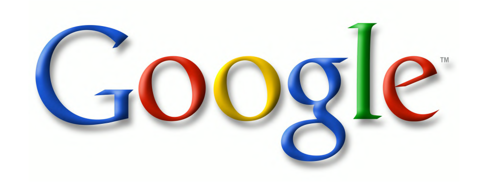

Google


3 2044 010 645 448



38552
7
VE RI TAS
HARVARD
COLLEGE
LIBRARY





ŒUVRES

DE FÉNELON.

AVIS IMPORTANT.

D'après une des lois providentielles qui régissent le monde, rarement les œuvres au-dessus de l'ordinaire se font sans contradictions plus ou moins fortes et nombreuses. Les *Ateliers Catholiques* ne pouvaient guère échapper à ce cachet divin de leur utilité. Tantôt on a nié leur existence ou leur importance; tantôt on a dit qu'ils étaient fermés ou qu'ils allaient l'être. Cependant ils poursuivent leur carrière depuis 27 ans, et les productions qui en sortent deviennent de plus en plus graves et soignées : aussi paraît-il certain qu'à moins d'événements qu'aucune prudence humaine ne saurait prévoir ni empêcher, ces Ateliers ne se fermeront que quand la *Bibliothèque du Clergé* sera terminée en ses 2,000 volumes in-4°. Le passé paraît un sûr garant de l'avenir, pour ce qu'il y a à espérer ou à craindre. Cependant, parmi les calomnies auxquelles ils se sont trouvés en butte, il en est deux qui ont été continuellement répétées, parce qu'étant plus capitales, leur effet entraînait plus de conséquences. De petits et ignares concurrents se sont donc acharnés, par leur correspondance ou leurs voyageurs, à répéter partout que nos Editions étaient mal corrigées et mal imprimées. Ne pouvant attaquer le fond des Ouvrages, qui, pour la plupart, ne sont que les chefs-d'œuvre du Catholicisme reconnus pour tels dans tous les temps et dans tous les pays, il fallait bien se rejeter sur la forme dans ce qu'elle a de plus sérieux, la correction et l'impression; en effet, les chefs-d'œuvre même n'auraient qu'une demi-valeur, si le texte en était inexact ou illisible.

Il est très-vrai que, dans le principe, un succès inouï dans les fastes de la Typographie ayant forcé l'Editeur de recourir aux mécaniques, afin de marcher plus rapidement et de donner les ouvrages à moindre prix, quatre volumes du double *Cours d'Ecriture sainte et de Théologie* furent tirés avec la correction insuffisante donnée dans les imprimeries à presque tout ce qui s'édite; il est vrai aussi qu'un certain nombre d'autres volumes, appartenant à diverses Publications, furent imprimés ou trop noir ou trop blanc. Mais, depuis ces temps éloignés, les mécaniques ont cédé le travail aux presses à bras, et l'impression qui en sort, sans être du luxe, attendu que le luxe jurerait dans des ouvrages d'une telle nature, est parfaitement convenable sous tous les rapports. Quant à la correction, il est de fait qu'elle n'a jamais été portée si loin dans aucune édition ancienne ou contemporaine. Et comment en serait-il autrement, après toutes les peines et toutes les dépenses que nous subissons pour arriver à purger nos épreuves de toutes fautes? L'habitude, en typographie, même dans les meilleures maisons, est de ne corriger que deux épreuves et d'en conférer une troisième avec la seconde, sans avoir préparé en rien le manuscrit de l'auteur.

Dans les *Ateliers Catholiques* la différence est presque incommensurable. Au moyen de correcteurs blanchis sous le harnais et dont le coup d'œil typographique est sans pitié pour les fautes, on commence par préparer la copie d'un bout à l'autre sans en excepter un seul mot. On lit ensuite en première épreuve avec la copie ainsi préparée. On lit en seconde de la même manière, mais en collationnant avec la première. On fait la même chose en tierce, en collationnant avec la seconde. On agit de même en quarte, en collationnant avec la tierce. On renouvelle la même opération en quinte, en collationnant avec la quarte. Ces collationnements ont pour but de voir si aucune des fautes signalées au bureau par MM. les correcteurs, sur la marge des épreuves, n'a échappé à MM. les corrigeurs sur le marbre et le métal. Après ces cinq lectures entières contrôlées l'une par l'autre, et en dehors de la préparation ci-dessus mentionnée, vient une révision, et souvent il en vient deux ou trois; puis l'on cliche. Le clichage opéré, par conséquent la pureté du texte se trouvant immobilisée, on fait, avec la copie, une nouvelle lecture d'un bout de l'épreuve à l'autre, on se livre à une nouvelle révision, et le tirage n'arrive qu'après ces innombrables précautions.

Aussi y a-t-il à Montrouge des correcteurs de toutes les nations et en plus grand nombre que dans vingt-cinq imprimeries de Paris réunies! Aussi encore, la correction y coûte-t-elle autant que la composition, tandis qu'ailleurs elle ne coûte que le dixième! Aussi enfin, bien que l'assertion puisse paraître téméraire, l'exactitude obtenue par tant de frais et de soins, fait-elle que la plupart des Editions des *Ateliers Catholiques* laissent bien loin derrière elles celles même des célèbres Bénédictins Mabillon et Montfaucon et des célèbres Jésuites Petau et Sirmond. Que l'on compare, en effet, n'importe quelles feuilles de leurs éditions avec celles des nôtres qui leur correspondent, en grec comme en latin, on se convaincra que l'invraisemblable est une réalité

D'ailleurs, ces savants éminents, plus préoccupés du sens des textes que de la partie typographique et n'étant point correcteurs de profession, lisaient, non ce que portaient les épreuves, mais ce qui devait s'y trouver, leur haute intelligence suppléant aux fautes de l'édition. De plus les Bénédictins, comme les Jésuites, opéraient presque toujours sur des manuscrits, cause perpétuelle de la multiplicité des fautes, pendant que les *Ateliers Catholiques*, dont le propre est surtout de ressusciter la Tradition, n'opèrent le plus souvent que sur des imprimés.

Le R. P. De Buch, Jésuite Bollandiste de Bruxelles, nous écrivait, il y a quelque temps, n'avoir pu trouver en dix-huit mois d'étude, *une seule faute* dans notre *Patrologie latine*. M. Denzinger, professeur de Théologie à l'Université de Wurzbourg, et M. Reissmann, Vicaire Général de la même ville, nous mandaient, à la date du 19 juillet, n'avoir pu également surprendre *une seule faute*, soit dans le latin soit dans le grec de notre double *Patrologie*. Enfin, Son Eminence le cardinal Pitra, Bénédictin de Solesme, et M. Bonetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, mis au défi de nous convaincre d'une seule erreur typographique, ont été forcés d'avouer que nous n'avions guère trop présumé de notre parfaite correction. Dans le Clergé se trouvent de bons latinistes et de bons hellénistes, et, ce qui est plus rare, des hommes très-positifs et très-pratiques, eh bien! nous leur promettons une prime de 10 centimes par chaque faute véritable qu'ils découvriront dans n'importe lequel de nos volumes, surtout dans les grecs.

Malgré ce qui précède, l'Editeur des *Cours complets*, sentant de plus en plus l'importance et même la nécessité d'une correction parfaite pour qu'un ouvrage soit véritablement utile et estimable, se livre depuis plus d'un an, et est résolu de se livrer jusqu'à la fin à une opération longue, pénible et coûteuse, savoir, la révision entière et universelle de ses innombrables clichés. Ainsi chacun de ses volumes, au fur et à mesure qu'il les remet sous presse, est corrigé mot pour mot d'un bout à l'autre. Quarante hommes y sont ou y seront occupés pendant 10 ans, et une somme qui ne saurait être moindre d'un demi-million de francs est consacrée à cet important contrôle. De cette manière, les Publications des *Ateliers Catholiques*, qui déjà se distinguaient entre toutes par la supériorité de leur correction, n'auront de rivales, sous ce rapport, dans aucun temps ni dans aucun pays; car quel est l'éditeur qui pourrait et voudrait se livrer APRÈS COUP à des travaux si gigantesques et d'un prix si exorbitant? Il faut certes être bien pénétré d'une vocation divine à cet effet, pour ne reculer ni devant la peine ni devant la dépense, surtout lorsque l'Europe savante proclame que jamais volumes n'ont été édités avec tant d'exactitude que ceux de la *Bibliothèque universelle du Clergé*. Le présent volume est du nombre de ceux révisés, et tous ceux qui le seront à l'avenir porteront cette note. En conséquence, pour juger les productions des *Ateliers Catholiques* sous le rapport de la correction, il ne faudra prendre que ceux qui porteront en tête l'avis ici tracé. Nous ne reconnaissons que cette édition et celles qui suivront sur nos planches de métal ainsi corrigées. On croyait autrefois que la stéréotypie immobilisait les fautes, attendu qu'un cliché de métal n'est point élastique; pas du tout, il introduit la perfection, car on a trouvé le moyen de le corriger jusqu'à extinction de fautes. L'Hébreu a été revu par M. Drach, le Grec par des Grecs, le Latin et le Français par les premiers correcteurs de la capitale en ces langues.

Nous avons la consolation de pouvoir finir cet *avis* par les réflexions suivantes : Enfin, notre exemple a fini par ébranler les grandes publications en Italie, en Allemagne, en Belgique et en France, par les *Canons grecs* de Rome, le *Gerdil* de Naples, le *Saint Thomas* de Parme, l'*Encyclopédie religieuse* de Munich, le recueil des *déclarations des rites* de Bruxelles, les *Bollandistes*, le *Suarez* et le *Spicilége* de Paris. Jusqu'ici, on n'avait su réimprimer que des ouvrages de courte haleine. Les in-4°, où s'engloutissent les in-folio, faisaient peur, et on n'osait y toucher, par crainte de se noyer dans ces abîmes sans fond et sans rives; mais on a fini par se risquer à nous imiter. Bien plus, sous notre impulsion, d'autres Editeurs se préparent, sous notre patronage et notre direction, au *Bullaire* universel, à une *Histoire* générale des Conciles, aux *Décisions* de toutes les Congrégations, à une *Biographie* et à une *Histoire* universelle etc., etc. Malheureusement, la plupart des éditions déjà faites ou qui se font, sont sans autorité, parce qu'elles sont sans exactitude; la correction semble en avoir été faite par des aveugles, soit qu'on n'en ait pas senti la gravité, soit qu'on ait reculé devant les frais; mais patience! une reproduction correcte surgira bientôt, ne fût-ce qu'à la lumière des écoles qui se sont faites ou qui se feront encore.

ŒUVRES

DE FÉNELON,

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,

SAVOIR :

SES **LETTRES** SUR DIVERS SUJETS DE RELIGION ET DE MÉTAPHYSIQUE;
SES **SERMONS, ENTRETIENS** ET **PLANS DE SERMONS**;

PRÉCÉDÉS DE

SA VIE PAR LE CARDINAL DE BAUSSET,

SUIVIE DES **PIÈCES JUSTIFICATIVES**;

PUBLIÉES

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU DES **COURS COMPLETS** SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

TOME UNIQUE.

PRIX : 5 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE THIBAUD, 20, AU PETIT-MONTROUGE,
AUTREFOIS BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS, MAINTENANT DANS PARIS.

1866

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Paris. — Imprimerie J.-P. MIGNE.

HISTOIRE DE FÉNELON,

PAR LE CARDINAL DE BAUSSET.

LIVRE PREMIER.

Fénelon est déjà si connu, sa réputation est si universellement établie, qu'il paraît d'abord inutile et peut-être impossible de le faire encore mieux connaître; sa mémoire est aussi chère aux nations étrangères qu'à la France elle-même; ses ouvrages les plus recommandables ont été traduits dans toutes les langues; ils sont du petit nombre de ceux qu'un consentement unanime a jugés dignes de fixer les premiers regards des générations naissantes, d'éclairer la raison dans l'âge de la maturité, et de répandre encore du charme et de l'intérêt sur les dernières années de la vie.

Il a été donné à quelques hommes de génie d'imprimer à leurs ouvrages un caractère de force et de grandeur qui subjugue l'esprit et commande l'admiration; mais Fénelon seul a eu le singulier bonheur de trouver des amis dans tous ses lecteurs.

En lisant ses écrits et surtout ses lettres, on croit entendre Fénelon, on croit vivre avec lui; il révèle, sans le vouloir, le secret de toutes ses vertus. On admire la supériorité de son génie; mais on est encore plus touché du charme de son caractère.

Des auteurs estimables ont déjà écrit la Vie de Fénelon. M. de Ramsay, qui avait eu le bonheur de passer plusieurs années dans sa familiarité, en a publié une histoire abrégée peu de temps après sa mort, en 1723; mais il n'entrait pas dans son plan de faire usage des nombreux matériaux qu'il aurait pu réunir.

Le marquis de Fénelon, son petit-neveu, fit imprimer en 1734 un court précis qui offre des détails curieux.

Un ecclésiastique recommandable par ses vertus, par ses écrits et par son amour pour la religion (1), publia en 1787 une Vie très-étendue de Fénelon, qui fut placée à la tête de la nouvelle édition de ses Œuvres. Il y fit entrer des pièces qui n'avaient point encore vu le jour. De justes et sages considérations ne lui permirent pas de faire connaître tous les manuscrits intéressants qu'on avait rassemblés pour cette grande entreprise (2).

Ces considérations n'existent plus aujourd'hui. Des circonstances singulières ont mis ces mêmes manuscrits à notre disposition; et nous croyons qu'ils peuvent encore assurer à la mémoire de Fénelon de nouveaux droits à la vénération et à la reconnaissance publique.

La gloire de Fénelon appartient à la religion, à la France, à l'Europe entière, et surtout à l'Eglise gallicane: j'ai pensé que l'étude de sa vie et de ses écrits pouvait occuper utilement la retraite d'un évêque que de longues et douloureuses infirmités ont privé de la faculté de remplir les fonctions les plus importantes de son ministère.

I. — *Naissance de Fénelon.*

François de Salignac de Lamothe-Fénelon, archevêque de Cambrai, naquit au château de Fénelon, en Périgord, le 6 août 1651. Sa maison était aussi distinguée par son ancienneté que par son illustration (3).

Pons de Salignac, comte de Lamothe-Fénelon, père de l'archevêque de Cambrai, avait épousé en premières noces Isabelle d'Esparbès de Lussan, fille du maréchal d'Aubeterre; il en avait des enfants qui étaient déjà au service, lorsqu'il se remaria avec Louise de la Cropte de Saint-Abre, d'une ancienne maison du Périgord. Le marquis de Saint-Abre, son frère, allait être élevé aux premiers honneurs de la guerre, lorsqu'il fut tué le 16 juin 1674, au combat de Sintzheim, où il commandait en qualité de lieutenant-général, sous les ordres de M. de Turenne.

Ce mariage, qui réunissait toutes les convenances de goût, de naissance et d'opinion, parut affliger les enfants du premier lit, parce qu'ils n'y trouvaient pas au même degré les avantages de la fortune; mais le marquis Antoine de Fénelon, dont nous aurons bientôt occasion de parler, écrivit à l'aîné de ses neveux (4) pour l'exhorter à se soumettre ***à la Providence, qui sait tirer souvent les plus grands avantages, même temporels, des événements qui paraissent le plus contrarier les vœux et les intérêts de notre ambition.***

François de Fénelon, archevêque de Cambrai, dont nous écrivons l'histoire, fut le fruit de ce second mariage. En pensant au rôle si brillant qu'il a rempli pendant sa vie, et à la

(1) Le P. Querbeuf, ancien Jésuite.

(2) On doit ajouter qu'on ne lui laissa pas même le temps de les employer. On désira que sa *Vie de Fénelon* parût avant l'ouverture d'une assemblée du clergé qui avait été d'abord annoncée pour le mois d'août 1789.

(3) *Voy.* les *Pièces justificatives* du livre Ier, n. 1.

(4) Manuscrits du marquis de Fénelon.

gloire qu'il a attachée à son nom, on conviendra sans doute que l'événement a justifié les sages et religieuses réflexions du marquis de Fénelon. Sa maison a obtenu encore plus d'illustration du seul nom de l'archevêque de Cambrai, que de cette longue suite d'ancêtres qui avaient rempli les emplois les plus distingués dans les armées, dans les négociations et dans l'Eglise.

II. — *Première éducation de Fénelon.*

Fénelon fut élevé dans la maison paternelle jusqu'à l'âge de douze ans ; son tempérament était faible et délicat. Son père cultiva cet enfant de sa vieillesse avec un soin et une affection qui étaient excités par les heureuses dispositions qu'il annonçait. « Sa première éducation fut simple, raisonnable et chrétienne. Elle n'offre rien de remarquable, et n'en fut peut-être que meilleure, » selon la judicieuse réflexion de son dernier historien (5). Elle fut confiée à un précepteur qui paraît avoir été nourri des principes de la bonne littérature, et qui sut les faire goûter à son élève. Il parvint à lui donner en très-peu d'années une connaissance plus approfondie de la langue grecque et latine qu'un âge aussi tendre n'en est ordinairement susceptible. C'est à cette étude assidue et presque exclusive des grands modèles des écoles d'Athènes et de Rome, que Fénelon fut redevable de cette perfection de style qu'on remarque dans les écrits mêmes de sa première jeunesse. On est étonné de n'y rencontrer aucune de ces nuances plus ou moins sensibles qu'on observe dans les meilleurs écrivains du même siècle, et qui marquent, avec le progrès de leurs années, une étude plus réfléchie dans leur composition. C'est toujours la même facilité, la même grâce, la même élégance et la même clarté ; c'est ce charme indéfinissable qu'on est convenu, pour ainsi dire, d'appeler *le style de Fénelon.*

On rapporte de son enfance quelques traits de courage et de modération qui sont faits pour surprendre dans un enfant de sept ans, et sur lesquels on aimerait à s'arrêter avec complaisance dans la vie d'un homme moins remarquable.

III. — *Il est envoyé à l'université de Cahors.*

A l'âge de douze ans il fut envoyé à l'université de Cahors, qui était alors florissante, et dont sa famille était peu éloignée. Il y acheva son cours d'humanités et de philosophie ; il y prit même des degrés qui lui suffirent dans la suite pour les dignités ecclésiastiques auxquelles il fut élevé (6).

IV et V. — *Son oncle le fait venir à Paris, et le place au collége du Plessis. — Il se lie avec le jeune abbé de Noailles.*

Le marquis Antoine de Fénelon fut frappé de tout ce qu'on lui annonçait de son jeune neveu ; il le fit venir à Paris, et le plaça au collége du Plessis pour y continuer ses études de philosophie ; il y commença même celles de théologie. Cette maison était dirigée par un homme du premier mérite (7), et ce fut là qu'il se lia avec le jeune abbé de Noailles, depuis cardinal et archevêque de Paris. Cette liaison subsista pendant un très-grand nombre d'années ; si elle s'affaiblit dans la suite par un concours de circonstances malheureuses, il est certain que l'estime mutuelle que deux hommes aussi vertueux devaient avoir l'un pour l'autre n'en a jamais été altérée.

VI. — *Fénelon prêche à l'âge de quinze ans.*

Le jeune abbé de Fénelon se distingua tellement au collége du Plessis, qu'on hasarda de lui faire prêcher, à l'âge de quinze ans, un sermon qui eut un succès extraordinaire (8). On rapporte la même chose de Bossuet, qui prêcha, au même âge, en présence et aux applaudissements de l'assemblée la plus brillante de Paris (9) ; on ajoute qu'on ne laissa à Bossuet que quelques moments pour se recueillir dans la méditation du sujet qu'on lui donna à traiter. Il est permis de faire observer cette espèce de conformité singulière dans l'opinion prématurée que l'on se formait déjà de deux hommes qui devaient dans la suite être appelés à élever les enfants des rois, et devenir l'ornement et la gloire de l'Eglise de France

VII. — *Caractère du marquis Antoine de Fénelon.*

Mais le marquis de Fénelon parut moins flatté qu'alarmé des applaudissements que l'on s'empressait de donner à son neveu. Nourri dans les principes les plus purs de la religion et de l'honneur, le marquis de Fénelon en connaissait les règles et les maximes, il y portait cette exactitude qui paraît de la sévérité à ceux qui n'ont pas la même force d'esprit et de caractère.

C'était de ce marquis de Fénelon que le grand Condé disait : *qu'il était également propre pour la conversation, pour la guerre et pour le cabinet.*

On peut se faire une idée de la franchise de son caractère et de l'austérité de ses principes, par ce qu'il dit à M. de Harlay sur sa nomination à l'archevêché de Paris : *Il y a, Monseigneur, bien de la différence du jour où une telle nomination attire les compliments de toute la France à celui de la mort, où l'on va rendre compte à Dieu de son administration.*

Après s'être distingué dans la profession militaire par une valeur brillante et par des talents qui lui avaient mérité l'estime et l'amitié des plus grands capitaines de son temps, le marquis de Fénelon s'était entièrement consacré à la pratique des devoirs les plus sublimes de la religion et de la charité chrétienne. Il s'était mis sous la direction de M. Olier, instituteur, fondateur et premier su-

(5) Le P. Querbœuf.
(6) Manuscrits du marquis de Fénelon.
(7) M. Gobinet.
(8) Manuscrits du marquis de Fénelon.
(9) A l'hôtel de Rambouillet.

périeur de la congrégation de Saint-Sulpice.

M. Olier était alors occupé d'un projet bien extraordinaire : le cardinal de Richelieu avait réprimé la fureur des duels par de grands exemples de sévérité : mais depuis la mort de ce ministre cette espèce de démence sanguinaire se montrait avec une nouvelle frénésie. M. Olier imagina de suppléer à l'insuffisance des lois, en opposant l'honneur à l'honneur lui-même. Il entreprit de former une association de gentilshommes éprouvés par leur valeur, et de les engager sous la religion du serment, dans un écrit signé de leur main, à ne donner ni accepter aucun appel, et à ne point servir de seconds dans les duels qu'on leur proposerait. Il jeta les yeux sur le marquis de Fénelon pour le mettre à la tête de cette association d'un genre si nouveau. Sa réputation était universellement établie à la Cour, à Paris, et dans les camps. On affecta même de n'admettre dans cette association que des militaires connus par des actions brillantes à l'armée. Ils voulurent donner le plus grand appareil à l'engagement qu'ils contractaient. Ce fut le jour de la Pentecôte 1651, qu'au milieu d'un grand concours de témoins distingués, ces respectables militaires vinrent remettre à M. Olier, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, un acte signé de leur main, qui exprimait leur ferme et invariable détermination (10).

Le grand Condé, encore plein des idées d'une gloire profane, fut d'abord étonné de la démarche du marquis de Fénelon, et ne put s'empêcher de lui dire : « Il faut, Monsieur, être aussi sûr que je le suis de votre fait sur la valeur, pour n'être pas effrayé de vous avoir vu rompre le premier une telle glace (11). » Mais son étonnement fit bientôt place à l'admiration. La reine Anne d'Autriche seconda avec ardeur les vues utiles et religieuses de M. Olier. Ses avis et l'éclat que fit alors cet événement, laissèrent une impression profonde dans l'esprit de Louis XIV. Pendant tout le cours de son long règne, aucune considération de naissance ou de faveur ne put le fléchir, ni le faire consentir à accorder de grâces en matière de duels.

Le marquis de Fénelon avait épousé l'héritière de la maison de Montberon. Il en avait eu un fils et une fille ; il voulut diriger lui-même les premiers pas de son fils dans la carrière militaire. Il le conduisit en 1669 au siége de Candie. Il lui répétait sans cesse (Manuscrits.) « que sa vie n'était pas au pouvoir des ennemis, mais dans la main de celui qui a compté nos jours et nos moments, et que l'action la plus agréable à Dieu était de mourir pour son roi. » *Il faut avouer*, dit M. de Voltaire (*Précis du siècle de Louis XV*, chap. 18), en rapportant la mort d'un autre marquis de Fénelon, tué à la bataille de Raucoux, en 1746, *qu'une armée composée d'hommes qui penseraient ainsi serait invincible*.

Le marquis de Fénelon fut frappé au siége de Candie du coup le plus funeste : il y perdit ce fils unique, objet de tant de soins et de dévouement. Ce jeune homme, qui promettait toutes les vertus et toutes les qualités de son père, fut blessé dans une attaque contre les Turcs, et mourut des suites de sa blessure. Son malheureux père trouva dans ses principes religieux le seul appui qui pût soutenir son courage dans sa profonde douleur. Les dernières années de sa vie furent consacrées à l'éducation d'une fille unique qui lui restait, et il eut le bonheur de l'établir avant de mourir. Elle épousa le marquis de Montmorency-Laval (12).

Tel était l'homme respectable qui servit de père et de guide à Fénelon dans le chemin de la vertu et de l'honneur. La Providence ménageait au marquis de Fénelon la plus douce des consolations, en substituant au fils qu'il avait perdu un neveu qui devint avec sa fille l'objet de ses soins et de ses plus tendres affections.

VIII. — *Fénelon entre au séminaire de Saint-Sulpice.*

Il n'avait pas vu, sans un mélange d'inquiétude et de satisfaction, l'espèce d'enthousiasme avec lequel on admirait déjà les talents naissants de son jeune neveu. Dans la crainte qu'on ne corrompît un si heureux naturel par des éloges exagérés ou prématurés, il se hâta de le soustraire aux premiers prestiges d'un monde trompeur. Le marquis de Fénelon fit entrer son neveu au séminaire de Saint-Sulpice, pour y prendre le véritable esprit de son état, et le plaça sous la direction de M. Tronson.

Ce fut dans les lumières, les exemples, et dans la piété tendre et affectueuse de ce sage directeur, que le jeune abbé de Fénelon puisa le goût de ces vertus vraiment sacerdotales, dont il offrit ensuite le modèle le plus accompli au milieu de toute la variété des emplois dont il fut chargé, et des fonctions qu'il eut à remplir.

Fénelon a été un des principaux ornements de l'Eglise gallicane; on ne peut regarder comme étranger à son histoire le tableau de l'état où elle se trouvait au moment où il entra dans une carrière qu'il devait parcourir avec tant de gloire.

IX. — *Etat de l'Eglise de France.*

Lorsque après cinquante ans de guerres civiles le cardinal de Richelieu eut rendu à l'autorité royale toute son énergie, il voulut asseoir les fondements d'un gouvernement durable sur ces principes religieux qui sont les plus fermes garants de l'ordre et de la tranquillité d'un grand empire. Cet homme, qui avait l'instinct de la politique, comme d'autres ont cru en avoir la science; cet homme, qui n'avait pas une pensée, un sentiment, une volonté, qui n'eût pour objet l'affermissement de l'autorité et le maintien

(10) Voy. les *Pièces justificatives* du livre 1er, n. 2.

(11) Manusc.

(12) Grand-père du dernier maréchal de Laval et du cardinal de Montmorency, mort en 1808.

de l'ordre, savait que l'esprit de la religion est essentiellement un esprit conservateur, parce qu'elle commande toujours le respect des lois et la soumission à l'autorité publique.

Il s'attacha dans le choix des évêques à rechercher la science unie à la régularité des mœurs et à l'amour de la discipline. Sous son ministère, tout prit un caractère de décence, d'ordre et de dignité. C'est de cette époque que date la véritable gloire de l'Eglise gallicane : celle d'avoir formé le clergé le plus régulier, le plus éclairé, le plus ami de l'ordre et de la paix, le plus fidèle à ses principes religieux et à ses devoirs politiques.

Tant que le cardinal de Richelieu vécut, rien ne troubla la paix de l'Eglise de France. Il maintint avec une égale fermeté la pureté de la doctrine, les règles de la discipline, les droits de la juridiction ecclésiastique et les maximes du royaume. Aussitôt que quelque corps ou quelque particulier hasardait des opinions nouvelles ou dangereuses, il savait les arrêter dans leur principe, ou les réprimer avec vigueur.

Richelieu n'aimait pas plus les idées singulières en religion qu'en politique, et il fit enfermer à Vincennes le fameux abbé de Saint-Cyran, qui lui parut bien plus dangereux qu'édifiant. Il se contenta de répondre à ceux qui sollicitaient sa liberté, que si on se fût également assuré de Luther et de Calvin, on n'eût pas vu des torrents de sang inonder la France et l'Allemagne pendant cinquante ans.

Il est vraisemblable qu'on n'eût jamais entendu parler en France des querelles du jansénisme, si le cardinal de Richelieu eût vécu quelques années de plus. Le livre de Jansénius était imprimé deux ans avant sa mort, sans que personne, à l'exception des amis intimes de l'auteur, soupçonnât seulement qu'il existait.

Mais à peine le cardinal de Richelieu eut-il les yeux fermés, que la controverse s'engagea. Un nouveau règne, une minorité toujours plus favorable aux esprits inquiets, une régente qui cherchait à faire aimer son autorité naissante, un ministre encore assez indifférent à des discussions de cette nature, laissèrent la dangereuse liberté d'agiter des questions qui ont produit une longue suite de troubles et de divisions.

Ce fut surtout entre la société des Jésuites et l'école de Port-Royal que s'établit cette lutte opiniâtre qui a été si fatale à l'une et à l'autre, et qui, peut-être, n'a pas été sans quelque influence sur des événements plus récents.

Fénelon fut ami des Jésuites, sans leur être asservi, et opposé à Port-Royal, sans en être l'ennemi. Ces deux écoles occupaient l'attention publique à l'époque où Fénelon entra dans le monde; l'une et l'autre n'existent plus aujourd'hui, et on peut parler de l'influence qu'elles eurent sur les affaires de l'Eglise de France pendant un siècle entier, sans être soupçonné d'être inspiré par aucun motif d'intérêt, ou par aucun préjugé de parti.

X. — *Des Jésuites.—De Port-Royal.*

L'institut des Jésuites, auquel aucun autre institut n'a jamais été, n'a jamais pu être comparé pour l'énergie, la prévoyance et la profondeur de conception qui en avait tracé le plan et combiné tous les ressorts, avait été créé pour embrasser dans le vaste emploi de ses attributs et de ses fonctions toutes les classes, toutes les conditions, tous les éléments qui entrent dans l'harmonie et la conservation des pouvoirs politiques et religieux.

En remontant à l'époque de son établissement, on découvre facilement que l'intention publique et avouée de cet institut avait été de défendre l'Eglise catholique contre les luthériens et les calvinistes, et que son objet politique était de protéger l'ordre social et la forme de gouvernement établi dans chaque pays, contre le torrent des opinions monarchiques, qui marchent toujours de front avec les innovations religieuses. Partout où les Jésuites pouvaient se faire entendre, ils maintenaient toutes les classes de la société dans un esprit d'ordre, de sagesse et de conservation. Appelés dès leur origine à l'éducation des principales familles de l'Etat, ils étendaient leurs soins jusque sur les classes inférieures; ils les entretenaient dans l'heureuse habitude des vertus religieuses et morales. Tel était surtout l'utile objet de ces nombreuses congrégations qu'ils avaient créées dans toutes les villes, et qu'ils avaient eu l'habileté de lier à toutes les professions et à toutes les institutions sociales. Des exercices de piété simples et faciles, des instructions familières appropriées à chaque condition, et qui n'apportaient aucun préjudice aux travaux et aux devoirs de la société, servaient à maintenir dans tous les états cette régularité de mœurs, cet esprit d'ordre et de subordination, cette sage économie, qui conservent la paix et l'harmonie des familles, et assurent la prospérité des empires (13).

Si dès sa naissance cette société eut tant de combats à soutenir contre les luthériens et les calvinistes, c'est que partout où les luthériens et les calvinistes cherchaient à faire prévaloir leur doctrine, les guerres et les convulsions politiques devenaient la suite nécessaire de leurs principes religieux.

Familiarisés avec tous les genres de connaissances, les Jésuites s'en servirent avec avantage pour conquérir cette considération toujours attachée à la supériorité des lumières et des talents. La confiance de tous les gouvernements catholiques, et les succès de leur méthode, firent passer presque exclusivement entre leurs mains le dépôt de l'instruction publique.

Ils eurent le mérite d'honorer leur caractère religieux et moral par une sévérité de

(13) On se ressouvient encore dans les principales villes de commerce, que jamais il n'y eut plus d'ordre et de tranquillité, plus de probité dans les transactions, moins de faillites et moins de dépravation, que lorsque ces congrégations y existaient.

mœurs, une tempérance, une noblesse et un désintéressement personnel, que leurs ennemis mêmes n'ont pu leur contester. C'est la plus belle réponse à toutes les satires qui les ont accusés de professer des principes relâchés.

Ce corps était si parfaitement constitué, qu'il n'a eu ni enfance, ni vieillesse. On le voit, dès les premiers jours de sa naissance, former des établissements dans tous les États catholiques, combattre avec intrépidité toutes les sectes nées du luthéranisme, fonder des missions dans le Levant et dans les déserts de l'Amérique, se montrer aux mers de la Chine, du Japon et des Indes. Il existait depuis deux siècles, et il avait la même vigueur que dans les temps de sa maturité. Il fut animé jusqu'au dernier soupir, du même esprit qui lui avait donné la vie. On ne fut jamais obligé de suppléer par de nouvelles lois à l'imperfection de celles qu'il avait reçues de son fondateur. L'émulation que cet ordre inspirait était utile et nécessaire à ses rivaux mêmes; il expira tout entier, et il entraîna dans sa chute les insensés qui avaient eu l'imprudence de triompher de sa catastrophe.

On ne pourra jamais comprendre par quel esprit de vertige les gouvernements, dont les Jésuites avaient le mieux mérité, ont eu l'imprudence de se priver de leurs plus utiles défenseurs. A peine se ressouvient-on aujourd'hui des causes puériles et des accusations dérisoires qui ont servi de prétexte à leur proscription. On se rappelle seulement que les juges, qui déclarèrent le corps entier convaincu des plus graves délits, ne purent trouver un seul coupable parmi tous les membres qui le composaient. La destruction des Jésuites a porté le coup le plus funeste à l'éducation publique dans toute l'Europe catholique: aveu remarquable, qui se trouve aujourd'hui dans la bouche de leurs ennemis comme dans celle de leurs amis.

Cette société sut honorer ses malheurs par un courage noble et tranquille; sa religieuse et impassible résignation attesta la pureté de ses principes et de ses sentiments. Ces hommes, qu'on avait peints si dangereux, si puissants, si vindicatifs, fléchirent sans murmurer, sous la main terrible qui les écrasait; ils eurent la générosité de respecter et de plaindre la faiblesse du Pontife condamné à les sacrifier. Leur proscription a été le premier essai, et a servi de modèle à ces jeux cruels de la fureur et de la folie, qui ont brisé en un moment l'ouvrage de la sagesse des siècles, et dévoré en un jour les richesses des générations passées et futures.

Mais au moment où commence notre histoire de Fénelon, s'élevait à côté des Jésuites une société rivale, appelée, pour ainsi dire, à les combattre, avant même que de naître. L'école de Port-Royal ne fut, dans son origine, que la réunion des membres d'une seule famille; et cette famille était celle des Arnault, déjà connue par sa haine héréditaire pour les Jésuites. Elle eut le mérite de produire des hommes distingués par de grandes vertus et de grands talents. Réunis par les mêmes sentiments et les mêmes principes, ils se recommandaient à l'estime publique par la sévérité de leurs mœurs, et par un généreux mépris des honneurs et des richesses. Une circonstance singulière leur avait donné une espèce d'existence indépendante de toutes les faveurs de la fortune et de tous les calculs de l'ambition. La mère Angélique, leur sœur, abbesse de Port-Royal, avait acquis et mérité une grande considération par la réforme qu'elle avait établie dans son monastère, et par une régularité de mœurs digne des siècles les plus purs de la discipline monastique. Attachée à sa famille par une entière conformité de mœurs et d'opinions, elle vivait avec ses frères et avec ses proches dans un commerce habituel que les grands intérêts de la religion et le goût de la piété semblaient encore ennoblir et épurer. Ses parents et les amis de ses parents vinrent habiter les déserts qui environnaient l'enceinte des murs de son monastère. Port-Royal des Champs devint un asile sacré, où de pieux solitaires, désabusés de toutes les illusions de la vie, allaient se recueillir, loin du monde et de ses vaines agitations, dans la pensée des vérités éternelles.

On y voyait des hommes, autrefois distingués à la cour et dans la société par leur esprit et leurs agréments, déplorer avec amertume les frivoles et brillants succès qui avaient consumé les inutiles jours de leur jeunesse, gémir de la célébrité encore attachée à leurs noms, et s'étonner de ne pouvoir être oubliés d'un monde qu'ils avaient oublié.

Une conquête plus récente et plus éclatante encore répandait sur les déserts de Port-Royal cette sorte de majesté, que les grandeurs et les puissances de la terre communiquent à la religion, au moment même où elles s'abaissent devant elles. La duchesse de Longueville, qui avait joué un rôle si actif dans les troubles de la Fronde, et que la religion avait désabusée des illusions de l'ambition et des erreurs où son cœur l'avait entraînée, offrait à un siècle encore religieux le spectacle d'un long et solennel repentir. Cette conversion était l'ouvrage de Port-Royal, et une si illustre pénitente environnait de son éclat et de sa protection les directeurs austères qui avaient soumis une princesse du sang à ces règles saintes et inflexibles du ministère évangélique, qui n'admettent aucune distinction de naissance, de rang et de puissance.

La vie simple des solitaires de Port-Royal servait à ajouter un nouveau lustre à la gloire que leur avaient méritée leurs écrits. Ces mêmes hommes, qui écrivaient sur les objets les plus sublimes de la religion, de la morale et de la philosophie, ne craignaient pas de s'abaisser en descendant jusqu'aux éléments des langues pour l'instruction des générations naissantes.

Leurs ouvrages offraient les premiers modèles de l'art d'écrire avec toute la précision, le goût et la pureté dont la langue française pouvait être susceptible. Cette glorieuse prérogative semblait leur appartenir exclusivement, et le mérite d'avoir fixé la langue française est resté à l'école de Port-Royal. Les

noms des deux Arnault, des deux Le Maître, de Pascal, de Lancelot, de Nicole, de Racine, sont placés à la tête des grands écrivains qui ont illustré le siècle de Louis XIV.

La gloire qu'eut Port-Royal de fixer la langue française contribua à lui concilier des partisans. On fit servir l'empressement que toutes les classes de la société montraient à lire ses écrits, pour accréditer ses opinions théologiques. Un habile critique (Richard SIMON, t. IV, p. 6 de ses *Lettres critiques*, édit. de 1730) a observé à cette occasion que tous les novateurs en religion et en politique ont employé cette méthode avec succès. Rien n'est plus propre à séduire et à égarer la multitude que cette espèce d'hommage qu'on rend à ses lumières et à son autorité; elle ne manque jamais de se ranger du côté de ceux qui invoquent les premiers son jugement, et qui traduisent leurs adversaires à son tribunal.

Quel bonheur pour la religion, l'Eglise, les sciences et les lettres, si l'école de Port-Royal, satisfaite de la gloire d'avoir ouvert le beau siècle de Louis XIV, ne se fût pas livrée à l'esprit de secte, et à la déplorable ambition de se distinguer par une rigidité d'opinions et de maximes, qui apporta plus de troubles que d'édification dans l'Eglise! On devra éternellement regretter que ces deux célèbres sociétés, dont l'une, dans sa longue durée, a formé une nombreuse succession d'hommes de mérite dans tous les genres; et l'autre, dans sa courte existence, s'est illustrée par les grands écrivains qu'elle a produits par une espèce de création subite, n'aient pas substitué une noble émulation à une dangereuse rivalité. L'une et l'autre paraissaient animées du désir sincère de servir la religion, et comptaient au nombre de leurs disciples des hommes vraiment recommandables; l'une et l'autre pouvaient opposer une digue inébranlable aux ennemis de l'Eglise, et offrir aux premiers pasteurs les secours les plus utiles pour l'instruction des peuples, et pour le succès du ministère évangélique. L'une et l'autre existeraient peut-être encore, et on n'aurait pas à gémir sur les maux qu'ont causés leurs longues inimitiés, et sur les maux plus irréparables encore qui ont suivi leur destruction.

Ce qui doit encore ajouter aux regrets qu'excite le souvenir de ces déplorables contestations, c'est qu'elles vinrent troubler la paix de l'Eglise de France dans ses plus beaux jours, dans un temps où les lumières répandues dans toutes les classes du clergé, les talents et les vertus qui brillaient dans l'épiscopat, l'esprit religieux qui formait encore le caractère national, et la protection d'un roi tel que Louis XIV, permettaient d'espérer que, conformément au vœu des plus saints évêques, la réunion des protestants à l'Eglise catholique pourrait s'opérer par les seuls moyens d'instruction, de douceur, de confiance et d'édification appropriés à une fin aussi désirable.

La controverse du jansénisme agitait tous les esprits, lorsque le marquis de Fénelon plaça son neveu au séminaire de Saint-Sulpice, et le mit sous la direction de M. Tronson.

Il ne pouvait assurément choisir une institution et un instituteur plus propres au succès de ses pieuses intentions.

Cette congrégation, établie si récemment encore, jouissait déjà de la plus haute considération par l'heureuse expérience de tous les biens qu'elle avait opérés en si peu d'années. Son principal établissement était l'ouvrage de la bienfaisance d'un simple particulier, et n'avait coûté au gouvernement aucun effort, ni au peuple aucun sacrifice. M. Olier, qui en avait été l'instituteur et le fondateur, avait eu le bonheur d'associer à ses desseins l'abbé Le Ragois de Bretonvilliers, qui appartenait à une famille honorée dans la magistrature, et qui jouissait d'un patrimoine considérable. M. de Bretonvilliers entreprit de construire à ses frais un édifice capable de rassembler un très-grand nombre de jeunes gens ecclésiastiques, pour les y former aux diverses fonctions de leur ministère. Ce monument, dont les avantages devaient s'étendre sur une longue suite de générations, fut encore dirigé par un sentiment de charité, qui méritait à son auteur la reconnaissance publique. M. de Bretonvilliers profita du moment où les troubles de la Fronde et la guerre civile avaient réduit le peuple de Paris à une extrême misère; il employa à la construction de ce vaste bâtiment toute cette multitude inquiète et turbulente qui manquait de subsistance, et qui était capable de se porter aux derniers excès pour s'en procurer (14).

La société de Saint-Sulpice avait reçu un régime aussi différent de celui des Jésuites dans l'esprit, que dans l'objet de son institution: elle avait voulu se renfermer, et elle s'est constamment renfermée dans le cercle des fonctions nécessaires au succès de sa vocation; elle ne s'était point vouée à combattre; elle s'était bornée à édifier et à être utile; destinée à former des ministres à l'Eglise, pour les différents ordres de la hiérarchie, elle s'était pénétrée du véritable esprit qui convient à la sainteté du sacerdoce; elle s'attachait à donner à ses jeunes élèves le goût et l'habitude des études sérieuses, à diriger l'ordre de leur travail et l'emploi de leur temps, à établir dans leur esprit les premiers fondements de tout le système des sciences ecclésiastiques; mais elle pensait qu'un développement plus approfondi de ces premiers germes de la science et du talent appartenait uniquement aux qualités naturelles, à des dispositions plus ou moins heureuses, à la nature des fonctions et des places qu'ils seraient appelés à remplir, à l'expérience que donnent l'âge et la connaissance des affaires et des hommes;

(14) Le bâtiment construit par M. de Bretonvilliers a été récemment démoli (en 1801) pour ouvrir la place de l'église Saint-Sulpice, et laisser la vue de son magnifique péristyle. Mais l'esprit du séminaire de Saint-Sulpice et des vertus qui y régnaient n'était point attaché à des murs et à des pierres; il subsiste encore tout entier dans les ecclésiastiques respectables qui ont perpétué cette sainte œuvre.

enfin, à un concours de circonstances qu'il est impossible de prévoir et de prévenir.

Tels étaient les caractères qui formaient l'esprit de cette institution, et les instituteurs en offraient le modèle le plus touchant dans leur vie entière.

Réunis par les liens d'une association volontaire, qui n'engageaient point la liberté de ceux qui la composaient, et dont l'autorité ecclésiastique et civile avait consacré le régime, ils donnaient l'exemple d'une soumission invariable et sans bornes à l'autorité des premiers pasteurs. Cette soumission formait un caractère si remarquable en eux, que jamais on ne les en a vus s'écarter dans les circonstances les plus délicates et les plus difficiles. Chargés de divers établissements dans des diocèses dont les évêques avaient quelquefois adopté des opinions différentes sur les controverses ecclésiastiques, ils surent toujours allier le respect et l'obéissance avec la fidélité à leurs principes : ils furent toujours aimés et estimés de ceux mêmes dont ils ne partageaient pas les sentiments.

Leur modestie était portée au point qu'ils redoutaient la gloire comme l'écueil le plus dangereux. Ils mettaient autant d'art à se dérober à la célébrité, que d'autres en mettent à la chercher. Leur abnégation chrétienne les aurait portés à se soustraire à la considération elle-même si la considération n'eût pas été un tribut payé à leurs vertus. Consultés souvent par les dépositaires de la puissance et de la faveur, souvent à portée d'obtenir et d'exercer un grand crédit, ils échappaient à l'ambition comme on échappe à la servitude. Etrangers à tous les sentiments que l'ambition, l'intérêt ou l'orgueil peuvent exciter parmi les hommes, jamais ils ne furent mêlés à aucun combat de partis, de corps ou d'opinions ; ils ne s'attachaient qu'aux décisions et à l'autorité de l'Eglise (15).

On croirait leur faire injure si on vantait ici leur piété. Elle était, comme eux, vraie, simple, naturelle, sans effort et sans ostentation ; elle était toute en sentiments ; et ils savaient la faire aimer et respecter par cette nombreuse jeunesse dont ils étaient environnés. Ils avaient vu passer sous leurs yeux une longue suite de générations appelées à occuper les places les plus éminentes. La plus tendre sollicitude les associait aux vertus de leurs anciens élèves, bien plus qu'à leur gloire et à leurs honneurs.

Jamais on n'a porté la noblesse et le désintéressement à un degré aussi remarquable. Ceux d'entre eux qui avaient conservé quelque portion de leur patrimoine, regardaient comme un devoir de soulager la maison où ils étaient employés, des frais que pouvait entraîner leur présence. Le seul prix de leurs utiles services était de consacrer leur vie entière à en rendre de nouveaux. Leur sage économie leur offrait souvent les moyens de conserver à l'Eglise des sujets précieux, par le secours d'une éducation gratuite ; ceux mêmes qui étaient l'objet de leur bienfaisance ne parvenaient jamais à connaître leurs bienfaiteurs.

Je n'ajouterai qu'un seul mot pour donner la mesure de leur désintéressement. La congrégation de Saint-Sulpice a existé pendant cent cinquante ans ; elle avait de nombreux établissements dans toutes les parties de la France ; et il n'est pas arrivé *une seule fois* qu'elle ait été appelée ou qu'elle soit intervenue devant un tribunal quelconque, pour aucune discussion d'intérêt.

Pourrait-on nous savoir mauvais gré de nous être étendu avec une espèce de complaisance sur une société qui a eu le mérite d'avoir formé Fénelon. Saint-Sulpice fut son berceau, et sa gloire rejaillit sur Saint-Sulpice. *Je ne connais rien de plus vénérable et de plus apostolique que Saint-Sulpice :* ce furent les dernières paroles que dicta Fénelon mourant, pour être transmises à Louis XIV.

XI. — *Confiance de Fénelon pour M. Tronson.*

Dieu daigna bénir les vues qui avaient dirigé le marquis de Fénelon en plaçant son neveu au séminaire de Saint-Sulpice. Nous avons sous les yeux une lettre du jeune abbé de Fénelon à son oncle, dans laquelle il lui peint, avec autant de naturel que d'onction, les progrès de l'ascendant que M. Tronson prenait chaque jour sur cette âme douce et vertueuse.

XII. — *Lettre de Fénelon au marquis de Fénelon.* (Manuscrits.)

« Je souhaiterais passionnément vous pouvoir dire ici quelque chose du détail de ce qui

(15) C'est une justice qui a été rendue à la congrégation de Saint-Sulpice, par un célèbre critique, plus porté à blâmer qu'à louer. « Je suis sûr que, si les jansénistes n'avaient attaqué les Jésuites que sur leur morale, ils auraient eu presque tout le monde de leur côté. Il n'y a personne, quelque méchant qu'il soit, qui ose se déclarer en faveur de la méchante morale. Vous savez que Messieurs de Saint-Sulpice font profession ouverte de n'être point jansénistes pour la doctrine ; cependant, pour ce qui est de la morale, ils en usent tout autrement, et je crois qu'en cela ils ont pris le bon parti. »

(*Lettres critiques* de Richard Simon, t. IV, p. 158, édit. d'Amsterdam, 1730.)

Richard Simon paraît avoir eu, comme Pascal, le tort d'attribuer à un corps des opinions dangereuses, fausses ou hasardées, qui n'appartenaient qu'à un petit nombre de ses membres. De pareilles fictions peuvent contribuer au succès d'une satire, lorsqu'elle réunit d'ailleurs tous les genres d'agréments qui peuvent plaire à l'esprit ou flatter la malignité des hommes ; mais on doit convenir que dans une discussion sérieuse, qui intéresse la doctrine ou la morale, elles blessent également la charité et la sincérité chrétienne. On peut ajouter que ces opinions répréhensibles n'appartenaient pas plus à quelques Jésuites qu'à des religieux de quelques autres ordres. La bonne foi exigeait au moins qu'on fît observer qu'elles avaient été réfutées de la manière la plus forte par des membres de cette même société. C'est ainsi que Nicole a puisé ses principaux raisonnements contre le probabilisme dans les écrits du Jésuite Comitolo, et il se donne bien de garde de le citer.

se passe entre M. Tronson et moi; mais certes, Monsieur, je ne sais guère que vous en dire; car, quoique ma franchise et mon ouverture de cœur pour vous me semblent très-parfaites, je vous avoue néanmoins, sans craindre que vous en soyez jaloux, que je suis encore bien plus ouvert à l'égard de M. Tronson, et que je ne saurais qu'avec peine vous faire confidence de l'union dans laquelle je suis avec lui. Assurément, Monsieur, si vous pouviez entendre les entretiens que nous avons ensemble, et la simplicité avec laquelle je lui fais connaître mon cœur et avec laquelle il me fait connaître Dieu, vous ne reconnaîtriez pas votre ouvrage, et vous verriez que Dieu a mis la main d'une manière sensible au dessein dont vous n'aviez encore que jeté les fondements. Ma santé ne se fortifie point, et cette affliction ne serait pas médiocre, si je n'apprenais d'ailleurs à m'en consoler. Je crois que vous me permettrez..... »

La suite de cette lettre, écrite de la *main de Fénelon*, a été perdue, et nous devons la regretter; elle aurait peut-être servi à nous faire connaître les motifs et l'objet de cette espèce d'agitation intérieure qu'il paraissait alors éprouver. Mais on y observe cet abandon de confiance spirituelle où il se trouvait avec M. Tronson : on voit jusqu'à quel point ce sage et vertueux directeur avait su insinuer dans le cœur de son jeune élève les principes et les sentiments de cette charité pure et affectueuse, cet amour de Dieu pour lui-même, dont il étendit peut-être ensuite les maximes au delà des bornes prescrites à la faiblesse humaine.

Cette lettre indique également que malgré sa tendre et respectueuse déférence pour un oncle qui pouvait lui-même être regardé comme un modèle de la vie spirituelle, il ne croyait pas pouvoir s'ouvrir entièrement à lui sur toutes les pensées et tous les desseins qui l'occupaient alors, et dont M. Tronson était le seul confident et l'unique dépositaire.

Il paraît que ce fut alors que Fénelon conçut un projet extraordinaire, dont aucun de ses historiens n'a parlé, et qui excita le mécontentement de son oncle, l'évêque de Sarlat. Ce prélat crut même en devoir porter ses plaintes à M. Tronson, comme on le voit par la réponse de M. Tronson.

XIII. — *Lettre de M. Tronson à M. l'évêque de Sarlat, février* 1667. (*Manuscrit.*)

« Monseigneur, je ne doute point que le dessein de Monsieur votre neveu ne vous ait fort surpris. Le droit que vous avez sur lui par toute sorte de titres, et les vues raisonnables et très-saintes que vous donnent les besoins de votre diocèse, ne peuvent que vous fournir en cette rencontre un fondement de peine bien légitime. Je puis vous assurer, Monseigneur, que j'aurais souhaité de tout mon cœur qu'il eût été en état de pouvoir répondre à vos intentions, et que ce serait avec bien de la consolation que je le verrais s'appliquer à se rendre digne de travailler sous les ordres d'un prélat pour le service duquel je me sacrifierais moi-même avec joie, si je pouvais être en état de le faire.

« Mais sa résolution est d'une nature, que je ne vois pas ce que j'y puis faire à présent, après ce que je lui ai dit avant son départ de cette ville. Je crois que Monsieur le marquis, votre frère, et Monsieur le comte, savent assez le peu de part que nous avons à ce dessein. J'ai tâché, dans toutes les circonstances, d'éloigner autant que j'ai pu cette résolution; je lui ai parlé plusieurs fois pour le porter à ne pas se précipiter; je lui ai dit nettement que s'il pouvait modérer son désir et demeurer en paix, il pourrait, en continuant ses études et ses exercices de piété, se rendre plus capable de travailler un jour dans l'Eglise. Enfin, Monseigneur, j'ai tâché de mettre sa fermeté à l'épreuve, en lui représentant ce que j'ai cru le plus capable de l'ébranler; mais après ces épreuves, son inclination se trouvant toujours également forte, et ses intentions paraissant désintéressées, je me suis vu hors d'état de passer outre, ayant employé inutilement tout ce que je pouvais, et ne croyant pas, dans ces dispositions, avoir droit de faire d'autre violence à son désir. Voilà, Monseigneur, ce que j'ai cru vous devoir mander sur une affaire sur laquelle vous pouvez prononcer plus absolument, mais où j'ai remarqué des résolutions trop bien affermies pour pouvoir espérer quelque changement. Je ne dis ceci que pour vous rendre compte de sa conduite et de la mienne, pour satisfaire au désir que vous m'avez témoigné par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et pour vous protester que je suis et serai toujours, avec tout le respect que je dois, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Louis TRONSON. »

« *P. S.* J'ai cru, Monseigneur, devoir ajouter un mot sur le silence que nous avons gardé en cette affaire, que j'ai appris, depuis ma lettre écrite, vous avoir fait quelque peine. Premièrement, je vous dirai que nous n'avons pas accoutumé de parler des personnes que nous dirigeons et confessons; nous leur donnons simplement avis sur ce qu'ils nous demandent; et ce n'est pas manque de respect pour ceux à qui ils appartiennent, si nous tenons secrètes des choses que nous n'avons pas droit de publier. Nous supposons toujours qu'ils ne manqueront pas de s'acquitter de leurs obligations envers eux.

« Secondement, je vous dirai, Monseigneur, que je n'aurais pas même cru devoir vous écrire sur cette affaire, dont je m'étais expliqué nettement à Monsieur votre neveu, en présence de Monsieur le marquis votre frère. Comme il avait été témoin de tous mes sentiments, je ne pus douter qu'il ne vous en informât bien amplement, et je crus qu'il n'y avait point de meilleure voie pour vous les faire connaître, puisqu'il n'y en avait pas de moins suspecte et de plus sûre.

» Voilà, Monseigneur, deux principaux fondements de mon silence sur le voyage de Monsieur votre neveu, et ce qui m'avait jusqu'à présent retenu et empêché de vous en écrire. A présent qu'il s'en est expliqué lui-

même, vous jugerez de sa vocation bien mieux que je ne pourrais faire. Son inclination forte et permanente, la fermeté de sa résolution, la pureté de ses intentions et de ses vues, est ce qui m'a paru bien considérable pour y faire attention; et c'est ce que j'ai cru devoir vous exposer ici, pour vous rendre compte avec toute l'exactitude qu'il m'est possible, de notre conduite en cette affaire, qui nous donnerait un sujet de mortification considérable, si elle vous laissait le moindre soupçon que nous eussions voulu manquer au respect que nous vous devons. »

Il est facile de reconnaître dans cette lettre l'esprit de vertu et de sagesse qui distinguait si éminemment M. Tronson. On y observe la scrupuleuse exactitude de ses principes sur la nature et les limites de l'autorité d'un directeur, et sur la discrétion qui lui est prescrite pour tous les secrets qui lui sont confiés.

XIV. — *Conjectures sur un projet de Fénelon.*

Tout ce qui concerne Fénelon excite l'intérêt, et on désire sans doute de savoir quelle était cette résolution extraordinaire qu'il avait prise, et qui paraît avoir contrarié si vivement l'évêque de Sarlat, son oncle. Tous ses historiens ne nous offrent aucun éclaircissement sur cette particularité de sa vie.

Mais des pièces originales qui nous ont été communiquées (15*) semblent indiquer que le zèle de Fénelon le portait alors, malgré sa jeunesse et sa faible santé, à se consacrer aux missions du Canada. La congrégation de Saint-Sulpice y avait un établissement considérable dans l'île de Montréal, dont l'objet était de travailler à la conversion des sauvages et de procurer les secours de la religion aux habitants de la colonie. Cet établissement naissant avait déjà excité le zèle de quelques ecclésiastiques élevés au séminaire de Saint-Sulpice : plusieurs d'entre eux étaient passés au Canada, comme nous l'apprennent les mêmes manuscrits où nous avons puisé la connaissance de ce fait.

Nous voyons par la lettre de M. Tronson, que l'abbé de Fénelon s'était rendu lui-même auprès de son oncle, pour lui faire part de sa résolution et lui demander son agrément. L'évêque de Sarlat fut effrayé avec raison d'une détermination qui était absolument incompatible avec la santé si délicate de son neveu. Il lui refusa son consentement et lui ordonna de retourner au séminaire de Saint-Sulpice pour se rendre encore plus digne, par l'étude et la retraite, d'exercer utilement le ministère auquel il se croyait spécialement appelé.

XV. — *Fénelon entre dans la communauté des prêtres de Saint-Sulpice.*

L'abbé de Fénelon, après avoir reçu les ordres sacrés au séminaire de Saint-Sulpice, se consacra aux fonctions du saint ministère dans la communauté des prêtres de la même paroisse.

On n'aurait pas besoin sans doute d'un exemple aussi remarquable que celui de Fénelon, pour se pénétrer de toute l'importance et de toute la dignité d'un ministère qui donne toujours le droit de faire le bien et jamais le pouvoir de nuire; qui n'exerce qu'une justice fondée sur la miséricorde, et non pas cette justice que la terreur accompagne et dont les sentences sont écrites avec le sang; qui place sans cesse les ministres de la religion entre la puissance et la faiblesse, entre la richesse et l'indigence, pour le soulagement de tous les maux et la réparation de toutes les injustices; qui leur permet d'intervenir dans toutes les discussions, pour les concilier par la douceur et la confiance, sans jamais y mêler la force et l'autorité; qui console le malheur par les seules espérances qui peuvent ouvrir le cœur des malheureux à la résignation, et prévenir le désespoir; qui inspire la confiance au criminel lui-même par la loi d'un secret inviolable, et qui fait servir cette confiance à le conduire au repentir; qui peut, sans rougir, implorer les plus humbles secours pour les transmettre à l'indigence; qui, souvent dépositaire des richesses que la charité lui a confiées, s'ennoblit lui-même par une glorieuse pauvreté (16); qui enseigne la doctrine la plus favorable au repos de la société et au bonheur du genre humain, sans être obligé de varier son langage et ses préceptes au milieu de toutes les variations des institutions humaines.

Ce fut dans l'exercice de ce ministère, en se mêlant à tous les états et à toutes les conditions, en s'associant à toutes les infortunes, en compatissant à toutes les faiblesses, en y portant ce mélange de douceur, de force et de charité qui s'approprie à tous les caractères, à toutes les situations et à tous les maux, que Fénelon acquit la connaissance de toutes les maladies morales et physiques qui affligent l'humanité.

Ce fut par cette communication habituelle et immédiate avec toutes les classes de la société, que Fénelon obtint la triste conviction de tous les malheurs qui pèsent sur le plus grand nombre des hommes.

C'est à la profonde impression qu'il en conserva toute sa vie, que l'on doit cette tendre commisération qu'il montre dans tous ses écrits pour les infortunés, et qu'il sut encore mieux montrer dans toutes ses actions.

Un avantage précieux que Fénelon recueillit du ministère ecclésiastique fut cette prodigieuse et incroyable facilité qu'il contracta de parler et d'écrire avec une abondance, une clarté et une élégance qui firent l'étonnement et l'admiration de ses contemporains. C'est en lisant, non-seulement ses ouvrages imprimés, mais encore les manuscrits qui restent de lui,

(15*) Registre original écrit de la main des différents directeurs du séminaire de Saint-Sulpice, et qui marque jour par jour l'entrée et la sortie des ecclésiastiques reçus dans cette maison depuis 1641 jusqu'en 1700.

(16) M. Languet, curé de Saint-Sulpice, distribuait par an un million d'aumônes, et n'avait qu'un lit de serge et deux chaises de paille.

qu'on a peine à concevoir comment, au milieu de tous les devoirs, de tous les soins et de toutes les traverses qui ont rempli sa vie, il a pu suffire à cette singulière fécondité qui se reproduit sous mille formes et sur toutes sortes de sujets.

Il se consacra pendant trois années entières au ministère ecclésiastique, et ce fut alors qu'il fut chargé, par le curé de la paroisse de Saint-Sulpice, d'expliquer l'Ecriture sainte au peuple les jours de dimanche et de fêtes, fonction qui commença à le faire connaître, et dont il retira pour lui-même les plus grands avantages.

Fénelon fut appelé à Sarlat, en 1674, par son oncle : nous avons une de ses lettres écrite de Sarlat (Manuscrits) au marquis de Fénelon; elle ne porte aucune date; mais il y parle de la mort du marquis de Saint-Abre, son oncle maternel, tué au combat de Sintzheim, le 16 juin 1674, comme d'un événement assez récent. Il y est aussi question de quelques démarches qu'on se proposait de faire en sa faveur pour lui procurer la députation de la province ecclésiastique de Bordeaux à l'assemblée générale du clergé de 1675. Ces démarches n'eurent point de succès, parce qu'il avait pour concurrents les abbés d'Epinai, de Saint-Luc et de Marillac, plus âgés que lui, et beaucoup plus avancés dans les dignités ecclésiastiques.

XVI. — *Fénelon veut se consacrer aux missions du Levant.*

Ce fut à cette époque que Fénelon reprit avec plus d'ardeur son premier projet de se consacrer aux missions; mais, convaincu avec raison que sa santé ne lui permettrait jamais de résister aux rigueurs du climat du Canada, il porta toutes ses pensées vers les missions du Levant. Nous en trouvons la preuve dans une lettre écrite de sa main, et qui n'a jamais été imprimée. Elle nous a paru si remarquable, que nous croyons devoir la transcrire telle qu'elle nous est parvenue ; elle est datée de Sarlat du 9 octobre, sans indication d'année.

« Divers petits accidents ont toujours retardé jusqu'ici mon retour à Paris; mais enfin, Monseigneur, je pars, et peu s'en faut que je ne vole. A la vue de ce voyage, j'en médite un plus grand. La Grèce entière s'ouvre à moi ; le sultan effrayé recule ; déjà le Péloponèse respire en liberté, et l'Eglise de Corinthe va refleurir; la voix de l'Apôtre s'y fera encore entendre. Je me sens transporté dans ces beaux lieux et parmi ces ruines précieuses, pour y recueillir, avec les plus curieux monuments, l'esprit même de l'antiquité. Je cherche cet aréopage où saint Paul annonça aux sages du monde le Dieu inconnu; mais le profane vient après le sacré, et je ne dédaigne pas de descendre au Pirée où Socrate fait le plan de sa république. Je monte au double sommet du Parnasse; je cueille les lauriers de Delphes, et je goûte les délices de Tempé.

« Quand est-ce que le sang des Turcs se mêlera avec celui des Perses sur les plaines de Marathon, pour laisser la Grèce entière à la religion, à la philosophie et aux beaux-arts, qui la regardent comme leur patrie?

. . . . Arva, beata
Petamus arva, divites et insulas.
(Horat., *Epod.*, xvi, vers 41.)

« Je ne t'oublierai pas, ô île consacrée par les célestes visions du disciple bien-aimé! ô heureuse Patmos! j'irai baiser sur la terre les pas de l'Apôtre, et je croirai voir les cieux ouverts. Là, je me sentirai saisi d'indignation contre le faux prophète, qui a voulu développer les oracles du véritable, et je bénirai le Tout-Puissant, qui, bien loin de précipiter l'Eglise comme Babylone, enchaîne le dragon, et la rend victorieuse. Je vois déjà le schisme qui tombe, l'Orient et l'Occident qui se réunissent, et l'Asie qui voit renaître le jour après une si longue nuit; la terre, sanctifiée par les pas du Sauveur est arrosée de son sang, délivrée de ses profanateurs, et revêtue d'une nouvelle gloire; enfin, les enfants d'Abraham, épars sur la face de toute la terre, et plus nombreux que les étoiles du firmament, qui, rassemblés des quatre vents, viendront en foule reconnaître le Christ, qu'ils ont percé, et montrer à la fin des temps une résurrection. En voilà assez, Monseigneur; et vous serez bien aise d'apprendre que c'est ici ma dernière lettre et la fin de mes enthousiasmes, qui vous importuneront peut-être. Pardonnez-les à ma passion de vous entretenir de loin, en attendant que je puisse le faire de près. »

Fr. de Fénelon.

On voit, par le ton et le style de cette lettre, que Fénelon était encore dans ce premier âge de la vie, où une imagination jeune, brillante et nourrie de toute la fleur de la littérature, se plaît à embellir tous les objets qui se présentent à elle, et à y répandre les couleurs vives et animées dont elle a reçu l'impression encore récente.

Cette lettre était probablement adressée à Bossuet, et remonte aux premiers temps de leur liaison; nous verrons bientôt comment elle s'était formée entre deux hommes faits pour se connaître, s'aimer et s'estimer.

On voit que Fénelon était parvenu à obtenir le consentement de l'évêque de Sarlat, son oncle, pour son projet des missions du Levant. Peut-être ce prélat ne se crut-il plus en droit d'opposer un second refus à une vocation qui paraissait si marquée, et que le temps n'avait fait que confirmer Il ne pouvait d'ailleurs alléguer pour les missions du Levant la rigueur du climat, comme il l'avait fait pour le voyage du Canada.

Mais sans doute des réflexions ultérieures, la crainte d'affliger mortellement un oncle dont il avait arraché plutôt qu'obtenu l'aveu, la pensée déchirante de manquer à la reconnaissance envers un prélat et un parent, qui réunissait les titres les plus sacrés pour un cœur comme le sien, lui firent d'abord suspendre l'exécution de son projet. On parvint ensuite à donner une autre direction à son zèle pour la conversion des infidèles, en l'ap-

pliquant à un objet à peu près du même genre, celui de maintenir dans la foi les *Nouvelles-Catholiques*, dont M. de Harlai, archevêque de Paris, le nomma supérieur. Ses succès dans cette nouvelle carrière, et le désir qu'il paraissait conserver de se consacrer aux missions étrangères, firent naître dans la suite l'idée de l'employer dans les missions du Poitou; c'était rentrer en quelque sorte dans le genre d'apostolat pour lequel il avait montré un attrait si décidé.

XVII. — *Fénelon est nommé supérieur des Nouvelles-Catholiques.*

M. de Harlai, archevêque de Paris, possédait au degré le plus éminent l'art de gouverner, et de faire servir à la gloire et à l'avantage de son diocèse tous les genres de mérite et de talent qu'il observait dans son clergé. La voix publique avait déjà porté jusqu'à lui le nom de l'abbé de Fénelon. Frappé de la réputation extraordinaire qu'un jeune homme avait su mériter à un âge où l'on n'est pas même remarqué, il n'hésita pas à le nommer supérieur des *Nouvelles-Catholiques* et des filles de la *Madeleine de Traisnel*.

L'abbé de Fénelon n'avait alors que vingt-sept ans, et on lui confia un emploi qui était ordinairement réservé à des ecclésiastiques éprouvés par une longue expérience, et vieillis dans les fonctions délicates du ministere.

Pour être moins distrait de l'exercice de ses nouvelles fonctions, il quitta la communauté des prêtres de Saint-Sulpice, et alla s'établir chez le marquis de Fénelon, son oncle (Manuscrits), à qui le roi avait accordé un logement dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

La communauté des Nouvelles-Catholiques formait une association de quelques personnes pieuses, qui n'étaient liées par aucun vœu religieux. Elle avait été instituée en 1634, par Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, et approuvée par une bulle du Pape Urbain VIII. L'objet de cet institut était d'affermir les nouvelles converties dans la doctrine qu'elles avaient embrassée, et d'instruire les personnes du même sexe qui se montraient disposées à se convertir. Elles avaient formé leur premier établissement dans la rue des Fossoyeurs, près Saint-Sulpice. Mais lorsque le maréchal de Turenne eut abjuré le calvinisme, il chercha à favoriser une institution destinée à procurer à ceux dont il avait partagé les erreurs, le bonheur qu'il avait retrouvé lui-même en revenant à la religion de ses pères. Il accorda une protection particulière à la communauté des Nouvelles-Catholiques, et acquit pour elle une maison plus spacieuse et plus commode dans la rue Sainte-Anne. Il se servit même de son crédit auprès du Roi pour le porter à étendre ses bienfaits sur un établissement si conforme aux vues de ce prince. La protection de Louis XIV et le nom de M. de Turenne avaient donné à la communauté des Nouvelles-Catholiques une considération qui excita M. de Harlai à lui donner pour chef un ecclésiastique digne de justifier les vues et les espérances d'un roi tel que Louis XIV, et d'un homme tel que M. de Turenne. Son choix tomba sur l'abbé de Fénelon, et l'abbé de Fénelon fit bientôt connaître que son nom serait aussi un titre de gloire pour le siecle de Louis XIV.

Il entrait avec d'autant plus de satisfaction dans cette nouvelle carrière, qu'elle le ramenait indirectement à ses premières pensées et à ses premiers vœux pour les missions. Elle ne lui présentait pas sans doute des travaux aussi étendus, des dangers aussi glorieux, ni des sacrifices aussi pénibles; mais elle avait aussi ses difficultés. Il est souvent plus difficile de triompher de l'erreur que de l'idolâtrie, et de détruire des opinions adoptées comme plus pures et plus sévères, que des superstitions extravagantes, qui ne peuvent ni séduire l'esprit ni satisfaire l'amour-propre.

L'abbé de Fénelon montra dans son nouvel emploi le mérite si rare et si nécessaire de donner toujours à l'instruction cette forme simple, claire, précise, qui la met à la portée de tous les esprits, en les variant selon le degré de leur intelligence. Il y réunissait le don précieux de faire aimer la vertu par ce langage sensible et pénétrant qui parle à l'âme avant d'arriver à la raison, et qui dispose à cette sorte de confiance, dont on ne peut jamais se défendre pour celui qui a commencé par nous convaincre de sa vertu, de sa bonne foi et de son intérêt pour notre bonheur.

La seule distraction que l'abbé de Fénelon se permît de mêler à ses occupations, qui paraîtraient aujourd'hui si rebutantes pour un homme de son âge, était d'entretenir avec M. Tronson cette correspondance de piété qu'il avait appris à goûter sous sa direction, et de cultiver avec assiduité les bontés de son oncle, qui était pour lui un second directeur.

XVIII. — *Fénelon se lie avec Bossuet.*

Le marquis de Fénelon avait un grand nombre d'amis, auxquels il fit connaître son jeune neveu. Parmi ces hommes distingués qui faisaient profession d'aimer et d'estimer le marquis de Fénelon, et qui vivaient avec lui d'une manière plus intime, on remarquait le duc de Beauvilliers, déjà prévenu en faveur de l'abbé de Fénelon, sur les témoignages de M. Tronson. On y remarquait aussi le célèbre Bossuet, qui fut frappé, dès les premiers moments, du mérite extraordinaire qu'annonçait ce jeune ecclésiastique.

Son oncle l'avait également présenté à M. de Harlai, archevêque de Paris, qui jouissait alors d'un grand crédit à la cour, et qui réunissait à un extérieur agréable et noble de grands talents pour l'administration, et une heureuse facilité de s'exprimer avec autant de grâce que de dignité. Il présida pendant trente-cinq ans les assemblées du clergé, et il sut toujours les diriger d'une manière aussi convenable pour le clergé que conforme aux

vues du gouvernement. M. de Harlai accueillit l'abbé de Fénelon avec une bienveillance particulière; il lui prodigua tous ces témoignages de goût, de confiance et de bonne volonté qui étaient dans l'habitude de son caractère et de ses manières, et auxquels un grand usage du monde et de la cour prêtait la séduction la plus flatteuse pour un jeune homme encore étranger au monde et aux affaires.

Mais M. de Harlai vit avec peine l'abbé de Fénelon s'attacher avec une prédilection marquée à Bossuet, que sa grande réputation et sa qualité de précepteur du dauphin présentaient déjà à l'archevêque de Paris comme un concurrent redoutable à la cour et dans les affaires du clergé. Blessé d'une préférence aussi sensible, M. de Harlai ne fut pas assez maître de lui-même pour ne pas laisser apercevoir à Fénelon combien il en était affecté. Peut-être aussi s'imaginait-il que des considérations d'un autre genre empêchaient Fénelon de le cultiver avec tout l'empressement qu'il avait attendu de lui.

Quoi qu'il en soit, Fénelon ne se présentait à l'archevêché que très-rarement, et dans les seules circonstances où le respect et la bienséance lui en faisaient un devoir. Ce fut dans une de ces occasions, que M. de Harlai lui dit d'un ton de reproche, où il entrait plus d'amertume que de bienveillance : ***M. l'abbé, vous voulez être oublié, vous le serez.***

Rien n'est peut-être plus propre à donner une juste idée de la sagesse de caractère et du jugement prématuré de Fénelon, que cette vénération filiale qu'il montrait pour un évêque, dont le génie, les talents et les vastes connaissances commandaient sans doute l'admiration ; mais dont l'austérité de principes et de mœurs pouvait effrayer un jeune homme à peine admis à sa familiarité. Fénelon fut entraîné rapidement par un sentiment irrésistible vers ce grand homme, dont les vertus, les leçons et les exemples lui rappelaient les Pères des premiers siècles du christianisme; chaque jour lui acquit de nouveaux droits à l'estime et à la confiance de Bossuet, qui vit avec satisfaction s'élever sous ses yeux un jeune ecclésiastique, qui promettait déjà tout ce qu'il fut dans la suite. Malgré ses grandes occupations, il se chargea de le diriger dans la carrière qui s'ouvrait devant lui, et dans laquelle il est si facile de s'égarer, ou du moins de perdre un temps précieux, lorsqu'on n'est pas conduit par une main habile et exercée. Bossuet y mit une complaisance et un intérêt qui indiquent le sentiment de goût et d'estime qu'il avait pris pour son jeune élève. Il se montrait toujours disposé à l'accueillir, à répondre à tous ses doutes, et à lui ouvrir tous ces trésors de science que son vaste génie et de longs travaux l'avaient mis à portée d'acquérir.

Cette liaison subsista pendant un très-grand nombre d'années avec la même intimité. Nous en retrouverons fréquemment des témoignages jusqu'à l'époque affligeante qui mit en opposition de sentiments ces deux grands hommes ; mais nous aurons occasion d'observer que, même dans leurs discussions les plus animées, ils ne cessèrent jamais d'avoir l'un pour l'autre une estime mutuelle, fondée sur l'opinion qu'ils avaient de leur vertu et de leur sincère attachement à l'Eglise et à la religion.

XIX. — *L'évêque de Sarlat résigne à Fénelon le prieuré de Carennac*

Fénelon fut obligé, en 1681, de suspendre momentanément ses fonctions de supérieur des Nouvelles-Catholiques, pour faire un voyage à Sarlat. L'évêque de Sarlat, son oncle, venait de lui résigner son prieuré de Carennac, pour l'aider à se soutenir à Paris Ce bénéfice, de la valeur de 3 ou 4,000 livres de rente, fut le seul qu'eut Fénelon jusqu'à l'âge de quarante-quatre ans.

Nous trouvons parmi ses manuscrits une lettre qu'il écrivit en cette occasion à la marquise de Laval, sa cousine. Il lui fait, dans un style plein de goût et de gaieté, le récit de la pompeuse réception dont on honora son entrée à Carennac. On pourra observer par ce récit que, dans les provinces comme à Paris, l'*éloquence des harangues* a toujours été à peu près la même dans tous les temps et dans tous les lieux.

XX. — *Lettres de Fénelon à madame de Laval,* 1681. (Manuscrits.)

« Oui, madame, n'en doutez pas, je suis un homme destiné à des entrées magnifiques. Vous savez celle qu'on m'a faite à Bélai, dans votre gouvernement. Je vais vous raconter celle dont on m'a honoré en ce lieu.

« M. de Rouffillac pour la noblesse; M. Rose, curé, pour le clergé; M. Rigaudie, prieur des moines, pour l'ordre monastique, et les fermiers de céans pour le tiers-état, viennent jusqu'à Sarlat me rendre leurs hommages. Je marche accompagné majestueusement de tous ces députés; j'arrive au port de Carennac, et j'aperçois le quai bordé de tout le peuple en foule. Deux bateaux, pleins de l'élite des bourgeois, s'avancent; et en même temps je découvre que, par un stratagème galant, les troupes de ce lieu les plus aguerries, s'étaient cachées dans un coin de la belle île que vous connaissez ; de là, elles vinrent en bon ordre de bataille me saluer avec beaucoup de mousquetades ; l'air est déjà tout obscurci par la fumée de tant de coups, et l'on n'entend plus que le bruit affreux du salpêtre. Le fougueux coursier que je monte, animé d'une noble ardeur, veut se jeter dans l'eau; mais moi, plus modéré, je mets pied à terre au bruit de la mousqueterie, qui se mêle à celui des tambours. Je passe la belle rivière de Dordogne, presque toute couverte de bateaux qui accompagnent le mien. Au bord m'attendent gravement tous les moines en corps; leur harangue est pleine d'éloges sublimes; ma réponse a quelque chose de grand et de doux. Cette foule immense se fend pour m'ouvrir un chemin; chacun a les yeux attentifs pour lire dans les miens quelle sera sa destinée; je monte ainsi jusqu'au château, d'une marche lente et mesurée, afin de me prêter pour un peu de temps à la curiosité publique. Cependant mille

voix confuses font retentir des acclamations d'allégresse, et l'on entend partout ces paroles : *Il sera les délices de ce peuple.* Me voilà à la porte déjà arrivé, et les consuls commencent leur harangue par la bouche de l'orateur royal. A ce nom, vous ne manquez pas de vous représenter ce que l'éloquence a de plus vif et de plus pompeux. Qui pourrait dire quelles furent les grâces de son discours? il me compara au soleil; bientôt après je fus la lune; tous les autres astres les plus radieux eurent ensuite l'honneur de me ressembler; de là, nous en vînmes aux éléments et aux météores, et nous finîmes heureusement par le commencement du monde. Alors le soleil était déjà couché, et pour achever la comparaison de lui à moi, j'allai dans ma chambre pour me préparer à en faire de même. »

C'est du même ton de gaieté que Fénelon rend compte à la marquise de Laval d'un plaidoyer qu'il entendit à l'audience publique du tribunal de Sarlat, peu de jours après sa brillante réception à Carennac.

A Issigeac (17), 16 juin 1681.

« On n'a pas tous les jours un grand loisir et un sujet heureux pour écrire en style sublime. Ne vous étonnez donc pas, madame, si vous n'avez pas eu cette semaine une relation nouvelle de mes aventures; tous les jours de la vie ne sont pas des jours de pompe et de triomphe. Mon entrée dans Carennac n'a été suivie d'aucun événement mémorable. Mon règne y a été si paisible, qu'il ne fournit aucune variété pour embellir l'histoire. J'ai quitté ce lieu-là pour venir trouver ici M. de Sarlat, et j'ai passé à Sarlat en venant : je m'y suis même arrêté un jour, pour y entendre plaider une cause fameuse par les Cicérons de la ville. Leurs plaidoyers ne manquèrent pas de commencer par le commencement du monde, et de venir ensuite tout droit par le déluge jusqu'au fait. Il était question de donner du pain par provision à des enfants qui n'en avaient pas. L'orateur, qui s'était chargé de parler aux juges de leur appétit, mêla judicieusement dans son plaidoyer beaucoup de pointes fort gentilles avec les plus sérieuses lois du code, les métamorphoses d'Ovide, et des passages terribles de l'Ecriture sainte. Ce mélange, si conforme aux règles de l'art, fut applaudi par les auditeurs de bon goût. Chacun croyait que les enfants feraient bonne chère, et qu'une si rare éloquence allait fonder à jamais leur cuisine; mais, ô caprice de la fortune! quoique l'avocat eût obtenu tant de louanges, les enfants ne purent obtenir du pain : on appointa la cause; c'est-à-dire, en bonne chicane, qu'il fut ordonné à ces malheureux de plaider à jeun, et les juges se levèrent gravement du tribunal pour aller dîner; je m'y en allai aussi, et je partis ensuite pour apporter vos lettres à M. de Sarlat. Je suis arrivé ici presque *incognito*, pour épargner les frais d'une entrée. Sur les sept heures du matin je surpris la ville; ainsi il n'y a ni harangue, ni cérémonie, dont je puisse vous régaler. Que ne puis-je, pour réjouir mademoiselle de Laval, vous faire part des fleurs de rhétorique qu'un prédicateur de village répandit sur nous, ses auditeurs infortunés; mais il est juste de respecter la chaire plus que le barreau. »

C'est pendant le court séjour que Fénelon fit à Carennac, qu'il composa l'ode qui commence par ces vers :

Montagnes, de qui l'audace
Va porter jusques aux cieux
Un front d'éternelle glace.

XXI. — *De l'abbé de Langeron.*

On doit bien croire que Fénelon n'avait jamais eu l'idée de faire imprimer cette ode; elle ne fut en effet imprimée qu'après sa mort, à la suite de la première édition du *Télémaque*, publiée par sa famille. Elle était adressée à l'abbé de Langeron, qu'une heureuse conformité de caractère et de goût avait uni à Fénelon dès sa première jeunesse; qui fut ensuite associé à tous les travaux et à tous les événements de sa vie; qui vécut et mourut fidèle à l'amitié, dans l'adversité comme dans la prospérité.

Nous aurions peut-être négligé de parler de cette pièce de vers, si on n'y remarquait combien Fénelon, encore rempli de la lecture d'Homère, avait été frappé de bonne heure du caractère que ce grand poëte donne à Ulysse :

Des Grecs je vois le plus sage,
Jouet d'un indigne sort,
Tranquille dans son naufrage,
Et circonspect dans le port;
Vainqueur des vents en furie,
Pour sa sauvage patrie,
Bravant les flots nuit et jour.
Oh! combien de mon bocage
Le calme, le frais, l'ombrage
Méritent mieux mon amour!

Espèce de tableau prophétique de la destinée qui était réservée dans la suite à Fénelon lui-même, et dont le pressentiment semble se retrouver encore dans ces vers de la même ode :

Loin, loin trompeuse fortune,
Et toi faveur importune;
Le monde entier ne m'est rien.

Ce fut sans doute l'impression qui lui était restée dès sa jeunesse, du caractère d'Ulysse, tel qu'Homère nous l'a dépeint dans l'*Odyssée*, qui invita Fénelon, longtemps après, à adapter si heureusement ce même sujet à l'instruction de M. le duc de Bourgogne, en lui proposant pour modèle Télémaque, fils d'Ulysse. On sait d'ailleurs que Fénelon préférait l'*Odyssée* à l'*Iliade*; il y retrouvait une peinture plus fidèle et plus attachante des vicissitudes de la vie humaine, et des leçons plus sensibles pour apprendre aux hommes à supporter avec courage l'injustice et le malheur.

Après une courte absence, Fénelon reprit ses premières fonctions auprès des Nouvelles-

(17) Maison de campagne des évêques de Sarlat, que l'oncle de Fénelon avait réparée et embellie avec soin.

Catholiques, et il consacra dix années entières de sa vie à la simple direction d'une communauté de femmes. Si le nom de Fénelon ne commandait pas toujours l'amour et le respect, si tous ses ouvrages, toutes ses pensées, sa conduite publique et privée ne portaient pas un caractère de grandeur qui ne permet pas à l'envie et à la satire de hasarder le plus faible trait contre un si beau génie, on ne manquerait pas de dire et de croire qu'un pareil emploi de son temps, dans la maturité de l'âge et de la raison, a contribué à rétrécir son esprit, en le concentrant dans des soins minutieux, dans des détails obscurs, dans des études inutiles.

XXII. — *Traité de l'éducation des filles.*

Ce fut alors cependant que Fénelon écrivit son premier ouvrage; ouvrage qui a commencé sa réputation, et qui, dans un seul petit volume, réunit plus d'idées justes et utiles, plus d'observations fines et profondes, plus de vérités pratiques et de saine morale, que tant d'ouvrages volumineux écrits depuis sur le même sujet. Il est facile en effet de s'apercevoir que tout ce que des auteurs plus récents ont proposé d'utile et de raisonnable sur l'éducation a été emprunté du Traité de l'*Education des filles*.

Fénelon avait dit avec précision et simplicité ce qu'on a répété avec emphase et prétention.

Fénelon n'avait pas même composé cet ouvrage pour le public : c'était un simple hommage de l'amitié; il ne l'avait écrit que pour répondre aux pieuses intentions d'une mère vertueuse. Madame la duchesse de Beauvilliers partageait tous les sentiments de confiance et d'estime de son mari pour l'abbé de Fénelon. Occupée avec le plus respectable intérêt de l'éducation de sa nombreuse famille, elle le pria de la diriger dans l'accomplissement des devoirs prescrits à sa sollicitude maternelle. Outre plusieurs garçons, elle eut huit filles qui, grâces aux exemples domestiques qu'elles eurent sous leurs yeux pendant leur jeunesse, et aux principes qu'elles puisèrent dans les instructions de Fénelon, furent des modèles de toutes les vertus que la charité inspire et que la religion ennoblit.

Comme elles étaient encore trop jeunes pour que Fénelon pût indiquer, par rapport à chacune d'elles, les modifications que tout instituteur éclairé doit employer, selon la différence des caractères, des penchants et des dispositions, il généralisa toutes ses vues et toutes ses maximes; mais il saisit avec tant d'art et de profondeur tous les traits uniformes dont la nature a marqué ce premier âge de la vie, et toutes les variétés qui donnent à chaque caractère, comme à chaque figure, une physionomie différente, qu'il n'est aucune mère de famille qui ne doive retrouver dans ce tableau l'image de son enfant, et l'expression fidèle des défauts qu'elle doit s'efforcer de prévenir, des penchants qu'elle doit chercher à rectifier, et des qualités qu'elle doit désirer de développer.

C'est ainsi qu'un ouvrage destiné à une seule famille, est devenu un livre élémentaire qui convient à toutes les familles, à tous les temps et à tous les lieux.

Cet ouvrage est si connu et si généralement répandu, que nous nous croyons dispensés de le faire connaître dans tous ses détails; nous ne craignons pas même d'avouer que nous nous étions d'abord proposé d'insérer dans une espèce d'analyse tout ce qui nous avait paru avoir un caractère plus marqué d'agrément ou d'utilité. C'était dans cet esprit que nous en avions commencé l'extrait peu à peu, et, sans nous en apercevoir nous-mêmes, notre extrait était devenu l'ouvrage tout entier : ce qui nous a averti qu'il est du petit nombre de ces livres parfaits auxquels on ne peut rien ajouter, et dont on ne peut rien retrancher sans en altérer l'esprit et la régularité.

Fénelon commence son Traité de *l'Education des filles* dès les premiers jours de la vie, dès cette époque où un seul et même nom, celui d'*enfant*, convient également aux deux sexes. En lisant cette première partie de son ouvrage, on ne peut s'empêcher de s'étonner de la modestie avec laquelle il nous présente plusieurs observations de détail aussi fines que justes et profondes; l'étonnement augmente encore en comparant cette simplicité avec le faste des auteurs plus récents, qui nous ont reproduit ces mêmes observations comme des découvertes qui semblaient leur appartenir.

Je ne donne pas ces petites choses pour grandes, écrit Fénelon. Mais que Fénelon paraît grand, lorsqu'il ne donne que comme de *petites choses* ces observations fines et délicates qui tenaient à une attention si suivie, à des réflexions si profondes et si variées, qui supposaient tant de goût et de tact, et qui étaient l'expression du cœur le plus sensible et le plus vertueux!

Dans la première partie de son ouvrage, Fénelon s'est adressé aux parents, aux instituteurs, aux institutrices, et a fait, pour ainsi dire, leur éducation encore plus que celle des enfants et des élèves.

C'est aux enfants mêmes qu'il adresse ensuite ses instructions. Après avoir veillé à la conservation de toutes les facultés morales et naturelles; après avoir cherché à prévenir les défauts et les inconvénients capables d'en corrompre l'usage, c'est de leur âme et de leur intelligence qu'il s'occupe; c'est leur esprit et leur cœur qu'il essaie de former, et il établit tout son système d'éducation sur le seul fondement qui peut assurer le bonheur des familles et l'ordre de la société, sur la religion.

Il fait arriver les enfants à l'instruction par leur penchant même à la frivolité; c'est le goût général des enfants pour les histoires que Fénelon emploie pour les instruire de la religion.

Il indique ensuite la méthode la plus simple et la plus facile pour mettre les vérités les plus intellectuelles à la portée des enfants, et les leur faire comprendre autant qu'il est

donné à l'esprit humain de pénétrer dans ces obscurités métaphysiques, sur lesquelles un enfant un peu instruit en sait autant que les hommes, et les hommes les plus instruits n'en savent guère plus que les enfants. *C'est une vraie persuasion* que Fénelon veut obtenir des enfants ; et comme il le dit lui-même, *ce n'est pas en jetant un enfant dans des subtilités de philosophie, qu'on parvient à obtenir cette vraie persuasion.*

Il profite de la poupée même avec laquelle se joue l'enfant pour lui donner les premières notions de la distinction de l'esprit et du corps, de la différence des qualités, de l'immortalité de l'âme, des peines et des récompenses d'une autre vie : c'est toujours par des raisons sensibles qu'il parle à leur raison naissante.

Fénelon veut qu'on donne aux femmes comme aux hommes, sur tout ce qui concerne la religion, une instruction solide et exempte de toute superstition. *Il ne faut jamais laisser mêler dans la foi ou dans les pratiques de piété rien qui ne soit tiré de l'Évangile, ou autorisé par une approbation constante de l'Eglise. Accoutumez-les donc à n'admettre pas légèrement certaines histoires sans autorité, et à ne s'attacher pas à de certaines dévotions qu'un zèle indiscret introduit, sans attendre que l'Eglise les approuve.*

Il expose ensuite successivement tous les points de la doctrine de l'Eglise catholique, tout ce qui concerne les sacrements et les cérémonies du culte public, avec une clarté si admirable, qu'il est impossible que des enfants bien pénétrés de ses maximes et de ses leçons ne soient pas parfaitement instruits des vérités essentielles de la religion : on serait même fondé à penser que ce degré d'instruction pourrait suffire au plus grand nombre des hommes.

On ne doit pas oublier de faire remarquer que Fénelon, dans ce traité si précis et si substantiel, fait trois fois le plus grand éloge du *Catéchisme historique* de l'abbé Fleury. Il est vraisemblable que son estime pour l'ouvrage et pour l'auteur le détermina dans la suite à s'associer cet homme si recommandable dans l'éducation des petits-fils de Louis XIV.

Fénelon était bien éloigné d'interdire aux femmes l'instruction qui leur est nécessaire pour remplir avec succès tous les devoirs que leur imposent la nature et la société. Il ne cherche point à les dépouiller de tous les avantages que la culture de l'esprit peut ajouter à leurs agréments naturels. Il savait qu'elles sont destinées à faire aimer la vie domestique par le charme de la douceur; à y entretenir l'esprit d'ordre et d'économie, le plus riche patrimoine des familles; à graver dans le cœur de leurs enfants les premiers éléments de cette éducation religieuse et morale que rien ne peut suppléer; à faire succéder la sérénité aux jours mauvais qui troublent si souvent le cours de la vie humaine; à donner à la société ce caractère de politesse, de grâce et de décence si nécessaire pour adoucir l'humeur peu flexible et souvent impérieuse des hommes. *Ces devoirs*, dit Fénelon, *sont les fondements de la vie humaine. Le monde n'est point un fantôme : c'est l'assemblage de toutes les familles. Eh ! qui est-ce qui peut les policer avec un soin plus exact que les femmes ?*

Il désire que les femmes se défendent également de cet excès de présomption qui les porte à aspirer à des connaissances qui ne leur sont ni utiles ni nécessaires, et de l'excès d'indifférence pour toute espèce d'instruction.

Peut-être observait-il avec peine que plusieurs femmes de son temps s'étaient déjà écartées de cette sage réserve. *On ne manque pas de se servir de l'expérience qu'on a de beaucoup de femmes que la science a rendues ridicules, pour les condamner à une ignorance absolue.*

Mais, avec cette grâce d'expression et de sentiment qu'on retrouve toujours en Fénelon, il invite celles mêmes d'entre elles qu'une imagination brillante, un travail assidu et des succès extraordinaires auraient fait distinguer d'une manière plus marquée, à se ressouvenir qu'*il doit y avoir pour leur sexe une pudeur sur la science presque aussi délicate que celle qui inspire l'horreur du vice.*

C'est par cette considération qu'il veut qu'on s'attache « à désabuser les jeunes personnes du bel esprit. Elles sont exposées à prendre souvent la facilité de parler et la vivacité d'imagination pour l'esprit; elles veulent parler de tout; elles décident sur les ouvrages les moins proportionnés à leur capacité; elles affectent de s'ennuyer par délicatesse; elles sont vaines, et la vanité fait parler beaucoup; elles sont légères, et la légèreté empêche les réflexions qui feraient souvent garder le silence. *Rien n'est estimable que le bon sens et la vertu.* »

Fénelon interdit absolument les romans aux jeunes personnes. « Leur imagination errante tourne leur curiosité avec ardeur vers des objets dangereux; elles se passionnent pour des romans, pour des comédies, pour des récits d'aventures chimériques; elles se rendent l'esprit visionnaire en s'accoutumant au langage magnifique des héros de ces histoires fabuleuses; *elles se gâtent même par là pour le monde.* Une pauvre fille, pleine du tendre et du merveilleux qui l'ont charmée dans ses lectures, est étonnée de ne point trouver dans le monde de vrais personnages qui ressemblent à ces héros. »

On voit que Fénelon veut parler de ce genre de romans dont le goût dominait dans le siècle où il a vécu; de ces romans qui représentaient le plus souvent des personnages ornés de toutes les perfections imaginaires de beauté, de grâces, de courage, d'honneur, de délicatesse et de vertu, et dont il était en effet difficile de retrouver les modèles dans le monde et dans l'habitude de la vie. Il est vraisemblable qu'il se serait montré bien plus sévère encore pour les romans de notre siècle, qui sont une image trop fidèle de nos mœurs actuelles, et qui familiarisent ainsi les imaginations jeunes et faciles avec des impressions et des sentiments qui ne sont malheureusement que

l'histoire trop sincère des désordres de la société.

Fénelon ne dit qu'un seul mot de la dissimulation qu'on reproche aux femmes, et ce mot renferme un grand sens. « Cette dissimulation est d'autant plus inutile, que si le monde est quelquefois trompé sur quelque action particulière, il ne l'est jamais sur l'ensemble d'une vie entière. »

Il n'y a pas jusqu'à des leçons de grâces et de bon goût sur la parure qu'il n'ait trouvé le moyen d'amener dans cet intéressant ouvrage. Il ne dissimule pas « que la vanité est naturelle aux jeunes personnes, parce qu'elles naissent avec un désir violent de plaire. De là cet empressement pour tout ce qui paraît devoir les distinguer, et favoriser l'empire de leurs agréments et de la grâce extérieure. De là ce faste qui ruine les familles. »

Il fait voir combien elles s'égarent souvent dans les combinaisons de leur vanité, en adoptant inconsidérément des modes qui leur font perdre la plus grande partie de leurs avantages. Il voudrait « qu'on leur fît remarquer la noble simplicité qui paraît dans les statues et les autres figures qui nous restent des femmes grecques et romaines. Elles y verraient combien des cheveux noués négligemment par derrière, et des draperies pleines et flottantes à longs plis, sont agréables et majestueuses. »

Mais, par une espèce de pressentiment de l'exagération qu'une nation mobile et légère apporte toujours dans ses goûts et dans ses modes, Fénelon ajoute : « Il ne faut pas souhaiter qu'elles prennent l'extérieur antique; il y aurait de l'extravagance à le vouloir : il faut seulement qu'elles prennent le goût de cette simplicité d'habits, si noble, si gracieuse, *et d'ailleurs si convenable aux mœurs chrétiennes...; les véritables grâces suivent la nature, et ne la gênent jamais.* »

Après avoir indiqué les défauts que l'on doit éviter, Fénelon expose les devoirs que les femmes ont à remplir. Rien ne lui échappe dans la vie intérieure des familles, ni dans le tableau du monde où elles sont destinées à vivre. Il finit par cet éloge si touchant que l'Ecriture fait dans le *Livre des Proverbes* (31), *de la femme vraiment admirable, que ses enfants ont dite heureuse, que son mari a louée, et qui a été louée par ses propres œuvres dans l'assemblée des sages, et par les regrets et les pleurs de tous ceux qui l'ont connue, aimée et respectée.*

Nous nous sommes un peu étendu sur ce Traité *d'éducation*, non-seulement parce qu'il fut le premier ouvrage de Fénelon, et qu'il réunit tous les genres de mérite qui peuvent appartenir à un pareil sujet, mais encore parce qu'il indiqua, pour ainsi dire, d'avance à M. de Beauvilliers le précepteur des petits-fils de Louis XIV.

Il y a loin, sans doute, du gouvernement domestique des familles au gouvernement d'un grand empire. Mais la différence des objets ne change rien au caractère du génie, qui les considère chacun sous son véritable point de vue. Le même esprit d'observation et de sagesse qui sait donner à chaque sujet toute la profondeur et toute l'étendue dont il est susceptible, sans jamais sortir des bornes où il se doit renfermer, suppose toujours cette surabondance de génie et de talent, qui ne demande qu'un libre essor et des circonstances propices pour embrasser un plus vaste espace, et atteindre les points les plus élevés.

Lorsqu'on a lu le traité de *l'Education des filles*, on est disposé à croire que Fénelon n'avait pu acquérir un sentiment si juste et si délicat des usages, des convenances et des travers de la société, que par un commerce habituel avec le monde. Cependant, à l'époque où il composa cet ouvrage, il était dans la retraite, uniquement occupé de ses devoirs ecclésiastiques. Il logeait, à la vérité, chez le marquis de Fénelon, son oncle, qui avait autrefois beaucoup vécu à la cour et dans le monde. Mais cet oncle vivait alors lui-même fort retiré, livré tout entier à la méditation des grandes vérités de la religion, et n'ayant conservé de toutes ses anciennes relations qu'un petit nombre d'amis qui partageaient ses principes et ses sentiments. Il est vrai que ces amis étaient des hommes du premier mérite par leur vertu et leur caractère; prévenus favorablement pour le neveu, par leur amitié pour l'oncle, ils éprouvaient déjà pour Fénelon cette espèce d'attrait qui lui tint si étroitement unis pendant toute sa vie tous ceux qui avaient une fois commencé à l'aimer. Ce fut dans la société de ces hommes distingués, déjà désabusés du monde, ou qui avaient eu la sagesse d'y conserver l'indépendance de leur caractère, en se retirant souvent dans la solitude de leurs pensées, que Fénelon apprit à connaître le monde beaucoup mieux qu'il ne l'aurait connu en s'abandonnant inconsidérément au tourbillon des sociétés. D'ailleurs, ce serait une illusion de croire qu'on ne connaît bien le monde qu'en se livrant au tumulte insensé de ses plaisirs si bruyants, à ses joies si vaines, à son oisive activité. Il reste bien peu de temps et de moyens pour l'observation, lorsqu'on est soi-même entraîné par le mouvement rapide qui précipite les jours et les années de la vie dans ce vide immense de soins inutiles, de distractions pénibles, de vains projets, d'espérances trompeuses. C'est de la solitude qu'il faut voir le monde, ses passions, ses ennuis, ses vicissitudes, la connaissance des hommes n'est point attachée à l'observation superficielle des formes et des usages de la société. L'habitude de la politesse et des égards contribue sans doute à répandre plus de douceur dans les mœurs et plus d'élégance dans les manières; mais il n'est pas nécessaire de consumer sa vie entière dans ces soins frivoles pour avoir un grand usage du monde; il suffit de porter en soi-même le sentiment des convenances, et cette aménité d'esprit et de caractère qui forme la véritable urbanité.

Il est en effet assez remarquable que tous les bons ouvrages du siècle de Louis XIV, ceux dans lesquels on retrouve le sentiment le plus exquis de tout ce qui constitue le bon goût dans la littérature et les beaux-arts, ceux qui nous révèlent avec le plus de charme et de

délicatesse tous les secrets du cœur humain, ont été écrits le plus souvent par des hommes qui vivaient dans le silence de la retraite, ou qu'une heureuse conformité de principes religieux, de goûts estimables, d'études utiles ou agréables, avaient unis de confiance et d'amitié. Sans doute ces écrivains célèbres n'étaient pas entièrement étrangers au monde, il faut bien voir les hommes lorsqu'on veut les connaître et les juger; mais ceux mêmes d'entre eux que le bonheur des circonstances avait mis à portée d'observer les grands modèles, et d'être recherchés par tout ce que le rang, la naissance et la faveur avaient élevé au-dessus d'eux, évitaient de se laisser éblouir par le prestige de ces brillantes illusions; ils s'attachaient à tourner au profit de leur sagesse et de leurs lumières les observations qu'ils recueillaient du spectacle des jeux de la fortune et du combat éternel des passions. Ils retournaient toujours avec un nouveau plaisir dans leur paisible et vertueuse retraite, pour y retrouver le bonheur le plus pur et le plus vrai dans les douces affections de la nature et de l'amitié (18).

Tandis que Fénelon se livrait aux occupations utiles et vertueuses d'un emploi obscur et presque ignoré, tandis qu'il se disposait par l'étude et la méditation à acquérir les connaissances et les talents nécessaires pour rendre un jour à l'Eglise des services plus éclatants, il eut à pleurer la mort d'un oncle qui avait dirigé ses premiers pas dans la carrière du monde, et qui lui avait été encore plus utile, en tournant son cœur vers les sublimes idées de la perfection chrétienne (19). C'était sous ses yeux, c'était dans sa maison, et dans l'intimité de cette douce confiance qu'un père se plaît à montrer à l'enfant de son choix, à celui qu'il a adopté pour le consacrer tout entier à Dieu et à la vertu, que Fénelon s'était pénétré du sentiment profond des devoirs de son état et de la grandeur de son ministère.

Ce que nous avons déjà dit du marquis de Fénelon, de son caractère, de ses principes, de l'éclat de ses démarches dans l'affaire des duels, et de la vie austère qu'il avait embrassée, prouve en effet qu'il était digne de servir de guide à son neveu dans les voies de la religion. On peut même croire que la rigidité de ses maximes avait contribué à prémunir Fénelon contre les dangers auxquels auraient pu l'exposer son extrême sensibilité, la douceur naturelle de son caractère, la facilité brillante de son imagination, et cette bienveillance qui l'invitait toujours à supposer dans les hommes toutes les vertus dont il portait le goût et le sentiment au fond de son cœur.

Mais il lui restait trois amis précieux, qu'il ne cessa de cultiver avec autant d'assiduité que d'affection. Bossuet avait déjà conçu pour le neveu de son ancien ami cette prédilection qui supposait des rapports si vertueux entre l'âme de deux hommes dont les caractères, différents à plusieurs égards, se rapprochaient et s'unissaient en tout ce qui concernait les intérêts de la religion et la gloire de l'Eglise.

M. de Beauvilliers avait d'abord accueilli l'abbé de Fénelon comme le neveu de l'un des hommes qu'il estimait le plus, et comme l'élève le plus cher de M. Tronson. Mais cet élève était devenu son maître et son guide, en même temps que son ami le plus tendre; et M. de Beauvilliers prenait déjà les conseils du jeune abbé de Fénelon pour les affaires de sa conscience. Ils avaient l'un et l'autre un attrait particulier pour les maximes de cette spiritualité pure et désintéressée, qui transporte tous nos sentiments et toutes nos affections dans le sentiment presque exclusif de l'amour de Dieu pour lui-même, sans aucun retour humain sur notre propre bonheur.

M. Tronson suivait avec un intérêt paternel son ancien élève dans la carrière qui s'ouvrait devant lui. Il ne cessait de l'entretenir par ses sages avis dans cet esprit de recueillement et de méditation si nécessaire pour le préserver des illusions de l'amour-propre et de l'ambition : deux sentiments qui peuvent quelquefois égarer les hommes les plus vertueux, en leur présentant la gloire de leur ministère comme attachée à leur considération personnelle.

Fénelon trouvait toujours dans ses entretiens avec Bossuet de nouveaux motifs pour estimer et respecter ce grand homme, et de nouveaux avantages pour sa propre instruction. Ce fut d'après ses conseils et sa méthode qu'il s'attacha à étudier les principes de la véritable doctrine dans les sources les plus pures de l'antiquité. Il apprenait de lui à éclaircir les difficultés qui se rencontrent assez fréquemment dans les écrits des Pères de l'Eglise, et qui peuvent quelquefois arrêter les esprits peu familiarisés avec leur langage et la nature des questions qu'ils ont eu à traiter, pour combattre tant d'hérésies différentes et souvent opposées. Il lui montrait la mauvaise foi des hérétiques qui affectent souvent de s'appuyer sur un texte isolé, pour supposer qu'ils ne se sont point écartés de l'ancienne doctrine de l'Eglise. Il lui faisait sentir que c'était surtout dans les Livres sacrés et dans leur interprétation consacrée par la tradition, qu'il devait chercher les principes et les preuves de tout le corps de la tradition.

C'est certainement à l'école de Bossuet que Fénelon, déjà familiarisé avec la science des saintes Ecritures, par les instructions publiques qu'il avait données pendant son séjour à la communauté de Saint-Sulpice, contracta cette heureuse facilité de disposer naturellement et sans effort des pensées et des expressions des écrivains sacrés, pour en composer

(18) Nous avons placé aux *Pièces justificatives* du livre Iᵉʳ, n. 3, un morceau très-curieux de l'abbé [illegible] retirée que menaient autrefois à [illegible] les gens de lettres.

(19) Le marquis Antoine de Fénelon mourut le 8 octobre 1683, et fut enterré, ainsi qu'il l'avait demandé, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice.

son style. Cette langue inspirée lui devint si naturelle, qu'on en retrouve sans cesse l'application dans tous ses écrits, et même dans ses lettres les plus indifférentes. Il ne pouvait assurément choisir un plus grand maître dans cette science que Bossuet, qui était parvenu à ne pouvoir plus s'énoncer dans sa propre langue, sans y transporter involontairement toute la magnificence des prophètes, et toute la hauteur de ce style sublime qui porte avec lui le sceau de l'inspiration.

Un grand avantage pour Fénelon, comme l'une de ses distractions les plus douces, était la liberté d'accompagner Bossuet à sa maison de Germigny (20). C'était là que Bossuet allait chercher quelquefois le repos de la solitude, pour échapper au tourbillon des devoirs et des affaires, qui remplissaient tous ses moments à Paris et à la cour : retraite sacrée, qui pouvait seule soustraire ce grand homme à l'empressement indiscret de tant de personnes de tous les rangs et de toutes les professions, qui venaient sans cesse interroger l'oracle de l'Eglise gallicane. Là, Fénelon, son fidèle ami l'abbé de Langeron, et le célèbre abbé Fleury, étaient assurés de jouir de Bossuet tout entier. Les repas, la promenade, et les intervalles nécessaires qui séparent les moments consacrés à l'étude, devenaient des occasions et des moyens d'instruction sous la forme d'une simple conversation.

Nous ne pouvons douter qu'à cette époque si heureuse pour l'un et pour l'autre, Fénelon ne se fît un devoir de soumettre à Bossuet, avec un respect religieux, tous ses travaux et tous ses essais.

XXIII. — *Sur un manuscrit de Fénelon contre le système de Malebranche*

Nous avons entre les mains la copie d'une réfutation très-étendue que Fénelon a faite du *Traité de la nature et de la grâce*, du P. Malebranche. Cette copie est entièrement conforme à l'original écrit de la main de Fénelon, et elle était vraisemblablement destinée pour l'imprimeur. L'original se trouvait encore, il y a quelques années, parmi les manuscrits dont le dépôt nous a été ensuite confié. Nous n'avons pas pu découvrir par quel accident ce manuscrit de la main de Fénelon en a été soustrait au milieu du désordre que le malheur des temps a introduit dans une multitude de dépôts précieux. Nous avons d'autant plus de sujet de déplorer ce malheur, qu'indépendamment de ce que le manuscrit original est entièrement écrit de la main de Fénelon, il porte à la marge des notes intéressantes, également écrites de la main de Bossuet, à qui Fénelon avait soumis son travail.

Au reste, la copie que nous en avons peut facilement suppléer à l'original. On y distingue au simple coup d'œil les corrections, les changements et les observations que Bossuet avait ajoutées au travail de Fénelon. On sait que le *Traité de la nature et de la grâce*, du P. Malebranche, produisit dans le temps, entre ce célèbre métaphysicien et Arnauld, des discussions très-longues et très-animées, qui ne finirent qu'à la mort d'Arnauld. Il était déjà honorable pour Fénelon, jeune encore, de pouvoir lutter avec un philosophe tel que Malebranche, dont l'imagination éblouissante savait donner à des illusions sublimes toutes les couleurs de la vérité. Mais ce qui était encore plus glorieux pour Fénelon, c'était de savoir déjà s'exprimer sur les questions les plus importantes de la théologie et de la métaphysique, de manière à mériter l'approbation de Bossuet, et de penser sur Malebranche comme Arnauld, juge si profond et si éclairé dans ces matières.

Au reste, on sait que Bossuet se montra encore plus sévère que Fénelon. On lit dans le recueil de ses ouvrages, t. XLIV, p. 368 (*Edition de Gauthier frères*), une lettre très-curieuse qu'il écrivit à un jeune homme, admirateur passionné des systèmes de Malebranche. Bossuet, qui n'était point accoutumé à transiger avec la vérité, se joue avec un mélange de plaisanterie et de gravité, du ridicule enthousiasme de ce jeune métaphysicien. C'est dans cette lettre vraiment intéressante que l'on peut observer comment le génie pénétrant de Bossuet allait au-devant de l'avenir : *Un grand nombre de jeunes gens se laissent flatter à vos nouveautés. En un mot, ou je me trompe bien fort, ou je vois un grand parti se former contre l'Eglise, et il éclatera en son temps, si de bonne heure on ne cherche à s'entendre avant de s'engager tout à fait. Croyez-moi, pour savoir de la physique et de l'algèbre, et pour avoir même entendu quelques vérités générales de la métaphysique, il ne s'ensuit pas pour cela qu'on soit fort capable de prendre parti en matière de théologie.*

Il faut rendre justice à Malebranche : si son imagination l'égara quelquefois, jamais son cœur ne fut complice des écarts de son esprit ; jamais philosophe ne fut plus religieux, plus paisible, plus ennemi de tout esprit de contention et de parti. Il unissait toute l'élévation d'un génie supérieur à cette modeste simplicité qui en forme le véritable caractère. Livré tout entier à des méditations métaphysiques, il avait plus que de l'indifférence pour tout ce qui tenait à l'érudition et à des connaissances positives ; indifférence qui est certainement un tort, lorsqu'on enveloppe dans le même mépris ce qu'il est bon et ce qu'il est inutile de savoir. Entraîné par son imagination à se livrer à de brillantes illusions, il élevait toujours l'édifice de ses systèmes sur des idées abstraites, auxquelles il ne donnait aucun point d'appui. Aussi lui reprochait-on *de bâtir en l'air*. Mais ses intentions étaient aussi pures que ses conceptions étaient nobles et élevées. Il voulait toujours lier la religion à la philosophie, alliance sans doute désirable, lorsqu'on consent à respecter les limites des deux empires. Son génie trop systématique, se sentant continuellement arrêté par ces bornes immuables que la religion et

(20) Maison de campagne des évêques de Meaux.

la théologie opposent aux imaginations indiscrètes, se trouvait dans un élément plus favorable en parcourant ces vastes espaces où la métaphysique se plaît à s'égarer. Au reste, ces jeux de son imagination ne corrompirent jamais la sincérité de sa soumission aux décisions de l'Eglise.

XXIV. — *Traité du ministère des pasteurs.*

Fénelon s'occupait dans le même temps d'un ouvrage qui avait un rapport plus direct aux fonctions dont il était chargé, que les systèmes métaphysiques de Malebranche; nous voulons parler de son *Traité du ministère des pasteurs*. Il pensait avec raison que toute la controverse entre les Catholiques et les protestants pouvait se réduire à l'examen de cette seule question pour l'instruction de la multitude. Il suffisait en effet, pour renverser tous les fondements de la Réforme, de montrer que les ministres protestants n'avaient ni caractère, ni mission légitime. Si l'on se rappelle la célèbre conférence de Bossuet avec le ministre Claude, sur la matière de l'Eglise, on reconnaîtra que ces deux habiles antagonistes avaient paru convenir eux-mêmes que toutes les questions qui les divisaient venaient se rallier nécessairement à cette question fondamentale. Bossuet avait marqué tous les caractères qui devaient faire reconnaître dans l'Eglise romaine le nom et l'autorité de la véritable Eglise. Fénelon voulut faire reconnaître à des traits plus sensibles encore pour la multitude ignorante, les ministres qui parlent au nom de la véritable Eglise. C'était la même question représentée sous un point de vue différent, et plus rapprochée de l'intelligence du peuple.

Le *Traité du ministère des pasteurs* a uniquement pour objet de prouver : « Que le plus grand nombre des hommes ne pouvant décider par eux-mêmes sur le détail des dogmes, la sagesse divine ne pouvait mettre devant leurs yeux rien de plus sûr pour les préserver de tout égarement, *qu'une autorité extérieure* qui, tirant son origine des apôtres et de Jésus-Christ même, leur montre une suite de pasteurs sans interruption. »

Toutes les preuves, toutes les autorités et tous les raisonnements que Fénelon a réunis dans son *Traité du ministère des pasteurs*, ne sont que la conséquence naturelle de ce principe si simple et si satisfaisant, que les protestants eux-mêmes sont forcés de reconnaître.

La seule différence est que l'Eglise catholique, appuyée sur les monuments les plus authentiques et les plus incontestables, peut offrir une succession non interrompue de pasteurs consacrés dans la forme prescrite depuis les apôtres jusqu'à nos jours ; tandis que les protestants, ne sachant où remonter avant le XVI[e] siècle, ont été obligés de recourir à des fictions évidemment fausses, pour se créer des ancêtres ; forcés ensuite de renoncer à ces généalogies fabuleuses, ils ont fini par attribuer à la volonté mobile et capricieuse d'une multitude aveugle et ignorante le pouvoir céleste de conférer les dons spirituels attachés au ministère ecclésiastique.

Bossuet, dans ses ouvrages dogmatiques, où il a répandu avec la plus riche profusion tous les trésors de la science ecclésiastique, avait parlé aux savants, aux philosophes, aux apôtres de la réforme. C'est au peuple de la réforme, aux esprits simples et peu éclairés des villes et des campagnes, que Fénelon a voulu parler dans son *Traité du ministère des pasteurs*.

C'est ainsi que ces deux hommes, toujours uniformes dans leurs vues et dans leurs pensées, toujours divers dans leurs moyens, tendaient au même but. L'un assurait l'empire de l'Eglise en foudroyant les chefs qui osaient combattre contre elle et contester son autorité. L'autre offrait un retour facile à la multitude égarée sous des drapeaux étrangers.

Ce n'est pas que le *Traité du ministère des pasteurs* ne suppose dans son auteur une connaissance très-étendue de tous les monuments de l'histoire et de la tradition ecclésiastique ; mais Fénelon a su les présenter sous une forme si simple et si naturelle ; il a su les enchaîner à des raisonnements si accessibles aux intelligences les plus bornées, qu'ils n'exigent aucun effort, ni aucunes recherches pénibles, pour en saisir les rapports et les conséquences.

C'était de Bossuet que Fénelon avait emprunté cette méthode, dont on ne devrait jamais s'écarter dans toutes les discussions quelconques, celle d'élaguer toutes les questions inutiles, et de s'attacher uniquement aux difficultés essentielles.

En effet, si on lit avec attention tous les écrits de controverse de Bossuet, on observera sans peine que, dans ceux mêmes où il a déployé le plus de science, d'érudition et de critique, il marche toujours rapidement à son but : il ramène toujours la question à son véritable objet ; et lorsque sa logique foudroyante a atterré ses adversaires, en leur arrachant l'aveu de quelques principes qu'ils ne peuvent ni contester, ni accorder, sans se mettre en contradiction avec eux-mêmes, il soulève avec un noble dédain tout cet amas d'objections frivoles, d'imputations calomnieuses, de textes équivoques ou altérés, de faits apocryphes, qu'on avait cherché à opposer à sa première impétuosité ; il les brise, les met en poudre, et les disperse avec tout le mépris d'un génie supérieur à de si faibles efforts.

Si on se transporte au temps où vécurent Bossuet et Fénelon, si on se rappelle l'esprit général du siècle de Louis XIV, on ne sera pas étonné de voir ces deux hommes si célèbres se consacrer, avec tant de zèle, de succès et de gloire, à des controverses dont les résultats intéressaient également l'Eglise et l'Etat. On se trouvait alors engagé dans l'exécution du plan formé depuis si longtemps par Louis XIV et son conseil, pour ne laisser subsister en France que l'exercice public du culte catholique. Louis XIV, prêt à prononcer la révocation de l'édit de Nantes, avait voulu faire précéder cette grande mesure po-

litique par tous les moyens d'instruction qui devaient en préparer le succès.

Il suffit d'ouvrir les Mémoires du temps, et même les correspondances particulières pour observer le vif intérêt que toutes les classes de la société prenaient aux controverses religieuses. Ce n'était pas seulement dans les chaires, dans les écoles de théologie, dans l'enceinte des cloîtres qu'elles s'agitaient avec une chaleur que la disposition générale des esprits excitait et entretenait. On voit par toutes les lettres qui nous sont restées, qu'à la cour, à la ville, et dans toutes les conditions, les personnes mêmes que leur sexe et leur état semblaient dispenser de s'en occuper, aimaient à s'en entretenir, et à nourrir leur esprit de toutes les connaissances qui y avaient quelque rapport. On est étonné, en lisant ces lettres, de voir les ouvrages les plus sérieux devenus la lecture habituelle des femmes les plus distinguées par leurs agréments et leur célébrité, servir de sujet à toutes les conversations, et remplir les moments de solitude qu'elles pouvaient se réserver à la ville et à la campagne. Dans ce siècle qui paraît toujours s'agrandir à mesure qu'il s'éloigne de nous, on pensait encore que les études graves et religieuses convenaient à la dignité de l'esprit humain, et pouvaient influer utilement sur la morale publique et particulière ; c'était cette tendance générale de tous les esprits qui avait répandu le goût de la véritable instruction, et qui a produit tant d'excellents ouvrages qu'on relit sans cesse, parce qu'on les a déjà beaucoup lus.

Mais le moment était arrivé où Fénelon allait sortir de l'obscurité dans laquelle il avait cherché à s'envelopper. Il suffisait à ses principes et à son caractère de faire tout le bien qu'il était en son pouvoir de faire dans l'emploi dont il était chargé. Instruit à l'école de M. Tronson, à ne jamais considérer que la volonté de Dieu dans l'ordre des événements humains, et à ne se proposer que la gloire de la religion dans toutes ses actions et toutes ses pensées, il savait que le premier de tous les mérites dans l'ordre de la Providence est de remplir fidèlement les devoirs qu'elle nous impose, partout où elle nous conduit ; et que la prééminence des places et des fonctions n'ajoute d'autre prix à nos travaux, que celui de plus grandes difficultés à vaincre et de plus grands dangers à éviter.

D'ailleurs Fénelon jouissait de toute la satisfaction nécessaire à un cœur comme le sien. Il recueillait toutes les bénédictions que la tendre reconnaissance de ses nombreux néophytes aimait à lui prodiguer, et il avait déjà pour amis les hommes les plus recommandables par leur rang, leurs vertus et leur génie. Mais ce furent ces amis mêmes qui l'arrachèrent à sa solitude et à cette vie douce et paisible qui convenait à la modération de ses vœux et à la modestie de son caractère.

Louis XIV venait de révoquer l'édit de Nantes (21); et, en éloignant les pasteurs dont la présence devait naturellement s'opposer au succès de ses desseins pour la réunion de tous ses sujets dans une même religion, il ne pouvait laisser leurs anciens prosélytes sans instruction religieuse, et sans principes de morale. Il résolut d'envoyer des missionnaires dans les provinces de son royaume où l'on comptait le plus de protestants, pour confirmer dans la doctrine de l'Eglise catholique ceux qui s'y étaient déjà réunis, et pour y ramener ceux qui se refusaient encore à revenir à la religion de leurs pères.

XXV. — *Fénelon est chargé des missions du Poitou.*

Ce fut dans cette circonstance que Bossuet proposa à Louis XIV d'employer l'abbé de Fénelon dans les missions du Poitou et de la Saintonge. Le nom de Fénelon avait déjà été souvent prononcé à Louis XIV ; il était instruit de la sagesse avec laquelle il dirigeait les Nouvelles-Catholiques, et des succès dont son zèle était récompensé. Ce monarque attachait à sa grandeur personnelle à ne confier l'exécution de ses vues qu'à des hommes dignes de faire respecter le caractère qu'il leur imprimait par son choix.

Les missions du Poitou offraient à Fénelon des travaux assez conformes au ministère qu'il exerçait depuis plusieurs années. Il pouvait d'autant moins se refuser à une commission aussi honorable, qu'elle se conciliait avec l'inclination si marquée que nous lui avons vue dans sa première jeunesse pour des missions encore plus laborieuses. Il était donc naturel qu'il aperçût dans cette nouvelle destination le caractère de cette même vocation qui avait déjà parlé à son cœur. Il parut seulement désirer d'être libre dans le choix des coopérateurs qu'on se proposait de lui associer, et dont on l'établissait le chef. On s'empressa avec d'autant plus de plaisir de déférer à son vœu, qu'il choisit précisément ceux qu'on lui aurait demandé d'accepter s'il ne les eût pas appelés. C'étaient des ecclésiastiques déjà connus par leurs talents et leurs vertus, que leur mérite éleva dans la suite aux premières dignités de l'Eglise, ou à des places de confiance, et qui ont laissé un long souvenir dans la mémoire des gens de bien. C'étaient l'abbé de Langeron, le plus cher, le plus fidèle des amis de Fénelon ; le célèbre abbé Fleury, dont il suffit de prononcer le nom ; l'abbé Berthier, depuis évêque de Blois ; l'abbé Milon, alors aumônier du roi, et depuis évêque de Condom.

Louis XIV attachait tant d'importance au succès des vues de confiance, de douceur et d'instruction, qu'il avait d'abord adoptées pour ramener les protestants, qu'il voulut faire connaître lui-même ses intentions à l'abbé de Fénelon. Tout le monde sait que la seule grâce que Fénelon demanda à Louis XIV, au moment où il fut introduit en sa présence, fut d'éloigner les troupes et tout appareil militaire de tous les lieux où il était appelé à exercer un ministère de paix et de charité. Ce prince

(21) Au mois d'octobre 1685.

n'hésita pas un moment de déférer à sa demande après quelques observations d'intérêt et de bonté, qui n'avaient pour objet que la sûreté personnelle de l'abbé de Fénelon et de ses collègues.

Rien peut-être n'est plus propre à donner une juste idée du caractère de Louis XIV, que cette attention délicate et judicieuse dans le choix des missionnaires, que cet empressement touchant à leur ouvrir son cœur et à déférer à leurs représentations, lors même qu'elles semblaient contrarier les mesures qu'il avait adoptées pour faire respecter son autorité.

Lorsque dans la suite, des rassemblements dangereux, des provocations séditieuses, des actes de révolte formelle, et des attentats dignes de toute la sévérité des lois, forcèrent Louis XIV d'employer des mesures de rigueur, il est certain qu'il ne céda qu'à regret aux devoirs du monarque; il ne fit que ce que devait faire tout souverain obligé d'assurer avec inflexibilité l'ordre public, lorsque sa bonté est méconnue et que son autorité est outragée.

Il est d'ailleurs généralement reconnu que si des injustices et des violences se mêlèrent à l'usage que l'on fit de son nom et de ses ordres, ce fut par le coupable emportement d'un ministre jaloux jusqu'à l'excès de l'autorité de son maître, et qui cessa de voir une affaire de conscience et de religion aussitôt qu'il aperçut des actes de révolte. Mais dans toutes les parties de la France où les protestants restèrent paisibles et soumis, on se contenta de leur interdire l'exercice public de leur religion, sans chercher à tourmenter leur conscience. Les seules provinces où ils manifestèrent des mouvements séditieux furent exposées aux lois terribles de la guerre. On sait également que Louis XIV s'empressa de réprimer et de punir avec sévérité ceux mêmes de ses officiers qui avaient été au delà de ce que le soin de leur sûreté personnelle et la nécessité d'assurer l'ordre public avaient paru exiger d'eux.

Louis XIV s'était d'abord montré si disposé à donner la préférence aux simples moyens de persuasion, d'encouragement et de faveur, que, dans le temps même où il révoquait successivement les priviléges extraordinaires que les protestants avaient arrachés à main armée à la faiblesse de ses prédécesseurs, et qu'il se préparait à interdire l'exercice public de leur religion, il écrivait à tous les intendants de son royaume : *Je vous recommande surtout de ménager avec douceur les esprits de ceux de ladite religion.* (*Lettre du roi aux commissaires départis*, 10 juillet 1682.)

Fénelon, autorisé par Louis XIV lui-même à suivre la méthode qu'il jugerait la plus convenable pour la conversion des protestants, sut concilier le zèle d'un missionnaire avec les ménagements et la douceur qui étaient dans son caractère.

Son premier soin, en arrivant au chef-lieu des missions dont il était chargé, fut de se présenter à l'évêque de la Rochelle (22), et de lui demander, pour ses coopérateurs et pour lui-même, sa bénédiction, ainsi que les pouvoirs nécessaires pour exercer le saint ministère. Il savait que si le choix et l'appui du roi pouvaient contribuer à jeter un certain éclat sur ses travaux, et même à en faciliter le succès, il ne pouvait et ne devait en attendre de véritables fruits, que par l'intervention de cette puissance divine qui a élevé l'Eglise de Jésus-Christ sur des fondements inébranlables, et a fixé elle-même l'ordre, le rang et la juridiction de ses ministres.

La réputation des nouveaux missionnaires les avait déjà précédés dans ces contrées. L'évêque de la Rochelle les accueillit comme des anges envoyés du Ciel pour seconder son zèle ; et le peuple, déjà instruit de la noble confiance avec laquelle Fénelon s'était refusé à l'appui de la force militaire, les reçut comme des ministres de paix.

C'était en effet un spectacle assez nouveau pour ces provinces qui avaient été si longtemps le principal boulevard de la république protestante en France, et le théâtre de tant de guerres, de révoltes et de malheurs, de voir des ecclésiastiques distingués par leur naissance, leurs emplois et leurs talents, abandonner les fonctions qu'ils remplissaient à la cour, et renoncer à tous les agréments de la capitale pour venir exercer, dans des pays malsains et désolés, le ministère le plus humble et le plus pénible.

Il était assez naturel que le contraste de tant de sacrifice et de confiance avec l'appareil si différent qu'on avait eu l'imprudence de déployer dans quelques autres provinces, préparât favorablement l'opinion de ce peuple étonné. Plus les récits exagérés qu'on lui avait faits de la désolation répandue dans le Languedoc et le Vivarais lui avaient inspiré de terreur, plus il dut éprouver de soulagement et de consolation en trouvant dans ces missionnaires si redoutés, des pères tendres et compatissants qui s'occupaient de pourvoir à tous ses besoins, d'adoucir ses souffrances et ses malheurs, et qui s'attachaient à éloigner de son esprit toute idée de contrainte et de violence.

Il s'était figuré que ces missionnaires, envoyés par la cour, lui retraceraient toutes ces images de faste, de mollesse et d'opulence, dont les ministres protestants avaient si souvent chargé le tableau dans leurs éternelles déclamations contre la *nouvelle Babylone* ; et il ne voyait que des hommes qui venaient partager sa pauvreté, s'associer à tous ses intérêts, goûter sa simplicité, se ployer à ses mœurs, et adoucir son sort par tous les genres de consolation et de bienfaisance.

L'esprit est toujours disposé à écouter avec bienveillance ceux qui ont su trouver le chemin de notre cœur, et on perd bientôt ses préventions contre une religion dont les ministres retracent la sainteté dans leurs mœurs et leur conduite.

Fénelon pensait que la méthode la plus facile et la plus sûre pour ramener les protes-

(22) Henri de Montmorency de Laval, de Bois-Dauphin.

tants à l'Eglise, était de leur montrer comment leurs pasteurs avaient usurpé une autorité qui ne leur avait point été déléguée, dont ils ne pouvaient présenter le titre primordial, qui ne leur avait point été transmise par une succession légitime, et dont le ministère ne pouvait par conséquent conférer aucun des effets spirituels nécessaires au salut. Ce fut sur ce point important que les missionnaires dirigèrent leurs premières instructions; ils prévoyaient que du moment où les disciples seraient convaincus que leurs anciens pasteurs s'étaient arrogé un titre et une juridiction qui ne leur appartenaient pas, ils se trouveraient naturellement disposés à écouter la voix de ceux qui se présentaient à eux avec les caractères légitimes que la consécration de l'Eglise leur avait imprimés, et avec tous les droits qu'une succession incontestable leur avait transmis.

Nous avons vu que Fénelon s'était déjà exercé sur cette question importante, dans son *Traité du ministère des pasteurs.* Il n'avait point fait encore imprimer ce petit ouvrage; mais il en fit l'usage le plus heureux dans ses conférences avec les protestants du Poitou.

Fénelon s'attachait ensuite à les désabuser des ridicules préjugés dont leurs pasteurs les avaient nourris contre les pratiques et les cérémonies de l'Eglise romaine. Il leur enseignait les actes indispensables qu'elle prescrit, et il leur apprenait à ne pas les confondre avec des usages ou des pratiques édifiantes qu'elle conseille, qu'elle permet ou qu'elle tolère.

Les succès que Fénelon et ses coopérateurs obtinrent dans les missions du Poitou doivent être attribués en grande partie à cette manière simple et exacte de présenter la religion à une multitude trop peu instruite pour saisir les points difficiles d'une controverse au-dessus de son intelligence.

Cependant il était bien éloigné de se faire illusion sur les trompeuses apparences de tant de conversions précipitées. Il remarque avec peine que la méfiance et des considérations purement humaines inspiraient souvent des abjurations peu sincères; en vain avait-il obtenu qu'on évitât d'offrir aux regards de cette multitude effrayée toute apparence de contrainte et de violence; il la voyait toujours agitée du sentiment de crainte qui lui était communiqué par le récit des violences dont quelques autres provinces ne furent pas exemptes. *Si on voulait,* écrivait-il avec douleur à Bossuet, *leur faire abjurer le christianisme et suivre l'alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer des dragons.*

Bien loin de s'attribuer, à l'exemple de quelques autres missionnaires, la gloire d'avoir converti des provinces entières, Fénelon ne comptait pour de véritables conversions, que celles qui étaient marquées par un changement réel et durable, dans les opinions et dans les mœurs. Il avait la ferme conviction que les paroles de vérité et de charité qu'il portait dans ces malheureuses provinces, où l'erreur avait triomphé si longtemps, ne seraient pas entièrement perdues pour une nouvelle génération, et qu'elles produiraient, avec la bénédiction du ciel, des fruits de salut que le temps développerait.

Il semble en effet que la Providence ait justifié d'une manière sensible les vœux et les espérances de Fénelon; car il est assez remarquable que ces mêmes provinces qui comptaient alors un si grand nombre de protestants, et qui avaient montré un attachement si opiniâtre à leur secte, soient précisément celles qui, à une époque bien récente (23), ont manifesté le plus de zèle pour la religion catholique, lorsqu'on a voulu renverser les autels relevés par Fénelon.

Il fallait que Fénelon eût laissé dans tous les cœurs une impression bien profonde d'amour et de respect, puisque non-seulement les provinces qu'il avait parcourues, mais celles même où sa réputation s'était étendue, s'empressèrent de consigner, dans des actes publics, l'hommage de leur reconnaissance et de leur vénération. Personne n'ignore que, lorsque Fénelon fut nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV, l'académie d'Angers sembla indiquer pour sujet du prix d'éloquence, le bonheur des peuples qui devaient avoir un jour pour souverain l'élève de Beauvilliers et de Fénelon. L'auteur du discours couronné rappela en ces termes les missions du Poitou :

« Les hérétiques eux-mêmes sont de fidèles témoins de ses vertus (de Fénelon), eux qui n'ont pas été moins édifiés de sa doctrine que de son exemple, dans une ville qui a toujours été considérée comme le rempart de l'erreur, et où il en a détruit les fondements, autant par sa douceur que par la force de la vérité. Son zèle infatigable n'en est pas demeuré là ; ces hommes, qui avaient été ramenés, par ses soins, de l'égarement, ont été confirmés, par sa charité toujours agissante, dans la pureté de la foi qu'ils avaient nouvellement reçue ; il s'est attaché particulièrement à protéger ce sexe que sa faiblesse expose le plus souvent au péril d'une rechute malheureuse ; j'ose dire, Messieurs, que l'Eglise est redevable d'une si belle conquête à cet homme apostolique. »

On aura peine à croire que Fénelon eût à se justifier sur la méthode qu'il avait suivie pour faciliter la conversion des protestants. Le marquis de Seignelay, secrétaire d'état chargé du département des provinces du Poitou et du pays d'Aunis, se crut obligé de le prévenir qu'on lui reprochait un excès de condescendance, en ne soumettant pas les nouveaux convertis à toutes les pratiques de piété et à toutes les formules de dévotion que l'Eglise recommande, mais qu'elle ne prescrit pas (24). On aurait voulu que Fénelon fît en un moment de ces nouveaux convertis, si fai-

(23) Guerre de la Vendée.

(24) J'ai eu entre les mains, en 1786, les lettres du marquis de Seignelay, ainsi que les originaux des réponses de Fénelon ; elles étaient alors au dépôt du Louvre. Il paraît qu'elles sont perdues depuis les événements qui ont amené tant de boule-

bles encore, des hommes consommés dans les maximes et les œuvres de la perfection chrétienne. Le marquis de Seignelay était sans doute bien éloigné de partager ce zèle si peu réfléchi, et il savait que cette impatience indiscrète aurait plus contribué à rebuter qu'à attirer les protestants ; mais l'intérêt qu'il prenait à Fénelon ne lui permettait pas de lui laisser ignorer ces frivoles imputations que l'envie, la malignité et un faux zèle affectaient de répandre. Ce jeune ministre était frère des duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers et de Mortemart ; il connaissait le mérite de Fénelon ; il devait y être plus sensible qu'un autre, parce qu'il en avait lui-même. Son esprit, ses talents, son extrême activité promettaient à la France un digne successeur de Colbert, pour soutenir la gloire de la marine française que son père avait créée : une mort prématurée vint l'arrêter au milieu de sa brillante carrière (25). On ne doit pas être surpris du zèle que le marquis de Seignelay apportait au succès des missions du Poitou. Malgré la dissipation où l'entraînait sa jeunesse, son goût pour les plaisirs, et le tourbillon des affaires et des devoirs, il portait toujours au fond de son cœur des principes et des sentiments de religion, qu'il aimait à entretenir et à cultiver. Nous avons les preuves d'une correspondance habituelle qu'il avait avec M. Tronson, à qui il s'était adressé pour avoir par écrit des sujets de méditation chrétienne. Avec de pareilles dispositions, il ne fut pas difficile à Fénelon de faire comprendre au marquis de Seignelay la sagesse et la régularité des principes qui avaient dirigé sa conduite envers les protestants.

Depuis la première édition de cet ouvrage, nous avons eu entre les mains deux lettres originales de Fénelon (26), écrites pendant ses missions du Poitou. Il n'est pas douteux que ces lettres ne soient adressées au marquis de Seignelay ; elles confirment ce que nous avons dit du zèle éclairé que Fénelon apporta dans l'exercice d'un ministère si délicat et si difficile. On y observera l'attention constante et invariable avec laquelle il cherchait toujours à faire prévaloir les moyens de douceur et d'instruction, ou du moins à les concilier avec les mesures de prudence et de fermeté, que le gouverneur était dans la nécessité de prendre pour prévenir les manœuvres des puissances jalouses de la France. On voit en effet par ces lettres que le prince d'Orange et les Hollandais, qui préparaient déjà la révolution qui fit descendre Jacques II du trône d'Angleterre, ne cessaient de prodiguer les promesses et les espérances les plus magnifiques, pour engager les protestants français à abandonner leur patrie : il faut convenir qu'une pareille conduite de la part de cette république était d'autant plus odieuse, qu'elle était alors en paix avec la France.

Nous nous sommes borné à extraire de ces deux lettres ce qui nous a paru propre à faire mieux connaître les principes et les formes que le gouvernement suivit dans les missions du Poitou. Tant de relations mensongères, tant d'accusations hasardées ont défiguré la conduite et le caractère de Louis XIV à cette époque de son règne, que l'histoire ne doit négliger aucune occasion de rendre à la mémoire d'un grand roi la justice qui lui est due.

XXVI. — *Lettre de Fénelon au marquis de Seignelay*, 7 *février* 1686. (*Manuscrits.*)

A la Tremblade, le 7 février 1686.

« Monsieur, je crois devoir me hâter de vous rendre compte de la mauvaise disposition où j'ai trouvé les peuples en ce lieu. Les lettres qu'on leur écrit de Hollande leur assurent qu'on les y attend pour leur donner des établissements avantageux, et qu'ils seront au moins sept ans en ce pays-là sans payer aucun impôt. En même temps, quelques petits droits nouveaux, qu'on a établis coup sur coup dans cette côte, les ont fort aigris. La plupart disent assez hautement qu'ils s'en iront dès que le temps sera plus assuré pour la navigation... Il me paraît que l'autorité du roi ne doit se relâcher en rien ; car notre arrivée en ce pays, jointe aux bruits de guerre qui viennent sans cesse de Hollande, fait croire à ces peuples qu'on les craint. Ils sont persuadés qu'on verra bientôt quelque grande révolution et que le grand armement des Hollandais est destiné à venir les délivrer. Mais en même temps que l'autorité doit être inflexible pour retenir ces esprits, que la moindre mollesse rend insolents, je croirais, Monsieur, qu'il serait important de leur faire trouver en France quelque douceur de vie, qui leur ôtât la fantaisie d'en sortir..... Pendant que nous employons la charité et la douceur des instructions, il est important, si je ne me trompe, que les gens qui ont l'autorité la soutiennent pour faire mieux sentir aux peuples le bonheur qu'ils ont d'être instruits doucement..... Il reste encore à ceux mêmes des nouveaux convertis qui se montrent les plus assidus et les plus dociles, des peines sur la religion. La longue habitude de suivre de faux préjugés revient toujours. Mais d'ailleurs ils avouent presque tous que nous leur avons montré avec une pleine évidence qu'il faut, selon l'Ecriture, se soumettre à l'Eglise, et qu'ils n'ont aucune objection à faire contre la doctrine de l'Eglise catholique, que nous n'ayons détruite très-clairement. Quand nous sommes partis de Marennes, nous avons reconnu de plus en plus qu'ils sont plus touchés qu'ils n'osent le-

versements dans les dépôts publics : au moins on n'a jamais pu les retrouver, malgré les recherches qu'on a eu la bonté de faire à ma prière, aux archives nationales, au dépôt des manuscrits de la bibliothèque du roi, et à la bibliothèque du conseil d'Etat.

(25) J. B. Colbert, marquis de Seignelay, mourut le 3 novembre 1690, à l'âge de trente-neuf ans.

(26) Nous en devons la connaissance à la bienveillance obligeante de M. de Sèze, qui a bien voulu nous permettre de prendre copie de ces deux lettres, et d'en faire usage.

témoigner; car alors ils n'ont pu s'empêcher de montrer beaucoup d'affliction. Cela a été si fort, que je n'ai pu refuser de leur laisser une partie de mes coopérateurs, et de leur promettre que nous retournerions tous chez eux. Pourvu que ces bons commencements soient soutenus *par des prédicateurs doux, et qui joignent au talent d'instruire celui de s'attirer la confiance des peuples, ils seront bientôt véritablement Catholiques.* Je ne vois, Monsieur, que les Pères Jésuites, qui puissent faire cet ouvrage; car ils sont respectés par leur science et par leur vertu. Il faudra seulement choisir parmi eux ceux qui sont les plus propres à se faire aimer. »

On voit à la fin de cette même lettre que Fénelon avait autant à se défendre du zèle précipité de quelques Catholiques bien intentionnés, qu'à combattre l'opiniâtreté des protestants.

« J'ai reçu, » dit-il à M. de Seignelay, « une lettre du P. de la Chaise, qui me donne des avis fort honnêtes et fort obligeants sur ce qu'il faut, dès les premiers jours, accoutumer les nouveaux convertis aux pratiques de l'Église, pour l'invocation des saints et pour le culte des images. Je lui avais écrit dès les commencements que nous avions cru devoir différer de quelques jours *l'Ave Maria* dans nos sermons, et les autres invocations des saints dans les prières publiques que nous faisons en chaire. Je lui avais rendu ce compte par précaution, quoique nous ne fissions en cela que ce que font tous les jours les curés dans leurs prônes, et les missionnaires dans leurs instructions familières. Depuis ce temps-là, je lui ai écrit encore pour lui rendre en détail le même compte de notre conduite, que j'ai déjà eu l'honneur de vous rendre.

« J'espère que cela, joint au témoignage de M. l'évêque, de M. l'intendant, et des Pères Jésuites, nous justifiera pleinement. »

La lettre du 8 mars suivant, également adressée au marquis de Seignelay, montre toujours Fénelon occupé à recommander aux agents de l'autorité d'oublier qu'ils ont le droit de se faire craindre, pour ne se servir que du pouvoir qu'ils ont de se faire aimer. Elle fait voir aussi que ses représentations au gouvernement, pour l'exciter à répandre des bienfaits sur les peuples de ces contrées, avaient été accueillies de la manière la plus favorable. Ces dispositions généreuses étaient en effet bien plus conformes aux principes et au caractère personnel de Louis XIV, que le système de violence et de persécution, qu'on a affecté de lui supposer.

A la Tremblade 8 mars 1686.

« Monsieur, l'arrivée de M. Forant a donné de la joie aux habitants de la Tremblade, et j'espère qu'il servira beaucoup à les retenir, *pourvu qu'il n'exerce point ici une autorité rigoureuse, qui le rendrait bientôt odieux.* Sa naissance, sa parenté avec plusieurs d'entre eux, et la religion qui lui a été commune avec tous ces gens-là, le feraient haïr plus qu'un autre, s'il voulait user de hauteur et de sévérité pour les réduire à leur devoir..... Je n'ai pas manqué, Monsieur, de lire publiquement ici et à Marennes ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire des bontés que le roi aura pour les habitants de ce pays, s'ils s'en rendent dignes, et du zèle charitable avec lequel vous cherchez les moyens de les soulager. Les blés que vous leur avez fait venir à fort bon marché, leur montrent que c'est une charité effective, et je ne doute point que la continuation de ces sortes de grâces ne retienne la plupart des gens de cette côte. C'est la controverse la plus persuasive pour eux. La nôtre les étonne : car on leur fait voir clairement le contraire de ce que les ministres leur avaient toujours enseigné comme incontestable et avoué des Catholiques mêmes. Nous nous servons utilement ici du ministre qui y avait l'entière confiance des peuples, et qui s'est converti..... Je ne doute pas qu'on ne voie à Pâques un très-grand nombre de communiants, *peut-être même trop.* Ces fondements posés, c'est aux ouvriers fixes à élever l'édifice, et à cultiver cette disposition des esprits. »

C'est toujours sur les moyens d'instruction et sur les bons exemples, que Fénelon insiste avec une persévérance qui indique assez l'opinion qu'il avait lui-même de la sainteté d'une religion qui doit trouver sa racine dans la conviction de la conscience, et qui doit emprunter sa force et son éclat des vertus de ses ministres.

« Il ne faut, » dit Fénelon, « que des prédicateurs qui expliquent simplement les dimanches le texte de l'Évangile, avec une autorité douce et insinuante. Les Jésuites commencent bien; mais le plus grand besoin est d'avoir des curés édifiants, qui sachent instruire. Les peuples nourris dans l'hérésie ne se gagnent que par la parole. Un curé qui saura expliquer l'Évangile affectueusement, et entrer dans la confiance des familles, fera tout ce qu'il voudra; sans cela l'autorité pastorale, qui est la plus naturelle et la plus efficace, demeurera toujours avilie avec scandale. Les peuples nous disent : *Vous n'êtes ici qu'en passant*; c'est ce qui les empêche de s'attacher entièrement à nous. La religion, avec le pasteur qui l'enseignera, prendra insensiblement racine dans tous les cœurs... Il faudrait aussi, Monsieur, répandre des *Nouveau Testament* avec profusion; mais le caractère gros est nécessaire, ils ne sauraient lire les petits caractères; il ne faut pas espérer qu'ils achètent des livres catholiques; c'est beaucoup qu'ils lisent ceux qui ne leur coûtent rien; le plus grand nom re ne peut même en acheter. Si on leur ôte leurs livres, sans leur en donner, ils diront que les ministres leur avaient bien dit que nous ne voulions pas laisser lire la Bible, de peur qu'on n'y vît la condamnation de nos superstitions et de nos idolâtries, et ils seront au désespoir.... Nous avons accoutumé les peuples à entendre les vérités qui les condamnent le plus fortement, sans être irrités contre nous. Au contraire, ils nous aiment et nous regrettent quand nous les quittons. S'ils ne sont pleinement convertis, du moins ils sont accablés, et en défiance de

toutes leurs anciennes opinions; il faut que le temps et la confiance en ceux qui les instruiront de suite, fassent le reste. *Il faut tendre aussi à faire trouver aux peuples autant de douceur à rester dans le royaume, que de péril à entreprendre d'en sortir;* c'est, Monsieur, ce que vous avez commencé, et que je prie Dieu que vous puissiez achever selon toute l'étendue de votre zèle. »

Fénelon finit sa lettre par rendre compte au marquis de Seignelay des soins qu'il avait inutilement pris, pour opérer la conversion de M. de Saint-Hermine. Ce ministre apportait d'autant plus d'intérêt à cette conversion, qu'indépendamment du bon effet qui en serait résulté sur tous les protestants du Poitou, par la considération dont cette famille y jouissait, il y trouvait aussi le moyen le plus heureux de plaire à madame de Maintenon, en secondant les vœux de son zèle et de sa piété pour une famille à laquelle elle était attachée par les liens du sang, de l'amitié et de la reconnaissance. Fénelon eut recours à un moyen assez singulier pour convaincre M. de Saint-Hermine. Ne pouvant trouver de ministre protestant, qui consentît à entrer en dispute avec lui, parce que tous ceux qui en avaient pris l'engagement où s'étaient convertis, ou avaient disparu, il se chargea lui-même du rôle de ministre protestant, et s'établit en controverse réglée contre l'abbé de Langeron, en plusieurs conférences qui eurent lieu en présence de M. de Saint-Hermine. On sent bien qu'un pareil rôle exigeait une extrême bonne foi, pour éviter jusqu'au soupçon de chercher à affaiblir la cause qu'il s'était chargé de défendre; mais c'était Fénelon, et s'il y a eu des nuages sur quelques opinions de Fénelon, on ne peut du moins raisonnablement en élever sur sa bonne foi. On peut seulement présumer que l'abbé de Langeron eut peut-être besoin de faire usage de tous les moyens victorieux qu'offre toujours la défense de la vérité, pour repousser les raisonnements subtils que dut lui opposer un adversaire aussi ingénieux et aussi séduisant que Fénelon. Il faut entendre Fénelon lui-même. « J'ai eu sept ou huit longues conversations avec M. de Saint-Hermine, à Rochefort, où j'ai été le chercher; il entend bien ce qu'on lui dit; il n'a rien à y répondre, mais il ne prend aucun parti. M. l'abbé de Langeron et moi, nous avons fait devant lui des conférences assez fortes l'un contre l'autre. Je faisais le protestant, *et je disais tout ce que les ministres peuvent dire de plus spécieux.* M. de Saint-Hermine sentait fort bien la faiblesse de mes raisons, *quelque tour que je leur donnasse.* Celles de M. l'abbé de Langeron lui paraissaient décisives; quelquefois il répondait lui-même ce qu'il fallait contre moi. Après cela, j'attendais qu'il serait ébranlé; mais rien ne s'est remué en lui, du moins au dehors. Je ne sais s'il ne tient point à sa religion par quelque raison secrète de famille. Je serais retourné à Rochefort, pour lui parler encore, selon vos ordres, si M. l'intendant ne m'avait mandé qu'il est allé en Poitou. Dès qu'il en sera revenu, j'irai à Rochefort, et je vous rendrai compte, Monsieur, de ce que j'aurai fait. »

Fénelon avait continué ses relations avec Bossuet pendant ses missions du Poitou. On n'a conservé de cette correspondance qu'une seule lettre qui fait partie de l'édition des Œuvres de Bossuet (t. IX, p. 565) de dom Déforis. Nous croyons devoir la mettre sous les yeux de nos lecteurs; elle confirme les détails que nous venons de rapporter, et on y voit cette douce habitude de confiance et de familiarité qui les unissait encore : on y remarquera la manière dont Fénelon s'exprime au sujet des avis que M. de Seignelay lui avait transmis, et qui ne permet pas de douter que Fénelon n'ait toujours agi de concert avec Bossuet dans le système de conduite qu'il avait suivi avec les nouveaux convertis.

XXVII. — *Lettre de Fénelon à Bossuet.*

A la Tremblade, ce 8 mars 1686.

« Quoique je n'aie rien de nouveau à vous dire, Monseigneur, je ne puis m'abstenir de l'honneur de vous écrire; c'est ma consolation en ce pays : il faut me permettre de la prendre. Nos convertis vont un peu mieux; mais le progrès est bien lent : ce n'est pas une petite affaire de changer les sentiments de tout un peuple. Quelle difficulté devaient trouver les apôtres pour changer la face de l'univers, pour renverser le sens humain, vaincre toutes les passions et établir une doctrine jusqu'alors inouïe, puisque nous ne saurions persuader des ignorants par des passages clairs et formels qu'ils lisent tous les jours, en faveur de la religion de leurs ancêtres, et que l'autorité même du roi remue toutes les passions pour nous rendre la persuasion plus facile! mais si cette expérience montre combien l'efficacité des discours des apôtres était un grand miracle, la faiblesse des huguenots ne fait pas moins voir combien la force des martyrs était divine.

« Les huguenots mal convertis sont attachés à leur religion jusqu'aux plus horribles excès d'opiniâtreté; mais dès que la rigueur des peines paraît, toute leur force les abandonne : au lieu que les martyrs étaient humbles, dociles, intrépides et incapables de dissimulation; ceux-ci sont lâches contre la force, opiniâtres contre la vérité, et prêts à toute sorte d'hypocrisie. Les restes de cette secte vont tomber peu à peu dans une indifférence de religion pour tous les exercices extérieurs, qui doit faire trembler. Si l'on voulait leur faire abjurer le christianisme et suivre l'alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer des dragons : pourvu qu'il s'assemblent la nuit, et qu'ils résistent à toute instruction, ils croient avoir assez fait. C'est un terrible levain dans une nation : ils ont tellement violé, par leurs parjures, les choses les plus saintes, qu'il reste peu de marques auxquelles on puisse reconnaître ceux qui sont sincères dans leur conversion; il n'y a qu'à prier Dieu pour eux et qu'à ne se rebuter point de les instruire. »

« Mais *le grand chancelier* (27), quand le verrons-nous, Monseigneur? il serait bien temps qu'il vînt charmer nos ennuis dans notre solitude, après avoir confondu dans Paris les critiques téméraires. Je prie M. Cramoisy de nous regarder en pitié.

« N'oubliez pas notre retour avec M. de Seignelay; mais parlez uniquement de votre chef. S'il nous tient trop longtemps éloignés de vous, *nous supprimerons encore* l'Ave Maria *et peut-être irons-nous jusqu'à quelque grosse hérésie*, pour obtenir une heureuse disgrâce qui nous ramène à Germigny; ce serait un coup de vent qui nous ferait faire un joli naufrage. Honorez toujours de vos bontés, Monseigneur, notre troupe, et particulièrement celui de vos serviteurs qui vous est dévoué avec l'attachement le plus respectueux. »

Cette lettre eut l'effet que Fénelon en attendait : il reçut la permission de revenir à Paris; il rendit compte, directement à Louis XIV, de l'état où il avait laissé la religion dans les provinces qu'il venait de parcourir, n'entretint le Roi que du zèle de ses coopérateurs, du bien qu'ils avaient fait, de celui qui restait à faire, des moyens qui étaient à la disposition du gouvernement pour l'affermissement de ce grand ouvrage, et garda le plus profond silence sur lui-même.

Fénelon, après avoir rempli envers le roi un devoir que le respect lui imposait, rentra paisiblement dans la retraite dont il n'était sorti qu'à la voix de Louis XIV et de Bossuet. Il reprit ses modestes fonctions de supérieur des Nouvelles-Catholiques, et fut plus de deux ans sans se montrer à la cour.

Il était si peu occupé de ses intérêts personnels, qu'il n'apprit que par hasard qu'il avait été destiné à l'évêché de Poitiers, que sa nomination avait même été admise par le roi et immédiatement révoquée avant qu'elle fût devenue publique. On attribua généralement cette espèce de disgrâce à M. de Harlay, archevêque de Paris, qui ne pouvait pardonner à Fénelon ses liaisons intimes avec Bossuet, et l'indifférence avec laquelle il avait accueilli ses offres de services et d'amitié.

Il éprouva la même malveillance l'année suivante, dans une circonstance à peu près semblable. L'évêque de la Rochelle avait été témoin des biens immenses que l'abbé de Fénelon avait faits dans son diocèse, pendant le cours de ses missions. Il crut rendre le service le plus important à l'Eglise et à ses diocésains, en leur assurant un pasteur qui avait acquis tant de droits à leur estime et à leur reconnaissance. Il vint à Paris, et sans laisser même soupçonner à Fénelon l'objet de son voyage à la cour, il présenta au roi un Mémoire pour supplier Sa Majesté de lui accorder l'abbé de Fénelon pour coadjuteur : on fut instruit de cette démarche, et l'on prit une voie détournée, mais infaillible, pour qu'il fût exclu de l'évêché de la Rochelle, comme il l'avait été de celui de Poitiers. On fit entendre au roi que le vœu de l'évêque de la Rochelle, pour Fénelon, était inspiré par une certaine conformité d'opinion sur les matières de la grâce. C'est ainsi que Fénelon, que les jansénistes ont toujours regardé comme un de leurs plus grands adversaires, fut d'abord exclu des dignités ecclésiastiques comme un de leurs partisans : rien n'annonce peut-être mieux la parfaite indifférence de Fénelon pour les places et la fortune; il lui était assurément bien facile d'éloigner tous les soupçons de ce genre; ses opinions étaient connues; ses liaisons étaient publiques. M. de Beauvilliers et M. Tronson étaient très-opposés aux nouvelles doctrines, et personne n'aurait osé accuser Bossuet de jansénisme.

Ce fut en 1687 et 1688, au retour de ses missions du Poitou, que Fénelon consentit enfin à laisser imprimer son *Traité de l'éducation des filles*, et celui *Du ministère des pasteurs*, dont nous avons déjà parlé. Il ne les avait point d'abord destinés au public; mais il fut obligé de céder au vœu unanime de tous ceux qui en avaient eu connaissance.

La réputation que Fénelon s'était faite dans ses missions du Poitou, avait déjà attiré sur lui tous les regards; mais en consentant à publier presque en même temps deux ouvrages sur des sujets intéressants pour la religion et la morale, il semblait appeler lui-même le public à discuter les titres de cette réputation prématurée, qui s'étendait avec tant d'éclat et de rapidité. Ses amis devaient attendre ce jugement avec toute l'inquiétude d'un intérêt qui n'est pas toujours exempt de prévention; et les personnes impartiales pouvaient être disposées à se montrer sévères par cette sorte de résistance qu'on oppose toujours aux exagérations de l'amitié. Les uns et les autres durent être également satisfaits; Fénelon n'avait encore ni ennemis ni envieux.

Telles étaient les occupations de Fénelon; il se regardait, et tout le monde le regardait comme destiné à passer le reste de sa vie dans l'exercice des fonctions utiles, mais peu ambitionnées, qui semblaient suffire à ses vœux et à son désintéressement. Personne n'ignorait l'opposition que M. de Harlay avait mise à son avancement; et la faveur avec laquelle le public venait d'accueillir ses traités *De l'éducation des filles* et *Du ministère des pasteurs*, ne pouvait pas lutter contre le crédit de ce prélat.

Mais un événement imprévu transporta tout à coup Fénelon au milieu de la cour, et l'éleva à une place à laquelle paraissaient attachés les destinées de la France et le sort de plusieurs générations.

C'est ici que Fénelon va se montrer dans tout l'éclat de ce caractère qui lui a mérité l'estime et l'amour de ses contemporains, et qui a laissé des souvenirs si doux dans la mémoire de la postérité.

(27) Il s'agit de l'oraison funèbre du chancelier ellier, que Bossuet avait prononcée le 25 janvier précédent, et que Cramoisi était alors occupé à imprimer.

XVIII. — *Education de M. le duc de Bourgogne.*

Louis XIV voyait approcher l'époque où l'éducation de son petit-fils, le duc de Bourgogne, demandait les soins d'un gouverneur. Un prince qui avait toujours mis sa grandeur à s'environner de grands hommes, et qui avait donné Montausier et Bossuet pour instituteurs à son fils, était digne de faire un choix aussi heureux pour son petit-fils.

Le progrès des années et une vie plus sérieuse commençaient à rendre Louis XIV moins esclave de la gloire, et la religion lui avait fait sentir et goûter le mérite de la vertu. En nommant Bossuet et Montausier, il avait obéi à la renommée, et consacré un choix annoncé par l'opinion publique. Peut-être dans un pareil choix n'avait-il cherché que la gloire, et il avait eu le bonheur de trouver la vertu réunie au génie. Lorsqu'il voulut donner un gouverneur à son petit-fils, il n'eut qu'un seul sentiment et une seule pensée, celle de le confier à l'homme le plus vertueux de sa cour; il ne cherchait alors que la vertu, et il eut encore le bonheur de rencontrer dans un homme vertueux toutes les qualités les plus propres à former un grand prince: cet homme fut le duc de Beauvilliers.

La part qu'eut le duc de Beauvilliers à l'éducation du duc de Bourgogne, sa tendre et constante amitié pour Fénelon, exigent que nous le fassions connaître. Jamais il n'y a eu d'union semblable à celle du duc de Beauvilliers et de l'archevêque de Cambrai : parler de M. de Beauvilliers, c'est parler de Fénelon.

Paul, duc de Beauvilliers, s'était trouvé appelé à succéder aux honneurs et aux dignités de son père (28), par les événements malheureux qui avaient enlevé ses deux frères aînés à la fleur de leur âge. Il conserva à la cour et dans l'exercice des emplois dont il fut revêtu, les principes de religion qu'il avait reçus dans le temps où il était destiné à une profession plus grave et plus sainte (29). Il avait épousé la seconde fille de Colbert, et il eut le rare bonheur de trouver dans madame de Beauvilliers une entière conformité de sentiments et de goût pour toutes les œuvres de la plus haute piété. Par un bonheur plus rare encore, les deux autres sœurs de madame de Beauvilliers furent animées du même esprit, et épousèrent les ducs de Chevreuse et de Mortemart, déjà unis au duc de Beauvilliers par une estime et une amitié que la vertu avait fait naître, et que le temps et les liens du sang rendirent inaltérables. Les trois sœurs et les trois beaux-frères montrèrent à la cour une famille privilégiée, qui n'avait d'autre ambition que celle de rester fidèle à l'honneur et à la vertu; jamais on ne la vit s'associer à aucune intrigue, ni s'avilir par aucune bassesse.

Pénétrés de respect pour le roi, attentifs à lui plaire par leur empressement à remplir tous les devoirs qui les attachaient à sa personne, les ducs de Beauvilliers, de Chevreuse et de Mortemart ne se crurent point obligés à étendre leur complaisance jusqu'à flatter ses passions, et à rendre de honteux hommages aux objets de ses affections. Jamais madame de Montespan, dans les longues années de sa faveur, n'avait pu les apercevoir dans la foule de ses courtisans; et elle s'étonnait de n'obtenir du duc de Mortemart, son neveu, et de sa femme, que les égards qu'ils devaient à une personne qui leur appartenait de si près.

Louis XIV, qui portait un sentiment naturel de décence et de délicatesse au milieu même des erreurs et des séductions qui l'avaient entraîné, fut frappé du contraste d'une conduite si noble et si pure avec la servitude peu honorable, où l'intérêt et l'ambition avaient engagé le reste de sa cour. Il avait conçu dès lors, pour le duc de Beauvilliers, une estime et un goût qui en auraient fait une espèce de favori, si un pareil titre pouvait convenir à un sentiment fondé sur la vertu.

On n'aura pas de peine à concevoir que madame de Maintenon, qui s'attachait à ramener le roi à une conduite plus chrétienne et plus régulière, et qui commençait déjà à obtenir sur l'esprit de ce prince ce singulier ascendant, dont elle fit dans la suite un usage si respectable, dut entretenir et favoriser de tout son pouvoir l'estime et la confiance que Louis XIV montrait à M. de Beauvilliers. Elle ne pouvait également que savoir gré à toute la famille de M. de Beauvilliers de l'espèce de distance où elle s'était toujours tenue de la cour de madame de Montespan. Peut-être même entrait-il dans ses vues de fixer de bonne heure l'opinion publique sur la nature de ses rapports avec le roi, en se montrant dans une liaison particulière avec une société, qu'aucune considération n'aurait portée à approuver un attachement équivoque.

C'est ce qui lui fit désirer de vivre avec toute la famille de M. de Beauvilliers dans une espèce d'intimité qui pût attester à toute la cour qu'elle ne pouvait ni ne devait être confondue avec madame de Montespan. Elle allait régulièrement dîner un ou deux jours de la semaine à l'hôtel de Beauvilliers. Tous les étrangers, tous les indifférents, les simples connaissances, étaient écartés avec soin de ces réunions, qui n'avaient pour objet que le désir de s'entretenir dans l'exercice de la vertu et de la piété.

Comme il n'était entré ni singularité, ni calculs d'ambition dans le système de conduite de M. de Beauvilliers envers madame de Montespan; comme il n'était ni dans son caractère, ni dans ses principes de contrarier les sentiments du roi, lorsqu'ils pouvaient être avoués par la religion et l'honneur, il s'empressa, ainsi que sa famille, d'accueillir une femme dont l'honnêteté bien connue et la régularité édifiante étaient un sûr garant des nœuds légitimes qui l'attachaient à Louis XIV. Il avait été à portée de suivre l'origine

(28) Voy. les *Pièces justificatives* du livre Ier, n. 4.

(29) Le duc de Beauvilliers avait d'abord été destiné à l'état ecclésiastique.

et les progrès de la faveur de madame de Maintenon, et de reconnaître qu'elle en était redevable autant à la sévérité de ses principes qu'à l'agrément de son esprit et à la sagesse de son caractère. Il avait vu de bonne heure en elle une femme vertueuse, que la Providence avait appelée auprès du trône par des voies extraordinaires, pour arracher le roi à des engagements coupables, et le fixer dans le goût et la pratique des vertus chrétiennes et morales.

De là s'était formée, entre madame de Maintenon et toute la famille de M. de Beauvilliers, une intimité qui convenait à leurs sentiments et à leurs goûts mutuels. Madame de Maintenon aimait la solitude et la liberté d'une société sûre et restreinte. M. de Beauvilliers et ses parents, étrangers à toutes les intrigues et à toutes les agitations de la cour, vivaient à Versailles comme ils auraient pu vivre dans le sein de leur famille.

Madame de Maintenon redoutait l'empressement de ce peuple de courtisans, toujours attachés à ses pas, pour arriver aux places et aux honneurs. Le désintéressement si connu de M. de Beauvilliers, qui n'avait jamais rien demandé, et qui n'avait, pour ainsi dire, rien à demander, ne lui laissait à craindre ni indiscrétion ni importunité.

Elle en avait eu une preuve assez récente. En 1685, à la mort du premier maréchal de Villeroi, qui avait laissé vacante la place de chef du conseil royal des finances, Louis XIV, de son propre mouvement, lui avait donné le duc de Beauvilliers pour successeur. M. de Beauvilliers n'avait pas même eu la pensée de demander une place, dont sa jeunesse paraissait devoir l'exclure. Il n'avait encore que trente-sept ans, et il ne pouvait soupçonner que le roi eût l'idée de l'honorer d'un titre qui avait été le prix des longs et anciens services du maréchal de Villeroi, et la décoration de ses vieux jours. Personne ne doutait que cette place, purement honorifique, ne fût réservée à des courtisans plus actifs que M. de Beauvilliers, et qui avaient le droit de faire valoir en leur faveur le mérite d'avoir vieilli dans la carrière des intrigues et de l'ambition.

Ce nouveau titre avait servi à rapprocher encore plus M. de Beauvilliers de la personne de Louis XIV, et ce prince avait observé avec satisfaction que les honneurs et la faveur n'apportaient aucun changement ni à sa modération, ni à la simplicité de ses mœurs et de sa conduite.

Lorsqu'en 1668, Louis XIV confia au dauphin son fils les honneurs du siége de Philisbourg, il lui donna Vauban, pour lui apprendre l'art de la guerre, et M. de Beauvilliers pour conseil et pour tuteur. C'était donner le génie de la guerre et le génie de la vertu pour guides à un jeune prince qui allait, pour la première fois, être exposé à tous les regards, loin de la cour, en présence des armées françaises et des armées ennemies (30).

XXIX. — *M. de Beauvilliers est nommé gouverneur du duc de Bourgogne*, 1689.

Avec de pareilles dispositions, et avec la volonté sincère de donner pour gouverneur à son petit-fils l'homme le plus vertueux de la cour, on ne doit pas être surpris que la première pensée de Louis XIV s'arrêtât sur le duc de Beauvilliers. Ce n'était pas un titre purement honorifique comme celui de chef du conseil royal des finances; c'était le droit et le devoir de préparer à la France un bon roi. M. de Beauvilliers, si simple et si modeste, redoutait, bien plus qu'il n'ambitionnait, un emploi dont il connaissait mieux que personne les difficultés et les obligations. Il était même à craindre que son caractère, naturellement doux et circonspect, ne le portât à se les exagérer.

Sans doute madame de Maintenon put contribuer à confirmer Louis XIV dans la bienveillance qu'il avait depuis longtemps pour un homme qu'elle affectionnait elle-même. Mais la suite des événements fera voir que le mérite d'un pareil choix appartient à Louis XIV personnellement, et que jamais ce prince, malgré toutes les préventions qu'on chercha dans la suite à lui inspirer, ne put se détacher des sentiments que la vertu de M. de Beauvilliers avait fait naître en lui.

C'est rendre hommage à la mémoire de Louis XIV, que de faire remarquer que jamais il n'a cessé d'aimer ce qu'il avait estimé, et qu'il n'a jamais retiré sa confiance qu'à ceux qui avaient surpris son goût bien plus que son estime.

En fixant son choix sur M. de Beauvilliers, Louis XIV voulut ajouter à un témoignage de confiance si éclatant toutes les formes les plus propres à y donner un nouveau prix. A l'exception d'une seule place de valet de chambre qu'il voulut se réserver, pour récompenser les soins d'un domestique (31) qui avait veillé avec une intelligence et une probité remarquables sur la première enfance du jeune prince, il laissa au duc de Beauvilliers la libre et entière disposition de toutes les autres places, ainsi que le choix de toutes les personnes qui devaient concourir à l'éducation.

Louis XIV n'avait pas été indécis un seul moment dans le choix d'un gouverneur pour son petit-fils : M. de Beauvilliers ne fut pas indécis un seul moment dans le choix du précepteur qui devait partager ses fonctions; on était venu le chercher, et il alla chercher Fénelon. Ces exemples de désintéressement sont ensuite devenus si rares en France, qu'on serait porté à les regarder comme des ornements de l'histoire, si des témoignages irrécusables n'en attestaient pas la vérité. Il faut

(30) Le dernier écrivain de la Vie de Fénelon, le P. Querbeuf, a fait une légère méprise, en supposant que M. de Beauvilliers était déjà ministre d'État lorsque Louis XIV le nomma gouverneur de M. le duc de Bourgogne. M. de Beauvilliers n'entra au conseil qu'en 1691, après la mort du marquis de Louvois, et lorsque le roi y appela M. de Pomponne.

(31) Moreau.

seulement en conclure que cette espèce d'incrédulité pour tout ce qui est noble, simple, généreux et désintéressé, est le plus bel éloge du siècle de Louis XIV.

XXX. — *Fénelon est nommé précepteur de M. le duc de Bourgogne.*

Le duc de Beauvilliers fut nommé gouverneur de M. le duc de Bourgogne, le 16 août 1689, et dès le lendemain 17, il avait proposé et fait agréer au roi l'abbé de Fénelon pour précepteur. Fénelon ignorait encore que son ami eût été nommé gouverneur. Bossuet apprit le 18 (32) cette nouvelle à sa maison de campagne de Germigny, où il se trouvait alors; et dans le premier transport de sa joie, il écrivit à la marquise de Laval cette lettre si touchante et si honorable pour celui qui l'écrivait, et pour celui qui en était l'objet. Nous la copions sur l'original de la main de Bossuet.

XXXI. — *Lettre de Bossuet à la marquise de Laval*, 18 *août* 1689.

« Hier, Madame, je ne fus occupé que du bonheur de l'Eglise et de l'Etat; aujourd'hui que j'ai eu le loisir de réfléchir avec plus d'attention sur votre joie, elle m'en a donné une très-sensible. Monsieur votre père (33), un ami de si grand mérite et si cordial, m'est revenu dans l'esprit. Je me suis représenté comme il serait à cette occasion, et à un si grand éclat d'un mérite *qui se cachait avec tant de soin*. Enfin, Madame, nous ne perdrons pas M. l'abbé de Fénelon; vous pourrez en jouir; et moi, quoique provincial, je m'échapperai quelquefois pour l'aller embrasser. Recevez, je vous en conjure, les témoignages de ma joie et les assurances du respect avec lequel je suis, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

J. Bénigne, évêque de Meaux.

A Germigny, ce 19 août 1689.

Madame de Maintenon a dit plus d'une fois, dans ses *Entretiens particuliers*, imprimés longtemps après sa mort : « Qu'elle avait contribué à faire nommer l'abbé de Fénelon précepteur de M. le duc de Bourgogne. » Il est en effet assez vraisemblable que, liée comme elle l'était alors avec M. de Beauvilliers, le nouveau gouverneur avait pris la précaution de la prévenir, pour s'assurer l'agrément du roi. Il était à craindre que Louis XIV n'eût conservé les préventions qu'on avait cherché à lui donner, et dont on s'était servi pour exclure Fénelon de l'évêché de Poitiers et de celui de la Rochelle.

A peine le choix du nouveau gouverneur et du nouveau précepteur fut-il devenu public, que toute la France retentit d'applaudissements. Cependant ce choix était tombé sur deux hommes, dont l'un, obligé par ses emplois d'habiter la cour, y vivait dans une profonde retraite; et l'autre n'avait encore d'autre titre que celui de supérieur d'une communauté de femmes. Mais l'un n'avait pu échapper à la renommée malgré sa modestie; et l'autre avait révélé, sans le vouloir, le secret de son âme et de son génie dans deux ouvrages, où il ne s'était proposé que d'être utile à l'Eglise et à l'amitié.

Nous avons déjà parlé (col. 52) de l'hommage que l'académie d'Angers rendit à Fénelon dès le moment où il fut nommé précepteur. Le même discours renfermait un éloge de M. de Beauvilliers, dont il dut être d'autant plus touché, qu'il n'était que le simple récit de ses bienfaits. On y parlait sans pompe et sans ostentation des établissements utiles qu'il avait formés dans tous les lieux où il possédait des terres, dans les villes où il commandait, dans les provinces qu'il gouvernait. On ignorait à la cour tous ces détails d'une bienfaisance utile et éclairée; et il fallut que la voix reconnaissante des provinces les plus éloignées vînt apprendre à Paris et à Versailles les secrets de cette âme si simple et si modeste.

Mais au milieu de ce concert d'applaudissements, de suffrages honorables, de témoignages flatteurs; au milieu de cet empressement des courtisans, de cette satisfaction peut-être exagérée, qu'une fortune inattendue et une élévation prématurée dictent souvent à l'opinion publique; au milieu des éloges plus sincères que ce triomphe éclatant de la vertu mettait dans la bouche de tous les amis de la religion et de la patrie, une voix plus grave, plus austère, une voix que son cœur était accoutumé depuis tant d'années à interroger avec docilité, se fit entendre à Fénelon, et vint le prémunir contre l'ivresse dangereuse de ses succès, pour le rappeler à de sérieuses réflexions sur les devoirs et les dangers de sa nouvelle condition. M. Tronson lui écrivit la lettre suivante :

XXXII. — *Lettre de M. Tronson à Fénelon*, *août* 1689.

« Vous serez peut-être surpris, Monsieur, de ne m'avoir point trouvé dans la foule de ceux qui vous ont félicité de la grâce que Sa Majesté vient de vous faire. Mais je vous prie très-humblement de ne pas condamner ce petit retardement; j'ai cru que dans une conjoncture où je m'intéressais si fort, je ne pouvais rien faire de mieux que de commencer par adorer les desseins de Dieu sur vous, et de lui demander pour vous la continuation de ses miséricordes. J'ai tâché de faire l'un et l'autre le moins mal que j'ai pu; je puis vous assurer après cela que j'ai eu une vraie joie d'apprendre que vous aviez été choisi.

« Le roi a donné dans ce choix une nouvelle marque de sa piété et un témoignage sensible de son discernement; et cela est assurément fort consolant. L'éducation dont

(32) On voit par ces dates que M. de Saint-Simon s'est trompé, lorsqu'il a écrit *que M. de Beauvilliers eut beaucoup de peine à trouver un précepteur*, et qu'il fait entendre que M. de Beauvilliers connaissait à peine Fénelon dans ce temps-là ; on a vu que leur liaison était déjà bien ancienne.

(33) Le marquis Antoine de Fénelon.

Sa Majesté a cru vous devoir confier le soin, a de si grandes liaisons avec le bonheur de l'Etat et le bien de l'Eglise, qu'il ne faut être que bon Français pour être ravi qu'elle soit en si bonnes mains; mais je vous avoue fort ingénuement que ma joie se trouve bien mêlée de craintes, en considérant les périls auxquels vous êtes exposé; car on ne peut nier que dans le cours ordinaire des choses, notre élévation ne nous rende notre salut plus difficile. Elle nous ouvre la porte aux dignités de la terre; mais vous devez craindre qu'elle ne vous la ferme aux solides grandeurs du ciel. Il est vrai que vous pouvez faire de très-grands biens dans la situation où vous êtes; mais vous pouvez aussi vous y rendre coupable de très-grands maux. Il n'y a rien de médiocre dans un tel emploi; le bon ou le mauvais succès y ont presque toujours des suites infinies. Vous voilà dans un pays où l'Evangile de Jésus-Christ est peu connu, et où ceux mêmes qui le connaissent ne se servent ordinairement de cette connaissance que pour s'en faire honneur auprès des hommes. Vous vivez maintenant parmi des personnes dont le langage est tout païen, et dont les exemples entraînent presque toujours vers les choses périlleuses. Vous vous verrez environné d'une infinité d'objets qui flattent les sens, et qui ne sont propres qu'à réveiller les passions les plus assoupies. Il faut une grande grâce et une prodigieuse fidélité, pour résister à des impressions si vives et si violentes en même temps. Les brouillards horribles qui règnent à la cour sont capables d'obscurcir les vérités les plus claires et les plus évidentes. Il ne faut pas y avoir été bien longtemps pour regarder comme outrées et excessives des maximes qu'on avait si souvent goûtées, et qu'on avait jugées si certaines, lorsqu'on les méditait au pied du crucifix. Les obligations les mieux établies deviennent insensiblement ou douteuses ou impraticables. Il se présentera mille occasions où vous croirez même, par prudence et par charité, devoir un peu ménager le monde; et cependant quel étrange état est-ce pour un Chrétien, et plus encore pour un prêtre, de se voir obligé d'entrer en composition avec l'ennemi de son salut! En vérité, Monsieur, votre poste est bien dangereux; et avouez de bonne foi qu'il est bien difficile de ne pas s'y affaiblir, et qu'il faut une vertu bien consommée pour s'y soutenir. Si jamais l'étude et la méditation de l'Ecriture sainte vous ont été nécessaires, c'est bien maintenant qu'elles le sont d'une manière indispensable. Il semble que vous n'en ayez eu besoin jusqu'ici que pour vous remplir de bonnes idées, et vous nourrir de la vérité; mais vous en aurez besoin désormais pour vous garantir des mauvaises impressions, et vous préserver du mensonge.... Il vous est certainement d'une conséquence infinie de ne perdre jamais de vue le redoutable moment de votre mort, où toute la gloire du monde doit disparaître comme un songe, et où toute créature, qui aurait pu vous servir d'appui, fondra sur vous.

« Vos amis vous consoleront sans doute sur ce que vous n'avez pas recherché votre emploi; et c'est assurément un juste sujet de consolation et une grande miséricorde que Dieu vous a faite; mais il ne faut pas trop vous appuyer là dessus. On a souvent plus de part à son élévation qu'on ne pense; il est très-rare qu'on l'ait appréhendée, et qu'on l'ait fuie sincèrement; on voit peu de personnes arriver à ce degré d'abnégation. On ne recherche pas toujours avec l'empressement ordinaire les moyens de s'élever; mais on ne manque guère de lever adroitement les obstacles; on ne sollicite pas fortement les personnes qui peuvent nous servir; mais on n'est pas fâché de se montrer à elles par les meilleurs endroits; et c'est justement à ces petites découvertes humaines, qu'on peut attribuer le commencement de son élévation, ainsi personne ne saurait s'assurer entièrement qu'il ne se soit pas appelé soi-même. Ces démarches de manifestation de talents, qu'on fait souvent, sans beaucoup de réflexion, ne laissent pas d'être fort à craindre, et il est toujours bon de les effacer par les sentiments d'un cœur contrit et humilié.

« Je ne sais pas si vous ne trouverez point cette lettre un peu trop libre et un peu trop longue, et si elle ne vous paraîtra pas plutôt un sermon fait mal à propos, qu'un compliment judicieux. Je serais certainement et plus court et plus retenu, si je désirais moins votre salut. Prenez-vous en à mon cœur, qui ne peut être que vivement touché de vos véritables intérêts. Croyez, s'il vous plaît, que je ne cesserai de demander *que Dieu vous pénètre du sentiment inviolable de sa charité, afin que nulle tentation ne change ou n'affaiblisse les pieux sentiments qu'elle vous inspirera.* C'est la prière que fait l'Eglise pour obtenir la charité pour ses enfants. Je suis avec respect... »

Fénelon était digne d'entendre un langage dicté par l'intérêt le plus vrai et le sentiment le plus respectable. Il y retrouvait tous les principes dont il avait été nourri, et qui avaient servi si utilement à régler sa conduite. Mais cette voix paternelle dut lui rappeler de tristes souvenirs et des regrets trop légitimes. Des trois instituteurs qui avaient guidé son enfance et sa jeunesse, M. Tronson était le seul qui lui restât. Son oncle, le marquis A. de Fénelon, était mort dès 1683; mais il pleurait encore la perte plus récente de son oncle l'évêque de Sarlat (34). Sans doute deux parents si tendres et si religieux, qui avaient servi de père à leur neveu, auraient éprouvé la plus douce satisfaction en voyant toute la France applaudir à un choix qui justifiait leurs soins et leurs espérances. Sans doute Fénelon dut regretter d'avoir perdu des témoins si chers de la pureté de ses intentions, et des guides si utiles pour le garantir des écueils dont il allait être environné. La lettre de M. Tronson, ses conseils, cette onction touchante qui lui rappelait avec tant de sensibilité tous les souvenirs de sa jeunesse, et semblait réunir dans la bouche d'un seul homme la voix res-

(34) Mort le 1er mai 1688, âgé de quatre-vingt-trois ans.

pectée de ses plus chers bienfaiteurs, durent rouvrir son cœur à la douleur, et mêler des larmes et des inquiétudes à la pensée de tout le bien qu'il voulait et qu'il pouvait faire.

Le duc de Beauvilliers avait trop d'estime et de confiance en l'abbé Fénelon, pour ne pas s'en reposer sur son discernement du choix de tous les instituteurs qui devaient travailler sous ses ordres et sous sa direction

XXXIII. — *Fénelon nomme l'abbé de Langeron lecteur du jeune prince.*

L'abbé de Langeron fut nommé lecteur: il était le plus ancien ami de Fénelon; il était digne de l'être. Son esprit, ses talents, ses connaissances très-étendues et très-variées, auraient suffi, indépendamment de tout autre titre, pour l'associer à une éducation dirigée par Fénelon.

XXXIV.—*L'abbé Fleury et l'abbé de Beaumont sont nommés sous-précepteurs.*

L'abbé Fleury fut nommé sous-précepteur; on est dispensé de faire l'éloge d'un pareil choix. Tous ses ouvrages portent l'empreinte de son âme et du caractère de son esprit. Ses vertus lui méritèrent la vénération de ses contemporains, et son nom est encore prononcé avec respect dans un siècle si différent de celui où il a vécu. La vérité, l'exactitude, la profondeur et la variété des recherches, le jugement le plus sain et le plus sûr, une foi vive et sincère, caractérisent tous ses écrits. Personne n'a mieux su faire connaître et faire aimer la religion. Son admiration pour les premiers siècles de l'Eglise annonce qu'il en avait les vertus et les mœurs. Mais cette admiration même a pu contribuer à le rendre trop sévère et quelquefois injuste dans l'histoire des siècles qui ont suivi ces temps de ferveur et de perfection. On conçoit à peine comment toutes les occupations qui ont rempli la vie de l'abbé Fleury ont pu lui laisser la liberté de se livrer aux travaux immenses que supposent le genre et le nombre de ses ouvrages.

Il connaissait par expérience la manière d'élever et de bien élever les princes. Avant d'être appelé à l'éducation du duc de Bourgogne, il avait été chargé de celle des princes de Conti et du comte de Vermandois. La mort du comte de Vermandois, en 1683, avait rendu l'abbé Fleury à la liberté et à l'Eglise. Lorsqu'en 1685 l'abbé de Fénelon fut chargé des missions du Poitou, il appela l'abbé Fleury, et l'abbé Fleury accourut à sa voix. Plus Fénelon le connut, plus il apprit à l'aimer et à l'estimer, et il regarda comme un bonheur pour lui et un avantage inappréciable pour M. le duc de Bourgogne, le concours d'un tel coopérateur à une telle éducation.

L'abbé de Beaumont, fils d'une sœur de Fénelon, fut associé à l'abbé Fleury, en qualité de sous-précepteur. Il fit voir par son zèle et son application qu'il n'avait point été appelé par la voix de la chair et du sang. Il fut dix ans sous-précepteur du petit-fils de Louis XIV, sans recevoir, sans demander la plus faible grâce. Enveloppé dans la proscription de Fénelon, il eut la gloire de partager ses malheurs, son exil et ses travaux, et il eut le bonheur de n'avoir rien à désirer ni à regretter (34*).

Le duc de Beauvilliers avait également choisi pour faire les fonctions de sous-gouverneurs, en qualité de gentilshommes de la manche, deux hommes aussi distingués par leurs principes religieux que par toutes les qualités propres à former un honnête homme et un grand prince, MM. de Léchelle et du Puy. Un seul trait suffit à leur éloge : leur attachement à Fénelon leur coûta leurs places et leur fortune, et ils ne lui restèrent que plus attachés.

Tous ceux qui composaient l'éducation de M. le duc de Bourgogne, entrèrent en fonctions au mois de septembre 1689. Fénelon n'avait alors que trente-huit ans, et M. de Beauvilliers quarante et un an.

Jamais il n'y a eu, il n'y aura peut-être jamais d'exemple d'une union semblable à celle qui régnait entre les instituteurs du duc de Bourgogne. Ils n'avaient qu'un cœur, un esprit et une âme ; cette âme était celle de Fénelon.

Tel était le charme extraordinaire de Fénelon et l'ascendant irrésistible qu'il obtenait sur tous ceux qui l'approchaient, que ni la différence de l'âge, ni la prééminence du rang et des dignités, ni même la supériorité des talents ou des connaissances dans les parties qui lui étaient étrangères, ne dispensaient ses amis de devenir ses disciples, et de l'interroger comme un oracle investi du droit de disposer de toutes leurs pensées et de toutes leurs affections. C'est l'idée qu'en donnent tous ses contemporains ; et leur témoignage est d'autant moins suspect, qu'il nous a été transmis par des personnes que la différence des opinions, ou une certaine malignité d'esprit devait naturellement porter à juger Fénelon avec sévérité.

Le chancelier d'Aguesseau nous a laissé dans les *Mémoires de la vie de son père* (Œuvres du chancelier d'Aguesseau, tom. XIII), un portrait intéressant de Fénelon :

« L'archevêque de Cambrai était un de ces hommes rares (35), destinés à faire époque dans leur siècle, et qui honorent autant l'hu-

(34*) Ce ne fut qu'après la mort de Fénelon, et au commencement du règne suivant, que l'abbé de Beaumont reçut la récompense de ses services : il fut nommé à l'évêché de Saintes en 1716, et c'est à lui que nous devons en grande partie la conservation des manuscrits de Fénelon.

(35) On trouve dans le *Conservateur* publié en 1800, tome II, page 379, un *Portrait de Fénelon*, par d'Aguesseau. On le donne comme inédit ; mais il était imprimé dès 1789, dans le tome XII des Œuvres du chancelier d'Aguesseau, p. 167.

Il convient pour l'honneur du chancelier d'Aguesseau, comme pour celui de Fénelon, de rectifier une faute essentielle de l'éditeur du *Conservateur*.

Cet éditeur a inséré, dans le portrait que le chancelier d'Aguesseau a laissé de Fénelon dans ses *Mémoires*, ce passage remarquable :

« L'abbé de Fénelon, depuis archevêque de Cam-

manité par leurs vertus, qu'ils font honneur aux lettres par des talents supérieurs : facile, brillant, dont le caractère était une imagination féconde, gracieuse, dominante, sans faire sentir sa domination. Son éloquence avait en effet plus d'insinuation que de véhémence, et il y régnait autant par les charmes de la société que par la supériorité des talents ; se mettant au niveau de tous les esprits, et ne disputant jamais, paraissant même céder aux autres dans le temps qu'il les entraînait. Les grâces coulaient de ses lèvres, et il semblait traiter les plus grands sujets pour ainsi dire en se jouant ; les plus petits s'ennoblissaient sous sa plume, et il eût fait naître des fleurs du sein des épines. Une noble singularité répandue sur toute sa personne, et je ne sais quoi de sublime dans le simple, ajoutaient à son caractère un certain air de prophète. Le tour nouveau, sans être affecté, qu'il donnait à ses expressions, faisait croire à bien des gens qu'il possédait toutes les sciences, comme par inspiration ; on eût dit qu'il les avait inventées plutôt qu'il ne les avait apprises ; toujours original, toujours créateur, et n'imitant personne, et paraissant lui-même inimitable. Ses talents, longtemps cachés dans l'obscurité des séminaires, et même peu connus à la cour, lors même qu'il se fut attaché à faire des missions pour la conversion des religionnaires, éclatèrent enfin par le choix que le roi en fit pour l'éducation de son petit-fils, le duc de Bourgogne. Un si grand théâtre ne l'était pas trop pour un si grand acteur ; et si le goût qu'il conçut pour le mysticisme n'avait trahi le secret de son cœur et le faible de son esprit, il n'y eût point eu de place que le public ne lui eût destinée, et qui n'eût paru encore au-dessous de son mérite. »

XXXV.—*Portrait de Fénelon par M. de Saint-Simon.* (*Mémoires* t. II, p. 327.)

Un homme bien plus sévère que le chancelier d'Aguesseau, un homme que son caractère misanthrope et son esprit satirique portaient naturellement à la censure bien plus qu'à la louange, le duc de Saint-Simon, le plus observateur des courtisans et le plus amer des historiens, nous représente Fénelon sous les mêmes traits.

Il le peint « doué d'une éloquence naturelle, douce, fleurie, d'une politesse insinuante, mais noble et proportionnée, d'une élocution facile, nette, agréable, embellie de cette clarté nécessaire pour se faire entendre dans les matières les plus embarrassées et les plus abstraites ; avec cela, un homme qui ne voulait jamais avoir plus d'esprit que ceux à qui il parlait ; qui se mettait à la portée de chacun, sans se faire jamais sentir ; qui les mettait à l'aise, et qui semblait enchanter ; de façon qu'on ne pouvait le quitter, ni s'en défendre, ni ne pas chercher à le retrouver. C'est ce talent si rare et qu'il avait au dernier degré, qui lui tint ses amis si étroitement attachés toute sa vie malgré sa chute, et qui, dans leur dispersion, les réunissait pour se parler de lui, pour le désirer, pour se tenir de plus en plus à lui. »

Le nom que portait Fénelon le fit jouir à la cour des distinctions auxquelles sa naissance lui donnait droit de prétendre, et qui n'appartenaient pas immédiatement à ses fonctions de précepteur. Louis XIV lui accorda la permission de manger à la table de M. le duc de Bourgogne et de monter dans son carrosse

brai, était de ces hommes singuliers qui se font admirer plutôt qu'estimer, qu'on désespère d'imiter, et auxquels on serait peut-être encore plus fâché de ressembler. Jamais homme n'a mieux su réunir en lui les qualités contraires et incompatibles dans tout autre : simple et délié, ouvert et profond, modeste et ambitieux, sensible et indifférent ; capable de tout désirer, capable de tout mépriser ; toujours agité, toujours tranquille : ne se mêlant de rien, entrant dans tout ; sulpicien, missionnaire même, et courtisan ; propre à jouer les rôles éclatants, propre à vivre dans l'obscurité ; suffisant à tout, et se suffisant encore plus à lui-même ; génie versatile, qui savait prendre tous les caractères, sans jamais perdre le sien. »

Tous ces traits, ornés d'antithèses, ne sont point dans le véritable portrait que le chancelier d'Aguesseau nous a laissé de Fénelon dans ses *Mémoires*. Quelque goût qu'on puisse reprocher à M. d'Aguesseau pour les antithèses, il ne s'en serait jamais permis un tel abus. Ces traits sont d'ailleurs en contradiction avec tout le reste du portrait, et font, en quelque sorte, de Fénelon, en les réunissant dans un même cadre, deux personnages absolument différents l'un de l'autre, ce qui donnerait le droit de reprocher au chancelier d'Aguesseau un défaut ou de goût, ou de jugement, ou de bonne foi.

Le passage que nous avons rapporté du *Conservateur* est tout simplement extrait d'une *note* que l'éditeur du tome XIII des Œuvres du chancelier d'Aguesseau, a mise au bas du portrait de Fénelon par ce grand magistrat. Mais bien loin d'attribuer ce passage à M. d'Aguesseau, l'éditeur, par l'énoncé même de la note, suppose qu'il n'en est pas. On voit seulement qu'il s'est proposé d'affaiblir l'impression honorable que le véritable portrait de Fénelon, par le chancelier d'Aguesseau, pouvait laisser dans l'esprit des lecteurs. Ce n'est pas la première fois qu'un éditeur s'est permis de substituer son esprit et sa manière de voir à l'esprit et à la manière de voir de son auteur.

Le *Conservateur*, dans la partie même qui est du chancelier d'Aguesseau, s'est permis une altération qui n'est pas indifférente. M. d'Aguesseau a dit que : « Fénelon régnoit *autant* par les charmes de sa société, que par la supériorité de ses talents. » Le *Conservateur* met, au contraire : « Fénelon régnait par les charmes de sa société *beaucoup plus* que par la supériorité de ses talents. »

Il est encore une autre altération, mais qui tient uniquement au bon goût. M. d'Aguesseau a dit de Fénelon : « Les grâces coulaient de ses lèvres, et il semblait traiter les plus grands sujets, pour ainsi dire, en se jouant ; les plus petits s'ennoblissaient sous sa plume, et il eût fait naître des fleurs du sein des épines. »

Le *Conservateur* ne s'exprime pas d'une manière tout à fait aussi agréable en faisant dire au chancelier d'Aguesseau : « Les grâces naissaient sur ses lèvres, et les épines fleurissaient dans ses mains. »

En un mot, il est étonnant que l'éditeur du *Conservateur* ait donné comme *inédit* un morceau imprimé dix ans auparavant, et qu'il ait présenté comme de d'Aguesseau, et intercalé dans son texte, un passage ou plutôt une note qui n'appartenait qu'à son éditeur.

(*Manuscrits*). Cet honneur n'ajoutait sans doute rien au mérite de Fénelon. On doit bien croire qu'il ne s'en fit pas un titre pour se croire supérieur à Bossuet qui n'en avait pas joui ; on doit également être bien convaincu que Bossuet ne s'en estimait pas moins, et qu'il ne lui vint seulement pas dans l'idée d'envier à l'abbé de Fénelon des honneurs accordés au hasard de la naissance. Nous ne faisons mention d'une circonstance aussi indifférente, que pour faire remarquer jusqu'à quel point Louis XIV, qui posséda si éminemment l'art de régner, apportait d'attention à maintenir ses distinctions honorifiques, qui ne pouvaient humilier aucun esprit raisonnable et qui acquittaient la reconnaissance du souverain sans coûter aucun sacrifice au peuple. C'était avec cette monnaie d'opinion qu'un roi de France payait le sang et les services de ces anciennes familles *qui, ne pouvant acquérir des richesses, espéraient des honneurs, et qui se consolaient de ne les avoir pas obtenues, en pensant qu'elles avaient acquis de l'honneur.* (MONTESQUIEU, *Esprit des lois.*)

Une âme telle que celle de Fénelon, dut sans doute s'enflammer des plus nobles sentiments, au premier moment où il aperçut la carrière qui s'ouvrait à ses regards et à sa pensée. L'idée d'élever un roi, le roi d'une monarchie parvenue au plus haut degré de splendeur, le maître presque absolu de vingt millions d'hommes, dont le bonheur ou le malheur était attaché aux vertus ou aux vices, à la force ou à la faiblesse, aux talents ou à l'incapacité du souverain, dut, en exaltant son imagination, communiquer à son âme un effroi involontaire. Son âge, celui du roi, celui du jeune prince, durent aussi l'avertir qu'il était peut-être destiné à recueillir la reconnaissance ou les reproches de plusieurs générations.

Quelque confiance qu'il pût avoir en la pureté de ses intentions, en ses talents, en son caractère, et dans le concours heureux de tous les moyens et de tous les secours qu'il voyait réunis autour de lui, ne devait-il pas redouter d'avoir peut-être à vaincre une nature rebelle à tous ses efforts, à donner une âme, un esprit, un caractère à une statue inanimée ; à extirper le germe des vices que tant de passions et d'intérêts chercheraient à développer ; à commander à l'imagination d'un enfant que tout avertissait de sa grandeur actuelle et de la puissance que l'avenir lui réservait ?

Fénelon avait sous les yeux le père même de son élève, prince bon et doux, mais dont le caractère, exempt de vertus et de vices, indifférent au bien et au mal, peu sensible à la gloire, aux sciences et aux arts, n'annonçait à la France qu'un règne obscur et des destinées incertaines ; et cependant ce prince était le fils de Louis XIV, et l'élève de Bossuet et de Montausier.

Mais au moins Bossuet et Montausier n'avaient point eu à combattre des défauts effrayants, un caractère indomptable, un orgueil révoltant, des penchants irascibles, et toutes ces passions violentes que beaucoup d'esprit naturel, et une extrême aptitude à acquérir tous les talents et toutes les connaissances, pouvaient rendre encore plus fatales au repos et au bonheur des hommes.

Car tel est le portrait que tous les historiens nous ont laissé du caractère que le duc de Bourgogne avait apporté en naissant ; tel était le prince que Fénelon était chargé d'élever : sans doute un enfant de sept ans ne pouvait pas encore s'être montré sous des formes aussi redoutables ; mais il fallait bien qu'il eût laissé entrevoir dès son premier âge et pendant les premières années de son éducation, tout ce que l'on avait à craindre de lui, puisque ceux qui ont vanté avec la plus juste admiration ce qu'il était devenu, rappelaient encore avec une espèce d'effroi ce qu'il avait été.

XXXVI. — *Caractère de M. le duc de Bourgogne.*

« M. le duc de Bourgogne, » dit M. de Saint-Simon (36), « naquit terrible, et dans sa première jeunesse fit trembler. Dur, colère jusqu'aux derniers emportements contre les choses inanimées, impétueux avec fureur, incapable de souffrir la moindre résistance, même des heures et des éléments, sans entrer dans des fougues à faire craindre que tout ne se rompît dans son corps, *c'est ce dont j'ai été souvent témoin ;* opiniâtre à l'excès, passionné pour tous les plaisirs, la bonne chère, la chasse avec fureur, la musique avec une sorte de ravissement, et le jeu encore où il ne pouvait supporter d'être vaincu, et où le danger avec lui était extrême ; enfin livré à toutes les passions et transporté de tous les plaisirs, souvent farouche, naturellement porté à la cruauté, barbare en raillerie, saisissant les ridicules avec une justesse qui assommait ; de la hauteur des cieux, il ne regardait les hommes que comme des atomes avec qui il n'avait aucune ressemblance, quels qu'ils fussent. A peine les princes ses frères lui paraissaient intermédiaires entre lui et le genre humain, *quoiqu'on eût toujours affecté de les élever tous trois dans une égalité parfaite :* l'esprit, la pénétration brillaient en lui de toutes parts, jusque dans ses emportements ; ses reparties étonnaient ; ses réponses tendaient toujours au juste et au profond, même dans ses fureurs ; il se jouait des connaissances les plus abstraites ; l'étendue et la vivacité de son esprit étaient prodigieuses, et l'empêchaient de s'appliquer à une seule chose à la fois, jusqu'à l'en rendre incapable. »

Tel était le prince qui fut confié à Fénelon : tout était à craindre d'un pareil caractère, tout était à espérer d'une âme qui annonçait tant d'énergie. Ecoutons encore le duc de Saint-Simon.

« Tant d'esprit et une telle force d'esprit, joint à une telle sensibilité, à de telles passions, et toutes si ardentes, n'étaient pas d'une

(36) *Voy.* ses *Mémoires.*

éducation facile. Le duc de Beauvilliers, qui en sentait exactement les difficultés et les conséquences, s'y surpassa lui-même par son application, sa patience, la variété des remèdes. Fénelon, Fleury, quelques gentilshommes de la manche, Moreau, premier valet de chambre, fort au-dessus de son état, quelques rares valets de l'intérieur, le duc de Chevreuse, seul du dehors, tous furent mis en œuvre, et tous du même esprit, travaillèrent chacun sous la direction du gouverneur, dont l'art déployé dans un récit serait un ouvrage également curieux et instructif. Le prodige est qu'en très-peu de temps la dévotion et la grâce en firent un autre homme, et changèrent tant et de si redoutables défauts en vertus parfaitement contraires. De cet abîme sortit un prince affable, doux, humain, modéré, patient, modeste, humble et austère pour soi, tout appliqué à ses obligations, et les comprenant immenses; il ne pensa plus qu'à allier les devoirs de fils et de sujet à ceux auxquels il se voyait destiné. »

Mais que de soins, d'attention, de patience, que d'art, d'habileté, quel esprit d'observation, que de délicatesse et de variété dans le choix des moyens ne fallut-il pas pour opérer une révolution aussi extraordinaire dans le caractère d'un enfant, d'un prince, d'un héritier du trône? Je dirai plus: si ses instituteurs n'avaient pas été les plus vertueux des hommes; si leur élève, dont la pénétration était si redoutable, avait surpris en eux la plus légère apparence de faiblesse ou d'inconséquence, tout leur art, tous leurs soins, toute leur application étaient perdus. Ils durent bien moins le succès inespéré de cette éducation à leur génie et à leurs talents, qu'à leurs vertus et à leurs qualités.

XXXVII. — *Education morale de M. le duc de Bourgogne.*

Fénelon reconnut bientôt que la partie de l'éducation qui excite ordinairement le plus le zèle des instituteurs et l'amour-propre des parents, la partie de l'instruction serait celle qui lui donnerait le moins de peine. Il pressentit qu'avec l'esprit et les dispositions singulières que son élève avait reçus de la nature, il ferait des progrès rapides dans tous les genres de connaissances qui distinguent les esprits supérieurs, et qui n'appartiennent pas toujours aux enfants des rois; mais le plus difficile était de dompter d'abord cette âme si violemment constituée, d'en conserver toutes les qualités nobles et généreuses, d'en séparer toutes les passions trop fortes, et de former de cette nouvelle création morale, un prince tel que le génie de Fénelon l'avait conçu pour le bonheur de l'humanité : en un mot, il voulut réaliser le *beau idéal* de la vertu sur le trône, comme les artistes de l'antiquité cherchaient à imprimer à leurs ouvrages ce *beau idéal*, qui donnait aux formes humaines une expression surnaturelle et céleste.

L'enfant confié aux soins de Fénelon était appelé à régner, et Fénelon voyait, dans cet enfant, la France entière qui attendait son bonheur ou son malheur du succès de ses soins; ainsi il n'eut qu'une seule méthode, celle de n'en avoir aucune, ou plutôt il ne se prescrivit qu'une seule règle, celle d'observer à chaque moment le caractère du jeune prince, de suivre avec une attention calme et patiente toutes les variations et tous les écarts de ce tempérament fougueux, et de faire toujours ressortir la leçon de la faute même.

Une pareille éducation devait être en action bien plus qu'en instruction : l'élève ne pouvait jamais prévoir la leçon qui l'attendait, parce qu'il ne pouvait prévoir lui-même les torts dont il se rendait coupable par l'emportement de son humeur. Ainsi, les avis et les reproches étaient toujours le résultat nécessaire et naturel des excès auxquels il s'était abandonné.

XXXVIII. — *Fables de Fénelon.*

Si l'on veut connaître la méthode de Fénelon et suivre l'éducation de son élève, on n'a qu'à lire les *Fables* et les *Dialogues* qu'il écrivit pour le jeune prince. Chacune de ces fables, chacun de ces dialogues fut composé dans le moment même où l'instituteur le jugeait utile ou nécessaire, pour rappeler à l'élève la faute qu'il venait de commettre, et lui inculquer, d'une manière plus sensible et plus précise, la leçon qui devait l'instruire.

On a imprimé ces fables et ces dialogues sans y observer un ordre et une suite, dont un pareil recueil n'avait en effet aucun besoin. Fénelon ne les composait, comme on l'a déjà dit, que pour la circonstance et pour le moment; mais il serait facile d'en suivre, pour ainsi dire, la chronologie, en les comparant au progrès que l'âge et l'instruction devaient amener dans l'éducation du duc de Bourgogne. On observera que ces fables et ces dialogues ne conviennent qu'à un prince, et à un prince destiné à régner. Tout se rapporte à cet objet presque exclusif; tout se rallie à ce grand intérêt auquel tant d'autres intérêts venaient se réunir. On voit par la simplicité, la précision et la clarté de quelques-unes de ces fables, qui furent probablement écrites les premières, qu'elles s'adressent à un enfant dont il fallait éviter de fatiguer l'intelligence, et à l'esprit duquel on ne devait présenter que ce qu'il pouvait saisir et conserver.

Ces fables prennent ensuite un caractère un peu plus élevé; elles renferment quelques allusions à l'histoire et à la mythologie, à mesure que les progrès de l'instruction mettaient le jeune prince à portée de les saisir et de s'en faire l'application : c'est ainsi que Fénelon le familiarisait peu à peu avec cette ingénieuse féerie, que les poëtes de l'antiquité avaient créée pour embellir des couleurs brillantes de leur imagination les premiers événements du monde, et pour suppléer aux faits que la révélation ne leur avait point appris sur la véritable origine des choses.

Le style de ces *Fables* a toujours une élégance naturelle qui flatte agréablement l'oreille d'un enfant né avec du goût, et qui contribue à lui donner de bonne heure le sentiment de la convenance, de la propriété et

du choix des mots. Elles ont toujours un but moral, mais non pas ce moral vague et indéfini, dont il est difficile qu'un enfant puisse sentir le mérite et l'utilité; puisque rien encore ne l'a placé dans les circonstances où il puisse se reconnaître et se retrouver.

Les *Fables* que Fénelon écrivait pour le duc de Bourgogne se rapportaient presque toujours à un fait qui venait de se passer, et dont l'impression encore récente ne lui permettait pas d'éluder l'application : c'était un miroir dans lequel il était forcé de se reconnaître, et qui lui offrait souvent des traits peu flatteurs pour son jeune amour-propre. Les vœux les plus tendres, les espérances les plus douces venaient ensuite embellir ces humiliantes images, dans la crainte que l'enfant ne conçût une aversion trop naturelle pour un genre d'instruction qui ne lui aurait jamais rappelé que des souvenirs affligeants ou des reproches sévères. C'était avec cette variété de tons, avec ces ménagements délicats, avec ces nuances imperceptibles, toujours nécessaires pour ne pas irriter l'amour-propre des enfants, presque aussi susceptible que celui des hommes, que Fénelon parvenait à faire goûter au duc de Bourgogne les premiers conseils de la raison et les premières leçons de la vertu.

S'il veut lui inspirer plus d'aménité dans les manières et plus de douceur dans le caractère, il suppose « que le soleil veut respecter le sommeil d'un jeune prince pour que son sang puisse se rafraîchir, sa bile s'apaiser; pour qu'il puisse obtenir la force et la santé dont il aura besoin, *et je ne sais quelle douceur tendre qui pourrait lui manquer*. Pourvu qu'il dorme, qu'il rie, qu'il adoucisse son tempérament, qu'il aime les jeux de la société, qu'il prenne plaisir à aimer les hommes et à se faire aimer d'eux, toutes les grâces de l'esprit et du corps viendront en foule pour l'orner. »

S'il veut l'exciter à mettre plus d'attention à ses études et à apporter plus d'exactitude à ses compositions, il le peint à lui-même sous la figure du jeune Bacchus, peu fidèle aux leçons de Silène, et dont un faune moqueur relève toutes les fautes en riant. Le jeune Bacchus ne pouvant souffrir les railleries du faune, toujours prêt à se moquer de ses expressions, si elles ne sont pures et élégantes, lui dit, d'un ton fier et impatient : « Comment oses-tu te moquer du fils de Jupiter? Le faune répond sans s'émouvoir : Et comment le fils de Jupiter ose-t-il faire quelque faute? »

Fénelon veut retracer au duc de Bourgogne, dans une seule fable, tous les défauts de son caractère, et il compose la fable du *Fantasque*. Le duc de Bourgogne est obligé d'y lire la fidele histoire de toutes ses inégalités et de tous ses emportements.

« Qu'est-il donc arrivé de funeste à Mélanthe? Rien au dehors, tout au dedans : il se coucha hier les délices du genre humain; ce matin, on est honteux pour lui, il faut le cacher. En se levant, le pli d'un chausson lui a déplu; toute la journée sera orageuse, et tout le monde en souffrira : il fait peur, il fait pitié, il pleure comme un enfant, il rugit comme un lion. Une vapeur maligne et farouche trouble et noircit son imagination comme l'encre de son écritoire barbouille ses doigts. N'allez pas lui parler des choses qu'il aimait le mieux il n'y a qu'un moment; par la raison qu'il les a aimées, il ne les saurait plus souffrir. Les parties de divertissements qu'il a tant désirées lui deviennent ennuyeuses, il faut les rompre; il cherche à contredire, à se plaindre, à piquer les autres; il s'irrite de voir qu'ils ne veulent point se fâcher. Quand il manque de prétexte pour attaquer les autres, il se tourne contre lui-même, il se blâme, il ne se trouve bon à rien, il se décourage, il trouve fort mauvais qu'on veuille le consoler; il veut être seul, et il ne peut supporter la solitude; il revient à la société et s'aigrit contre elle : on se tait, ce silence affecté le choque; on parle tout bas, il s'imagine que c'est contre lui; on parle tout haut, il trouve qu'on parle trop et qu'on est trop gai pendant qu'il est triste; on est triste, cette tristesse lui paraît un reproche de ses fautes; on rit, il soupçonne qu'on se moque de lui. Que faire? être aussi ferme et aussi patient qu'il est insupportable, et attendre en paix qu'il revienne demain aussi sage qu'il l'était hier. Cette humeur étrange s'en va comme elle vient : quand elle le prend, on dirait que c'est un ressort de machine qui se démonte tout à coup. Il est comme on dépeint les possédés; sa raison est comme à l'envers, c'est la déraison elle-même en personne; poussez-le, vous lui ferez dire en plein jour qu'il est nuit, car il n'y a plus ni jour ni nuit pour une tête démontée par son caprice; quelquefois il ne peut s'empêcher d'être étonné de ses excès et de ses fougues. Malgré son chagrin, il sourit des paroles extravagantes qui lui ont échappé; mais quel moyen de prévoir ces orages et de conjurer la tempête? il n'y en a aucun, point de bons almanachs pour prédire ce mauvais temps. Gardez-vous bien de dire : Demain nous irons nous divertir dans un tel jardin; l'homme d'aujourd'hui ne sera pas celui de demain; celui qui vous promet maintenant disparaîtra tantôt, vous ne saurez plus où le prendre pour le faire souvenir de sa parole; en sa place, vous trouverez un je ne sais quoi, qui n'a ni forme ni nom, qui n'en peut avoir, et que vous ne sauriez définir deux instants de suite de la même manière. Étudiez-le bien, puis dites-en tout ce qu'il vous plaira, il ne sera plus vrai le moment d'après que vous l'aurez dit. Ce je ne sais quoi veut et ne veut pas; il menace, il tremble; il mêle des hauteurs ridicules avec des bassesses indignes; il pleure, il rit; il badine, il est furieux. Dans sa fureur la plus bizarre et la plus insensée, il est plaisant, éloquent, subtil, plein de tours nouveaux, quoiqu'il ne lui reste pas seulement une ombre de raison. Prenez bien garde de ne lui rien dire qui ne soit juste, précis et exactement raisonnable; il saurait bien en prendre avantage et vous donner adroitement le change; il passerait d'abord de son tort au vôtre, et deviendrait raisonnable pour le seul plaisir de vous convaincre que vous ne l'êtes pas. C'est un rien qui l'a fait monter jusqu'aux nues; qu'est-il devenu? il s'est perdu dans la mêlée, il n'en est plus

question; il ne sait plus ce qui l'a fâché, il sait seulement qu'il se fâche et qu'il veut se fâcher. encore même ne le sait-il pas toujours; il s'imagine souvent que tous ceux qui lui parlent sont emportés et que c'est lui seul qui se modère; mais peut-être qu'il épargnera certaines personnes auxquelles il doit plus qu'aux autres, ou qu'il paraît aimer davantage? non, sa bizarrerie ne connaît personne, elle se prend sans choix à tout ce qu'elle trouve; le premier venu lui est bon pour essuyer ses emportements; tout lui est égal pourvu qu'il se fâche; il dirait des injures à tout le monde, il n'aime plus les gens, il n'en est point aimé; on le persécute, on le trahit; il ne doit rien à qui que ce soit; mais attendez un moment, voici une autre scène : il a besoin de tout le monde; il aime, on l'aime aussi; il flatte, il s'insinue, il ensorcelle tous ceux qui ne pouvaient plus le souffrir, il avoue son tort, il rit de ses bizarreries, il se contrefait, et vous croiriez que c'est lui-même dans ces accès d'emportement, tant il se contrefait bien. Après cette comédie jouée à ses propres dépens, vous croyez bien qu'au moins il ne fera plus le démoniaque. Hélas! vous vous trompez, il le fera encore ce soir, pour s'en moquer demain sans se corriger. »

Ne retrouve-t-on pas dans cette charmante composition toute la finesse d'observation que La Bruyère a mise dans ses *Caractères*. Ne reconnaît-on pas dans ce portrait le prince dont M. de Saint-Simon nous a peint les premiers emportements avec des couleurs si effrayantes. Mais La Bruyère recueillait, dans l'observation des hommes réunis en société, tous les traits dont il composait ses tableaux après une étude réfléchie et un travail difficile; et Fénelon peignait son *fantasque* avec l'aisance, le naturel et l'à-propos d'un instituteur qui avertit son élève de ses torts et de ses défauts, au moment même où il le surprend dans ses écarts. M. de Saint-Simon écrivait ses *Mémoires* dans le silence de la retraite et dans le secret de son cabinet, après la mort du prince dont il racontait les faiblesses et les vertus; et c'était au jeune prince lui-même que Fénelon adressait le fidèle récit de ses travers et de ses extravagances; c'était en le forçant de fixer ses regards sur sa propre image, qu'il le faisait rougir de ses emportements; c'était en présence de ceux mêmes qui en avaient été témoins, et dont il ne pouvait démentir l'attachement et la fidélité, qu'il lui apprenait l'art difficile de se vaincre lui-même.

Fénelon imagina un jour de lire une lettre qu'il supposait écrite par Bayle, au sujet d'une prétendue médaille récemment découverte en Hollande, et qui exerçait toute la sagacité des savants. « Cette médaille représentait un enfant d'une figure très-belle et très-noble. On voit Pallas qui le couvre de son égide; les trois Grâces sèment des fleurs sur ses pas; Apollon suivi des Muses, lui offre sa lyre; Vénus paraît en l'air dans son char attelé de colombes, qui laisse tomber sur lui sa ceinture. La Victoire lui montre d'une main un char de triomphe, et de l'autre, lui présente une couronne. Les paroles sont prises d'Horace :

Non sine dis animosus infans.
(*Carm.*, lib. III, od. 4, vers. 20.)

Le revers est bien différent; il est manifeste que c'est le même enfant; car on reconnaît d'abord le même air de tête : mais il n'a autour de lui que des masques grotesques et hideux, des reptiles venimeux, des vipères, des serpents, des insectes, des satyres moqueurs, qui rient et qui montrent du doigt la queue d'un poisson monstrueux, par où finit le corps de ce bel enfant. Au bas, on lit ces paroles également empruntées d'Horace : *Turpiter atrum desinit in piscem* (37). Les savants, disait la prétendue lettre de Bayle, se trouvaient partagés sur l'explication de cette médaille. Les uns croyaient y reconnaître Caligula, qui, étant fils de Germanicus, avait donné, dès son enfance, de hautes espérances pour le bonheur de l'empire, mais qui dans la suite devint un monstre. D'autres voulaient que ce fût Néron, dont les commencements furent si heureux et la fin si horrible. Les uns et les autres convenaient qu'il s'agissait d'un jeune prince éblouissant, qui promettait beaucoup, et dont toutes les espérances ont été trompeuses. D'autres enfin, plus méfiants, ne croyaient pas que cette médaille fût antique. Ils s'imaginaient y voir l'emblème de grandes espérances changées en de grands malheurs, et affectaient de faire entrevoir quelque jeune prince dont on tâchait de rabaisser les bonnes qualités par les défauts qu'on lui imputait. »

A ces utiles leçons, si ingénieusement amenées, succédaient les accents de la plus tendre sensibilité, et Fénelon empruntait la voix du *rossignol* et de la *fauvette*, dont il transportait la douce mélodie dans son style, pour exprimer l'intérêt que le ciel, la terre, toute la nature animée prenait aux destinées d'un prince appelé par les dieux à faire régner parmi les hommes la justice, la paix et le bonheur.

« Quel est donc ce berger, ou ce dieu inconnu, qui vient orner notre bocage? Il est sensible à nos chansons; il aime la poésie; elle adoucira son cœur, et le rendra aussi aimable qu'il est fier.

« Que ce jeune héros croisse en vertu, comme une fleur que le printemps fait éclore! qu'il aime les doux jeux de l'esprit! que les grâces soient sur ses lèvres! que la sagesse de Minerve règne dans son cœur!

« Qu'il égale Orphée par les charmes de sa voix, et Hercule par ses hauts faits; qu'il porte dans son cœur l'audace d'Achille, sans en avoir la férocité! qu'il soit bon, qu'il soit sage, bienfaisant, tendre pour les hommes et aimé d'eux! que les Muses fassent naître en lui toutes les vertus!

« Il aime nos douces chansons; elles entrent dans son cœur, comme la rosée tombe sur nos gazons brûlés par le soleil. Que les dieux le modèrent et le rendent toujours fortuné! qu'il tienne en sa main la corne d'abon-

(37) Alludit *Epist.* lib. II epist. 3, *Ad Pisones*, vers 3 et 4.

dance! que l'âge d'or revienne par lui! que la sagesse se répande de son cœur sur tous les mortels, et que les fleurs naissent sur ses pas! »

Quelle heureuse influence doivent avoir sur un jeune prince, plein d'âme et d'esprit, des leçons présentées avec tant de charme par un instituteur qui mêlait à ses instructions tout ce que la vertu peut offrir de plus aimable et de plus enchanteur.

Mais il n'était pas au pouvoir de Fénelon de maîtriser tout à coup un caractère impérieux, qui se révoltait souvent contre la main paternelle attentive à mettre un frein à ses fureurs.

Lorsque le jeune prince se livrait à ses accès de colère et d'impatience, auxquels son naturel irascible ne le rendait que trop sujet, alors le gouverneur, le précepteur, les instituteurs, tous les officiers et tous les domestiques de sa maison, se concertaient sans affectation pour observer avec lui le plus profond silence. On évitait de répondre à ses questions; on le servait en détournant les regards, ou en ne les portant sur lui qu'avec une espèce d'effroi, comme si on eût craint de se mettre en société avec un être qui s'était dégradé lui-même par des fureurs incompatibles avec la raison. On paraissait ne s'occuper de lui que par cette espèce de compassion humiliante que l'on accorde aux malheureux dont la raison est aliénée. On se bornait à lui offrir les soins et les secours nécessaires à la conservation de sa misérable existence. On lui retirait tous ses livres, tous ses moyens d'instruction, comme devenus désormais inutiles à l'état déplorable où il se trouvait réduit; on l'abandonnait ainsi à lui-même, à ses réflexions, à ses regrets et à ses remords. Frappé de cet abandon universel, de cette solitude effrayante, le malheureux jeune homme, trop convaincu de ses torts et de son ingratitude, aimait à se confier encore en l'indulgence et la bonté si souvent éprouvées de son précepteur, venait se jeter à ses pieds, lui faire l'aveu de ses fautes, déposer dans son cœur la ferme résolution de prendre plus d'empire sur lui-même, et arroser de ses larmes les mains de Fénelon, qui le pressait contre son sein avec la tendre affection d'un père compatissant, toujours accessible au repentir.

Dans ces combats si violents d'un caractère impétueux avec une raison prématurée, le jeune prince semblait se méfier de lui-même, et il appelait l'*honneur* en garantie de ses promesses. On a encore les originaux de deux *engagements d'honneur*, qu'il déposa entre les mains de Fénelon.

Je promets, foi de prince, à M. l'abbé de Fénelon, de faire sur-le-champ ce qu'il m'ordonnera, et de lui obéir dans le moment qu'il me défendra quelque chose; et, si j'y manque, je me soumets à toutes sortes de punitions et de déshonneur. Fait à Versailles, le 29 *novembre* 1689.

Signé : Louis.

Louis, qui promets de nouveau de mieux tenir ma promesse. Ce 20 *septembre. Je prie M. de Fénelon de le garder encore.*

Le prince qui souscrivait *ces engagements d'honneur*, n'avait encore que huit ans, et déjà il sentait la force de ces mots magiques, *foi de prince et d'honneur*.

Dans ces moments propices, si favorables pour graver dans un cœur sensible et honnête une impression profonde et durable, Fénelon se voyait heureusement dispensé de rappeler avec sévérité des torts que le jeune homme se reprochait lui-même avec amertume. Il ne s'occupait qu'à relever son âme abattue, à lui inspirer une utile confiance en ses propres forces, et à adoucir, par les consolations les plus affectueuses, la honte de s'être avili par ces excès.

Fénelon lui-même ne fut pas à l'abri des vivacités de son élève. On nous a conservé (*Vie de M. le Dauphin, père de Louis XV*, par l'abbé Proyart) le récit de la manière dont Fénelon se conduisit dans une circonstance délicate. Le parti qu'il sut en tirer, fut une leçon qui ne s'effaça jamais de l'esprit et du cœur de M. le duc de Bourgogne. Cette conduite de Fénelon peut servir de modèle à tous ceux qui sont appelés à exercer des fonctions du même genre auprès des enfants des princes et des grands.

Fénelon s'était vu forcé de parler à son élève avec une autorité et même une sévérité qu'exigeait la nature de la faute dont il s'était rendu coupable; le jeune prince se permit de lui répondre : *Non, non, Monsieur, je sais qui je suis et qui vous êtes*. Fénelon, fidèle aux maximes qu'il avait enseignées lui-même dans son traité *de l'Education*, ne répondit pas un seul mot; il sentit que le moment n'était pas venu, et que, dans la disposition où se trouvait son élève, il n'était pas en état de l'entendre. Il parut se recueillir en silence, et se contenta de marquer, par l'impression sérieuse et triste qu'il donna à son maintien, qu'il était profondément blessé. Il affecta de ne plus lui parler de la journée, voulant préparer, par cette espèce de séparation anticipée, l'effet de la scène qu'il méditait, et qu'il voulait rendre assez imposante pour que le jeune prince n'en perdît jamais le souvenir.

Le lendemain, à peine M. le duc de Bourgogne fut éveillé, que Fénelon entra chez lui; il n'avait pas voulu attendre l'heure ordinaire de son travail, afin que tout ce qu'il avait à lui dire parût plus marqué, et frappât plus fortement l'imagination du jeune prince. Fénelon lui adressant aussitôt la parole avec une gravité froide et respectueuse, bien différente de sa manière habituelle, lui dit : « Je ne sais, Monsieur, si vous vous rappelez ce que vous m'avez dit hier : *que vous saviez ce que vous êtes, et ce que je suis;* il est de mon devoir de vous apprendre que vous ignorez l'un et l'autre. Vous vous imaginez donc, Monsieur, être plus que moi; quelques valets, sans doute, vous l'auront dit : et moi, je ne crains pas de vous dire, puisque vous m'y forcez, *que je suis plus que vous*. Vous comprenez assez qu'il n'est pas ici question de la nais-

sance. Vous regarderiez comme un insensé celui qui prétendrait se faire un mérite de ce que la pluie du ciel a fertilisé sa moisson, sans arroser celle de son voisin. Vous ne seriez pas plus sage, si vous vouliez tirer vanité de votre naissance, qui n'ajoute rien à votre mérite personnel. Vous ne sauriez douter que je suis au-dessus de vous par les lumières et les connaissances. Vous ne savez que ce que je vous ai appris; et ce que je vous ai appris n'est rien, comparé à ce qu'il me resterait à vous apprendre. Quant à l'autorité, vous n'en avez aucune sur moi, et je l'ai moi-même, au contraire, pleine et entière sur vous. Le roi et Monseigneur vous l'ont dit assez souvent. Vous croyez peut-être que je m'estime fort heureux d'être pourvu de l'emploi que j'exerce auprès de vous; désabusez-vous encore, Monsieur; je ne m'en suis chargé que pour obéir au roi, et faire plaisir à Monseigneur, et nullement pour le pénible avantage d'être votre précepteur; et afin que vous n'en doutiez pas, je vais vous conduire chez Sa Majesté, pour la supplier de vous en nommer un autre, dont je souhaite que les soins soient plus heureux que les miens. »

Le duc de Bourgogne, que la conduite sèche et froide de son précepteur, depuis la scène de la veille, et les réflexions d'une nuit entière passée dans les regrets et l'anxiété, avaient accablé de douleur, fut atterré par cette déclaration. Il chérissait Fénelon avec toute la tendresse d'un fils; et d'ailleurs son amour-propre et un sentiment délicat sur l'opinion publique lui faisaient déjà pressentir tout ce que l'on penserait de lui, si un instituteur du mérite de Fénelon se voyait forcé de renoncer à son éducation. Les larmes, les soupirs, la crainte, la honte lui permirent à peine de prononcer ces paroles entrecoupées à chaque instant par ses sanglots : *Ah! Monsieur, je suis désespéré de ce qui s'est passé hier; si vous parlez au roi, vous me ferez perdre son amitié...; si vous m'abandonnez, que pensera-t-on de moi? Je vous promets... je vous promets que vous serez content de moi... mais promettez-moi...*

Fénelon ne voulut rien promettre; il le laissa un jour entier dans l'inquiétude et l'incertitude.

Ce ne fut que lorsqu'il eut lieu d'être bien convaincu de la sincérité de son repentir, qu'il parut céder à ses nouvelles supplications, et aux instances de madame de Maintenon, qu'on avait fait intervenir dans cette scène pour lui donner plus d'effet et d'appareil.

Ce fut par tous ces moyens heureusement combinés, et par cette suite continuelle d'observations, de patience et de soins, que Fénelon parvint à rompre peu à peu le caractère violent de son élève et à calmer ses passions impétueuses. C'était surtout vers cet objet si essentiel que M. de Beauvilliers et lui avaient dirigé tous leurs soins et tous leurs efforts l'un et l'autre en reçurent la récompense. La suite de cette histoire fera voir que celui de tous les princes qui a été le moins flatté par ses instituteurs, le prince à qui l'on a dit les vérités les plus fortes et les plus sévères dans son enfance et dans sa jeunesse, a été celui qui a conservé la plus tendre reconnaissance pour les hommes vertueux qui avaient présidé à son éducation.

XXXIX. — *Education littéraire de M. le duc de Bourgogne.*

Fénelon avait bien prévu que la partie de l'instruction littéraire serait celle qui lui donnerait le moins de peines avec un élève brillant d'esprit et d'imagination, et qui avait autant d'avidité que d'aptitude à apprendre.

En parcourant le recueil des papiers qui nous ont été confiés, nous n'avons pu jeter les yeux sans attendrissement sur tous les fragments (38) écrits de la main de Fénelon et de M. le duc de Bourgogne, et qui forment les premiers essais de son éducation littéraire.

A l'exception de quelques ouvrages élémentaires de Port-Royal, dont le mérite supérieur avait si heureusement contribué à fixer les règles de la grammaire, à établir les véritables principes de la logique, et à inspirer ce goût général de bonne littérature et d'instruction solide, qui eut tant d'influence sur le siècle de Louis XIV, on ne connaissait aucun de ces livres classiques, qui sont devenus si communs depuis quelques années; et ce n'était peut-être pas un malheur. Les maîtres étaient alors obligés de rédiger eux-mêmes tous les matériaux nécessaires à l'instruction de leurs disciples; et ce travail forcé leur donnait une connaissance plus approfondie des langues qu'ils enseignaient, des auteurs qu'ils expliquaient, des difficultés qu'ils avaient à vaincre, et des beautés qu'ils avaient eu le bonheur de découvrir. Les disciples profitaient du travail du maître qui les dirigeait et qui les associait au secret de leur méthode. Ils apprenaient l'art de s'en servir, pour se guider eux-mêmes dans leurs études, et se pénétrer plus vivement du goût et de l'esprit de l'antiquité. C'est ainsi qu'on les familiarisait avec cette sévérité et cette pureté d'expressions qui caractérisait l'*atticisme* des Grecs, et avec cette élégante facilité, cette délicatesse d'idées, ces images gracieuses, dont l'*urbanité* romaine aimait à s'embellir.

C'était à l'école de ces maîtres, qui étudiaient en même temps qu'ils enseignaient à étudier, que s'étaient formés tous les auteurs qui avaient fait revivre le goût des langues grecque et latine dans le XVIe siècle, et tous les écrivains célèbres du siècle de Louis XIV, qui ont fait parler la langue française à toute l'Europe, en lui appropriant le génie et les beautés des langues anciennes.

Fénelon ne croyait pas déroger à l'élévation de son génie et de sa place de précepteur des enfants de France en composant lui-même les thèmes et les versions de son élève; il ré-

(38) Ces fragments ont été recueillis par l'abbé de Beaumont, alors sous-précepteur, et depuis évêque de Saintes.

digea lui-même une espèce de dictionnaire de la langue latine, pour lui faire mieux sentir la valeur de chaque mot, les acceptions différentes qu'il peut recevoir, le plus ou le moins d'exactitude avec laquelle il correspond au mot français qu'on veut traduire; et c'était toujours dans les meilleurs auteurs latins et français que Fénelon puisait ses exemples et ses autorités. Mais cette espèce de dictionnaire, il le composait sous les yeux de son élève, au moment même de la leçon. Ce travail, dont le maître s'occupait en même temps que le disciple, servait à mieux fixer son attention. Souvent le précepteur paraissait chercher un mot qu'il savait n'être pas encore effacé de la mémoire de l'enfant, parce qu'il l'avait déjà employé, et l'enfant triomphait, en se voyant déjà capable de suggérer à son maître une expression plus juste ou plus heureuse.

Mais Fénelon ne perdait jamais de vue que cet enfant était appelé à régner; aussi avait-il l'attention d'emprunter presque toujours les sujets de ses thèmes et de ses versions, ou de la mythologie, qu'il jugeait propre à orner agréablement la mémoire et l'imagination d'un jeune homme, ou de quelques traits de l'histoire ancienne et moderne, qu'il avait l'art de faire tourner à son instruction morale. Il s'attachait surtout à y mêler les faits les plus remarquables de l'histoire sainte. Il s'en servait pour graver profondément dans l'âme du jeune prince ces grandes leçons de la religion, qui peuvent seules réprimer l'orgueil des rois, et mettre un frein à l'abus du pouvoir absolu. C'est ainsi qu'en paraissant ne lui apprendre que les lettres humaines, il l'initiait sans peine et sans effort à toutes les connaissances qui se rallient à la religion et à la morale publique.

Après avoir donné à son élève les modèles de la composition, il l'excitait à créer des sujets du même genre avec le seul secours de son imagination, et avec les seuls matériaux qu'il avait pu acquérir par le progrès naturel de l'âge et de l'instruction.

Nous avons en ce moment sous les yeux un grand nombre de ses sujets de thèmes, de versions et de fables écrites de la main de M. le duc de Bourgogne. Si le caractère de l'écriture annonce qu'il commençait à peine à sortir de la première enfance, la suite des idées, et l'instruction que supposent ces premiers essais, font connaître que son éducation était déjà beaucoup plus avancée que son âge ne paraissait le comporter.

Des thèmes et des versions ne peuvent pas être sans doute un titre de gloire littéraire pour Fénelon; mais nous les avons lus avec une espèce de respect, parce qu'ils attestent l'attention religieuse qu'un génie aussi supérieur apportait aux détails les plus minutieux de ses fonctions. On aime à voir l'auteur de *Télémaque* écrire des thèmes et des versions pour un enfant de neuf ans, avec la même plume qui lui traça quelques années après le modèle du gouvernement le plus favorable au bonheur des peuples. On peut y observer que Fénelon s'exprimait en latin avec la même élégance, la même grâce et la même facilité qu'en français. Toutes les langues recevaient naturellement l'empreinte de la sensibilité de son âme, ainsi que de la fraîcheur et de l'éclat de son imagination. On sera certainement touché du sentiment si vrai avec lequel Fénelon déplore la mort récente de La Fontaine.

Heu! fuit vir ille facetus, Æsopus alter, nugarum laude Phædro superior, per quem brutæ animantes, vocales factæ, humanum genus edocuere sapientiam. Heu! Fontanus interiit. Proh dolor! interiere simul joci dicaces, lascivi risus, gratiæ decentes, doctæ Camœnæ. Lugete, o quibus cordi est ingenuus lepos, natura nuda et simplex, incompta et sine fuco elegantia. Illi, illi uni per omnes doctos licuit esse negligentem. Politiori stylo quantum præstitit aurea negligentia! Tam caro capiti quantum debetur desiderium! Lugete, Musarum alumni: vivunt tamen, æternumque vivent carmini jocoso commistæ veneres, dulces nugæ, sales attici, suadela blanda atque parabilis; neque Fontanum recentioribus juxta temporum seriem, sed antiquis, ob amœnitates ingenii adscribimus. Tu vero, lector, si fidem deneges, codicem aperi. Quid sentis....? Mores hominum atque ingenia fabulis, Terentius, ad vivum depingit; Maronis molle et facetum spirat hoc in opusculo. Heu! quandonam mercuriales viri quadrupedum facundiam æquiparabunt?

Donner un pareil sujet de version à son élève, c'était lui rappeler un souvenir aimable pour son cœur, et le mérite d'une action noble et généreuse. Tout le monde sait que M. le duc de Bourgogne, encore enfant, avait désiré avec empressement de voir et de connaître la Fontaine, et qu'instruit de la médiocrité de sa fortune, il lui avait fait parvenir des secours, en se retranchant une partie de sa pension. Le goût que le jeune prince montrait pour les fables de cet auteur inimitable avait charmé la Fontaine, autant que ses bienfaits avaient excité en lui de reconnaissance; et la Fontaine a consacré ces deux sentiments en plusieurs endroits de ses ouvrages.

Il ne faut pas croire qu'un vain amour-propre portât les instituteurs de M. le duc de Bourgogne à lui demander un travail au-dessus de son âge et de ses forces, ni à signaler son éducation par les succès prématurés, pour faire valoir le mérite de leurs soins et de leurs talents. Fénelon rapporte lui-même (et c'était après la mort du jeune prince) « qu'il avait soin de lui faire abandonner l'étude toutes les fois qu'il voulait commencer une conversation, où il pût acquérir des connaissances utiles; c'est ce qui arrivait assez souvent; l'étude se retrouvait assez dans la suite, car il en avait le goût; mais son précepteur voulait aussi lui donner le goût d'une conversation solide, pour le rendre sociable, et l'accoutumer à connaître les hommes dans la société. Dans ses conversations, son esprit faisait un sensible progrès sur les matières de littérature, de politique, et même de métaphysique. On y faisait également entrer sans affectation toutes les preuves de la religion. Son humeur s'adoucissait dans de tels entretiens; il devo-

nait tranquille, complaisant, gai, aimable; on en était charmé; il n'avait alors aucune hauteur, et il s'y divertissait mieux que dans ses jeux d'enfant, où il se fâchait souvent mal à propos. »

C'était dans la douce liberté de ces conversations qu'il lui arrivait quelquefois de dire : *Je laisse derrière la porte le duc de Bourgogne, et je ne suis plus avec vous que le petit Louis ;* paroles assez remarquables, en ce qu'elles montrent jusqu'à quel point cet enfant de neuf ans avait le sentiment de ce qu'il était né, au moment même où il voulait le faire oublier.

« Il nous a dit souvent, » ajoute Fénelon, « qu'il se souviendrait toute sa vie de la douceur qu'il goûtait, en étudiant sans contrainte. Nous l'avons vu demander qu'on lui fît des lectures pendant ses repas et à son lever, tant il aimait toutes les choses qu'il avait besoin d'apprendre. Aussi n'ai-je jamais vu aucun enfant entendre de si bonne heure, et avec tant de délicatesse, les choses les plus fines de la poésie et de l'éloquence. Il concevait sans peine les principes les plus abstraits; dès qu'il me voyait faire quelque travail pour lui, il entreprenait d'en faire autant, et travaillait de son côté sans qu'on lui en parlât. »

Ce jeune prince se passionnait tellement pour les sujets et les personnages, dont ses lectures lui retraçaient le tableau et le caractère, que Fénelon se plaisait encore à rappeler, après sa mort, les premières émotions de cette âme jeune et sensible. « J'ai vu, » écrit Fénelon dans sa lettre à l'Académie française, « j'ai vu un jeune prince à huit ans, saisi de douleur à la vue du péril du petit Joas; je l'ai vu impatient sur ce que le grand prêtre cachait à Joas son nom et sa naissance; je l'ai vu pleurer amèrement, en écoutant ces vers:

Ah! miseram Eurydicen anima fugiente vocabat :
Eurydicen toto referebant flumine ripæ. »
(VIRGIL., *Georgic.*, lib. IV, vers. 526, 527.)

En parcourant les essais informes de ces premiers temps de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, nous n'avons pu nous empêcher de sourire au récit de quelques scènes de son enfance, écrites avec un ton de finesse, de naturel et de gaieté, qu'un homme plus avancé en âge se serait trouvé heureux de saisir et de rendre avec autant d'agrément. Le hasard a arrêté nos regards et notre attention sur un de ces papiers écrits de sa main, qui nous avait d'abord paru inintelligible. On y voit que l'abbé de Langeron se laissa un jour surprendre par le sommeil, en faisant la lecture au jeune prince, et que tout en lisant, il mêlait au texte du livre les disparates d'un homme qui rêve ; ce qui amenait des méprises singulières et des contrastes bizarres. Le duc de Bourgogne, sans avoir l'air de s'en apercevoir, prit aussitôt la plume, comme s'il se fût occupé de toute autre chose, et il écrivit rapidement une scène dialoguée, où il représente l'abbé de Langeron à moitié endormi, et débitant tout haut ses rêves, *où il mêle saint Augustin et l'archevêque d'Upsal, l'empereur Othon et Artaxercès, le passage des Thermopyles et la chasse aux perdrix.* L'étonnement des auditeurs se marque par chacune des exclamations qui leur échappaient, et que le prince transcrivait littéralement comme dans une scène de comédie. A la fin de la séance, l'enfant livra son badinage à ses instituteurs surpris de reconnaître le naturel et la vérité avec laquelle il avait peint toutes les nuances de cette bizarre conversation, et saisi leur ton, leur langage et leur physionomie.

On comprend comment un jeune homme, dont l'esprit savait se prêter avec tant de bonheur et de facilité à tous les genres d'occupation, aux études les plus sérieuses, comme aux amusements les plus ingénieux, était parvenu, dès l'âge de dix ans (*Vie de Fénelon* par le P. QUERBEUF) à écrire élégamment en latin, à traduire les auteurs les plus difficiles avec une exactitude, une finesse de style qui étonnait toujours les personnes les plus instruites ; à expliquer Horace, Virgile, les Métamorphoses d'Ovide ; à sentir toutes les beautés des harangues de Cicéron. A onze ans, il avait lu Tite-Live tout entier ; il avait traduit les Commentaires de César, et commencé une traduction de Tacite, qu'il acheva dans la suite, et qu'on n'a pu retrouver.

On aurait peine à ajouter foi à des succès aussi prématurés, si l'abbé Fleury, dont la candeur et la simplicité sont assez connues, et qui avait concouru, en qualité de sous-précepteur, aux miracles de cette éducation, n'eût lui-même attesté « qu'il n'avait jamais vu à personne une pénétration aussi facile, une mémoire aussi vaste et aussi sûre, un jugement plus juste et plus suivi, une imagination plus vive et plus féconde. C'était, ajoute-t-il, un esprit du premier ordre ; il ne se contentait pas de connaissances superficielles ; il voulait tout approfondir ; sa curiosité était immense ; et dans les commencements, où son extrême vivacité l'empêchait de s'assujettir aux règles, il emportait tout par la pénétration et la force de son génie. » (Opuscules de Fleury.)

On a trouvé parmi les papiers de l'abbé Fleury, dont nous venons de rapporter le témoignage, deux Mémoires écrits en partie de la main de Fénelon, et qui font voir avec quelle attention ce prélat surveillait de Cambrai même tous les détails de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, tant qu'il conserva le titre et les fonctions de précepteur des enfants de France. Ce sont des instructions qu'il adressait à l'abbé Fleury lui-même, pour régler les études et les occupations du jeune prince en son absence.

Projet d'études pour M. le duc de Bourgogne jusque vers la fin de l'année 1695.

« Je crois qu'il faut, le reste de cette année, laisser M. le duc de Bourgogne continuer ses thèmes et ses versions, comme il les fait actuellement.

« Ses thèmes sont tirés des *Métamorphoses d'Ovide ;* le sujet est fort varié ; il lui apprend beaucoup de mots et de tours latins ; il le divertit ; et comme les thèmes sont ce qu'il y a

de plus épineux, il faut y mettre le plus d'amusement qu'il est possible.

« Les versions sont alternativement d'une comédie de Térence, et d'un livre des *Odes* d'Horace : il s'y plaît beaucoup ; rien ne peut être meilleur ni pour le latin, ni pour former le goût. Il traduit quelquefois les *Fastes*, l'*Histoire* de Sulpice Sévère, qui lui rappelle les faits en gros dans l'ordre des temps. Je m'en tiendrais là jusqu'au retour de Fontainebleau.

Pour les lectures.

« Il sera très-utile de lire les jours de fêtes les livres historiques de l'Ecriture.

« On peut aussi lire le matin, ces jours-là, l'Histoire monastique d'Orient et d'Occident de M. Bulteau, en choisissant ce qui est le plus convenable, de même les Vies de quelques saints particuliers, mais s'il s'en ennuyait il faudrait varier.

« On peut aussi le matin lui lire, en les lui expliquant, des endroits choisis des auteurs *De re rustica*, comme le vieux Caton et Columelle, sans l'assujettir à en faire une version pénible. On peut faire de même des *Jours* et des *OEuvres* d'Hésiode, de l'*Economique* de Xénophon. Il a lu les *Géorgiques* il n'y a pas longtemps et les a traduites. Il faut lui montrer légèrement quelques morceaux de la *Maison rustique* et de la Quintinie, mais sobrement ; car il ne saura que trop de tout cela ; son naturel le porte ardemment à tout le détail le plus vétilleux sur les arts et l'agriculture même.

« Je ne crois pas qu'il ait l'esprit encore assez mûr, et assez appliqué aux choses de raisonnement pour lire ni avec fruit, ni avec plaisir, des plaidoyers. Je suis persuadé qu'il faut remettre ces lectures à l'année prochaine.

« Pour l'histoire, on pourrait lire les après-midi ce qu'il n'a point achevé de lire de l'histoire de Cordemoi ; ou pour mieux faire, le porter doucement à continuer jusqu'à la fin du deuxième volume de cette histoire l'extrait qu'il a fait lui-même jusqu'au temps de Charlemagne ; ensuite, on peut lui montrer quelque chose des auteurs de notre histoire jusqu'au temps de saint Louis, dont il a lu la Vie écrite par M. de la Chaise. Ces auteurs sont assez ridicules pour le divertir, le lecteur sachant choisir et remarquer ce qui est plaisant et utile. J'ai même fait faire un extrait de ces auteurs, qu'on peut lire toutes les fois qu'il voudra travailler à son extrait. Il faut lui accourcir un peu le temps de l'étude, et lui ménager quelque petite récompense.

« On peut diversifier ce travail par un autre qu'il a commencé, qui est un abrégé de l'histoire romaine avec les dates des principaux faits à la marge ; cela l'accoutumera à ranger les faits et à se faire une idée de la chronologie.

« On peut aussi travailler avec lui, comme par divertissement, à faire diverses tables chronologiques, comme nous nous sommes divertis à faire des cartes particulières.

« Je crois qu'on pourrait au retour de Fontainebleau, commencer la lecture de l'histoire d'Angleterre par le Mémoire de M. l'abbé Fleury ; puis on lui lirait l'histoire de Duchesne. »

Plan d'études pour 1696.

A Cambrai, ce 19 mars 1696.

« Je suis d'avis, Monsieur, que nous suivions, autant qu'il sera possible, pendant cette année, votre projet d'études.

« Pour la religion, je commencerais par les livres *Sapientiaux ;* mais je ne croirais pas qu'on dût se borner à la Vulgate pour la *Sagesse* et pour l'*Ecclésiastique*. Je crois qu'on peut se servir de quelque traduction moins imparfaite. Pour les livres poétiques, on peut en faire un essai ; mais comme les autres livres tiendront quelque temps, parce qu'il est bon de les expliquer à mesure qu'on les lira, je regarde la lecture des livres poétiques comme étant encore un peu éloignée.

« J'approuve fort la lecture des lettres choisies de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Cyprien et de saint Ambroise. Les *Confessions* de saint Augustin ont un grand charme, en ce qu'elles sont pleines de peintures variées et de sentiments tendres. On pourrait en passer les endroits subtils et abstraits, ou s'en servir pour faire de temps en temps quelque petit essai de métaphysique. Mais vous savez mieux que moi qu'il ne faut rien presser là dessus, de peur de rebuter des opérations purement intellectuelles, un esprit impatient, et en qui l'imagination prévaut encore beaucoup. Quelques endroits choisis de Prudence et de saint Paulin seront excellents. L'*Histoire des variations* sera bonne ; mais il me semble qu'elle aurait besoin d'être précédée par quelque histoire de l'origine et du progrès des hérésies dans le dernier siècle. Si Varillas était moins romancier, il serait notre homme. Il a traité les événements qui regardent l'hérésie dans toutes les parties de l'Europe depuis le temps de Wiclef. Vous trouverez peut-être quelque autre auteur plus convenable. Je ne sais si Sleidan est traduit en français : il n'y a pas moyen de le faire lire en latin.

« Pour les sciences, je ne donnerais aucun temps à la grammaire, ou du moins je lui en donnerais fort peu. Je me bornerais à expliquer ce que c'est qu'un *nom*, un *pronom*, un *substantif*, un *adjectif* et un *relatif*, un *verbe substantif*, *neutre*, *passif*, *actif et déponent*. Nous avons un extrême besoin d'être sobres, et en garde sur tout ce qui s'appelle curiosité.

« Pour la rhétorique, je n'en donnerais point de préceptes ; il suffit de donner de bons modèles, et d'introduire par là dans la pratique ; à mesure qu'on fera des discours pour s'exercer, on pourra remarquer l'usage des principales figures, et le pouvoir qu'elles ont quand elles sont dans leur place.

« Pour la logique, je la différerais encore de quelques mois.

« Je ferais plutôt un essai de la jurisprudence ; mais je ne voudrais la traiter d'abord

que d'une manière positive et historique.

« Je ne dirais rien présentement sur la physique, qui est écueil.

« Pour l'histoire, celle d'Allemagne faite par Heiss. Je laisserais le reste au Mémoire que M. le Blanc (39) nous promet ; il comprendra les extraits nécessaires de Wicquefort, et ce qu'il y a de bon dans les petites républiques.

« Au reste, après y avoir pensé plus que je n'avais fait, je crois qu'il n'est pas à propos de commencer la lecture d'aucun Mémoire de M. le Blanc, que quand on les aura presque tous ; c'est une matière qu'il est important de traiter de suite, il ne faut pas perdre de vue ce qu'on vient de lire d'un pays, pour être en état de bien juger de ce qu'on va lire d'un pays voisin ; c'est cet assemblage et ce coup d'œil général, qui fait la comparaison de toutes les parties, et qui donne une juste idée du gros de l'Europe.

« Pour l'histoire des Pays-Bas, Strada est déjà lu, ce me semble. On pourrait parcourir Bentivoglio. Grotius ne se laisse pas lire ; on pourrait néanmoins le parcourir aussi, et lire les plus impòrtants morceaux. On pourra s'épargner une partie de cette peine, si M. le Blanc traite les Pays-Bas, en nous donnant les extraits qui méritent d'être rapportés.

« Vous voyez, Monsieur, que je suis plus libre à Cambrai qu'à Versailles, et que je fais mieux mon devoir de loin que de près. Ne prenez, de tout ce que je vous propose, que ce que vous jugerez convenable, et ne vous gênez point. Il sera bon que vous preniez la peine de communiquer ma lettre à M. l'abbé de Langeron, par rapport aux heures où il travaille auprès de M. le duc de Bourgogne.

« J'ai fait ici l'ouverture du Jubilé, et j'ai déjà prêché deux fois ; il me paraît que cela fait plusieurs biens. Je tâche de donner aux peuples les vraies idées de la religion, qu'ils n'ont pas assez : j'acquiers de l'autorité ; je les accoutume à des maximes qui autorisent les bons confesseurs ; enfin, je donne aux prédicateurs l'exemple de ne chercher ni arrangement, ni subtilité, et de parler précisément d'affaires. Priez Dieu, mon cher Monsieur, afin que je ne sois pas *une cymbale qui retentit en vain*. Aimez-moi toujours comme je vous aime et vous révère. »

On voit par la multitude et la variété des lectures et des compositions, qui devaient remplir les jours et les heures de M. le duc de Bourgogne, pendant l'intervalle d'une seule année, combien son éducation avait été fortement nourrie et soigneusement développée dans toutes ses parties.

On voit également par quel motif Fénelon recommandait de ne pas offrir à l'imagination trop curieuse du jeune prince des objets d'instruction vers lesquels il aurait été trop vivement entraîné, et qui auraient pu le distraire d'études plus sérieuses et plus nécessaires.

On peut observer qu'il existait à cette époque bien peu d'ouvrages satisfaisants sur l'histoire de France. M. de Thou était trop diffus ; il s'étend et divague trop sur des objets absolument étrangers à la France. Son histoire n'embrasse d'ailleurs qu'une période assez courte ; mais quoiqu'elle ne soit pas tout à fait exempte de partialité, elle aurait pu offrir la matière d'excellents extraits. Le P. Daniel n'avait point encore écrit son histoire. L'éducation de Duchesne était plus faite pour rebuter, que pour attirer un enfant. Cordemoi et les auteurs de quelques Vies particulières étaient les seuls que l'on pût proposer (40). Le style des écrivains plus anciens était devenu inintelligible. Fénelon était donc obligé de faire lui-même ou de confier à ses coopérateurs le soin de faire des extraits de ces différentes histoires, pour en rendre la lecture supportable et utile à son élève.

Il en était de même pour l'histoire de quelques autres parties de l'Europe. L'Angleterre ne comptait pas encore un seul historien. L'Allemagne n'était guère plus heureuse. Il est surprenant que Fénelon n'ait pas proposé de faire connaître l'histoire d'Espagne à M. le duc de Bourgogne, par des extraits du Jésuite Mariana, qui a fort bien écrit sur cette partie. Mais l'Espagne était alors tombée dans un tel état de faiblesse et de décadence, qu'elle n'attirait ni les regards, ni l'attention ; et Fénelon ne prévoyait pas que peu d'années après, l'un de ses élèves serait élévé sur le trône de cette monarchie.

On aura été peut-être étonné que Fénelon n'ait pas jugé ni bien utile, ni bien nécessaire de consumer un temps précieux à faire connaître à son élève tous les principes métaphysiques de la grammaire et la nomenclature beaucoup trop chargée de toutes les figures de rhétorique. Il avait eu lieu d'observer que ces recherches subtiles, dans lesquelles il entre nécessairement beaucoup de vague et d'arbitraire, contribuent à dessécher l'imagination des jeunes gens, et à les empêcher souvent d'être aussi sensibles qu'ils l'auraient été aux beautés réelles et à l'éloquence du style.

Il paraît que Fénelon a toujours eu la même opinion sur l'importance, peut-être trop minutieuse, qu'on met à inculquer des règles de grammaire, souvent contredites par de nombreuses exceptions, et dont on n'aperçoit pas toujours l'exacte conformité avec les principes généraux de la grammaire. Dans sa lettre

(39) Attaché à l'éducation des princes, et auteur d'un traité très-rare et très-précieux sur les monnaies de France.

(40) Il est étonnant que Fénelon ne parle point, dans son plan d'étude pour l'histoire de France, de celle de Mézerai, connue déjà depuis assez longtemps et estimable à bien des égards. Mais on sait que la liberté avec laquelle Mézerai s'y exprime sur plusieurs sujets délicats, et les principes républicains qu'il y a répandus, avaient choqué le ministère, et avaient même servi de motif à la suppression de sa pension. Fénelon pouvait craindre avec raison de déplaire à Louis XIV, en donnant pour sujet d'études à son petit-fils, sur un point aussi important que l'histoire de son pays, l'ouvrage d'un écrivain qui avait encouru sa disgrâce, et qui professait des principes contraires à ses maximes de gouvernement.

à l'Académie française, qui précéda sa mort de très-peu de temps, il écrivait : « Ne donnez d'abord que les règles les plus générales de la grammaire ; les exceptions viendront peu à peu. Le plus grand point est de mettre une personne, le plus tôt qu'on peut, dans l'application sensible des règles par un fréquent usage. Ensuite cette personne prend plaisir à remarquer le détail des règles qu'elle a suivies d'abord sans y prendre garde. »

Voilà ce que pensait sur cette science élémentaire, qu'on est parvenu de nos jours à rendre presque inintelligible par des abstractions métaphysiques, un écrivain si remarquable par la pureté, l'élégance, la clarté et la propriété des expressions.

C'est probablement cette opinion de Fénelon, qu'un écrivain plus récent a voulu développer dans des réflexions critiques sur la grammaire.

« On doit le dire, ce qu'on appelle *routine*, est absolument nécessaire pour bien parler et bien écrire un idiome quelconque ; sans elle, il n'y a ni naturel, ni variété, ni énergie dans le style. Que deviendraient la chaleur qui anime un écrivain éloquent, l'inspiration qui fait courir sa plume, s'il était obligé de se demander à chaque phrase quelles règles de la grammaire il doit observer. C'est par la crainte continuelle de les violer dans leurs moindres détails, que les grammairiens de profession sont toujours de froids écrivains ; que leurs phrases, exactement concertées, se traînent toujours de la même manière ; que souvent même elles deviennent entortillées et confuses ; chez eux la pensée n'est que l'accessoire ; le principal est de bien aligner les mots dans l'ordre que prescrit le bon usage et les règles qu'ils ont établies eux-mêmes. Ce n'est pas ainsi que procèdent les grands écrivains ; ils se sont tellement pénétrés du génie de la langue qu'ils le devinent, pour ainsi dire, jusque dans ses caprices. Celui à qui un instinct prompt et infaillible ne révèle pas pourquoi telle expression est préférable à telle autre, pourquoi tel mot doit être placé ici plutôt que là, quand même il en ignorerait la raison métaphysique ou grammaticale ; celui-là, dis-je, ne saura jamais écrire. On ne doit pas conclure de tout ceci qu'il faille négliger la grammaire, mais seulement qu'il ne suffit pas d'en posséder toutes les règles ; et qu'il est encore plus essentiel de former le goût d'un élève, que de lui bien apprendre la syntaxe. »

On aura pu remarquer que parmi les livres dont Fénelon prescrivait la lecture à M. le duc de Bourgogne, il en est quelques-uns du genre le plus sérieux et le plus grave. Il est vraisemblable que quelques instituteurs du XVIIIe siècle auraient souri de pitié, si on leur eût proposé de faire lire à un jeune prince les *Lettres choisies de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Cyprien, de saint Ambroise* (41). Cependant, celui qui recommandait cette lecture était Fénelon, que l'on n'accusera pas d'avoir été étranger aux agréments de la littérature profane, ni d'avoir négligé de les faire connaître à son élève ; et cet élève a été le duc de Bourgogne, celui de tous nos princes qui, dès sa jeunesse, a réuni au plus haut degré toutes les connaissances nécessaires pour gouverner avec éclat et sagesse un grand empire.

Mais Fénelon savait que la religion étant le seul frein des rois, il convenait à l'intérêt des peuples, comme à celui des rois, de leur faire connaître la religion dans les écrits mêmes de ces grands hommes qui l'ont honorée par leurs lumières autant que par leurs vertus.

XL. — *Education religieuse de M. le duc de Bourgogne.*

Aussi, ce fut vers cet objet important que Fénelon dirigea avec le plus d'ardeur tout son zèle et tous ses soins. Il fut secondé, dans ce noble dessein, par celui de tous les hommes qui était le plus digne et le plus capable d'en assurer l'exécution. La religion ne pouvait pas emprunter un organe plus pur, ni un interprète plus éclairé que l'abbé Fleury.

Nous avons déjà observé, au sujet du traité *De l'éducation des filles*, que Fénelon pensait qu'on devait initier les hommes à la connaissance de la religion, bien plus par la narration des faits que par des raisonnements abstraits. L'abbé Fleury était de la même opinion. *Discours sur l'Histoire ecclésiastique* : « Entre plusieurs ouvrages des Pères, nous avons, dit l'abbé Fleury, un grand nombre d'instructions pour ceux qui voulaient se faire Chrétiens. Elles sont, pour la plupart, fondées sur les faits ; et le corps du discours est d'ordinaire une narration de tout ce que Dieu a fait pour le genre humain. Rien n'est plus clair que ce que saint Augustin en a écrit dans le livre *De la vraie religion*, et dans celui qu'il a composé exprès de la manière dont il faut catéchiser les ignorants. Il parle toujours de narration ; il suppose toujours que l'instruction doit se faire en racontant les faits, et les étendant plus ou moins selon l'importance et la capacité du disciple. Le modèle de catéchisme qu'il donne lui-même à la fin de ce traité, est un abrégé de toute l'histoire de la religion, mêlé de diverses réflexions. Cette manière d'instruire est non-seulement la plus sûre et la plus proportionnée à toute sorte d'esprits, c'est encore la plus facile et la plus agréable : tout le monde peut entendre et suivre une histoire ; les enfants surtout en sont très-avides. »

(41) Dans le siècle où vivait Fénelon, c'est-à-dire dans un siècle si fécond en esprits supérieurs de tous les genres, les lettres de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Cyprien, de saint Ambroise..... étaient la lecture ordinaire, non-seulement des ecclésiastiques et des magistrats habitués aux études sérieuses, mais des hommes même du monde et des femmes les plus distinguées de la société. On doit en être d'autant moins étonné, qu'il est difficile de lire des lettres qui supposent et qui montrent plus d'esprit que celles de saint Augustin, qui offrent un modèle d'élégance aussi remarquable que celles de saint Cyprien et de saint Ambroise, où l'on trouve plus de véritable éloquence que dans celles de saint Jérôme.

Bossuet avait exécuté le même plan pour l'éducation du père de M. le duc de Bourgogne, et c'est à cette grande conception que nous devons son chef-d'œuvre, son ***Discours sur l'Histoire universelle***.

Fénelon voulait que M. le duc de Bourgogne fût assez instruit, et qu'il eût une religion assez éclairée pour n'avoir rien à redouter des sophismes de l'impiété ni des illusions d'une crédulité superstitieuse, il voulait former un prince profondément pénétré de sa dépendance d'un Etre plus puissant que les rois les plus puissants. Il voulait que ce prince eût toujours présent à la pensée le compte redoutable qu'il aurait à rendre de l'usage de son autorité, dans ce jour solennel où ses propres sujets seraient admis comme témoins, accusateurs et victimes de ses injustices.

C'était dans cette vertueuse intention que Fénelon s'attachait à nourrir dans l'âme du duc de Bourgogne des sentiments vraiment religieux, et les saintes habitudes des pratiques et des devoirs que la religion prescrit. L'expérience fait assez voir que, sans l'exercice habituel de ces pratiques, la pensée même de Dieu s'évanouit au milieu du tourbillon des passions et des plaisirs, et se réduit à une vaine théorie qui ne dit rien au cœur, n'a aucune influence sur la morale, et n'offre pas un frein assez fort contre les abus de la puissance.

Lorsque Fénelon se fut convaincu que la raison et l'instruction du duc de Bourgogne étaient assez avancées pour qu'il pût s'approcher des sacrements avec la foi et la piété que demande l'Eglise, il lui fit faire sa première communion. Nous avons trouvé parmi ses manuscrits la minute originale du discours qu'il lui adressa dans une circonstance qui laisse souvent un long et profond souvenir dans un jeune cœur, nourri du goût et des maximes d'une piété pure et affectueuse. Au moment où M. le duc de Bourgogne se présenta à l'autel, Fénelon lui adressa le discours suivant :

« Le voilà enfin arrivé, Monseigneur, ce jour que vous avez tant désiré et attendu, ce jour qui doit apparemment décider de tous les autres de votre vie jusqu'à celui de votre mort. Votre Sauveur vient à vous sous les apparence de l'aliment le plus familier, afin de nourrir votre âme comme le pain nourrit tous les jours votre corps : il ne vous paraîtra qu'une parcelle d'un pain commun ; mais la vertu de Dieu y est cachée, et votre foi saura bien l'y trouver. Dites-lui, comme Isaïe le disait : ***Vere tu es Deus absconditus***. (***Isa***. XLV, 15.) C'est un Dieu caché par amour ; il nous voile sa gloire de peur que nos yeux n'en soient éblouis, et afin que nous en puissions approcher plus familièrement ; c'est là que vous trouverez la manne cachée avec les divers goûts de toutes les vertus célestes. Vous mangerez le pain qui est au-dessus de toute substance ; il ne se changera pas en vous, homme vil et mortel, mais vous serez changé en lui, pour être un membre vivant du Sauveur. Que la foi et l'amour vous fassent goûter le don de Dieu : ***Gustate et videte quoniam suavis est Dominus***. » (***Psal***. XXXIII, 9.) (Manuscrits.)

Cette cérémonie fut l'objet de l'édification de toute la cour : M. le duc de Bourgogne en recueillit l'impression d'une piété sincère et profonde. Il chercha, pendant tout le reste de sa vie, dans la fréquentation des sacrements, les forces et les consolations dont les princes ont encore plus souvent besoin que les particuliers, pour supporter les peines et les malheurs qui se cachent sous la fausse prospérité dont ils offrent l'image. Les Mémoires du temps (***Mémoires*** de Saint-Simon), rapportent « qu'il communiait au moins tous les quinze jours, avec un recueillement et un abaissement qui frappaient tous ceux qui en étaient témoins, et toujours en collier et en habit de l'ordre du Saint-Esprit, » comme pour rendre un hommage plus solennel à la grandeur du Dieu qu'il venait adorer.

Mais ces témoignages extérieurs de piété auraient perdu leur mérite réel, s'ils n'eussent attesté l'heureuse révolution que la religion était parvenue à opérer dans toutes les parties de son caractère. Cette révolution fut si sensible, qu'elle frappa toute la cour ; et madame de Maintenon disait elle-même (***Entretiens de madame de Maintenon***) : « Depuis la première communion de M. le duc de Bourgogne, nous avons vu disparaître peu à peu tous les défauts qui, dans son enfance, nous donnaient de grandes inquiétudes pour l'avenir. Ses progrès dans la vertu étaient sensibles d'une année à l'autre : d'abord raillé de toute la cour, il était devenu l'admiration des plus libertins ; il continue à se faire violence pour détruire entièrement ses défauts. Sa piété l'a tellement métamorphosé, que d'emporté qu'il était, il est devenu modéré, doux, complaisant ; on dirait que c'est là son caractère, et que la vertu lui est naturelle. »

C'est ainsi que la religion opérait chaque jour dans le caractère de ce jeune prince des miracles qui étonnaient tous ceux qui l'avaient vu dans ses premières années. On ne pouvait plus reconnaître ce prince redoutable par ses fureurs et ses emportements, sous ces formes douces et attachantes que la vertu donnait à toutes ses actions et à tous ses discours.

Fénelon avait tellement adouci l'humeur impérieuse et violente du duc de Bourgogne, en gravant dans son âme les sublimes idées du respect dû à Dieu, que toutes ses fureurs et ses dépits venaient fléchir à ce seul nom. Il rapporte dans une lettre dont nous avons déjà cité quelques fragments, « qu'un jour que le jeune prince était en très-mauvaise humeur, et qu'il voulait cacher, dans sa passion, ce qu'il avait fait en désobéissant, il le pressa de lui dire la vérité ***devant Dieu***; alors il se mit en grande colère, et il s'écria : ***Pourquoi me le demandez-vous devant Dieu? eh bien, puisque vous me le demandez ainsi, je ne puis pas vous désavouer que j'ai fait telle chose***. Il était comme hors de lui par l'excès de la colère ; et cependant la religion le dominait tellement, qu'elle lui arrachait un aveu si pénible. »

Fénelon observe encore que ce sentiment habituel de religion le dominait au point, «qu'il ne l'avait jamais vu, excepté dans les moments d'humeur, penser que selon la plus droite raison et conformément aux plus pures maximes de l'Evangile. Par une suite de ces mêmes sentiments religieux, il avait des complaisances et des égards pour certaines personnes profanes qui en méritaient; mais il n'ouvrait son cœur et ne se confiait entièrement qu'aux personnes qu'il croyait sincèrement pieuses.»

Enfin, la religion avait tellement brisé ce caractère si dur, si hautain, si plein de lui-même, «qu'on ne lui disait rien de ses défauts, qu'il ne connût, qu'il ne sentît et qu'il n'écoutât avec reconnaissance. Je n'ai jamais vu personne, ajoute Fénelon, à qui j'eusse moins craint de déplaire, en lui disant contre lui-même les plus dures vérités : j'en ait fait des expériences étonnantes.»

On se tromperait fort, si l'on pouvait croire que les principes de religion et les sentiments de piété, que les instituteurs du duc de Bourgogne s'attachaient à lui inculquer, apportassent la plus légère diversion à ses études littéraires. Fénelon voulait faire de son élève un prince aussi religieux qu'éclairé; il voulait qu'il montât sur le trône avec toutes les vertus du christianisme, et toutes les connaissances nécessaires au gouvernement d'un grand empire.

C'était dans cette pensée, que Fénelon s'était attaché à donner à M. le duc de Bourgogne une connaissance de l'histoire ancienne et moderne, aussi approfondie que son âge pouvait le comporter. Il paraît qu'il en avait fait lui-même une étude particulière, et qu'il y était autant attiré par un goût naturel que par la considération des grands avantages qu'on peut en recueillir, lorsqu'on sait étudier l'histoire comme elle mérite d'être étudiée. Nous trouvons dans une de ses lettres à M. de Beauvilliers, qu'avant même d'être chargé de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, Fénelon avait composé un abrégé de la Vie de Charlemagne; et ce qu'il dit des principes qu'il s'était faits et du plan qu'il avait suivi dans la composition de ce morceau d'histoire, laisse regretter que cet ouvrage ne se soit pas retrouvé parmi ses manuscrits. On voit par sa lettre à M. de Beauvilliers que Fénelon avait été engagé à écrire cette Vie de Charlemagne par des motifs ou des considérations, dont le secret n'est pas venu jusqu'à nous, mais qui étaient connus de M. de Beauvilliers. «Je suis très-persuadé,» lui écrivait Fénelon, «que la Vie de Charlemagne pourra beaucoup nous servir pour donner à Monseigneur le duc de Bourgogne les sentiments et les maximes qu'il doit avoir. Vous savez que je ne songeais pas néanmoins à me mêler de son instruction, quand je fis cet abrégé de la Vie de Charlemagne; *et personne ne peut mieux dire que vous comment j'ai été engagé à écrire. Mes vues ont été simples et droites. On ne saurait me lire sans voir que je vais droit, et peut-être trop.*»

Fénelon croyait qu'il n'avait peut-être jamais existé de prince «dont l'histoire fût plus digne d'être étudiée, ni d'une autorité plus grande pour donner des leçons à ceux qui doivent régner.»

«Les beautés de cette histoire,» ajoutait Fénelon, «consistent dans la grandeur des événements et dans le merveilleux caractère du prince. On n'en saurait trouver un ni plus aimable, ni plus propre à servir de modèle dans tous les siècles. *On prend même plaisir à voir quelques imperfections mêlées parmi tant de vertus et de talents. On connaît bien par là que ce n'est point un héros peint à plaisir, comme les héros de romans, qui, à force d'être parfaits, deviennent chimériques.*»

Fénelon présente ensuite une réflexion très-juste, et à laquelle souvent on ne fait pas assez d'attention, lorsqu'on lit l'histoire de ces personnages fameux qui ont vécu dans les temps reculés ou dans des siècles barbares. On attribue au caractère personnel de ces grands hommes des défauts qui n'appartiennent le plus souvent qu'à l'ignorance et à la grossièreté de mœurs qui régnaient autour d'eux. «Peut-être,» dit Fénelon, «trouvera-t-on dans Charlemagne plusieurs choses qui ne plairont pas; *mais peut-être que ce ne sera pas sa faute*, et que ce dégoût viendra de l'extrême différence des mœurs de son temps et du nôtre. *L'avantage qu'il a eu d'être Chrétien le met au-dessus de tous les héros du paganisme, et celui d'avoir toujours été heureux dans ses entreprises le rend un modèle bien plus agréable que saint Louis.*»

Au reste, on voit qu'en écrivant cette Vie de Charlemagne, Fénelon avait fait l'expérience de toutes les difficultés qui arrêtent sans cesse l'historien qui se propose de réunir sous un point de vue utile, instructif et agréable, cette partie de l'histoire qui n'appartient ni à l'histoire ancienne ni à l'histoire moderne. La disette ou la rareté de monuments authentiques, la barbarie ou le mauvais goût des écrivains qui en ont conservé quelques faibles vestiges, l'absence totale de cet esprit observateur qui saisit les mœurs, les coutumes, la législation d'un peuple à travers tant d'institutions sauvages aussi éloignées de l'état de civilisation que de l'état de nature; cet état continuel de guerre où les chefs et les nations n'ont les armes à la main que pour la fureur de détruire, et non pour la gloire de commander et de gouverner; tant de confusion au milieu de cette uniformité de récits de guerres qui ne finissent par une bataille sanglante, que pour renaître par une bataille plus sanglante encore, rendent l'histoire du moyen âge encore plus pénible pour l'historien, que rebutante pour le lecteur. C'est ce que Fénelon paraissait avoir éprouvé en écrivant cette Vie de Charlemagne. «Pour les défauts de cette histoire, ils sont grands, sans parler de ceux que j'y ai mis. Les historiens originaux de cette Vie ne savent ni raconter, ni choisir les faits, ni les lier ensemble, ni montrer l'enchaînement des affaires, de façon qu'ils ne nous ont laissé que des faits vagues dépouillés de toutes les circonstances qui peuvent frapper et intéresser le lecteur; enfin entrecoupés

et pleins d'une ennuyeuse uniformité. C'est toujours la même chose ; toujours une campagne contre les Saxons, qui sont vaincus comme ils l'avaient été les autres années ; puis des fêtes solennisées, avec un parlement tenu. Ce qu'on serait le plus curieux de savoir, c'est ce que les historiens ne manquent jamais de taire. Point de fil d'histoire ; presque jamais d'affaires qui s'engagent les unes dans les autres, et qui se fassent lire par l'envie de voir le dénoûment. A cela quel remède? On ne peut point suppléer ce qui manque, *et il vaut mieux laisser une histoire dans toute sa sécheresse, que de l'égayer aux dépens de la vérité.* »

On voit par cette dernière réflexion et par quelques autres jetées avec négligence dans cette lettre, jusqu'à quel point Fénelon était pénétré du premier devoir imposé à tout historien, celui de dire exactement la vérité, sans chercher à altérer les faits, ni à dissimuler les fautes ou les faiblesses, dont il doit le récit fidèle. C'est en effet du mélange même des imperfections, des vertus ou des talents, que résultent les seules leçons utiles qu'on peut puiser dans l'étude de l'histoire ; c'est de ce mélange, si conforme à la nature de l'homme, que résulte cet intérêt si attachant pour le lecteur, parce qu'il lui inspire une entière confiance en la véracité de l'historien : telle devrait être l'ambition de tous les historiens ; et telle serait leur gloire, s'ils ne paraissaient pas y renoncer volontairement, en s'obstinant à peindre de grands personnages, *comme des héros de romans, qui à force d'être parfaits, deviennent chimériques.*

Nous devons donc sincèrement regretter qu'un tableau, où nous aurions trouvé Charlemagne peint par Fénelon, manque à la collection des monuments de son goût et de son génie. Tout porte à croire que cet ouvrage était digne du héros et de l'historien. Il est vraisemblable qu'il aura péri avec beaucoup d'autres écrits de Fénelon, dans l'incendie qui consuma la plus grande partie de son palais au mois de février 1697.

XLI. — *Dialogues des morts, de Fénelon.*

Lorsque Fénelon crut remarquer que le duc de Bourgogne avait fait des progrès assez rapides dans l'étude de l'histoire ancienne et moderne, il conçut le projet de lui faire passer successivement en revue les principaux personnages qui ont marqué sur la scène du monde. Non-seulement il y trouvait l'avantage de lui retracer la mémoire des événements auxquels ces personnages avaient pris part ; mais il se proposait surtout de fixer l'opinion du jeune prince sur leur mérite réel. Il voulait empêcher que son jugement se laissât trop facilement surprendre par cette espèce d'eclat, qu'une grande célébrité répand sur la mémoire des hommes fameux. Cette illusion est assez commune à la jeunesse ; elle est naturellement portée à admirer sans mesure tous ceux que la fortune a favorisés par de grands succès, ou dont les noms ont retenti d'âge en âge, et laissé un long souvenir dans la mémoire des hommes. Il avait déjà essayé avec succès cette méthode dans les *fables* qu'il avait composées, pour corriger les défauts de caractère de son élève, et pour nourrir sa jeune imagination de toutes les riantes fictions de la mythologie.

Mais il embrassa dans ses *Dialogues des morts* un projet plus vaste et d'un plus grand intérêt pour un prince. Il voulut apprendre au duc de Bourgogne à juger et à réduire à leur juste valeur tant de réputations usurpées. C'est à l'histoire que Fénelon demande tous les interlocuteurs dont il a besoin pour faire entendre d'utiles vérités. Il choisit presque toujours ses personnages parmi les hommes qui, par leur rang, leurs places ou leurs actions, ont influé sur la destinée des peuples, ou ont laissé un nom célèbre par de grands talents et des ouvrages immortels.

Fénelon composait ces *Dialogues* à mesure que M. le duc de Bourgogne avançait dans la connaissance des auteurs et des faits historiques. Il y passe en revue presque tous les personnages connus de l'histoire ancienne et moderne. Il les met en présence les uns des autres ; il les suppose dégagés de tous les préjugés et de tous les intérêts qui les avaient séduits ou égarés pendant leur vie ; il les fait parler, sans déroger à la vérité de leur caractère, avec une franchise et une liberté qui n'appartiennent qu'à l'histoire et à la postérité. Il fait ressortir par leurs propres aveux, ou par le combat de leur amour-propre, tous les défauts de leur caractère, tous les torts de leur conduite, tous les crimes de leur ambition, et il annonce ainsi au jeune prince comment il sera jugé à son tour par l'histoire et la postérité. On trouve dans ces *Dialogues* le même naturel et la même facilité qui caractérisent tous les écrits de Fénelon. On y voit jusqu'à quel point il s'était rendu maître de tout ce qui appartient à l'histoire, à la politique, à la littérature et à la philosophie. On est surtout frappé de la justesse de ses jugements et de ses réflexions. Le lecteur se les approprie sur-le-champ, comme si Fénelon n'eût fait que le prévenir ; Fénelon montre dans ses jugements et dans ses opinions une sincérité qui prouve jusqu'à quel point il était supérieur à ces admirations exagérées ou à ces traditions peu réfléchies, qui ont consacré tant de réputations. On peut y observer aussi que les maximes qu'il développa peu de temps après dans son *Télémaque*, n'étaient que l'expression du sentiment habituel qu'il portait au fond de son cœur, et qui lui inspira des vœux si constants pour le soulagement des peuples et le bien de l'humanité.

On admire la singulière variété des sujets que Fénelon a choisis pour ses *Dialogues des morts*. On serait d'abord porté à croire qu'il ne faisait qu'obéir à son imagination, selon qu'elle l'inspirait, ou selon qu'un sujet paraissait lui offrir un contraste plus ou moins piquant. Cependant il est facile d'observer qu'il n'avait qu'une seule pensée, celle de tout ramener à l'éducation de son élève. Cette pensée unique et constante se retrouve jusque dans ceux de ces *Dialogues* qui paraissent avoir le moins de rapport avec les de-

voirs d'un prince destiné à régner, tels que les deux dialogues de *Parrhasius* et du *Poussin*, de *Léonard de Vinci* et du *Poussin*. Fénelon savait qu'un roi, et surtout un roi de France, ne doit se montrer ni étranger, ni indifférent aux progrès des beaux-arts. Ils supposent dans ceux qui les protégent une certaine élévation dans le caractère ou dans l'esprit, et annoncent souvent l'inspiration du génie. Ils contribuent toujours à l'éclat, et quelquefois à la prospérité d'un grand empire. Indépendamment de l'estime et de la protection qu'un prince éclairé doit accorder à tout ce qui porte l'empreinte du génie et de la grandeur, les princes ont eux-mêmes un intérêt personnel à entretenir une noble émulation entre ces hommes supérieurs, à qui il est réservé d'attacher au siècle qui les a vus naître le nom du monarque qui les a protégés.

Peut-être, sans l'historien du célèbre Mignard, que sa qualité de premier peintre de Louis XIV fixait presque habituellement à Versailles, on ignorerait que « Fénelon allait quelquefois le surprendre dans les heures de son travail pour parler peinture avec lui, et qu'il le prévint par toute sorte de marques d'estime et de considération. » (L'abbé de MONVILLE, *Vie de Mignard.*)

On ne soupçonnera certainement pas Fénelon d'avoir voulu étudier la peinture, ni d'avoir voulu faire un artiste de M. le duc de Bourgogne; mais il aimait les arts par ce même goût naturel qui a répandu tant de grâce et de douceur sur son style. Selon l'heureuse expression d'un écrivain (*Lettres sur les Anglais et les Français*), Fénelon *avait le beau dans l'esprit et le bon dans le cœur, et ne montrait jamais l'un que pour faire aimer l'autre*. La facilité singulière dont il était doué lui fit acquérir, dans ces courts et rapides entretiens avec Mignard (*Vie de Mignard*), « non-seulement la connaissance des termes et du fond même de l'art, mais le mit à portée de saisir le caractère des maîtres anciens et modernes. » C'est ce qu'il est aisé d'observer en lisant son dialogue de *Parrhasius et du Poussin;* on y trouve une description intéressante du fameux tableau des *funérailles de Phocion*, par le Poussin; et on s'étonne avec raison de l'art, du goût et de la propriété d'expressions avec lesquels Fénelon a su rendre les beautés de ce tableau, et révéler toutes les pensées et toutes les intentions du peintre (42).

On conçoit à peine comment les occupations et les études religieuses, qui avaient rempli jusqu'alors toute la vie de Fénelon, avaient pu lui laisser le temps et la liberté de se livrer à des études si différentes et si variées.

Si l'on est étonné du génie du précepteur, on a le droit de s'étonner encore plus à quelques égards de celui d'un élève de treize à quatorze ans, déjà assez instruit pour être en état de saisir et d'embrasser tous les objets d'une éducation si avancée.

Les *Dialogues* seuls que Fénelon composait pour son instruction, supposaient nécessairement une connaissance détaillée des événements de l'histoire, ainsi que du caractère et des écrits des personnages qu'on mettait en scène devant lui. Car on n'imaginera pas, sans doute, que Fénelon eût eu la maladresse de les faire parler, de les faire, pour ainsi dire, agir en présence de son élève, si le jeune prince ne les eût pas déjà assez connus pour les reconnaître, et les retrouver tels qu'il les avait vus dans leurs ouvrages ou dans les récits de l'histoire.

Cette espèce de phénomène paraîtra cependant moins étonnant, si on se rappelle ce que nous avons déjà dit au sujet de tous les auteurs anciens, que M. le duc de Bourgogne était parvenu à entendre, à expliquer et à traduire dès l'âge de dix ans.

Et quelle idée doit-on se former des instituteurs qui avaient réussi à placer dans l'esprit d'un enfant de quatorze ans tout ce que la religion, considérée sous le double rapport de sa doctrine et de son histoire, peut renfermer de plus instructif et de plus merveilleux; tout ce que la mythologie, qui a donné naissance aux chefs-d'œuvre de la littérature et des arts, peut offrir de plus enchanteur; tout ce que le magnifique spectacle de l'histoire ancienne et moderne peut présenter de grandes leçons politiques et morales.

On doit ajouter qu'on lui avait donné une connaissance assez exacte de quelques autres sciences, pour lui laisser la faculté de les approfondir, si son attrait lui en inspirait le désir, ou si les circonstances lui en faisaient sentir l'utilité. L'abbé Fleury, dont nous aimons toujours à réclamer le témoignage, parce que jamais ni l'intérêt ni la flatterie n'ont altéré la vérité dans sa bouche ni dans ses écrits, disait de M. le duc de Bourgogne, « qu'il eût été difficile de trouver dans le royaume, non pas un gentilhomme, mais quelque homme que ce fût de son âge, plus instruit que lui. »

Ce prince eut même dès sa première jeu-

(42) On publia en 1712, peu de temps après la mort de M. le duc de Bourgogne, une partie des *Dialogues* et des *Fables* de Fénelon sans le nom de l'auteur et sans son aveu. En 1718, en 1721 et en 1727, on en publia de nouvelles éditions plus correctes et plus étendues; mais on ne trouvait dans aucune de ces éditions les deux dialogues de *Parrhasius* et du *Poussin*, et de *Léonard de Vinci* et du *Poussin*. Fénelon avait attaché si peu d'importance à ces faciles productions qu'il ne composait que selon la circonstance et l'intérêt du moment, qu'il n'en avait pas même gardé de copie. Il est vraisemblable qu'après avoir fait lire ces deux dialogues à M. le duc de Bourgogne, il en avait remis le manuscrit à Mignard, dont il avait placé adroitement l'éloge dans la bouche du Poussin. Mignard les avait conservés soigneusement, comme un monument de l'estime dont Fénelon l'avait honoré. Ce ne fut donc qu'en 1730, lorsqu'à la prière de la comtesse de Feuquières, sa fille, l'abbé de Monville publia la Vie de ce célèbre peintre, qu'il y inséra ces deux dialogues, que l'on avait trouvés parmi les papiers de Mignard.

nesse un talent qu'ont très-rarement les jeunes gens les mieux élevés et les plus instruits, parce qu'il semble exiger une grande habitude et un grand usage du monde. Il n'avait que dix-huit ans, et ses lettres étaient déjà citées pour le naturel et le bon goût qui s'y faisaient remarquer. C'est le témoignage que lui rend madame de Maintenon (43), la femme de son siècle qui écrivait avec le plus de goût, comme madame de Sévigné écrivait avec le plus de grâce.

Nous nous sommes attaché à retracer avec une attention particulière le tableau de l'éducation de M. le duc de Bourgogne : elle fut le chef-d'œuvre de la vertu et du génie; sa mémoire est encore chère à tous ceux qui ramènent leurs pensées sur ces temps déjà si loin de nous. Fénelon avait placé sur ce jeune prince tous les vœux et toutes les espérances de la patrie.

Mais ce serait bien méconnaître le caractère et les vertus de Fénelon que de supposer qu'il n'ait pas apporté des soins aussi assidus à l'éducation des deux jeunes princes, frères de M. le duc de Bourgogne.

On doit seulement observer que Fénelon fut éloigné de la cour très-peu de temps après que M. le duc de Berry fut confié à ses soins : ce court intervalle fut même rempli par de fréquents voyages à Cambrai.

XLII. — *Education du duc d'Anjou.*

Quant à M. le duc d'Anjou (depuis Philippe V), il est facile de reconnaître un élève de Fénelon dans les parties les plus estimables de son caractère. La nature lui avait, sans doute, refusé cette imagination heureuse, cette conception prompte et pénétrante, cette ardeur démesurée pour tout apprendre et tout savoir, qui se montraient avec tant d'éclat dans M. le duc de Bourgogne. Mais elle lui avait donné une âme honnête et vertueuse, une grande rectitude dans le jugement et une grande fermeté dans le caractère.

Fénelon sut profiter de ces précieux avantages pour lui donner toutes les qualités dont son caractère le rendait susceptible. Philippe V aima, respecta et protégea la religion; une piété sincère et invariable fut la sauvegarde de la pureté de ses mœurs. Il étonna les généraux et les soldats par une valeur calme, intrépide et portée au plus haut degré. Sa délicatesse sur l'honneur fut digne de sa naissance et de son rang; sa parole fut toujours sacrée, et, au milieu des plus grands revers, il ne se crut jamais permis de manquer à ses engagements. Il renonça à l'expectative de la couronne de France, pour vivre et mourir avec ses fidèles Espagnols, qui s'étaient sacrifiés pour lui; il fut sur le trône d'Espagne, aussi respectueux, aussi soumis à son auguste aïeul qu'il l'eût été à Versailles; il chérissait avec tendresse son frère, et il fut inconsolable de sa mort. Il aima sa première patrie jusqu'au dernier soupir, et il n'eut d'autre système politique que celui qui pouvait se concilier avec la prospérité de la France et de l'Espagne.

Nous aurons occasion de rapporter quelques lettres de Fénelon, qui montrent la sagacité avec laquelle il avait saisi dans le jeune duc d'Anjou ce mélange de faiblesse et de qualités estimables que Philippe V porta depuis sur le trône d'Espagne. Mais sa faiblesse même venait de ses bonnes qualités; elle tenait à une extrême modestie et à une trop grande méfiance de lui-même.

Le respect et l'attachement que Philippe V conserva toujours pour la mémoire de Fénelon, attestent la reconnaissance du duc d'Anjou pour l'éducation qu'il en avait reçue. Après la mort de l'archevêque de Cambrai, il donna à l'abbé de Beaumont, son neveu, des témoignages éclatants de sa protection. Lorsque le marquis de Fénelon publia, en 1734, sa magnifique édition de *Télémaque*, ce fut à Philippe V qu'il se proposa de la dédier; et ce prince, quoique sa santé fût déjà très-altérée, parut sortir de l'état de langueur où il était tombé, pour applaudir avec toute l'Europe à ce beau monument élevé à la gloire de son ancien instituteur.

Nos lecteurs doivent sans doute supposer que des soins si assidus et des succès si brillants avaient déjà assuré à l'instituteur de l'héritier du trône, des honneurs et des récompenses proportionnés à l'utilité de ses services et à l'éclat de ses fonctions. Mais en parcourant les lettres particulières de Fénelon, nous avons observé avec surprise un contraste bien remarquable entre la magnificence dont il était environné, et les embarras trop réels de sa situation personnelle.

Nous craignons d'autant moins de faire connaître ces détails de la vie intérieure de Fénelon, qu'ils font ressortir avec plus d'éclat son désintéressement, celui de ses vertueux amis, et des hommes estimables qui partageaient ses travaux.

Fénelon en entrant à la cour, s'était imposé deux lois, auxquelles il ne s'est jamais permis de déroger : la première, de ne demander aucune grâce pour lui; la seconde, bien plus pénible pour son cœur, de n'en jamais demander pour ses parents, ni pour ses amis.

XLIII. — *Désintéressement et modération de Fénelon.*

Il est assez curieux d'apprendre jusqu'à quel point la situation de Fénelon fut longtemps gênée et embarrassée dans une place si brillante et si enviée. Madame de Maintenon ne s'est peut-être jamais montrée plus grande et plus noble que dans les leçons d'économie qu'elle donnait à sa belle-sœur. Il n'est pas moins intéressant d'entendre Fénelon parler des détails de son ménage. Il écrivait le 6 octobre 1689 (sept semaines après avoir été nommé précepteur des petits-fils de Louis

(43) « M. le duc de Bourgogne écrit avec goût, le roi d'Espagne de fort bon sens, M. le duc de Berry fort mal. Il est ici grand bruit des belles, bonnes et tendres lettres de M. le duc de Bourgogne. » (*Lettre de madame de Maintenon au duc de Noailles*, 11 et 19 décembre 1700.)

XIV), à madame de Montmorenci-Laval, sa cousine germaine (Manuscrits) : « J'attends toujours les comptes qui m'apprendront l'état de mes affaires. De ce côté-ci, elles ne sont pas trop bonnes : car nous voici en un temps où l'on ne peut éviter de faire des provisions. *J'ai été obligé de donner pour cela près de cinq cents francs; après quoi il ne me reste plus d'argent que vingt pistoles pour le courant de toute ma dépense ;* et je ne sais si je pourrai avoir de l'argent de la cour au retour de Fontainebleau. Cependant il a fallu que j'aie encore depuis peu donné dix louis d'or aux valets de pied du roi, pour l'entrée dans les carrosses. *Pour mes comptes de maître-d'hôtel, je suis exactement l'ordre que vous m'avez donné et j'espère devenir assez économe.* »

On voit par une autre lettre de Fénelon, qu'il resta cinq années dans cet état de gêne et de malaise, sans qu'il lui échappât un seul mot qui pût révéler à madame de Maintenon ou à M. de Beauvilliers le secret de ses embarras domestiques. Il écrivait à madame de Laval, le 31 mars 1691 (et il y avait déjà dix-huit mois qu'il était précepteur de M. le duc de Bourgogne) :

« Vous pouvez juger que je fais d'assez grands efforts pour m'acquitter, puisque j'ai déjà payé, depuis un an et demi, plus de huit mille francs, sans avoir reçu un sou de grâce au delà de mes appointements, et ne touchant presque plus rien de mon prieuré de Carennac, qui est ruiné sans ressource. *Aussi ai-je fait dans ma dépense des retranchements bien nouveaux pour ma place; mais la justice est la première de toutes les bienséances.* Je dois encore une grosse somme à mon libraire, il faut que j'achète un peu de vaisselle d'argent, et que je vous paye les choses que vous m'avez prêtées, et qui s'usent. » (Manuscrits.)

Mais la lettre suivante fera mieux voir encore jusqu'où Fénelon portait le scrupule de la délicatesse dans ces détails domestiques, que trop de personnes affectent de dédaigner comme le partage des esprits minutieux et des âmes étroites. On oublie trop souvent qu'on ne peut être véritablement noble que par l'ordre et une inviolable fidélité à tous ses engagements. « Je vous renvoie, ma cousine, la vaisselle que vous avez eu la bonté de me prêter si longtemps. Je ne saurais vous renvoyer de même les autres choses que j'ai usées depuis trois ans. Comme vous en avez le mémoire, je vous conjure avec la dernière instance d'en régler le prix, et de vouloir bien le joindre au compte de ce que je vous devais. D'ailleurs, ne croyez point que ce soit un défaut de confiance; il n'y a personne à qui je voulusse devoir comme à vous. Je vous dois trop, pour avoir là-dessus aucune mauvaise délicatesse. Mais un coup final est absolument nécessaire pour voir clair dans ma petite économie, et pour prendre mes mesures justes. Ne vous mettez point en peine de faire ce compte exactement, ni de me le montrer en détail; pourvu que la somme soit fixée, il ne m'importera de combien elle sera. Jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée précisément, je serai dans une vraie inquiétude, dont vous pouvez me soulager par un demi-quart d'heure d'attention à finir ce compte. Faites-moi donc cette grâce au plus tôt. Je vous la demande aussi fortement qu'on peut demander quelque chose, et vous me mettriez dans une peine très-sensible si vous me la refusiez. »

Si quelqu'un jugeait ces détails indignes de l'histoire, je me bornerais à faire observer que celui qui apportait une attention si délicate et si scrupuleuse dans tous les devoirs de la vie, était Fénelon, était le précepteur des petits-fils de Louis XIV ; que Fénelon jouissait à cette époque de la plus grande faveur à la cour, et qu'il avait alors toute la confiance de madame de Maintenon; qu'un seul mot de sa bouche sur la gêne de sa situation, aurait pu le dispenser de la nécessité de compter sans cesse avec lui-même, pour ne pas excéder ses moyens : mais ce seul mot aurait plus coûté à la délicatesse de Fénelon, qu'une noble et sage économie.

Si *la justice était pour Fénelon la première de toutes les bienséances*, la charité était aussi pour lui le premier de tous les devoirs. Qu'on nous permette de rapporter un dernier fragment de ses lettres, bien plus propres, peut-être, à faire connaître l'âme d'un grand homme, que ses ouvrages les plus sublimes. Voici ce que Fénelon écrivait encore à madame de Laval, le 15 janvier 1693, dans un temps où, après quatre ans de séjour à la cour, dans la place la plus honorable et la plus brillante, tout son revenu ecclésiastique consistait dans le petit prieuré de Carennac. « Quoique mes besoins n'aient jamais été aussi pressants qu'ils le sont, je vous demande instamment, ainsi qu'à ma sœur, comme une marque de vraie amitié, que vous preniez sur Carennac tout ce qui vous manquera à l'une et à l'autre. Ce n'est pas que ma bourse ne soit aux abois par les retardements de mon payement, et par l'extrême cherté de toutes choses cette année. *Je suis sur le point de congédier presque tous mes domestiques*, si je ne reçois promptement quelques secours. Je ne veux point que vous fassiez, de votre chef, aucun effort pour moi; je vous renverrais ce que vous me prêteriez ; j'aime mieux souffrir. Faites en sorte qu'on m'envoie tout l'argent qu'on pourra de Carennac, *après avoir pourvu néanmoins aux aumônes pressées : car j'aimerais mieux, à la lettre, vivre de pain sec, que d'en laisser manquer jusqu'à l'extrémité les pauvres de mon bénéfice.* » (Manuscrits.)

Je ne sais si on pensera, ou si on sentira comme nous ; mais il nous semble que *Télémaque* n'offre rien d'aussi beau, ni d'aussi touchant que ces dernières lignes.

En lisant ces lettres, on a peine à croire qu'elles soient écrites de Versailles, du milieu de cette cour si célèbre par son faste et sa magnificence. Telle était déjà l'influence de la modestie et de la modération de madame de Maintenon. Tous les hommes vertueux, dont elle cherchait à environner Louis XIV, ne se bornaient pas à gémir avec elle des profusions qui avaient jeté un éclat si trompeur sur les premières années de son règne. C'était par leur conduite et leur dé-

sintéressement personnel qu'ils accoutumaient Louis XIV à des idées d'ordre et d'économie, que le malheur des circonstances rendait chaque jour plus nécessaires. A toutes ces brillantes illusions avait succédé la triste certitude de l'épuisement des peuples, de l'anéantissement du commerce, du découragement des cultivateurs, de la dépopulation des campagnes.

Madame de Maintenon était modérée par caractère, et modeste par le souvenir toujours présent à son esprit de la situation malheureuse où elle avait été si longtemps réduite. La modestie et la modération de Fénelon tenaient à des sentiments en quelque sorte plus élevés : son âme était naturellement généreuse et bienfaisante ; mais un amour inflexible de l'ordre et de la justice lui donnait la force de résister à son penchant; il s'arrêtait toujours au point fixe et invariable, où l'excès de la générosité devient un principe de désordre et d'injustice.

Il en coûtait peu à Fénelon d'être désintéressé pour lui-même; la modération de son caractère lui donnait peu de désirs et de besoins ; et la sévérité de ses principes religieux sur les biens et les dignités ecclésiastiques le rendait inaccessible à tous les calculs de l'ambition.

Mais son véritable chagrin fut d'avoir quelquefois à résister aux vues de sa famille. Les gens du monde, les plus honnêtes et les plus délicats sur tout ce qui appartient à l'*honneur*, ont souvent de la peine à se familiariser avec ces maximes rigides, que l'Eglise prescrit aux ministres de la religion; ils ne sont que trop disposés à traduire l'application de ces maximes comme une exagération de la morale évangélique. C'est en comparant la mollesse et la complaisance avec laquelle ce qu'on appelle l'*honneur* dans le monde se prête à tous les calculs de l'intérêt et de l'ambition, que l'on reconnaît facilement combien il a besoin du supplément de la religion, pour rester toujours fidèle à la justice et à la vertu.

Personne n'ignorait le crédit de Fénelon à la cour dans les premiers temps de sa liaison avec madame de Maintenon; et on doit bien croire que les parents ne sont jamais les derniers à entendre retentir ces bruits flatteurs d'une faveur naissante, dont les progrès déjà si rapides et si sensibles étaient également marqués par une approbation éclatante et par des murmures concentrés. Il est assez naturel dans ces occasions que des parents se livrent à l'espérance et à l'impatience de voir rejaillir sur eux l'influence d'un crédit qu'ils sont disposés à regarder comme une portion de leur patrimoine. Mais Fénelon s'expliqua de bonne heure avec tant de franchise et de fermeté envers ses parents les plus chers, qu'il n'eut plus à redouter de leur part aucune sollicitation indiscrète.

On a vu jusqu'à quel point il était tendrement attaché à la marquise de Laval (44) ; il avait été élevé avec elle ; elle était la fille unique du marquis Antoine de Fénelon, qui avait servi de père à Fénelon. La marquise de Laval parut se flatter que le crédit du précepteur des enfants de France pourrait faire obtenir à son fils, âgé seulement de quatre ans, la lieutenance de roi de la Marche, qui était depuis longtemps dans sa famille. Mais Fénelon lui exposa avec candeur les motifs qui ne lui permettaient pas d'intervenir dans une sollicitation de cette nature. Il lui écrivit : « M. de Lostanges, à qui le roi avait donné la lieutenance de roi de la Marche, a été tué au siége de Mons ; ainsi voilà cette charge vacante comme auparavant, et par conséquent madame de Laval dans les mêmes termes où elle était. *Elle sait bien que je ne dois, ni ne puis, en l'état où je suis, demander des grâces au roi. Si j'en avais quelqu'une à demander, ce ne serait pas pour moi ; ce serait pour elle et pour M. son fils. Mais je ne puis me relâcher d'une règle étroite, que la bienséance de mon état, et ce que le roi attend de moi m'engagent à suivre.* J'avertis donc madame de Laval, afin qu'elle puisse agir suivant qu'elle croira qu'il lui convient de le faire pour M. son fils. Je la supplie même de ne compter pour rien mes sentiments. Il est vrai que je crois que les démarches qu'on fera, ou qu'on ferait faire, seraient inutiles. Le roi ne donne point des charges à des enfants, surtout quand les pères n'ont pas été tués au service, et que ce ne sont point des charges de sa maison ; car pour les anciens domestiques, il les traite d'une manière bien différente du reste des gens : c'est suivant cette règle, que le roi a toujours rejeté tout ce qu'on lui a dit en faveur du fils de madame de Laval pour cette lieutenance de roi. Voilà une espèce de mémoire que j'avais fait d'abord; je vous l'envoie tel que je l'ait fait. En vérité, je voudrais de tout mon cœur pouvoir agir en faveur de M. votre fils ; *mais quand il s'agirait de ma vie, je ne demanderais rien au roi ;* si je pouvais vous entretenir, vous conviendriez que je ferais une extrême faute de faire autrement. D'ailleurs je suis persuadé que ma demande n'aurait aucun succès. »

Ce n'était pas seulement sur des demandes à former et des grâces à obtenir, que Fénelon avait à combattre les espérances de sa famille et sa tendresse pour elle. Il se voyait souvent obligé de résister aux empressements de ses amis, qui gémissaient d'être privés de la douceur habituelle de sa société.

La marquise de Laval, devenue depuis peu sa belle-sœur, par son mariage avec le comte de Fénelon, portait quelquefois dans l'amitié cette inquiétude, cette exigeance, cette jalousie délicate, qui lui faisait trouver que Fénelon ne l'aimait pas assez au gré de son cœur ; elle ne voulait pas comprendre que Fénelon, attaché à l'éducation de l'héritier du trône, avait des devoirs à remplir, dont il devait un compte rigoureux à Dieu et au roi ; que dans sa place il appartenait encore plus à l'Etat qu'à sa famille ; que ses jours et ses moments n'étaient plus à lui ; et qu'en acceptant la servitude honorable à la-

(44) *Voy.* les *Pièces justificatives* du livre Ier, n° V



quelle il s'était voué, s'il n'avait pas renoncé à l'amitié, il avait perdu la liberté d'en jouir avec cette douce assiduité qui en fait le bonheur et le charme. Il cherchait au moins à consoler sa belle-sœur par ces tendres expressions, où toute la bonté de son cœur se peint avec la simplicité la plus aimable. « Je ne suis point content, ma chère sœur, de la manière dont nous nous sommes vus. Quand je vais vous voir, j'y apporte toujours, ce me semble, la meilleure disposition du monde pour vous témoigner une vraie amitié, et pour vous parler à cœur ouvert; mais la brièveté du temps, et votre prévention que je ne vous aime pas assez, me tiennent dans une certaine réserve, dont je ne suis point content. Je vous conjure de croire que je vous aime, que je vous estime, que je vous honore. »

Et comment Fénelon aurait-il pu faire du duc de Bourgogne ce qu'il en avait fait, si cet objet presque exclusif de ses devoirs, de ses sentiments et de ses vœux, n'eût pas occupé son âme tout entière, et rempli tous ses jours et tous ses moments? Le succès le plus heureux avait justifié ses soins et ses espérances; et la cour étonnée ne pouvait comprendre comment le court espace de quelques années avait suffi pour vaincre ce caractère indomptable, et changer en vertus les qualités les plus effrayantes.

XLIV. — *Jugement de Bossuet sur l'éducation de M. le duc de Bourgogne.*

Tout ce que l'on racontait de l'esprit, de l'instruction et des talents de M. le duc de Bourgogne, parut étonner Bossuet lui-même, qui se méfiait en général de tous ces prodiges prématurés. Il ne voulut s'en rapporter qu'à son propre jugement. Il demanda, et on lui ménagea une entrevue particulière avec le jeune prince. Ce prélat, après l'avoir entretenu longtemps sur différentes matières relatives à son éducation, ne put s'empêcher de marquer tout à la fois sa surprise et son admiration. Il prédit qu'il n'en serait pas de la réputation de M. le duc de Bourgogne comme de celles que la flatterie fait quelquefois aux enfants des rois, et qui s'évanouit dès qu'ils paraissent sur le théâtre du monde.

Le suffrage de Bossuet était fait pour toucher et pour encourager Fénelon. Ces deux grands hommes étaient encore dans des rapports de confiance et d'intimité, qui tournaient toujours à l'avantage de la religion. Bossuet avait établi chez lui, à Versailles, lorsqu'il y exerçait les fonctions de précepteur du premier Dauphin, des conférences sur l'Ecriture sainte. Il suffit de nommer les personnes qui assistaient à ces conférences, pour donner une idée du mérite de leur travail : c'étaient l'abbé Fleury, l'abbé de Langeron, l'abbé Renaudot, l'abbé de Longuerue, M. Pélisson, M. Cordemoi, M. de la Broue, depuis évêque de Mirepoix, et Fénelon.

On retrouve toujours les mêmes sentiments de confiance et d'amitié dans leurs lettres. Il n'est pas étonnant qu'à portée de se voir fréquemment à Versailles, il ne nous en soit pas resté un plus grand nombre; mais ce que nous en avons suffit pour attester la sincère estime dont ils étaient pénétrés l'un pour l'autre.

On aime à suivre jusqu'aux dernières traces des sentiments qui ont uni si longtemps Bossuet et Fénelon, comme on aime à retrouver les vestiges de monuments consacrés par la présence des grands hommes qui les ont habités. Hélas ! le moment n'est pas éloigné, où nous aurons à rendre compte des affligeantes controverses qui divisèrent deux évêques que la postérité se plaît à réunir dans les mêmes sentiments de respect et d'admiration.

Les heureux résultats de l'éducation de M. le duc de Bourgogne donnèrent à Fénelon autant d'admirateurs à Paris qu'à Versailles. On peut même dire que l'opinion de Paris et du reste de la France était plus désintéressée que celle de la cour. Les courtisans ne considèrent souvent dans les dispositions ou les qualités qu'annonce l'héritier du trône, que l'influence qu'elles peuvent avoir sur leur existence personnelle. Ses bonnes ou ses mauvaises qualités sont également l'objet de leurs spéculations. Il est même plus ordinaire d'arriver à la faveur et aux grâces, en profitant des faiblesses ou des vices du souverain, que de se confier à ses vertus, pour en attendre des honneurs et des récompenses.

Mais tout ce qui est étranger à la cour est nécessairement étranger à tous ces petits calculs d'intérêt et d'amour-propre; les habitants des villes et des campagnes, tout ce qui compose une nation, a tout à craindre et rien à espérer des mauvaises qualités d'un prince.

C'est ce sentiment naturel qui excite l'inquiète sollicitude du peuple sur le caractère des maîtres que la Providence lui réserve. C'est cet intérêt si puissant, qui fait hasarder tant de conjectures puériles, si souvent démenties par l'événement, tant de pronostics sinistres, tant d'illusions flatteuses. C'est ce sentiment qui attacha tant d'espérance aux vertus du duc de Bourgogne, et qui a laissé tant de gloire à Fénelon.

XLV. — *Fénelon est reçu à l'Académie française.*

On voit par le discours que lui adressa le directeur de l'Académie française, que l'opinion publique était déjà fixée sur toutes les parties brillantes de son génie et de son caractère. La mort de Pélisson (en 1693) avait fait vaquer une place à l'Académie, et elle s'était empressée de lui donner l'abbé de Fénelon pour successeur. Un usage constant a appelé à l'Académie française tous les précepteurs des princes de la famille royale. On est dispensé d'observer que Fénelon n'avait pas besoin de ce titre pour y être ad-

mis(45). On peut seulement remarquer dans le compliment que lui adressa le directeur de l'académie (46), le jour de sa réception (47), que Fénelon était déjà jugé par ses contemporains, comme il l'a été par la postérité.

Cependant il n'avait encore donné au public que son traité de *l'Education des filles*, et celui *du Ministère des pasteurs*. Mais l'éducation de M. le duc de Bourgogne était un ouvrage d'un tout autre genre et d'une tout autre importance. Cet ouvrage était déjà, pour ainsi dire jugé par le public, et le directeur de l'Académie n'était que l'organe de la France entière, lorsqu'en pensant à tout ce qu'avait dû coûter cette éducation, et à tout ce qu'elle avait produit, « il admirait dans Fénelon la vaste étendue de ses connaissances en tout genre d'érudition, sans confusion et sans embarras ; son juste discernement pour en faire l'application ; cet agrément et cette facilité d'expressions qui venait de la clarté et de la netteté des idées ; cette mémoire prodigieuse dans laquelle comme dans une bibliothèque qui le suivait partout, il trouvait à propos les exemples et les faits historiques dont il avait besoin ; enfin, cette imagination, de la beauté de celle qui fait les plus grands hommes dans tous les arts ; cette douceur qui lui était propre, et par laquelle il avait su rendre le travail aimable aux jeunes princes, et leur faire trouver du plaisir dans l'étude. » (*Réponse de M. Bergeret à l'abbé de Fénelon, le jour de sa réception.*)

Ce jugement porté sur Fénelon, dès l'entrée de sa carrière, et avant qu'il eût écrit tous les ouvrages qui l'ont placé au premier rang des auteurs du siècle de Louis XIV, annonce qu'il s'était déjà montré tel qu'il a toujours été. Si on veut peindre aujourd'hui Fénelon, on est obligé d'emprunter les mêmes traits et les mêmes expressions.

Fénelon prononça selon l'usage, le jour de sa réception, un discours qui est trop connu (48) pour qu'il soit besoin de le rapporter en entier. Il suffira de rappeler ce qu'il dit du cardinal de Richelieu, qu'il représente « constant dans ses maximes, et inviolable dans ses promesses, faisant sentir ce que peuvent la réputation du gouvernement et la confiance des alliés. Le temps, qui efface les autres noms, fait croître le sien ; et à mesure qu'il s'éloigne de nous, il est mieux dans son point de vue. »

Fénelon, en faisant l'éloge de Pélisson, qu'il remplaçait à l'Académie, rappelle ses disgrâces, ses longs malheurs, son noble courage, sa généreuse fidélité à l'amitié. Fénelon, destiné à éprouver à son tour la disgrâce de son souverain, écrivait, sans le savoir, sa propre histoire, et se peignait lui-même tel qu'il devait être un jour, lorsqu'il dit de Pélisson : « Pour montrer toute sa vertu, il ne lui manquait que d'être malheureux : il le fut. »

Il fait connaître le véritable mérite des grands écrivains d'un siècle auquel il devait lui-même ajouter tant de gloire, en montrant comment ils avaient su éviter cette recherche d'expressions, cette affectation d'esprit qu'on avait justement reprochés à l'hôtel Rambouillet. « On n'abuse plus, comme on le faisait autrefois, de l'esprit de la parole ; on ne s'attache plus aux paroles que pour exprimer toute la force des pensées, et on n'admet que les pensées vraies, solides et concluantes pour le sujet où l'on se renferme. L'érudition autrefois si fastueuse, ne se montre plus que pour le besoin : l'esprit même se cache, parce que toute la perfection de l'art consiste à imiter si naïvement la simple nature, qu'on la prenne pour elle. *Ainsi, on ne donne plus le nom d'esprit à une imagination éblouissante ; on le réserve pour un génie réglé et correct, qui tourne tout en sentiment, qui suit pas à pas la nature toujours simple et gracieuse, qui ramène toutes les pensées aux principes de la raison, et qui ne trouve beau que ce qui est véritable.* Le vrai sublime dédaigne tous les ornements empruntés, et ne se trouve que dans le simple..... La passion est l'âme de la parole. »

C'est dans ce même discours que Fénelon donne la notion la plus simple et la plus exacte de l'esprit et du goût qui doivent régner dans tous les genres de composition. « On a reconnu, » dit Fénelon, « que les beautés du discours ressemblent à celles de l'architecture : les ouvrages les plus hardis ne sont pas les meilleurs. Il ne faut admettre dans un édifice aucune partie destinée au seul ornement ; mais, visant toujours aux belles proportions, on doit tourner en ornements toutes les parties nécessaires à soutenir un édifice. »

Serait-il permis d'observer, au sujet de la réception de Fénelon à l'Académie française, que madame de Maintenon le plaisantait quelquefois sur sa qualité d'*académicien*. Elle écrivait aussi à madame de Dangeau, dont le mari était de l'Académie : « On m'a toujours reproché que je ne regardais point l'Académie *comme un corps sérieux.* » Nous ne rapportons point cette opinion de madame de Maintenon comme un jugement, mais seulement comme un trait de caractère qui montre combien cette femme, qui avait tant d'esprit, était peu portée à ce goût de *bel esprit* que Louis XIV lui avait supposé, et qui lui avait d'abord inspiré tant d'éloignement pour elle. Ce fut probablement cette plaisanterie

(45) « Pourrions-nous le croire si les registres de l'Académie française ne l'attestaient, que le jour où Fénelon fut élu par cette compagnie, deux académiciens ne rougirent pas de lui donner chacun une boule d'exclusion ? Heureusement pour eux, et surtout pour nous qui devrons être leur historien, ils seront à jamais inconnus. » (*Hist. des membres de l'Académie française*, t. Ier, p. 306.)

(46) M. Bergeret.

(47) Le 31 mars 1693.

(48) Les auteurs de la *Bibliothèque britannique*, en parlant de ce discours de Fénelon, disent, « qu'il brille dans le recueil des harangues académiques, *velut inter ignes luna minores* ; qu'on y voit son goût pour Homère, pour la poésie naïve et touchante, pour ces traits d'une noble simplicité des Raphaël et des Carraches, qu'il a si bien imités à sa manière. » (1742, avril, mai, juin, IXe vol., pag. 54.)

de madame de Maintenon qui inspira dans la suite à Fénelon l'idée de donner aux travaux de l'Académie française une direction vraiment utile et *sérieuse*.

Ce serait bien mal connaître l'esprit des cours, que de supposer qu'aucun sentiment d'envie n'ait tenté de corrompre la satisfaction si pure dont jouissait Fénelon. Peut-être on lui aurait pardonné de faire de M. le duc de Bourgogne un grand prince; ce prince était encore bien éloigné du trône, et l'avenir est rarement ce qui occupe le plus les courtisans. Mais Fénelon était devenu l'ami, le confident et le conseil de madame de Maintenon; le crédit d'un homme dont le caractère et les maximes étaient déjà connus, commençait à donner de l'ombrage à tous ceux qui croyaient avoir à redouter l'ascendant de ses vertus et de ses principes.

On avait cherché à refroidir Bossuet pour Fénelon par des éloges exagérés de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, ou en affectant de douter des merveilles de cette éducation. Peut-être s'était-on flatté d'exciter dans le cœur du précepteur du père un sentiment secret de jalousie contre le précepteur du fils. Mais la grande âme de Bossuet avait trompé ces viles espérances. Bossuet, accoutumé à ne se confier qu'en son propre témoignage, avait voulu juger lui-même cette éducation si vantée, et il avait reconnu qu'elle était encore au-dessus des éloges qu'on lui en avait faits. Il semble qu'une déclaration aussi importante aurait dû condamner à un éternel silence tous ces coupables détracteurs; mais lorsque la malheureuse affaire du quiétisme eut laissé un essor plus libre à la malveillance encore sourde et cachée des envieux de Fénelon, on parut craindre qu'il ne se fût plus occupé à entretenir M. le duc de Bourgogne dans le goût d'une dévotion mystique et dans des pratiques minutieuses, qui rétrécissaient son esprit et remplissaient tous ses moments, qu'à lui donner les connaissances convenables à son rang, et nécessaires à l'héritier d'un grand empire.

Louis XIV, déjà prévenu contre Fénelon, parut prêter l'oreille à ces rumeurs, et ne put s'empêcher d'en montrer une espèce d'inquiétude et de mécontentement à M. de Beauvilliers. M. de Beauvilliers lui répondit avec modestie et fermeté : « Sire, je ne connais qu'un Evangile, et je crois devoir à mon Dieu et à mon roi de ne rien négliger pour préparer à la France un roi vertueux. On peut savoir de M. le duc de Bourgogne lui-même en quoi consistent ses exercices de piété. Je suis prêt à leur substituer le chapelet, si on le juge convenable. Mais pour fermer la bouche à tous mes accusateurs, j'ose les défier de produire l'exemple d'un seul prince, qui, à l'âge de M. le duc de Bourgogne, soit aussi instruit dans toutes les sciences humaines. » (*Vie de Fénelon*, par le P. Querbeuf.)

Nous ne prétendons certainement pas établir entre Bossuet et Fénelon, entre Montausier et Beauvilliers, un parallèle injurieux. La gloire, les talents et les vertus de ces hommes supérieurs à tous les éloges, sont consacrés depuis longtemps par le suffrage unanime de leurs contemporains, et par la vénération de la postérité. Oser dépouiller un seul d'entre eux d'une partie des titres de sa gloire, pour en orner celui que l'on croirait honorer par une injuste prééminence, ce serait montrer un enthousiasme puéril et maladroit. On offenserait également la mémoire de celui que l'on prétendrait élever, et de celui que l'on aurait la témérité de rabaisser. Il est des noms tellement environnés d'éclat et de faveur, qu'il faut se borner à les prononcer avec un égal respect, et s'interdire de fixer leur rang.

Nous éviterons aussi d'établir aucun rapprochement entre les résultats de l'éducation du fils de Louis XIV, et de celle de son petit-fils. Ces résultats dépendent souvent des dispositions plus ou moins heureuses qu'un élève apporte aux soins de son instituteur; et il faut convenir que la nature avait favorisé M. le duc de Bourgogne par une pénétration d'esprit si remarquable, et une telle avidité pour s'instruire, que Fénelon eut sous ce rapport un avantage qui manqua à Bossuet.

Nous hasarderons seulement une réflexion sur le caractère et le génie particulier des hommes célèbres qui présidèrent à ces deux éducations. Serait-il permis de penser que l'austère vertu et l'inexorable rigidité de M. de Montausier, pouvait intimider, ou, si l'on veut, devait moins attirer un enfant, qui a toujours besoin d'être encouragé, que les vertus douces, égales et modestes de M. de Beauvilliers, aussi indulgent pour les autres, que sévère pour lui-même; qui portait dans toutes ses manières, comme dans toute sa conduite, l'expression tranquille et touchante du calme et de l'innocence de son âme; qui ne montra, qui n'éprouva jamais d'autre passion que celle de la vertu; qui se serait même reproché l'amour de la gloire?

Puisque j'ai osé laisser entrevoir ma pensée, me sera-t-il permis de la montrer tout entière? Me pardonnera-t-on de croire que le vaste génie de Bossuet, qui embrassait toujours dans ses sublimes conceptions tout ce que la religion, l'histoire, la philosophie et la politique ont de plus élevé; qui avait conquis toutes les sciences, plutôt qu'il ne les avait apprises; que cet homme étonnant, qui paraissait toujours parler au nom du Ciel, dont il avait emprunté la magnificence, l'éclat et la foudre, avait plus de peine à descendre de tant de hauteur, pour s'abaisser jusqu'à la faible intelligence d'un enfant, que Fénelon, doué d'une imagination plus douce et plus riante, d'une âme plus sensible, d'un caractère plus patient et plus flexible; qui n'avait qu'un seul intérêt, qu'une seule pensée, une seule étude, celle de donner à la France un bon roi; qui oubliait sa propre gloire, en apprenant à son élève à mépriser la gloire, et qui avait placé toute son ambition dans le bonheur d'une génération qu'il ne devait pas voir.

Ne peut-on pas dire que le contraste de leur caractère et de leur génie se fait remarquer jusque dans les deux ouvrages qu'ils

écrivirent pour l'instruction de leurs élèves, et qui ont le plus contribué à immortaliser leurs auteurs? Est-il possible de supposer qu'un prince de quinze ans, à qui la nature avait refusé cette étendue et cette pénétration d'esprit, qu'elle accorda depuis à son fils; qu'un prince, que son extrême timidité empêchait de s'ouvrir avec toute la liberté nécessaire au développement de ses idées, et dont on avait voulu peut-être charger l'intelligence et la mémoire de plus de richesses qu'elles ne pouvaient en recevoir (49), fût capable de suivre la marche rapide, ou plutôt le vol audacieux de Bossuet, dans sa magnifique pensée du ***Discours sur l'Histoire universelle***, et pût saisir toutes les parties de ce vaste tableau, dont chaque trait est l'expression du génie, et suppose des connaissances et une habitude de réfléchir qui appartiennent à très-peu d'hommes?

Télémaque, au contraire, n'était-il pas admirablement approprié à la position, aux idées, aux sentiments naturels de tout prince du même âge? Fénelon n'a-t-il pas su répandre dans le plan, le style et la composition du ***Télémaque***, un charme tellement ineffaçable, qu'il est encore depuis plus d'un siècle, le premier livre que l'on donne à l'enfance et à la jeunesse, celui que l'on aime encore à relire dans un âge plus avancé, et dans les diverses situations de la vie : singulière destinée d'un livre qui n'avait été composé que pour l'instruction d'un héritier du trône, et qui fait depuis si longtemps le charme de tous les âges et de toutes les conditions!

On ne nous soupçonnera pas, sans doute, de vouloir comparer deux ouvrages d'un genre si différent; nous avons seulement voulu indiquer que l'un était plus propre que l'autre à remplir l'objet qu'on paraissait s'être proposé.

Mais il vaut mieux convenir de bonne foi que Bossuet a moins voulu parler à son élève qu'à tous les hommes éclairés de tous les temps et de tous les pays; s'il a décoré le frontispice de son ouvrage du nom du fils de Louis XIV, cet hommage, rendu à la grandeur et à la reconnaissance, n'a trompé ni ses contemporains, ni la postérité; et le ***Discours sur l'Histoire universelle*** est resté à jamais pour l'instruction de tous les siècles à venir, et comme la plus belle conception du génie.

Des circonstances extraordinaires contribuent aussi quelquefois à varier l'impression que l'âme reçoit à la lecture de ces deux chefs-d'œuvre de deux grands hommes.

Dans les premières années de la jeunesse, dans un cours de choses paisible et régulier, dans ces jours de candeur et d'innocence, où l'heureuse inexpérience de la perversité des hommes ouvre le cœur et l'imagination à toutes les douces illusions de la vertu et de la félicité publique, on aime à s'égarer avec Fénelon dans ces lieux enchantés, où la sagesse et la bienfaisance assises sur le trône, ne donnent à des peuples soumis et tranquilles que des lois paternelles, et où les sujets, heureux des vertus du prince, se jouent avec les chaînes de fleurs qui les attachent à son autorité tutélaire.

Mais lorsque les années commencent à refroidir l'imagination, et à attrister les pensées; lorsque, désabusés de tous les prestiges qui avaient ébloui notre âme encore jeune et sans expérience, nous voyons les hommes tels qu'ils sont; lorsque les espérances qui avaient rempli notre vie se sont évanouies avec tous les objets de notre ambition; lorsque, par une déplorable fatalité, nous sommes appelés à assister à ces grandes catastrophes qui changent la face des empires et le sort des nations, alors nous avons besoin de la main ferme et puissante de Bossuet, pour nous soutenir au milieu des débris et des ruines que laissent ces terribles tempêtes des passions humaines. C'est alors qu'à la clarté sombre et majestueuse du flambeau qu'il offre à notre esprit, on ose marcher à sa suite avec un effroi religieux dans les profondeurs de cette Providence, dont les coups de tonnerre ***font mourir les royaumes même et tomber les trônes les uns sur les autres avec un fracas effroyable, pour nous faire sentir qu'il n'y a rien de solide parmi les hommes, et que l'inconstance et l'agitation sont le propre partage des choses humaines.*** (***Discours sur l'Histoire universelle.***)

(49) « Feu Monseigneur savait à cinq ou six ans mille mots latins, et pas un seul quand il fut maître de lui. » (*Lettre de madame de Maintenon à madame de Ventadour*, 16 juin 1715.)

« Si on considère, » raconte madame de Caylus, « le mérite et la vertu de M. de Montausier, l'esprit et le savoir de M. de Meaux, quelle haute idée n'aura-t-on pas, et du roi qui a fait élever si dignement son fils, et du Dauphin qu'on croira savant et habile, parce qu'il le devait être. On ignorera les détails qui nous ont fait connaître l'humeur de M. de Montausier, et qui l'ont fait voir plus propre à rebuter un enfant tel que Monseigneur, né doux, paresseux et opiniâtre, qu'à lui inspirer les sentiments qu'il devait avoir. La manière rude avec laquelle on le forçait d'étudier lui donna un si grand dégoût pour les livres, qu'il prit la résolution de n'en jamais ouvrir quand il serait son maître : il a tenu parole. » (*Souvenirs de madame de Caylus.*)

LIVRE DEUXIÈME.

CONTROVERSE DE BOSSUET ET DE FÉNELON SUR LE QUIÉTISME.

—

Les premières années de l'éducation de M. le duc de Bourgogne furent peut-être l'époque la plus heureuse de la vie de Fénelon. Il avait obtenu sur ce jeune prince un utile as-

cendant; il avait dompté son caractère; il avait ouvert son cœur à tous les sentiments vertueux; il avait dirigé son esprit vers les sciences utiles et agréables, avec une rapidité dont l'éducation d'aucun autre prince ne pouvait offrir d'exemple. La cour admirait avec surprise un changement qui surpassait tout ce que la flatterie aurait pu supposer. Fénelon se livrait aux plus douces espérances; il voyait déjà se réaliser dans l'avenir ces systèmes de justice, de paix et de bonheur, que son imagination se plaisait à créer, et qui devaient succéder au fracas des conquêtes et aux illusions de la gloire.

I. — *Situation de Fénelon à la cour.*

Avec cette brillante perspective devant les yeux, Fénelon jouissait de tout le bonheur qu'il avait su réunir autour de lui. Presque tous ses moments étaient remplis par les devoirs de sa place. La société de quelques amis vertueux lui offrait la seule distraction dont son cœur avait besoin. Une entière conformité de principes et de sentiments religieux l'unissait intimement à M. de Beauvilliers. Son esprit, ses talents, le charme de sa conversation et l'heureuse séduction de ses manières lui avaient concilié tous les suffrages.

La cour de Louis XIV, devenue plus sérieuse, conservait toujours ce bon goût, cette noblesse et cette décence si bien assortis au caractère de l'abbé de Fénelon. L'exemple du monarque, qui se montrait de jour en jour plus religieux et plus régulier dans ses mœurs, donnait une nouvelle direction à l'opinion publique. La considération et la faveur allaient chercher la vertu; et si elles se trompèrent quelquefois, en se reposant sur ceux qui n'en avaient que l'apparence, elles parurent se fixer avec l'approbation générale sur Fénelon.

II. — *Faveur de Fénelon auprès de madame de Maintenon.*

Le charme de son caractère avait entraîné madame de Maintenon; elle lui montrait une confiance qu'elle n'avait éprouvée pour personne au même degré. Fénelon avait été à portée de la voir souvent chez M. de Beauvilliers. Madame de Maintenon, qui avait autant de tact que d'esprit, ne put être indifférente au mérite d'un homme dont l'imagination brillante et la conversation toujours animée ne s'écartaient jamais de ce bon goût et de cette parfaite raison, dont elle avait le sentiment et le besoin. On remarque dans quelques-unes de ses lettres les premières traces de l'impression qu'il produisit sur elle; elle écrivait à madame de Saint-Géran : *Votre abbé de Fénelon est fort bien venu ici. Tout le monde ne lui rend pourtant pas justice, et il voudrait être aimé avec ce qu'il faut pour l'être.*

M. de Saint-Simon, qui ne voit jamais les personnages dont il parle, que sous leurs rapports avec le monde, ou avec des intérêts politiques, nous dit que Fénelon possédait plus que personne le don de plaire; « qu'il avait pour cela des talents faits exprès : une douceur, une insinuation, des grâces naturelles qui coulaient de source; un esprit facile, ingénieux, fleuri, dont il faisait toujours un usage convenable à chaque chose et à chaque personne; un abord facile à tous, une conversation aisée, légère, et toujours décente; un commerce enchanteur; une aisance qui en donnait aux autres; cet air, ce bon goût, qu'on ne tient que de l'usage de la meilleure compagnie et du grand monde, qui se trouvait répandu de soi-même dans toutes ses conversations. »

Mais madame de Maintenon observait l'abbé de Fénelon sous des rapports plus sérieux et non moins attachants. Lorsque sa liaison avec lui commençait à s'établir d'une manière plus suivie, elle écrivait à madame de Saint-Géran : « J'ai vu encore aujourd'hui l'abbé de Fénelon. Il a bien de l'esprit; il a encore plus de piété : c'est justement ce qu'il me faut. »

Ce fut donc la piété de Fénelon, encore plus que son esprit, qui inspira à madame de Maintenon le désir de le voir et de l'entretenir plus habituellement. Elle était alors occupée à donner à la maison de Saint-Cyr des règlements conformes à l'esprit de religion et aux vues de sagesse qu'elle s'était proposées dans cet établissement.

Madame de Maintenon avait autant de modestie que de lumières; elle ne se crut pas capable, avec le seul secours de son excellent esprit et de sa droite raison, de donner à Saint-Cyr l'ordre et la régularité qui devaient garantir ce magnifique établissement de toutes les variations, dont les institutions nouvelles sont encore plus souvent menacées que celles que le temps et l'expérience ont affermies. Elle réclama les conseils et les instructions de tout ce que l'Eglise de Paris offrait alors de plus vertueux et de plus éclairé. C'étaient des hommes aussi célèbres par leurs connaissances que par leur piété : c'étaient le P. Bourdaloue, MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs des Missions étrangères; M. Joly, supérieur général de Saint-Lazare; l'abbé Godet des Marais, depuis évêque de Chartres. Fénelon fut associé à ces hommes respectables.

On reconnut bientôt que, par la flexibilité de son esprit, il était propre à tous les genres d'instruction, et que tout ce qui pouvait être utile à la religion et au bien public avait un droit égal à l'activité de son zèle et à l'emploi de ses talents. Par un contraste singulier, on vit le même homme qui élevait le petit-fils de Louis XIV et préparait à la France un grand roi, enseigner à des religieuses les vertus humbles et cachées du cloître, et à de jeunes pensionnaires les premiers éléments du christianisme. Il étonnait par son habileté et son expérience dans la conduite des âmes ces hommes vénérables qui avaient blanchi dans l'exercice de ces pénibles et difficiles fonctions. Ses écrits et ses instructions passaient par les mains de madame de Maintenon, qui y trouvait chaque jour de nouveaux motifs pour goûter le caractère et les principes de l'abbé de Fénelon. Il réunissait tout ce qui pouvait convenir à sa piété et plaire à son goût. Elle voulut peut-être éprouver sa sincé-

rité, en exigeant de lui un service, toujours délicat à demander, toujours difficile à rendre. Elle le pria de lui exposer par écrit les *défauts* qu'il avait pu observer en elle, et Fénelon donna à madame de Maintenon le tableau des *défauts* de madame de Maintenon. L'idée était singulière (50) : l'exécution en est remarquable. Si madame de Maintenon s'était méfiée de sa sincérité, elle dut être rassurée ; et la franchise de Fénelon dut ajouter à son estime et à sa confiance pour lui. Nous n'en rapporterons que les traits les plus saillants; ils suffiront pour montrer que madame de Maintenon était aussi digne d'entendre la vérité, que Fénelon de la lui dire.

III. — *Madame de Maintenon consulte Fénelon sur ses défauts.*

« Je ne puis, Madame, vous parler sur vos défauts qu'au hasard. Vous n'avez jamais agi de suite avec moi, et je compte pour peu ce que les autres m'ont dit de vous; mais n'importe, je vous dirai ce que je pense.

« Vous êtes bonne à l'égard de ceux pour qui vous avez du goût et de l'estime; mais vous êtes froide dès que ce goût vous manque; quand vous êtes sèche, votre sécheresse va assez loin; ce qui vous blesse vous blesse vivement.

« Vous tenez par un sentiment de mauvaise gloire au plaisir de soutenir votre prospérité avec modération, et de paraître, par votre cœur, au-dessus de votre place.

« Vous êtes naturellement disposée à la confiance pour les gens de bien, dont vous n'avez pas assez éprouvé la prudence; mais quand vous commencez à vous défier, votre cœur s'éloigne d'eux trop brusquement. Il y a cependant un milieu entre l'excessive confiance qui se livre, et la défiance qui ne sait plus à quoi s'en tenir, lorsqu'elle sent que ce qu'elle croyait tenir lui échappe.

« On dit, et selon toute apparence avec vérité, que vous êtes sévère, qu'il n'est pas permis d'avoir des défauts avec vous, et qu'étant dure à vous-même, vous l'êtes aussi aux autres; que quand vous commencez à trouver quelque faible dans les gens que vous avez espéré de trouver parfaits, vous vous en dégoûtez trop vite, et que vous poussez trop loin le dégoût.

« On dit que vous vous mêlez trop peu des affaires. Ceux qui vous parlent ainsi, sont inspirés par l'inquiétude, par l'envie de se mêler du gouvernement, et par le dépit contre ceux qui distribuent les grâces, ou par l'espoir d'en obtenir par vous. Le zèle du salut du roi ne doit point vous faire aller au delà des bornes que la Providence semble vous avoir marquées.

« Ce n'est pas la fausseté que vous avez à craindre, tant que vous la craindrez. Les gens faux ne croient pas l'être; les vrais tremblent toujours de n'être pas assez vrais.

« Le vrai moyen d'attirer la grâce sur le roi et sur l'Etat, n'est pas de crier, ou bien de fatiguer le roi; c'est de l'édifier, et d'ouvrir peu à peu le cœur de ce prince par une conduite ingénue, cordiale et patiente.

« Votre esprit est plus capable d'affaires que vous ne pensez. Vous vous défiez peut-être un peu trop de vous-même; ou bien vous craignez trop d'entrer dans des discussions contraires au goût que vous avez pour une vie tranquille et recueillie.

« Chacun, plein de son intérêt, veut vous y entraîner, et vous trouve insensible à la gloire de Dieu, si vous n'êtes aussi échauffée que lui. Chacun veut même que votre avis soit conforme au sien, et sa raison à la vôtre. »

Mais le fragment suivant est bien remarquable par le courage avec lequel Fénelon parle des défauts de Louis XIV à la femme de Louis XIV.

« Comme le roi se conduit bien moins par des maximes suivies, que par l'impression des gens qui l'environnent, et auxquels il confie son autorité, l'essentiel est de ne perdre aucune occasion pour l'obséder par des gens vertueux, qui agissent de concert avec vous, pour lui faire accomplir dans leur vraie étendue ses devoirs, dont il n'a aucune idée..... Le grand point est de l'assiéger, puisqu'il veut l'être; de le gouverner, puisqu'il veut être gouverné. Son salut consiste à être assiégé par des gens droits et sans intérêt. Vous devez donc mettre toute votre application à lui donner des vues de paix, et surtout le soulagement des peuples, de modération, d'équité, de défiance à l'égard des conseils durs et violents, d'horreur pour les actes d'autorité arbitraire, enfin d'amour pour l'Eglise, et d'application à lui chercher de saints pasteurs. »

Tous les conseils que Fénelon donne à madame de Maintenon dans cet écrit, respirent la même sagesse, la même élévation de sentiments.

« Vous avez à la cour des personnes qui paraissent bien intentionnées ; elles méritent que vous les traitiez bien, et que vous les encouragiez : mais il faut beaucoup de précaution ; car mille gens se feraient dévots pour vous plaire. Pour votre famille, rendez-lui les soins qui dépendront de vous, selon les règles de modération que vous avez dans le cœur; mais évitez également deux choses : l'une de refuser de parler pour vos parents, quand il est raisonnable de le faire ; l'autre de vous fâcher quand votre recommandation ne suffit pas. Il me paraît que vous aimez comme il faut vos parents, sans ignorer leurs défauts, et sans perdre de vue leurs bonnes qualités. »

La femme célèbre à qui ces conseils s'adressaient, a prouvé qu'elle était capable d'en faire la règle de sa conduite. Jamais aucune femme n'a su s'élever par elle-même, et par les seuls moyens que la vertu et la délicatesse

(50) Madame de Maintenon avait copié de sa main ces avis de l'abbé de Fénelon; on les trouva après sa mort parmi ses papiers. Madame de Glapion, supérieure de Saint-Cyr, confia cet écrit au maréchal de Villeroi, qui lui répondit : « Je vous renvoie le petit livret que vous m'avez confié ; avouez qu'il y a un petit mouvement de vanité à faire parler de ses défauts. »

puissent avouer, à une plus haute fortune; jamais aucune femme n'a montré plus de modération dans une si étonnante prospérité; personne n'a jamais mieux senti, ni mieux exprimé le vide affreux que laisse souvent la puissance et la grandeur. C'était elle qui écrivait à sa nièce :

« On rachète bien les plaisirs et l'enivrement de la jeunesse. Je trouve, en repassant ma vie, que depuis l'âge de trente-deux ans, qui fut le commencement de ma fortune, je n'ai pas été un moment sans peines, et qu'elles ont toujours augmenté. » (*Lettre de madame de Maintenon à madame de Villette.*)

C'était encore elle qui écrivait à madame de la Maisonfort : « Que ne puis-je vous donner mon expérience! que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on aurait eu peine à imaginer? J'ai été jeune et jolie, j'ai goûté des plaisirs; j'ai été aimée partout; dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venue à la fortune, et je vous proteste que tous les états laissent un vide affreux. »

Plus madame de Maintenon voyait l'abbé de Fénelon, plus elle s'attachait à lui; elle eut même la pensée de le choisir pour son directeur (51). Elle venait de perdre l'abbé Gobelin, qui avait eu sa confiance dès sa première jeunesse, « et qui l'avait longtemps dirigée avec fermeté, mais qui lui était devenu presque inutile. Elle avait conservé pour lui la même confiance, la même docilité, le même goût; mais il avait pris une si grande crainte d'elle, il la traitait avec tant de respect, il l'embarrassait si fort par la contrainte que son élévation lui donnait malgré lui et malgré elle, que de continuelles infirmités se joignant à toutes ces raisons, elle s'adressa pendant quelque temps au P. Bourdaloue. Mais ce saint et savant prédicateur lui déclara qu'il ne pourrait la voir que tous les six mois à cause de ses sermons. Elle comprit que tout habile, tout vertueux, tout expérimenté, tout zélé qu'il était, elle ne pourrait pas en tirer le secours presque continuel dont elle avait besoin. En se privant du P. Bourdaloue, elle redoubla d'estime pour lui; car, ajoute-t-elle avec assez de naïveté, la direction de ma conscience n'était point à dédaigner; elle hésita quelque temps entre l'abbé de Fénelon et l'abbé Godet des Marais, depuis évêque de Chartres. Elle connaissait ce dernier par l'abbé Gobelin, qui logeait au séminaire des Trente-trois dont l'abbé Godet des Marais était supérieur. Son extérieur, bien loin d'avoir rien qui attirât, était tout à fait propre à éloigner. Il avait un air froid, sec et austère; mais tout ce qu'elle vit en lui, dans ses rapports avec Saint-Cyr, parut à madame de Maintenon si saint, si vertueux, si sage, si modéré, si prudent, qu'elle se décida à lui donner sa confiance; elle fit part de son projet à l'abbé Brisacier, qui, avec une droiture merveilleuse, et sans profiter de l'ouverture pour la porter à le choisir lui-même, ou l'abbé Tiberge, son intime ami, pour qui elle avait une égale estime, dit à madame de Maintenon : Vous ne sauriez mieux faire, Madame, que de prendre M. l'abbé des Marais, pour votre directeur; il a tout ce qui vous convient et qui vous est nécessaire. Elle pria l'abbé Brisacier de lui en faire la proposition. L'abbé des Marais le refusa d'abord, regardant cette charge comme formidable, ainsi qu'il lui écrivit à elle-même quelque temps après. Il fallut employer l'autorité de M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice, pour qui l'abbé des Marais, avait une entière déférence, et qui le décida à se charger de la conscience de madame de Maintenon. » (*Entretiens de madame de Maintenon.*)

C'est de madame de Maintenon elle-même que nous empruntons ces détails; et elle ajoutait : « J'ai souvent pensé depuis pourquoi je ne pris pas l'abbé de Fénelon, dont toutes les manières me plaisaient, dont l'esprit et la vertu m'avaient si fort prévenue en sa faveur. Comment, au milieu de tout ce qui devait me détourner d'un côté, me jetais-je de l'autre? » Elle s'exprimait ainsi longtemps après l'affaire du quiétisme et de la disgrâce de Fénelon; elle attribuait cette détermination à une bonté de la Providence, qui avait voulu la préserver des erreurs de M. de Cambrai (52).

Mais à l'époque où elle parut indécise entre l'abbé de Fénelon et l'abbé des Marais, pour la direction de sa conscience, elle était bien éloignée de lui supposer des erreurs. On voit par tous les détails de confiance qu'elle conserva avec lui, lors même que l'affaire du quiétisme eut commencé à faire un certain éclat, combien elle goûtait ses maximes, vénérait sa vertu, et admirait son désintéressement.

IV. — *Désintéressement de Fénelon.*

Cette dernière qualité devait surtout frapper madame de Maintenon; elle en offrait elle-même le modèle le plus admirable dans une place qui, mettant tout à sa disposition, mettait à ses pieds toute la cour et tous les

(51) *Voy.* les *Pièces justificatives* du livre Ier, n° I, sur une lettre à Louis XIV, attribuée à Fénelon.

(52) On lit dans les notes placées à la suite de l'*Éloge de Fénelon*, par M. l'abbé Maury, aujourd'hui cardinal, édition de 1804 : « Madame de Maintenon prit *Fénelon pour son directeur* à la mort de l'abbé Gobelin; et cette direction, qui pouvait donner la plus grande influence sur le gouvernement, effraya ses ennemis, qui dès lors conjurèrent sa perte : il y avait alors contre lui plusieurs cabales à la cour. L'affaire du quiétisme décida enfin madame de Maintenon à le quitter, et à choisir pour confesseur M. Godet des Marais, évêque de Chartres, *ennemi très-passionné* de l'archevêque de Cambrai. »

On vient de voir par le témoignage de madame de Maintenon elle-même, que *Fénelon n'a jamais été son directeur*, et qu'elle avait donné sa confiance spirituelle à l'abbé des Marais, *longtemps avant l'affaire du quiétisme*. On verra dans la suite que l'abbé des Marais, depuis évêque de Chartres, fut opposé à la doctrine de Fénelon, mais qu'il ne fut jamais son *ennemi très-passionné*.

ambitieux. On aura peine à croire que Fénelon fut cinq ans précepteur des enfants de France sans recevoir la plus faible grâce. Le seul revenu ecclésiastique dont il ait joui jusqu'à l'âge de quarante-trois ans consistait dans le petit prieuré de Carennac, que l'évêque de Sarlat, son oncle, lui avait résigné, pour l'aider à subsister à Paris, pendant qu'il y exerçait les fonctions du saint ministère. Ce fut cependant l'époque où il jouit du plus grand crédit auprès de madame de Maintenon ; mais madame de Maintenon et M. de Beauvilliers, aussi désintéressés que Fénelon, pensaient pour lui comme ils pensaient pour eux-mêmes.

V. — *Il est nommé à l'abbaye de Saint-Valery.*

Il fallut que Louis XIV s'occupât des intérêts de Fénelon, puisque personne ne s'en occupait pour lui. Il parut même honteux de s'en être ressouvenu si tard. Il le nomma, en 1694, à l'abbaye de Saint-Valery ; il voulut le lui annoncer lui-même, et lui fit, pour ainsi dire, des excuses d'un témoignage si tardif de sa reconnaissance et de sa bonté.

C'est au moment où ce que l'on appelle la fortune commençait à sourire à Fénelon, que s'élevèrent les premiers nuages qui devaient troubler une vie jusqu'alors si heureuse et si tranquille.

Nous allons parler de l'affaire du quiétisme. Des circonstances particulières ont mis à notre disposition un très-grand nombre de manuscrits de Fénelon, qui n'ont jamais été publiés. Nous ne nous en servirons que pour exposer les faits avec la plus grande exactitude. Nous oublierons que nous écrivons l'histoire de Fénelon ; ou du moins nous nous rappellerons que nous avons aussi à parler de Bossuet. Tous les intérêts et toutes les passions, qui donnèrent des partisans et des adversaires à ces deux grands hommes, n'existent plus. Ce serait bien mal servir la religion et la vérité, que d'avoir la pensée de perpétuer des divisions et des rivalités, auxquelles ils eurent eux-mêmes la gloire de mettre un terme. Le grand intérêt que peut inspirer le récit de cette controverse, est d'en observer le résultat, et ce résultat fut tout entier en faveur de la religion et de la vérité. Bossuet eut le mérite de faire condamner des erreurs qui n'étaient pas sans danger. Fénelon eut le mérite encore plus rare de se soumettre au jugement qui l'avait condamné.

On nous a reproché de n'avoir point placé à la tête du récit des controverses de Bossuet et de Fénelon, l'exposé de la question de doctrine qui excita des débats si animés entre ces deux grands hommes. Nous sommes obligé de convenir que ce reproche peut paraître fondé de la part de cette classe de lecteurs que leur profession et leurs études ont familiarisés avec ces questions subtiles et délicates. Peut-être en effet avons-nous cédé trop facilement à la difficulté de reproduire avec toute l'exactitude et toute la précision nécessaires un système de doctrine qui a produit tant d'écrits et de discussions. Peut-être aussi avons-nous trop obéi à la crainte d'excéder les bornes de l'histoire, en entrant dans les détails devenus plus indifférents par l'édifiante soumission de Fénelon.

Cependant, pour satisfaire, autant qu'il est en nous, à l'obligation que l'on semble nous imposer, nous réduirons aux termes les plus simples et les plus précis le système de mysticité que l'on est convenu d'appeler le *quiétisme*.

VI. — *Quiétisme de Molinos.*

Il y a eu dans tous les temps et dans toutes les religions des hommes singuliers, qui ont cru ne pouvoir arriver à la perfection que par des voies bizarres et extraordinaires (53).

Tel fut à la fin du XVIIe siècle, *Michel Molinos*, prêtre espagnol, qu'on peut regarder comme le patriarche des *quiétistes modernes*.

La doctrine de *Molinos* peut se réduire à ces trois maximes :

1° La *contemplation parfaite* est un état, où l'âme ne raisonne point, ne réfléchit ni sur Dieu ni sur elle-même, mais reçoit *passivement* l'impression de la lumière céleste, sans exercer aucun acte d'amour, d'adoration, ou tout autre acte quelconque de la piété chrétienne. C'est cet état d'inaction et d'inattention absolue que *Molinos* appelle *quiétude*.

2° Dans cet état de *contemplation parfaite*, l'âme ne désire rien, pas même son salut; elle ne craint rien, pas même l'enfer : elle n'éprouve plus d'autre sentiment que celui d'un entier abandon au bon plaisir de Dieu.

3° Une âme arrivée à cette état de *contemplation parfaite*, est dispensée de l'usage des sacrements et de la pratique des bonnes œuvres. Tous les actes, tous les exercices de la piété chrétienne, lui deviennent indifférents. Les représentations et les imaginations les plus criminelles peuvent affecter la partie sensitive de l'âme, sans la souiller, et elles restent étrangères à la partie supérieure, où résident l'intelligence et la volonté

De ces principes si pernicieux *Molinos* en déduisait la conséquence abominable qu'une âme parvenue à cet état de *contemplation parfaite*, cessait d'être coupable envers Dieu en s'abandonnant aux actions les plus criminelles; que son corps n'était plus alors que l'instrument du démon, sans que l'âme, intimement unie à Dieu, éprouvât la plus légère altération du désordre qui agite les sens (54).

On ne peut assez s'étonner qu'une doctrine, dont les conséquences révoltantes n'étaient pas même dissimulées, et s'énonçaient sous des expressions si formelles, ait pu trouver à Rome des partisans parmi des personnes

(53) Tels furent au XIe siècle les *hésychastes* dans l'Eglise grecque, et les *béguards* au XIVe dans l'Eglise latine.

(54) *Voy.* aux *Pièces justificatives* la *Lettre du cardinal Caraccioli au Pape Innocent IX*, en date de 1682, n° II.

éminentes en piété, et que la dignité de leur caractère, ainsi que la pureté bien connue de leurs mœurs, aurait dû préserver d'un genre de séduction qui offensait la simple honnêteté naturelle.

Les écrits de *Molinos* furent proscrits en 1687 par une bulle du Pape Innocent XI; et leur auteur, condamné à une prison perpétuelle, y finit, dit-on, ses jours dans des sentiments de repentir et de piété.

Ce fut peu de temps après la condamnation de *Molinos* que le quiétisme s'introduisit en France sous une forme moins grossière, et dégagé des extravagances impies et criminelles que le Saint-Siége avait si justement frappées d'anathème.

C'est Bossuet lui-même qui nous servira d'interprète dans l'exposition de ce *quiétisme* mitigé, tel qu'il l'avait puisé dans l'analyse des écrits de madame Guyon.

VII. — *Quiétisme de madame Guyon.*

« L'abrégé des erreurs de ce *quiétisme*, dit Bossuet, est de mettre la sublimité et la perfection dans des choses qui ne sont pas, ou du moins qui ne sont pas de cette vie; ce qui les oblige à supprimer dans certains états, et dans ceux qu'on nomme *parfaits contemplatifs*, beaucoup d'actes essentiels à la piété, et expressément commandés de Dieu; par exemple, les actes de foi explicite contenus dans le Symbole des apôtres, toutes les demandes, et même celles de l'Oraison dominicale, les réflexions, les actions de grâces, et les autres actes de cette nature, qu'on trouve commandés et pratiqués dans toutes les pages de l'Ecriture et dans tous les ouvrages des saints (55). »

Bossuet expose ensuite et discute le principe fondamental de cette nouvelle doctrine, savoir : que la perfection consiste, même dès cette vie, *dans un acte continuel et invariable de contemplation et d'amour;* d'où il suit que, lorsqu'on s'est une fois donné à Dieu, l'acte en subsiste toujours s'il n'est révoqué, et qu'il n'est nécessaire ni de le réitérer, ni de le renouveler.

Il est constant, ainsi que l'observe Bossuet, que ce principe, pris dans son sens naturel, conduit aux plus étranges conséquences.

1° C'est une suite nécessaire de ce principe, qu'il ne faut point se recueillir dans l'oraison, quelque distrait que l'on ait été, puisque, selon ces nouveaux mystiques, les actes une fois parfaits, ne périssent point.

2° Ce même principe tend à relâcher dans les *parfaits* le soin de renouveler les actes les plus essentiels à la piété, tels que les actes explicites de foi, d'espérance et de demande. Car pour ces prétendus *parfaits*, il n'y a plus qu'un seul acte perpétuel et universel, dans lequel tout est renfermé pour eux, et dans lequel ils prétendent que tous les autres actes de religion se trouvent compris éminemment.

Aussi madame Guyon, dans son *Explication du Cantique des cantiques*, paraît-elle enseigner formellement que le désir et la demande du salut sont entièrement supprimés dans son état prétendu de perfection, et que, dans ce même état, l'âme doit renoncer à tous les actes distincts et explicites quelconques.

VIII. — *Quiétisme de Fénelon.*

Il existe une différence très-importante entre le *quiétisme* de Fénelon et celui de madame Guyon.

Madame Guyon supposait et avait même entrepris de tracer une méthode par laquelle on pouvait conduire les âmes les plus communes à cet état de perfection, où un acte continuel et immuable de contemplation et d'amour les dispensait pour toujours de tous les autres actes de religion, ainsi que des pratiques de piété les plus indispensables selon la doctrine de l'Eglise catholique.

Mais Fénelon, dans les égarements même de son imagination, n'alla pas à beaucoup près si loin.

On verra dans la suite que les propositions de son livre des *Maximes des saints* prises à la rigueur, expriment seulement *la possibilité d'un état habituel de pur amour*, d'où étaient exclus, comme autant d'imperfections, tous les actes explicites des autres vertus, même le désir du salut et de la crainte de l'enfer.

Aussi on a observé que toute la doctrine de Fénelon, condamnée par le bref d'Innocent XII, pouvait se réduire à ces deux points :

1° Il est dans cette vie un état de perfection dans lequel le désir de la récompense et la crainte des peines n'ont plus lieu.

2° Il est des âmes tellement embrasées de l'amour de Dieu, et tellement résignées à la volonté de Dieu, que si, dans un état de tentation, elles venaient à croire que Dieu les a condamnées à la peine éternelle, elles feraient à Dieu le sacrifice absolu de leur salut.

Nous croyons que cet exposé peut suffire pour faire connaître la nature des questions qui furent agitées entre Bossuet et Fénelon; nous devons actuellement rapporter à quelle occasion elles s'élevèrent, et par quel concours malheureux de circonstances les prélats les plus recommandables de l'Eglise de France, et les personnages les plus vertueux de la cour de Louis XIV se trouvèrent mêlés à ces affligeantes discussions.

IX. — *Histoire de madame Guyon.*

Jeanne-Marie Bouvières de la Mothe, connue sous le nom de madame Guyon, était née à Montargis, le 13 avril 1648, d'une famille considérée dans cette ville. Elle fut mariée à seize ans au fils du célèbre Guyon, qui devait sa noblesse et sa fortune à la belle entreprise du canal de Briare. Elle n'avait que vingt-huit ans lorsqu'elle perdit son mari (56), qui lui laissa trois enfants en bas âge. Elle avait montré de bonne heure un penchant dé-

(55) Voy. l'*Instruction* de Bossuet *sur les états d'oraison.*
(56) Il mourut le 21 juillet 1676.

cidé pour toutes les œuvres de charité, et un goût extrême pour une dévotion tendre et affectueuse. Un voyage qu'elle fit à Paris en 1680, la mit à portée de voir M. d'Arenthon, évêque de Genève, que les affaires de son diocèse y avaient conduit. Ce prélat, qui jouissait de la plus haute réputation de vertu, fut touché de la piété et du détachement du monde qui se faisaient remarquer dans la conduite et dans tous les sentiments de madame Guyon. Il lui proposa de se retirer dans son diocèse avec de nouvelles catholiques, qui allaient établir une communauté à Gex, pour la conversion des filles protestantes. Une résolution aussi extraordinaire dans une mère de famille dont les enfants étaient encore si jeunes, aurait eu besoin d'être justifiée par une vie entière consacrée à la retraite et aux bonnes œuvres. Le caractère de madame Guyon ne lui permit pas de jouir de cette heureuse obscurité, qui eût été plus favorable à sa tranquillité, et peut-être à sa réputation.

Elle arriva à Gex en 1681. Ce fut dans cette ville qu'elle revit le P. la Combe, Barnabite. Elle avait déjà eu occasion de le voir à Paris, dans un voyage qu'elle y avait fait dix ans auparavant : elle s'était sentie dès lors attirée vers lui, et elle avait cru reconnaître dans cette disposition une vue particulière de la Providence; c'était même ce qui l'avait portée à le consulter par lettres dans deux ou trois circonstances. A son arrivée à Gex, ce religieux lui fut présenté et recommandé par l'évêque de Genève lui-même, qui l'établit supérieur de cette nouvelle communauté.

C'est à cette époque que remontent les rapports plus suivis de madame Guyon avec le P. la Combe. L'imagination trop vive et trop exaltée de madame Guyon aurait eu besoin d'être tempérée par un esprit plus calme et plus réglé que celui du P. la Combe; et malheureusement le caractère de ce religieux le rendait peu propre à exercer un ministère si utile. Il était lui-même disposé aux illusions d'une imagination désordonnée; et cette conformité d'inclination et de goût entretint madame Guyon dans l'idée qu'elle était appelée à exercer dans l'Eglise un ministère extraordinaire. Toute la suite de sa vie a laissé apercevoir qu'elle était tourmentée de la manie de fonder une espèce d'association mystique.

Les parents de madame Guyon virent avec peine qu'elle avait adopté un genre de vie qui ne lui permettait plus de remplir ses devoirs de mère de famille. Mais en blâmant sa résolution, ils rendirent justice à son désintéressement; elle leur abandonna la garde noble de ses enfants, qui la faisait jouir de plus de 40,000 livres de rente, et ne se réserva qu'un revenu assez modique.

Il paraît que l'évêque de Genève conçut quelque méfiance de l'attrait qu'elle marquait, ainsi que le P. la Combe, pour un genre de dévotion qui pouvait conduire à des illusions dangereuses; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il retira sa confiance et ses pouvoirs à ce religieux.

Il paraît aussi que la communauté de Gex aurait désiré que madame Guyon disposât en faveur de cet établissement du peu de fortune qui lui restait; qu'elle s'y refusa, et qu'il en résulta un mécontentement mutuel qui détermina madame Guyon à s'en séparer.

Une séparation aussi brusque commença à lui faire des ennemis. La meilleure manière d'expliquer ou de justifier sa conduite eût été sans doute de choisir un autre asile, où elle aurait pu suivre, selon les règles communes, et sous l'autorité des supérieurs ecclésiastiques, son attrait pour les bonnes œuvres et pour une vie chrétienne et retirée.

Le parti qu'elle prit était plus propre à entretenir qu'à dissiper les préventions qui s'élevaient déjà contre elle. Elle suivit le P. la Combe à Thonon, dans le Chablais; elle se logea à la vérité dans un couvent d'Ursulines; mais elle y voyait habituellement ce religieux, qui était devenu son disciple, bien plus que son directeur; elle fut ensuite à Grenoble, où elle tint des conférences publiques; s'y fit des ennemis et des partisans, et parut même troubler un moment, par ses nouvelles maximes, la paix et le silence des déserts de la grande Chartreuse.

Elle alla rejoindre le P. la Combe à Verceil, où ce religieux était venu prêcher. Mais on doit dire en même temps qu'elle avait cédé aux vives instances de l'évêque de cette ville, prélat d'une grande vertu, dont elle emporta l'estime, lorsque sa mauvaise santé l'obligea de quitter Verceil.

Madame Guyon avait déjà demeuré à Turin, où elle avait laissé une réputation honorable par ses liaisons avec les personnes les plus respectables, et surtout avec la sœur du premier ministre du duc de Savoie, chez laquelle elle logeait.

En revenant d'Italie, elle repassa par Grenoble, où elle se flattait d'avoir laissé des disciples zélés. Mais le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, était déjà un peu prévenu contre elle; il était blessé de quelques singularités qu'il avait remarquées dans sa doctrine, et il l'obligea honnêtement de partir de Grenoble.

Elle revint donc à Paris en 1687, après six ans d'absence, de voyages, de courses, de conférences et de prédications, qui ont donné à ses ennemis lieu de hasarder les reproches les plus graves contre ses opinions et même contre ses mœurs, et à ses amis beaucoup de peines et de soins pour justifier une conduite aussi extraordinaire pendant ces premières années.

Ce fut pendant ce voyage qu'elle composa deux ouvrages qui ont fourni des motifs plus légitimes de censure. L'un est intitulé: ***Moyen court et très-facile pour l'oraison***; et l'autre, l'***Explication mystique du Cantique des cantiques***. Ses amis lui rendirent le funeste service de faire imprimer le premier à Grenoble en 1685, et le second à Lyon. Ils parurent à la vérité munis de quelques approbations respectables; mais ces sortes d'approbations ne

forment jamais une autorité suffisante contre un examen plus sévère, lorsque des maximes ou des expressions indiscrètes peuvent conduire à des interprétations ou à des conséquences dangereuses.

A peine madame Guyon fut-elle de retour à Paris, qu'on écrivit contre elle et contre le P. la Combe des lettres de presque tous les lieux qu'elle avait parcourus.

M. de Harlay gouvernait alors le diocèse de Paris. Quels que soient les reproches qu'on ait pu faire à ce prélat, il avait au moins la sagesse et le mérite d'apporter un soin extrême à combattre toutes les nouveautés qui pouvaient troubler la paix de l'Eglise et l'ordre public.

La condamnation récente que le Pape Innocent XI venait de prononcer contre les ouvrages et contre la personne du prêtre Molinos, l'abus criminel que ce prétendu mystique avait fait d'une fausse spiritualité, justifiaient le zèle de l'archevêque de Paris. On n'ignorait pas que cette doctrine avait trouvé des partisans secrets en France même, et on ne pouvait apporter trop de vigilance pour en arrêter ou pour en prévenir les progrès.

Les dénonciations qu'on porta à M. de Harlay contre madame Guyon et le P. la Combe, lui parurent exiger de sa part des mesures de précaution et de sévérité; il crut trouver quelque conformité entre leur doctrine et celle de Molinos. Il demanda et obtint un ordre du roi pour s'assurer de leurs personnes.

X. — *Le P. la Combe est arrêté.* (1687.)

Le P. la Combe fut arrêté au mois d'octobre 1687, détenu d'abord à la maison des Pères de la Doctrine chrétienne, et enfermé ensuite à la Bastille. L'official de Paris lui fit subir plusieurs interrogatoires; et comme il continuait à marquer un attachement opiniâtre à la doctrine de son livre, de l'*Analyse de l'Oraison mentale*, on le transféra dans l'île d'Oléron, ensuite au château de Lourdes dans les Pyrénées. où nous le retrouverons encore en 1698.

XI. — *Madame Guyon est arrêtée.* (1688.)

Madame Guyon fut arrêtée au mois de janvier 1688, et conduite aux religieuses de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine. Elle y subit aussi plusieurs interrogatoires en présence de l'official et de son vice-gérant. Les pièces de cette procédure n'ont jamais été connues. Mais il est bien évident que cette instruction juridique n'avait fourni aucune preuve des accusations si graves qu'on avait intentées contre ses mœurs. Il eût été bien facile à M. de Harlay de fermer la bouche aux amis de madame Guyon et aux personnes vertueuses qui agirent dans la suite en sa faveur, si la procédure avait laissé le plus léger nuage sur des accusations d'une nature aussi délicate. Le seul doute aurait suffi pour rendre madame de Maintenon inaccessible à tout intérêt pour une femme qui aurait cherché à couvrir ses désordres du masque de la religion.

On doit encore observer que partout où madame Guyon arrivait, chargée de préventions qui auraient dû éloigner d'elle, et d'humiliations qui semblaient supposer la conviction d'un grand délit, elle parvenait bientôt à dissiper tous les nuages par la simplicité de ses mœurs, à toucher tous les cœurs par le spectacle de l'innocence opprimée, et à inspirer aux personnes les plus sévères un intérêt et un zèle qui les transformaient en ses disciples.

Pendant la détention de madame Guyon aux filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, madame de Miramion eut occasion d'entendre parler d'elle aux religieuses de ce monastère; elles ne cessaient de lui vanter sa piété, sa douceur, sa résignation, l'onction de ses discours et l'attrait qu'elle leur inspirait pour les choses spirituelles. Madame de Miramion voulut la connaître, et elle fut aussi édifiée de ce qu'elle vit et de ce qu'elle entendit, que de tout ce qu'elle avait entendu dire. Blessée d'une injustice qui lui paraissait un scandale pour la religion, elle réclama le crédit de madame de Maintenon, protectrice généreuse de tous les malheureux, et toujours disposée à accueillir les personnes de son sexe, qui annonçaient le goût de la vertu. Madame de Miramion jouissait d'une considération qui était la récompense d'une vie pleine de bonnes œuvres aux yeux de Dieu et des hommes. Un témoignage comme le sien était fait pour inspirer une juste confiance à madame de Maintenon. Elle avait déjà entendu parler avec éloge de madame Guyon à deux autres personnes dont le suffrage, réuni à celui de madame de Miramion, ne pouvait manquer de faire impression sur elle.

XII. — *Madame de la Maisonfort.*

Madame Guyon avait à Saint-Cyr une parente que madame de Maintenon affectionnait singulièrement, et qu'elle désirait d'attacher à cette maison. Madame de la Maisonfort, née d'une famille ancienne et pauvre du Berry, et chanoinesse de Poussay en Lorraine, avait été attirée à Saint-Cyr dans le temps où l'on n'y était point assujetti à des vœux absolus. Elle avait beaucoup d'esprit, de vertu. Une imagination aimable et brillante n'excluait point en elle les qualités nécessaires pour le gouvernement. Madame de Maintenon se plaisait à voir en madame de la Maisonfort, celle qui devait un jour la remplacer pour entretenir à Saint-Cyr l'esprit et l'ordre qu'elle voulait y établir. Ce fut peut-être, de toutes les dames de Saint-Cyr, celle qui inspira d'abord l'attrait le plus vif à madame de Maintenon. On voit par les lettres qui nous restent, et qui remontent à cette époque de leur liaison, avec quel abandon elle aimait à répandre tous ses sentiments dans un cœur capable de les recevoir et de les partager. Ses lettres à madame de la Maisonfort respirent une délicatesse, un goût et une confiance qui ne se trouvent jamais qu'avec un mélange de contrainte dans ses autres correspondances. Il était naturel que madame de la Maisonfort s'intéressât pour sa parente souffrante et persécutée.

La duchesse de Béthune, née Fouquet,

l'amie la plus zélée de madame Guyon, et la cause indirecte de tous les malheurs de Fénelon, voyait souvent madame de Maintenon à l'hôtel de Beauvilliers; car la piété avait formé la liaison la plus intime entre les filles de Colbert et la fille de Fouquet. Elles n'avaient point hérité de la haine et des longues inimitiés de leurs pères; et la cour étonnée admirait ce miracle de la religion et de la vertu. La duchesse de Béthune était liée depuis longtemps avec madame Guyon. Enveloppée dans la disgrâce du surintendant Fouquet, son père, elle avait connu bien jeune le malheur, et suivi dans l'exil sa respectable aïeule (57). L'une et l'autre avaient ensuite obtenu la permission de se rapprocher de Paris; elles s'étaient fixées à Montargis. La duchesse de Béthune avait logé longtemps chez le père de madame Guyon; c'est là qu'elle avait contracté pour elle une amitié et une estime que les contradictions et les événements ne firent que fortifier. Aussitôt qu'elle apprit que son amie était enfermée au monastère de la Visitation, elle chercha à adoucir et à abréger sa captivité. Sa propre expérience lui avait appris qu'on peut être persécutée et innocente. Elle en parlait souvent chez madame de Beauvilliers à madame de Maintenon. Malgré son penchant naturel à obliger, madame de Maintenon se faisait une peine d'intervenir dans une affaire où elle supposait que des raisons indispensables avaient pu seules forcer le supérieur ecclésiastique à faire agir l'autorité; mais les témoignages uniformes de trois personnes aussi recommandables que madame de Miramion, la duchesse de Béthune et madame de la Maisonfort, triomphèrent de ses scrupules. On voit, par une de ses lettres, qu'elle éprouva d'abord quelques difficultés de la part du roi.

M. de Harlay n'avait rien aperçu dans la procédure de son official, qui pût inculper les mœurs de madame Guyon; et comme elle protestait toujours qu'elle n'était point attachée à ce qu'elle avait écrit; qu'au moment qu'on lui déclarait qu'elle était dans l'erreur, elle y renonçait, et qu'elle était même prête à brûler ses écrits, ce prélat se flatta qu'une captivité de huit mois la rendrait désormais plus circonspecte. Mais il exigea d'elle une soumission conforme à ses déclarations, et elle recouvra sa liberté. (Manuscrits de Pirot.)

A cette époque, Fénelon ne connaissait point encore madame Guyon. A la vérité, il en avait souvent entendu parler à la duchesse de Béthune, qu'il rencontrait habituellement chez madame de Beauvilliers. Mais le genre de vie si singulier de madame Guyon, le parti qu'elle avait pris de s'éloigner de ses enfants pour aller exercer une espèce d'apostolat dans des provinces éloignées, sa juste méfiance des dons extraordinaires que madame de Béthune lui supposait, l'avaient plutôt indisposé contre elle que prévenu en sa faveur. Cependant, à son retour des missions du Poitou, passant par Montargis, il voulut, prendre lui-même des informations parmi les personnes qui avaient été témoins de sa conduite pendant les premières années de sa jeunesse et de son mariage. Il fut touché des témoignages unanimes qu'il entendit rendre à sa piété et à sa charité. Une opinion si peu suspecte et si contraire à celle qu'il s'était formée changea ses premières impressions en une disposition beaucoup plus favorable.

Aussitôt que madame Guyon fut rendue à la liberté, la reconnaissance la conduisit aux pieds de madame de Maintenon; elle lui fut présentée par la duchesse de Béthune, qui l'introduisit en même temps dans la société de madame de Beauvilliers. C'est là que Fénelon la vit fréquemment, lorsqu'il fut devenu précepteur de M. le duc de Bourgogne; et c'est là que madame Guyon obtint cet ascendant si extraordinaire sur des personnes d'un esprit et d'un mérite si supérieur.

On ne peut en effet contester que tous les amis qu'elle se fit dans cette société ne fussent des hommes très-distingués : il suffirait de nommer Fénelon. L'esprit de parti a pu refuser à M. de Beauvilliers un génie très-élevé, parce que son extrême modestie et sa réserve naturelle lui commandaient une circonspection habituelle. Mais M. de Saint-Simon qu'on n'accusera jamais de prodiguer la louange, et qui avait vécu intimement avec M. de Beauvilliers, lui accorde ***de l'esprit et beaucoup d'esprit.***

Le duc de Chevreuse, qui devint l'ami le plus actif et le plus zélé de madame Guyon, réunissait, de l'aveu général, beaucoup d'esprit à des connaissances très-variées et très-étendues. Le nom de M. de Chevreuse reviendra souvent dans la suite de la vie de Fénelon, et leur correspondance nous fournira beaucoup de faits intéressants.

Si l'on résistait au préjugé que doivent former en faveur de madame Guyon l'estime et la confiance que lui marquèrent des hommes tels que Fénelon, M. de Beauvilliers et M. de Chevreuse, si on les suppose aveuglés par une malheureuse illusion, on ne peut pas accuser de la même prévention madame de Maintenon, qui lui fut dans la suite aussi opposée qu'elle lui avait d'abord été favorable. Une imagination naturellement froide et une raison sévère la préservaient de tout engouement. Il fallait au moins que madame Guyon eût dans son langage, dans son commerce et dans ses manières quelque chose d'assez attachant, et même d'assez entraînant, pour surprendre l'estime et l'intérêt d'une personne qui avait autant de pénétration que madame de Maintenon. On doit ajouter que son caractère la portait à la méfiance, et que l'expérience de la flatterie et de la fausseté, dont elle était sans cesse environnée, la tenait toujours en garde contre ses propres penchants.

Cependant madame de Maintenon désira elle-même de voir et de connaître une femme dont elle entendait vanter le mérite à toutes les personnes qu'elle aimait et qu'elle estimait. Lorsqu'elle l'eut vue et entendue, elle

(57) Marie de Meaupeou, mère du surintendant Fouquet.

désira de la voir encore plus souvent. Une pareille disposition indique assez que les bruits injurieux qu'on avait répandus contre madame Guyon n'avaient laissé aucune impression dans l'esprit de madame de Maintenon.

La duchesse de Béthune attirait souvent madame Guyon dans sa maison de Beynes, près de Versailles; et c'est de Beynes qu'elle venait souvent à la cour pour y voir M. et Mme de Beauvilliers. Les premiers entretiens se changèrent bientôt en des conférences pieuses, où madame Guyon exposait sa doctrine sous les formes les plus séduisantes et sous les couleurs les plus propres à la faire goûter par des âmes pures et religieuses. Fénelon, qui avait fait dans sa jeunesse une étude particulière des auteurs mystiques, fut enchanté de retrouver leurs maximes, leur langage, leurs sentiments et leurs expressions affectueuses dans la bouche d'une femme qui avait fait de grands sacrifices pour se vouer au même genre de perfection. Familiarisé depuis longtemps avec un langage qui ne pouvait être bien entendu que des âmes pieuses, il croyait que l'on ne devait pas soumettre aux règles d'une critique vulgaire, ou aux caprices d'un goût profane, des expressions exagérées, des comparaisons singulières, des vœux trop passionnés. Il se justifiait à lui-même son estime pour madame Guyon, par les explications particulières qu'il lui avait demandées sur ce que sa doctrine pouvait offrir d'obscur ou d'excessif; et il avait cru reconnaître dans ses réponses toute la candeur d'une âme vivement éprise de l'amour de la perfection, et toute la simplicité d'un esprit sincèrement soumis à l'autorité des supérieurs.

XIII. — *Madame de Maintenon attire madame Guyon à Saint-Cyr.*

Madame de Maintenon assista à quelques-unes de ces conférences, et elle en fut édifiée. Alors elle forma le dessein de faire jouir Saint-Cyr des instructions d'une femme qui avait le don d'inspirer le désir de la perfection à tous ceux qui l'entendaient. Elle fut entretenue dans cette pensée, non-seulement par Fénelon, mais encore par les vives instances de madame de Brinon, alors supérieure de Saint-Cyr. Madame de la Maisonfort, dont nous avons déjà parlé, réunit ses sollicitations à celles de madame de Brinon. Un goût extrême de spiritualité (58) avait rendu madame de la Maisonfort la disciple la plus affectionnée de Fénelon; et cette conformité d'opinions, jointe aux liens de parenté qui l'unissaient à madame Guyon, lui faisait souhaiter passionnément d'entendre de sa bouche ces maximes si pures de charité, de perfection, d'abnégation de soi-même, pour lesquelles elle se sentait tant d'attrait.

C'est ainsi que madame Guyon arriva à Saint-Cyr, précédée de toute la célébrité et de toute la considération qu'elle avait obtenues à Versailles. Madame de Maintenon lui permit même d'y faire de temps en temps de courts séjours. Pour mieux établir sa doctrine, madame Guyon confia à madame de la Maisonfort et à celles des autres religieuses qui marquaient le même goût, quelques-uns de ses écrits, où elle avait développé toutes les parties de son système.

L'appui de madame de Maintenon, la confiance des hommes les plus vertueux de la cour, l'enthousiasme qu'elle avait inspiré à Saint-Cyr, persuadèrent sans doute à madame Guyon qu'elle était appelée à une mission extraordinaire; mais si elle se laissa séduire par une pareille illusion, elle eut tout lieu de s'en repentir.

Madame de Maintenon avait été touchée du goût de vertu et de piété qu'elle avait observé en madame Guyon; mais son excellent esprit l'avait défendue de cette espèce d'enthousiasme qui avait gagné toute la société de Beauvilliers; la faveur qu'elle lui avait accordée était plutôt l'effet de sa confiance et de son estime pour Fénelon, et pour les autres amis de madame Guyon, qu'un goût bien décidé pour sa personne et sa doctrine. Elle n'apercevait pas sans doute dans ses opinions toutes les erreurs qu'elle y découvrit dans la suite; mais on voit par quelques-unes de ses lettres, avant même qu'elle se fût déclarée contre madame Guyon, dans un temps où elle lui accordait encore de l'intérêt et de l'estime, qu'elle ressentait déjà une méfiance intérieure sur la singularité de ses maximes, dont la nouveauté l'étonnait avec raison. Elle écrivait à madame de Saint-Géran : « J'ai eu pendant deux mois une *Explication du Cantique des cantiques*. Il y a des endroits obscurs ; il y en a d'édifiants; il y en a que je n'approuve en aucune manière. L'abbé de Fénelon m'avait dit que le *Moyen court* contenait les mystères de la plus sublime dévotion, à quelques petites expressions près, qui se trouvent dans les écrits des mystiques. J'en lus un morceau au roi, qui me dit que c'était des rêveries; il n'est pas encore assez avancé dans la piété pour goûter cette perfection. »

L'abbé Godet des Marais, directeur de madame de Maintenon, était devenu évêque de Chartres après la mort de M. de Villeroy. Il l'avait prémunie de bonne heure contre les dangers de cette nouvelle spiritualité, qu'on prétendait introduire avec des caractères et des circonstances extraordinaires. Ce prélat eut tant d'influence dans l'affaire du quiétisme, qu'il est intéressant de le faire connaître. M. de Saint-Simon, qui considère toujours les personnages dont il parle, sous les vues d'intrigues et d'ambition qu'il leur suppose, nous en a laissé un portrait ressemblant à beaucoup d'égards, et peu exact sous d'autres. Il sera facile de rectifier ce qu'il peut offrir de défectueux, si l'on sépare ce que la disposition habituelle de l'auteur, et les pensées toujours un peu profanes d'un homme du monde, ont pu prêter au caractère d'un évê-

(58) C'était d'elle que madame de Maintenon écrivait : *La chanoinesse est plus dévote, plus abstraite, plus aimable et plus étourdie que jamais.*

que entièrement étranger au monde et à l'ambition.

XIV.— *Caractère de M. Godet des Marais, évêque de Chartres.*

« Ce prélat, dit M. de Saint-Simon (*Mémoires*, t. II, p. 310), était fort savant, et surtout profond théologien. Il y joignait beaucoup d'esprit, de la fermeté, même des grâces, et ce qui était le plus surprenant dans un homme qui avait été concentré dans son métier, il était tel pour la cour et pour le monde, que les plus fins courtisans auraient eu de la peine à le suivre, et auraient eu à profiter de ses leçons. Mais c'était en lui un talent enfoui pour les autres, parce qu'il ne s'en servait jamais sans un vrai besoin. Son désintéressement, sa piété, sa rare probité étaient son seul lustre, et madame de Maintenon, au point où il en était, suppléait à tout. Il tenait à elle par les liens les plus intimes ; il était évêque de Saint-Cyr en sa qualité d'évêque de Chartres; il en était le directeur unique. Il était de plus celui de madame de Maintenon. Ses mœurs, sa doctrine, ses devoirs épiscopaux, tout était irréprochable. Il ne faisait à Paris que des voyages courts et rares, logeait au séminaire Saint-Sulpice, se montrait encore plus rarement à la cour, et voyait madame de Maintenon longtemps et souvent à Saint-Cyr, et faisait d'ailleurs par lettre tout ce qu'il voulait. »

Si, à l'idée que M. de Saint-Simon vient de nous donner de l'évêque de Chartres, on ajoute les témoignages que nous avons trouvés dans les écrits de ses contemporains, on prendra une juste opinion de l'un des évêques les plus vertueux qui aient honoré l'Eglise de France. Dès l'âge de quatorze ans, l'abbé Godet des Marais avait été pourvu de l'abbaye d'Igny dans le diocèse de Reims; et le seul emploi qu'il se permettait de son revenu, était de le distribuer aux pauvres. Il fut attiré au séminaire de Saint-Sulpice par la réputation de M. Tronson; il fut l'ami, le disciple, l'admirateur de ce vénérable ecclésiastique. Il y trouva l'abbé de Fénelon, qui, selon la réflexion d'un écrivain (59), « étudiait les mystiques qui l'égarèrent, tandis que l'abbé Godet des Marais étudiait l'Ecriture sainte qui n'égare jamais : » il devint son ami, combattit ensuite ses opinions, et ne cessa jamais de l'aimer et de l'estimer. Il parut en Sorbonne, il y fut admiré, et ne le sut pas. Devenu supérieur du séminaire des Trente-trois, il y connut l'abbé Gobelin, qui le fit connaître à madame de Maintenon. Il hésita longtemps à se charger de sa direction, et ne céda qu'aux avis et même à la décision de M. Tronson. Celui qui lui apporta la nouvelle de sa nomination à l'évêché de Chartres, le trouva à genoux devant un crucifix, dans une petite chambre qui n'avait pour tous meubles qu'une chaise et une table, et pour toute tapisserie qu'une carte de la Terre-Sainte. L'abbé Godet des Marais fondit en pleurs, repoussa le fardeau qu'on lui imposait, et n'accepta que par déférence pour M. Tronson. En 1693, il abandonna tous les revenus de son évêché aux pauvres de son diocèse, qui souffraient beaucoup de la disette des grains. Toute sa vaisselle d'argent consistait en une cuiller et une fourchette, et il les vendit. Louis XIV voulut lui donner une place de conseiller d'Etat, et le chapeau de cardinal; il refusa l'un et l'autre. Il prêchait souvent, ne plaisait pas; il convertissait. Ennemi de toutes les nouveautés, invariablement attaché à la saine doctrine, il combattit tour à tour ses deux collègues les plus chers à son cœur, Fénelon et le cardinal de Noailles, sans cesser un moment de rendre justice à leurs vertus. Ses lettres à Louis XIV, aux princes, au Pape, au roi d'Espagne, étaient dignes des premiers siècles de l'Eglise. On a imprimé longtemps après sa mort ses lettres de direction à madame de Maintenon; et on admire la sagesse, la mesure, l'habileté, la profonde science du monde, avec laquelle ce prélat, qui n'avait jamais vu le monde, et qui n'était jamais sorti de l'obscurité d'un séminaire ou de la solitude de sa maison épiscopale, conduit madame de Maintenon dans tous les détails de sa singulière position.

Tel était l'évêque de Chartres. On doit bien croire que madame de Maintenon consulta son directeur sur l'opinion qu'elle devait prendre des maximes de madame Guyon. L'évêque de Chartres fut d'abord étonné de voir une femme s'immiscer, pour ainsi dire, dans le ministère ecclésiastique, et s'asseoir dans la chaire pour enseigner un système de spiritualité, dont elle s'attribuait l'invention. Mais, aussi sage que modeste, il fut arrêté quelque temps par l'estimable scrupule de condamner avec trop de précipitation une personne dont la piété était honorée par tout ce qu'il y avait alors de plus vertueux à la cour, et qui avait le suffrage de Fénelon, dont il estimait la droiture et les talents. D'ailleurs, ses opinions personnelles, comme nous aurons lieu de l'observer, se rapprochaient à quelques égards de celles qu'on lui exposait. Avant de fixer son jugement, il voulut prendre une connaissance plus approfondie des maximes qu'on introduisait à Saint-Cyr, et de l'usage qu'on en faisait. Il se borna, dans le premier moment, à recommander de ne lire qu'avec précaution les ouvrages et les écrits de madame Guyon, à lui interdire l'accès habituel qu'elle avait obtenu à Saint-Cyr, et à réprimer dans les religieuses de cette maison le penchant extrême qu'elles montraient pour toutes ces nouveautés.

On voit par plusieurs lettres de madame de Maintenon qu'elle suivit fidèlement un si sage conseil, et qu'elle conserva encore pendant quelque temps, non pas du goût, mais de l'estime pour madame Guyon.

Elle s'attacha surtout à fixer madame de la Maisonfort dans des maximes plus simples, plus sûres et plus convenables aux personnes de son état. Elle aimait extrêmement son esprit et sa candeur; *elle la destinait à être une pierre fondamentale de Saint-Cyr;* mais

(59) L'abbé Berthier.

elle redoutait son imagination trop active, trop délicate et trop communicative. Elle lui mandait : « Rendez-vous simple à l'abbé de Fénelon et à M. de Chartres. Je serai moi-même toujours soumise à l'opinion *de ces deux saints*. Accoutumez-vous à vivre avec eux ; mais ne répandez point les maximes de l'abbé devant des gens qui ne les goûtent point. Vous parlez sans cesse *de l'état le plus parfait*, et vous êtes encore remplie d'imperfections. Quant à madame Guyon, vous l'avez trop prônée. *Il faut nous contenter de la garder pour nous.* Il ne lui convient pas, non plus qu'à moi, qu'elle dirige nos dames ; ce serait lui attirer une nouvelle persécution. Elle a été suspecte ; c'en est assez pour qu'on ne la laisse jamais en repos. Elle m'a paru d'une discrétion admirable, elle ne veut de commerce qu'avec vous ; tout ce que j'ai vu d'elle m'a édifiée, et je la verrai toujours avec plaisir ; mais il faut conduire notre maison par les règles ordinaires, et tout simplement. Ce sera une perfection en vous de n'aspirer point à être parfaite. »

Elle ajoute dans une autre lettre : « Mon peu d'expérience en ces matières me révoltait contre M. l'abbé de Fénelon, quand il ne voulait pas que ces écrits fussent montrés. Cependant il avait raison. Tout le monde n'a pas l'esprit droit et solide. On prêche la liberté des enfants de Dieu à des personnes qui ne sont pas encore ses enfants, et qui se servent de cette liberté pour ne s'assujettir à rien : il faut commencer par s'assujettir.... Ou je me trompe fort, ou vous prenez la piété d'une manière trop spéculative. Vous faites tout consister en mouvements subits, en abandons, en mouvements.... »

Cependant l'évêque de Chartres, après s'être instruit avec toute l'attention dont il était capable, des maximes de madame Guyon, fut justement alarmé d'une doctrine « qui invitait à ne se gêner en rien, à s'oublier entièrement, à n'avoir jamais de retour sur soi-même, et à cette liberté des enfants de Dieu dont on ne se servait que pour ne s'assujettir à rien. » Il voulut prévenir les mauvais effets qui pouvaient en résulter pour un établissement aussi précieux. Il eut à lutter contre le sentiment de la véritable amitié qui l'attachait à Fénelon. Il s'expliqua avec franchise et fermeté à madame de Maintenon, en observant pour son ami tous les égards que lui prescrivait la haute opinion qu'il avait de sa vertu; mais en sa qualité d'évêque de Saint-Cyr, il l'invita à prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour préserver cette maison du danger qui la menaçait, et lui dénonça les ouvrages de madame Guyon comme remplis de nouveautés suspectes et d'erreurs dangereuses.

XV. — *Madame de Maintenon se refroidit pour madame Guyon.*

Il faut rendre justice à madame de Maintenon : elle sentit que dans une matière aussi délicate et aussi étrangère au genre d'instruction et de connaissances qui appartiennent à son sexe, ses lumières naturelles ou acquises ne pouvaient pas suffire pour fixer avec confiance son opinion. Il était bien difficile que son goût pour Fénelon ne fût pas combattu par sa juste déférence aux avis de l'évêque de Chartres, son directeur. Elle connaissait sa vertu et même son amitié pour Fénelon; mais elle ne crut pas devoir s'en tenir exclusivement à son opinion. Elle consulta de vive voix Bossuet qui était déjà instruit en détail de la doctrine de madame Guyon, par une circonstance particulière dont nous aurons bientôt à rendre compte ; et Bossuet fut du même avis que l'évêque de Chartres : elle s'adressa également à M. de Noailles, alors évêque de Châlons-sur-Marne, qu'elle commençait déjà à distinguer ; et M. de Noailles se déclara encore plus fortement contre les maximes de madame Guyon.

Le témoignage de trois prélats aussi recommandables suffit à peine pour triompher du sentiment qui l'attachait toujours à Fénelon; elle crut devoir s'environner de toutes les lumières qui pouvaient répandre quelque clarté sur des questions aussi obscures; elle consulta des hommes entièrement étrangers à toutes les passions et à tous les intérêts de la cour : elle ne pouvait faire un choix plus judicieux que celui auquel elle s'arrêta pour fixer toutes ses incertitudes. Elle interrogea secrètement le P. Bourdaloue, M. Joly, supérieur général de Saint-Lazare, MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs des missions étrangères, et M. Tronson. Ce choix n'aurait pu être suspect à Fénelon s'il en eût été instruit. Bourdaloue appartenait à une société qui faisait profession de lui être attachée; MM. Tiberge et Brisacier étaient en relation de confiance avec lui; M. Joly était généralement estimé, et ne connaissait que la religion et la vérité; M. Tronson avait dirigé les premiers pas de Fénelon, le chérissait avec la tendresse d'un père, et se plaisait à le considérer comme appelé à la cour, pour y établir le règne de la piété et des bonnes mœurs.

Leurs réponses furent uniformes, et ne permirent plus à madame de Maintenon de rester indécise.

En lisant la lettre de Bourdaloue à madame de Maintenon, il n'est personne qui ne soit frappé de la simplicité, de l'onction et de la clarté qu'il a su répandre sur la question soumise à son examen. Il sépare avec la plus exacte précision le point où doit s'arrêter l'âme la plus exaltée, lors même qu'elle tend avec effort à s'élever à la plus haute perfection, de celui où commencent des illusions dangereuses pour la morale. On reconnaît bien dans son langage cet homme vraiment apostolique, dont la vie était encore plus éloquente que ses sermons mêmes. On voit dans cette lettre combien l'expérience lui avait donné de lumières pour la direction des âmes, en lui révélant les dangers dont ce ministère peut n'être pas exempt avec les intentions même les plus pures. « Ce qui serait à souhaiter dans le siècle où nous sommes, » écrivait Bourdaloue, « ce serait qu'on parlât peu de ces manières, et que les âmes mêmes qui pourraient être véritablement dans l'orai-

son de contemplation, ne s'en expliquassent jamais entre elles, et même rarement avec leurs pères spirituels (60). »

M. Tronson se bornait (Manuscrits) à conseiller à madame de Maintenon « de regarder les écrits de madame Guyon comme suspects, en attendant que des personnes habiles et revêtues d'une autorité suffisante en eussent examiné les maximes, et condamné ce qu'elles pouvaient renfermer de pernicieux. » Le plan que proposait M. Tronson fut suivi peu de temps après.

Madame de Maintenon, entièrement affermie par des témoignages aussi décisifs, n'hésita plus sur l'opinion qu'elle devait avoir de la doctrine de madame Guyon. Nous verrons dans la suite si elle sut toujours renfermer son zèle contre Fénelon dans les bornes que le souvenir d'une ancienne amitié aurait pu lui indiquer.

Fénelon voyait sans s'en étonner, et presque sans s'en apercevoir, un orage se former contre lui. Sincèrement convaincu de la pureté des sentiments de madame Guyon, parce qu'il les jugeait conformes aux idées pures et sublimes qu'il s'était faites de l'amour de Dieu; non moins convaincu de sa vertu, il ne chercha point à éluder les contradictions imprévues qu'il rencontrait, en feignant d'abandonner l'opinion qu'il avait de son innocence. Mais en même temps il entra de bonne foi dans les vues de madame de Maintenon pour éloigner de Saint-Cyr ce goût de nouveautés dont elle était alarmée; il fut le premier à lui conseiller de retirer des mains des dames de Saint-Cyr, non-seulement les ouvrages de madame Guyon, mais même ses propres écrits.

Madame de Maintenon ne lui avait point dissimulé que l'évêque de Chartres pensait d'une manière différente de la sienne, et l'évêque de Chartres le lui avait déclaré à lui-même. Fénelon crut alors que l'autorité de Bossuet pourrait être utilement employée à éclaircir une question qui commençait à s'obscurcir par la manière dont elle était présentée ou entendue.

XVI. — *Conduite estimable de Bossuet envers madame Guyon.*

Il venait d'avoir une preuve bien récente de la discrétion et de la modération de Bossuet au sujet de madame Guyon elle-même; car on ne peut guère douter que ce ne fût Fénelon qui eût inspiré quelques mois auparavant à madame Guyon, l'idée de s'adresser à Bossuet pour lui exposer tous ses sentiments, lui confier tous ses écrits les plus secrets, et se soumettre à sa décision.

Ainsi, il est bien évident que lorsque Bossuet commença à être saisi de cette affaire sur la demande de madame Guyon elle-même et de ses amis, il n'apportait aucune prévention personnelle.

Rien ne peut être comparé à la bonté et à l'indulgence que Bossuet eut pour madame Guyon dans ces premiers temps. Il faut dire aussi qu'elle parut agir avec lui de très-bonne foi. Non-seulement elle lui donna ses ouvrages imprimés et les écrits qu'elle avait composés pour les justifier; mais elle lui livra sans réserve tous les papiers où elle avait déposé ses pensées les plus secrètes, et entre autres sa *Vie manuscrite*.

Cette *Vie manuscrite* offrait des particularités si extraordinaires, qu'elles auraient pu l'exposer à de très-grands dangers dans un siècle moins éclairé; mais elles parurent à Bossuet encore plus extravagantes que répréhensibles. On s'en servit dans la suite pour répandre sur sa personne et sur ses maximes un vernis de ridicule, qui la fit probablement repentir de l'excès d'ingénuité avec laquelle elle en avait offert elle-même le prétexte. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que madame Guyon montra en cette occasion plus de confiance à Bossuet qu'à Fénelon, à qui elle n'avait jamais communiqué cette *Vie manuscrite*.

Bossuet, avant de prendre connaissance des écrits de madame Guyon, qu'il se proposait d'examiner avec attention pendant son séjour à Meaux, l'exhorta à se retirer à la campagne, à y vivre dans le silence et la retraite, et à s'abstenir de tout commerce de spiritualité. Madame Guyon donna encore ce témoignage de déférence à Bossuet.

Bossuet, après avoir employé plusieurs mois à l'examen des écrits de madame Guyon, eut avec elle un long entretien (61) chez les religieuses du Saint-Sacrement de la rue Cassette. Après y avoir célébré la Messe, il la communia de sa propre main. Cette circonstance, qu'on chercha peut-être à faire trop valoir dans la suite en faveur de madame Guyon, indique au moins qu'il la jugeait alors plus digne de pitié que de censure. Il lui donna dans cette conférence les avis les plus convenables pour rectifier tout ce qu'il y avait d'excessif dans ses maximes, et d'irrégulier dans l'opinion qu'elle avait prise d'elle-même et de sa mission (62).

(60) *Voy.* les *Pièces justificatives* du livre II, n° III.

(61) 30 janvier 1694.

(62) L'abbé Fleury rapporte, dans des *notes manuscrites*, que madame Guyon, *aidée par le duc de Chevreuse, parvint à satisfaire Bossuet sur tous les points à l'exception du* PUR AMOUR. *M. de Meaux ne voulant point admettre l'amour de Dieu pour lui-même, sans aucun rapport à notre béatitude, mais seulement qu'une âme pouvait être assez parfaite pour trouver son bonheur dans la considération du bonheur de Dieu.*

Bossuet, en effet, en réprimant avec la plus juste sévérité les erreurs du *quiétisme*, parut pendant quelque temps pencher vers l'excès opposé, en blâmant comme une erreur la doctrine du *pur amour*, sans aucun rapport à notre béatitude. C'est ce que l'on voit dans cette *note* de l'abbé Fleury, et dans une lettre de Fénelon à Bossuet, du 28 juillet 1694.

Quelques personnes ont confondu l'erreur du *quiétisme* avec la doctrine du *pur amour*. Mais loin que la doctrine du *pur amour* soit une erreur, elle forme la doctrine commune des théologiens, même depuis la condamnation du livre des *Maximes des saints*. En effet, ils professent presque tous, sans aucune distinction d'école, que tout fidèle est obligé de produire plusieurs fois pendant la vie des *actes d'amour pur*

Après avoir vu madame Guyon, qu'il se flattait d'avoir désabusée sur les points les plus essentiels, Bossuet chercha de bonne foi à désabuser également Fénelon, qu'il aimait autant qu'il l'estimait. Il lui communiqua les extraits des écrits de madame Guyon, les plus propres à le convaincre de ses illusions. Fénelon, toujours favorable à la doctrine du pur amour, ne voyait que le principe, en écartait les conséquences odieuses, et se montrait facile à excuser dans la bouche d'une femme des expressions peu exactes, et souvent conformes au langage des auteurs les plus approuvés en cette manière. Il citait des exemples imposants pour justifier les magnifiques éloges que madame Guyon se donnait à elle-même. Pour ce qui était de ses révélations et de ses prophéties, il se bornait à dire avec saint Paul, *qu'il fallait éprouver les esprits*, et ne pas condamner avec précipitation.

Cette conduite de Fénelon, celle de madame Guyon qui paraissait vouloir revenir contre ses engagements, commença à indisposer Bossuet. On doit cependant remarquer tous les ménagements qu'il continua à observer, et dont on retrouve les traces dans une longue lettre qu'il écrivit à madame Guyon. (Tom. IV des Œuvres de Bossuet, lettre du... mars 1694. (*Edition Migne*.)

Bossuet, dans cette lettre, lui rappelait les étranges assertions qu'il avait extraites de ses propres écrits. On ne sait de quoi l'on doit s'étonner davantage, des excès où une imagination déréglée peut quelquefois conduire une âme réellement vertueuse, ou de la touchante bonté avec laquelle un évêque tel que Bossuet daigne compatir à sa faiblesse, de la modération avec laquelle il réprime ses écarts et de la raison saine et calme qu'il oppose à toutes ses illusions. On doit également observer la réserve obligeante avec laquelle il s'exprime sur Fénelon et sur les autres amis de madame Guyon.

Il paraît que cette lettre fit d'abord sur elle une utile impression ; elle cherchait, à la vérité, à excuser ou à interpréter quelques-unes de ses expressions, mais uniquement pour justifier ses intentions.

XVII. — *Madame Guyon demande des commissaires.*

On devait espérer qu'avec des dispositions aussi édifiantes, elle resterait tranquille et heureuse dans la retraite qu'elle s'était choisie, mais la solitude ne lui fut pas favorable ; son imagination s'aigrit par des rapports infidèles, qui lui firent croire que sa réputation était attaquée et ses mœurs soupçonnées. Tout à coup elle écrivit à madame de Maintenon « pour lui demander des commissaires moitié ecclésiastiques, moitié laïques, pour juger sa doctrine et ses mœurs. Elle offrait de se rendre dans telle prison qu'il plairait au roi de lui indiquer. »

Madame de Maintenon fit passer sa réponse par le duc de Chevreuse, et le ton de sa lettre laissait apercevoir combien elle était déjà prévenue contre madame Guyon. « Vous pouvez dire à madame Guyon que j'ai encore parlé au roi, et qu'il a fort approuvé un nouvel examen de ses écrits. On emploiera pour cela des personnes d'une grande vertu et d'un grand savoir : c'est de quoi vous pouvez l'assurer. Je souhaite bien sincèrement qu'elle ne soit pas dans l'erreur. »

Madame Guyon insistait toujours pour qu'on lui nommât des commissaires moitié ecclésiastiques et moitié laïques ; elle fondait sa demande sur ce qu'étant accusée dans ses mœurs et des commissaires ecclésiastiques se faisant toujours une peine de prononcer sur des délits de cette nature, elle avait besoin pour son entière justification, d'un jugement prononcé par des juges laïques.

Cette demande fut écartée, et madame de Maintenon en expose la raison au duc de Beauvilliers : « Je n'ai jamais rien cru des bruits que l'on faisait courir sur les mœurs de madame Guyon, je les crois très-bonnes et très-pures ; mais c'est sa doctrine qui est mauvaise, du moins par les suites. En justifiant ses mœurs, il serait à craindre qu'on ne donnât cours à ses sentiments, et que les personnes déjà séduites ne crussent que c'est les autoriser. Il vaut mieux approfondir une bonne fois ce qui a rapport à la doctrine ; après quoi tout le reste tombera de lui-même. Je m'y emploierai fortement. Quant à M. de Châlons et à M. le supérieur de Saint-Sulpice, qu'elle veut associer à M. de Meaux, je ne crois pas que cette demande lui soit refusée. »

Dès que l'on avait pris le parti de soumettre la doctrine de madame Guyon à un examen régulier, Bossuet avait dû nécessairement être placé à la tête des commissaires. Ce grand homme était devenu en France, si l'on peut s'exprimer ainsi, le juge naturel de toutes les questions de doctrine. Il était déjà instruit, comme on l'a vu, de tout ce qui intéressait madame Guyon, et elle ne pouvait récuser un juge dont elle avait invoqué elle-même les lumières et l'autorité.

XVIII. — *On nomme pour commissaires Bossuet, M. de Châlons et M. Tronson.*

Mais Bossuet s'était si franchement expliqué avec madame Guyon elle-même sur tous les systèmes de spiritualité et ses prétentions à des dons extraordinaires, qu'elle prévoyait bien que si ce prélat était seul chargé d'un nouvel examen, ou qu'on lui adjoignît des commissaires aussi sévères, elle n'aurait rien de favorable à en attendre. C'est ce qui la porta à demander pour commissaires avec l'évêque de

et désintéressé. L'erreur en cette matière consisterait à croire qu'il peut y avoir en cette vie un *état habituel de pur amour*, tel qu'il exclurait comme des imperfections tous les actes explicites des autres vertus chrétiennes ; mais l'Eglise n'a jamais condamné la doctrine qui soutient la possibilité et même la nécessité *de l'acte de pur amour* en cette vie. Bossuet lui-même revint à cette doctrine dans les conférences d'Issy, comme on le voit clairement par le 33ᵉ article de ces conférences, par la lettre qu'il écrivit sur cet article le 24 mai 1695, à l'évêque de Mirepoix, qui lui en avait témoigné son étonnement, et par plusieurs passages de sa *Préface sur l'instruction pastorale de l'archevêque de Cambrai.*

Meaux, M. de Noailles, évêque de Châlons, et M. Tronson. Elle comptait parmi ses prosélytes les plus zélés la comtesse de Guiche, nièce de l'évêque de Châlons, et elle le jugeait assez mal pour croire qu'une pareille considération pourrait influer sur son opinion. Quant à M. Tronson, elle savait combien il était affectionné à Fénelon, mais elle ignorait apparemment que M. Tronson était incapable de sacrifier la vérité à l'amitié.

Au milieu de toutes ces discussions, qui prenaient chaque jour un caractère plus marqué, telle était l'estime générale que les personnes mêmes les plus prévenues contre madame Guyon conservaient à Fénelon, qu'elles s'occupaient toujours à le détacher de cette cause presque désespérée. Madame de Maintenon ne pouvait renoncer à l'intérêt qu'il lui avait inspiré, et on en retrouve encore les expressions les plus touchantes dans une lettre de confiance qu'elle écrit à madame de Saint-Géran : « Encore une lettre de madame Guyon ! cette femme est bien importune ; il est vrai qu'elle est bien malheureuse. Elle me prie aujourd'hui de faire associer à l'évêque de Meaux l'évêque de Châlons et le supérieur de Saint-Sulpice, pour juger définitivement des points sur lesquels on accuse sa foi : elle me promet une obéissance aveugle. Je ne sais si le roi voudra donner encore cette nouvelle mortification à M. de Paris, car enfin cette hérésie est née dans son diocèse, et c'est à lui à en décider le premier. Comptez qu'il ne laissera pas perdre ses droits. M. l'abbé de Fénelon a trop de piété pour ne pas croire qu'on peut aimer Dieu pour lui-même, et trop d'esprit pour croire qu'on peut l'aimer au milieu des vices les plus honteux. Il m'a protesté qu'il ne se mêlait de cette affaire que pour empêcher qu'on ne condamnât par inattention les sentiments des vrais dévots. Il n'est point l'avocat de madame Guyon, quoiqu'il en soit l'ami. Il est le défenseur de la piété et de la perfection chrétienne ; je me repose sur sa parole, *parce que j'ai connu peu d'hommes aussi francs que lui, et vous pouvez le dire.* »

XIX. — *Madame Guyon se retire au couvent de la Visitation de Meaux.*

Les trois commissaires (62*), nommés pour l'examen de la doctrine de madame Guyon, dédaignèrent avec raison de discuter les imputations calomnieuses qu'on avait cherché à répandre contre ses mœurs. Ils s'attachèrent uniquement à s'assurer de ses dispositions, et à la faire expliquer sur quelques maximes et quelques expressions de ses écrits qui offraient un sens répréhensible. Ses réponses (Mss. des demandes et des réponses de madame Guyon) parurent annoncer l'intention de n'avoir jamais voulu s'écarter de la doctrine de l'Église, et des regrets sincères d'avoir pu donner des soupçons sur la pureté de sa foi. Elle montra une entière déférence aux avis des commissaires, qui conçurent une opinion d'autant plus favorable de ses sentiments, que ce fut alors qu'elle demanda elle-même à Bossuet de vouloir bien la recevoir au couvent de la Visitation de Meaux. Elle prit avec lui l'engagement d'y vivre dans une entière retraite, de se mettre sous la direction du confesseur qu'il jugerait à propos de lui donner, et de n'entretenir au dehors aucune correspondance. Bossuet fut touché d'un abandon aussi absolu, il se rendit à ses instances, et elle partit en effet pour Meaux dans les premiers jours de janvier 1695.

Après avoir ainsi écarté tous les faits personnels qui étaient étrangers à l'objet de leur commission, après avoir obtenu sur la doctrine, ou plutôt sur les intentions de madame Guyon, des éclaircissements qu'ils jugèrent suffisants, les trois commissaires fixèrent toute leur attention sur les points de doctrine. Ils conçurent le dessein d'exposer les véritables sentiments de l'Eglise sur les points controversés par quelques maximes doctrinales, qui serviraient désormais de règle pour l'enseignement et la pratique dans les matières de spiritualité, et préviendraient tous les abus qu'on serait tenté de faire, des expressions trop figurées qui sont répandues dans un grand nombre d'auteurs mystiques.

XX. — *Conférences d'Issy.*

Tel fut le véritable objet des conférences d'Issy : c'était la maison de campagne du séminaire de Saint-Sulpice. L'évêque de Meaux et l'évêque de Châlons étaient convenus de s'y rendre par égard pour M. Tronson, dont les infirmités et la santé languissante exigeaient le repos et le séjour de la campagne. Cette retraite convenait également à la détermination que l'on avait prise de dérober le secret de ces conférences à M. de Harlay, archevêque de Paris, dont on craignait les préventions contre madame Guyon. Ce prélat pouvait d'ailleurs se trouver blessé de voir des évêques étrangers statuer ou sur une question de doctrine ou sur une hérésie née dans son diocèse.

Ces conférences durèrent plus de six mois. Les fréquents voyages que Bossuet était obligé de faire à Meaux, et M. de Noailles à Châlons, pour les devoirs de leur ministère, amenaient nécessairement d'assez longs intervalles entre chaque conférence. Mais ces intervalles n'étaient point perdus pour leur travail ; les commissaires les employaient à une étude approfondie des questions soumises à leur examen, des auteurs mystiques qui s'en étaient occupés, et des nouvelles opinions qui cherchaient à s'introduire à l'ombre de ces noms respectés. « Ces conférences commençaient par la prière et finissaient par elle ; on n'y portait aucune passion ; on n'y cherchait que la vérité ; on travaillait séparément ; on conférait sans précipitation et sans préjugé. » (*Entretiens de Madame de Maintenon.*)

Fénelon prenait un vif intérêt à ces conférences ; il n'y était point encore admis ; mais ses anciennes et habituelles relations avec Bossuet, M. de Noailles et M. Tronson ; son zèle pour la doctrine du pur amour, son ami-

(62*) *Voy.* les *Pièces justificatives* du livre II, n° IV.

tié, ou même si l'on veut, sa prévention pour madame Guyon, l'étude approfondie qu'il avait faite de tous les auteurs mystiques, lui donnaient en cette matière des connaissances et des avantages, que les commissaires eux-mêmes ne crurent pas devoir négliger. Fénelon a écrit depuis, et Bossuet ne l'a point contesté, « que ce prélat convint au commencement des conférences, qu'il n'avait jamais lu ni saint François de Sales, ni le bienheureux Jean de la Croix, ni la plupart des auteurs mystiques, et qu'il voulut que Fénelon lui en donnât des recueils; il fit en conséquence des extraits de saint Clément d'Alexandrie, de saint Grégoire de Nazianze, de Cassien, et du *Trésor ascétique*, pour montrer que les anciens n'avaient pas moins exagéré que les mystiques des derniers siècles; qu'il ne fallait prendre en rigueur ni les uns ni les autres; qu'on en rabattît tout ce qu'on voudrait, et qu'il en resterait encore plus qu'il n'en fallait pour contenter les vrais mystiques ennemis de l'illusion. » (*Réponse à la Relation du quiétisme d'oraison.*)

Bossuet, accoutumé au langage exact et rigoureux de l'Ecole, et peu familiarisé avec cette doctrine assez nouvelle pour lui, laissa sans doute percer son étonnement de toutes *ces suppositions impossibles*, de tous ces transports exagérés qu'il traita dans la suite de *pieux excès* et *d'amoureuses extravagances* (63) : il parut alors craindre que Fénelon ne partageât véritablement des illusions dangereuses; et c'est ici que l'on commence à remarquer en lui une méfiance naissante.

Fénelon, en envoyant ses extraits à Bossuet, lui écrivait (*Lettre du 28 juillet 1694*) : « Ne soyez point en peine de moi; je suis dans vos mains comme un petit enfant; je puis vous assurer que ma doctrine n'est pas ma doctrine; elle passe par moi sans être à moi, et sans rien y laisser; je ne tiens à rien, et tout cela m'est étranger.... J'aime autant croire d'une façon que d'une autre; dès que vous aurez parlé, tout sera effacé chez moi. Comptez, Monseigneur, qu'il ne s'agit que de la chose en elle-même, et nullement de moi; vous avez la charité de me dire que vous souhaitez que nous soyons d'accord; et moi, je dois vous dire davantage : Nous sommes par avance d'accord, de quelque manière que vous décidiez; ce ne sera point une soumission extérieure, ce sera une sincère conviction. Quand même ce que je crois avoir lu, me paraîtrait plus clair que deux et deux font quatre, je le croirais encore moins clair, que mon obligation de me défier de mes lumières, et de leur préférer celles d'un évêque tel que vous.... Je tiens trop à la tradition, pour en arracher celui qui en doit être la principale colonne en nos jours... Quoique mon opinion sur l'amour pur et sans intérêt propre ne soit pas conforme à votre opinion particulière, vous ne laissez pas de permettre un sentiment qui est devenu le plus commun dans toutes les écoles, et qui est manifestement celui des auteurs que je cite. »

(63) Voyez son *Instruction sur les états d'oraison*,

XXI. — *M. de Harlay condamne les ouvrages du P. Lacombe et ceux de madame Guyon.*

Malgré toutes les précautions qu'on avait cru devoir prendre pour ne pas laisser pénétrer l'objet des conférences d'Issy, M. de Harlay parvint à en être instruit; il fut blessé de ce mystère; il en porta ses plaintes au roi; il voulut prévenir les opérations des commissaires; et, en qualité de juge nécessaire d'une question de doctrine élevée et agitée dans son diocèse, il rendit le 16 octobre 1694 une ordonnance qui condamnait, avec les qualifications les plus sévères, l'*Analyse de l'Oraison mentale du P. Lacombe*, ainsi que le *Moyen court* et l'*Explication mystique du Cantique des cantiques, de madame Guyon.*

M. de Harlay crut que ce coup d'éclat allait dissoudre les conférences d'Issy, qui paraissaient désormais devenir inutiles. Mais Bossuet fit observer que l'ordonnance de l'archevêque de Paris ne changeait rien au plan arrêté par les commissaires; qu'elle ne faisait que justifier la sage réserve avec laquelle ils s'étaient abstenus de prononcer sur la personne et les écrits de madame Guyon; qu'il ne s'agissait pas de prononcer un jugement canonique sur une question de doctrine, mais de fixer seulement quelques principes exacts et précis, qui n'emprunteraient leur autorité que de la confiance et de la considération que l'on croirait pouvoir accorder aux vertus et aux lumières des commissaires.

Cet avis fut accueilli avec empressement par madame de Maintenon, dans l'espérance où elle était que l'opinion des commissaires contribuerait à désabuser Fénelon et M. de Beauvilliers des illusions de madame Guyon.

D'ailleurs, madame de Maintenon, encore fidèle à son amitié pour Fénelon, et uniquement occupée de la pensée de rendre ses talents utiles à l'Eglise dans une grande place, avait le projet de le faire nommer à l'archevêché de Cambrai, qui était alors vacant. L'évêque de Chartres, également animé par les intentions les plus pures, avait applaudi aux vues de madame de Maintenon, et il espérait, comme elle, que les conférences d'Issy concilieraient tous les sentiments, et achèveraient de dissiper les nuages qui s'étaient élevés entre lui et Fénelon.

Cependant Fénelon continuait à correspondre avec Bossuet sur les extraits des auteurs mystiques qu'il lui avait demandés. Fénelon y trouvait les autorités les plus puissantes et les plus décisives pour se confirmer dans son opinion sur la charité désintéressée, et Bossuet ne pouvait goûter des maximes qui lui paraissaient blesser toutes les idées qu'il s'était faites des doctrines de l'Eglise sur l'objet et les motifs de la charité. Quelque respect qu'il eût pour les auteurs dont Fénelon invoquait le témoignage, il ne pensait pas qu'ils pussent faire autorité sur un point de doctrine. Fénelon ne voyait que le principe, et il était séduit par tout ce qu'il offrait de pur

et de sublime. Bossuet voyait les conséquences, et il en était effrayé.

Malgré cette diversité de sentiments, Fénelon annonçait dans toutes ses lettres qu'il était prêt à soumettre toutes ses idées à celles de Bossuet. Il se bornait à lui demander de n'apporter aucune prévention dans l'examen d'une doctrine qui, de son propre aveu, n'avait pas été jusqu'alors l'objet particulier de ses études. Toutes les lettres de Fénelon à Bossuet (tomes IV et V des Œuvres de Bossuet, *édit. de M. l'abbé Migne*) expriment un abandon, une confiance et une bonne foi qui attestent la candeur de l'âme la plus pure ; il va jusqu'à lui dire : « Quand vous le voudrez, Monseigneur, je vous dirai comme à un confesseur tout ce qui peut être compris dans une confession générale de toute ma vie, et tout ce qui regarde mon intérieur. »

On a voulu faire usage de ces lettres pour mettre Fénelon en contradiction avec lui-même, et montrer combien il s'était écarté dans la suite de cette disposition si humble et si soumise ; mais ce ne serait que par un défaut d'attention qu'on accuserait Fénelon de contradiction. L'un des principaux points de la controverse était de savoir si l'opinion de la charité pure et désintéressée, sans aucun rapport avec la béatitude éternelle *pour notre propre intérêt*, était *une erreur* ou ne l'était pas. Bossuet pensait que la béatitude devait entrer comme motif spécifique et secondaire dans la charité ; mais arrêté alors par toutes les autorités imposantes qui parlaient en faveur de l'opinion de Fénelon, dans une question qu'il n'avait pas encore lui-même assez approfondie à cette époque, il sentait qu'il ne pouvait pas qualifier d'*erreur* le sentiment de Fénelon ; il aurait voulu le ramener *par confiance* à l'opinion contraire. Fénelon répondait qu'il était prêt à renoncer à la sienne, si Bossuet prononçait qu'elle était une *véritable erreur ;* et c'est ce que Bossuet ne voulut point encore prononcer. « Vous n'avez, Monseigneur, lui écrivait Fénelon, qu'à me donner ma leçon par écrit, *pourvu que vous m'écriviez précisément ce qui est la doctrine de l'Eglise, et les articles dans lesquels je m'en suis écarté ; je me tiendrai inviolablement à cette règle.* » Bossuet ne répondit à aucune de ces lettres ; mais elles prouvent au moins qu'il ne tint pas à Fénelon d'avoir une décision nette et précise de Bossuet sur sa doctrine de la charité désintéressée ; qu'il provoqua cette décision par les moyens les plus pressants, et que Bossuet ne voulut point alors s'expliquer, ni prononcer contre la charité désintéressée.

Ce fut en partie vers ce point que furent dirigées les conférences d'Issy ; mais les commissaires crurent devoir s'attacher surtout à prévenir les abus qu'une fausse spiritualité prétendait faire de la doctrine de l'amour pur et désintéressé.

L'objet secret que s'était proposé madame de Maintenon, dans les conférences d'Issy, était de s'assurer par le témoignage de Bossuet et de l'évêque de Châlons des véritables sentiments de Fénelon. Elle lui était encore sincèrement affectionnée ; elle désirait son élévation à l'archevêché de Cambrai ; mais elle aurait employé tout son crédit à l'en écarter, s'il fût resté le plus faible nuage sur la pureté de sa doctrine. Il faut en conclure que ni Bossuet, ni l'évêque de Chartres, ni l'évêque de Châlons, ne regardaient encore les opinions de Fénelon comme des *erreurs*, ni même comme des sentiments assez inquiétants, pour s'opposer aux vues que l'on avait en sa faveur. Il est en effet assez remarquable que ce fut très-peu de jours après que Fénelon se fut expliqué à Bossuet avec tant de franchise, qu'il fut nommé à l'archevêché de Cambrai (64).

XXII. — *Fénelon est nommé à l'archevêché de Cambrai.*

Quand Louis XIV annonça à Fénelon qu'il le nommait à l'archevêché de Cambrai, Fénelon lui répondit avec une respectueuse reconnaissance, qu'il ne pouvait regarder comme un bienfait une dignité qui l'arrachait à des fonctions qui lui étaient chères ; *mais je prétends*, lui dit Louis XIV, *que vous restiez en même temps précepteur de mes petits-fils.* Le nouvel archevêque de Cambrai lui représenta que les lois ecclésiastiques s'opposaient aux désirs de Sa Majesté. — *Non, non, les canons ne vous obligent qu'à neuf mois de résidence ; vous ne donnerez à mes petits-fils que trois mois, et vous surveillerez de Cambrai leur éducation pendant le reste de l'année, comme si vous étiez à Versailles.*

XXIII. — *Il se démet de son abbaye.*

Le jour même où Fénelon fut nommé à l'archevêché de Cambrai, il donna un grand exemple de désintéressement ; il remit au roi la démission de son abbaye de Saint-Valery. Louis XIV refusa d'abord de la recevoir. Fénelon insista, et, pour éviter de donner une leçon de régularité et de modération à ceux de ses confrères qui auraient pu s'offenser d'une délicatesse si scrupuleuse, il se borna à faire observer au roi que les revenus de l'archevêché de Cambrai le plaçaient dans une position où les canons proscrivent impérieusement la pluralité des bénéfices. Il ne voulut pas même prononcer au roi le nom de l'abbé de Beaumont, son neveu, ni celui de l'abbé de Langeron, son ami, que leurs fonctions auprès des jeunes princes rendaient susceptibles d'une grâce justement méritée.

Il paraît que cette action de Fénelon fit beaucoup d'éclat dans le temps, parce que les exemples d'une grande modération étaient sans doute bien rares. « M. l'abbé de Fénelon, » écrivait madame de Coulanges à madame de Sévigné, « a paru surpris du présent que le roi lui a fait. En le remerciant, il lui a rendu son unique abbaye. M. de Reims a dit que M. de Fénelon, pensant comme il faisait, prenait le bon parti, et que lui, pensant comme il a fait,

(64) Le 4 février 1695.

il fait bien aussi de garder les siennes.» (*Lettre du 22 février* 1695.)

XXIV. — *Fénelon est associé aux conférences d'Issy.*

La nomination de Fénelon à l'archevêché de Cambrai fit naître à l'évêque de Chartres et à madame de Maintenon l'idée de l'associer aux conférences d'Issy. Cette pensée était aussi raisonnable qu'utile ; elle avait pour objet d'amener Fénelon à modifier lui-même ce qu'il pouvait y avoir d'excessif dans son système de la charité parfaite. Il est vraisemblable que ce dessein, qui eut d'abord tous les succès qu'on en avait attendus, aurait suffi pour tout concilier, si les malheureux incidents qui survinrent n'avaient fait évanouir toutes les espérances qu'on avait conçues des conférences d'Issy.

Lorsque Fénelon fut adjoint aux trois commissaires, Bossuet avait déjà presque entièrement fixé ses idées sur les objets soumis à leur examen. Il avait profité des extraits de Fénelon sur les auteurs mystiques, et des judicieuses observations de ses deux collègues, pour réunir, dans un certain nombre d'articles, un corps de doctrine sur les voies intérieures. Il se flattait de l'avoir appuyé sur des principes assez solides et sur des autorités assez décisives pour tenir en respect les critiques ignorants des voies de Dieu, et pour redresser les mystiques visionnaires et indiscrets.

On doit rappeler ici que dans le temps même où il avait invité Fénelon à lui fournir des extraits, il n'était jamais entré avec lui dans aucune explication de vive voix, ni par écrit, sur l'objet de ce travail. Fénelon avait souvent cherché à l'entretenir, ou à correspondre avec lui sur toutes ces questions naturellement obscures et subtiles, et où il est si facile de s'égarer faute de s'entendre. Mais Bossuet le laissait parler et écrire sans répondre un seul mot. Il disait seulement qu'il se réservait à juger de tout à la fin. Il comptait sur la soumission entière et absolue que Fénelon lui avait si souvent promise par ses lettres, et il avait raison d'y compter ; mais il faut convenir aussi que Fénelon avait droit à un peu plus de confiance de sa part. Cette réserve pouvait être rigoureusement fondée en principe, tant que Fénelon ne fut que simple ecclésiastique; mais elle devait paraître extraordinaire dès qu'on s'était proposé de le ramener par la persuasion. Il semble même qu'elle devait cesser entièrement au moment ou Fénelon était devenu le collègue de Bossuet dans sa double qualité d'évêque et de juge. Cependant, lorsqu'il fut question de prononcer définitivement, il se contenta d'envoyer à Fénelon un projet de trente articles tout rédigés, comme il l'envoya à l'évêque de Châlons et à M. Tronson. Quant aux deux derniers, rien n'était plus simple, ni plus régulier, puisque ces trente articles n'étaient que le résultat des fréquentes conférences qu'ils avaient déjà eues ensemble ; mais il n'en était pas de même de Fénelon, puisqu'il n'avait pas été admis à ces conférences. Le nouveau caractère dont Fénelon allait être revêtu, et la qualité de commissaire, qui l'autorisait à signer lui-même comme juge, changeaient nécessairement sa position.

Il serait bien injuste de représenter un pareil changement comme une variation. On sent assez qu'il était bien différent pour Fénelon, simple prêtre, de se soumettre à la décision de ses supérieurs dans l'ordre ecclésiastique, ou de souscrire lui-même, comme juge, à des règles de croyance qu'il regardait comme insuffisantes. On voit par deux lettres de Fénelon à Bossuet, dès 6 et 8 mars 1695, qu'il lui soumet à lui-même cette observation avec autant de candeur que de fermeté, au sujet du vingt-neuvième article. Bossuet y supposait *que les auteurs mystiques n'avaient jamais parlé de certains états où les âmes se trouvent quelquefois*... Fénelon lui rapporte un passage formel de saint François de Sales sur ces sortes d'états, et le supplie humblement de considérer qu'il ne pouvait, *dans sa situation présente*, souscrire par *persuasion* à cette assertion. Bossuet parut lui-même sentir la justesse de cette réflexion, et changea la rédaction de cet article.

Mais ce changement, qui ne tenait qu'à une plus grande exactitude d'expression, ne suffisait pas pour satisfaire Fénelon sur une doctrine qui lui était chère. Cependant après avoir lu les trente articles, il déclara, par une lettre à Bossuet et à l'évêque de Châlons, « qu'il les signerait *par déférence contre sa persuasion*, mais que si on voulait y ajouter certaines choses, *il était prêt à les signer de son sang*. »

XXV. — *Fénelon signe les 34 articles d'Issy.*

On a voulu dans la suite (*Relation sur le quiétisme*) tourner contre Fénelon l'offre qu'il avait faite de signer *par déférence contre sa persuasion* ; mais il paraît qu'il a expliqué ces expressions d'une manière à ne rien laisser à désirer. « S'il eût cru ces articles faux, il aurait mieux aimé mourir que de les signer ; mais il les croyait très-véritables ; il les trouvait seulement insuffisants pour lever certaines équivoques et pour finir toutes les questions. » (*Réponse à la Relation sur le quiétisme.*) Il demanda donc qu'on établît plus clairement l'*amour désintéressé*, et qu'on n'autorisât point l'*oraison passive* sans la définir. Au bout de deux jours, on lui communiqua l'addition de *quatre* articles, qu'on intercala avec les *trente* déjà proposés, et il déclara que dès ce moment il était prêt à les signer de son sang. Ainsi les quatre commissaires, entièrement réunis de sentiments sur les principes et sur les expressions, signèrent à Issy les trente-quatre articles, le 10 mars 1695 (65).

Fénelon continuait à correspondre avec Bossuet sur le ton de leur ancienne amitié ; il lui écrivait le 27 mars 1695, dix-sept jours après la signature des articles d'Issy : « Il n'y a rien de nouveau en ce pays-ci, sinon que vous n'y êtes plus, et que ce changement se fait sentir aux philosophes. Je m'imagine qu'après les fêtes, s'il vient de beaux jours, vous irez re-

(65) Voyez les *Pièces justificatives* du livre II, n° V.

voir Germigny paré de toutes les grâces du printemps ; dites-lui, je vous supplie, que je ne saurais l'oublier et que j'espère me retrouver dans ses bocages, avant que d'aller chez nos Belges, *qui sunt extremi hominum.* »

XXVI. — *Bossuet et M. de Noailles condamnent les ouvrages de madame Guyon.*

Bossuet et l'évêque de Châlons étaient convenus de publier, aussitôt qu'ils seraient de retour dans leurs diocèses, les articles d'Issy dans une ordonnance qui porterait en même temps condamnation des ouvrages de madame Guyon. On ne voit pas qu'on ait rien demandé de semblable à Fénelon, soit parce qu'il n'était point encore sacré archevêque de Cambrai, soit parce que les erreurs des nouveaux mystiques n'avaient point encore pénétré dans son diocèse, soit enfin parce qu'on sentit qu'il devait cette espèce d'égard à l'estime et à l'amitié qu'il avait accordées et qu'il continuait à accorder à madame Guyon. Bossuet fit paraître son ordonnance le 16 avril 1695. Il y condamnait *la Guide spirituelle de Molinos, la Pratique facile de Malaval, l'Analyse de l'oraison mentale du P. Lacombe,* et trois autres ouvrages imprimés de madame Guyon, son *Moyen court*, son *Explication du Cantique des cantiques*, et *la Règle des associés à l'enfance de Jésus.* Il eut l'attention de ne pas la nommer ; l'évêque de Châlons eut les mêmes ménagements pour elle dans son ordonnance du 25 avril 1695.

Ce fut après avoir publié ces ordonnances dans leurs diocèses, que Bossuet et l'évêque de Châlons revinrent à Paris pour assister au sacre de Fénelon. Une circonstance aussi peu importante devint dans la suite le sujet d'une discussion assez vive entre Bossuet et Fénelon. En répondant à la *Relation sur le quiétisme*, Fénelon faisait observer assez adroitement qu'il fallait bien que Bossuet ne le jugeât pas alors aussi suspect, ni aussi corrompu dans sa doctrine, qu'il l'avait ensuite prétendu, puisqu'il avait vivement désiré d'être son consécrateur. Bossuet se défendit d'avoir montré aucun empressement à ce sujet. Cependant les lettres de madame de Maintenon (*Lettre du 25 mai* 1695) et celles du cardinal de Noailles ne permettent pas de douter que Bossuet n'eût véritablement désiré de présider à cette cérémonie ; qu'il eut même à écarter des difficultés de forme qui paraissaient s'y opposer, et que par égard pour cet empressement si flatteur de la part de Bossuet, Fénelon fut obligé d'entrer dans une espèce de négociation (66).

On peut être surpris sans doute que Bossuet ait cherché dans la suite à désavouer un fait aussi simple, et qui semblait si étranger à toutes leurs controverses ; mais les choses avaient changé de face. Bossuet avait écrit dans sa *Relation sur le quiétisme*, qu'il regardait depuis longtemps Fénelon comme infecté de cette erreur, et comme le *Montan d'une nouvelle Priscille*. Fénelon avait alors le droit de lui demander pourquoi il avait montré tant d'empressement à sacrer de ses propres mains ce *nouveau Montan*, sans exiger préalablement de lui aucune rétractation de ses erreurs.

XXVII. — *Fénelon est sacré à Saint-Cyr.*

Quoi qu'il en soit, la difficulté survenue à l'occasion du sacre fut écartée. Bossuet fut consécrateur, l'évêque de Châlons premier assistant, et on substitua pour second assistant l'évêque d'Amiens à l'évêque de Chartres. Cette cérémonie fut célébrée dans la chapelle de Saint-Cyr, le 10 juin 1695, en présence de madame de Maintenon et des petits-fils de Louis XIV, qui eurent la satisfaction de voir leur précepteur élevé à une dignité qui était la juste et honorable récompense des soins donnés à leur éducation. Personne ne prévoyait encore que ce jour de gloire et d'édification, dont tout l'appareil extérieur annonçait l'éclat de la faveur et le triomphe de la vertu, serait bientôt suivi d'une longue disgrâce et des plus amères contradictions.

Immédiatement après le sacre de Fénelon, Bossuet se pressa de retourner à Meaux, pour terminer l'affaire de madame Guyon, qui s'y était retirée depuis six mois au monastère de la Visitation. Il avait pris, dans ce long intervalle, les informations les plus exactes sur les bruits peu avantageux, et même sur les inculpations très-graves qu'on avait répandus contre elle. Il ne les avait point trouvés assez fondés pour balancer les témoignages favorables qu'il recevait de sa conduite, depuis qu'elle était, pour ainsi dire, sous ses yeux.

XXVIII. — *Bossuet donne un certificat avantageux à madame Guyon le 1er juillet* 1695.

L'équité naturelle de Bossuet ne lui permettait pas de sacrifier à des rumeurs vagues la réputation d'une femme qui s'était abandonnée volontairement à ses conseils avec toutes les apparences de la candeur et de la bonne foi. Les religieuses de Meaux se réunissaient pour vanter sa piété, sa douceur, sa résignation ; elle s'était exactement conformée à toutes les lois que Bossuet lui avait imposées ; elle n'avait entretenu aucune correspondance au dehors, elle avait accepté le confesseur que ce prélat lui avait donné, et ce confesseur manifestait une satisfaction entière de ses sentiments et de ses dispositions. Bossuet ne crut donc pas devoir hésiter de lui accorder le certificat le plus avantageux sur sa conduite, ses intentions et ses dispositions.

Ce certificat faisait mention de deux actes souscrits par madame Guyon, d'une *soumission* et d'une *déclaration*. Par le premier, elle se soumettait à l'ordonnance du prélat, du

(66) La difficulté venait de ce que Fénelon devait être sacré à Saint-Cyr, que Bossuet voulait être le consécrateur, et l'évêque de Châlons et l'évêque de Chartres assistants. Saint-Cyr étant du diocèse de Chartres, les évêques qui se trouvaient à Paris, et Louis XIV lui-même, trouvaient peu convenable et peu régulier que l'évêque de Chartres cédât la première place dans son diocèse à l'évêque de Meaux, quoique Bossuet fût plus ancien évêque que M. de Chartres.

16 avril 1695, qui avait condamné ses ouvrages et qui renfermait les trente-quatre articles d'Issy. Cet acte de *soumission* était suivi de la déclaration suivante : « Je déclare néanmoins, avec tout le respect et sans préjudice de la présente *soumission* et *déclaration*, que je n'ai jamais eu *intention* de rien avancer qui fût contraire à l'esprit de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, à laquelle j'ai toujours été et serai toujours soumise, Dieu aidant, jusqu'au dernier soupir de ma vie, ce que je ne dis pas pour me chercher une excuse, mais dans l'obligation où je crois être de *déclarer avec simplicité mes intentions.* » (Manuscrits.)

Et au bas de la souscription à l'ordonnance où Bossuet avait censuré les livres de madame Guyon, ce prélat lui fit ajouter : « Je n'ai eu aucune des *erreurs* expliquées dans ladite lettre pastorale, ayant toujours eu *intention* d'écrire dans un sens très-catholique, ne comprenant pas alors qu'on en pût donner un autre. »

Il faut observer, au sujet de cette *déclaration* et de cette *soumission*, que Fénelon se crut autorisé dans la suite à s'en servir, pour montrer qu'il avait le droit de justifier les *intentions* de madame Guyon, puisque Bossuet les avait justifiées lui-même dans deux actes dont il avait dicté les expressions.

Le certificat que la supérieure et les religieuses du monastère de la Visitation de Meaux donnèrent à madame Guyon, était encore plus honorable (Manuscrits) ; elles y joignirent, deux jours après, une lettre qui renfermait les expressions les plus fortes de leur estime et de leurs regrets.

XXIX. — *Madame Guyon sort mystérieusement de Meaux.*

Il paraît, par ces deux dernières pièces, que madame Guyon partit de Meaux le 9 juillet 1695 ; elle mit dans ce départ une espèce de mystère et de précipitation qui dut choquer Bossuet. On a vu que ce prélat n'avait eu pour elle que les procédés les plus honnêtes, et lui avait même rendu des services essentiels ; il est vrai qu'il lui avait laissé la liberté de sortir du couvent quand elle le jugerait à propos. Il avait seulement exigé d'elle qu'elle ne s'arrêtât point à Paris ; qu'elle n'y vît point les personnes de la cour qui passaient pour s'être mises sous sa direction, et qu'elle se rendît immédiatement aux eaux de Bourbon, comme elle en avait annoncé le projet.

La première chose qu'elle fit, fut de manquer à toutes ces promesses ; elle voulut d'abord voiler une conduite aussi peu convenable sous des formes de politesse et de reconnaissance ; elle écrivit à Bossuet, peu de jours après son départ de Meaux, une lettre honnête et respectueuse, et elle le suppliait d'accepter un tableau de dévotion. Bossuet était peu accessible à ce genre de séduction et de flatterie : il aurait préféré une conduite plus simple et plus sincère ; elle ne faisait point connaître dans sa lettre le lieu de sa retraite, et ne donnait qu'une adresse détournée. Cependant Bossuet daigna lui répondre avec bonté (67) ; il mêlait à ses avis quelques réflexions sur les circonstances singulières de son départ, et un sentiment de charité le porta à lui donner encore quelques conseils dont il eût été à désirer pour elle et pour ses amis qu'elle eût fait un meilleur usage.

Bossuet dut être étonné de recevoir en réponse à des conseils si sages et si modérés une lettre de madame Guyon, où elle semblait lui faire des reproches de ce qu'il s'était plaint de sa fuite de Meaux, et de la manière dont elle était revenue à Paris avec la duchesse de Mortemart et madame de Morstein, sa fille. Elle se justifie assez mal sur les circonstances de son départ. Indépendamment du ton très-peu mesuré de cette lettre, ce qu'elle renferme de plus répréhensible, c'est que madame Guyon y cherche à tromper Bossuet sur le lieu de sa retraite : elle y fait entendre qu'elle n'était plus à Paris, qu'elle était à la campagne, prête à partir pour les eaux de Bourbon ; cependant on découvrit dans la suite qu'elle était restée à Paris, et qu'elle s'y tint d'abord cachée dans une maison du faubourg Saint-Germain. Elle fit plus : fière d'avoir obtenu un certificat de Bossuet, elle en répandit des copies, et ses disciples eurent l'imprudence de publier cet acte comme un témoignage de la pureté de sa doctrine, tandis qu'on n'y trouvait que l'excuse de *ses intentions*. Une pareille conduite faisait juger avec assez de vraisemblance qu'elle s'était bien moins proposé de suivre les avis de ce grand évêque, que de surprendre sa bonne foi.

Des personnes vertueuses et éclairées, et entre autres M. Tronson (Manuscrits), se crurent obligées de marquer à Bossuet leur étonnement de ce qu'il avait accordé si facilement un acte dont on cherchait à abuser, en l'isolant des actes accessoires qui en faisaient partie. Il paraît que Bossuet eut alors l'intention de retirer son certificat des mains de madame Guyon (*Ibid.*) ; mais elle ne voulut jamais le lui rendre.

Il est facile de concevoir que Bossuet dut être vivement affecté des procédés peu sincères de madame Guyon, et de l'abus peu réfléchi que quelques-uns de ses partisans se permettaient de faire de sa modération et de sa bonté. Depuis cette époque, on n'aperçoit plus entre Bossuet et Fénelon cette correspondance habituelle et cette confiance intime qui les avait unis si longtemps.

Avant de rapporter les événements affligeants qui en résultèrent, nous devons rendre compte d'un changement assez important qui arriva dans l'Eglise de France, et dont les suites ont laissé des traces bien plus profondes que l'affaire du quiétisme.

XXX. — *Mort de M. de Harlay, archevêque de Paris.*

François de Harlay, archevêque de Paris, mourut le 5 août 1695, frappé d'une attaque d'apoplexie. Ce prélat, qui avait dans l'esprit

(67) Manuscrits. — Nous avons cette lettre écrite de la main de Bossuet.

des reparties brillantes, et dans le caractère un grand art et une grande sagesse, avait été longtemps en faveur auprès de Louis XIV. Ses manières nobles et agréables convenaient au goût de ce prince, et son habileté dans le gouvernement des assemblées du clergé avait longtemps assuré son crédit. Il avait su, par un heureux mélange de douceur et de fermeté, contenir tous les partis qui divisaient l'Eglise de France. Les politiques et les indifférents affectèrent dans la suite de regretter la sagesse profane de M. de Harlay, pour déprimer les vertus pieuses et modestes du cardinal de Noailles. M. de Harlay avait vu depuis quelques années déchoir sa faveur et sa considération à la cour. Il n'appartient pas à l'histoire que nous écrivons, d'en rappeler les causes politiques ou secrètes. Cette mort faisait vaquer le premier siége de l'Eglise de France dans un temps où la piété du roi et l'esprit du gouvernement attachaient un grand intérêt aux affaires de la religion.

Les amis de Fénelon regrettèrent peut-être alors son élévation si récente à l'archevêché de Cambrai. Peut-être se flattèrent-ils qu'on aurait eu la pensée de le nommer à celui de Paris, où il aurait pu remplir avec tant d'éclat et de succès leurs vœux pour le bien de la religion et le triomphe de la piété. Mais il nous paraît peu vraisemblable que leurs espérances se fussent réalisées. Louis XIV avait plus d'estime que de goût pour Fénelon. On a même prétendu que son esprit trop brillant et ses théories politiques avaient plutôt éloigné qu'attiré un prince, qu'une imagination calme et un jugement sain et juste portaient à se méfier de tout ce qui ressemblait à l'esprit de système. Quoique madame de Maintenon ne fût pas encore entièrement opposée à Fénelon, elle était déjà refroidie pour lui : elle était rassurée sur le fond de sa doctrine par son adhésion aux articles d'Issy ; mais elle voyait avec peine son entraînement et celui de ses amis pour madame Guyon. A mesure que ses anciens sentiments pour Fénelon s'affaiblissaient, elle prenait un goût plus marqué pour l'évêque de Châlons. Ce goût n'était peut-être pas aussi vif que celui qu'elle avait eu si longtemps pour Fénelon ; mais elle se reposait avec plus de sécurité et sans aucun mélange d'inquiétude sur la douceur, la modestie et la piété de M. de Noailles ; ce prélat réunissait à toutes les vertus ecclésiastiques le degré d'esprit et d'instruction indispensable dans une grande place. Il ne craignait pas d'appeler des conseils au secours de ses lumières naturelles, et cette disposition, qui tenait à trop de méfiance de lui-même, le rendit peut-être dans la suite trop dépendant de l'opinion des autres; mais c'était un titre de plus en sa faveur auprès de madame de Maintenon, qui craignait également de trop gouverner, et d'être trop gouvernée.

« Comme dans le choix des successeurs, on cherche toujours à éviter l'inconvénient dont on a été le plus frappé dans la conduite de leurs prédécesseurs, le roi, dont la religion avait été souvent alarmée par le compte qu'on lui avait rendu de la conduite personnelle du dernier archevêque de Paris, voulut se mettre l'esprit en repos par le choix d'un sujet, dont les mœurs pussent devenir le modèle de l'Eglise gallicane. La bonté dont il honorait toute la maison de Noailles, le goût personnel qu'il avait pour la candeur, la simplicité et la modestie de l'évêque de Châlons, qui relevaient en lui l'éclat de ses vertus, enfin des conseils (ceux de madame de Maintenon) auxquels le roi était dans l'habitude de se prêter aisément, achevèrent de le déterminer en faveur de ce prélat, dont la vertueuse résistance augmenta l'estime que Sa Majesté avait déjà pour lui. » (*Mémoires du chancelier* d'AGUESSEAU, t. XIII, p. 162.)

M. de Noailles était à Châlons, lorsque M. de Harlay mourut. On connaissait si bien son désintéressement et sa modestie, que madame de Maintenon fut obligée de s'assurer d'avance de son consentement ; elle lui écrivit le 13 août 1695, sept jours après la mort de M. de Harlay : « Si l'on vous offre la place vacante, la refuserez-vous, sans consulter les gens de bien? en trouverez-vous qui ne vous disent pas qu'il faut souffrir les maux déjà faits et sans vous, dans la vue de tout changer à l'avenir? y eut-il jamais une cause de translation plus forte que le bien de l'Eglise et le salut du roi? est-il permis de préférer le repos au travail, et de refuser une place que la Providence vous donne, sans que vous y ayez contribué? Gardez-moi le secret de ce billet, et sans aucune exception, que pour madame votre mère. »

Le cardinal de Noailles (68) sembla prévoir toutes les peines et toutes les contradictions qui l'attendaient dans cette nouvelle carrière : on put à peine arracher de lui un demi consentement. Madame de Maintenon triompha de ses scrupules et de ses incertitudes; elle lui écrivit encore le 18 août : « Je comprends en partie la pesanteur et l'importance du joug qu'on veut vous imposer; mais il faut travailler; vous avez de la jeunesse et de la santé : ce n'est pas à moi à vous exhorter à la sacrifier à la gloire de Dieu, au bien de l'Eglise et au salut du roi. Voyez une lettre d'un de vos amis (69), qui sait ce qui se passe; vous nous garderez le secret à tous; il faut quelquefois tromper le roi pour le servir, et j'espère que Dieu nous fera la grâce de le tromper encore en pareille intention, et de concert avec vous; » et sans attendre un consentement plus prononcé, madame de Maintenon fit nommer M. de Noailles à l'archevêché de Paris dès le lendemain 19 août 1695.

XXXI. — *M. de Noailles, évêque de Châlons, lui succède.*

Quelques personnes furent surprises que Louis XIV n'eût point placé Bossuet sur le premier siége de cette Eglise gallicane, dont il était l'oracle et le plus digne interprète. On

(68) Quoique M. de Noailles ne devînt cardinal que quelques années après (en 1700), nous lui donnons déjà le titre sous lequel il a été le plus connu.

(69) L'évêque de Chartres.

doit bien croire que cette pensée se présenta à l'esprit du roi et de la personne en qui il avait le plus de confiance. Il paraît même que madame de Maintenon crut devoir consulter le curé de Versailles (70) : soit qu'elle voulût fixer ses propres irrésolutions, soit qu'elle voulût simplement connaître l'opinion publique sur les trois hommes du clergé de France qui jouissaient de la plus grande réputation. Elle dut être contente de la réponse qu'elle reçut, et qui était conforme au vœu de son cœur. « Plusieurs pensent, » répondit le curé de Versailles, « que si M. de Fénelon n'avait pas été placé depuis peu (71), le choix tomberait sur lui, et on le désire si fort, que l'on voudrait que cette première grâce du roi ne fût que l'avant-goût d'une plus grande. Mais vous savez, interrompit madame de Maintenon, ce qui nous empêche de le proposer; mais M. de Meaux et M. de Châlons nous restent : auquel des deux vous arrêteriez-vous? A celui qui refuserait, répondit le curé, et certainement M. de Châlons n'acceptera pas. »

Quelques amis de Bossuet, séduits par ces fausses idées de gloire et d'amour-propre, qui surnagent quelquefois dans les âmes les plus pieuses, auraient désiré qu'on eût proposé l'archevêché de Paris à Bossuet, et qu'il l'eût refusé. « Il y a toute apparence, » leur répondit Bossuet, « et même toute certitude, que Dieu, par sa miséricorde autant que par sa justice, me laissera dans ma place. Quand vous souhaitez qu'on m'offre et que je refuse, vous voulez contenter la vanité; il vaut mieux contenter l'humilité; il n'y a plus à douter, malgré tant de vains discours des hommes, que, selon tous mes désirs, je ne sois enterré aux pieds de mes saints prédécesseurs, en travaillant au salut du troupeau qui m'est confié (72). »

La conduite inexcusable de madame Guyon envers Bossuet, et le mystère avec lequel elle était venue se cacher à Paris, avaient singulièrement indisposé contre elle madame de Maintenon et Bossuet. C'est depuis cette époque que nous les voyons l'un et l'autre aussi aigris contre elle, qu'ils avaient paru portés jusqu'alors à accueillir favorablement ses explications.

Les suites fâcheuses de cette disposition retombaient nécessairement sur Fénelon. La prévention qu'il conservait pour elle ne lui permettait ni de la condamner, ni de l'abandonner entièrement. La délicatesse même de conscience l'invitait à se montrer le défenseur, ou du moins l'interprète favorable des sentiments d'une femme dont il connaissait toute la piété, et qu'il croyait douée d'une grâce particulière pour conduire les âmes religieuses dans les voies de la perfection chrétienne.

Lorsque Fénelon avait pris congé de madame de Maintenon pour aller à Cambrai, peu de jours avant la mort de M. de Harlay, elle avait paru désirer d'entretenir avec lui une correspondance sur le ton de leur ancienne amitié. On retrouve, en effet, dans une lettre qu'il lui écrivit à cette époque (73), cette confiance et cette liberté qui laissent croire que leurs sentiments mutuels n'avaient encore éprouvé aucune altération sensible : cette lettre peint avec une aimable gaîté les mœurs singulières de quelques maisons religieuses de Flandre. Telle était encore l'opinion favorable que madame de Maintenon conservait de Fénelon, qu'elle crut devoir envoyer cette lettre aux dames de Saint-Cyr, en y ajoutant ces mots : « Ce n'est pas assez de faire des exhortations à nos filles; il leur faut donner des exemples de perfection. En voici un *que j'ai trouvé dans un auteur, qui ne leur est ni suspect, ni désagréable.* »

A son retour à Versailles, Fénelon continua à voir madame de Maintenon avec la même liberté, si ce n'était avec la même confiance; toujours fidèle à son caractère de franchise et de simplicité, il ne se croyait pas obligé de lui faire un mystère de l'estime et même de la vénération qu'il ne cessait d'avoir pour madame Guyon. Il ne paraît pas que madame de Maintenon en fût encore aussi blessée qu'elle le parut depuis. Elle écrivit au cardinal de Noailles (74) : « J'ai vu hier M. de Beauvilliers : je crois cet homme-là fort droit. Je vis aussi M. l'archevêque de Cambrai, qui m'assura fort du désir qu'il a d'être bien avec vous. Nous parlâmes de madame Guyon : il ne change point là-dessus; je crois qu'il souffrirait le martyre plutôt que de convenir qu'il a tort. »

XXXII. — *Madame Guyon est arrêtée.*

Fénelon retourna une seconde fois à Cambrai vers le milieu de décembre 1695, et ce fut très-peu de jours après qu'arriva le fâcheux éclat, dont les suites furent beaucoup plus malheureuses qu'on ne l'avait prévu. Bossuet avait vivement sollicité qu'on s'assurât de la personne de Madame Guyon : on était depuis longtemps à sa recherche, et on n'avait pu encore découvrir sa retraite; elle fut enfin arrêtée dans une petite maison du faubourg Saint-Antoine, vers le 24 décembre 1695, et conduite à Vincennes. Madame de Maintenon s'empressa d'en donner avis au cardinal de Noailles par le billet suivant : « Le roi m'ordonne, Monseigneur, de vous mander que madame Guyon est arrêtée : que voulez-vous qu'on fasse de cette femme, de ses amis, de ses papiers? Le roi sera encore ici tout le matin; écrivez-lui directement. »

Le parti le plus simple et le plus raisonnable aurait été de la placer dans une maison religieuse de quelque province éloignée, où il aurait été facile de surveiller ses correspon-

(70) François Hébert, curé de Versailles, depuis évêque d'Agen ; son opinion influait quelquefois sur madame de Maintenon pour le choix des évêques.

(71) Fénelon venait de partir pour Cambrai peu de jours auparavant.

(72) Lettre de Bossuet à madame de Luynes, religieuse à Jouarre.

(73) Voyez les *Pièces justificatives* du livre II, n. VI.

(74) Le 15 novembre 1695.

dances, en supposant qu'elles offrissent quelque danger : elle y aurait vécu, et serait morte presque ignorée.

Ses ennemis, ou plutôt les ennemis de ses amis, s'étaient flattés que sa détention leur procurerait des moyens ou des prétextes pour remonter à des personnages un peu plus importants; mais l'examen le plus sévère ne produisit aucune découverte qui pût justifier la rigueur des traitements qu'elle eut à essuyer. On voit par les lettres de madame de Maintenon au cardinal de Noailles (75), que si son vœu et celui de ce prélat eussent été suivis, cette malheureuse affaire aurait commencé et fini par les moyens les plus simples et les plus réguliers; mais Bossuet était justement blessé des procédés de madame Guyon. Il écrivit à madame de Maintenon (76), aussitôt qu'il apprit qu'elle était arrêtée, « qu'il en était ravi, et que ce mystère cachait bien des maux à l'Eglise. »

Il faut convenir que madame Guyon offrit de son côté de justes motifs pour qu'on se crût obligé de ne pas lui rendre une liberté dont elle n'aurait pas manqué d'abuser. Sa passion dominante était alors de chercher à propager sa doctrine et ses maximes, au moins très-singulières. Au lieu de montrer, dans les interrogatoires qu'elle subit à Vincennes, le même esprit de repentir et de soumission qu'elle avait paru montrer au couvent de la Visitation de Meaux, « elle déclara qu'elle avait continué d'avoir commerce avec le P. Lacombe, parce qu'on ne le lui avait jamais défendu, et qu'elle le regardait comme un saint homme; elle soutint toujours qu'à son égard elle n'avait jamais été dans l'erreur; qu'elle avait pu pécher en quelques expressions, n'étant pas assez instruite des termes, mais qu'elle n'avait jamais eu de mauvaise doctrine; qu'on avait pu condamner ses livres pour les expressions, mais que le dogme en était sans atteinte; qu'ainsi elle n'avait jamais eu besoin de *rétractation*, et qu'à la faveur d'une simple déclaration, M. de Meaux lui avait donné une déclaration authentique qu'il était content d'elle; que c'était une approbation de sa conduite et de sa doctrine. » (Mss. de Pirot.)

Ce singulier entêtement fit sentir au cardinal de Noailles qu'il était convenable et nécessaire d'exiger de madame Guyon une rétractation plus formelle et plus précise que celle qu'elle avait signée à Meaux : elle s'y refusa pendant plusieurs mois.

Ce fut à Cambrai, où Fénelon venait à peine d'arriver, qu'il apprit que madame Guyon était arrêtée et détenue à Vincennes. Ce coup d'autorité ne lui permit pas de douter qu'elle avait des ennemis puissants qui s'étaient proposé de faire ce premier essai de leur force et de leur crédit, pour attaquer avec plus d'avantage ses amis et ses protecteurs.

XXXIII. — *Ordonnance de l'évêque de Chartres contre les écrits de madame Guyon.*

Avant que madame Guyon eût été arrêtée, l'évêque de Chartres avait fait paraître son ordonnance contre ses écrits et ceux du P. Lacombe : cette ordonnance, datée du 21 novembre 1695, rapportait un très-grand nombre de propositions extraites de leurs ouvrages, et particulièrement du traité des *Torrents* de madame Guyon, qui n'était encore que manuscrit. Il est certain qu'en lisant ces propositions, on ne peut assez s'étonner du délire de l'imagination humaine, lorsqu'elle veut s'écarter de cette sage réserve que l'Auteur de la nature lui a prescrite. La plupart de ces propositions sont inintelligibles, si elles n'ont point le sens déterminé par l'acception commune, ou conduisent à des conséquences révoltantes, si elles doivent être prises dans le sens qu'elles offrent naturellement à l'esprit des lecteurs. L'ordonnance de l'évêque de Chartres, quoique très-opposée à la doctrine de madame Guyon, était si exacte et si régulière, si pleine d'égards et de mesure pour la personne des auteurs condamnés, que Fénelon lui-même, si nous en croyons M. Tronson, « la trouvait très-bien composée, et en approuvait fort le style. » (Manuscrits.)

Depuis la détention de madame Guyon, Fénelon s'imposa la loi de ne se permettre aucune démarche qui pût le faire regarder comme partisan d'une doctrine devenue si odieuse; il est vraisemblable que si l'on n'eût pas dans la suite exigé de sa part des actes au moins indirects, pour le faire expliquer sur la personne de madame Guyon d'une manière contraire à l'opinion qu'il en avait, toutes ces malheureuses contestations auraient fini sans éclat, sans contradiction et sans scandale. Il ignorait encore jusqu'à quel point on était parvenu à aigrir l'esprit de madame de Maintenon, et combien son existence à la cour, et celle de ses amis les plus chers, était devenue précaire et incertaine. M. de Beauvilliers était mieux instruit; mais son extrême délicatesse ne lui avait pas permis de faire connaître à son ami le danger qui les menaçait également. Il ne voulait pas qu'aucune considération d'amitié pût inviter Fénelon à fléchir sur des points où l'honneur et la vérité pouvaient être intéressés. C'est dans une lettre de la propre main de M. Beauvilliers à M. Tronson que nous trouvons ces détails; ce respectable ecclésiastique était non-seulement son directeur, mais son conseil et sa consolation dans tous les moments de sa vie; la sincérité avec laquelle il s'ouvre à lui sur les vues de madame de Maintenon, et sur les orages intérieurs de ce cabinet, où s'agitaient les plus grands intérêts de la cour, inspirera peut-être plus de confiance aux lecteurs que les récits moins fidèles que l'on trouve si souvent dans l'histoire ou dans les Mémoires du temps.

XXXIV. — *Lettre de M. de Beauvilliers à M. Tronson*, 29 *février* 1696. (Manuscrit.)

« Je vous dirai, Monsieur, avec la sincérité que vous me connaissez, qu'il me paraît clairement qu'il y a une cabale très-forte et très-animée contre M. l'archevêque de Cambrai.

(75) Des 5 et 9 janvier 1696.

(76) Janvier 1696.

M. de Chartres est trop homme de bien pour en être; mais il est prévenu et échauffé sous main. Pour madame de Maintenon, elle suit totalement ce qu'on lui inspire, et croit rendre gloire à Dieu en étant toujours prête à passer aux dernières extrémités contre M. de Cambrai. Je le vois donc à la veille peut-être de se voir ôté d'auprès des princes, comme étant capable de leur nuire par sa mauvaise doctrine. Si on l'entreprend, et qu'on y réussisse, je pourrai avoir mon tour; mais, au scandale près, je vous dirai ingénument que j'en serais, ce me semble, bientôt consolé; si même (après une aventure pareille à celle de M. de Cambrai) vous estimiez qu'il fût d'ordre de Dieu que je n'attendisse point à être chassé, et que je quittasse de mon pur mouvement, je ne me sentirais pas de répugnance à le faire; vous me croirez aisément, si vous vous souvenez de ce qui s'est passé entre nous.

« Pour revenir à M. de Cambrai, je ne lui conseillerais pas, quand il le voudrait, de faire une condamnation formelle des livres de madame Guyon. Il donnerait aux libertins de la cour un trop beau champ, et ce serait confirmer tout ce qui se débite au préjudice de la piété. Quoi! dans un temps où M. de la Reynie (77) vient, pendant six semaines entières, d'interroger madame Guyon sur nous tous; quand on la laisse prisonnière, et que ses réponses sont cachées avec soin, M. de Cambrai, un an après, MM. de Paris et de Meaux, s'aviseront tout d'un coup de faire une censure de livres inconnus dans son diocèse! Ne serait-ce pas donner lieu de croire qu'il est complice de tout ce qu'on impute à cette pauvre femme, et que, par politique et crainte d'être renvoyé chez lui, il s'est pressé d'abjurer.

« Vous savez, Monsieur, tout ce que je vous ai dit de ma conduite sur madame Guyon; j'ai laissé passer toutes choses; encore aujourd'hui je garde un profond silence, et je continuerai, je crois, parce que je suis persuadé que Dieu le veut ainsi. Mais pour M. de Cambrai, je me croirais obligé à dire ouvertement ce qui pourrait le justifier; et quand il serait hors d'auprès des princes, je le dirais encore plus hautement, parce que j'aurais encore plus d'espérance de persuader, puisqu'il n'y aurait plus d'intérêt pour moi, et qu'on verrait que la justice et la vérité seules m'obligeraient à faire ce que je ferais. Je vous supplie que ceci soit pour vous seul, Monsieur. A la réserve de l'article qui contient mes réflexions sur les interrogatoires de M. de la Reynie, par rapport à ce qu'on veut exiger de M. de Cambrai, je vous proteste que c'est la seule chose que je lui ai dit que je vous manderais, et que je lui ai caché le reste. Vous me connaissez très-éloigné, par la miséricorde de Dieu, de vouloir vous mentir. Le temps presse de parler à M. de Chartres; au moins, je crois le voir ainsi. Faites-moi savoir des nouvelles de votre santé par un billet que M. Bourbon (78) m'écrira, s'il lui plaît. Priez Dieu pour moi; j'en ai en vérité plus de besoin que je ne peux vous le dire. J'avais proposé à M. l'évêque de Chartres que M. de Cambrai s'exprimât bien nettement sur les propositions mauvaises, et qu'il s'expliquât sur les douteuses; cela ne lui a pas paru suffisant, et on lui persuade que le bien de l'Eglise veut une condamnation précise des livres de madame Guyon.

« Madame de Beauvilliers, qui sait que je vous écris, me prie de vous faire un compliment de sa part; elle vous aurait été voir, si elle n'eût été très-incommodée depuis trois mois. Au reste, comme je l'ai dit à M. de Chartres, on n'a nulle inquiétude à avoir sur le chapitre des princes; aucun d'eux ne sait qu'il y ait au monde une femme qui s'appelle madame Guyon, ni un livre intitulé le *Moyen court*. Si nous avons eu une conduite de cette réserve envers M. le duc de Bourgogne, qui est sensible à la piété, et d'un esprit très-avancé, dans un temps où rien ne paraissait à craindre; nous aviserions-nous à présent de chercher à lui donner des impressions, qui ne conviendraient pas, quand nous sommes si éloignés nous-mêmes d'avoir des sentiments condamnables, et que d'ailleurs le P. de Valois, son confesseur, est aussi sûr qu'il l'est sur le fait du quiétisme? »

On voit par la suite des événements que M. Tronson réussit d'abord à dissiper, ou du moins à calmer les préventions de l'évêque de Chartres; mais ce prélat n'en persévéra pas moins dans le système de conduite qu'il avait adopté pour déraciner dans son diocèse et à Saint-Cyr les maximes de cette nouvelle spiritualité qui lui était si suspecte.

Le premier résultat de son ordonnance du 21 novembre 1695 fut une espèce de réforme dans la direction spirituelle de la maison de Saint-Cyr, dont il était supérieur.

A sa prière, madame de Maintenon engagea Bossuet à faire à Saint-Cyr des conférences publiques sur les caractères de la véritable et de la fausse spiritualité, et elle y assista elle-même; ces conférences eurent lieu le 5 février et le 7 mars 1696. Madame de Maintenon s'était surtout proposé de se servir de ces conférences pour ramener celles des religieuses de Saint-Cyr qu'elle soupçonnait de pencher vers les opinions de madame Guyon par confiance pour Fénelon. Parmi elles était madame de la Maisonfort, qu'elle affectionnait d'une manière si particulière; elle l'autorisa même à entrer dans une espèce de controverse par écrit avec Bossuet. Nous avons sous les yeux le Mémoire des questions de madame de la Maisonfort, et des réponses de Bossuet. On est étonné, en lisant les unes et les autres, de voir d'un côté la finesse, l'esprit, la subtilité, la délicatesse d'expressions avec lesquelles une simple religieuse analyse des matières si abstraites; et de l'autre, la clarté, la simplicité et la force de raisonnement qu'un homme d'un rang et d'un génie

(77) Lieutenant de police.

(78) Directeur au séminaire de Saint-Sulpice, recommandable par sa haute piété, et qui servait de secrétaire à M. Tronson.

aussi élevé que Bossuet daigne employer dans une circonstance où tout autre que lui se serait peut-être borné à parler le langage de l'autorité. Cette condescendance paternelle ennoblit bien plus Bossuet, que n'aurait pu le faire un ton plus décisif et plus tranchant.

Si une délicatesse excessive en amitié, ou plutôt la conviction intime de sa conscience sur la vertu de madame Guyon, n'eût pas rendu Fénelon un peu trop inflexible, s'il eût bien voulu déférer à la droiture et aux conseils de l'évêque de Chartres et aux vues de consolation de M. Tronson, qui ne pouvait lui être suspect, il aurait été encore à temps de prévenir l'orage qui le menaçait. C'est ce qu'il est facile de reconnaître par les lettres manuscrites de M. Tronson (79).

Madame Guyon était enfermée depuis près de huit mois dans le donjon de Vincennes; elle persistait toujours à penser et à dire que sa doctrine était irréprochable, et qu'elle avait pu seulement se tromper en employant des expressions peu exactes. L'abus qu'elle avait fait du certificat que Bossuet lui avait donné à Meaux, exigeait qu'on prît des précautions plus sévères pour s'assurer de ses véritables sentiments et se garantir de nouvelles variations de sa part. Elle se refusait avec opiniâtreté à donner cette satisfaction à l'official du cardinal de Noailles. Elle se flatta que M. Tronson, ami de Fénelon, se montrerait peut-être plus facile, et elle écrivit tout à coup qu'elle était prête à souscrire à tout ce que M. Tronson croirait juste et convenable. Le cardinal de Noailles connaissait l'affection du supérieur de Saint-Sulpice pour Fénelon, mais il connaissait aussi sa droiture et l'exactitude de ses principes; il s'en remit à lui avec une entière confiance pour la rédaction de la formule de soumission de madame Guyon.

Fénelon toujours convaincu de la pureté des intentions de cette femme, et peut-être toujours un peu trop favorable à sa doctrine, rédigea lui-même un projet de soumission que nous avons encore de sa main, et le proposa au cardinal de Noailles et à M. Tronson. M. Tronson le jugea insuffisant (80); il en adopta seulement une partie, en rectifia plusieurs expressions qui ne lui parurent pas renfermer une soumission pleine et entière, et y ajouta un engagement formel de la part de madame Guyon, de conformer désormais sa conduite et ses sentiments aux règles et aux instructions qui lui seraient prescrites par l'archevêque de Paris, son supérieur.

XXXV. — *Madame Guyon signe une déclaration de soumission, le 28 août 1696. Elle est transférée à Vaugirard.*

Madame Guyon fut fidèle à l'engagement qu'elle avait pris, et signa, le 28 août 1696, la déclaration rédigée par M. Tronson. Elle fut transférée au mois d'octobre suivant à Vaugirard, dans une petite maison, où elle resta presque aussi sévèrement gardée qu'à Vincennes, avec deux femmes destinées à la servir, et qui avaient été arrêtées en même temps qu'elle. On lui interdit toutes visites et toutes correspondances extérieures; on la remit pour sa direction spirituelle entre les mains de M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice.

On serait tenté de croire, par une lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, que Bossuet avait vu avec peine ce faible adoucissement accordé à madame Guyon. « En envoyant à M. de Meaux, il y a deux jours, un paquet d'une dame de Saint-Louis, je lui mandai qu'on pensait à mettre madame Guyon auprès de M. le curé de Saint-Sulpice : nous n'aurons pas là-dessus son approbation; mais pour moi je crois qu'il est de mon devoir de dégoûter des actes violents le plus qu'il m'est possible (81). »

XXXVI. — *Lettre de Fénelon à M. Tronson*, 26 *février* 1696. (Manuscrits.)

Madame de Maintenon s'était totalement éloignée de Fénelon, depuis qu'on était parvenu à la faire consentir aux mesures de rigueur qu'on exerçait contre madame Guyon. Nous rapporterons quelques fragments d'une longue lettre manuscrite de Fénelon à M. Tronson; elle donnera l'idée de toutes les difficultés et de tous les embarras de sa position. « Je vous supplie, Monsieur, de tout mon cœur, par toute l'amitié que vous me témoignez depuis tant d'années, d'examiner soigneusement, et le plus tôt que vous pourrez, les cahiers que je vous envoie (82).... Si quelque chose vous paraît un peu équivoque, marquez l'endroit, je l'expliquerai dans les termes les plus forts et les plus précis; si vous trouvez que je me trompe pour le fond des choses, vous n'aurez qu'à me corriger, et qu'à mettre à l'épreuve ma docilité : voilà ce qui regarde la doctrine.

« Pour la personne (madame Guyon), on veut que je la condamne avec ses écrits. Quand l'Eglise fera là-dessus un formulaire, je serai le premier à le signer de mon sang et à le faire signer. Hors de là, je ne puis, ni ne dois le faire. J'ai vu de près des faits certains qui m'ont infiniment édifié; pourquoi veut-on que je la condamne sur d'autres faits que je n'ai point vus, qui ne concluent rien par eux-mêmes, et sans l'entendre pour savoir ce qu'elle y répondrait?

« Pour les écrits (de madame Guyon), je déclare hautement que je me suis abstenu de les examiner, afin d'être hors de portée d'en parler ni en bien ni en mal à ceux qui voudraient malignement me faire parler. Je les suppose encore plus pernicieux qu'on ne le prétend; ne sont-ils pas assez condamnés par tant d'ordonnances qui n'ont été contredites de personne, et auxquelles les amis de la personne et la personne même se sont soumis paisiblement? Que veut-on de plus? je ne suis point obligé de censurer tous les mauvais livres, et surtout ceux qui sont absolument inconnus

(79) Du 1er et du 10 mars 1696.

(80) Lettre de M. Tronson au duc de Chevreuse, 27 août 1696. (Manuscrits.)

(81) Du 25 septembre 1696.

(82) Fénelon y exposait ses véritables sentiments sur la charité.

dans mon diocèse.... Me convient-il d'aller accabler une pauvre personne, que tant d'autres ont déjà foudroyée, et dont j'ai été ami? Il ne me convient pas même d'aller me déclarer d'une manière affectée contre ses écrits, car le public ne manquerait pas de croire que c'est une espèce d'abjuration qu'on m'a extorquée... Quant à M. de Meaux, je serai ravi d'approuver son livre, comme il le souhaite; *mais je ne le puis honnêtement ni en conscience, s'il attaque une personne qui me paraît innocente, ou des écrits que je dois laisser condamner aux autres, sans y ajouter inutilement ma censure.* Je reviens à M. l'évêque de Chartres: c'est un saint prélat, c'est un ami tendre et solide; mais il veut, par un excès de zèle pour l'Eglise et d'amitié pour moi, me mener au delà des bornes. Je crois que madame de Maintenon a la même pente; il n'y a que lui qui puisse la calmer, et il n'y a que vous, Monsieur, qui puissiez persuader M. de Chartres de mes raisons, si vous en êtes persuadé vous-même. On veut me mener pied à pied, et insensiblement par une espèce de concert secret: c'est M. de Meaux qui est comme le premier mobile; M. de Chartres agit par zèle et par bonne amitié; madame de Maintenon s'afflige et s'irrite contre nous à chaque nouvelle impression qu'on lui donne. Mille gens de la cour, par malignité, lui font revenir par des voies détournées des discours empoisonnés contre nous, parce qu'on croit qu'elle est mal disposée. M. l'évêque de Chartres et elle sont persuadés qu'il n'y a rien de fait, si je ne condamne la personne et les écrits: c'est ce que l'inquisition ne me demanderait pas; c'est ce que je ne ferai jamais que pour obéir à l'Eglise, quand elle jugera à propos de dresser un formulaire comme contre les jansénistes. Qu'importe que je ne croie madame Guyon ni méchante ni folle, si d'ailleurs je l'abandonne par un profond silence, et si je la laisse mourir en prison, sans me mêler jamais ni directement ni indirectement de tout ce qui a rapport à elle......? Tout se réduit donc de ma part à ne vouloir point parler contre ma conscience, *et à ne vouloir point insulter inutilement à une personne que j'ai révérée comme une sainte, sur tout ce que j'en ai vu par moi-même. En vérité, peut-on douter de ma bonne foi? ai-je agi en homme politique et dissimulé? serais-je dans l'embarras où je suis, si j'avais eu le moindre respect humain?* Pourquoi me demander ce qu'on exigerait à peine d'un homme suspect d'imposture? Je vous conjure, Monsieur, de lire tout ceci attentivement, et même de le faire lire à M. l'évêque de Chartres, si vous le jugez à propos.... Après cela je n'ai plus rien à faire que de laisser décider la Providence. »

M. Tronson communiqua cette lettre à l'évêque de Chartres, et parvint à lui faire sentir la justice des considérations qu'elle renfermait. Ce prélat parut d'abord convaincu que la position personnelle de Fénelon ne lui permettait ni de condamner madame Guyon, ni de censurer ses livres, *ni même d'approuver l'ouvrage que Bossuet se préparait à publier.* Il se borna à désirer (Manuscrits) que dans toutes les circonstances, qui s'offriraient naturellement, Fénelon *témoignât qu'on avait eu raison de les censurer.* Fénelon en prit l'engagement, et il y fut fidèle.

Madame de Maintenon, qui se regardait comme la cause involontaire du désordre que la contagion des maximes de madame Guyon avait introduit à Saint-Cyr, faisait usage de toute son autorité pour n'y laisser subsister aucune trace de ses écrits; elle étendit cette espèce de proscription jusqu'à ceux de Fénelon. Le prix extrême que madame de la Maisonfort attachait à conserver tout ce qui lui venait de la main d'un directeur respecté, fut l'une des causes qui commencèrent à refroidir madame de Maintenon pour cette jeune religieuse, qui lui avait fait éprouver un goût et une tendresse qu'elle se plaisait à avouer aux autres, et à s'avouer à elle-même. Ce fut à cette occasion qu'elle lui écrivit une lettre, où l'esprit et la grâce se mêlent à l'expression de l'intérêt le plus doux et de la raison la plus aimable.

« Quant aux écrits de M. de Cambrai, » lui écrivait-elle, « pourquoi faut-il que vous les gardiez; et croyez-vous soutenir cette singularité? Vous savez que nous les avons montrés malgré lui, et ce que votre imprudence et la mienne ont fait là-dessus. Il nous a dit, il nous a écrit plusieurs fois que ces écrits n'étaient point propres à toute sorte de personnes, et qu'ils pouvaient même être très-dangereux; qu'il les avait faits pour chaque particulière à qui il répondait, et sans aucune précaution. Vous êtes souvent convenue qu'ils ont fait du mal, parce qu'on ne les entendait pas, ou qu'on les prenait par parties, sans examiner l'ensemble; ou qu'on les appliquait mal, en les détournant du sens de l'auteur. Je suis assurée qu'il voudrait de tout son cœur qu'ils ne fussent pas chez nous. Pourquoi donc, ma fille, voulez-vous les y retenir? »

Elle paraissait reprocher à madame de la Maisonfort de chercher plus à satisfaire son goût et la délicatesse de ses sentiments, en se nourrissant des écrits de Fénelon, que le goût de la véritable piété.

« Pourquoi Dieu vous a-t-il donné tant d'esprit et de raison? Croyez-vous que ce soit pour discourir, pour lire des choses agréables, pour juger des ouvrages de prose et de vers, pour comparer les gens de mérite et les auteurs? Ces desseins ne peuvent être de lui. Il vous les a donnés pour servir à un grand ouvrage établi pour sa gloire. Tournez vos idées de ce côté-là, elles sont aussi solides que les autres sont frivoles.... Vous auriez eu plus de plaisir dans le monde, et, selon les apparences, vous vous seriez perdue. Ou Racine, en vous parlant du jansénisme, vous y eût entraînée; ou M. de Cambrai aurait contenté, ou même renchéri sur votre délicatesse, et vous seriez quiétiste. Il faut que votre esprit devienne aussi simple que votre cœur. Que voudriez-vous apprendre, ma chère fille? Je vous réponds, sur beaucoup d'expérience, qu'après avoir beaucoup lu, vous verriez que vous ne sauriez rien. Votre religion doit être tout votre savoir... Il faut vous humilier. Vous avez un reste d'orgueil que vous vous déguisez à vous-même sous le

goût de l'esprit : vous n'en devez plus avoir, mais vous devez encore moins chercher à le satisfaire avec un confesseur. Le plus simple est le meilleur pour vous. Vous devez vous y soumettre comme un enfant. Comment surmonterez-vous les peines que Dieu vous enverra dans le cours de votre vie, si un accent normand ou picard vous arrête, ou si vous vous dégoûtez d'un homme, parce qu'il n'est pas aussi sublime que Racine? Ne nous occupons point de ce qu'il faudra tôt ou tard abjurer. Vous n'avez encore guère vécu, et vous avez pourtant à renoncer à la tendresse de votre cœur et à la délicatesse de votre esprit.... Je voudrais bien vous mener à Dieu ; je contribuerais à sa gloire. Je ferais le bonheur d'une personne que j'ai toujours aimée particulièrement, et je rendrais un grand service à un institut qui ne m'est pas indifférent. »

Madame de Maintenon était bien éloignée de vouloir détacher absolument madame de la Maisonfort de Fénelon ; elle lui avait été elle-même trop sincèrement attachée, pour ne pas s'ouvrir à lui sur la peine que lui faisait éprouver ce qu'elle appelait son aveuglement pour madame Guyon : elle prit le parti de lui écrire ; nous n'avons point sa lettre, mais nous avons trouvé dans nos manuscrits la réponse de Fénelon ; elle annonce tant de candeur et de bonne foi, elle peint si parfaitement les dispositions de toutes les personnes qui influaient alors sur les affaires du quiétisme, que nous croyons devoir la rapporter en entier. C'est d'ailleurs la première occasion où nous observons que Fénelon ait indiqué Bossuet à madame de Maintenon, comme le principal auteur des inculpations qu'on cherchait à répandre contre lui.

XXXVII. — *Lettre de Fénelon à madame de Maintenon*, 6 *mars* 1696. (Manuscrits.)

« Votre dernière lettre, qui devait m'affliger sensiblement, Madame, me remplit de consolation ; elle me montre un fonds de bonté, qui est la seule chose dont j'étais en peine. Si j'étais capable d'approuver une personne qui enseigne un nouvel Evangile, j'aurais horreur de moi-même ; il faudrait me déposer et me brûler, bien loin de me supporter comme vous faites. Mais je puis fort innocemment me tromper sur une personne *que je crois sainte*, parce que je crois qu'elle n'a jamais eu intention d'enseigner ou de croire rien de contraire à la doctrine de l'Eglise catholique. Si je me trompe dans ce fait, mon erreur est très-innocente ; et comme je ne veux jamais ni parler ni écrire pour autoriser ou excuser cette personne, mon erreur est aussi indifférente à l'Eglise, qu'innocente pour moi.

« Je dois savoir les vrais sentiments de madame Guyon, mieux que tous ceux qui l'ont examinée pour la condamner ; car elle m'a parlé avec plus de confiance qu'à eux. Je l'ai examinée en toute rigueur, et peut-être que je suis allé trop loin pour la contredire. *Je n'ai jamais eu aucun goût naturel pour elle ni pour ses écrits. Je n'ai jamais éprouvé rien d'extraordinaire en elle, qui ait pu me prévenir en sa faveur*. Dans l'état le plus libre et le plus naturel, elle m'a expliqué toutes ses expériences et ses sentiments. Il n'est pas question des termes que je ne défends point, et qui importent peu dans une femme, pourvu que le sens soit catholique. Il m'a paru qu'elle était naturellement exagérante, et peu précautionnée dans ses expériences ; elle a même un excès de confiance pour les gens qui la questionnent. *La preuve en est bien claire, puisque M. de Meaux vous a redit comme des impiétés les choses qu'elle lui avait confiées avec un cœur soumis et en secret de confession.* Je ne compte pour rien ni ses prétendues prophéties, ni ses prétendues révélations ; je ferais peu de cas d'elle, si elle les comptait pour quelque chose. Une personne qui est bien à Dieu, peut dire dans le moment ce qu'elle a eu au cœur, sans en juger et sans vouloir que les autres s'y arrêtent. Ce peut être une impression de Dieu (car ses dons ne sont point taris), mais ce peut être aussi une imagination sans fondement. La voie où l'on aime Dieu, uniquement pour lui, en se renonçant pleinement soi-même, est une voie de pure foi, qui n'a aucun rapport avec les miracles et les visions. Personne n'est plus précautionné ni plus sobre que moi là-dessus. Je n'ai jamais lu ni entendu dire à madame Guyon qu'elle fût *la pierre angulaire*. Mais supposé qu'elle l'ait dit ou écrit, je ne suis point en peine du sens de ces paroles : si elle veut dire qu'elle est Jésus-Christ, elle est folle, elle est impie ; je la déteste, et je le signerai de mon sang. Si elle veut dire seulement qu'elle est comme la pierre du coin, qui lie les autres pierres de l'édifice, c'est-à-dire qu'elle édifie, et qu'elle unit plusieurs personnes en société qui veulent servir Dieu ; elle ne dit d'elle que ce qu'on peut dire de tous ceux qui édifient le prochain, et cela est vrai de chacun, suivant son degré. Pour la *petite Eglise*, elle ne signifie point, dans le langage de saint Paul, d'où cette expression est tirée, une Eglise séparée de la catholique ; c'est un membre très-soumis. De telles expressions ne portent par elles-mêmes aucun mauvais sens ; il ne faut point juger par elles de la doctrine d'une personne ; tout au contraire, il faut juger de ces expressions par le fond de la doctrine de la personne qui s'en sert. Je n'ai jamais ouï parler de *ce grand et de ce petit lit* ; mais je suis bien assuré qu'elle n'est pas assez extravagante et assez impie pour se préférer à la sainte Vierge. Je parierais ma tête que tout cela ne veut rien dire de précis, et *que M. de Meaux est inexcusable de vous avoir donné comme une doctrine de madame Guyon ce qui n'est qu'un songe ou quelque expression figurée, ou quelque autre chose d'équivalent, qu'elle ne lui avait même confié que sous le secret de la confession.* Quoi qu'il en soit, si elle se comparait à la sainte Vierge pour s'égaler à elle, je ne trouverais point de termes assez forts et assez rigoureux pour abhorrer une si extravagante créature. Il est vrai qu'elle a parlé quelquefois comme une mère qui a des enfants en Jésus-Christ, et qu'elle leur a donné des conseils sur les

voies de la perfection. Mais il y a une grande différence sur la présomption d'une femme qui enseigne indépendamment de l'Eglise, et une femme qui aide les âmes, en leur donnant des conseils fondés sur ses expériences, et qui le fait avec soumission aux pasteurs. Toutes les supérieures de communautés doivent diriger selon cette dernière méthode, quand il n'est question que de consoler, d'avertir, de reprendre, de mettre les âmes dans de certaines pratiques de perfection, ou de retrancher certains soutiens de l'amour-propre. La supérieure, pleine de grâce et d'expérience, peut le faire très-utilement; mais elle doit renvoyer aux ministres de l'Eglise toutes les décisions qui ont rapport à la doctrine. Si madame Guyon a passé cette règle, elle est inexcusable; si elle l'a passée seulement par zèle indiscret, elle ne mérite que d'être redressée charitablement, et cela ne doit pas empêcher qu'on ne puisse la croire bonne; si elle y a manqué avec obstination et de mauvaise foi, cette conduite est incompatible avec la piété. Les choses avantageuses qu'elle a dites d'elle-même ne doivent pas être prises, ce me semble, dans toute la rigueur de la lettre. Saint Paul dit *qu'il accomplit ce qui manquait à la passion de Jésus-Christ. (Coloss.* I, 24.) On voit bien que ces paroles seraient des blasphèmes, si on les prenait en toute rigueur, comme si le sacrifice de Jésus-Christ eût été imparfait, et qu'il fallût que saint Paul lui donnât le degré de perfection qui lui manque. A Dieu ne plaise que je veuille comparer madame Guyon à saint Paul! mais saint Paul est encore plus loin du Fils de Dieu, que madame Guyon ne l'est de cet Apôtre. La plupart de ces expressions pleines de transport, sont insoutenables, si on les prend dans toute la rigueur de la lettre. Il faut entendre la personne, et ne point se scandaliser de ces sortes d'excès, si d'ailleurs la doctrine est innocente et la personne docile. La bienheureuse Angèle de Foligny, que saint François de Sales admire, sainte Catherine de Sienne et sainte Catherine de Gênes, ont dirigé beaucoup de personnes avec cette subordination de l'Eglise; et elles ont dit des choses prodigieuses de l'éminence de leur état. Si vous ne saviez pas que ce qu'elles disent vient d'être canonisé, vous en seriez encore plus scandalisée que de madame Guyon. Saint François d'Assise parle de lui-même dans des termes aussi capables de scandaliser. Sainte Thérèse n'a-t-elle pas dirigé, non-seulement ses filles, mais des hommes savants et célèbres, dont le nombre est assez grand? n'a-t-elle pas même parlé assez souvent contre les directeurs qui gênent les âmes? L'Eglise ne demande-t-elle pas à Dieu d'*être nourrie de la céleste doctrine de cette sainte?* Les femmes ne doivent pas enseigner ni décider avec autorité; mais elles peuvent édifier, conseiller et instruire avec dépendance pour les choses déjà autorisées. Tout ce qui va plus loin me paraît mauvais, et il n'est plus question que des faits sur lesquels je puis me tromper innocemment et sans conséquence.

« Permettez-moi de vous dire, Madame, qu'après avoir paru entrer dans notre opinion de l'innocence de cette femme, vous passâtes tout à coup dans l'opinion contraire; dès ce moment vous vous défiâtes de mon entêtement; vous eûtes le cœur fermé pour moi; des gens qui voulurent avoir occasion d'entrer en commerce avec vous, et de se rendre nécessaires, vous firent entendre par des voies détournées que j'étais dans l'illusion, et que je deviendrais peut-être un hérésiarque. On prépara plusieurs moyens de vous ébranler; vous fûtes frappée; vous passâtes de l'excès de simplicité et de confiance à un excès d'ombrage et d'effroi. Voilà ce qui a fait tous nos malheurs; vous n'osâtes suivre votre cœur, ni votre lumière. Vous voulûtes (et j'en suis édifié) marcher par la voie la plus sûre, qui est celle de l'autorité. La consultation des docteurs vous a livrée à des gens qui, sans malice, ont eu leur prévention et leur politique. Si vous m'eussiez parlé à cœur ouvert et sans défiance, j'aurais en trois jours mis en paix tous les esprits échauffés de Saint-Cyr dans une parfaite docilité sous la conduite de leur saint évêque. J'aurais fait écrire par madame Guyon les explications les plus précises de tous les endroits de ses livres, qui paraissent ou excessifs ou équivoques. Ces explications ou rétractations (comme on voudra les appeler) étant faites par elle de son propre mouvement, en pleine liberté, auraient été bien plus utiles pour persuader les gens qui l'estiment, que des signatures faites en prison, *et des condamnations rigoureuses faites par des gens qui n'étaient certainement pas encore instruits de la matière, lorsqu'ils vous ont promis de censurer.* Après ces explications ou rétractations écrites et données au public, je vous aurais répondu que madame Guyon se serait retirée bien loin de nous, et dans le lieu que vous auriez voulu, avec assurance qu'elle aurait cessé tout commerce et toute écriture de spiritualité. Dieu n'a pas permis qu'une chose si naturelle ait pu se faire : *on n'a rien trouvé contre ses mœurs, que des calomnies.* On ne peut lui imputer qu'un zèle indiscret, et des manières de parler d'elle-même qui sont trop avantageuses pour sa doctrine; quand elle se serait trompée, de bonne foi, est-ce un crime? mais n'est-il pas naturel de croire qu'une femme, qui a écrit sans prévention avant l'éclat de Molinos, a exagéré ses expressions, et qu'elle n'a pas su la juste valeur des termes. Je suis si persuadé qu'elle n'a rien cru de mauvais, que je répondrais encore de lui faire donner une explication très-précise et très-claire de toute sa doctrine pour la réduire aux justes bornes, et pour détester tout ce qui va plus loin. Cette explication servirait pour détromper ceux qu'on prétend qu'elle a infectés de ses erreurs, ou pour la décréditer auprès d'eux, si elle fait semblant de condamner ce qu'elle a enseigné.

« Peut-être, croirez-vous, Madame, que je ne fais cette offre que pour la faire mettre en liberté. Non : je m'engage à lui faire faire cette explication précise et cette réfutation de toutes les erreurs condamnées, sans songer à

la tirer de prison. Je ne la verrai point; je ne lui écrirai que des lettres que vous verrez, et qui seront examinées par les évêques; ses réponses passeront toutes ouvertes par le même canal; on fera de ces explications l'usage qu'on voudra. Après tout cela, laissez-la mourir en prison. Je suis content qu'elle y meure, que nous ne la voyions jamais, et que nous n'entendions jamais parler d'elle. Il me paraît que vous ne me croyez ni fripon, ni menteur, ni traître, ni hypocrite, ni rebelle à l'Eglise. Je vous jure devant Dieu qui me jugera, que voilà les dispositions du fond de mon cœur. Si c'est là un entêtement, du moins c'est un entêtement sans malice, un entêtement pardonnable, un entêtement qui ne peut nuire à personne, ni causer aucun scandale; un entêtement qui ne donnera jamais aucune autorité aux erreurs de madame Guyon, ni à personne. ***Pourquoi donc vous resserrez-vous le cœur à notre égard, Madame, comme si nous étions d'une autre religion que vous? pourquoi craindre de parler de Dieu avec moi, comme si vous étiez obligée en conscience à fuir la séduction? pourquoi croire que vous ne pouvez avoir le cœur en repos et en union avec nous? pourquoi défaire ce que Dieu avait fait si visiblement? Je pars avec l'espérance que Dieu qui voit nos cœurs les réunira, mais avec une douleur inconsolable d'être votre croix.***

« J'oubliais de vous dire, Madame, que je suis plus content que je ne l'ai jamais été de M. l'évêque de Chartres: je l'ai cru trop alarmé; mais je n'ai jamais cru qu'il agit que par un pur zèle de religion, et une tendre amitié pour moi. Nous eûmes ces jours passés une conversation très-cordiale, et je suis assuré qu'il sera bientôt très-content de moi; et je m'expliquerai si fortement envers le public, que tous les gens de bien seront satisfaits, et que les critiques n'auront rien à dire. Ne craignez pas que je contredise M. de Meaux; je n'en parlerai jamais que comme de mon maître, et de ses propositions (83), comme de la règle de la foi. ***Je consens qu'il soit victorieux et qu'il m'ait ramené de toutes sortes d'égarements;*** il n'est pas question de moi, mais de la doctrine qui est à couvert; il n'est pas question des termes que je ne veux employer qu'à son choix, pour ne le point scandaliser, mais seulement du fond des choses, et je suis content de ce qu'il me donne. Il paraîtra en toutes choses que je ne parle que son langage, et que je n'agis que de concert et par son esprit; sincèrement je ne veux avoir que déférence et docilité pour lui.

« ***Si je croyais que vous fussiez dans la disposition où vous étiez, quand vous me fîtes l'honneur de m'écrire la dernière fois à Cambrai, de l'envie que vous aviez de recevoir de mes lettres, je vous écrirais avec mon ancienne simplicité, et je crois que vous n'y trouveriez aucun venin.*** Je fus ravi de voir lundi le goût que vous conserviez pour les œuvres de saint François de Sales; cette lecture vous est bien meilleure que celle de M. Nicole, qui a voulu décider d'un style moqueur sur les voies intérieures, sans traiter de l'amour désintéressé, ni des épreuves des saints, ni de l'oraison passive. Rien ne serait plus aisé que de confondre cet ouvrage; mais l'esprit de contention n'est pas celui des enfants de Dieu.

« Tout ce que je prends la liberté de vous dire, Madame, pour vous rassurer, est dit sans intérêt. Je ne veux rien de vous que votre bonté pour moi; je ne puis laisser rompre des liens que Dieu a formés pour lui seul. »

On voit combien Fénelon, dans un très-court espace de temps, avait perdu dans le cœur et la confiance de madame de Maintenon: nous ne pouvons plus espérer désormais de retrouver entre elle et Fénelon la plus faible trace du sentiment qui les avait unis si longtemps. Sa correspondance avec le cardinal de Noailles laisse assez apercevoir qu'elle avait déjà transporté en lui, quoique avec des nuances différentes, le goût et la confiance qu'elle avait eus en Fénelon. L'esprit et l'imagination du cardinal de Noailles ne pouvaient pas lui rendre tout ce que Fénelon lui donnait; mais sa douceur, sa piété, sa candeur le rendaient au moins susceptible de recevoir tout ce que madame de Maintenon avait besoin de lui confier.

Cependant il était encore possible que ce choc de sentiments et d'opinions, concentré parmi un très-petit nombre de personnes, ne produisît au dehors ni éclat ni scandale. Mais il survint un incident qui devint l'occasion ou plutôt la véritable cause de la controverse si vive et si animée qui divisa pour toujours Bossuet et Fénelon.

(83) Les 34 articles d'Issy.

LIVRE TROISIÈME.

SUITE DE LA CONTROVERSE DE BOSSUET ET DE FÉNELON.

—

Immédiatement après les conférences d'Issy, Bossuet s'était occupé avec ardeur d'étudier à fond tous les auteurs mystiques qui avaient parlé ou traité de l'*Etat d'oraison*. Les trente-quatre articles lui avaient paru suffisants pour arrêter les principaux abus qui commençaient à s'introduire; mais ces articles se réduisaient à quelques principes généraux, qui ne formaient pas un corps de doctrine assez développé pour l'instruction des fidèles et la conduite des ministres de l'Eglise. Ce fut l'objet d'un travail considérable et d'une infinité de

recherches, qui occupèrent Bossuet plus d'un an. Il s'était déjà assuré de l'approbation du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, et il ne lui venait pas même dans l'esprit que Fénelon osât lui refuser la sienne. Mais dans cette dernière supposition, il était décidé à l'attaquer personnellement, et il paraissait peu redouter l'événement d'un combat qui devait ajouter un nouveau triomphe à sa gloire. La malignité a supposé à Bossuet des sentiments peu dignes d'une si grande âme, et des vues ultérieures d'ambition, qui ne s'accordaient pas plus avec son âge déjà avancé, qu'avec l'histoire du reste de sa vie.

Il avait déjà prévenu Fénelon qu'il travaillait à une ***Instruction sur les Etats d'oraison***, et qu'il se proposait de la soumettre à son examen. Fénelon lui avait répondu de Cambrai (84) : « Quand vous voudrez, je me rendrai à Meaux et à Germigny, pour passer quelques jours auprès de vous, et pour prendre à votre ouvrage toute la part que vous voudrez bien m'y donner. Je serai ravi, n'on pas d'en augmenter l'autorité, mais de témoigner publiquement combien je révère votre doctrine. »

Madame Guyon n'était point encore arrêtée (85), lorsque Fénelon écrivit cette lettre. On a vu, par la lettre de Fénelon à madame de Maintenon (86), combien cet événement, auquel Bossuet avait eu tant de part, avait altéré ses dispositions envers lui. C'est ce qui se fait assez apercevoir dans sa lettre à Bossuet, du 9 mai 1696. « Si vous avez, Monseigneur, quelque chose à m'envoyer, je vous supplie de ne me l'envoyer pas sitôt. J'ai attendu à Cambrai le plus longtemps qu'il m'a été possible ce que vous m'aviez fait l'honneur de me promettre. Je suis occupé à la visite de mon diocèse ; quand elle sera finie, j'irai faire un tour à Versailles, et je crois qu'il vaut mieux remettre à ce temps-là ce que vous voulez que je fasse. »

Bossuet fut sans doute un peu surpris de cette réponse vague et dilatoire ; du moins on peut le présumer par une seconde lettre de Fénelon, du 24 mai 1696 : « Si j'avais reçu pendant le Carême ce que vous voulez que je voie, j'aurais été diligent à vous en rendre compte. Dès que je serai débarrassé de ma visite, je partirai pour aller à Versailles recevoir vos ordres ; en attendant, je vous supplie de croire, Monseigneur, que je n'ai besoin de rien pour vous respecter avec un attachement inviolable. Je serai toujours plein de sincérité pour vous rendre compte de mes pensées, et plein de déférence pour les soumettre aux vôtres. ***Mais ne soyez point en peine de moi, Dieu en aura soin.*** Le lien de la foi nous tient unis pour la doctrine ; et pour le cœur, je n'y ai que respect, zèle et tendresse pour vous. Dieu m'est témoin que je ne mens pas. »

Fénelon, à son retour à Paris, fut assez positivement instruit de l'esprit dans lequel Bossuet avait composé son ouvrage, pour se décider à ne point y attacher son nom. Il ne put d'ailleurs ignorer que cette ***approbation*** ne lui était demandée, ***que pour arracher de lui une véritable rétractation sous un titre spécieux;*** et Bossuet lui-même ne le dissimula pas dans la suite. Fénelon prévit et il dut prévoir que son refus allait l'engager dans une controverse très-délicate et très-animée avec un homme aussi imposant par son génie et ses talents, que par la considération dont il était environné. Il sentit qu'il avait deux objets indispensables à remplir, l'un pour l'intérêt de sa propre réputation, et l'autre pour celui de sa tranquillité.

Il crut donc devoir s'attacher d'abord à ne pas laisser subsister le plus faible nuage sur l'exactitude de sa doctrine et la sincérité de ses sentiments. Ce fut dans cette vue qu'il rédigea une explication très-détaillée des trente-quatre articles d'Issy. Il exposa avec candeur ses maximes sur ***la charité*** et sur ***l'oraison passive***. Il soumit cette explication au cardinal de Noailles et à M. Tronson ; l'un et l'autre avaient assisté aux conférences d'Issy, ils connaissaient les véritables principes de la matière, et l'esprit des trente-quatre articles qui étaient leur ouvrage. L'un et l'autre approuvèrent l'explication de Fénelon, et n'y remarquèrent aucune erreur. C'est un fait important qui n'a jamais été contesté, et une lettre manuscrite de M. Tronson (87) nous en offre la preuve.

I. — ***Mémoire de Fénelon à madame de Maintenon pour s'excuser d'approuver le livre de Bossuet.***

Mais il restait à Fénelon un second objet à remplir, non moins important sous un autre rapport; c'était de prémunir l'esprit de madame de Maintenon contre les impressions que Bossuet chercherait à lui donner, en lui dénonçant le refus d'approuver son livre comme un indice certain de sa complicité avec madame Guyon : il mit un soin particulier à justifier les motifs de ce refus, en les exposant avec autant de franchise que de fermeté. Il réunit, le 2 août 1696, à Issy, chez M. Tronson, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, et il leur lut son Mémoire, dont nous avons la copie originale. On y remarque en tête ces mots écrits de la main de Fénelon : ***Mémoire que je fis pour montrer que je ne devais pas approuver le livre de M. de Meaux, et que M. de Paris fit approuver par madame de Maintenon.*** Ce n'est pas sans intention que nous appuyons sur ces circonstances. On verra que ce mémoire, qu'il adressa à madame de Maintenon, sous la forme d'une lettre, fut la principale pièce dont Bossuet se servit dans sa ***Relation sur le quiétisme***, pour traduire Fénelon devant le public comme complice, et pour ainsi dire, comme fauteur de tous les égarements de madame Guyon (88).

(84) 18 décembre 1695.
(85) Elle ne le fut que quelques jours après.
(86) Du 6 mars 1696 (tom. Ier).
(87) Du 22 mars 1696.

(88) L'extrême étendue de ce Mémoire ne nous a pas permis de l'insérer dans le corps de l'ouvrage ; il aurait suspendu trop longtemps la suite des faits historiques : mais cette pièce est trop importante

Fénelon exposait dans ce Mémoire les considérations impérieuses qui ne lui permettaient pas d'approuver le livre de Bossuet; mais il y prenait en même temps l'engagement formel de rendre compte au public de sa doctrine sur les matières contestées, et de soumettre cette espèce de profession de foi au jugement du cardinal de Noailles, de M. Tronson et des ecclésiastiques les plus vertueux et les plus éclairés du diocèse de Paris. Le cardinal de Noailles, l'évêque de Chartres, et madame de Maintenon elle-même, parurent convaincus de la force des raisons présentées par Fénelon; et l'engagement qu'il prenait acheva de les convaincre de sa bonne foi.

Fénelon, se confiant en leurs dispositions, se hâta d'annoncer à Bossuet sa détermination. Il était au moment de partir pour Cambrai; et en partant, il remit le manuscrit de Bossuet au duc de Chevreuse, avec la lettre suivante (89) pour ce prélat :

II. — *Fénelon refuse d'approuver le livre de Bossuet.*

« J'ai été très-fâché, Monseigneur, de ne pouvoir emporter à Cambrai ce que vous m'avez fait l'honneur de me confier; mais M. le duc de Chevreuse s'est chargé de vous expliquer ce qui m'a obligé à tenir cette conduite. Il a bien voulu, Monseigneur, se charger aussi du dépôt, pour le remettre ou dans vos mains à votre retour de Meaux, ou dans celles de quelque personne que vous aurez la bonté de lui nommer. Ce qui est très-certain, Monseigneur, c'est que j'irai au-devant de tout ce qui peut vous plaire, et vous témoigner mon extrême déférence, si j'étais libre de suivre mon cœur en cette occasion. J'espère que vous serez persuadé des raisons qui m'arrêtent, quand M. le duc de Chevreuse vous les aura expliquées. Comme vous n'avez rien désiré que par bonté pour moi, je crois que vous voudrez bien entrer dans des raisons qui me touchent d'une manière capitale; elles ne diminuent en rien la reconnaissance, le respect, la déférence et le zèle avec lesquels je vous suis dévoué. »

III. — *Mécontentement de Bossuet.*

Bossuet peint assez naturellement dans sa *Relation sur le quiétisme* l'impression que fit sur lui cette lettre de Fénelon, lorsqu'elle lui fut remise par le duc de Chevreuse. « Quoi! M. de Cambrai va montrer que c'est pour soutenir madame Guyon qu'il se désunit d'avec ses confrères! Tout le monde va donc voir qu'il en est le protecteur! ce soupçon qui le déshonorait dans tout le public, va donc devenir une certitude! quel serait l'étonnement de tout le monde de voir paraître à la tête de mon livre l'approbation de M. l'archevêque de Paris et de M. de Chartres sans la sienne? n'était-ce pas mettre en évidence le signe de sa désunion d'avec ses confrères, *ses consécrateurs*, ses plus intimes amis? Quel scandale! quelle flétrissure à son nom! de quels livres voulait-il être le martyr? pourquoi ôter au public la consolation de voir dans l'approbation de ce prélat le témoignage solennel de notre unanimité? »

Fénelon répondait qu'il n'était point le protecteur des erreurs de madame Guyon, mais son ami; l'interprète de ses véritables sentiments qu'il connaissait, mais non pas l'apologiste de ses expressions qu'il condamnait; que le public était instruit de ses relations d'amitié avec elle, et ne pouvait être surpris de sa répugnance à flétrir une femme dont il jugeait les intentions pures et innocentes; qu'en refusant d'approuver l'ouvrage de Bossuet, il ne se séparait point de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Chartres, qui n'exigeaient pas son concours et ne blâmaient point son refus; que sa foi et sa réputation n'étaient point attachées à l'ouvrage de l'un de ses collègues; qu'il en devait compte à l'Eglise seule, et qu'il serait fidèle à remplir ce devoir sacré.

C'était en effet un engagement qu'il avait contracté. Cette obligation était devenue encore plus indispensable depuis son refus d'approuver le livre de Bossuet. L'archevêque de Paris, l'évêque de Chartres et madame de Maintenon n'avaient consenti à excuser son refus, qu'à condition qu'il donnerait une exposition publique de ses véritables sentiments.

Ce ne fut donc point par un élan indiscret que Fénelon provoqua les scandales et les malheurs dont son livre devint l'occasion, et l'auteur la victime. Son vœu sincère eût été de continuer à garder le silence qu'il s'était prescrit sur ces matières. Il est possible que le chancelier d'Aguesseau n'ait pas été instruit de tous ces détails, lorsqu'il a écrit que Fénelon *s'était donné à lui-même la mission de purger le quiétisme de tout ce que cette secte avait d'odieux.*

IV. — *Fénelon compose son livre des Maximes des saints.*

Fénelon avait pris avec madame de Maintenon l'engagement de ne rendre son ouvrage public, qu'après l'avoir soumis à l'examen du cardinal de Noailles et de M. Tronson. C'est ce qu'il fit, « et il remit à ce prélat le manuscrit de son *Explication des Maximes des saints sur la vie intérieure*. Cet ouvrage était dans l'origine beaucoup plus étendu qu'il n'a paru dans le livre imprimé; il y avait mis tous les principaux témoignages de la tradition. Le cardinal de Noailles le trouva trop long; par déférence pour lui, Fénelon l'abrégea; il le rapporta en cet état au cardinal de Noailles, qui le relut encore avec lui et l'abbé de Beaufort, principal grand vicaire du diocèse de Paris. Non content de ce premier examen, Fénelon laissa son manuscrit entre les mains du cardinal de Noailles. » (*Réponse à la Relation sur le quiétisme.*) Il lui écrivit même pour

pour ne pas la mettre sous les yeux des lecteurs; on verra qu'elle se lie nécessairement à la suite des événements. On la trouvera aux *Pièces justificatives* du livre III, n° I.

(89) Du... août 1696.

provoquer de sa part l'examen le plus rigoureux. « Rien ne presse, Monseigneur, pour donner au public l'ouvrage que vous lisez. Vous savez mieux que personne ce qui m'a engagé à le faire... C'est de bonne foi que je me suis livré à vous pour supprimer, retrancher, corriger, ajouter ce que vous croirez nécessaire. Encore une fois, je ne presse ni ne retarde; c'est à vous, Monseigneur, à décider... à l'égard du choix d'un homme qui puisse vous aider dans un si grand travail, vous savez que je vous ai donné tout pouvoir sur moi et sur mon ouvrage.

« Le cardinal de Noailles garda le manuscrit de Fénelon environ trois semaines, et le lui rendit, en lui montrant des coups de crayon qu'il avait donnés dans tous les endroits qui lui parurent devoir être retouchés pour une plus grande précaution. Fénelon retoucha en sa présence tout ce qu'il avait marqué, et il le fit précisément comme ce prélat l'avait désiré. Le cardinal de Noailles, touché de tant de confiance, ne put s'empêcher de dire peu de jours après au duc de Chevreuse, qu'il ne trouvait à M. de Cambrai qu'un défaut, celui d'être trop docile. » (*Ibid.*)

Fénelon a publié ces faits à la face de toute la France et de toute l'Europe, et le cardinal de Noailles ne les a jamais contredits. « Il a seulement prétendu qu'il avait représenté à Fénelon que le *projet était hardi*; mais malgré la *hardiesse du projet*, il en approuva l'exécution, et jugea le *livre correct et utile*. Il refusa à la vérité de lui donner son approbation par écrit; mais ce fut uniquement parce qu'il avait des mesures à garder avec Bossuet, dont il avait promis d'approuver le livre. » (*Ibid.*)

Fénelon fit plus encore : « le cardinal de Noailles désira qu'il montrât son ouvrage à quelque théologien de l'école, qui fût plus rigoureux que lui. Fénelon se rendit avec empressement à son vœu; il prévint même sa pensée, en lui proposant pour examinateur M. Pirot, docteur de Sorbonne, homme aussi savant que judicieux, examinateur habituel de tous les livres et de toutes les thèses de théologie, le même qui avait travaillé sous M. de Harlay à la censure de madame Guyon, qui avait été chargé de l'interroger, qui était peu prévenu pour elle et pour sa doctrine, qui était dévoué depuis longtemps à Bossuet, et qui alors même était occupé à examiner l'ouvrage que ce prélat allait publier.

« L'archevêque de Cambrai se renferma avec M. Pirot, et ils examinèrent ensemble le livre si court des *Maximes des saints*, en trois séances de quatre ou cinq heures chacune. M. Pirot avait un manuscrit devant les yeux, et Fénelon en tenait un autre semblable; ils lisaient ensemble; M. Pirot arrêtait Fénelon sur les moindres difficultés; et Fénelon changeait sans peine tout ce qu'il voulait. M. Pirot finit par déclarer *que ce livre était tout d'or;* et le cardinal de Noailles écrivit quelques jours après à Fénelon et à M. Tronson, que M. Pirot *était charmé de cet examen.* » (*Ibid.*)

Nous avons entre les mains un manuscrit de M. Pirot lui-même, qui constate la vérité de tous ces faits.

Fénelon avait également communiqué son ouvrage à M. Tronson, qui l'avait examiné avec une attention particulière (90), avait fait des observations judicieuses, et persistait à penser, avec le cardinal de Noailles, *qu'il était correct et utile*.

Après tant de précautions, après avoir déféré avec tant de docilité à toutes les observations des hommes les plus vertueux et les plus éclairés du clergé de Paris, Fénelon devait naturellement se croire à l'abri de toute censure. Il eut au moins le droit de penser et de dire : « Qui est-ce qui ne voit pas la candeur et la simplicité avec laquelle je ne craignais que de me tromper et d'être flatté? Ne choisissais-je pas tous ceux qui pouvaient être le plus en garde contre moi, et me redresser, si je n'établissais pas assez précisément toutes les vérités, et si je ne condamnais pas avec assez de précautions toutes les erreurs? N'était-ce pas vouloir être uni de sentiments avec M. de Meaux, lors même que ses préventions, son procédé, et les discours de ses amis m'avaient mis hors d'état d'agir de concert avec lui? Je ne proposais point à M. l'archevêque de Paris et à M. l'évêque de Chartres d'adoucir leurs censures contre madame Guyon, ni d'ébranler les trente-quatre articles. Je ne voulais point les empêcher d'approuver le livre de M. de Meaux; je voulais seulement, pour ma conduite particulière, prendre les conseils des autres, ne pouvant plus demander ceux de M. de Meaux. M. l'archevêque de Paris et M. l'évêque de Chartres n'avaient-ils pas paru persuadés par les raisons de mon Mémoire (91) que je pouvais me dispenser d'approuver son livre? Il est vrai que M. de Meaux aurait pu aider, par ses lumières, M. l'archevêque de Paris et les autres docteurs dans l'examen de mon livre? mais aussi il aurait pu les embarrasser par ses préventions. Je n'avais que trop éprouvé combien ce prélat était préoccupé; n'y avait-il au monde que lui seul qui fût capable d'examiner mon livre? M. l'archevêque de Paris, M. Tronson, M. Pirot, étaient-ils si faciles à séduire, eux qui devaient être si bien avertis et si précautionnés contre mes préventions? Quand même ils auraient cru avoir besoin de quelques secours, n'en pouvaient-ils trouver ailleurs qu'en M. de Meaux? manquait-on dans Paris de théologiens capables de dire tout ce qui est essentiel au dogme sur la charité et sur l'espérance? ce prélat devait-il montrer tant de vivacité sur ce que je consultais les autres sans le consulter? y a-t-il rien de plus libre que la confiance? Ah! qu'importe que je fisse les choses sans lui, pourvu que je ne les fisse pas mal? Supposé même que je me fusse éloigné de lui mal à propos, il devait ménager ma faiblesse, et être ravi que les autres me menassent doucement au but. C'est ainsi qu'on est disposé

(90) Lettre de M. Tronson à l'évêque de Chartres, 21 février 1697. (Manuscrits.)

(91) Du 2 août 1696.

quand on se compte pour rien, et qu'on ne recherche que la vérité et la paix. Tout au contraire, M. de Meaux regarde comme un outrage que j'ai voulu lui faire, en consultant les autres sans le consulter : ne le considérer pas, c'est rompre l'unité, c'est faire un scandale, c'est attaquer les censures, c'est éluder les articles, c'est défendre madame Guyon. » (*Réponse à la Relation sur le quiétisme.*)

Rassuré par toutes les précautions qu'il avait prises pour donner à l'exposition de ses principes toute l'exactitude qu'on avait droit de lui demander, Fénelon partit pour Cambrai (92). En partant il prévint le cardinal de Noailles qu'il allait livrer son ouvrage à l'impression. Ce prélat, loin de s'y opposer, parut seulement désirer « qu'il ne devînt public qu'après celui de Bossuet, qu'on était alors occupé d'imprimer. » Fénelon y consentit avec empressement, et recommanda de la manière la plus formelle, le jour même de son départ, à son ami le duc de Chevreuse, qui s'était chargé de veiller à l'impression, de ne le publier que de l'aveu du cardinal de Noailles ; par malheur, le duc de Chevreuse supposa trop légèrement que Bossuet aurait le crédit d'arrêter la publication du livre de Fénelon, si on la différait plus longtemps ; il se hâta de prévenir le cardinal de Noailles de cet incident si inattendu, et le pria de le dégager de la promesse que Fénelon lui avait faite. Le cardinal ne crut devoir ni y consentir, ni s'y opposer; il se contenta de répondre au duc de Chevreuse qu'il était le maître de faire ce qu'il jugerait à propos.

V. — *Lettre de Bossuet à l'abbé de Maulevrier.* (Manuscrits.)

Il paraît qu'en effet Bossuet avait été instruit de ce qui se passait ; et il est facile de juger par sa lettre à l'abbé de Maulevrier, qu'il était déterminé à attaquer le livre de Fénelon avant même de l'avoir lu. « Je sais, à n'en pouvoir douter, que M. de Cambrai veut écrire sur la spiritualité.... *Je suis assuré que cet écrit ne peut que causer un grand scandale...; je ne puis en conscience le supporter, et Dieu m'oblige à faire voir qu'on veut soutenir des livres dont la doctrine est le renversement de la piété.... Je suis assuré qu'il laissera dans le doute ou dans l'obscurité plusieurs articles sur lesquels il me sera aisé de faire voir qu'il fallait s'expliquer indispensablement dans la conjoncture présente ; et si cela est, comme il sera, qui peut me dispenser de faire voir à toute l'Eglise combien cette dissimulation est dangereuse... ? Voilà la vérité à laquelle il faudra que je sacrifie ma vie....* On ne m'évite en cette occasion, après m'avoir témoigné tant de soumission en paroles, que parce qu'on sent que Dieu à qui je me fie, me donnera de la force pour éventer la mine. »

Bossuet avait également déclaré au curé de Saint-Sulpice (la Chétardie), « que s'ils venaient à éclater l'un contre l'autre, comme les choses paraissaient s'y disposer, cela ferait un grand scandale, qui retomberait apparemment sur M. de Cambrai. » (Manuscrits.)

On demandera pourquoi Fénelon s'était refusé à soumettre son livre à l'examen de Bossuet ; ce qui eût été le véritable moyen de prévenir toutes les discussions ultérieures. Fénelon en a donné les raisons : nous les soumettons au jugement des lecteurs.

« J'aurais souhaité pouvoir faire examiner mon livre par M. de Meaux ; mais quelle apparence de lui demander son approbation, pendant que j'étais réduit à lui refuser la mienne ? D'ailleurs, je savais, par des voies certaines, combien il était piqué de mon refus, et qu'il éclatait presque ouvertement. Il disait à ses amis particuliers : Est-ce là cette soumission que M. de Cambrai m'avait promise pour retracter toutes ses erreurs ? » (*Réponse à la Relation sur le quiétisme.*)

VI. — *Fénelon publie le livre des Maximes des saints.*

Quoi qu'il en soit, le fameux livre de Fénelon intitulé : *Explication des Maximes des saints, sur la vie intérieure*, fut rendu public, par les soins peut-être trop empressés de ses amis, vers la fin de janvier 1697, et parut avant celui de Bossuet.

Il est assez curieux de connaître la première impression que produisit le livre de Fénelon sur Bossuet, et nous la retrouvons dans une lettre particulière de Bossuet à l'évêque de Chartres, et que l'évêque de Chartres renvoya à M. Tronson.

VII. — *Lettre de Bossuet à l'évêque de Chartres,* 16 *février* 1699. (Manuscrits.)

« J'ai vu M. de Paris, j'ai vu M. de Cambrai, et je n'ai rien appris de nouveau. Le *livre* fait grand bruit, et je n'ai pas ouï nommer une personne qui l'approuve. Les uns disent qu'il est mal écrit ; les autres, qu'il y a des choses très-hardies ; les autres, qu'il y en a d'insoutenables ; les autres, qu'il est écrit avec toute la délicatesse et toute la précaution imaginables, mais que le fond n'en est pas bon ; les autres, que dans un temps où le faux mystique fait tant de mal, il ne fallait écrire que pour le condamner, et abandonner le vrai mystique à Dieu ; ceux-là ajoutent que le vrai est si rare et si peu nécessaire, et que le faux est si commun et si dangereux, qu'on ne peut trop s'y opposer. Je souhaite de tout mon cœur que Dieu mène tout à sa gloire. On se pare fort de M. Tronson, et je ne sais si ce que vous appelez *sagesse* en lui, n'est pas *un trop grand ménagement.* »

VIII. — *L'opinion publique se prononce contre cet ouvrage.*

L'opinion publique ne tarda pas à se prononcer contre le livre des *Maximes des saints* avec une véhémence qui dut singulièrement étonner Fénelon. Sa seule consolation dut être le témoignage qu'il pouvait se rendre de n'avoir rien négligé pour préserver l'exposition de ses sentiments de toute atteinte à la pureté de la doctrine et de la morale.

(92) Vers le 15 décembre 1696.

IX. — *Louis XIV en est instruit par Bossuet.*

Ce fut alors que Louis XIV fut instruit pour la première fois de la diversité d'opinions qui existait entre les évêques les plus recommandables de sa cour (93); car tels étaient ces hommes estimables, qu'au milieu même de leurs controverses, ils s'étaient attachés depuis trois ans à en dérober le secret à la connaissance du public et à l'inquiétude du souverain. Mais enfin madame de Maintenon crut ne pouvoir dissimuler plus longtemps l'éclat fâcheux que faisait dans le clergé le livre des *Maximes des saints.*

X. — *Jugement du chancelier d'Aguesseau sur les opinions et les vues de Fénelon.*

Fénelon n'était défendu dans le cœur de Louis XIV par aucun sentiment de goût et de préférence ; soit que ce prince « craignît naturellement, comme le soupçonne le chancelier d'Aguesseau, les esprits d'un ordre supérieur, soit qu'une certaine singularité, et quelque chose d'extraordinaire (que ce magistrat se plaît à supposer dans le caractère et dans les manières de Fénelon) n'eût pas plu au roi, dont le goût se portait de lui-même au simple et à l'uni, soit enfin que Fénelon voulant paraître se renfermer dans ses fonctions, eût évité, par une politique profonde, de s'insinuer dans la familiarité du roi, ou qu'il eût désespéré peut-être d'y réussir, il est au moins bien certain que Louis XIV n'a jamais paru le goûter, et qu'il n'eut aucune peine à le sacrifier. » (*Mémoires du chancelier d'Aguesseau*, t. XIII, p. 171.)

Avec de pareilles dispositions, la prévention de Louis XIV dut encore s'accroître en voyant Bossuet *venir lui demander pardon de ne lui avoir pas révélé plus tôt le fanatisme de son confrère.* (*Réponse à la Relation sur le quiétisme; Vie de Fénelon*, par RAMSAY, et le marquis DE FÉNELON.) Louis XIV n'était point obligé d'avoir une opinion sur une question de théologie; mais un prince aussi religieux, aussi déclaré contre toutes les nouveautés, devait être justement alarmé en voyant un évêque du rang, de l'âge et de la considération de Bossuet, un évêque qu'il regardait avec raison comme l'oracle de l'Eglise de France, se croire forcé par un devoir sacré de venir dénoncer lui-même celui de ses confrères qu'il avait paru jusqu'alors le plus affectionner. Louis XIV dut naturellement croire le mal encore plus grand, et Fénelon encore plus coupable qu'on ne le présumait.

Il est inutile d'examiner s'il n'eût pas été plus convenable à Bossuet, comme le pensait Fénelon, de dire simplement au roi . « Je crois voir dans le livre de M. de Cambrai des choses où il se trompe dangereusement, et auxquelles je crois qu'il n'a pas fait assez d'attention ; mais il attend des remarques que je lui ai promises. Nous éclaircirons avec une amitié cordiale ce qui pourrait nous diviser, et on ne doit pas craindre qu'il refuse d'avoir égard à mes remarques, si elles sont bien fondées. Un tel discours aurait rassuré le roi, aurait fait taire tous les critiques, aurait arrêté le scandale, et préparé un éclaircissement nécessaire à l'édification de l'Eglise. » (*Ibid.*)

Ce fut au moment de cette effervescence, que Fénelon revint à Paris, et il eut lieu de reconnaître qu'elle était encore supérieure à l'idée qu'il avait pu s'en former. Ses amis les plus chers paraissaient eux-mêmes accablés sous le poids de la prévention générale. Madame de Maintenon peint cette disposition de tous les esprits dans une lettre au cardinal de Noailles (94). « J'ai vu nos amis (M. de Beauvilliers et Fénelon) ; nous avons été fort embarrassés les uns des autres. M. l'archevêque de Cambrai me parla un moment en particulier ; il sait le mauvais effet de son livre, et le défend par des raisons qui me persuadent de plus en plus que Dieu veut humilier ce grand esprit, qui a peut-être trop compté sur ses propres lumières. Il me dit que le P. de la Chaise lui avait rendu compte d'une conversation qu'il avait eue avec le roi, après laquelle il ne pouvait se dispenser de lui parler. Je tombai d'accord de tout ; mais par les dispositions que je vois dans le roi, M. de Cambrai aura peu de satisfaction de cet éclaircissement. J'ai parlé aussi un moment à M. le duc de Beauvilliers, qui me montra sa peine du silence du roi. J'ai fait ce que j'ai pu pour gagner qu'on veuille le prévenir ; mais on ne veut point, et cette conversation ne sera pas moins froide que l'autre. Cette opposition n'a pas été inspirée par moi ; elle est dans le cœur du roi sur toutes les nouveautés ; je vois bien qu'on me l'imputera ; mais je vous dois la vérité, Monseigneur, et je vous la dis ; du reste, je suis prête à faire mon devoir dans une occasion si importante. Je n'ai point vu M. de Meaux, quoique j'aie fait quelque diligence pour cela. J'ai pensé qu'il veut peut-être pouvoir dire qu'il ne m'a point vue pendant tout ce vacarme ; on dit qu'il est grand. »

On a peine à comprendre comment on a pu supposer à Fénelon des vues d'ambition dans l'affaire du quiétisme. On a vu que Louis XIV avait naturellement peu de goût pour lui. Ses amis les plus chers et les plus dévoués étaient des hommes paisibles, retirés, étrangers à toutes les intrigues. Tous ses moyens d'ambition, s'il en avait eu, reposaient sur l'amitié de madame de Maintenon ; et madame de Maintenon s'était ouvertement déclarée contre ses opinions. Les deux hommes qui influaient le plus sur ses sentiments dans ces sortes de matières (95), étaient encore plus prévenus qu'elle-même contre les idées de spiritualité de Fénelon. Il est donc bien évident qu'en s'obstinant à suivre la marche qu'il s'était tracée, il allait directement au but contraire à celui qu'on a voulu lui supposer. Les ennemis mêmes de Fénelon lui accordent un esprit supérieur, et lui attribuent toute l'adresse et toute la souplesse d'un habile courtisan. Com-

(93) Il paraît que ce fut M. de Pontchartrain qui parla le premier au roi des rumeurs que le livre de l'archevêque de Cambrai excitait dans le public.

(94) Du 21 février 1697.

(95) L'évêque de Chartres et le cardinal de Noailles.

ment pourront-ils, d'après une pareille opinion, lui prêter des fautes de conduite dont l'homme le plus médiocre et le plus étranger à la science de la cour n'aurait jamais pu se rendre coupable ?

On est fâché de voir un homme aussi grave et aussi judicieux que le chancelier d'Aguesseau paraître adopter avec trop d'indifférence ces imputations indiscrètes. Nous avons (ci-dessus, col. 70) rapporté l'éloge brillant qu'il fait dans les *Mémoires de la vie de son père*, de l'esprit et des talents de Fénelon ; mais il le termine en se rendant l'interprète trop docile des adversaires de l'archevêque de Cambrai.

« Un naturel si heureux, » dit le chancelier d'Aguesseau en parlant de Fénelon, « fut perverti comme celui du premier homme par la voix d'une femme ; et ses talents, sa fortune, sa réputation même, furent sacrifiés, non à l'illusion des sens, mais à celle de l'esprit. On vit ce génie si sublime se borner à devenir le prophète des mystiques et l'oracle du quiétisme. Ebloui le premier par l'éclat de ses lumières, et éblouissant ensuite les autres, suppléant au défaut de science par la beauté de son esprit, fertile en images spécieuses et séduisantes, plutôt qu'en idées claires et précises, voulant toujours paraître philosophe ou théologien, et n'étant jamais qu'orateur, caractère qu'il a conservé dans tous les ouvrages qui sont sortis de sa plume jusqu'à la fin de sa vie ; effrayé des excès de Molinos que son cœur détestait, et que la pureté de ses mœurs ne désavouait pas moins ; mais trompé par la prévention de son esprit, qui avait saisi fortement une fausse idée de perfection, il forma le dessein hasardeux de condamner les conséquences, sans abandonner le principe, et il osa se donner à lui-même la mission de purger le quiétisme de tout ce que cette secte avait d'odieux, de le renfermer dans ses véritables bornes, de faire le personnage d'interprète, et comme le médiateur entre les mystiques et les autres théologiens, d'apprendre aux uns et aux autres la force des mots dont ils se servaient, et de se rendre par là comme arbitre suprême de la dévotion.

« Est-il vrai que, voyant le roi se tourner entièrement du côté de la religion, les personnes les plus puissantes à la cour se conformer, au moins en apparence, au goût du souverain, et la dévotion devenir l'instrument de la fortune, il ait eu la pensée de joindre la politique à la mysticité, et de former par les liens secrets d'un langage mystérieux, une puissante cabale, à la tête de laquelle il serait toujours par l'élévation et l'insinuation de son esprit, pour tenir dans sa main les ressorts de la conscience, et devenir le premier mobile de la cour, ou dès le vivant du roi même, ou du moins après sa mort, par le crédit du duc de Bourgogne, qui avait un goût infini pour lui ? C'est le jugement que bien des gens en ont porté, et qu'il faut remettre au souverain Scrutateur de l'esprit et du cœur humain : tout ce que l'on en peut dire, est que, si ce jugement ne semble pas téméraire, l'archevêque de Cambrai ne fut pas plus heureux en politique qu'en théologie, puisque sa doctrine fut condamnée, et sa fortune détruite par les moyens mêmes qu'il avait pris pour l'élever. » (Œuvres du chancelier d'Aguesseau, tom. XIII.)

Madame de Maintenon, bien plus à portée de connaître Fénelon par l'habitude de ses relations avec lui, et par la finesse de son tact et de son esprit, en jugeait bien autrement que le chancelier d'Aguesseau, dans le temps même où elle était le plus prévenue contre lui. « Quant au retour de M. de Cambrai, » écrivait-elle au cardinal de Noailles (96), « il n'y a que Dieu qui puisse le faire. Il croit soutenir la religion en esprit et en vérité ; s'il n'était pas trompé, il pourrait revenir par des raisons d'intérêt ; je le crois prévenu de bonne foi : il n'y a donc plus d'espérance. »

On pourrait être étonné de l'espèce de sévérité avec laquelle le chancelier d'Aguesseau juge les pensées les plus secrètes de Fénelon, si ce respectable magistrat n'eût pas révélé lui-même, sans s'en apercevoir, les motifs de cette disposition. Tel est au moins l'avantage que l'on peut recueillir des préventions des hommes sincères et vertueux ; n'étant point inspirés par un sentiment d'envie ou d'intérêt, ils ne cherchent point à voiler avec art leurs motifs secrets ; ils les laissent pénétrer avec candeur, et ils offrent par leur sincérité même le moyen de se prémunir contre l'autorité que leur vertu donnerait à leur témoignage. Ce fut uniquement la piété filiale qui dicta au chancelier d'Aguesseau quelques-uns de ces jugements, dont nous ne craindrions pas d'appeler à son équité naturelle. Il a eu soin de nous y inviter, pour ainsi dire, en déposant dans ses Mémoires les griefs que son père croyait avoir contre le duc de Beauvilliers, ami si déclaré de Fénelon. M. d'Aguesseau père était persuadé que M. de Beauvilliers avait contribué à l'écarter de la place de chancelier de France, et il était difficile qu'un fils aussi tendre, et pénétré d'un respect si religieux pour son père, ne conservât pas un peu d'éloignement pour M. de Beauvilliers et ses amis. Ce sentiment, dont le chancelier d'Aguesseau ne se rendait peut-être pas compte à lui-même, a influé d'une manière plus ou moins sensible sur ce qui a pu lui échapper contre M. de Beauvilliers, Fénelon, l'évêque de Chartres, Saint-Sulpice, et contre tout ce qui tenait à cette partie de la cour et du clergé. Il y a d'ailleurs une observation générale à faire sur tous les mémoires écrits à cette époque. Les malheureuses divisions qui existaient au sujet des affaires de la religion, toujours mêlées alors aux affaires du gouvernement, avaient partagé presque tous les hommes de mérite en deux classes : les élèves des Jésuites, et ceux de Port-Royal. Les amis et les ennemis de ces deux écoles, ceux même d'entre eux qui se rendaient mutuellement justice sur tout ce qui appartient à la vertu et à l'honneur, n'étaient pas toujours exempts de cette sorte de prévention qu'on

(96) 13 juillet 1697.

passe nécessairement à l'école de ses premiers instituteurs. L'éducation du chancelier d'Aguesseau était l'ouvrage des amis de Port-Royal, et Fénelon devait la sienne à Saint-Sulpice, plus attaché aux Jésuites. A cette époque, les principes de l'instruction qu'on avait reçue dans sa jeunesse, décidaient assez ordinairement l'opinion à laquelle on se conformait le reste de sa vie sur les questions théologiques ; et malheureusement les opinions sur les personnes prenaient la teinte des opinions sur la doctrine. On est assez disposé à être sévère pour ceux qui ne pensent pas comme nous, et indulgent pour ceux qui professent nos principes (97).

Nous aurons plus d'une occasion de reconnaître la justesse de cette observation dans la suite de l'histoire de Fénelon. Cependant on doit convenir que les nombreuses réclamations qui s'élevèrent dès le premier moment contre son livre des *Maximes des saints*, ne parurent tenir à aucun esprit de parti. Ses amis les plus chers et les plus *estimables*, ceux même qui pensaient comme lui sur d'autres points, ne craignirent pas de lui montrer avec sincérité leur chagrin et leur douleur sur une doctrine qui allait l'exposer aux plus violentes contradictions. Nous avons une lettre de l'abbé Brisacier à Fénelon lui-même, où la vertu, la vérité, la simplicité, le respect, l'amour et la douleur s'expriment dans le langage le plus touchant

XI. — *Lettre de M. Brisacier à Fénelon sur son livre des Maximes des saints*, 28 *février* 1697.

« Je ne me console pas, Monseigneur, de tout ce que j'entends dire tous les jours à toutes sortes de gens, de toutes sortes d'états, contre un ouvrage qui porte votre nom, et qui, dès que j'en sus le titre et le dessein, aussi bien que la manière dont il avait été rendu public, me jeta sur-le-champ, par l'attachement sincère que je vous ai voué, dans une extrême consternation ; prévoyant bien dès lors les dangereuses suites où ce livre allait vous exposer, indépendamment même de l'examen des critiques sur la doctrine qu'il peut contenir. Ma frayeur n'a point été vaine ; je vois chaque jour ce que j'avais appréhendé. Comme j'ai passé jusqu'ici pour un de vos plus fidèles serviteurs, et qu'on m'a vu, avant la publication de votre livre, vous défendre de bonne foi sur les soupçons qui se répandaient contre vous, Monseigneur, bien des gens croient être en droit de me demander comment vous avez pu vous résoudre à écrire sur un sujet si délicat, et comment vos plus intimes amis ne vous en ont pas détourné. On prend plaisir à me dire une infinité de choses sur lesquelles j'ai fait moi-même de fâcheuses réflexions ; et on me rapporte de toute part, sans ce que je vois de mes yeux, que les prélats les moins suspects de préoccupation contre vous, des ecclésiastiques très-sensés, des curés zélés, des docteurs habiles, des supérieurs de communautés séculières et régulières, des laïques très-recommandables et très-intelligents dans les matières spirituelles, quelque prévenus qu'ils aient été jusqu'ici en votre faveur, ne peuvent s'empêcher de dire, ou en secret, ou tout haut, que vous avez peu de partisans dans cette affaire ; comme en effet il est vrai qu'il ne se trouve presque personne qui ose vous soutenir ni dans la forme, ni dans le fond. Vos meilleurs amis, sans vous le témoigner, sont désolés de vous voir engagé dans une carrière, dont vous ne sauriez sortir avec un entier agrément, et où certainement vous n'aviez nulle obligation d'entrer pour la gloire de Dieu, qui en souffrira. Tel est, Monseigneur ; le jugement anticipé du public que je recueille, malgré moi, de toutes les bouches, à chaque pas que je fais. Des gens dignes de foi, qui ont été à la cour, m'assurent qu'on y est aussi révolté qu'à Paris, quoiqu'on garde encore quelques mesures de respect, en ne s'expliquant qu'à demi et avec peu d'éclat. Il est visible qu'il y a peu de chemin à faire encore pour éclater tout à fait, ce qu'on ne pourrait assez déplorer pour toutes sortes de raisons, et surtout à cause des grandes places que vous occupez dans l'Eglise et dans l'Etat.

« Pour moi, Monseigneur, je n'en parle qu'en particulier, qu'à quelques amis intimes, dont la plupart me préviennent, et qui ont l'honneur d'être des vôtres. Ils sont tous aussi alarmés que je le suis, et leur juste inquiétude augmente la mienne. Vous n'êtes pas un auteur indifférent, Monseigneur ; et quand vous le seriez pour les autres, vous ne pouvez jamais l'être pour moi : mais, par malheur, vous ne le sauriez être pour personne, et tout ce qui vous regardera, fera nécessairement grand bruit. Ce serait trop pour un homme de votre rang d'être le moins du monde soupçonné en ce qui regarde les sentiments ; que serait-ce donc s'il arrivait quelque chose de pis, et pouvez-vous user de trop de précaution pour ne vous y pas exposer? Je vous proteste avec respect et avec douleur, Monseigneur, que je n'écris ceci ni par aucun entêtement particulier, ni par l'instigation de qui que ce soit. Personne sous le ciel ne sait que j'ai l'honneur de vous écrire, ni la manière dont je le fais. Personne ne m'a prévenu ; personne ne m'a animé ; personne ne croit que je pense à prendre, ni que j'ose prendre la liberté que je prends. Je n'ai pour confidents que quelques moments de la nuit. Je n'ai nul motif que d'épancher sincèrement et respectueusement mon cœur dans celui d'un prélat estimé par

(97) Si l'expérience ne nous montrait fréquemment combien ce que l'on appelle l'opinion publique est facile à s'exalter sur les questions les moins accessibles à l'intelligence du plus grand nombre des hommes, on pourrait s'étonner encore aujourd'hui de l'espèce de chaleur avec laquelle les courtisans et les gens du monde prirent parti dans une controverse si abstraite et si étrangère à leurs idées habituelles. Il n'y eut pas jusqu'au célèbre La Bruyère qui ne se crût obligé d'écrire sur une question de théologie ; il avait composé des *Dialogues sur le quiétisme*, qui ne parurent qu'après sa mort, par les soins de l'abbé Dupin. La Bruyère devait à Bossuet sa place chez M. le prince de Condé ; et une juste admiration réunie à la reconnaissance, ne lui permettait pas d'hésiter entre Bossuet et Fénelon.

lui-même, et aimé de tout le monde, et qui, tout grand qu'il est, a daigné jusqu'à présent s'abaisser souvent jusqu'à me donner des marques de son amitié, que je respecte autant qu'elle m'honore. Je ne veux nullement m'ériger en censeur ni en juge. Je n'ai nul dessein que cette lettre que j'écris à la hâte dans les ténèbres, et dont je ne retiens nulle copie, soit jamais vue d'autre que vous seul. Ce n'est point un esprit critique qui conduit ma main; c'est un cœur qui vous est parfaitement dévoué, et qui gémit chaque jour devant Dieu dans l'attente de tout ce qui peut arriver. Il me semble que je n'ai rien laissé volontairement échapper dans le style, qui blesse le moins du monde la profonde vénération que j'ai pour vous, Monseigneur; si vous en jugez autrement, je vous réponds de la droiture de ma volonté, et je vous demande pardon de ma faute, si vous en trouvez quelqu'une dans la démarche secrète de votre très-humble.... »

Nous devons regretter de n'avoir point retrouvé la réponse de Fénelon; elle devait peindre la profonde émotion qu'un pareil langage avait dû lui causer. Il ne pouvait d'ailleurs se dissimuler que la voix de cet homme vertueux ne fût en ce moment l'interprète trop fidèle de la voix publique.

On répandit en même temps dans le public une lettre du célèbre abbé de Rancé à Bossuet, dont les expressions n'étaient pas, à beaucoup près, aussi convenables et aussi mesurées, et qui parurent très-déplacées dans la bouche d'un religieux, en parlant d'un archevêque aussi recommandable que Fénelon (98).

Un malheur, d'un genre bien différent, mais qui aurait pu affecter vivement tout autre que Fénelon, vint se réunir aux orages qui s'élevaient autour de lui, et qui prenaient chaque jour un caractère plus menaçant. Le feu consuma en quelques heures son palais de Cambrai, tous ses meubles, tous ses livres, tous ses papiers. Il en apprit la nouvelle, non avec une indifférence affectée, mais avec la douceur et la sérénité habituelle de son âme (99). L'abbé de Langeron, instruit de cet événement, courut à Versailles pour en prévenir Fénelon; il le trouva causant tranquillement avec ses amis; il crut qu'il ignorait encore ce malheur, et il voulut le lui apprendre avec une espèce de ménagement. « Je le savais, mon cher abbé, » répondit Fénelon; « il vaut mieux que le feu ait pris à ma maison qu'à la chaumière d'un pauvre laboureur, » et il reprit avec la même égalité la conversation que l'abbé de Langeron avait interrompue (100); mais ses amis, les amis de la religion, des sciences et des lettres, déplorèrent la perte d'un grand nombre de manuscrits intéressants, qui avaient servi de matériaux à l'éducation de M. le duc de Bourgogne, ou qui avaient été le travail des plus belles années de sa vie.

XII. — *Bossuet publie son Instruction sur les états d'oraison.*

Bossuet avait publié son *Instruction sur les états d'oraison* environ un mois après que le livre de Fénelon eut paru; il l'avait appuyée de l'approbation du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, conçue dans les termes les plus magnifiques; l'ouvrage était en effet digne de la réputation de son illustre auteur. Il avait coûté dix-huit mois de travail à Bossuet, et on doit bien croire qu'un ouvrage, dont Bossuet s'était occupé avec tant de persévérance, devait être, comme il l'était en effet, un modèle d'érudition et de sagacité.

Si Fénelon avait été dans le cas d'observer pendant les conférences d'Issy, que Bossuet n'avait qu'une notion assez vague et assez superficielle des questions de spiritualité et des auteurs qui en avaient traité, la lecture de l'*Instruction* de ce prélat *sur les états d'oraison* dut lui prouver qu'il n'avait fallu que dix-huit mois à Bossuet pour se rendre maître de cette science. Il entreprit de la saisir dans son origine et dans ses progrès, dans ses principes et dans ses conséquences; il sut la soumettre à des règles fixes et certaines, démêler ce qu'elle peut avoir de vrai et de faux, d'utile et de dangereux, se soutenir invariablement dans cette juste mesure, qui lui permettait de respecter dans les auteurs qui en ont parlé, ce qu'ils ont pu dire d'exact et d'édifiant, d'excuser en quelques-uns l'irrégularité ou l'exagération des expressions en faveur de leurs intentions, et foudroyer impitoyablement tous ceux qui avaient voulu emprunter le masque de la piété pour propager des maximes dangereuses et des conséquences révoltantes. Cet ouvrage est resté parmi les théologiens comme la véritable règle à laquelle on doit s'attacher pour la croyance, et se conformer pour la pratique. D'ailleurs Bossuet y laisse assez d'aliments à la piété sincère et affectueuse, pour se nourrir sans danger de tout ce qui peut élever l'âme au degré de perfection compatible avec la faiblesse humaine, et se borne à lui interdire ces illusions trompeuses, qui peuvent séduire les imaginations trop vives, ou pervertir les cœurs corrompus.

Il était difficile, qu'en traitant toutes ces questions, et surtout en les traitant dans des

(98) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre III, n° II.

(99) « Plusieurs savants qui ont eu, comme ce vertueux prélat, le malheur de perdre leurs livres par un accident semblable, n'ont pas supporté cette perte avec le même courage. Le célèbre Bartholin, dont la bibliothèque fut brûlée avec tous ses papiers et d'autres manuscrits précieux, a fait un ouvrage intitulé *De bibliothecæ incendio*, où il déplore son infortune. Antonius Urcéus, dit Codrus, à qui la même disgrâce arriva, pensa, dit-on, en perdre l'esprit. Il faut plaindre, sans les condamner, ces deux littérateurs; mais il faut louer Fénelon d'avoir montré plus de courage, et de l'avoir exprimé avec une sensibilité si touchante. » (*Hist. des membr. de l'Acad. fr.*, 1787, t. III, p. 333.)

(100) L'auteur des *Mémoires de madame de Maintenon* suppose que Fénelon reçut cette nouvelle le même jour que l'ordre du roi qui le reléguait dans son diocèse. Il se trompe, l'incendie du palais de Cambrai arriva au mois de février 1697, et Fénelon ne reçut l'ordre de quitter la cour qu'au mois d'août suivant.

circonstances où elles avaient excité des inquiétudes fondées, Bossuet pût se dispenser de parler des auteurs dont les écrits avaient donné lieu à de justes reproches. Il parlait donc des ouvrages de madame Guyon; il en citait des passages nombreux; il en révélait les conséquences absurdes et condamnables : mais, en même temps, il évitait d'accuser ses intentions ou de jeter des soupçons sur sa personne. Il ne faisait à cet égard que ce qu'avait fait l'évêque de Chartres quinze mois auparavant. Mais pourquoi Bossuet exigeait-il de Fénelon ce que l'évêque de Chartres n'avait pas même jugé convenable de lui demander?

Fénelon, instruit de la chaleur avec laquelle Bossuet s'élevait contre son livre, en y mêlant des accusations qui tendaient à faire suspecter sa bonne foi et sa délicatesse dans les procédés, crut que son honneur exigeait d'abord qu'il se justifiât sur des points si faciles à éclaircir, puisqu'il n'était question que de faits. Il prit, pour y parvenir, la voie la plus courte et la plus simple : ce fut de prier madame de Maintenon de vouloir bien l'entendre en présence du cardinal de Noailles. Ce prélat était le seul témoin de tous les faits relatifs au livre de Fénelon, puisqu'il ne l'avait composé, réformé, et fait imprimer que de concert avec lui.

Cette conférence eut lieu à Saint-Cyr (101), en présence du cardinal de Noailles et du duc de Chevreuse. Mais elle ne servit qu'à embarrasser madame de Maintenon, et à dépiter le cardinal de Noailles. Il ne pouvait contester aucun des faits sur lesquels Fénelon interpellait son témoignage; et ces faits rendaient plus sensibles ses variations. D'ailleurs ce prélat, dont la douceur ressemblait un peu à la faiblesse, était entraîné par l'ascendant de Bossuet, et embarrassé de justifier sa propre conduite au sujet du livre de Fénelon, depuis qu'il le voyait si violemment attaqué.

Bossuet avait paru d'abord se borner à faire rectifier par Fénelon lui-même ce qu'il pouvait y avoir d'inexact dans le livre des *Maximes des saints*. C'était dans cette disposition qu'il avait annoncé *qu'il donnerait en secret ses remarques à Fénelon comme à son intime ami;* mais depuis qu'il se voyait secondé par l'opinion publique, depuis qu'il se sentait appuyé du cardinal de Noailles, de l'évêque de Chartres et de madame de Maintenon, il ne dissimulait plus son intention d'arracher à Fénelon une rétractation absolue.

XIII. — *Fénelon soumet au Pape le jugement de son livre.*

Cependant trois mois s'étaient déjà écoulés, et Bossuet n'avait point encore communiqué à Fénelon ces *remarques* annoncées et attendues depuis si longtemps. L'archevêque de Cambrai prit alors le parti de soumettre son livre au jugement du Pape par une lettre du 27 avril 1697; mais il ne fit cette démarche qu'avec l'autorisation du roi (102), et après avoir fait mettre sous les yeux de ce prince, par le duc de Beauvilliers, le modèle de la lettre qu'il se proposait d'écrire à Sa Sainteté.

Cette démarche, qui paraissait devoir saisir le Saint-Siége du jugement de toute l'affaire, n'avait point ralenti l'activité de Bossuet.

Il semble que Fénelon ayant porté à Rome la décision de tous les points de cette controverse, avec le consentement et l'approbation du roi; ayant en même temps pris l'engagement formel de se soumettre au jugement qui interviendrait, aurait pu se dispenser de répondre à toutes les interpellations de Bossuet. Il aurait évité par cette méthode, des discussions personnelles, dont on sut profiter pour achever de le perdre entièrement dans l'esprit du roi et de madame de Maintenon. Il est vraisemblable que, par cette conduite circonspecte et mesurée, il serait parvenu à n'avoir pour adversaire déclaré que Bossuet seul, et à l'éloigner du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, qui auraient attendu avec respect et en silence le jugement du Pape.

XIV. — *Fénelon écrit à Louis XIV.*

Mais un désir estimable de conciliation, et la conviction pleine et entière où était Fénelon, qu'il lui suffirait d'expliquer à ses collègues ses véritables sentiments, pour calmer leurs inquiétudes, lui persuadèrent qu'il parviendrait à un but si désirable, en soumettant encore son livre à l'examen des théologiens les plus exacts et les plus éclairés. Ce fut cette disposition qu'il crut devoir communiquer à Louis XIV dans une lettre du 11 mai 1697 (103). « Il y a trois mois et demi, » y disait Fénelon, « que M. de Meaux me fait attendre ses *remarques;* il m'avait fait promettre qu'il ne les montrerait qu'à moi, et tout au plus à MM. de Paris et de Chartres. Cependant il les a communiquées à diverses autres personnes : pour moi, je n'ai pu jusqu'ici les obtenir. »

XV. — *On renvoie de Saint-Cyr trois religieuses.*

Dans le moment même où Fénelon écrivait cette lettre au roi, il se passait une scène à Saint-Cyr, qui dut le confirmer de plus en plus dans l'idée qu'on était parvenu à le décréditer entièrement dans l'esprit du roi et de madame de Maintenon. On renvoya de ce monastère trois des religieuses qu'on soupçonnait être les plus attachées à ses maximes. Louis XIV, pour manifester hautement son opposition à toutes les nouveautés, se rendit lui-même à Saint-Cyr, et déclara devant toute la communauté assemblée, qu'il ne souffrirait jamais qu'elles rentrassent dans cette maison. Il s'exprima même d'une manière qui montra jusqu'à quel point il était prévenu

(101) A la fin de février 1697. Nous en avons le manuscrit original.

(102) Nous avons la lettre manuscrite qui porte cette autorisation.

(103) On trouvera cette lettre aux *Pièces justificatives* du livre III, n° III.

et indisposé contre madame Guyon et ses partisans.

Parmi ces religieuses était madame de la Maisonfort, dont nous avons déjà parlé, et pour qui madame de Maintenon avait eu longtemps une prédilection si particulière. On lui laissa la liberté de choisir le diocèse où elle préférerait de se retirer. Elle demanda et obtint d'être placée à Meaux, sous la direction de Bossuet. On a vu qu'elle avait déjà eu une correspondance assez suivie avec lui. Elle n'eut qu'à se louer, sous tous les rapports, de l'intérêt tendre et paternel, de l'indulgence et du zèle qu'il mit à adoucir ses peines. Nous avons un manuscrit de madame de la Maisonfort, où l'on voit qu'après la mort de Bossuet, Fénelon avait désiré d'être instruit en détail de toute la conduite de ce prélat en cette circonstance; et c'est à Fénelon lui-même que madame de la Maisonfort en adresse le récit; ainsi ce témoignage ne peut pas être suspect. On y voit les détails les plus touchants de la bonté assidue avec laquelle Bossuet s'arrachait à ses études et à ses occupations de tous les genres, pour répandre des consolations dans le cœur d'une simple religieuse malheureuse et affligée. Elle rapporte que Bossuet lui disait : « C'est la grande mode de trouver beaucoup d'esprit à M. de Cambrai; on a raison; il brille d'esprit, il est tout esprit; il en a bien plus que moi. » Mais ce qu'il y a d'assez remarquable, c'est que dans ses pratiques de piété, et dans la direction de sa conscience, Bossuet ne changea rien absolument à la méthode que Fénelon lui avait prescrite.

XVI et XVII. — *M. de Beauvilliers est menacé de perdre sa place. Lettre de M. de Beauvilliers à M. Tronson*, 15 *avril* 1697. (Manuscrits.)

Dans le temps même où on renvoyait de Saint-Cyr les religieuses soupçonnées d'être trop prévenues pour la doctrine de Fénelon, le plus cher, le plus respectable de ses amis était exposé à un violent orage; la correspondance de madame de Maintenon avec le cardinal de Noailles ne permet pas de douter qu'elle n'eût alors le projet de faire renvoyer M. de Beauvilliers. Une lettre de M. de Beauvilliers à M. Tronson ne laisse aucune incertitude à cet égard. Il lui écrivait : « On cherche, Monsieur, à me faire chasser d'ici, et on y parviendra si madame de Maintenon continue dans l'opposition où elle est pour moi. Je ne sens rien qui la mérite, et je crois que Dieu demande de moi que je ne sorte point de l'état où il m'a mis, sans avoir fait de ma part ce qui se peut. Je vous prie, Monsieur, d'engager M. l'évêque de Chartres, à se trouver au séminaire mercredi 17 de ce mois, à quatre heures après midi; je m'y rendrai, et l'entretiendrai une heure à cœur ouvert, ou devant vous, ou seul, comme il l'aimera mieux. On ne peut être à vous, Monsieur, plus tendrement, ni plus absolument que j'y suis.

« Le duc DE BEAUVILLIERS. »

« *P. S.* Jamais intrigue de cour n'a été plus étendue, ni plus forte contre un particulier que celle qui est contre moi. On ne va pas moins qu'à dire qu'il est terrible de voir les princes entre les mains de gens d'une religion nouvelle. »

Cette lettre accabla de douleur M. Tronson, moins encore peut-être pour l'intérêt personnel de M. de Beauvilliers auquel il était si tendrement dévoué, que pour celui de la religion même, dont M. de Beauvilliers offrait à la cour le plus respectable modèle. M. Tronson lui répondit (104) : « Que dans l'état où étaient les choses et dans les suites fâcheuses qui étaient à craindre, s'il ne s'agissait, pour les prévenir, que de condamner les erreurs que les évêques avaient condamnées dans les livres de madame Guyon, qu'il ne croyait pas que ni lui, ni M. l'archevêque de Cambrai en dussent faire aucune difficulté ; qu'ils ne pouvaient pas même, en conscience, refuser de faire cette démarche, qui paraissait nécessaire pour guérir les soupçons que le public avait formés. »

M. de Beauvilliers se conforma au sage conseil de M. Tronson, et écrivit à madame de Maintenon une lettre qui se renfermait absolument dans le sens qui lui était tracé. (Manuscrits.)

Il ne dépendit pas de M. Tronson que Fénelon ne suivît une marche aussi précautionnée ; il lui écrivit en même temps, et dans le même esprit qu'à M. de Beauvilliers, et il ajoutait : « Je prends trop de part à vos véritables intérêts, pour ne pas vous proposer le seul moyen qui me paraît capable de remédier à tous les maux que l'on craint. M. l'évêque de Chartres a vu votre lettre (au Pape); quoiqu'il approuve fort votre soumission au Pape, lui et moi aurions souhaité, pour l'amitié que nous avons pour vous, et même cru nécessaire pour le bien de la paix, qu'elle fût accompagnée d'un désaveu, ou d'une explication des choses qu'on trouve à redire dans votre livre. » (*Ibid.*)

XVIII. — *Lettre du cardinal de Noailles à Fénelon.*

Le cardinal de Noailles était toujours porté, par son caractère, aux voies de douceur et de conciliation; d'ailleurs, sa position était devenue délicate et difficile. Il avait approuvé le livre de Fénelon; il l'avait jugé *correct et utile ;* il était au moins certain qu'il n'y avait pas observé les erreurs monstrueuses que Bossuet reprochait à cet ouvrage, puisque, après l'avoir lu, l'avoir gardé pendant trois semaines, après avoir indiqué et obtenu tous les changements qui lui avaient semblé nécessaires, il en avait autorisé l'impression, en désirant seulement qu'il ne parût qu'après celui de Bossuet : c'est ce qui lui faisait souhaiter vivement de prévenir le scandale d'une controverse publique. Il écrivait à Fénelon : « Je ne vous dis pas de vous livrer entièrement à M. de Meaux, mais seulement de faire usage de *ses remarques*. Je ferai, tant que je pourrai, le personnage de médiateur;

(104) 16 avril 1697. (Manuscrits.)

mais il faut que vous m'aidiez pour cela, et que vous en fassiez plus que dans un autre temps, parce que vous n'avez pas présentement affaire seulement à M. de Meaux, mais à une foule inconcevable de docteurs, de prêtres, de religieux et de gens de toute espèce de condition. »

Fénelon ne demandait pas mieux que de se réformer sur les *remarques de Bossuet*, si elles lui paraissaient fondées; mais Bossuet différait toujours de les lui communiquer; il voulait le forcer à une véritable rétractation.

C'était pour y parvenir qu'il avait proposé au cardinal de Noailles et à l'évêque de Chartres de s'assembler tous les trois pour examiner le livre de Fénelon, en extraire les propositions dignes de censure, et attacher à chacune des propositions les qualifications dont elle était susceptible. Ce ne fut que lorsque cet examen et cette espèce de jugement eût été arrêté et conclu entre les trois prélats, dans leurs assemblées particulières, qu'on invita Fénelon à s'y réunir, en leur donnant le nom de *simples conférences* (105).

Sa position devenait chaque jour plus difficile. En refusant de se rendre à l'invitation de ses collègues, il achevait de se perdre dans l'esprit du roi et de madame de Maintenon. D'un autre côté, il ne pouvait reconnaître pour juges d'un livre qu'il avait déjà soumis au jugement du Pape, leur supérieur commun, des collègues à qui ni les lois canoniques et civiles, ni la discipline ecclésiastique établie en France, ne donnaient aucune juridiction sur lui. Mais au lieu de s'en tenir à cette défense générale, il s'abandonna trop facilement au désir et à l'espérance d'expliquer ou de justifier ce qui pouvait paraître obscur ou équivoque dans son livre.

XIX. — *Lettre de Fénelon à Bossuet.*

Il avait déjà donné, dans sa lettre au Pape, quelques explications sur les principales difficultés qu'on lui avait opposées. Il avait écrit à Bossuet lui-même; il lui rappelait tout ce qui s'était passé à l'époque des conférences d'Issy, les raisons de convenance personnelle, qui ne lui avaient pas permis d'approuver son *Instruction sur les états d'oraison*, et la loi qu'on lui avait imposée de faire connaître au public ses véritables sentiments sur les points controversés. Il finissait sa lettre à Bossuet en ces termes : « Vous pouvez voir, Monseigneur, que je ne suis capable ni de duplicité, ni de politique timide : quoique je craigne plus que la mort tout ce qui ressent la hauteur, j'espère que Dieu ne m'abandonnera pas, et qu'en gardant les règles d'humilité et de patience avec celles de fermeté, je ne ferai rien de faible ni de bas. Jugez par là de ma sincérité dans les assurances que je vous donne; c'est à vous à régler la manière dont nous vivrons ensemble : celle qui me donnera les moyens de vous voir, de vous écouter, de vous consulter et de vous respecter autant que jamais, est la plus conforme à mes souhaits et à mes inclinations. »

XX. — *Lettre de l'évêque de Chartres à Fénelon, 18 mai* 1697.

Fénelon s'était flatté de ramener plus facilement l'évêque de Chartres; il savait que ce prélat ne partageait pas toutes les opinions de Bossuet sur le fond même de cette controverse. Mais l'évêque de Chartres croyait que Fénelon, en exaltant la charité, avait trop affaibli l'espérance. Ce fut sur ce point qu'il chercha à rassurer ce prélat par une lettre dont il parut d'abord assez satisfait. Il alla plus loin; il s'engagea à donner une nouvelle édition de son livre, dans laquelle il ajouterait des explications encore plus détaillées. Mais l'évêque de Chartres pensait qu'un désaveu pur et simple de sa part était nécessaire dans les circonstances. « Les efforts que j'ai faits, mon cher prélat, écrivait-il à Fénelon, pour obtenir de vous ce que j'avais l'honneur de vous dire hier, n'ont point été un effort de mon envie de vaincre.... Le crédit que votre livre donne, contre votre intention, au quiétisme de nos jours, m'effraye, et m'afflige plus que je ne puis vous dire. Les quiétistes iront plus loin, malgré vos expressions et vos exceptions les plus formelles; ils sauront bien tirer de votre livre d'étranges conséquences, et celles même que votre piété a rejetées avec horreur. Si vous soutenez ce livre par des explications, on le tiendra bon, utile, sain dans la doctrine; on le réimprimera; on accusera de peu d'intelligence ou de mauvaise intention tous ceux qui le condamneront. Ainsi, il aura cours; les ennemis de la vérité en triompheront, ils feront par là des dommages infinis. Pardonnez à ma tendresse, elle est toujours avec mon respect ordinaire, et sans intérêt. »

Cependant l'évêque de Chartres avait souvent de la peine à se défendre de la candeur avec laquelle Fénelon se prêtait à toutes les explications qu'on pouvait désirer de lui. Toutes les fois qu'il discutait avec Fénelon, il revenait à Fénelon; mais son extrême prévention contre madame Guyon, et l'ascendant de Bossuet, le replongeaient bientôt dans de nouvelles incertitudes.

Fénelon paraissait encore plus redouter les variations de l'évêque de Chartres que toute la véhémence de Bossuet. On peut juger combien il lui était difficile d'arriver à un résultat satisfaisant dans une discussion où il avait à combattre Bossuet, qui se refusait à toute explication ; l'évêque de Chartres qui consentait à des explications, mais qui ne pouvait se fixer entièrement sur celles qu'il jugeait nécessaires; et le cardinal de Noailles, qui redoutait par timidité toutes les discussions, et que sa timidité même ramenait aux discussions, parce qu'il lui était impossible de résister à Bossuet. Nous avons la minute originale d'une lettre de Fénelon, qui peut donner une idée de la situation pénible où il se trouvait au milieu de toutes ces contradictions dans les caractères, souvent plus difficiles à concilier

(105) Voyez les lettres de Bossuet à son neveu, des 15, 22, 29 avril et 16 mai 1697, t. IV des Œuvres de Bossuet. (*Edition de M. l'abbé Migne.*)

que les contradictions mêmes dans les choses.

XXI. — *Lettre de Fénelon à M. Hébert, curé de Versailles.* (Manuscrits.)

« Je vous envoie, Monsieur, une lettre que vous pouvez montrer à M. l'évêque de Chartres, si M. de Beauvilliers et M. Tronson le jugent à propos. Je ne puis être en peine que de sa fermeté à demeurer dans un même projet. Je l'ai vu si souvent changer, que je ne peux plus m'arrêter à ses propositions. Il n'a tenu qu'à lui, depuis six mois, que nous ne fissions dès le premier jour, sans scandale, ce qu'il propose maintenant; et après l'avoir souvent proposé, il l'a rejeté toutes les fois qu'il a été question de conclure. On ne fait que me tâter pour m'entraîner peu à peu, et pour m'engager vers les autres, sans engager jamais les autres vers moi. D'ailleurs, je ne connais plus M. de Chartres : il n'hésite jamais, il ne doute de rien; il ne défère plus à ses anciens amis, qui avaient autrefois toute sa confiance. Il me paraît réservé, mystérieux, livré à des conseils qui l'aigrissent, qui le remplissent de défiance, et qui lui font rejeter tous les tempéraments raisonnables, afin qu'il me jette dans les dernières extrémités. S'il voulait bien prendre M. Tronson pour notre véritable et secret médiateur, nous ne serions bientôt, lui et moi, qu'un cœur et une même âme. Pour mon cœur, il est encore tout entier à son égard, et je me sentirais dès demain plus tendre et plus ouvert pour lui que je ne l'ai jamais été. Pour M. de Meaux, je ne saurais m'y fier : il n'y aurait à le faire ni bienséance, ni sûreté; mais je n'ai aucun fiel, et, le lendemain que l'affaire serait finie, je ferais toutes les avances les plus honnêtes pour bien vivre avec lui, et pour édifier le public. »

XXII. — *Lettre de Fénelon au cardinal de Noailles.* (Manuscr.)

Bossuet, à peu près assuré du concours de l'évêque de Chartres, ne se pressait point d'envoyer à Fénelon ces *remarques* promises depuis si longtemps. Il savait qu'elles devaient entrer dans l'examen que l'on devait faire du livre des *Maximes*, et que le cardinal de Noailles, M. Tronson et M. Pirot seraient seuls admis à cet examen. Car Fénelon avait établi pour première condition l'exclusion de Bossuet. « Le cardinal de Noailles et le roi lui-même avaient paru en sentir la justice et la convenance. Elle ne venait pas, ajoutait Fénelon, d'aucun ressentiment, mais de la fâcheuse nécessité où il l'avait réduit de n'avoir plus rien à traiter avec lui, après la conduite qu'il avait tenue à son égard depuis plusieurs années. »

Mais Bossuet, comme on l'a vu, avait trouvé le moyen de se rendre maître de cet examen, malgré Fénelon. « Il avait d'abord annoncé qu'il ne communiquerait *ses remarques* qu'à Fénelon *comme à un ami*; ensuite, il ajouta qu'il les montrerait au cardinal de Noailles et à l'évêque de Chartres; et il se servit de ce prétexte pour former insensiblement ces assemblées (dont nous avons parlé), que le cardinal crut devoir laisser tenir pour avoir égard à la nécessité du temps, et qui finirent par donner une étrange scène au public. »

Il en résulta que Fénelon, qui devait d'abord avoir seul connaissance des *remarques* de Bossuet, fut le seul à qui il n'en donna point de communication, et que celui que Fénelon avait exclu de l'examen de son livre, l'en avait lui-même exclu.

Mais lorsque Bossuet eut observé que cette forme de prononcer sur la doctrine pouvait blesser tout le corps épiscopal, il proposa d'inviter Fénelon à assister lui-même à ces assemblées, auxquelles on affecta de donner le nom de *conférences*. Mais ce ne fut, comme on le voit par sa correspondance avec son neveu (106), que lorsque les *trois prélats* eurent *arrêté* leur jugement sur les *propositions* dignes de *censure*, sur les *qualifications précises* qu'elles devaient recevoir, et sur la *satisfaction* que Fénelon devait à l'*Eglise* par une *rétractation* formelle. Il est donc assez sensible que Fénelon n'avait été invité à ces conférences, que pour être interrogé sur son livre par des prélats dont l'opinion était déjà *arrêtée*; qui n'avaient aucune juridiction sur lui, et qui prétendaient le soumettre à leur *censure*. On ne peut en effet en douter, en lisant le Mémoire que Bossuet remit au cardinal de Noailles pour être communiqué à Fénelon. Nous avons la copie originale de ce mémoire, avec des additions et des corrections de la main de Bossuet. Il faut convenir, en le lisant, qu'il n'était pas propre à disposer Fénelon à reconnaître Bossuet pour son juge, quand même il y eût été aussi porté qu'il en était éloigné.

Bossuet y articulait en termes formels, « que les trois prélats étaient indispensablement obligés de parler, à moins de vouloir que toute l'Eglise ne leur imputât cette *mauvaise doctrine* (celle du livre de Fénelon), et de se déclarer *prévaricateurs de leur ministère*; que sans cela, ils seraient exposés à être enveloppés dans la condamnation d'un livre *qui a scandalisé toute l'Eglise....* Que c'est par cette raison qu'ils ont rédigé par écrit les propositions qu'ils ont jugées *dignes de censure*. (Bossuet les portait à quarante-huit, et il les représentait en grande partie *comme autant d'erreurs dans la foi*; et un très-grand nombre d'autres *comme contraires à la foi, induisant tout le quiétisme, des choses abominables, des conséquences affreuses*, désavouées à la vérité par l'auteur, *mais dont il posait le principe* : qu'on ne pouvait donc *pallier une doctrine mauvaise par elle-même, odieuse, inexcusable et qui faisait horreur*.) Il finissait par accuser Fénelon, d'avoir *supposé, tronqué, altéré*, probablement sans mauvais dessein, *et pris à contre-sens* plus de dix ou douze passages de saint François de Sales, et il concluait que tout le livre des *Maximes n'était, depuis le commencement jusqu'à la fin, qu'une apologie cachée du quiétisme* » (*Mé-*

(106) *Voy.* tome IV, édition des Œuvres de Bossuet de M. l'abbé Migne.

moire de BOSSUET *contre le livre de Fénelon.*) (107).

Toutes les protestations de tendresse que Bossuet mêlait à ce langage si véhément, achevèrent d'aigrir Fénelon, parce qu'il croyait y apercevoir un défaut de sincérité, dont la franchise de son caractère s'indignait. « Il nous est dur, » disait Bossuet, « de parler ainsi du *cher auteur* à lui-même, *d'un ami si accoutumé à entendre ma voix comme j'étais de ma part si accoutumé à entendre la sienne.* Dieu, sous les yeux de qui j'écris, sait avec quel gémissement je lui ai porté ma triste plainte *sur ce qu'un ami de tant d'années* me juge indigne de traiter avec lui, *moi qui n'ai jamais élevé ma voix contre lui d'un demi-ton seulement....* J'impute seulement à mes péchés l'éloignement qu'un *tel ami* a marqué de moi; *un ami de toute la vie, un cher auteur, Dieu le sait, que je porte dans mes entrailles.* »

Quant au refus d'admettre les explications que Fénelon prétendait donner, Bossuet disait *qu'elles n'étaient pas recevables, parce qu'elles n'étaient pas sincères.* (*Mémoire de Bossuet contre le livre de Fénelon.*)

XXIII. — *Fénelon refuse de conférer avec Bossuet.*

Fénelon a fait connaître lui-même les motifs qui ne lui avaient pas permis d'accepter les conférences proposées par Bossuet.

« Ces conférences auraient renversé le projet d'examen arrêté avec le cardinal de Noailles, et dont le roi avait agréé le plan; elles l'auraient rejeté entre les mains de M. de Meaux, qui joignait à toutes ses anciennes préventions une nouvelle hauteur depuis les éclats qui étaient arrivés. (*Réponse à la Relation sur le quiétisme.*) D'ailleurs, observait Fénelon, s'agissait-il de conférences où M. de Meaux se fût borné à me proposer douteusement ses difficultés, en se méfiant de ses pensées contre mon livre? Non : il déclarait dès lors, et il l'a déclaré encore plus solennellement depuis, que lui et ses collègues *ne mettaient point en question la fausseté de la doctrine* (de Fénelon), *qu'ils la tenaient déterminément mauvaise et insoutenable;* qu'ainsi, supposé qu'il persistât invinciblement *à ne vouloir pas se dédire, il n'y avait de salut pour eux* qu'à déclarer leur sentiment à toute la terre. » (*Relation sur le quiétisme* par BOSSUET.)

« Rien n'est plus clair que ces paroles, » observait Fénelon ; « il ne voulait m'attirer dans l'assemblée que *pour décider, pour parler au nom de l'Eglise, pour me faire dédire.* Quoi ! ne pouvait-il pas craindre de se tromper en me condamnant? Non. *On ne mettait pas en question que je ne fusse dans l'erreur, et que je ne dusse me dédire.* Devais-je tenter ces conférences, ou plutôt subir la correction de ce tribunal? Dans la situation où j'étais, me convenait-il d'aller faire une scène sujette à diverses explications, sur lesquelles M. de Meaux aurait été cru? S'il a cité si mal les passages de mes écrits imprimés, qui sont sous les yeux du public; s'il a expliqué tant de fois mes paroles dans un sens si contraire au mien ; s'il n'a pu se modérer dans des écrits qui doivent être lus de toute l'Eglise, que n'aurait-il pas fait dans ces conférences particulières, où il aurait pu s'abandonner librement à sa vivacité et à sa prévention? » (*Réponse à la Relation sur le quiétisme.*)

Fénelon ne pouvait pas être soupçonné d'éluder des conférences par crainte, par embarras, par défaut de talents, de moyens ou de génie pour la discussion. Il a bien su prouver, par toutes les défenses qu'il a publiées dans le cours de ce grand procès, *que des conférences ne devaient pas l'embarrasser.* C'est lui-même qui en a fait l'observation, et il avait acquis le droit de s'exprimer avec cette confiance.

Mais on était parvenu à persuader à madame de Maintenon qu'il était indispensable que Bossuet assistât à ces conférences, et elle en donnait à madame de la Maisonfort, avant son expulsion de Saint-Cyr, une raison assez honorable pour Fénelon. « Admettre M. de Paris et M. de Chartres à ces conférences, » disait-elle, « et en exclure M. de Meaux, c'est ne rien faire, parce que, quand il arriverait que M. de Cambrai amenât les deux premiers à son sentiment, on en conclurait que c'est par la supériorité de son génie : au lieu que, si M. de Meaux se rangeait du côté de M. de Cambrai, on ne douterait plus que ce prélat n'eût la vérité pour lui, M. de Meaux étant le plus grand théologien qu'il y eût, et M. de Cambrai le plus bel esprit. »

« Mais, » disait Bossuet, « pourquoi M. de Cambrai veut-il me séparer de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Chartres, qu'il consent à prendre pour examinateurs? Pourquoi? répliquait Fénelon, parce qu'ils ne veulent pas, comme M. de Meaux, m'arracher une rétractation sous un titre plus spécieux; parce qu'ils ne m'ont point tendu de piéges pour me réduire à approuver leurs livres; parce qu'il ne me revient point qu'ils parlent de moi à leurs amis comme d'*un fanatique*, comme d'un esprit malade qu'on veut guérir ; parce que, loin d'être blessés de mon refus pour l'approbation du livre de M. de Meaux, ils ont cru mes raisons concluantes pour ne le pas approuver. » (*Réponse à la Relation sur le quiétisme.*)

Cependant Fénelon faisait observer au cardinal de Noailles « qu'il n'y avait point de particulier à qui on refusât la liberté de s'expliquer, et qu'il était étonnant qu'on la refusât à un évêque; qu'on aurait dû au contraire l'y inviter, l'en prier, au lieu de s'y opposer : » et il rappelle à ce sujet un trait remarquable. « Pallavicini, » dit-il, « a écrit dans son *Histoire du concile de Trente*, que le cardinal Cajetan fut universellement blâmé à Rome de n'avoir pas voulu recevoir l'*Explication* de Luther, et de lui avoir demandé une *rétractation.* Quand même je serais aussi hérétique que je suis Catholique zélé pour la foi, on devrait en conscience supporter une mauvaise honte, et se contenter d'une explication. »

Le cardinal de Noailles et l'évêque de Char-

(107) Voyez les *Pièces justificatives* du Livre III, n° IV.

tres paraissaient sentir la force de toutes ces considérations ; ils en étaient quelquefois ébranlés ; mais ils étaient bientôt forcés de fléchir sous l'ascendant de Bossuet, qui leur disait avec véhémence : « Prenez le parti qu'il vous plaira, je vous déclare que j'élèverai ma voix jusqu'au ciel contre des erreurs que vous ne pouvez plus ignorer. J'en porterai mes plaintes jusqu'à Rome et par toute la terre, et il ne sera pas dit que la cause de Dieu sera ainsi lâchement abandonnée ; fussé-je seul, j'entreprendrai la chose.... » (*Relation sur le quiétisme*, par l'abbé PHELIPPEAUX.)

XXIV. — *Fénelon consent à conférer avec Bossuet, à certaines conditions.*

Fénelon voulut donner au cardinal de Noailles et à l'évêque de Chartres une preuve de sa déférence pour eux, en portant la condescendance aussi loin qu'elle pouvait aller. Il consentit à conférer avec Bossuet ; mais il exigea trois conditions, dans la seule vue d'éviter une scène confuse que chacun rapporterait selon ses préventions.

« 1° Qu'il y aurait des évêques et des théologiens présents.

« 2° Qu'on parlerait tour à tour, et qu'on écrirait sur-le-champ les demandes et les réponses.

« 3° Que Bossuet ne se servirait point du prétexte de ces conférences sur les points de doctrine, pour se rendre examinateur du texte du livre des *Maximes*, et que cet examen demeurerait suivant le premier projet entre l'archevêque de Paris, M. Tronson et M. Pirot. » (*Réponse à la Relation sur le quiétisme.*)

Dès que Fénelon eut proposé ces conditions, on lui répondit qu'elles rendaient, selon les vues de M. de Meaux, les conférences inutiles, et tout fut irrévocablement rompu.

XXV. — *Il demande la permission d'aller à Rome.*

Fénelon prit alors le parti d'écrire au roi « que n'ayant pu savoir précisément ce qu'il y avait à reprendre dans son livre, que bien des théologiens approuvaient, quoiqu'ils n'osassent s'en expliquer, il ne pouvait faire de rétractation ni oblique, ni positive ; la première ne lui convenant en aucune manière, et ne se sentant coupable d'aucune erreur, ce que supposerait la seconde. Il osait supplier Sa Majesté de lui permettre d'aller lui-même à Rome pour défendre son livre, promettant de n'y voir personne que le Pape, et ceux que Sa Sainteté jugerait à propos de nommer pour l'examiner ; de ne se mêler d'aucune autre affaire ; d'y vivre encore plus retiré qu'il ne faisait à Versailles, et d'en revenir dès le moment où le Pape aurait prononcé, soumis à son jugement, justifié ou détrompé, et toujours Catholique ; que dans tous les cas, il se trouverait alors en état de détromper lui-même les théologiens cachés qui recevaient la doctrine de son livre, en supposant que le Pape prononçât qu'il s'était trompé. » (Manuscrit de Pirot.)

Quatre jours après (le 29 juillet 1697), Fénelon écrivit à madame de Maintenon pour la prier d'appuyer sa demande auprès du roi. Il paraît qu'il était réduit à la nécessité de lui écrire, parce qu'il n'avait plus la liberté d'arriver jusqu'à elle (108). On doit croire qu'en se refusant à voir Fénelon, elle cédait malgré elle à un sentiment de ménagement et de délicatesse. Il lui aurait été sans doute trop pénible de se trouver en présence d'un homme qu'elle avait tant affectionné, dans un moment où elle savait que sa disgrâce était décidée, et qu'elle ne devait plus le revoir.

XXVI. — *Fénelon est renvoyé de la cour.*

Ce fut le jeudi 1er août 1697 que Louis XIV écrivit à Fénelon « qu'il ne jugeait point à propos de lui permettre d'aller à Rome ; qu'il lui enjoignait au contraire de se rendre dans son diocèse, et lui défendait d'en sortir ; qu'il pouvait envoyer à Rome ses défenses pour la justification de son livre. » Le même ordre lui prescrivait de ne s'arrêter à Paris, en se rendant à Cambrai, que le temps nécessaire pour expédier les affaires qu'il pourrait y avoir.

XXVII. — *Lettre de Fénelon à madame de Maintenon, 1er août* 1697. (Manuscrits.)

Au moment même où Fénelon reçut les ordres du roi, il écrivit à madame de Maintenon la lettre suivante. Nous la transcrivons sur la minute originale, qui est entièrement de sa main.

A Versailles, ce 1er août.

« Je partirai d'ici, Madame, demain vendredi, pour obéir au roi. Je ne passerais point à Paris, si je n'étais dans l'embarras de trouver un homme propre pour aller à Rome, et qui veuille bien faire ce voyage. Je retourne à Cambrai avec un cœur plein de soumission, de zèle, de reconnaissance et d'attachement sans bornes pour le roi. Ma plus grande douleur est de l'avoir fatigué et de lui déplaire. Je ne cesserai aucun jour de ma vie de prier Dieu qu'il le comble de ses grâces. Je consens à être écrasé de plus en plus. L'unique chose que je demande à Sa Majesté, c'est que le diocèse de Cambrai, qui est innocent, ne souffre pas des fautes qu'on m'impute. Je ne demande de protection que pour l'Eglise, et je borne même cette protection à n'être point troublé dans le peu de bonnes œuvres que ma situation présente me permet de faire pour remplir les devoirs de pasteur.

« Il ne me reste, Madame, qu'à vous demander pardon de toutes les peines que je vous ai causées. Dieu sait combien je les ressens ; je ne cesserai point de le prier, afin qu'il remplisse lui seul tout votre cœur. Je serai toute ma vie aussi pénétré de vos anciennes bontés, que si je ne les avais point perdues, et mon attachement respectueux pour vous, Madame, ne diminuera jamais. »

En lisant cette lettre, dont chaque ligne

(108) On trouvera cette lettre aux *Pièces justificatives* du livre III, n° V.

respire un sentiment si doux et si tendre, de calme, de courage et de résignation, on se représente facilement l'effet qu'elle dut produire sur madame de Maintenon. Cette lettre, en lui rappelant tous ses anciens sentiments pour Fénelon, ne lui permettait pas de se dissimuler toute la part qu'elle avait à ses disgrâces actuelles. Il était difficile qu'elle n'accordât pas de l'intérêt et de l'estime à un homme, dont le tort le plus grave, au moins dans l'origine, provenait d'une excessive délicatesse en amitié, et qui consentait à sacrifier tous les honneurs et toutes les espérances de la plus brillante fortune à un procédé fidèle et généreux, ou plutôt à des motifs de conscience qu'il s'exagérait trop à lui-même. On ne peut douter, en effet, que cette lettre n'ait laissé pendant longtemps une impression profonde de tristesse dans l'âme de madame de Maintenon. Elle nous apprend (*Entretiens de madame de Maintenon*), que sa santé en fut affectée, et qu'elle n'en dissimula pas la cause à Louis XIV. Ce prince en parut d'abord blessé; mais il ne put s'empêcher de lui dire, en voyant son affliction : « Eh bien, Madame, il faudra donc que nous vous voyions mourir pour cette affaire-là? »

Dès le 26 juillet, six jours avant l'exil de Fénelon, Louis XIV avait écrit de sa propre main, au Pape Innocent XII, une lettre rédigée par Bossuet. Le roi dénonçait au Pape *le livre de l'archevêque de Cambrai, comme très-mauvais et très-dangereux, comme déjà réprouvé par des évêques et un grand nombre de docteurs et de savants religieux;* il ajoutait *que les explications offertes par l'archevêque de Cambrai n'étaient pas soutenables;* et finissait *par assurer le Pape qu'il emploierait toute son autorité pour faire exécuter la décision du Saint-Siége.*

Le 6 août 1697, les trois prélats (le cardinal de Noailles, Bossuet et l'évêque de Chartres) signèrent *une déclaration de leurs sentiments sur le livre des Maximes des saints*, et la remirent le lendemain 7 août, avec l'autorisation du roi, entre les mains de M. Delphini, nonce du Pape.

Cette déclaration, qui avait été extrêmement adoucie par le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, s'exprimait en général avec toutes les formes de la décence et de la modération. On est seulement fâché d'y retrouver, parmi les propositions dénoncées, *celle du trouble involontaire de Jésus-Christ* (109), proposition qui n'appartenait pas véritablement au livre de Fénelon, qui n'y avait été insérée en son absence que par une méprise de l'imprimeur; proposition que Fénelon désavouait hautement, qu'il censurait avec la même sincérité que les trois évêques, et qu'il ne paraissait ni juste ni convenable de reproduire parmi les chefs d'accusation qu'on dirigeait contre lui.

Fénelon ne s'était arrêté que vingt-quatre heures à Paris, comme il l'avait annoncé à madame de Maintenon. Au moment d'en partir pour se rendre à Cambrai, il jeta un regard d'intérêt et d'attendrissement sur Saint-Sulpice, qu'il ne devait plus revoir, et où il avait passé les années les plus heureuses et les plus paisibles de sa jeunesse. Un sentiment délicat lui défendit de s'y montrer; il craignit d'entraîner dans sa disgrâce le supérieur de cette utile et respectable société. Ce fut par le même motif qu'il évita, pendant toute l'instruction de son procès à Rome, d'entretenir aucune correspondance avec M. Tronson. Voici la lettre qu'il lui écrivit le jour même qu'il partit pour Cambrai.

XXVIII. — *Lettre de Fénelon à M. Tronson*, 2 *août* 1697. (Manuscrits.)

« Je m'abstiens, Monsieur, de vous aller embrasser, pour ne vous commettre en rien. Je vous révère et vous aime trop, pour ne pas ménager vos intérêts et ceux de votre communauté plus que les miens. On ne se contente pas d'attaquer mon livre, on n'oublie rien pour noircir ma personne. M. l'archevêque de Paris, qui témoignait avoir de si bonnes intentions, parle comme M. de Meaux, et assure qu'il travaille inutilement depuis quatre ans (110)... de mes erreurs, et que j'en ai eu de beaucoup plus grandes que mon livre. On laisse entendre que ce fond d'anciennes erreurs que je cache sous des termes adoucis, est ce qui oblige les évêques à me tenir une rigueur qu'on ne tiendrait pas à un autre, pour m'obliger à me rétracter et pour rejeter toute explication. Je sais même que M. de Paris entre dans cette accusation, et qu'il doit écrire au Pape, de concert avec MM. de Meaux et de Chartres, qu'ils sont obligés en conscience de m'accuser devant lui comme un homme qu'ils connaissaient depuis plusieurs années dans toutes les erreurs du quiétisme. Vous savez, Monsieur, que j'ai déposé entre vos mains mes écrits originaux du temps où l'on prétend que j'étais si égaré; je n'y ai rien changé depuis. S'ils ne vous paraissent pas suffisants pour me justifier, ayez la bonté de me faire savoir ce que vous trouvez qui y manque. Les extraits de saint Clément et de Cassien donnèrent ces préventions à M. de Meaux, qui n'avait jusqu'à ce temps-là jamais rien lu de saint François de Sales, ni des autres auteurs de ce genre. Tout lui était nouveau; tout le scandalisait; les passages que je citais, et qui sont excessifs dans saint Clément et dans Cassien, lui paraissaient ma doctrine, quoique j'eusse dit en les citant qu'il fallait en rabattre beaucoup selon les mystiques raisonnables. Voilà, Monsieur, la principale affaire du temps présent. M. de Meaux dit que mon livre n'est pas conforme à mes explications, et que mes vrais sentiments sont encore bien plus mauvais que ceux que j'ai exprimés dans mon livre. Ce que je souhaiterais, si cela ne vous commet point, c'est que vous eussiez la bonté de rendre à M. l'é-

(109) *La partie inférieure (de Jésus-Christ) ne communiquait à la supérieure ni son trouble involontaire, ni ses défaillances sensibles.* (Prop. 13, condamnée par le bref d'Innocent XII.)

(110) Il y a un mot d'oublié dans la lettre manuscrite de Fénelon; c'est sans doute : *à me désabuser.*

vêque de Chartres un témoignage précis sur les faits. Je m'en vais à Cambrai, d'où j'écrirai à Rome. Je répandrai ma lettre pastorale, et j'écrirai peut-être une lettre douce et simple à M. de Meaux pour éclaircir les choses de procédé et de doctrine, dans lesquelles il me représente comme *un fanatique et un hypocrite*. Priez Dieu pour moi, Monsieur, j'en ai grand besoin dans mes souffrances, et aimez toujours un homme plein de tendresse, de confiance, de reconnaissance et de vénération pour vous. »

C'est en ce moment qu'on voit s'établir entre deux grands évêques cette trop mémorable controverse, dont le chancelier d'Aguesseau nous donne une juste idée par un parallèle aussi ingénieux qu'intéressant.

XXIX. — *Parallèle de Bossuet et de Fénelon, par le chancelier d'Aguesseau.*

« On vit donc entrer en lice deux adversaires illustres, plutôt égaux que semblables : l'un consommé depuis longtemps dans la science de l'Eglise, couvert des lauriers qu'il avait remportés, en combattant pour elle contre les hérétiques; athlète infatigable, que son âge et ses victoires auraient pu dispenser de s'engager dans un nouveau combat, mais dont l'esprit encore vigoureux et supérieur au poids des années conservait dans sa vieillesse une grande partie de ce feu qu'il avait eu dans sa jeunesse : l'autre, plus jeune et dans la force de l'âge, moins connu par ses écrits, néanmoins célèbre par la réputation de son éloquence et de la hauteur de son génie, nourri et exercé depuis longtemps dans la matière qui faisait le sujet du combat, possédant parfaitement la langue des mystiques, capable de tout entendre, de tout expliquer, et de rendre plausible tout ce qu'il expliquait : tous deux longtemps amis, avant que d'être devenus également rivaux; tous deux recommandables par l'innocence de leurs mœurs, également aimables par la douceur de leur commerce; ornements de l'Eglise, de la cour, de l'humanité même; mais l'un respecté comme un soleil couchant dont les rayons allaient s'éteindre avec majesté; l'autre regardé comme un soleil levant qui remplirait un jour toute la terre de ses lumières, s'il pouvait sortir de cette espèce d'éclipse dans laquelle il s'était malheureusement engagé. On vit couler de ces plumes fécondes une foule d'écrits qui divertirent le public, et affligèrent l'Eglise par la division de deux hommes dont l'union lui aurait été aussi glorieuse qu'utile, s'ils avaient su tourner contre ses ennemis les armes qu'ils employaient l'un contre l'autre. » (Œuvr. du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 176.)

XXX. — *Douleur du duc de Bourgogne.*

Aussitôt que le duc de Bourgogne fut instruit de l'exil de son précepteur, il courut se jeter aux pieds du roi son grand-père; et dans la tendre émotion d'un cœur jeune, sensible et vertueux, il offrit pour garant de la doctrine du maître, la pureté des maximes que le disciple avait puisées à son école. Louis XIV fut touché de ce dévouement naïf et généreux; mais, toujours conduit par ce sentiment du vrai et du juste qui le caractérisait, il lui répondit : « Mon fils, je ne suis pas maître de faire de ceci une affaire de faveur; il s'agit de la pureté de la foi, et M. de Meaux en sait plus sur cette partie que vous et moi. » Cependant, malgré toute la prévention qu'on était parvenu à lui inspirer, il voulut bien accorder aux larmes du duc de Bourgogne, que Fénelon conservât le titre de précepteur des princes ses petits-fils.

XXXI. — *Noble procédé du duc de Beauvilliers.*

Tous les amis de Fénelon lui restèrent attachés dans sa disgrâce; et on vit alors à Versailles un spectacle dont les cours sont rarement témoins : la vertu proscrite et malheureuse défendue, jusqu'au pied du trône, par l'amitié fidèle et courageuse. Nulle considération de crainte ou de faveur ne put arracher au duc de Beauvilliers le désaveu des nobles sentiments qui l'unissaient à Fénelon. En vain Louis XIV, dans un éclaircissement particulier qu'il eut avec lui, voulut lui faire pressentir le sort qui le menaçait lui-même; en vain il lui dit, « qu'étant responsable à Dieu et à tout son royaume de la foi de M. le duc de Bourgogne, il ne pouvait s'empêcher de lui témoigner son inquiétude sur les liaisons qu'il conservait avec l'archevêque de Cambrai, dont la doctrine lui était suspecte. » M. de Beauvilliers répondit au roi, « qu'il se rappelait avoir engagé Sa Majesté à nommer Fénelon précepteur du duc de Bourgogne, et qu'il ne pourrait jamais se repentir de l'avoir fait; qu'il avait toujours été son ami, et qu'il l'était encore; mais qu'en matière de religion, il pensait comme son pasteur, et non pas comme son ami; qu'au reste Sa Majesté pouvait écarter toute inquiétude sur l'éducation de M. le duc de Bourgogne; que, loin d'avoir les sentiments des quiétistes, il en ignorait même le nom. » Il ajouta avec un mélange de calme et d'émotion : « Sire, je suis l'ouvrage de Votre Majesté; Votre Majesté m'a élevé, elle peut m'abattre; dans la volonté de mon prince, je reconnaîtrai la volonté de Dieu; je me retirerai de la cour, Sire, avec le regret de vous avoir déplu, et avec l'espérance de mener une vie plus tranquille. » Louis XIV parut satisfait de cette explication.

M. de Beauvilliers fit plus encore. Fénelon, en partant pour Cambrai, écrivit (111) à cet ami si cher et si fidèle une lettre où se peignaient la candeur de son âme et le noble courage qu'il opposait au malheur. M. de Beauvilliers fit imprimer sur-le-champ cette lettre, la présenta lui-même au roi, et la répandit à la cour et dans le public. Les courtisans ne pouvaient comprendre comment on s'exposait à compromettre son rang, ses honneurs et sa fortune, pour se montrer fidèle à un ami disgracié.

Plus M. de Beauvilliers montrait de géné-

(111) Le 3 août 1697.

rosité pour défendre son ami malheureux, plus Fénelon semblait s'opposer lui-même à cet excès de délicatesse. Il se trouvait bien plus fort lorsqu'il n'avait à combattre que ses adversaires; mais tout son courage expirait à la pensée et à la crainte d'associer à ses malheurs le plus vertueux de ses amis.

XXXII. — *Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers*, 12 *août* 1697. (Manuscrits.)

«On ne peut être plus sensible que je le suis, mon bon duc, à la peine que je vous cause. Le seul désir de vous en soulager suffirait pour me faire faire les choses les plus amères et les plus humiliantes. Mais vous savez qu'on a refusé de me laisser expliquer, et on veut absolument m'imputer des erreurs que je déteste autant que ceux qui me les imputent.... Mes principaux adversaires crient (112), me déchirent, et abusent de l'autorité qu'ils ont. J'ai affaire à des gens passionnés, et à quelques personnes de bonne intention qui se sont livrées à ceux qui agissent par passion. Je tâcherai de faire ici mon devoir, quoique les opprobres dont on m'a couvert troublent tous les biens que je pourrais faire dans un pays où les besoins sont infinis. Je ne respire, Dieu merci, que sincérité et soumission sans réserve : après avoir représenté au Pape toutes mes raisons, je n'aurai qu'à me taire et à obéir. On ne me verra pas, comme d'autres l'ont fait, chercher des distinctions pour éluder les censures de Rome. Nous n'aurions pas eu besoin d'y recourir, si on avait agi avec moi avec l'équité, la bonne foi et la charité chrétienne que l'on doit à un confrère. Je prie Dieu qu'il me détrompe, si je me suis trompé; et si je ne le suis pas, qu'il détrompe ceux qui se sont trop confiés à des personnes passionnées. Ce qui m'afflige le plus, est de déplaire au roi, *et de vous exposer à ne plus lui être si agréable. Sacrifiez-moi, et soyez persuadé que mes intérêts ne me sont rien en comparaison des vôtres. Si mes prières étaient bonnes, vous sentiriez bientôt la paix, la confiance et la consolation dont vous avez besoin dans votre place.* »

Les inquiétudes de l'amitié avaient seules le pouvoir de troubler le calme de cette âme sensible et résignée; mais les grandes pensées de la religion lui rendaient bientôt toute la force dont il avait besoin pour lutter contre les violentes contradictions qui lui étaient encore réservées. C'est dans cette disposition qu'il écrivait à madame de Gamaches, peu de jours après son arrivée à Cambrai : « Encore un peu (113), et le songe trompeur de cette vie va se dissiper, et nous serons tous réunis à jamais dans le royaume de la vérité, où il n'y a plus ni erreur, ni division, ni scandale; nous n'y respirerons que l'amour de Dieu; sa paix éternelle sera la nôtre. En attendant, souffrons, taisons-nous, laissons-nous fouler aux pieds, portant l'opprobre de Jésus-Christ : trop heureux si notre ignominie sert à sa gloire. »

Louis XIV avait refusé à Fénelon la permission d'aller à Rome, et Fénelon fut réduit à la nécessité et à l'embarras de trouver un défenseur qui pût le suppléer dans l'instruction d'une cause que les circonstances rendaient aussi difficile que délicate. La Providence daigna venir à son secours. Il avait besoin d'un homme qui réunît toute la considération de la vertu et de la piété, à la science théologique et à une connaissance particulière de tous les détails de cette controverse; d'un homme qui fût doué en même temps de cet esprit de sagesse et de conduite qui rendît son zèle utile, sans l'exposer à offrir le plus léger prétexte à la malveillance de ses ennemis. Fénelon eut le bonheur de trouver toutes ces qualités si rares réunies dans un parent, dans un ami pénétré pour lui de la plus tendre vénération et d'un dévouement à toute épreuve; car telle fut sa glorieuse destinée, que sa disgrâce et ses malheurs ne servirent qu'à resserrer plus étroitement les liens qui l'avaient uni à ses amis. Cet ami, ce parent était l'abbé de Chanterac (114), *homme sage, pacifique, instruit et vertueux*. C'est le témoignage que lui rend un partisan zélé de Bossuet, dans un manuscrit dont nous empruntons les expressions. (Mss. de Pirot.)

XXXIII. — *Fénelon envoie l'abbé de Chanterac à Rome.*

La correspondance de l'abbé de Chanterac avec Fénelon, dont nous avons les originaux entre les mains, peut être présentée comme un véritable modèle de la sage modération que l'on doit toujours observer dans les controverses ecclésiastiques; elle offre surtout un contraste remarquable avec celle de l'abbé Bossuet, neveu de l'évêque de Meaux.

Une circonstance particulière, étrangère au livre des *Maximes*, avait conduit à Rome, depuis plus d'un an, cet abbé Bossuet et l'abbé Phelippeaux. Ce dernier était un habile théologien dont Bossuet estimait la capacité, et qu'il crut devoir donner pour conseil et pour coopérateur à son neveu. Ils étaient l'un et l'autre sur le point de revenir en France, lorsque Fénelon déféra lui-même le jugement de son livre au Saint-Siége. Bossuet se hâta de suspendre leur retour, et les chargea de poursuivre à Rome la condamnation du livre de Fénelon. Ce fut un véritable malheur pour l'évêque de Meaux comme pour l'archevêque de Cambrai. Il suffit, en effet, de lire les lettres de l'abbé Bossuet (115), et la *Relation du quiétisme* de l'abbé Phelippeaux, pour juger combien ces deux ecclésiastiques contribuèrent, par leur emportement et leurs relations virulentes, à aigrir Bossuet contre Fénelon (116).

(112) 26 août.
(113) Le 20 août 1697. (Manuscrits.)
(114) N. de la Cropte de Chanterac, d'une ancienne maison de Périgord, proche parent de la mère de Fénelon.

(115) Voyez les tomes IV et V de l'édition des Œuvres de Bossuet, de M. l'abbé Migne.
(116) Voyez les *Pièces justificatives* du livre III, n° VI.

XXXIV. — *Le cardinal de Bouillon ambassadeur à Rome.*

Le cardinal de Bouillon venait d'être nommé ambassadeur de France à Rome. On ne doit point juger de lui par les portraits odieux qu'en ont faits, dans leurs écrits, l'abbé Bossuet et l'abbé Phelippeaux. Il eût été, à la vérité, porté à favoriser Fénelon; mais ce ne fut jamais aux dépens de la fidélité qu'il devait au prince qui l'avait honoré de sa confiance, et chargé de ses ordres. Il regrettait sans doute que Fénelon se fût imprudemment engagé dans des discussions plus subtiles qu'intéressantes, et eût ainsi trahi la fortune qui semblait l'appeler à gouverner l'Eglise et la cour. Il pouvait bien ne pas attacher la même importance que Bossuet à l'affaire du quiétisme, et penser comme le chancelier d'Aguesseau et beaucoup d'autres, *qu'elle n'était pas moins une intrigue de cour qu'une querelle de religion* (Œuvr. du chancelier d'Aguesseau, t. XIII); mais il n'en est pas moins vrai que toute sa conduite, en cette affaire, fut celle d'un homme aussi délicat que généreux en amitié, et d'un ambassadeur attentif à se conformer aux intentions de son maître. Il ne dissimula jamais à Fénelon que son livre serait condamné à Rome, s'il était soumis à un jugement rigoureux; il ne s'attacha qu'à tenter d'adoucir tout ce que cette condamnation pouvait avoir de trop amer et de trop flétrissant pour un prélat dont il honorait la piété et les talents, et dont il chérissait tendrement les vertus et les qualités. Un sentiment et un vœu aussi estimables pouvaient très-bien se concilier avec ses devoirs et ses fonctions de ministre du roi.

Fénelon, dans sa lettre à M. de Beauvilliers (117), avait annoncé de la manière la plus précise et la plus formelle « que, si le Pape condamnait son livre, il serait le premier à le condamner, et à faire un Mandement pour en défendre la lecture dans le diocèse de Cambrai. » Il avait, à la vérité, ajouté « qu'il demanderait seulement au Pape qu'il eût la bonté de lui marquer précisément les endroits qu'il aurait condamnés, et les sens sur lesquels porterait sa condamnation, afin que sa souscription fût sans réserve, et qu'il ne courût aucun risque ni de défendre, ni d'excuser, ni de tolérer le sens condamné. » Il était assez naturel de n'apercevoir dans ces expressions que la disposition humble et religieuse d'un évêque qui ne voulait pas même conserver au fond de sa pensée l'ombre d'un sentiment équivoque. Mais Bossuet crut y voir de la part de Fénelon « l'intention d'éluder une condamnation générale, et de préparer des défaites à son obéissance. Il l'accusait de vouloir faire renaître les raffinements qui avaient fatigué les siècles passés, et qui fatiguaient encore le siècle où il écrivait. » Ce sont ses termes, dans *sa lettre* sous le nom *d'un docteur*.

Ce premier acte d'hostilité, par lequel Bossuet se déclarait ouvertement la partie de Fénelon, engagea ce combat interminable d'écrits qui se succédèrent avec la plus étonnante rapidité. Mais s'ils ajoutèrent à l'opinion que l'on avait déjà des talents, du génie et de la fécondité de ces deux grands évêques, ils affligèrent sincèrement les amis de la religion et de l'Eglise. Ils auraient pu même produire les effets les plus déplorables, si un profond amour de la religion et de l'Eglise n'avait pas toujours prévalu sur toute autre considération dans le cœur de Bossuet et de Fénelon.

Fénelon se hâta de faire tomber une accusation à laquelle il était loin de s'attendre, parce que la pensée en était loin de son cœur. Il rappelle, dans sa seconde lettre à M. de Beauvilliers (118), « qu'il n'a point dit qu'il ne se soumettrait à la condamnation du Pape, qu'en cas que l'on exprimât dans sa condamnation les propositions sur lesquelles le livre serait condamné; que sa promesse de souscrire et de faire un Mandement en conformité, était absolue et sans restriction... Que plus il voulait sincèrement obéir, plus il désirait savoir précisément en quoi consiste toute l'étendue de l'obéissance; que plus il craignait de se tromper, ou de ne sortir pas de l'erreur, plus il demandait qu'on ne le laissât point errer, et qu'on lui dît tout ce qu'il fallait croire ou rejeter pour éviter l'erreur... Qu'en supposant que le Pape, par une lumière supérieure à la sienne, prononçât une simple condamnation générale, il renouvelait l'engagement qu'il avait déjà pris de souscrire, dans la forme la plus solennelle, à la censure de son livre, sans équivoque ni même restriction mentale. » Une déclaration si nette et si tranchante ne permit plus de reproduire les soupçons qu'on avait prétendu élever sur la sincérité des promesses de Fénelon.

Ce n'est pas seulement dans les écrits destinés au public, c'est dans ses lettres les plus secrètes, c'est dans sa correspondance avec l'abbé de Chanterac qu'on retrouvé la même candeur et la même sincérité. « Ne regardez que Dieu dans sa cause, mon cher abbé; je dis souvent à Dieu, comme Mardochée : *Seigneur, tout vous est connu, et vous savez que ce que j'ai fait, n'est ni par orgueil, ni par mépris, ni par un secret désir de gloire.* Quand Dieu sera content, nous devons l'être, quelque humiliation qui nous vienne de lui. » (*Lettre du 3 septembre* 1697. Manuscrits.)

XXXV. — *Instruction pastorale de Fénelon, du* 15 *septembre* 1697.

A peine Fénelon fut arrivé à Cambrai, qu'il publia une *Instruction pastorale* pour expliquer ses véritables sentiments sur le fond de sa doctrine. C'était une espèce d'engagement qu'il avait pris lorsqu'il était encore à la cour pour désabuser les personnes de bonne foi qui trouvaient de l'obscurité ou de l'embarras dans quelques parties de son système; il la jugea d'ailleurs nécessaire pour l'honneur de son ministère auprès du troupeau qui lu

(117) Celle du 3 août 1697.
(118) Elle fut imprimée sous le titre de *Seconde lettre à un ami*

était confié. Il profita même de cette circonstance pour ne laisser subsister aucun prétexte au reproche qu'on lui avait fait sur le silence qu'il avait gardé dans son livre, au sujet du quiétisme de Molinos et des trente-quatre articles d'Issy ; il plaça ces trente-quatre articles et la bulle d'Innocent XI contre Molinos à la suite de son *Instruction pastorale*. Il est vraisemblable que s'il eût pris cette précaution en même temps qu'il publia son livre, il aurait mis de son côté un grand nombre de personnes qui le soupçonnaient d'être un peu trop favorable au quiétisme mitigé.

XXXVI. — *Les trois prélats publient leur Déclaration contre le livre de Fénelon.*

Les trois prélats avaient fait imprimer et répandre, dans toute la France et toute l'Europe, leur *Déclaration* contre le livre de Fénelon. Quoique si hautement attaqué, Fénelon avait tant de répugnance à donner au public le spectacle d'une division scandaleuse entre des évêques, qu'il écrivait à l'abbé de Chanterac : « Je n'ai pas voulu, dans mon *Instruction pastorale*, faire une réponse directe à tous leurs chefs d'accusation, pour ne pas donner une scène, le scandale n'étant déjà que trop grand; mais ma réponse en forme, à leur *Déclaration* ne laissera aucun mot sans réponse précise. Je me bornerai à l'envoyer secrètement au Pape, et je désire autant épargner mes confrères, qu'ils ont affecté de me traiter indignement. » (*Lettre du* 15 *septembre et du* 29 *octobre* 1697. Manuscrits.)

Bossuet était si loin de prévoir et de supposer que la condamnation de Fénelon pût éprouver à Rome des lenteurs et des incertitudes, qu'il écrivait à son neveu : « Il faut bien prendre garde de ne faire envisager (à Rome) rien de pénible ou de difficile. De quelque façon qu'on prononce, M. de Cambrai demeurera seul de son parti, et n'osera résister... Il est regardé dans son diocèse *comme un hérétique*, et dès qu'on verra quelque chose de Rome, dans Cambrai surtout et dans les Pays-Bas, tout sera soulevé contre lui. » (*Lettre du* 2 *septembre* 1697.)

XXXVII. — *Le Pape nomme dix consulteurs.*

Mais la cour de Rome n'était ni disposée, ni accoutumée à précipiter son jugement; elle connaissait les justes égards qu'elle devait à deux grands évêques, dont la réputation était également chère à l'Eglise. On a souvent prétendu qu'elle cherchait à attirer à elle le jugement en première instance de toutes les controverses de religion. Nous ne pouvons cependant douter qu'Innocent XII n'eût sincèrement désiré que cette malheureuse contestation eût été étouffée en France par les voies les plus douces et les plus conciliantes; il chargea souvent son nonce d'exprimer son vœu au roi, et ce ne fut que sur les vives instances de Louis XIV, qu'il se vit obligé de procéder à l'examen et au jugement du livre de Fénelon. Il nomma huit consulteurs, auxquels il en ajouta deux autres peu de temps après pour émettre leur vœu devant les cardinaux de la congrégation du Saint-Office.

XXXVIII. — *De l'abbé Bossuet et de l'abbé Phelippeaux.*

Le désavantage de la position de Fénelon, même en se renfermant dans les bornes de la plus légitime défense, se faisait sentir dans les plus petits détails; ses adversaires, appuyés de tout le crédit et de tous les moyens du gouvernement, faisaient surveiller sa correspondance, et le privaient de la liberté de transmettre à l'abbé de Chanterac, avec une entière liberté, la connaissance de plusieurs faits intéressants pour diriger sa conduite. Il était obligé de donner à ses lettres différentes directions, qui en retardaient nécessairement l'expédition. L'abbé de Chanterac, son défenseur à Rome, ne pouvait faire un seul pas dont l'abbé Bossuet ne se fît rendre compte par des moyens peu délicats. C'est ce que l'abbé Bossuet nous apprend lui-même dans une lettre à son oncle (119) : *Aussitôt que le grand vicaire sera arrivé, il aura un espion, et nous serons instruits.*

Quoique les adversaires de l'archevêque de Cambrai eussent déjà fait imprimer la plus grande partie de leurs écrits contre son livre, Fénelon se refusait toujours à donner la même publicité à ses défenses. Il espérait toujours éviter l'éclat d'un débat scandaleux entre des évêques. Toutes ses lettres à l'abbé de Chanterac expriment ces sentiments de convenance et de modération (120) : « Il ne faut ni faire de l'éclat, ni agir d'une manière qui puisse, ou mal édifier, ou aigrir la cour. Je veux, sans politique, par pure religion, respecter jusqu'au bout mes confrères, et à cause de leur ministère, et à cause de la confiance du roi pour eux; et je la veux respecter dans leurs personnes; pour les choses à rendre entièrement publiques, on ne saurait être trop retenu. Le principal est de conserver notre caractère de patience, de simplicité et de candeur, pour nous expliquer précisément et sans réserve sur chaque article. »

Peu de jours après (121), Fénelon écrivait encore à l'abbé de Chanterac : « Je n'ai point voulu faire imprimer ma réponse à la déclaration (des trois prélats), à cause du scandale et du déshonneur qui pourrait retomber sur mes confrères; et c'est de quoi je m'afflige. Je voudrais les épargner; ce n'est point par ménagement politique pour la cour, car j'aimerais cent fois mieux achever de lui déplaire, que de demeurer sans justification. Ce qui me retient donc est la réputation de l'Eglise et le désir de ménager mes confrères, quoiqu'ils aient affecté de me couvrir d'opprobre. C'est au Pape, mon supérieur, à me décider là-dessus ; je dois ma réputation à l'Eglise. »

Fénelon fut enfin obligé de céder au vœu des cardinaux et des examinateurs; ils lui firent observer par l'abbé de Chanterac que cette cause produisait tous les jours des écrits

(119) Du 3 septembre 1697.
(120) 21 novembre 1697. (Manuscrits.)
(121) 19 novembre 1697. (Manuscrits.)

contradictoires très-volumineux et très-subtils, dont il leur était souvent difficile de saisir l'esprit et même les expressions dans des copies à la main, ordinairement mal transcrites, et quelquefois peu exactes. Mais ce que Fénelon avait prévu arriva. La publicité des écrits respectifs donna une nouvelle activité à la chaleur de cette controverse; et il est très-vrai de dire qu'elle aurait été portée jusqu'au scandale, si la haute vertu de Bossuet et de Fénelon n'eût pas commandé le respect à l'opinion publique.

Ce fut alors que Fénelon fit imprimer sa traduction latine du livre des *Maximes*, dont l'élégance et la pureté furent généralement admirées (122), la traduction de son *Instruction pastorale* du 15 septembre 1697, et de sa *Réponse à la Déclaration* des trois prélats.

XXXIX. — *Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac, du 6 novembre* 1697. (Manuscrits.)

Non-seulement il voulait observer les plus grands ménagements pour ses adversaires, mais il exigeait de ses amis mêmes et de tous ceux qui lui montraient de l'intérêt qu'ils évitassent de se compromettre par une bienveillance trop marquée. Personne ne pouvait lui être plus utile à Rome que le cardinal de Bouillon. Malgré cette considération, Fénelon voulut s'abstenir, par égard pour le caractère de ministre du roi, dont il était revêtu, d'entretenir aucune correspondance avec lui. « Je vous prie de dire à M. le cardinal de Bouillon que je suis si touché de ses bontés, que je ne veux, de peur de le commettre, ni lui écrire, ni recevoir de ses lettres. Il n'ignore pas tout ce que M. de Meaux a fait pour rejeter sur lui tous les mauvais succès qu'il pourrait avoir à Rome. Je lui dois de ne lui donner aucun signe de vie, et de n'en recevoir aucun de lui, afin que ce que nous dirons de part et d'autre, à sa décharge, soit vrai. »

Le génie remarquable de Bossuet, pour la controverse, fortifié par une longue habitude, le portait à multiplier les écrits polémiques dont cette cause commençait à se surcharger (123). Rome en était déjà un peu importunée; ses amis mêmes avaient cru devoir le lui représenter, et les deux prélats associés à sa cause n'étaient pas aussi enflammés que lui de l'ardeur d'écrire et de combattre. Bossuet prétendait « qu'on n'avait à lui reprocher que d'être trop rigoureux pour M. de Cambrai; mais que s'il mollissait dans une querelle où il y va de toute la religion, ou s'il affectait des délicatesses, on ne l'entendrait pas, et qu'il trahirait la cause qu'il devait défendre. »

Ce fut sans doute par cette considération que Bossuet engagea le cardinal de Noailles à retrancher de son *Instruction pastorale* du 27 octobre 1697, quelques formules d'égards et de politesse qu'il y avait placées pour Fénelon. (*Lettre de Bossuet au cardinal de Noailles.*) Le cardinal de Noailles eut la faiblesse de céder à Bossuet; mais il lui arriva en cette occasion ce qui arrive souvent aux caractères doux et modérés, qui craignent de s'expliquer trop fortement entre des adversaires vivement aigris. Ils parviennent rarement à satisfaire ceux mêmes à qui ils montrent le plus de condescendance, et ils blessent ceux qu'ils auraient voulu ménager, même en leur portant des coups.

Le cardinal de Noailles avait eu à se vaincre, en entrant dans cette guerre d'écrits, par complaisance pour Bossuet, et Bossuet lui reprochait trop de douceur et de mollesse. Il aurait voulu marquer à Fénelon un reste d'égard, en ne prononçant pas son nom dans cette *Instruction pastorale*, et en se bornant à condamner sa doctrine; mais Fénelon attachait bien plus de prix à sa réputation sur la foi, qu'à de vains égards pour sa personne.

Aussi fut-il très-blessé du procédé du cardinal de Noailles. « M. de Paris, » écrit Fénelon à l'abbé de Chanterac (124), « a fait une *Lettre pastorale* contre moi, qui a quelque modération apparente, mais dans le fond plus de venin et d'aigreur que les écrits de M. de Meaux. »

Fénelon avait donc à répondre en même temps aux trois prélats qui écrivaient contre lui, car l'évêque de Chartres ne tarda pas à se montrer sur la scène; ces trois adversaires, indépendamment de tous leurs moyens de crédit, avaient toutes sortes de facilités à Paris pour l'impression et la publication de leurs ouvrages. Il n'en était pas de même pour Fénelon; il lui était bien plus facile de composer que de faire imprimer; quoique placé dans le voisinage de Paris, il ne pouvait se servir des imprimeurs de cette ville. Il était assez fondé à craindre que Bossuet ne fît servir l'autorité du gouvernement à y apporter des obstacles, ou du moins à y mettre des entraves. Il croyait peu décent et peu convenable à un évêque de faire imprimer des écrits de religion en Hollande, pays si fameux par la licence de ses presses, et qui fournissait alors l'Europe de tous les libelles que la haine de la religion et de l'autorité pouvait inspirer à des esprits séditieux. Les bons Flamands qui exerçaient l'art de l'imprimerie, ne savaient pas assez de latin, comme l'observe Fénelon dans ses lettres, pour qu'on pût se confier à eux pour des ouvrages où la plus légère méprise pouvait tirer à conséquence, et dénaturer entièrement les idées et les sentiments d'un auteur. On peut dire, en un mot, que la partie mécanique de sa défense lui donnait plus de peine, et lui coûtait plus de temps que la composi-

(122) Voyez la lettre de l'abbé Phelippeaux à Bossuet, 19 novembre 1697. (Œuvres de Bossuet, tom. V, *édition de M. l'abbé Migne.*)

(123) Il avait déjà fait imprimer : 1° *Summa doctrinæ libri cui titulus* : Explication des Maximes des saints, etc., etc., *deque consequentibus ac defensionibus et explicationibus;* 2° sa *Lettre* sous le nom *d'un docteur;* 3° *Declaratio illustrissimorum et reverendissimorum Ecclesiæ principum Ludovici Antonii de Noailles, archiepiscopi Parisiensis; Jacobi Benigni Bossuet, episcopi Meldensis; et Pauli de Godet des Marais, episcopi Carnotensis, circa librum cui titulus:* Explication des Maximes des saints, etc., *die* 6 *mensis Augusti ann.* 1697 *data;* et 4° la *Préface sur l'Instruction pastorale de l'archevêque de Cambrai.*

(124) 3 décembre 1697. (Manuscrits.)

tion même de cette multitude d'ouvrages qu'il opposa à ses adversaires. Il était obligé de les faire imprimer à Lyon avec le plus grand mystère, loin de ses regards et de sa surveillance, « sans avoir même la liberté de revoir ses épreuves dans un genre de controverse, où un simple déplacement de points ou de virgules pouvait être traduit en hérésie. »

Fénelon se voyait encore pressé par l'activité que Bossuet mettait à poursuivre sa condamnation ; ce prélat s'était persuadé que la lettre si pressante de Louis XIV déterminerait la cour de Rome à s'écarter en cette occasion de la marche si grave et si mesurée qu'elle s'est toujours prescrite dans le jugement des questions de doctrine. Il écrivait à son neveu (125) : « Il faut faire entendre que le livre de M. de Cambrai est court, la matière bien examinée, déjà jugée en la personne de Molinos, du P. Lacombe, de madame Guyon, et qu'ainsi l'on doit être prêt (126). Les politiques répandent ici (en France) qu'on aura (à Rome) de grands ménagements pour ne point flétrir un archevêque ; je ne les puis croire ; ce serait tout perdre : plus une erreur si pernicieuse vient de haut, plus il en faut détruire l'autorité. »

Bossuet engagea le roi à témoigner au nonce une espèce d'impatience de ce que le Pape différait autant de prononcer. Mais Innocent XII répondit : « Que puisque les trois prélats s'étaient rendus les dénonciateurs de l'archevêque de Cambrai, et avaient donné la plus grande publicité à leurs accusations, il était nécessaire, en toute justice et en tout tribunal, d'écouter les réponses de l'accusé. » Louis XIV, toujours juste et modéré, lorsqu'il ne suivait que son propre mouvement, sentit la justice et la convenance de cette réponse. Il dit au nonce, dans une seconde conversation : « Qu'il ne sollicitait un jugement que pour la sûreté des consciences, et qu'il recevrait avec soumission la décision de Sa Sainteté, telle qu'elle croirait devoir la prononcer. »

L'abbé Bossuet craignant les reproches de son oncle sur les lenteurs qu'il éprouvait, lui écrivit (127) que les agents de l'archevêque de Cambrai mettaient en jeu tous les ressorts imaginables pour retarder la décision, et suspendre le jugement du Saint-Siége. Bossuet crut trop facilement son neveu, et se hâta de représenter au roi combien il était essentiel à sa gloire et à la tranquillité de l'Eglise, d'accélérer la conclusion de cette grande affaire. Il rédigea un Mémoire qu'il fit adopter à Louis XIV, et que ce prince remit au nonce. Ce Mémoire (128), où il serait facile de reconnaître le cachet de Bossuet, quand même nous n'en trouverions pas l'aveu dans ses lettres, était fait pour convaincre le Pape et ses ministres, que le roi attachait la plus haute importance au livre de l'archevêque de Cambrai. Louis XIV s'y exprimait comme s'il eût pu avoir une connaissance théologique de tous les points de cette controverse, et un avis personnel sur ces questions si obscures et si abstraites.

Nous ne voyons pas sur quel fondement l'abbé Bossuet avait supposé que l'archevêque de Cambrai cherchait à suspendre ou à éluder le jugement de son livre. Toutes les lettres de Fénelon portent au contraire les témoignages les moins équivoques de son empressement et même de son impatience pour la décision de cette controverse. Il écrivait à l'abbé de Chanterac (129) : « Après que vous aurez produit toutes mes défenses, ne perdez pas un moment pour presser la conclusion. C'est sur le texte qu'il faut juger, et non sur des accusations sans fin... ; le Pape, fort âgé, peut mourir ; de nouvelles intrigues peuvent nous traverser.... Si on veut à Rome temporiser, en nous laissant toujours écrire, l'affaire s'envenimera de plus en plus, et le scandale croîtra toujours. M. de Meaux, à force d'écrire, ne fera point qu'il y ait dans le texte de mon livre autre chose que ce qu'il y a déjà attaqué. »

Fénelon ne s'était pas dissimulé un moment qu'il achevait de se perdre à la cour, et de se faire une ennemie puissante de madame de Maintenon, en s'engageant dans un combat direct avec le cardinal de Noailles. Un nouveau lien allait unir encore plus étroitement madame de Maintenon avec toute la maison de Noailles. Elle venait de déclarer le mariage de mademoiselle d'Aubigné (130), sa nièce, avec le jeune comte d'Ayen, fils aîné du maréchal, et neveu du cardinal de Noailles. Cette alliance, si enviée par tout ce qui aspirait aux honneurs, au crédit et à la fortune, avertissait également la cour de Rome et celle de France que les intérêts de tout ce qui portait le nom de Noailles étaient devenus ceux de madame de Maintenon.

Mais de faibles considérations politiques ne pouvaient pas arrêter Fénelon, lorsque la conscience et l'honneur lui ordonnaient de parler ou de se défendre.

« On ne manquera pas de faire entendre à Rome que l'unique ressource pour apaiser le roi, pour me rapprocher de la cour et pour

(125) 21 octobre 1697.
(126) 27 octobre 1697.
(127) 4 février 1698.
(128) On le trouve au tome V des Œuvres de Bossuet. (*Edition de M. l'abbé Migne.*)
(129) Le 27 janvier 1698. (Manuscrits.)
(130) Le 17 mars 1698.

Des manuscrits dont nous avons eu connaissance depuis la première édition de cet ouvrage, nous ont appris que c'était *Fénelon lui-même qui avait proposé et engagé le mariage du comte d'Ayen avec mademoiselle d'Aubigné, à la grande satisfaction de la maison de Noailles, que la considération d'un si grand service portait la maréchale de Noailles* à entretenir le cardinal de Noailles, son beau-frère, dans le désir de concilier et de terminer l'affaire du livre des *Maximes* par les voies les plus douces, et en recevant les explications de M. de Cambrai ; mais *que M. de Meaux, dans une conférence qui eut lieu en présence de madame de Maintenon, entre M. de Paris, M. de Chartres et lui, avait si fortement représenté la nécessité de se déclarer, jusqu'à dire à M. de Paris même qu'il perdait l'Eglise, et qu'il n'y avait que ce seul moyen de la sauver, qu'enfin M. de Paris y avait donné les mains, après que madame de Maintenon en eut été convaincue elle-même.* (Manuscrits.)

lever le scandale, c'est que je fasse certains pas pour effacer les mauvaises impressions, et pour reconnaître humblement que j'ai quelque tort. Mais je déclare que je ne pense, ni de près, ni de loin, à retourner à la cour; que je ne veux que me détromper de bonne foi, si je suis dans l'erreur, et poursuivre sans relâche, avec patience et humilité ma justification, si je ne me trompe pas, et si on me calomnie touchant ma foi. En un mot, je ne veux jamais retourner à la cour aux dépens de la vérité, et par accommodement qui ne mette ni la saine doctrine, ni ma réputation sur la foi en aucun doute.... Pour mon retour à la cour, je le mets fort au-dessous d'une syllabe de mon livre. Dieu m'est témoin que je n'aime pas la cour; de plus, mon retour avec une réputation douteuse sur le quiétisme est honteux et nuisible à mon ministère. Tout au contraire, si ma doctrine est justifiée, je n'ai aucun besoin pour mon ministère de retourner à la cour pendant que mes parties y dominent. Ce qui est de certain, c'est que si j'étais justifié et que je retournasse à Versailles, je vivrais avec tous les égards les plus édifiants pour ceux qui ont voulu me perdre. Voilà ce que vous pouvez assurer fortement. » (*Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac*, 9 déc. 1697. Mss.)

Il était donc impossible que Fénelon ne répondît pas à l'*Instruction pastorale* du cardinal de Noailles, dans le temps où il se croyait obligé de réfuter avec la plus grande force tous les écrits que Bossuet publiait contre lui. On aurait attribué une si grande différence dans les procédés et les ménagements à des motifs de crainte ou d'espérance, dont le seul soupçon aurait blessé sa délicatesse. La feinte modération avec laquelle le cardinal de Noailles avait affecté de ne pas prononcer son nom, en le rappelant sans cesse à l'attention et à l'esprit des lecteurs, sous le voile transparent d'une charitable réserve, n'était que plus accablante pour un homme comme Fénelon, qui ne voulait laisser subsister aucun nuage sur sa doctrine et sa réputation.

Il divisa sa réponse en quatre lettres, qu'il évita de publier d'abord à Paris : nous nous bornerons à en citer quelques fragments :

XL. — *Lettres de Fénelon à M. l'archevêque de Paris.*

« Monseigneur, j'ai gardé le silence autant que je l'ai pu, et il n'y a rien que je ne fisse encore pour n'être pas dans la nécessité affligeante où je me trouve de me plaindre à vous-même de votre dernière lettre pastorale. A Dieu ne plaise, Monseigneur, que je m'écarte jamais de la vénération que vous méritez, et de l'attachement que j'ai pour vous depuis si longtemps.... Plus votre place vous donne d'autorité, plus vous êtes responsable des impressions que vous donnez au public contre moi. Votre vertu, et la modération qui paraît dans vos paroles ne servent qu'à les rendre plus dangereuses. Les *accusations véhémentes et outrées imposent moins au public.* Mais quand vous ne montrez que douceur et patience, en m'imputant les erreurs les plus monstrueuses, le public est tenté de croire que j'ai enseigné toutes ces erreurs. Voilà le mal que vous me faites, Monseigneur, contre votre intention.

« Si les précautions que je proposais pour remédier au mal qu'on attribuait à mon livre ne paraissaient pas assez grandes, il fallait à toute extrémité prendre un parti qui aurait édifié l'Eglise. Vous n'aviez, Monseigneur, qu'à vous joindre aux deux autres prélats qui ont pris part à la déclaration, et qu'à consulter, de concert avec moi, le Pape sur le livre en question. Il n'était pas juste que je fusse cru dans ma propre cause; mais était-il juste aussi que ceux qui m'accusaient voulussent décider? Je devais, sans doute, me défier de mes pensées; peut-être aussi pouvaient-ils se défier des leurs? Il n'y avait donc qu'à prier le Pape, notre juge commun, de nous donner une décision. Si j'eusse refusé de me soumettre à son jugement, j'eusse été inexcusable devant Dieu et devant les hommes; alors il était temps de faire ce qu'on a fait sans attendre la réponse du Père commun. Vous ne deviez pas craindre, Monseigneur, que l'Eglise romaine favorisât le quiétisme, qu'elle a foudroyé dès sa naissance; ni qu'elle voulût, pour épargner mon livre, que je n'aurais pas voulu épargner moi-même en ce cas, mettre en péril les fondements de la religion. Ainsi l'Eglise aurait été édifiée de voir des prélats parfaitement unis au milieu même de la diversité de leurs sentiments, et la réponse du Pape aurait fini tout ce différend. Quoi qu'il arrive dans la décision, ma soumission fera connaître les sentiments de mon cœur pour détester toute erreur, et pour me soumettre à l'Eglise sans restriction. La prévention où vous êtes, Monseigneur, ne diminue en rien mon respect et mon attachement. »

Dans une seconde lettre, Fénelon écrivait au cardinal de Noailles : « Je vous avoue, Monseigneur, que plus j'examine votre instruction pastorale, moins je vous reconnais dans ce style, où vous ne me ménagez en apparence, que pour donner un tour plus modéré et plus persuasif aux plus terribles accusations. Vous ne parlez presque jamais de moi; vous n'en parlez qu'en des termes honnêtes; mais vous rapportez sans cesse quelques-unes de mes paroles pour les joindre dans un même corps de doctrine avec ce qui paraît le plus propre à y exciter l'indignation publique. Vous savez, Monseigneur, que rien n'est plus facile et moins concluant en matière de dogme, que de faire ainsi un tissu de passages détachés de divers auteurs, pour en tirer toutes les conséquences les plus odieuses..... Vous dites, Monseigneur, *que le christianisme n'est pas une école de métaphysiciens :* tous les Chrétiens, il est vrai, ne peuvent pas être des métaphysiciens; mais les principaux théologiens ont un grand besoin de l'être. C'est par une sublime métaphysique que saint Augustin a remonté aux premiers principes des vérités de la religion contre les païens et les hérétiques. C'est par la sublimité de cette science que saint Grégoire de Nazianze a mérité par excellence le nom de théologien. C'est par la mé-

taphysique que saint Anselme et saint Thomas ont été, dans les derniers siècles, de grandes lumières. »

Fénelon termine sa troisième lettre au cardinal de Noailles par le langage le plus touchant. « Pardonnez, Monseigneur, tout ce que l'intérêt de la vérité et la nécessité de me justifier sur la pureté de ma foi m'ont obligé de remarquer sur votre *Instruction pastorale*. Plût à Dieu que nous pussions dissiper les nuages qui ont altéré l'amitié dont vous m'avez honoré si longtemps; du moins ils ne diminueront jamais la vénération et l'attachement que j'ai pour votre personne. Dieu, qui voit le fond de mon cœur, m'est témoin qu'en pensant autrement que vous, je ne laisse pas de vous révérer, de déplorer amèrement cette division, et d'être toujours avec le même respect.... »

La quatrième lettre est relative à une addition que le cardinal de Noailles avait faite à son *Instruction pastorale*. Elle avait pour objet de réduire à quelques propositions claires et incontestables le système que lui opposait le cardinal de Noailles, et d'en faire ressortir les contradictions avec le système que Bossuet lui opposait d'un autre côté. Il en concluait que ses adversaires ne s'accordaient pas plus entre eux qu'ils ne s'accordaient avec lui. Cette quatrième lettre rentre dans le fond de la controverse.

Fénelon avait évité de publier ces quatre lettres en France; il s'était borné à les adresser aux examinateurs nommés par le Pape, comme le cardinal de Noailles lui-même leur avait adressé son *Instruction pastorale*. Mais on comprend facilement qu'avec l'extrême avidité qu'on montrait de toutes parts pour connaître toutes les pièces de ce grand procès, on avait dû réimprimer en Italie ces quatre lettres, à l'insu de Fénélon lui-même. Toutes les presses de Hollande étaient également en mouvement pour reproduire des écrits auxquels les circonstances et le mérite des auteurs donnaient un grand intérêt. Il est donc assez singulier que le cardinal de Noailles parût surpris et blessé que Fénelon eût fait imprimer pour Rome seulement sa réponse à une *Instruction pastorale* que le cardinal de Noailles avait fait imprimer, publier et répandre dans toute la France et toute l'Europe.

XLI. — *Lettre de l'archevêque de Paris à Fénelon.*

Cependant le cardinal s'en plaignit comme d'un procédé offensant. Il écrivit à Fénelon pour lui reprocher « de ne lui avoir point d'abord adressé ses réponses imprimées, et de ce qu'elles ont couru longtemps avant qu'il les ait reçues. Il l'assure qu'il aura avec lui un procédé bien différent; qu'il lui adresse directement sa réponse, et non au public, *et qu'il voudrait ne la point montrer, mais qu'il y a un très-petit nombre de personnes distinguées à qui il ne peut la refuser.* » Tandis que le cardinal de Noailles s'exprimait ainsi, on imprimait avec son agrément cette même lettre qu'il annonçait n'être que pour Fénelon, et non pour le public. Fénelon reçut, en effet (131), des exemplaires *imprimés* de cette lettre, *quatre jours seulement* après l'avoir reçue *manuscrite*.

La lettre du cardinal de Noailles à Fénelon concerne entièrement les faits et les procédés. On en a déjà vu dans le cours de cette histoire le récit le plus exact fondé sur les pièces originales; mais on sait qu'il est aussi commun que facile de présenter les mêmes faits sous des aspects différents, selon les préventions qui divisent les personnes, et selon l'intérêt qu'elles ont à les tourner à leur avantage. A la fin de cette lettre, le cardinal de Noailles semble sortir un peu de son caractère habituel de modération; et un sentiment involontaire d'amertume vient se mêler à des expressions obligeantes. « Souffrez, Monseigneur, écrivait-il à Fénelon, qu'en finissant je me plaigne à vous du temps que vous me faites perdre et de celui que vous perdez. Ne craignez-vous point, pendant que vous vous occupez tant à défendre *vos précisions*, dont l'Église s'est passée si longtemps, de manquer à ce que vous lui devez de plus important? Que fera le grand diocèse dont vous êtes chargé, et qui a sans doute besoin de toute votre application, tant que vous ne travaillerez qu'à justifier votre livre? Pour moi, qui sens plus que vous, parce que j'ai moins de forces, la pesanteur de mon fardeau, je me crois si obligé d'éviter tout ce qui peut me détourner de mon ministère, que je ne veux plus employer mon temps à cette dispute. Vous écrirez tant qu'il vous plaira contre moi, je ne vous répondrai plus.... Vous n'aurez pas de peine à demeurer uni avec moi; je veux l'être toujours avec vous, autant que ce que je dois à la vérité me le permettra, et conserver l'amitié sincère et respectueuse avec laquelle je suis depuis si longtemps.... »

Avant même que Fénelon se fût engagé dans cette discussion particulière avec le cardinal de Noailles, il s'était engagé dans un combat bien plus terrible et plus opiniâtre avec Bossuet.

XLII. — *Différents écrits polémiques de Bossuet.*

Les premiers écrits de Bossuet, que nous avons indiqués (col. 211), avaient été suivis d'un grand nombre d'autres (132). Il est impossible de méconnaître dans ces différents ouvrages, comme dans tous ceux de Bossuet, ce génie unique, qui trouvait toujours le moyen de répandre de la chaleur et de la vie sur les sujets qui paraissaient les plus étrangers aux grands mouvements de l'éloquence. Il s'y élevait avec un noble dédain au-dessus des imputations vaines et calomnieuses, qu'on affectait de répandre sur les motifs qui le faisaient

(131) Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac, 30 mai 1698. (Manuscr.)

(132) *De nova quæstione tractatus tres : I. Mystici in tuto; II. Schola in tuto : III. Quietismus redivivus*, 1698, in-8°; et *Quæstiuncula de actibus a charitate imperatis*, Scholæ in tuto *ad calcem inserenda*, in-8°.

agir. « Quant à ceux qui ne peuvent se persuader que le zèle de défendre la vérité soit pur et sans vue humaine, ni qu'elle soit assez belle pour l'exciter toute seule, ne nous fâchons point contre eux, s'écriait Bossuet ; ne croyons pas qu'ils nous jugent par une mauvaise volonté ; et après tout, comme dit saint Augustin, *cessons de nous étonner qu'ils imputent à des hommes des défauts humains.* »

Mais à peine faisait-il paraître un ouvrage, que Fénelon lui opposait les apologies les plus spécieuses. Ces apologies, toujours écrites avec une précision et une clarté qui semblaient initier tous les lecteurs aux secrets de la théologie la plus sublime, se répandaient avec le plus grand succès, et inspiraient un intérêt général pour sa cause. Nous n'extrairons des réponses de Fénelon que les seuls traits qui peuvent entrer dans un récit historique.

XLIII. — *Lettres de Fénelon à Bossuet.*

« Monseigneur, en finissant votre dernier livre, je me suis mis devant Dieu, comme je voudrais y être au moment de ma mort. Je l'ai prié instamment de ne pas permettre que je me séduisisse moi-même. Je n'ai craint, ce me semble, que de me flatter, que de tromper les autres, que de ne pas faire valoir assez contre moi toutes vos raisons. Plût à Dieu que je n'eusse qu'à m'humilier, selon votre désir, pour vous apaiser et finir le scandale ! Mais jugez vous-même, Monseigneur, si je puis m'humilier contre le témoignage de ma conscience, en avouant que j'ai voulu enseigner le désespoir le plus impie sous le nom de sacrifice absolu de l'intérêt propre, puisque Dieu, qui sera mon Juge, m'est témoin que je n'ai fait mon livre que pour confondre tout ce qui peut favoriser cette doctrine monstrueuse. »

Fénelon se plaint ensuite de ce que, par des rapprochements forcés, par des altérations dans son texte, par la rigueur avec laquelle on pèse, on juge toutes ses paroles, sans égard à tout ce qui précède et à tout ce qui suit de propre à en déterminer le sens, on dénature ses expressions, on les envenime, on les détourne de leur signification naturelle et raisonnable.

« Plût à Dieu, Monseigneur, que vous ne m'eussiez pas contraint de sortir du silence que j'ai gardé jusqu'à l'extrémité ! Dieu, qui sonde les cœurs, a vu avec quelle docilité je voulais me taire jusqu'à ce que le Père commun eût parlé, et condamner mon livre au premier signal de sa part. Vous pouvez, Monseigneur, tant qu'il vous plaira, supposer que vous devez être contre moi le défenseur de l'Eglise, comme saint Augustin le fut contre les hérétiques de son temps. Un évêque qui soumet son livre, et qui se tait après l'avoir soumis, ne peut être comparé ni à Pélage ni à Julien. Vous pouviez envoyer secrètement à Rome, de concert avec moi, toutes vos objections ; je n'aurais donné au public aucune apologie, ni imprimée, ni manuscrite ; le juge seul aurait examiné mes défenses ; toute l'Eglise aurait attendu en paix le jugement de Rome ; ce jugement aurait tout fini. La condamnation de mon livre, s'il est mauvais, étant suivie de ma soumission sans réserve, n'eût laissé aucun péril pour la séduction ; nous n'aurions manqué en rien à la vérité : la charité, la paix, la bienséance épiscopales auraient été gardées. »

La seconde lettre est une discussion théologique sur l'amour propriétaire et mercenaire, et sur l'amour pur et désintéressé. Elle est d'un grand intérêt pour ceux qui voudraient se former une idée exacte de cette discussion ; mais elle n'est pas susceptible de ce que l'on peut appeler une simple analyse.

La troisième lettre est terminée par un des plus beaux mouvements de sensibilité dont aucune langue ait jamais offert le modèle.

« Qu'il m'est dur, Monseigneur, d'avoir à soutenir ces combats de paroles, et de ne pouvoir plus me justifier sur des accusations si terribles, qu'en ouvrant le livre aux yeux de toute l'Eglise pour montrer combien vous avez défiguré ma doctrine. Que peut-on penser de vos intentions ? *Je suis ce cher auteur que vous portez dans vos entrailles* pour le précipiter, avec Molinos, dans l'abîme du quiétisme. Vous allez me pleurer partout, et vous me déchirez en me pleurant ! Que peut-on penser de ces larmes, qui ne servent qu'à donner plus d'autorité à vos accusations ? Vous me pleurez, et vous supprimez ce qui est essentiel dans mes paroles ! Vous joignez, sans en avertir, celles qui sont séparées ! Vous donnez vos conséquences les plus outrées comme mes dogmes précis, quoiqu'elles soient contradictoires à mon texte formel. Quelque grande autorité, Monseigneur, que vous ayez justement acquise jusqu'ici, elle n'a point de proportion avec celle que vous prenez dans le style de ce dernier livre. Le lecteur sans passion est étonné de ne trouver, dans un ouvrage fait contre un confrère soumis à l'Eglise, aucune trace de cette modération qu'on avait louée dans vos écrits contre les ministres protestants. Pour moi, Monseigneur, je ne sais si je me trompe, et ce n'est pas à moi à en juger, mais il me semble que mon cœur n'est point ému, que je ne désire que la paix, et que je suis avec un respect constant pour votre personne.... »

Fénelon, dans sa quatrième lettre, se plaint à Bossuet des altérations de son texte, qui tendaient à jeter de l'odieux sur sa doctrine. Une pareille infidélité, réelle ou prétendue, devait changer son style et lui communiquer l'émotion de son âme. On voit qu'il a de la peine à renfermer au fond de son cœur tous les sentiments qui l'oppressent ; et une indignation involontaire vient communiquer à son langage et à ses expressions une chaleur et une véhémence qui doivent être attribuées à la situation violente où ses adversaires l'avaient placé.

« Est-ce donc ainsi qu'on peut s'arroger le droit de retrancher des mots essentiels qui changent toute la signification du texte, pour convaincre un auteur d'impiété et de blasphème..... ? Je ne puis finir sans vous repré-

senter la vivacité de votre style, en parlant de ma réponse à votre *sommaire*. Voici vos paroles sur votre confrère, qui vous a toujours aimé et respecté singulièrement : *Ses amis répandent partout que c'est un livre victorieux, et qu'il y remporte sur moi de grands avantages : nous verrons.* Non, Monseigneur, je ne veux rien voir que votre triomphe et ma confusion, si Dieu en doit être glorifié. A Dieu ne plaise que je cherche jamais aucune victoire contre personne, et encore moins contre vous. Je vous cède tout pour la science, pour le génie, pour tout ce qui peut mériter l'estime. Je ne voudrais qu'être vaincu par vous, en cas que je me trompe. Je ne voudrais que finir le scandale en montrant la pureté de ma foi, si je ne me trompe pas. Il n'est donc pas question de dire : *Nous verrons.* Pour moi, je ne veux voir que la vérité et la paix ; la vérité qui doit éclairer les pasteurs, et la paix qui doit les réunir. Vous vous récriez : *Un chrétien, un évêque, un homme a-t-il tant de peine à s'humilier ?* Le lecteur jugera de la véhémence de cette figure. Quoi ! Monseigneur, vous trouverez mauvais *qu'un évêque* ne veuille point avouer, contre sa conscience, qu'il a enseigné l'impiété ? Souffrez que je vous dise à mon tour : *Un chrétien, un évêque, un homme* a-t-il tant de peine à avouer un zèle précipité, que l'Eglise nous montre en plusieurs saints, et même dans les Pères de l'Eglise ?

« Vous dites : *La nouvelle spiritualité accable l'Eglise de lettres éblouissantes, d'instructions pastorales, de réponses pleines d'erreurs.* De quel droit vous appelez-vous l'*Eglise ?* Elle n'a point parlé jusqu'ici, et c'est vous qui voulez parler avant elle ; ce n'est pas la *nouvelle* spiritualité, c'est l'ancienne que je défends. Mais qui est-ce qui a écrit le premier ? Qui est-ce qui a commencé le scandale ? Qui est-ce qui a écrit avec un zèle amer ? Vous vous irritez de ce que je ne me tais pas, quand vous intentez contre moi les accusations les plus atroces.... Vous ne cessez de me déchirer, sans attendre que l'Eglise décide. »

XLIV. — *Impression des écrits de Fénelon sur l'opinion publique.*

Il est difficile de se faire l'idée de l'impression que commençaient à exciter dans le public les écrits de l'archevêque de Cambrai. Quelque opinion que l'on eût déjà des talents et des lumières de Fénelon, personne n'avait prévu et ne pouvait prévoir que, dans une controverse théologique, il lutterait avec autant de force et de courage contre un rival aussi redoutable que Bossuet ; car parmi les trois prélats, le public s'obstinait à ne voir et à ne considérer que Bossuet. Il faut encore observer que Fénelon se montrait à l'opinion publique avec le lustre que le malheur ajoute toujours à l'éclat du génie et de la vertu.

Bossuet avait été jusqu'alors l'accusateur : souvent même il avait pris dans ses écrits le ton de dignité et de supériorité d'un juge qui prononce. Il croyait avoir réduit Fénelon au rôle toujours pénible et toujours un peu humiliant d'un accusé obligé de se justifier. Mais Fénelon avait su, dans ses dernières lettres, s'élever, sans affectation et sans blesser aucunes convenances, à la juste mesure que doit observer un évêque qui porte au dedans de lui-même le témoignage d'une conscience pure, d'une foi sincère, et qui croit avoir le droit de défendre ses opinions contre celles d'un de ses confrères, au tribunal de leur supérieur commun. Le public, accoutumé depuis si longtemps à considérer l'évêque de Meaux comme l'arbitre suprême de toutes les controverses doctrinales, et le dictateur de l'Eglise de France, s'étonnait de le voir ramené à combattre à armes égales, et avec un succès douteux, dans une carrière qu'il avait toujours parcourue en triomphant.

Bossuet sentit alors qu'il avait besoin de rassembler toutes ses forces pour combattre un adversaire dont il n'avait peut-être pas apprécié tout le génie et toutes les ressources.

Il est facile d'observer, dans sa réponse aux lettres de Fénelon, qu'il déploie avec une nouvelle vigueur tous les ressorts de l'éloquence et de la logique, pour écraser la doctrine et l'auteur qu'il combat. On y voit surtout qu'il s'attache à justifier cette espèce d'âcreté et d'amertume que Fénelon lui avait reprochée, et dont le public même avait paru se scandaliser. Mais ce qui est remarquable, ce qui est surtout conforme au caractère si prononcé de Bossuet, c'est que, bien loin de désavouer les expressions, peut-être un peu trop vives, échappées à l'excès de son zèle dans la chaleur de la dispute, il dit : *qu'il s'est montré sévère et inflexible, parce qu'il a dû l'être, et que les saintes vérités de la religion n'admettent point les mollesses et les vaines complaisances du monde.* En un mot, Bossuet reprend par la force de la raison et par l'ascendant du génie, ce caractère de supériorité que l'archevêque de Cambrai s'était efforcé de lui contester. Il semble que cet homme extraordinaire était appelé à occuper toujours le premier rang partout où il se montrait, et à exercer, par une espèce de prérogative singulière, un ministère supérieur au rang même qu'il occupait dans l'Eglise. C'est avec ce ton imposant qu'il dit à Fénelon :

XLV. — *Lettre de Bossuet à Fénelon.*

« Je le dis avec douleur, Dieu le sait : vous avez voulu raffiner sur la piété ; vous n'avez trouvé digne de vous que Dieu beau en soi. La bonté, par laquelle il descend à nous et nous fait remonter à lui, vous a paru un objet peu convenable aux parfaits. Sous le nom d'amour pur, vous avez établi le désespoir comme le plus parfait des sacrifices ; c'est du moins de cette erreur qu'on vous accuse... Et vous venez me dire : Prouvez-moi que je suis un insensé ; prouvez-moi que je suis de mauvaise foi : sinon, ma seule réputation me met à couvert. Non, Monseigneur, la vérité ne le souffre pas ; vous serez en votre cœur ce que vous voudrez ; mais nous ne pouvons vous juger que par vos paroles. Vous me reprochez de m'être récrié : *Un Chrétien, un évêque, un homme a-t-il tant de peine à s'humilier ? Vous trouvez mauvais qu'un évêque ne veuille pas*

avouer contre sa conscience, qu'il a enseigné l'impiété. Oui, Monseigneur, sans rien déguiser, je trouve mauvais, et tout le monde avec moi, que vous vouliez nous persuader qu'on a mis ce qu'on a voulu dans votre livre sans votre participation; que, sans vous en être plaint dans vos *errata*, vous ayez laissé impunément *cette impiété*, comme vous l'appelez vous-même; qu'au lieu de vous humilier d'une telle faute, vous la rejetiez sur un autre; que vous ayez tant travaillé à y trouver de vaines excuses.

« Vous vous plaignez de la force de mes expressions! Il s'agit de dogmes nouveaux qu'on voit introduire dans l'Église, sous prétexte de piété, par la bouche d'un archevêque. Si, en effet, il est vrai que ces dogmes renouvellent les erreurs de Molinos, sera-t-il permis de le taire? Voilà pourtant ce que le monde appelle excessif, aigre, rigoureux, emporté, si vous le voulez. Il voudrait qu'on laissât passer un dogme naissant doucement, et sans l'appeler de son nom, sans exciter l'horreur des fidèles par des paroles qui ne sont rudes qu'à cause qu'elles sont propres, et qui ne sont employées qu'à cause que l'expression est nécessaire... Si l'auteur de ces nouveaux dogmes les cache, les enveloppe, les mitige si vous voulez, par certains endroits, et par là ne fait autre chose que les rendre plus coulants, plus insinuants, plus dangereux, faudra-t-il, par des bienséances du monde, les laisser glisser sous l'herbe, et relâcher les saintes rigueurs du langage théologique? Si j'ai fait autre chose que cela, qu'on me le montre. Si c'est là ce que j'ai fait, Dieu sera mon protecteur contre les mollesses du monde et ses vaines complaisances. »

Fénelon s'était expliqué en ces termes: *Quoiqu'on ne puisse pas s'arracher l'amour de la béatitude, on peut le sacrifier, comme on peut sacrifier l'amour de la vie, sans pouvoir se l'arracher tout à fait.* Il faut convenir que Bossuet réfute ce raisonnement de la manière la plus victorieuse.

« Avouez la vérité, Monseigneur, » écrit-il à Fénelon : « vous ne croyez pas avoir rien à dire ou avoir rien proposé de plus spécieux que cet argument; mais il tombe par ce seul mot. On peut bien sacrifier la vie mortelle à quelque chose de meilleur, qui est la vie bienheureuse; mais lorsque vous supposez qu'on puisse sacrifier la vie bienheureuse, il faut que vous ayez dans l'esprit quelque chose de meilleur à quoi on la sacrifie; et toujours on deviendra, ou heureux en la possédant, ou malheureux si on la perd.

« Après cela, Monseigneur, je n'ai plus rien à vous dire. S'il se trouve dans vos écrits quelque chose de considérable qui n'ait pas encore été repoussé, j'y répondrai par d'autres moyens. Pour des lettres, composez-en tant qu'il vous plaira; divertissez la cour et la ville; faites admirer votre esprit et votre éloquence, et ramenez les grâces des *Lettres provinciales :* je ne veux plus avoir de part au spectacle que vous semblez vouloir donner au public. »

Il est impossible de méconnaître dans ces accents passionnés l'émotion profonde d'une âme agitée par le sentiment d'un grand danger, et par la prévoyance de grands malheurs. C'est peut-être moins encore le zèle de la vérité qui porte Bossuet à s'armer avec tant d'inflexibilité *contre les mollesses du monde et ses vaines complaisances*, que cette inquiète sollicitude d'un Père de l'Eglise qui a vu souvent les hérésies naître et croître à l'ombre des illusions d'une perfection chimérique, et trouver des protecteurs dans la piété même de ceux qui aiment la vertu de bonne foi.

Plus Bossuet avait une haute idée des vertus et des talents de Fénelon, plus il devait redouter l'appui qu'un tel homme pouvait prêter à ceux qui n'avaient ni une âme aussi pure, ni des intentions aussi estimables. Fénelon n'était point un théologien obscur, dont il suffisait de combattre les opinions et de condamner les erreurs. C'était un archevêque recommandable par la beauté de son génie, par des talents éblouissants, par une piété sincère, par des vertus attachantes. C'était le précepteur de l'héritier du trône, le conseil et l'oracle des hommes les plus vertueux de la cour; c'était celui qui, déjà élevé à de grandes places par la seule influence de son mérite personnel, semblait être encore appelé à de plus hautes destinées.

Plus Fénelon avait répandu d'onction et de piété dans ses maximes de spiritualité, plus elles pouvaient favoriser les illusions ou les excès de tous ceux qui, contre ses intentions, auraient été disposés à en abuser. La conformité même d'une partie de sa doctrine avec celle de saint François de Sales, de sainte Thérèse, et de quelques écrivains, dont la mémoire est honorée dans l'Eglise, devenait un motif pour prévenir l'usage pernicieux que des hommes corrompus avaient déjà fait et pouvaient faire encore de ces maximes si pures et si innocentes dans la pensée de leurs pieux auteurs. L'exemple récent de Molinos venait de montrer, d'une manière effrayante, combien il est facile au vice de se couvrir des apparences et des expressions de la vertu, en empruntant les autorités les plus saintes et les plus respectées. On pouvait, on devait craindre que des hommes non moins dépravés, ne s'appuyassent de la piété et de l'autorité du nom de Fénelon, pour entraîner des âmes simples et crédules dans de funestes illusions. Saint François de Sales, sainte Thérèse et tant d'autres, avaient pu s'exprimer sans danger, et avec toute la candeur et la simplicité de leur âme, dans un temps où rien ne les avait encore avertis des fausses interprétations que l'on pouvait donner à la sainte innocence de leurs pensées. Mais le temps était venu, où l'Eglise, instruite par une triste expérience, devait, dans sa sagesse, tracer avec toute la rigueur théologique, la ligne exacte et précise où la véritable piété doit s'arrêter, si elle ne veut s'exposer au danger de s'égarer dans des voies corrompues, ou de se nourrir d'inutiles et extravagantes illusions.

C'étaient ces hautes et puissantes considérations, dignes d'appeler la prévoyance d'un évêque tel que Bossuet, qui enflammèrent son zèle avec tant d'ardeur dans cette mémorable

controverse; et c'est ce qu'on ne doit jamais perdre de vue dans la suite des faits que nous aurons à rapporter.

Les obstacles, les contradictions, la résistance de Fénelon, ses plausibles et éloquentes apologies, les lenteurs de la cour de Rome, les variations de l'opinion publique, les partisans accrédités que l'archevêque de Cambrai conservait à la cour, le torrent des courtisans qui seraient venus se ranger sous ses étendards, s'il eût été vainqueur, les incertitudes de madame de Maintenon, la modération même du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, tout contribuait à justifier les inquiétudes de Bossuet et à exalter sa véhémence. C'était à lui seul qu'étaient réservés les périls et les honneurs de ce grand combat. Il fallait que Bossuet se montrât trop fort, parce que tout se montrait trop faible autour de lui.

La réponse de Bossuet, dont nous venons de rapporter des passages si remarquables, laisse cependant apercevoir qu'il ne se dissimulait pas à lui-même que le public avait accueilli avec une faveur marquée les derniers écrits de Fénelon. On croit même observer qu'il était alors dans l'intention de ne plus rentrer dans une discussion directe avec lui.

XLVI. — *Lettre de Fénelon au nonce du Pape.* (Manuscrits.)

Il paraît en effet que les adversaires de Fénelon, un peu déconcertés par le succès et l'énergie de ses défenses, firent intervenir le nonce du Pape pour l'engager à garder désormais le silence. Fénelon répondit au nonce du Pape « que c'était toujours à l'accusé à parler le dernier, surtout quand il s'agissait d'accusations horribles sur la foi, et que l'accusé était un archevêque, dont la réputation importait à son ministère; qu'il ne demandait lui-même que la paix et le silence, à être jugé et à obéir; que la réponse qu'il se voyait obligé de faire à la dernière attaque de M. de Meaux, serait sa dernière défense, si ce prélat ne reproduisait pas quelque nouvelle accusation. »

Fénelon répondit en effet aux derniers écrits de Bossuet par trois nouvelles lettres. Elles offrent de nouvelles preuves de toute la fécondité et de toute la subtilité de son esprit dans un genre de controverse, dont on ne lui avait pas plus soupçonné le goût qu'il n'en avait contracté l'habitude. Bossuet, étonné lui-même, ne put s'empêcher de dire en les lisant : « M. de Cambrai a de l'esprit à faire peur. »

« Quand voulez-vous donc que nous finissions? » écrivait Fénelon. « Si je pouvais me donner le tort et vous laisser un plein triomphe pour finir le scandale et pour rendre la paix à l'Eglise, je le ferais avec joie; mais en voulant m'y réduire avec tant de véhémence, vous avez fait précisément tout ce qu'il fallait pour m'en ôter les moyens.... Vous m'attribuez les impiétés les plus abominables, *cachées sous des subterfuges déguisés en correctifs*. Malheur à moi, si je me taisais! Mes lettres seraient souillées par ce lâche silence, qui serait un aveu tacite de l'impiété... Que le Pape condamne mon livre, que ma personne demeure à jamais flétrie et odieuse dans toute l'Eglise, j'espère que Dieu me fera la grâce de me taire, d'obéir et de porter ma croix jusqu'à la mort. Mais tandis que le Saint-Siége me permettra de montrer mon innocence, et qu'il me restera un souffle de vie, je ne cesserai de prendre le ciel et la terre à témoin de l'injustice de vos accusations.

« Il m'est impossible de vous suivre dans toutes les objections que vous semez sur votre chemin; les difficultés naissent sous vos pas. Tout ce que vous touchez de plus pur dans mon texte se convertit aussitôt en erreur et en blasphème; mais il ne faut pas s'en étonner; vous exténuez et vous grossissez chaque objet selon vos besoins, sans vous mettre en peine de concilier vos expressions. Voulez-vous me faciliter une rétractation, vous aplanissez la voie; elle est si douce, qu'elle n'effraye plus. *Ce n'est*, dites-vous, *qu'un éblouissement de peu de durée*. Mais si l'on va chercher ce que vous dites ailleurs pour alarmer toute l'Eglise, pendant que vous me flattez ainsi, on trouvera que *ce court éblouissement est un malheureux mystère et un prodige de séduction*.

« Tout de même, s'agit-il de me faire avouer des livres et des visions de madame Guyon? vous rendez la chose si excusable, qu'on est tout étonné que je ne veuille point la confesser pour vous apaiser. *Est-ce un si grand malheur*, dites-vous, *d'avoir été trompé par une amie?* Mais quelle est cette amie? C'est une *Priscille* dont je suis le *Montan*. Ainsi, vous donnez, comme il vous plaît, aux mêmes objets les formes les plus douces et les plus affreuses.

« Je ne veux pas me juger moi-même. En effet, je dois craindre que mon esprit ne s'aigrisse dans une affaire si capable d'user la patience d'un homme qui serait moins imparfait que moi. Quoi qu'il en soit, si j'ai dit quelque chose qui ne soit pas vrai et essentiel à ma justification; ou bien, si je l'ai dit en des termes qui ne fussent pas nécessaires pour exprimer toute la force de mes raisons, j'en demande pardon à Dieu, à toute l'Eglise et à vous. Mais où sont-ils ces termes que j'eusse pu vous épargner? du moins marquez-les-moi; mais en les marquant, défiez-vous de votre délicatesse. *Après m'avoir donné si souvent des injures pour des raisons, n'avez-vous point pris mes raisons pour des injures?*

« Cette douceur, dont vous me dites que je m'étais paré, on la tournait contre moi; on dit que je parlais d'un ton si radouci, parce que ceux qui se sentent coupables sont toujours timides et hésitants. Peut-être ai-je ensuite un peu trop élevé la voix; mais le lecteur pourra observer que j'ai évité beaucoup de termes durs, qui vous sont les plus familiers. Nous sommes, vous et moi, l'objet de la dérision des impies, et nous faisons gémir tous les gens de bien : que tous les autres hommes soient hommes, c'est ce qui ne doit pas surprendre; mais que les ministres de Jésus-Christ, ces anges des Eglises, donnent au monde profane et incrédule de telles scènes,

c'est ce qui demande des larmes de sang. Trop heureux si, au lieu de ces guerres d'écrits, nous avions toujours fait notre catéchisme dans nos diocèses, pour apprendre aux pauvres villageois à craindre et à aimer Dieu! »

En lisant ces dernières lignes, ne serait-on pas tenté de croire qu'elles sont de Bossuet, par le mouvement oratoire qui les anime, et par la noblesse de l'idée jointe à la simplicité de l'expression?

XLVII — *Impartialité du Saint-Siége dans l'examen du livre de Fénelon.*

Tandis que la France entière, spectatrice de ce violent combat entre les deux membres les plus illustres de son Eglise, attendait avec un intérêt mêlé d'incertitude, de quel côté la victoire se déclarerait, Rome procédait à l'instruction du jugement avec une sagesse et une impartialité dignes des plus grands éloges.

Le Saint-Siége voulut mettre dans l'examen du livre de l'archevêque de Cambrai un appareil et une solennité qui attestaient les égards dus à deux grands évêques et à l'intervention de Louis XIV.

Quoique la forme dans laquelle ce prince avait exprimé l'importance qu'il attachait à cette affaire, laissât assez entrevoir la faveur qu'il accordait à l'une des parties, et sa prévention contre l'autre, Innocent XII ne crut point qu'il convînt à la dignité de l'Eglise romaine, à la gloire de la religion, ni aux intérêts de la vérité, de s'abandonner aux mouvements variables et irréguliers d'une politique profane. Une année entière fut employée au seul examen du livre de l'archevêque de Cambrai, et des divers écrits publiés pour sa défense et pour sa condamnation. Soixante-quatre séances, de six ou sept heures chacune, furent consacrées par les examinateurs à l'analyse du livre des *Maximes*. Les seuls examinateurs assistèrent aux douze premières; mais comme l'on crut remarquer parmi eux une opposition très-vive et très-animée, le Pape nomma les cardinaux Norris et Ferrari, deux des membres les plus instruits du Sacré-Collége, pour présider aux congrégations.

On commença par extraire du livre de l'archevêque de Cambrai trente-sept propositions, qui parurent devoir être l'objet de l'examen des consulteurs. L'examen de ces trente-sept propositions occupa les soixante-quatre séances qui eurent lieu depuis le 12 octobre 1697, jusqu'au 25 septembre 1698. On est autorisé à présumer que le sujet de cette controverse devait être nécessairement obscur et très-subtil, ou que les explications offertes par Fénelon avaient éclairci ce que sa doctrine renfermait d'équivoque et de hasardé, puisque sur les dix examinateurs qui la discutèrent pendant une année entière, cinq votèrent constamment en faveur de son livre: il est vrai que leur opinion était fondée en grande partie sur les explications fournies par l'auteur.

L'abbé Bossuet fut violemment affecté de ce partage entre les dix examinateurs. Il ne manqua pas, d'après son propre caractère, de l'attribuer aux intrigues des partisans de l'archevêque de Cambrai, et à l'influence du cardinal de Bouillon.

La correspondance de Bossuet avec son neveu (133), laisse malheureusement apercevoir qu'il adopta trop facilement les préventions de ce dernier. Lui-même était si convaincu que la doctrine de Fénelon renfermait les erreurs les plus monstrueuses; il avait annoncé avec tant d'assurance au roi, à madame de Maintenon, au public, à toute l'Eglise, que ces erreurs seraient foudroyées par le Saint-Siége, aussitôt qu'elles auraient frappé l'oreille du Vicaire de Jésus-Christ, qu'il fut aussi surpris que déconcerté du partage des examinateurs. Il fut surtout effrayé de ce que lui mandait son neveu, en ces termes: « Le Pape, ces jours passés, a dit que l'affaire n'était pas si claire. »

XLVIII. — *Lettres de l'abbé Bossuet*, *des 1er avril, 20 mai, 18 mars* 1698.

Dans cette disposition, il crut devoir se prêter aux vues de son neveu, et les proposer à Louis XIV et à madame de Maintenon. C'était d'opposer des coups de force et d'autorité aux prétendues intrigues des partisans de l'archevêque de Cambrai, de frapper ses parents et ses amis les plus chers, pour intimider tous ceux qui auraient été portés à lui accorder leur appui, et d'annoncer à toute l'Europe que la disgrâce de ce prélat était irrévocablement prononcée.

L'abbé Bossuet consacrait toutes ses lettres à provoquer ces mesures violentes. « Qu'est-ce que le roi attend, » écrivait-il à son oncle, « pour ôter à M. de Cambrai le préceptorat? Vous ne sauriez trop dépêcher ce que vous avez à faire contre M. de Cambrai. »

Il mettait le même acharnement à diffamer la personne de l'archevêque de Cambrai, qu'à détruire son crédit. « Il ne faut pas hésiter d'envoyer tout ce qui fait connaître l'attache de M. de Cambrai pour madame Guyon et le P. Lacombe, et leur doctrine sur les mœurs. Cela est de la dernière conséquence. »

XLIX. — *Imputation ridicule contre Fénelon.*

La passion des ennemis de Fénelon les porta jusqu'à fouiller dans les livres les plus obscurs et les plus ignorés, pour lui chercher des crimes. Le fameux Burnet, depuis évêque de Salisbury, avait fait imprimer à Amsterdam, en 1688, un petit livre où il disait: « Les quiétistes ont en horreur les superstitions romaines, et ils veulent les ensevelir dans l'oubli, en ne les enseignant et en ne les pratiquant point, aussi bien que l'abbé de Fénelon. » C'était au sujet d'un chapitre du traité *De l'éducation des filles*, publié cette même année 1688, par l'abbé de Fénelon, et qui n'avait aucun rapport à la doctrine des quiétistes. On se hâta d'envoyer à Rome ce petit livre, comme pièce de conviction contre l'auteur du livre des *Maximes des saints;* et l'abbé Bossuet enchanté, écrivait à son oncle (134): « J'ai été ravi du petit

(133) Voyez les tomes IV et V de l'édition des Œuvres de Bossuet, de M. l'abbé Migne.

(134) 11 février 1698.

livre touchant M. de Cambrai ; il y est nommé, et bien nommé, et cela fera ici *un effet terrible contre lui.* »

On sera peut-être curieux de savoir à quoi aboutit le *terrible effet* de cette ridicule accusation. Fénelon répondit : « Qu'en 1688, il ne connaissait pas seulement madame Guyon, qu'il était même alors prévenu contre elle sur des bruits confus ; que lui-même n'était connu à cette époque dans le public, que par ses deux traités *De l'éducation des filles, et Du ministère des pasteurs ;* que ces deux ouvrages, bien loin d'élever des soupçons sur la pureté de sa doctrine, avaient contribué à fixer le choix du roi sur lui pour la place de précepteur. » (*Réponse aux remarques de M. l'évêque de Meaux.*) Choix qui avait été applaudi de la manière la plus forte par Bossuet.

Mais une réponse bien plus tranchante, et qu'il est assez singulier que Bossuet n'eût pas prévue, c'est que dans ce même livre, le docteur Burnet signalait « *le cardinal le Camus, le célèbre abbé Fleury, et Bossuet lui-même, comme aussi opposés que Fénelon et les quiétistes, aux superstitions romaines.* Vous voilà donc, » écrivait Fénelon à Bossuet, « quiétiste comme moi. Dieu voit, et les hommes verront un jour à quoi vous avez recours pour me noircir. » (*Ibid.*) Une réponse aussi péremptoire fit écrouler subitement cette grande machine dont l'abbé Bossuet avait attendu un si *terrible effet ;* et Bossuet lui-même, déconcerté par une réplique si concluante, ne se permit plus de revenir sur ce chef d'accusation.

Il en fut de même de toutes les scandaleuses imputations que l'abbé Bossuet recherchait avec tant d'avidité, pour noircir la réputation de l'archevêque de Cambrai. Sa volumineuse correspondance (135) n'offre que trop de preuves de la déplorable animosité avec laquelle il s'efforçait d'aigrir l'esprit de son oncle. Nous sommes fermement persuadé que si Bossuet, au lieu d'un neveu passionné, avait eu à Rome un agent aussi sage et aussi vertueux que l'abbé de Chanterac, on n'aurait jamais vu se mêler à cette controverse des débats scandaleux et des personnalités choquantes.

L. — *Accusations calomnieuses contre Fénelon.*

On imagina donc tout à coup de faire revivre les anciennes relations de madame Guyon et du P. Lacombe, d'en tirer des inductions aussi peu favorables à leurs mœurs qu'à leur doctrine, et de flétrir Fénelon, en flétrissant madame Guyon.

Le P. Lacombe était enfermé depuis neuf ou dix ans dans le château de Lourdes, au pied des Pyrénées. Il est certain que ses écrits annoncent une imagination exaltée et disposée à se nourrir des illusions les plus extravagantes. Une longue captivité avait achevé d'égarer cette tête naturellement faible. Il avait adressé à l'évêque de Tarbes (136) une lettre, dont quelques expressions semblaient avouer des excès honteux. Cette pièce parut un moyen victorieux de convaincre madame Guyon d'avoir partagé ses égarements.

Pour parvenir plus facilement à cette conviction on transféra le P. Lacombe du château de Lourdes à celui de Vincennes. A peine y fut-il arrivé, qu'on lui fit écrire à madame Guyon une lettre, où il l'exhortait à avouer leurs égarements mutuels, et à s'en repentir. Le cardinal de Noailles et le curé de Saint-Sulpice (137) se rendirent à Vaugirard, où madame Guyon était encore détenue, pour lui communiquer cette lettre. Ils la conjurèrent par les motifs les plus saints et les plus sacrés de rendre hommage à la vérité, et de mériter son pardon par un sincère aveu de ses fautes. Madame Guyon ne dissimula point son étonnement lorsqu'elle entendit lire la singulière lettre du P. Lacombe, qu'on ne voulut pas même laisser entre ses mains. Elle conserva cependant assez de présence d'esprit pour soupçonner la vérité, et répondit tranquillement « qu'il fallait que le P. Lacombe fût devenu fou. » Le cardinal de Noailles se persuada que cette tranquillité apparente annonçait l'opiniâtreté d'une femme qui ne peut consentir à se reconnaître coupable, et il obtint qu'elle fût transférée à la Bastille, pour procéder plus facilement aux interrogatoires et aux confrontations. En attendant, on s'empressa de faire passer à Rome les deux lettres du P. Lacombe, à l'évêque de Tarbes et à madame Guyon. On se flatta qu'elles feraient impression sur l'esprit du Pape et des cardinaux, et qu'elles ébranleraient les examinateurs favorables à Fénelon. On ne peut douter par les lettres du cardinal de Noailles et de Bossuet, qu'ils ne fussent persuadés de très-bonne foi que le directeur et la pénitente étaient réellement coupables, et on voit par une lettre de madame de Maintenon, du 9 septembre 1698, qu'elle partageait la même opinion.

L'abbé Bossuet promettait de si merveilleux effets de toutes ses honteuses dénonciations, si peu dignes de figurer dans une cause où de grands évêques étaient intéressés, qu'on ne crut avoir rien de mieux à faire que de suivre ses inspirations. « Ces deux pièces, » écrivait-il, « feront plus d'impression que *vingt démonstrations théologiques.* Voilà les arguments dont nous avons le plus de besoin. » (*Lettres de l'abbé Bossuet.*) On est un peu étonné d'entendre ce langage dans la bouche d'un neveu de Bossuet, adressé à Bossuet lui-même.

Mais tout ce misérable échafaudage s'écroula subitement. On ne tarda pas à s'apercevoir que le P. Lacombe était totalement fou, et on fut obligé de le placer en cette qualité à Charenton, où il mourut l'année suivante, dans un état de démence absolue. On eut soin de tenir cette nouvelle secrète pendant plusieurs mois ; on était embarrassé de tout l'éclat qu'on avait donné aux déclarations d'un pareil personnage. Quant à Fénelon, il

(135) Voyez les tomes IV et V des Œuvres de Bossuet. (*Édition de M. l'abbé Migne.*)

(136) François de Poudeux.
(137) La Chétardie.

fut constaté *qu'il n'avait jamais vu le P. Lacombe, qu'il ne lui avait jamais écrit, qu'il n'avait jamais reçu de ses lettres; en un mot, qu'il n'avait jamais eu aucun rapport direct ou indirect avec lui.*

Mais l'abbé Bossuet fut plus heureux dans le succès d'un projet qu'il proposait depuis longtemps à son oncle. Il ne cessait de l'inviter, ainsi que le cardinal de Noailles, à obtenir du roi quelque acte éclatant, qui montrât à la France et à Rome que l'archevêque de Cambrai était entièrement perdu dans son esprit.

Bossuet et le cardinal de Noailles n'étaient que trop disposés à accueillir cette idée. Leur controverse avec Fénelon avait pris un caractère si animé, et leur honneur se trouvait si fortement engagé au succès de ce combat, qu'ils crurent devoir se prêter à tous les moyens qui devaient le décider en leur faveur. D'un côté, l'abbé Bossuet leur annonçait assez indiscrètement qu'il ne pouvait plus répondre de la condamnation de Fénelon; et de l'autre, ces deux prélats ne pouvaient s'accoutumer à l'idée de se retrouver avec l'archevêque de Cambrai, dans une cour où il n'aurait reparu qu'avec un avantage marqué sur ses rivaux.

Il ne leur fut pas difficile de faire entrer madame de Maintenon dans leurs vues; elle avait elle-même trop aimé et trop maltraité Fénelon, pour que la confiance et l'amitié pussent jamais renaître entre eux. Les sentiments opposés qu'elle avait éprouvés pour lui n'avaient si longtemps combattu dans son cœur, que pour laisser prévaloir l'humeur et l'irritation. Louis XIV avait plutôt de l'éloignement que du goût pour Fénelon, et on obtint aisément de lui un sacrifice qui n'exigeait aucun effort de sa part.

LI. — *Les parents et les amis de Fénelon sont renvoyés de la cour.*

Le 2 juin (1698), le roi ôta le titre de sous-précepteurs à l'abbé de Beaumont et à l'abbé de Langeron. Le premier était propre neveu de Fénelon; le second, son ami le plus tendre et le plus fidèle. MM. Dupuy et de Leschelle, faisant les fonctions de sous-gouverneurs, sous le titre de gentilshommes de la manche, eurent ordre le même jour de quitter la cour, et perdirent leurs places. Le prétexte de leur renvoi fut leur goût pour les maximes de spiritualité de l'archevêque de Cambrai; et le véritable motif, leur tendre et inviolable fidélité pour lui. Les uns et les autres étaient attachés depuis neuf ans à l'éducation de M. le duc de Bourgogne, et on a vu quelle avait été cette éducation; ils furent renvoyés sans recevoir la plus faible récompense de leurs services. On punit aussi sévèrement les hommes estimables qui avaient changé en vertus les vices du duc de Bourgogne, que s'ils lui eussent donné des vices et étouffé ses vertus. On a de la peine à reconnaître dans une pareille conduite la grandeur et la générosité de Louis XIV; mais on lui avait représenté sous des couleurs si odieuses la doctrine de Fénelon et le danger de ses maximes, qu'il crut voir la religion des princes, ses petits-fils, exposée au péril le plus imminent.

Peu s'en fallut que le célèbre abbé Fleury, alors sous-précepteur, ne fût enveloppé dans la disgrâce de tous les amis de Fénelon. Il lui devait sa place, et c'était sur lui que Fénelon se reposait pour instruire M. le duc de Bourgogne dans tout ce qui concernait la science et l'histoire de la religion. L'abbé Fleury, étranger à tous les partis et à toutes les intrigues, se bornait à remplir ses devoirs. Sa modestie et sa méfiance de lui-même ne lui permirent de prendre aucune part à l'affaire du quiétisme; mais sa reconnaissance et sa vénération pour Fénelon pouvaient être traduites comme un tort auprès des personnes prévenues. Cependant Bossuet eut la générosité de le *sauver*; c'est l'expression dont il se sert dans une lettre à son neveu, du 30 juin 1698. Il ajoute : « L'abbé Fleury n'a été conservé que parce que j'en ai répondu. » On peut dire qu'en cette occasion Bossuet veilla à sa propre gloire. Rien n'eût fait un plus mauvais effet dans le public et dans l'opinion de la postérité, que d'étendre la persécution sur un homme tel que l'abbé Fleury, qui était assez défendu par sa vertu et par le respect public.

Rien n'égale les transports de joie qu'éprouvèrent à Rome l'abbé Bossuet et l'abbé Phelippeaux en apprenant ces nouvelles (138). « On ne pouvait nous envoyer, » écrivait ce dernier à Bossuet, « de meilleures pièces et plus persuasives que la nouvelle de la disgrâce des parents et des amis de M. de Cambrai, et que celle qu'on reçut hier par un courrier extraordinaire, que le roi lui avait ôté la charge et la pension de précepteur (139); cela seul pourra convaincre cette cour que le mal est grand et réel. »

Les adversaires de Fénelon ne trouvaient pas qu'on eût encore sacrifié assez de victimes. L'abbé Bossuet écrivait à son oncle (140) : « Ne fera-t-on rien à la cour contre le P. Valois (141)? Il est plus méchant que les quatre autres qu'on a renvoyés. Le P. La Chaise et le P. Dez mériteraient bien qu'on ne les oubliât pas. Ils veulent à présent tout le mal possible au roi, à madame de Maintenon, à M. l'archevêque de Paris, à vous, à tout ce qui vous appartient. »

C'était avec la même indiscrétion qu'il disait publiquement à Rome, « que le renvoi des amis et des parents de Fénelon n'était encore qu'un commencement de tout ce que le roi se proposait de faire contre l'archevêque de Cambrai. »

A ces menaces, capables de faire impression sur les esprits faibles et timides, il osait ajouter des imputations du genre le plus odieux et le

(138) 24 juin 1698.
(139) La nouvelle était encore prématurée; Fénelon ne perdit le titre de précepteur qu'au mois de janvier 1699.
(140) 8 juillet 1698.
(141) Confesseur des jeunes princes.

plus propre à enlever à Fénelon l'estime de toutes les personnes vertueuses. A peine peut-on se permettre de rappeler des calomnies aussi révoltantes; mais elles peuvent donner une idée des excès où la passion peut porter certains caractères, et des épreuves où la vertu la plus pure se trouve quelquefois exposée. On ne sait si la candeur avec laquelle l'abbé de Chanterac rend compte à Fénelon lui-même de ces horribles imputations, n'est pas aussi honorable pour l'un que pour l'autre. Il n'y a que la vertu qui puisse parler à la vertu un langage si simple et si calme.

« On tâche ici de faire croire que vous avez eu une société fort étroite avec cette femme (madame Guyon), et qu'il y a du moins un grand sujet de craindre que votre spiritualité et vos maximes étant les mêmes, vous ne l'ayez suivie dans ses désordres aussi bien que dans ses erreurs. Pour faire des impressions plus fortes sur les esprits, on promet chaque courrier de nouvelles confessions de cette femme, et de nouvelles découvertes de ses abominations; et en même temps on publie qu'on a ici beaucoup de lettres originales que vous lui écriviez, qu'on ne veut montrer que dans l'extrémité, pour sauver, autant qu'on peut, votre réputation. » (*Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon*, 12 juil. 1698. Mss.)

LII. — *Courage et sincérité de l'abbé de Chanterac.*

Justement fatigué de tant de passions haineuses, on aimera sans doute à se reposer, en portant ses regards sur un tableau plus doux et plus attachant. A peine ce même abbé de Chanterac, dont nous ne nous lassons point d'admirer l'amitié fidèle et courageuse, eut-il appris le renvoi de l'abbé de Beaumont (142), qu'il écrivit à Fénelon (143) : « Je crois que l'abbé de Beaumont est actuellement auprès de vous, et par là je le trouve heureux; mais que je suis occupé des suites qu'aura cette affaire par rapport à lui! Permettez-moi, je vous supplie, Monseigneur, de vous faire faire attention que je suis titulaire du prieuré de Carennac et d'un canonicat de Cambrai; il mériterait assurément mieux que moi de posséder ces bénéfices; oh! que de bon cœur je l'en rendrais le maître, si vous le jugiez à propos, et je vous supplie de vouloir bien y penser devant Notre-Seigneur! J'espère toujours qu'il vous protégera jusqu'à la fin, lui qui est la vérité et la vie; il n'y a que lui seul qui vous puisse soutenir au milieu de tant de combats et de si rudes épreuves. Que j'ai de consolation de pouvoir prendre quelque part à vos peines, et de m'attacher toujours plus fortement à vous pour le temps et pour l'éternité! car il me semble que c'est ainsi qu'on doit être unis devant Dieu. » Tels étaient les amis de Fénelon, tels ils se montrèrent pour lui jusqu'au dernier moment. On se doute bien comment Fénelon accueillit une offre aussi délicate; sa réponse porte le même caractère de simplicité qui avait dicté ce vœu généreux (144). « Votre zèle pour porter ma croix, me l'adoucit beaucoup, mon cher abbé; mais le prieuré de Carennac est en bonnes mains. Je ne souhaite rien tant que votre conversation; je voudrais que vous eussiez Cambrai au lieu de Carennac. »

Fénelon n'avait pas besoin de toute sa pénétration pour démêler les véritables motifs de l'acte de rigueur qu'on venait d'exercer contre ses parents et ses amis. « Vous savez, » écrivait-il à l'abbé de Chanterac (145), « que MM. de Paris et de Meaux ont fait chasser, d'auprès des princes, les deux abbés de Langeron et de Beaumont; ils l'ont fait pour deux raisons : la première, pour montrer à Rome combien le roi est déclaré contre moi, et pour changer par là les dispositions de cette cour, qui paraissaient m'être favorables; la seconde pour m'ôter l'espérance de retourner à Versailles, si Rome ne me condamne point, afin de me réduire à quelque lâche accommodement avec mes parties pour y retourner. Je serais bien fâché d'acheter mon retour par quelque expédient douteux; vous ne sauriez le dire trop fortement; plus ils augmentent le scandale, plus il faut parler et tenir ferme jusqu'au bout. Elevez modestement votre voix; on fait les derniers efforts pour entraîner le Pape par autorité. Mes adversaires ont voulu un coup d'éclat qui intimidât les théologiens soulevés ouvertement contre eux, et qui imposât silence au public indigné. »

Mais ce coup d'autorité ne fit point à Rome tout l'effet que les adversaires de Fénelon en avaient attendu. On y fut scandalisé de cet abus du crédit et de la faveur, dans un moment où la cause était encore soumise au tribunal du juge supérieur, où les examinateurs étaient partagés de sentiments sur le livre dénoncé, où rien ne pouvait encore faire préjuger légalement si la doctrine de l'archevêque de Cambrai serait approuvée ou condamnée. Dans une audience particulière que le Pape accorda à l'abbé de Chanterac, ce bon et vertueux Pontife ne put s'empêcher de lui en témoigner son étonnement et sa douleur. Dans cet entretien, il parut souvent s'interrompre et se parler à lui-même, et alors ces seuls mots, répétés plusieurs fois, échappaient de sa bouche : « *Expulerunt nepotem, expulerunt consanguineum, expulerunt amicos;* ils ont chassé son neveu, ses parents, ses amis. » (*Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon*, 24 juin 1698. Manuscr.)

Un prélat italien, qui connaissait parfaitement la disposition des esprits et des partis à Versailles, disait à cette occasion, en faisant allusion au rôle qu'on était parvenu à faire jouer à Madame de Maintenon dans cette affaire : *Non est ira super iram mulieris.* (*Eccli.* XXV, 23.) (*Il n'est point de colère qui égale la colère d'une femme.*)

(142) L'abbé de Beaumont, en perdant sa place de sous-précepteur et les appointements qui y étaient attachés, perdait le seul revenu dont il jouissait.

(143) Juillet 1698. (Manuscrits.)
(144) 11 juillet 1698. (Manuscrits.)
(145) 6 juin 1698. (Manuscrits.)

LIII. — *Bossuet publie sa Relation sur le quiétisme.*

Les examinateurs favorables à Fénelon, bien loin de se laisser intimider, élevèrent encore plus hautement la voix, pour vanter sa piété et la pureté de sa doctrine. Rien ne prouve mieux peut-être avec quelle impartialité l'instruction de ce grand procès fut suivie à Rome et avec quelle équité on prononça le jugement. Bossuet se disposait alors à porter un coup bien plus sensible à Fénelon : nous voulons parler de sa fameuse *Relation sur le quiétisme,* le monument le plus affligeant de cette controverse. Mais nous devons cette justice à Bossuet ; rien n'était plus contraire au caractère et aux principes de ce grand homme que de transformer une question de doctrine en une question de faits et de personnalités indécentes contre un confrère et un ancien ami. Rien ne prouve mieux combien un pareil rôle blessait tous ses sentiments et toutes ses idées, que l'espèce de répugnance avec laquelle il s'était rendu aux premières instances de son neveu. Dès l'origine du procès, l'abbé Bossuet avait demandé à son oncle un précis historique des faits qui avaient donné naissance à cette querelle. Bossuet les avait réunis dans une relation très-succincte, qu'il avait adressée à son neveu pour son instruction particulière (146) ; il l'avait rédigée en latin ; il la lui avait envoyée manuscrite. Il était alors si éloigné de lui donner aucune publicité, qu'il lui avait formellement défendu d'en laisser prendre copie à qui que ce fût ; il avait même porté les ménagements si loin, qu'il avait exigé de son neveu de n'en donner communication qu'à un très-petit nombre de personnes, parmi celles qu'il était le plus important d'instruire et d'éclairer. C'est dans ces attentions scrupuleuses et délicates qu'on aime à retrouver Bossuet tel qu'il était.

Mais depuis, les esprits s'étaient aigris ; les écrits s'étaient multipliés et avaient pris des deux côtés un caractère plus passionné. Bossuet avait éprouvé de la part de Fénelon une résistance à laquelle il ne s'était pas attendu. Les examinateurs du livre de Fénelon, à Rome, étaient partagés d'opinion ; Fénelon s'était défendu avec tant d'art et d'éloquence ; ses apologies étaient écrites d'un style si séduisant ; il avait su balancer par des raisonnements si plausibles la logique irrésistible de Bossuet, que le public en France commençait à flotter indécis entre Bossuet, appuyé de sa gloire et de la faveur de Louis XIV, et Fénelon, qui n'avait à lui opposer que la beauté de son génie et la réputation de sa vertu. En un mot, Bossuet prétendait « qu'on était arrivé à ces temps de tentation où les cabales, les factions se remuent, où les passions, les intérêts partagent le monde, où de grands corps et de grandes puissances s'émeuvent, où l'éloquence éblouit les simples, la dialectique leur tend des lacets, une métaphysique outrée jette les esprits en des pays inconnus ; plusieurs ne sachant plus ce qu'ils croient, et tenant tout dans l'indifférence, sans entendre, sans discerner, prennent parti par humeur. » (*Relation sur le quiétisme.*)

Bossuet, inquiet de voir ainsi l'opinion publique flottante et indécise, excité par son neveu qui lui mandait sans cesse que tout était perdu si on n'achevait de perdre Fénelon, se détermina enfin à changer la nature de cette controverse, en y introduisant une discussion de faits personnels qui pouvaient donner à Fénelon un tort réel ou apparent dans les procédés.

Ce fut ainsi que Bossuet se vit entraîné par l'emportement de son neveu dans un plan d'attaque qui avait paru d'abord répugner à la noblesse de sa grande âme, et il publia sa *Relation sur le quiétisme.*

Cette fameuse *Relation* était appuyée tout entière sur les manuscrits que Madame Guyon lui avait confiés, sur les lettres pleines de tendresse, de respect et de déférence que Fénelon lui avait écrites dans un temps où il le regardait comme son père, son ami, son maître dans la science ecclésiastique, et son supérieur dans l'ordre de la hiérarchie ; elle était enfin terminée par un commentaire de Bossuet sur cette lettre de Fénelon à madame de Maintenon (147), où il s'était ouvert à elle avec tout l'abandon de la confiance et de l'estime. L'évêque de Chartres, persuadé par les motifs de conscience que lui avait présentés Bossuet, lui avait remis cette lettre, qu'il tenait de madame de Maintenon, et l'avait autorisé de sa part à en faire usage.

Bossuet avait lié ces pièces principales par le récit de quelques faits historiques plus ou moins essentiels, plus ou moins indifférents ; mais il avait mis tant d'art dans cet exposé, il avait trouvé le moyen de répandre tant de charme et d'intérêt dans un sujet si grave et si sérieux, il avait fait ressortir avec tant de finesse et sous une forme si piquante les singularités, les visions et les prétentions de madame Guyon ; il avait su mêler d'une manière si naturelle à ces scènes ridicules des mouvements d'une éloquence noble et épiscopale, il y paraissait déplorer avec tant d'onction *l'éblouissement* de l'archevêque de Cambrai, il présentait avec des circonstances si spécieuses le récit de leurs premières discussions ; en un mot, cet écrit si court par sa précision, et si plein de choses et de faits par la rapidité avec laquelle ils se succèdent sans mélange et sans confusion, réunissait, pour le style et pour le raisonnement, tous les genres de mérite qu'on ne pouvait guère espérer de rencontrer dans une composition de cette nature. Il peut encore être regardé comme un des morceaux les plus accomplis dans le genre polémique.

Rien aussi ne peut être comparé au succès qu'il eut aussitôt qu'il fut devenu public. On

(146) On la trouve au tome IV des Œuvres de Bossuet, sous le titre : *De Quietismo in Galliis refutato.* (*Edition de M. l'abbé Migne.*)

(147) Du 2 août 1696. On la trouve aux *Pièces justificatives* du livre III, n° I.

peut s'en former une idée par une lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, du 29 juin 1698 « Le livre de M. de Meaux fait un grand fracas ici : on ne parle d'autre chose. Les faits sont à la portée de tout le monde ; les folies de madame Guyon divertissent ; le livre est court, vif et bien fait : on se le prête, on se l'arrache, on le dévore, il réveille la colère du roi sur ce que nous l'avons laissé faire un tel archevêque ; il m'en fait de grands reproches ; il faut que toute la peine de cette affaire tombe sur moi..... Je ne doute point que M. le duc de Beauvilliers ne soit fâché de me perdre ; mon amitié pour lui était très-sincère, je crois qu'il en avait pour moi. »

La cour était à Marly lorsque Bossuet y vint présenter lui-même au roi, aux princes, à madame de Maintenon, et à tous les seigneurs qui s'y trouvaient, sa *Relation sur le quiétisme*. Madame de Maintenon vient de nous peindre l'enthousiasme général avec lequel elle fut accueillie ; c'était le sujet de tous les entretiens du salon de Marly, et des allusions perfides ou piquantes des courtisans qui cherchaient à plaire aux heureux du jour, ou qui s'abandonnaient au torrent qui les entraînait. On doit bien croire que cette disposition fut un peu secondée par l'affectation singulière que madame de Maintenon mit à faire elle-même les honneurs du livre de l'évêque de Meaux. Il en était sans doute parmi eux qui, en se rappelant l'époque encore bien peu éloignée où madame de Maintenon professait une amitié si déclarée pour Fénelon, s'étonnaient de voir une femme de tant d'esprit, et toujours si attentive aux égards et aux convenances, distribuer elle-même avec une satisfaction insultante un écrit où son ancien ami était si cruellement déchiré (148). On ignorait dans le public tous les efforts inutiles que madame de Maintenon avait tentés pour prévenir les événements qui avaient amené la disgrâce de Fénelon ; tous les ménagements délicats qu'elle avait employés pour le désabuser et l'éclairer sur sa situation ; toutes les précautions de sagesse et de piété qu'elle avait prises pour s'éclairer elle-même; on ignorait qu'elle avait rempli pendant longtemps tous les devoirs d'une amie fidèle et dévouée, et qu'elle n'avait fait qu'obéir, dans une question de religion, à l'autorité de ses supérieurs dans l'ordre de la religion, aux avis et aux inspirations des trois évêques de l'Eglise de France, qui y jouissaient de la plus haute réputation de science, de vertu et de piété, et qui avaient été longtemps eux-mêmes les amis et les admirateurs les plus sincères de l'archevêque de Cambrai. On ignorait tous ces détails, encore secrets, de cette longue et mystérieuse discussion. On se ressouvenait seulement de la confiance et de la faveur qu'elle avait montrées pendant tant d'années à Fénelon. On ne voyait que les témoignages les plus éclatants de l'appui qu'elle prêtait alors à ses adversaires, et un contraste si extraordinaire et si inexplicable devait naturellement exciter l'attention et l'étonnement de tous ceux qui en étaient témoins.

LIV. — *Consternation des amis de Fénelon.*

Cet ouvrage de Bossuet arriva à Rome dans le temps où les amis et les défenseurs de l'archevêque de Cambrai étaient encore étourdis de tous les coups qu'on venait de lui porter ; c'était au moment où l'abbé Bossuet annonçait, avec la plus intrépide assurance, des preuves juridiques des désordres de madame Guyon, et qu'il mêlait à des déclarations publiques des demi-confidences plus perfides encore, dans la vue de faire remonter jusqu'à Fénelon la trace honteuse de ces horribles imputations. La nouvelle de la disgrâce des parents et des amis de Fénelon avait été un nouveau triomphe pour ses ennemis, et la *Relation sur le quiétisme* acheva de consterner et d'attérer tous ceux qui s'intéressaient à lui ; on ne savait plus que croire et que penser. Cette *Relation* paraissait dire tant de choses ; elle paraissait en supprimer tant d'autres par égard et par ménagement ; Louis XIV et madame de Maintenon donnaient par leurs discours et leur approbation un tel caractère d'authencité à toutes les accusations ; Bossuet s'y était exprimé, au sujet du P. Lacombe et de madame Guyon, d'une manière si sombre et si mystérieuse en disant : *Le temps est venu où Dieu veut que cette union soit entièrement découverte ;* et ce peu de mots annonçait de si terribles révélations, qu'une profonde et religieuse tristesse parut s'être emparée de tous les cœurs et de tous les esprits. Il semblait qu'on dût cesser de croire à la vertu, si Fénelon n'était pas vertueux.

Au milieu de cette violente tempête, Fénelon restait calme et tranquille. C'est dans les lettres qu'il écrivit alors à l'abbé de Chanterac, qu'on admire, avec un nouveau mélange de respect et d'attendrissement, cette douce sérénité de la paix et de l'innocence ; c'est même avec un esprit de gaieté qu'il relève le courage abattu de l'abbé de Chanterac.

LV. — *Motifs de délicatesse qui font hésiter Fénelon à répondre..*

Fénelon était même décidé à ne point répondre à la *Relation* de Bossuet ; il faisait plus encore : il venait d'adresser à l'abbé de Chanterac une réponse latine à la dernière lettre du cardinal de Noailles, au sujet des faits et des procédés. Cette réponse était embarrassante pour le cardinal ; elle le mettait en contradiction avec lui-même sur plusieurs faits essentiels. Fénelon ordonna à l'abbé de Chanterac d'en retirer tous les exemplaires.

Quelle considération pouvait donc commander le silence à Fénelon, et le faire consentir à laisser son honneur, sa réputation et la dignité de son caractère exposés aux plus honteux soupçons ? C'est ici le plus beau trait peut-être de la vie de Fénelon, et ses lettres à l'abbé de Chanterac vont nous apprendre

(148) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre III, n° VII.

que c'était encore à l'héroïsme de l'amitié qu'il consentait à sacrifier ce qui lui était plus cher que la vie, son honneur. Elles nous feront connaître la cruelle perplexité et les combats qui agitèrent son cœur dans cette pénible circonstance.

« J'avais préparé, mon cher abbé, une réponse à la lettre de M. de Paris pour la faire imprimer; mais des amis très-sages, et qui n'ont rien de faible, m'ont mandé que, dans l'extrême prévention où on a mis le roi, *le reste de mes amis, qui est ce que j'ai de plus précieux au monde, ne tenait plus qu'à un cheveu ;* c'est le terme dont on s'est servi, m'assurant que c'était les perdre que de continuer à écrire publiquement contre M. de Paris. On a déjà sacrifié quatre personnes pour me punir d'avoir répondu à mes adversaires et pour m'imposer silence sans vouloir me donner l'avantage de pouvoir dire qu'on me l'a imposé. Le public voit assez que je dois enfin me taire par profond respect pour le roi, et par ménagement pour mes amis. Il est capital néanmoins de bien observer deux choses : 1° les causes de mon silence sont si délicates, qu'il faut bien se garder de les divulguer. On me ferait un grand crime si on pouvait me convaincre d'avoir dit qu'on a chassé mes amis pour m'imposer silence. Ce n'est pas l'intention du roi, mais c'est celle de mes parties, et il faut que cela soit remarqué par le public sans que je le dise moi-même ; 2° si on explique mal à Rome mon silence, je suis prêt à hasarder tout, plutôt que de lui laisser aucun soupçon sur ma conduite et sur mes sentiments. C'est à eux à peser ce que je suis et ce que je dois faire dans l'extrémité où l'on me met. Je sens mon innocence, je ne crains rien du fond; mais je vois par expérience que plus je montre l'évidence de mes raisons, plus on s'aigrit pour perdre mes amis.... Je n'oserai plus imprimer, à moins que je ne voie plus de liberté et moins d'inconvénients à craindre pour ceux qui me sont plus chers que moi-même. » (*Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac*, 13 juin 1698. Mss.)

Fénelon se détermina quelques jours après à envoyer à l'abbé de Chanterac sa réponse à la lettre du cardinal de Noailles; mais il avait eu l'intention de ne la composer qu'en latin, d'en retrancher tout ce qui pouvait blesser ce prélat, et de la réduire à la seule discussion des faits les plus essentiels; il s'était même encore abstenu de la faire imprimer. En l'adressant à l'abbé de Chanterac, il lui écrivait (149) : « Je vous ai mandé les tristes raisons qui font que je n'ose la faire imprimer; elle explique tout dans la plus exacte vérité. Montrez-la, mais ne la livrez point, à moins qu'on ne le veuille absolument; et, en ce cas, représentez secrètement le danger des suites. »

On jugera encore mieux la cruelle situation de Fénelon par une autre de ses lettres (150). « L'unique chose qui m'afflige et me perce le cœur, c'est de n'oser publier ma réponse à M. de Paris sur les faits, de peur de perdre mes plus précieux amis; mais il faut mourir à tout, même à la consolation de justifier son innocence sur la foi. J'attends humblement les moments de Dieu. »

LVI. — *M. de Beauvilliers encore menacé de perdre sa place.*

Les inquiétudes de Fénelon pour les deux seuls amis qui lui restaient à la cour, n'étaient en effet que trop fondées : les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse étaient alors menacés de perdre leurs places et d'essuyer une honteuse disgrâce. C'est ce que nous apprenons par des lettres manuscrites de M. de Beauvilliers à M. Tronson; car, dans toutes les crises fâcheuses où il se trouvait réduit, c'était toujours à ses sages inspirations qu'il avait recours. C'était un homme étranger au monde et à la cour, un ecclésiastique enseveli dans l'obscurité d'un séminaire, qu'un homme de la cour de Louis XIV, un des hommes les plus sages et les plus éclairés de son temps, allait interroger; et il avait toujours le bonheur de n'en recevoir que des conseils aussi conformes aux règles du devoir, qu'utiles à ses véritables intérêts. Les lettres de M. de Beauvilliers (151) à M. Tronson ne permettent pas de douter que madame de Maintenon ne fût alors très-décidée à faire renvoyer M. de Beauvilliers, et que, pour y parvenir plus sûrement, elle en exigeait des aveux et des déclarations qui lui paraissaient incompatibles avec la justice et l'honneur.

LVII. — *Il a recours aux conseils de M. Tronson.*

M. Tronson pensait « que, quoique M. de Beauvilliers n'eût aucun empressement à rester à la cour, il était cependant obligé de faire toutes choses possibles (*salva conscientia*), pour se maintenir dans le poste où la Providence l'avait mis, eu égard aux circonstances particulières et au bien de la religion et de l'État. » Il traça en conséquence à M. de Beauvilliers un projet de déclaration qui déconcertait tous les projets de la malveillance, en le dispensant de s'exprimer contre son propre sentiment.

Ceux mêmes qui seraient disposés à trouver un excès de scrupule dans la conduite si désintéressée de M. de Beauvilliers, ne pourront certainement se défendre d'un sentiment d'estime et de respect pour l'homme qui consentait à renoncer à la faveur de Louis XIV, et à perdre la première place de la cour, plutôt que de prononcer une seule expression équivoque ou contraire à sa pensée.

Mais il est douteux que dans la disposition où se trouvait alors madame de Maintenon, elle se fût contentée de cette déclaration de M. de Beauvilliers, quelque raisonnable qu'elle fût. Heureusement le cardinal de Noailles devint en cette occasion son appui et son défenseur. Ce prélat était doux et modéré; il

(149) 20 juin 1698. (Manuscrits.)
(150) Du 27 juin 1698. (Manuscrits.)

(151) Du 10 juin 1698. (Manuscrits.)

avait été plutôt entraîné dans cette malheureuse affaire, par l'ascendant de Bossuet, qu'il ne s'y était lui-même engagé. En lui supposant même une secrète satisfaction d'avoir vu Fénelon déchoir de la faveur où il était auprès de madame de Maintenon, et qui avait longtemps balancé celle dont il jouissait lui-même, Fénelon ne pouvait plus lui donner aucun ombrage; M. de Beauvilliers, déjà décrédité dans l'esprit de madame de Maintenon, qui revenait aussi difficilement de ses préventions qu'elle se détachait facilement de ses sentiments les plus vifs, ne pouvait plus troubler le cours paisible de la faveur dont il était en possession; peut-être même ne fut-il pas fâché de ménager Fénelon en la personne de M. de Beauvilliers. Il avait déjà éprouvé que l'archevêque de Cambrai pouvait le ramener à des discussions fâcheuses et désagréables, en révélant au public l'histoire de toutes ses variations dans le cours de cette controverse.

LVIII. — *Procédé généreux du cardinal de Noailles.*

Toutes ces considérations, qui se prêtaient un mutuel appui, déterminèrent probablement le cardinal de Noailles à adoucir madame de Maintenon pour M de Beauvilliers, et à l'empêcher de consommer sa disgrâce. On observe même que ce ne fut pas sans peine qu'il y réussit. (*Lettre de madame de Maintenon*, 29 juin 1698.) Cependant il parvint peu à peu à la calmer et à la satisfaire, en se montrant lui-même satisfait de la sincérité avec laquelle M. de Beauvilliers s'était expliqué, et de la soumission qu'il lui avait montrée. Ramenée à des sentiments plus justes et plus modérés, madame de Maintenon chercha à excuser l'espèce de vivacité qu'elle avait mise à vouloir éloigner de la cour M. de Beauvilliers. « Si j'ai parlé plus fortement que je ne vous l'ai montré sur l'affaire de M. de Cambrai, c'est que je voyais le mauvais effet que la mollesse faisait dans le public; mais en même temps je comprenais vos raisons, et je voyais votre charité. De plus, je sais combien je dois soumettre mes vues aux vôtres, et je n'aurai jamais de peine à cette déférence. » (*Ibid.*) Elle s'exprime sur M. de Beauvilliers avec plus de ménagement encore, et même avec une sorte d'intérêt, dans une lettre qu'elle écrivit au cardinal de Noailles, environ six semaines après cette espèce de crise (152). « J'ai voulu voir M. de Beauvilliers pour nous affliger ensemble. Je suis très-édifiée de tout ce que je vis en lui; mais M. l'abbé de Langeron et M. Dupuy ne lui tiennent guère moins au cœur que M. de Cambrai. »

Le chancelier d'Aguesseau rapporte dans ses *Mémoires* (t. XIII, p. 75), que ce fut son père que le cardinal de Noailles consulta pour se déterminer sur le parti qu'il avait à prendre au sujet de M. de Beauvilliers, dont le sort était remis entre ses mains. « Le cardinal de Noailles pouvait perdre le duc de Beauvilliers d'un seul mot; mais il fut plus chrétien que politique; et, se défiant de lui-même, il ne voulut se déterminer que par l'avis de mon père, capable par son esprit de sentir toutes les vues de la plus profonde politique, incapable par son cœur de suivre jamais d'autres mouvements que ceux de la conscience la plus éclairée. Mon père honorait sincèrement dans M. de Beauvilliers un esprit de religion, de modération et de justice qui éclatait dans toute sa conduite. Il ne regardait sa prévention pour les mystiques modernes que comme une illusion passagère et comme un éblouissement de piété, que l'exemple et l'autorité de l'archevêque de Cambrai aurait causé, mais que la condamnation ou la rétractation de ce prélat dissiperait entièrement. La qualité d'homme de bien, qu'il respectait dans la personne de ce ministre, était pour lui un si grand titre, qu'il ne croyait pas qu'on dût le sacrifier sur de simples soupçons, ni punir sans retour la faiblesse excusable d'avoir trop déféré aux sentiments d'un génie aussi supérieur et aussi séduisant que celui de l'archevêque de Cambrai. Il se faisait même un véritable scrupule de contribuer à bannir de la cour l'homme qui y donnait le plus grand exemple de religion, et à ôter d'auprès du roi le plus vertueux de tous ceux que ce prince honorait de sa confiance. L'archevêque de Paris, fixé par un avis d'un si grand poids, conseilla au roi de conserver M. de Beauvilliers dans tous ses emplois. » On voit par quelques lettres du cardinal de Noailles, qu'il se crut obligé de faire un mystère à Bossuet de l'appui secret qu'il accorda en cette circonstance à M. de Beauvilliers.

Telle était la position de M. de Beauvillers; tels étaient les motifs puissants qui semblaient interdire à Fénelon la liberté de se défendre lui-même, dans la crainte d'entraîner un ami si cher dans sa disgrâce. Il considérait peut-être moins encore l'intérêt de M. de Beauvilliers que celui de la France entière. Il croyait voir le bonheur de plusieurs générations dans l'avantage de conserver au duc de Bourgogne un gouverneur que, dans son opinion, nul autre n'aurait pu remplacer.

Tous ces ménagements firent craindre à l'abbé de Chanterac que Fénelon ne consentît à sacrifier trop facilement son nom, sa gloire et l'honneur de son ministère à une excessive délicatesse en amitié. Il voyait où ce même excès de délicatesse, pour la réputation de madame Guyon, avait conduit Fénelon. Il était tous les jours témoin, à Rome, des impressions fâcheuses que laissaient dans les esprits la *lettre* du cardinal de Noailles, la *Relation* de Bossuet, et les soupçons odieux que l'abbé Bossuet cherchait à faire rejaillir contre la vertu même de Fénelon.

Dans une occasion aussi essentielle, l'abbé de Chanterac remplit avec courage les devoirs les plus austères de l'amitié. Il écrivit à Fénelon avec une franchise et une fermeté qui donnent la plus haute idée de son caractère.

(152) Le 7 août 1698.

LIX. — *L'abbé de Chanterac décide Fénelon à répondre à la Relation sur le quiétisme.*

« Pour faire ici (à Rome) des impressions plus fortes sur les esprits, les agents de M. de Meaux promettent toutes les semaines de nouvelles confessions de madame Guyon, et de nouvelles découvertes de ses abominations. Ils publient en même temps qu'on a ici beaucoup de lettres originales que vous lui écriviez, qu'on ne veut montrer qu'à la dernière extrémité pour sauver votre réputation. Jugez quelle est ma douleur de vous voir exposé à une conduite si injuste, et même quelle est ma peine d'être obligé à vous apprendre moi-même des choses si affligeantes. Je ne vous les dis aussi que pour vous faire voir la nécessité absolue et indispensable où vous vous trouvez de répondre promptement et publiquement sur tous les faits, et de les éclaircir si nettement qu'on ne puisse plus vous confondre avec madame Guyon, et qu'on voie même les injustices de vos parties, d'avoir voulu rendre votre réputation suspecte, pour fortifier leurs fausses accusations contre votre doctrine. Tous vos amis, ou plutôt toutes les personnes de piété, sont dans l'affliction du retardement que vous apportez à faire imprimer vos réponses. Il s'agit de tout pour vous et pour la bonne doctrine, de votre foi, de votre réputation, de l'honneur de votre ministère. Le jugement de votre livre dépend absolument de la vérité ou de la fausseté des faits qu'on vous oppose. Si vos mœurs sont suspectes, on ne doit plus douter que vous n'ayez abusé des expressions des saints et des bons mystiques, et que vous n'ayez cherché à cacher sous leurs paroles un sens tout contraire au leur, pour autoriser les plus damnables maximes des quiétistes. Mais dès lors qu'en vous justifiant pleinement sur tous ces faits vous ôterez tout sujet de douter ou de votre piété sincère, ou de votre bonne intention en faisant votre livre; on ne pourra plus l'entendre que dans le sens où les saints ont entendu ce que vous leur faites dire, ou ce que vous dites après eux.

« Vous ne pouvez point espérer que l'on veuille se persuader ici que votre respect pour la cour de France, ou pour les personnes qui en ont la faveur, vous empêche de répondre publiquement et d'imprimer. Non; car on dit déjà fort hautement que c'est la seule crainte qui vous retient; que vous voulez ménager madame Guyon de peur qu'elle ne parle de vous, et qu'elle ne découvre tous vos secrets. Il ne peut point y avoir, disent-ils, de considérations humaines qui vous retiennent dans une occasion si essentielle, et où il y va de tout pour vous. Voilà l'extrémité où votre silence vous réduit, et je dois avoir cette fidélité de vous dire, quoi qu'il m'en coûte, que votre perte est infaillible, et pour le livre, et pour la réputation, et peut-être même pour la doctrine, si l'on ne vous entend pas parler hautement, et avec la même liberté et la même assurance que vous avez fait jusqu'ici.

« Souffrez, Monseigneur, que je vous le dise; vous le devez encore plus sur les faits que sur la doctrine. Le juge peut suppléer le droit d'une partie qui ne sait pas l'expliquer ou le défendre; mais il ne peut jamais, sous quelque prétexte que ce puisse être, suppléer les faits; et ce n'est point assez que vous les proposiez en particulier et en secret, il faut les rendre publics, afin qu'ils puissent servir de preuve. Le juge n'y doit point avoir égard que quand ils sont certains, et ils ne sont certains et avérés que lorsqu'ils ont été communiqués à la partie, et qu'elle n'a pas pu les convaincre de faux. Tout ce que je dirais dans des conversations particulières, ou même tous les écrits que je ferais lire en secret, seraient inutiles et ne prouveraient rien. Il faut que ce soit vous-même qui parliez, et qui parliez à vos parties, en exposant la vérité des faits dans des circonstances si exactes, qu'eux-mêmes soient obligés d'en convenir de bonne foi, ou du moins qu'ils ne puissent pas les contredire. C'est à vous à les faire taire et à leur fermer la bouche. Encore une fois, votre silence dans cette occasion serait regardé ici comme une pleine et entière conviction de tout ce qu'on vous impute, ou de ce qu'on veut faire entendre contre vous. Ne pensez pas, je vous supplie, que quand je parle ainsi, je suive en cela mes seules lumières; c'est le sentiment universel, non-seulement de nos amis, mais même des cardinaux. Ils s'en sont assez expliqués; et ceux même qui voudraient vous être le plus favorables, ne pourront plus s'empêcher de regarder votre livre comme très-dangereux, lorsqu'ils ne pourraient douter que vous ne l'ayez écrit, comme vos parties le disent, pour favoriser madame Guyon ou sa doctrine.

« Je réserve pour le dernier article celui de votre réponse à M. de Paris. Ce que vous me dites de la disposition de la cour à l'égard de vos amis, dont les intérêts vous sont bien plus chers que les vôtres, me touche et me pénètre tout comme vous; mais je ne sais s'il n'y a pas encore plus à perdre pour eux, dans un silence qui vous condamne sans ressource à la face de toute l'Eglise, que dans une réponse douce et honnête qui justifiera en même temps votre doctrine et votre personne. Plus on veut les rendre responsables de toutes vos démarches, plus il est certain que vous les entraînerez avec vous dans votre chute, lorsque vous vous laisserez convaincre par votre silence, de tous les égarements dont on veut vous rendre suspect. La honte et la confusion d'une mauvaise conduite, à laquelle on persuadera le public qu'ils ont eu part, n'est-ce pas une disgrâce certaine et sans ressource dans l'esprit du roi, et celle qui pourrait davantage les affliger... ? Tous nos amis jugent vos réponses à tous les faits, si nécessaires, que je les vois déjà bien alarmés et tout affligés de ce qu'elles tardent si longtemps; et vous voyez bien que nos parties ne manqueront pas d'en tirer tous les plus cruels avantages qu'ils pourront. Vous vous êtes soutenu dans la doctrine, mais vous succomberez dans les faits. Ils ont déjà dit ces propres termes : *Nous le verrons, ce grand archevêque, ce prélat si pieux. On va*

découvrir sa conduite, son bel esprit ne le tirera pas de cet embarras.

« Voilà l'état des choses que je vous expose simplement ; vous en pénétrerez mieux que moi toutes les conséquences, et vos amis mêmes s'en laisseront persuader. Que j'aurais souhaité vous pouvoir cacher des détails si affligeants ! Mais dans une occasion où il y va de tout pour vous, ne dois-je pas vous être fidèle jusqu'à la mort (153) ? Au milieu de toutes nos craintes et de ces profondes ténèbres dans lesquelles nous marchons depuis quelque temps, nous voulons toujours être fermes et constants à résister à la tempête. On nous avertit de toutes parts que notre cause est désespérée, et je dis avec confiance à Notre-Seigneur : *Domine, salva nos, perimus ;* « *Seigneur, sauvez-nous, nous périssons.* » (*Matth.* VIII, 25.) J'espère pourtant : le juste peut être opprimé, mais la vérité ne saurait l'être. La bonne doctrine sera défendue, et pourvu qu'on la soutienne on ne saurait vous faire tomber. Plus je vous vois en danger, plus je me hâte de vous secourir, et je sens réveiller dans mon cœur tout mon zèle et toute ma tendresse : du moins je veux prendre part à votre affliction comme les disciples de Jésus-Christ : *Allons et mourons avec lui.* » (*Joan.* XI, 16.)

Des motifs aussi impérieux ne permirent plus à Fénelon de se renfermer dans le silence qu'il s'était prescrit ; mais il lui était plus facile de se justifier que de publier sa justification. Il peint lui-même son embarras à ce sujet, dans une lettre à l'abbé de Chanterac (154). « Vous comprenez bien qu'après le coup qui a chassé quatre de mes amis, je n'ai plus personne pour faire répandre mes réponses à Paris, supposé même qu'elles fussent imprimées : on trouve mauvais que j'imprime hors du royaume ; au dedans je suis exposé à d'étranges inconvénients ; je n'ose écrire à personne à Paris, de peur de commettre ceux à qui j'écrirais. Peut-être même ne pourrais-je plus vous écrire dans la pleine liberté d'un secret entièrement assuré. De votre part, prenez toutes sortes de précautions pour ne m'écrire que ce qui pourrait être surpris. Nous n'avons, Dieu merci, aucun secret qui ne soit très-innocent et convenable à des gens qui sont très-bons catholiques et très-bons Français. Au reste, quoi qu'il arrive, plus vous verrez l'orage croître, plus il faut élever votre voix avec une fermeté douce et modeste, pour demander exacte et prompte justice dans une vexation aussi longue et aussi manifeste. »

Il ajoutait dans une autre lettre (155) : « Il ne faut pas s'étonner des lettres qui viendront de Paris. On ne peut que me condamner quand on allègue une suite de faits atroces, rendus vraisemblables par des lettres de moi, et que je ne réponds rien. Vous recevrez cette semaine ma *Réponse à la Relation de M. de Meaux.* Le travail est très-long ; je n'ai pu avoir les ouvriers ; il m'a fallu ramasser des pièces et transcrire exactement mot pour mot de peur de chicanes. J'attends encore un éclaircissement important de Paris : pourvu qu'on attende ma réponse, on verra si clair sur les faits, que j'espérerai justice. Quoi qu'il arrive, j'adorerai Dieu, et je le bénirai mille et mille fois de m'avoir donné en vous un ami selon son cœur, qui console le mien de toutes ses croix. Je vous reverrai avec le même attendrissement que si vous reveniez victorieux. »

LX. — *Réponse de Fénelon à la Relation sur le quiétisme.*

Fénelon n'avait eu connaissance de la fameuse *Relation* de Bossuet que le 28 juillet ; et sa réponse fut composée, imprimée, et était parvenue à Rome le 30 août. En l'adressant à l'abbé de Chanterac, il lui écrivait : « J'ai tâché de faire ma *Réponse* avec sincérité, et vous pourrez remarquer que je tire mes principales preuves de la *Relation* même de M. de Meaux. Je remercie Dieu de ce qu'il met dans votre cœur et dans votre bouche pour moi : s'il veut que je succombe, il faut adorer ses desseins : une de mes plus sensibles douleurs, c'est de penser à l'état violent et amer où votre amitié pour moi vous a mis. » (Manuscrits.)

Ce fut donc dans l'intervalle de cinq semaines, dans un moment où ses adversaires venaient de publier quatre écrits très-importants contre lui (156), dans un temps où son cœur était brisé par le sentiment cruel de la disgrâce de ses amis, et par l'inquiétude encore plus cruelle d'entraîner dans sa chute le seul qui lui restait à la cour, que Fénelon conserva assez de facultés et d'énergie pour composer ce chef-d'œuvre de discussion et d'éloquence. Aussi rien n'égala l'étonnement et l'admiration dont tous les esprits furent frappés à Paris, à Rome et dans toute l'Europe, en voyant la justification suivre de si près l'accusation. Il y eut telle province en France et telle contrée en Europe, où la *Réponse à la Relation sur le quiétisme* parvint en même temps que la *Relation* elle-même. On ne savait ce qu'on devait le plus admirer dans cette *Réponse.* La clarté dans l'exposition des faits ; l'ordre et l'exactitude rétablis dans leur marche naturelle ; chaque accusation détruite par des preuves irrésistibles ; le mérite si rare de mettre dans la justification plus de précision que n'en offraient les accusations ; l'accord encore plus rare de la simplicité, de l'élégance et de la noblesse du style ; l'art admirable avec lequel Fénelon avait su, sans faiblesse et sans mollesse, mettre à l'écart le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, le roi et madame de Maintenon, pour ne faire tomber ses traits que sur Bossuet seul qui l'avait si cruellement offensé : en un mot, cette profonde indignation d'une âme vertueuse,

(153) 19 juillet 1698.
(154) Du 18 juillet 1698. (Manuscrits.)
(155) Du 2 août 1698. (Manuscrits.)
(156) La lettre de l'archevêque de Paris, une lettre de Bossuet, la *Relation sur le quiétisme*, par le même, une *Instruction pastorale* de l'évêque de Chartres.

qui se fait plutôt sentir qu'apercevoir, parce qu'elle conserve encore assez d'empire sur elle-même pour respecter, dans son adversaire, la dignité de son propre caractère : telles sont les faibles nuances qui peuvent offrir une image imparfaite de cette admirable composition.

Fénelon s'étonne d'abord, dans sa réponse, de ce que Bossuet a transporté tout à coup sur des faits une discussion qui n'avait été jusqu'alors agitée et traitée que sur des points dogmatiques.

« Malgré mon innocence, j'avais toujours craint des contestations de faits, qui ne peuvent arriver entre des évêques sans un scandale irrémédiable. Si mon livre est plein, comme M. de Meaux l'a dit cent fois, des plus extravagantes contradictions et des erreurs les plus monstrueuses, pourquoi mettre le comble au plus affreux de tous les scandales et révéler aux yeux des libertins, ce qu'il appelle *un malheureux mystère*, *un prodige de séduction?* Pourquoi sortir du livre, si le texte suffisait pour le faire censurer? mais M. de Meaux commençait à s'embarrasser et à être embarrassé sur la dispute dogmatique. Dans cet embarras, l'histoire de madame Guyon paraît à M. de Meaux un spectacle propre à faire oublier tout à coup tant de mécomptes sur la doctrine. Ce prélat veut que je lui réponde sur les moindres circonstances de l'histoire de madame Guyon, comme un criminel sur la sellette répondrait à son juge ; mais quand je le presse de répondre sur des points fondamentaux de la religion, il se plaint de mes questions et ne veut point s'expliquer. Il attaque ma personne, quand il est dans l'impuissance de répondre sur la doctrine. Alors il publie sur les toits ce qu'il ne disait qu'à l'oreille; alors il a recours à tout ce qui est le plus odieux dans la société humaine : le secret des lettres missives qui, dans les choses d'une confiance si religieuse et si intime, est le plus sacré après celui de la confession, n'a plus rien d'inviolable pour lui. Il produit mes lettres à Rome; il les fait imprimer pour tourner à ma diffamation les gages de la confiance sans bornes que j'ai eue en lui; mais on verra qu'il fait inutilement ce qu'il n'est jamais permis de faire. » (*Réponse à la Relation sur le quiétisme.*)

Fénelon montre ensuite que s'il a été trompé par madame Guyon, il a pu l'être très-innocemment sur les témoignages honorables que M. d'Arenthon, évêque de Genève, avait rendus *à sa piété et à ses mœurs*, depuis même qu'on avait voulu noircir sa réputation. Il rapporte, à ce sujet, des expressions très-fortes d'une lettre de ce prélat, du 8 février 1695.

Il va plus loin : il oppose à Bossuet, Bossuet lui-même, qui, après avoir examiné six mois de suite madame Guyon, après l'avoir eue sous ses yeux pendant ce long intervalle, dans un monastère de son diocèse, après avoir pris une connaissance approfondie de tous ses manuscrits les plus secrets, l'avait autorisée à approcher habituellement des sacrements, et avait fini, en condamnant les erreurs de sa doctrine, par approuver qu'elle exprimât, dans une déclaration authentique qu'il avait lui-même dictée, *qu'elle avait toujours eu l'intention d'écrire dans un sens très-catholique, ne comprenant pas alors qu'on en pût donner un autre.*

« Si M. de Meaux, qui avait une connaissance détaillée des manuscrits les plus secrets de madame Guyon, de ces manuscrits dont il a rapporté, dans sa *Relation*, des fragments si remarquables, pour la représenter comme infectée des principes les plus dangereux et les plus extravagants, a cru cependant *qu'on pouvait excuser ses intentions*, comment moi, à qui tous ces manuscrits, toutes ces visions, tous ces prétendus miracles étaient entièrement inconnus, n'aurais-je pas eu le droit de présumer intérieurement *en faveur des intentions de madame Guyon*, comme M. de Meaux en présumait dans des actes publics? » (*Réponse à la Relation sur le quiétisme.*)

Il rappelle également l'acte de *soumission* à M. le cardinal de Noailles, que madame Guyon avait souscrit le 18 août 1696, dans lequel ce prélat l'admettait à reconnaître ses erreurs, *en excusant ses intentions*, et la maintenait dans la participation aux sacrements.

« J'ai donc pu être trompé *sur les intentions* de madame Guyon, comme l'ont été des prélats si respectables qui étaient devenus ses supérieurs naturels par son séjour dans leurs diocèses, et qui devaient être beaucoup plus instruits sur les détails les plus secrets de sa doctrine et de ses mœurs.

« Quant aux bruits qui courent contre les mœurs de madame Guyon depuis son emprisonnement, j'en laisse l'examen à ses supérieurs ; s'ils se trouvaient véritables, plus je l'ai estimée, plus j'aurais horreur d'elle ; plus j'en ai été édifié, plus je serais scandalisé de l'excès de son hypocrisie. L'Eglise demanderait un exemple sur cette personne qui aurait caché une si horrible dépravation sous tant de démonstration de piété.

« Je demande actuellement à M. de Meaux, devant Dieu, qu'il m'explique précisément qu'est-ce qu'il est en droit de vouloir au delà? Qu'y a-t-il de clair parmi les hommes, si tout ce qu'on vient de voir ne l'est pas? Le but de M. de Meaux n'est pas de me faire condamner les livres de madame Guyon, mais de persuader au public que je ne les ai jamais condamnés jusqu'ici ; il ne songe pas à me les faire abandonner, mais à dire que je l'ai soutenue: c'est mon tort qu'il cherche pour sa justification. » (*Ibid.*)

On voit que Fénelon se croyait obligé de suspendre encore son jugement sur les étranges accusations qu'on avait répandues dans le public contre madame Guyon ; mais la force avec laquelle il provoquait lui-même la punition de cette femme si elle était trouvée coupable, annonçait assez son mépris pour ses vils détracteurs. Le noble dédain avec lequel il les bravait ne leur permit plus d'attribuer son silence à la crainte d'être compromis par les aveux de madame Guyon.

Nous ne répéterons point tout ce que dit Fénelon sur ce qui s'était passé pendant les conférences d'Issy, sur la signature des trente-

quatre articles, sur les circonstances de son sacre, sur son refus d'approuver le livre de M. de Meaux, sur la publication du livre des *Maximes*, sur le refus des conférences. Nous avons déjà rapporté tous ces faits à leur époque, sans dissimuler la diversité de quelques circonstances que les deux adversaires cherchaient à y mêler pour en tirer des conséquences favorables. Mais on croit pouvoir affirmer que, dans sa ***Réponse à la Relation sur le quiétisme***, Fénelon représenta toutes ces circonstances avec tant de candeur et de vérité, qu'il laissa une entière conviction dans tous les esprits: trop heureux s'il eût été aussi fondé à triompher sur la doctrine qu'il le fut à démontrer l'innocence de sa conduite et la pureté de ses intentions!

Bossuet avait prévu que Fénelon ne manquerait pas de lui rappeler son empressement à être son consécrateur, et que cet empressement était difficile à concilier avec l'opinion qu'il déclarait avoir, dès ce temps-là, des sentiments erronés du nouvel archevêque de Cambrai. Il avait en conséquence cherché à prévenir l'effet de cette observation, en comparant son empressement à la sainte obstination des évêques d'Egypte pour consacrer Synésius, évêque de Ptolémaïde, malgré les erreurs que ce célèbre personnage déclarait hautement professer, et vouloir professer. Fénelon démontra que l'exemple n'était pas fort heureusement choisi; qu'il était bien évident que les évêques d'Egypte ne se seraient pas obstinés à élever à l'épiscopat un homme qui, bien loin d'annoncer la docilité que Bossuet supposait alors à Fénelon, affectait de protester qu'il resterait attaché, jusqu'à la mort, à des opinions et à des habitudes contraires aux premières vérités du christianisme et aux règles les plus essentielles de la discipline ecclésiastique. Fénelon observait, ainsi que tous les auteurs qui ont parlé de ce fait singulier, que les évêques ne s'étaient point arrêtés aux frivoles protestations de Synésius, parce qu'elles n'étaient qu'une pieuse ruse, assez usitée dans ce temps de désintéressement et de simplicité, pour échapper au fardeau de l'épiscopat (157).

Bossuet avait écrit, dans sa ***Relation sur le quiétisme: Oserais-je le dire? Je le puis avec confiance et à la face du soleil, moi, le plus simple de tous les hommes, je veux dire le plus incapable de toute finesse et de toute dissimulation, ai-je pu remuer seul, par d'imperceptibles ressorts, d'un coin de mon cabinet, parmi mes papiers et mes livres, toute la cour, tout Paris, tout le royaume, toute l'Europe et Rome même, pour exécuter le hardi dessein de perdre, par mon seul crédit, M. l'archevêque de Cambrai?***

Ce mouvement oratoire pouvait inspirer de l'intérêt aux lecteurs. Bossuet était assurément bien éloquent; mais il aurait fallu plus que de l'éloquence pour persuader que, dans le moment où il écrivait les paroles que nous venons de rapporter, il n'avait pas en effet à sa disposition tous les moyens de crédit et de puissance qui lui donnaient de si grands avantages contre l'archevêque de Cambrai alors proscrit, exilé, loin de Paris et de la cour, persécuté dans ses amis les plus chers et n'ayant à opposer à des adversaires puissants, que sa vertu, son génie et le témoignage de sa conscience. Fénelon n'était-il pas en droit de lui répondre, avec une douce ironie: « Vous avez recours aux plus vives figures pour dépeindre une séduction prompte et presque universelle en ma faveur? Vous me permettrez de vous dire ce que vous disiez contre moi: ***Quoi, le pourra-t-on croire? Ai-je réuni d'un coin de mon cabinet***, à Cambrai, ***par des ressorts imperceptibles***, tant de personnes désintéressées et exemptes de préventions? Que dis-je exemptes de préventions? Ajoutons, qui étaient si prévenues contre moi avant d'avoir lu mes écrits. Ai-je pu faire pour mon livre, moi éloigné, moi contredit, moi accablé de toutes parts, ce que M. de Meaux dit qu'il ne pouvait faire lui-même contre ce livre, quoiqu'il fût en autorité, en crédit, en état de se faire craindre? M. de Meaux a dit: ***Les cabales, les factions se remuent, les passions, les intérêts partagent le monde.*** (***Relation sur le quiétisme.***) Quel intérêt peut engager quelqu'un dans ma cause? De quel côté sont les ***cabales, les factions?*** Je suis seul et destitué de toute ressource humaine: quiconque regarde un peu ***son intérêt*** n'ose plus me connaître. M. de Meaux continue ainsi: ***De grands corps, de grandes puissances s'émeuvent.*** (***Ibid.***) Où sont-ils ***ces grands corps?*** où sont ***ces grandes puissances*** dont la faveur me soutient? C'est ainsi que ce prélat s'excuse sur ce que le monde paraît ***partagé*** pour un livre qu'il avait d'abord dépeint comme abominable et incapable de souffrir aucune saine explication; et c'est dans cette conjecture qu'il a jugé à propos de passer de la doctrine aux faits. » (***Réponse à la Relation sur le quiétisme.***)

Voilà ce que répondait alors Fénelon à ce singulier passage de la ***Relation*** de Bossuet.

Que n'aurait-il pas pu ajouter, s'il eût eu connaissance de toutes les pièces que les derniers éditeurs de Bossuet ont jugé à propos de publier (158).

Fénelon termine sa réponse par ce défi remarquable: « S'il reste à M. de Meaux quelque écrit ou quelque autre preuve à alléguer contre ma personne, je le conjure de n'en point faire un demi-secret pire qu'une publication absolue; je le conjure d'envoyer tout à Rome, afin qu'il me soit promptement communiqué par les ordres du Pape. Je ne crains rien, Dieu merci, de tout ce qui sera communiqué et examiné juridiquement; je ne puis être en peine que des bruits vagues ou des allégations qui ne seraient pas approfondies. S'il me croit tellement impie et hypocrite, qu'il ne puisse trouver son salut et la sûreté de l'Eglise qu'en me diffamant, il doit employer, non dans des libelles, mais dans une procédure juridique,

(157) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre III, n° VIII.

(158) *Voyez* les tomes IV et V des Œuvres de Bossuet. (*Edition de M. l'abbé Migne.*)

toutes les preuves qu'il aura. Pour moi, je ne puis m'empêcher de prendre ici à témoin celui dont les yeux éclairent les plus profondes ténèbres et devant qui nous paraîtrons bientôt ; il sait, lui qui lit dans mon cœur, que je ne tiens à aucune personne ni à aucun livre ; que je ne suis attaché qu'à lui et à son Eglise ; que je gémis sans cesse en sa présence pour lui demander qu'il ramène la paix et qu'il abrége les jours de scandale ; qu'il rende les pasteurs aux troupeaux ; qu'il les réunisse dans sa maison, et qu'il donne autant de bénédictions à M. de Meaux qu'il m'a donné de croix. » (*Réponse à la Relation sur le quiétisme.*)

LXI. — *Impression qu'elle produit.*

Il est difficile de se faire une idée de la révolution subite que la *Réponse* de Fénelon opéra dans tous les esprits. Plus la *Relation* de Bossuet avait fait naître de préventions contre l'archevêque de Cambrai, plus on fut étonné de la facilité avec laquelle il avait dissipé tous les nuages, éclairci tous les faits, et montré sa vertu dans tout son éclat.

Bossuet avait fait valoir, avec tant d'art, sa modération et ses ménagements pour Fénelon, dans les premiers temps, qu'on semblait plaindre ce grand homme de n'avoir éprouvé que de l'ingratitude de la part de son ancien disciple. Les témoignages qu'il avait produits de la déférence filiale que l'abbé de Fénelon avait promise dans tant de lettres, à un prélat que son *antiquité* (159) et ses grands talents avaient établi l'oracle de l'Eglise de France, paraissaient convaincre l'archevêque de Cambrai d'une espèce d'hypocrisie, par le contraste de sa conduite actuelle.

L'assurance avec laquelle Bossuet avait présenté tous les faits de sa *Relation*, le nom du roi et de madame de Maintenon, qui y étaient invoqués à chaque page, leur avaient donné une sorte d'évidence qui n'admettait aucune explication et ne permettait aucun doute. On a vu, par tout ce que nous avons déjà rapporté, que dans ce moment d'une crise si terrible, les amis les plus zélés de Fénelon furent frappés d'une espèce de stupeur : leur triste silence ne laissait entendre que les cris triomphants de ses ennemis ; ce n'était plus que dans les prières, dans les larmes et dans cette pieuse confiance que la religion entretient toujours dans les cœurs vertueux, qu'ils cherchaient les consolations nécessaires pour fixer leur opinion incertaine et soulager leurs cœurs oppressés par la douleur.

Ce fut au milieu de toutes les clameurs de la prévention, au milieu de ce grand scandale de la religion, ce fut dans ce deuil de l'amitié consternée que parut tout à coup la *Réponse* de Fénelon : elle rendit, par une espèce d'enchantement, le bonheur et la sérénité à ceux qui n'avaient pas cessé de croire à sa vertu, et la confiance à ceux qui avaient eu la faiblesse d'en douter. Il ne vint à l'idée de personne de blâmer la noble indignation avec laquelle Fénelon avait élevé sa voix pour repousser des accusations qui auraient dégradé la sainteté de son ministère, si elles avaient pu trouver le plus léger fondement dans l'irrégularité de sa conduite.

On sentit qu'écrasé par la puissance et l'autorité, abandonné des hommes dont l'opinion légère était égarée par les prestiges de l'éloquence, il avait le droit de ne se confier qu'au courage de la vertu ; qu'il devait braver toutes les faibles et pusillanimes considérations qui auraient pu arrêter l'essor de sa voix et comprimer les mouvements d'une âme profondément indignée. On l'avait forcé de renoncer à cette modération que sa douceur et sa modestie lui avaient prescrite jusqu'alors. Réduit à combattre pour l'honneur, l'accusé devait se montrer encore plus imposant que l'accusateur, s'il ne voulait pas rester accablé sous le poids de l'accusation.

On s'était bien attendu que Fénelon, que l'on supposait embarrassé dans ses moyens de justification, chercherait à employer toutes les ressources d'un esprit fécond et brillant pour pallier ou pour excuser tout ce qui paraissait le charger avec tant d'évidence ; mais personne n'avait imaginé qu'appuyé sur le seul témoignage de sa conscience, il saurait s'élever à cette hauteur prodigieuse qui lui permît, non-seulement de repousser tous les coups que son adversaire lui avait portés, mais de le forcer lui-même à se défendre pour se justifier. Cette révolution inattendue excita autant de surprise dans les esprits qu'elle trouva d'admirateurs.

De cette première impression générale résultèrent des réflexions plus raisonnées sur les moyens dont Bossuet avait fait usage dans sa *Relation*.

Ils étaient fondés sur des actes que la confiance seule lui avait transmis, et dont la délicatesse semblait lui interdire l'usage. Il devait à la seule confiance de madame Guyon tous ces manuscrits dont il avait employé les extraits à la couvrir de ridicule.

Les lettres si humbles et si soumises de l'abbé de Fénelon au plus grand évêque de l'Eglise de France avaient été également écrites dans la sécurité de la confiance et de l'amitié. Elles attestaient la candeur et la bonne foi d'un cœur docile et religieux ; elles étaient d'ailleurs conformes aux règles de la discipline ecclésiastique. Fénelon alors simple prêtre, devait cette soumission au caractère dont Bossuet était revêtu ; sans doute Fénelon, devenu archevêque de Cambrai, n'avait pas le droit de changer d'opinion sur des points de doctrine ; mais il prétendait n'avoir changé ni d'opinion ni de conduite. Il croyait

(159) C'est l'expression qu'emploie Bossuet, et que lui seul pouvait hasarder ; elle peint à la fois le caractère auguste de cette figure si noble et si imposante, et ce génie antique et solennel qui semblait avoir assisté à l'origine des temps, pour révéler les secrets de la Providence, et apprendre à la longue suite des générations les causes premières de tant de révolutions, qui ont changé si souvent la face du monde.

s'être conformé, dans son livre des *Maximes*, aux trente-quatre articles d'Issy, et il accusait Bossuet de s'être lui-même écarté de ces articles. C'était là le point de la controverse, et le jugement du Pape devait seul décider entre les deux prélats.

Quant à la lettre de Fénelon à madame de Maintenon (160), que Bossuet avait présentée dans sa *Relation* comme *un mystère d'iniquité*, on peut se rappeler que cette lettre avait été lue en présence de M. de Beauvilliers, de M. de Chevreuse, du cardinal de Noailles, de l'évêque de Chartres et de M. Tronson ; que les deux prélats avaient paru approuver toutes les considérations qu'elle renfermait, et qu'ils les avaient même fait approuver à madame de Maintenon, en lui remettant cette lettre, qui ne pouvait déplaire qu'à Bossuet seul. On avait autant de peine à comprendre que Bossuet pût établir sur une pareille lettre une conspiration effrayante pour la religion et la morale, qu'à excuser madame de Maintenon d'avoir trahi la confiance de Fénelon, en livrant cette lettre à son adversaire (161).

Des considérations d'un autre genre servaient encore à concilier à Fénelon l'intérêt général : on s'affligeait que Bossuet eût choisi le moment où il venait d'obtenir de Louis XIV la disgrâce des parents et des amis de Fénelon, pour essayer de flétrir sa personne même, en le représentant comme le *Montan d'une nouvelle Priscille ;* on s'affligeait surtout qu'il eût fait concourir cette étrange accusation avec la procédure infamante qu'on était alors occupé à diriger contre madame Guyon et le P. Lacombe.

Il n'est donc pas étonnant que plus on avait été entraîné par la *Relation* de Bossuet, plus on fut ramené par un sentiment de bienveillance vers Fénelon. Ce flux et ce reflux de l'opinion, ce retour de l'intérêt public contre la première surprise d'un jugement précipité, se font remarquer dans toutes les circonstances où de grandes passions et de grands hommes sont en présence et en opposition.

Mais ce qui parut surtout aux courtisans habiles le plus grand effort de l'art et du génie, c'était l'adresse avec laquelle Fénelon avait su repousser tous les traits de Bossuet, sans compromettre un seul de ses amis, sans envelopper MM. de Beauvilliers et de Chevreuse dans les difficultés d'une cause qui semblait leur être commune, sans prononcer un seul mot qui pût blesser le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, ou aigrir madame de Maintenon dont il avait tant à se plaindre, sans offrir à Bossuet le plus léger prétexte de l'accuser auprès du roi, déjà si exaspéré contre lui. Il faut en effet convenir que cette partie de sa défense n'était ni la moins délicate, ni la moins difficile. L'honneur ne permettait pas à Fénelon de flatter des ennemis puissants, et la prudence lui défendait de les irriter sans nécessité.

La *Réponse* de l'archevêque de Cambrai opéra la même révolution à Rome qu'à Paris. On a vu par les lettres de l'abbé de Chanterac que sa cause y était presque désespérée ; mais à peine sa réponse y fut-elle parvenue, que tous les esprits revinrent à Fénelon. Un cardinal disait à l'abbé de Chanterac (162) : « Je l'ai lue avec le même épanchement de joie et de bonheur que j'aurais éprouvé, si après avoir vu M. l'archevêque de Cambrai longtemps plongé et abîmé dans une mer profonde, je le voyais tout à coup revenir heureusement à bord, et remonter en sûreté sur le rivage. »

Mais le plus heureux de tous était le vertueux abbé de Chanterac ; plus son excellent cœur avait souffert, plus il renaissait au calme et au bonheur. « Ne craignez point que je sois, ni lassé de nos embarras, ni affligé de toutes nos peines. Lorsque je voyais votre innocence sur le point d'être accablée par votre répugnance à répondre à tant d'accusations injustes, et que votre silence mettait encore la bonne doctrine en danger d'être confondue avec les plus grossières erreurs, je vous avoue que je me trouvais quelquefois dans de terribles ennuis ; *et là, sous l'ombre du genièvre* (163), je n'étais pas toujours bien le maître de mes inquiétudes ; mais à présent que la vérité est connue, et que vous avez fait ce qui dépend de vous pour l'éclaircir et pour la défendre, tout ce qui pourrait arriver me paraîtrait un ordre si particulier de la Providence sur nous, que je n'oserais ni m'en plaindre à Dieu, ni même en être affligé. Je me soumettrai tranquillement à son bon plaisir. » (*Lettre de l'abbé de Chanterac*, 18 septembre 1698. Mss.)

Lorsqu'il alla présenter au Pape la *Réponse* de Fénelon *à la Relation* de Bossuet, ce pontife, qui l'avait déjà lue, l'accueillit avec une affection et une bonté encore plus sensibles que dans ses audiences précédentes. Il eut l'occasion de faire la même observation auprès de tous les cardinaux et des prélats les plus distingués de la cour de Rome. On voyait facilement qu'ils étaient soulagés d'un poids qui oppressait leur âme : tant la réputation de Fénelon était chère à tous les amis de la religion et de l'Eglise ; tant il avait été nécessaire qu'il manifestât dans sa réponse le courage, l'indignation, la force et l'évidence qui appartiennent à l'innocence outragée !

(160) Celle du 2 août 1696.

(161) On ignorait alors que des considérations puissantes et respectables avaient commandé ce sacrifice à madame de Maintenon. Des autorités auxquelles elle devait naturellement déférer, l'avaient convaincue que l'intérêt de l'Eglise et de la vérité exigeait une entière manifestation de toutes les circonstances d'une affaire à laquelle elle avait eu tant de part, et sur laquelle les opinions paraissaient se partager.

(162) 3 septembre 1698. (Manuscrits.)

(163) *Cum.... sederet subter unam juniperum, petivit animæ suæ ut moreretur, et ait : Sufficit mihi, Domine, tolle animam meam : neque enim melior sum quam patres mei. « Elie, dans sa douleur, s'assit sous un genévrier; et souhaitant la mort, il dit à Dieu : Seigneur, c'est assez : retirez mon âme de mon corps, car je ne suis pas meilleur que mes pères. »* (*III Reg.* XIX, 4.)

LXII. — *Le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres désirent se rapprocher de Fénelon.*

Ce retour subit de l'opinion en faveur de Fénelon parut frapper le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, et les disposer un moment à se rapprocher de lui; cette malheureuse guerre avait pris une direction entièrement contraire à leurs vues et à leur attente. La véhémence de Bossuet les avait écartés malgré eux de ces mesures de bienséance et de ce système de modération auxquels ils auraient voulu rester fidèles. Ils ne pouvaient d'ailleurs ignorer les fâcheux effets qui résultaient d'une controverse si animée entre les membres les plus respectables de l'Eglise de France. Leur piété s'affligeait de voir leurs noms rappelés sans cesse dans des écrits qui étaient devenus un sujet de scandale, bien plus que d'édification. Nous avons en effet une lettre de Fénelon (164), qui nous apprend que l'évêque de Chartres lui fit parvenir indirectement quelques idées de conciliation. Cet intermédiaire faisait connaître à Fénelon « que l'évêque de Chartres et madame de Maintenon voulaient la paix ; mais qu'on faisait les derniers efforts pour la traverser. Ce ne peut être que M. de Meaux, ajoutait Fénelon ; car je sais que M. de Paris est las de cette affaire; qu'il ne cherchait qu'à sortir d'intrigue ; qu'il voulait entrer dans des tempéraments, s'unir avec mes amis et blâmer le procédé violent de M. de Meaux. Mettez-vous à ma place; peut-on refuser de chercher des voies de paix? Je l'ai fait pour n'avoir rien à me reprocher ; mais je n'espère point que M. de Paris résiste à M. de Meaux pour toutes les démarches où il entreprendra de l'entraîner. »

LXIII. — *Bossuet publie ses Remarques sur la réponse de Fénelon.*

Ce que Fénelon avait prévu arriva : Bossuet fut instruit de ces premières ouvertures, et prit des mesures pour en prévenir le succès. Il ne pouvait se dissimuler que le dernier écrit de Fénelon paraissait lui avoir ramené tous les esprits; il croyait son honneur intéressé à changer cette disposition, et il se flatta d'y parvenir en publiant des *Remarques sur la réponse de M. de Cambrai*. Il avait employé près de deux mois à les composer; elles étaient beaucoup plus étendues que sa *Relation*, et ne pouvaient pas offrir le même intérêt. La *Relation* réunissait, comme nous l'avons déjà dit, tout ce qui peut exciter la curiosité, ou même flatter la malignité. La singularité du caractère et des aventures de madame Guyon, et l'enthousiasme qu'on supposait à ses disciples, offraient, si on peut le dire, le charme d'un roman par les couleurs agréables que Bossuet avait su donner à ce tableau. La révélation de plusieurs anecdotes piquantes et secrètes, que l'on y apprenait pour la première fois au public; le caractère et le rang des principaux personnages qui y figuraient, appelaient l'attention des courtisans sur toutes les circonstances d'une affaire où le roi et madame de Maintenon jouaient un rôle principal.

Le mérite de toutes ces circonstances, si propres à faire disparaître la sécheresse d'une controverse théologique, ne pouvait pas se retrouver dans les *Remarques* que publia Bossuet. On y reconnaît toujours son talent si distingué pour la dialectique et la discussion; mais la forme qu'il avait donnée à ces *Remarques* n'admettait ni ces grands mouvements oratoires, ni le charme de cet intérêt continu qui se répand sur toute la suite d'un récit historique; et tout le monde sait à quel degré de perfection Bossuet portait ces deux qualités si brillantes.

Les *Remarques* n'offraient guère, en grande partie, qu'un tableau à deux colonnes, où il avait placé la réfutation à côté des allégations. Il y avait mêlé des accusations très-véhémentes, dont nous rendrons compte en rapportant la *Réponse* de Fénelon à ces *Remarques*.

LXIV. — *Fénelon répond aux Remarques de Bossuet.*

Si on veut prendre une idée de la célérité avec laquelle Fénelon répondit aux *Remarques* de Bossuet, il suffira de lire ce fragment de l'une de ses lettres à l'abbé de Chanterac (165). « Pour ma réponse à l'ouvrage tout récent de M. de Meaux, elle ne tardera pas à partir. Je ferai demain mon extrait; il me faudra *trois jours* pour le faire exactement et avec ordre; ensuite il me faudra *six ou sept jours* pour la composition; il en faut *quatre ou cinq* à l'imprimeur tout au moins. Comptez donc sur quinze ou seize jours en tout. »

Ce fut en effet dans un si court espace de temps qu'il composa sa *Réponse aux Remarques* de Bossuet, ouvrage qui acheva de fixer en sa faveur, sur la question des faits, l'heureuse révolution que sa *Réponse à la Relation* avait déjà opérée.

On éprouve une impression triste et religieuse en lisant le début de cette *Réponse*.

« Monseigneur, jamais rien ne m'a tant coûté que ce que je vais faire; vous ne me laissez plus aucun moyen pour vous excuser en me justifiant. La vérité opprimée ne peut plus se délivrer qu'en dévoilant le fond de votre conduite; ce n'est plus ni pour attaquer ma doctrine, ni pour soutenir la vôtre que vous écrivez, c'est pour me diffamer. *M. de Cambrai*, dites-vous, *a déployé toutes les adresses de son esprit* (*Dieu l'a permis*), *pour me forcer à mettre en évidence le caractère de cet auteur*. (*Remarques de Bossuet.*) Vous ajoutez : *J'ai affaire à un homme enflé de cette fine éloquence qui a des couleurs pour tout, à qui même les mauvaises causes sont meilleures que les bonnes, parce qu'elles donnent lieu à des tours subtils que le monde admire.* Où est-ce qu'on a vu cette *enflure?* Si elle a paru dans mes écrits, je veux m'humilier; si j'ai écrit d'un style hautain et emporté, j'en

(164) Du 6 septembre 1698. (Manuscrits.)

(165) Du 30 octobre 1698. (Manuscrits.)

demande pardon à toute l'Eglise : mais si je n'ai répondu à des injures que par des raisons, et à des sophismes sur mes paroles prises à contre sens que par la simple exposition du fait, le lecteur pourra croire que ma *souplesse* n'est pas mieux prouvée que mon *enflure de cœur*. Continuons : *Pour moi, je n'en sais pas tant; je ne suis pas politique...... Simple et innocent théologien, je crus.......* Ailleurs, vous vous rendez le plus beau de tous les témoignages par une des plus grandes figures : *Quoi! ma cabale! mes émissaires! L'oserais-je dire? je le puis avec confiance et à la face du soleil, le plus simple de tous les hommes.....* Pendant que vous vous donnez de si belles couleurs, vous ne cessez de m'en donner d'affreuses; vous vous sentez obligé d'*avertir sérieusement les Chrétiens de se donner garde d'un orateur qui, semblable aux rhéteurs de la Grèce, dont Socrate a si bien montré le caractère, entreprend de prouver et de nier tout ce qu'il veut; qui peut faire des procès sur tout, et vous ôter tout à coup avec une souplesse inconcevable la vérité qu'il aura mise devant vos yeux.....* Il est aisé de voir qu'en parlant ainsi, vous pensiez à ces hommes qui, dans une place publique, se jouent par leurs tours de souplesse des yeux de la populace. Aussi finissiez-vous en disant : *J'écris ceci pour le peuple, ou, pour parler nettement, afin que le caractère de M. de Cambrai étant connu, son éloquence, si Dieu le permet, n'impose plus à personne.....* C'est donc *jusqu'au peuple* que s'étend votre charité, pour me montrer au doigt comme un imposteur qui lui tend des piéges : pour vous, vous vous récriez que vous avez besoin de réputation dans votre diocèse; tout au contraire, selon vous, le diocèse et la province de Cambrai ont besoin de se défier de moi comme d'un impie et d'un hypocrite.... Quelle indécence que d'entendre dans la maison de Dieu, jusque dans son sanctuaire, ses principaux ministres recourir sans cesse à ces déclamations vagues qui ne prouvent rien! Votre âge et mon infirmité nous feront bientôt comparaître tous deux devant celui que le crédit ne peut apaiser, et que l'éloquence ne peut éblouir.

« Ce qui fait ma consolation, c'est que, pendant tant d'années où vous m'avez vu de si près tous les jours, vous n'avez jamais eu à mon égard rien d'approchant de l'idée que vous voulez aujourd'hui donner de moi aux autres. Je suis *ce cher ami, cet ami de toute la vie, que vous portiez dans vos entrailles.* Même après l'impression de mon livre, *vous honoriez ma piété :* je ne fais que répéter vos paroles dans ce pressant besoin. Vous aviez cru devoir *conserver en de si bonnes mains le dépôt important de l'instruction des princes; vous applaudîtes* au choix de ma personne pour l'archevêché de Cambrai. Vous m'écriviez encore, après ce temps-là, en ces termes : *Je vous suis uni dans le fond du cœur, avec le respect et l'inclination que Dieu sait. Je crois pourtant ressentir encore je ne sais quoi qui nous sépare un peu, et cela m'est insupportable.* Honorez-vous, Monseigneur, d'une amitié si intime les gens que vous connaissez pour faux, hypocrites et *imposteurs?* Leur écrivez-vous de ce style? Si cela est, on ne saurait se fier à vos belles paroles, non plus qu'aux leurs; mais avouez-le : vous m'avez cru très-sincère jusqu'au jour où vous avez mis votre honneur à me déshonorer, et où, les dogmes vous manquant, il a fallu recourir aux faits pour rendre ma personne odieuse.

« Loin de m'étonner de ce procédé, je l'ai prévu comme une suite inévitable de vos premières attaques. D'abord, vous vous êtes tout promis de vos talents, de votre autorité; à mesure que vous vous promettiez des succès plus prompts et plus faciles, vous les promettiez aux autres, et c'est par tant de promesses que vous les avez engagés dans des extrémités si contraires à leur modération naturelle. .. Vous assuriez que mon livre n'était susceptible d'aucune saine explication; vous promettiez, de ce ton affirmatif qui vous est naturel, qu'au premier coup d'œil Rome entière serait unanime pour frapper d'anathème toute ma doctrine. Quel mécompte! Plus on l'examine, plus elle trouve de défenseurs non suspects, qui ne m'ont jamais vu, qui ne me verront jamais, et auprès de qui je n'ai aucune recommandation que celle de mon innocence. Jamais livre n'a été si rigoureusement examiné; jamais on n'a fait contre aucun livre, surtout en matière de spiritualité, tant d'objections subtiles et outrées.... Il a donc fallu soutenir vos premiers efforts par de nouveaux engagements. Vous avez représenté aux autres prélats qu'on ne pouvait plus reculer sans vous déclarer auteur du scandale, et sans faire triompher la cause de madame Guyon, que vous supposez toujours inséparable de la mienne. Au nom de madame Guyon on frémit et on vous laisse faire : vous passez des dogmes aux faits. Ma personne, selon vous, est encore plus dangereuse par ses artifices, que mon livre par ses erreurs. Le monde entier, d'abord frappé de la nouveauté des faits, et qu'on avait prévenu à loisir contre moi, revient à mesure qu'on lit mes réponses. Les faits s'évanouissent; tout vous échappe; de tant d'esprits prévenus d'abord, il ne vous reste qu'une troupe toujours prête à vous applaudir, et qu'un certain nombre d'hommes timides que vous entraînez malgré eux par les moyens efficaces que tout le monde voit, et qu'il est aisé de prendre dans la situation où vous êtes.

« Il était naturel de craindre qu'à la fin, ceux que vous avez engagés trop avant n'ouvrissent les yeux; faut-il donc s'étonner que vous ayez recours à l'*enchantement?* L'*enchantement* explique tout dans votre réponse. Selon votre besoin, vous faites croître *ma souplesse* à mesure que vos preuves s'évanouissent. Plus j'emploie de bonnes raisons, plus je raconte de faits décisifs, tirés de vos propres paroles dans votre *Relation*, plus le lecteur en est touché, plus vous vous récriez sur le charme. A vous entendre parler, on peut encore moins résister aux puissants ressorts que je remue dans toutes les nations qu'aux

prestiges de mon éloquence. Si peu que cette affaire dure, vous me représenterez bientôt comme le plus redoutable de tous les hommes..... Où en êtes-vous, si vous êtes réduit à prétendre sérieusement, pour vous justifier, que j'ai dans le monde plus de crédit que vous?.... C'est ainsi qu'en me reprochant d'être subtil, vous poussez la subtilité jusqu'à l'excès absurde de vouloir prouver au monde que c'est moi qui suis le plus accrédité de nous deux. Que ne prouverez-vous pas, si vous prouvez ce fait contre la notoriété publique? »

Bossuet avait accusé l'archevêque de Cambrai *d'avoir donné les livres de madame Guyon à tant de gens, depuis qu'ils étaient condamnés, et de les avoir même donnés comme règle de conduite à ceux qui avaient confiance en lui.* Fénelon avait répondu avec toute la simplicité et toute la fermeté d'un homme que sa conscience empêche de rien craindre: *Si je les ai donnés à tant de gens, il n'aura pas de peine à les nommer.* « Que répond M. de Meaux? *Qu'il ne s'agit pas d'une distribution manuelle;* qu'il veut dire seulement que je les ai laissé lire; que j'ai approuvé qu'on les lût, et que je m'arrête à *des minuties.* Quoi! vous avancez un fait odieux, par lequel vous voulez me noircir; et vous ne craignez pas de dire que *je m'attache à des minuties,* en demandant la preuve de cette accusation....! Nommez une seule personne à qui *j'ai donné ces livres.* Un autre que vous avouerait son impuissance, mais vous avez des ressources inépuisables : *donner*, dans votre langage, ne veut pas dire *donner;* il signifie *laisser, et n'arracher pas.* Au lieu de preuves, vous donnez des jeux d'esprit et une dérision maligne; vous assurez que c'étaient *mes livres favoris, livres chéris. Vos amis,* dites-vous, *n'auraient pas lu ces livres si vous les eussiez obligés à y renoncer; vous étiez leur directeur.* Je n'étais le *directeur* d'aucun; aucun d'eux ne m'a jamais demandé conseil sur la lecture de ces livres; je ne sais ni qui sont ceux qui les ont lus, ni qui sont ceux qui ne les ont pas lus; jamais je ne les ai conseillés à aucun d'entre eux. Ainsi un fait qui devait avoir tant de corps, dès qu'on le saisit, s'évapore en raisonnements; et le raisonnement porte à faux sur d'autres faits, qui disparaissent comme le premier. »

Bossuet, qui reprochait à Fénelon *de s'attacher à des minuties*, avait fait lui-même une observation assez *minutieuse.* Fénelon, dans sa lettre au Pape, avait simplement indiqué à la marge les livres de madame Guyon, au nombre de quelques autres également censurés par le Saint-Siége. *Quant on écrit aux puissances*, disait Bossuet, *on ne doit rien mettre en apostille.* Fénelon lui répondait d'un ton de gaîté : « Voilà une règle de cérémonial pour laquelle vous pouviez vous reposer sur le Pape même. Tant qu'il ne sera point mécontent des marques de mon profond respect, ce n'est pas à vous à en être mécontent pour lui. »

Fénelon, dans sa *Réponse à la Relation sur le quiétisme*, s'était élevé avec la plus grande force contre l'abus que Bossuet avait fait des lettres qu'il lui avait écrites dans le sein de la confiance et de l'amitié. Bossuet lui reprochait à son tour d'avoir également fait usage de ses lettres. « Mais pouvez-vous comparer, Monseigneur, » répliquait Fénelon, « votre procédé au mien? Quand vous publiez mes lettres, c'est pour me diffamer comme un quiétiste, sans aucune nécessité. Quand je publie les vôtres, c'est pour montrer que vous avez désiré d'être mon consécrateur, et *que vous ne trouviez plus entre vous et moi qu'un je ne sais quoi,* auquel vous ne pouviez même donner un nom. Vous violez le secret de mes lettres missives, et c'est pour me perdre; je ne me sers des vôtres qu'après vous, non pour vous accuser, mais pour sauver mon innocence opprimée. Les lettres que vous produisez contre moi sont ce qu'il doit y avoir de plus secret en ma vie, après ma confession, et qui, selon vous, me fait le *Montan d'une nouvelle Priscille.* Au contraire, vos lettres que je produis, ne sont point contre vous; elles sont seulement pour moi; elles font voir que je n'étais pas un impie et un *fanatique* Pourquoi mettez-vous votre honneur à me diffamer? Qui ne sera étonné qu'on abuse de l'esprit et de l'éloquence pour comparer une agression poussée jusqu'à une révélation si odieuse du secret d'un ami, avec une défense si légitime, si innocente, si nécessaire? »

On nous reprocherait peut-être le silence que nous affecterions de garder sur un fait particulier, dont il résulta une espèce de scandale du genre le plus affligeant. On sait assez que, dans le cours des débats si animés, qui eurent lieu à cette époque entre Bossuet et Fénelon, l'archevêque de Cambrai accusa l'évêque de Meaux *d'avoir révélé sa confession;* mais il était bien évident qu'il n'était pas question *d'une confession sacramentelle*, et que Bossuet ne pouvait pas se méprendre sur le véritable sens de cette expression. Il est certain, et Bossuet n'en disconvenait pas, que Fénelon lui avait communiqué un Mémoire secret et détaillé sur toutes les dispositions intérieures de sa conscience; c'était sous le nom de *confession* que ce Mémoire avait été présenté à Bossuet, et communiqué au cardinal de Noailles et à M. Tronson. C'est toujours sous le nom de *confession* qu'il est rappelé dans des lettres de Fénelon à M. de Chevreuse, bien antérieures à l'époque où les événements nous ont conduits. Ainsi, Bossuet était accoutumé depuis longtemps à voir Fénelon appliquer le nom de *confession* à cet acte remarquable de la confiance si touchante et de l'abandon si entier qu'il lui avait montrés quelques années auparavant. Il est vraisemblable que si Fénelon eût continué à se servir du mot *confession* dans un écrit ou dans un Mémoire particulier adressé à Bossuet, Bossuet n'aurait point réclamé contre une expression, dont la véritable signification était déjà déterminée dans leurs relations antérieures, mais c'était dans un écrit public

adressé à l'Eglise et à toute l'Europe. Le public n'était point initié au secret de leur correspondance particulière. Le mot de *confession*, prononcé d'une manière absolue et sans aucune restriction, ne pouvait, selon l'acception commune, offrir au public que l'idée *d'une confession sacramentelle*. Bossuet était donc fondé à s'élever avec indignation contre l'emploi singulier et inusité, que Fénelon se permettait d'une expression, qui pouvait faire naître des soupçons du genre le plus odieux. Il fallut donc que Fénelon fît connaître au public, que par ce mot de *confession* il n'avait prétendu rappeler qu'un *Mémoire particulier*, où il avait exposé à Bossuet dans *un secret de confession toutes les dispositions intérieures de sa conscience*. Cette explication calma, dès le premier moment, l'espèce d'agitation qui s'était élevée à ce sujet. Mais il aurait beaucoup mieux valu que Fénelon n'eût pas rendu cette explication nécessaire, et qu'en parlant au public il ne se fût pas exposé à induire le public en erreur dans une matière aussi grave.

Nous finirons l'analyse de cette apologie de Fénelon par l'apostrophe qui la termine, et qui dut faire une grande impression sur Bossuet.

« Je laisse beaucoup de choses sans réponse particulière, parce que les faits éclaircis décident de tous les autres, et que ceux dont j'épargne la discussion aux lecteurs, ne devraient être appelés dans votre langage que des *minuties*. Mais si vous jugez à propos de vous en plaindre, je répondrai exactement à tout. Il ne me reste qu'à conjurer le lecteur de relire patiemment votre *Relation* avec ma *Réponse*, et *vos Remarques* avec *cette Lettre ;* j'espère qu'il ne reconnaîtra point en moi le *Montan d'une nouvelle Priscille*, dont vous avez voulu effrayer l'Eglise. Cette comparaison vous paraît juste et modérée ; vous la justifiez en disant qu'il ne s'agissait entre *Montan et Priscille que d'un commerce d'illusion ;* mais vos comparaisons, tirées de l'histoire, réussissent mal. Comme la docilité de Synésius ne ressemblait point à la mienne, ma prétendue illusion ne ressemble point aussi à celle de *Montan*. Ce fanatique avait détaché de leurs maris deux femmes qui le suivaient : il les livra à une fausse inspiration qui était une véritable possession de l'esprit malin, et qu'il appelait l'esprit de prophétie. Il était possédé lui-même, aussi bien que ces femmes, et ce fut dans un transport de la fureur diabolique, qui l'avait saisi avec *Maximille*, qu'ils s'étranglèrent tous deux. Tel est cet homme, l'horreur de tous les siècles, auquel vous comparez votre confrère, *ce cher ami de toute la vie*, *que vous portez dans vos entrailles ;* et vous trouvez mauvais qu'il se plaigne d'une telle comparaison ! Non, Monseigneur, je ne m'en plaindrai plus ; je n'en serai affligé que pour vous. Et qui est-ce qui est à plaindre, sinon celui qui se fait tant de mal à soi-même, en accusant son confrère sans preuve ? Dites que vous n'êtes point mon accusateur, en me comparant à *Montan !* Qui vous croira ? qu'ai-je besoin de répondre ? Pouviez-vous jamais rien faire de plus fort pour me justifier, que de tomber dans cet excès et dans ces contradictions palpables, en m'accusant ? Vous faites plus pour moi que je ne pourrais faire moi-même. Mais quelle triste consolation quand on voit le scandale qui trouble la maison de Dieu, et qui fait tant d'hérétiques et de libertins ! Quelque fin qu'un saint pontife puisse donner à cette affaire, je l'attends avec impatience, ne voulant qu'obéir, ne craignant que de me tromper, et ne cherchant que la paix. J'espère qu'on verra dans mon silence, dans ma soumission sans réserve, dans mon horreur constante pour l'illusion, dans mon éloignement de tout livre et de toute personne suspecte, que le mal que vous avez voulu faire craindre est aussi chimérique que le scandale a été réel, et que les remèdes violents contre des maux imaginaires se tournent en poisons. » (*Réponse aux Remarques.*)

Fénelon, en envoyant cet écrit à l'abbé de Chanterac, lui mandait : « J'espère (166) que vous serez content de ma réponse. Si on la trouve d'un ton un peu plus fort que mes autres écrits, c'est que je ne puis m'empêcher de montrer de l'horreur pour tant d'accusations horribles, et que certains lecteurs pensaient que ma modération venait de la crainte de mon adversaire. Du reste, on n'a qu'à comparer mes expressions aux siennes, on me trouvera bien patient par comparaison avec son âcreté. *Vous pouvez bien juger, par les dates, que je n'ai mis que huit jours à faire ma réponse ; c'est n'avoir pas perdu un moment pour trouver mes réponses.* »

Les adversaires de l'archevêque de Cambrai furent frappés d'étonnement en voyant sa *Réponse* succéder si rapidement aux *Remarques* de l'évêque de Meaux ; et le cardinal de Bouillon, admirateur sincère de Fénelon, disait publiquement à Rome, « Que c'était le plus grand effort de l'esprit humain. » (Manuscrits.)

Il fallait que cette réponse eût fait une terrible impression sur l'abbé Bossuet. On peut à peine transcrire les expressions qu'il ose se permettre en parlant de Fénelon : « *C'est une bête féroce* (Fénelon, *une bête féroce !*) qu'il faut poursuivre pour l'honneur de l'épiscopat et de la vérité, jusqu'à ce qu'on l'ait terrassée et mise hors d'état de ne plus faire aucun mal. Saint-Augustin n'a-t-il pas poursuivi Julien *jusqu'à la mort ?* Il faut délivrer l'Eglise du plus grand ennemi qu'elle ait jamais eu. Je crois qu'en conscience, les évêques ni le roi ne peuvent laisser M. de Cambrai en repos. » (*Lettre de l'abbé Bossuet*, 25 nov. 1698.)

Bossuet dut sans doute regretter en ce moment d'avoir abandonné les points de doctrine où il avait un avantage réel, pour transporter la discussion sur des points de fait. Au

(166) 7 novembre 1698. (Manuscrits.)

succès extraordinaire qu'avait d'abord obtenu sa *Relation sur le quiétisme*, avait succédé un intérêt plus touchant en faveur de Fénelon ; les personnes pieuses qui s'affligeaient avec raison du scandale de ces violents débats entre des évêques, ne pouvaient se dispenser de convenir que l'archevêque de Cambrai s'était vu dans la nécessité de repousser des accusations odieuses pour dérober la sainteté de son ministère à l'opprobre dont on voulait couvrir sa personne.

LXV.—*Jugement du chancelier d'Aguesseau.*

Si notre qualité d'historien de Fénelon rend notre témoignage suspect, nous rapporterons celui d'un homme dont le seul nom est fait pour inspirer une entière confiance. L'opinion du chancelier d'Aguesseau doit avoir d'autant plus de poids, que ses principes, ses relations, ses préventions même, devaient le rendre plus favorable à Bossuet qu'à Fénelon. (*Mémoires du chancelier d'Aguesseau, sur les affaires de l'Eglise de France*, tom. XIII, p. 177.) « Le scandale était moins grand tant que ces deux illustres adversaires ne combattirent que sur le fond de la doctrine, et l'on pouvait le regarder du moins comme un mal nécessaire; mais la scène devint plus triste pour les gens de bien, lorsqu'ils s'attaquèrent mutuellement sur les faits, et qu'ils publièrent des relations contraires, *où, comme il était impossible qu'ils dissent tous deux vrai*, on vit avec douleur, *mais avec certitude*, qu'il fallait que *l'un des deux dît faux;* et sans examiner ici de quel côté était la vérité, *il est certain au moins que l'archevêque de Cambrai sut se donner, dans l'esprit du public, l'avantage de la vraisemblance.* » (*Avertissement sur les signatures des docteurs.*)

Peut-être oserons-nous ajouter, au témoignage du chancelier d'Aguesseau, celui de Bossuet lui-même. Sans doute Bossuet ne pouvait pas, ou ne voulait pas convenir qu'il avait accusé trop légèrement l'archevêque de Cambrai; mais au moins il fut obligé d'avouer que son adversaire s'était parfaitement défendu. Il disait dans un écrit assez court qu'il publia peu de mois après, « que ses partisans (ceux de Fénelon) cessent de vanter son bel esprit et son éloquence; *on lui accorde sans peine qu'il a fait une vigoureuse et opiniâtre défense.* Qui lui conteste l'esprit? *il en a jusqu'à faire peur*, et son malheur est de s'être chargé d'une cause où il en faut tant. » (*Avertissement sur les signatures des docteurs.*)

Il n'est pas moins certain que depuis la *Réponse* de Fénelon *aux Remarques*, Bossuet abandonna entièrement la question des faits; il se borna à publier encore quelques écrits dogmatiques pour accélérer la décision du Saint-Siége. On cessa même, dans le cours de cette dispute, de faire mention de madame Guyon, et de toutes les prétendues découvertes qu'on avait faites de son commerce avec le P. Lacombe. L'état de démence de ce religieux fut entièrement constaté, et on prit le parti de laisser madame Guyon à la Bastille, sans avoir pu se procurer le plus léger indice des désordres dont on l'avait accusée.

Nous nous dispenserons de parler désormais de quelques écrits qui parurent vers la fin de cette controverse; ils ne pourraient plus offrir aucun intérêt dans une cause où la curiosité et l'attention publique commençaient à s'épuiser par l'inépuisable fécondité des deux principaux adversaires.

Nous nous bornerons à dire que l'évêque de Chartres avait publié, à la fin de juin 1698, une Instruction pastorale. Son objet était de prouver que l'archevêque de Cambrai avait varié dans ses notions sur l'espérance, qu'il semblait exclure de la charité. On doit bien sentir que cette discussion, qui se réduisait à une question de mots par la manière dont Fénelon s'expliqua, serait aujourd'hui entièrement indifférente pour tous les lecteurs.

Fénelon ne s'était point pressé de répondre à l'évêque de Chartres. On a vu qu'il avait eu à suivre des démêlés d'une tout autre importance avec Bossuet et le cardinal de Noailles, au sujet de tout cet amas de faits et d'accusations personnels, sous lesquels on avait prétendu l'accabler. Il peint, avec son aisance et sa liberté d'esprit ordinaire, la singularité d'une position où il était obligé de combattre seul contre trois de ses confrères. « Il me reste à répondre à M. de Chartres, et j'espère le faire clairement; mais on ne peut pas faire tout à la fois. Ils sont trois; ils ont des secours et des facilités à l'infini. Je suis seul, sans secours, avec une santé très-faible et épuisée encore plus par la peine d'esprit que par le travail, enfin embarrassé même pour l'impression. » (*Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac*, 6 septembre 1698. (Manuscr.)

Ce n'était en effet qu'avec des difficultés, des dépenses et des précautions infinies qu'il pouvait trouver des imprimeurs. Il éprouva même un autre genre de contradictions à l'occasion de sa *Réponse* à l'évêque de Chartres (167). Il en avait envoyé un ballot de sept cents exemplaires à Paris; M. d'Argenson, lieutenant de police, eut des ordres pour les faire saisir et arrêter.

Au reste, Fénelon mit peu d'intérêt à donner une grande publicité à cette *Réponse*. Il ne l'avait faite que parce qu'il voulait répondre à tout; il s'y était renfermé dans la discussion théologique; il avait évité d'y rien mêler qui pût offenser un prélat qu'il estimait sincèrement, et qui se montrait alors disposé à se rapprocher de lui. Bossuet voulut exciter l'évêque de Chartres à répliquer à la *Réponse* de l'archevêque de Cambrai; mais ce prélat avait pris, comme le cardinal de Noailles, la ferme résolution de ne plus se rengager dans ce combat d'écrits. Alors Bossuet, dont la plume était infatigable, se détermina à y répondre lui-même sous le nom d'un *théologien*, ce qui mit Fénelon dans la nécessité de faire paraître encore *deux lettres* en réponse à celle du théologien.

(167) 18 octobre 1698.

LXVI.— *Les examinateurs du livre de Fénelon à Rome sont partagés d'opinion.*

Pendant que les écrits se multipliaient en France, et s'y succédaient avec une rapidité dont Rome était peut-être aussi fatiguée qu'étonnée, les examinateurs étaient enfin parvenus à terminer leur examen le 25 septembre 1698, après soixante-quatre congrégations, à un grand nombre desquelles le Pape avait assisté en personne. Mais ils se trouvèrent, à la fin de cet examen, aussi partagés d'opinion qu'au commencement. Sur dix examinateurs, cinq déclarèrent que le livre de l'*Explication des maximes des saints ne méritait aucune censure* ; et les cinq autres prononcèrent qu'il renfermait un grand nombre de propositions répréhensibles.

Le partage des théologiens de Rome, après un examen de près de quinze mois, devait naturellement opérer une espèce de *fin de non-recevoir* contre les adversaires de l'archevêque de Cambrai ; il est vraisemblable qu'on n'aurait point dérogé, en cette occasion, aux usages et règles adoptés par le tribunal du Saint-Office, si des considérations impérieuses n'eussent donné une autre direction à la marche accoutumée de la cour de Rome (168). Mais les vives instances de Louis XIV, à qui Bossuet avait représenté la doctrine de l'archevêque de Cambrai comme *subversive de la religion*, et capable de troubler la paix du royaume, forcèrent Innocent XII à porter l'examen définitif du livre des *Maximes* à la congrégation des cardinaux du Saint-Office.

LXVII.—*Fénelon écrit à madame de Maintenon.*

Lorsque Fénelon fut instruit que les congrégations des examinateurs étaient terminées, et que le partage était déclaré, il crut pouvoir hasarder avec honneur une démarche de paix et de conciliation auprès de madame de Maintenon. Il mit à l'écart tous les sujets de plainte qu'elle lui avait donnés. Il voulut lui montrer, par une conduite pleine de candeur et de franchise, que son cœur, toujours fidèle au souvenir de ses anciennes bontés, ne conservait aucune amertume de ses derniers procédés. Il lui faisait observer dans cette lettre (169), « que ce livre qu'on lui avait représenté comme incapable de toute explication catholique, et pour les impiétés duquel ses confrères avaient cru le devoir pousser à toute extrémité, avait paru aux cinq principaux théologiens, choisis par le Pape dans le sein de l'Eglise romaine, non-seulement susceptible de meilleures explications, mais encore si pur et si correct, qu'il n'avait selon eux aucun besoin d'être expliqué. Il est vrai, Madame, que cinq autres sont contre mon livre ; mais la voix publique décide que, malgré leur mérite, ils n'ont pas le poids des premiers..... La règle inviolable du Saint-Office, qui est le plus rigoureux de tous les tribunaux en matière de foi, est qu'un livre demeure justifié, à moins que la pluralité des voix n'aille à le condamner. Cette règle est décisive en ma faveur ; ce préjugé me justifie par avance, Madame, aux yeux de toute la chrétienté... Quelque événement que Dieu permette, on ne verra en moi que docilité pour le Pape, mon supérieur ; que zèle, soumission et reconnaissance sans bornes pour le roi, mon maître ; que respect, attachement et reconnaissance pour vous, Madame ; qu'amour de la paix de l'Eglise ; qu'horreur pour toute nouveauté, et qu'oubli de la rigueur avec laquelle mes confrères m'ont attaqué. Quoique je les regarde tous selon Dieu, et dans l'esprit de la vraie fraternité, je ne puis m'empêcher de les distinguer un peu les uns des autres.

« Il ne me reste, Madame, que deux choses à vous représenter : la première est que, si le Pape me condamne, je tâcherai de porter ma croix sans murmure, et avec un cœur soumis ; et que si le Pape veut bien suivre les règles communes, comme je l'espère, pour me justifier, je serai pour mes confrères dans la même situation que s'ils ne m'avaient jamais attaqué. La seconde chose est que toutes les croix dont on tâche de m'accabler, ne me sont point aussi pesantes que celle de vous avoir causé tant de déplaisir. Puis-je me plaindre de ce que vous avez cru trois grands prélats plus que moi seul, et que vous avez préféré la sûreté de l'Eglise à ma réputation particulière ? En considérant les impressions que vous avez reçues, je conclus qu'il était naturel que vous allassiez plus loin, et qu'il faut qu'un reste de bonté vous ait retenue. C'est ce que je ressens, et que je ressentirai toute ma vie, comme je le dois. Je prie Dieu de tout mon cœur, Madame, qu'il vous console autant que je vous ai affligée malgré moi, et qu'il vous donne ses grâces les plus abondantes pour remplir ses desseins sur vous. »

Un langage si doux et si modéré, une attention si délicate à éviter tout ce qui pouvait rappeler à madame de Maintenon la légèreté avec laquelle elle était sortie de son caractère.

(168) M. le cardinal Maury, dans sa notice sur Fénelon, rapporte que madame de Sévigné disait, à l'occasion des démêlés de Bossuet et de Fénelon : « M. de Cambrai défend bien la cause de Dieu ; mais M. de Meaux défend mieux celle de la religion ; il doit gagner à Rome. » Il n'est pas facile de deviner le mot de cette espèce d'énigme. Madame de Sévigné s'exprimait ordinairement avec plus de naturel et de simplicité. Mais d'ailleurs ce ne peut être que par distraction que M. le cardinal Maury attribue ce mot à madame de Sévigné ; madame de Sévigné était morte au mois d'avril 1696, avant les démêlés de Bossuet et de Fénelon au sujet du livre des *Maximes des saints*, qui ne parut qu'à la fin de janvier 1697, et par conséquent longtemps avant que l'affaire eût été portée à Rome. Le mot que M. le cardinal Maury attribue à madame de Sévigné est de madame de Grignan, sa fille, et rappelle en effet, pour le fond et pour l'expression, la prétention ou le goût qu'on lui supposait pour les questions métaphysiques. Ce mot se trouve dans un Mémoire qu'elle a écrit sur le *Quiétisme*, et que Grouvelle a inséré dans son édition des *Lettres de madame de Sévigné*.

(169) Du mois de novembre 1698. (Manuscrits.)

en faisant elle-même les honneurs d'un livre (170) si offensant pour un ancien ami, dût toucher une âme naturellement sensible à la noblesse et à la générosité. Nous n'avons point sa réponse à cette lettre, et il est bien vraisemblable qu'elle n'y a point répondu : elle n'était plus à temps d'arrêter la marche d'une affaire qui avait fait tant d'éclat et dont on attendait à chaque instant le jugement définitif. D'ailleurs, on était parvenu à persuader à madame de Maintenon, « que, si l'archevêque de Cambrai n'était pas condamné, ce serait un fier protecteur pour le quiétisme. » (*Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles*, 7 août 1698.)

Innocent XII aurait sincèrement désiré d'épargner la flétrissure d'une censure à un archevêque dont il honorait les vertus et les talents (171). Il apporta beaucoup de lenteur à la décision qu'on désirait avec tant d'impatience; et il eut l'attention de donner à ces lenteurs le motif honorable de la solennité qu'exigeait l'importance de la cause et le mérite des grands évêques qui attendaient son jugement. Il voulait toujours se flatter qu'à la faveur de ces délais, quelque événement propice le délivrerait de la nécessité de prononcer.

LXVIII.—*Soixante docteurs de Sorbonne signent une censure de douze propositions du livre des* Maximes, *le* 16 *octobre* 1698.

L'abbé Bossuet, dans la vue de balancer l'impression qui résultait, en faveur de Fénelon, du partage des examinateurs de Rome, suggéra au cardinal de Noailles et à son oncle l'idée de faire paraître en France une censure prématurée du livre de l'archevêque de Cambrai. On publia donc tout à coup à Paris une censure de soixante docteurs de Sorbonne qui condamnaient, avec certaines qualifications, douze propositions extraites du livre des *Maximes*. Mais ce qui est assez remarquable, c'est que cette censure fut rédigée par M. Pirot, le même qui avait lu le manuscrit de Fénelon, qui avait fait les changements adoptés par l'auteur, qui avait jugé le livre *correct et utile*, et avait dit publiquement que c'était *un livre d'or*. Cet acte, l'ouvrage d'un seul particulier, fut ensuite présenté à chaque docteur séparément, au nom du cardinal de Noailles, avec l'invitation de le souscrire et en laissant à peine le temps de le lire. Cette censure ne fut d'abord signée que d'environ soixante ou soixante-dix docteurs; mais le mouvement une fois donné, un grand nombre d'autres docteurs y joignirent leurs signatures pour plaire à l'évêque diocésain. Cette petite manœuvre ne produisit pas tout l'effet et n'eut pas le succès qu'on en avait espéré. On eut lieu d'observer en cette occasion, comme en beaucoup d'autres, que ces sortes de signatures, surprises à la complaisance par l'intrigue ou la puissance, ont rarement le pouvoir de commander à l'opinion; elles peuvent tout au plus faire un moment illusion à la crédulité. Fénelon n'eut pas de peine à démontrer l'inconvenance d'un acte aussi irrégulier; et le cardinal de Noailles eut besoin de se justifier à Rome, où l'on fut choqué avec raison de voir une Faculté de théologie s'établir juge d'une question dont le jugement était déjà déféré au Saint-Siége.

Rien n'est plus curieux pour un lecteur attentif, comme nous l'avons déjà fait remarquer, que le contraste de la correspondance de l'abbé de Chanterac avec celle de l'abbé Bossuet. L'abbé de Chanterac croyait que, dans une controverse de doctrine, on ne devait employer que des raisonnements, des autorités religieuses et des formes canoniques. Ses lettres sont toujours empreintes de cet esprit de piété, de science, de candeur et de simplicité. L'abbé Bossuet, au contraire, réclame sans cesse des coups de force et d'autorité. En lisant sa correspondance (172), on serait tenté de croire qu'il s'agissait d'une négociation politique du plus grand intérêt pour la puissance de la France et la gloire de Louis XIV, et non d'une question assez obscure, sur laquelle les théologiens étaient partagés, et que le chef de l'Eglise hésitait encore à décider.

On doit plaindre Bossuet d'avoir cédé trop facilement aux impressions violentes d'un caractère aussi emporté que celui de son neveu. Les inquiétudes exagérées de l'abbé Bossuet sur le jugement du Saint-Siége portèrent son oncle à provoquer des mesures d'autorité qui n'auraient jamais dû intervenir dans une controverse de cette nature. Les partisans de Fénelon purent croire que l'évêque de Meaux mêlait à son zèle pour la saine doctrine, un peu de ressentiment contre la personne de l'archevêque de Cambrai.

Quoi qu'il en soit, Louis XIV céda aux instances de Bossuet et du cardinal de Noailles, appuyées de celles de madame de Maintenon : il expédia un courrier extraordinaire au cardinal de Bouillon, avec la lettre suivante pour le Pape :

« Très-Saint Père, dans le temps que j'espérais, du zèle et de l'amitié de Votre Sainteté, une prompte décision sur le livre de l'archevêque de Cambrai, je ne puis apprendre sans douleur que ce jugement, si nécessaire à la paix de l'Église, *est encore retardé par l'artifice de ceux qui croient trouver leur intérêt à la différer*. Je vois si clairement les suites fâcheuses de ces délais, que je croirais ne pas soutenir dignement le titre de fils aîné de l'Église, si je ne réitérais les instances pressantes que j'ai faites tant de fois à Votre Sainteté, et si je ne la suppliais d'apaiser enfin les troubles que ce livre a excités dans les consciences. On ne peut attendre présentement le repos que de la décision prononcée par le Père commun, mais claire, nette, et qui ne puisse

(170) La Relation de Bossuet.

(171) On rapporte généralement que, dans le cours de cette controverse, le Pape Innocent XII exprima en ces termes son opinion personnelle : *Erravit Cameracensis excessu amoris Dei : peccavit Meldensis defectu amoris proximi.* « L'archevêque de Cambrai a erré par excès d'amour de Dieu : l'évêque de Meaux a péché par défaut d'amour du prochain. »

(172) Voyez les tomes IV et V de l'édition des Œuvres de Bossuet, de M. l'abbé Migne.

recevoir de fausses interprétations; telle enfin qu'il convient qu'elle soit pour ne laisser aucun doute sur la doctrine, et pour arracher entièrement la racine du mal. Je demande, Très-Saint Père, cette décision à votre béatitude pour le bien de l'Eglise, pour la tranquillité des fidèles, et pour la propre gloire de Votre Sainteté : elle sait combien j'y suis sensible, et combien je suis persuadé de sa tendresse paternelle. J'ajouterai, à tant de grands motifs qui doivent la déterminer, la considération que je la prie de faire de mes instances et du respect filial avec lequel je suis, Très-Saint Père, votre très-dévot fils,

« LOUIS. »

A cette lettre pour le Pape en était jointe une autre très-dure pour le cardinal de Bouillon, par laquelle le roi le rendait, pour ainsi dire, responsable de l'événement.

On ne se borna pas à un témoignage aussi éclatant des véritables intentions du roi; on crut qu'il devait montrer encore, par quelque coup d'autorité, que l'archevêque de Cambrai était irrévocablement perdu dans son esprit, et que le retour à la cour lui était fermé à jamais.

LXIX.—*Le roi ôte à Fénelon le titre et la pension de précepteur des enfants de France.*

Vers les premiers jours de janvier 1699, Louis XIV se fit apporter le tableau des officiers de la maison des jeunes princes : il raya, de sa propre main, le nom de l'archevêque de Cambrai de l'état des appointements affectés aux fonctions de précepteur, et lui en ôta le titre. On lui retira en même temps l'appartement qu'il occupait en cette qualité au château. On est toujours surpris de voir un prince tel que Louis XIV, croire punir un homme tel que Fénelon, en lui retirant une pension. Pouvait-il avoir oublié que ce même Fénelon avait sollicité comme une grâce, quatre ans auparavant, la permission de verser cette pension dans le trésor royal pour les dépenses de la guerre, et que Louis XIV avait jugé peu convenable à sa dignité d'accueillir cet acte de générosité?

L'abbé Bossuet désira au moins inutilement de voir M. de Beauvilliers enveloppé dans cette nouvelle disgrâce de Fénelon. « Il me semble bien dangereux pour le présent et pour l'avenir, écrivait-il à son oncle, de laisser M. de Beauvilliers dans la place qu'il occupe.» Si on l'en avait cru, Louis XIV n'aurait fait usage de la plénitude de son autorité que pour écraser tous les amis de l'archevêque de Cambrai.

On dut être d'autant plus étonné, à Rome, des nouvelles instances formées au nom de Louis XIV, qu'on y procédait avec beaucoup d'activité au jugement du livre de l'archevêque de Cambrai. Les cardinaux de la congrégation du Saint-Office s'assemblaient en présence du Pape deux fois la semaine et souvent trois. Dix congrégations s'étaient déjà tenues dans le court intervalle du 19 novembre au 15 décembre. Une assiduité aussi constante, dans des hommes que leur âge et leurs dignités rendaient si respectables, et qui avaient d'ailleurs d'autres affaires à suivre et des devoirs non moins importants à remplir, méritait plutôt des éloges que les reproches que l'abbé Bossuet osait se permettre sur leur lenteur.

Cependant le Pape voulait avoir égard à l'impatience que le roi lui manifestait dans une forme si expressive et si pressante. Il ordonna sur-le-champ aux cardinaux de redoubler d'activité, et de tenir une troisième congrégation toutes les semaines pour accélérer l'examen et la décision.

LXX.—*Lettres de l'abbé de Chanterac à Fénelon, et de Fénelon à l'abbé de Chanterac.*

L'abbé de Chanterac, témoin de toutes les manœuvres des adversaires de Fénelon à Rome, instruit des vives instances du roi pour obtenir la condamnation de l'archevêque de Cambrai, ne se dissimulait pas l'influence d'une autorité si imposante : il exposait avec franchise ses inquiétudes à Fénelon. « Des personnes (173), qui vous sont sincèrement attachées, me disent tous les jours qu'il n'est pas possible que Rome puisse résister aux instances que la cour de France fait contre vous. Le roi ne demande pas seulement une décision prompte, mais il demande en termes précis la condamnation de votre livre, comme une chose nécessaire au repos et au bien de l'Etat... Il paraît (174) probable que, si l'on jugeait à présent, la disposition des esprits et le grand nombre des cardinaux de la congrégation du Saint-Office iraient à condamner le livre par les impressions que la cour de France a données par la crainte du quiétisme, dont on voit tous les jours ici des exemples et des histoires terribles, par le grand trouble que ce livre cause en France, et le sentiment de tant d'évêques et de docteurs qui le jugent dangereux et trop favorable aux quiétistes. Toutes ces considérations persuaderont à plusieurs que, quand même la doctrine du livre ne serait pas mauvaise dans le fond, et que les expressions même en pourraient être justifiées par celles des bons et saints auteurs qui s'en sont servis, néanmoins le bon ordre de l'Eglise demanderait, dans les circonstances présentes, que Rome le condamnât ou le prohibât pour apaiser ces troubles et rétablir la paix... J'attends (175) avec calme l'événement, quel qu'il puisse être; je l'attends dans cet esprit de soumission aux desseins de Dieu sur nous, que vous me recommandez d'une manière si touchante et qui en effet est si digne d'une âme chrétienne. Au milieu d'une si rude tempête, qui effraye et qui épuise toute la prudence humaine, je voudrais demeurer en silence auprès de Notre-Seigneur, sans lui dire avec trop d'empressement : *Seigneur, sauvez-nous, nous périssons: « Domine, salva nos, perimus* (*Matth.* VIII, 25); » mais pourtant, avec une confiance entière en sa bonté, le prier qu'il veille sur son

(173) 3 janvier 1699. (Manuscrits.)
(174) 9 janvier 1699. (Manuscrits.)

(175) 24 janvier 1699. (Manuscrits.)

Eglise et sur les vérités de la religion. Je vous avoue que ma foi augmente à la vue de tant de personnes de doctrine et de piété qui voient plus loin que moi dans notre affaire, qui en connaissent mieux tous les dangers, et qui demeurent pourtant inébranlables dans cette certitude, que Dieu ne permettra jamais que le pur amour ni le parfait désintéressement de nous-mêmes soient confondus avec l'erreur et l'illusion. Vos souffrances seront heureuses si elles servent à défendre la vraie charité. Que j'ai de joie, quand je pense qu'elle nous tiendra unis durant le temps et l'éternité! Ah! combien de fois me suis-je dit, dans ces jours de troubles et de ténèbres : *Allons et mourons avec lui!* » (*Joan.* XI, 16.)

On va juger si un pareil langage parlait au cœur de Fénelon. « Je (176) suis attendri, comme je le dois, mon cher abbé, de toutes vos lettres; mais, quoi qu'il arrive, demeurez en paix; tenez ferme en toute douceur et humilité. Si mon supérieur veut m'humilier, c'est à moi à recevoir de lui l'humiliation avec joie et docilité (177). Je suis bien éloigné de vouloir faire du trouble dans l'Eglise, sur l'amour désintéressé, par un intérêt personnel. Ma conduite décréditerait ma doctrine plus que toutes les censures : il s'agit de la doctrine, et non pas de nous... Je vous conjure de vous consoler, quelque événement que Dieu permette, et de compter que je vous reverrai avec le même attendrissement de cœur, soit que Dieu délivre la vérité par vous, soit qu'il veuille nous humilier et conserver sa vérité en nous humiliant... Je n'ai de confiance qu'en Dieu seul (178); je n'en veux pas même avoir en vous, quoique vous soyez l'instrument de sa providence. Vous voilà à la veille de la fin de tous vos travaux pour moi; votre repos me donnera quelque consolation; allons jusqu'au bout en simplicité; marchons au travers des ombres de la mort avec celui qui est notre guide. Quoi qu'il arrive, je ne puis qu'adorer, aimer, bénir celui par qui tout se fera et pour qui seul je porte la croix. Quoi qu'il arrive, je ne puis que le remercier de m'avoir donné en vous un si affectionné, si sage et si patient défenseur... Si Dieu (179) ne veut point se servir de moi dans mon ministère, je ne songerai qu'à l'aimer le reste de ma vie, n'étant plus en état de travailler à le faire aimer aux autres : je ne serai pas moins touché de vos travaux pour moi que si vous aviez fait approuver mon livre; je n'en aurai pas moins de reconnaissance pour les peines incroyables que vous souffrez depuis si longtemps. Je n'aurai pas moins d'impatience de vous revoir, de vous embrasser, de vous consulter et de vous regarder comme la consolation de toute ma vie. Mourons dans notre simplicité : *le ciel et la terre passeront, mais les paroles de Jésus-Christ ne passeront jamais.* (*Matth.* XXIV, 35.) Je (180) prie Dieu de vous conserver comme la prunelle de mes yeux : quelle joie si je puis vous embrasser, vous entretenir, vous voir, vous faire promener, vous aimer et vous révérer de plus en plus; enfin, vivre et mourir avec vous! »

Ce fut à peu près à cette époque que le bruit se répandit que madame Guyon était morte à la Bastille (181). La nouvelle en fut portée jusqu'à Cambrai et à Rome. On peut désirer de connaître comment Fénelon s'exprimait avec un ami intime, sur un événement qui ne pouvait pas lui être indifférent..... « On (182) mande de Paris que madame Guyon est morte à la Bastille; je dois dire après sa mort, comme pendant sa vie, que je n'ai jamais rien connu d'elle qui ne m'ait fort édifié. Fût-elle un démon incarné, je ne pourrais dire en avoir su que ce qui m'a paru dans le temps : ce serait une lâcheté horrible que de parler ambigument là-dessus pour me tirer d'oppression. Je n'ai plus rien à ménager pour elle; la vérité seule me retient. »

LXXI. — *Incertitudes du Pape.*

Plus le moment où le Pape allait prononcer approchait, plus ce vertueux Pontife était flottant et indécis. Les pressantes instances du roi, renouvelées avec tant de force dans ses dernières lettres, alarmaient Innocent XII sur le danger de choquer un prince cher à l'Eglise, et d'introduire un nouveau sujet de division entre le Saint-Siége et le clergé de France, alors dirigé par les adversaires les plus ardents de l'archevêque de Cambrai. D'un autre côté la vertu, la piété, les talents et la réputation de Fénelon, sa religieuse soumission à l'Eglise romaine, la pureté de ses intentions, qui ne pouvaient être méconnues après tant d'explications satisfaisantes, replongeaient le Pape dans les plus cruelles anxiétés. Il était encore arrêté par le partage d'opinions des examinateurs qui, après un examen de quinze mois, n'avaient pu s'accorder à trouver, dans le livre des *Maximes des saints*, les erreurs monstrueuses qu'on lui reprochait. La confiance particulière qu'Innocent XII avait en l'opinion personnelle des examinateurs favorables à Fénelon, contribuait encore à entretenir ses incertitudes (183).

Après de longues discussions qui avaient rempli trente-sept séances, les cardinaux étaient enfin parvenus à terminer leur examen. Des trente-huit propositions soumises aux premiers examinateurs, ils s'étaient accordés à croire que vingt-trois étaient répréhensibles; ils s'étaient seulement partagés sur la forme que l'on donnerait aux qualifications. Les uns étaient d'avis de censurer chaque

(176) 14 janvier 1699. (Manuscrits.)
(177) 20 février 1699. (Manuscrits.)
(178) 19 décembre 1698. (Manuscrits.)
(179) 23 janvier 1699. (Manuscrits.
(180) 19 novembre 1698. (Manuscrits.)
(181) La nouvelle était fausse : c'était une femme qui la servait qui venait en effet de mourir à la Bastille.
(182) 16 janv. 1699. (Manuscr.)

(183) Innocent XII donna une preuve remarquable de son estime personnelle pour deux des examinateurs favorables à Fénelon; il les nomma cardinaux quelques mois après qu'il eut prononcé un jugement contraire à l'opinion qu'ils avaient émise. On peut ajouter qu'il nomma aussi cardinal le prélat Sperelli, commissaire du Saint-Office, et qui, dans cette occasion, s'était également montré favorable à la cause de Fénelon.

proposition en particulier; les autres jugeaient qu'on devait se borner à les envelopper sous des qualifications générales. Cette diversité de sentiments fit qu'on s'en remit à ce que le Pape déciderait lui-même; mais il en résultait que les dispositions plus ou moins rigoureuses du décret dépendraient jusqu'à un certain point des dispositions personnelles des cardinaux à qui le Pape en confierait la rédaction.

L'avis unanime des cardinaux ne permettait plus au Pape de soustraire à la censure le livre de l'archevêque de Cambrai; mais telle était la considération générale que Fénelon s'était acquise dans le cours de cette controverse; telle était l'estime d'Innocent XII pour sa piété et la pureté de ses intentions, que ce Pontife rechercha avec une affection vraiment paternelle toutes les formes les plus propres à adoucir la rigueur du jugement qu'il était obligé de prononcer.

Ce fut dans cette intention qu'il nomma, le 21 février 1699, les cardinaux Noris, Ferrari et Albani, pour procéder à la rédaction du décret. Les deux premiers étaient de savants religieux que leur mérite, leur piété et leur science théologique avaient élevés aux honneurs de la pourpre romaine; ils avaient d'ailleurs présidé à toutes les congrégations des théologiens du Saint-Siége, et ils se trouvaient parfaitement instruits de tous les points de cette controverse. Le cardinal Albani était doué de cet esprit de sagesse qui annonce les hommes appelés à gouverner. Il était secrétaire des brefs, l'une des charges de la cour romaine qui donnent le rang de ministre. Il avait justifié la confiance de son souverain par celle qu'il inspirait à tous ceux qui avaient à traiter avec lui : son caractère de droiture et son esprit de conciliation étaient si bien établis dans le public, que tous les partis le réclamaient auprès du Pape pour leur arbitre ou leur juge. « Le cardinal Albani était, » dit l'abbé Phelippeaux, « sage, réglé, affable, habile dans les belles-lettres et l'histoire ecclésiastique. C'était un homme mélancolique et profond, qui avait beaucoup de dextérité et de manége dans les affaires, fertile en expédients, se ménageant avec tout le monde, honorant les gens de lettres, très-zélé pour la gloire, les intérêts et la grandeur du Saint-Siége : il était estimé à Rome pour un politique. » (*Relation du quiétisme.*) Cet éloge, déparé seulement par quelque traits vagues et équivoques, est d'autant moins suspect dans la bouche de l'abbé Phelippeaux, qu'il ne pardonnait pas au cardinal Albani les dispositions favorables qu'il montra pour l'archevêque de Cambrai, dans la rédaction du décret.

Le Pape avait surtout affecté d'exclure de cette commission le cardinal Casanate, parce qu'il était instruit des relations particulières qu'il entretenait avec l'abbé Bossuet, et qu'il l'avait toujours entendu opiner dans les congrégations de la manière la plus rigoureuse contre le livre des *Maximes des saints*. Innocent XII voulait imprimer à son décret un caractère de modération et d'impartialité propre à lui concilier la soumission de toute l'Eglise, et l'assentiment libre et volontaire de celui même qui devait y lire sa condamnation : c'est ainsi que, dans le moment même où Innocent XII se voyait obligé de remplir un ministère de rigueur, il cherchait à combiner, avec l'intérêt le plus touchant, les formes les plus douces pour ménager l'honneur et la personne de Fénelon.

Mais le cardinal Albani fut le premier à représenter au Pape tous les motifs de justice et de convenance qui devaient faire admettre le cardinal Casanate au travail que Sa Sainteté avait daigné lui confier; que l'exclusion affectée d'un membre du Sacré Collége, que son âge, son ancienneté, sa longue expérience dans toutes les questions de doctrine appelaient naturellement à un pareil ministère, paraîtrait déroger aux principes de justice et d'impartialité que Sa Sainteté voulait manifester.

Le Pape ne se rendit qu'avec répugnance aux représentations du cardinal Albani; et telle était la tendre affection qu'il avait conçue pour Fénelon, telle était l'espèce de respect dont il voulait l'environner dans son malheur, « qu'il fit une démarche que jamais Pape n'avait faite. Il envoya l'assesseur et le commissaire du Saint-Office à tous les cardinaux, pour leur recommander de traiter avec douceur la personne de M. de Cambrai, et de l'épargner en tout ce qui n'était pas essentiel : en un mot, il s'expliqua de manière à leur faire entendre qu'on lui ferait plaisir de ménager ce prélat autant qu'il serait possible. » (*Lettre de l'abbé Bossuet*, février 1699.)

Il fit plus encore : « il chargea le commissaire du Saint-Office de passer chez le cardinal Casanate en particulier, qu'il savait le plus mal disposé pour l'archevêque de Cambrai, et de lui recommander de sa part, de réfléchir sérieusement sous les yeux de Dieu sur le danger de compromettre l'Eglise romaine, de bien consulter sa conscience et de n'avoir nulle autre vue. » (*Relation de l'abbé Phelippeaux.*)

Les cardinaux Noris, Ferrari et Albani s'étaient déjà assemblés trois jours de suite pour minuter le décret. Ils étaient convenus, « 1° que le décret serait rendu sous la forme d'un simple bref et non d'une bulle; 2° que le bref exprimerait *que le Pape ne prétendait pas condamner les explications de l'auteur du livre* (*non intendimus improbare explicationes auctoris*); 3° qu'en rapportant la proposition du *trouble involontaire de Jésus-Christ*, on énoncerait que l'auteur l'avait désavouée comme n'appartenant pas à son texte (*quam tamen propositionem negat auctor esse suam*) : on avait eu enfin l'attention, dans le projet de bref, de ne nommer ni le livre ni l'auteur. » (*Idem.*)

Mais aussitôt que le cardinal Casanate se vit admis au nombre des rédacteurs, il voulut signaler son influence en rejetant tous les ménagements que l'on avait cru devoir observer pour la personne de l'archevêque de Cambrai. L'exclusion momentanée qu'on lui avait donnée n'avait servi qu'à l'exaspérer. Il insista avec chaleur pour que l'on insérât à la tête du

décret tout le frontispice du livre de l'*Explication des maximes des saints*; qu'on supprimât la clause qui portait : *Qu'on n'entendait improuver les explications produites par l'auteur;* et celle qui énonçait : *Que la proposition du trouble involontaire n'appartenait point au livre*. Les cardinaux Noris et Ferrari se rangèrent à son avis, et le cardinal Albani persista dans son sentiment; mais le cardinal Casanate protesta qu'il ne signerait point la rédaction du décret, si on ne lui accordait ce qu'il demandait.

Le Pape, instruit de ces nouvelles difficultés, indiqua, le 3 mars 1699, une congrégation extraordinaire des cardinaux pour chercher à les concilier. Les cardinaux Casanate et Albani exposèrent les motifs de leur opinion sur les points de forme qui les divisaient encore, et l'avis du cardinal Casanate prévalut du consentement du cardinal Albani lui-même.

LXXII. — *Le Pape veut prononcer des canons au lieu d'une censure du livre.*

La congrégation des cardinaux ayant donné sa sanction au projet du décret minuté par les cardinaux Casanate, Noris, Ferrari et Albani, il semblait que cette longue controverse, discutée depuis dix-huit mois avec un appareil dont les annales de l'Eglise offraient peu d'exemples, allait enfin être terminée par le jugement du Pape; mais il survint tout à coup un incident imprévu qui pensa rendre inutiles tant d'écrits, tant de discussions et tant d'examens. Innocent XII montrait une douleur si profonde, une répugnance si marquée à condamner Fénelon, qu'on crut pouvoir lui proposer un plan qui paraissait devoir assurer la vérité et la pureté de la doctrine de l'Eglise sur les matières contestées, et épargner à son cœur paternel la douleur de flétrir un archevêque que ses grandes qualités et ses malheurs semblaient avoir rendu encore plus respectable dans toute l'Europe. « On lui présenta douze canons qui renfermaient la doctrine de l'Eglise opposée à celle de Molinos et des quiétistes; et on ajouta que cette exposition de la doctrine catholique ferait honneur à son pontificat et au Saint-Siége; qu'elle mettrait la vérité à couvert sans flétrir la réputation de l'archevêque de Cambrai qui souscrirait volontiers à ces canons; qu'en suivant ce projet, on pourrait se contenter d'une simple prohibition du livre, et que tout le monde serait content. » (*Relation de l'abbé Phelippeaux.*)

Innocent XII saisit avec avidité une proposition qui remplissait tous les vœux de son cœur et qu'il croyait propre à remplir toutes les vues de sa sagesse; mais il ne voulut pas s'en rapporter à ses seules lumières; il consulta le cardinal Ferrari, l'un des membres les plus éclairés du Sacré Collége, et qui avait toujours montré une grande modération dans les congrégations des cardinaux. Le cardinal Ferrari répondit au Pape « qu'il serait avantageux, si l'on pouvait trouver quelque moyen doux pour terminer l'affaire; que Sa Sainteté pouvait se comporter ou en père en donnant des règles, ou en juge en prononçant une sentence. Il demanda du temps pour penser sérieusement à ce nouveau projet, assurant qu'il ne tromperait pas Sa Sainteté. » (*Idem.*)

Le Pape, satisfait de voir qu'un homme aussi généralement estimé que le cardinal Ferrari paraissait goûter son plan, convoqua le jeudi 5 mars la congrégation des cardinaux, fit lire en sa présence les douze canons, et ordonna qu'on en délivrât des copies à chaque cardinal.

Cette nouvelle inattendue se répandit dès le soir même dans toute la ville, et elle plongea l'abbé Bossuet dans la plus profonde douleur. Il se hâta d'expédier un courrier extraordinaire au cardinal de Noailles et à son oncle, en leur annonçant que tout était perdu si le projet des canons était admis (car dans l'opinion de l'abbé Bossuet, tout était perdu si l'archevêque de Cambrai n'était pas condamné). Sa dépêche portait qu'il était absolument nécessaire, dans une circonstance aussi urgente, que le roi s'expliquât dans un langage encore plus impérieux qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, et laissât entrevoir les suites les plus effrayantes pour la cour de Rome.

Après avoir expédié ce courrier, dont le retour était encore éloigné, il s'occupa à exciter les cardinaux contre le nouveau projet qu'on venait de soumettre à leurs délibérations. Ce fut l'objet d'un mémoire que l'abbé Phelippeaux rédigea en quelques heures; dès le lendemain, 6 mars, il fut traduit en italien et remis à tous les cardinaux de la congrégation. Si on élague de ce mémoire tout ce que la prévention ou l'esprit de parti pouvait avoir inspiré à l'abbé Phelippeaux, il est certain qu'il y avait renfermé, avec autant de précision que de justesse (184), les considérations les plus fortes pour démontrer tous les inconvénients de ce nouveau projet de canons.

LXXIII. — *Les cardinaux se déclarent contre ce projet.*

Le Pape avait indiqué au 8 mars la congrégation des cardinaux, pour qu'ils eussent à délibérer sur les douze canons qu'il leur avait proposés dans la séance du 5. Les cardinaux, après avoir procédé à une seconde lecture, commencèrent par délibérer si, avant de discuter les canons en eux-mêmes, il ne convenait pas d'abord d'examiner s'il était expédient de faire des canons. Le cardinal Casanate fut celui qui se déclara le plus fortement contre ce projet; il était facile en effet de faire apercevoir les conséquences fâcheuses qui devaient en résulter : il observa qu'on ne ferait que donner ouverture à de nouvelles contestations, sans terminer aucune de celles qui s'étaient déjà élevées, et sur lesquelles on attendait depuis dix-huit mois une décision solennelle; qu'en considérant les dispositions du roi, et le crédit dont les trois prélats jouissaient à la cour et dans le clergé, il était à craindre qu'on n'adoptât en France quelque mesure extraordinaire, capable de rompre la bonne harmonie qu'on avait eu tant de peine

(184) Voyez la *Relation de l'abbé Phelippeaux.*

à rétablir; que tout devait faire espérer que l'archevêque de Cambrai, dont on connaissait la piété et la soumission sincère à l'Eglise, confirmerait, par une généreuse résignation, les engagements qu'il avait pris.

Des considérations aussi justes et aussi sages prévalurent dans l'esprit des cardinaux; ils se réunirent presque unanimement à penser que le projet des canons était inadmissible dans les circonstances présentes, et ils chargèrent l'assesseur du Saint-Office de rendre compte de leur vœu à Sa Sainteté.

LXXIV. — *Mémoire de Louis XIV au Pape.*

Le Mémoire fulminant que Louis XIV adressa au Pape, et qui n'arriva à Rome qu'après la conclusion de cette grande affaire, dut montrer aux cardinaux et au Pape à quel point on avait réussi à prévenir ce prince contre l'archevêque de Cambrai.

« Sa Majesté apprend, avec étonnement et avec douleur, qu'après toutes ses instances et après tant de promesses de Sa Sainteté, réitérées par son nonce, de couper promptement jusqu'à la racine, par une décision précise, *le mal que fait dans tout son royaume le livre de l'archevêque de Cambrai;* lorsque tout semblait terminé *et que ce livre était reconnu rempli d'erreurs, par tant de congrégations de cardinaux et par le Pape lui-même*, les partisans de ce livre proposaient un nouveau projet qui tendait à rendre inutiles tant de délibérations et à renouveler toutes les disputes.

« Le bruit répandu dans Rome, de ce projet, le fait consister dans un certain nombre de canons qu'on donnerait à examiner aux cardinaux, dans lesquels on établirait la saine doctrine sur la spiritualité, laissant le livre en son entier.

« Cette discussion, plus difficile que toutes celles qui ont précédé sur la censure des propositions, ou se ferait précipitamment et sans l'exactitude requise dans un ouvrage si délicat, ou rejetterait cette affaire dans de nouvelles longueurs dont on ne sortirait jamais; et cependant le mal, qui demande les remèdes les plus efficaces et les plus prompts, irait toujours en augmentant comme il a fait, jusqu'à l'infini. On verrait naître tous les jours de nouvelles difficultés et de nouveaux incidents, *par les subtiles interprétations d'un esprit fécond en inventions, comme il paraît par tous ses écrits.*

« Ainsi, loin de terminer par un seul coup, en prononçant sur le livre et sur sa doctrine, comme il a été tant de fois promis, les disputes *qui mettent le feu dans son royaume*, Sa Majesté les verrait croître sous ses yeux, sans que le Pape, à qui il a eu recours avec une révérence et une confiance filiale, daignât y apporter de remède.

« *Ce qui étonne le plus, c'est qu'on ait ce ménagement pour un livre reconnu mauvais et pour un auteur qui voudrait se faire craindre, encore qu'il ait contre lui tous les évêques du royaume* et la Sorbonne, dont deux cent cinquante docteurs viennent encore d'expliquer leurs sentiments.

« Sa Majesté ne peut croire que, sous un pontificat comme celui-ci, on tombe dans un si fâcheux affaiblissement; *et l'on voit bien que Sa Majesté ne pourra recevoir ni autoriser dans son royaume que ce qu'elle a demandé et ce qu'on lui a promis : savoir, un jugement net et précis sur un livre qui met son royaume en combustion, et sur une doctrine qui le divise; toute autre décision étant inutile pour finir une affaire de cette importance et qui tient depuis si longtemps toute la chrétienté en attente.* Il est visible que ceux qui proposent ce nouveau projet, à la fin d'une affaire tant examinée, ne songent pas à l'honneur du Saint-Siége, dont ils ne craignent point de compromettre l'autorité dans un abîme de difficultés, mais seulement à sauver un livre déjà reconnu digne de censure.

« Il serait douloureux à Sa Majesté de voir naître parmi ses sujets un nouveau schisme, dans le temps qu'elle s'applique de toutes ses forces à éteindre celui de Calvin; *et si elle voit prolonger, par des ménagements qu'on ne comprend pas, une affaire qui paraissait être à sa fin, elle saura ce qu'elle aura à faire et prendra des résolutions convenables; espérant toujours néanmoins que Sa Sainteté ne voudra pas la réduire à de si fâcheuses extrémités.* » (Œuvr. de Bossuet, t. V, édit. de M. l'abbé Migne.)

Si nos lecteurs se sont familiarisés avec le langage et le style de Bossuet dans cette controverse, ils auront pu le retrouver dans le Mémoire que nous venons de transcrire et auquel Louis XIV ne fit que prêter son nom (185).

Ce Mémoire n'eut au reste aucune influence sur la décision du Pape; elle était déjà prononcée lorsqu'il parvint à Rome.

L'assesseur du Saint-Office étant venu rendre compte au Pape de la délibération des cardinaux dans leur séance du 8 mars (186), Innocent XII parut éprouver quelque peine de voir rejeter, aussi unanimement, un projet qu'il croyait également propre à assurer la saine doctrine et à mettre à couvert la réputation d'un archevêque recommandable (187). Mais ce Pontife était trop judicieux pour résister au sentiment unanime des cardinaux *qu'il avait appelés lui-même au partage de sa sollicitude pastorale.* Il ordonna en conséquence à l'assesseur de porter, dès le lendemain 9 mars, à tous les cardinaux, le projet de décret, et d'indiquer une congrégation extraordinaire pour le mercredi 11 mars; on y fit une nouvelle et dernière lecture du bref de condamnation du livre de l'*Explication des maximes des saints.* Le Pape avait fait en même temps distribuer des aumônes et ordonner des prières publiques dans toutes les

(185) Bossuet en convient lui-même dans sa lettre à son neveu, du 16 mars 1699.

(186) Lettre de l'abbé Bossuet, du 10 mars 1699.

(187) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre III, n° IX.

églises de Rome, pour implorer les lumières du Saint-Esprit et pour annoncer toute la solennité d'un jugement important dans l'ordre de la religion.

LXXV. — *Innocent XII condamne le livre de Fénelon.*

Enfin, le jeudi 12 mars 1699, le Pape, après avoir dit la Messe de grand matin, se rendit dans la chapelle de son palais de *Monte-Cavallo*, où tous les cardinaux de la congrégation du Saint-Office étaient assemblés; on y lut, selon les formes ordinaires, le décret convenu et arrêté, et le Pape le signa (188). Il fut imprimé le jour même, publié et affiché, selon l'usage, dans les principales places de Rome. Le cardinal de Bouillon et l'abbé Bossuet dépêchèrent des courriers extraordinaires pour en porter la nouvelle au roi et aux trois prélats.

Ce décret était rendu sous la simple forme de bref. Il exposait, dans un précis très-simple et très-abrégé, ce qui s'était passé à l'occasion des bruits répandus en France sur la mauvaise doctrine de ce livre, de l'examen qui en avait été fait d'après l'ordre de Sa Sainteté, par plusieurs cardinaux et théologiens. Le Pape déclarait ensuite : « Qu'après avoir pris les avis de ces mêmes cardinaux et docteurs en théologie, *il condamnait et réprouvait, de son propre mouvement,* le livre susdit, en quelque langue et version que ce fût, d'autant que, par la lecture et l'usage de ce livre, *les fidèles pourraient être* (189) insensiblement conduits dans des erreurs déjà condamnées par l'Eglise catholique; et aussi comme contenant des propositions qui, dans le sens des paroles, ainsi qu'il se présente d'abord, et selon la suite et la liaison des sentiments (190), sont téméraires, scandaleuses, mal sonnantes, offensives des oreilles pieuses, pernicieuses dans la pratique et même erronées respectivement. » Le bref rapportait ensuite vingt-trois propositions extraites du livre des *Maximes des saints;* le Pape les déclarait soumises *respectivement* aux qualifications énoncées. Le surplus du bref exprimait les dispositions d'usage pour les livres condamnés. Non-seulement le Pape et le plus grand nombre des cardinaux s'étaient refusés à comprendre parmi les qualifications celle d'*hérétique* et même celle d'*approchante de l'hérésie* (191), mais ils avaient rejeté la clause usitée dans ces sortes de décrets, qui condamne au feu les livres censurés.

Dans le premier moment, Bossuet fut si satisfait d'avoir obtenu la condamnation de l'archevêque de Cambrai; il avait observé si sensiblement combien on commençait à se fatiguer à Versailles de cette interminable discussion, et avec quelle impatience le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres soupiraient après une décision quelconque; Bossuet était lui-même si inquiet du succès depuis le projet des canons proposés par le Pape, qu'il s'applaudit d'abord très-sincèrement d'être enfin arrivé au terme de tant de travaux et de sollicitudes (192); mais il laisse ensuite apercevoir dans ses lettres (193), que des réflexions ultérieures l'avaient rendu plus mécontent des ménagements que le Pape avait montrés pour l'archevêque de Cambrai dans ce décret; enfin il écrivit à son neveu le 10 avril (1699) : « Il est inutile de parler davantage du bref; on le recevra comme il est, et on le fera valoir du mieux qu'il sera possible. On trouve ce parti plus convenable que d'entamer de nouvelles négociations, et de s'exposer à voir peut-être affaiblir encore le jugement en le faisant réformer. »

On peut se faire une idée de toutes les difficultés que les adversaires de Fénelon avaient eues à remporter la victoire par quelques expressions de la lettre du P. Roslet (194), en envoyant au cardinal de Noailles le bref de condamnation (195). « Monseigneur, j'envoie à Votre Grandeur *la peau du lion qui nous a fait tant de peine, et qui a étonné tout le monde par ses rugissements continuels durant plus de vingt mois.* Le Pape, touché de compassion, voulait qu'on supprimât le nom de l'auteur; mais on lui fit entendre que cela ne se pouvait pas, puisque l'auteur même s'était nommé et manifesté à toute l'Eglise.... Je regarde le succès de l'affaire comme un miracle de la divine providence; car, selon les règles de la sagesse humaine, elle ne devrait pas si tôt ni si heureusement finir.... J'ai un peu de peine de ce que le jugement ne soit pas en forme de *bulle*, quoiqu'un *bref* soit essentiellement la même chose. *C'est en vérité beaucoup que l'on ait obtenu cette décision : « attentis circumstantiis. »*

L'abbé de Chanterac apprit en ces termes à Fénelon le jugement qui le condamnait :

LXXVI. — *Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon*, 14 *mars* 1699. (Manuscrits.)

« Voici, Monseigneur, le temps de mettre en pratique ce que la religion vous a jamais fait comprendre de plus saint dans la parfaite conformité à la volonté de Dieu. Voici le temps, si je l'ose dire, et pour vous et pour ceux qui vous sont unis, d'être obéissant à Jésus-Christ jusqu'à la mort, et à la mort de la croix, afin que ceux qui vivent ne vivent plus à eux-mêmes. Vous avez besoin de toute votre piété et de toute la soumission que vous avez si souvent promise au Pape dans vos lettres, pour posséder votre âme

(188) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre III, n° X.

(189) Dans la traduction de ce bref, imprimée tome XV de l'édition des Œuvres de Bossuet de dom Déforis, on a mis *peuvent être*, au lieu de *pourraient être*, ce qui forme un sens différent dans le style des censures.

(190) Le même traducteur a ajouté *et des maximes* mots qui ne se trouvent pas dans le bref.

(191) Lettre de l'abbé Bossuet, du 17 mars 1699.

(192) *Voyez* une lettre de Bossuet, du 30 mars 1699, tome V. (*Edition de M. l'abbé Migne.*)

(193) *Voyez* une lettre de Bossuet, du 6 avril 1699, tome V. (*Edition de M. l'abbé Migne.*)

(194) C'était un religieux Minime que le cardinal de Noailles employa à Rome comme son agent dans cette affaire.

(195) 13 mars 1699. (Manuscrits.)

avec patience, en lisant le bref qu'il vient de donner et de publier contre votre livre. Il serait inutile de vous dire ici certaines circonstances qui ont accompagné cette décision, et qui ne servaient qu'à la rendre plus accablante. *Le zèle de quelques particuliers allait jusqu'à croire rendre service à Dieu, en demandant encore d'autres choses plus flétrissantes et d'un plus grand éclat*, et le Pape a cru faire beaucoup pour vous, de leur résister là-dessus. On a cru que je devais le voir, non-seulement pour l'assurer de votre soumission à son jugement, mais encore pour d'autres choses dont je pourrai peut-être vous rendre compte à la fin de cette lettre. Quelle différence entre ce qu'il dit en particulier, et ce que son bref fait entendre au public! Nous ne saurions être tous ensemble si affligés, comme il le paraissait lui seul, de ce qu'il pouvait y avoir de pénible pour vous dans le jugement qu'il venait de rendre; il en paraissait changé à n'être pas reconnaissable. Il me dit plusieurs fois qu'il vous connaissait pour un grand archevêque, très-pieux, très-saint, très-docte, *piissimo*, *santissimo*, *dottissimo :* ce sont ses propres termes; car il parlait italien. Je ne dois pas vous dire ici ce que je lui répondis.

« Tous vos amis, Monseigneur, croient que vous devez recevoir ce bref avec une parfaite soumission, telle que vous l'avez promise, simple et sincère; ils sont persuadés même, que plus elle paraîtra simple, plus elle sera agréable à Dieu et aux hommes. Il semble que Notre-Seigneur vous destine autant à édifier toute l'Église par votre soumission, qu'on veut faire croire qu'elle a été scandalisée par votre livre. Ce seul exemple donnera une plus grande idée de la perfection des vertus chrétiennes, que tout ce que vous auriez pu dire de plus saint sur la religion. Je n'ai point balancé à dire que vous rempliriez exactement toutes vos promesses, parce que j'ai toujours été pénétré de ces paroles si touchantes que je vous ai entendu dire plusieurs fois : *Je ne me compte pour rien, ni moi, ni mon livre;* et je sais combien vous vous êtes appliqué à regarder dans toute votre conduite l'auteur et le consommateur de la foi qui, par le seul plaisir de rendre gloire à Dieu, sait supporter sa croix et mépriser la confusion. Jésus-Christ attaché à la croix, exposé aux divers jugements des hommes et abandonné de son Père, me paraît aujourd'hui, Monseigneur, le vrai modèle que la religion vous propose à imiter, et que le Saint-Esprit veut former en vous. C'est principalement dans des états semblables à celui où la Providence vient de vous mettre, que le juste vit de la foi (*Rom.* I, 17), et que nous devons être fondés et enracinés dans la charité de Jésus-Christ. (*Ephes.* III, 17.) Qui est-ce qui nous en séparera (*Rom.* VIII, 35)? Jamais je n'ai été si étroitement uni avec vous pour l'éternité. Je ne vous quitte point, et je trouve même quelque consolation à demeurer ferme et tranquille au pied de votre croix, pour donner cette marque publique de la confiance que j'ai toujours eue en votre piété.»

LXXVII. — *Résignation de Fénelon.*

Fénelon était déjà instruit du décret rendu à Rome contre son livre, avant que les lettres de l'abbé de Chanterac lui fussent parvenues. Le comte de Fénelon, son frère, était parti en poste de Paris pour lui en porter la première nouvelle, et il était arrivé à Cambrai le 25 mars, jour de l'Annonciation, au moment où l'archevêque allait monter en chaire pour prêcher sur la solennité du jour. Quelque affecté qu'il fût d'une décision si contraire à son attente, la religion conserva un tel empire sur cette âme vertueuse, qu'il se recueillit seulement quelques instants pour changer tout le plan du sermon qu'il avait préparé; il le tourna sur la parfaite soumission due à l'autorité des supérieurs. La nouvelle de la condamnation de Fénelon avait déjà rapidement circulé dans la nombreuse assemblée qui l'écoutait. Cette admirable présence d'esprit, ce mouvement sublime, ce calme religieux, qui attestait d'avance la soumission de l'archevêque de Cambrai, et qui en était l'engagement solennel, firent couler de tous les yeux des larmes de tendresse, de douleur, de respect et d'admiration.

Fénelon n'hésita pas; il n'avait pas hésité un seul moment; il ne connaissait pas encore le dispositif du jugement qui le condamnait, et il s'occupait déjà de rédiger l'acte public de sa soumission. C'est ce que nous voyons par la lettre qu'il écrivit à l'abbé de Chanterac, aussitôt qu'il eut appris de Paris que Rome l'avait condamné. « J'attends la bulle pour mesurer sur ses paroles celles du mandement que je ferai (196). Si je puis l'avoir par Paris, je ne perdrai pas un seul moment pour dresser mon acte, et je tâcherai de le faire le plus simple et le plus court qu'il pourra l'être. Les usages de France, qu'on me ferait un crime irrémissible de violer, ne me permettent pas de publier mon mandement de soumission à la bulle, qu'elle n'ait été enregistrée au parlement. En tout cela, et dans tout mon procédé, je veux montrer ce qui est sincère en moi, c'est-à-dire un cœur qui n'a aucun ressentiment, un sincère respect pour le Saint-Siége, et une soumission sans restriction à son jugement, quelque rigoureux qu'il soit... Mon plan est (197), 1° de donner par pure religion à Rome la plus sincère soumission; 2° de ne songer à en tirer aucun parti d'aucun côté; 3° d'être toujours dans un désir ardent de ne déplaire plus au roi, mais de ne point faire des démarches qui devraient lui rendre ma conduite suspecte, et me rendre indigne des grâces dont il m'a comblé; 4° de donner dans toutes les occasions toutes les marques possibles d'un cœur sans fierté ni ressentiment à l'égard de mes parties, mais sans mettre jamais en doute la pureté de mes sentiments pour les apaiser, et sans souffrir aucune négociation à cet égard. A cela près, je les prévien-

(196) 27 mars 1699. (Manuscrits.)

(197) 3 avril 1699. (Manuscrits.)

drai sans répugnance de la manière la plus humble et la plus pacifique. »

Fénelon, craignant que les délibérations de la cour pour la réception légale du bref du Pape ne traînassent en longueur, ne voulut point laisser Rome, la France et l'Europe incertaines de sa soumission au décret du Saint-Siége. Il était aussi impatient de la proclamer, que d'autres auraient pu être disposés à l'éluder. Il s'était empressé d'écrire au marquis de Barbezieux, secrétaire d'Etat, et de lui envoyer un Mémoire pour le roi, par lequel il demandait d'être instruit des prétentions précises de Sa Majesté, pour savoir s'il devait reconnaître le bref par son Mandement avant que le parlement l'eût enregistré. La cour, encore incertaine de la forme qu'elle adopterait pour l'acceptation d'un bref qui offrait plusieurs irrégularités contraires à nos usages, ne se hâta point de répondre à l'archevêque de Cambrai; et ce ne fut qu'au bout de huit jours que M. de Barbezieux lui écrivit : « Qu'en réponse à son Mémoire, le roi lui avait ordonné de lui mander qu'il ne pouvait trop tôt finir la fâcheuse affaire dont il y était parlé. »

Mais Fénelon n'avait pas même voulu attendre la réponse du ministre, pour faire connaître à Rome la sincérité de ses dispositions. Il s'était empressé d'envoyer à l'abbé de Chanterac une lettre pour le Pape et une copie du Mandement qu'il se proposait de publier; mais il lui recommandait de ne point les remettre officiellement au Pape, jusqu'à ce qu'il eût reçu l'approbation de la cour. Il avait lieu de craindre « que ses parties ne le fissent passer pour un mauvais Français, si on savait qu'il eût reconnu un jugement de la cour de Rome, sans y avoir été autorisé par le roi. » (*Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac*, 4 avril 1699. Manuscrits.) Il voulait seulement que l'abbé de Chanterac donnât à Rome une connaissance assez publique de ses dispositions, pour que le Saint-Siége et l'Eglise romaine fussent parfaitement convaincus de sa soumission. Il ajoutait : « Je crois que vous trouverez le projet du Mandement si simple, si net, si absolu, qu'on ne peut équitablement souhaiter qu'il aille plus loin ; je n'y ai même rien mis de tout ce qui peut justifier ma personne. »

Fénelon profita également d'une occasion assez naturelle qui s'offrit à lui, pour qu'on ne pût avoir en France la plus légère incertitude sur ses intentions.

L'évêque d'Arras (198), son suffragant, lui avait écrit, dès que le jugement du Pape avait été connu, une lettre pleine d'intérêt et de respect, dans laquelle il exprimait avec une espèce de réserve la ferme confiance où il était de son entière obéissance. Fénelon lui fit la réponse suivante :

LXXVIII. — *Lettre de Fénelon à l'évêque d'Arras*

« Permettez-moi, Monseigneur, de vous dire grossièrement que vous avez été trop réservé en gardant le silence. Qui est-ce qui me parlera, sinon vous, qui êtes l'ancien de notre province? Il n'y a rien, Monseigneur, que vous ne me puissiez dire sans aucun ménagement. Quoique je sente ce qui vient d'être fait, je dois néanmoins vous dire que je me sens plus en paix que je n'y étais il y a quinze jours. Toute ma conduite est décidée. Mon supérieur, en décidant, a déchargé ma conscience ; il ne me reste plus qu'à me soumettre, à me taire, et à porter ma croix dans le silence. Oserais-je vous dire que c'est un état qui porte avec lui la consolation pour un homme droit, qui ne veut regarder que Dieu et qui ne tient point au monde. Mon Mandement est devenu, Dieu merci, mon unique affaire, et il est déjà fait. J'ai tâché de choisir les termes les plus courts, les plus simples et les plus absolus..... Il serait déjà publié si je n'attendais les ordres du roi que j'ai demandés à M. de Barbezieux, pour ne point blesser les usages du royaume par rapport à la réception des bulles et autres actes juridiques de Rome. Voilà, Monseigneur, l'unique raison qui retarde la publication de mon Mandement. Il coûte sans doute de s'humilier; mais la moindre résistance coûterait cent fois davantage à mon cœur; et j'avoue que je ne puis comprendre qu'il y ait à hésiter en une telle occasion. On souffre, mais on ne délibère pas un moment. »

L'évêque d'Arras, touché de tant de vertus et de candeur, s'empressa de répandre des copies de cette lettre dans le public; elle y excita la plus vive sensation, et cette impression devint un sentiment universel d'admiration, lorsqu'on lut le Mandement de Fénelon. Il le publia le 9 avril 1699, dès le lendemain du jour où il en avait reçu la permission du roi par le ministère de M. de Barbezieux.

LXXIX. — *Fénelon publie son Mandement de soumission au jugement qui le condamne.*

« Nous nous devons à vous sans réserve, mes très-chers frères, puisque nous ne sommes plus à nous, mais au troupeau qui nous est confié : aussi nous nous regardons comme vos serviteurs pour l'amour de Jésus-Christ. C'est dans cet esprit que nous nous sentons obligé d'ouvrir ici notre cœur, et de continuer à vous faire part de tout ce qui nous touche sur le livre intitulé : *Explication des maximes des saints*. Enfin notre très-saint Père le Pape a condamné ce livre avec les vingt-trois propositions qui en ont été extraites, par un bref daté du 12 mars 1699, qui est maintenant répandu partout, et que vous avez déjà vu.

« Nous adhérons à ce bref, mes chers frères, tant pour le texte du livre que pour les vingt-trois propositions, *simplement, absolument et sans ombre de restriction. Ainsi nous condamnons tant le livre que les vingt-trois propositions, précisément dans la même forme et avec les mêmes qualifications, simplement, absolument, et sans aucune restriction ;* de plus nous défendons sous la même peine à tous les

(198) Gui de Sève de Rochechouart, nommé à l'évêché d'Arras en 1670, se démit en 1721.

fidèles de ce diocèse de lire et de garder ce livre

« Nous nous consolerons, mes très-chers frères, de ce qui nous humilie, pourvu que le ministère de la parole, que nous avons reçu du Seigneur pour votre sanctification, n'en soit pas affaibli, et que nonobstant l'humiliation du pasteur, le troupeau croisse en grâce devant Dieu.

« C'est donc de tout notre cœur que nous vous exhortons *à une soumission sincère et à une docilité sans réserve, de peur qu'on n'altère insensiblement la simplicité de l'obéissance due au Saint-Siége*, dont nous voulons, moyennant la grâce de Dieu, vous donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre vie.

« *A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être plus docile que la dernière brebis du troupeau, et qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission !*

« Je souhaite, mes très-chers frères, que la grâce de Dieu et la communication du Saint-Esprit demeurent avec vous tous. *Amen.* »

FRANÇOIS, *archevêque, duc de Cambrai.*

Fénelon, avant d'adresser officiellement son Mandement au Pape, lui avait écrit en ces termes :

LXXX. — *Lettre de Fénelon au Pape.*

« Très-saint Père,

« Ayant appris le jugement de Votre Sainteté sur mon livre, mes paroles sont pleines de douleur ; mais ma soumission et ma docilité sont au-dessus de ma douleur. Je ne parle plus de mon innocence, des outrages que j'ai reçus, et de tant d'explications données pour justifier ma doctrine. Je ne parle plus de tout le passé. J'ai déjà préparé un Mandement que je me propose de publier dans tout mon diocèse, *par lequel adhérant humblement à la censure apostolique, je condamnerai mon livre avec les vingt-trois propositions qui en ont été extraites, simplement, absolument et sans aucune ombre de restriction*, et défendrai sous les peines portées par le bref, à tous les fidèles de ce diocèse, de lire ou de garder ce livre.

« Je suis résolu, très-saint Père, de publier ce Mandement dès que j'en aurai reçu la permission du roi, et je ne différerai pas un moment à répandre parmi toutes les Eglises, et même parmi les hérétiques, *ce témoignage de ma soumission intime et entière ; car jamais je n'aurai honte d'être corrigé par le successeur de Pierre*, qui lui-même est chargé de confirmer ses frères. Que le livre soit donc à jamais réprouvé, pour conserver la forme du langage orthodoxe. C'est ce que j'exécuterai dans peu de jours. *Je n'emploierai pas l'ombre de la plus légère distinction, qui puisse tendre à éluder le décret ou à m'excuser le moins du monde.* Je crains, comme je le dois, de causer quelque sorte d'embarras à Votre Sainteté, qui est assez occupée par la sollicitude de toutes les Eglises ; mais lorsqu'elle aura reçu avec bonté le Mandement que je dois bientôt mettre à ses pieds, *pour être un gage de ma soumission absolue*, je supporterai tous mes chagrins dans le silence ; je serai toute ma vie avec un souverain respect et un dévouement parfait de cœur et d'esprit. »

On aura sans doute peine à croire que des expressions aussi précises, des témoignages aussi éclatants *d'une soumission intime, entière et absolue*, aient pu laisser à la malveillance l'apparence d'un prétexte pour calomnier les intentions de Fénelon. On éprouve involontairement une espèce d'indignation, en voyant l'abbé Phelippeaux traduire cette lettre *comme une soumission apparente et forcée.* (*Relation sur le quiétisme.*) Il s'étonne de ce que Fénelon parle *de sa douleur, des outrages qu'il a reçus*, de la pureté de ses *intentions, de ses efforts pour justifier ses sentiments par ses explications.*

Le même abbé Phelippeaux ne trouvait dans le Mandement de Fénelon, dans ce Mandement dont toutes les expressions parlent à l'âme et au cœur, *qu'un langage sec et plein de paroles vagues, qui pouvaient n'exprimer qu'une soumission extérieure et forcée.* (*Ibid.*)

Mais on doit vanter la douceur et la modération de l'abbé Phelippeaux, en comparant son style à celui de l'abbé Bossuet.

« *Je me suis procuré une copie de la lettre de M. de Cambrai au Pape.* Je vous avoue qu'au lieu d'en être édifié, *j'en fus scandalisé au dernier point.* Il ne me fut pas difficile *d'en découvrir tout l'orgueil et tout le venin;* et il me semble qu'il n'y a qu'à la lire sans passion *pour en être indigné.* » (*Lettre de l'abbé Bossuet à son oncle*, 5 mai 1699.)

On s'afflige de voir Bossuet lui-même partager jusqu'à un certain point cette prévention. « La lettre de M. de Cambrai à M. d'Arras est ici prise fort diversement. *La cabale l'exalte, et les gens désintéressés y trouvent beaucoup d'ambiguïté et de faste.* » (*Lettre de Bossuet*, 12 avril 1699.)

Bossuet se montre encore plus sévère pour le Mandement de Fénelon que pour sa lettre à l'évêque d'Arras. « On est très-étonné que M. de Cambrai, très-sensible à son humiliation, ne le paraisse en aucune sorte à son erreur.... qu'il veuille *qu'on ne se souvienne de lui que pour reconnaître sa docilité, supérieure à celle de la moindre brebis du troupeau;* c'est-à-dire qu'il veut qu'on oublie tout, excepté ce qui lui est avantageux. Enfin ce Mandement est trouvé fort sec, et l'on dit qu'il est d'un homme qui n'a songé qu'à se mettre à couvert de Rome sans avoir aucune vue d'édification. » (*Ibid.*, 17 avril 1699.)

Mais ces réclamations, concentrées parmi le très-petit nombre de personnes qui avaient pris une part si active à la condamnation de l'archevêque de Cambrai, furent étouffées par la voix unanime de Rome, de la France, de l'Europe, de toute la chrétienté. Le Mandement de Fénelon est resté dans l'opinion de ses contemporains et de la postérité, comme le monument le plus honorable de sa gloire.

LXXXI.—*Jugement du chancelier d'Aguesseau.*

Le chancelier d'Aguesseau peut être regardé

comme un digne interprète de l'opinion publique. « L'archevêque de Cambrai (écrit ce grand magistrat), qui avait combattu comme un lion pour la défense de son ouvrage, tant qu'il avait espéré de vaincre, ou du moins de n'être pas vaincu, prit en homme d'un esprit supérieur le parti de se soumettre d'abord *comme la plus humble brebis du troupeau*. Ce fut l'expression dont il se servit dans l'acte de sa soumission; il n'attendit pas même que le roi eût fait la moindre démarche pour autoriser le bref dans ses Etats, quoique aucun décret de la cour de Rome ne puisse y être reçu sans l'aveu de son souverain. Il fit, en prévenant cet aveu (199), une de ces fautes heureuses qu'il n'appartient qu'aux grands hommes de hasarder; et ne pouvant plus éviter la condamnation de tous ses confrères, il se hâta de s'assurer au moins l'honneur de s'être condamné le premier. *Son Mandement court et touchant consola tous ses amis, affligea tous ses ennemis, et démentit la prédiction faite par l'évêque de Meaux dans la chaleur de la dispute, que si l'archevêque de Cambrai était condamné, on verrait bientôt renaître la distinction du fait et du droit*, et toutes les autres subtilités dont on ne fait que trop d'usage dans les discussions théologiques (200). » (*Mémoires du chancelier d'Aguesseau*, t. XIII, p. 181.)

Fénelon eut tout lieu de s'applaudir d'avoir exprimé dans les termes les plus simples et les plus précis son adhésion au jugement qui le condamnait. C'est ce qu'il fit observer dans une seconde lettre à l'évêque d'Arras; ce prélat l'avait probablement instruit des réflexions critiques de Bossuet. « En vérité, je n'ai rien tant à cœur que d'aller droit jusqu'au dernier soupir de ma vie.... Je serai aussi ferme contre mon livre, que j'ai été ferme jusqu'au dernier moment de la controverse pour soutenir ce qui me paraissait devoir le justifier.... Je n'ai voulu dans mon Mandement supprimer que les choses qui auraient pu servir à m'excuser envers mon troupeau. Il m'a paru que cette brièveté rendait mon acte plus simple, plus humble, plus précis et plus décisif. Si je m'y fusse étendu davantage, quelle critique n'eût-on pas faite de mes paroles les plus simples, les plus innocentes et les plus soumises? »

LXXXII. — *L'évêque de Chartres félicite Fénelon sur sa soumission.*

Aussitôt que l'évêque de Chartres eut connaissance du Mandement de Fénelon, il s'empressa de faire les avances à un confrère vertueux qu'il avait toujours tendrement aimé, qu'il n'avait combattu qu'à regret, et qu'il n'avait jamais cessé d'estimer; il lui écrivit: « Monseigneur, je suis ravi de *la soumission parfaite* que vous témoignez au bref de Rome. J'ai toujours pris tant de part à ce qui vous touche, que je ne puis vous exprimer assez combien mon cœur est touché de l'action *humble et généreuse* que vous venez de faire. Je l'ai toujours attendu de votre piété. Je prie Dieu de tout mon cœur, Monseigneur, qu'il achève en vous ce qu'il y a fait par sa grâce, en vous soutenant jusqu'à la fin dans les sentiments que vous faites paraître à toute l'Eglise, du plus sincère retour, et qu'il vous comble de plus en plus des consolations qu'il mérite. »

LXXXIII. — *Réponse de Fénelon à l'évêque de Chartres.*

Fénelon lui répondit : « Monseigneur, je reçois dans le moment la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je me hâte de vous en faire mes très-humbles remercîments. Quoique j'aie tâché de ne regarder que Dieu dans ce que je viens de faire, je suis néanmoins fort aise, Monseigneur, de voir par les termes dont vous vous êtes servi, combien vous l'approuvez. Trouvez bon, s'il vous plaît, que je prenne la liberté de me recommander à vos prières, et que je vous assure de la sincérité du respect avec lequel je serai toute ma vie. » Il eût été à désirer que les deux autres prélats eussent prévenu Fénelon par des avances aussi franches et aussi religieuses : ils avaient tous les honneurs de la victoire; ils étaient en possession du crédit et de la faveur; et, selon les règles de la délicatesse et de la générosité, ils ne pouvaient que s'honorer eux-mêmes en faisant les premiers pas.

Le cardinal de Noailles fut probablement retenu par cette espèce de timidité qui lui était naturelle, et peut-être aussi par le souvenir de quelques procédés dont il craignait que Fénelon n'eût trop fidèlement gardé la mémoire.

LXXXIV. — *Conduite de Bossuet.*

Bossuet crut beaucoup faire en allant chez M. de Beauvilliers, peu de jours après l'arrivée du bref de Rome, lui déclarer « qu'il avait vu avec peine une lettre de M. de Cambrai au nonce, dans laquelle ce prélat l'accusait de répandre de tous côtés que sa soumission ne serait qu'apparente et extérieure; que cela était bien éloigné de sa pensée, et qu'il souhaitait que M. de Cambrai en fût instruit, afin de prévenir ceux qui tâchaient de l'aigrir contre lui. » Comment Bossuet pouvait-il croire qu'une démarche aussi insignifiante, après des procédés aussi véhéments, pouvait suffire pour guérir les plaies d'un cœur aussi sensible et aussi délicat que celui de Fénelon?

Cependant M. de Beauvilliers se crut obligé d'en rendre compte à son ami. Nous avons encore sa lettre, écrite de sa main; elle achè-

(199) On a vu que Fénelon n'avait publié son Mandement qu'après avoir reçu l'autorisation du roi.

(200) Lorsque le Mandement de Fénelon fut réimprimé à Louvain, le docteur Steyaert, en autorisant cette réimpression en qualité de censeur, fit une application heureuse d'un passage de Tacite, à l'exemple de soumission que l'archevêque de Cambrai venait de donner: *Pro quo exemplum quærimus, id olim pro exemplo erit*: « ce que nous sommes aujourd'hui en peine d'autoriser par des exemples, en sera un pour la postérité. »

vera de faire connaître le caractère et l'âme de cet homme respectable.

« M. de Meaux (201) sort de chez moi, il y a environ une heure; il m'a fait compliment sur la soumission que j'avais marquée au décret du Pape sur votre livre, et de la diligence avec laquelle, suivant qu'il est ordonné aux fidèles, j'en ai remis entre les mains de M. l'archevêque de Paris l'exemplaire que j'avais eu lors de l'impression. Je lui ai répondu que c'était la suite naturelle de la disposition où j'avais toujours été d'acquiescer pleinement à la décision du Saint-Siége, et que je ne faisais en cela que ce qui est d'obligation pour tout fidèle. J'espère, mon cher archevêque, que vous serez et paraîtrez, à la face de toute l'Eglise, dans la même soumission. (Pardonnez-moi le mot d'espérer; il ne signifie pas assez, et on doit, je crois, pour vous faire justice, mettre qu'on est certain.)

« A propos de soumission, M. de Meaux m'a chargé de vous mander que, dans une lettre que vous avez écrite depuis peu à M. le nonce, vous lui aviez imputé d'avoir répandu que votre soumission ne serait qu'apparente, et point intime, ni sincère. Il dit qu'il n'a jamais tenu à qui que ce soit un discours semblable; qu'il se le reprocherait, et aurait tort devant Dieu et devant les hommes d'avoir de vous un pareil sentiment. Comme rien ne l'oblige à cette explication, surtout à présent que la chose est jugée, je ne vois que la vérité seule qui doive l'obliger à parler comme il fait, et à s'adresser à moi pour me prier de vous l'écrire.

« Je souhaite, mon cher archevêque, que vous retrouviez le calme après d'aussi rudes et d'aussi longues tempêtes que celles que vous avez essuyées, et je prie Dieu d'être votre force et votre consolation. »

La réponse de Fénelon est remarquable.

LXXXV. — ***Réponse de Fénelon à M. de Beauvilliers*, 29 *mars* 1699. (Manuscrits.)**

« J'ai reçu votre lettre, mon bon duc, avec une extrême consolation; tout ce qui me renouvelle les marques de votre amitié adoucit ma peine. Ce que vous me mandez que vous avez fait pour obéir au Pape, en vous défaisant de mon livre, m'édifie et ne me surprend pas. Je connais votre attachement à une obéissance simple, et je ne pourrais vous reconnaître à une autre conduite. Vous savez bien que je n'ai jamais estimé ni toléré aucune piété qui n'a pas ce solide fondement.

« Pour moi, je tâche de porter ma croix avec humilité et patience. Dieu me fait la grâce d'être en paix au milieu de l'amertume et de la douleur. Parmi tant de peines, j'ai une consolation peu propre à être connue du monde, mais bien solide pour ceux qui cherchent Dieu de bonne foi; c'est que ma conduite est toute décidée, et que je n'ai plus à délibérer. Il ne me reste qu'à me soumettre et à me taire; c'est ce que j'ai toujours désiré. Je n'ai plus qu'à choisir les termes de ma soumission; les plus courts, les plus simples, les plus absolus, les plus éloignés de toute restriction, sont ceux que j'aime davantage. Ma conscience est déchargée dans celle de mon supérieur : en tout ceci, loin de regarder mes parties, je ne regarde aucun homme; je ne vois que Dieu, et je suis content de ce qu'il fait.

« Quelquefois j'ai envie de rire de la crainte que certaines personnes zélées me témoignent que je ne pourrai peut-être pas me résoudre à une soumission. Quelquefois je suis importuné de ceux qui m'écrivent de longues exhortations pour m'engager à me soumettre; ils ne parlent que de la gloire qui se trouve dans cette humiliation, et de l'acte héroïque que je ferai. Tout cela me fatigue un peu, et je suis tenté de dire en moi-même : *Qu'ai-je donc fait à tous ces gens-là pour leur faire penser que j'aurai tant de peine à préférer l'autorité du Saint-Siége à mes faibles lumières, et la paix de l'Eglise à mon livre?* Cependant, je vois bien qu'ils ont raison de supposer en moi beaucoup d'imperfection et de répugnance à faire un acte humiliant. Ainsi je leur pardonne sans peine, et je vais même jusqu'à leur savoir très-bon gré de leurs craintes et de leurs exhortations.

« Pour ce qui est de la peine dans un acte de pleine et absolue soumission, je dois vous dire simplement que je ne la sens point du tout. *L'acte a été dressé dès le lendemain de la nouvelle reçue;* mais j'ai cru devoir le tenir en suspens jusqu'à ce que je sache la forme de procéder. Les bulles ne sont reconnues en France qu'après qu'elles ont passé au parlement. Je ne sais s'il faut garder la même forme pour un bref qui contient un jugement doctrinal contre un archevêque. Dans le doute, je suspens mon Mandement; car personne, quoi qu'on en puisse dire, n'est plus zélé Français que moi. Dès que j'aurai su la règle, mon acte paraîtra. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que je n'ai reçu le jugement du Pape, ni de Rome, ni de M. le nonce; mais enfin, je ne perdrai pas un moment, dès que je serai assuré de ne point blesser les usages de France : je n'ai de consolation qu'à obéir; et si on m'avait connu tel que je suis à cet égard-là, on n'aurait jamais eu les vaines alarmes qu'on s'est laissé donner.

« Pour M. l'évêque de Meaux, j'avoue qu'il m'est impossible de concevoir comment il a pu vous dire qu'il aurait un reproche à se faire devant Dieu et devant les hommes, s'il mettait en doute la droiture de mon cœur et la sincérité de ma soumission. A-t-il déjà oublié toutes les duplicités affreuses qu'il m'a imputées à la face de toute l'Eglise, jusque dans son dernier imprimé? Quinze jours ne peuvent pas m'avoir changé en un honnête homme. Mais il n'est pas question d'approfondir ses paroles, et j'en laisse l'examen entre Dieu et lui; nous n'avons plus rien à démêler entre lui et moi. Je prie Dieu pour lui de très-bon cœur, et je lui souhaite tout ce qu'on peut souhaiter à ceux que l'on aime selon Dieu. »

(201) 27 mars 1699. (Manuscrits.)

On voit en effet, par la correspondance de Bossuet avec son neveu, qu'il aurait été assez disposé à renouveler des combats d'écrits avec Fénelon, et même à attaquer ce Mandement comme insuffisant; mais il ne put s'empêcher d'être frappé de l'applaudissement universel avec lequel ce Mandement avait été reçu à Paris, à Rome, dans les pays étrangers, à Versailles même. Il ne pouvait plus d'ailleurs se flatter du concours du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres; l'un et l'autre satisfaits d'être délivrés honorablement d'une controverse à laquelle ils n'avaient pris part qu'avec une répugnance marquée, n'étaient plus disposés à prêter leur nom et leur crédit à Bossuet. Madame de Maintenon elle-même était excédée depuis longtemps de cette interminable guerre.

Ce changement de scène se laisse apercevoir dans une lettre de Bossuet à son neveu. « Malgré tous les défauts du Mandement de M. de Cambrai, je crois que Rome doit s'en contenter, *parce qu'après tout, l'essentiel y est ric-à-ric, et que l'obéissance y est pompeusement étalée.* Il faut d'ailleurs se rendre facile, pour le bien de la paix, à recevoir les soumissions de M. de Cambrai, et à finir les affaires; ainsi, ces réflexions (202) seront pour vous et pour M. Phelippeaux seulement. » (*Lettre de Bossuet à son neveu*, du 19 avril 1699, t. V, édit. de M. l'abbé Migne.)

Le Pape et toute l'Eglise romaine attendaient, avec autant d'impatience que d'inquiétude, la résolution que prendrait l'archevêque de Cambrai sur le bref qui le condamnait. On était, à la vérité, rassuré par la piété si connue de Fénelon, et par les promesses solennelles qu'il avait si souvent données de son obéissance et de sa soumission; mais on ne fut entièrement tranquille et satisfait à Rome, que lorsque l'abbé de Chanterac eut été autorisé à annoncer, au nom de l'archevêque de Cambrai, une adhésion simple et absolue, et une pleine soumission au jugement du Saint-Siége.

Aussitôt que l'abbé de Chanterac eut remis au Pape la lettre de Fénelon, et son Mandement du 9 avril, Innocent XII s'empressa de les transmettre à la congrégation des cardinaux. Il y joignit également la lettre (203) de remercîment que le roi lui avait écrite, au sujet de son bref de condamnation.

LXXXVI. — *Rome applaudit à la soumission de Fénelon.*

Les cardinaux éprouvèrent une sensible consolation à la lecture de ces lettres. Par un bonheur bien rare dans les annales de l'Eglise, ils voyaient leur jugement consacré par l'approbation d'un monarque puissant qui l'avait sollicité avec ardeur, et par l'adhésion d'un archevêque illustre, dont la vertu empruntait un nouvel éclat de son humble et volontaire soumission. Ceux d'entre eux qui n'avaient exercé qu'avec douleur un ministère rigoureux durent s'applaudir d'avoir assez bien auguré des principes religieux de Fénelon, pour présumer qu'il sacrifierait sans peine à la paix de l'Eglise les sentiments qui dominent si souvent la plupart des hommes.

La juste impression que produisirent sur tous les cardinaux la lettre et le Mandement de l'archevêque de Cambrai, les porta à voter unanimement que Sa Sainteté serait invitée à faire une réponse honorable à ce prélat.

Le Pape se fit un sensible plaisir de déférer au vœu des cardinaux, en cherchant à donner à Fénelon les témoignages les plus honorables de sa bienveillance et de sa satisfaction, et il chargea le cardinal Albani de l'exécution de ses ordres. Le cardinal Albani se trouvait heureux d'avoir à remplir un ministère si conforme à son vœu personnel et à ses sentiments d'estime pour Fénelon, et il prépara au nom du Pape un bref rempli des expressions les plus flatteuses.

Mais l'abbé Bossuet, toujours fidèle à la haine, envia cette faible consolation à Fénelon. A peine le jugement avait-il été rendu, qu'il s'était occupé à le frustrer d'un témoignage que la justice réclamait autant que la bienséance. Il osa même exprimer à son oncle (204) le vœu indécent de faire intervenir le nom du roi, pour interdire au Pape la liberté d'écrire à un archevêque docile et soumis. Il n'aurait pas même borné ses vues, s'il en eût été le maître, à priver le Pape de la liberté d'adresser à Fénelon quelques expressions vagues et insignifiantes. Il inspirait à son oncle l'idée de le faire dépouiller de l'archevêché de Cambrai (204*). Il est difficile de savoir jusqu'à quels excès son caractère haineux l'aurait porté, s'il eût eu autant de pouvoir que de malveillance.

Mais il réussit au moins à intimider le Pape et les cardinaux par la crainte de déplaire au roi, et à faire changer les expressions les plus essentielles du bref qu'on se proposait d'écrire à l'archevêque de Cambrai, *et qui était déjà arrêté et minuté.* Ce n'était pas tout à fait sans raison que l'abbé Bossuet craignait qu'on n'y eût inséré des expressions qui tendaient à justifier les intentions et les sentiments personnels de Fénelon; car le Pape avait déclaré hautement, en plusieurs occasions, depuis le jugement du 12 mars 1699, « que ni lui ni les cardinaux *n'avaient entendu condamner les explications que l'archevêque de Cambrai avait données de son livre.* » (*Lettre de l'abbé de Chanterac.* Manuscrits.)

Tandis que l'abbé Bossuet employait des manœuvres et des intrigues pour empêcher le Pape de donner quelques témoignages de satisfaction à l'archevêque de Cambrai, Fénelon écrivait à l'abbé de Chanterac (205) : « Ne demandez pour moi au Pape ni louanges ni bons offices. Si ma patience, mes instructions et mon exemple ne peuvent pas me soutenir au milieu de mon troupeau, de vaines louanges ne me soutiendraient pas.

(202) Les réflexions critiques qu'il avait faites dans ses lettres sur le Mandement de Fénelon.

(203) Du 6 avril 1699.

(204) *Voyez* ses lettres des 23 et 24 mars 1699.

(204*) *Voyez* sa lettre du 24 mars 1699.

(205) 11 avril 1699. (Manuscrits.)

Je ne souhaite point un bref pour ma réputation, car elle ne me paraît pas noircie parmi les gens neutres. Je vois même que tout ce diocèse demeure édifié de ma conduite, et bien disposé pour moi. De plus, je crois qu'il faut se laisser dans les mains de la Providence quand il lui plaît de nous humilier. Je ne veux donc point que vous fassiez la moindre démarche pour un bref avec quelque louange vague sur ma soumission; mais si on se porte de soi-même à l'écrire, j'en serai bien aise, parce que ce sera une acceptation authentique de ma soumission, après laquelle je pourrai respirer en repos. »

Le seul intérêt qui occupait alors Fénelon, était l'impatience d'être réuni à l'ami vertueux qui avait tant souffert pour lui. Toutes ses lettres à l'abbé de Chanterac, depuis le jugement du 12 mars, respirent cette touchante affection et cette tendre sollicitude que la reconnaissance exaltait encore avec une sensibilité plus pénétrante. « Il me tarde beaucoup que vous soyez parti de Rome; c'est un séjour trop amer pour vous dans les circonstances présentes. Il n'y a qu'une seule chose qui me consolerait de voir votre retour retardé : ce serait, si les eaux de Baïes, dans le royaume de Naples, pouvaient guérir vos jambes; cette raison serait plus forte que toute autre. Pensez-y bien, mon cher abbé, je vous en conjure, et ne ménagez rien là-dessus. Votre retour fera ma plus sensible consolation. Je ne vous dois pas moins que si les plus grands succès avaient suivi votre travail. J'ai compris tout ce que vous avez fait et souffert; je vois bien que vous ne nous en avez mandé que la moindre partie. Ma reconnaissance, ma confiance, ma vénération et ma tendresse pour vous, sont sans bornes. Venez au plus tôt, afin que nous nous consolions dans le sein du véritable consolateur; nous vivrons et nous mourrons n'étant qu'un cœur et une âme... (*Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac*, 27 mars 1699. Manuscrits.) Ma santé se soutient; ma paix, au milieu de tant d'amertumes, se conserve aussi. Je voudrais bien que ma consolation servît à vous consoler. Conservez-vous, mon cher abbé; si vous veniez à me manquer, ma croix serait trop pesante pour ma faiblesse. Dieu sait combien je crois lui devoir de ce qu'il m'a donné un tel bien. Vous avez fait pour moi cent fois plus que je n'aurais osé attendre. Dieu a permis un mauvais succès; mais il saura bien en tirer sa gloire; et que voulons-nous autre chose? Nous tâcherons de servir Dieu ensemble, et d'édifier ce diocèse. Venez, venez le plus tôt que vous pourrez. » (Id., 30 avril 1699. Manuscr.)

Cependant (206), le cardinal Albani avait représenté au Pape que c'était trop assujettir le Saint-Siége aux sentiments des cours étrangères, que de leur montrer cette excessive timidité; qu'il était indécent qu'un Pape n'osât pas écrire à un archevêque, sans convenir avec les princes de ce qu'il devait lui écrire. Le Pape parut honteux lui-même de sa grande circonspection, et se détermina tout à coup à ordonner qu'on remît le bref à l'abbé de Chanterac. Mais ce bref était si mutilé, si différent de celui qui avait d'abord été proposé et admis, que les ministres du Pape convenaient eux-mêmes que l'archevêque de Cambrai était dispensé d'y attacher une grande valeur. Voici ce bref.

LXXXVII. — *Bref du Pape à Fénelon.*

« Vénérable frère, salut. Nous avons reçu avec une grande joie les lettres du mois d'avril dernier, que votre fraternité nous a adressées avec un exemplaire du Mandement, par lequel, adhérant humblement à notre condamnation apostolique contre le livre par vous publié, et contre les vingt-trois propositions qui en ont été extraites, vous avez adressé notre décret avec une prompte obéissance et un esprit soumis, aux peuples confiés à vos soins. Vous avez parfaitement confirmé, par cette nouvelle preuve de votre affection sincère et de votre obéissance que vous devez à nous et à notre siége, l'opinion que nous avions, il y a longtemps, de votre fraternité. Nous ne nous promettions rien moins de vous, qui nous aviez fait connaître clairement votre bonne volonté, dès le temps que, demandant avec humilité d'être corrigé par cette Eglise, mère et maîtresse, vous avez ouvert les oreilles pour recevoir la parole de vérité, et pour apprendre par notre jugement ce que vous et les autres deviez penser de votre livre et de la doctrine qu'il contient. Après avoir donné ainsi dans le Seigneur les éloges dus au zèle avec lequel vous vous êtes soumis très-volontairement à notre décision pontificale, nous prions Dieu de la plénitude de notre cœur, de vous donner ses grâces, et de vous protéger dans les travaux que vous entreprendrez pour la conduite de votre troupeau, et d'accomplir vos vœux. Nous vous accordons, vénérable frère, notre bénédiction apostolique avec beaucoup d'affection. Le 12 mai, la huitième année de notre pontificat. »

Quelque insignifiant que fût ce bref, il ne laissa pas, ajoutait l'abbé de Chanterac (207), de causer un dépit extrême aux ennemis de M. de Cambrai. Il suffisait que le Pape lui eût écrit, ne l'eût pas traité d'*hérétique*, et qu'il fût content de sa soumission, pour qu'ils fussent au désespoir; ils paraissaient irrités et confus comme si on leur eût fait un outrage; ils auraient voulu que le Pape eût rejeté son Mandement. Un procédé aussi révoltant fit impression sur presque tous les cardinaux qui avaient condamné Fénelon, et ils se persuadèrent plus que jamais que l'âme de toute cette affaire n'avait été qu'un désir et un dessein secret de perdre l'archevêque de Cambrai. Ils s'ouvrirent alors avec plus de confiance à l'abbé de Chanterac, et le chargèrent de mander de leur part à ce prélat, sans les nommer jusqu'à son retour auprès de lui, qu'ils lui conseillaient d'observer le plus profond si-

(206) Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénelon, 14 mai 1699. (Manuscr.)

(207) 14 mai 1699. (Manuscrits.)

lence, quelque prétexte que ses adversaires pussent employer ou proposer, pour le forcer de s'expliquer davantage, étant difficile qu'en voulant expliquer sa pensée et ses véritables sentiments, il n'employât quelques expressions dont ils voudraient abuser pour les interpréter dans un mauvais sens; que le Pape étant content de sa soumission, condamnant tout ce que le Pape avait condamné, personne n'avait plus le droit de lui demander ni rétractation, ni explication; que cette fermeté à ne leur plus répondre les déconcerterait autant qu'elle lui ferait honneur. Tous les cardinaux, à l'exception d'un seul (le cardinal Casanate), chargèrent en même temps l'abbé de Chanterac d'assurer l'archevêque de Cambrai de leur estime, de leur respect, de leur vénération, et de lui déclarer qu'ils se trouveraient heureux de lui en donner des preuves dans toutes les occasions. «On ne peut plus louer qu'ils l'ont fait,» écrivait l'abbé de Chanterac (208), «votre soumission, votre Mandement, vos lettres au Pape, et toute votre conduite. L'approbation même de votre livre n'aurait jamais pu, selon eux, vous attirer autant de gloire, ni autant d'estime. Les cardinaux m'ont dit là-dessus des choses si fortes et si particulières, que je dois les réserver à nos conversations.»

L'abbé de Chanterac quitta Rome pour retourner à Cambrai, le 15 mai 1699.

LXXXVIII. — *Difficultés sur la forme d'acceptation du bref en France.*

Cependant, on était occupé à Versailles à régler la forme dans laquelle on accepterait en France le bref de condamnation du livre des *Maximes des saints.* Cette acceptation présentait des difficultés assez graves pour le fond et pour la forme. Le gouvernement et le clergé de France voulaient maintenir l'exécution de la célèbre déclaration de 1682. Une conséquence nécessaire de cette déclaration est de ne regarder un jugement du Saint-Siége comme une règle de doctrine, qu'autant qu'il est précédé, accompagné ou suivi de l'acceptation du corps épiscopal. Cette acceptation doit même se manifester sous la forme d'un examen qui atteste que les évêques ont reconnu dans le jugement du Pape la foi et la tradition de leurs Eglises.

Le bref présentait également plusieurs défauts de forme; la clause du *proprio motu*, toujours si odieuse aux parlements, paraissait surtout élever un obstacle invincible à l'enregistrement; mais il régnait alors un concert si parfait entre le gouvernement, le clergé et la magistrature; Louis XIV savait tempérer avec tant d'art et de sagesse les magnifiques idées de sa prérogative et l'exercice de l'autorité indéfinie, dont un long usage et le consentement tacite de tous les ordres de l'Etat l'avaient mis en possession, qu'on parvint à concilier avec autant de dignité que de modération le respect dû au Saint-Siége, les libertés de l'Eglise gallicane et les formes de la législation

On convint d'abord que l'acceptation des évêques précéderait toute intervention de l'autorité royale, qui ne devait apparaître que pour assurer l'exécution du jugement canonique des évêques. Il fut ensuite résolu que le roi autoriserait les archevêques à se réunir aux évêques de leurs métropoles, pour procéder à l'examen et à l'acceptation du bref. Il eût été peut-être plus régulier et plus conforme à la discipline de l'Eglise de les convoquer en conciles provinciaux; mais il était entré depuis longtemps dans l'esprit du gouvernement de laisser tomber en désuétude ces assemblées vraiment canoniques. Une espèce de tradition ministérielle, fondée sur des inquiétudes ou sur des considérations assez frivoles, s'opposait à leur restauration. Ce fut l'archevêque de Reims (209) qui, au défaut des conciles provinciaux, suggéra l'idée des assemblées métropolitaines. Cette forme parut assez régulière, et n'offrait pas les inconvénients réels ou prétendus des conciles provinciaux.

LXXXIX. — *Mémoire de Bossuet contre le projet d'envoyer des commissaires du roi aux assemblées métropolitaines.*

Le clergé craignit un moment qu'on ne voulût introduire des commissaires du roi dans ces assemblées ecclésiastiques. Il est vraisemblable que quelque ministre avait emprunté cette idée des *missi dominici*, que les empereurs envoyaient quelquefois dans les anciennes assemblées d'évêques; mais ces assemblées étaient alors dans l'usage de délibérer sur des intérêts civils ou politiques, et il était naturel que les ministres du souverain y intervinssent pour imprimer à leurs délibérations la sanction de l'autorité royale. Bossuet rédigea et présenta au roi, le 18 avril 1699, un Mémoire qui démontrait qu'il serait aussi irrégulier que peu convenable, que le roi envoyât des commissaires dans les assemblées métropolitaines que Sa Majesté se proposait de convoquer.

«Qu'est-ce que ces commissaires y feraient?» disait Bossuet; «ils n'y seraient pas pour délibérer avec nous, ni pour nous aider de leurs lumières; ils ne pourraient donc passer que pour des inspecteurs envoyés par le roi, afin de nous contenir, pour ainsi dire, dans notre devoir, comme si Sa Majesté, se défiant de ceux de notre ordre, croyait devoir nous faire tous veiller par des laïques, et ne pouvait s'assurer de notre fidélité que par cette précaution, qui nous déshonorerait dans l'esprit des peuples, et avilirait notre ministère dans nos diocèses.... Suivant nos maximes, un jugement du Pape, en matière de foi, ne doit être publié en France qu'après une acceptation solennelle de ce jugement, faite dans une forme canonique, par les archevêques et évêques du royaume. Une des conditions essentielles à cette acceptation, est qu'elle soit entièrement libre. Passerait-elle de bonne foi pour l'être, si les peuples voyaient des commissaires du roi dans nos assemblées?

(208) 14 mai 1699. (Manuscrits.)

(209) Charles-Maurice le Tellier.

Louis XIV était habituellement dirigé par un sentiment naturel de raison, et surtout par ce sentiment et ce respect des convenances qui n'est pas la partie la moins importante de l'art de gouverner. Il fut frappé du Mémoire de Bossuet, et on renonça à un projet qui n'avait aucun fondement raisonnable.

Bossuet avait adopté avec d'autant plus d'empressement l'idée des assemblées métropolitaines, qu'en donnant à l'acceptation du bref du Pape une forme régulière, elles semblaient ajouter une espèce d'éclat et de solennité à son triomphe personnel. « Ce fut là sans doute l'acte le plus sanglant de cette longue tragédie. Le corps épiscopal, en mouvement dans toutes les provinces, devait naturellement donner aux peuples une idée affreuse des sentiments de M. de Cambrai, et faire regarder son livre comme l'ouvrage le plus pernicieux qui eût été publié depuis plusieurs siècles. » (*Mémoires chron. du P. d'Avrigny*, an. 1699.)

XC. — ***Le roi convoque toutes les assemblées métropolitaines pour l'acceptation du bref du Pape.***

Le roi fit expédier des lettres à tous les archevêques du royaume, pour qu'ils eussent à convoquer leurs assemblées métropolitaines; et celle de Paris eut lieu le 13 mai 1699. Comme elle fut la première dont les délibérations furent généralement connues, elle servit de modèle au plus grand nombre. Ce fut principalement sur deux points importants que l'assemblée métropolitaine de Paris exerça une influence plus marquée sur celles des provinces. La marche qu'elle traça fut unanimement adoptée sur le premier de ces deux points, la forme de l'acceptation du bref du Pape. C'était la première occasion qui s'offrait depuis la célèbre assemblée de 1682, de mettre à exécution les maximes qu'elle avait consacrées. « Il s'excita, » dit le chancelier d'Aguesseau, « une louable émulation entre les différentes provinces. Chacun voulut avoir l'honneur d'avoir mieux soutenu le pouvoir attaché au caractère épiscopal, de juger ou avant le Pape, ou avec le Pape, ou après le Pape, et le droit dans lequel sont les évêques, de ne recevoir les constitutions des Papes qu'avec l'examen, et par forme de jugement. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ce témoignage solennel que l'Eglise gallicane rendit à sa doctrine, c'est qu'il fut placé dans un temps où nous n'avions aucun démêlé avec la cour de Rome, et où le roi vivait dans une parfaite intelligence avec le Pape, dont il ne craignait rien, et n'avait rien à craindre, en sorte que ce fut à la vérité seule, et non à la nécessité des conjonctures qu'on fut redevable d'une déclaration des sentiments du clergé si authentiques et si unanimes. » (Œuvr. du chancelier d'Aguesseau, t. XIII.)

Les provinces ne furent point aussi unanimes sur un autre point, qui n'était pas à la vérité d'un intérêt aussi majeur. Le Pape, en condamnant le livre de Fénelon, n'avait rien prononcé sur les différents écrits qu'il avait publiés pour le défendre. Ce silence pouvait et devait faire présumer que le Saint-Siége n'avait pas jugé les écrits apologétiques aussi répréhensibles que le livre même. On ne manqua pas d'observer que l'assemblée métropolitaine de Paris se trouvait composée de quatre prélats (Paris, Meaux, Chartres et Blois (210), dont les trois premiers s'étaient montrés les adversaires déclarés de l'archevêque de Cambrai. On aurait peut-être désiré que, par un sentiment de délicatesse, ils s'abstinssent de provoquer une mesure plus sévère encore qu'un jugement déjà très-sévère. En demandant au roi de supprimer les écrits publiés contre eux par l'auteur du livre des *Maximes*, ils parurent s'établir juges dans leur propre cause, et se ressouvenir peut-être de l'impression que ces écrits avaient laissée dans le public.

Cette considération arrêta en effet les évêques d'une grande partie des autres métropoles qui ne crurent pas devoir aller plus loin que le jugement du Saint-Siége. Sur *seize* (211) assemblées métropolitaines, il n'y en eut que *huit* qui demandèrent la suppression des écrits publiés pour la défense des *Maximes des saints.*

A l'exception de ce seul point, on remarqua dans les délibérations de l'assemblée métropolitaine de Paris une modération qui faisait déjà sentir l'influence de l'opinion publique, et l'impression favorable que la soumission de Fénelon avait généralement excitée. On fut surtout frappé de ces expressions du procès-verbal de l'assemblée de Paris : « Pour ne pas sortir de l'Eglise de France, il y a un exemple célèbre et très-semblable à l'affaire dont il s'agit, dans Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, *homme de grande doctrine et de grande piété, mais que sa trop grande subtilité avait jeté dans l'erreur.... On a vu avec joie la soumission de l'auteur pour le Saint-Siége, avant et après le jugement*.... M. l'archevêque de Cambrai s'est soumis lui-même à ce jugement, *par une déclaration simple, et sans ombre de restriction.* » Toutes ces expressions si mesurées sont un peu différentes de l'opinion que Bossuet avait d'abord manifestée sur le Mandement de Fénelon. Nous sommes d'autant plus fondés à croire que le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres firent prévaloir ce ton et ces sentiments de modération, que Bossuet lui-même nous apprend dans une lettre à son neveu, que le projet de délibération dont on lui avait confié la rédaction, renfermait quelques expressions que ses confrères crurent devoir rejeter. « Entre nous, »

(210) Le cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, n'y assista point, à cause de sa dignité de cardinal, qui ne lui permettait pas de se voir présidé par un archevêque de Paris, non cardinal.

(211) Il y eut à la vérité dix-sept assemblées métropolitaines, mais celle d'Aix (on ne sait pourquoi) ne s'assembla qu'au mois de janvier 1700, et lorsque le roi avait déjà prononcé, par sa déclaration du 14 août 1699, la suppression des écrits publiés par Fénelon pour la défense de son livre.

mande-t-il à l'abbé Bossuet, « *on y a adouci bien des choses* (212). »

Dans les autres assemblées métropolitaines, « on en usa bien ou mal à l'égard de l'archevêque de Cambrai, » dit un historien, « selon qu'il s'y trouva plus ou moins d'évêques attachés à la cour et à son principal adversaire. Quelques-uns affectèrent de rappeler le souvenir de ses erreurs, et les autres (et ce fut le plus grand nombre) se bornèrent à faire l'éloge de sa soumission sans bornes. » (*Mém. chron. du P. d'Arrigny.*) Nous devons ajouter qu'elles louèrent unanimement la piété, les vertus et les talents de Fénelon.

XCI. — *Procédé offensant de l'évêque de Saint-Omer pour Fénelon.*

Mais Fénelon était réservé à un genre de contradiction auquel il devait peu s'attendre et qui fut une espèce de scandale pour toute l'Eglise. Il est vrai que ce scandale retomba sur celui qui l'avait si indécemment provoqué, et devint pour l'archevêque de Cambrai une nouvelle occasion de manifester la sincérité de sa soumission. Ce fut dans son propre palais qu'un de ses suffragants, l'évêque de Saint-Omer (213), osa se rendre inquisiteur de la conscience de son métropolitain. Tandis que tous les évêques de France applaudissaient par un concert unanime à la soumission de l'archevêque de Cambrai, l'évêque de Saint-Omer prétendit que les termes du Mandement de Fénelon n'exprimaient pas un acquiescement intérieur. Fénelon aurait pu sans doute se dispenser de répondre à une interpellation si odieuse. Les évêques de la province n'étaient appelés que pour émettre leur jugement sur le bref du Pape, et régler la forme de son acceptation. La lettre même du roi qui enjoignait à l'archevêque de Cambrai d'assembler ses suffragants, se bornait à l'inviter *à faire en commun ce qu'il avait déjà fait en particulier;* mais une juste délicatesse fit dédaigner à Fénelon tous ces moyens vulgaires de repousser une injuste agression. Il répondit avec calme et dignité à l'évêque de Saint-Omer, « qu'il voulait bien recevoir, sans conséquence et par pure déférence, les avis d'un confrère qu'il respectait sincèrement; reprenant ensuite les termes de son Mandement, il demande avec candeur, si on peut exprimer plus clairement une soumission *plus qu'extérieure et de simple respect.* Qui dit *adhérer à un jugement*, dit *former un jugement intérieur*, par lequel on se conforme à celui auquel *on adhère*. Qui dit *condamner*, dit encore plus expressément *un jugement intérieur* contre le livre *condamné*, surtout quand on exclut d'une manière simple et absolue *toute ombre de restriction*. Il ajouta qu'il n'aurait pas cru qu'on pût regarder comme équivoques des paroles si précises, ni qu'il y eût lieu de le soupçonner d'*adhérer* à un jugement du Saint-Siége *par une adhésion purement apparente* et par conséquent feinte, ni de condamner son livre de bouche sans le condamner intérieurement par une sincère docilité pour le Saint-Siége, ce qui serait un abus indigne de paroles pour se jouer de toute l'Eglise. Il finit par protester à ses suffragants comme à ses confrères, *et non comme à ses juges en ce cas particulier*, que c'était de toute l'étendue de son cœur qu'il avait renoncé à toute pensée d'expliquer son livre; qu'il préférait à ses faibles lumières l'autorité du Saint-Siége; qu'il était, Dieu merci, incapable de revenir jamais, sous prétexte de quelque double sens, pour en éluder indirectement la condamnation; qu'à la vérité, il ne pouvait avouer contre sa conscience qu'il eût jamais cru aucune des erreurs qu'on lui avait imputées; qu'il avait pensé seulement que son livre, avec des corrections qu'il avait cru y mettre, ne pouvait signifier l'erreur ni la favoriser; mais qu'il renonçait à son jugement pour se conformer à celui du Saint-Père; qu'il avait tâché de recevoir, par des paroles humbles et pleinement soumises, l'humiliation qui lui venait du Saint-Père, et que si Sa Sainteté trouvait sa soumission défectueuse, il était prêt à l'augmenter et à la faire telle que le Saint-Siége le croirait à propos. » (*Proc. verb. de l'ass. métrop. de Cambrai.*)

On conviendra que l'ami le plus dévoué de Fénelon n'aurait pas pu le servir plus utilement en cette occasion, que le fit l'évêque de Saint-Omer par un sentiment de malveillance. L'évêque d'Arras s'empressa de prendre la parole « pour remercier très-humblement son métropolitain de la bonté qu'il avait eue de vouloir bien expliquer de bouche ses sentiments d'une manière si précise et si cordiale. » (*Ibid.*) Il ajouta à ce témoignage respectueux pour Fénelon quelques réflexions critiques sur le procédé de l'évêque de Saint-Omer.

Dans la séance du lendemain, l'évêque de Saint-Omer, peu satisfait du mauvais succès de la scène indécente qu'il avait donnée la veille, voulut s'en venger en demandant, à l'exemple de l'assemblée métropolitaine de Paris, que les écrits publiés pour la défense du livre des *Maximes* fussent supprimés. Fenelon exposa modestement « qu'il ne pouvait être d'avis qu'on demandât la suppression de ses écrits postérieurs à son livre, quoiqu'il eût condamné le livre avec *une soumission sincère, absolue et sans restriction, et avec une docilité sans réserve;* qu'il n'était point naturel qu'il fût plus loin que le bref du Pape, qui n'avait ni condamné, ni prohibé ces écrits, quoiqu'ils fussent connus du Saint-Père et des cardinaux qui avaient condamné son livre, ni que la lettre du roi, qui lui demandait seulement *de faire avec ses confrères ce qu'il avait fait en son particulier*, c'est-à-dire de recevoir et accepter la constitution avec le respect qui lui était dû; *que d'ailleurs ces écrits contenaient beaucoup d'autres choses qui ne regardaient nullement le texte con-*

(212) 18 mai 1699.

(213) Louis-Alphonse de Valbelle, nommé d'abord à l'évêché d'Aleth, transféré à celui de Saint-Omer en 1684, mort en 1708, à l'âge de 68 ans.

damné, ni le jugement porté par la constitution, entre autres une discussion de faits personnels dont il ne pourrait demander la suppression sans s'ôter à soi-même les seules pièces qui peuvent montrer son innocence pour l'honneur de son ministère ; qu'au reste, après cette déclaration de son sentiment particulier, il était prêt à conclure, comme président, à la pluralité des voix, au nom de l'assemblée, tout ce qu'elle ferait, même contre son sentiment particulier. » (*Proc. verb. de l'ass. métrop. de Cambrai.*)

Les évêques d'Arras et de Tournay (214), s'étant réunis à l'avis de l'évêque de Saint-Omer pour demander à l'exemple de l'assemblée métropolitaine de Paris (la seule dont les délibérations fussent encore connues), que le roi supprimât les écrits publiés pour la justification du livre des *Maximes*, l'archevêque de Cambrai conclut à la même demande comme président, *à la pluralité des voix, quoique contre son sentiment.*

Si l'on veut se former une idée du jugement que le public porta sur la conduite et les procédés de l'évêque de Saint-Omer envers Fénelon, on peut interroger le témoignage du chancelier d'Aguesseau : nous nous bornerons à citer ses paroles.

« L'évêque de Saint-Omer, homme d'esprit, *mais chaud comme un Provençal qu'il était, et chicaneur comme un Normand*, ne se contenta pas de lui voir avaler doucement le calice; il se plut à augmenter l'amertume *par les indignes tracasseries* qu'il lui fit dans l'assemblée provinciale de Cambrai, où il voulait, non-seulement que ce prélat se soumît à sa propre condamnation, *comme il l'avait déjà fait de si bonne grâce*, mais qu'il avouât encore qu'il était tombé dans les erreurs que le Pape avait condamnées, *faisant ainsi le procès à ses intentions mêmes*, en lui arrachant la faible consolation de pouvoir dire *qu'il avait bien pensé, s'il s'était mal exprimé.* L'archevêque de Cambrai *répondit à ses interpellations pressantes et odieuses avec une sagesse et une modération dignes d'une meilleure cause. Les autres évêques de la même province, indignés du procédé de l'évêque de Saint-Omer*, vinrent au secours de leur archevêque, et se contentèrent de la protestation, qu'il réitéra en leur présence, de sa parfaite soumission au jugement du Saint-Siége. » (Œuvr. du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 182.)

XCII. — *Lettre de Fénelon au marquis de Barbezieux.*

Fénelon eut encore l'occasion de se convaincre de l'acharnement de ses ennemis à lui supposer des torts. Le marquis de Barbezieux, secrétaire d'Etat, excité apparemment par l'archevêque de Reims, son oncle, très-opposé à l'archevêque de Cambrai, imagina assez légèrement de lui reprocher comme un oubli, de n'avoir pas donné, à l'exemple des autres évêques, un Mandement après la clôture de son assemblée métropolitaine. Fénelon répondit à ce jeune ministre « que ce n'était *nullement par oubli* qu'il n'avait pas fait un second Mandement pour la condamnation de son livre ; qu'il ne pouvait pas être question de faire deux fois la même chose; qu'il avait fait par avance ce que l'assemblée avait ensuite réglé que chaque évêque ferait par son Mandement particulier; que son Mandement était même plus fort que les autres, en ce qu'il avait prévenu la règle, le vœu de toutes les assemblées métropolitaines du royaume, et les dispositions de la déclaration du roi (215) ; qu'il avait donné la plus grande publicité à son Mandement; qu'il en avait même fait imprimer et distribuer à ses dépens deux versions, l'une française et l'autre latine; qu'au reste, il suffisait que Sa Majesté souhaitât qu'il recommençât, pour l'engager à recommencer; qu'il payerait sans peine une seconde fois la dette qu'il avait payée par avance de si bon cœur; qu'en conséquence, il allait donner des ordres nécessaires pour qu'on publiât une seconde fois son Mandement dans toutes les églises de son diocèse, avec le bref du 12 mars, en français et en latin. »

XCIII. — *Louis XIV donne des lettres patentes pour l'enregistrement du bref.*

Tous les procès-verbaux des assemblées métropolitaines ayant été envoyées au roi, il ne fut plus question que de dresser des lettres patentes qui devaient mettre le sceau de l'autorité royale aux délibérations des juges ecclésiastiques.

Le chancelier d'Aguesseau rapporte dans ses *Mémoires* (t. XIII, p. 183 et suiv.) quelques détails intéressants sur la forme que l'on donna à ces lettres patentes ; ils indiquent l'heureux concert que la sagesse du gouvernement et l'excellent esprit des principaux magistrats avaient su établir entre les ministres de l'autorité et ceux de la justice. Nous nous bornerons à observer que ces lettres patentes, données en forme de déclaration, portaient que tous les écrits composés pour la défense du livre des *Maximes des saints*, seraient et demeureraient supprimés, ainsi que le livre lui-même ; mais, en exprimant cette disposition, on s'était abstenu d'énoncer que ce fût à la demande des assemblées métropolitaines, dont en effet une très-grande partie n'avaient point demandé cette suppression.

XCIV. — *Réquisitoire de M. d'Aguesseau.*

Cette déclaration fut présentée au parlement le 14 août 1699, et ce fut en cette circonstance que le chancelier d'Aguesseau, alors premier avocat général au parlement, prononça un discours que le président Hénault admire avec raison *comme un monument immortel de la solidité de l'Eglise de France, et fait pour honorer à jamais la mémoire de ce grand magistrat.* Nous ne rapporterons de

(214) François de Caillebot de Lasalle, nommé à l'évêché de Tournay en 1690, se démit en 1705.
(215) Du 14 août 1699.

ce discours que ce qui intéresse personnellement Fénelon.

« L'Eglise gallicane, représentée par les assemblées des évêques de ses métropoles, a joint son suffrage à celui du Saint-Siége. Animée par l'exemple et les doctes écrits de ces illustres prélats, qui se sont déclarés si hautement les zélés défenseurs de la saine doctrine, elle a rendu un témoignage éclatant de la pureté de sa foi. La vérité n'a jamais remporté une victoire si célèbre, ni si complète sur l'erreur. Aucune voix discordante n'a troublé ce saint concert, cette heureuse harmonie des oracles de l'Eglise ; et quelle a été sa joie, *lorsqu'elle a vu celui de ses pasteurs dont elle aurait pu craindre la contradiction, si son cœur avait été complice de son esprit, plus humble et plus docile que la dernière brebis du troupeau, prévenir le jugement des évêques, se hâter de prononcer contre lui-même une triste mais salutaire censure, et rassurer l'Eglise effrayée de la nouveauté de sa doctrine, par la protestation aussi prompte que solennelle d'une soumission sans réserve, d'une obéissance sans bornes, et d'un acquiescement sans ombre de restriction.* »

Le chancelier d'Aguesseau nous apprend (t. XIII, p. 189) qu'en prononçant son discours au parlement, il avait donné à l'éloge de Fénelon un peu plus d'étendue et un caractère encore plus touchant et plus flatteur; il y avait été porté par un sentiment d'estime pour la conduite de l'archevêque de Cambrai dans cette grande crise, par un goût naturel pour son esprit et son caractère ; et enfin, ajoute-t-il avec une naïveté qui désarme la critique, *par la considération des révolutions si ordinaires à la cour, où celui qu'on venait de flétrir par une censure rigoureuse, pouvait un jour y revenir pour y jouer le premier rôle*. (*Ibid.*)

Le récit qu'il nous a laissé des motifs qui le forcèrent à affaiblir un peu l'éloge de Fénelon, lorsqu'il fit imprimer son réquisitoire, renferme quelques détails assez curieux, pour présumer qu'on nous saura gré de transcrire ici le fragment de ses *Mémoires*.

« Il ne me restait plus pour finir l'affaire du quiétisme, que de faire imprimer les lettres patentes et l'arrêt d'enregistrement. Je ne pouvais me dispenser d'y faire insérer mon discours, surtout après l'invitation qui m'avait été faite par le premier président au nom de la compagnie, de le remettre dans les registres ; mais je crus, suivant l'avis de mon père, que je devais prendre auparavant la précaution de le faire voir au roi, quand ce ne serait que pour prévenir les commentaires malins, que le parti condamné ou le parti victorieux, dont j'avais cependant ménagé l'un et loué l'autre, pourrait en faire auprès de Sa Majesté, si elle n'avait pas été prévenue sur ce sujet ; et la suite justifia la bonté du conseil que mon père, qui était encore plus mon oracle, m'avait donné. J'envoyai donc mon discours à M. de Pontchartrain ; il le lut au roi en présence de madame de Maintenon. Sa Majesté y fit deux critiques : *l'une sur quelques expressions qu'elle trouva trop flatteuses pour l'archevêque de Cambrai* (216). J'avais beaucoup aimé ce prélat avec lequel j'étais assez lié avant même qu'il fût à la cour, et il faut avouer que son commerce était délicieux. Affligé de son illusion, que je n'attribuais qu'à une trop grande subtilité d'esprit, j'avais cherché à adoucir par mes paroles l'amertume de sa disgrâce, et à le consoler moi-même en quelque manière de ce que j'étais obligé de faire contre lui. Je ne dissimulerai pas non plus que, n'ignorant pas combien les révolutions sont ordinaires à la cour, et prévoyant que celui qu'on venait de flétrir par une censure rigoureuse pourrait y revenir un jour pour y jouer un premier rôle, j'avais cru qu'il était de la prudence de ne point aigrir le mal par la dureté des expressions, et de faire sentir à l'archevêque de Cambrai, que ne pouvant approuver les pieux excès de son zèle, je n'avais jamais cessé d'admirer ses talents et de respecter sa vertu. *Le roi trouva donc que j'en parlais trop favorablement;* mais sa critique, toujours modérée comme son caractère, ne me coûta que le retranchement d'une ligne d'écriture, et en laissa assez dans mon discours pour remplir l'objet que je m'étais proposé.

« La seconde critique me fit voir jusqu'où le roi portait de lui-même sa grande délicatesse sur la religion et sur son pouvoir dans les matières ecclésiastiques. Il fut d'abord blessé de la qualité d'*évêque extérieur* que je lui donnais dans mon discours ; il craignit qu'elle ne fût trop forte, et il me fit écrire par M. de Pontchartrain que je prisse garde à ne lui attribuer que ce qui lui appartenait véritablement. Mais comme c'est le titre que les évêques de Nicée donnèrent à Constantin, et que les assemblées du clergé ont souvent répété en parlant à nos rois, je répondis à M. de Pontchartrain, qu'après avoir admiré le scrupule du roi, je croyais pouvoir laisser dans mon discours une qualité si autorisée par l'Eglise même, et elle y demeura en effet. Au surplus, le roi donna à ce discours plus de louanges qu'il n'en méritait, et madame de Maintenon en fût si charmée, qu'elle dit peu de jours après à l'archevêque de Paris, par qui je l'ai su, qu'elle trouvait dans mon style je ne sais quoi de supérieur, et comme une espèce de langage *prophétique;* caractère que je ne m'étais pas attendu qu'on m'attribuât. Il ne m'est pas revenu que les partisans du quiétisme s'en soient plaints ; seulement quelques critiques du parti des jansénistes trouvèrent que j'y avais trop loué le roi. » (Le chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 189.)

XCV. — *L'assemblée du clergé de 1700 se fait rendre compte de toute l'affaire du livre de Fénelon.*

Il y avait près d'un an que la condamnation

(216) Le *Télémaque* venait de paraître, et avait achevé d'aigrir Louis XIV contre Fénelon. Nous rendrons compte dans le livre suivant de tout ce qui concerne le *Télémaque*.

du livre des *Maximes des saints* était consommée par l'heureux concours des puissances spirituelle et temporelle. Fénelon était enfin parvenu à imposer silence à la haine, par la parfaite conformité de sa conduite publique et privée avec les protestations qu'il avait faites si souvent de son entière soumission au jugement du Saint-Siége, lorsque l'assemblée du clergé de 1700, qui se tenait à Saint-Germain-en-Laye, parut s'occuper encore quelques moments de cette affaire ; mais ce ne fut que pour obéir à l'usage établi dans le clergé, de rendre compte à chaque assemblée de toutes les affaires survenues dans l'intervalle de ses séances. Bossuet fut choisi pour présider la commission chargée de la *Relation* de l'affaire du livre des *Maximes des saints :* la modération qu'il montra dans le compte qu'il en rendit, justifia la sagesse d'un choix qui aurait pu paraître suspect de partialité. On croit honorer la mémoire de Bossuet, en présumant que la docilité de Fénelon, si contraire aux pronostics que la prévention lui avait quelquefois inspirés, et la considération générale qu'une conduite si édifiante avait méritée à l'archevêque de Cambrai, firent peut-être regretter à l'évêque de Meaux l'excès de vivacité où son zèle l'avait porté en quelques occasions. On reconnaît sa grandeur et sa générosité naturelles, dans la noble franchise avec laquelle il déclare devant tous les évêques assemblés, que la véhémence avec laquelle il a combattu les erreurs de son collègue n'a jamais altéré ses sentiments pour son caractère et sa personne.

« Il a été sagement observé, » disait Bossuet dans son rapport (*Procès-verbal de l'assemblée du clergé de* 1700), « que M. l'archevêque de Cambrai, qui avait le plus d'intérêt à chercher les moyens d'affaiblir, s'il se pouvait, la sentence qui le condamnait, s'y est soumis le premier par un acte exprès. On a remarqué avec joie les noms illustres des grands évêques qu'il avait suivis dans cette occasion ; et à l'exemple du roi, toutes les provinces se sont unies à louer cette soumission, montrant à l'envi *que tout ce qu'on avait dit par nécessité contre le livre était prononcé sans aucune altération de la charité* (217). »

Ce fut un avantage réel pour la réputation de madame Guyon, que l'assemblée du clergé eût confié ce rapport à Bossuet qui s'était montré si prévenu contre elle. On y lit en effet ces paroles remarquables prononcées par Bossuet lui-même en présence de l'assemblée du clergé. *Quant aux abominations qu'on regardait comme les suites de ses principes* (de madame Guyon), *il n'en fut jamais question ; elle en a toujours témoigné de l'horreur.* (*Procès-verbal de* 1700.) Ce fut à une déclaration si solennelle et si positive de l'innocence de ses mœurs, qu'aboutirent ces dénonciations odieuses auxquelles on avait donné tant de publicité et d'éclat. Lorsque Bossuet proclamait ainsi l'innocence de madame Guyon devant une assemblée du clergé, elle était encore prisonnière à la Bastille ; ses ennemis étaient tout-puissants, et ses amis dans la disgrâce (218).

XCVI. — *Les jansénistes et les protestants sont mécontents de la soumission de Fénelon.*

La soumission de Fénelon au jugement du Saint-Siége, et son inviolable fidélité à observer le silence qu'il s'était imposé, affligèrent également les jansénistes et les protestants. Les uns et les autres s'étaient flattés qu'une contestation aussi animée, entre deux grands évêques, pourrait affaiblir l'autorité du Saint-Siége par quelques actes schismatiques. Fénelon reçut tout à coup, par une voie détournée, une lettre du P. Gerberon, religieux Bénédictin, fameux à cette époque par son zèle ardent pour le jansénisme. Il proposait à l'archevêque de Cambrai, de publier différents écrits pour la défense de sa doctrine, depuis la censure qui en avait été faite, *sans que* personne pût jamais savoir que Fénelon y eût aucune *part et en eût aucune connaissance.*

XCVII. — *Réponse de Fénelon au P. Gerberon.*

Fénelon répondit à cette singulière proposition, *qu'il aimerait mieux mourir que de défendre directement ou indirectement un livre qu'il avait condamné sans restriction et du fond du cœur par docilité pour le Saint-Siége... Qu'il n'était ni juste ni édifiant qu'un auteur voulût perpétuellement occuper l'Eglise de ses contestations personnelles...; qu'il n'y avait plus pour lui, ni édification à donner, ni dignité à soutenir que dans un profond silence.*

Dans le même temps, le fameux ministre Jurieu répandait son *Traité historique de la théologie mystique* (219), comme une torche enflammée pour entretenir le feu d'une guerre près de s'éteindre : il y avait recueilli avec soin tout ce que la prévention ou la haine avait pu imaginer pour calomnier les motifs de Bossuet. Le jugement du Pape n'était pas encore prononcé, mais il allait l'être ; et Jurieu se flattait que Fénelon refuserait d'y souscrire ; à peine mettait-il la dernière main à son ouvrage, qu'il apprit la généreuse soumission de l'archevêque de Cambrai. Dans l'excès de son dépit, le ministre Jurieu se déchaîna contre Fénelon, avec le même emportement qu'il l'avait fait contre Bossuet.

La censure amère d'un ministre protestant qui ne soupirait que la ruine de l'Eglise romaine, était le plus bel éloge d'un évêque tel que Fénelon.

Ce n'est pas sans raison que le chancelier d'Aguesseau, en rendant compte dans ses *Mémoires* de la conclusion de l'affaire du quiétisme, a dit : « Que la soumission de l'archevêque de Cambrai est un exemple peut-

(217) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre III, n° XI.

(218) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre III, n° XII.

(219) *Voyez* sur ce traité les *Pièces justificatives* du livre III, n° XIII.

être unique dans l'Eglise, d'une querelle de doctrine terminée sans retour par un seul jugement qu'on n'a cherché depuis, ni à faire rétracter ni à éluder par des distinctions. La gloire en est due, ajoute ce grand magistrat, à la sagesse et à la supériorité du génie de l'archevêque de Cambrai, qui comprit tout d'un coup que le trop grand désir de se justifier nuit souvent plus qu'il ne sert; et que, de toutes les manières d'effacer les torts qu'on nous impute, la plus sûre et la plus efficace est de les laisser oublier et se perdre, pour ainsi dire, dans le silence; outre que l'expérience qu'il avait faite des jugements des hommes dans le cours de la dispute, aurait dû lui faire sentir qu'il serait toujours condamné par plus des trois quarts dont il ne serait pas entendu. Il se contenta donc de protester en un seul mot, en faveur de l'innocence de son cœur et de la droiture de ses intentions dans la lettre qu'il écrivit au Pape, et il a gardé depuis un silence absolu sur sa condamnation, si ce n'est pour déclarer encore qu'il y acquiesçait. » (Le chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 190.)

On ne nous soupçonnera certainement pas de vouloir affaiblir le mérite de la soumission de Fénelon, et l'heureuse influence qu'elle eut pour assurer la paix et la tranquillité de l'Eglise. Mais nous dirons que c'est surtout dans de pareilles circonstances que l'on doit observer l'admirable constitution de l'Eglise catholique. Son divin fondateur, en lui donnant un centre invariable d'unité, a voulu qu'elle montrât sans cesse à toute la terre un chef visible, un juge supérieur pour veiller à la stabilité de cet édifice spirituel, en calmant par sa sagesse les tempêtes que les passions des hommes soulèvent contre la religion, et en extirpant les erreurs et les nouveautés que l'esprit inquiet et malade des humains se plaît si souvent à enfanter. C'est dans cette hiérarchie sacrée, formée par la parfaite union des premiers pasteurs avec le chef visible que Jésus-Christ a placé à leur tête, « c'est là, » dit Bossuet, « que consiste le salut et le soutien de l'Eglise et de la catholicité. »

A la suite de cette maxime si juste et si profonde de Bossuet, nous rapporterons une réflexion bien remarquable de Fénelon, au sujet de l'infaillibilité des jugements de l'Eglise; réflexion qui peut recevoir une application particulière au jugement qui le condamna lui-même, quoiqu'il n'en ait fait usage que dans une cause qui lui était totalement étrangère. *Dieu veille toujours*, dit Fénelon, *afin qu'aucun motif corrompu n'entraîne jamais contre la vérité ceux qui en sont les dépositaires. Il peut y avoir dans le cours d'un examen certains mouvements irréguliers. Mais Dieu en sait tirer ce qu'il lui plaît; il les amène à sa fin, et la conclusion promise vient infailliblement au point précis qu'il a marqué.* (*Instruction pastorale* du 2 mars 1705.)

C'est parce que toutes les sectes, séparées de l'Eglise romaine, manquent de ce centre d'unité, de ce principe d'ordre et d'autorité pour régler les symboles de la croyance commune et la forme d'une discipline régulière, qu'elles finissent presque toujours par tomber dans l'indifférence de toutes les religions, lorsque le temps et les événements ont laissé refroidir la chaleur et l'esprit de contention qui leur avaient donné naissance (220).

XCVIII. — *Sincérité de la soumission de Fénelon.*

Non-seulement la soumission de Fénelon ne fut ni un trait politique ni un silence respectueux (221), « mais un acte intérieur d'obéissance rendu à Dieu seul : selon les principes catholiques, » ajoutait Fénelon, « j'ai regardé le jugement de mes supérieurs comme un écho de la volonté suprême; je ne me suis point arrêté aux passions, aux préjugés, aux disputes qui précédèrent ma condamnation; j'entendis Dieu me parler, comme à Job, du milieu de ce tourbillon, et me dire: *Qui est celui qui mêle des sentences avec des discours inconsidérés?* (*Job* XXXVIII, 2.) Et je lui répondis du fond de mon cœur: *Puisque j'ai parlé indiscrètement, je n'ai qu'à mettre ma main sur ma bouche et me taire.* (*Job* XXXIX, 34.) J'ai accepté ma condamnation dans toute son étendue. Il est vrai que les propositions et les expressions dont je m'étais servi et d'autres bien plus fortes, avec bien moins de correctifs, se trouvent dans les auteurs canonisés; mais elles n'étaient point propres pour un ouvrage dogmatique; il y a une différence de style qui convient aux matières et aux personnes différentes. Il y a un style du cœur et un autre de l'esprit; un langage de sentiment et un autre de raisonnement. L'Eglise, avec une sagesse infinie, permet l'un à ses enfants simples; mais elle exige l'autre de ses docteurs : elle peut donc selon les différentes circonstances, sans condamner la doctrine des saints, rejeter les expressions fautives dont on abuse. »

Nous voyons, par plusieurs de ses lettres (Manuscrits), qu'il était sans cesse occupé à réprimer le zèle indiscret de quelques écrivains trop officieux. Il mandait à l'un d'eux

(220) On peut lire dans Hornius la longue énumération des sectes sorties du luthéranisme et du calvinisme : l'auteur n'est pas suspect, il était protestant. Inutilement Calvin sévit avec une rigueur effrayante contre les apôtres et les disciples du socinianisme; il leur avait appris lui-même *à ne s'arrêter ni à l'autorité de l'Eglise, ni à celle de la tradition.* Il ne pouvait se dissimuler que les principes qu'il avait proclamés et l'exemple qu'il avait donné, conduisaient au socinianisme par une pente naturelle et des conséquences nécessaires. S'il suivit l'impulsion violente de son caractère dans les mesures rigoureuses qu'il provoqua contre Servet, on peut croire aussi qu'une inquiète prévoyance le porta à effrayer par la terreur tous ceux qui seraient disposés à renverser la faible barrière qui sépare le calvinisme du socinianisme. On a vu ensuite comment du socinianisme on arrivait rapidement à l'indifférence de toutes les religions.

(221) C'est ce que Fénelon lui-même a dit à M. de Ramsay.

(222) : « Je ne puis consentir qu'on excuse même indirectement mon livre... Au nom de Dieu, ne parlez de moi qu'à Dieu seul, et laissez les hommes en juger comme ils le voudront. Pour moi, je ne cherche que le silence et la paix, après m'être soumis sans réserve (223).

XCIX. — *Réflexions générales sur les résultats de la controverse du quiétisme.*

En finissant cette affligeante histoire des démêlés de deux grands hommes, il serait consolant pour nous d'avoir à rapporter qu'ils revinrent aux sentiments de confiance et d'amitié qui les avaient unis si longtemps ; mais si nos manuscrits ne nous offrent aucun témoignage à ce sujet, nous y trouvons au moins des preuves certaines de l'estime et du respect qu'ils conservèrent toujours l'un pour l'autre. M. de Ramsay, qui a vécu plusieurs années dans la société intime de Fénelon, atteste qu'il l'a souvent entendu parler du génie sublime et des ouvrages immortels de Bossuet, avec le même sentiment d'admiration que ses contemporains ont transmis à la postérité. Un jour même qu'on parut craindre de nommer Bossuet devant l'archevêque de Cambrai, il fût offensé de cette réserve injurieuse pour lui-même. « Quelle idée peut-on avoir de moi, » dit-il avec émotion, « si l'on craint de prononcer en ma présence le nom d'un homme dont le génie et les vastes connaissances honoreront à jamais son siècle, son pays, le clergé et la religion ? »

Nous ne pouvons également douter que Bossuet n'ait sensiblement regretté d'avoir perdu un ami tel que Fénelon. Nous trouvons dans un manuscrit de madame de la Maisonfort quelques lignes bien précieuses qui attestent la sincérité d'un sentiment également honorable pour l'un et pour l'autre. C'est madame de la Maisonfort, l'ancienne amie de Fénelon, qui lui transmet ces détails touchants après la mort de Bossuet. « Quelque temps après le jugement du Pape, M. de Meaux me paraissait encore touché, Monseigneur, de ce que vous lui aviez renvoyé son livre des *Etats d'oraison* sans lui en dire votre sentiment. M. de Cambrai, me dit-il un jour avec émotion, n'avait qu'à m'indiquer seulement ce qu'il improuvait dans cet ouvrage ; j'y aurais volontiers changé plusieurs choses pour avoir l'approbation d'un homme comme lui. Il était de l'avis du public sur votre esprit ; il me dit un jour : C'est la grande mode de trouver beaucoup d'esprit à M. de Cambrai ; on a raison ; il brille d'esprit ; il est tout esprit ; il en a bien plus que moi. » (Manuscrits de madame de la Maisonfort.)

Mais une circonstance encore plus intéressante que madame de la Maisonfort nous fait connaître, quoique d'une manière assez obscure, c'est la démarche que fit Bossuet de son propre mouvement, pour se rapprocher de Fénelon. (*Ibid.*) « Je demandais souvent à Dieu, écrit madame de la Maisonfort, qu'il vous réunît avant la mort : *le voyage que M. l'abbé de Saint-André* (224) *fit en Flandre, à la prière de M. de Meaux, marque le désir sincère qu'il avait de cette réconciliation ; et les contre-temps qui en empêchèrent le succès, que mes prières ne méritaient pas d'être exaucées* (225). »

Tout ce qui revenait à Bossuet de la conduite de Fénelon, depuis qu'il avait condamné lui-même son livre, de la sagesse édifiante avec laquelle il gouvernait son vaste diocèse ; de la tendre affection que lui montraient les heureux habitants de la Flandre ; les éloges unanimes que les généraux et les officiers faisaient de l'archevêque de Cambrai, en revenant de l'armée ; l'espèce d'enthousiasme général qu'excitait alors le *Télémaque*, quoi que cet ouvrage fût peu du goût de Bossuet ; enfin, pour se servir des expressions de Bossuet lui-même, en parlant du *grand Condé, ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute à la vertu* (*Oraison funèbre du grand Condé*), tout contribuait à lui faire regretter d'avoir perdu un ami si digne d'être, après lui, l'oracle et le modérateur de l'Eglise de France.

C'était d'ailleurs vers cette époque que Bossuet venait d'éprouver, de la part de Louis XIV, un refus qui lui avait été extrêmement sensible. Son âge avancé et de cruelles infirmités lui inspirèrent la pensée de demander au roi l'abbé Bossuet, son neveu, pour coadjuteur. Il présenta à ce prince un Mémoire (225*), où il faisait le tableau le plus touchant des douleurs et des souffrances qui l'empêchaient de veiller aux besoins de son diocèse avec son zèle accoutumé. Nous n'approfondirons pas les motifs qui ne permirent pas à Louis XIV d'accorder, à un évêque pour lequel il avait tant d'estime et de respect, une grâce qui ne semblait être que la juste récompense de ses glorieux travaux pour l'Eglise et pour l'Etat. Non-seulement Louis XIV se refusa toujours à nommer l'abbé Bossuet coadjuteur de Meaux, mais il paraît qu'il l'avait irrévocablement exclu de l'épiscopat. Ce ne fut que sous la régence, en 1717, qu'il dut à la faveur

(222) 21 juillet 1699. (Manuscrits.)

(223) Voyez les *Pièces justificatives* du livre III, n° XIV. — Quelques personnes ont été surprises du silence que nous avons gardé dans la première édition de notre ouvrage sur l'*ostensoir* donné par Fénelon à son église métropolitaine, *pour laisser un monument durable de sa soumission* au jugement qui l'avait condamné. Plusieurs récits contradictoires nous avaient laissé dans une espèce d'incertitude à cet égard. Nous avions même observé que le dernier historien de Fénelon (le P. Querbeuf) n'avait rapporté ce fait que comme une simple tradition. Cependant, cédant à des témoignages qui nous semblaient assez plausibles, nous étions déterminé à en faire mention dans notre seconde édition, lorsque nous avons reçu de Cambrai même des détails qui détruisent cette opinion. On les trouvera à la fin de notre ouvrage. Voyez les *Pièces justificatives* du livre VIII, n° IV.

(224) Grand vicaire de confiance de Bossuet.

(225) Voyez sur ce voyage de l'abbé de Saint-André, l'*Histoire de Bossuet*, t. III.

(225*) On le trouve dans l'édition des Œuvres de Bossuet, de M. l'abbé Migne, tome XI, col. 1215.

du cardinal de Noailles sa nomination à l'évêché de Troyes, à l'âge de 55 ans.

Bossuet mourut, le 12 avril 1704, âgé de 77 ans (226). On répandait le bruit que Fénelon lui avait fait faire un service solennel, et prononcé lui-même son oraison funèbre. On prétendait de même que Fénelon avait déclaré dans cette oraison funèbre qu'il avait obligation à Bossuet de l'avoir tiré de l'erreur. Le P. Lamy, savant religieux Bénédictin, s'adressa directement à l'archevêque de Cambrai, pour savoir jusqu'à quel point ces bruits pouvaient être fondés. Fénelon lui répondit (227) : « Il est vrai, mon révérend Père, que j'ai prié Dieu de bon cœur pour feu M. de Meaux ; mais je n'ai jamais songé à ordonner pour lui des prières dans mon diocèse ; ce n'est point un usage établi entre les évêques, et vous savez que je n'aime point l'affectation des choses extraordinaires : j'ai encore moins pensé à faire une oraison funèbre de ce prélat. Pour le discours qu'on m'impute, je ne pourrais l'avoir fait que contre ma conscience : jamais homme n'eut dans le cœur une soumission et une docilité plus sincères pour le Saint-Siége ; mais j'ai tout dit dans le procès-verbal de notre assemblée provinciale. Ceux qui ont tant d'empressement à répandre cette fable et à la soutenir dans le public, ont leurs raisons pour le faire ; je ne sais si leurs intentions sont droites devant Dieu. »

Madame Guyon resta enfermée à la Bastille plus d'un an après que Bossuet lui-même eut déclaré son innocence devant une assemblée du clergé (en 1700) ; elle fut ensuite exilée dans une terre de sa fille (228), après une captivité de sept ans. On lui permit enfin de se retirer à Blois ; elle y passa le reste de sa vie dans le silence, la retraite, l'exercice de toutes les œuvres de piété et de charité, sans laisser échapper la plus faible plainte des persécutions qu'elle avait essuyées, ni le plus léger reproche contre ceux qui en avaient été les auteurs ou les instruments : elle s'était imposé la réserve la plus absolue sur toutes les matières de spiritualité qui lui avaient attiré tant de malheurs. On put regretter de n'avoir pas suivi, dès l'origine, le plan que Fénelon avait proposé, de la reléguer dans quelque couvent éloigné, où elle aurait vécu tranquille et ignorée. Madame Guyon mourut à Blois, le 9 juin 1717, âgée de 69 ans. Au moment de mourir elle fit un testament, à la tête duquel elle inscrivit sa profession de foi, qui atteste la sincérité de ses sentiments en matière de *religion* et l'innocence de ses mœurs, malgré toutes les calomnies dont elle avait été la victime.

Il nous reste peu de choses à dire du vertueux abbé de Chanterac. Ce fidèle ami de Fénelon, associé aux soins de son administration, dépositaire de tous les sentiments de son cœur, témoin habituel de ses œuvres de piété et de ses travaux dans l'exercice de ses fonctions apostoliques, partagea, avec l'abbé de Langeron, toute la confiance d'un ami, d'un parent, d'un prélat qu'il vénérait avec toute la piété que les prêtres de la primitive Eglise avaient pour leur évêque. Les fragments de ses lettres que nous avons rapportés (liv. II et III) peuvent donner une idée de ses vertus douces, paisibles et modestes. Nous avons cité un trait remarquable de son désintéressement (col. 233). Avec un pareil caractère, l'abbé de Chanterac devait attacher peu de prix aux grâces et aux dignités auxquelles sa naissance et ses talents semblaient l'appeler. Il mourut en 1715, peu de temps après Fénelon. A cette occasion, nous consacrerons, dans le livre VIII, quelques lignes à l'abbé de Chanterac.

Il était impossible d'écrire l'histoire de Fénelon sans faire connaître tous les détails d'une controverse qui a eu tant d'influence sur sa vie entière. Nous avons pensé que l'histoire ne doit être ni une satire, ni un panégyrique ; nous nous sommes borné à exposer des faits publics, constants et généralement avoués. Nous les avons appuyés sur les témoignages les plus authentiques et les moins suspects de partialité.

Il en résulte sans doute que ni Bossuet ni Fénelon ne furent tout à fait exempts de reproche. On regrette que Fénelon n'ait pas, dans l'origine, fait céder un sentiment exagéré de délicatesse à la paix de l'Eglise, et à l'opinion de ceux de ses collègues qu'il aimait et qu'il respectait le plus. On voit avec peine Bossuet mêler des faits et des accusations personnelles à une controverse doctrinale, qui aurait dû rester renfermée dans les bornes d'une discussion dogmatique. Mais *doit-on s'étonner que des hommes aient des défauts humains ?* L'homme le plus vertueux est celui qui a le moins d'imperfection ; l'homme le plus fort, celui qui a le moins de faiblesse. La raison et la religion exerçaient un empire souverain sur l'âme de Bossuet ; et la sévérité naturelle de son caractère le rendait peu susceptible de ces égards et de ces ménagements, qu'il regardait peut-être comme une faiblesse, lorsque les intérêts de la religion lui paraissaient compromis.

Mais combien la réunion des vertus les plus rares, l'élévation de caractère, la pureté des motifs, la supériorité de génie et de talents jettent d'éclat sur le tableau de ce grand combat entre de tels hommes, et font disparaître les ombres légères qui viennent se mêler aux rayons de leur gloire. L'Eglise, la France, l'Europe entière furent témoins de toutes les circonstances de cette mémorable controverse. Tous les contemporains de Bossuet et de Fénelon avaient lu les écrits si véhéments qu'ils publièrent dans la chaleur de leurs contentions. C'est cependant par le témoignage de leur siècle tout entier, que la gloire de Bos-

(226) On trouvera aux *Pièces justificatives* du livre III, n° XV, la relation d'un voyage que l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet, fit à Cambrai cinq mois après la mort de Bossuet.

(227) Le 14 août 1704 (Manuscrits.)

(228) Marie-Jeanne Guyon avait épousé en premières noces Louis-Nicolas Fouquet, comte de Vaux, fils du surintendant Fouquet ; elle se maria en secondes noces, le 14 février 1719, avec Maximilien-Henri de Bethune duc de Sully.

suet et de Fénelon est arrivée jusqu'à nous.

L'histoire de la controverse du *quiétisme* laisse tous les personnages qui y jouent un rôle, avec le même caractère de grandeur que leur siècle et la postérité leur ont imprimé.

Fénelon, séduit par sa vertu, ne voit dans Dieu que Dieu lui-même, et porte jusqu'à l'excès l'amour pur et désintéressé. Trop confiant en la pureté de son cœur, il ne croit pas se tromper, parce qu'il ne veut pas tromper. Il rectifie dans ses défenses ce que le livre des *Maximes des saints* peut offrir d'inexact ou d'équivoque ; il étonne l'Europe entière par la force, l'éloquence, la clarté, le courage, et surtout la candeur de ses nobles apologies. Bossuet s'étonne lui-même d'avoir pour la première fois un adversaire digne de lutter contre lui. Jamais le Saint-Siége n'eut à prononcer entre de tels hommes, entre de tels évêques. Jamais on ne vit tant de vertus, de génie et de talents en action et en opposition. Bossuet paraît devant cet auguste tribunal, environné de tous les souvenirs de cinquante ans de gloire, de travaux et de triomphe ; mais il se confie encore plus en la force de la vérité, dont il fut toujours le plus intrépide défenseur. Fénelon a pour lui la renommée de ses vertus, les ressources de son génie, la conscience de la pureté de ses intentions. Toute l'Eglise attend en silence le jugement du premier Pontife. Fénelon est condamné ; Fénelon se soumet ; sa gloire et sa vertu restent toutes entières. Bossuet conserve toujours sa place ; il est toujours l'oracle de l'Eglise gallicane.

Louis XIV se montre tel qu'il doit être. Il sait qu'il n'est point juge de la doctrine ; mais il doit veiller à ce qu'elle n'éprouve aucune atteinte. Il ne dicte point à l'Eglise une décision ; mais il demande qu'elle soit claire et précise, pour prévenir les combats d'opinion qui pourraient troubler la tranquillité de son royaume. S'il s'afflige des lenteurs de la cour de Rome, s'il réclame avec fermeté un jugement qui puisse mettre un terme à l'agitation des esprits, s'il annonce même la détermination de suppléer au silence du chef de l'Eglise en faisant parler l'Eglise gallicane tout entière, il ne fait que remplir les fonctions d'*évêque extérieur* (229) ; il fait ce qu'ont toujours fait les empereurs les plus religieux et les plus soumis à l'Eglise. Aussitôt que l'Eglise a prononcé, Louis XIV fait exécuter son jugement avec l'appareil de toutes les formes prescrites par les lois canoniques et les maximes du royaume.

Si de ces considérations personnelles on s'élève à des vues d'un intérêt plus général et plus important, on reconnaîtra que la controverse du *quiétisme*, qui a paru inquiéter et affliger pendant un court intervalle les amis de la religion et de l'Eglise, est devenue par ses résultats un sujet de triomphe et de consolation pour l'Eglise elle-même ; et nous dirons encore avec le chancelier d'Aguesseau, « que la vérité n'a jamais remporté une victoire si célèbre, ni si complète sur l'erreur ; qu'aucune voix discordante n'a troublé ce saint concert, cette heureuse harmonie de l'Eglise... (Mémoire du chancelier d'Aguesseau); que la soumission de l'archevêque de Cambrai fut un exemple, peut-être unique dans l'Eglise, d'une querelle de doctrine terminée sans retour par un seul jugement, qu'on n'a cherché depuis ni à faire rétracter, ni à éluder par des distinctions, et que la gloire en est due à Fénelon. » (Le chancelier d'Aguesseau, Réquisitoire de 1699.)

Qu'on ne s'afflige donc pas d'avoir vu reproduire l'histoire d'une controverse qui a laissé des souvenirs si honorables et des résultats si heureux. Si jamais (ce qu'à Dieu ne plaise), l'Eglise éprouve le malheur de voir renaître des divisions parmi ses premiers pasteurs, sur des points de doctrine, souhaitons de n'y voir jamais en action, ni même en opposition, qu'un évêque aussi vertueux que Fénelon, un digne successeur des Pères de l'Eglise tel que Bossuet, et un roi aussi éminemment roi que Louis XIV ; la religion, l'Eglise et l'Etat seront toujours en sûreté et en honneur.

(229) Voyez l'*Histoire de Bossuet* au sujet du *Mémoire de Louis XIV au Pape*.

LIVRE QUATRIÈME.

—

I. — *Dispositions de la cour envers Fénelon.*

Fénelon avait été condamné, Fénelon s'était soumis ; l'Eglise avait applaudi, l'Europe avait admiré ; la vérité avait triomphé dans le jugement du Pape, et la vertu dans l'obéissance de Fénelon.

Dans l'espèce d'enthousiasme général qu'excita cet heureux dénoûment d'une controverse trop vive et trop animée entre les deux plus grands évêques de l'Eglise de France, peut-être se livra-t-on trop facilement à l'espérance de voir Fénelon rendu à la cour, à ses fonctions, à son ancienne faveur. Cette illusion pouvait être celle d'un grand nombre de personnes portées à juger par sentiment et par cet amour vague de tout ce qui paraît juste, noble et généreux ; mais elle ne pouvait être partagée par ceux qui avaient une connaissance plus approfondie de la cour, des passions et des intérêts qui y dominent.

Nous l'avons déjà dit : Louis XIV avait plutôt de l'éloignement que du goût pour Fénelon ; il pouvait être satisfait de sa soumis-

sion, sans comprendre qu'elle pût exiger de grands efforts et de grands sacrifices. Ce prince avait une conviction si profonde de l'obéissance due aux jugements de l'Eglise en matière de doctrine, qu'il aurait été aussi étonné que révolté de la résistance de Fénelon; sa docilité n'était à ses yeux qu'un simple devoir et un acte de justice : elle ne pouvait même effacer entièrement, dans l'esprit d'un prince si délicat sur la religion, le tort ou le malheur d'avoir professé une doctrine flétrie par un jugement solennel.

Madame de Maintenon était plus capable d'apprécier le mérite de la conduite et des sacrifices de Fénelon dans un genre si difficile; mais elle lui avait fait trop de mal, elle avait trop offensé l'amitié pour se pardonner à elle-même les torts où sa faiblesse l'avait entraînée. Fénelon aurait pu oublier qu'elle avait manqué à la délicatesse : elle ne pouvait l'oublier elle-même; et elle ne put consentir à revoir un ancien ami, dont les regards ou le silence auraient accusé son caractère ou son cœur.

Bossuet ne pouvait se dissimuler que sa *Relation sur le quiétisme* aurait pu compromettre la réputation de Fénelon dans les points les plus graves, si la réputation de Fénelon avait pu jamais être compromise dans un pareil genre. La religion et le temps pouvaient seuls guérir les plaies d'un cœur si profondément blessé.

Le cardinal de Noailles savait que Fénelon était en droit de lui reprocher ses variations, et il lui était moins facile de les expliquer que d'éviter une explication. Il échappait à la difficulté de justifier ses procédés, en tenant toujours Fénelon éloigné de Versailles et de Paris. D'ailleurs sa famille redoutait pour lui, auprès de madame de Maintenon, un homme tel que l'archevêque de Cambrai : cependant, il aurait été assez porté à se rapprocher de Fénelon, si Fénelon eût paru faire les premiers pas; il employa même, pour y parvenir, un moyen trop peu digne de son caractère, et plus propre à indisposer l'archevêque de Cambrai qu'à le ramener. « Il voulut insinuer à Fénelon que la nécessité seule l'avait, malgré son penchant naturel, réduit à se déclarer contre lui; il s'était même flatté que l'espoir de recouvrer ses honneurs et son ancienne faveur l'inviterait à recourir à son appui, et à solliciter, pour ainsi dire, son indulgence. Enfin il voulut le lasser par ces petites contradictions de détail, souvent plus pénibles et plus fatigantes qu'une persécution éclatante. Fénelon avait fait élever à ses frais, pendant tout le cours de ses études théologiques, un ecclésiastique de Paris, qu'il se proposait de placer à la tête du séminaire de Cambrai : le cardinal de Noailles refusa à cet ecclésiastique l'autorisation nécessaire pour se consacrer au diocèse de Cambrai; il avait cru, par cette mesure assez peu usitée entre des prélats de ce rang, obliger Fénelon à lui écrire le premier pour lui demander l'agrément qu'il avait refusé; mais Fénelon aima mieux se priver des utiles services qu'il avait attendus de cet ecclésiastique, que de faire une démarche qui lui paraissait encore moins convenable par la forme même qu'on employait (230). »

De tous les adversaires de Fénelon, l'évêque de Chartres était peut-être celui qui aurait vu, avec le moins de peine, son retour à la cour : il n'avait ni l'ambition de la gloire, ni celle des honneurs et des places. Sévèrement attaché à tous ses devoirs, tranquille sur la maison de Saint-Cyr, qu'il avait préservée de la contagion des nouveautés; satisfait d'avoir vu son opinion sur le livre des *Maximes* confirmée par le jugement du Saint-Siége, il avait conservé de l'estime et de l'amitié pour Fénelon; il vénérait sincèrement sa piété; il parut même d'abord consentir à faire les premiers pas pour se réunir entièrement à lui (231); il lui fit exprimer de vive voix son vœu par un ami commun, qui ne négligea rien pour faire valoir en secret, à Fénelon, tous les avantages qu'il pourrait recueillir de l'amitié de l'évêque de Chartres.

Il est vraisemblable que si ce prélat eût voulu directement ouvrir son cœur à l'archevêque de Cambrai, avec toute la candeur qu'il devait être assuré de retrouver en lui, la confiance et l'union qui avaient régné si longtemps entre eux se seraient trouvées nécessairement rétablies. Mais l'embarras où il se trouvait lui-même d'expliquer d'une manière satisfaisante tous ses procédés, le porta à recourir à un intermédiaire, et cet intermédiaire était plus fait, par son caractère versatile, pour inspirer de la réserve qu'une entière confiance. « Le curé (232) de Versailles (Hebert) écrivit à l'archevêque de Cambrai, *qu'il*

(230) Nous empruntons ces détails d'une lettre latine manuscrite de 1702, qui nous paraît être de l'abbé de Chanterac au cardinal Gabrieli. « Sed quo plus innocenti et afflicto antistiti laus omnium bonorum impenditur, eo plus exstimulatur adversariorum indignatio. Nunc vero conantur ipsum modo tot ærumnis fessum ad se trahere, modo inani quadam pacis et honoris spe lactare, ut perspecta illorum benignitate omnibus persuasum sit eos non nisi ex urgenti necessitate asperius egisse. Præterea vellent ut ipse antistes tandem aliquando, quasi resipiscens, eorum patrocinium et aulicum favorem captare videretur. Hinc D. card. Noallius non ita pridem denegavit abscedendi licentiam cuidam doctori Sorbonico, quem archiepiscopus noster (Cameracensis) suis sumptibus, per totum studiorum curriculum in Sorbonæ exercitiis foverat, et in regendo clericorum seminario adjutorem accire volebat. Otiatur autem Parisiis doctor ille, qui Cameraci pernecessarius esset. Id autem, ex industria factum putant, scilicet ut archipræsul negatum doctori exitum a domino cardinali petere cogeretur. » (Manuscrits.)

(231) Postea vero Carnotensis episcopus, qui immensa præ cæteris omnibus apud regem pollet gratia, variis artibus antistitem nostrum pellexit, ut discissa inter illos necessitudo resarciretur. Eo fine utriusque amicus viva voce nihil intentatum reliquit, plurima commoda Cameracensi in eo negotio peragendo clam ostentans. (Manuscrits.)

(232) Quin etiam pastor Versaliensis, quo fidissimo amico Carnotensis utitur, ad Cameracensem archiepiscopum his fere verbis iterum atque iterum scripsit : « Sanctus præsul jubet de hoc te per me fieri certiorem; te impensissime colit ac reveretur, intra paucos dies ipse ad te sua manu scripturus est. Hæ

était autorisé, par l'évêque de Chartres, à l'assurer qu'il avait toujours pour lui la plus tendre vénération, qu'il se proposait de lui en renouveler lui-même les assurances sous peu de jours et de sa propre main; qu'il désirait seulement de savoir si ses offres et ses assurances seraient accueillies avec toute la bienveillance qu'il désirait et qu'il attendait, passionné comme il l'était pour renouer les liens de leur ancienne affection.... Je vous demande seulement, Monseigneur, écrivait le curé de Versailles, *de me répondre en termes assez favorables et assez encourageants, pour que je puisse les communiquer à M. l'évêque de Chartres.* Fénelon s'empressa de lui mander : *N'ayez aucune inquiétude sur ma réponse, si M. l'évêque de Chartres veut bien m'écrire; vous me feriez injure de penser que mes anciens sentiments pour ce prélat se soient affaiblis ou altérés; j'ose vous garantir qu'il aura tout lieu d'être aussi satisfait qu'édifié de ma réponse.* Fénelon était fondé à présumer qu'un retour aussi affectueux de sa part remplirait l'intention de l'évêque de Chartres; mais ce prélat trouva apparemment cette réponse un peu trop sèche, et il ne la jugea pas entièrement conforme aux vues qu'il s'était proposées. Il laissa tomber cette négociation, et la lettre qu'il avait annoncée avec tant d'empressement et d'appareil à l'archevêque de Cambrai ne fut point écrite. Fénelon conjectura, avec quelque vraisemblance, que le véritable but de cette démarche n'avait été que de lui surprendre quelques expressions que l'on pût traduire comme un aveu de ses torts, et peut-être lui faire mendier le crédit d'un prélat tout-puissant pour obtenir son rétablissement à la cour. »

Cependant nous retrouvons avec plaisir dans la suite, entre l'évêque de Chartres et Fénelon, quelques traces de leurs anciennes relations, et ces témoignages d'estime mutuelle que leurs divisions mêmes n'avaient jamais pu altérer. La minute originale d'une lettre de Fénelon à ce prélat, en date du 2 août 1704, nous apprend que l'évêque de Chartres lui avait demandé son opinion sur un ecclésiastique de son diocèse; elle finit par ces expressions, qui durent sans doute renouveler bien des regrets dans le cœur de ce prélat : « Je ressens, comme je le dois, Monseigneur, la bonté avec laquelle il vous a plu de rappeler le souvenir d'une amitié intime de plus de trente ans. Dieu sait que je n'ai jamais cessé de vous honorer avec les sentiments qui vous sont dus. Je le prie de vous combler de ses grâces pour le salut de l'Eglise, et de vous consoler de la perte qu'on m'assure que vous venez de faire de monsieur votre neveu. Vous ne recevrez en cette occasion aucun compliment aussi vrai que le mien; c'est du cœur le plus sincère que je serai avec respect, le reste de ma vie..... » (Manuscrit.)

On est toujours étonné de voir des hommes tels que Bossuet et le cardinal de Noailles, qui avaient été si longtemps à portée de connaître toute l'élévation d'âme et de caractère de Fénelon, et qui venaient tout récemment de le voir lutter avec une si noble fierté contre la faveur, se flatter de le voir fléchir devant leur crédit. au moment même où sa réputation avait reçu un nouveau lustre par la gloire de sa défense et l'éclat de sa soumission.

Tous les ministres, à l'exception de M. de Beauvilliers, s'étaient déclarés contre l'archevêque de Cambrai depuis qu'il était éloigné de la cour, et ils avaient un grand intérêt à ne point laisser rapprocher de M. le duc de Bourgogne un homme qui pouvait se ressouvenir de leurs procédés.

Un événement imprévu vint au secours de tant de passions et d'intérêts divers, et dispensa pour toujours les ennemis et les rivaux de Fénelon, du soin pénible de veiller à sa perte; elle fut irrévocablement prononcée dans le cœur et l'esprit de Louis XIV, par la publication du *Télémaque*.

II. — *Du Télémaque.*

Tout le monde sait que l'infidélité d'un domestique, que l'archevêque de Cambrai avait chargé de tirer une copie de son manuscrit, fit connaître au public un ouvrage qui a valu à son auteur une gloire qu'il n'avait pas ambitionnée et des malheurs qu'il ne méritait pas. Le copiste infidèle eut assez de goût pour apprécier les beautés d'un pareil ouvrage, et trop peu de délicatesse pour résister au désir d'en tirer avantage. Dès le mois d'octobre 1698 (233), il fit circuler avec beaucoup de mystère dans quelques sociétés, une copie du manuscrit de Fénelon, sans en faire connaître l'auteur. Le charme du style, l'agrément des descriptions, et l'intérêt que paraissait promettre un ouvrage où la grâce s'unissait à la sagesse et à la raison, suffisaient pour exciter la curiosité, et pour en faire rechercher la lecture. Encouragé par ce succès, cet homme vendit son manuscrit à la veuve de Claude Barbin, imprimeur au palais. On peut croire qu'il se donna bien de garde de lui révéler la manière dont il se l'était procuré, et de lui confier que l'archevêque de Cambrai en fût l'auteur. L'imprimeur se persuada sans doute que l'auteur, quel qu'il fût, n'avait ni l'intention ni l'ambition de se faire connaître. Il demanda et obtint facilement, sous son propre nom, un privilége,

unum scire vellem, nimirum an litteræ, quo scriptæ essent, animo excipiendæ sint. Summopere cupit ut velis in pristinam nempe intimam amicitiam concurrere. Rescribe velim aliquid tanto affectu dignum, quod ipsi legendum præbeam. » Hæc vero, nec plura reposuit archiepiscopus : « Si scribat ad me D. Carnotensis episcopus, de responso ne cures quidquam : absit ut a fraterna concordia tantillum unquam decesserim, aut sim alienus. Mea responsione, uti spero, contentus erit; ipsaque ædificationi vertetur. » Hæc pia et humanissima responsio Carnotensi visa est, ut opinor, nimis jejuna oratio; captabat enim responsum, quod videri posset archiepiscopus tum fateri se tot aspera non immerito tulisse; tum patronum emendicare ad ineundam aulæ gratiam. Cum autem id minime assequeretur, conticuit, neque tanto apparatu promissæ litteræ huc advenerunt. (Manuscrits.)

(233) Manuscrits de Ledieu.

comme on était dans l'usage d'en accorder, sans beaucoup d'examen, à des imprimeurs connus, pour des ouvrages de littérature, qui n'offrent rien de contraire à la religion et aux bonnes mœurs. On commença donc à imprimer le *Télémaque*, sous le titre de : ***Suite du quatrième livre de l'Odyssée, ou les Aventures de Télémaque fils d'Ulysse; à Paris, chez la veuve de Claude Barbin, au palais***, 1699 ; avec privilége du roi, daté du 6 avril 1699. On était déjà arrivé à l'impression de la page 208 du premier volume, lorsque la cour fut instruite que le ***Télémaque*** était de l'archevêque de Cambrai. C'était à l'époque où son livre des ***Maximes des saints*** venait d'être condamné par le Pape Innocent XII, et où l'on apportait une surveillance extrême à tous ses écrits et à toutes ses démarches. Les exemplaires des feuilles déjà imprimées furent saisis, les imprimeurs maltraités, et on usa, au nom de Louis XIV, des mesures les plus sévères pour anéantir un ouvrage qui devait ajouter tant de gloire au siècle de Louis XIV; mais il n'était plus temps, quelques exemplaires avaient échappé à la vigilance de la police. Cette édition, tout imparfaite qu'elle était, se répandit avec rapidité ; excité par l'intérêt, mais intimidé par la crainte du gouvernement, l'imprimeur vendit, sous le plus grand secret, quelques copies manuscrites de la partie de l'ouvrage qui n'avait pas encore été imprimée ; on se les communiquait avec autant d'avidité que de mystère, et le mystère ajoutait à la curiosité et à l'intérêt. « Ce fut sur une de ces copies qu'Adrien Moëtjens, libraire à la Haye, fit imprimer pour la première fois, avec toute la précipitation imaginable, la totalité de l'ouvrage, au mois de juin 1699 : il n'avait d'abord publié que ce qui avait paru en France; mais il fit paraître, peu de temps après, l'ouvrage en quatre volumes; à peine les presses, disent les rédacteurs de la ***Bibliothèque britannique*** (année 1743), pouvaient suffire à la curiosité du public ; et quoique ces éditions fussent pleines de fautes, à travers toutes ces taches, il était facile de reconnaître un grand maître : ce fut le jugement qu'en portèrent Bernard (234) et Beauval (235), les deux plus fameux critiques qui existaient alors dans les pays étrangers (236). »

Mais le succès prodigieux du *Télémaque*, en France et en Europe, fut ce qui contribua le plus à aigrir Louis XIV contre son auteur : on s'était empressé de lui dénoncer cet ouvrage comme la satire la plus éclatante de ses principes de gouvernement et des événements de son règne. On s'était étudié à chercher, dans la conduite et le caractère des personnages de ce poëme, des allusions piquantes à la cour et aux ministres de Louis XIV; et si l'on en croit M. de Saint-Simon (237), « le maréchal de Noailles, qui ne voulait rien moins que toutes les places du duc de Beauvilliers, disait au roi et à qui voulait l'entendre, qu'il fallait être ennemi de sa personne pour avoir composé le *Télémaque*. »

Fénelon, rassuré par le témoignage de sa conscience, avait dédaigné de se justifier contre des imputations auxquelles il se croyait supérieur. Il avait affecté de se renfermer dans le silence le plus absolu, depuis la fatale célébrité d'un ouvrage dont ses ennemis avaient su se prévaloir avec autant de perfidie que d'habileté.

On ignorait encore dans le public que Fénelon avait composé *Télémaque* sous les yeux, pour ainsi dire, de Louis XIV, et au sein de cette cour où tout lui retraçait les bontés de ce prince, où il ne voyait encore autour de lui que des amis et des admirateurs, et dans un temps où le présent et l'avenir ne lui offraient que des images de bonheur et des espérances de gloire.

Le silence si noble et si fier de Fénelon n'étonnait pas ses amis; mais des courtisans ne pouvaient pas le comprendre, et le public n'était pas obligé de l'expliquer.

Il n'est donc pas surprenant que ceux mêmes qui n'avaient aucun intérêt personnel à nuire à Fénelon, parussent persuadés que sa plume n'avait fait que retracer avec fidélité les modèles qu'il avait eus sous les yeux pendant son séjour à Versailles. Il est aussi facile que naturel à la malignité humaine, de trouver des rapprochements et des conformités. Les mêmes intérêts et les mêmes passions reproduisent souvent sur la scène du monde, et surtout dans les cours, les mêmes caractères et les mêmes intrigues.

On ne manqua donc pas de supposer que Fénelon n'avait écrit le *Télémaque* que depuis sa disgrâce, et que, mécontent de Louis XIV et de tout ce qui l'entourait, il avait, sans peut-être s'en apercevoir lui-même, répandu sur les tableaux qu'il retraçait des passions et des faiblesses des rois, des vices et de la corruption des cours, le sentiment pénible et involontaire d'un cœur affligé par l'injustice et aigri par le malheur.

Il est difficile de savoir jusqu'à quel point Louis XIV ajouta foi aux intentions que la calomnie prêtait à Fénelon dans la composition de ces portraits ; mais on ne peut douter qu'il n'ait été profondément ulcéré contre l'auteur

(234) Jacques Bernard, ministre protestant, né à Nyons en Dauphiné, en 1658, mort en 1719; il a continué les *Nouvelles de la république des lettres*, de Bayle, depuis 1710 jusqu'à 1718.

(235) Henri Basnage de Beauval, né en 1659, mort en 1710, auteur du journal intitulé : *Histoire des ouvrages des savants*.

(236) Dès la même année de 1699, on vit paraître une édition du *Télémaque*, imprimée à Bruxelles chez François Foppens, en deux volumes in-12, sous le titre d'*Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse*. On n'y trouve pas le nom de l'archevêque de Cambrai ; mais l'imprimeur eut soin de l'indiquer assez clairement dans un *Avis au lecteur*, qui atteste également l'espèce d'avidité avec laquelle on s'arrachait le *Télémaque* dans les pays étrangers comme en France. C'est dans cette édition que l'on trouve pour la première fois le *Télémaque* divisé en *dix livres*, avec un sommaire à la tête de chaque livre. Ce fut l'imprimeur qui imagina cette division pour *reposer le lecteur*, comme il le dit lui-même dans l'*Avertissement*.

(237) *Voyez ses Mémoires*.

d'un ouvrage, dont les maximes étaient réellement en opposition avec les principes de son gouvernement, avec les qualités dominantes de son caractère et avec toutes les brillantes illusions qui l'avaient si longtemps séduit. L'âge et la piété lui avaient bien donné le courage et le pouvoir de modérer son goût extrême pour le faste et l'éclat, sans le désabuser entièrement de toutes ses idées de grandeur et de gloire. Lorsque le *Télémaque* parut, le malheur ne lui avait point encore appris à connaître les bornes de sa puissance ; il ne soupçonnait pas alors qu'il se trouverait bientôt réduit à accepter la loi de ces mêmes ennemis dont il avait triomphé tant de fois : il dut naturellement reconnaître, dans l'auteur du *Télémaque*, *cet esprit chimérique* qu'il avait déjà cru remarquer et qui l'avait déjà blessé ; mais il regretta surtout d'avoir confié l'éducation de son petit-fils à un homme dont les principes lui parurent dangereux, parce qu'il les jugeait entièrement opposés à l'opinion qu'il s'était faite de la nation que le jeune prince était appelé à gouverner, et incompatibles avec la fermeté nécessaire pour réprimer la légèreté des Français. Toutes ces maximes de modération et de popularité, ces tableaux si riants de la vie pastorale et du bonheur des travaux champêtres, cette haine des conquêtes, cette simplicité modeste des rois et des grands, cette candeur et cette bonne foi dans les négociations extérieures, ne lui parurent que les jeux puérils d'une imagination peu familiarisée avec la connaissance des hommes et avec la véritable science du gouvernement.

Il est donc facile de comprendre comment Louis XIV, déjà convaincu, par l'autorité des évêques les plus recommandables de sa cour, que Fénelon n'avait que des idées *romanesques sur la piété*, pût juger, par son propre sentiment, qu'il n'avait également que des idées *romanesques en politique*.

Ce qui acheva de l'aigrir encore plus profondément contre l'archevêque de Cambrai, c'est qu'il crut apercevoir de l'ingratitude dans sa conduite. Ce prince, accoutumé depuis si longtemps aux louanges et aux acclamations que tous les hommes de génie et toutes les classes de ses sujets faisaient retentir autour de son trône, entendait pour la première fois une voix sévère qui semblait lui révéler toutes les erreurs de son règne ; et cette voix était celle d'un homme qu'il avait comblé de bienfaits, qu'il avait appelé à sa cour, à qui il avait donné le plus grand témoignage d'estime et de confiance dont un roi puisse honorer un sujet.

Si Louis XIV eût pu se persuader que les maximes de Fénelon étaient les plus justes et les plus vraies, il était assez grand par son âme et son caractère pour l'en récompenser au lieu de l'en punir. Louis XIV avait toujours approuvé et même encouragé le zèle austère des ministres de la religion, qui lui avaient adressé les vérités les plus fortes avec le respect dû à son rang ; mais les vérités de la religion, appliquées à la morale, sont simples, claires et incontestables, et ce prince était profondément religieux. Il n'en est pas de même des principes de gouvernement et des maximes de la politique : elles sont si variables et si mobiles dans leur application ; la théorie en est quelquefois si séduisante, et la pratique si difficile et si délicate, qu'on doit moins s'étonner que Louis XIV, qui régnait avec gloire depuis quarante ans, se crût plus habile dans l'art de gouverner, que Fénelon, qui ne pouvait avoir ni la même connaissance des hommes ni la même expérience des affaires. Il se serait peut-être borné à regarder l'auteur du *Télémaque* comme un *esprit chimérique*, si cet auteur n'eût pas été le précepteur de son petit-fils ; mais il devint à ses yeux *ingrat* et *dangereux*, parce qu'il lui parut avoir oublié ses bienfaits et méconnaître les vrais principes du gouvernement.

Il fut malheureusement entretenu dans cette prévention par tout ce qui l'approchait et qui avait pris part à sa confiance. On peut observer, dans un Mémoire particulier, que madame de Maintenon écrivit, pour M. de Chamillard, peu de temps après que le *Télémaque* fut devenu public (en 1699), qu'elle ne partageait que trop cette fâcheuse prévention contre Fénelon. M. de Chamillard, appelé au ministère par le crédit de madame de Maintenon, avait prié sa bienfaitrice de lui servir de guide dans un pays où il était encore si étranger et si nouveau, et de lui faire connaître son opinion sur les différents ministres qui composaient alors le conseil de Louis XIV. On trouve, dans ce Mémoire, ces expressions si remarquables par la justice qu'elle rend à M. de Beauvilliers, et qui prouvent que, si elle ne lui avait pas entièrement rendu sa confiance et son amitié, elle ne cessa jamais d'avoir pour lui une sincère estime ainsi qu'un véritable respect pour sa vertu : « Les conseils de M. de Beauvilliers ne peuvent jamais vous être nuisibles ; il a l'esprit merveilleusement droit ; il aime véritablement l'Etat et abhorre tous les conseils violents. Le roi, quoique les dernières affaires (du quiétisme) l'aient refroidi, est encore plein d'estime pour lui ; *mais il a des amis dangereux*, je dis M. de Beauvilliers.... » Il est facile de deviner quels étaient *ces amis dangereux* que madame de Maintenon indique sans les nommer, lorsqu'on sait que M. de Beauvilliers ne voyait personne à la cour, et avait concentré toutes ses habitudes et toutes ses affections dans sa famille et dans ses relations intimes avec Fénelon.

Madame de Maintenon affectait même d'annoncer hautement qu'elle ne pouvait pardonner à l'archevêque de Cambrai d'avoir composé le *Télémaque* ; et ses amis particuliers se croyaient autorisés à alléguer ce motif pour se dispenser de solliciter son rappel à la cour. Fénelon écrivait au duc de Chevreuse, en 1701 : « Je sais que M. de Paris (le cardinal de Noailles) a dit au curé de Versailles (Hébert), qu'il faisait ses efforts pour me faire rappeler à la cour, et qu'il y aurait réussi sans *Télémaque, qui a irrité madame de Maintenon, et qui l'a obligée à rendre le roi ferme pour la négative.* Vous voyez que ce discours, qui vient de vanterie sur sa générosité pour

moi, n'a aucun rapport avec ses procédés personnels à mon égard : il ne peut que me craindre et vouloir me tenir éloigné. Mais il voudrait rassembler les deux avantages : l'un, de faire l'homme généreux pour se justifier vers le public sur mon affaire, et me rendre odieux en se justifiant; l'autre, d'être généreux à bon marché, et de ne rien oublier pour me tenir en disgrâce. » (Manuscrits.)

Ne serait-il pas permis de penser que madame de Maintenon elle-même cherchait à couvrir la répugnance qu'elle aurait eue à se retrouver à Versailles avec Fénelon, du voile honorable de son respect pour le roi? Plus elle affectait de se montrer *irritée* contre l'auteur d'un ouvrage où elle supposait Louis XIV outragé, plus elle éloignait l'idée qu'on pût la croire embarrassée de revoir un homme qu'elle avait elle-même sacrifié. Quoi qu'il en soit, il paraît qu'elle conserva jusqu'au dernier moment cette prévention contre *Télémaque*, et que cette espèce de malveillance contre l'ouvrage survécut à la mort de l'auteur et à celle de Louis XIV lui-même. Lorsque le marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, fit paraître en 1717 la première édition correcte de *Télémaque*, madame de Caylus, qui n'avait jamais dissimulé son admiration pour Fénelon, en présence même de madame de Maintenon, sa tante, s'empressa de lui offrir la lecture de cette édition, épurée de toutes les fautes que la précipitation et l'ignorance des premiers imprimeurs y avaient mêlées. Madame de Maintenon lui répondit assez sèchement : *Je ne me soucie point de lire Télémaque.*

Il était difficile que Louis XIV ne se crût pas personnellement attaqué, lorsqu'il voyait tout ce qui lui était le plus cher et qui avait le plus de part à sa confiance, se montrer encore plus sensible que lui-même à une pareille injure. Différentes circonstances contribuèrent encore à envenimer le cœur de ce monarque contre Fénelon et contre ses maximes. L'admiration générale de toute l'Europe pour *Télémaque;* l'empressement de toutes les nations à le traduire dans leur langue; la persuasion où parurent être les puissances rivales de Louis XIV, ou l'affectation qu'elles mirent à supposer que Fénelon avait voulu faire la censure de ce prince, achevèrent de le convaincre que l'auteur de *Télémaque* était un ennemi de sa gloire et de sa personne. Lorsque, dans les derniers temps de son règne, les armées ennemies, maîtresses de toute la Flandre, ne parurent respecter que les terres de Fénelon, lorsqu'au milieu des horreurs de la guerre elles s'arrêtaient dans leur marche triomphante pour protéger les fonctions paisibles et religieuses de l'archevêque de Cambrai, Louis XIV eut peut-être la faiblesse de regarder comme une insulte à sa gloire cet hommage éclatant rendu à la vertu d'un de ses sujets.

On peut se faire une idée de l'opinion que l'on avait généralement de la prévention de Louis XIV contre l'auteur du *Télémaque*, par les précautions que le duc de Bourgogne, son élève, était obligé de prendre pour entretenir avec lui une correspondance souvent interrompue et toujours gênée. Nous avons la première lettre qu'il lui écrivit depuis sa retraite de la cour, après une absence et un silence de quatre ans : elle peint en même temps la tendre reconnaissance du jeune prince pour son précepteur, le singulier ascendant du précepteur sur son disciple, quoiqu'il eût été arraché bien jeune encore à ses leçons, les sentiments religieux dont M. le duc de Bourgogne était pénétré, et l'étonnante dépendance où Louis XIV avait su maintenir toute sa famille par le seul respect de son nom et la seule crainte de lui déplaire.

III. — *Lettre de M. le duc de Bourgogne à Fénelon*, 22 *décembre* 1701. (Manuscrits.)

« Enfin, mon cher archevêque, je trouve une occasion favorable *de rompre le silence où j'ai demeuré depuis quatre ans.* J'ai souffert bien des maux depuis; *mais un des plus grands a été celui de ne pouvoir point vous témoigner ce que je sentais pour vous pendant ce temps, et que mon amitié augmentait par vos malheurs au lieu d'en être refroidie. Je pense, avec un vrai plaisir, au temps où je pourrai vous revoir; mais je crains que ce temps ne soit encore bien loin.* Il faut s'en remettre à la volonté de Dieu, de la miséricorde duquel je reçois toujours de nouvelles grâces. Je lui ai été plusieurs fois infidèle depuis que je ne vous ai vu; mais il m'a toujours fait la grâce de me rappeler à lui, et je n'ai, Dieu merci, point été sourd à sa voix. Depuis quelque temps, il me paraît que je me soutiens mieux dans le chemin de la vertu; demandez-lui la grâce de me confirmer dans mes bonnes résolutions, et de ne pas permettre que je redevienne son ennemi, mais de m'enseigner lui-même à suivre en tout sa sainte volonté. Je continue toujours à étudier tout seul, quoique je ne le fasse plus en forme depuis deux ans, et j'y ai plus de goût que jamais. Mais rien ne me fait plus de plaisir que la métaphysique et la morale, et je ne saurais me lasser d'y travailler. J'en ai fait quelques petits ouvrages, que je voudrais bien être en état de vous envoyer, afin que vous les corrigeassiez, comme vous faisiez autrefois à mes thèmes. Tout ce que je vous dis n'est pas bien de suite, mais il n'importe guère. *Je ne vous dirai point ici combien je suis révolté moi-même contre tout ce qu'on a fait à votre égard;* mais il faut se soumettre à la volonté de Dieu, et croire que tout cela est arrivé pour notre bien. *Ne montrez cette lettre à personne au monde, excepté à l'abbé de Langeron, s'il est actuellement à Cambrai, car je suis sûr de son secret;* et faites-lui mes compliments, l'assurant que l'absence ne diminue point mon amitié pour lui. *Ne m'y faites point non plus de réponse, à moins que ce ne soit par quelque voie très-sûre, et en mettant votre lettre dans le paquet de M. de Beauvilliers, comme je mets la mienne; car il est le seul que j'aie mis de la confidence, sachant combien il lui serait nuisible qu'on le sût.* Adieu,

mon cher archevêque; je vous embrasse de tout mon cœur, et ne trouverai peut-être de bien longtemps l'occasion de vous écrire. Je vous demande vos prières et votre bénédiction. »

LOUIS

Nous avons la minute originale de la réponse de Fénelon. Elle renferme les exhortations les plus tendres au jeune prince, pour l'affermir dans ses sentiments de religion; mais il n'y mêle aucune réflexion sur tout ce qui s'était passé depuis quatre ans, ni sur toutes les injustices qu'il avait éprouvées, et dont il était encore la victime; il termine sa lettre par ces seuls mots : *Je ne vous parle que de Dieu et de vous; il n'est pas question de moi. J'ai, Dieu merci, le cœur en paix: ma plus rude croix est de ne vous point voir, mais je vous porte sans cesse devant Dieu dans une présence plus intime que celle des sens. Je donnerais mille vies, comme une goutte d'eau, pour vous voir tel que Dieu vous veut.* (Manuscrits.)

Telle était cette correspondance que M. le duc de Bourgogne et son vertueux instituteur étaient obligés de voiler des ombres du mystère par respect pour les préventions de Louis XIV, elle aurait peut-être suffi, s'il en eût eu connaissance, pour le désabuser des idées sinistres qu'on lui avait inspirées contre l'auteur du *Télémaque*.

La prévention de Louis XIV contre ce livre était si connue, on craignait tellement d'offenser son oreille en prononçant seulement le nom de *Télémaque*, qu'après la mort même de Fénelon, seize ans après la publication du *Télémaque;* lorsque ce livre était répandu dans toute l'Europe, et traduit dans toutes les langues, M. de Boze, qui succéda à Fénelon à l'Académie française, n'osa parler du *Télémaque* dans son discours de remerciment à l'Académie, et dans l'éloge de l'archevêque de Cambrai; ni M. Dacier, directeur de l'Académie, dans sa réponse à M. de Boze : c'était au mois de mars 1715; Louis XIV régnait encore.

On nous dispensera sans doute de justifier Fénelon d'une imputation aussi odieuse que celle d'avoir voulu faire la satire d'un grand roi dans un ouvrage écrit pour son petit-fils. Le caractère et la vertu de Fénelon suffiraient pour repousser un pareil soupçon, quand même nous n'aurions pas les preuves certaines qu'il n'a pu en avoir ni l'intention, ni la pensée; les faits mêmes résistent à cette supposition. Les rédacteurs de la *Bibliothèque britannique* ont observé, avec raison, qu'il n'avait pu composer son *Télémaque* qu'à une époque où il jouissait encore de la faveur, et où il occupait à la cour la place la plus honorable; dans un temps où Louis XIV paraissait le distinguer par les témoignages d'estime les plus flatteurs, et l'élevait aux premières dignités de l'Eglise. Fénelon n'a cessé de professer, dans toutes les occasions, un véritable attachement pour ce prince; et la veille même de sa mort, dans une lettre où il déposa l'expression de ses derniers sentiments, il proteste solennellement *qu'il a toujours eu pour la personne de Louis XIV et pour ses vertus une estime et un respect profonds.* Sans doute, ajoutent les rédacteurs de la *Bibliothèque britannique*, on doit croire sur une déclaration de cette nature un évêque, un évêque comme M. de Cambrai, et un évêque mourant.

Il semble en effet qu'une déclaration solennelle dans ces derniers moments où l'on ne peut plus être inspiré par aucun motif de crainte ou d'espérance, où l'on n'a plus rien à attendre ni à redouter des rois de la terre, où l'on est près de comparaître devant le seul juge qui lit dans les cœurs, devrait toujours être acceptée comme un témoignage de la vérité; mais les hommes sont si inconséquents dans leurs jugements, qu'ils se flattent de la surprendre plus facilement dans les moments où l'on est ému par la passion ou conduit par l'intérêt. C'est surtout dans les correspondances secrètes et intimes de l'amitié, qu'ils cherchent à démêler les véritables expressions de la haine, de l'estime ou de l'affection.

C'est parce que nous retrouvons Fénelon toujours fidèle à la reconnaissance envers Louis XIV, dans ses lettres les plus confidentielles, que nous sommes convaincus qu'il n'eut jamais la pensée d'offenser la gloire d'un prince dont il honorait sincèrement les grandes qualités. Nous voyons même que, dans les temps où tout autre que Fénelon aurait cru avoir le droit de se plaindre des effets de la prévention que ses ennemis étaient parvenus à lui inspirer, il n'en parle avec ses amis les plus intimes que pour rendre hommage à ses bonnes intentions et à son zèle pour la religion.

Ces sentiments ne tenaient point à cette ostentation de générosité qu'on affecte quelquefois au dehors, pour se montrer, dans le malheur, supérieur à l'injustice et à l'abus de la puissance. C'est dans toutes les lettres les plus secrètes de Fénelon que nous retrouvons toujours ce même langage, cette même candeur. Nous pourrions en citer un grand nombre; nous nous bornerons à rapporter celle qu'il écrivit à M. de Beauvilliers, le 26 août 1698. On remarquera seulement qu'elle fut écrite quelques semaines après que Louis XIV venait de renvoyer de sa cour les parents et les amis de Fénelon.

IV. — *Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers*, 26 *août* 1698. (Manuscrits.)

« Je ne puis m'empêcher de vous dire, mon bon duc, ce que j'ai sur le cœur. Je fus hier, fête de saint Louis, en dévotion de prier Dieu pour le roi. Si mes prières étaient bonnes, il le ressentirait; car je priai de bon cœur. Je ne demandai point pour lui de prospérités temporelles, car il en a assez; je demandai seulement qu'il en fît un bon usage, et qu'il fût parmi tant de succès aussi humble que s'il avait été profondément humilié. Je lui souhaitai, non-seulement d'être père de ses peuples, mais encore l'arbitre de ses voisins, le modérateur de l'Europe entière, pour en

assurer le repos; enfin le protecteur de l'Église. J'ai demandé non-seulement qu'il continuât de craindre Dieu et de respecter la religion, mais encore qu'il aimât Dieu, et qu'il sentît combien son joug est doux et léger à ceux qui le portent moins par crainte que par amour. Jamais je ne me suis senti plus de zèle, ni, si j'ose le dire, *plus de tendresse pour sa personne. Quoique je sois plein de reconnaissance, ce n'était pas le bien qu'il m'a fait dont j'étais alors touché; loin de ressentir quelque peine de ma situation présente, je me serais offert avec joie à Dieu, pour mériter la satisfaction du roi. Je regardais même son zèle contre mon livre comme un effet louable de sa religion et de sa juste horreur pour tout ce qui lui paraît nouveauté.* Je le regardais comme un objet digne des grâces de Dieu. *Je me rappelais son éducation sans instruction, les flatteries qui l'ont obsédé, les piéges qu'on lui a tendus pour exciter dans sa jeunesse toutes ses passions, les conseils profanes qu'on lui a donnés, la défiance qu'on lui a inspirée contre les excès de certains dévots et contre l'artifice des autres; enfin, les périls de la grandeur et de tant d'affaires délicates : j'avoue qu'à la vue de toutes ces choses, nonobstant le grand respect qui lui est dû, j'avais une forte compassion pour une âme si exposée.* Je le trouvais à plaindre, et je lui souhaitais une plus abondante miséricorde pour le soutenir dans une si redoutable prospérité. Je priais de bon cœur saint Louis, afin qu'il obtînt pour son petit-fils la grâce d'imiter ses vertus. Je me représentais avec joie le roi humble, recueilli, détaché de toutes choses, pénétré de l'amour de Dieu, et trouvant sa consolation dans l'espérance d'une gloire et d'une couronne infiniment plus désirable que la sienne; en un mot, je me le représentais comme un autre saint Louis. *En tout cela, je n'avais, ce me semble, aucune vue intéressée; car j'étais prêt à demeurer toute ma vie privé de la consolation de voir le roi en cet état, pourvu qu'il y fût. Je consentirais à une perpétuelle disgrâce, pourvu que je susse que le roi serait entièrement selon la cause de Dieu. Je ne lui désire que des vertus solides et convenables à ses devoirs.* Voilà, mon bon duc, quelle a été mon occupation de la fête d'hier. J'y priai beaucoup aussi pour notre petit prince, pour le salut duquel je donnerais ma vie avec joie. Enfin, je priais pour les principales personnes qui approchent du roi, et je vous souhaitai un renouvellement de grâce dans les temps pénibles où vous vous trouvez. Pour moi, je suis en paix avec une souffrance presque continuelle. »

Tels étaient les sentiments et les vœux de Fénelon pour Louis XIV. Il les déposait en secret dans le sein du plus cher, du plus fidèle, du plus respectable de ses amis. Ce n'était point pour s'en faire un mérite auprès de ce prince, ni pour les révéler au public, que Fénelon les confiait à M. de Beauvilliers. Jamais personne n'a eu connaissance de ces lettres tant que tous les trois ont vécu; et cependant, lorsque Fénelon s'exprimait ainsi sur Louis XIV, il avait déjà composé son *Télémaque*. Peut-on supposer qu'un homme tel que Fénelon, qui portait au fond de son cœur un attachement si vrai, qui en parlait à son ami avec un accent si touchant, avec un intérêt si pur, eût imaginé de faire la satire de ce même roi, et qu'il eût adressé cette satire à son petit-fils, nourri et élevé dans l'habitude d'un respect profond et d'une soumission sans bornes pour un monarque justement vénéré? Fénelon a pu avoir sur le gouvernement des maximes différentes de celles de Louis XIV; il a pu se laisser éblouir trop facilement par ces théories si séduisantes pour les imaginations vives et les cœurs vertueux. Trop frappé des malheurs qui pesaient sur la classe du peuple après de si longues guerres, il a pu confondre les abus inévitables dans tous les gouvernements avec l'exercice trop étendu du pouvoir; nous ne pouvons même douter qu'il n'eût désiré de voir s'établir entre le roi et ses sujets quelques-unes de ces institutions intermédiaires, utiles dans les temps ordinaires, facilement éludées sous les gouvernements fermes et vigoureux, et toujours trop faibles pour résister à la violence dans les temps de trouble et d'anarchie. Les vœux de Fénelon montrent peut-être qu'il aimait plus les hommes qu'il ne les connaissait, et qu'il leur faisait plus d'honneur qu'ils n'en méritent. Il a fallu que la plus terrible expérience soit venue démontrer la vanité de toutes ces estimables illusions qui ont égaré pendant cinquante ans beaucoup de cœurs honnêtes et même quelques bons esprits; mais il est au moins bien certain que Fénelon ne peut être soupçonné un moment d'avoir trahi la reconnaissance qu'il devait à Louis XIV. La plus cruelle satire de Louis XIV était dans la bouche de ceux qui lui représentaient comme la censure de son règne ces grandes maximes de justice, d'ordre, d'économie et de modération que l'auteur du *Télémaque* voulait graver dans le cœur de son élève.

V. — *A quelle époque le Télémaque fut composé.*

Il est difficile de savoir à quelle époque Fénelon a composé le *Télémaque;* nous avons de lui une multitude de lettres et de mémoires écrits à ses amis longtemps après la publication de cet ouvrage; il parle avec une confiance et une liberté entière sur ses intérêts les plus chers et sur toutes les affaires générales ou particulières, et jamais il n'y est question du *Télémaque*. Nous avons rapporté le fragment d'une de ses lettres à M. de Chevreuse, de 1701, où il en est dit un mot, et ce mot ne nous apprend rien sur l'époque à laquelle il commença à s'occuper de la composition de cet ouvrage.

Nous avons dans nos manuscrits le commencement d'une lettre latine de l'abbé de Chanterac au cardinal Gabrieli, écrite sous les yeux de Fénelon, et peut-être sous sa dictée. Cette lettre aurait pu nous donner de grandes lumières au sujet du *Télémaque;* mais les fragments qu'on en a conservés finissent pré-

cisément au moment où l'on aurait pu connaître exactement l'histoire de cet ouvrage, et en quel temps il l'écrivit.

Après avoir parlé en détail de ce qui s'était passé à un voyage que M. le duc de Bourgogne avait fait à Cambrai en 1702 (238), « il me reste, » écrit l'abbé de Chanterac, « à parler en peu de mots, à Votre Eminence, du *Télémaque*. Notre prélat avait *autrefois* composé cet ouvrage en suivant à peu près le même plan qu'Homère dans son *Iliade* et son *Odyssée*, ou Virgile dans son *Enéide*. Ce livre pourrait être regardé comme un poëme; il n'y manque que le rhythme. L'auteur avait voulu lui donner le charme et l'harmonie du style poétique, pour graver plus profondément dans l'esprit du jeune prince, son élève, les leçons les plus pures et les plus graves de l'art de régner, en flattant son oreille. A Dieu ne plaise qu'on puisse le soupçonner d'avoir voulu écrire une satire sous la forme d'un poëme!.... » (Le reste manque.)

Un Mémoire écrit de la main de Fénelon lui-même nous offre des détails encore plus précieux au sujet du *Télémaque*. Ce Mémoire paraît avoir été écrit en 1710 ou 1711, dans un temps où les amis qu'il avait encore à la cour se flattaient de pouvoir l'y faire rappeler. Ils se persuadaient que la mort de Bossuet, celle de l'évêque de Chartres, et la décadence de la faveur du cardinal de Noailles, avaient écarté les plus grands obstacles à son retour. On doit s'étonner qu'ils ne soupçonnassent pas que la plus forte opposition viendrait de madame de Maintenon, toujours toute-puissante auprès du roi; mais Fénelon dans ce mémoire conjure instamment ses amis de s'épargner des soins inutiles et des tentatives indiscrètes qui ne pourraient que le compromettre. « Pour moi, » écrivait Fénelon, « je n'ai aucun besoin ni désir de changer ma situation. Je commence à être vieux et je suis infirme; il ne faut point que mes amis se commettent jamais ni fassent aucun pas douteux pour mon compte. Je n'ai jamais cherché la cour; on m'y a fait aller. J'y ai demeuré pendant près de dix ans sans m'ingérer, sans faire un seul pas pour moi, sans demander la moindre grâce, sans me mêler d'aucune affaire, et me bornant à répondre selon ma conscience sur les choses dont on me parlait. On m'a renvoyé; c'est à moi à demeurer en paix dans ma place. Je ne doute point qu'outre l'affaire de mon livre condamné, on n'ait employé contre moi dans l'esprit du roi la politique du *Télémaque;* mais je dois souffrir et me taire. D'un côté, Dieu m'est témoin que je n'ai écrit le livre condamné que pour rejeter les erreurs et les illusions du quiétisme. » Fénelon entre ensuite dans quelques détails au sujet de son livre des *Maximes des saints;* mais nous avons déjà épuisé cette matière dans la partie du quiétisme, et il continue: « Pour *Télémaque*, c'est une narration fabuleuse en forme de poëme héroïque, comme ceux d'Homère et de Virgile, où j'ai mis les principales actions qui conviennent à un prince que sa naissance destine à régner. *Je l'ai fait dans un temps où j'étais charmé des marques de confiance et de bonté dont le roi me comblait; il aurait fallu que j'eusse été non-seulement l'homme le plus ingrat, mais encore le plus insensé, pour y vouloir faire des portraits satiriques et insolents : j'ai horreur de la seule pensée d'un tel dessein.* Il est vrai que j'ai mis dans ces aventures toutes les vérités nécessaires pour le gouvernement, et tous les défauts qu'on peut avoir dans la puissance souveraine; *mais je n'en ai marqué aucun avec une affectation qui tende à aucun portrait ni caractère.* Plus on lira cet ouvrage, *plus on verra que j'ai voulu dire tout sans peindre personne de suite;* c'est même une narration faite à la hâte, à morceaux détachés, et par diverses reprises : *il y aurait beaucoup à corriger; de plus, l'imprimé n'est pas conforme à mon original. J'ai mieux aimé le laisser paraître informe et défiguré* que de le donner tel que je *l'ai fait.* Je n'ai jamais songé qu'à amuser M. le duc de Bourgogne et à l'instruire en l'amusant, *sans vouloir jamais donner cet ouvrage au public.* Tout le monde sait qu'il ne m'a échappé que par l'infidélité d'un copiste; enfin, tous les meilleurs serviteurs du roi, qui me connaissent, savent quels sont mes principes d'honneur et de religion sur le roi, sur l'Etat et sur la patrie; ils savent quelle est ma reconnaissance vive et tendre pour les bienfaits dont le roi m'a comblé; d'autres peuvent facilement être plus capables que moi; mais personne n'a plus de zèle sincère. Ces préventions contre mes deux livres, qu'on aura selon les apparences données au roi contre ma personne, pourraient commettre mes amis s'ils parlaient en ma faveur; je les conjure donc de ne rien hasarder, et de ne s'exposer jamais à se rendre inutiles au bien de l'Eglise, pour un homme qui, Dieu merci, est en paix dans l'état humiliant où Dieu l'a mis. » (Manuscrits.

On a dit, et on a paru croire assez généralement que le *Télémaque* avait servi de sujets de thèmes à M. le duc de Bourgogne pendant son éducation, et que de la réunion de ces thèmes l'on avait ensuite formé l'ouvrage tel qu'il a paru. Cette conjecture ne nous paraît appuyée sur aucun fondement; nous avons un recueil considérable de sujets de thèmes écrits de la main de Fénelon et de M. le duc de Bourgogne, et nous n'en trouvons aucun qui ait rapport aux *Aventures de Télémaque*. Il suffit d'ailleurs de lire le *Télémaque* pour juger que c'est un ouvrage suivi et le résultat d'un plan combiné dans toutes ses parties, quoiqu'il n'ait été composé que par morceaux détachés dans les moments de liberté que des devoirs et des occupations indispensables pouvaient

(238) Adhuc supersunt pauca de Telemacho dicenda. Hoc opus antistes instar Iliadis aut Odysseæ aut Eneidos *olim* scripserat, ita ut poemati nihil præter metrum deesse videretur. Id autem veluti carmen luserat ut regii pueri aures demulcens, sensim instillaret purissima et gravissima de administratione regni præcepta. Absit vero ut poematis specie satyram scribere voluerit... (Manuscrits.)

laisser à Fénelon ; il est également facile de sentir qu'il ne pouvait être mis sous les yeux du jeune prince à qui il était destiné, qu'au moment où il serait assez avancé pour connaître et éprouver le danger de ces passions si ordinaires aux rois, et si funestes à leur vertu et à leur bonheur. M. le duc de Bourgogne n'avait pas encore quinze ans lorsque Fénelon fut éloigné de lui pour toujours. Il nous paraît vraisemblable qu'il avait composé le *Télémaque* dans l'intention de le présenter à M. le duc de Bourgogne à l'époque de son mariage, et au moment où son éducation aurait été entièrement finie. C'était assurément la plus belle leçon et le plus beau présent que pouvait faire un précepteur à un jeune prince destiné à régner.

Les nombreux manuscrits qui existent encore du *Télémaque* et dont plusieurs sont de la main de Fénelon ou avec des corrections de sa main, attestent évidemment qu'il a voulu composer un ouvrage suivi, propre à inculquer à M. le duc de Bourgogne les maximes de morale qui conviennent le plus aux princes, et les principes de gouvernement les plus favorables au bonheur des peuples.

S'il est permis de former quelque conjecture sur l'époque précise où Fénelon composa le *Télémaque* (239), nous serions portés à croire que ce fut vers 1693 et 1694. Les progrès extraordinaires de M. le duc de Bourgogne, les sentiments généreux et passionnés qui formaient déjà son caractère, permettaient à Fénelon de prévoir que son jeune élève, dont l'esprit et l'imagination se montraient si sensibles au charme du style et aux ingénieuses fictions de la mythologie, serait capable de saisir les grandes vérités présentées sous une forme si attrayante.

Nous ne pouvons raisonnablement supposer que Fénelon se soit occupé du *Télémaque* dans les années 1697 et 1698 (240). Ce fut à cette époque que ses longs démêlés avec Bossuet, et l'instruction de son procès, l'obligèrent de se livrer à des études, à des recherches, à une correspondance très-active et très-étendue, et à la composition de ce grand nombre d'écrits qu'il fut obligé de publier pour sa défense. En effet, lorsqu'on a sous les yeux le recueil immense des lettres qu'il écrivit au sujet de cette controverse, et qui forment peut-être la plus petite partie de celles qu'on a pu conserver ; lorsqu'on parcourt les nombreux manuscrits qu'il composa pour la justification de ses maximes et le développement de son système, et dont il n'a donné qu'un faible extrait dans ses réponses à Bossuet ; lorsqu'on pense qu'au milieu de ce travail forcé il se livrait avec un zèle ardent et l'assiduité la plus exemplaire à tous les devoirs de sa place et à toutes les fonctions de son ministère, on a peine à concevoir comment, malgré la prodigieuse facilité dont il était doué, il a pu trouver le temps et la liberté d'esprit nécessaire pour suffire à tant d'objets différents. Il faut encore se rappeler que son cœur, comme il le dit souvent dans ses lettres, était trop profondément affecté des malheurs de ses amis, pour qu'il pût chercher des consolations ou des distractions dans ces douces et riantes images de paix, de bonheur et d'innocence qu'on retrouve si souvent dans *Télémaque*.

On nous dispensera sans doute de parler du mérite d'un livre sur lequel l'admiration semble s'être épuisée depuis plus d'un siècle, et sur lequel tout ce qu'on pourrait dire a déjà été dit. Que pourrait-on ajouter au jugement qu'on en porta dès le premier moment où il parut ? *Si le bonheur du genre humain pouvait naître d'un poëme, il naîtrait du Télémaque*, a dit l'abbé Terrasson. *Trop heureuse la nation pour qui cet ouvrage pourra former quelque jour un Télémaque et un Mentor*, écrivait M. de Sacy, en signant en 1716 l'approbation de la première édition correcte du *Télémaque*. Quel plus magnifique éloge pouvait-on faire d'un livre que l'auteur avait composé pour l'instruction des rois et le bonheur des peuples ? Nous nous bornerons à une seule réflexion sur l'enthousiasme général qu'excita le *Télémaque*, et qui servira peut-être à en expliquer les causes.

Lorsque les auteurs de la réforme avaient voulu, au commencement du XVIe siècle, renverser l'autorité de l'Eglise romaine, ils furent conduits, pour le succès de leurs innovations religieuses, à renverser l'autorité des rois et à ébranler les principes de tous les gouvernements ; ils lièrent leur sys-

(239) Depuis la première édition de l'*Histoire de Fénelon*, nous avons appris, par le témoignage de Bossuet lui-même (*a*), que Fénelon lui avait communiqué la première partie manuscrite du *Télémaque*. Ce fait remarquable prouve la justesse et la vérité des conjectures que nous venons d'exposer.

Il en résulte, 1° que Fénelon s'était occupé de composer le *Télémaque* dès 1693 ou 1694, c'est-à-dire dans un temps où il montrait encore à Bossuet une confiance sans réserve. Il n'est guère vraisemblable qu'il ait continué à entretenir Bossuet de ses travaux littéraires dans les temps qui suivirent. Leur confiance mutuelle commença à éprouver quelque altération dès 1695 ; et leurs études et leurs travaux se portèrent presque exclusivement sur les questions subtiles et abstraites qui devinrent l'objet de leur controverse.

2° Il en résulte encore qu'en 1693 et 1694 Fénelon ne pouvait pas seulement avoir la pensée de faire la satire de Louis XIV en écrivant son *Télémaque*. Il était alors, comme il le dit lui-même, comblé de témoignages d'estime et de bonté de ce prince ; et la candeur même avec laquelle il communiqua cet ouvrage à Bossuet, montre assez combien une telle pensée était loin de son cœur et de son esprit. Pourrait-on imaginer que si Fénelon avait eu la plus faible intention d'offenser la gloire de Louis XIV, d'une manière même indirecte, il eût associé Bossuet à une pareille confidence ?

(*a*) Manuscrit de Ledieu.

(240) D'ailleurs Fénelon vient de nous apprendre qu'*il avait écrit Télémaque dans un temps où il était charmé des marques de confiance et de bonté dont le roi le comblait* ; et les choses avaient déjà bien changé en 1697 et 1698.

tème politique à leurs idées théologiques. Ce fut alors qu'on vit naître toutes ces théories turbulentes de la souveraineté du peuple, empruntées de quelques petites villes de la Grèce. Tout le monde sait l'histoire des longues calamités qui se répandirent sur toute l'Europe, à la suite de ces doctrines anarchiques. Désabusées par une sanglante expérience, toutes les nations avaient renoncé à cette fatale chimère, et avaient reconnu par un aveu tacite ou formel, que le peuple est toujours le plus dangereux et le plus inhabile des souverains. Revenues à la raison après un long délire, elles n'avaient pu retrouver le repos et le bonheur qu'à l'ombre tutélaire d'un trône puissant et respecté. L'autorité des rois s'était accrue des efforts mêmes qu'on avait tentés pour la renverser ; et on peut dire que les protestants en France contribuèrent par leurs mouvements séditieux à élever la puissance de Louis XIII et de Louis XIV, au point où l'histoire nous la représente. Tel est le résultat nécessaire et infaillible de toutes les convulsions politiques. Tous les gouvernements de l'Europe respiraient en paix depuis cinquante ans, et aucune agitation intérieure n'en troublait l'harmonie. Il est dans la nature de toutes les institutions humaines d'offrir toujours quelques abus, puisqu'elles sont dirigées par des hommes; et il est dans la nature des hommes d'être toujours plus frappés de ces abus, que de l'impossibilité de créer un gouvernement qui en soit exempt, ou du danger des remèdes qu'on voudrait y apporter.

Personne n'était tenté de renouveler les maximes séditieuses propagées en Europe par les réformateurs du XVI[e] siècle; la leçon était encore récente. Fénelon était trop sage et trop éclairé pour abandonner au peuple le soin de son propre bonheur. Ce fut au cœur des rois qu'il crut devoir recommander la cause du peuple ; ce fut en associant la gloire et l'intérêt du souverain à la prospérité des sujets qu'il chercha à faire naître la félicité publique de l'autorité la plus absolue et la plus indépendante dans le monarque. Fénelon ne voulut pas même que les peuples fussent appelés à entendre les instructions qu'il adressait aux rois ; il craignait que les peuples, en entendant parler des devoirs des rois, n'oubliassent les devoirs des sujets. Les réformateurs du XVI[e] siècle avaient excité la multitude à la révolte, en lui attribuant dans leurs écrits incendiaires des droits chimériques, et en lui apprenant à raisonner l'obéissance ; ce fut à l'oreille seule des rois que Fénelon confia ses vœux et ses maximes. Il voulait que les sujets regardassent les rois comme les images de la divinité, et que les rois se regardassent comme les pères de leurs peuples. Telle est en effet toute la politique du *Télémaque*.

Cette politique, si opposée aux maximes séditieuses qui avaient désolé l'Europe pendant cent cinquante ans ; cette politique également favorable aux rois et aux peuples, fut accueillie avec transport par toutes les nations. Les amis de la vertu admiraient, pour la première fois, cet accord heureux de la politique et de la morale ; les esprits sages trouvaient dans la simplicité des vues et des moyens proposés par Fénelon cette juste mesure de raison et de modération, qui permet aux gouvernements d'opérer le bien de l'humanité, sans compromettre leur autorité, ni la tranquillité publique. Les rois ne pouvaient s'alarmer d'une doctrine qui les laissait investis de toute la puissance, et se bornait à recommander la cause des peuples à leur justice et à leurs vertus. Les Français, attendris, souriaient avec reconnaissance à l'espérance de voir luire les jours heureux et tranquilles que leur promettait le règne fortuné de l'élève de Fénelon.

Telle fut en effet l'impression universelle que produisit le *Télémaque* quand il parut. Il est vraisemblable que, si des inspirations perfides ou intéressées n'eussent pas représenté Fénelon à Louis XIV comme un censeur chagrin et sévère de son gouvernement, il ne serait peut-être venu à l'idée de personne de rechercher dans cet ouvrage des allusions bien éloignées de la pensée de l'auteur.

On doit encore observer que Fénelon n'avait destiné le *Télémaque* ni à ses contemporains, ni à la postérité (241); un vain désir de célébrité littéraire était au-dessous de lui. Fénelon avait la passion de la vertu et du bien public, sans en avoir l'ostentation. Cet ouvrage, qui a fait rejaillir sur Fénelon tant de

(241) Il est, en effet, assez remarquable que Fénelon, qui a laissé tant d'ouvrages qui feront longtemps le charme de la postérité, n'avait presque rien écrit pour le public, si l'on excepte ses instructions pastorales, que le devoir de son ministère lui imposait la nécessité de publier pour l'édification des fidèles confiés à ses soins. On a vu qu'il avait même longtemps résisté à faire imprimer ses défenses à Rome, et que ce ne fut que malgré lui qu'il céda à la volonté de ses juges et à l'exemple de ses adversaires. Un copiste infidèle révéla au public le secret du *Télémaque ;* l'*Examen de conscience d'un roi* n'a été imprimé que longtemps après sa mort, et n'était point destiné à l'être. Ses *Dialogues sur l'éloquence de la chaire,* ouvrage de sa première jeunesse, étaient oubliés de lui-même, et n'ont été imprimés que depuis qu'il eut cessé d'exister. Quelques copies informes de ses *Dialogues* et de ses *Fables* avaient circulé dans le public à son insu, et sans qu'il daignât seulement en corriger l'inexactitude et l'imperfection. Ses *Lettres sur la métaphysique et la religion* étaient le fruit d'une correspondance avec M. le duc d'Orléans, depuis régent ; ses *Lettres spirituelles* n'étaient adressées qu'à la conscience de ceux qui avaient recours à sa piété et à ses lumières, et ne furent recueillies que longtemps après sa mort. Sa *Lettre à l'Académie française* était une réponse indispensable à une compagnie qui l'interrogeait, et était tout au plus destinée à rester dans ses archives. On ne parle point de son *Traité de l'éducation des filles*, qui n'avait été écrit que pour madame de Beauvilliers, et de son *Traité du ministère des pasteurs*. ouvrage de circonstance, et qu'il avait cru pouvoir être de quelque utilité aux missionnaires des provinces protestantes. En un mot, Fénelon était si peu ambitieux de la gloire d'écrivain, que, sans la piété religieuse de sa famille, qui a recueilli ses différents écrits, et sans l'heureuse infidélité à laquelle on a dû le *Télémaque*, la postérité aurait été privée du plus grand nombre de ses ouvrages.

gloire et de malheur, était un secret qui devait mourir entre le duc de Bourgogne et son précepteur. Sans l'infidélité du copiste qui trahit la confiance de l'archevêque de Cambrai, il était possible, il est même vraisemblable que le *Télémaque* se serait trouvé dans la cassette du jeune prince au moment de sa mort, et que Louis XIV l'aurait brûlé, comme il brûla un grand nombre de papiers du même genre (242).

Les seules allusions que l'auteur du *Télémaque* s'était proposées, était celles qui devaient naturellement se présenter à l'esprit de M. le duc de Borgogne, et qui avaient pour objet de l'éclairer snr les défauts naturels de son caractère. Le maître connaissait toute la pénétration d'esprit de son disciple, et il le forçait à se reconnaître lui-même dans la peinture des imprudences que Mentor reproche si souvent à Télémaque. Il connaissait aussi son goût et son attrait pour ces douces et brillantes fictions dont l'imagination des anciens savait embellir la morale.

Ce fut par cet heureux artifice qu'il sut donner aux leçons sévères de la vérité le charme et l'harmonie d'un style poétique, pour les insinuer plus facilement dans un cœur sensible et passionné (243). Les couleurs aimables et l'intérêt enchanteur que Fénelon a répandus sur son jeune héros, dans les moments mêmes où l'inexpérience de l'âge et l'emportement des passions lui font commettre de grandes fautes, servaient à fixer avec moins de répugnance les regards de M. le duc de Bourgogne sur cette image fidèle de ses erreurs et de ses faiblesses. Nous n'avons insisté sur ces observations que pour montrer combien on a été peu fondé à supposer à Fénelon l'intention d'avoir voulu faire la censure de Louis XIV, ou l'ambition ridicule de s'établir dans l'opinion publique le précepteur des rois.

Mais lorsque les désastres de la guerre de la succession eurent mis un terme aux prospérités de Louis XIV, et réduit la France à des extrémités qui faisaient craindre qu'elle ne devînt la proie de ses ennemis, le malheur et le mécontentement portèrent tous les esprits à accuser ce monarque d'avoir préparé cette longue suite de calamités par l'abus de sa puissance et les principes absolus de son gouvernement. On se plut alors à comparer avec amertume ces résultats déplorables de tant de grandeur et de gloire, avec les maximes de douceur, de modération et d'économie, si souvent recommandées à Télémaque par Mentor. Les puissances ennemies conspirèrent à entretenir ces dispositions chagrines des Français, par leur admiration même pour le *Télémaque*. On peut présumer, sans craindre de se montrer trop injuste ou trop sévère, que les honneurs extraordinaires qu'ils affectèrent de rendre à Fénelon, furent autant inspirés par leur haine pour Louis XIV, que par leur estime pour l'archevêque de Cambrai. Ce prince avait eu lui-même la faiblesse de se croire offensé dans le *Télémaque*, et ses ennemis se crurent autorisés par son opinion sur le livre, à lui adresser des leçons et des reproches dont il semblait avoir trop légèrement reconnu la justice par ses longs ressentiments contre l'auteur.

On serait peut-être plus autorisé à penser que le *Télémaque* étant devenu public et répandu dans toute l'Europe par un concours de circonstances que Fénelon n'avait pu ni prévoir, ni arrêter, il osa se flatter d'avoir bien mérité des hommes, en fondant la politique sur la religion, la justice et la modération. L'approbation générale avec laquelle on avait reçu dans tous les pays et dans tous les gouvernements les maximes et la politique de Mentor, semblait lui en garantir la sagesse et l'utilité, et devait l'entrenir dans une illusion toujours chère à un cœur vertueux. L'intérêt universel avec lequel on avait paru goûter, dans toutes les conditions, la morale du *Télémaque*, détermina donc Fénelon à ajouter à son premier travail quelques morceaux en petit nombre, qui n'ont paru qu'après sa mort et qui entrèrent pour la première fois dans l'édition de 1717, dédiée à Louis XV par le marquis de Fénelon. On sait que les innombrables éditions qui ont paru depuis cette époque, ont fidèlement copié celle de 1717; on ne trouve dans aucune des éditions publiées depuis 1699 jusqu'à 1717, aucun de ces morceaux : ils n'existent pas même dans le manuscrit original que possède la bibliothèque du roi. Nous avons le manuscrit original de ces fragments précieux, écrits de la main de Fénelon, avec de nombreuses corrections également de sa main (244).

Parmi ces fragments, on lit d'abord celui

(242) Il est vrai qu'il existait plusieurs copies du *Télémaque*, et que sa famille aurait pu faire imprimer cet ouvrage comme elle en a fait connaître plusieurs autres, qui n'étaient que manuscrits ; mais n'était-il pas possible que Fénelon eût cru devoir l'anéantir après la mort de M. le duc de Bourgogne, comme désormais inutile à l'objet qu'il s'était proposé ?

(243) Ut regii pueri aures demulcens, sensim instillaret purissima et gravissima de administratione regni præcepta.

(244) Nous avons consulté le manuscrit original conservé dans le dépôt des manuscrits de la bibliothèque du roi, pour reconnaître par nous-même si ces fragments manquaient à ce manuscrit; nous avons constaté qu'ils y manquaient effectivement, et que même ils n'en avaient jamais fait partie ; car il n'y a point de lacune dans le manuscrit original. La plus grande partie de ce qui compose aujourd'hui le XXIIIe livre dans les éditions depuis 1717, n'existe point dans le manuscrit que nous avons consulté, et a depuis été composée par Fenelon.

Voici comment se fait, dans le manuscrit de la Bibliothèque du roi, la liaison, ou le passage du XXIIe au XXIIIe livre, et du XXIIIe au XXIVe (car il faut observer que la division en livres n'a point lieu dans ce manuscrit). Fin du XXIIe livre dans les éditions depuis 1717 : « Vous serez trop heureux de la posséder. » Après ces mots, on lit tout de suite dans le manuscrit de la Bibliothèque du roi : « Ces paroles enflammèrent le cœur de Télémaque d'un désir impatient de s'en retourner à Ithaque ; il pressa Idoménée de le laisser partir ; le vaisseau était déjà prêt : on entend des cris confus sur le rivage couvert de matelots ; on tend les cordages, on lève les voiles,

qui traite la question si délicate de l'influence des souverains dans les affaires de religion. Nous rapporterons en entier ce morceau si recommandable par sa précision, et par les maximes sages, lumineuses et fécondes que Fénelon établit en si peu de mots.

« Idoménée, qui craignait le départ de Télémaque et de Mentor, ne songeait qu'à le retarder. Il représenta à Mentor qu'il ne pouvait règler, sans lui, un différend qui s'était élevé entre Diophanes, prêtre de Jupiter conservateur, et Héliodore, prêtre d'Apollon, sur les présages qu'on tire du vol des oiseaux et des entrailles des victimes. Pourquoi, lui répondit Mentor, vous mêleriez-vous des choses sacrées? Laissez-en la décision aux Etruriens, qui ont la tradition des plus anciens oracles, et qui sont inspirés pour être les interprètes des dieux. Employez seulement votre autorité pour étouffer ces disputes dès leur naissance; ne montrez ni partialité, ni prévention; contentez-vous d'appuyer la décision quand elle sera faite. Souvenez-vous qu'un roi doit être soumis à la religion, et qu'il ne doit jamais entreprendre de la régler. La religion vient des dieux; elle est au-dessus des rois; si les rois se mêlent de la religion, au lieu de la protéger, ils la mettront en servitude. Les rois sont si puissants, et les autres hommes sont si faibles, que tout sera en péril d'être altéré au gré des rois, si on les fait entrer dans les questions qui regardent les choses sacrées. Laissez donc en pleine liberté la décision aux amis des dieux, et bornez-vous à réprimer ceux qui n'obéiraient pas à leur jugement, quand il aura été prononcé (245). »

Les morceaux que nous trouvons ensuite dans notre manuscrit original, et qui manquent au manuscrit de la Bibliothèque royale, ainsi qu'à toutes les éditions imprimées avant 1717, traitent : 1° de l'abus des évocations en matières civiles (246); 2° de la trop grande facilité des princes à faire intervenir leur pouvoir, pour disposer des riches héritières en faveur des courtisans qu'ils affectionnent (247); 3° de l'injustice des princes qui abusent de leurs forces pour s'attribuer des droits réels ou chimériques sur les possessions des rois leurs voisins, et s'établissent juges à main armée dans leur propre cause (248).

Les deux morceaux suivants renferment la scène si gracieuse où Idoménée oblige Antiope à chanter devant Télémaque, et le récit de cette chasse où Télémaque sauve la vie à Antiope (249).

Un épisode touchant, qui manque aussi dans le manuscrit de la Bibliothèque du roi, et qu'on ne trouve dans aucune des éditions antérieures à 1717, est l'histoire que le vieillard phéacien raconte à Télémaque sur Cléomènes le Phrygien, poursuivi par une triste fatalité de royaume en royaume. Ce Cléomènes est Ulysse lui-même, à qui la sage Minerve interdit encore la consolation de se laisser reconnaître par son fils. Cet épisode, où respire une impression si douce de tristesse et de sensibilité, paraît avoir été imaginé après coup par Fénelon, pour laisser dans l'âme des lecteurs cette espèce d'attendrissement qui soutient l'intérêt du poëme jusqu'à son heureux dénoûment (250).

le vent favorable commence à les enfler. Télémaque et Mentor ont pris congé du roi, qui les a accompagnés jusqu'au port, et qui les suit des yeux. Cependant on lève les ancres, la terre semble s'enfuir; le pilote expérimenté aperçoit de loin.... »

Quant à l'épisode de Cléomènes le Phrygien, il appartient au XXIVe livre des éditions imprimées depuis 1717, et en occupe à peu près le milieu; il manque également dans le manuscrit original de la Bibliothèque du roi.

(245) Fénelon a paru tellement redouter toutes les allusions que la malignité aurait pu lui prêter, qu'il a cru devoir rayer lui-même la phrase suivante, qui se laisse encore lire à travers les radiations de notre manuscrit. « Si les rois montrent quelque prévention dans les questions qui regardent les choses divines, les prêtres les plus ardents peuvent les engager à soutenir leur cause; ils doivent être suspects d'intrigues et d'artifices. » Fénelon craignit sans doute que cette réflexion, quelque générale qu'elle fût, ne rappelât le souvenir d'une controverse affligeante, et ne parût respirer un sentiment d'amertume que son cœur était bien éloigné d'éprouver et de conserver.

(246) Ce morceau suit immédiatement, dans les éditions imprimées depuis 1717, le morceau que nous venons de rapporter *sur l'influence des princes en matière de religion*. Il commence par ces mots : « Ensuite Idoménée se plaignit de l'embarras où il était sur un grand nombre de procès entre divers particuliers qu'on le pressait de juger; » et finit par ceux-ci : « Vous ferez alors les véritables fonctions de roi. »

(247) Ce morceau est placé dans les éditions imprimées depuis 1717, immédiatement après le précédent. Il commence par ces mots : « On me presse encore, disait Idoménée, de faire de certains mariages; » et finit par ceux-ci : « Ne payez jamais vos dettes en sacrifiant les filles riches malgré leur parenté. »

(248) On le trouve dans les éditions imprimées depuis 1717, à la suite des trois fragments que nous venons de rapporter. Il commence par ces mots : « Idoménée passa bientôt de cette question à une autre. Les Sybarites, disait-il, se plaignent de ce que nous avons usurpé des terres qui leur appartiennent; » et finit par ceux-ci : « Idoménée, touché de ce discours, consentit que les Sipontins fussent médiateurs entre lui et les Sybarites. »

(249) Ils commencent ainsi dans les éditions imprimées depuis 1717 : « Alors le roi, voyant que tous les moyens de retenir les deux étrangers lui échappaient, essaya de les arrêter par un lien plus fort. Il avait remarqué que Télémaque aimait Antiope; » et finissent par ces mots : « Idoménée aurait dès ce moment promis sa fille à Télémaque; mais il espéra d'enflammer davantage sa passion, en le laissant dans l'incertitude, et crut même le retenir encore à Salente par le désir d'assurer son mariage. »

(250) Cette addition appartient au XXIVe livre dans les éditions depuis 1717, et en occupe à peu près le milieu. Elle commence à ces mots : « A peine ce discours fut-il achevé, que Télémaque s'avança avec empressement vers les Phéaciens du vaisseau, qui était arrêté sur le rivage; » et finit à ceux-ci : « Voilà ce qu'on raconte de cet étranger dont vous me demandez des nouvelles. »

Nous observerons aussi que, lorsque Fénelon a mis la dernière main à son ouvrage, il a voulu consacrer le caractère religieux qu'il donne à la sagesse de Mentor, en supposant que Minerve ne consentit à se manifester aux yeux d'un mortel, dans tout l'éclat de la divinité, qu'à la suite d'un sacrifice. Le court récit de ce sacrifice ne se trouve dans aucune des éditions antérieures à 1717; il ne se trouve pas même dans les fragments originaux que nous possédons, ni dans le manuscrit de la Bibliothèque du roi; mais il existe dans une copie que nous pouvons appeler *originale*, et dont nous avons à rendre compte. Il n'est peut-être pas sans intérêt d'observer comment Fénelon s'est occupé à perfectionner le *Télémaque*, longtemps après que l'éducation de M. le duc de Bourgogne fut achevée.

Cette copie *originale*, qui est entre nos mains, porte en titre qu'elle a été revue et corrigée par Fénelon. En effet, les nombreuses corrections qui s'y trouvent, ne peuvent être regardées comme de simples corrections de fautes de copiste; elles ne peuvent appartenir qu'à l'auteur lui-même; ce sont des changements d'expressions, des suppressions de mots répétés, des alinéas indiqués, quelquefois même des périodes plus agréables substituées à d'autres qui l'étaient moins.

Cette copie *originale* est divisée en vingt-quatre livres, ce qui ferait présumer que ce fut sur l'autorité de cette copie que le marquis de Fénelon publia son édition de 1717, où le *Télémaque* parut pour la première fois divisé en vingt-quatre livres. Le marquis de Fénelon annonce même, dans l'avertissement de cette édition de 1717, que l'archevêque de Cambrai *avait partagé le Télémaque en vingt-quatre livres, à l'imitation de l'Iliade*. Nous avons déjà dit que le manuscrit original de la Bibliothèque du roi, qui est entièrement de la main de Fénelon, ne porte aucune division en livres, ni en chants, ni en parties.

Mais ce qui rend notre *copie originale* extrêmement précieuse, c'est une addition importante qui ne se trouve, ni dans le manuscrit original de la Bibliothèque du roi, ni parmi les fragments originaux qui sont entre nos mains : nous n'avons pas besoin d'observer qu'elle se trouvait encore moins dans les éditions antérieures à 1717. Cette addition est très-intéressante sous un rapport honorable à la mémoire de Fénelon; elle est placée dans le douzième livre de notre *copie originale*; elle commence à ces mots du douzième livre : « Alors Télémaque ne put s'empêcher de témoigner à Mentor quelque surprise et même quelque mépris pour la conduite d'Idoménée, » et finit par ceux-ci : « Mentor fit sentir à Télémaque, par ce discours, combien il est dangereux d'être injuste, en se laissant aller à une critique rigoureuse contre les autres hommes, et surtout contre ceux qui sont chargés des embarras et des difficultés du gouvernement; ensuite il lui dit : Il est temps que vous partiez; adieu. »

Tout ce morceau, qui contient six pages dans notre copie originale, est d'une autre main que le reste de la copie. A la marge de cette addition, on lit cette note remarquable : « M. l'archevêque de Cambrai avait ajouté, de sa propre main, à cet exemplaire qu'il avait revu et corrigé, ce qui se trouve ici écrit sur du papier différent et d'une autre main que le reste de ce volume; mais le manuscrit original du *Télémaque* ayant été recouvré tout écrit de la main de M. de Cambrai, on a joint à ce manuscrit l'addition qui est ici suppléée par cette copie. »

Il faut encore observer que cette addition avait été faite par Fénelon, longtemps après celles dont nous avons déjà parlé; car ces additions aux livres XXIII et XXIV se trouvent dans notre *copie originale*, écrites de la même main que le reste de la copie; au lieu que l'addition si importante au livre XII avait été faite de la propre main de Fénelon à la *copie originale* que nous possédons, ainsi que l'indique la note que nous venons de transcrire.

Nous avons dit que cette addition au livre XII est extrêmement remarquable; elle offre en effet la plus forte et la plus magnifique apologie de Fénelon contre les lâches calomniateurs qui avaient prétendu transformer le *Télémaque* en une satire de Louis XIV; c'est dans ce morceau que Fénelon prend la défense des rois qu'on condamne si souvent avec autant d'injustice que d'amertume; c'est là qu'il fait ressortir, avec les couleurs les plus touchantes, les grandes qualités de Louis XIV, sous le nom d'Idoménée; c'est là qu'il excuse, avec autant de modération que d'équité, les erreurs et les faiblesses qui sont le partage de l'humanité, et dont les rois ne peuvent pas être plus exempts que les autres hommes.

«Etes-vous étonné, »dit Mentor à Télémaque « de ce que les hommes les plus estimables sont encore des hommes, et montrent encore quelques restes des faiblesses de l'humanité parmi les piéges innombrables de la royauté? Idoménée, il est vrai, a été nourri dans des idées de faste et de hauteur; *mais quel philosophe aurait pu se défendre de la flatterie s'il avait été en sa place?* Il est vrai qu'il s'est trop laissé prévenir par ceux qui ont eu sa confiance; mais les plus sages rois sont souvent trompés, quelques précautions qu'ils prennent pour ne l'être pas..... Un roi connaît beaucoup moins que les particuliers les hommes qui l'environnent : on est toujours masqué auprès de lui ; on épuise toutes sortes d'artifices pour le tromper..... *Tel critique aujourd'hui impitoyablement les rois, qui gouvernerait demain moins bien qu'eux et qui ferait les mêmes fautes avec d'autres infiniment plus grandes, si on lui confiait la même puissance*..... Le monde entier est occupé à observer un seul homme à toute heure et à le juger en toute rigueur. Ceux qui le jugent n'ont aucune expérience de l'état où il est, ils n'en sentent point les difficultés, ils ne

veulent plus qu'il soit homme, tant ils exigent de perfection de lui. Un roi, quelque bon et sage qu'il soit, est encore homme; son esprit a des bornes, et sa vertu en a aussi..... Telle est la condition des rois les plus éclairés et les plus vertueux : les plus longs et les meilleurs règnes sont trop courts et trop imparfaits pour réparer à la fin ce qu'on a gâté, sans le vouloir, dans les commencements. La royauté porte avec elle toutes ces misères..... Il faut plaindre les rois et les excuser..... Pour parler franchement, les hommes sont fort à plaindre d'avoir à être gouvernés par un roi qui n'est qu'un homme semblable à eux : *car il faudrait des dieux pour redresser des hommes.... J'avoue qu'Idoménée a fait de grandes fautes ; mais cherchez dans la Grèce et dans tous les autres pays les mieux policés un roi qui n'en ait point fait d'inexcusables..... Malgré tout ce que j'ai repris en lui, Idoménée est naturellement sincère, droit, équitable, libéral, bienfaisant; sa valeur est parfaite; il déteste la fraude quand il la connaît et qu'il suit librement la véritable pente de son cœur; tous ses talents extérieurs sont grands et proportionnés à sa place.....»*

C'était ainsi que Fénelon s'exprimait sur Idoménée ou plutôt sur Louis XIV, dans le silence de son cabinet et dans le secret de son cœur; il ne tenait sans doute qu'à lui de donner à cette apologie de Louis XIV une publicité qui aurait hautement démenti l'imposture et la calomnie des accusateurs du *Télémaque;* les innombrables éditions de ce livre, qui couvrirent toute l'Europe du vivant même de l'auteur, lui en offraient un moyen bien facile; mais une juste délicatesse, peut-être même une noble fierté, défendirent à Fénelon dé descendre à se justifier; il aurait craint de paraître flatteur, tandis qu'il n'était que juste; il ne voulut point être soupçonné de rechercher la faveur en ne disant même que la vérité. Fénelon n'écrivit ce morceau que pour ceux qui devaient survivre à Fénelon et à Louis XIV, et ses intentions ont été remplies.

On désire peut-être de connaître l'opinion de Bossuet sur le *Télémaque*. Cet ouvrage, comme nous l'avons dit, parut en 1699, et dans une circonstance où Bossuet était peu disposé à juger favorablement tout ce qui venait de Fénelon; il parle en très-peu de mots du *Télémaque* dans une lettre à son neveu, en date du 18 mai 1699. Il lui mande (251): *Le Télémaque de M. de Cambrai est, sous le nom du fils d'Ulysse, un roman instructif pour monseigneur le duc de Bourgogne : cet ouvrage partage les esprits; la cabale l'admire, le reste du monde le trouve peu sérieux et peu digne d'un prêtre.* Ce jugement paraîtra sévère : on aurait tort cependant de l'attribuer uniquement à la disposition où se trouvait Bossuet, depuis quelques années, à l'égard de Fénelon, et à une prévention, qui était peut-être à son plus haut degré au moment où il écrivit cette lettre.

Mais on doit d'abord observer que, lorsque Bossuet s'exprimait ainsi, il ne connaissait et il ne pouvait connaître que la partie des aventures de *Télémaque* pendant son séjour dans l'île de Calypso (252). Nous avons déjà dit que la première édition fut arrêtée à la page 208; ainsi Bossuet ne connaissait point encore toute la partie morale et politique de cet ouvrage, qui ne commence en effet à se développer que depuis le départ de *Télémaque* de l'île de Calypso. Toute cette partie fut imprimée, pour la première fois, en Hollande, au mois de juin 1699.

D'ailleurs Bossuet, naturellement austère, occupé depuis tant d'années des études graves et sérieuses de la religion, et à qui son âge et ses infirmités rendaient toujours présentes les pensées de l'éternité, était peu porté, par habitude et par caractère, à ce genre de distractions que les hommes les plus vertueux peuvent chercher quelquefois dans la bonne littérature. On sait aussi que Bossuet avait eu, dans tous les temps, une répugnance marquée pour les fictions de la mythologie, et qu'il avait souvent adressé des reproches sévères à Santeuil, sur l'usage trop fréquent des expressions et des noms empruntés de la fable. On lit, dans une de ses lettres à Santeuil, du 19 septembre 1690 : « Je n'aime pas les fables : nourri depuis beaucoup d'années de l'Ecriture sainte, qui est le trésor de la vérité, je trouve un grand creux dans ces fictions de l'esprit humain et dans ces productions de sa vanité ; mais lorsqu'on est convenu de s'en servir, comme d'un langage figuré, pour exprimer, d'une manière en quelque façon plus vive, ce que l'on veut faire entendre, surtout aux personnes accoutumées à ce langage, on se sent forcé de faire grâce au poëte chrétien qui n'en use ainsi que par une espèce de nécessité. » Bossuet dit dans la même lettre : « qu'il avait quitté depuis longtemps la lecture de Virgile et d'Horace (253). »

On sera peut-être surpris d'entendre Bos-

(251) Voyez le tome V, col. 334, des Œuvres de Bossuet. (*Edition de M. l'abbé Migne.*)

(252) Nous avons vu, par le témoignage de Bossuet lui-même, que Fénelon ne lui avait communiqué, dans le temps de leur liaison, que le commencement du *Télémaque;* il est vraisemblable que cet ouvrage n'était pas encore très-avancé, ou du moins entièrement fini, lorsque Fénelon confia cette partie de son travail à Bossuet, vers 1694.

(253) Bossuet n'avait pas même pardonné à Santeuil d'avoir introduit Pomone et ses nymphes dans sa charmante description des jardins de Versailles, dédiée à M. de la Quintinie,. L'élégance et la grâce qui respirent dans cette pièce n'avaient pu désarmer la sévérité de l'évêque de Meaux. Il aurait voulu que Santeuil ne consacrât son admirable talent qu'à chanter dans les temples la toute-puissance du Créateur et les merveilles de la religion. Le poëte, repentant et humilié, adressa au prélat une pièce de vers qu'il appela son *amende honorable;* il avait fait graver à la tête une vignette en taille-douce, dans laquelle Bossuet était réprésenté revêtu de ses habits pontificaux, et Santeuil à genoux faisant amende honorable et jetant tous ses vers profanes dans un grand feu. Mais dans cette pièce, où Santeuil veut abjurer tous les dieux de la fable, on remarque qu'il est involontairement entraîné par l'habitude de son génie, et, dans le moment même où il annonce

suet, dont le langage et les pensées semblent toujours empreints de cette magnificence, de cet éclat et de cette harmonie que l'on croit réservés à la poésie, s'élever avec dédain contre les poëtes et leurs ingénieuses fictions; mais Bossuet devait tout à son génie seul; et si son style porte si souvent le caractère de l'inspiration, c'est qu'il l'avait puisée dans l'étude des Livres sacrés.

Il était difficile que le *Télémaque*, conçu et exécuté sur le même plan que l'*Odyssée ;* que le *Télémaque*, où Fénelon a su faire un emploi si heureux et si brillant de toutes les richesses de la fable, trouvât grâce devant l'austérité de Bossuet; mais, par la même raison, l'archevêque de Cambrai était bien plus indulgent que l'évêque de Meaux pour les vers de Santeuil. Il lui écrivait au sujet de son *amende honorable : « Quoique je sois fort des amis de Pomone*, je suis ravi que vous en ayez fait *amende honorable ;* car ce dernier ouvrage est très-beau : vous y parlez du Verbe divin avec magnificence. Le poëte est théologien : c'est le véritable VATES ; c'est un homme qui parle comme inspiré sur les choses divines. *Faites donc des Pomones tant qu'il vous plaira*, pourvu que vous en fassiez ensuite autant d'*amendes honorables; ce sera double profit* pour nous, *la faute et la réparation.* »

On voit, dans une autre lettre de Fénelon, que le grave abbé Fleury ne dédaignait pas de sourire aux jeux folâtres de l'imagination de Santeuil. « La douleur de votre Damon est peinte d'une manière tendre et gracieuse; tout y est pur et virgilien. Comme Virgile vous enflez vos chalumeaux.

Agrestem tenui meditaris arundine musam.
(*Eclog.* VI, 8.)

« M. l'abbé Fleury, dont vous craignez *censoriam gravitatem*, vous passe sans scrupule vos *Naiades* et vos *Sylviades* (254). » (*Lettre de Fénelon à Santeuil*, sur sa pièce de *Damon et Ægon*. Œuvres de Santeuil.)

Fénelon, en félicitant Santeuil sur une hymne qu'il venait de composer, ajoutait en plaisantant : « M. de Meaux ne peut plus se plaindre sur le mélange des fausses divinités, à moins qu'il ne s'avise encore de vous dire que vous faites parler votre sainte comme Virgile fait parler Junon. Pour moi, j'ai lu vos vers avec avidité, et la pente était si raide, que je n'ai pu m'arrêter depuis le commencement jusqu'à la fin. Quand vous ne faites rien de nouveau, on est tenté de dire :

Cur pendet tacita fistula cum lyra?
Spiritum Phœbus tibi, Phœbus artem
Carminis, nomenque dedit poetæ.
(HORACE.)

Ces lettres, en donnant une idée de l'attrait que Fénelon conserva toujours pour la littérature, et de cette politesse pleine de grâce que l'on observe dans ses lettres les plus indifférentes, peuvent expliquer le jugement si sévère que Bossuet a porté du *Télémaque*. Le contraste de leurs goûts pouvait aussi tenir au contraste de leurs caractères. Nous sommes encore plus souvent inspirés dans nos jugements, par notre âme et nos habitudes, que par notre raison et notre esprit.

Aussitôt que le *Télémaque* parut, on en publia deux critiques, et ces deux critiques sont aujourd'hui aussi oubliées que leurs auteurs (255).

On a reproché à la *prose du Télémaque d'être un peu traînante* (256); mais, comme l'observe M. de Laharpe, « ce n'est pas la précision qui doit caractériser un ouvrage tel que le *Télémaque*, qui, sans être un véritable poëme, puisqu'il n'est pas écrit en vers, se rapproche pourtant des principaux caractères de l'*Epopée*, par l'étendue, par les fictions, par le coloris poétique. Ce qui doit y dominer, c'est une abondance facile et pourtant sage, un style nombreux et liant plutôt que serré ou coupé, et c'est celui du *Télémaque*. Il paraît même que Fénelon a su, dans cet ouvrage, se garantir de la diffusion qu'on peut lui reprocher ailleurs. C'est là qu'heureux émulateur des anciens, dont il était si rempli, il s'est rapproché en même temps de la richesse d'Homère et de la sagesse de Virgile.

« D'autres critiques auraient voulu qu'il eût plus de profondeur dans ses idées morales et politiques. Ils ne se sont pas souvenus que l'auteur du *Télémaque* ne devait pas écrire comme celui de l'*Esprit des Lois*. Chaque genre doit avoir un caractère de style analogue à son objet. Ce qui n'est que solide et fort dans un livre sur les lois, paraîtrait sec dans un ouvrage mêlé de morale et d'imagination. L'un doit donner à la raison toute sa force, il ne veut qu'instruire et faire penser; l'autre doit songer surtout à donner de l'agrément et du charme à ses instructions, il veut plaire afin de persuader. Des principes de droit public, de politique et de législation doivent avoir de la profondeur dans un traité didactique; mais ces premiers principes de justice et de bienveillance universelle, qui sont la base de tout bon gouvernement, très-heureusement pour nous ne demandent point de profondeur de pensée. La conscience les reconnaît, le sentiment les saisit; et ils n'ont de profond que leur racine que la nature a mise dans tous les cœurs. » (LAHARPE, *Cours de litt.*, t. VII, p. 222.)

qu'il ne prononcera plus les noms consacrés par la mythologie, Pomone, Vénus, les Zéphirs, Jupiter et Junon, le Tartare et l'Achéron, les nymphes et la fontaine de Castalie reviennent sans cesse dans ses vers. La gravité de Bossuet dut sourire d'un témoignage si singulier de la conversion de Santeuil; peut-être trouva-t-il aussi l'excuse et l'apologie du poëte dans ces vers de la même pièce :

Conveniunt aliquando leves post seria ludi;
In te animos capit, et dulci recreata labore,
Mens ad opus longe redit acrior, et sua Musis
Otia sunt.....

(254) Le bon abbé Fleury écrivait à Santeuil, « qu'il lui permettait de déroger à ses serments, et de nommer encore Mars et Bellone pour chanter la victoire de Fleurus. » Cependant, par une espèce de scrupule, il ajoutait : « Mais vous trouverez assez de matière, en nommant seulement le Dieu des armées. » (*Lettre du 3 juillet* 1690.)

(255) Faydit et Gueudeville.

(256) Voltaire.

« On croirait, » dit M. le cardinal Maury, « que Fénelon a produit le *Télémaque* d'un seul jet. L'homme de lettres le plus exercé dans l'art d'écrire ne pourrait distinguer les moments où Fénelon a quitté et repris la plume, tant ses transitions sont naturelles, soit qu'il entraîne doucement par la pente de ses idées, soit qu'il fasse franchir avec lui l'espace que l'imagination agrandit ou resserre à son gré; jamais on n'aperçoit aucun effort ; maître de sa pensée, il la voit sans nuages ; il ne l'exprime pas, il la peint; il sent, il pense, et le mot suit avec la grâce, la noblesse et l'onction qui lui convient. Toujours coulant, toujours lié, toujours nombreux, toujours périodique, il connaît l'utilité de ces liaisons grammaticales que nous laissons perdre, qui enrichissaient l'idiome des Grecs, et sans lesquelles il n'y aura jamais de style : on ne le voit pas recommencer à penser de ligne en ligne; traîner péniblement des phrases, tantôt précises, tantôt diffuses, où l'esprit peint son embarras à chaque instant et ne se relève que pour retomber. Son élocution, pleine et harmonieuse, enrichie des métaphores les mieux suivies, des allégories les plus sublimes, des images les plus pittoresques, ne présente au lecteur que clarté, facilité, élégance et rapidité. Grand, parce qu'il est simple, il ne se sert de la parole que pour exprimer ses idées, et n'étale jamais ce luxe d'esprit qui, dans les lettres comme dans les Etats, n'annonce jamais que l'indigence. Modèle accompli de la poésie descriptive, il multiplie ces comparaisons vastes qui supposent un génie observateur, et il flatte sans cesse l'oreille par les charmes de l'harmonie imitative. En un mot, Fénelon donne à la prose la couleur, la mélodie, l'accent, l'âme de la poésie ; et son style, vrai, enchanteur, inimitable, trop abondant peut-être, ressemble à sa vertu. » (*Eloge de Fénelon*, 1771.)

On pourrait ajouter que dans le *Télémaque* Fénelon a non-seulement communiqué à son style *le caractère de sa vertu*, mais qu'il y a même exprimé le caractère particulier de *ses sentiments religieux*. On retrouve en quelques endroits l'idée habituelle et dominante qu'il s'était faite du bonheur que les mortels peuvent goûter dans une union intime avec la Divinité. Sa ravissante description des Champs-Elysées offre la peinture la plus sensible d'un genre de félicité à laquelle l'imagination humaine paraissait ne pouvoir pas atteindre, et qu'aucune langue, avant celle de Fénelon, n'avait su rendre avec une expression aussi céleste. Il s'élève, et il élève avec lui le lecteur au-dessus de cette terre où les éléments se combattent sans cesse, comme les passions des hommes qui l'habitent; il les transporte par la magnificence de ses idées, et par l'éclat et la fraîcheur des couleurs dont il embellit ce délicieux tableau, dans le véritable séjour de la paix, du bonheur et de l'innocence : les expressions mêmes qu'il emploie pour peindre cette félicité surnaturelle semblent s'affranchir, sans affectation et sans efforts, de toutes les sensations naturelles qui ont donné naissance au langage humain, pour ne parler qu'à l'âme et à l'intelligence.

L'imagination qui a retracé un pareil tableau n'a pu être inspirée que par une âme aussi pure que l'avaient été sur la terre les âmes célestes dont elle peint le bonheur.

Mais malheureusement on affecta d'être plus frappé de la manière dont Fénelon parle, dans le *Télémaque*, des passions et des défauts des hommes, qu'on ne parut touché du bonheur qu'il promet à la vertu (257).

VI. — *Fénelon dans son diocèse.*

Trop convaincu des fâcheuses impressions qu'on avait données à Louis XIV contre le *Télémaque*, Fénelon jugea que le cœur et la confiance de ce prince lui étaient fermés pour toujours. L'innocence peut se défendre contre la calomnie lorsqu'elle lui impute des fautes et des crimes ; mais lorsque la méchanceté se borne à calomnier les intentions, comment l'innocence pourrait-elle se justifier? Fénelon rendait justice aux qualités estimables de madame de Maintenon ; mais il connaissait son caractère, et il savait qu'elle serait plus fidèle à la prévention qu'à l'amitié; elle se trouvait d'ailleurs entièrement livrée à tous ceux qui avaient un intérêt puissant à entretenir ses ressentiments.

Dès le moment où Fénelon avait été nommé à l'archevêché de Cambrai, il s'était regardé comme exclusivement consacré aux besoins de ce vaste diocèse. Dans le temps même où il était attaché à la cour par un titre et des fonctions qui semblaient le dispenser des règles ordinaires, il avait déclaré qu'un devoir supérieur à ceux de précepteur des enfants de France lui imposait des obligations dont rien ne pouvait le dispenser. Celui qui n'avait consenti à accepter l'archevêché de Cambrai, qu'à la condition d'y résider neuf mois de l'année, ne pouvait regarder, ni comme un malheur, ni comme une disgrâce d'y passer le reste de sa vie. Le seul regret qu'éprouva Fénelon, fut de penser que la défaveur où il se trouvait à la cour le priverait des moyens de faire, dans son diocèse, tout le bien dont son cœur avait le sentiment et le besoin; c'est ce qu'il laisse entrevoir dans une lettre particulière à M. de Beauvilliers.

« Je travaille ici doucement et je ménage les esprits pour me mettre à portée de leur être utile ; ils m'aiment assez, parce qu'ils me trouvent sans hauteur, tranquille et d'une conduite uniforme ; ils ne m'ont trouvé ni rigoureux, ni intéressé, ni artificieux ; ils se fient assez à moi, et nos bons Flamands, tout grossiers qu'ils paraissent, sont plus fins que je ne veux l'être.... On raisonne en ce pays pour savoir si je suis exilé ; on le de-

(257) Nous avons cru devoir au mérite du *Télémaque*, à la célébrité dont il jouit depuis un siècle, et dont il jouira encore longtemps, de placer à la fin du volume une notice historique des différentes éditions de cet ouvrage. *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre IV, n° Ier.

mande à mes gens, et heureusement on ne me fait point de questions précises; s'il faut n'en faire point un mystère, je suis tout prêt, et je dirai l'ordre que j'ai reçu; il ne faut point chicaner avec Dieu lorsqu'il veut nous remplir d'amertune et de confusion; s'il veut achever de me confondre, jusqu'à me mettre hors d'état de faire aucun bien, je demeurerai dans sa maison comme un serviteur inutile, quoique plein de bonne volonté; je le prie, mon bon duc, de vous conserver et de vous combler de ses grâces. Je suis sans doute fâché de ne vous point voir, vous, la bonne duchesse et quelques autres amis en très-petit nombre. Pour tout le reste, je suis ravi d'en être bien loin; j'en chante le cantique de délivrance, et rien ne me coûterait tant que de m'en approcher. Pour M. le duc de Bourgogne, je prie également Dieu tous les jours pour lui; c'est le seul service que je puisse lui rendre de loin.»

VII. — *Séminaire de Cambrai.*

Le premier objet que se proposa Fénelon, dans le gouvernement ecclésiastique de son diocèse, fut de perfectionner l'établissement du séminaire de Cambrai. Il savait, par expérience, tous les avantages que l'Eglise avait déjà recueillis de ces institutions qui peuvent seules préparer aux générations suivantes une succession d'ecclésiastiques élevés dans la piété, dans la science de leur état et dans l'habitude d'une sainte discipline. Ces institutions étaient encore assez récentes dans l'Eglise: on en devait la première idée au concile de Trente (Sess. 23, ch. 18); et c'était pour obéir aux saintes inspirations de ce concile, que saint Charles Borromée en avait fait à Milan l'heureux essai. Les séminaires qu'il y avait fondés avaient rapidement contribué à établir une sage réforme dans son clergé, et à donner à l'Eglise de Milan cette réputation de science, de mœurs et de régularité qui la distinguait parmi toutes les Eglises d'Italie. Les guerres civiles et religieuses, qui désolèrent la France pendant quarante ans, n'avaient pas permis aux évêques de ce royaume de réaliser les vœux du concile de Trente; mais lorsque l'autorité royale fut solidement affermie, et lorsque le gouvernement vigoureux du cardinal de Richelieu eut rétabli l'ordre dans toutes les parties de l'Etat, la Providence suscita le célèbre curé de Saint-Sulpice, M. Olier, qui, le premier, conçut le projet de former une association de prêtres consacrés, par un engagement toujours libre et toujours volontaire, à l'éducation ecclésiastique. Il parvint, par ses seuls moyens, et avec le seul ascendant de la confiance et de la vertu, à élever en peu de temps cet utile établissement, qui depuis a servi de modèle à toutes les institutions du même genre, répandues dans tout le royaume.

Fénelon, élevé au séminaire de Saint-Sulpice, sous la direction des premiers coopérateurs de M. Olier, témoin des vertus simples et modestes, de l'esprit de piété, de désintéressement, de paix et de soumission, qui forment le véritable caractère de cette respectable association, devait désirer avec ardeur de faire jouir le diocèse de Cambrai des bienfaits d'une institution dont sa propre expérience lui avait fait connaître les précieux avantages.

A peine fut-il arrivé à Cambrai, qu'il réclama l'amitié paternelle de M. Tronson, pour en obtenir des ecclésiastiques formés à son école, et pénétrés de son esprit, pour diriger son séminaire de Cambrai. M. Tronson aurait voulu sincèrement concourir au succès de ses vues; il y était porté par sa tendre affection pour Fénelon, et par le sentiment des avantages qui devaient en résulter pour l'Eglise, dans un diocèse aussi important que celui de Cambrai; mais divers obstacles s'opposèrent longtemps à l'exécution de ce projet. M. Tronson ne pouvait suffire à l'empressement d'un grand nombre d'évêques qui lui avaient présenté des demandes du même genre. Il ne voulait offrir à l'archevêque de Cambrai que des sujets éprouvés, dignes de répondre à sa confiance et de seconder ses intentions. Ces sujets se trouvaient déjà placés dans d'autres diocèses. Les évêques, qui recueillaient les fruits de leurs vertus et de leurs talents, ne pouvaient consentir à se priver de ces coopérateurs si précieux de leur apostolat (258).

Les lettres de Fénelon à M. Tronson attestent sa vive impatience. «Je vous conjure,» lui écrivait-il, «par l'intérêt de l'Eglise, et par toute l'amitié que vous m'avez témoignée, de faire un effort pour me donner de bons sujets. Le bon cœur de M. G..., sa franchise, ses manières propres à se faire aimer, son zèle, son expérience, sa tendresse pour moi, et la mienne pour lui, font que je serai ravi de l'avoir; mais peut-on espérer de le déraciner de Tulle? il y a déjà plus d'un an que nous l'espérons, et rien n'avance. S'il n'y avait rien de bien solide et de bien prochain à attendre, il faudrait au moins me le déclarer franchement, afin que nous cherchassions de quoi le remplacer; mais si nous ne pouvons espérer un sujet qui m'est si cher, je vous supplie d'avoir la bonté de délibérer avec lui sur les autres directeurs qui pourraient venir l'aider. En cas qu'il ne pût pas venir tout à fait sitôt, ne pourriez-vous pas nous envoyer d'abord un premier directeur qui fût un peu fort, et qui suffît, en attendant M. G..., pour gouverner le séminaire sous M. l'abbé de Chanterac? Celui-ci, comme vous savez, a l'expérience de ces sortes de maisons, avec beaucoup de génie, de piété et de sagesse pour conduire doucement. Quand je vous demande un directeur un peu fort sous le supérieur, c'est que je connais le besoin du pays; on y est fort opposé au séminaire; les docteurs de Louvain et de Douai en méprisent les études et en craignent la réforme. Notre clergé est assez exercé sur les subtilités scolastiques; mais que tout cela ne

(258) *Lettre de M. Tronson à Fénélon*, 21 décembre 1695. (Manuscrits.)

vous fasse aucune peur. Donnez-moi des gens pour enseigner, qui aient un sens droit et un peu d'ouverture, avec de la bonne volonté; je vous réponds que tout ira bien, je prendrai moi-même garde à tout; je les conduirai dans les commencements, et je les autoriserai; je verrai et soutiendrai tout. M. l'abbé de Chanterac, qui est également sage dans la conduite et ferme pour le dogme, nous aidera; personne ne dira rien. Ce que vos gens ne sauront pas d'abord, ils auront le loisir de l'apprendre. Donnez-moi de bons cœurs avec un esprit droit, je me charge de vous les mettre en bon chemin, je vivrai en frère avec eux. Je ne vous demande ni politesse, ni talents qui éblouissent; je ne veux que du sens grossier et une volonté bien gagnée à Dieu. Si vous avez de quoi nous donner plus que cela, ce sera au delà de mon attente; mais comptez qu'au point que j'aime votre corps, vous devez faire un effort pour me secourir. Je suis assuré qu'ils m'aimeront, quand nous aurons un peu vécu ensemble; ils ne me trouveront, s'il plaît à Dieu, ni délicat, ni jaloux, ni défiant, ni inégal, ni entêté; voilà ce que j'espère de Dieu, et nullement de moi. Voyez donc, avec vos messieurs, l'aumône que vous pouvez me faire dans ma mendicité; il y a ici des biens infinis à faire. Les ouvriers de confiance me manquent; je ne les laisserai manquer de rien, s'ils me viennent de chez vous. En attendant, aimez-moi toujours du véritable amour, qui est celui de Dieu; aimez aussi notre pauvre séminaire, et ne doutez jamais, s'il vous plaît, ni de la reconnaissance tendre, ni de la vénération singulière avec laquelle je suis tout à vous sans réserve. »

Fénelon ajoutait, dans une autre lettre (259) à M. Tronson : « Malgré tous vos refus, je ne puis cesser de désirer encore des ouvriers de Saint-Sulpice pour mon séminaire. Si Dieu le veut, il vous en donnera l'ouverture et les facilités; s'il ne le veut pas, j'aurai du moins la consolation de l'avoir désiré. »

La disette de sujets fut d'abord la seule raison qui ne permit pas à M. Tronson de remplir les vues et les espérances de Fénelon pour le séminaire de Cambrai; mais un sentiment de délicatesse engagea ensuite Fénelon lui-même à suspendre ses instances et l'exécution de son premier plan. Lorsqu'il se vit exposé aux violents orages que ses démêlés avec les trois prélats les plus accrédités de la cour avaient suscités contre lui, il craignit avec raison de compromettre l'existence et la tranquillité d'une congrégation qui lui était chère, et de l'envelopper dans sa disgrâce. Il crut même devoir renoncer momentanément à la douceur et à la consolation d'entretenir avec M. Tronson une correspondance dont on aurait peut-être cherché à faire un sujet de reproche à ce respectable ecclésiastique. On voit, par une lettre que M. Tronson lui écrivit après sa condamnation et sa soumission, qu'il était digne d'apprécier tout le mérite d'un procédé aussi délicat. « Je ne saurais trop vous remercier, Monseigneur, de m'avoir fait connaître la continuation de votre amitié, et que la cessation de tout commerce n'a été qu'un effet de votre bonté, qui a voulu éviter de me commettre en rien, et a cru devoir ménager les intérêts de Saint-Sulpice, qui lui sont si chers. C'est une grâce dont je ne puis être trop reconnaissant. Plût à Dieu que cette lettre vous pût faire connaître tous les sentiments de mon cœur, vous verriez combien il est sincèrement à vous. »

Ce ne fut que dans les derniers temps de sa vie que Fénelon parvint à surmonter tous les obstacles qu'on avait mis à l'exécution de son plan, et qu'il réussit enfin, comme nous le rapporterons, à confier la direction de son séminaire à la congrégation de Saint-Sulpice. Mais dans cet intervalle, il crut devoir le rapprocher de ses regards, et le placer sous sa surveillance immédiate. Son séminaire était établi près de Valenciennes, à huit lieues de sa résidence; il le rappela à Cambrai, et il chargea l'abbé de Chanterac de tous les détails qui concernaient la discipline et le régime intérieur.

VIII. — *Gouvernement de son séminaire.*

Cette disposition lui donna la facilité de connaître et juger par lui-même tous les sujets qui se destinaient au saint ministère. Il donnait des instructions à ses séminaristes pendant le temps de retraite et aux fêtes particulières de la communauté; il assistait à l'examen de tous les ecclésiastiques admis à se présenter pour recevoir les ordres. Cet examen se faisait à l'archevêché, sous ses yeux et sous sa direction; il y mettait un appareil assez solennel pour avertir les aspirants de ne se présenter qu'après des études suffisantes, et une familiarité assez encourageante pour donner à la jeunesse timide et modeste la facilité de développer ses dispositions et ses talents. Il résultait de cette discipline uniforme, invariable et constamment suivie pendant tout son épiscopat, qu'il n'existait pas un seul ecclésiastique dans son diocèse, qui, avant d'avoir reçu la prêtrise, n'eût été examiné cinq fois par Fénelon lui-même. Mais il ne se bornait pas à cette surveillance générale; il savait que ces sortes d'examens ne sont pas toujours un moyen infaillible d'apprécier le mérite ou les dispositions; ils sont nécessairement ou trop rapides, ou trop abrégés pour donner la mesure exacte de la science et de la capacité. Une facilité naturelle et confiante peut offrir quelquefois l'apparence de l'instruction, et séduire la bienveillance des juges; un excès de modestie ou de timidité peut ne pas laisser apercevoir, dans tout leur éclat, des talents réels et une science plus profonde. C'était pour parer à ce double inconvénient, que Fénelon s'était imposé la règle de faire lui-même des conférences une fois par semaine dans son séminaire. Ces conférences ressemblaient à de simples entretiens familiers; tous ces jeunes ecclésiastiques pouvaient indifféremment lui proposer leurs

(259) Du 28 février 1698. (Manuscrits.)

doutes, leurs questions, leurs objections. On doit bien croire que ces questions et ces objections auraient pu souvent paraître ou frivoles ou déplacées à des hommes d'un rang et d'un mérite bien inférieur à celui de Fénelon ; mais il ne paraissait pas s'en apercevoir ; il les écoutait avec une patience et une bonté qui ne se démentaient pas un seul instant. Souvent même il affectait d'être frappé d'une objection assez commune, pour se ménager la facilité de remonter aux principes, de les développer avec plus d'étendue, de les graver plus profondément dans ces esprits encore jeunes et flexibles, et de les mettre eux-mêmes sur la voie de trouver la solution qu'ils demandaient et qu'ils cherchaient. On a remarqué dans tous les temps, que les hommes vraiment supérieurs sont toujours les plus indulgents et les plus encourageants pour la jeunesse et l'inexpérience. Les demi-savants s'étonnent au contraire qu'on n'ait pas la force de s'élever au niveau de leurs conceptions ; ils soupçonnent dans les autres un défaut d'intelligence, lorsqu'ils devraient s'accuser eux-mêmes de l'obscurité de leurs idées ou de leur langage.

Nous devons tous ces détails à un homme très-instruit (260), qui a passé avec Fénelon les cinq dernières années de sa vie, qui assistait souvent à ces conférences, « et qui ne cessait d'admirer la condescendance vraiment évangélique avec laquelle Fénelon daignait, à l'exemple de Jésus-Christ, se rendre simple avec les simples, enfant avec les enfants, pour insinuer dans tous les cœurs et dans tous les esprits l'amour de la vérité, de la vertu et de la piété. » (*Vie de Fénelon.*)

Cette surveillance habituelle, que Fénelon exerçait sur tous les ecclésiastiques de son diocèse dès leur première jeunesse, lui avait donné la facilité de connaître leur caractère, leurs dispositions, la portée de leur esprit, leurs bonnes et mauvaises qualités ; et il se servait de cette connaissance pour les employer dans la suite aux fonctions qu'il les jugeait propres à remplir avec succès. Un fait, dont la tradition est venue jusqu'à nous, offre un exemple frappant du discernement et de la modération de Fénelon dans une circonstance où il avait assez montré la première de ces deux qualités, et où il eut grand besoin de faire usage de la seconde.

IX. — *Trait de modération de Fénelon.*

Fénelon racontait (Manuscrits) qu'un homme distingué de son diocèse, qu'il ne nomma pas, vint un jour le prier avec instance de rétablir dans une paroisse un curé que l'archevêque de Cambrai avait cru devoir en retirer pour des fautes considérables. Il se rendit, quoique avec peine, à cette demande, qu'on ne manqua pas d'accompagner de toutes les assurances les plus fortes d'un entier changement de conduite de la part de cet ecclésiastique. Quelque temps après, il donna lieu aux mêmes plaintes qui avaient provoqué sa destitution. Son protecteur, le même qui avait sollicité son rétablissement avec tant de chaleur, et qui avait eu tant de peine à vaincre la résistance que lui opposait Fénelon, vint trouver ce prélat, et lui dénonça avec vivacité les scandales que ce curé donnait à tous les habitants de sa paroisse. Fénelon se tut. Cet homme, redoublant de vivacité, reprocha à l'archevêque de Cambrai la faute qu'il avait faite d'avoir rétabli dans ses fonctions un pasteur si peu digne d'un si saint ministère. Fénelon se tut encore ; il ne crut pas même devoir faire remarquer à cet homme l'inconséquence de ses démarches. Une des personnes devant lesquelles Fénelon rapportait ce fait particulier, prit la liberté de lui demander s'il croyait être entièrement exempt de reproche, de n'avoir pas au moins averti ce protecteur inconsidéré de sa propre légèreté. Fénelon se tut encore. Son silence semblait dire que lui seul avait eu tort, et qu'il aurait dû être plus ferme à refuser ce qu'il n'aurait pas dû accorder contre sa propre conviction.

Ce n'était pas seulement sur les ecclésiastiques élevés dans son séminaire, sous ses yeux, qu'il exerçait une surveillance aussi suivie ; il se regardait comme étroitement obligé d'apporter la même attention à la conduite, aux mœurs, et aux dispositions des ecclésiastiques de son diocèse, et qui suivaient le cours de leurs études à Paris. Dans l'impossibilité de les connaître et de les juger par lui-même, il croyait ne devoir les avancer dans les ordres sacrés que sur les témoignages les plus propres à lui inspirer la confiance la plus entière et la plus absolue. On peut se faire une idée de la délicatesse de conscience qu'il portait dans l'exercice de cette partie de son ministère, par la lettre suivante, adressée à un de ses neveux :

« J'ai prié M. Léchassier, mon cher neveu, de vouloir bien se charger de l'examen de la vocation et de la conduite des ecclésiastiques de mon diocèse, qui se trouveront à Paris, et qui ne pourront pas venir ici recevoir l'ordination, après avoir passé par les épreuves de mon séminaire. Comme ces cas-là reviennent souvent, j'ai cru, à l'exemple des plus saints évêques, devoir m'adresser à quelque communauté fixe, dont le supérieur fit en quelque façon, à cet égard, les deux fonctions de supérieur et de vicaire-général. D'ailleurs, il m'a paru que je devais me fixer à Saint-Sulpice. C'est une maison où j'ai été nourri, que ma famille a toujours chérie et révérée, longtemps avant que je fusse au monde. Je connais la piété et l'exactitude qui y règnent. Quoique je sois depuis longtemps hors de commerce avec eux, je ne puis ni cesser de les estimer, ni m'empêcher de les préférer à toute autre maison pour cet examen. J'ai même envoyé à M. Léchassier le démissoire pour M. Gaignot. Ainsi je ne puis plus changer cet engagement. M. Gaignot ne peut s'adresser qu'à M. Léchassier. C'est à lui à prendre ses mesures pour le contenter comme mon

(260) M. de Ramsai.

grand vicaire dans cette fonction. Si M. Léchassier décide pour son ordination, je n'examinerai rien après lui, et je croirai sa vocation bien éprouvée, quand il l'enverra pour recevoir les ordres. J'estime et j'honore avec une sincère affection les autres communautés; mais je n'y connais personne, et je ne veux avoir qu'un seul homme d'une piété et d'une sagesse connue, à qui j'adresse ces sortes d'affaires. Je vous conjure, mon cher neveu, de faire entendre tout ceci, le plus doucement qu'il vous sera possible, aux personnes qui vous ont parlé. Je ne voudrais jamais que faire plaisir; mais il faut suivre quelque ordre, et ne s'en départir pas facilement, quand on a cru avoir de fortes raisons pour l'établir, surtout quand on s'y est déjà engagé. »

X. — *Du genre de vie de Fénelon à Cambrai.*

La vie de Fénelon à Cambrai était paisible, uniforme, solitaire. Il en fait lui-même la peinture dans une lettre à l'abbé de Beaumont, son neveu, depuis évêque de Saintes. Il paraissait redouter qu'un ecclésiastique qui voulait s'attacher à lui, ne fût effrayé d'un genre de vie aussi sérieux, et ne pût en soutenir longtemps la continuelle et pesante uniformité. « Pourrait-il se résoudre à mener une vie solitaire, uniforme et continuellement sédentaire, après en avoir mené une si active au dehors et si variée? Aura-t-il la santé, le goût, la patience nécessaire pour cette vie égale, régulière comme le mouvement d'un pendule? D'ordinaire, les naturels propres aux emplois laborieux, qui regardent le peuple, ne sont point propres à ce travail secret et tranquille. C'est tomber dans un ennui et une langueur très-difficile à soutenir. Il est difficile à la longue de s'accommoder d'un travail toujours insensible et comme enterré. »

Fénelon avait contracté dès sa jeunesse l'habitude de n'accorder que quelques heures au sommeil, et de se lever de grand matin. Il disait tous les jours la messe dans sa chapelle, et tous les samedis à sa métropole. C'était le jour qu'il avait consacré à y confesser indistinctement tous ceux qui se présentaient. Il dînait à midi, suivant l'usage de ces temps anciens : il commençait par bénir la table; elle était servie avec une sorte de magnificence; mais cette magnificence n'était qu'un devoir de sa place et une bienséance de son rang; car il était impossible de porter la sobriété à un degré plus remarquable; il ne mangeait que des nourritures douces, de peu de suc, et en très-petite quantité, et ne buvait que du vin blanc très-faible de couleur et de force. On attribuait à cette sobriété, poussée peut-être à l'excès, son extrême maigreur. Tous les ecclésiastiques attachés à son service étaient admis à sa table; ce qui était alors regardé comme un trait singulier de modestie et de bonté; les évêques des siéges les moins éminents entretenaient ordinairement une table particulière pour leurs secrétaires et pour leurs aumôniers. (Manuscrits.) On ne comptait jamais moins de treize ou quatorze personnes à la table de l'archevêque de Cambrai. Tout annonçait autour de lui l'ordre, la noblesse et l'abondance. Le manuscrit dont nous empruntons ces détails et dont l'auteur ne peut pas être soupçonné d'un excès de prévention pour Fénelon, rapporte que l'archevêque de Cambrai laissait toujours à sa table la liberté d'un entretien aisé, doux et même gai. Fénelon parlait à son tour, et se plaisait à faire parler tous ceux qui mangeaient avec lui. Tout ce qui l'environnait s'était modelé sur son exemple et sur ses manières toujours nobles et décentes. L'auteur que nous venons de citer observa avec une espèce d'étonnement le ton habituel de liberté, de politesse et d'égalité qui régnait dans l'intérieur de cette maison, sans que les parents et les amis de l'archevêque de Cambrai se permissent jamais la plus faible démonstration de hauteur ou de supériorité envers qui que ce fût : ***J'y ai trouvé en vérité***, écrit-il, ***plus de modestie et de pudeur qu'ailleurs, tant dans la personne du maître que dans les neveux et autres.*** (*Ibid.*)

Rien ne peut être comparé à la politesse noble, facile et naturelle dont l'archevêque de Cambrai faisait les honneurs de sa table et de sa maison. Tout étranger qui y était admis était toujours placé à sa droite, quel que fût son titre et son rang, surtout si c'était un ecclésiastique. Fénelon ne se séparait jamais du fidèle abbé de Chanterac, qui était toujours placé à sa gauche. Après dîner, on se réunissait à sa grande chambre à coucher, qu'il n'habitait jamais, et qui était uniquement consacrée à la représentation. Il faisait mettre au-dessus de lui tout étranger qu'il recevait, fût-ce un simple ecclésiastique. Il passait environ une heure à s'entretenir avec cette société intime, uniquement composée de parents, d'amis ou d'ecclésiastiques, qui le chérissaient comme leur père, et le vénéraient comme le modèle de toutes les vertus qui honorent l'humanité. Cette distraction si simple et si innocente n'était pas même entièrement perdue pour les devoirs de son administration. On mettait devant Fénelon une petite table, et ses secrétaires et ses aumôniers lui présentaient à signer les différentes expéditions qu'il avait ordonnées; ils recevaient en même temps ses instructions sur les détails dont ils étaient chargés. Il se retirait ensuite dans son cabinet, où il restait renfermé jusqu'à huit heures et demie, lorsque le temps ou la saison ne lui permettait pas de se promener, ou qu'il n'était pas obligé d'assister aux Offices divins, aux exercices de son séminaire, ou aux différents bureaux d'administration qui étaient soumis à sa surveillance.

Un peu avant neuf heures, on se réunissait pour souper. Fénelon ne se permettait le soir que l'usage des œufs ou des légumes, dont il ne faisait même que goûter.

Avant dix heures du soir, il demandait si tous ses gens étaient rassemblés; on les faisait entrer dans sa grande chambre, et là, en leur présence et en celle de toute sa famille et de tout ce qui composait sa maison, un aumônier lisait la formule des prières du

soir, et le prélat donnait ensuite sa bénédiction.

La seule distraction de Fénelon, au milieu de ses travaux, de ses peines, de ses souvenirs, peut-être de ses regrets, était la promenade; il ne connaissait point d'autre amusement, ni d'autre récréation; c'était le seul plaisir qu'il promettait à ceux de ses parents et de ses amis qu'il invitait à venir partager sa retraite. Toutes ses lettres particulières expriment la satisfaction si pure et si douce qu'il éprouvait dans cette utile et innocente distraction. « Nous avons eu de beaux jours, » écrivait-il à l'abbé de Beaumont; « nous nous sommes promenés; mais vous n'y étiez pas... Je fais des promenades toutes les fois que le temps et mes occupations me le permettent; mais je n'en fais aucune sans vous y désirer... (*Lettre au marquis de Fénelon*. Manuscrit.) Je m'amuse, je me promène, je me trouve en paix dans le silence devant Dieu. O la bonne compagnie! on n'est jamais seul avec lui; on est seul avec les hommes qu'on ne voudrait point écouter. Soyons souvent ensemble, malgré la distance des lieux (261). Par le centre qui rapproche et qui unit toutes les lignes, il n'y a pas loin de Cambrai à Barége; ce qui est un ne peut être distant.... Je passe en paix mes jours sans ennui, et le temps étant trop court pour mes occupations, j'aurais un plaisir d'amitié qui me manque, si je voyais quelques personnes absentes. » (Manuscrits.)

Ce goût lui était commun avec Cicéron, qui laisse si souvent transpirer dans ses lettres le plaisir qu'il trouvait à se reposer des agitations de Rome à l'aspect des beautés simples et touchantes de la nature; c'était en se promenant avec ses amis, et en y mêlant d'utiles entretiens, qu'il retrouvait ce calme et cette espèce de fraîcheur que le silence et l'air de la campagne semblent apporter à l'esprit et au corps, souvent fatigués par les études sérieuses et le travail trop sédentaire du cabinet. Fénelon mêlait toujours, à l'exemple de Cicéron, des sujets d'entretiens utiles et agréables à la douceur de se retrouver avec ses amis dans ses courses champêtres. Tous ses contemporains attestent « que personne ne possédait mieux que lui l'heureux talent d'une conversation aisée, légère et toujours décente; que son commerce était enchanteur, et que sa piété facile, égale, n'effarouchait jamais, et se faisait respecter; que jamais il ne voulait avoir plus d'esprit que ceux à qui il parlait; qu'il se mettait à la portée de chacun, sans le faire jamais sentir; en sorte qu'on ne pouvait le quitter sans chercher à le retrouver. » (*Mémoires de M. de Saint-Simon*.)

Lorsque dans ses promenades il rencontrait des paysans, il s'asseyait avec eux sur le gazon, les interrogeait, les consolait. Souvent il allait les visiter dans leurs cabanes; lorsqu'ils lui offraient un repas champêtre, il l'acceptait avec plaisir, et se mettait à table avec leur famille.

Il paraît que la révolution, qui a dénaturé tant d'idées morales, et fait méconnaître tant de vertus, n'a point entièrement effacé les traces profondes que les vertus de Fénelon avaient laissées dans le cœur des Flamands. Des transports de joie ont éclaté naguères à Cambrai, au moment où l'on a retrouvé ses cendres que l'on croyait dispersées par la tempête de la révolution. On doit accueillir avec de justes éloges cette espèce d'expiation des cruels outrages faits à la mémoire de tant de bienfaiteurs de l'humanité, qui, sans avoir laissé un nom aussi éclatant que Fénelon, avaient des droits aussi sacrés à la reconnaissance et à la piété publiques.

XI. — *Ses visites dans son diocèse.*

Fénelon faisait les visites de son diocèse avec une assiduité que les troubles de la guerre n'ont jamais pu suspendre. Ce fut à sa réputation personnelle, à l'éclat de ses malheurs, à l'admiration de toute l'Europe pour *Télémaque*, et à l'intérêt qu'inspire un grand homme dans la disgrâce, qu'il dut la liberté de parcourir toutes les parties de son diocèse occupées par les armées ennemies. Les Anglais, les Allemands, les Hollandais rivalisaient d'estime et de vénération avec les habitants de Cambrai pour leur archevêque. Toutes les différences de religion et de secte, tous les sentiments de haine et de jalousie qui séparaient les nations disparaissaient en sa présence. Il fut souvent obligé de tromper l'empressement des armées ennemies, pour échapper aux honneurs qu'elles voulaient lui rendre. Il refusa les escortes militaires qu'elles lui offraient pour assurer le paisible exercice de ses fonctions religieuses; et, sans autre cortége que quelques ecclésiastiques, il traversait les campagnes désolées par la guerre. Son passage n'était remarqué que par les bienfaits et les consolations qu'il apportait au milieu de tant d'infortunes, et par la suspension des désordres et des calamités que les armées traînent à leur suite. Les peuples respiraient au moins en paix pendant ces intervalles trop courts, et les visites pastorales de Fénelon pouvaient être appelées la *trêve de Dieu*.

XII. — *Sermons de Fénelon.*

Fénelon prêchait régulièrement les carêmes dans quelques-unes des églises de sa ville; et, à certains jours solennels, dans son église cathédrale. Les sermons d'une année ne revenaient jamais dans les suivantes. Il donnait aux mêmes sujets une forme nouvelle, sans avoir jamais besoin de se copier. Il n'y avait pas une des paroisses des villes et des campagnes qu'il n'eût visitée, et où il n'eût accompagné sa visite d'une instruction pour le peuple.

XIII. — *Principes de Fénelon sur l'éloquence de la chaire.*

Il a exposé, dans ses *Dialogues sur l'Eloquence de la Chaire*, l'idée qu'il s'était faite

(261) Le marquis de Fénelon était alors à Barége, pour guérir des suites d'une blessure qu'il avait reçue à l'armée.

du ministère de la parole évangélique, et il l'a justifiée par les considérations les plus plausibles. Quelque opinion que l'on adopte sur ce sujet, il est au moins bien certain qu'il n'a fait qu'exprimer un sentiment dont il était convaincu, et auquel il s'est conformé toute sa vie.

Fénelon pensait que les prédicateurs ne doivent point composer des discours qui aient besoin d'être appris et débités par cœur. « Considérez, » dit-il, « tous les avantages qu'apporte dans la tribune sacrée un homme qui n'apprend point par cœur. Il se possède, il parle naturellement, il ne parle point en déclamateur, les choses coulent de source; ses expressions (si son naturel est riche pour l'éloquence) sont vives et pleines de mouvement. La chaleur même qui l'anime, lui fait trouver des expressions et des figures qu'il n'aurait pu préparer dans son étude. L'action ajoute une nouvelle vivacité à la parole; ce qu'on trouve dans la chaleur de l'action est autrement sensible et naturel; il a un air négligé et ne sent point l'art. Ajoutez qu'un orateur habile et expérimenté proportionne les choses à l'impression qu'il voit qu'elles font sur l'auditeur; car il voit fort bien ce qui entre et ce qui n'entre pas dans l'esprit, ce qui attire l'attention, ce qui touche le cœur, ce qui ne fait point ces effets. Il reprend les mêmes choses d'une autre manière; il les revêt d'images et de comparaisons plus sensibles; ou bien il remonte aux principes d'où dépendent les vérités qu'il veut persuader; ou bien il tâche de guérir les passions qui empêchent ces vérités de faire impression. Voilà le véritable art d'instruire et de persuader; sans ces moyens, on ne fait que des déclamations vagues et infructueuses. Voyez combien l'orateur qui ne parle que par cœur est loin de ce but. Représentez-vous un homme qui n'oserait dire que sa leçon; tout est nécessairement compassé dans son style. On peut dire de lui ce qu'on disait d'Isocrate : *Sa composition est meilleure à être lue qu'à être prononcée*. D'ailleurs, quoi qu'il fasse, ses inflexions de voix sont uniformes et toujours un peu forcées. Ce n'est point un homme qui parle, c'est un orateur qui récite, ou qui déclame; son action est contrainte; ses yeux, trop arrêtés, marquent que sa mémoire travaille, et il ne peut s'abandonner à un mouvement extraordinaire, sans se mettre en danger de perdre le fil de son discours. L'auditeur, voyant l'art si à découvert, bien loin d'être saisi et transporté hors de lui-même, observe froidement tout l'artifice du discours. » (*Dialogue sur l'éloquence de la chaire*.)

Fénelon ramène à cette occasion un passage de saint Augustin, qui dit : *Que les prédicateurs doivent parler d'une manière encore plus claire et plus sensible que les autres, parce que la coutume et la bienséance ne permettant pas de les interroger, ils doivent craindre de ne se proportionner pas assez à leurs auditeurs : c'est pourquoi*, ajoute saint Augustin, *ceux qui apprennent leurs sermons mot à mot, et qui ne peuvent répéter et éclaircir une vérité jusqu'à ce qu'ils remarquent qu'on l'a comprise, se privent d'un grand fruit.* « On doit voir par là, » observe Fénelon, « que saint Augustin se contentait de préparer les choses dans son esprit, sans mettre dans sa mémoire toutes les paroles de ses sermons. » (*Ibid.*)

Mais ce passage de saint Augustin indique également que, du temps même de ce Père, un grand nombre de prédicateurs composaient et récitaient par cœur leurs sermons.

Fénelon convenait que, pour pouvoir exercer avec succès le ministère de la parole sans le secours de la mémoire et d'une composition préparée (*Dialogues sur l'éloquence de la chaire*), « il fallait une méditation sérieuse des premiers principes, une connaissance étendue des mœurs, la lecture de l'antiquité, de la force de raisonnement et d'action...... Mais, » ajoutait-il, « quand même ces qualités ne se trouveraient pas éminemment dans un homme, il ne laisserait pas de faire de bons discours, pourvu qu'il ait de la solidité d'esprit, un fonds raisonnable de science, et quelque facilité de parler. Dans cette méthode, comme dans l'autre, il y aurait divers degrés d'orateurs. » (*Ibid*).

Il n'était pas moins opposé aux divisions et sous-divisions généralement adoptées dans les sermons. Il prétendait « que ces divisions n'y introduisent qu'un ordre apparent; qu'elles dessèchent et gênent le discours; qu'elles le coupent en deux ou trois parties, qui interrompent l'action de l'orateur et l'effet qu'elle doit produire; qu'elles forment ordinairement deux ou trois discours différents, qui ne sont unis que par une liaison arbitraire. » Il rapporte à ce sujet, « que les Pères de l'Eglise ne s'étaient point astreints à cette méthode; que saint Bernard, le dernier d'entre eux, marque souvent des divisions, mais qu'il ne les suit point, et qu'il ne partage pas ses sermons; que les prédications ont été encore longtemps après sans être divisées, et que c'est une invention très-moderne qui nous vient de la scolastique. » (*Ibid.*)

Fénelon aurait désiré que les prédicateurs s'attachassent davantage à instruire les peuples de l'histoire de la religion. « Dans la religion, » disait-il, « tout est tradition, tout est histoire, tout est antiquité. La plupart des prédicateurs n'instruisent pas assez, et ne prouvent que faiblement, faute de remonter à ces sources..... On parle tous les jours au peuple de l'Ecriture, de l'Eglise, des deux lois, du sacerdoce, de Moïse, d'Aaron, de Melchisédech, des prophéties des apôtres; et on ne se met point en peine de lui apprendre ce que signifient toutes ces choses, et ce qu'ont fait toutes ces personnes-là. On suivrait vingt ans bien des prédicateurs sans apprendre la religion comme on doit la savoir. » Il aurait voulu « qu'un prédicateur expliquât assidûment et de suite au peuple, outre le détail de l'Evangile et des mystères, l'origine et l'institution des sacrements, les traditions, les disciplines, l'office et les cérémonies de l'Eglise. Par là, on prémunirait les fidèles contre les objections des hérétiques; on les mettrait en état de rendre raison de leur foi, et de toucher même ceux d'entre les héré-

tiques qui ne sont point opiniâtres. Toutes ces instructions affermiraient la foi, donneraient une haute idée de la religion, et feraient que le peuple profiterait pour son édification de tout ce qu'il voit dans l'Eglise; au lieu qu'avec l'instruction superficielle qu'on lui donne, il ne comprend presque rien de tout ce qu'il voit, et n'a même qu'une idée très-confuse de ce qu'il entend dire au prédicateur..... on leur donne dans l'enfance un petit catéchisme sec (262) et qu'ils apprennent par cœur sans en comprendre le sens; après quoi ils n'ont plus pour instruction que des sermons vagues et détachés. » (*Dialogues sur l'éloquence de la chaire.*)

Fénelon fait des observations également curieuses sur l'usage assez moderne de fonder tout un sermon sur un texte isolé. « Cet usage vient de ce que les pasteurs ne parlaient jamais au peuple de leur propre fonds; ils ne faisaient qu'expliquer les paroles du texte de l'Ecriture. Insensiblement on a pris la coutume de ne plus suivre toutes les paroles de l'Evangile; on n'en explique plus qu'un seul endroit, qu'on nomme le texte du sermon. Si on ne fait pas une explication exacte de toutes les parties de l'Evangile, il faut au moins en choisir les paroles qui contiennent les vérités les plus importantes et les plus proportionnées au besoin du peuple; mais il arrive souvent qu'un prédicateur tire d'un texte tous les sermons qu'il lui plaît; il détourne insensiblement la matière pour ajuster son texte avec le sermon qu'il a besoin de débiter. » (*Ibid.*).

Il aurait voulu « que le prédicateur, quel qu'il fût, fit ses sermons de manière qu'ils ne fussent point fort pénibles, et qu'ainsi il pût prêcher souvent; qu'en conséquence les sermons devraient être courts, afin que le prédicateur pût sans s'incommoder et sans lasser le peuple, prêcher tous les dimanches après l'Evangile. Il rappelle l'exemple de ces anciens évêques qui étaient fort âgés et chargés de tant de travaux, et qui ne faisaient pas autant de cérémonie que nos prédicateurs pour parler au peuple au milieu de la messe, qu'ils disaient eux-mêmes solennellement tous les dimanches. Il paraît regretter qu'on ait changé l'ancien usage de l'Eglise qui plaçait le sermon à l'office du matin, immédiatement après l'Evangile; « au lieu, » ajoute-t-il assez naïvement, « *que le sommeil surprend quelquefois aux sermons de l'après-midi* (263). » (*Ibid.*)

Lorsque Fénelon semble ainsi regretter quelques anciens usages, auxquels on en a fait succéder d'autres qui lui paraissaient moins utiles, il est bien éloigné de donner son opinion comme une autorité; il paraît même craindre qu'on ne veuille traduire de simples réflexions comme une censure. « Ce n'est pas à nous, » dit-il, « à régler la discipline; chaque temps a ses coutumes selon les conjonctures : respectons toutes les tolérances de l'Eglise, et, sans aucun esprit de critique, formons, *selon notre idée*, un vrai prédicateur. »

N'oublions pas nous-mêmes que, lorsque Fénelon exposait ainsi ses idées sur l'éloquence de la chaire, il ne faisait que se rendre compte à lui-même de ses propres sentiments sur l'objet que s'était proposé l'Eglise par le ministère de la parole évangélique, et sur la méthode la plus propre à recueillir tous les fruits qu'elle avait droit d'en attendre. Il n'avait point écrit ces *Dialogues* pour le public, et quoiqu'il les eût composés dans sa jeunesse, on ne les a imprimés qu'après sa mort. On ne peut donc lui supposer l'intention d'avoir voulu critiquer les abus qu'il croyait apercevoir dans la méthode de quelques prédicateurs, ni la frivole prétention de produire un système nouveau et singulier; il ne faisait qu'exprimer ce qu'il pensait et ce qu'il sentait; il était si convaincu qu'un prédicateur devait se borner à méditer profondément son sujet sans s'astreindre à la composition d'un discours écrit et récité de mémoire, qu'il s'est conformé toute sa vie aux maximes qu'il s'était faites sur l'éloquence de la chaire, et qu'il a établies dans ses *Dialogues*.

XIV. — *Manuscrits originaux des sermons de Fénelon.*

Nous avons les manuscrits originaux d'un très-grand nombre de ses sermons, ou plutôt des plans de ses sermons; car il ne faisait que jeter sur le papier les traits principaux; ces traits sont même indiqués avec une telle rapidité, que la plupart des mots s'y trouvent écrits par abréviation; ce n'étaient point des appuis qu'il plaçait pour assurer la marche de son discours, c'étaient plutôt des barrières qu'il opposait à son étonnante facilité : il paraissait craindre de s'abandonner à la fécondité de son imagination, qui lui offrait une trop grande abondance d'idées (264).

(262) C'était ce défaut d'instruction suffisante pour le plus grand nombre des fidèles, qui avait frappé de bonne heure Bossuet et Fénelon; et ce fut à leur sollicitation que l'abbé Fleury composa son *Catéchisme historique*, qui a si parfaitement rempli toutes leurs vues.

(263) Fénelon rapporte qu'il s'endormit une fois à l'un de ces sermons de l'après-midi, et qu'il fut réveillé brusquement par la véhémence avec laquelle le prédicateur éleva tout à coup la voix. Il crut d'abord que c'était pour faire entendre avec plus d'attention le morceau le plus éloquent de son discours : point du tout, c'était pour avertir simplement ses auditeurs que le dimanche suivant il prêcherait sur la pénitence. « Cet avertissement fait avec tant de fracas m'aurait fait rire, dit Fénelon, si le respect du lieu et de l'action ne m'eût retenu. » (*Dialogues sur l'éloquence de la chaire.*)

Fénelon était apparemment un peu sujet à s'endormir aux sermons de l'après-midi. Il racontait au maréchal de Maubourg (Jean-Hector Dufay), qui se trouvait à Cambrai pendant la guerre de la succession, qu'il fut une fois apostrophé en chaire, dans la chapelle de Versailles, en présence du roi et de toute la cour, par le P. Séraphin, capucin, prédicateur célèbre à cette époque, par la simplicité et l'onction évangélique qu'il mettait dans ses sermons. L'abbé de Fénelon dormait : le P. Séraphin s'interrompit, et dit à haute voix : « Réveillez cet abbé qui dort, et qui n'est peut-être au sermon que pour faire sa cour au roi. » Louis XIV, toute la cour et Fénelon lui-même ne purent que rire de l'apostrophe un peu brusque du bon religieux.

(264) Nous avons fourni à l'estimable éditeur des

Le peu de sermons qu'on a imprimés de Fénelon ne sont que des discours assez rapidement écrits, qu'il avait composés dans sa jeunesse pour quelques circonstances particulières, et non pas de véritables sermons.

XV. — *Discours de Fénelon au sacre de l'électeur de Cologne.*

Le seul sermon que Fénelon ait cru devoir composer par écrit, et selon la méthode ordinaire, est le discours qu'il prononça le 1er mai 1707, pour le sacre de Joseph-Clément de Bavière, électeur de Cologne (265). Il crut devoir cette espèce de forme respectueuse au rang d'un prince qui avait vivement désiré de recevoir l'onction épiscopale de ses mains, et à la présence de l'électeur de Bavière, son frère (266). Ce sermon était un discours d'appareil pour une grande cérémonie, et non pas un objet d'instruction pour les simples fidèles; mais il suffit pour permettre de penser que Fénelon aurait pu monter à la suite de Bossuet et de Bourdaloue dans la tribune sacrée, s'il n'eût pas préféré à la gloire de l'éloquence le mérite d'instruire avec simplicité les fidèles confiés à sa charité pastorale. « La première partie du discours pour le sacre de l'électeur de Cologne est écrite avec l'énergie et l'élévation de Bossuet; la seconde suppose une sensibilité qui n'appartient qu'à Fénelon. » (*Notice de M. le cardinal Maury sur Fénelon.*) C'est le jugement qu'en a porté M. le cardinal Maury; et un tel témoignage, rendu à Fénelon par un admirateur éclairé de Bossuet, et par un des orateurs de notre siècle qui a offert les meilleurs préceptes et les plus beaux modeles d'éloquence, peut bien balancer l'opinion de ceux qui pensent qu'il n'était pas donné à Fénelon d'être orateur.

Fénelon n'a pas laissé, il est vrai, la réputation d'un *orateur*, dans le sens qu'on attache communément à cette expression. On a vu que ses principes sur l'*éloquence de la chaire* semblaient même lui interdire ces grands mouvements oratoires (*Eloge de Bossuet par l'abbé de Choisi, devant l'Académie française, en 1704*), « qui forcent les esprits, entraînent les cœurs, et ne permettent que l'admiration et le silence. » L'étonnante facilité avec laquelle il parlait et il écrivait, se serait soumise avec peine à cette laborieuse composition qu'exige l'ambition de revêtir d'images éclatantes des pensées fortes et sublimes. Il est même assez remarquable que l'homme de son siècle qui a passé pour avoir le plus d'*esprit* (266*), n'a jamais voulu faire parler son *esprit :* c'était toujours son âme qui parlait à l'âme de ses lecteurs ou de ses auditeurs. C'est probablement par cette raison que son style a toujours la même couleur dans ses sermons, dans ses lettres et dans tous ses écrits. Son accent et son langage sont toujours l'expression du sentiment; et lorsque, dans une âme vertueuse, le sentiment n'est point exalté par la passion, son expression est toujours calme, douce et pure comme la vertu.

Il fallait que ce caractère particulier de Fénelon fût remarquable et bien remarqué par ses contemporains, puisque ce fut le trait principal sous lequel la Bruyère le montra à la France et à son siècle, avant même que Fénelon fût devenu si célèbre par ses controverses avec Bossuet, et par la gloire et les malheurs que *Télémaque* fit rejaillir sur lui.

« On sent, » disait la Bruyère, « la force et l'ascendant de ce rare esprit, *soit qu'il prêche de génie et sans préparation*, soit qu'il prononce un discours étudié et oratoire, soit qu'il explique ses pensées dans la conversation. *Toujours maître de l'oreille et du cœur de ceux qui l'écoutent, il ne leur permet pas d'envier ni tant d'élévation, ni tant de facilité, de délicatesse, de politesse : on est assez heureux de l'entendre.* » (*Discours de la Bruyère à l'Académie française*, 15 juin 1693.)

Fénelon ne présentait jamais aux hommes les maximes de la religion et de la vertu comme des devoirs à remplir, mais comme des moyens de bonheur pour eux-mêmes, et leur bonheur comme nécessaire au sien. C'était toujours un ami qu'ils interrogeaient, qu'ils entendaient, qu'ils retrouvaient en lui : comment auraient-ils résisté à la douce persuasion que la voix de la plus tendre amitié faisait entrer dans leur cœur? « Cette tendresse réciproque entre le pasteur et les fidèles confiés à ses soins, faisait, » dit l'abbé Trublet, « une grande partie de l'éloquence du célèbre archevêque de Cambrai. » (*Réflexions sur l'éloquence*, par l'abbé Trublet.)

Les jugements contradictoires que l'on porte si souvent sur le mérite des grands hommes, viennent presque toujours de la manie de leur assigner des rangs, en les comparant entre eux, comme si l'on pouvait comparer ce qui n'est susceptible d'aucune comparaison. Il serait bien plus simple d'examiner s'ils ont atteint le but qu'ils se proposaient en s'abandonnant à l'impulsion de leur génie : on pourrait seulement alors donner la préférence au genre qui les caractérise d'une manière plus marquée, selon que l'on y serait porté par son goût, son génie, son caractère particulier; mais il n'en résulterait aucune prééminence entre ces illustres rivaux de gloire et de vertus, puisqu'ils seraient arrivés également au terme auquel ils aspiraient. Un homme de goût et d'esprit, qui nous a laissé un parallèle ingénieux entre Pascal, Bossuet et Fénelon, nous paraît avoir évité heureusement cet écueil; et il n'est aucun des admirateurs de ces trois grands hommes qui ne puisse souscrire au jugement qu'il en a porté, en évitant de confondre le

Sermons choisis de Fénelon, imprimés en 1803 par la Société typographique, le plan d'un de ces sermons. On l'y trouvera imprimé avec la plus parfaite exactitude, sur un plan figuré conforme au manuscrit original.

(265) Joseph-Clément de Bavière, électeur de Cologne, évêque de Liége, de Ratisbonne et d'Hildesheim, mort le 12 novembre 1723.

(266) Maximilien-Emmanuel, né le 11 juin 1662, électeur de Bavière depuis 1679, mort le 26 février 1726, âgé de 64 ans.

(266*) C'est Bossuet lui-même qui l'a fait entendre.

caractère de leur génie et les titres de leur gloire.

Après avoir parlé avec la plus juste admiration du génie et du talent de Bossuet et de Pascal, le marquis de Vauvenargues s'écrie : « Mais toi, qui les as surpassés en aménité et en grâces, ombre illustre, aimable génie, toi qui fis régner la vertu par l'onction et par la douceur, *pourrais-je oublier la noblesse et le charme de ta parole lorsqu'il est question d'éloquence?* Né pour cultiver la sagesse et l'humanité dans les rois, ta voix ingénue fit retentir au pied du trône les calamités du genre humain foulé par les tyrans, et défendit contre les artifices de la flatterie la cause abandonnée des peuples. Quelle bonté de cœur, quelle sincérité se remarquent dans tes écrits! Quel éclat de paroles et d'images! Qui sema jamais tant de fleurs dans un style si naturel, si mélodieux et si tendre? qui orna jamais la raison d'une si touchante parure? Oh! que de trésors d'abondance dans ta riche simplicité! O noms consacrés par l'amour et par les respects de tous ceux qui chérissent l'honneur des lettres! restaurateurs des arts, pères de l'éloquence, lumières de l'esprit humain, que n'ai-je un rayon du génie qui échauffa vos profonds discours, pour vous expliquer dignement et marquer tous les traits qui vous ont été propres! *Si l'on pouvait mêler des talents si divers, peut-être qu'on voudrait penser comme Pascal, écrire comme Bossuet, parler comme Fénelon; mais parce que la différence de leur style venait de la différence de leurs pensées et de leur manière de sentir les choses, ils perdraient beaucoup tous les trois si l'on voulait rendre les pensées de l'un par les expressions de l'autre. On ne souhaite point cela en les lisant : car chacun d'eux s'exprime dans les termes les plus assortis au caractère de ses sentiments et de ses idées;* ce qui est la véritable marque du génie. Ceux qui n'ont que de l'esprit empruntent successivement toute sorte de tours et d'expressions : ils n'ont pas un caractère distinctif. »

XVI. — *Réflexions sur les principes de Fénelon pour l'éloquence de la chaire.*

On peut sans doute avoir une opinion différente de celle de Fénelon sur l'éloquence de la chaire; on peut élever des objections très-raisonnables sur les difficultés que présente la méthode si simple et si facile en apparence, qu'il propose dans ses *Dialogues*.

La plus forte de ces objections sera toujours la réunion si rare de talents, de facilité, de connaissances et même de vertus, qu'exigerait cette disposition habituelle à manier la parole sur toutes sortes de sujets, avec assez de force, d'attraits et d'onction pour *prouver, peindre* et *toucher* : car tel doit être le but de l'orateur, selon Fénelon lui-même (267).

C'était un beau spectacle, et rien ne donne peut-être une plus magnifique idée de la religion, que de voir le précepteur des enfants des rois, l'auteur de *Télémaque*, celui dont l'esprit, la grâce, la douce et insinuante éloquence avaient charmé la cour de Louis XIV; celui qui avait étonné et souvent embarrassé Bossuet par la fécondité et la subtilité de son génie; cet archevêque de Cambrai, dont le nom était en vénération dans toute l'Europe; Fénelon, en un mot, monter dans la chaire d'un temple rustique pour prêcher à des villageois de Flandre, dans un langage approprié à la simplicité de leurs mœurs et à la faiblesse de leur intelligence, et en descendre pour expliquer ensuite le catéchisme à leurs enfants.

Fénelon a montré, par tous les écrits qui nous sont restés de lui, qu'il avait assez d'éclat dans l'imagination, d'instruction dans l'esprit, de sensibilité dans l'âme, de richesse et de facilité dans l'expression pour être *orateur*. Nous ne disons pas qu'il se fût jamais élevé jusqu'à la hauteur de Bossuet : il n'y a eu qu'un Bossuet! mais on voit, dans ces mêmes *Dialogues sur l'éloquence de la chaire*, où il se montre si sévère contre l'éloquence, combien il était pénétré du langage de l'Ecriture, de ce livre qui est la source et l'inspiration de toute éloquence.

« L'Ecriture, » dit Fénelon, « surpasse en naïveté, en vivacité, en grandeur, tous les écrivains de Rome et de la Grèce. Jamais Homère même n'a approché de la sublimité de Moïse dans ses cantiques, particulièrement le dernier, que tous les enfants des Israélites devaient apprendre par cœur. Jamais nulle ode grecque ou latine n'a pu atteindre à la hauteur des psaumes; par exemple celui qui commence ainsi : *Le Dieu des dieux, le Seigneur a parlé, et il a appelé la terre*, surpasse toute imagination humaine. Jamais Homère ni aucun autre poëte n'a égalé Isaïe peignant la majesté de Dieu, aux yeux duquel les *royaumes ne sont qu'un grain de poussière, l'univers qu'une tente qu'on dresse aujourd'hui et qu'on enlève demain.* Tantôt ce prophète a toute la douceur et toute la tendresse d'une églogue, dans les riantes peintures qu'il fait de la paix; tantôt il s'élève jusqu'à laisser tout au-dessous de lui. Mais qu'y a-t-il, dans l'antiquité profane, de comparable au tendre Jérémie déplorant les maux de son peuple; ou à Nahum, voyant de loin, en esprit, tomber la superbe Ninive sous les efforts d'une armée innombrable? On croit voir cette armée; on croit entendre le bruit des armes et des chariots; tout est dépeint d'une manière vive qui saisit l'imagination; il laisse Homère loin derrière lui. Lisez encore Daniel dénonçant à Balthasar la vengeance de Dieu toute prête à fondre sur lui, et cherchez, dans les plus sublimes originaux de l'antiquité, quelque chose qu'on puisse leur comparer. Au reste, tout se soutient dans l'Ecriture; tout y garde le caractère qu'il doit avoir, l'histoire, le détail des lois, les descriptions, les endroits véhéments, les mystères, les discours de morale; enfin il y a autant de différence entre les poëtes profanes et les prophètes, qu'il y en a entre le véritable enthousiasme et le faux.

(267) Voyez, au sujet de cette opinion de Fénelon, les *Pièces justificatives* du livre IV, n° II.

Les uns, véritablement inspirés, expriment sensiblement quelque chose de divin; les autres, s'efforçant de s'élever au-dessus d'eux-mêmes, laissent toujours voir en eux la faiblesse humaine. »

Les extraits que nous venons de donner des *Dialogues sur l'éloquence de la chaire*, suffisent pour justifier le jugement qu'en a porté M. le cardinal Maury. On peut dire avec lui en s'appuyant de son autorité, « qu'on doit les regarder comme le meilleur livre didactique pour les prédicateurs, et que toutes les règles de l'art y sont fondées sur le bon sens et sur la nature. » (*Notice sur Fénelon.*)

Cependant cet ouvrage, si estimé par un orateur qui s'est montré lui-même si supérieur dans tous les genres d'éloquence, n'était qu'un ouvrage de la jeunesse de Fénelon; sa modestie lui avait défendu d'en apprécier tout le mérite ; il dédaigna de le faire connaître et de le laisser imprimer pendant sa vie; il a fallu que le zèle éclairé de ses parents et de ses amis l'arrachât, après sa mort, à l'obscurité où il l'avait relégué parmi ses nombreux manuscrits.

XVII. — *Des lettres spirituelles de Fénelon.*

Si les sermons de Fénelon n'ont point placé son nom parmi les grands orateurs de la chaire (268), ses *Lettres spirituelles* ont peut-être contribué à assurer à la religion des conquêtes plus solides, plus durables et plus précieuses que les triomphes de l'éloquence. « Il y a deux sortes de chaleur dans l'éloquence, une chaleur de conviction et une chaleur de sentiment. Un homme fortement convaincu d'une vérité, en parle fortement; par exemple, Bourdaloue : un autre, vivement touché d'un sentiment, l'exprime d'une manière vive et touchante; c'est le caractère de Fénelon. » (*Réflexions sur l'éloquence*, par l'abbé Trublet.) De simples lettres, que Fénelon écrivait dans la confiance de l'amitié, qu'il ne se donnait pas même la peine de relire, puisqu'on n'y aperçoit jamais aucune rature ni aucun changement dans les expressions; de simples réponses adressées à des personnes qui le consultaient ou qui l'interrogeaient; des notes fugitives où il s'abandonne par une effusion spontanée, à tous les sentiments d'un cœur passionné pour la vertu, sont devenues après sa mort un recueil précieux où les âmes religieuses vont encore puiser le goût et les maximes de la piété la plus sublime et la plus pure. C'est avec Fénelon qu'elles aiment à se recueillir dans le silence de *cette vie intérieure* où l'âme, détachée de toutes les affections humaines, semble remonter à sa noble origine en se plaçant en la présence de la Divinité seule, pour y vivre de son amour, y contempler sa gloire, et participer, autant qu'il est en elle, au bonheur de la posséder un jour dans toute sa plénitude. « Quel grand maître de la vie spirituelle que Fénelon ! et que ce maître est aimable ! que de grâces ! que d'onction ! que d'ardeur ! Jamais il ne fut un plus beau génie, un cœur plus tendre, une âme plus belle. Nicole pense, Fénelon sent : quel homme que celui qui les eût réunis ! » (*Ibid.*)

Mais on se tromperait fort, si on se persuadait, sur le titre que l'on a donné à ce recueil de lettres, qu'elles ne s'adressent qu'à ces personnes déjà exercées par une longue habitude dans les pratiques de la plus haute piété et dans toutes les œuvres de la perfection chrétienne. Les gens même du monde, ceux du moins qui ont conservé le sentiment et le goût des vertus morales, et qui n'ont pas entièrement abjuré les premiers principes du christianisme, y trouveraient des règles de conduite applicables à toutes les circonstances, et à tous les événements qui se rencontrent si souvent dans le cours de la vie. Il n'est aucune des conditions les plus élevées de la société, dans laquelle on ne pût faire un usage utile des maximes répandues dans un grand nombre de ces lettres; il en est plusieurs qui sont écrites à des personnes appelées à remplir des devoirs à la cour, ou à suivre avec gloire la carrière militaire, ou à exercer des fonctions publiques, et qui se montraient animées du noble désir de mériter une considération personnelle, indépendante des honneurs attachés aux titres et aux dignités. On sera surtout frappé, en parcourant quelques-unes de ces lettres, de la science du monde et des observations fines et profondes, qui échappent involontairement et sans effort à Fénelon, dans l'abandon et la rapidité d'une correspondance qu'il supposait ne devoir jamais être lue que de ceux à qui elle était adressée.

C'est ainsi, qu'en écrivant à un jeune homme de la cour, né avec des inclinations vertueuses, mais qui n'avait pas la force de se défendre de cette mollesse et de cette espèce d'apathie, qu'on s'étonne de rencontrer quelquefois dans l'âge de l'effervescence et de l'activité, Fénelon cherche à le prémunir contre les suites d'une disposition capable de rendre inutiles les qualités les plus estimables.

« Ce que vous avez le plus à craindre, c'est la mollesse et l'amusement. Ces deux défauts sont capables de jeter dans les plus affreux désordres les personnes même les plus résolues à pratiquer la vertu, et les plus remplies d'horreur pour le vice. La mollesse est une langueur de l'âme qui l'engourdit, et qui lui ôte toute vie pour le bien. Elle fait même autant de mal selon le monde, que selon Dieu. Un homme mou et amusé ne peut jamais être qu'un pauvre homme ; et s'il se trouve dans de grandes places, il n'y sera que pour se déshonorer. La mollesse ôte à l'homme tout ce qui peut faire les qualités éclatantes. Un homme mou n'est pas un homme : c'est une demi-femme. L'amour de ses commodités

(268) Cependant parmi ces sermons, auxquels Fénelon attachait lui-même si peu de prix, on distinguera toujours son *sermon pour le jour des Rois*, plein de grandes beautés.

l'entraîne toujours, malgré ses plus grands intérêts. Il ne saurait cultiver ses talents, ni acquérir les connaissances nécessaires dans sa profession, ni s'assujettir de suite au travail dans les fonctions pénibles, ni se contraindre longtemps pour s'accommoder au goût et à l'humeur d'autrui, ni s'appliquer courageusement à se corriger. C'est le *paresseux* de l'Écriture, qui veut et ne veut pas; qui veut de loin ce qu'il faut vouloir; mais à qui les mains tombent de langueur dès qu'il regarde le travail de près. Que faire d'un tel homme? il n'est bon à rien. Les affaires l'ennuient; la lecture sérieuse le fatigue; le service d'armée trouble ses plaisirs; l'assiduité même de la cour le gêne; tout son temps lui échappe; il ne sait ce qu'il en fait. Demandez-lui ce qu'il a fait de sa matinée, il n'en sait rien, car il a vécu sans songer qu'il vivait; il a dormi le plus tard qu'il a pu, s'est habillé fort lentement, a parlé au premier venu, a fait plusieurs tours dans sa chambre, a entendu nonchalamment la Messe; le dîner est venu: l'après-dînée se passera comme le matin, et toute la vie comme cette journée. Encore une fois, un tel homme n'est bon à rien; mais il ne faudrait que l'orgueil pour ne se pouvoir supporter soi-même dans un état si indigne d'un homme. Le seul honneur du monde suffit pour faire crever l'orgueil de dépit et de rage, quand on se voit si imbécile.

« Il faut même craindre que vos sentiments de religion, se mêlant avec votre mollesse, ne vous engagent peu à peu dans une vie sérieuse et particulière, qui aura quelques dehors réguliers, et qui, dans le fond, n'aura rien de solide. Vous compterez pour beaucoup de vous éloigner des compagnies folles de la jeunesse, et vous ne vous apercevrez pas que la religion ne sera que votre prétexte pour les fuir: c'est que vous vous trouverez gêné avec eux; c'est que vous n'aurez pas les manières enjouées et étourdies qu'ils cherchent. Tout cela vous enfoncera, par votre propre goût, dans une vie plus sérieuse et plus sombre; mais craignez que ce ne soit un sérieux aussi vide et aussi dangereux que leurs folies gaies. Un sérieux mou, où les passions règnent tristement, fait une vie obscure, lâche, corrompue, dont le monde même, tout monde qu'il est, ne peut s'empêcher d'avoir horreur. Ainsi, peu à peu, vous quitterez le monde, non pour Dieu, mais pour vos passions, ou du moins pour une vie indolente, qui ne serait guère moins contraire à Dieu, et qui ne serait guère moins misérable selon le monde que les passions même les plus dépravées. » (*Lettres spirituelles*, t. III, p. 146.

Après avoir cherché à inspirer à ce jeune homme une honte salutaire du mépris et de l'inconsidération où pourrait le conduire la mollesse de son caractère, Fénelon lui trace un plan simple et facile pour l'emploi de son temps et l'usage habituel de la vie.

Il lui prescrit d'abord une grande fidélité à ses devoirs de religion et quelques pratiques particulières de piété compatibles avec son âge et son état; et il le ramène ensuite au genre de vie qui convient naturellement à un homme appelé à avoir une existence honorable dans la société.

« Il faut voir civilement tout le monde dans les lieux où tout le monde va, à la cour, chez le roi, à l'armée, chez les généraux. Il faut tâcher d'acquérir une certaine politesse, qui fait qu'on défère à tout le monde avec dignité. Nul air de gloire, nulle affectation, nul empressement; savoir traiter chacun selon son rang, sa réputation, son mérite, son crédit; au mérite, l'estime; à la capacité accompagnée de droiture et d'amitié, la confiance et l'attachement; aux dignités, la civilité et la cérémonie: ainsi satisfaire au public par une honnête représentation; dans ces lieux, où il n'est question que de représenter, saluer et traiter bien en passant tout le monde, mais entrer en conversation avec peu de gens. La mauvaise compagnie déshonore, surtout un jeune homme en qui tout est encore douteux. Il est permis de voir fort peu de gens, mais il n'est pas permis de voir les gens désapprouvés. Ne vous moquez point d'eux comme les autres, mais écartez-vous doucement.

« Autant qu'une retraite vide est déshonorante, autant une retraite occupée et pleine des devoirs de sa profession, élève-t-elle un homme au-dessus de tous ces fainéants, qui n'apprennent jamais leur métier. Quand on saura que vous travaillez à n'ignorer rien dans l'histoire et dans la guerre, personne n'osera vous attaquer sur la dévotion; la plupart même ne vous en soupçonneront point; ils croiront seulement que vous êtes un sage ambitieux. Par ce règlement de vie, vous pouvez vous dispenser d'être avec la folle jeunesse; et par là vous pourrez être retiré, pour vous donner tout à Dieu, et aux devoirs de l'état où la Providence vous a mis.

« Voilà à peu près les choses qui regardent le commerce public. Il y a encore le commerce de certains amis d'une amitié superficielle, il ne faut point compter sur eux, ni s'en servir sans un grand besoin; mais il faut, autant qu'on le peut, les servir, et faire en sorte qu'ils vous soient obligés. Il n'est pas nécessaire que ces gens-là soient tous d'un mérite accompli; il suffit de lier commerce extérieur avec ceux qui passent pour les plus honnêtes gens.

« Pour les vrais amis, il faut les choisir avec de grandes précautions, et par conséquent se borner à un fort petit nombre. Point d'ami intime qui ne craigne Dieu et que les pures maximes de religion ne gouvernent en tout. Choisissez, autant que vous pourrez, vos amis dans un âge au-dessus du vôtre; vous vous en mûrirez plus promptement. A l'égard des vrais et intimes amis, un cœur ouvert; rien pour eux de secret, que le secret d'autrui, excepté dans les cas où vous pourriez craindre qu'ils ne fussent préoccupés. » (*Ibid.*)

Fénelon écrivait à un militaire d'un âge plus avancé, qui avait été le jouet des passions de la jeunesse, qui voulait sincèrement revenir de ses égarements, mais qui était arrêté par cette espèce de honte et d'embarras,

que l'on éprouve quelquefois à montrer un changement subit dans ses mœurs et dans sa manière de vivre. « Vous devez vous laisser voir tel que vous êtes, c'est-à-dire comme un vrai Chrétien. A la vérité, on doit cacher aux yeux du monde tout ce qu'il n'est point nécessaire de lui montrer; mais il faut qu'il sache que vous voulez être Chrétien, que vous renoncez au vice, que vous fuyez l'impiété. Le vrai moyen de s'épargner de longues importunités et de dangereuses tentations, c'est de ne demeurer point neutre. Quand un homme se déclare hautement pour la religion, d'abord on murmure; mais bientôt on se tait; on s'accoutume à le laisser faire; les mauvaises compagnies prennent congé, et cherchent parti ailleurs. » (*Lettre du* 14 *octobre* 1688. Mss.)

« Je ne vous demande qu'une chose, » écrit Fénelon à un homme qui montrait encore des doutes sur les vérités de la religion : « Je ne vous demande que de suivre simplement la pente du fond de votre cœur pour le bien, comme vous avez suivi autrefois les passions mondaines pour le mal. Toutes les fois que vous voudrez examiner les fondements de la religion, vous reconnaîtrez sans peine qu'on n'y peut opposer rien de solide, et que ceux qui la combattent, ne le font que pour ne se point assujettir aux règles de la vertu.

« Ne raisonnez point, ne croyez que votre propre cœur, qui vous parle en ce moment. Consultez vos amis gens de bien, que vous connaissez pour sincères ; demandez-leur s'ils se repentent d'être revenus à Dieu, et s'ils ont été ou trop crédules, ou trop hardis dans leur conversion : ils ont été dans le monde comme vous; demandez-leur s'ils regrettent de l'avoir quitté.

« Défiez-vous de votre esprit qui vous a souvent trompé. *Le mien m'a tant trompé, que je ne dois plus compter sur lui*..... Encore une fois, défiez-vous des savants et des grands raisonneurs; ils seront toujours un piége pour vous, et vous feront plus de mal que vous ne sauriez leur faire de bien. Ils languissent autour des questions, et ne parviennent jamais à la science de la vérité. Ils sont comme les conquérants qui ravagent le monde sans le posséder.

« De bonne foi, qu'avez-vous de solide et de précis à opposer aux vérités de la religion? Rien qu'une crainte d'être gêné et de mener une vie triste et pénible; ce n'est qu'à force d'estimer la religion, de sentir sa juste autorité et de voir tous les sacrifices qu'elle inspire, que vous la craignez, et que vous n'osez vous livrer à elle. Mais permettez-moi de vous dire que vous ne la connaissez pas encore aussi douce et aussi aimable qu'elle est. Vous voyez ce qu'elle ôte; mais vous ne voyez pas ce qu'elle donne. Vous exagérez ses sacrifices sans envisager ses consolations. Non, elle ne laisse aucun vide dans le cœur : elle ne vous fera faire que les choses que vous voudrez faire, et que vous voudrez préférer à toutes les autres qui vous ont si longtemps séduit.

« Qu'attendez-vous? que Dieu fasse des miracles pour vous convaincre? Nul miracle ne vous ôterait cette irrésolution d'amour-propre qui craint d'être sacrifié. Que voulez-vous? des raisonnements sans fin? Les raisonnements ne guériront jamais la plaie de votre cœur. Vous raisonnez, non pour conclure et exécuter, mais pour douter, vous excuser et demeurer en possession de vous-même.

« Faites taire votre esprit. Faut-il s'étonner que l'infini surpasse nos raisonnements qui sont si faibles et si courts? Voulez-vous mesurer Dieu et ses mystères par vos vues? Serait-il infini, si vous pouviez le mesurer, et sonder toutes ses profondeurs? » (*Lettres spirituelles.*)

Il est peu de professions dans la société, il est peu de circonstances dans la vie, pour lesquelles on ne retrouve dans les *Lettres spirituelles* de Fénelon, des maximes et des règles de conduite aussi simples et aussi raisonnables que celles que nous venons de rapporter. On est d'abord étonné que de simples lettres, écrites de confiance et d'abandon, dictées pour ainsi dire pour le besoin du moment, offrent un cours de religion et de morale. Mais c'est précisément parce que Fénelon n'a point voulu faire un traité de religion et de morale, qu'il réussit à se faire mieux écouter et entendre. C'était simplement avec son cœur qu'il répondait à ceux qu'un sentiment de confiance en sa vertu portait à l'interroger et à le consulter; et un cœur comme celui de Fénelon était bien savant dans la science de tous les secrets du cœur humain, et bien éloquent dans l'art de l'émouvoir et d'en diriger les mouvements. C'est cet heureux don de persuader en touchant, qui a valu à Fénelon un genre de gloire qui n'appartient peut-être qu'à lui seul, du moins au même degré (269).

XVIII. — *Gouvernement ecclésiastique de Fénelon.*

Fénelon apportait à l'administration de son diocèse le même zèle et le même intérêt qu'à l'instruction chrétienne de ses diocésains. Tous ces détails dont se compose une administration ecclésiastique, et que des hommes bien inférieurs à Fénelon se représentent quelquefois comme indignes d'attirer leur attention, s'ennoblissaient à ses yeux et s'élevaient au rang des devoirs les plus honorables de son ministère. La même main qui avait tracé au duc de Bourgogne les leçons les plus sublimes pour le gouvernement d'un grand empire, adressait à des curés et à de simples prêtres des instructions pour le gouvernement d'une paroisse.

Il avait trouvé son diocèse dirigé par des ecclésiastiques dont les opinions différaient des siennes dans les controverses qui agitaient alors l'Eglise. Il ne crut pas devoir affliger

(269) Voyez les *Pièces justificatives* du livre IV, n° III.

leur vieillesse ni compromettre leur réputation, en les dépouillant des fonctions qu'ils étaient en possession d'exercer; il sut, par la confiance, l'estime et la douceur, les amener à se conformer à ses maximes d'administration, sans blesser leurs préjugés ni faire violence à leur caractère; il examinait, il réglait, il décidait lui-même, mais il ne faisait usage de l'autorité et de la juridiction inhérentes à sa qualité d'évêque qu'après avoir pris l'avis et les lumières de son conseil : ce conseil, composé de ses vicaires généraux et des membres de son chapitre qu'il jugeait à propos d'y appeler, s'assemblait régulièrement deux fois la semaine en son palais.

Le diocèse de Cambrai nouvellement réuni à la France par les armes de Louis XIV, s'étendait sur une partie importante de la Flandre encore soumise à la domination espagnole; il avait à ménager les esprits peu affectionnés ou du moins peu façonnés encore aux maximes du gouvernement français, et à calmer la jalousie inquiète d'un gouvernement voisin qui paraissait craindre que Fénelon ne sût trop faire aimer la France à des peuples attirés par sa douceur et ses vertus, et qu'on avait intérêt à aliéner de Louis XIV, pour se défendre de sa puissance.

Fénelon se conforma, dans les règles qu'il prescrivit aux pasteurs de son diocèse pour le gouvernement spirituel de leurs paroisses, à deux maximes de saint Augustin, pleines de raison et de sagesse, et qui se tempèrent l'une par l'autre.

La première (270), est « qu'on doit réformer sans hésiter, autant que les circonstances le permettent, tout ce qui n'est point fondé sur l'autorité des Livres saints, sur les décisions des conciles, sur la coutume de l'Eglise universelle, sur des considérations dont l'utilité soit évidente et sensible, et qui n'a été successivement introduit qu'à la faveur de quelques usages variables des temps et des lieux. »

Il conclut de ce premier principe, qu'on doit s'attacher à supprimer tout ce qui n'a point été établi par une autorité légitime et qui ne peut raisonnablement devenir un objet ou un moyen d'édification; qu'il ne suffit point, pour autoriser des abus, d'alléguer la légèreté, la grossièreté et l'indocilité du peuple ou son attachement indiscret à des usages superstitieux confirmés par une longue habitude; que cette excessive facilité à condescendre à l'ignorance de la multitude, ne sert qu'à entretenir en elle des sentiments et des opinions contraires à la pureté et à la dignité de la religion, et offrent aux hérétiques un prétexte apparent de calomnier la sainteté de ses maximes.

La seconde règle de saint Augustin sur la même matière est aussi sage et aussi modérée que la première est exacte et judicieuse. Il pense (271) que « les Chrétiens prudents et éclairés doivent se conformer aux usages adoptés dans les diocèses où ils sont établis; qu'ils ne doivent se faire aucun scrupule de se soumettre à des institutions *qui ne sont ni contre la foi ni contre les bonnes mœurs;* qu'ils doivent même éviter avec attention de devenir un sujet de scandale pour eux-mêmes et pour les autres, soit en ne suivant pas les coutumes établies, soit en se séparant de ceux qui les observent; que souvent, en voulant introduire des pratiques que l'on suppose plus utiles ou plus régulières, on trouble et on alarme tous les esprits par des innovations indiscrètes. »

Fondé sur ces règles de saint Augustin, Fénelon prescrit aux pasteurs de son diocèse de rejeter tout ce qui ne peut être un objet et un moyen d'édification, ou qui conduit évidemment à des opinions superstitieuses; mais il les invite en même temps à conserver avec soin tout ce qui n'est contraire ni à la foi ni aux bonnes mœurs, et qui peut entretenir dans le peuple des sentiments plus religieux ou exciter en lui le désir de mener une vie plus chrétienne; que non-seulement on doit alors éviter d'improuver ces pieuses coutumes, mais qu'on doit même les confirmer par l'exemple et l'autorité; que par ce sage tempérament on parvient également à détourner le peuple de toutes les idées superstitieuses, et à réprimer la témérité de ces censeurs chagrins et austères qui, sous prétexte de réformer quelques usages abusifs, voudraient réduire toutes les saintes cérémonies de la religion à un culte sec et stérile. Il gémit avec saint Augustin de ce qu'il est des hommes ignorants, faibles et crédules qui semblent attacher autant de prix à des pratiques extérieures qu'à l'observation des préceptes contenus dans les Livres sacrés, pour la conversion du cœur et la réforme des mœurs. On ne peut sans doute, dit Fénelon (272), approuver une pareille illusion, quoique la sagesse prescrive quelquefois de ne pas les censurer avec trop d'amertume, pour éviter de scandaliser des âmes véritablement pieuses, ou d'effaroucher des esprits inquiets et ombrageux. « Si je suis donc forcé, » ajoute-t-il, « *par la crainte d'un plus grand mal, de tolérer* quel-

(270) Omnia quæ neque sanctarum Scripturarum auctoritate continentur, nec in concilio episcoporum statuta inveniuntur, nec consuetudine universæ Ecclesiæ roborata sunt, sed pro diversorum locorum diversis temporibus innumerabiliter variantur, ita ut vix, aut omnino nunquam inveniri possint causæ, quas in eis instituendis homines secuti sunt, ubi facultas tribuitur, sine ulla dubitatione resecanda existimo. (S. Aug.)

(271) Totum hoc genus liberas habet observationes, nec disciplina ulla est in his melior gravi prudentique Christiano, quam ut eo modo agat, quo agere viderit Ecclesiam, ad quam forte devenerit. Quod enim neque contra fidem, neque contra bonos mores esse convincitur, indifferenter est habendum et propter eorum inter quos vivitur societatem servandum est. Ad quam forte Ecclesiam veneris, ejus morem serva, si cuiquam non vis esse scandalo, nec quemquam tibi.... Ipsa enim mutatio consuetudinis, etiam quæ adjuvat utilitate, novitate perturbat. (Id.)

(272) Itaque hujus modi ritus adventitios, qui extra ritum ab Ecclesia in manualibus comprobatum, temere vagantur, dolentes quidem tolerare cogimur, minime vero suademus. (*Rituel de Cambrai*, die 20 August. 1707.)

ques-unes de ces coutumes qui ne paraissent pas suffisamment autorisées par les lois et les règles de l'Eglise, je suis bien éloigné de les approuver et de les conseiller. »

Il faut encore rappeler que Fénelon avait à gouverner un peuple extrêmement attaché à ses usages et à ses pratiques, un peuple qui avait longtemps vécu sous la domination espagnole, et dont il était nécessaire de ménager avec douceur les préventions et les habitudes. C'est ce qui lui fait dire avec saint Augustin (273), « qu'il ne faut point chercher à extirper de pareils abus avec trop de dureté et des formes trop impérieuses; que l'instruction, plutôt que le commandement; de sages avis, plutôt que des menaces, doivent amener peu à peu ces sortes de réformes; que c'est toujours ainsi qu'on doit se conduire avec la multitude; qu'on ne peut exercer utilement la sévérité qu'envers les délits particuliers; que si les supérieurs ecclésiastiques sont quelquefois forcés d'emprunter le langage des menaces et des peines, ce ne doit être qu'avec l'accent de la douleur et du regret, et en s'appuyant de l'autorité des Livres saints qui dénoncent un Dieu vengeur; c'est toujours Dieu qui doit parler dans leur bouche, et c'est Dieu seul et non pas ses ministres, qu'on doit redouter dans les menaces qu'ils prononcent en son nom. C'est ainsi que les personnes vraiment pieuses, ou qui sont sur le chemin de la piété, seront peu à peu éclairées, et qu'à leur exemple la multitude cédera insensiblement aux invitations pressantes de la douceur et de la charité. »

Dans l'impossibilité, ou plutôt dans la crainte où était Fénelon, de réformer trop brusquement des abus consacrés par le temps, il recommandait (274) aux pasteurs de son diocèse « de ne pas au moins laisser introduire dans leurs paroisses de nouveaux usages sans son autorisation, en cédant trop facilement au penchant du peuple, ou sous prétexte de donner plus d'aliment à la piété. »

XIX. — *Esprit de sagesse et de conciliation de Fénelon.*

Ces sages principes n'étaient point pour Fénelon une vaine théorie, et ne ressemblaient pas à ces maximes vagues et générales de prudence et de modération qu'on se plait quelquefois à proclamer avec ostentation dans des actes publics. Nous trouvons parmi ses manuscrits une de ses lettres au doyen d'un arrondissement de son diocèse, dans une occasion où il se trouvait obligé de réprimer à la fois une entreprise indécente et irrégulière des habitants d'une paroisse, et le zèle peut-être déplacé du pasteur. Sa lettre nous a paru un modèle des sages tempéraments que les supérieurs ecclésiastiques peuvent observer dans de semblables circonstances.

« Je vous prie, Monsieur, de prendre la peine de travailler à l'accommodement du pasteur de Jumes avec ses paroissiens. Il s'agit d'une procession que le pasteur n'a pas voulu faire en y admettant des irrévérences que le peuple voulait y introduire, et que le peuple a faite tout seul, sans le pasteur, et malgré lui.

« A l'égard des habitants, je vous prie de leur déclarer de ma part qu'ils ont fait une très-grande faute en osant faire seuls la procession, malgré leur pasteur; que c'est un acte vraiment scandaleux dans l'ordre de la religion, et que s'ils ne réparent ce scandale par leur soumission, je serai obligé de faire agir contre eux l'autorité de mon ministère.

« Mais s'ils veulent reconnaître leur faute et la réparer, il faudra que M. le pasteur use d'indulgence pour gagner les cœurs de son troupeau.

« Ce que le peuple voulait introduire dans la procession, c'est qu'il voulait battre le tambour, porter des drapeaux, et tenir des flèches en main. A la vérité, il serait mieux qu'on ne fît point cette innovation qui peut se tourner en abus et irrévérences; mais ce n'est pourtant pas une indécence contre le culte divin, qui mérite un procès entre le pasteur et le troupeau. Je n'ai garde de vouloir décréditer un si bon pasteur, ni de le laisser exposé aux caprices d'un peuple entêté; mais vous ne sauriez lui représenter trop fortement combien ces bagatelles ruineraient tout le bien qu'il peut faire dans les matières les plus capitales. Il n'aura jamais ni autorité, ni confiance des peuples, ni paix dans ses fonctions, ni fruit de son travail, s'il ne ménage pas les peuples sur de pareilles choses. Tâchez de faire finir cette affaire d'une manière douce, pour apaiser les peuples à l'égard du pasteur dans son autorité; surtout il faut que le peuple répare sa faute sur la procession faite contre toute règle de l'Eglise, et par une espèce de révolte contre elle. Cette affaire délicate est en bonne main; je m'assure que vous la terminerez amiablement, avec dextérité et ménagement. » (*Lettre de Fénelon*, 19 juillet 1702. Ms.)

Nous retrouvons encore dans nos manuscrits une preuve remarquable de la prudence, de la modération et de l'esprit de conciliation dont Fénelon savait faire usage dans les circonstances où un zèle indiscret peut quelquefois compromettre le ministère ecclésiastique. Ces circonstances ne se présentent que trop souvent dans le gouvernement des diocèses,

(273) Absit vero ut in tanto munere obeundo ab illa aurea Augustini sententia unquam recedant : *Non ergo aspere, quantum existimo, non duriter, non modo imperioso ista toblantur; magis docendo, quam jubendo, magis monendo, quam comminando*; sic enim agendum est cum multitudine; severitas autem exercenda est in peccata paucorum, et si quid minarum cum dolore fiat, de Scripturis comminando vindictam futuram, ne nos ipsi in nostra potestate, sed Deus in nostro sermone timeatur. Ita prius monebuntur spirituales vel spiritualibus proximi, quorum auctoritate, et lenissimis quidem, sed instantissimis admonitionibus cætera multitudo frangatur. (*Rituel de Cambrai.*)

(274) Diligentissime observent ea omnia quæ Ecclesia in manuali observari jubet : cæteros autem ritus, quos popularis aura inconsulto usurpat, declinent; neque ipsi, obtento quovis pietatis incentivo, quidquam novi et insoliti tentare audeant. (*Rituel de Cambrai.*)

et il est des temps difficiles où les premiers supérieurs doivent s'attacher avec encore plus d'attention à prévenir ces conflits d'autorité, dont la malveillance cherche toujours à se prévaloir, pour faire rejaillir sur la religion elle-même les torts dont quelques-uns de ses ministres peuvent se rendre coupables par un zèle qui n'est pas toujours selon la science.

On nous saura gré sans doute de rapporter comment Fénelon se conduisit dans une de ces circonstances délicates, où la sagesse conseille de prévenir un plus grand mal par un usage modéré de l'autorité. On verra comment il savait allier dans toutes les occasions la douceur et la charité d'un pasteur, la dignité d'un supérieur, et les justes égards qu'un évêque doit toujours observer envers les dépositaires de la puissance publique. Il n'est point d'évêque qui ne puisse se retrouver dans ces positions difficiles, il n'en est point qui puisse s'offenser lorsqu'on lui propose Fénelon pour modèle.

Il paraît qu'un religieux Capucin de son diocèse ne s'était pas assez renfermé dans les bornes que les convenances, une estimable circonspection, et le véritable esprit de la religion prescrivent à ses ministres dans tous les temps et dans tous les lieux. Il s'était permis, sans doute dans un de ses sermons, des traits ou des allusions qui avaient excité le mécontentement de l'intendant de la province; il fallait même que ces traits ou ces allusions fussent d'une nature trop choquante pour pouvoir être dissimulés, malgré la bienveillance éclatante que tous les agents de l'autorité accordaient alors à la religion et à ses ministres, en se conformant à l'exemple et aux intentions bien connues de Louis XIV. Nous voyons par la lettre de Fénelon, qui s'était fait rendre un compte exact de tous les faits, qu'il ne crut pas pouvoir excuser l'imprudence de ce religieux, et qu'il se borna à prévenir les suites qu'elle aurait pu avoir.

« Je vous prie, mon révérend Père, d'aller voir au plus tôt le gardien des pères Capucins de Maubeuge, et le prédicateur des dames chanoinesses de cette ville, et de leur dire *que le zèle du prédicateur est allé trop loin; que je ne saurais l'excuser*, malgré l'amitié cordiale que j'ai pour son ordre, *et la persuasion où je suis des pieuses intentions de ce bon Père;* qu'enfin il est juste d'apaiser M. l'intendant, qui a l'autorité du roi, et qui est respectable en toute manière; qu'ainsi, ce religieux doit s'abstenir de prêcher à Maubeuge, et doit s'en retirer. Je ne laisserai pas de lui donner partout ailleurs, dans ce diocèse, des marques d'estime, pour adoucir ce qui lui est arrivé. S'il hésitait à suivre ce que vous lui direz de ma part, il s'attirerait des ordres fâcheux de la cour, qui retomberaient sur le corps même de ses confrères: de plus, je ne pourrais m'empêcher de révoquer ses pouvoirs. Si, au contraire, il montre en cette occasion la douceur et l'humilité convenables à sa profession, pour réparer cet excès de zèle, il édifiera tout le monde, il apaisera M. l'intendant; peut-être il l'engagera même à le laisser dans ses fonctions et il me montrera combien il est digne enfant de saint François. Je vous prie de lui lire, et au père gardien, toute cette lettre; je vous prie aussi d'aller voir de ma part madame l'abbesse de Maubeuge, pour la supplier de terminer doucement cette affaire, si elle le peut, et de n'être pas surprise que, par considération pour M. l'intendant, je souhaite qu'il y ait un autre prédicateur dans son église. Voyez aussi, s'il vous plaît, M. l'intendant, pour travailler à bien finir, et à faire rentrer les Capucins dans ses bonnes grâces. » (*Lettre de Fénelon*, mars 17... Mss.)

En lisant cette lettre, on peut observer combien un heureux concert entre les agents de l'autorité et les supérieurs ecclésiastiques peut contribuer utilement à assurer la tranquillité publique, et à prévenir des éclats affligeants. On doit présumer que c'est toujours à regret que l'autorité se trouve forcée d'exercer des actes de rigueur et qu'elle se trouve heureuse d'en être dispensée envers les ministres de l'Eglise, par la sage intervention des premiers supérieurs ecclésiastiques.

XX. — *Fermeté de Fénelon.*

La douceur de Fénelon ne dégénérait jamais en faiblesse, et il savait montrer autant de fermeté que de charité, lorsqu'un devoir impérieux le forçait de prémunir les peuples contre la contagion du vice et du scandale.

Un curé de son diocèse avait été convaincu, devant l'official de Cambrai (275), des délits les plus graves pour un homme de son état. Il joignait à des habitudes grossières et licencieuses une dépravation de mœurs qui avilissait son ministère; souvent même des actes de brutalité et des rixes violentes avaient ensanglanté les orgies qu'il osait se permettre en présence et dans la société de ses paroissiens; il était devenu l'objet de la dérision des libertins, et la terreur de tous les gens de bien.

Nulle femme honnête n'aurait osé s'approcher du tribunal d'un tel pasteur; nul homme, jaloux de son propre honneur, n'aurait permis à sa femme, à sa sœur, à sa fille, de recourir au ministère d'un prêtre aussi méprisable et aussi dangereux. Cependant, l'official de Cambrai s'était borné à lui enjoindre de permuter sa cure contre un bénéfice simple (276). On n'avait pas voulu réduire à l'indigence un homme que la misère et la violence de ses passions auraient peut-être conduit à de grands attentats contre l'ordre social. Fénelon n'avait cherché qu'à éloigner du peuple

(275) Traduit d'une lettre latine manuscrite de Fénelon au cardinal dataire.

(276) Pour parer à cet inconvénient, on avait établi dans presque tous les diocèses des pensions affectées aux prêtres que l'âge, les infirmités ou d'autres motifs rendaient inhabiles au ministère. Cette institution assez récente était encore un des bienfaits de l'administration ecclésiastique, dont les maximes et les formes paternelles étaient aussi admirées de ceux qui les connaissaient, que critiquées par ceux qui n'en avaient pas la plus faible notion.

un objet de danger et de scandale, et à interdire à un prêtre corrompu des fonctions qu'il était indigne de remplir. Cet homme aurait dû sans doute bénir l'indulgente humanité de Fénelon. Il n'eut pas honte d'appeler de cette sentence (beaucoup trop douce peut-être) aux officialités d'Arras et de Saint-Omer (277). Ces tribunaux, restreints dans les limites très-étroites de la juridiction qui leur était attribuée, commuèrent la première sentence en une injonction de se retirer pendant un an dans le séminaire de Cambrai.

Fénelon ne voulut jamais consentir « qu'une maison (278), où de jeunes ecclésiastiques ne devaient voir que des objets d'édification, n'entendre que les leçons de la vertu et de la piété, et où ils devaient se pénétrer de toute la sainteté du ministère qu'ils étaient appelés à exercer, fût souillée par la présence d'un homme qui avait déshonoré son caractère avec tant d'éclat; il ne voulut pas qu'un pareil exemple laissât penser à ces jeunes ecclésiastiques qu'un séjour momentané dans un séminaire pût absoudre un prêtre coupable de tant d'excès honteux. »

Cependant (279) Fénelon voulut concilier, autant qu'il était en lui, l'ordre établi dans la juridiction des appels, quelque défectueux qu'il fût, avec le devoir sacré qui ne lui permettait pas absolument de livrer une paroisse intéressante à un pasteur aussi décrié.

« Je proposais, » écrivait Fénelon, « de laisser jouir ce malheureux de tous les revenus de sa cure, et d'établir à mes propres dépens un prêtre vertueux, pour le remplacer dans ses fonctions. »

Nous empruntons ces détails d'une lettre manuscrite de Fénelon au cardinal dataire; car ce malheureux, que la honte, le remords et la reconnaissance auraient dû prosterner aux pieds de son archevêque, avait encore eu l'audace de porter ses réclamations à Rome.

XXI. — *Modération de Fénelon dans l'usage des actes d'autorité.*

Des motifs aussi impérieux obligèrent Fénelon de recourir à l'autorité, pour mettre un terme à des scandales de même genre, dans une circonstance singulière, qui ne permettait pas un recours légal devant les tribunaux. Nous avons la minute originale de sa lettre au ministre; elle mérite d'être lue attentivement par les personnes en place, réduites à l'affligeante nécessité de provoquer des mesures de rigueur. On y admirera les ménagements pleins de douceur, qui lui font désirer que l'autorité ne se montre que pour menacer avant de frapper, dans l'espérance que de simples mesures comminatoires suffiront pour amener un changement salutaire, et prévenir une procédure infamante. On sera touché du sentiment de délicatesse qui porte Fénelon à inviter lui-même le gouvernement à ne pas s'en rapporter à son seul témoignage, et à recueillir les avis et les instructions de toutes les personnes en autorité.

« Monsieur, nous avons dans nôtre chapitre métropolitain un chanoine, nommé..... qui cause un grand scandale dans la ville de Bruxelles, même aux protestants. Il y a déjà longtemps que M. l'archevêque de Malines, l'internonce du Pape, feu M. de Bagnols (280), et d'autres personnes considérables, m'en avaient averti. Comme notre chapitre est en paisible possession d'être exempt de la juridiction de l'archevêque, je me suis borné à chercher, de concert, les moyens de faire finir un si fâcheux éclat. Nous avons employé inutilement toutes les voies de douceur. Ce chanoine a trouvé de la protection chez les ennemis, et il compte que nous ne pourrons point procéder contre lui par l'embarras où nous serons pour informer dans le pays de la domination ennemie. M. l'archevêque de Malines m'a néanmoins envoyé une information secrète, qui charge beaucoup le chanoine; mais j'entrevois que ce prélat ne veut point entreprendre une information publique dont nous aurons besoin. Cependant, Monsieur, il est très-important, pour l'honneur de la religion, que ce scandale soit promptement réprimé. C'est dans une extrémité si embarrassante, que je prends la liberté de vous supplier de nous procurer la protection du roi. Cette affaire sera bientôt finie, et l'accusé rentrera d'abord par crainte dans son devoir, pourvu que vous me fassiez l'honneur de m'écrire une lettre que je puisse lui montrer, et où vous me fassiez espérer, de la part de Sa Majesté, qu'elle donnera les ordres nécessaires pour renfermer ce chanoine quand M. le chevalier de Luxembourg, lieutenant général de cette province, et M. de Bernières, qui en est intendant, conviendront avec le chapitre et avec moi, que ce remède est nécessaire dans un si grand mal. Vous voyez, Monsieur, par les tempéraments que je propose, combien je suis éloigné de vouloir être cru tout seul. Ces messieurs verront clairement que le seul usage que je veux faire de la lettre que je prends la liberté de vous demander, est d'éviter toute rigueur, et de réduire en leur présence ce chanoine à finir ses désordres, sans attendre une procédure infamante. J'espère que Sa Majesté

(277) Iterum atque iterum appellatione facta, Audomarensis, ac postea Atrebatensis officiales, nostri officialis sententiam mitigandam censuerunt, ita ut reum absolvi, et in suum pastorale ministerium restitui vellent, modo per annum in nostro seminario commoraretur. (*Extrait de la lettre de Fénelon au cardinal dataire*, du 14 janvier 1710.)

(278) Ego vero nolui tantam hanc turpitudinem in medio seminarii nostri consessu spectari et indigitari posse, ne pudica et florens ea juventus id impune fieri posse, aut saltem citissime levi quadam pœnitentia deleri crederet, quod horrendum et inter altaris ministros nec nominandum prædicamus. (*Epist. Fenelonii ad cardinalem datarium.*)

(279) Attamen ne disciplinæ appellationum minus obsequi viderer, hoc unum volui, scilicet ut relictis Ph. G... cunctis pastoratus sui fructibus, pium, doctum, ac peritum sacerdotem meo privato sumptu in ea parochia nutrirem, qui pastoralia quæque munia diligentissime obiret. (*Epist. Fenelonii ad cardinalem datarium.*)

(280) M. Dreux Louis Dugué de Bagnols, conseiller d'État, intendant de Flandre, mort en 1709.

voudra bien faire cette bonne œuvre en faveur de l'Eglise. » (*Lettre de Fénelon au ministre, 30 nov. 1710. Mss.*)

Fénelon n'ignorait pas que le véritable moyen de prévenir les scandales que donnent quelquefois à la religion et au monde, des ministres infidèles à la sainteté de leur vocation, est de ne dispenser les dignités et les offices de l'Eglise qu'à des hommes capables d'en remplir tous les devoirs avec édification et utilité. Mais on sait combien les évêques étaient gênés dans leur choix, ou déconcertés dans leurs pieux desseins par les résignations et les droits des patrons et des collateurs.

Le diocèse de Cambrai était resté, par les capitulations, soumis au concordat germanique, qui attribuait au Pape le droit de nommer à certains bénéfices vacants pendant six mois de l'année. La considération dont Fénelon jouissait à Rome depuis son édifiante soumission, et l'estime singulière de Clément XI pour les vertus de l'archevêque de Cambrai, avaient porté ce Pontife à ne disposer des bénéfices qui vaquaient à sa nomination, qu'en faveur des sujets qui lui présentaient un témoignage favorable de ce prélat.

Mais Fénelon ne crut devoir user de la confiance du Pape, qu'en s'imposant à lui-même des règles invariables de justice qu'il ne se permit jamais de faire fléchir devant des considérations de faveur ou de complaisance.

« Il se prescrivit d'abord de ne jamais recommander au Pape aucun de ses parents, ni des amis de ses parents.

« Il se bornait à accorder des attestations, parce que le Pape l'exigeait, et il s'interdit toute espèce de recommandation.

« S'il ne croyait pas pouvoir refuser de justes attestations de capacité et de bonne conduite à ceux qui en demandaient, dans la vue de s'en servir pour obtenir quelque bénéfice à la cour de Rome, il se croyait encore plus strictement obligé d'attester la vertu, le mérite et les talents de ceux qui, par modestie ou par scrupule, évitaient de réclamer son témoignage.

« Il pensait que l'on devait préférer les naturels du pays aux étrangers; il ne dérogea à cette règle que dans une seule occasion, pour l'archidiaconé de Cambrai, en faveur de l'abbé de Laval-Montmorency (281), que ses services dans le diocèse même de Cambrai et dans celui de Tournai, et sa qualité de chanoine de Cambrai, indépendamment de sa haute naissance et de ses qualités personnelles, rendaient bien digne de cette exception. Il avait même eu l'attention de faire valoir en cette occasion les titres non moins recommandables de *l'abbé d'Alsace-d'Hénin-Liétard*.

« Il observait enfin que les lois du royaume ne lui permettant de proposer aucun étranger pour les bénéfices de sa cathédrale, à moins qu'on n'eût obtenu du roi les lettres de naturalité, et que la plus grande partie de son diocèse se trouvant sous la domination du roi d'Espagne, il était nécessairement forcé de fixer son choix dans un nombre assez borné d'ecclésiastiques français; que parmi ces ecclésiastiques, il en était qui réunissaient, à la vérité, des mœurs et de la science, mais qui malheureusement montraient un penchant trop décidé vers les nouvelles doctrines, ce qui l'obligeait quelquefois à préférer des étrangers attachés au diocèse de Cambrai par d'anciens services et par une résidence constante, et qui avaient le mérite de joindre aux vertus et aux talents une véritable soumission pour l'autorité de l'Eglise. » (*Mémoire latin de Fénelon*, du 29 oct. 1708 Mss.)

XXII. — *Zèle de Fénelon pour défendre les droits de son clergé.*

Fénelon ne bornait pas son zèle à maintenir la discipline et la régularité dans son diocèse; il se regardait comme le défenseur des droits de son clergé, lorsqu'il les croyait compromis par des atteintes injustes et arbitraires. Nous avons un Mémoire manuscrit de Fénelon, qui atteste sa sollicitude pour tous les intérêts d'un corps dont il était le protecteur naturel. Ce Mémoire, qui n'a pour objet qu'une question fiscale, serait aujourd'hui sans intérêt; il est adressé à M. de Pontchartrain, alors contrôleur général des finances, et il est difficile de réfuter avec plus de sagacité, de précision et de clarté, les motifs illusoires sur lesquels le ministre avait élevé et fondait les prétentions du fisc. Il est facile de juger que, quoique Fénelon parût entièrement absorbé depuis sa retraite de la cour, par les objets purement spirituels de son diocèse, la justesse, l'étendue et la facilité naturelle de son esprit, le rendaient également propre à tous les genres d'affaires, et qu'il n'était aucun détail de l'administration et du gouvernement auquel il fût étranger.

XXIII. — *Noblesse et générosité de Fénelon*

Mais s'il défendait avec zèle les droits de son clergé contre des prétentions injustes et abusives, il pensait en même temps que le clergé devait donner dans toutes les occasions l'exemple des plus grands sacrifices pour le bien de l'Etat et le soulagement des peuples. Les malheurs de la guerre obligèrent le gouvernement, en 1708, à demander des secours extraordinaires au clergé du Cambrésis, comme aux autres corps de l'Etat. La Flandre depuis sept ans était le théâtre de toutes les calamités que les armées victorieuses et vaincues traînent à leur suite; les campagnes étaient dépeuplées, et les terres sans culture. La condition du clergé du Cambrésis était encore plus déplorable que celle du clergé de toutes les autres provinces; mais Fénelon pensa que dans la crise où la France se trouvait, le premier de tous les devoirs commandait au clergé de faire les derniers sacrifices pour épargner au peuple de nouvelles charges. Son cœur lui suggéra un expédient pour rendre ces sacrifices un peu moins onéreux à la classe

(281) Charles-François Guy de Laval de Montmorency, nommé à l'évêché d'Ypres en 1713, qu'il ne garda que trois mois, étant mort au mois d'août de la même année.

la plus utile et la plus pauvre de son clergé. Cet expédient fut de se charger lui-même de la contribution à laquelle les curés de son diocèse avaient été taxés.

Ce n'était pas seulement avec les ministres de Louis XIV que Fénelon savait parler le langage de cette noble et décente fermeté qui convenait à son nom, à son rang et à la justice des réclamations qu'il leur adressait; il savait aussi s'élever sans effort à la hauteur des grands de la terre, pour leur recommander les intérêts de la religion, et pour la défendre contre les abus de la victoire et de la puissance. Nous avons la minute originale d'une lettre de Fénelon au prince Eugène (282), qui commandait alors, dans les Pays-Bas, les armées victorieuses des princes confédérés contre la France. On a vu que Fénelon ne dédaignait pas de descendre jusqu'à la prière, et craignait, pour ainsi dire, de laisser apercevoir son autorité à ses inférieurs. Un juste sentiment de dignité, qui semble appartenir au même principe en s'exprimant sous des formes différentes, donne à son langage, en parlant au prince Eugène, un caractère plus noble et plus élevé. Fénelon avait vu la cour des rois, et un grand usage du monde lui avait appris à tempérer la force de ses représentations par ce mélange d'estime et de respect justement dû au rang de ce prince, ainsi qu'à ses qualités personnelles. On sait d'ailleurs que le prince Eugène avait accoutumé les armées qu'il commandait, à rendre à l'archevêque de Cambrai des honneurs que des ennemis victorieux accordent rarement aux sujets d'une puissance rivale. Fénelon avait le droit d'espérer que sa juste intervention, pour une cause aussi sacrée que celle de la religion, serait favorablement accueillie par un prince qui faisait profession d'honorer, dans l'archevêque de Cambrai, les vertus d'un évêque et le sage instituteur de *Télémaque*.

« Monsieur, quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, j'espère que vous aurez la bonté d'agréer la liberté que je prends de vous demander votre protection pour les églises de mon diocèse, qui sont dans la ville ou dans le voisinage de Tournai. Je ne suis point surpris de ce que les Allemands, les Anglais et les Hollandais, qui ne sont pas Catholiques, prennent des lieux convenables pour exercer librement leur religion dans le pays où ils font la guerre; mais j'ose dire, Monsieur, qu'ils n'ont aucun besoin de rendre cet exercice public et ouvert pour y attirer les Catholiques. Il y a toujours, en chaque pays, des esprits légers et crédules que le torrent de la nouveauté entraine, et qui sont facilement séduits. Cette séduction des esprits faibles ne pourrait que troubler un pays qui a toujours été si jaloux de conserver l'ancienne religion; elle a toujours été fortement soutenue et protégée sous la domination de la maison d'Autriche; et j'ai peine à croire que ceux qui gouvernent pour les alliés voulussent autoriser une innovation qui alarmerait l'Eglise catholique. Faites-moi, s'il vous plaît, Monsieur, l'honneur de me permettre de vous proposer un exemple assez récent, qui pourrait servir à persuader ceux qui ont besoin d'être persuadés. Après la fin de la dernière guerre et immédiatement avant celle-ci, les troupes de la Hollande, qui étaient en garnison à Mons et dans les autres villes des Pays-Bas espagnols, avaient un lieu un peu écarté pour leur prêche, où ils exerçaient librement leur religion, sans l'ouvrir à aucun des Catholiques qui peuvent être séduits. Il me paraît, Monsieur, que ce tempérament dont on se contentait alors, serait encore suffisant aujourd'hui pour satisfaire les autres religions sans blesser la nôtre.

« J'espère que, si cet expédient, déjà éprouvé par les mêmes nations dans les mêmes pays, est examiné, on le trouvera digne de la sagesse et de la modération de ceux qui ont l'autorité. Ce qui me donne le plus d'espérance, est la protection d'un prince qui aime sincèrement la vraie religion, dont la maison a souvent soutenu la catholicité avec tant de zèle, et dont l'Europe entière estime les grandes qualités. » (*Lettre de Fénelon au prince Eugène.* Mss.)

XXIV. — *Fermeté de Fénelon sur la juridiction spirituelle.*

Ce n'était pas seulement envers le prince Eugène, envers le général d'une armée ennemie, que Fénelon déployait la noble et respectueuse fermeté que lui inspirait son zèle pour la religion; c'était envers Louis XIV lui-même, et en réclamant contre les maximes irrégulières des ministres d'un monarque, qui croyaient lui montrer leur dévouement en portant jusqu'à l'excès les prétentions d'un pouvoir absolu et indéfini. Nous avons un Mémoire très-intéressant de la main de Fénelon, adressé à M. Voisin (283), ministre de la guerre et chancelier de France; il y expose les véritables principes au sujet de l'exercice de la juridiction spirituelle; il proclame avec une noble franchise, au pied du trône de Louis XIV, ces principes constitutifs de l'Eglise catholique, dont le renversement a eu, de nos jours, des suites si déplorables. Ce mémoire nous a paru surtout intéressant, parce qu'il nous montre comment, dans toutes les occasions, Fénelon savait concilier la sagesse et la modération avec la plus inébranlable fermeté: on y voit son empressement à proposer lui-même ces tempéraments respectueux, dont les ministres de l'Eglise doivent donner l'exemple, pour les dépositaires de l'autorité souveraine.

« J'ai une reconnaissance infinie, » écrit Fénelon, « des bontés singulières de M. Voisin;

(282) Le prince Eugène de Savoie, second fils du comte de Soissons, mort colonel général des Suisses en 1673, et d'Olympe Mancini, comtesse de Soissons, nièce du cardinal Mazarin. On est étonné de voir le nom de Soissons porté par des princes de la maison de Savoie; c'est que la sœur et héritière du comte de Soissons, de la maison de Bourbon, tué à la bataille de Sedan, le 6 juillet 1641, sans laisser d'enfants légitimes, avait épousé un prince de Carignan.

(283) Daniel-François Voisin, ministre et secrétaire d'Etat au département de la guerre, le 9 juin 1709, nommé chancelier et garde des sceaux le 2 juillet 1714, mort le 2 février 1717.

je suis honteux de mes importunités et de sa patience; je dois respecter ses grandes occupations; je veux me taire, et supposer que je me trompe dès que je m'aperçois que je ne suis pas sa pensée: mais je crois devoir en conscience lui représenter encore une fois ce qui n'importe en rien au roi et qui me paraît capital pour l'Eglise.

« 1° Personne ne prouvera que j'aie demandé à notre parlement rien au delà de la juridiction ordinaire *pour les choses purement spirituelles*, sur le chapitre de Valenciennes. Or le parlement n'a pas pu s'empêcher de maintenir l'archevêque de Cambrai *dans cette juridiction purement spirituelle*; donc il m'a adjugé sans aucune exception tout ce que j'ai demandé. S'il a compensé les dépens, c'est qu'il a supposé, je ne sais pourquoi, que j'avais prétendu la juridiction temporelle.

« 2° Le parlement n'a point assujetti l'archevêque à demander au roi aucune permission pour exercer *cette juridiction spirituelle*. De plus, tous mes prédécesseurs l'ont exercée paisiblement cent et cent fois par des actes qui subsistent, sans avoir jamais demandé cette permission aux rois d'Espagne. Pourquoi commencerions-nous à le faire aujourd'hui? *Est-ce la puissance séculière qui donnera à un évêque le droit d'exercer la juridiction spirituelle, qu'il ne peut recevoir que de Jésus-Christ?*

« 3° Le roi n'assujettit à cette demande aucun des évêques de son royaume, pour les chapelles royales qui n'ont obtenu aucun titre d'exemption; il laisse les archevêques de Paris exercer librement leur juridiction purement spirituelle, sur les personnes ecclésiastiques qui composent sa chapelle même de Versailles. A plus forte raison Sa Majesté laissera-t-elle cette liberté aux archevêques de Cambrai, sur un chapitre qui n'a ni titre ni possession d'exemption.

« 4° Rien n'est plus absurde que de dire, comme ce chapitre l'a dit, qu'il est un corps laïque, qui ne dépend que du roi son fondateur. Les canonicats sont de vrais bénéfices; leurs personnes sont ecclésiastiques; leurs fonctions sont spirituelles: ce chapitre a été institué, non par le prince laïque, mais par l'Eglise. Le prince n'a fait que donner du bien pour la subsistance temporelle de ces chanoines: comment peuvent-ils ignorer les règles, jusqu'à s'imaginer qu'ils dépendent du prince laïque pour la juridiction *purement spirituelle?*

« 5° Ils ne seraient pas dans une moins grossière erreur, s'ils prétendaient que le parlement n'a pas adjugé à l'archevêque la correction des mœurs, en lui adjugeant la direction pour les choses purement *spirituelles*. Il n'est pas permis d'ignorer que la correction des mœurs est le point spirituel pour le salut des âmes. Le parlement n'a garde de nier qu'il nous a adjugé cette correction, en nous adjugeant tout ce qui est *purement spirituel; s'il n'en convenait pas, ce serait le roi, protecteur des canons et de la liberté de l'Eglise, qui le redresserait en ce point.*

« 6° Sa Majesté aime trop l'Eglise pour vouloir faire entendre dans un acte solennel, *que c'est elle qui, par sa puissance séculière, donne à un archevêque le pouvoir de faire exercer la juridiction purement spirituelle, et de supposer que cet archevêque n'a cette juridiction qu'autant que le roi la lui accorde.*

« 7° *Si le roi n'exige de l'archevêque qu'une très-respectueuse demande d'un simple agrément, l'archevêque peut le faire, quoique cette formalité soit destituée de règle et d'exemple; mais en ce cas on ne saurait marquer dans l'acte, avec trop de précaution, qu'il ne s'agit que d'une simple marque de respect pour obtenir un simple agrément, afin d'éviter une équivoque très-indécente et un abus très-dangereux sur la juridiction purement spirituelle.* » (*Mémoire de Fénelon au chancelier Voisin*, 1714. Mss.)

Fénelon avait proclamé ses principes sur la juridiction spirituelle dans une occasion bien plus solennelle; il les avait adressés, du haut de la chaire, à deux princes souverains, au moment même où l'un des deux allait recevoir de ses mains l'onction épiscopale: il a développé avec tant d'exactitude et de sagesse la véritable doctrine sur cette matière, dans son discours *pour le sacre de l'électeur de Cologne* (284), que nous croyons en devoir rapporter les traits principaux. Il n'est pas inutile de rappeler de temps en temps ces maximes conservatrices qui forment la chaîne de la tradition: la malveillance la plus inquiète et la plus ombrageuse est forcée de les respecter, lorsqu'elles sont transmises par des évêques aussi religieux et aussi éclairés que Fénelon, par des sujets aussi soumis que Fénelon, par des citoyens aussi vertueux et aussi modérés que Fénelon.

« Que les princes ne se flattent pas que l'Eglise tomberait s'ils ne la portaient pas dans leurs mains; s'ils cessaient de la soutenir, le Tout-Puissant la porterait lui-même. Suspendue entre le ciel et la terre, elle n'a besoin que de cette main invisible et toute-puissante. Malgré les tempêtes du dehors et les scandales du dedans, l'Eglise demeure immortelle; pour vaincre, elle se contente d'obéir, de souffrir, de mourir.

« En vain on dirait que l'Eglise est dans l'Etat: l'Eglise, il est vrai, est dans l'Etat pour obéir au prince dans tout ce qui est temporel; mais quoiqu'elle se trouve dans l'Etat, elle n'en dépend jamais pour aucune fonction spirituelle. Le monde, en se soumettant à l'Eglise, n'a point acquis le droit de l'assujettir; les princes en devenant les enfants de l'Eglise, ne sont point devenus ses maîtres. *L'empereur*, disait saint Ambroise, *est au dedans de l'Eglise, mais il n'est pas au-dessus d'elle. L'Eglise demeure, sous les empereurs convertis, aussi libre qu'elle*

(284) Prononcé dans l'église de Lille, le 1er mai 1707.

l'avait été sous les empereurs idolâtres et persécuteurs.

« S'agit-il de l'ordre civil et politique, l'Eglise n'a garde d'ébranler les royaumes de la terre...; elle ne désire rien de ce qui peut être vu; elle est pauvre et jalouse du trésor de sa pauvreté; elle est paisible, et c'est elle qui donne la paix que le monde ne peut donner ni ôter; elle est patiente, et c'est par sa patience qu'elle est invincible; elle ne veut qu'obéir; elle donne sans cesse l'exemple de la soumission et du zèle pour l'autorité légitime; elle verserait tout son sang pour la soutenir; les princes n'ont point de ressource plus assurée que sa fidélité.

« Mais plutôt que de subir le joug des puissances du siècle, et de perdre la liberté évangélique, elle rendrait tous les biens temporels qu'elle a reçus des princes. *Les terres de l'Eglise*, disait saint Ambroise, *payent le tribut, et si l'empereur veut ces terres, il a la puissance pour les prendre; aucun de nous ne s'y oppose; les aumônes des peuples suffiront encore à nourrir les pauvres; qu'on ne nous rende point odieux par la possession où nous sommes de ces terres: qu'il les prenne, si l'empereur les veut; je ne les donne point, mais je ne les refuse pas.*

« Mais s'agit-il du ministère spirituel donné à l'Eglise par son divin Fondateur, l'Eglise l'exerce avec une entière indépendance des hommes. Comme les pasteurs doivent donner aux peuples l'exemple de la plus parfaite soumission et de la plus inviolable fidélité aux princes pour le temporel, il faut aussi que les princes, s'ils veulent être Chrétiens, donnent aux peuples à leur tour, l'exemple de la plus humble docilité et de la plus exacte obéissance aux pasteurs pour toutes les choses spirituelles.

« O hommes, qui n'êtes qu'hommes, quoique la flatterie vous tente d'oublier l'humanité et de vous élever au-dessus d'elle, souvenez-vous que Dieu peut tout sur vous et que vous ne pouvez rien contre lui!

« Non-seulement les princes ne peuvent rien contre l'Eglise; mais encore ils ne peuvent rien pour elle, touchant le spirituel, qu'en lui obéissant.

« Il est vrai que le prince pieux et zélé est nommé l'*évêque du dehors et le protecteur des canons*, expressions que nous répéterons avec joie dans le sens modéré des anciens qui s'en sont servis. Mais l'*évêque du dehors* ne doit jamais entreprendre la fonction de celui du dedans; en même temps qu'il protége, il obéit; il protége les décisions, mais il n'en fait aucune; le protecteur de la liberté ne la diminue jamais; sa protection ne serait plus un secours, mais un joug déguisé, s'il voulait déterminer l'Eglise au lieu de se laisser déterminer par elle. C'est par cet excès funeste que l'Angleterre a rompu le lien sacré de l'unité, en voulant donner l'autorité de chef de l'Eglise au prince qui ne doit jamais en être que le protecteur. Quelque besoin que l'Eglise ait de l'appui des princes, elle a encore plus besoin de conserver sa liberté. »

Fénelon eut à veiller sur le maintien des véritables maximes de la juridiction spirituelle, dans une autre circonstance très-difficile. L'état inquiétant où se trouvait la religion dans l'un des diocèses les plus importants de sa métropole, attira toute son attention et mit à une nouvelle épreuve son zèle et sa sagesse.

XXV. — *Affaire de l'évêque de Tournai.*

Les armées ennemies, commandées par le prince Eugène, s'étaient emparées de Tournai au mois de septembre 1709. M. de Beauvau (285) était alors évêque, et se trouvait à Tournai lorsque cette ville fut prise: il refusa au prince Eugène de faire chanter le *Te Deum*, pour remercier Dieu d'une conquête qui était un sujet d'affliction pour un prélat attaché à son roi par le respect, la reconnaissance et même par le sang; mais il sut accompagner son refus des expressions les plus flatteuses et les plus obligeantes pour le prince Eugène. Ce prince avait lui-même le sentiment des convenances, et il respecta la juste délicatesse d'un prélat du rang et de la naissance de M. de Beauvau; il savait d'ailleurs que l'évêque de Tournai, satisfait de pouvoir remplir avec sécurité les fonctions de son ministère, était trop sage et trop éclairé pour faire servir l'autorité de son caractère à des intrigues politiques ou à des mouvements dangereux pour la sûreté de cette nouvelle conquête; il laissa l'évêque de Tournai exercer paisiblement *sa juridiction spirituelle*, et le maintint en possession des revenus de son siége. Mais les Hollandais ne se montrèrent pas tout à fait aussi généreux, lorsque, par une suite des arrangements convenus entre les alliés, le prince Eugène les eut mis en possession de Tournai; ils voulurent exiger de M. de Beauvau des actes qui blessaient également ses principes religieux et ses sentiments de délicatesse. Il n'en était pas des Hollandais comme du prince Eugène; ils étaient peu familiarisés avec cette science des égards et des convenances dont un prince élevé dans les cours avait l'habitude, le goût et le tact. Les manières insinuantes de l'évêque de Tournai étaient sans mérite auprès de ces républicains, exaltés par leur haine pour Louis XIV et par l'ivresse de leurs succès; d'ailleurs, ils étaient dirigés dans le gouvernement ecclésiastique de leur nouvelle conquête par quelques jansénistes réfugiés en Hollande. Ce n'est pas que les Hollandais attachassent beaucoup d'importance à ces controverses ecclésiastiques; ils avaient seulement entendu dire que les disciples de Jansénius s'éloignaient moins que leurs adversaires de la doctrine rigide de Calvin sur la grâce;

(285) René-François de Beauvau, nommé à l'évêché de Bayonne, le 1er novembre 1700, transféré à celui de Tournai le 25 avril 1707, à l'archevêché de Toulouse le 29 juillet 1713, à l'archevêché de Narbonne le 5 novembre 1719, nommé commandeur de l'ordre de Saint-Esprit au mois de février 1724, mort à Narbonne le 4 août 1739, âgé de soixante-quinze ans.

et cette conformité, réelle ou apparente, pouvait les faire pencher en leur faveur. Mais un motif politique acheva de décider les Hollandais : ils voyaient dans ces ecclésiastiques des prêtres irrités contre Rome qui les avait condamnés, et aigris contre Louis XIV qui leur était contraire. Parmi eux se trouvait l'abbé Ernest (286), secrétaire du célèbre docteur Arnauld (287), mort quelques années auparavant : il avait gagné la confiance du grand pensionnaire Heinsius, et il lui suggéra l'idée de forcer, par des dégoûts, l'évêque de Tournai à abandonner son diocèse, et de faire usage du prétendu droit de souveraineté pour nommer aux canonicats vacants dans l'Eglise de Tournai. Ernest se fit nommer au doyenné du chapitre, et fit tomber le choix des états, pour les canonicats vacants, sur des ecclésiastiques qui partageaient ses opinions et sa résistance au Saint-Siége. L'évêque de Tournai, pour éluder les premières difficultés, s'éloigna de son diocèse, et les Hollandais lui prescrivent immédiatement un délai très-court pour y revenir, à des conditions qui rendaient son retour encore plus difficile; le délai expiré, les états de Hollande firent saisir ses revenus, et prétendirent se prévaloir de cette absence forcée pour supposer le siége vacant, et même pour se mettre en possession de la juridiction spirituelle.

L'absence de l'évêque de Tournai et le refus que faisait le chapitre d'admettre dans son sein des intrus qui déclaraient eux-mêmes ne vouloir pas se soumettre aux décrets du Saint-Siége, avaient introduit une espèce de schisme dans ce malheureux diocèse. Tel était depuis deux ans l'état des choses à Tournai, lorsque l'archevêque de Cambrai crut devoir, en qualité de métropolitain, venir au secours de cette Eglise affligée et privée de la présence de son légitime pasteur. Il jugea d'abord que le remède le plus prompt, le plus efficace et le plus canonique était que l'évêque de Tournai essayât au moins de se remettre en possession de sa juridiction. Ce fut l'objet d'un Mémoire très-intéressant que nous avons sous les yeux, et que Fénelon fit remettre à Louis XIV : il en donna communication à l'évêque de Tournai lui-même par une lettre du 5 février 1711.

C'est dans ce Mémoire que Fénelon, après avoir exposé tous les motifs de conscience, qui font un devoir à l'évêque de Tournai de revenir dans son diocèse, malgré les vexations qu'il avait à redouter des Hollandais, discute les considérations purement politiques ou fondées sur un simple point d'honneur qu'on oppose quelquefois à des obligations sacrées et d'un ordre supérieur; car en même temps qu'il rappelle aux ministres de l'Eglise les règles et les principes qui doivent diriger leur conduite envers Dieu et envers l'Etat, il avertit les princes et les gouvernements qu'il est des circonstances malheureuses où ils doivent éviter d'exiger au delà de ce que la sagesse, la raison, la justice, leur intérêt même bien entendu peuvent demander. Les propres expressions de Fénelon feront encore mieux connaître cette sage mesure avec laquelle il savait toujours concilier les principes et les convenances. « Des laïques pleins d'honneur, de bon sens et de zèle pour le roi, peuvent croire que M. de Tournai ne doit pas revenir dans son diocèse, parce qu'ils ne sont attentifs qu'aux motifs d'attachement et de reconnaissance pour Sa Majesté; mais je suis persuadé que le roi, qui aime la religion, et qui est plus jaloux du règne de Dieu que du sien propre, aura la bonté d'entrer en compassion pour une grande Eglise, et même pour toute une province ecclésiastique, où la religion est menacée des derniers malheurs. » (Manuscrits.)

Les considérations exposées dans ce Mémoire parurent si fortes et si décisives, que le roi ordonna immédiatement à l'évêque de Tournai de se rendre dans son diocèse; mais les Hollandais, toujours fidèles au système qu'on leur avait inspiré, persistèrent à interdire à ce prélat l'accès de sa ville épiscopale. L'évêque de Tournai ne put venir en Flandre que pour avoir la douleur d'être témoin de l'espèce de schisme que l'on cherchait à établir et à propager dans son diocèse, sans qu'il fût en son pouvoir d'y apporter aucun remède. Ce n'était qu'avec une secrète répugnance qu'il s'était conformé aux ordres du roi, soit qu'il fût convaincu de l'inutilité des tentatives qu'il hasarderait pour pénétrer à Tournai, soit que son caractère et son goût le rendissent peu propre à ce genre de combats. D'ailleurs ses vœux, ses espérances, et les intentions déjà connues de la cour, l'appelaient à un des premiers siéges du Languedoc (288), où ses talents pour les affaires, son esprit de conciliation, sa grâce et sa facilité pour briller à la tête d'une assemblée, lui promettaient une existence et une réputation plus conformes à la douceur, à l'élégance et à la noblesse de ses manières. C'est ce que Fénelon nous laisse apercevoir dans quelques-unes de ses lettres confidentielles au duc de Chevreuse : on y remarquera avec quelle finesse d'observation Fénelon jugeait les hommes, les esprits et les caractères (289).

L'évêque de Tournai, soit par le désir sincère de recouvrer le libre exercice de ses fonctions dans son diocèse, soit pour constater au moins qu'il voulait épuiser tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour se conformer aux intentions du roi et aux instances de Fénelon, avait proposé un plan pour obtenir le consentement des Hollandais par l'intervention du cardinal de Bouillon, retiré alors dans les Pays-Bas, sous la protection des armées ennemies. On sait que ce cardinal avait, dès l'année précédente [1710], par un acte de

(286) De Richt Ans-Van-Ernest, chanoine de Sainte-Gudule de Bruxelles.

(287) Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne, né à Paris le 6 février 1612, mort à Bruxelles le 8 août 1694, âgé de quatre-vingt deux ans et demi.

(288) L'archevêché de Toulouse, vacant depuis le 11 juillet 1710, par la mort de M. Jean-Baptiste-Michel de Colbert de Villacerf.

(289) *Voyez* cette lettre aux *Pièces justificatives* du livre IV, n° IV.

désobéissance formelle, contrevenu aux ordres du roi, qui le tenait depuis dix ans exilé dans ses abbayes, et qu'il s'était fait enlever par un détachement de l'armée du prince Eugène. L'évêque de Tournai fit part de son plan à Fénelon. Ce projet était aussi délicat que l'exécution en était difficile. On connaissait la juste indignation de Louis XIV contre le cardinal de Bouillon, et on savait combien il eût été révolté de la seule pensée qu'on osât mêler le nom de ce prélat à une négociation où la France parût intéressée. Fénelon était plus exposé que tout autre à déplaire au roi, en concourant au projet de l'évêque de Tournai. Ses ennemis avaient cherché à entretenir la prévention de ce prince contre lui, en rappelant, à l'époque de l'évasion du cardinal, ses anciennes relations avec l'archevêque de Cambrai pendant l'affaire du quiétisme, et en cherchant à faire entendre qu'il était en correspondance habituelle avec lui (290) ; mais la calomnie avait au moins échoué en cette occasion, et Louis XIV était resté bien convaincu, que si le cardinal de Bouillon eût pris conseil de Fénelon, il n'aurait certainement pas hasardé la démarche irrégulière et inconsidérée qu'il s'était permise. Mais ces essais encore si récents de la malveillance de ses ennemis imposaient à Fénelon une extrême circonspection sur tout ce qui pouvait avoir le plus faible rapport avec le cardinal de Bouillon. Cependant nulle considération de crainte ou d'intérêt personnel ne pouvait l'arrêter aussitôt qu'il apercevait un bien à faire ou un mal à prévenir dans l'ordre de la religion. Nous avons sa réponse à l'évêque de Tournai (291) ; elle montre dans quelle juste mesure le zèle et la sagesse balançaient toutes ses pensées et toutes ses démarches.

Mais il paraît que cette négociation, dans laquelle le cardinal de Bouillon devait jouer un rôle plus ou moins ostensible, fut rejetée à Versailles ; du moins on ne voit point qu'elle ait eu aucune suite.

L'évêque de Tournai, en quittant la Flandre pour retourner à Paris, avait fait part à Fénelon d'une autre idée qui pouvait encore plus sûrement prévenir le schisme dont son Eglise était menacée ; il avait même eu recours à son intervention pour en préparer le succès : c'était de donner à M. de Beauvau un successeur à Tournai, qui pût être aussi agréable à la cour de France qu'aux puissances ennemies. Fénelon jeta les yeux sur l'évêque de Namur, Ferdinand-Maximilien des comtes de Berlo et de Brus; il lui écrivit pour sonder ses dispositions (292).

L'évêque de Namur fut sans doute effrayé des contradictions qu'il redoutait, et préféra la situation tranquille où il se trouvait à Namur, aux discussions orageuses qui l'attendaient à Tournai.

Ce que Fénelon avait prévu arriva. L'évêque de Tournai, se voyant dans l'impossibilité de s'établir dans son diocèse par l'obstination des Hollandais à lui en interdire l'entrée, avait fait valoir auprès du roi les embarras de sa position personnelle, et les considérations très-plausibles et très-naturelles qui rendaient sa présence inutile et même peu convenable aux portes d'un diocèse où il ne lui était pas permis de pénétrer; il avait obtenu au bout de trois mois la permission de revenir à Paris. « M. l'évêque de Tournai, » écrit Fénelon au duc de Chevreuse (293), « mourait d'envie depuis plus d'un mois de regagner Paris; il ne soupire qu'après Toulouse et le Languedoc ; il craint Tournai comme le tonnerre ; il a satisfait ici sagement aux bienséances, et il a été ravi d'être refusé. Je sais que les Hollandais veulent changer de batterie ; ils se retranchent à dire que l'évêque est un homme intrigant, qui veut faire sa cour en se mêlant de servir la France contre eux. Nous ne voulons point, disent-ils, le laisser rentrer pendant la campagne. Si M. de Tournai, ne revenait point et paraissait abandonner son troupeau, le scandale et le danger du schisme recommenceraient; les bien intentionnés du chapitre perdraient courage. J'ai fort approuvé la pensée de M. de Tournai, pour se procurer un successeur agréé des deux puissances opposées ; un autre ferait plus de bien que lui dans cette place, après les contradictions qu'il a eues; d'un autre côté, il irait à Toulouse, place importante, dont la longue vacance ne peut manquer d'être très-nuisible. Ce prélat, comme je vous l'ai déjà dit, est doux, sage, modéré, de bonnes mœurs, mais souple, adroit et ambitieux. Je n'ai rien oublié pour gagner son cœur; mais ses goûts sont trop différents des miens; il ne saurait être libre et à son aise avec moi. »

Le départ de l'évêque de Tournai, les vexations que les états généraux ne cessaient d'exercer envers le chapitre de son Eglise, pour le forcer à recevoir de nouveaux chanoines, l'esprit de secte d'Ernest et de ses partisans, leur refus obstiné de se soumettre aux décrets du Saint-Siége, le bref du Pape qui défendait au chapitre de reconnaître ces intrus, laissaient cette malheureuse Eglise dans la position la plus affligeante. Réduits à l'impossibilité de recevoir aucun appui ni aucun secours de leur pasteur immédiat, les chanoines s'adressèrent à leur métropolitain; ils lui exposèrent avec candeur leur embarras, leurs dangers et leurs vues sur les expédients les plus propres à éluder les difficultés du premier moment, en sauvant les principes, et en réservant à un temps plus heureux les résolutions fortes et courageuses.

Nous avons la réponse de Fénelon ; elle nous paraît remarquable par l'exactitude des principes, la modération dont il accompagne ses conseils, et surtout la tendre condescen-

(290) Nous avons des preuves de la tracasserie qu'on avait voulu susciter à Fénelon au sujet de l'évasion du cardinal de Bouillon, dans ses lettres manuscrites au duc de Chevreuse, sous la date de 1709.

(291) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre IV, n° V.

(292) *Ibid.*, n° VI.

(293) 12 mai 1711

dance avec laquelle il partage les peines de ces malheureux ecclésiastiques, et semble compatir à leur faiblesse.

XXVI. — *Lettre de Fénelon aux chanoines de Tournai.*

« Je puis me tromper, » leur écrit Fénelon (294), « et je ne vous dis mes pensées que comme très-imparfaites; mais je ne puis vous donner que le peu que j'ai, et je vous le donne de tout mon cœur, comme si j'allais mourir dans ce moment. 1° Il me semble qu'il convient que votre chapitre soutienne avec fermeté et patience ce qui lui a fait tant d'honneur et qui a tant édifié l'Eglise. Je ne suis nullement étonné de ce qu'on vous menace; on espère que le chapitre aura peur et reculera; *mais si votre corps demeure soumis, respectueux, modeste, zélé pour l'obéissance à l'égard du temporel*, et s'il se retranche à suivre humblement le bref du Pape, qui est devenu public, que pourra-t-on lui faire? on n'emprisonnera point à la fois tant de chanoines. Cette conduite serait une preuve trop évidente de la violence ou de la nullité de tout ce qu'on ferait dans la suite. Heureux ceux qui souffrent pour la justice! il importe qu'on voie les ministres de l'autel qui sachent souffrir avec paix, douceur et soumission, pour maintenir les lois et la liberté de l'Eglise. *La cause de saint Thomas de Cantorbéry n'était pas aussi claire que la vôtre.*

« 2° Je ne vois rien qui doive vous faire changer de conduite; c'est la même liberté de votre Eglise à conserver à l'égard d'une puissance souveraine qui n'est pas dans notre communion, *quoique vous deviez d'ailleurs lui être parfaitement soumis pour tout ce qui est temporel. C'est la même nécessité de ne participer point à la réception des intrus; c'est la même obligation de suivre le bref du Pape, qui vous défend, sous peine d'excommunication, de les recevoir;* pourquoi changeriez-vous?

« 3° Une protestation secrète n'aurait point la même force qu'un refus humble, respectueux et constant d'admettre les intrus. La protestation paraîtrait un relâchement et un tour politique pour paraître céder en ne cédant pas; elle autoriserait au moins pour un temps les intrus; elle donnerait une dangereuse couleur à leur cause; elle rendrait leur prétention moins odieuse par une apparence de possession paisible et canonique... Quoi qu'il en soit, ce procédé ambigu serait moins simple, moins droit, moins évangélique qu'un refus modeste, humble, soumis, respectueux et ferme pour obéir au bref du Pape.

« 4° Une absence du chapitre paraîtrait une affectation et un abandon de la bonne cause, tous les bien intentionnés s'absentant à la fois et d'un commun accord. D'ailleurs ces chanoines absents d'une seule assemblée du chapitre se trouveraient aux autres chapitres suivants, et à tous les Offices où il faudrait prier, officier, donner le baiser de paix, et reconnaître pour frères ces intrus excommuniés; ce serait l'équivalent d'une réception en chapitre, et on n'en aurait pas moins auprès du souverain tout le démérite de s'être absenté pour ne consentir pas.

« 5° Ce que je craindrais, c'est que les grands vicaires de M. l'évêque ne fussent chassés sur le refus d'admettre les intrus; alors le souverain serait peut-être tenté d'y suppléer par les intrus et leurs adhérents. Ce serait une source de schisme : on pourrait l'éviter par l'absence des grands vicaires; mais les grands vicaires donneraient un exemple de timidité et de faiblesse par leur absence.

« 6° *Je ne voudrais cependant pas exiger de tous les vocaux une résistance ouverte, dont tous ne sont peut-être pas capables. Je voudrais que tous prissent un parti uniforme, que tous pussent soutenir jusqu'au bout, de peur qu'un parti trop difficile à soutenir ne causât une division qui ruinerait tout. Ainsi, à toute extrémité, je tolérerais le parti de l'absence ou de la protestation secrète que j'enverrais à M. l'internonce*, humanum dico propter infirmitatem carnis vestræ, *il faut que les plus forts s'accommodent à ceux qui le sont un peu moins.* L'épreuve est longue et rude. *Il est facile de croire de loin qu'on la surmonterait; mais je crois sans peine que j'y succomberais sans un grand secours de la grâce.* Je vous plains tous; je vous révère comme des confesseurs; je me recommande à vos prières, et je ne vous oublie pas dans les miennes. »

Quelle modestie dans un pareil langage, surtout lorsqu'on l'entend sortir de la bouche de Fénelon! mais en même temps quelle leçon contre ce zèle amer, ces décisions tranchantes qu'on hasarde quelquefois sans en calculer les inconvénients et les dangers, sans même avoir sérieusement examiné si elles sont conformes aux véritables principes!

Le chapitre de Tournai, dirigé par les sages inspirations de Fénelon, se conduisit avec une prudence qui ne permit pas aux Hollandais de s'abandonner aveuglément aux suggestions ardentes d'Ernest et de ses partisans; il évita d'offrir aux nouveaux souverains, que le sort des armes lui avait donnés, le plus léger prétexte d'inquiétude sur sa soumission en tout ce qui concernait l'ordre temporel, et sur la fidélité due en tous les temps envers ceux qui exercent la puissance publique. D'ailleurs les Hollandais ne pouvaient pas attacher la même importance que les disciples d'Arnauld aux controverses du jansénisme; ils furent touchés de la conduite régulière et estimable d'un corps qui se bornait à réclamer en sa faveur ces mêmes maximes de liberté de conscience que les états généraux ne cessaient de proclamer comme le principe fondamental de leur constitution politique et religieuse. Peut-être aussi les Hollandais prévoyaient-ils dès lors, par la connaissance qu'ils avaient d'une négociation déjà établie entre les cours de Londres et de Versailles, que la ville de Tournai ne resterait point sous leur domination.

(294) 1711. (Manuscrits.)

Cette considération dut naturellement refroidir le zèle qu'Ernest avait prétendu leur inspirer; enfin la Providence vint au secours de ce malheureux clergé. Les traités d'Utrecht et de Rastadt firent passer les Pays-Bas sous la domination de la maison impériale d'Autriche. M. de Beauvau donna sa démission de l'évêché de Tournay en 1713, et fut nommé à l'archevêché de Toulouse qui lui était destiné depuis trois ans. M. de Leuwestein fut nommé à Tournay avec l'agrément de la cour de Vienne, et le chapitre de Tournay, appuyé sur le bref du Pape, persévéra à rejeter Ernest (295) et les chanoines intrus qui refusaient de se soumettre aux décrets du Saint-Siége.

Le caractère et les principes de Fénelon le portaient toujours à préférer les voies de conciliation, lorsqu'elles pouvaient le conduire à un résultat aussi utile pour les vues qu'il se proposait, et dont il était de son devoir d'assurer le succès; mais son caractère toujours ferme, et ses principes toujours dirigés par la droiture et la justice, ne lui permettaient point de fléchir devant des considérations personnelles, lorsque les règles de l'équité ou les droits de son ministère lui paraissaient méconnus ou compromis. Il se présenta une occasion où il eut à combattre les préventions de quelques-uns de ses suffragants, à maintenir ses droits de métropolitain, et à réprimer, pour ainsi dire, les insinuations timides et politiques dont on prétendait faire usage pour enchaîner son ministère.

XXVII. — *Principes de Fénelon sur la juridiction métropolitaine.*

L'évêque de Saint-Omer, le même qui s'était conduit d'une manière si peu convenable envers Fénelon, dans l'assemblée métropolitaine de Cambrai (en 1699), avait fait instruire une procédure contre un ecclésiastique de son diocèse qui était encore détenu en prison. L'ecclésiastique avait appelé de cette sentence au métropolitain; et l'archevêque de Cambrai avait ordonné, en cette qualité, que la procédure lui fût apportée, pour la maintenir si elle était régulière, ou pour l'annuler si elle était défectueuse. L'évêque de Saint-Omer, qui était allé voir sa famille en Provence, trouvait mauvais que Fénelon n'eût pas attendu son retour pour exercer un acte de justice dont il ne pouvait se dispenser. Il oubliait apparemment qu'un accusé détenu, et qui se croit innocent, aurait eu le droit de se plaindre d'un déni de justice, qu'aucune cause canonique ne pouvait légitimer. L'évêque de Saint-Omer se ressouvenant peut-être de l'irrégularité de ses anciens procédés envers Fénelon, ou redoutant sa fermeté, crut devoir faire intervenir un de ses confrères, pour l'engager indirectement à faire cause commune avec lui. L'évêque d'Arras écrivit à Fénelon sur cette affaire. Ce prélat était trop éclairé pour censurer la forme que l'archevêque de Cambrai avait suivie; il savait qu'elle était fondée en droit et en principes. Il se borna à ces considérations vagues et générales sur des égards mutuels que des confrères se doivent; considérations qui méritent certainement d'être accueillies lorsqu'il ne s'agit que de procédés, mais qui ne doivent jamais arrêter, lorsque les règles de la justice et les droits d'une partie souffrante et malheureuse sont compromis.

L'évêque d'Arras insinuait aussi dans sa lettre que cette affaire pourrait lui nuire à la cour; que l'évêque de Saint-Omer s'y était fait un mérite de l'acharnement très-peu estimable qu'il avait mis à le poursuivre après la soumission la plus édifiante; qu'on profiterait de cette occasion pour achever d'aigrir le roi, et le confirmer dans ses préventions.

Fénelon, en répondant à l'évêque d'Arras (296) dans les termes les plus obligeants et les plus affectueux, se crut obligé de lui rappeler : ***Que c'est Dieu, et non pas le roi, qu'il faut mettre devant les yeux des évêques, lorsqu'il s'agit de choses purement spirituelles.***

On voit par une autre lettre de Fénelon à ce même évêque d'Arras, écrite plusieurs années après celle que nous venons de rapporter, combien l'archevêque de Cambrai était obligé d'employer de douceur et de ménagements pour concilier le maintien de ses droits et les règles de la justice, avec la susceptibilité toujours un peu inquiète et un peu jalouse de ses comprovinciaux. Mais dans toutes les occasions où Fénelon se trouvait forcé par la justice et le devoir à annuler quelques jugements rendus par des évêques de sa métropole, il était le premier à les inviter à se pourvoir au tribunal supérieur contre ses propres sentences, s'ils les présumaient contraires aux lois ou à leurs droits.

« Vous savez, Monseigneur (297), les démarches que j'ai faites pour éviter de vous causer quelque peine et pour vous témoigner ma vénération. J'ai même retardé jusqu'à l'extrémité ce que j'ai cru devoir faire, et je ressens une peine infinie de ce qui peut vous mécontenter. Je me suis défié de mes faibles lumières, et j'ai eu recours à celles d'autrui. J'ai représenté avec soin tout ce qui pouvait appuyer votre sentiment; j'ai désiré, avec la plus sincère déférence, de pouvoir entrer dans vos pensées; enfin, j'ai suivi un sage conseil et ma propre conscience. Quand les chemins seront plus libres, j'irai, si vous l'agréez, à Arras pour avoir l'honneur de vous voir, quoiqu'un juge ne doive rendre compte qu'à son seul supérieur des motifs de son jugement. Je vous ouvrirai alors mon cœur

(295) On lit dans le *Gallia Christiana*, tome III, page 252 : « Epistola Insulis scripta die 4 Februarii 1711, asserit Belgii fœderati proceres præsentasse capitulo Tornacensi d. Ruch. Ans-Van-Ernest Sanctæ Gudulæ Bruxellensis canonicum ad decanatum; sed ob quædam impedimenta non fuit admissus, et adhuc sedes decanalis vacat hoc anno 1722. »

(296) *Voy.* les *Pièces justificatives* du livre IV, n° VII.

(297) 16 juin 1711. (Manuscrits.)

avec une confiance sans réserve sur les choses que vous voudrez éclaircir, et j'espère que vous trouverez que j'ai suivi les véritables règles. J'avoue néanmoins, Monseigneur, que je puis facilement me tromper; mais chacun de nous doit, ce me semble, se borner à remplir sa fonction en jugeant selon sa conscience, sans se faire un point d'honneur de faire prévaloir son jugement. J'ai jugé comme j'ai cru devoir le faire; vous êtes trop éclairé et trop équitable pour trouver mauvais qu'un métropolitain supplée doucement ce qu'il croit que l'Eglise le charge de suppléer. De mon côté, je n'ai garde de souffrir impatiemment que mon confrère fasse corriger par mon supérieur ce que je puis avoir fait de trop en qualité de métropolitain. En ce cas, nous pouvons donner l'exemple d'une conduite douce, paisible et édifiante, quoique nous pensions diversement. Je ne serai nullement peiné quand vous prendrez le parti de vous pourvoir par les voies canoniques; nous n'en garderons pas moins l'union parfaite qui doit être inviolable entre nous; j'espère que vous ne cesserez point de m'honorer de votre bienveillance, comme je veux être le reste de ma vie, avec un attachement et un respect sincère... »

Il paraît que l'archevêque de Cambrai se crut obligé, en cette affaire, de réformer la sentence rendue par l'évêque d'Arras, et que ce prélat eut la faiblesse d'en savoir mauvais gré à son métropolitain; c'est ce qu'on peut présumer par une lettre que Fénelon lui écrivit peu de mois après :

« Jamais personne, Monseigneur (298), ne fut plus éloigné que moi de vouloir exercer un pouvoir arbitraire. J'y suis très-opposé, même pour le diocèse de Cambrai, et je ne tente jamais d'y faire que ce qui m'est réglé par la loi : il est vrai que je puis me tromper; mais j'ai pris, ce me semble, les plus grandes précautions pour me défier de moi-même. D'ailleurs je ne puis m'empêcher de me rendre ce témoignage, que depuis seize ans je n'ai perdu aucune occasion de vous montrer les plus grands égards, au delà même de toutes les mesures ordinaires. Si les chemins étaient plus sûrs et les temps plus tranquilles, j'irais avec plaisir à Arras pour avoir l'honneur de vous voir, Monseigneur, et pour vous expliquer les fondements sur lesquels je pense, à mon grand regret, autrement que vous : j'ai maintenant ma maison pleine de malades de la première condition de l'armée, et j'y ai de plus mon neveu (299), qui a été très-dangereusement blessé depuis quelques jours; j'espère trouver un autre temps moins triste et plus sûr. »

XXVIII. — *Affaire des cérémonies chinoises.*

Lorsqu'on se rappelle que Fénelon avait été condamné par le Saint-Siége, on est sans doute étonné de voir ce prélat, si peu de temps après sa condamnation, jouir à Rome d'un crédit et d'une considération qui invitaient ceux même qui s'étaient déclarés contre lui, à implorer son appui auprès du Pape et du Sacré Collége. Fénelon, du fond de sa solitude de Cambrai, exerçait à Rome et dans l'Europe une espèce d'autorité d'opinion qu'il ne devait qu'à sa vertu et à sa renommée.

Les supérieurs des Missions étrangères de Paris avaient dénoncé au Saint-Siége les Jésuites de la Chine, comme coupables d'idolâtrie, par la tolérance qu'ils accordaient à de certains honneurs que les Chinois sont dans l'usage de rendre à leurs ancêtres et à la mémoire de Confucius; ou plutôt cette controverse n'était qu'une suite de celle qui s'était élevée quarante ans auparavant entre les Jésuites et les Dominicains Le Pape Alexandre VII (300) avait heureusement réussi à la terminer par son décret du 23 mars 1656; mais elle venait de se renouveler avec plus de véhémence et d'aigreur. Les supérieurs des Missions étrangères de Paris y étaient intervenus, et leur opinion formait un préjugé d'autant plus imposant contre les Jésuites, qu'on ne pouvait les soupçonner de cette rivalité de corps qu'on reprochait aux Dominicains. La réputation de vertu et de piété dont jouissaient MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs des Missions étrangères, devait encore ajouter un nouveau poids à leur témoignage. Instruits, par leurs relations à Rome, de la singulière estime que le Pape et la plupart des cardinaux avaient pour l'archevêque de Cambrai, connaissant d'ailleurs son estime pour les Jésuites, ils parurent craindre que ce prélat ne fût consulté par le Saint-Siége sur cette controverse, et que son opinion ne leur fût contraire; ils lui adressèrent leurs mémoires, leurs griefs et leurs demandes, en réclamant son appui et son suffrage. Fénelon avait vu sans doute avec peine s'élever une discussion qu'il était difficile de saisir avec une exacte précision, parce qu'elle exigeait une connaissance profonde des usages, des maximes et de la langue d'une nation lointaine, séparée du reste du monde par des barrières presque insurmontables. La question était d'ailleurs obscurcie par une multitude de faits et d'assertions contradictoires; il jugeait avec raison que l'effet naturel de cette dispute était d'offrir à un peuple méfiant et ombrageux le spectacle d'une division scandaleuse sur les points les plus essentiels de la religion à laquelle on prétendait le convertir; il ne fallait qu'un degré de pénétration très-ordinaire pour prévoir que son résultat inévitable serait la ruine totale de la religion chrétienne dans la Chine; elle était principalement redevable des progrès qu'elle y avait faits au zèle éclairé des premiers Jésuites qui y avaient

(298) 11 septembre 1714. (Manuscrits.)

(299) Le marquis de Fénelon, depuis ambassadeur de France en Hollande. Fénelon avait en ce moment recueilli dans son palais tous les généraux et officiers blessés dans différentes actions très-meurtrières qui venaient d'avoir lieu en Flandre.

(300) Fabio Chigi, né à Sienne le 16 février 1599, élu Pape le 7 avril 1655, après la mort d'Innocent X (Pamphili), mourut le 22 mai 1667, âgé de soixante-huit ans.

pénétré, et dont l'ingénieuse industrie étoit parvenue à en faire connaître et goûter les maximes les plus sublimes à l'empereur et aux lettrés de la Chine, en mêlant à leurs instructions religieuses l'appât des sciences humaines. L'événement avait justifié cet heureux et innocent artifice; et un empereur sage, humain et éclairé, avide de ces sciences curieuses qui manquaient à son empire, avait approché la religion chrétienne de son trône, en avait admis les ministres dans son palais, et avait favorisé le succès de leurs desseins religieux, par la bienveillance et la protection la plus éclatante. Fénelon gémissait de voir près de s'écrouler ce grand ouvrage, élevé avec tant de soins et de peines, cimenté par le sang de tant de martyrs et les travaux de tant d'hommes apostoliques, qui allaient à six mille lieues de leur patrie conquérir des Chrétiens par la mort, les souffrances et la privation de toutes ces douces affections qui attachent les hommes à leurs familles et au pays qui les a vus naître (301).

Mais Fénelon était en même temps trop pénétré de l'esprit de soumission dû à l'autorité de l'Eglise, pour se permettre de préjuger une question portée au tribunal du Saint-Siége. Sa réponse aux supérieurs des Missions étrangères de Paris exprime en même temps son regret de ce que l'on a agité avec trop de chaleur cette controverse, et sa ferme résolution à adhérer d'avance au jugement que l'on attendait de Rome.

« Messieurs (302), il est vrai qu'on m'a écrit pour me demander ma pensée sur les bruits qui ont été, dit-on, répandus à Rome, que la lenteur du Pape à juger la question du culte de la Chine impatientait l'Eglise gallicane, et empêchait la conversion des hérétiques. J'ai répondu selon ma conscience, et voici à quoi se réduit ma réponse. Il me semble que le moins qu'on puisse attendre d'un Pape pieux, ferme et éclairé, c'est qu'il ne voudra, par aucune considération humaine, ni prolonger le scandale, ni tolérer un seul moment l'idolâtrie si elle est bien prouvée; ainsi, j'attends sans impatience sa décision, le croyant également éloigné de toute précipitation et de toute lenteur. Il est naturel qu'il veuille s'assurer de la vérité des faits que les parties rapportent si diversement. Il s'agit des mœurs des Chinois, très-éloignées des nôtres, et de l'intention que ces peuples ont en faisant les cérémonies sur lesquelles on dispute: il n'appartient qu'au juge de décider si les informations sont suffisantes ou non pour pouvoir prononcer. *Pour moi, Messieurs, qui ne connais ni les mœurs ni les intentions des Chinois, je ne sais ce qu'il faut désirer.* Quand le Pape aura jugé, je conclurai qu'il a trouvé les faits suffisamment éclaircis; quand, au contraire, il retardera le jugement, je supposerai qu'il n'aura point trouvé les preuves concluantes. A l'égard des hérétiques de France, je dois les connaître, ayant été chargé de leur instruction pendant toute ma jeunesse, tant à Paris qu'à la Rochelle et ailleurs. Je ne doute pas que le grand éclat de cette affaire n'ait attiré leur attention; mais leur disposition n'est pas de chercher ce qui pourrait lever le scandale et faciliter leur réunion avec l'Eglise catholique: au contraire, ils seraient ravis de pouvoir dire à ceux qui veulent les convertir, que l'Eglise romaine est enfin convaincue, par son propre aveu, d'avoir autorisé, depuis environ cinquante ans, par le décret du Pape, l'idolâtrie manifeste des Chinois; mais leur critique ne doit, ce me semble, ni avancer ni retarder le jugement. *Il ne s'agit que du fond de ce culte, qui ne doit pas être toléré un seul moment s'il est idolâtre, et auquel il faut bien se garder de donner aucune atteinte pour complaire aux hérétiques, si les preuves de l'idolâtrie n'ont rien de concluant.* Voilà, Messieurs, ce que je pense sans prévention ni partialité: vous savez que j'ai toujours aimé et révéré votre œuvre et votre maison. Je conserve pour vos personnes toute l'estime qui est due à votre mérite et à votre piété; c'est avec ce sentiment très-sincère que je veux être..... »

Le P. de la Chaise avait consulté Fénelon, et presque tous les évêques de France, sur cette même controverse des *cérémonies chinoises*, et la démarche que MM. Tiberge et Brisacier avaient faite auprès de lui, n'avait eu pour objet que d'obtenir en quelque sorte sa neutralité entre eux et leurs puissants adversaires.

Fénelon avait répondu au P. de la Chaise avec la même impartialité qu'aux directeurs *des Missions étrangères*, et sa réponse (303) développe avec beaucoup de sagacité les rapports délicats et intéressants que pouvait offrir l'examen de la question des *cérémonies chinoises*. Il eût été sans doute à désirer que dans l'origine, au lieu de la chaleur et même de l'amertume que les deux partis avaient apportées dans cette discussion, ils eussent recherché avec la même sollicitude et le même calme que Fénelon toutes les considérations qui pouvaient servir à expliquer, à modifier ou à faire proscrire l'usage de ces *cérémonies.*

« Mon révérend Père, » écrivait Fénelon au P. de la Chaise (304), « puisque vous me pressez de dire ce que je crois des bruits que vous m'assurez qu'on répand à Rome, je vais le faire sincèrement.

« 1° Je ne comprends pas qui est-ce qui a écrit à Sa Sainteté même *que toute l'Eglise gallicane se soulevait contre le Saint-Siége, sur sa lenteur à condamner les opinions des missionnaires de la Chine*, *et que si elle ne*

(301) Les événements n'ont que trop confirmé les craintes de Fénelon. Cette malheureuse dispute a servi de motif ou de prétexte aux sanglantes persécutions qui ont arrêté tout à coup les progrès du christianisme dans la Chine.

(302) De Paris, 5 octobre 1702. (Manuscrits.)

(303) Septembre 1702. (Manuscrits.)

(304) L'original de cette lettre se trouve à la bibliothèque de la ville de Grenoble. Nous n'en avons eu communication que depuis la publication de notre seconde édition de l'*Histoire de Fénelon*.

cassait promptement le décret par lequel ALEXANDRE VII, *pour faciliter le progrès, avait réglé les cérémonies qu'on pouvait ou qu'on devait y conserver; cela causerait toujours le plus grand obstacle qu'on trouve aujourd'hui à la conversion des hérétiques de France*. Pour moi, je serais très-fâché qu'on crût que je suis *soulevé* contre le Saint-Siége, sur la lenteur du Pape en cette occasion; et il me semble qu'on fait tort aux autres évêques, quand on leur attribue un tel sentiment. On connaît mal l'autorité de l'Eglise mère et la sage fermeté du Pape, quand on espère lui faire ainsi la loi. Il ne s'agit en cette affaire, comme nous l'allons voir, d'aucun point doctrinal, mais seulement d'une très-importante question de fait sur des missions dont tous les ouvriers sont envoyés immédiatement par le Saint-Siége. N'est-il pas naturel que le Pape règle ses propres missions? N'est-ce pas le moins qu'on puisse donner à un juge dont le tribunal est si élevé, que de lui laisser le temps qu'il croit nécessaire pour instruire exactement le procès qu'il doit juger? Quoique je demande tous les jours à Dieu qu'il donne bientôt la paix à son Eglise, j'attends sans impatience que le Pape ait achevé ses informations pour assurer la gravité de son jugement.

« 2° Il ne s'agit point de condamner les opinions des missionnaires de la Chine : on ne dispute sur aucun point dogmatique. D'un côté, les Jésuites ne croient pas moins que leurs adversaires que ce culte doit être retranché, s'il est religieux. D'un autre côté, leurs adversaires ne reconnaissent pas moins qu'eux que ce culte ne devrait point être retranché, de peur de troubler tant d'Eglises naissantes, et de casser le décret d'un Pape, comme favorable à l'idolâtrie, supposé que ce culte soit purement civil. Tout se réduit donc à une pure question de fait. Les uns disent : Un tel mot chinois signifie le ciel *matériel*; les autres répondent : Il signifie aussi le *Dieu du ciel*. Les uns disent : Voilà un temple, un autel et un sacrifice; les autres répondent : Non, ce n'est, suivant les mœurs et les intentions des Chinois, qu'une salle, qu'une table, et qu'un honneur rendu à de simples hommes sans en attendre aucun secours. Qui croirai-je? Personne. Chacun, quoique plein de lumière, peut se prévenir et se tromper. Les zélateurs non suspects assurent qu'il faut une très-longue étude pour bien apprendre la langue chinoise. Les mœurs et les idées de ces peuples, sur les démonstrations de respect, sont infiniment éloignées des nôtres. D'ailleurs, nous savons, par notre propre expérience, que les signes qui expriment le culte religieux peuvent varier selon les temps et les usages de chaque nation. Le même encens qui exprime le culte suprême, quand on le donne à l'Eucharistie, ne signifie plus le même culte dans le même temple et la même cérémonie, quand on le donne à tout le peuple et aux corps même des défunts. On rend dans nos églises, le vendredi saint, à un crucifix d'argent ou de cuivre, des honneurs extérieurs qui sont plus grands que ceux qu'on rend à Jésus-Christ même dans l'Eucharistie, quand on l'expose sur l'autel. L'officiant ôte ses souliers le vendredi saint, et tout le peuple se prosterne dans la cérémonie de l'adoration de la croix. Ainsi on donne les plus grands signes du culte en présence du moindre objet, et l'on donne des signes du culte qui sont moindres en présence de l'objet qui mérite le culte suprême. Quel Chinois ne s'y méprendrait pas, s'il venait à examiner nos cérémonies? Les protestants mêmes qui sont si ombrageux sur le culte divin, et qui auraient horreur de saluer en passant une image du Sauveur crucifié, ont réglé néanmoins que chaque proposant se mettra à genoux devant le ministre qui doit lui imposer les mains. Autrefois c'était adorer une image que de se baiser la main devant elle : *adorare* n'est autre chose que *manum ori admovere*. Aujourd'hui un homme ne serait point, suivant nos mœurs, censé idolâtre, s'il avait porté la main à sa bouche devant un autre homme en dignité, ou devant son portrait. Fléchir le genou est chez nous un signe de culte bien plus fort que de baiser simplement la main pour saluer, et cependant la génuflexion est un honneur qu'on rend souvent aux rois sans aucune crainte d'idolâtrie. Il est donc évident par tant d'exemples que les signes du culte sont par eux-mêmes arbitraires, équivoques et sujets à variation en chaque pays : à combien plus forte raison peuvent-ils être équivoques entre des nations dont les mœurs et les préjugés sont si éloignés!

« Toutes ces réflexions ne prouvent point que le culte chinois soit exempt d'idolâtrie; mais elles suffisent pour faire suspendre le jugement des personnes neutres. Elles ne donnent pas gain de cause aux Jésuites, mais elles justifient la sage lenteur, ou pour mieux dire, la conduite précautionnée du Pape. Que ceux qui savent à fond la langue et les mœurs chinoises aient impatience de voir ce culte condamné, s'ils le croient idolâtre; pour moi qui ne sais aucune de ces choses, je suis édifié de voir que le Pape veut s'assurer sur les lieux, par son légat, des faits qui sont décisifs sur une pure question de fait.

« 3° Quelle lenteur peut-on reprocher au Pape? Il s'agit de casser un décret d'Alexandre VII, qui fut dressé après avoir ouï les parties, de flétrir tant de zélés missionnaires comme fauteurs de l'idolâtrie, et de faire un changement qui peut ébranler la foi naissante dans un si grand empire? Le Pape ne doit-il pas craindre la précipitation aussi bien que la lenteur dans une affaire aussi importante? Que serait-ce si on venait dans la suite à reconnaître avec évidence, par un témoignage décisif de toute la nation chinoise, qui expliquerait sa propre langue, ses propres coutumes, sa propre intention, que le culte contesté est purement civil et que la religion n'y a aucune part? Que serait-ce si le Pape paraissait avoir cassé avec précipitation le décret de son prédécesseur, avoir troublé tant d'Eglises naissantes, et avoir flétri sans raison tant de saints missionnaires? Que diraient alors les impies et les hérétiques? Le Pape se consolerait-il en disant : J'ai craint le soulèvement de toute l'E-

glise gallicane sur ma lenteur? De plus, je ne vois aucune lenteur dans tout ce que le Pape a fait. D'abord il a voulu revoir ce qui avait précédé son pontificat, pour en pouvoir répondre devant Dieu et devant les hommes. Cette précaution n'est-elle pas digne de lui? Ensuite il a choisi un prélat pieux et éclairé pour examiner à fond, sur les lieux, une question de fait qui dépend des coutumes et des intentions des Chinois, infiniment éloignées de nos préjugés. N'est-ce pas aller au but par le chemin le plus droit, le plus court et le plus assuré? N'est-ce pas montrer un cœur exempt de partialité et de prévention? Puisque personne ne cherche que l'éclaircissement de la vérité, personne ne doit craindre le voyage du légat qui va la découvrir sur les lieux. De quoi est-on en peine? L'Eglise romaine n'attend cet examen que pour donner plus de poids et de certitude à sa décision. Après avoir éclairci les faits décisifs, elle ne tolérera point un culte idolâtre. Qui est-ce qui veut être plus zélé ou plus éclairé qu'elle?

« 4° Peut-on dire sérieusement que la lenteur du Pape à casser le décret d'Alexandre VII est le plus grand obstacle qu'on trouve aujourd'hui à la conversion des hérétiques de France? Il est vrai que les hérétiques attendent avec impatience cet exemple de variation de l'Eglise romaine; mais ils le font comme ils souhaitent tout ce qui peut tourner contre elle. Ils seraient ravis de pouvoir dire : Cette Eglise est enfin convaincue par son propre aveu d'avoir autorisé l'idolâtrie par un décret solennel. Au contraire, ils seraient réduits à se taire, et le scandale cesserait, si on trouvait dans l'examen des faits que ce culte est purement civil. Il est vrai, s'il est idolâtre, il faut, quoi qu'il en puisse coûter, arracher jusqu'à la racine d'un si grand mal. Je cesserais d'estimer les Jésuites, si je ne les croyais pas sincèrement disposés à sacrifier tout pour un point si essentiel à la religion. Mais si on se trouve actuellement dans ce cas extrême, il me semble qu'on doit casser le décret d'Alexandre VII, comme on se fait couper un bras gangrené pour sauver sa vie. Il serait même à souhaiter en ce cas, si je ne me trompe, que le Pape usât d'une absolue autorité pour faire exécuter sans bruit, sur les lieux, le changement qui serait nécessaire, et pour imposer un perpétuel silence en Europe à toutes les parties, de peur que les accusateurs ne triomphassent des accusés, et que leur triomphe ne devînt, malgré eux, par contre-coup, celui des libertins et des hérétiques.

« Enfin, mon révérend Père, si vous me demandiez ce que je pense du fond de la question, je vous répondrais que j'attends d'apprendre par la décision du Pape ce qu'il faut en penser. Il apprendra lui-même, par son légat, quelle est la véritable intention des Chinois pour rendre ce culte ou religieux ou purement civil, et c'est ce que j'ignore.

« Plût à Dieu que les Jésuites et leurs adversaires n'eussent jamais publié leurs écrits, et qu'on eût épargné à la religion une scène si affreuse! Plût à Dieu qu'ils eussent donné de concert et en secret leurs raisons au Pape, et qu'ensuite ils eussent attendu en paix et en silence sa décision!

« Je suis toujours avec une parfaite sincérité, mon révérend Père, votre...... serviteur. »

XXIX. — *Affaire de l'évêque de Beauvais, Beauvilliers.*

Fénelon eut dans la suite une occasion plus heureuse et plus conforme au vœu de son cœur, de faire usage de son crédit à la cour de Rome : ce fut en faveur du plus ancien, du plus fidèle et du plus respectable de ses amis, le duc de Beauvilliers. L'abbé de Beauvilliers (305), son frère, avait été nommé, le 1er avril 1713, à l'évêché de Beauvais, vacant par la mort du cardinal de Janson. Le Pape refusait, depuis plus de trois mois, de lui en accorder les bulles ; le motif de ce refus était une thèse que cet ecclésiastique avait soutenue pendant son cours de licence. Fénelon, instruit de cette difficulté inattendue, en craignit les suites ; il crut devoir écrire à un religieux de Rome, en qui le Pape avait une singulière confiance, une lettre très-pressante pour faire sentir les dangers de cette conduite de la cour de Rome, dans les circonstances où l'on se trouvait ; il préféra cette voie indirecte pour faire parvenir la vérité jusqu'au Pape. Elle lui laissait la liberté de présenter des réflexions très-justes et très-sages, auxquelles il n'aurait pu donner autant de force dans une lettre au Pape lui-même : on sait que les justes égards dus à une grande dignité, et les formules consacrées par l'usage et le respect, affaiblissent quelquefois les raisons en adoucissant les expressions. Nous copierons cette lettre sur la minute originale.

« J'apprends, mon révérend Père (306), avec une véritable douleur, que le Pape a refusé les bulles de M. l'abbé de Saint-Aignan, nommé à l'évêché de Beauvais, à cause d'une thèse que cet abbé a soutenue dans sa licence. Cette affaire fait un grand bruit à Paris et à la cour. Tous ceux qui supportent impatiemment l'autorité de Rome, espèrent profiter de ce trouble pour exciter une très-dangereuse division entre les deux puissances : pour moi, je ne puis que m'affliger devant Dieu dans une si triste occasion. Je ne puis même m'empêcher de vous supplier instamment de parler à Sa Sainteté, et de prendre la liberté de lui montrer cette lettre, si elle a la bonté de vous le permettre. Je puis tomber, par cette démarche, dans une grande indiscrétion, mais j'espère qu'un Pontife si pieux et si éclairé me pardonnera cet excès de zèle : *Ut minus sapiens dico.*

« 1° Je n'ai point lu la thèse, et je ne sais point ce qu'elle contient ; j'ai seulement appris quelques mois après qu'elle a été soutenue, que M. l'abbé de Saint-Aignan, qui est

(305) François-Honoré de Beauvilliers Saint-Aignan, nommé à l'évêché de Beauvais en 1713, s'en démit en 1728.

(306) 12 juillet 1713. (Manuscrits.)

frère de M. le duc de Beauvilliers, ministre d'Etat, très-zélé pour le Saint-Siége, et qui a été nourri dans le séminaire de Saint-Sulpice, où l'autorité de *l'Eglise mère et maîtresse* est dans une singulière recommandation, n'a soutenu cette thèse que par une absolue nécessité. M. le chancelier (307), qui est très-prévenu des maximes du parlement, et très-vif sur cette matière, avait procuré là-dessus un ordre du roi, et en avait pressé sans relâche l'exécution. On ne cherchait qu'à rendre ce jeune abbé et les autres personnes les mieux intentionnées, suspectes à Sa Majesté, s'il eût refusé de soutenir la thèse. On usa alors de la même autorité absolue pour faire soutenir la même doctrine au neveu de feu M. l'évêque de Chartres (308), qui est devenu son successeur. On ne se souciait guère que ces thèses fussent soutenues, et on aurait bien mieux aimé un refus de les soutenir, pour décréditer feu M. l'évêque de Chartres, M. le duc de Beauvilliers, et toutes les personnes bien intentionnées dont le crédit incommodait certaines gens. Voilà le fait.

« 2° Le Pape a eu la bonté d'ignorer la thèse du neveu de feu M. l'évêque de Chartres, quand il lui a accordé favorablement ses bulles ; Sa Sainteté n'aurait-elle pas pu, par la même bonté, ignorer aussi celle de M. l'abbé de Saint-Aignan ?

« 3° Avant l'assemblée du clergé de 1682, où les quatre propositions furent données comme la règle de la doctrine en France, et même avant toutes les contestations des pontificats précédents, l'usage de la Faculté de Paris était que chacun soutînt en liberté l'une ou l'autre des opinions opposées. Ainsi, M. l'abbé de Saint-Aignan n'a fait que suivre cette ancienne liberté dont Rome ne se plaignait point autrefois. En parlant ainsi, *je dois excepter l'indépendance du temporel de nos rois, qu'on ne laissait mettre en aucun doute.*

« 4° Un grand nombre d'honnêtes gens sans science, auxquels les adversaires du Saint-Siége en imposent par toutes sortes d'intrigues et d'artifices, ne cherchent qu'une mésintelligence entre le Pape et le roi...... *On rend Rome odieuse, en disant qu'elle ne peut souffrir qu'on révoque en doute son infaillibilité, à laquelle elle veut attacher inséparablement sa puissance pour détrôner les rois ;* on s'efforce de donner au roi et à tout ce qui l'environne, les ombrages et les préventions les plus fâcheuses. Sa Majesté est modérée, pieuse, attachée au Saint-Siége par la plus sincère religion ; mais on tâchera de lui faire entendre que son autorité serait ébranlée par les fondements, si on ne réprimait pas les entreprises des ultramontains. Rien n'est si dangereux qu'un prétexte si plausible dans la conjoncture présente.

« 5° Quoique le roi jouisse, Dieu merci, d'une très-bonne santé, les malintentionnés pour Rome regardent l'âge de ce prince qui a soixante-quinze ans : ils comptent que si ce grand appui de l'Eglise venait à nous manquer, ils seraient aussitôt en pleine liberté de lever la tête pendant les orages d'une minorité, pour secouer le joug du Saint-Siége, ou du moins pour en énerver absolument l'autorité. Ce funeste événement est infiniment à craindre ; j'ose dire qu'il est de la profonde sagesse d'un si grand Pontife, d'éviter jusqu'au moindre prétexte d'ombrage et de division dans une conjoncture si périlleuse. Ce serait un grand malheur pour l'Eglise que la perte d'un roi si zélé survînt dans un temps de division, où le gros de la nation française serait indisposé contre Rome. C'est un cas singulier qui semble demander une condescendance toute singulière ; c'est le refus de cette paternelle condescendance que les malintentionnés cherchent pour indisposer et pour prévenir toute la nation ; *c'est ce qui peut répandre les semences secrètes d'un schisme, pour les temps que nous ne saurions prévoir qu'avec crainte et douleur.*

« En vous présentant ces réflexions, et en vous invitant, mon révérend Père, à les mettre sous les yeux du Pape, j'aime mieux être indiscret et paraître tel, que de négliger aucun des moyens d'union et de concert entre un si pieux Pontife et un roi si zélé pour la religion, surtout la conjoncture étant si périlleuse.

« Au reste, je ne songe nullement à paraître dans cette grande affaire qui est au-dessus de moi, ni à me faire aucun mérite de mes bonnes intentions pour la paix. Il me suffit de représenter dans le plus grand secret mes faibles pensées à un Pontife qui est plein d'indulgence et qui m'honore de ses bontés : je le fais avec le plus profond respect et avec la confiance la plus filiale. Je lui demande pardon, avec la soumission la plus parfaite, si je ne demeure point dans mes bornes en un si pressant besoin de parler pour la sûreté de l'Eglise. J'ose dire que je n'aime point les partis faibles et timides, où l'on hasarde tout en laissant voir au monde qu'on n'ose rien hasarder. Je sais combien les esprits audacieux se prévalent de telles condescendances, et que c'est ce qui les enhardit pour les plus dangereuses extrémités. Je n'ignore pas qu'il y a certains points indivisibles et essentiels sur lesquels on ne peut ni reculer ni conniver, parce qu'on perd tout si on ne sauve pas tout ; *mais il est rare que dans le plus grand nombre des discussions on ne puisse trouver un juste tempérament.*

« J'espère, mon révérend Père, que vous voudrez bien vous prosterner pour moi aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ ; je m'y prosterne moi-même en esprit et du fond du cœur, pour le supplier très-respectueusement de m'écouter, en cette occasion, avec la patience du bon pasteur et la tendresse du père commun. »

Cette lettre fit la plus forte impression sur

(307) M. de Pontchartrain.

(308) Charles-François Desmontiers de Mérinville, nommé le 26 avril 1709, coadjuteur de son oncle Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, qui mourut le 26 septembre de la même année 1709.

l'esprit de Clément XI; il voulut même la garder pour se mieux pénétrer des sages réflexions qu'elle renfermait; et il n'hésita plus à accorder à l'abbé de Saint-Aignan les bulles de l'évêché de Beauvais; c'est ce que nous apprenons par la réponse du religieux à qui Fénelon s'était adressé, dont nous avons l'original entre les mains.

« Monseigneur (309), j'ai eu l'honneur de lire au Pape ce que Votre Grandeur a pris la peine de m'écrire sur les difficultés qu'on faisait à M. l'abbé de Saint-Aignan. Ce qui regardait M. de Beauvilliers fit plaisir au Pape déjà instruit du rare mérite de ce seigneur: Sa Sainteté fut touchée des sages réflexions que Votre Grandeur faisait sur les conjonctures présentes et sur les périls à venir; et, par cette raison, elle retint la lettre avec promesse de me la rendre. Je communiquai la même lettre à M. l'abbé de Livry, qui fut très-sensible au zèle de Votre Grandeur pour son oncle. La chose s'est passée très-heureusement; le Pape a proposé lui-même au consistoire M. l'abbé de Saint-Aignan pour l'évêché de Beauvais, et on lui a obtenu le *gratis.* »

XXX.— *Conseils de Fénelon à l'archevêque de Rouen, Colbert.*

Fénelon ne refusait jamais son crédit au vœu de l'amitié, lorsque la justice ne s'opposait pas au penchant de son cœur; mais il pensait aussi que le devoir le plus sacré de l'amitié était la vérité; il avait souvent observé que la faiblesse ou une molle complaisance coûte à nos amis des erreurs et des fautes, dont un peu plus de franchise ou de fermeté aurait pu les préserver; il ne craignait pas de leur adresser des conseils toujours utiles, et quelquefois sévères, pour leur épargner des regrets ou des remords.

Il eut occasion de faire usage de cette règle de morale, dont l'application est toujours si difficile et si délicate, envers le propre frère de mesdames de Beauvilliers et de Chevreuse. Fénelon fut instruit que M. de Colbert (310), archevêque de Rouen, s'était laissé séduire par l'idée de reconstruire, sur un plan plus élégant et plus moderne, son château de Gaillon, antique et majestueux monument de la fortune du cardinal d'Amboise (311). M. de Colbert, élevé à Versailles, au milieu des nouvelles et magnifiques créations de Louis XIV et de Mansard, trouvait que l'architecture gothique du XV[e] siècle offrait un contraste barbare avec l'architecture noble et gracieuse dont l'Italie avait offert des modèles à la France, depuis que deux reines, du nom de Médicis, y avaient apporté le goût des arts.

L'archevêque de Rouen n'avait pas sans doute imaginé de consulter Fénelon sur des plans d'architecture; mais Fénelon fut instruit de ses projets, et il n'attendit pas que l'archevêque de Rouen lui en parlât pour lui en faire sentir les conséquences, les dangers et même le défaut de convenance. La lettre qu'il lui écrivit renferme en peu de mots tout ce que la raison, le bon goût et la connaissance du monde peuvent ajouter aux maximes de la morale chrétienne, pour détourner un évêque d'une entreprise qui pouvait compromettre sa fortune et sa tranquillité. On n'a jamais peint avec plus de force, de grâce et de vérité, les suites déplorables de la facilité avec laquelle on s'abandonne trop souvent à la séduction des architectes et au danger de ces ruineuses fantaisies, dont on ne connaît jamais l'étendue ni les bornes, parce qu'on finit par s'étourdir soi-même après avoir eu l'imprudence de s'y engager. Des exemples domestiques, que Fénelon lui rappelait, devaient faire sentir à M. de Colbert en particulier, la force et la sagesse des considérations qu'il lui présentait. Fénelon, après avoir établi les règles inviolables que l'Eglise a consacrées sur le légitime emploi des revenus ecclésiastique, ne craint pas de faire entendre à M. de Colbert, avec une franchise tempérée par la grâce et la délicatesse qu'il savait mêler aux vérités les plus austères, « que le public aurait le droit de s'étonner qu'il ne se trouvât pas logé avec assez de grandeur et de magnificence dans un palais bâti par le cardinal d'Amboise, dans les jours de sa toute-puissance, et longtemps habité par des ministres, par des cardinaux et même par des princes du sang (312). »

XXXI. — *Fénelon est consulté sur une question délicate.*

Ce n'était pas seulement à des évêques que Fénelon adressait des conseils aussi purs que désintéressés; nous voyons qu'avant même qu'il fût archevêque de Cambrai, on avait une telle confiance en la justice et en la délicatesse de ses principes, qu'on recourait à ses lumières sur des établissements de famille, aussitôt que les droits de la conscience paraissaient compromis ou intéressés. Nous en trouvons un témoignage remarquable dans un Mémoire écrit en entier de la main de Fénelon. On y voit comment cet homme qui offrait toujours la religion sous les formes les plus douces et les plus attrayantes, qui s'attachait toujours à prévenir le découragement et le désespoir, en donnant à la miséricorde de Dieu autant d'étendue qu'à sa justice, s'armait d'une inexorable sévérité lorsqu'il s'agissait des maximes de la morale et des règles de la probité. Il est permis de douter que ceux mêmes qui affectaient le plus de rigi-

(309) Rome, 9 septembre 1713. (Manuscrits.)

(310) Jacques-Nicolas de Colbert, fils du grand Colbert, et frère du marquis de Seignelay, fut nommé coadjuteur de Rouen en 1680, devint archevêque titulaire en 1691, par la mort de son prédécesseur, François de Rouxel de Médavi, et mourut en 1707.

(311) Georges, cardinal d'Amboise, passa de l'archevêché de Narbonne à celui de Rouen en 1494, devint premier ministre de Louis XII, légat perpétuel en France, et mourut en 1510, âgé seulement de cinquante ans, au moment où la fortune, qui l'avait toujours servi si heureusement, semblait lui promettre la papauté.

(312) *Voy.* les *Pièces justificatives* du livre IV, n° VIII.

dité, eussent porté la rigueur au même degré que Fénelon.

Nous croyons inutile de rapporter ce Mémoire qui ne concerne que les intérêts de deux familles particulières. Nous dirons seulement qu'il s'agissait d'une alliance entre deux maisons de la cour, dont l'une devait la plus grande partie de son immense fortune à l'abus qu'un ministre puissant avait fait de son crédit, pour s'attribuer des droits et des avantages qui paraissaient avoir excédé l'intention du souverain et les limites où sa bienfaisance doit s'arrêter. Fénelon fut consulté par celle des deux familles qu'un scrupule délicat alarmait sur les inconvénients d'une alliance dont les avantages étaient balancés par l'obligation de renoncer à des biens injustement acquis.

Ce Mémoire offre des détails curieux sur cette question particulière, et donne l'idée des sentiments religieux qui dominaient alors dans les familles les plus puissantes. On y voit comment une juste et estimable délicatesse les portait à soumettre l'ambition même aux règles de la conscience et de la morale.

Fénelon s'y montre aussi exact qu'impartial dans la discussion des faits et des circonstances qui n'admettent aucune excuse légitime, ou qui peuvent atténuer le vice originaire d'une fortune transmise ensuite à des héritiers légitimes.

Il établit d'abord en principe « qu'il y a une extrême différence entre les enfants de N...., nourris dans l'ignorance des faits et dans l'estime de leur père, qu'ils peuvent supposer très-juste, et un étranger qui veut bien s'exposer aux risques d'entrer dans les charges d'une succession si suspecte. La seule opinion publique, » dit Fénelon, « engage à examiner de près; et le seul doute, dans l'examen, suffit pour arrêter un homme de bonne foi (313). »

Fénelon épuise jusqu'au scrupule toutes les suppositions qui pouvaient offrir à la conscience de grands dangers et de graves embarras; et il indique les précautions les plus sages pour éviter d'introduire dans une famille vertueuse, des richesses obtenues par des moyens violents ou abusifs.

Telle était l'opinion de la vertu et de la sagesse de Fénelon, que ses amis ne prenaient aucune détermination sur leurs intérêts les plus chers, sans la soumettre à son avis et à son approbation. « Jamais liaison ne fut plus forte ni plus inaltérable que celle de l'archevêque de Cambrai avec MM. de Beauvilliers et de Chevreuse, et toute cette société qu'il dirigeait du fond de sa retraite. Cette liaison était fondée sur une confiance intime et fidèle, qui elle-même l'était, à leur avis, sur l'amour de Dieu et la religion. Ils étaient presque tous gens d'une grande vertu et de beaucoup d'esprit; tous ne vivaient et ne respiraient que pour Fénelon; ils ne pensaient et n'agissaient que sur ses principes; ils recevaient ses avis en tous genres, comme les conseils de la sagesse même. Les duchesses de Beauvilliers et de Chevreuse partageaient la tendre vénération de leurs maris pour l'archevêque de Cambrai; et tous les quatre, intimement unis par ce lien commun que sa disgrâce n'avait fait que fortifier, n'étaient qu'un cœur, une âme, un sentiment, une pensée (314). »

Nous aurons occasion d'en offrir des preuves bien intéressantes, lorsque nous rapporterons la correspondance manuscrite de Fénelon sur les affaires politiques. Nous nous bornerons ici à donner l'extrait d'une de ses lettres au duc de Chevreuse, sur le mariage de son petit-fils; elle fera voir le talent singulier de Fénelon pour manier les cœurs, les caractères et les esprits, en les dirigeant toujours vers le goût de la vertu et les conseils de la raison. Les avis qu'il donne au duc de Chevreuse peuvent s'adresser également à tous les pères et à toutes les mères qui se retrouvent dans des circonstances semblables; ils peuvent du moins contribuer à prévenir les suites les plus funestes de ces mariages prématurés, dont le moindre inconvénient est de donner à des enfants le titre de chef de famille, sans leur en donner la sagesse et l'expérience; et de les soustraire à l'autorité paternelle, au moment où elle pourrait influer le plus utilement sur leur bonheur. Cette contradiction des institutions sociales avec le cours ordinaire de la nature, place quelquefois les jeunes gens entre la tentation de faire le dangereux essai de leur indépendance, et cette pudeur estimable qui les avertit intérieurement que le respect et la raison leur interdisent ce que la loi leur accorde.

Le duc de Chevreuse venait de marier le duc de Luynes (315), son petit-fils, à peine âgé de quatorze ans, à mademoiselle de Bourbon-Soissons, qui n'en avait que treize. Fénelon écrivait à ce sujet au duc de Chevreuse: « Je suis charmé de tout ce que vous me mandez de votre joli petit mariage, qui est encore tout neuf; Dieu bénisse ces enfants! Je ne vois rien de meilleur que de les observer sans gêne; de les occuper gaiement, de les instruire chacun de son côté, de régler leur société aux heures publiques des repas et des conversations de la famille. Si la paix vient, vous pourriez faire voyager M. le duc de Luynes; mais il faudrait trouver un homme bien sensé qui lui fît remarquer tout ce que les pays étrangers ont de bon et de mauvais, pour en faire une juste comparaison avec nos mœurs et notre gouvernement. Il est honteux de voir combien les personnes de la plus haute condition, en France, ignorent les pays

(313) Manuscrits.

(314) *Mémoires de Saint-Simon.*

(315) Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, marié le 21 février 1710, avec Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons, fille aînée de Louis-Henri, légitimé de Bourbon-Soissons, et d'Angélique-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg: elle mourut en sa vingt-quatrième année, le 11 janvier 1721. Ce Louis-Henri était fils naturel du dernier comte de Soissons de la maison de Bourbon, tué à la bataille de Marfée, en 1641.

étrangers où ils ont néanmoins voyagé, et à quel point ils ignorent de plus notre gouvernement et le véritable état de notre nation.

« Pour la jeune duchesse, je crois que Mme la duchesse de Chevreuse doit la traiter fort doucement, ne se presser point de la reprendre sur ses défauts, parce qu'il faut d'abord les voir dans leur étendue, et lui laisser la liberté de les montrer. Ensuite viendront peu à peu les avis, autrement on lui fermerait le cœur; elle se cacherait, on ne verrait ses défauts qu'à demi. Il faut gagner sa confiance, lui faire sentir de l'amitié, lui faire plaisir dans les choses qui ne lui nuisent pas, la bien instruire sans la prêcher; et, après l'instruction, s'attacher aux bons exemples jusqu'à ce qu'elle donne ouverture pour lui parler de la piété ; alors le faire sobrement, mais avec cordialité, et la laisser toujours dans le désir d'en entendre plus qu'on ne lui en aura dit. Il faut de bonne heure l'accoutumer à compter, à examiner sa dépense, à la régler, à voir les embarras et les mécomptes des revenus. Il faut tâcher de lui trouver des compagnies de jeunes personnes sages et d'un esprit réglé, qui lui plaisent, qui l'amusent, et qui l'accoutument à se distraire sans aller chercher et sans regretter de plus grands plaisirs.

« Il est extrêmement à désirer qu'il n'y ait jamais ni jalousie, ni froideur secrète entre les deux familles qui se forment dans la vôtre. Les intérêts sont réglés; il ne peut y avoir de délicatesse que par rapport aux traitements que vous ferez aux deux familles et aux procédés journaliers qu'elles auront entre elles. C'est sur quoi vous devez veiller en bon père de famille, de concert avec Mme de Chevreuse : un rien blesse les cœurs et cause des ombrages; l'union ne se rétablit pas facilement dès qu'elle est altérée. »

XXXII. — *Ses inquiétudes pour ses amis.*

Plusieurs années s'étaient écoulées depuis la condamnation de Fénelon, et on devait croire que sa soumission et le profond silence qu'il s'était imposé avaient calmé ses ennemis et dissipé tous leurs ombrages. Cependant il ne lui était encore permis de jouir qu'en tremblant des consolations de l'amitié; il avait toujours à craindre qu'on ne fît un crime à ses amis de leur fidélité pour lui, et il repoussait avec une attention inquiète et délicate un grand nombre de personnes qui se montraient plus empressées de venir partager son exil de Cambrai, qu'intimidées par le danger de déplaire à la cour.

Il écrivait à l'abbé de Langeron : « Il n'y a que quinze jours que j'ai prié bien sérieusement M. de Blainville (316) de ne point venir cet été à Cambrai. Tort ou non, je l'ai fait. Quelle apparence de lui mander sitôt après tout le contraire? Que pourrait-il penser? Après tout, le roi est certainement indigné contre moi, et le fait assez voir. M. de Blainville n'est pas dans la même position que vous et M. de Leschelle; il est actuellement domestique du roi, et un de ses grands officiers. Doit-il aller voir un homme contre lequel le roi paraît si indigné? je vous le demande. Mais je suppose que je me sois trompé, en décidant qu'il ne doit pas venir, sur quoi paraîtrais-je tout à coup changer (317)? »

« Si vous croyez, » écrivait-il à l'abbé de Beaumont, son neveu, en 1702, « que l'aigreur soit augmentée contre moi, examinez avec L. B. P. D. (Mme de Beauvilliers), si les gens qui me sont chers doivent s'abstenir de venir me voir : je ne veux causer de peine à aucun de nos bons amis, *et je crains même qu'on ôte la pension à votre sœur* (Mme de Chevry) (318). »

La rigueur avec laquelle on avait traité tous ses amis et tous ses parents pouvait justifier ses inquiétudes, et donne une idée des excès où la haine peut porter des hommes passionnés.

La haine veillait avec un tel acharnement sur Fénelon, que plus de trois ans après le jugement de son procès, il avait encore à redouter qu'on ne lui enlevât la consolation de vivre avec ceux de ses plus fidèles amis que des titres anciens et sacrés paraissaient attacher inviolablement à sa personne et à ses malheurs. Il en était encore réduit à écrire à l'abbé de Langeron : « Tout m'alarme pour vous; je crains que dans l'excès d'aigreur où l'on est, on ne prenne quelque parti d'autorité contre vous pour me causer la plus grande douleur, pour épouvanter ce qui me reste d'amis, et pour me déconcerter. Au nom de Dieu, ne paraissez en aucune affaire, si petite qu'elle puisse être; il ne leur faudrait qu'un très-léger prétexte. Vous savez que la passion, quand elle a l'autorité, ne garde point de mesures. Je vous écris par la voie de M. de Janson, qui revient de l'armée (319). »

On ne connaîtrait que bien imparfaitement l'âme de Fénelon, si on ne la cherchait que dans ses ouvrages imprimés; c'est dans des lettres qui étaient destinées à ne jamais voir le jour, dans ces lettres écrites avec toute la rapidité et tout l'abandon d'un cœur qui se montre tel qu'il est, parce qu'il croit n'avoir rien à cacher, qu'on pourrait surprendre ses faiblesses, si elles ne révélaient pas, au contraire, tout ce que l'âme la plus noble, la plus douce et la plus sensible peut offrir d'aimable et d'attachant.

XXXIII. — *Ce que Fénelon était en amitié.*

C'est là qu'on voit combien Fénelon méritait d'avoir des amis, par l'idée qu'il se faisait de l'amitié telle qu'elle doit exister entre

(316) Jules-Armand de Colbert, marquis de Blainville, lieutenant général des armées, grand maître des cérémonies de France; il mourut en 1704, des blessures qu'il avait reçues à la bataille d'Hochstet. De son mariage avec Mlle de Rochechouart, il ne laissa qu'une fille unique, mariée au comte de Maure, son cousin germain, également de la maison de Rochechouart. Le marquis de Blainville était fils du grand Colbert et frère du marquis de Seignelay, de l'archevêque de Rouen, des duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers et de Mortemart.

(317) 1er juillet 1700. (Manuscrits.)

(318) 16 mai 1702. (Manuscrits.)

(319) 17 octobre 1702. (Manuscrits.)

des cœurs vertueux. « Les bons amis, » écrivait-il au marquis de Fénelon, son neveu, « sont une ressource dangereuse dans la vie : en les perdant on perd trop. Je crains la douceur de l'amitié. Oh! que nous serons heureux si nous sommes un jour tous ensemble au ciel devant Dieu, ne nous aimant que de son seul amour, ne nous réjouissant plus que de sa seule joie, et ne pouvant plus nous séparer les uns des autres! L'attente d'un si grand bien est dès cette vie notre plus grand bien; nous sommes déjà heureux, au milieu de nos peines, par l'attente prochaine de ce bonheur. Qui ne se réjouirait pas, dans la vallée des larmes mêmes, à la vue de cette joie céleste et éternelle? Souffrons, espérons, réjouissons-nous (320). »

« Nous avons passé ici (à Chaulnes) quatre jours en repos, liberté, douceur, amitié et joie. Il n'y a que le paradis où la paix, la joie et l'union ne gâtent plus les hommes.

« Les gens qui aiment pour l'amour de Dieu aiment bien plus solidement que les autres. Une amitié de goût et d'amour-propre n'est pas de grande fatigue, et elle est de grand entretien; l'expérience vous en convaincra (321). »

C'est encore dans une autre de ses lettres à son neveu que nous trouvons cette pensée si délicate et si sensible : « Faut-il vous remercier de tous vos soins pour moi, mon enfant? Je crois que non : l'amitié ne remercie ni ne se laisse remercier.

« Rien n'est si sec, si dur, si froid, si resserré qu'un cœur qui s'aime seul en toutes choses.

« Rien n'est si tendre, si ouvert, si vif, si doux, si aimable, si aimant qu'un cœur que possède et anime une amitié épurée par la religion (322). »

Si on réunissait toutes les pensées, ou plutôt tous les sentiments que dans l'effusion de son cœur Fénelon a répandus dans ses lettres, on aurait peut-être l'idée de tout ce qu'on a pu dire, penser et sentir de plus délicat sur l'amitié.

Il convenait avec candeur de ses défauts, lorsque ses amis les lui reprochaient. On lit dans une de ses lettres à la duchesse de Mortemart : « Il est vrai, Madame, que l'amour-propre me décide souvent; j'agis même par prudence naturelle et par un arrangement humain. Mon naturel est précisément opposé au vôtre. Vous n'avez point l'esprit complaisant et flatteur, comme je l'ai quand rien ne me fatigue ni ne m'impatiente dans le commerce : alors vous êtes bien plus sèche que moi; vous trouvez que je vais alors jusqu'à gâter les gens, et cela est vrai. Mais quand on veut de moi certaines attentions suivies qui me dérangent, je suis sec et tranchant, non par indifférence ou dureté, mais par impatience ou vivacité de tempérament. Au surplus, je crois presque tout ce que vous me dites, et pour le peu que je ne trouve pas en moi conforme à vos remarques, outre que j'y acquiesce de tout mon cœur, sans le connaître, je crois voir infiniment pis par une conduite de naturel, et de naturel très-mauvais (323). »

Fénelon écrivait à un autre de ses amis : « Je vous demande plus que jamais de ne m'épargner point sur mes défauts. Quand vous en croirez voir quelques-uns que je n'aurai peut-être pas, ce ne sera point un grand malheur. Si vos avis me blessent, cette sensibilité me montrera que vous avez trouvé le vif. Ainsi vous m'aurez toujours fait un grand bien, en m'exerçant à la petitesse, et en m'accoutumant à être repris. Je dois être plus rabaissé qu'un autre, à proportion de ce que je suis plus élevé par mon caractère, et que Dieu demande de moi une plus grande mort à tout. J'ai besoin de cette simplicité, et j'espère qu'elle augmentera notre union, loin de l'altérer. »

C'est par cette espèce d'enchantement que Fénelon apportait dans le commerce de l'amitié, qu'il sut mériter et obtenir des amis qui lui restèrent fidèlement unis dans toutes les vicissitudes de sa vie et de sa fortune. Il était impossible de le connaître sans l'aimer avec une espèce de passion, et on ne pouvait plus se détacher de lui lorsqu'on avait commencé à l'aimer. « On ne pouvait le quitter, » dit M. de Saint-Simon, « ni s'en défendre, ni ne pas chercher à le retrouver. C'est ce talent si rare, qu'il avait au dernier degré, qui lui tint ses amis si étroitement attachés toute sa vie, malgré sa chute, et qui, dans leur dispersion, les réunissait pour se parler de lui, pour le regretter, pour le désirer, pour se tenir de plus en plus à lui (324). »

C'est ainsi que Fénelon, au sein de la disgrâce, trouva deux sources inépuisables de bonheur dans le fidèle accomplissement de tous les devoirs de son ministère, et dans les douces affections de la nature et de l'amitié. « Quoique je fasse tous les jours un grand travail par rapport à mes forces, » écrivait-il à Mme de Laval-Fénelon, sa belle-sœur, « ma santé est, Dieu merci, assez bonne, et meilleure que quand j'étais autrefois dans une vie si tranquille et dans un régime si précautionné (325). »

XXXIV. — *Tendresse de Fénelon pour ses parents.*

Son cœur était aussi sensible et aussi délicat pour ses parents que pour ses amis; mais cette affection si naturelle n'admettait jamais ces coupables complaisances, que la vanité et l'amour du nom se plaisent si souvent à excuser comme une faiblesse honorable qui n'appartient qu'aux bons cœurs. Il aimait tendrement sa famille, mais il ne dissimulait point à ceux de ses parents qu'il affectionnait le plus, ce qu'il trouvait de répréhensible dans leur conduite.

On a vu combien il était attaché à la marquise de Laval, sa cousine, devenue sa belle-sœur sous le nom de comtesse de Fénelon.

(320) 17 avril 1713. (Manuscrits.)
(321) 13 avril 1713. (Manuscrits.)
(322) 12 novembre 1710. (Manuscrits.)

(323) Manuscrits.
(324) *Mémoires du duc de Saint-Simon.*
(323) Manuscrits.

Elle avait eu de son premier mariage un fils unique (326). Fénelon le fit venir auprès de lui à Cambrai, pour surveiller sa première éducation. La voix de la chair et du sang ne lui inspirait point un sentiment aveugle pour tout ce qui lui appartenait. Plus il aimait la mère, plus il crut devoir lui parler avec force sur l'abandon coupable où elle laissait son fils par un excès de tendresse maternelle. Cette faiblesse, trop naturelle aux parents, leur coûte souvent des regrets amers et inutiles; ils sont toujours les premiers punis d'avoir négligé ces premières années de la vie, les seules où l'on peut donner aux enfants une éducation convenable au rôle et aux devoirs auxquels leur naissance les appelle dans le monde.

« Je dois, ma chère sœur, vous parler sur le chapitre de votre fils avec une entière ouverture de cœur. Il ne m'incommode en rien ici, et je suis au contraire très-aise de l'avoir, car je l'aime fort. Il est très-poli, très-complaisant, très-caressant, et très-empressé pour moi. Plût à Dieu qu'il fît aussi bien pour lui-même, qu'il fait pour moi dans notre société! J'ai très-peu de temps pour le voir, pour lui parler, pour le faire parler, pour le faire agir naturellement devant moi et pour le redresser. Mes occupations presque continuelles m'en ôtent la liberté. D'ailleurs il ne voit personne à Cambrai; il aurait besoin de voir et d'entendre des gens propres à le former, il ne peut voir ici que des ecclésiastiques. Comptez que ses études n'ont été presque rien jusqu'ici, et qu'à l'avenir il ne faut pas se flatter de l'espérance qu'elles lui soient plus utiles, quoiqu'on n'y néglige rien. L'enfant a l'esprit vif et ouvert, avec de la facilité pour comprendre les choses extérieures, et beaucoup de curiosité pour les choses qui se passent autour de lui; mais il a l'esprit encore fort léger; il ne fait guère de réflexions sérieuses; il n'a ni goût de curiosité pour aucune étude, ni application ni suite de raisonnement; toutes ses inclinations se tournent aux exercices du corps et aux amusements de son âge : il est déjà grand; son corps se fortifie, et tous les exercices lui font beaucoup de bien. Je crois bien qu'il ne les lui faut permettre qu'avec modération: car il est encore fluet, délicat, et d'une santé très-fragile, ce qui pourra bien lui durer toute sa vie. Je le garderai encore avec grand plaisir, si vous le souhaitez, jusqu'au printemps prochain : mais c'est à vous à bien examiner si vous ne pourriez pas le lui faire employer plus utilement ailleurs, tant pour les exercices du corps que pour la société propre à lui former l'esprit et à le mûrir (327). »

Fénelon cherche ensuite à prémunir Mme de Laval contre la manie de faire voyager les jeunes gens de trop bonne heure. « Les voyages sont fort dangereux à la jeunesse, d'une grande dépense quand on veut les bien faire, et absolument inutiles quand on n'a pas encore des pensées sérieuses et solides. S'il fallait quelque voyage, ce devrait être après l'académie. Le temps qu'il passerait en province avec vous à voir la nature de vos biens, de vos embarras et le mauvais état de ses affaires, pourrait être utilement employé; il s'ennuie horriblement à Cambrai; et quoi qu'on puisse lui dire, il s'imagine toujours que quand il ira ou à Paris, ou dans vos terres, il sera un seigneur bien brillant. Cette faiblesse de cerveau est assez naturelle à quatorze ans. Je l'exhorte à s'appliquer, à s'instruire, à faire des réflexions sérieuses, à écouter les conseils des personnes qui ont de l'amitié pour lui et de l'expérience, à agir en toutes choses d'une manière simple et naturelle, à fuir les mauvaises compagnies, à travailler à se rendre digne des bonnes, à ne prendre des hommes que le bon sens et la vertu, sans affecter de les imiter dans les petites choses (328). »

Fénelon eut le malheur de chagriner sa belle-sœur sans le vouloir. Mme de Laval-Fénelon ne pouvait se résoudre à placer son fils unique au service, et Fénelon condamnait avec sévérité une faiblesse aussi coupable. Il trouvait avec raison que dans un temps où toute l'Europe était en guerre, et où la France, réduite aux dernières extrémités, semblait commander à tous les Français de courir aux armes, rien n'était plus honteux que de voir un Montmorency mener une vie oisive et ignoble dans le château de ses pères, où tout devait lui rappeler les services et la gloire de ses ancêtres; il paraît même qu'il avait écrit à sa belle-sœur avec une franchise assez austère pour exciter en elle un léger mouvement de dépit et d'humeur. Fénelon s'empressa de consoler avec douceur le cœur de cette sœur affligée, dont les torts ne tenaient qu'à un excès de tendresse maternelle, mais sans chercher à affaiblir la force des considérations qui exigeaient dans une mère une tendresse plus éclairée et un peu plus de fermeté.

« En arrivant ici de Bruxelles, j'ai reçu votre lettre du 27 janvier. J'avoue, ma chère sœur, qu'elle m'a bien surpris et affligé. J'espérais que vous me sauriez quelque gré de vous avoir représenté cordialement mes pensées dans une lettre qui n'était que pour vous, et sans me mêler de décider sur la conduite de M. votre fils. Il me semblait qu'il y a une grande différence entre décider et proposer avec zèle ce qu'on croit voir. Ainsi j'étais bien éloigné de croire que ma lettre pût m'attirer celle que vous m'avez écrite. Mais je suppose que j'ai tort, puisque vous le jugez ainsi; du moins ma faute sera courte; car je m'abstiendrai, puisque vous le souhaitez, de vous proposer mes pensées : d'ailleurs, je recevrai toujours d'un cœur ouvert tout ce qu'il vous plaira de me mander de vos raisons; personne ne sera plus content que moi de re-

(326) Guy-André de Montmorency-Laval, marquis de Lezai et de Magnac, qui n'avait que huit mois à la mort de son père.

(327) *Lettre de Fénelon* à *la comtesse de Laval-Fénelon*, 15 août 1700. (Manuscrits.)

(328) 10 septembre 1701. (Manuscrits.)

connaître qu'elles sont bonnes, comme personne ne serait plus affligé que moi, si elles n'étaient pas décisives. Mais supposé qu'elles soient aussi fortes que vous le croyez, je trouve M. votre fils bien à plaindre : car, en ce cas, il se trouve entre une mère qui a de bonnes raisons pour vouloir l'empêcher de servir, et le public, dans lequel il sera déshonoré sans ressource, malgré ses raisons inconnues, s'il ne sert pas. Il est déjà dans sa vingtième année; les autres gens de condition se gardent bien d'attendre un âge si avancé pour commencer à servir; ils servent dès l'âge de quatorze ou quinze ans. On ne trouvera en France aucun exemple d'un homme d'un nom connu, qui n'ait pas déjà fait quelques campagnes dans sa vingtième année. Le public ne comprendra jamais les raisons d'une telle singularité, qui est si contraire aux préjugés de toute la nation. J'en conclus que la situation de M. votre fils est bien violente : il est réduit à l'une de ces deux extrémités, ou de désobéir à sa mère, qui a de bonnes raisons pour lui défendre de servir, ou de se laisser déshonorer dans le monde, parce que ces bonnes raisons n'y seront jamais comprises. Pour moi, je n'ai point d'autre parti à prendre que celui de me taire, d'être véritablement affligé, et de prier Dieu qu'il donne son esprit de sagesse à la mère et au fils. Ce qui est certain, c'est que je ne paraîtrai jamais en rien désapprouver votre conduite, et que j'aimerais mieux ne parler de ma vie, que de laisser échapper une parole contre vous. C'est du fond de mon cœur, ma chère sœur, que je vous suis toujours dévoué (329). »

Il était impossible que des raisons aussi fortes, inspirées par l'amitié la plus tendre, ne fissent pas une juste impression sur l'esprit de Mme de Laval-Fénelon; elle eut enfin le courage de triompher de sa faiblesse. Le nom de Montmorency, et la valeur brillante que son fils montra dès ses premiers pas dans la carrière militaire, lui firent promptement réparer les années qu'il avait perdues; il obtint au bout de très-peu de temps le régiment de Conflans, et ensuite celui de Mortemart, qui prit de lui le nom de Laval. Ce fut à la tête de ce régiment qu'il fut blessé le 13 octobre 1713, au siége de Fribourg, d'un coup de mousquet qui lui perça les deux joues (330).

En parcourant les lettres manuscrites de Fénelon, on retrouve dans toutes les occasions ce même caractère de justice et de sagesse. Il apprit tout à coup, par une lettre du curé de Versailles (331), que deux demoiselles de qualité de Périgord, du nom de la Châtaigneraye, alliées à la maison de Fénelon, avaient quitté leur province et étaient venues à la cour, dans l'espérance d'obtenir des secours que l'on n'y était guère en état de leur donner. Fénelon avait déjà beaucoup de peine à suffire à toutes les demandes du même genre dont il était journellement accablé. On voit même dans une de ses lettres combien sa situation était gênée. « Vous connaissez tous mes embarras, » mandait-il à l'abbé de Beaumont : « une grosse dépense ordinaire, de grands bâtiments à faire et à meubler, un séminaire à loger et à établir, presque tous mes séminaristes à nourrir, de bons sujets à entretenir à Paris; mon neveu à aider dans le service, d'autres petits-neveux qu'il faudrait faire chevaliers de Malte, ou faire étudier; des fermes en partie ruinées prêtes à tomber en ruine.... (332). » Mais rien ne pouvait arrêter Fénelon, lorsqu'il était question d'une œuvre de charité. Ce n'est pas qu'il comptât sur la reconnaissance : car, selon lui, *la philanthropie consiste à faire du bien aux hommes, sans en espérer aucune reconnaissance* (333); mais il obéissait au mouvement ou plutôt au besoin de son cœur. En envoyant au curé de Versailles les secours qu'on lui demandait pour Mlles de la Châtaigneraye, il crut devoir, pour leur propre intérêt, ajouter quelques réflexions sur l'imprudence et le peu de convenance de la démarche qu'elles avaient faite. « Je ne puis approuver qu'elles aient quitté leur pays pour aller à la cour. Des filles de naissance, sans bien, trouvent toujours dans leur province des parents ou des amis qui leur donnent à peu de frais de petits secours. On y vit presque de rien; d'ailleurs il est plus honnête, à toute extrémité, de tenir sa subsistance du travail de ses propres mains, que de la devoir aux libéralités d'autrui. En quittant sa province pour aller à la cour, on multiplie ses besoins au lieu de les diminuer; on se remplit de vaines espérances, et on s'accoutume à un genre de vie auquel on ne devrait point s'accoutumer (334). »

XXXV. — *Piété de Fénelon.*

Ce qui nous a surtout frappé dans la correspondance particulière de Fénelon avec ses amis et ses parents, c'est que toutes ses lettres sont empreintes de ce goût de religion et de piété dont son âme était habituellement nourrie. Les affaires, les maladies, les circonstances même les plus indifférentes, tout le ramène naturellement à cet objet continuel de ses méditations et de ses entretiens.

Il écrivait au chevalier de Fénelon son frère, qui servait alors dans l'armée du maréchal de Luxembourg : « Vous m'êtes trop cher, mon cher frère, pour ne pas vous souhaiter les sentiments de crainte de Dieu et de confiance en lui, qui mettent le cœur en repos, et qui sont la plus sûre ressource dans les peines de la vie et dans les périls. Il n'y a rien que je ne donnasse et que je ne souffrisse pour vous voir un Chrétien solide, sans grimaces ni

(329) 12 février 1706. (Manuscrits.)

(330) Il épousa quelques années après Marie-Anne de Turménies, veuve de Matthieu de Larochefoucauld-Bayers, dont il a eu le dernier maréchal de Laval et le cardinal de Montmorency, qui vient de mourir (en 1808).

(331) Hébert, depuis évêque d'Agen.

(332) Manuscrits.

(333) *Ibid.*

(334) 27 septembre 1701. (Manuscrits.)

façons. Pour y parvenir, il faut un peu lire, faire des réflexions simples sur sa lecture, étudier ses devoirs et ses défauts, demander à Dieu la vertu, et chercher son amour qui est le souverain bien. Songez à quelque chose de plus solide et de plus important que la fortune de ce monde (335). »

Mais c'est dans ses lettres au marquis de Fénelon (336), son petit-neveu, qu'il se livre avec l'abandon le plus touchant à cette tendre et affectueuse communication de deux âmes unies par une espèce d'affection céleste, et qui ne vivent, ne se parlent, ne s'entendent qu'en présence de la Divinité. L'âme pure et sensible de Fénelon donne à toutes ses expressions une sorte d'attrait et d'onction qui semble appartenir d'une manière particulière à une religion toute d'amour, et ne permet pas aux cœurs les plus froids et les plus indifférents de résister à la douce chaleur de son langage et de ses sentiments.

Le marquis de Fénelon avait été élevé, dès son enfance, à Cambrai, sous les yeux de son grand-oncle, dont il était devenu le fils adoptif; jamais un père n'eut une amitié plus tendre pour son fils; il avait placé en lui ses principales affections et toutes ses espérances pour sa famille. Il l'avait nourri dès sa première jeunesse des sentiments et des maximes de la plus haute piété, et ses sentiments ne se démentirent pas un seul instant pendant le cours d'une vie consacrée à des fonctions honorables et terminée par une mort glorieuse. Le marquis de Fénelon avait conservé pour son oncle une vénération qui ressemblait à une espèce de culte. C'est à lui qu'on est principalement redevable, non-seulement des magnifiques éditions in-f° et in-4° des Œuvres de l'archevêque de Cambrai, mais de la publication des écrits de Fénelon, que les circonstances lui permirent de faire connaître. L'occupation de sa vie entière fut de réunir et de conserver, avec un soin religieux, tous les titres et tous les monuments qui pouvaient éterniser la gloire d'un parent aussi cher et aussi illustre; il prévit que le moment arriverait, où il serait permis de révéler tous les secrets de cette âme vertueuse. La reconnaissance nous imposait l'obligation de rappeler le souvenir d'un si grand service rendu à la religion, aux lettres et à l'humanité.

A l'époque où commence la correspondance de Fénelon avec son jeune neveu, il était déjà colonel du régiment de Bigorre. Une intrépidité qui lui était naturelle et qui finit par lui coûter la vie, lui faisait vivement désirer d'être employé en Flandre, où était le principal théâtre de la guerre.

Fénelon, combattu par le désir de voir son neveu marcher avec gloire sur les traces de ses ancêtres, et par les dangers auxquels il allait être exposé, lui écrivit : « Il est vrai que vous seriez, sur cette frontière, plus à portée d'être connu et de montrer votre bonne volonté; mais, d'un autre côté, je serais inconsolable si vous veniez à périr dans une frontière où l'on est plus exposé qu'ailleurs, supposez que vous eussiez demandé à y venir par un sentiment d'ambition et que j'eusse approuvé un tel dessein : ainsi, tout ce que je puis faire est de vous laisser à la Providence, et de vous conseiller de consulter des gens plus sages que moi dans le lieu où l'on vous désire. Le principal est, si je ne me trompe, de suivre simplement ce que vous aurez au cœur, en n'y écoutant que Dieu et en renonçant à toute vue mondaine (337). »

C'est cette résignation entière et absolue à la Providence que Fénelon cherche toujours à inspirer à son neveu dans toutes ses lettres : « Je ne veux vouloir que ce qui plaît au Maître de tout; vous devez vouloir de même le tout sans tristesse ni chagrin. Oh! qu'on a une grande et heureuse ressource, quand on a découvert un amour tout-puissant qui prend soin de nous, et qui ne nous fait jamais aucun mal que pour nous combler de biens! Qu'on est à plaindre quand on ne connaît pas cette aimable ressource pour le temps et pour l'éternité! Combien d'hommes qui la repoussent (338)! »

« Un bon maître est celui qui nous aime mieux que nous ne savons nous aimer, et qui ne nous fait jamais aucun mal que pour notre plus grand bien; il nous paye de ce qu'il ne nous doit pas; et de ses esclaves il nous fait ses enfants, afin que nous soyons ses héritiers : son héritage est le ciel, et le ciel est lui-même.

« Si vous pouvez trouver quelque ami sensé, et qui craigne Dieu, soulagez-vous un peu le cœur, en lui parlant des choses que vous le croirez capable de porter. Mais comptez que Dieu est le bon ami du cœur, et que personne ne console comme lui. Il n'y a personne qui entende tout à demi-mot comme lui, qui entre dans toutes les peines, et qui s'accommode à tous les besoins sans être importuné. Faites-en un second vous-même. Bientôt ce vous-même supplantera le premier et lui ôtera tout crédit chez vous (339). »

Fénelon donnait à son neveu les conseils les plus sages sur sa conduite avec les officiers de son régiment; et il y mêlait d'utiles leçons sur les inconvénients qui pouvaient résulter de l'excès d'austérité qu'il portait dans son caractère et qu'il l'invitait à adoucir. « Faites votre devoir parmi vos officiers, avec exactitude, sans minuties, patiemment et sans dureté. *On déshonore la justice quand on n'y joint pas la douceur, les égards et la condescendance; c'est faire mal le bien.* Je veux que vous vous fassiez aimer; mais Dieu seul peut vous rendre aimable, car vous ne l'êtes pas par votre naturel roide et âpre; je vous présente souvent à Dieu, et je le prie de vous garder

(335) 25 juillet 1704. (Manuscrits.)

(336) Gabriel-Jacques, marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, était fils de Pons, marquis de Fénelon, mort en 1742, et d'Elisabeth de Beaupoil de Saint-Aulaire. Le père de Pons, marquis de Fénelon, était François de Salignac-Fénelon, frère aîné de l'archevêque de Cambrai, mais d'un autre lit.

(337) 7 janvier 1709. (Manuscrits.)

(338) Manuscrits,

(339) 19 avril 1713. (Manuscrits.)

encore plus de la contagion du monde que des coups des ennemis (340). »

Ses inquiétudes pour un neveu si cher à son cœur et si digne de toute sa tendresse ne furent que trop justifiées. Le marquis de Fénelon reçut à une des actions qui eurent lieu pendant la campagne de Flandre, en 1711, une grièvc blessure à la jambe, dont il ne put jamais entièrement guérir, et qui le laissa boiteux le reste de sa vie.

Le désir de consulter les gens les plus habiles de l'art le conduisit à Paris, aussitôt que les préliminaires de la paix d'Utrecht furent signés. Fénelon désira que son neveu profitât de ce voyage pour se faire connaître d'une manière avantageuse dans le monde, et cultiver les bontés des anciens amis de son oncle et de sa famille. « Il faut, pendant que je suis encore au monde, que mon ombre vous facilite quelque accès; vous ne m'aurez pas toujours. Vous devez bien croire, mon enfant, que je serai ravi de vous avoir ici; mais il convient que vous vous accoutumiez à Versailles, et qu'on s'y accoutume à vous. Je suis vieux et éloigné: la famille ne peut plus avoir ni soutien ni espérance que par votre avancement dans le monde; vous ne vous avancerez jamais à Cambrai. Il faut d'un côté bien servir, et de l'autre faire usage du service pour vous procurer quelque considération et un établissement. Je vous aime pour vous et non pour mon amusement. A Dieu ne plaise que je veuille vous rendre ambitieux! Je voudrais vous voir mériter les plus grands honneurs sans les avoir, et vous contenter d'un état médiocre, selon la médiocrité de notre condition (341). »

Fénelon s'occupait avec une attention et une patience vraiment paternelle à réconcilier son neveu avec le monde et la société. Le marquis de Fénelon, comme on vient de le voir, avait dans le caractère une certaine misanthropie qui pouvait lui faire perdre tout le fruit de ses vertus et de l'excellente éducation qu'il avait reçue auprès d'un instituteur tel que l'archevêque de Cambrai; l'oncle eut besoin plus d'une fois de combattre ce dangereux penchant, qu'il est si facile et si commun de transformer en vertu, en se faisant illusion sur les véritables causes de cette disposition; mais il l'instruisait en même temps, avec autant d'art que de douceur, de cette juste mesure qu'il faut observer dans le monde, lorsqu'on y apporte des titres favorables pour y être accueilli, estimé et distingué. « M. le chevalier de Luxembourg (342) me mande que vous avez trop de politesse avec lui : gardez-vous bien de vous en corriger; vous ne sauriez jamais lui témoigner trop de déférence et de respect; mais il faut éviter une certaine cérémonie empesée et un sérieux qui le gênerait. Il y a un petit badinage léger et mesuré, qui est respectueux et même flatteur, avec un air de liberté : c'est ce qu'il faut tâcher d'attraper (343). »

C'est toujours avec ce tact, ce bon goût et cette connaissance du monde, que Fénelon renouvelle souvent ses avis et ses instances pour vaincre la répugnance presque insurmontable que son neveu montrait pour la société.

XXXVI. — *Conseils de Fénelon sur l'usage du monde.* (*Lettre du* 23 *août* 1710. Manuscrits.)

« Je ne puis m'empêcher de vous gronder un peu, sur ce que vous ne voyez pas assez les gens que vous devriez cultiver : il est vrai que le principal est de s'instruire et de s'appliquer à son devoir; mais il faut aussi se procurer quelque considération et se préparer quelque avancement; et vous n'y réussirez jamais, et vous demeurerez dans l'obscurité sans établissement sortable, à moins que vous n'acquériez quelque talent pour ménager toutes les personnes en place ou en chemin d'y parvenir. C'est un soin tranquille et modéré, et presque continuel, que vous devez prendre, non par vanité et par ambition, mais par fidélité pour remplir les devoirs de votre état et pour soutenir votre famille. Il ne faut y mêler ni empressement ni indiscrétion; mais, sans rechercher trop les personnes considérables, on peut les cultiver et profiter de toutes les occasions naturelles de leur plaire. Souvent il n'y a que paresse, que timidité, que mollesse à suivre son goût dans cette apparente modestie, qui fait négliger le commerce des personnes élevées. On aime, par amour-propre, à passer sa vie avec les gens auxquels on est accoutumé, avec lesquels on est libre et parmi lesquels on est en possession de réussir. L'amour-propre est contristé, quand il faut aller hasarder de ne réussir pas et de ramper devant d'autres qui ont toute la vogue. Il faut mépriser le monde, et connaître néanmoins le besoin de le ménager : il faut s'en détacher par religion; mais il ne faut pas l'abandonner par nonchalance et par humeur particulière. Ménagez le monde, mon cher enfant, par devoir, sans l'aimer par ambition; ne le négligez point par paresse, et ne le suivez point par vanité. »

Nous avons encore une lettre de Fénelon sur ce même sujet; elle nous paraît réunir en deux pages tout ce que les meilleurs traités d'éducation et une longue observation du monde pourraient offrir de plus juste et de plus délicat pour l'instruction des jeunes gens appelés, par leur naissance et leurs emplois, à jouer un rôle sur le théâtre du monde. On sera peut-être étonné de voir Fénelon, qui avait passé toute sa jeunesse dans les obscures fonctions du ministère ecclésiastique; qui avait continué à vivre dans la retraite, lors même qu'il fut transporté à Versailles; et qui, relégué à Cambrai, ne s'y était vu environné que d'un petit nombre d'amis, occupés comme lui des simples détails de l'administration d'un diocèse, posséder à un degré si rare toute cette science du monde qu'on n'acquiert ordinairement que par un long usage, et une espèce d'étude de tous les jours et de tous les moments;

(340) 6 décembre 1712.
(341) *Ibid.* (Manuscrits.)
(342) Depuis prince de Tingry.
(343) 7 juillet 1710. (Manuscrits.)

mais l'étonnement cessera ou s'accroîtra peut-être, en apprenant que Fénelon s'était fait distinguer par la noblesse, la grâce, la décence et l'urbanité de ses manières à la cour même de Louis XIV. « Toutes ses manières, » dit M. de Saint-Simon, « répondaient au charme indéfinissable de sa physionomie; avec une aisance qui en donnait aux autres, cet air et ce bon goût qu'on ne tient que de l'usage de la meilleure compagnie et du grand monde, se trouvait répandu de soi-même dans toutes ses conversations (344). »

« Je ne m'étonne point, » écrivait Fénelon à son neveu, « de votre embarras et de votre dégoût de la vie de la cour : on est gêné avec les gens qu'on connaît peu ou point; on fait très-imparfaitement ce qu'on n'a pas l'habitude de faire. L'amour-propre s'ennuie de se contraindre beaucoup avec peu de succès. Vous êtes accoutumé à une vie simple, commode, libre, et flatteuse par l'amitié de la compagnie qui vous environne. Cette douceur vous gâte; il faut s'accoutumer, dans le monde, à la fatigue de l'esprit comme à la fatigue du corps dans un camp. Plus vous retarderez ce travail pour votre entrée dans le monde, plus il vous deviendra dur et presque impossible; vous courrez risque d'y réussir très-mal à un certain âge. Si vous y renoncez pour toujours, vous passerez votre vie dans l'obscurité, sans amis de distinction, sans crédit, sans appui, sans ressource pour faire valoir vos services, et sans moyen de soutenir votre famille. Il est donc capital que vous rompiez tout au plus tôt cette glace avec courage et patience, sans écouter votre amour-propre contristé : la facilité viendra peu à peu avec l'habitude; vous ne serez plus si embarrassé quand vous connaîtrez tout le monde, quand tout le monde vous connaîtra, quand vous serez accoutumé aux choses qu'on fait en ce pays-là, et quand vous aurez de quoi entrer à propos dans les conversations familières. Dès que vous y aurez acquis un certain nombre d'amis, honnêtes gens et estimés, ceux-là vous mettront dans leur commerce; de proche en proche, vous irez peu à peu à tout ce qui vous conviendra; vous verrez poliment tout le monde en public; vous rendrez des devoirs selon l'usage aux particuliers; et, pour la vraie société, vous vous bornerez aux amis solides; il ne faut pas chercher en eux la seule vertu; il faut tâcher d'en trouver quelques-uns qui joignent à un vrai mérite la condition et même quelque rang. En attendant, prenez patience, gagnez quelque chose sur vous; cette contrainte servira à vous corriger d'un libertinage d'esprit qui vous séduisait par une apparence de vie sérieuse, régulière et solidement occupée pour Paris ; réservez-vous des heures de travail; évitez les soupers qui mènent trop avant dans la nuit et qui dérangent tout le jour suivant; sauvez un peu vos matinées, lisez et pensez sur vos lectures. Je sais bien qu'on ne peut pas être toujours si rangé; il faut se laisser envahir quelquefois par complaisance pour certains amis; la société le veut; l'âge le demande: mais en accordant un peu d'amusement aux amis, il leur faut dérober des heures sans lesquelles on ne se rendrait capable de rien pour mériter leur estime. Ne laissez point gâter votre cousin, le petit page ; il faut lui ouvrir le cœur par bonne amitié; mais les louanges prématurées gâtent les enfants; il faut l'accoutumer de bonne heure à se regarder comme un pauvre petit cadet, sans autre ressource que le mérite, le travail, la sagesse et la patience. Jugez, mon cher enfant, par cette lettre, avec quelle tendresse je vous aime (345). »

Il ajoute, dans une autre lettre sur le même sujet : « Il faut cultiver les hommes dans l'ordre de la Providence, sans jamais compter sur eux, non pas même sur les meilleurs. Dieu est jaloux de tout et même des siens; il ne faut tenir qu'à lui, et le voir sans cesse à travers les hommes, comme le soleil à travers des vitres fragiles. Cependant il ne faut pas craindre d'ouvrir son cœur à des amis pieux. Oh! qu'on est heureux d'être ami des amis de Dieu! ils valent bien mieux que les distributeurs de la fortune (346). »

Le tendre intérêt que Fénelon prenait à son neveu, l'exposa à de cruelles inquiétudes sur les suites de la blessure qu'il avait reçue à l'armée. Il avait exigé de lui qu'il se fît traiter à Paris par les médecins et les chirurgiens les plus renommés. Les cruelles et douloureuses opérations qu'il eut à subir ne lui procurèrent qu'un faible soulagement; on lui ordonna les eaux de Baréges, dans l'espérance qu'elles rétabliraient entièrement le mouvement de sa jambe. C'est à cette époque que Fénelon lui écrivit des lettres où son âme se montre tout entière avec ce caractère de sensibilité qui semble lui appartenir d'une manière particulière. Nous nous bornerons à en rapporter quelques fragments.

« Ne craignez, mon cher enfant, aucune dépense de nécessité : votre père selon la chair n'est pas autant votre père que moi ; c'est votre principal père qui doit payer tout ce que l'autre ne peut payer; Dieu nous le rendra au centuple. Pour les sommes nécessaires aux médecins et chirurgiens qui vous ont traité, je veux les payer noblement et sans faste ; il vaut mieux faire un peu trop que de s'exposer au moindre risque de faire trop peu avec tout le monde, et surtout avec des personnes de ce mérite et de cette profession. Toute ma peine est de ne pouvoir aller vous secourir et vous soulager; je serais votre garde-malade et je vous servirais fort bien (347). »

Son neveu se proposait d'aller le rejoindre à Cambrai à son retour des eaux de Baréges; et Fénelon lui écrivait : « Je compte les jours jusqu'à celui qui nous réunira ; mais c'est sans inquiétude ni impatience ; on peut me croire sur mes peines, car je les montre assez quand je les sens, et je laisse assez voir ma faiblesse : je fais mal les honneurs de

(344) *Mémoires du duc de Saint-Simon.*
(345) 7 janv. 1713. (Manuscr.)
(346) 6 août 1713. (Manuscrits.)
(347) *Ibid.*

moi (348)... Je compterai souvent les jours jusqu'à celui de notre réunion; mais en les comptant, je ne voudrais pas en retrancher un seul; il faut laisser tout en sa place selon l'arrangement du Maître; tout à jamais à mon très-cher enfant. Je vous aime de plus en plus; et je veux que vous ne m'aimiez qu'en Dieu, et je ne veux vous aimer que pour lui (349)... je suis souvent avec vous devant Dieu, et c'est notre rendez-vous; il rapproche tout; deux cents lieues ne font rien entre deux hommes qui demeurent dans leur centre commun... Je vous porte à l'autel dans mon cœur, pendant la Messe; je suis avec vous devant Dieu pendant la journée (350). »

Les plus petits détails reçoivent un charme inexprimable sous la plume de Fénelon, parce qu'elle ne faisait qu'obéir à toutes les impressions de son âme. Le marquis de Fénelon devait, à son retour de Baréges, passer par le château de Fénelon, antique domaine de ses pères; c'était là qu'était né l'archevêque de Cambrai, celui de leurs descendants à qui il était réservé d'attacher à ce château une immortalité plus durable que les masses de pierre qui avaient servi à le construire. Le premier soin de Fénelon fut de recommander sa nourrice à son neveu (351). « Vos deux dernières lettres m'ont appris que vous alliez à Fénelon, j'en suis très-content; j'aime bien que vous goûtiez notre pauvre Ithaque, et que vous vous accoutumiez aux pénates gothiques de nos pères; mais ne vous séduisez pas vous-même; défiez-vous de deux traîtres, l'ennui et l'impatience de vous rapprocher de ce pays-ci. Sachez, je vous prie, si ma nourrice est vivante et si elle a touché quelque argent de moi, par la voie de notre abbé (352). »

Nous nous sommes un peu étendu sur cette correspondance de l'archevêque de Cambrai: nous avons cru devoir cet hommage à la mémoire du fils adoptif de Fénelon. Le marquis de Fénelon sut se rendre digne de cette glorieuse adoption par un caractère de vertu, de délicatesse et de courage qu'il porta à un degré remarquable.

Qu'il nous soit permis de considérer encore un moment Fénelon au milieu de sa famille, et de le montrer à nos lecteurs se faisant lui-même, à l'âge de soixante-deux ans, le précepteur d'un jeune page de douze ans, qui n'avait d'autre fortune que le bonheur de porter son nom. Si un pareil spectacle peut arracher un sourire, ce sera sans doute un sourire d'admiration, en le voyant apporter, dans cette éducation, le même intérêt, la même suite, et plus d'indulgence peut-être que dans celle de M. le duc de Bourgogne.

« La lettre du petit page est arrivée ce matin, elle paraît faite sans conseil et très-originale; il écrira mieux dans dix ans; mais j'en suis fort content pour aujourd'hui... J'ai commencé à faire connaissance avec le petit page; il me paraît penser un peu, sentir et vouloir: Dieu veuille que nous y trouvions de l'étoffe pour faire un homme. Les hommes travaillent, par leur éducation, à former un sujet plein de courage et orné de connaissances. Ensuite, Dieu vient détruire ce château de cartes; il renverse ce courage humain; il démonte cette vaine sagesse; il découvre le faible de cette force; il obscurcit, il avilit, il dérange tout; son ouvrage est d'anéantir le nôtre, et de souffler sur le nôtre pour l'anéantir; il nous réduit à croire avec joie qu'il est tout et que nous ne sommes rien; il ne nous reste que cet aveu, et cet aveu même n'est pas à nous; il est à chaque moment emprunté de lui (353).

« Le petit page est actuellement dans ma chambre, où il s'accoutume à être; il fait connaissance avec les Grecs et les Romains. J'espère qu'il pourra se former et devenir un bon sujet; je l'aime de foi. Je ne sais point s'il aura ce qu'on appelle de l'esprit; mais il paraît avoir le sens droit, du sentiment et de la bonne volonté (354).

« Le petit page est un bon enfant: il travaille, dans la petite bibliothèque, avec un vrai désir de nous contenter; mais il n'a eu aucune culture d'esprit, et tout est à commencer. Quand les fondements d'un sens droit et d'un cœur sensible au bien ont été posés par la main de Dieu, les hommes élèvent bientôt l'édifice. Je n'espère pas de pouvoir lui donner toutes les façons dont il aurait besoin; vous savez combien ici elles vous ont manqué à vous-même; mais vous savez aussi que c'est beaucoup pour les enfants d'avoir vu de près des gens qui cherchent de bonne foi la vertu et qui tâchent de la leur rendre aimable (355). »

XXXVII. — *De M. de Ramsay.*

Un élève d'un genre bien différent s'était offert quelques années auparavant au zèle de Fénelon, et se montra digne d'un tel maître. Il ne s'agissait pas de déposer dans le cœur jeune et flexible d'un enfant ces premiers germes de religion qui se développent avec facilité à la faveur d'une éducation vertueuse, lorsque aucuns préjugés, déjà enracinés, ne leur opposent de la résistance. Il fallait ramener à la vérité un esprit perverti par les plus fausses idées, égaré par les efforts mêmes qu'il avait tentés pour arriver à la vérité, en se consumant dans de vaines et frivoles recherches, et qui paraissait se complaire dans ses illusions avec d'autant plus de confiance, qu'il se rendait le témoignage d'avoir cherché de bonne foi à s'éclairer.

André-Michel de Ramsay, chevalier baronnet en Ecosse, issu d'une ancienne famille de ce royaume, avait été tourmenté par l'inquiétude assez commune dans le pays où il était

(348) 5 août 1713. (Manuscrits.)
(349) 6 août 1713. (Manuscrits.)
(350) 30 juillet 1714. (Manuscrits.)
(351) Fénelon était alors âgé de près de soixante-deux ans.
(352) 2 août 1714. (Manuscrits.)
(353) 7 janvier 1713. (Manuscrits.)
(354) Manuscrits.
(355) 19 juillet 1714. (Manuscrits.)

né, de soumettre toutes les religions et tous les systèmes de philosophie au tribunal de sa raison.

Comme tous les esprits ardents et téméraires, il s'était vainement consumé dans d'interminables discussions, qui n'avaient servi qu'à l'éloigner du but auquel il tendait. Cependant, comme il apportait de la bonne foi dans ses recherches, elles l'avaient conduit assez facilement à reconnaître les erreurs de la religion qu'il avait sucée avec le lait. L'histoire impartiale de la réformation d'Allemagne et d'Angleterre l'avait dégoûté de la doctrine de ces deux sectes; les emportements de Luther et les passions honteuses de Henri VIII lui avaient paru contraires à cette sainteté évangélique qui doit annoncer une mission divine; et il avait trouvé que de pareils apôtres ne ressemblaient guère à ceux que Jésus-Christ avait envoyés pour convertir les nations.

On aurait pu croire que ce premier pas vers la vérité aurait dû le ramener naturellement à la religion que ces prétendus réformateurs avaient abandonnée. Mais, en secouant le joug de ses premiers maîtres, il avait seulement appris à mépriser toute espèce d'autorité; et l'autorité que l'Eglise catholique reconnaît comme le fondement de sa croyance révoltait un esprit fier et indépendant. Il ne voulait obéir qu'à la raison, c'est-à-dire ne reconnaître d'autre juge que lui-même. Il parcourut toute l'Angleterre et toute l'Allemagne; il interrogea les philosophes et les docteurs les plus renommés de toutes les écoles et de toutes les sectes; tous lui répondirent avec l'intrépide assurance d'avoir rencontré seuls la vérité, et tous étaient d'avis différents. Le résultat de toutes ces opinions contradictoires fut de le conduire du socinianisme à l'indifférence de toutes les religions, et de cette indifférence à un pyrrhonisme universel en philosophie comme en théologie.

Mais ce scepticisme ne pouvait reposer ni satisfaire son esprit agité; il sentit que cette raison, dont il était si vain et si fier, rencontrait sur chaque objet des obscurités impénétrables, et que sa lumière faible et tremblante ne pouvait suffire ni pour l'éclairer ni pour le diriger. Un sentiment irrésistible lui fit enfin reconnaître la nécessité d'une révélation pour servir de soutien et d'appui à la faible intelligence des hommes. Il crut d'abord trouver des caractères suffisants d'une révélation divine dans la profession de foi des Eglises calvinistes, dont la simplicité apparente semblait moins blesser cette fière raison dont il était encore idolâtre et à laquelle il sacrifiait, sans s'en apercevoir, les inspirations d'un cœur sincère et vertueux. Il passa en Hollande; il vit un célèbre ministre français réfugié (M. Poiret); ce fut en conférant avec un ministre protestant que M. de Ramsay devint catholique. Il jugea que si les protestants étaient obligés de reconnaître l'autorité de la révélation pour les points de doctrine qu'ils ont empruntés de la religion catholique, l'Eglise romaine peut se croire également fondée à s'appuyer sur l'autorité de cette même révélation, pour conserver les dogmes qu'elle a invariablement professés depuis l'origine du christianisme. Les seules difficultés qui lui restaient à résoudre se bornaient à l'examen de quelques textes d'un livre également reconnu comme divin par les deux communions, et dont le véritable sens ne pouvait être abandonné à une interprétation arbitraire.

Il était dans cette disposition en Hollande, lorsque le voisinage de Cambrai lui fit naître le désir de voir, de connaître et d'interroger Fénelon sur les doutes pénibles qui tourmentaient son esprit. Le nom de Fénelon était aussi célèbre en Angleterre, en Allemagne et en Hollande, qu'en France, et ses vertus disposaient tous les cœurs à croire à sa parole. M. de Ramsay vint à Cambrai en 1709; il fut accueilli par Fénelon avec une bonté paternelle; il lui ouvrit son cœur, et lui annonça le désir sincère de trouver auprès de lui la vérité qu'il avait inutilement cherchée auprès de tant d'autres; mais il ne lui dissimula pas la résistance qu'il opposerait à ses efforts pour le convaincre, et le peu d'espoir qui lui restait d'être convaincu.

Fénelon donna de justes éloges à sa candeur et à sa franchise, lui promit de s'expliquer avec la même sincérité, et s'en reposa sur le secours du Ciel, bien plus que sur ses propres lumières, pour le succès de l'œuvre qu'il entreprenait. Il invita en même temps M. de Ramsay à loger chez lui, pour être plus à portée de s'entretenir sur ces grandes questions, dans les intervalles que ses occupations lui laissaient.

Ce fut sans doute une disposition particulière de la Providence qui offrit à Fénelon ce premier moyen de disposer le cœur du nouveau prosélyte à recevoir avec plus d'attrait ses instructions. Il était impossible que le spectacle habituel d'une vie telle que celle de Fénelon ne commençât par inspirer à M. de Ramsay une prévention favorable pour la religion dont un évêque aussi vertueux était l'organe et le ministre.

M. de Ramsay a rendu lui-même compte au public des entretiens qu'il eut avec l'archevêque de Cambrai, et de l'heureuse révolution qu'ils opérèrent dans son esprit, en fixant invariablement toutes ses incertitudes. C'est dans le récit qu'il nous en a laissé, qu'on trouve un trait remarquable qui peint les violents combats qu'il eut à soutenir avec lui-même, dans ces moments terribles de doute et d'anxiété, et qui confirme ce que nous avons déjà dit de la sincérité avec laquelle Fénelon avait adhéré à la condamnation de son livre. « Dans le temps de cette agitation extrême, » écrit M. de Ramsay, « j'eus une tentation violente de quitter l'archevêque de Cambrai. Je commençai à soupçonner sa droiture; il n'y avait qu'un seul moyen de surmonter mes peines, c'était de lui en faire la confidence. Je lui demandai donc une audience secrète; il me l'accorda : je me mis à genoux devant lui, et je lui parlai ainsi : *Pardonnez, Monseigneur, à l'excès de mes peines : votre candeur m'est suspecte*

et je ne saurais plus vous écouter avec docilité. Si l'Eglise est infaillible, vous avez donc condamné la doctrine du pur amour en condamnant votre livre des Maximes des saints; *si vous n'avez pas condamné cette doctrine, votre soumission était feinte. Je me vois dans la dure nécessité de vous regarder comme ennemi ou de la vérité ou de la charité.* A peine eus-je prononcé ces paroles, que je fondis en larmes. Il me releva, m'embrassa avec tendresse et me parla ainsi : *L'Eglise n'a point condamné le pur amour en condamnant mon livre : cette doctrine est enseignée dans toutes les Eglises catholiques ; mais les termes dont je m'étais servi pour l'expliquer n'étaient pas propres pour un ouvrage dogmatique. Mon livre ne vaut rien ; je n'en fais aucun cas ; c'était l'avorton de mon esprit et nullement le fruit de l'onction du cœur : je ne veux pas que vous le lisiez.* » On conçoit facilement combien tant de candeur dut ajouter de poids aux raisonnements et aux preuves dont Fénelon appuyait l'autorité des décisions de l'Eglise. Il fallait bien qu'il portât au fond de son cœur la conviction de l'infaillibilité de ce juge suprême, puisqu'il appelait sa propre condamnation en témoignage de la soumission due à son autorité.

Les travers de M. de Ramsay ne l'avaient point conduit jusqu'à contester l'existence de Dieu ; et ce premier fondement établi amena facilement Fénelon à le convaincre de la vérité de la religion catholique.

C'est dans les écrits de M. de Ramsay lui-même que l'on doit chercher le résultat des longs entretiens qu'il eut avec Fénelon pendant six mois, et qui finirent par en faire un Catholique aussi éclairé qu'humble et soumis : il conserva, jusqu'à la fin de ses jours, cette tendre vénération pour la mémoire de l'archevêque de Cambrai ; et il entretint constamment avec tous ses amis, ses parents, et surtout avec le marquis de Fénelon, son petit-neveu, les relations les plus intimes. Il semble même qu'il ait eu la pensée et l'espérance de perpétuer sa reconnaissance, et de s'honorer lui-même en attachant son nom, autant qu'il était en lui, à celui de Fénelon. Ce fut dans cette vue qu'il écrivit, en 1723, une *Vie de Fénelon*, la première qui ait paru et dans laquelle il fait entrer, avec trop de détail peut-être, le récit de ses rapports personnels avec l'archevêque de Cambrai. Lorsque le marquis de Fénelon publia, en 1717, la première édition authentique du *Télémaque*, il plaça à la tête un discours de M. de Ramsay, sur la *poésie épique*, dans lequel l'auteur adopte les opinions singulières de Lamotte sur la poésie en prose, question aussi subtile que frivole, qui se réduit à une dispute de mots, et qui est aussi indifférente au mérite réel du *Télémaque* qu'à la gloire de son auteur.

Le nom seul de Fénelon, longtemps après sa mort, protégea M. de Ramsay dans une occasion bien remarquable. Il n'avait jamais fait mystère de sa conversion à la religion catholique ; il l'avait même solennellement proclamée dans sa *Vie de Fénelon*, imprimée en 1723. Il avait ensuite été chargé de l'éducation des princes fils de Jacques III de la maison de Stuart ; et les intrigues, dont les petites cours ne sont pas plus exemptes que les grandes, l'avaient forcé d'y renoncer. Il fit un voyage en Angleterre, en 1730, avec un sauf-conduit du roi Georges II ; il y fut accueilli avec distinction comme l'élève et l'ami de Fénelon. Ce titre lui valut l'honneur d'être reçu membre de la Société royale de Londres ; il parut désirer, quoique Catholique, d'être admis au nombre des docteurs de l'université d'Oxford, ce qui était sans exemple depuis la Réforme. Le comte d'Arran, frère du duc d'Ormond et chancelier de l'université d'Oxford, écrivit à cette académie, après avoir pris les ordres du roi, pour l'autoriser à recevoir M. de Ramsay comme docteur honoraire ; mais le jour même de l'installation, deux membres de l'université formèrent opposition, et firent valoir contre lui sa qualité de Catholique romain, et son ancien titre de gouverneur des enfants du prétendant. Le docteur King, principal du collége de Sainte-Marie d'Oxford, prit alors la parole ; il évita adroitement de rappeler les rapports personnels que M. de Ramsay avait eus avec des princes ennemis de la maison régnante de Hanovre. Il se borna à faire l'éloge des ouvrages de M. de Ramsay, qui respirent les principes les plus purs de la vertu et de la morale ; enfin, pour étouffer en un seul mot toutes les oppositions et toutes les réclamations, il s'écria : *Je vous présente l'élève du grand Fénelon ; ce seul titre répond à tout : « Quod instar omnium est, Fenelonii magni archipræsulis Cameracensis alumnum præsento vobis* (356). » A ces mots, presque toutes les oppositions cessèrent, et M. de Ramsay fut admis à la pluralité de quatre-vingt-cinq voix contre dix-sept (357).

XXXVIII. — *Du P. Lami.*

Nous ne devons pas oublier de compter au nombre des amis respectables avec qui Fénelon entretenait une correspondance habituelle, le P. Lami (358), religieux Bénédictin. Nous avons parmi nos manuscrits un grand nombre de leurs lettres ; et celles de l'archevêque de Cambrai attestent la confiance avec laquelle il le consultait sur les sujets les plus intéressants, et le prix qu'il attachait à son opinion et à ses sentiments.

Le P. Malebranche, comme nous l'avons déjà dit, avait hasardé dans son *Traité de la nature et de la grâce* des idées singulières qui furent vivement combattues par Arnauld,

(356) Manuscrits.
(357) M. de Ramsay mourut à Saint-Germain en Laye, le 6 mai 1743, âgé de 57 ans.
(358) Dom François Lami, né dans le diocèse de Chartres, en 1636, quitta la profession des armes pour entrer dans la congrégation de Saint-Maur, où il fut reçu en 1659, à l'âge de 23 ans. Il est connu par plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels on distingue son *Traité de la connaissance de soi-même*, en 6 vol. in-12.

et qui parurent même si dangereuses à Bossuet et à Fénelon, qu'elles auraient attiré sur ce célèbre Oratorien une censure publique et solennelle, si la modération de son caractère et la pureté de ses sentiments n'eussent été un préservatif contre les écarts de son imagination. Le P. Lami, *qui passait pour celui de tous les religieux Bénédictins qui écrivait le mieux en français*, publia quelques écrits contre le *Traité de la nature et de la grâce;* le P. Malebranche se crut obligé d'y répondre; et cette opinion d'un homme aussi paisible et aussi modeste que Malebranche, prouve assez qu'il jugeait le P. Lami un adversaire capable de l'entendre et digne de le combattre.

Mais les supérieurs de la congrégation de Saint-Maur, qui voyaient avec peine s'engager entre un de leurs religieux et un écrivain aussi justement célèbre que le P. Malebranche, une controverse dont il était difficile de prévoir les suites, imposèrent silence au P. Lami. Il est vraisemblable que Malebranche ne fut pas instruit de cette circonstance, puisqu'il continua à écrire contre son adversaire pour la défense de son système. C'est à cette occasion que Fénelon mandait au P. Lami : « Je ne comprends pas comment le P. Malebranche veut écrire contre un auteur à qui on a fermé la bouche. L'amour-propre, bien éclairé sur ses intérêts (s'il y en avait un tel au monde), suffirait pour ne prendre jamais un si mauvais parti. Je vous trouve fort heureux de n'avoir qu'à vous taire en obéissant (359). »

Il ajoutait dans une autre lettre : « C'est peu pour un Chrétien d'avoir raison, un philosophe a souvent cet avantage; mais avoir raison, et souffrir de passer pour avoir tort, et laisser triompher celui qui a tout le tort de son côté, c'est là vaincre le mal par le bien.... On fait plus pour la vérité en édifiant, qu'en disputant avec ardeur pour elle. *Prier pour les hommes qui se trompent, vaut mieux que de les réfuter* (360). »

On a reproché à Fénelon de s'être abandonné avec trop de facilité aux illusions d'une perfection chimérique, et d'avoir donné trop de confiance à des personnes qui s'étaient présentées à lui comme prévenues de grâces extraordinaires. Mais ses lettres mêmes au P. Lami nous font voir toute la sagesse et toute la fermeté avec laquelle il combattait cette disposition dans ceux qui y avaient trop de penchant. Il ne néglige pas même de peindre les circonstances extérieures qui induisent souvent en erreur les imaginations vives et pieuses, en transformant en réalité de simples apparences. L'homme le plus difficile sur les opérations extraordinaires de la grâce ne pourrait qu'être satisfait des explications simples et naturelles qu'il emploie pour prévenir l'illusion. Cependant c'était dans le secret d'une correspondance intime, et en écrivant à un religieux respectable, trop porté peut-être à ce genre de spiritualité dont on avait fait un reproche à l'archevêque de Cambrai, qu'il s'efforce de rectifier les écarts de son imagination, en le ramenant à des idées plus saines et plus exactes.

Mais on doit observer en même temps combien ces conseils de la raison sont ennoblis et sanctifiés par le caractère religieux et la profonde conviction de la toute-puissance d'un Dieu qui se manifeste quand il lui plaît et comme il lui plaît.

« Il n'y a que les sens et les passions du corps qui amortissent les opérations de notre âme en cette vie à l'égard de Dieu, quand notre volonté tend uniquement vers lui. La mort qui rompt tous nos liens, nous met dans l'entière liberté de voir et d'aimer.... En attendant cette pleine délivrance, tout ce qui impose silence aux passions tumultueuses, à l'imagination volage et aux sens qui nous distraient, sert beaucoup à nous occuper de Dieu, lorsque notre vrai fonds est tourné vers lui. La nuit même est très-propre à ce recueillement; aucun objet extérieur n'interrompt ni ne partage alors notre attention. Ainsi, quand l'imagination se trouve calmée par une suspension des choses qui l'agitent, on peut éprouver une très-paisible et très-profonde union d'amour avec Dieu sans aucun don miraculeux. Je ne dis point ceci pour exclure les grâces extraordinaires; à Dieu ne plaise, je n'en veux nullement juger; mais je croirais que sans aucune impression miraculeuse, la grâce ordinaire, quand elle est forte, et quand l'âme est mise en liberté, comme je viens de le dire, peut suffire pour produire une très-grande occupation de Dieu et de ses mystères (361). »

Le P. Lami mourut à Saint-Denis, en 1711, âgé de soixante-quinze ans. « Il fut regretté, tant pour les lumières de son esprit que pour la bonté de son cœur, la candeur de son caractère et la pureté de ses mœurs. »

On ne peut douter que Fénelon, qui avait si longtemps entretenu avec lui une correspondance de confiance, de goût et d'amitié, n'ait donné des regrets sincères à sa mémoire. Il put se rappeler alors une réflexion aussi sensible que religieuse, que l'on trouve dans une de ses lettres au même P. Lami. « Notre situation est triste; mais la vie entière n'est que tristesse, et il n'y a de joie qu'à vouloir les choses tristes que Dieu nous envoie (362). »

XXXIX. — *Du cardinal Quirini.*

La réputation de Fénelon attira en France plusieurs étrangers illustres, que le seul désir de le connaître et l'ambition de mériter son amitié conduisirent à Cambrai. Nous devons compter parmi eux le célèbre cardinal Quirini (363), si recommandable par sa vaste

(359) 13 décembre 1700.
(360) Manuscrits.
(361) Lettre de Fénelon au P. Lami, 30 nov. 1708. (Manuscr.)
(362) 4 août 1710. (Manuscrits.)

(363) Ange-Marie Quirini, noble Vénitien, né en 1680, d'abord religieux Bénédictin, ensuite évêque de Brescia, cardinal et bibliothécaire du Vatican, mort le 9 janvier 1755, âgé de 75 ans.

érudition et par les qualités encore plus précieuses de son âme et de son caractère.

Le cardinal Quirini avait plus d'un rapport avec le cardinal Sadolet, si connu dans le XVIe siècle. L'un et l'autre furent chéris et respectés de leurs contemporains par leur goût pour les sciences et les lettres, par leur attachement sincère à l'Eglise, dont ils étaient les principaux ornements, par la douceur, l'indulgence et la charité qu'ils montraient à ceux mêmes dont ils combattaient les erreurs. L'un et l'autre séparaient les personnes des opinions, et possédaient le talent d'adoucir la controverse sans en affaiblir la force. Les auteurs protestants ont comblé d'éloges le cardinal Quirini, comme les auteurs luthériens ne cessèrent de vanter la douceur, la modération et l'urbanité du cardinal Sadolet. Le cardinal Quirini, encore simple religieux, voulut parcourir toute l'Europe pour connaître lui-même tous les savants distingués de son temps. Il possédait à fond les ouvrages de tous les écrivains célèbres qui vivaient alors, et il voulait les entretenir pour s'initier au secret des travaux dont ils s'occupaient, avant même que le public pût les apprécier et les juger. Il quitta l'Italie, dont il avait conquis par sa vaste érudition tous les trésors et toutes les richesses, et il visita l'Allemagne, la Suisse, la Hollande, l'Angleterre et la France. Il s'arrêtait partout où il y avait un homme célèbre à entretenir ou un manuscrit précieux à consulter; il se croyait récompensé de tant de soins et de peines par le bonheur d'avoir acquis un ami de plus, ou d'avoir fait une découverte utile à la religion et aux lettres.

On peut bien penser qu'un homme qui mettait un empressement si estimable à connaître tout ce qui méritait d'être connu, désirait passionnément de voir Fénelon. Nous avons dit que le cardinal Quirini avait beaucoup de conformité avec le cardinal Sadolet, dont la mémoire était encore chère à tous les amis de la vertu et des lettres. Nous pouvons ajouter que la même conformité se retrouvait entre Fénelon et le cardinal Quirini, par les grâces de leur esprit, l'urbanité de leurs mœurs, et cette douceur inaltérable qui leur conciliait les suffrages des adversaires mêmes de l'Eglise romaine. Le cardinal Quirini a consigné dans la relation de ses voyages les plus petits détails de ses rapports avec Fénelon, tant il attachait de prix aux témoignages d'estime et d'affection qu'il reçut de l'archevêque de Cambrai.

« Je regardais » (364), dit-il, « Cambrai comme le principal but de tous mes voyages en France; je ne craindrai pas même d'avouer que c'était vers ce seul point, ou plutôt vers le célèbre Fénelon, que j'étais alors si vivement attiré dans un royaume que j'avais déjà parcouru. Avec quelle sensibilité, avec quel attendrissement je me rappelle encore la douce et tendre familiarité avec laquelle ce grand homme daignait m'entretenir, et recherchait même mon entretien, quoique son palais fût alors rempli d'une foule de généraux français et d'officiers en chef envers lesquels il remplissait tous les soins de la plus magnifique et de la plus généreuse hospitalité. J'ai encore présentes à ma pensée toutes les graves et importantes réflexions qui faisaient le sujet de nos entretiens et de nos discussions; mon oreille recueillait avec avidité toutes les paroles qui sortaient de la bouche de Fénelon; ses lettres sont encore sous mes yeux, et attestent la pureté de ses sentiments et la sagesse de ses principes; je les conserve parmi mes papiers comme le trésor le plus précieux que j'aie au monde. Il suffit de lire celles qu'il m'écrivit pendant mon séjour à Paris ou en Italie, pour reconnaître quel fut son amour pour l'Eglise et son zèle contre les nouvelles doctrines. »

Le cardinal Quirini rapporte ensuite quelques fragments de ces lettres, qui ne démentent point l'opinion qu'il en donne ni le prix qu'il y attachait.

« Etant à Versailles, » écrit le cardinal Quirini, « le hasard me mit à portée de lire à un ministre une lettre que je venais de recevoir de Fénelon. Le bruit s'en répandit à la cour, et tout le monde s'empressa de m'en demander des copies : tant était grande la vénération qu'avaient conservée pour ce prélat les premiers personnages d'une cour où on n'osait plus prononcer son nom en public, depuis que la publication du *Télémaque*, des *Dialogues des morts*, et l'affaire du quiétisme avaient excité contre lui de si violentes tempêtes (365). »

Le cardinal Quirini n'a pas même craint de rapporter avec la plus touchante candeur quelques lettres de Fénelon, où l'archevêque de Cambrai se joue avec autant de délicatesse que de grâce du penchant peut-être excessif

(364) Cameracensis urbs Belgici mei itineris meta ultima futura, eam quoque, si dixero, fuisse, quæ præ reliquis omnibus in ea regione jam lustratis desideria mea ad se pertraxit et rapuit, profecto non mentiar. In monasterio Benedictinorum, quod Sancti Sepulcri dicitur, diversatus, assiduus tamen fui apud Fenelonium archiepiscopum, ipso id a me incredibili comitate postulante, quamvis eo tempore oppletæ forent ejus ædes primariis copiarum ductoribus, et magnopere ipsum occuparent omnigenæ humanitatis officia quæ in eosdem conferre sollicite satagebat. Hærent memoriæ meæ argumenta omnia, quæ a præsule illo narrata seu disputata sitientibus auribus captavi; et præterea quænam ea fuerint, oculis meis fidem nunc etiam faciunt plures ejusdem litteræ, quibus nihil stat pretiosius in scriniis meis. Nam præ se ferunt singula earum verba egregium animum, quo ille ferebatur ad catholicam causam adversus errores Jansenistarum tuendam. Aliquas ex iis litteris ad me dedit, dum Lutetiæ morarer, alias dum in Italiam rediturus per Gallias iter haberem. (*Commentarius historicus de rebus pertinentibus ad Ang. Mariam card. Quirinum.* Brixiæ, ex typis Joannis Mariæ Ritzardi, 1749.)

(365) Brevi universam aulam pervasit nostri illius colloquii rumor, et litterarum earum summa; quod ibidem complures primores Fenelonius sui nominis singularem in modum studiosos haberet, quorum scilicet animis nihil offensionis instillaverant turbæ adversus ipsum ante nonnullos annos coortæ ex *Telemachi* primum libro, deinde ex *Mortuorum dialogis*, ac tandem ex quietismi doctrina. (*Ibid.*)

qui l'entraînait vers des études et des connaissances plus propres à nourrir la vanité humaine, qu'à entretenir dans un cœur religieux le goût des vérités graves et sérieuses de la religion.

« Je prie Dieu, » écrivait Fénelon au P. Quirini, « qu'il vous remplisse de son esprit de simplicité et de force, afin que vous ne suiviez ni votre goût naturel, ni votre curiosité pour la science, ni le plaisir de l'esprit, ni celui de la société avec les personnes savantes, mais l'enfance de la crèche et la folie de la croix : *Nos stulti propter Christum, vos autem prudentes in Christo* (366).

« N'allez donc pas augmenter le nombre de ces génies pénétrants et curieux que la *science enfle* ; mais nourrissez-vous des *paroles de la foi*, pour apprendre aux hommes à se renoncer et à être pauvres d'esprit....... Quittons tout ce qui n'est que curiosité, qu'ornement d'esprit (367). Depuis que la Providence m'a imposé des devoirs sacrés, en me plaçant au rang des premiers pasteurs de l'Eglise, j'ai renoncé à ces douces distractions qui firent autrefois les délices de ma jeunesse ; et je me permets à peine de parcourir quelque ouvrage de littérature, lorsqu'il tombe sous ma main (368). »

Le cardinal Quirini ajoute : « Que lorsqu'il eut lu cette lettre de Fénelon, il prit avec lui-même l'engagement d'être fidèle aux sages inspirations qu'elle renfermait, de les adopter comme une règle invariable dans le choix de ses études, et de se défendre de cet esprit de curiosité, de cette extrême ardeur pour les sciences humaines, dont l'attrait trop vif l'avait peut-être séduit et n'avait pas échappé à la pénétration de Fénelon ; il croyait même, en publiant cette lettre de l'archevêque de Cambrai, rendre service à tous ceux qui ne savent pas assez se prémunir contre une passion si séduisante, ni observer cette modération nécessaire pour diriger les penchants les plus estimables (369). »

XL. — *Du maréchal de Munich.*

Nous offrons sans doute un singulier contraste, en plaçant à la suite du cardinal Quirini, dont la vie paisible fut entièrement consacrée à des recherches savantes et à des études utiles, un personnage tel que le maréchal de Munich, dont l'élévation et la chute également éclatantes ont marqué la place dans l'histoire parmi les grands favoris de la fortune et les grandes victimes de l'ambition : il fallait donc que Fénelon eût dans le caractère, dans le commerce de la société et dans toutes ses formes extérieures, un attrait bien puissant pour réunir, dans un sentiment commun d'amour et d'admiration pour lui, les hommes qui avaient le moins de rapport entre eux par les goûts, les mœurs, le caractère et la profession.

L'étonnement augmente encore, quand on pense que le maréchal de Munich (370) n'avait que vingt-neuf ans lorsqu'il fut à portée de connaître Fénelon. Engagé au service des ennemis de la France, il fut fait prisonnier à la bataille de Denain et conduit à Cambrai ; ce fut là que, malgré sa jeunesse et malgré son goût presque exclusif pour la profession des armes qui formait sa passion dominante, il puisa, dans ses entretiens avec Fénelon, et dans le spectacle habituel de ses vertus, cette admiration passionnée dont il aimait à entretenir la cour de Russie, et qu'il transporta jusque dans les déserts de la Sibérie. Un ami et un compagnon d'armes du maréchal de Munich (371) a écrit, qu'au milieu des vicissitudes de la vie la plus orageuse, ce général si fameux par ses campagnes de la Crimée et ses victoires contre les Turcs, par le pouvoir qu'il exerça longtemps à la cour de Pétersbourg, par son exil de vingt ans au fond de la Sibérie, et par le retour glorieux qui suivit une si longue disgrâce, aimait encore dans les derniers temps de sa vie à rappeler les jours heureux qu'il avait passés dans sa jeunesse auprès de Fénelon, et semblait se reposer des agitations de sa longue carrière, par le récit des traits et des vertus dont il avait été témoin à Cambrai.

XLI. — *De Jacques III.*

Comment ne compterions-nous pas encore au nombre des admirateurs de Fénelon, un personnage d'un rang bien plus élevé que le maréchal de Munich, un prince qui n'ouvrit les yeux à la lumière que pour devenir la victime de cette espèce de fatalité qui s'était appesantie sur sa race depuis tant de générations ? Jacques III, fils de Jacques II, chassé à l'âge de cinq mois du palais de ses pères, qu'il ne devait plus revoir, et exclu dès le berceau d'un trône où il ne devait jamais monter, offrait à son siècle un grand exemple des vicissitudes humaines, dont le souvenir a déjà cédé à la présence de la plus épouvantable de toutes les catastrophes. Il servait dans les armées françaises sous le modeste titre de *chevalier de Saint-Georges*, et cherchait à mériter au moins l'estime des ennemis de sa maison, en s'honorant dans la profession des armes. Le désir de voir, de connaître et d'entendre Fénelon, l'attira à Cambrai pendant la guerre de la succession d'Espagne. Un témoin (372) de leurs entretiens nous en a conservé le récit. Le res-

(366) 1719.

(367) Sed posteaquam mihi curarum ecclesiasticarum sarcina imposita est, omnes illæ deliciæ fugere de manibus, ita ut vix nunc ipsum codicem inveniam. (*Ibid*).

(368) 1714.

(369) Ea lecta epistola, mecum ipse pepigi sapientissimos, quibus illa referta erat, sensus, toto vitæ meæ tempore normæ loco, mihi litterarum studiis vacanti esse debere. Integram ipsam recitabo, quod aliis quoque, præter me, documento esse possit sobrietas in eodem loco inculcata..

(370) Burchard Christophe, comte de Munich, né dans le comté d'Oldembourg, le 9 mai 1683, mort le 8 octobre 1767, âgé de 84 ans.

(371) Voyez les *Mémoires de Manstein*, sur la Russie, t. II, pages 19, 92, 93.

(372) M. de Ramsay. (*Voyez* les *Pièces justificatives* du livre IV, n° IX.)

pect pour le malheur n'a jamais emprunté un langage plus auguste et plus sacré, et jamais la sagesse n'a présenté des conseils plus conformes à la situation d'un prince dont la destinée flottait encore entre l'incertitude et l'espérance. On ne vit point Fénelon s'égarer dans ces maximes vagues et générales qui n'offrent aucun résultat utile; il savait qu'il parlait au fils d'un roi, qu'une nation jalouse de sa liberté religieuse et politique avait proscrit, parce qu'il n'avait pas assez respecté des droits ou des préjugés qui lui étaient chers. C'est sous ce double rapport que Fénelon considère le gouvernement anglais et la condition du prince à qui la Providence pouvait rendre encore le sceptre porté par ses ancêtres.

« Il lui recommande, sur toutes choses, de ne jamais forcer ses sujets à changer leur religion. Nulle puissance humaine ne peut forcer, lui dit-il, le retranchement impénétrable de la liberté du cœur. La force ne peut jamais persuader les hommes; elle ne fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de la religion au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. Accordez donc à tous la liberté civile, *non en improuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre*, et en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion (373). »

Il fixe ensuite sa pensée sur les avantages que les imperfections mêmes de la constitution anglaise pouvaient offrir à un prince sage et modéré.

« Le parlement, » lui dit-il, « ne peut rien sans le roi; le roi n'est-il pas assez puissant? Le roi ne peut rien sans le parlement; et un roi n'est-il pas heureux d'être libre pour faire tout le bien qu'il veut, et d'avoir les mains liées quand il veut faire le mal? Tout prince sage doit souhaiter de n'être que l'exécuteur des lois, et d'avoir un conseil suprême qui *modère* son autorité. Le despotisme tyrannique des souverains est un attentat contre les droits de l'humanité. Le despotisme de la multitude est une puissance folle et aveugle qui se forcène contre elle-même. Un peuple gâté par une liberté excessive, est le plus insupportable de tous les tyrans. La sagesse de tout gouvernement consiste à trouver le milieu entre ces deux extrémités affreuses, dans une liberté modérée par la seule autorité des lois. Mais les hommes aveugles et ennemis d'eux-mêmes ne sauraient se borner à ce juste milieu. Triste état de la nature humaine! Les souverains, jaloux de leur autorité, veulent toujours l'étendre; les peuples, passionnés pour leur liberté, veulent toujours l'augmenter. *Il vaut mieux cependant souffrir pour l'amour de l'ordre les maux inévitables dans tous les Etats, même les plus réglés, que de secouer le joug de toute autorité, en se livrant sans cesse aux fureurs de la multitude, qui agit sans règle et sans loi.* Toutes sortes de gouvernements sont nécessairement imparfaits, puisqu'on ne peut confier l'autorité suprême qu'à des hommes; *et toutes les formes de gouvernement sont bonnes quand ceux qui gouvernent veulent sincèrement le bien. Dans la théorie, certaines formes paraissent meilleures que d'autres*; mais, dans la pratique, la faiblesse où la corruption des hommes, sujets aux mêmes passions, exposent tous les états à des inconvénients à peu près égaux. Deux ou trois hommes entraînent presque toujours le monarque où le sénat. *On ne trouvera donc pas le bonheur de la société humaine en changeant et en bouleversant les formes déjà établies*, mais en inspirant aux souverains que la sûreté de leur empire dépend du bonheur de leurs sujets; et aux peuples, que leur solide bonheur demande la subordination. La liberté sans ordre est un libertinage qui attire le despotisme; l'ordre sans la liberté est un esclavage qui se perd dans l'anarchie (374). »

Le même historien qui nous a conservé ces détails, ajoute que le jeune prince se montra profondément convaincu de la sagesse des conseils de Fénelon, et qu'il annonça la ferme détermination d'y conformer ses principes de gouvernement, s'il était jamais destiné à régner.

La Providence ne lui permit point d'exercer sur le trône des vertus éprouvées par une longue adversité; mais il sut honorer ses malheurs par ces qualités précieuses de l'âme et du caractère qu'il est si rare, et peut-être si difficile de concilier avec l'exercice du pouvoir suprême. Sa douceur, sa modération, une piété éclairée, une fidélité inviolable à ses amis, la plus tendre reconnaissance pour leur dévouement, et une noble dignité dans toutes les situations diverses de sa fortune, lui enchaînèrent jusqu'au dernier moment le cœur et l'affection de tous ceux qui s'étaient attachés à son sort, ou qui formaient des vœux secrets en sa faveur. La considération générale de l'Europe, et les justes égards des têtes couronnées le suivirent dans sa retraite; il sut y jouir jusqu'à la fin de sa vie (375) d'un bonheur et d'une tranquillité qu'il n'aurait peut-être jamais connus sur un trône si funeste à son père et à son aïeul.

Il paraît que Fénelon avait su démêler, dans les courtes entrevues qu'il avait eues avec Jacques III, toutes les qualités qu'il montra pendant le cours de ses longues traverses. Le jugement qu'il en porte dans une de ses lettres, peut être regardé comme une histoire anticipée des événements de sa vie. On n'y remarque ni ces éloges exagérés qu'on prodigue quelquefois par ostentation aux princes malheureux, pour se dispenser de leur donner des secours plus réels, ni cette amertume odieuse avec laquelle on leur reproche les torts les plus légers, pour laisser croire qu'ils ont mérité leurs malheurs, et pour les dépouiller de cet intérêt religieux dont les âmes généreuses aiment à environner les grandes infortunes.

(373) *Vie de Fénelon*, par M. de Ramsay.
(374) *Vie de Fénelon*, par M. de Ramsay.

(375) Jacques III mourut à Rome le 2 janvier 1766.

« J'ai vu plusieurs fois assez librement le roi d'Angleterre, et je crois devoir vous dire la bonne opinion que j'en ai. Il paraît sensé, doux, égal en tout; il paraît entendre toutes les vérités qu'on lui dit. On voit en lui le goût de la vertu et des principes de religion sur lesquels il veut régler sa conduite; il se possède, et il agit tranquillement comme un homme sans humeur, sans fantaisies, sans inégalités, sans imagination dominante, qui consulte sans cesse la raison, et qui lui cède en tout. Il se donne aux hommes par devoir, et est plein d'égards pour chacun d'eux. On ne le voit ni las de s'assujettir, ni impatient de se débarrasser, pour être seul et tout à soi, ni distrait, ni renfermé en soi-même au milieu du public. Il est tout entier à ce qu'il fait; il est plein de dignité sans hauteur, et il proportionne ses attentions et ses discours au rang et au mérite. Il montre la gaieté douce et modérée d'un homme mûr; il paraît qu'il ne joue que par raison, pour se délasser selon le besoin, ou pour faire plaisir aux gens qui l'environnent. Il paraît tout aux hommes, sans se livrer à aucun : d'ailleurs, cette complaisance n'est suspecte ni de faiblesse, ni de légèreté; on le trouve ferme, décisif, précis. Il prend aisément son parti pour les choses hardies qui doivent lui coûter. Je le vis partir de Cambrai après des accès de fièvre qui l'avaient extrêmement abattu, pour retourner à l'armée sur des bruits de bataille qui étaient fort incertains. Aucun de ceux qui étaient autour de lui n'aurait osé lui proposer de retarder son départ, et d'attendre d'autres nouvelles plus positives. Si peu qu'il eût laissé voir d'irrésolution, chacun n'aurait pas manqué de lui dire qu'il fallait encore attendre un jour, et il aurait perdu l'occasion d'une bataille où il a montré un grand courage, qui lui attire une haute réputation jusqu'en Angleterre. En un mot, le roi d'Angleterre se prête et s'accommode aux hommes; il a une raison et une vertu toute d'usage. Sa fermeté, son égalité, sa manière de se posséder et de ménager les autres, son sérieux doux et complaisant, sa gaieté, sans aucun jeu qui descende trop bas, préviennent tout le public en sa faveur. »

XLII. — *Egards de Fénelon pour tous les étrangers.*

On sera moins étonné du sentiment d'intérêt et de bienveillance que Fénelon inspirait aux étrangers de tous les pays et de tous les états, que sa réputation attirait à Cambrai, lorsqu'on connaîtra les maximes et les procédés qu'il s'était prescrits à leur égard. Sans doute la nature lui avait donné cette heureuse disposition de caractère qui le portait toujours à les accueillir de la manière la plus propre à lui gagner leur cœur, et à se concilier leur confiance; elle lui avait donné ces grâces et ces agréments extérieurs qui préviennent au premier abord, cette simplicité de mœurs et de langage qui font disparaître la gêne et la réserve d'un premier entretien, ce désir de plaire et cette absence de toute prétention qui servaient à élever jusqu'à lui ceux mêmes qui étaient le plus frappés de sa supériorité; sans doute sa bonté ajoutait un charme enchanteur à cette séduction universelle dont personne ne pouvait se défendre, et dont personne ne posséda comme lui le secret ou l'heureux privilége. Mais ces qualités brillantes et naturelles tenaient aussi à des principes qui dirigeaient invariablement sa conduite. Fénelon aimait passionnément sa patrie; mais il ne pouvait souffrir qu'on l'exaltât en dégradant le mérite des autres peuples. *J'aime mieux ma famille que moi-même*, disait-il; *j'aime mieux ma patrie que ma famille; mais j'aime encore mieux le genre humain que ma patrie.*

Il ne faisait jamais sentir aux étrangers ce qui pouvait leur manquer par rapport à cette recherche de politesse, cette élégance de manières, ce bon goût, cette *urbanité* qui distinguaient autrefois en France les premiers rangs de la société, et dont les étrangers venaient étudier les leçons et les modèles. Fénelon disait à ce sujet en leur faveur : *La politesse est de toutes les nations; les manières de l'exprimer sont différentes, mais indifférentes de leur nature.* Il s'attachait toujours à entretenir les étrangers des mœurs, des lois du gouvernement, des grands hommes de leurs pays. Par cet innocent artifice, il paraissait leur laisser le mérite de lui apprendre ce qu'il savait aussi bien, et souvent mieux qu'eux-mêmes.

C'est ce qui explique comment Fénelon n'eut que des amis et des admirateurs dans les pays étrangers; il n'eut des envieux et des adversaires que dans sa patrie. La controverse du quiétisme lui avait déjà attiré des rivaux puissants et accrédités; celle du jansénisme lui suscita des adversaires passionnés et implacables.

LIVRE CINQUIÈME.

En écrivant l'histoire de Fénelon, nous avons contracté l'obligation de parler de ses opinions et de ses écrits sur une controverse qui agitait alors tous les esprits, à laquelle il prit lui-même une part très-active, et qui a laissé sa mémoire exposée aux ressentiments d'adversaires très-animés.

Nous ne nous sommes pas dissimulé que la tendance des esprits a pris, dans le siècle où nous écrivons, une direction entièrement étrangère aux discussions qui occupèrent si longtemps les plus grands génies du siècle de Louis XIV, et dans lesquelles ce prince se vit plus d'une fois obligé de faire intervenir

tout ce qui paraissait alors de plus respectable sur la terre, l'autorité de l'Eglise et la puissance royale.

Mais indépendamment de ce que l'histoire de tous les siècles, dans la variété prodigieuse et singulière des événements, des opinions et des passions qui ont tour à tour occupé, agité et tourmenté les hommes, peut offrir aux lecteurs attentifs des observations utiles pour l'histoire de l'esprit humain, il faut bien reconnaître que des questions devenues aujourd'hui si indifférentes, devaient présenter un puissant intérêt, puisque des hommes tels que Bossuet, Pascal, Arnauld, Nicole et Fénelon en ont fait l'objet de leurs études, et qu'ils ont vu, dans un grand siècle, les plus célèbres de leurs contemporains s'associer à l'ardeur de leur zèle et à la chaleur de leurs discussions.

I. — *Précis historique de la controverse du jansénisme.*

Nous devons cependant nous féliciter de trouver dans le calme ou l'indifférence qu'on a vu succéder aux divisions qui ont si longtemps troublé l'Eglise et l'Etat, l'avantage de pouvoir en faire le récit sans être soupçonné d'un excès de zèle et d'amertume. Il est également consolant pour nous de penser que les opinions qui attirèrent alors les censures de l'Eglise, ne comptent presque plus de partisans, et que nous n'aurons pas le chagrin d'exciter des ressentiments trop vifs, ou d'affliger des cœurs trop profondément aigris par des souvenirs déjà si loin de nous; mais nous n'en serons pas moins fidèle à la loi que nous nous sommes imposée, de n'appuyer les faits que nous aurons à rapporter que sur les autorités les moins suspectes et les plus respectées de ceux mêmes dont elles contredisent les opinions.

Nous avons cru devoir renvoyer (376) aux pièces justificatives le précis historique de ce qui s'était passé en France au sujet des controverses du jansénisme, depuis leur origine jusqu'à la paix de Clément X (en 1669). Cette paix parut suspendre pendant trente-quatre ans les divisions qui avaient si longtemps agité l'Eglise de France : ce ne fut qu'après ce long intervalle de temps qu'elles se renouvelèrent avec plus d'ardeur. Ce fut alors que Fénelon se vit obligé, par le devoir de son ministère, d'élever la voix pour l'instruction de son peuple et pour l'édification de l'Eglise, et qu'il écrivit une grande partie des ouvrages qui ont occupé les dernières années de sa vie.

Si, pendant ces trente-quatre ans, les cœurs et les esprits ne s'étaient pas entièrement rapprochés, ils avaient au moins cessé de se combattre; ils s'étaient même réunis sur un point également important pour l'intérêt de l'Eglise et la tranquillité de l'Etat: on vit alors paraître plusieurs excellents ouvrages qui avaient pour objet de ramener les protestants à l'Eglise catholique; tout devait naturellement faire espérer que les disciples de Jansénius, satisfaits de la tranquillité dont on les laissait jouir, ne seraient point tentés de réveiller des disputes qui n'avaient plus aucun intérêt, et dont ils ne pouvaient attendre d'autre succès que celui d'entretenir un misérable esprit de division. Ils avaient perdu leurs plus habiles défenseurs : Arnaud était mort; les grands écrivains qui avaient illustré Port-Royal n'existaient plus; et l'union était entièrement rétablie entre Louis XIV et le Saint-Siége.

Rome, à la vérité, pendant ces trente-quatre ans, ne put toujours ignorer les manœuvres clandestines qu'on avait mises en usage pour surprendre la bonne foi de Clément IX; mais on prit le sage parti de s'en tenir aux *actes authentiques* que les quatre évêques (377) avaient publiés pour attester la sincérité de leur soumission; et on abandonna aux jugements de Dieu et au témoignage de leur propre conscience les auteurs des *actes secrets* qui étaient en contradiction avec leur conduite publique. Le gouvernement se conforma à l'exemple du Saint-Siége, et se contenta de réprimer les quatre évêques lorsqu'ils voulurent se prévaloir de leurs procès-verbaux clandestins pour éluder les engagements qu'ils avaient contractés dans leur lettre au Pape. Ce fut ainsi qu'on obligea l'évêque d'Angers (Henri Arnauld) à rétracter des ordonnances qu'il avait hasardées, en conformité de la doctrine secrète de son procès-verbal.

D'ailleurs, ces quatre évêques étaient extrêmement avancés en âge; leurs vertus semblaient demander qu'on les laissât descendre en paix dans le tombeau; et on était bien assuré de leur donner des successeurs disposés à arrêter peu à peu, sans secousse et sans violence, la contagion de leurs opinions.

Les affaires de la régale, qui firent alors tant de bruit, contribuèrent aussi à faire oublier les querelles du jansénisme, en attirant toute l'attention du gouvernement et de la cour de Rome. Par une singularité assez bizarre, ce furent ces mêmes évêques, si opposés au jugement du Saint-Siége contre la doctrine de Jansénius, qui mirent le plus d'empressement à recourir à l'autorité du Pape pour attaquer les ordonnances de leurs métropolitains, et pour se défendre contre les prétentions du roi dans la question de la régale. La controverse du quiétisme succéda aux affaires de la régale, et occupa pendant plusieurs années la cour de France, celle de Rome, l'Eglise gallicane et l'attention publique. On fut aussi redevable de cette heureuse tranquillité à l'habileté de M. de Harlay, archevêque de Paris, et à la modération du P. de la Chaise, confesseur de Louis XIV ; il est vraisemblable que les jansénistes auraient continué à jouir de l'oubli où on les laissait, s'ils n'eussent pas été les premiers à renouveler avec éclat de fastidieuses discussions

(376) Voyez les *Pièces justificatives* du livre v, n° 1er.

(377) Les évêques d'Aleth, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers.

que leurs adversaires étaient disposés à laisser éteindre dans le silence, et dont le public était fatigué.

En présentant cette dernière réflexion, ce n'est point par notre opinion personnelle que nous prétendons régler celle de nos lecteurs; et nous serons toujours fidèle à la règle que nous nous sommes prescrite, de n'emprunter jamais que les témoignages les moins suspects de partialité.

« François de Harlay, archevêque de Paris, prélat d'un génie élevé et pacifique, dit le chancelier d'Aguesseau (378), capable de faire honneur à l'Eglise par ses talents, et de la conduire par sa prudence, se conduisait lui-même avec tant d'habileté, qu'il réussissait presque toujours également à contenir la vivacité de ceux qu'on appelait jansénistes, et à éluder, au moins en grande partie, les coups des Jésuites. Il avait eu grande part à la paix de l'Eglise; il savait ce qu'elle avait coûté de peines et de travaux; et comme la distinction du *fait et du droit* en avait été la base, il sentait que ce fondement ne pouvait être ébranlé sans que tout l'édifice fût menacé de sa ruine. Les confesseurs du roi, plus raisonnables alors, ne s'éloignaient pas de ces vues pacifiques; et le P. la Chaise, dont le règne a été le plus long, était un bon gentilhomme qui aimait à vivre en paix et à y laisser vivre les autres, capable d'amitié, de reconnaissance, et bienfaisant même autant que les préjugés de son corps pouvaient le lui permettre. Le trouble que causa, en 1676, une ordonnance de l'évêque d'Angers (Henri Arnauld), et l'arrêt du conseil qui le condamna, fut léger et de peu de durée. L'archevêque de Paris étouffait d'abord, autant qu'il le pouvait, toutes les semences de discorde; persuadé, comme tous ceux qui sont propres au gouvernement, que jamais une affaire n'est plus aisée à terminer que dans le moment de sa naissance, et qu'il est incomparablement plus aisé de prévenir les maux que de les guérir. Les Jésuites le laissaient assez faire ce qu'il voulait, d'autant plus qu'il avait toujours l'habileté de les mettre dans sa confidence et de paraître agir de concert avec eux; il n'était pas même haï des jansénistes les plus sensés; il avait su parer adroitement des coups qu'on voulait leur porter. Ses manières aimables et engageantes étaient comme un charme qui calmait ou qui suspendait les fureurs des partis contraires; en travaillant ainsi pour sa gloire et sa tranquillité personnelle, M. de Harlay travaillait aussi pour la religion, qui s'altère toujours dans les disputes et qui ne prospère véritablement que par la charité. Ainsi, par un de ces événements qui font sentir le prix des qualités propres au gouvernement, on vit l'Eglise en paix sous le règne d'un archevêque plus attentif à donner de bons conseils qu'à édifier par la sainteté de sa vie; et on l'a vue toujours agitée sous la conduite d'un prélat respectable par l'innocence et la pureté de ses mœurs.

« Les premières années de l'épiscopat de M. de Noailles, son successeur, se passèrent assez tranquillement. Ce prélat avait d'abord accepté le plan le plus sage, celui de conserver une exacte neutralité entre les deux partis, de tomber à droite et à gauche sur tout ce qui pourrait blesser la vérité ou troubler la paix, et de se faire ou respecter ou craindre des deux côtés, par l'égalité de sa justice.

« Les jansénistes l'éprouvèrent les premiers, *par l'indiscrétion qu'ils eurent de rompre un silence forcé, qui cependant leur avait été salutaire*, et par l'impatience de recouvrer une liberté prématurée qui devait être pour eux le préliminaire d'une plus dure servitude. Leur P. Gerberon (379) s'avisa de faire paraître une *Exposition de la foi catholique*, dans laquelle on prétend qu'il renouvelait les erreurs condamnées dans les cinq fameuses propositions. Au premier bruit de ce livre, les disputes se rallumèrent, les deux partis s'émurent, et l'archevêque, obligé d'interposer sa nouvelle autorité pour étouffer la discorde renaissante, voulut le faire par une ordonnance de l'année 1696, qui ne satisfit aucun des deux partis, et dont ils firent ou l'éloge ou le blâme par une contradiction presque égale. »

Un nouvel incident vint donner une nouvelle activité à cette ardeur de disputes qui avait été si heureusement comprimée pendant trente-quatre ans. On vit paraître, en 1699, une espèce de libelle, sous le titre de *Problème ecclésiastique*, dans lequel on opposait Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons (en 1695), à Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris (1696). L'auteur avait l'air de demander, avec une modestie apparente où la malignité dominait, à qui l'on doit croire, de l'approbateur des *Réflexions morales* du P. Quesnel, ou du censeur de l'*Exposition de la foi*.

Le soupçon tomba d'abord sur les Jésuites: le cardinal de Noailles en parut convaincu et en conçut le plus vif ressentiment; « mais le véritable auteur de cet ouvrage fut enfin démasqué quelques années après. Dom Thierry de Viaixnes, Bénédictin, janséniste des plus outrés, qui fut mis à la Bastille par ordre du roi, avoua dans la suite que c'était lui qui avait composé le *Problème ecclésiastique* (380). »

Les Jésuites purent juger, par la facilité avec laquelle le cardinal de Noailles les avait présumés coupables, et par l'extrême difficulté qu'il eut de leur témoigner le regret de s'être trompé, combien ce prélat était indisposé contre eux.

Le cardinal de Noailles, sans contenter les jansénistes, avait assez laissé apercevoir com-

(378) Œuvres du chancelier d'Aguesseau, tome XIII, p. 162.

(379) Il y a ici erreur de la part du chancelier d'Aguesseau; l'*Exposition de la foi* est de Martin de Barcos, neveu de l'abbé de Saint-Cyran.

(380) Œuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 261.

bien il était opposé aux Jésuites, pour que les premiers se crussent assez forts pour le faire déclarer en leur faveur par un coup d'éclat, qui ne tendait à rien moins qu'à renouveler toute la controverse du livre de Jansénius, et à remettre en question tout ce qui avait été décidé.

On imprima, en 1702, le fameux *Cas de conscience* (381) : « On y supposait un confesseur embarrassé de répondre aux questions qu'un ecclésiastique de province lui avait proposées, et obligé de s'adresser à des docteurs de Sorbonne pour se guérir de scrupules ou vrais ou imaginaires. Un de ces scrupules roulait sur la nature de la soumission qu'on devait avoir pour les constitutions des Papes contre le jansénisme ; et l'avis des docteurs portait, qu'à l'égard de la question de *fait*, *le silence respectueux* suffisait pour rendre à ces constitutions toute l'obéissance qui leur était due. Un très-grand nombre de docteurs, à qui la consultation fut présentée, ne sentirent ni les piéges qu'on leur tendait, ni les conséquences de leur décision ; il y en eut environ quarante qui souscrivirent, sans beaucoup de réflexion, à la décision qui leur fut présentée et qui devint bientôt publique.

« Des ennemis du cardinal de Noailles (382) répandirent alors, et l'on a souvent répété depuis, que ce cardinal n'avait ignoré ni la consultation ni la réponse des docteurs, et qu'il avait approuvé ou toléré leurs avis. Mais j'ai toujours eu de la peine à croire, » dit le chancelier d'Aguesseau, « que ce fait pût être véritable ; et quelque grande que soit la sécurité de ce prélat, dont le caractère paisible est rarement troublé par la prévoyance de l'avenir, il ne paraît pas vraisemblable qu'il eût porté assez loin sa tranquillité pour ne pas sentir, dans le premier moment, l'orage que le *Cas de conscience* allait exciter..... Mais comme on ne vit point qu'il se donnât aucun mouvement pour en arrêter le débit dans son diocèse, ni pour le flétrir par une censure, on ne manqua pas de lui faire un crime de sa lenteur, qui passa d'abord pour une preuve de connivence. »

Il résulte de ce récit du chancelier d'Aguesseau, qui n'a jamais été accusé d'être trop favorable aux Jésuites, que la cour de Rome, Louis XIV et ses ministres, l'archevêque de Paris (M. de Harlay), et le P. de la Chaise, confesseur du roi, avaient laissé les jansénistes jouir de la plus grande tranquillité pendant trente-quatre ans ; qu'il ne tenait qu'à eux de conserver toujours cette existence paisible ; qu'on évita même de les inquiéter tant qu'ils n'attaquèrent par aucun acte public des décisions solennelles de l'Eglise, acceptées par tout le corps des évêques et confirmées par les lois de l'Etat. Il en résulte encore que ce furent les jansénistes eux-mêmes qui allèrent chercher, pour ainsi dire, la persécution, en bravant dans trois circonstances remarquables, par un éclat scandaleux, l'autorité civile et ecclésiastique.

C'est une observation qui n'a point échappé, dans le temps, aux magistrats chargés du ministère public.

M. Joly de Fleury (383), avocat général au parlement de Paris, disait, dans son réquisitoire du 9 mai 1703, au sujet du *Cas de conscience :* « Les évêques ne peuvent avoir trop d'attention ni de vigilance pour réprimer tous les efforts *de ces esprits inquiets qui veulent agiter éternellement des questions dangereuses sur une condamnation justement prononcée, rompent ainsi le silence dans le temps même qu'ils protestent de le garder, et troublent la paix de l'Eglise, sous prétexte de l'affermir.* »

M. Dudon tenait le même langage au parlement de Bordeaux, le 27 juin 1703 : « Il ne faut pas s'étonner si un pasteur vigilant (l'évêque de Sarlat) s'élève contre ceux qui voudraient encore troubler la paix de l'Eglise, et qui croient, dans des ouvrages anonymes, *pouvoir parler impunément de tout ce qu'ils disent eux-mêmes qu'on doit taire.* »

A peine le *Cas de conscience* fut-il connu à Rome, que le Pape Clément XI le condamna, avec les qualifications les plus sévères, par un bref du 12 février 1703, et écrivit en même temps au roi pour lui porter ses plaintes de la témérité des docteurs de Paris, dont la décision tendait à faire renaître toutes les anciennes contestations.

Le cardinal de Noailles se trouva alors extrêmement embarrassé ; « et prévoyant qu'il ne pourrait se dispenser de suivre l'exemple du Pape, il crut apparemment qu'il lui serait plus honorable de le prévenir ; mais il ne prévint que l'arrivée du bref en France, et non pas le bref même, puisque le bref était du 12 (février), et que l'ordonnance de ce prélat n'était que du 22 ; il y eut même, » ajoute le chancelier d'Aguesseau en plaisantant, « des chronologistes trop exacts, qui prétendirent qu'il y avait quelque erreur dans la date de cette ordonnance, et que la nouvelle du bref,

(381) Œuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 200.

(382) Si l'on peut ajouter foi à des pièces manuscrites que nous avons entre les mains, ce soupçon n'était pas tout à fait dénué de fondement. On y lit : « que le cardinal de Bouillon racontait à M. Chalmette, à Rome, que, passant par la Suisse, en 1711, pour se rendre à Rome, il y vit le docteur Petit-Pied, qui lui dit, *que le cardinal de Noailles, qui l'avait fait exiler, lui avait fait faire les choses pour lesquelles il était exilé.* Le docteur Bourlet, qui avait été également exilé pour avoir porté le *Cas de conscience* à signer aux quarante docteurs, étant venu à la Rochelle, en 1713, dit à M. de Hillerin, alors trésorier de la Rochelle, *que c'était par l'ordre du cardinal de Noailles lui-même qu'il avait fait cette démarche.* »

Les historiens mêmes du parti janséniste ont écrit et imprimé. du vivant même du cardinal, « qu'on savait très-certainement que le *Cas de conscience* fut montré à M. le cardinal de Noailles, et que quelques docteurs, avant de le signer, consultèrent Son Eminence, qui trouva bon qu'ils le signassent, *pourvu qu'ils ne la commissent pas.* » (*Histoire du Cas de conscience*, avertissement, page VIII.)

(383) Guillaume-François Joly de Fleury, avocat général au parlement de Paris en 1703, et procureur général au même parlement en 1717, se démit de cette charge en 1746, et mourut le 22 mars 1756, dans sa 81e année.

qui était sur le point d'arriver, le fit rétrograder de quelques jours, afin que cette censure parût l'ouvrage d'un zèle libre et indépendant, plutôt que d'une complaisance forcée et d'une espèce de servitude. Quoi qu'il en soit, on vit paraître, presque en même temps, et le bref du Pape et le mandement du cardinal de Noailles, qui, sans en faire ici un plus long détail, eut le sort de presque tous ses autres ouvrages, c'est-à-dire d'aliéner les jansénistes sans lui gagner leurs adversaires.

« Il prit en même temps le parti d'écrire une grande lettre au Pape, où, pour se justifier du reproche que Sa Sainteté avait semblé lui faire de sa trop grande indulgence, il lui expliquait les circonstances de cette affaire, la censure qu'il avait prononcée, la soumission et la rétractation de presque tous les docteurs qui avaient eu l'imprudence de signer le *Cas de conscience*, l'arrêt que le roi avait rendu le 5 mars, pour le condamner, et enfin la joie que le cardinal avait de voir son jugement confirmé par celui du Pape, dont il avait reçu le bref le même jour qu'il avait publié sa censure. Bien des gens crurent, selon le chancelier d'Aguesseau, qu'il aurait pu renverser la phrase, et dire *qu'il avait publié sa censure le même jour qu'il avait reçu le bref* (384). »

Il est vrai que le cardinal s'était donné beaucoup de mouvement pour obtenir le désaveu des docteurs qui avaient signé le *Cas de conscience*, et qu'il y avait réussi ; tous s'étaient en effet rétractés, à l'exception d'un seul. Il avait été puissamment secondé, dans le succès de cette négociation par Bossuet qui vivait encore. L'opinion de ce grand homme (385), sur l'insuffisance du *silence respectueux*, n'était ni secrète ni équivoque (386) : il était également excité par le désir de tirer le cardinal de Noailles du mauvais pas où il s'était imprudemment engagé ; mais il était affligé de voir quelques esprits inquiets, dont ce prélat était environné, se prévaloir de sa faiblesse pour ressusciter des disputes assoupies depuis si longtemps. Bossuet mourut au commencement de l'année suivante, le 12 avril 1704 ; et ce fut le plus grand de tous les malheurs pour l'Eglise de France. Il est vraisemblable que l'intervention de son nom et de son autorité aurait suffi pour prévenir les éclats fâcheux qui suivirent sa mort.

Louis XIV fit adresser à tous les évêques le bref du 12 février 1703, qui condamnait le *Cas de conscience*. La lettre des secrétaires d'Etat portait : « Que le roi n'avait rien plus à cœur que de s'opposer fortement au renouvellement des troubles que les propositions condamnées de Jansénius avaient excités, et que Sa Majesté avait si heureusement apaisés. »

Quelques évêques (387), en recevant, pour ainsi dire, des mains du roi, le bref du Pape, se persuadèrent ou se laissèrent persuader que l'intention de Sa Majesté était qu'ils lui donnassent la plus grande publicité, et ils appuyèrent les ordonnances qu'ils rendirent contre le *Cas de conscience* sur l'autorité de ce bref.

Mais le chancelier de Pont-Chartrain, le premier président de Harlay (388), M. d'Aguesseau et les principaux magistrats du parlement de Paris, représentèrent au roi combien il était contraire aux maximes reçues en France, de donner un caractère d'autorité aux bulles et aux rescrits de la cour de Rome, avant qu'ils eussent été revêtus de la sanction de l'autorité royale et de toutes les formes prescrites par les lois et les usages du royaume.

Louis XIV se rendit à ces observations, il laissa au parlement la liberté d'exercer son ministère; mais le chancelier d'Aguesseau nous apprend à cette occasion une anecdote qui prouve jusqu'à quel point Louis XIV portait la surveillance et l'attention de tous les détails de l'administration. Ce prince parut craindre que l'esprit de corps ou la jalousie du pouvoir n'exagérât le zèle de ses magistrats, et ne leur permît pas de renfermer leurs expressions dans cette mesure d'égards, de décence et de respect que les premiers ordres d'un Etat doivent toujours observer entre eux ; il exigea formellement que le premier président, le procureur général et l'avocat général missent sous ses yeux, avant de les présenter au parlement, les projets des conclusions, du réquisitoire et de l'arrêt, se réservant d'en retrancher tout ce qui lui paraîtrait blesser le respect dû au caractère épiscopal. Les mêmes ordres furent adressés aux procureurs généraux des parlements d'Aix et de Bordeaux.

C'est dans ces détails presque indifférents et qui échappent toujours à l'histoire, qu'on observe avec quel art et quelle sagesse Louis XIV sut, jusqu'au dernier moment, retenir dans ses mains les rênes du gouvernement et tous les fils de l'administration ; c'est cependant ce même monarque que quelques écrivains du XVIIIe siècle ont voulu nous représenter comme toujours gouverné et même comme incapable de gouverner.

Fénelon connaissait les lois et les maximes du royaume, et savait les respecter, quoiqu'il ne dissimulât pas son opinion sur l'abus que les magistrats en faisaient trop souvent par cette espèce de rivalité dont les corps ont tant de peine à se défendre. On n'eut point à reprocher à Fénelon de montrer un zèle précipité, ni de mêler à des actes de

(384) Œuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 203.

(385) *Voyez sa lettre aux religieuses de Port-Royal.*

(386) On voit dans un mémoire manuscrit de M. Champflour, évêque de la Rochelle, que Bossuet s'était élevé de la manière la plus forte contre le *Cas de conscience*, dans plusieurs lettres qu'il lui avait écrites à ce sujet.

(387) Les évêques de Clermont, de Sarlat, d'Apt et de Poitiers.

(388) Achille de Harlay, d'abord conseiller et procureur général au parlement de Paris, devint premier président de cette compagnie le 13 novembre 1689, par la démission de M. de Novion ; en exerça les fonctions jusqu'en 1707, qu'il donna lui-même sa démission, et mourut le 23 juillet 1712, âgé de 73 ans.

juridiction ecclésiastique la plus légère irrégularité dans les formes. La plupart des évêques de France avaient déjà condamné le *Cas de conscience*, lorsque l'archevêque de Cambrai fit entendre sa voix. Ce ne fut que le 10 février 1704 qu'il publia une instruction pastorale, dans laquelle il évita de parler du bref du Pape; mais cette instruction pastorale l'engagea dans une longue suite d'écrits du même genre, parce qu'il y établit quelques principes sur lesquels les sentiments étaient partagés. D'ailleurs cette instruction pastorale embrassait des objets très-étendus; elle offrait un tableau historique et dogmatique de toute la controverse du jansénisme, depuis son origine jusqu'à l'époque où, après un long calme, on voyait de nouvelles tempêtes s'élever avec plus de violence que jamais. La célébrité de l'auteur, le mérite de l'ouvrage, la méthode simple, claire et nouvelle qui s'y faisait remarquer, la modération qui en formait le caractère dominant, fixèrent en un moment l'attention universelle. Ce fut ce qui engagea les plus habiles défenseurs du parti qu'il combattait, à réunir toutes leurs forces contre celui de leurs adversaires qui leur paraissait le plus redoutable.

M. de Saint-Simon dit dans ses *Mémoires* que le silence aurait dû être le partage d'un évêque qui avait eu le malheur d'errer et d'être condamné; il nous semble au contraire que l'édifiante soumission de Fénelon lui donnait plus qu'à tout autre le droit de faire valoir l'autorité de l'Eglise. Si la modestie lui défendait de se proposer lui-même pour modèle, ses instructions contre l'erreur acquéraient encore plus de force par le silence même qu'il gardait sur la religieuse docilité dont il avait offert l'exemple.

II. — *Instruction pastorale de Fénelon sur le jansénisme.*

Fénelon commence cette instruction pastorale par fixer le véritable état de la question. Il est nécessaire de rapporter ses propres paroles, pour montrer jusqu'à quel point l'ignorance et la mauvaise foi ont dénaturé les faits les plus simples et les plus clairs.

« L'Eglise, » dit Fénelon (389), « n'a jamais prétendu décider que *l'intention personnelle de Jansénius* ait été d'enseigner les hérésies pour lesquelles elle a condamné ce livre; elle ne juge point des sentiments intérieurs des personnes. Ce secret des cœurs est réservé à Dieu; quand elle parle du sens d'un auteur, elle n'entend parler que de celui qu'il exprime naturellement par son texte.

« L'Eglise n'a pas même décidé que cette combinaison de lettres, de syllabes et de mots qui composent précisément les cinq propositions, se trouve insérée dans le texte de Jansénius.

« Tous les actes ecclésiastiques ne parlent depuis cinquante ans que *d'extrait, d'abrégé d'opinions, de dogmes, de doctrine contenue dans le livre*, et jamais des cinq propositions comme insérées *mot pour mot* dans le texte de Jansénius. Ainsi les cinq propositions ne sont données que comme l'abrégé du livre, et le livre est donné comme l'ouvrage où le sens des propositions est plus amplement expliqué. »

Fénelon fait voir ensuite comment chacune des cinq propositions, c'est-à-dire chacune des erreurs réduite sous la forme d'une proposition, se trouve présentée, développée, inculquée dans les différentes parties du livre et dans l'ensemble de l'ouvrage. Il montre avec la dernière évidence, que si le système des disciples de Jansénius, au sujet de la distinction *du fait et du droit* et du *silence respectueux*, était une fois adopté, il n'était aucune hérésie, il n'était aucun hérétique qui ne fussent en droit d'éluder avec les mêmes subtilités les jugements et les anathèmes de l'Eglise.

« Un jugement du Saint-Siége, reçu unanimement de toutes les Eglises, est autant revêtu de l'autorité de l'Eglise que les canons du concile de Trente, qui anathématisent les textes où la doctrine des protestants est recueillie. Si on permettait aux disciples de Jansénius d'éluder par la distinction du *fait* et du *droit* les bulles qui ont été reçues par le consentement de toutes les Eglises, tous les protestants pourraient se servir d'un exemple aussi décisif pour éluder par la même distinction tous les canons du concile de Trente; ils ne manqueraient pas de dire que le concile s'est trompé sur la vraie signification des textes; ils rejetteraient les anathèmes sur des sens forcés et étrangers aux textes anathématisés, pour rendre la décision vaine et illusoire; ils diraient que les canons du concile, aussi bien que les bulles des Papes, ont pris les textes à contre-sens; ils se retrancheraient dans un *silence respectueux* pour *le fait* du concile dans ses canons, comme les défenseurs de Jansénius s'y retranchent pour l'erreur de *fait* qu'ils imputent aux bulles à l'égard du livre de cet auteur (390). »

Les jansénistes prétendaient qu'il existait une grande différence entre leur cause et celle des protestants; que ces derniers ont été condamnés par un concile général, tandis que les cinq propositions ne l'ont été que par les bulles des Papes. Fénelon leur enlève cette dernière ressource par l'autorité de saint Augustin, dont ils se disaient les disciples et les défenseurs. « *Faut-il assembler un concile,* » disait saint Augustin, « *pour condamner une hérésie évidente, comme si aucune hérésie n'avait jamais été condamnée que par un concile assemblé; mais plutôt il est arrivé très-rarement qu'il ait été nécessaire d'en assembler pour de telles condamnations. Il y a eu incomparablement plus d'hérésies qui ont mérité d'être rejetées et condamnées dans le lieu où elles ont pris naissance, et qui de là ont été connues dans tout le reste de la terre comme devant être évitées.* Soit que l'Eglise parle dans une assemblée générale, ou que, sans assemblée générale, elle s'unisse au premier siége

(389) *Instruction pastorale du 10 février 1704.* (Manuscrits.)

(390) *Instruction pastorale.*

dans une décision qu'il a faite, elle est toujours la même Eglise à laquelle le Saint-Esprit est promis (391). »

Fénelon ajoute, au sujet de saint Augustin, un raisonnement qui nous a paru concluant contre les disciples de Jansénius. Ils mettaient toujours en avant la conformité de la doctrine de leur maître avec celle de saint Augustin, que l'Eglise a souvent adoptée, comme la règle de ses décisions sur les matières de la grâce. « Mais comment se fait-il, » disait Fénelon, « que vous ayez une si grande déférence pour l'autorité de l'Eglise lorsqu'elle approuve saint Augustin, et que vous la rejetiez lorsqu'elle condamne Jansénius? Ou l'approbation de l'Eglise fait la principale autorité de la doctrine de saint Augustin, ou elle n'ajoute aucune autorité à ses opinions; si elle n'ajoute aucune autorité à ses opinions, vous n'avez pas plus le droit de vous appuyer de ses sentiments, que de ceux de tout autre Père de l'Eglise. Si, au contraire, la doctrine de saint Augustin emprunte sa principale autorité de l'approbation de l'Eglise, pourquoi voulez-vous que l'Eglise n'ait pas autant d'autorité lorsqu'elle condamne Jansénius, que lorsqu'elle approuve saint Augustin? l'Eglise ne peut pas être moins infaillible pour condamner les textes hérétiques que pour approuver ceux qui sont purs et orthodoxes (392). »

Fénelon rappelle ensuite tout ce qui s'était passé au sujet de la paix de Clément IX. Il observe avec raison « qu'il faut d'abord mettre à part toutes les lettres missives des particuliers, tous les raisonnements des négociateurs, et tous les motifs imputés aux personnes qui ont eu quelque part à cette affaire; qu'on doit se renfermer uniquement dans les actes ecclésiastiques qui sont les seules preuves de droit et les seules formes par lesquelles l'Eglise déclare authentiquement ses intentions. Or, tous ces actes authentiques prouvent évidemment que Clément IX et ses successeurs ont exigé une souscription pure et simple du *formulaire*, sans aucune *restriction* ni *distinction*, et que les évêques réfractaires s'étaient conformés, dans tous leurs actes publics, à l'intention bien connue de l'Eglise (393). »

Il relève ensuite l'indécence, le peu de bonne foi et les inconséquences *de ce silence respectueux* dans lequel les disciples de Jansénius s'étaient retranchés. Il fait voir, par les écrits des jansénistes les plus ardents et les plus vénérés dans leur parti, comment ce *silence respectueux* autorise le parjure, l'hypocrisie, les restrictions mentales, et l'attachement aux erreurs les plus monstrueuses dans tous ceux qui voudraient en faire usage pour se jouer de l'Eglise et de ses décisions les plus authentiques.

Nous reviendrons bientôt sur la partie de cette instruction pastorale où Fénelon établit son opinion de l'infaillibilité de l'Eglise sur *les faits dogmatiques*. Elle donna lieu à un grand nombre de discussions dont nous aurons à rendre compte.

Fénelon finit cette instruction pastorale par ce langage de charité, de modération et d'indulgence, auquel on reconnaît toujours le style et l'âme de Fénelon, lors même qu'il s'adresse à ceux dont il combat les opinions. « A Dieu ne plaise que nous nous élevions ici avec un zèle amer contre les défenseurs de Jansénius! Dieu sait jusqu'à quel point nous craignons toute préoccupation et toute partialité.... La charité ne pense point le mal, et croit facilement le bien; loin d'éclater contre quelque particulier qui aurait, avec de la bonne foi et de la docilité pour l'Eglise, quelque prévention pour la doctrine de Jansénius, nous ne songerions qu'à soulager son cœur, et qu'à l'attendre pour le détromper peu à peu; nous nous oublierions nous-même, plutôt que d'oublier jamais cette aimable leçon de l'Apôtre : *Recevez avec ménagement celui qui est faible dans la foi, sans entrer dans des disputes de pensées* (394). Nous mourrions content si nous avions le bonheur de voir les défenseurs de Jansénius, doux et humbles de cœur, tourner leurs talents et leurs travaux en faveur de l'autorité qu'ils combattent. Ils sont sages, il est vrai; mais ils n'ont point assez connu les bornes de cette sagesse sobre et tempérée que l'Apôtre nous recommande. Ils doivent nous permettre de leur dire ce que saint Augustin disait à saint Victor : *Avec le génie que Dieu vous a donné, il paraît que vous serez véritablement sage si vous ne croyez pas l'être*. Nous leur donnons avec plaisir la louange que ce saint docteur donnait à ses adversaires, qu'il nomme *des esprits forts et pénétrants*, « *fortissima et célerrima ingenia.* » Chacun tient son esprit en captivité sous le joug de la foi, quand il s'agit, par exemple, de croire que le corps de Jésus-Christ est caché dans l'Eucharistie, sous l'apparence du pain; mais on n'accoutume point assez son esprit à croire que le Saint-Esprit parle dans cette assemblée d'hommes pécheurs et imparfaits, qu'on appelle le corps des pasteurs. La vue des hommes faibles qui font les décisions de l'Eglise, forme en nous une tentation plus subtile et une révolte plus violente à notre propre sens, que la vue des espèces du pain dans l'Eucharistie. On n'ose douter en général que l'Eglise ne soit, suivant les promesses, toujours assistée par le Saint-Esprit; mais en détail on cherche des distinctions subtiles pour éluder cette autorité qu'on aurait horreur de combattre directement. C'est notre propre sens qui est l'idole de notre cœur; c'est la liberté de pensée dont notre cœur est le plus jaloux. Notre jugement est le fond le plus intime de nous-mêmes; c'est ce qui nous coûte le plus à nous laisser arracher. Au reste, nous ne présumons point de nos propres forces; trop heureux de nous taire le reste de nos jours, si nous n'étions pas dans la nécessité de veiller et d'instruire un grand

(391) *Instruction pastorale.*
(392) *Ibid.*
(393) *Ibid.*

(394) *Infirmum autem in fide assumite, non in disceptationibus cogitationum.* (*Rom.* XIV, 1.)

tion pastorale. C'est ce qu'on peut recueillir du récit du chancelier d'Aguesseau. « Le cardinal de Noailles, en remettant de la part du roi la constitution du Pape à l'assemblée du clergé, crut qu'il convenait de l'annoncer par un discours dans lequel *on lui reproche d'avoir parlé trop faiblement contre les jansénistes, et trop fortement contre l'archevêque de Cambrai et quelques autres évêques, fauteurs de la doctrine de l'infaillibilité de l'Eglise sur les faits dogmatiques. On fut surpris, en entendant son discours, que lui seul n'eût pas aperçu le piége qu'il se tendait à lui-même. Il le sentit à la fin; mais il n'était plus temps, et l'on verra dans la suite le dégoût que ce discours lui attira* (402). »

Ce dégoût, résultat forcé du mécontentement que son discours excita dans l'assemblée, « fut la résolution un peu humiliante de conjurer l'orage en le supprimant; contre l'usage, il ne fut point imprimé dans le procès-verbal de l'assemblée (403). »

Aussitôt que l'assemblée du clergé eut accepté la bulle, le roi fit expédier des lettres patentes, en date du 31 août 1705, pour la faire enregistrer au parlement. Comme tout avait été concerté d'avance entre la cour de Rome, la cour de France et les principaux magistrats, et que d'ailleurs la bulle ne renfermait aucune des clauses qui provoquent si souvent des modifications, l'enregistrement ne pouvait éprouver et n'éprouva aucune difficulté. Ce fut le 4 septembre 1705 que M. Portail (403*), depuis premier président, porta la parole en qualité d'avocat général. Son discours offre les traces précieuses de cette antique gravité qui distinguait la magistrature sous le règne de Louis XIV, et de cet heureux accord de la fermeté pour le maintien des lois du royaume, avec le respect pour l'autorité des premiers pasteurs dans les matières de religion. En un mot, on y reconnait ce caractère de sagesse, de convenance et de modération que Louis XIV avait imprimé à toutes les parties du gouvernement, et dont malheureusement on ne s'éloigna que trop souvent sous le règne suivant. M. Portail expliqua dans son réquisitoire le véritable esprit de la bulle, en disant « qu'elle condamnait ce mystère équivoque d'un silence purement extérieur et souvent de mauvaise foi, qui ne va ni jusqu'à toucher le cœur, ni jusqu'à soumettre l'esprit; plus propre à couvrir le mal qu'à le guérir; à perpétuer l'erreur qu'à la détruire; qui n'affecte d'en cacher le venin que pour le répandre plus librement dans les conjonctures plus favorables; et qui ne fait consister l'obéissance due aux oracles prononcés par l'Eglise, qu'à ne pas contredire en public des vérités que l'on se réserve le droit de censurer en secret. »

IV. — *Opinion de Fénelon sur l'infaillibilité de l'Eglise sur les faits dogmatiques.*

La manière franche et décidée dont Fénelon s'était exprimé sur l'infaillibilité de l'Eglise dans le jugement *des faits dogmatiques*, l'engagea dans une longue suite d'écrits et d'instructions publiés dans les années 1705 et 1706. On aurait tort de supposer que tout l'intérêt de cette controverse s'est évanoui avec la question particulière qui l'avait fait naitre; il n'est point de question ni de controverse théologique à laquelle on ne puisse ramener l'examen et la discussion de la nature, de l'étendue et des bornes de l'infaillibilité de l'Eglise. Les écrits de Fénelon sur cette matière excitèrent contre lui toute l'amertume du parti qu'il combattait, et qui voyait s'élever dans l'archevêque de Cambrai un adversaire aussi redoutable pour les disciples de Jansénius, que Bossuet, qui venait d'expirer, l'avait été autrefois pour les disciples de Luther et de Calvin.

Mais si les écrits théologiques de Fénelon ajoutèrent encore à l'opinion que l'on avait depuis longtemps de ses talents et de ses connaissances dans les matières ecclésiastiques, quelques-uns de ses collègues, qui pensaient comme lui sur le fond de la question, parurent craindre qu'il n'eût excédé les bornes, au moins dans l'expression de ses sentiments et de ses idées.

On se rappelait que M. de Péréfixe n'avait exigé qu'*une foi humaine*, en demandant aux religieuses de Port-Royal de signer le formulaire. On a vu que Bossuet s'était pareillement réduit à leur demander « cette soumission et cette *croyance* pieuse, laquelle peut être souvent appuyée sur une si grande autorité, qu'on ne peut la refuser sans une rébellion manifeste; *soumission et croyance pieuse*, qu'il place au-dessous de la foi, vertu théologale. » Mais en même temps Bossuet avait évité d'entrer, *quant à présent*, dans la discussion de l'infaillibilité de l'Eglise sur *les faits dogmatiques*.

Plus récemment encore, on avait vu l'évêque de Chartres, dont le zèle très-prononcé contre le jansénisme était assez généralement connu, s'exprimer dans son mandement contre le *Cas de conscience* d'une manière différente de celle de Fénelon. « Nous ne disons pas, écrivait l'évêque de Chartres, qu'il faille croire de *foi divine* un fait non révélé; mais nous soutenons que la vérité de ce fait a une liaison étroite avec le dogme après la décision de l'Eglise. Nous disons qu'il est nécessaire que l'Eglise en décide *sûrement* pour conserver le dépôt de la foi. »

On concluait de cette différence de langage que l'opinion de Fénelon était en contradiction avec celle des évêques même les plus ardents contre le *jansénisme*, et que son imagination l'entraînait toujours au delà de la ligne où un exact théologien doit s'arrêter. Cependant, en lisant les nombreux écrits que Fénelon a publiés sur ce point de controverse, on reconnaîtra facilement que cette différence apparente ne consistait que dans

(402) Œuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 233.

(403) *Ibid.*

(403*) Antoine Portail fut nommé premier président du parlement de Paris, le 14 septembre 1724 et mourut le 3 mai 1736.

l'énoncé de quelques expressions. Plus il a développé son opinion, plus il a su lui donner de poids et de force en l'appuyant de toute l'autorité de la tradition ecclésiastique et des raisons les plus convaincantes.

Mais il faut d'abord connaître exactement l'opinion de Fénelon, que quelques écrivains ont affecté de dénaturer.

C'est ainsi qu'on avait prétendu *qu'il voulait faire de chaque texte nouvellement condamné un nouvel article de foi, en attribuant à l'Eglise une connaissance surnaturelle, inspirée et infuse de tous les textes.*

Fénelon répond en deux lignes à cette imputation insensée, et il déclare : « Que l'infaillibilité qu'il attribue à l'Eglise est cette infaillibilité générale qui n'exige *ni connaissance surnaturelle ni inspiration infuse ;* et que, loin d'avoir fait de chaque texte *un nouvel article de foi*, il n'a pas même voulu, à cet égard, parler de *foi divine* (404). »

Il explique comment les *promesses faites à l'Eglise*, qui sont certainement *d'un ordre surnaturel*, s'accomplissent cependant par des *moyens naturels*, ainsi qu'une multitude d'autres promesses *surnaturelles ou miraculeuses*, dont l'Ecriture fait mention. « Dieu veille afin qu'il y ait toujours des évêques validement consacrés, qui s'assemblent librement au besoin, qui soient suffisamment instruits et attentifs, et que nul motif corrompu n'entraîne jamais contre la vérité dont ils sont les dépositaires. Il peut y avoir, dans le cours d'un examen, certains mouvements irréguliers ; mais Dieu en sait tirer ce qu'il lui plaît ; il les amène à sa fin, et la conclusion qu'il a promise vient infailliblement au point précis qu'il a marqué (405). »

Fénelon distingue ensuite, avec tous les théologiens, « *l'assistance spéciale du Saint-Esprit* donnée à l'Eglise *selon la promesse*, d'avoir la connaissance *inspirée* et *infuse*, telle que les prophètes et les apôtres l'ont eue lorsqu'ils ont écrit les livres sacrés. Cette connaissance *inspirée* et *infuse* n'est point nécessaire à l'Eglise, lors même qu'elle décide sur les dogmes les plus fondamentaux : il suffit qu'elle ait seulement une *assistance spéciale de grâce* qui la préserve de l'erreur. Ainsi, d'un côté, Dieu *promet* que l'Eglise ne se trompera point sur les livres qu'elle condamne ; d'un autre côté, il la préserve, *par sa grâce*, de toute erreur à cet égard. La *promesse* répond de la *grâce ; la grâce*, jointe aux moyens *naturels* que la Providence dispose, accomplit la *promesse* (406). »

On avait objecté à Fénelon, qu'il résultait de son système qu'on devait reconnaître pour *article de foi* tout ce que l'Eglise décide avec une autorité infaillible. Il montre combien cette imputation était peu fondée par les autorités mêmes qu'on lui opposait, telles que celles de saint Thomas et de Bellarmin, qui enseignent que l'Eglise est infaillible sur plusieurs points qu'ils sont bien loin de proposer comme des *articles de foi.*

« Il y a une différence essentielle, » dit Fénelon, « et que tout véritable théologien voit du premier coup d'œil, entre la *révélation immédiate* de Dieu même, et la déclaration *infaillible* de cette assemblée d'hommes qu'on appelle l'*Eglise*. Il y a une différence essentielle entre l'*inspiration* des écrivains sacrés à qui la *révélation immédiate* a été faite, et la *simple assistance spéciale* qui a été *promise* à l'Eglise pour la préserver de l'erreur, quand elle juge sur les textes orthodoxes ou hérétiques. L'Eglise est *spécialement assistée du Saint-Esprit*, et par cette *assistance*, elle est *infaillible* pour garder le dépôt ; mais elle n'est point *inspirée* comme les écrivains sacrés, elle ne reçoit point comme eux une *révélation immédiate*. Confondre des choses si différentes, c'est confondre les premiers éléments de la théologie. C'est l'*infaillibilité* de l'Eglise que nous avons proposée comme étant contenue dans la *révélation*, parce qu'elle est *promise*, et que la *promesse* est une *révélation divine ;* mais quant au jugement de l'Eglise qui condamne ou qui approuve un livre ou une proposition, ce n'est point une *vérité révélée* en elle-même, et ce jugement ne tient à la *révélation* que par l'infaillibilité *promise* à l'Eglise (407). »

Après avoir clairement établi sa véritable opinion, et l'avoir dégagée de tous les nuages dont on avait prétendu l'obscurcir, Fénelon fait voir que cette opinion, qu'on voulait lui reprocher comme nouvelle, comme singulière, comme exagérée, était celle que le clergé de France avait solennellement professée sur la question même qui faisait l'objet de la controverse. Il cite, à ce sujet, les paroles bien remarquables de la relation rédigée, approuvée et publiée par l'assemblée de 1656, sur le *fait* de Jansénius, relation confirmée par l'autorité et l'approbation de toutes les assemblées suivantes. L'assemblée de 1656 examinait le mérite et la valeur de la *distinction du fait*, imaginée depuis peu par les disciples de Jansénius, pour soustraire la doctrine de leur maître à la condamnation prononcée par Innocent X, contre les cinq propositions. L'assemblée déclare : « Qu'elle ne s'engage pas maintenant à traiter des bornes dans lesquelles doit être restreinte la maxime qui a été avancée touchant l'erreur de *fait ;* elle s'entend des *causes privées et spéciales*, comme parle le Pape saint Léon, qui sont traitées devant les conciles et les Papes ; mais il faut ajouter, pour l'instruction des faibles, afin qu'ils ne soient trompés en d'autres occasions, qu'elle n'a point lieu *aux questions du fait, qui est inséparable des matières de foi ou des mœurs générales de l'Eglise*, lesquelles sont fondées sur les saintes Ecritures, dont l'interprétation dépend de la tradition catholique, qui se vérifie par le témoignage des Pères dans la suite des siècles. Cette *tradition*, qui consiste *en fait, est déclarée par l'Eglise avec la même autorité qu'elle juge de la foi ;* autrement il arri-

(404) *Instruction pastorale* du 2 mars 1705
(405) *Ibid.*
(406) *Ibid.*
(407) *Ibid.*

verait que toutes les vérités chrétiennes seraient dans le doute et l'incertitude qui est opposée à la vérité constante et immobile de la foi (408). »

Il est vraisemblable que si Fénelon se fût trouvé à l'assemblée de 1705, au moment où le cardinal de Noailles dénonça son opinion avec tant d'amertume, il se serait borné à prier ce prélat et l'assemblée de vouloir bien se faire rapporter le procès-verbal de l'assemblée de 1656, et prendre lecture du passage que nous venons de citer.

Mais Fénelon ne se bornait pas à démontrer que son opinion n'était ni nouvelle ni singulière : il établit, par deux preuves de la plus grande force, que l'*infaillibilité promise à l'Eglise*, et appuyée sur une *assistance spéciale du Saint-Esprit pendant la longue durée des siècles*, peut seule assurer les fondements de la *foi* et de la *révélation*, en même temps qu'elle préserve l'Eglise de toute erreur dans ses jugements.

Les fondements de la *foi* et de la *révélation* reposent sans doute, de l'aveu général, sur l'authenticité des livres saints, ou plutôt des versions qui nous ont transmis le texte original.

« Or, « dit Fénelon, » il est certain, de l'aveu de tous les Chrétiens, que nous n'avons aucun texte *autographe*, c'est-à-dire écrit de la propre main, ou dicté par la propre bouche des auteurs inspirés, pour aucune partie de la Bible, non pas même pour celles qui nous restent en leur langue originale; par exemple, nous avons l'Ancien Testament en hébreu, qui est la langue dans laquelle il a été écrit par Moïse, par les prophètes et par les autres auteurs inspirés; mais les *autographes* ne se trouvent point sur la terre depuis un grand nombre de siècles; la prodigieuse antiquité de ces livres fait qu'il n'en reste, depuis cette première antiquité, que des copies de copies, très-éloignées des originaux. Les savants mêmes sont persuadés qu'il s'est glissé beaucoup de fautes, par une si longue suite de siècles, dans les exemplaires hébreux, tant de fois copiés, et que cet accident est arrivé par la négligence ou par les divers préjugés de tant de copistes. Presque tout le Nouveau Testament a été d'abord écrit en grec, et nous avons cette édition originale, mais nous n'en avons aucun texte *autographe*. Ceux qui sont sortis immédiatement des mains des apôtres et des évangélistes ne restent plus dans le monde, et il y a déjà bien des siècles qu'ils étaient consumés ou perdus. Il ne nous reste que les copies qui en ont été faites sur d'autres copies, en remontant jusqu'aux copies du premier siècle.

« Nous n'avons même que la version grecque de l'Evangile de saint Matthieu et de l'Epître aux Hébreux, originairement écrits en hébreu. A l'égard du texte original de ces deux parties du Nouveau Testament, non-seulement nous n'avons pas les *autographes* de saint Matthieu et de saint Paul, mais encore nous n'avons que des copies de copies de la version grecque que quelque traducteur en fit autrefois. Il nous est donc impossible de vérifier, par aucune voie naturelle et humaine, 1° si les copies qui nous restent des éditions de langue originale sont conformes aux *autographes* perdus, ou si elles en sont différentes; 2° si les versions des livres, qui ne nous restent plus dans la langue originale, sont à peu près correctes, ou essentiellement différentes de la signification des *autographes*.

« Il faut néanmoins nécessairement que nous ayons quelques textes de l'Ecriture, dont l'Eglise puisse nous dire infailliblement : *Voilà la vraie parole de Dieu*. Il est vrai que l'authenticité d'un texte ne suppose pas toujours qu'il soit absolument correct et exempt des défauts même les plus légers. Il suffit qu'il soit conforme à l'*autographe* ou parole originale de Dieu dans tous les points importants, et que les défauts légers qui y restent ne nuisent ni à la doctrine, ni aux mœurs.

« Mais, afin que nous puissions recevoir un texte comme authentique, il faut bien que nous soyons assurés, par une *autorité infaillible*, que ce texte, qui est dans nos mains et que nous lisons comme s'il était le texte *autographe*, est à peu près conforme au texte de ces *autographes*, dont il est une copie ou une version.

« Il faut donc reconnaître que l'Eglise est *infaillible* en vertu des *promesses*, pour nous répondre d'un texte authentique, c'est-à-dire à peu près conforme aux *autographes*; il faut aussi, en ce cas, qu'elle soit *infaillible* pour décider s'il y a quelque version qui soit authentique, c'est-à-dire à peu près conforme à la langue originale.

« Or, il est évident que l'*infaillibilité* sur les éditions et sur les versions embrasse un nombre presque infini de *faits* sur la grammaire et sur la valeur des termes en chaque langue, pour comparer les significations des textes, et que *ces faits sont bien postérieurs à la révélation* (409). »

Cette *infaillibilité* de l'Eglise, dans le jugement qu'elle prononce sur des versions de l'Ecriture sainte, était un argument sans réplique contre les disciples de Jansénius : ils reconnaissent, en effet, que le concile de Trente a eu le droit de prononcer avec une autorité *infaillible* que la *Vulgate* est une version authentique, quoique la tradition ne nous enseigne point que l'authenticité de la *Vulgate* soit *révélée* de Dieu. Personne n'ignore que, quelque ancienne qu'on puisse la supposer, elle est moins ancienne que les apôtres qui ont fini la *révélation*. Sans cette autorité *infaillible*, inhérente à l'Eglise en vertu des *promesses*, tous les fondements de la *foi* et de la *révélation* s'écrouleraient, puisqu'ils reposent entièrement sur l'authenticité des Livres sacrés.

C'est avec la même force de raisonnement que Fénelon démontre que l'autorité des conciles œcuméniques, qui forment, après les Livres sacrés, la règle la plus certaine de la

(408) Procès-verbal de l'assemblée de 1656.

(409) *Instruction pastorale du 2 mars 1705.*

doctrine et des mœurs, s'écroulerait elle-même si elle ne reposait pas sur l'infaillibilité attribuée par les *promesses à l'Eglise subsistante*.

« En effet, que de controverses et de discussions critiques ne pourrait-on pas établir sur l'histoire et sur les règles de la convocation de chaque concile, pour savoir si ce concile a été réellement tenu, s'il a été bien convoqué, s'il a décidé librement, et si le texte de sa décision a été tel qu'on nous le produit (410). »

C'était sur toutes ces questions de *fait* que les protestants cherchaient à contester l'autorité du concile de Trente et de plusieurs autres conciles généraux, comme les disciples de Jansénius prétendaient contester l'autorité des décisions prononcées par le Saint-Siége, sur la question de *fait* du livre de Jansénius.

C'est en s'attachant invariablement au principe de l'*infaillibilité* de l'Eglise établie sur les *promesses*, que Bellarmin, les deux savants évêques du nom de Wallenbourg, et Bossuet dans sa correspondance avec Leibnitz, vengent l'autorité du concile de Trente contre les attaques des protestants; Fénelon développe ensuite toute la chaîne de la tradition, depuis les premiers siècles jusqu'à ces derniers temps, pour montrer que l'Eglise n'a cessé d'exercer cette *infaillibilité* qui lui a été attribuée par les *promesses*, dans la décision de tous les *faits dogmatiques*, c'est-à-dire sur tous les livres et tous les textes soumis à son jugement pour la conservation du dépôt de la foi.

Toutes les preuves qu'il a réunies, en parcourant la suite des monuments ecclésiastiques, offrent le tableau historique le plus intéressant en ce genre, et décèlent une connaissance approfondie de la tradition. Il s'étend en particulier sur le cinquième concile œcuménique, tenu en 651, qui condamna les *trois chapitres*, et dont le jugement lui fournit une preuve sans réplique de l'*infaillibilité* de l'Eglise dans la condamnation des livres hérétiques.

Il fait également l'emploi le plus heureux d'un raisonnement de Bossuet dans sa célèbre conférence avec le ministre Claude.

Bossuet demandait au ministre Claude quelle espèce d'autorité il attribuait aux synodes nationaux, lorsque les ministres protestants contractent d'avance « *devant Dieu* l'engagement de se soumettre à tout ce qui y serait résolu. »

Le ministre répondait que *ce serment* reposait sur une *foi humaine* et non sur une *foi divine*.

« Mais, » lui répliquait Bossuet, « celui qui *jure* de se soumettre à la décision qu'on fera dans une assemblée, *jure de croire de cœur* et de *confesser de bouche* la doctrine qu'on y aura décidée. Or, pour faire cette promesse et la confirmer *par serment*, il faut que l'assemblée à qui on la fait ait une *promesse divine de l'assistance du Saint-Esprit*, c'est-à-dire qu'elle soit *infaillible* ; on ne pourrait faire sans témérité un pareil *serment*, si on n'était fondé sur une *promesse absolue de Dieu*, qui nous assure même contre les infidélités des hommes, *telle que Jésus-Christ l'a faite à son Eglise*. »

Fénelon concluait de ce raisonnement et de ces expressions de Bossuet, que l'opinion de ce prélat était, 1° que *tout serment, en matière de religion*, supposait une croyance aussi sincère du cœur qu'une profession publique et extérieure ; 2° que l'Eglise ne peut exiger un *serment ou un formulaire de foi* qu'en vertu de l'*infaillibilité* renfermée *dans les promesses*. En effet, toute autorité qui ne pourrait réclamer en sa faveur qu'une déférence, un préjugé, une présomption humaine, une probabilité et une même croyance pieuse, ne pourrait offrir à la *foi* ce fondement inébranlable *qui nous assure même contre les infidélités des hommes*.

Fénelon se servait encore de ce raisonnement de Bossuet contre les protestants pour montrer que ce grand prélat reconnaissait l'*infaillibilité* de l'Eglise sur les *faits dogmatiques*, lorsqu'ils sont liés nécessairement à la doctrine. Bossuet se jouait en effet des contradictions des protestants qui, après avoir rejeté l'*infaillibilité* de l'Eglise romaine, se l'attribuaient à eux-mêmes dans leurs formulaires de foi et dans leurs synodes nationaux, comme on l'avait vu à Dordrecht et dans un grand nombre d'autres synodes contre la doctrine d'*Arminius*.

C'est ainsi que l'autorité de Bossuet, qu'on avait prétendu opposer à Fénelon, se tournait en sa faveur de la manière la plus décisive, dans une circonstance où Bossuet démontrait évidemment que l'*infaillibilité* de l'Eglise, dans les questions de doctrine et dans les *faits liés aux dogmes*, était attachée aux *promesses* et à l'*assistance spéciale du Saint-Esprit* renfermée dans les promesses.

On doit voir, par cet exemple, que la différence qui paraissait exister entre Fénelon et quelques autres évêques sur cette question, ne consistait que dans la manière de s'exprimer, et non dans la manière de penser et de juger.

Au reste, Fénelon lui-même n'attachait aucune prévention particulière à sa manière de s'exprimer. Il fait voir, avec autant de précision que de franchise, que dans cette discussion on ne semblait contester que faute de s'entendre; et que, dans la réalité, toute cette dispute sur la *foi divine* et sur la *foi humaine* pouvait bien n'être qu'une dispute de mots.

« On peut, » dit Fénelon, « disputer dans les écoles sur ces deux points : le premier ne regarde qu'une question de mots sur le terme de *foi divine*, qui peut être pris dans un sens plus ou moins étroit, plus ou moins rigoureux : les uns entendant par ce terme la *seule foi divine* qui est une vertu théologale; les autres y comprenant *toute croyance* qui est appuyée ou *immédiatement*, ou du moins *mé-*

(410) Procès-verbal de l'assemblée de 1656.

diatement sur le fondement de l'*autorité divine*. Le second point se réduit à savoir comment chacun tourne *son acte de foi*. Les uns voudront dire simplement : *Je crois l'héréticité d'un tel texte sur la seule parole de l'Eglise, que je sais d'ailleurs être infaillible*, et on appellera cela *une foi ecclésiastique;* les autres diront : *Je crois l'infaillibilité de l'Eglise, en tant que révélée* sur un tel texte, et on appellera cette foi *divine* si on le juge à propos. Pour nous, » ajoute Fénelon, « nous avons pris soin d'éviter ces questions purement spéculatives qui sont libres dans les écoles, et nous nous sommes borné à proposer *comme révélée l'infaillibilité de l'Eglise* sur les livres ou les textes, parce qu'elle se trouve en effet renfermée *dans les promesses* (411). »

Il paraît qu'à Rome on n'attacha pas une grande importance à cette discussion purement grammaticale. Lorsque Clément XI donna, le 15 juillet 1705, la bulle *Vineam Domini Sabaoth*, il évita de rien prononcer sur la *foi divine* et sur la *foi humaine*, quoiqu'il eût connaissance des écrits publiés à ce sujet. Il se borna, comme nous l'avons déjà dit, à déclarer *qu'on ne satisfaisait nullement par le silence respectueux à l'obéissance due aux jugements du Saint-Siége; mais que tous les fidèles doivent condamner comme hérétique, et rejeter non-seulement de bouche, mais aussi de cœur, le sens du livre de Jansénius, condamné dans les cinq propositions.*

Cette décision devait suffire en effet pour tous ceux qui jusqu'alors avaient pu, contre toute vraisemblance, présumer de bonne foi qu'on satisfait *par un silence respectueux* aux décisions de l'Eglise. *Dès qu'on croit du fond de son cœur à l'infaillibilité* de l'autorité qui règle notre *croyance*, il est assez indifférent d'analyser de quelle nature est cette *croyance*, pourvu qu'elle soit entière et sincère. Il est vraisemblable qu'une décision plus formelle sur la *foi divine* ou sur la *foi humaine* n'aurait ramené aucun de ceux qui étaient déterminés à épuiser tous les genres de subtilités, plutôt que de se soumettre avec candeur et simplicité à l'autorité de l'Eglise.

V. — *Discussion de Fénelon avec l'évêque de Saint-Pons.*

Les écrits de Fénelon sur ce point de controverse l'engagèrent malgré lui dans une espèce de discussion personnelle avec un de ses collègues dont il respectait sincèrement la piété, la sainteté des mœurs et les vertus vraiment épiscopales. Tous les évêques de France avaient accepté purement et simplement la bulle *Vineam Domini Sabaoth;* le seul évêque de Saint-Pons (412) se permit de hasarder un Mandement qui était bien plus une censure de la bulle qu'un acte d'adhésion aux décisions qu'elle prononçait. Nous avons parmi nos manuscrits un Mémoire de la main de Fénelon, sous le titre de *Lettre à un évêque*, ou *Remarques sur le Mandement de M. l'évêque de Saint-Pons*. Ce Mémoire offre une nouvelle preuve de l'extrême modération que Fénelon se croyait toujours obligé d'observer envers ceux dont il combattait les opinions. Il est impossible de relever avec plus de force toutes les contradictions et toutes les inexactitudes que l'évêque de Saint-Pons avait accumulées dans son mandement, et de mettre plus de mesure et d'égards dans l'expression de ses sentiments; ce qui est d'autant plus remarquable, que, ce Mémoire n'étant point destiné dans l'origine à devenir public, il semble que Fénelon pouvait y montrer avec plus de liberté et même de sévérité le juste chagrin que devait causer à toute l'Eglise de France cette opposition d'un seul évêque au vœu unanime de tout le corps épiscopal.

Quoique le chancelier d'Aguesseau ne pensât pas tout à fait comme Fénelon sur plusieurs points qui partageaient alors les esprits, il paraît qu'il n'avait pas une meilleure opinion du Mandement de l'évêque de Saint-Pons que le reste du public. « On vit paraître en 1706, » dit le chancelier d'Aguesseau, « un Mandement prolixe de ce prélat, qui trompa également l'opinion que tous les partis en avaient conçue. Son intention avait été de les contenter tous, et l'effet en fut tel que l'est ordinairement celui de ces sortes de projets; ce Mandement ne contenta personne. Les jansénistes rigoureux trouvaient mauvais qu'on l'eût fini par l'acceptation de la dernière bulle, l'accusant de détruire ce qu'il avait lui même édifié, de rejeter *le silence respectueux* dont il avait été le zélé défenseur, et de préférer la décision obscure de Clément XI sur le silence, à la paix glorieuse de Clément IX, dont le même silence avait été le fondement.

« Les Jésuites au contraire, et tout ce qui avait du crédit à la cour, contents de la conclusion de l'évêque de Saint-Pons, puisqu'elle tendait à l'acceptation de la bulle, ne pouvaient digérer les principes sur lesquels il l'appuyait; ils l'opposaient lui-même à lui-même; ils prétendaient que les principes devaient produire une autre conséquence, ou que la conséquence démentait les principes; et que, condamnant en apparence *le silence respectueux*, il le justifiait en effet; qu'il ne faisait que changer le sens de ce terme, substituer une signification forcée à la place de la signification naturelle, et sous prétexte de concilier Clément IX avec Clément XI, donner tout l'avantage à Clément IX, et réduire le sens de la bulle de Clément XI à un galimatias inexplicable (413). »

Tous ces jugements contradictoires étaient fondés en partie sur le système bizarre que

(411) *Instruction pastorale* du 2 mars 1705.

(412) Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, né en 1633. Il était de la même famille que ce religieux feuillant qui se rendit si ridiculement célèbre par son fanatisme pour la ligue, et qu'on appelait le *petit feuillant*. Le père de l'évêque de Saint-Pons avait eu la tête tranchée pour avoir rendu, faute de munitions, la place de Brême, dans le Milanais, dont il était gouverneur; mais sa mémoire ayant été réhabilitée, le fils entra dans l'état ecclésiastique, et devint évêque de Saint-Pons. Il mourut en 1713, âgé de 80 ans.

(413) Œuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 292.

l'évêque de Saint-Pons avait cru devoir adopter en partie sur le genre de son esprit.

« Ce prélat était un des plus saints prélats que l'Eglise de France ait eus dans les derniers temps; la pureté de ses mœurs, la simplicité de sa vie, l'ardeur de son zèle, et son application infatigable aux besoins du troupeau qui lui était confié, le rendaient digne d'être né dans les premiers siècles de l'Eglise. Mais la piété qui réforme les mœurs ne corrige pas toujours les défauts du tempérament; elle agit plus sur le cœur que sur la tête, et elle laisse souvent à chacun le caractère d'esprit qu'il a reçu de la nature.

« L'évêque de Saint-Pons, » ajoute le chancelier d'Aguesseau, « était du nombre de ceux qui lisent plus qu'ils ne digèrent, qui pensent plus qu'ils n'expriment, et qui, par le défaut d'ordre et de clarté, par l'embarras et l'obscurité de leurs expressions, paraissent même dire ce qu'ils ne pensent souvent pas. Il passait pour janséniste et ne l'était pas, au moins dans le sens exact de ce terme; non-seulement il croyait les cinq propositions bien condamnées *dans le droit*, mais *dans le fait* il ne faisait aucune difficulté de les attribuer à Jansénius; et il est peut-être celui de tous les évêques de France qui a rendu le témoignage le plus précis de l'*exactitude avec laquelle le clergé avait examiné la question de fait* que le jansénisme avait fait naître (414). »

Ce qui contribua à exciter ce prélat presque octogénaire à prendre la plume, et à s'engager dans des combats théologiques à un âge où l'on n'a ordinairement besoin que du repos et du silence, ce fut l'idée singulière que son honneur personnel était intéressé à cette question particulière; il était alors le seul qui eût survécu aux dix-neuf évêques qui avaient écrit à Clément IX en 1667, en faveur des quatre évêques que l'on se proposait de déposer. Il voulait se prévaloir du silence que Rome avait gardé tant qu'on avait gardé le silence en France; il refusait de voir que dès le moment où les jansénistes avaient eu l'imprudence de rompre ce silence par un acte aussi indiscret et aussi irrégulier que celui du *Cas de conscience*, il était impossible que Rome et le corps épiscopal ne fissent pas valoir avec avantage les témoignages formels et authentiques que les quatre évêques avaient donnés au Pape Clément IX de leur soumission pure et simple aux décrets du Saint-Siége. L'évêque de Saint-Pons aurait dû sentir que la force d'un acte aussi solennel ne pouvait être balancée par des procès-verbaux clandestins *cachés dans un greffe*, et qu'on avait eu la précaution de soustraire à la connaissance de Rome. Il aurait pu encore observer qu'en France même on avait toujours continué à exiger rigoureusement la signature pure et simple du formulaire de tous ceux qui étaient pourvus de bénéfices ou qui aspiraient à des degrés dans les universités. Ainsi, les défauts que l'on reprochait au Mandement de l'évêque de Saint-Pons, tenaient essentiellement au vice de la cause qu'il prétendait défendre, et dans laquelle il était aussi impossible de concilier son système avec les maximes admises en droit, qu'avec les principes de la sincérité chrétienne.

Mais le mécontentement que son Mandement avait excité fut encore augmenté par trois lettres qu'il publia en 1707 contre Fénelon, dans lesquelles il s'attachait à réfuter la doctrine de l'archevêque de Cambrai sur l'*infaillibilité* de l'Eglise dans le jugement *des faits dogmatiques*.

Fénelon, attaqué personnellement, se vit à regret dans la nécessité de répondre à l'évêque de Saint-Pons. Il lui en coûtait infiniment de se mettre en opposition avec un prélat dont il honorait les vertus épiscopales, dont le grand âge sollicitait ces égards qu'on se plaît toujours à rendre à la vieillesse, et avec lequel il avait même des relations de famille qui lui inspiraient de justes ménagements; mais Rome se montra bien plus sévère pour venger Fénelon, que Fénelon n'avait montré de zèle et d'amour-propre pour se défendre. Le Mandement de l'évêque de Saint-Pons, et les deux lettres qu'il avait écrites contre l'archevêque de Cambrai, furent condamnés à Rome par un décret du 17 juillet 1709 (415).

Ce n'était pas seulement envers ses collègues que Fénelon observait ces mesures d'égards et de bienséance dont on ne devrait jamais s'écarter dans les discussions qui peuvent s'élever entre les ministres de l'Eglise, dans quelque rang qu'ils se trouvent placés.

Le P. Quesnel (416), qui s'était déjà rendu fameux par son zèle ardent pour le jansénisme, et qui le devint encore plus dans la suite par tous les troubles dont il fut la cause ou l'occasion, venait de publier une diatribe violente contre la bulle de Clément XI. Ses écrits polémiques portaient l'empreinte de ce style amer qui se plaît à insulter aux puissances lorsqu'on croit avoir à s'en plaindre. La vie errante et cachée à laquelle il s'était condamné depuis tant d'années, avait encore ajouté à la disposition naturelle de son caractère cette sorte d'âpreté sauvage qu'on

(414) Œuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 292.

(415) Depuis la publication de la deuxième édition de l'*Histoire de Fénelon*, nous avons été instruit d'une circonstance qui honore la mémoire et les religieuses dispositions de l'évêque de Saint-Pons. On a trouvé aux *archives du Vatican*, à l'époque de leur translation à Paris, au titre de Clément XI, *Francia V*, n° 2057, une longue lettre écrite au Pape par l'évêque de Saint-Pons, au lit de la mort, le 28 février 1713, où il condamne expressément *le silence respectueux sur le fait et sur le droit;* « et illud omne, ajoute-t-il, *qualecunque esse possit, quod ista constitutione* (*Vineam Domini Sabaoth*) *a Vestra Sanctitate damnatum est, quam et olim suscepi, et etiam nunc libenter suscipio.* »

(416) Pasquier Quesnel, né à Paris le 14 juillet 1634, entra à l'Oratoire en 1657, fut obligé d'en sortir en 1678, par le refus qu'il fit de souscrire le formulaire de doctrine prescrit par sa congrégation contre le jansénisme, devint chef de ce parti après la mort d'Arnauld, et mourut à Amsterdam le 2 décembre 1719, âgé de 85 ans et quelques mois.

contracte dans la solitude, lorsqu'on y porte la crainte et l'inquiétude. Cependant il paraît que le caractère inaltérable de douceur de Fénelon, avait, par une espèce de charme, opéré une révolution dans le style habituel du P. Quesnel. On remarqua, dans un écrit qu'il adressa à l'archevêque de Cambrai, des ménagements auxquels on n'était pas accoutumé de sa part. Fénelon s'empressa d'accueillir avec la plus indulgente bonté ces démonstrations réelles ou apparentes qui semblaient annoncer le désir de s'éclairer mutuellement; il écrivit au P. Quesnel:

VI. — *Lettre de Fénelon au P. Quesnel.*

« Je commence ma réponse en vous remerciant de tout mon cœur de vos honnêtetés. Quoique je n'aie jamais eu aucune occasion de vous voir ni d'entrer en aucun commerce de lettres avec vous, je ne puis oublier le désir que vous eûtes, il y a quelques années, de me venir voir à Cambrai. Plût à Dieu que vous fussiez encore prêt à y venir; je recevrais cette marque de confiance avec la plus religieuse fidélité et avec les plus sincères ménagements. *Je ne vous parlerais même des questions sur lesquelles nos sentiments sont si opposés, que quand vous le voudriez;* et j'espérerais de vous démontrer par les textes évidents de saint Augustin, combien ceux qui croient être ses disciples sont opposés à sa véritable doctrine.

« *Si nous ne pouvions pas nous accorder sur les points contestés, au moins tâcherions-nous de donner l'exemple d'une douce et paisible dispute, qui n'altérerait en rien la charité.*

« Vous voulez me montrer que je me trompe! que vous répondrai-je, sinon ce que saint Augustin m'apprend à vous répondre : *A Dieu ne plaise*, disait ce saint et savant évêque, *que je rougisse d'être instruit par un prêtre!* J'ajouterai avec ce Père : *Que je sais bon gré à celui qui veut me détromper sur des questions où il croit ne se tromper pas, et que je dois ressentir avec affection les soins de celui dont je ne puis m'empêcher de contredire la doctrine!* »

C'est toujours avec ce langage qui sied si bien dans la bouche d'un évêque et d'un homme qui sait se respecter lui-même, que Fénelon écrivait et répondait à ses adversaires. Il est peu d'évêques qui aient autant écrit sur les matières qui agitaient alors les esprits. La considération que de grandes vertus et de grands talents avaient acquise à l'archevêque de Cambrai, ses justes inquiétudes sur les dangers qui menaçaient l'Eglise, et le devoir de son ministère, ne lui permettaient pas de garder le silence; mais s'il combat les opinions, il ménage toujours les personnes. Les écrivains les plus célèbres du parti opposé avaient réuni tous leurs moyens pour affaiblir ou éluder la force de ses preuves et de ses raisonnements; souvent même, comme il arrive presque toujours dans toutes les discussions, ils mêlaient les traits de la satire ou des allusions piquantes à la discussion des preuves et des autorités : Fénelon mettait à l'écart, dans ses réponses, tout ce qui lui était personnel, opposait des raisons à des injures, et ramenait toujours la question au seul but qu'il se proposait, celui d'instruire et de persuader.

Le caractère qui distinguait éminemment Fénelon, et qui semble lui appartenir d'une manière particulière, est celui de la candeur et de la modestie : bien loin de solliciter l'approbation de ses amis et de ceux dont il réclamait les lumières, il s'attachait à provoquer leurs objections; jamais il n'était surpris de rencontrer une opinion différente de la sienne; il recevait avec autant de douceur que de reconnaissance les observations quelquefois sévères que ses amis les plus chers ne craignaient pas de lui transmettre. Il était le premier à exiger de leur vertueuse amitié cette franchise austère; il écrivait à l'abbé de Langeron : « Vos remontrances, mon très-cher enfant, me firent quelque légère peine sur-le-champ ; mais il était bon qu'elles m'en fissent, et elles ne durèrent pas. Je ne vous ai jamais tant aimé : vous manqueriez à Dieu et à moi, si vous n'étiez pas prêt à me faire ces sortes de peines toutes les fois que vous croirez devoir me contredire. Notre union roule sur cette simplicité, et l'union ne sera parfaite que quand il y aura un flux et reflux de cœur sans réserve (417). »

Ses amis ne lui laissaient point ignorer les interprétations ou les motifs que l'envie et la malignité affectaient de donner à ses démarches les plus innocentes; il n'en paraissait ni surpris ni affligé ; et c'est dans ses lettres les plus intimes qu'on retrouve cette candeur touchante que personne ne sut jamais revêtir d'un style plus enchanteur. « Je ne suis pas assez présomptueux, » écrivait Fénelon au P. Lami, « pour espérer de ma parole un si prompt changement dans les esprits : d'ailleurs, les hommes n'ont pas assez de force sur eux-mêmes pour s'arracher, en trois heures de lecture, des préjugés enracinés depuis tant d'années; il faudrait rompre les liens les plus doux et les plus flatteurs, faire un aveu infiniment douloureux à l'amour-propre, démontrer toutes ses pensées, et mourir, pour ainsi dire, à toutes les choses dont on a vécu : il faut attendre patiemment qu'ils se rapprochent peu à peu; des éclaircissements doux et paisibles; point de disputes.....

« Pour ceux qui vont fouiller dans mes intentions, je leur pardonne; *quand même ce qu'ils s'imaginent serait vrai, la vérité que j'ai dite, en serait-elle moins la vérité?* J'ai tâché de leur dire des vérités nécessaires par les termes les plus doux; s'ils font contre moi des écrits injurieux, je tâcherai de ne répondre à des injures que par des raisons. Laissez-les donc exhaler leur chagrin, et ne vous fâchez pas par amitié pour moi de ce qui ne me fâche nullement. Un torrent s'écoule bien plus vite quand on ne fait rien pour le retenir. Prions pour les esprits prévenus; et loin de nous irriter contre eux, ne songeons qu'à les plaindre, qu'à les attendre, qu'à chercher les moyens de les guérir de leur prévention. *Il*

(417) 20 juillet 1705. (Manuscrits.)

faudrait n'être pas homme pour ne pas sentir combien il est facile de s'engager dans l'erreur, et combien il en coûte pour en revenir (418). »

VII. — *Sentiments de Fénelon sur Port-Royal.*

Si on veut de nouvelles preuves de la modération habituelle de Fénelon et de son opposition constante à tous les moyens violents, on les trouvera dans ses lettres les plus confidentielles et les plus secrètes. Il était certainement très-affligé de voir que le monastère de Port-Royal, qui aurait pu offrir à la religion et à l'Église de grandes consolations, par le spectacle édifiant de la piété et de la régularité, était devenu un objet d'inquiétude et de scandale. Rien ne devait plus blesser toutes les idées d'un esprit aussi juste et aussi éclairé, que le travers ridicule de quelques religieuses qui s'étaient érigées en théologiennes, et qui se glorifiaient de leur résistance à des décisions généralement admises dans l'Eglise. Cependant, Fénelon voyait avec peine que le gouvernement s'écartait quelquefois de ces sages tempéraments qui lui paraissaient toujours préférables aux moyens de force et d'autorité : il écrivait à M. de Beauvilliers (419) :

« Ce qu'on a fait contre la comtesse de Grammont (420) ne me paraît pas assez mesuré : dire qu'on a Port-Royal en abomination, c'est dire trop, ce me semble ; il suffisait de lui représenter cette maison comme suspecte (421). Elle a d'ailleurs obligation à ce monastère ; elle n'y croit rien voir que d'édifiant ; elle a devant les yeux l'exemple de Racine, qui y allait très-souvent, qui le disait tout haut chez madame de Maintenon, et qu'on n'en a jamais repris (422). »

Lorsque cette maison fut entièrement détruite, en 1709, avec des circonstances odieuses très-propres à révolter les esprits, Fénelon, qui avait plus à se plaindre que personne de l'acharnement avec lequel les écrivains de ce parti cherchaient à le noircir, gémissait avec ses amis sur une mesure aussi violente. Je lis, dans une de ses lettres au duc de Chevreuse, ces expressions remarquables : « Un coup d'autorité, comme celui qu'on vient de faire à Port-Royal, ne peut qu'exciter la compassion publique pour ces filles, et l'indignation contre leurs persécuteurs (423) : » tant Fénelon était convaincu que les seuls moyens utiles et légitimes contre les erreurs de l'esprit sont les secours de l'instruction et de la persuasion. Il croyait qu'un gouvernement est toujours dispensé de recourir à des mesures de rigueur et de persécution, lorsqu'il a la sagesse et l'habileté de réserver sa faveur et sa protection aux hommes paisibles, soumis et utiles.

VIII. — *Douceur de Fénelon envers les jansénistes.*

Ces principes invariables de Fénelon le rendirent également cher à tous ses diocésains, malgré la diversité des partis et des opinions. Aucun évêque de son temps ne s'est déclaré d'une manière plus forte et plus décidée contre les partisans du jansénisme ; mais en combattant leurs erreurs avec tout le courage de la vérité, il plaignait leurs malheurs ; il évitait tous les reproches odieux, toutes les réflexions trop amères. Son zèle même était devenu garant de leur sécurité personnelle, et Fénelon fut véritablement pour eux un ange tutélaire. Le gouvernement, tranquille sur un diocèse confié à un prélat qui veillait avec tant de soin à la pureté de la doctrine, se regardait comme dispensé d'exercer une surveillance inquiète sur ceux qui étaient venus y chercher un asile et le repos.

Il fallait que cette opinion fût bien généralement établie, puisque M. de Saint-Simon en fait lui-même l'observation dans ses *Mémoires*, où l'on trouve si souvent des satires et si rarement des éloges. « Fénelon, » dit M. de Saint-Simon, « fut toujours uniforme dans la douceur de sa conduite : les Pays-Bas fourmillaient de jansénistes ou de gens réputés tels. Son diocèse en particulier et Cambrai même en étaient pleins ; l'un et l'autre leur furent des lieux de constant asile et de paix. Heureux et contents d'y trouver du repos, ils ne s'émurent de rien à l'égard de leur archevêque, qui, contraire à leur doctrine, leur laissait toute sorte de tranquillité ; ils se reposèrent sur d'autres de leur défense dogmatique, et ne donnèrent point d'atteinte à l'amour général que tous portaient à Fénelon (423*). »

A ce témoignage, nous pourrions ajouter des preuves bien plus décisives : nous nous bornerons à dire que nous avons entre nos mains toutes les lettres manuscrites de Fénelon, pendant les années les plus orageuses de son épiscopat ; elles sont adressées pour la plupart à des personnes très-accréditées à la cour, et très à portée d'obtenir du gouvernement des actes de rigueur. Toutes ses lettres expriment sa profonde douleur sur les tristes suites de ces controverses religieuses ; mais il n'en est pas une seule où il dénonce à l'autorité aucun de ceux qui mettaient le plus d'acharnement à propager leurs turbulentes opinions ; il n'en est pas une seule où il provoque des mesures de sévérité ; tous les moyens qu'il propose se réduisent à des moyens d'ins-

(418) 12 mai 1704. (Manuscrits.)

(419) 30 novembre 1699. (Manuscrits.)

(420) Elisabeth Hamilton, femme de Philibert, comte de Grammont, connu par les *Mémoires* imprimés sous son nom. Elle mourut le 3 juin 1708, âgée de 57 ans.

(421) Il paraît, par une lettre de madame de Maintenon, que la comtesse de Grammont s'était exposée à de justes reproches par une exaltation et un esprit de parti peu convenables à une personne de son sexe et de son état. « Madame la comtesse de Grammont ne garde plus de mesure là-dessus (sur le jansénisme) ; elle montre sans façon, dans une chambre, qu'elle a au couvent de la Madeleine, tous les portraits de Jansénius, de M. Arnaud, de Sacy et autres. » (*Lettre au duc de Noailles.*)

(422) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre v, n° II.

(423) Du 24 novembre 1709. Manuscrits.)

(423*) *Mémoires de Saint-Simon.*

truction pour ceux qui se trompent, et à des moyens d'encouragement pour ceux qui sont restés fidèles à la saine doctrine.

Les actes de violence et de persécution étaient si opposés au caractère et aux principes de Fénelon, qu'il ne craignait pas de condamner hautement la rigueur que quelques agents de l'autorité continuaient à exercer envers les protestants paisibles et soumis. Il improuvait également le zèle peu réfléchi qu'on employait à arracher à ces hommes, plutôt intimidés et effrayés que sincèrement convertis, des actes de religion qui n'auraient dû être regardés que comme des actes d'hypocrisie. « Le bruit public de ce pays, » écrivait-il à M. de Beauvilliers, « est que le conseil sur les affaires des huguenots, où vous entrez, ne prend que des partis de rigueur : ce n'est pas là le vrai esprit de l'Evangile ; l'œuvre de Dieu sur les cœurs ne se fait point par violence ; je suppose que, s'il y a de la rigueur, elle ne vient pas de vous, et que vous ne pouvez la modérer (424). »

Ce n'était point à des vœux stériles ou à de simples conseils que se réduisaient les principes d'indulgence et de modération de Fénelon. Tous les actes de son gouvernement ecclésiastique portaient l'empreinte de cette religion éclairée qui aspire surtout à régner dans des cœurs soumis et sincères. Il fut informé que, dans les parties du Hainaut comprises dans son diocèse, il existait un grand nombre de paysans descendus d'anciens protestants, qui avaient feint de se convertir, qui fréquentaient même les églises pour mieux dissimuler leurs sentiments, et profitaient ensuite de la proximité des frontières pour aller remplir tous les actes de leur ancienne religion avec les protestants des pays voisins. Fénelon voyait avec douleur cette profanation de tout ce qu'il peut y avoir de plus sacré parmi les hommes. Il résolut d'y apporter le seul remède qui fût en son pouvoir. Il fit venir le ministre Brunier, qui avait la confiance de ces malheureux, et il lui dit : « Allez les trouver ; prenez leurs noms et ceux de leur famille ; remettez-les-moi : je vous donne ma parole qu'avant six mois je leur ferai avoir des passe-ports ; c'est tout ce que je puis faire pour leur soulagement. »

Tels avaient été dans tous les temps les principes de Fénelon ; il les avait professés hautement avant même d'être évêque, et à l'époque où le gouvernement avait adopté les mesures les plus sévères contre les protestants. Le maréchal de Noailles, commandant en Languedoc, et chargé de l'exécution des ordres du roi dans cette grande province, consulta l'abbé de Fénelon sur la conduite qu'il devait tenir envers les soldats étrangers, d'une religion différente et employés au service du roi. Les mémoires du temps nous apprennent que les commandants militaires s'efforçaient quelquefois de signaler leur zèle pour le roi, en excédant les instructions et les ordres qu'ils avaient reçus.

Fénelon répondit au maréchal de Noailles :

« Il n'est point à propos, ce me semble, de tourmenter et d'importuner les soldats étrangers hérétiques pour les faire convertir ; on ne réussirait pas : tout au plus, on les jetterait dans l'hypocrisie, et ils déserteraient en foule ; il suffit de ne souffrir pas d'exercice public, suivant l'intention du roi. Quand quelque officier ou autre peut leur insinuer quelque mot, ou les mettre en chemin de vouloir s'instruire de bon gré, cela est excellent ; mais point de gêne, ni d'empressement indiscret. S'ils sont malades, on peut les faire visiter d'abord par quelque officier catholique, qui les console, qui les fasse soulager, et qui insinue quelque bonne parole. Si cela ne sert de rien, et si la maladie continue, on peut aller un peu plus loin, mais doucement et sans contrainte, pour leur montrer que l'ancienne Eglise est la meilleure, et que c'est elle qui vient des apôtres : si le malade n'est pas capable d'entendre ces raisons, je crois qu'on doit se contenter de lui faire faire des actes de contrition, de foi et d'amour, ajoutant souvent : Mon Dieu, je me soumets à tout ce que la vraie Eglise enseigne ; je la reconnais pour ma mère, en quelque lieu qu'elle soit.... Il faut, pour la sépulture, suivre la règle de l'évêque diocésain, et éviter l'éclat autant qu'on le peut, sans avilir la religion (425). »

IX. — *Imputations calomnieuses.*

Croirait-on qu'une conduite si conforme au véritable esprit de la religion catholique ait servi de titre à quelques écrivains, pour travestir tout à coup Fénelon en un philosophe du XVIIIe siècle, *indifférent sur toutes les religions ?*

Comment, lorsqu'on a lu les ouvrages de Fénelon, lorsqu'on a pu observer cet homme si religieux dans tous les détails de sa vie publique et privée, si zélé pour tous les dogmes et toutes les pratiques de la religion, qu'il défendait par ses écrits, et qu'il honorait par ses exemples ; lorsqu'on le voit dans ses lettres les plus secrètes à ses amis et à ses parents les plus chers, ramener sans cesse toutes leurs pensées et tous leurs sentiments vers la religion, les pénétrer de sa sainteté, la représenter comme la seule règle de leurs devoirs, leur seule consolation dans le malheur, le seul objet digne d'enflammer leur cœur ; lorsqu'on entend les accents touchants de cette âme pure et vertueuse qui n'aspire qu'au moment où elle sera dégagée des liens périssables qui l'attachent à la terre, pour s'élancer vers ce Dieu dont il s'était fait une image si sublime, et qu'on lui avait même reproché d'aimer *d'un amour trop désintéressé ;* comment a-t-on pu imaginer de reconnaître à de pareils traits un philosophe *indifférent à toutes les religions ?* Le ridicule d'une pareille supposition ne peut être surpassé que par celui d'avoir voulu faire d'un rôle aussi méprisable un titre de gloire pour Fénelon. Fénelon a été condamné par l'Eglise, et il a eu la gloire de l'édifier par sa religieuse soumission ; Fénelon a perdu la faveur des rois, et il a honoré sa disgrâce par

(424) Manuscrits.

(425) 22 juillet 1684. (Manuscrits.)

le courage de la vertu, mais l'outrage le plus cruel était réservé à sa mémoire par des éloges honteux, que ses mânes indignés rejettent avec mépris

Il a fallu même dénaturer ses paroles, pour y trouver le sujet de ces perfides éloges. On imprima dans le *Mercure* du 9 décembre 1780, « que Fénelon *avait écrit au duc de Bourgogne : Souffrez toutes les religions, puisque Dieu les souffre...* » La plus légère attention aurait dû suffire pour avertir le rédacteur de l'absurdité d'un pareil axiome dans la bouche de Fénelon, parlant au duc de Bourgogne. Comment en effet pouvait-on supposer que le précepteur des petits-fils de Louis XIV eût cru nécessaire, utile ou convenable de donner un pareil conseil à son élève, dans le moment même où Louis XIV venait d'interdire en France l'exercice de tout autre religion que la religion catholique?

Le respectable abbé de Fénelon (426), parent de l'archevêque de Cambrai, se crut obligé d'inviter le rédacteur du *Mercure* à rectifier une méprise dont il était si facile d'abuser, et qui pouvait passer pour une inculpation, par la manière dont elle était présentée. Nous croyons devoir rapporter ici sa lettre, qui ne peut pas être regardée comme étrangère à l'*Histoire de Fénelon*.

« Vous avez imputé, Monsieur, dans votre feuille du 9 décembre dernier, page 73, une proposition à M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, que l'on m'a prié de vérifier sur ses manuscrits. Vous prétendez *qu'il a écrit au duc de Bourgogne : Souffrez toutes les religions, puisque Dieu les souffre.* Non, Monsieur, jamais Fénelon n'a donné un conseil de cette nature au duc de Bourgogne, et vous n'avez vu aucune part cette prétendue lettre, ni écrite ni imprimée : voici ce qui a occasionné votre méprise.

« M. de Ramsay a rapporté dans la *Vie de Fénelon*, page 181, édition de la Haye 1723, que ce prélat avait verbalement donné le conseil suivant au chevalier de Saint-Georges : *Accordez à tous la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre, en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion.* Cette proposition se trouve, non dans le manuscrit des *Directions pour la conscience d'un roi*, qui est à la bibliothèque royale, mais dans un supplément ajouté à la fin de cet ouvrage, page 147, édition de la Haye 1748, tiré sans doute de la *Vie de Fénelon*, par Ramsay. L'éditeur qui rapporte cet avis n'en cite aucun garant.

« Je conviens, Monsieur, que la fidélité de M. de Ramsay est connue, et que l'avis qu'il attribue à M. de Fénelon n'est pas indigne de la sagesse et de la piété de cet auteur. Car le principe que l'on ne doit forcer personne à changer de religion est général, et la tolérance civile que l'on a conseillé au prétendant d'accorder à tous ses sujets est une application particulière et dépendante des circonstances où il se trouvait. Tout se réduit à lui conseiller de ne pas forcer les Anglais à revenir à la religion catholique, et de n'employer pour les gagner que la persuasion; et, en attendant, de tolérer le mal qu'il ne pouvait guérir. Il est évident que le bon sens, la saine politique, l'esprit même du christianisme, ne laissaient à un tel prince d'autres moyens d'établir dans son royaume la religion catholique, que la voie de la douceur et de la persuasion (427). »

Une des plus singulières manies de quelques écrivains du XVIIIᵉ siècle a été de mutiler les ouvrages des plus grands hommes, pour dérober à la religion la gloire d'avoir produit les génies les plus éclairés. C'est ainsi qu'on a voulu dénaturer les principes et les écrits de Pascal, de Bacon et d'Euler. Prétendait-on rendre la mémoire de ces grands hommes plus recommandable, en les traduisant comme des hypocrites? et s'ils l'eussent été, comment une pareille conquête sur la religion pouvait-elle flatter les apôtres de l'incrédulité? On s'est égaré dans une multitude de discussions sur la tolérance civile et religieuse; Fénelon a offert dans sa conduite comme dans ses opinions le modèle le plus parfait de ce que l'on doit faire. Tous ses ouvrages expriment une inflexibilité portée jusqu'au scrupule sur la doctrine, et sa conduite, la charité la plus compatissante pour ceux qui avaient le malheur de ne pas penser comme lui. En lisant les ouvrages de Fénelon, l'esprit est convaincu, le cœur est entraîné; on admire la religion qui a produit un si grand évêque, on aime la religion qui a inspiré un homme si vertueux.

(426) C'est ce même abbé de Fénelon qu'on a vu depuis périr sur un échafaud, à l'âge de 80 ans. Il avait consacré les dernières années de sa vie à procurer une éducation religieuse et morale à cette nombreuse classe d'enfants que chaque année voyait descendre des montagnes de la Savoie, pour venir exercer son industrie dans la capitale. Dans ces jours de crime et de sang, où il suffisait d'être vertueux pour être proscrit, l'abbé de Fénelon dut subir la loi générale. On vit alors parmi des étrangers de la classe la plus obscure, ce qu'on ne voyait plus d'un bout de la France à l'autre, le courage de la reconnaissance se montrer éloquent pour plaider la cause de la vertu : on vit tous ces Savoyards se porter en foule pour réclamer la liberté de celui *qui leur avait servi de père* (a), *et chacun d'eux s'offrir de se constituer prisonnier en sa place.* Ce généreux dévouement ne put fléchir les hommes farouches et sanguinaires qui avaient usurpé la puissance. Ni le nom de Fénelon, ni le respect hypocrite qu'on affectait pour ce beau nom, ne purent arracher à l'échafaud un vieillard plus qu'octogénaire.

(427) 12 février 1781.

(a) *Voyez le Moniteur*, n° CXXI, du 1ᵉʳ pluviôse an II (20 janvier 1794).

LIVRE SIXIÈME.

SUITE DE L'AFFAIRE DU JANSÉNISME.

I. — *Instruction pastorale de Fénelon, en forme de dialogues.*

Dans un temps où les controverses théologiques occupaient tous les esprits, Fénelon, toujours fidèle à sa maxime, que la religion conservait ou recouvrait bien plus sûrement ses droits par l'instruction que par la force, imagina de réduire toutes ces questions subtiles et abstraites à quelques notions si simples et si claires qu'elles pussent convaincre tous les hommes raisonnables dans les classes même les plus étrangères à ce genre de discussions. C'est ce qui lui fit naître l'idée de renfermer dans un certain nombre de dialogues, écrits dans un style simple et familier, toutes les controverses agitées en France depuis soixante-dix ans, sur les matières de la grâce. Il avait observé que les Pères de l'Eglise les plus recommandables par leurs lumières et leurs vertus avaient employé avec succès cette méthode contre les hérétiques de leur temps. C'est ainsi que saint Justin, martyr, saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, Sévère Sulpice, saint Cyrille d'Alexandrie, Théodore et saint Chrysostome, saint Jérôme, Cassien, saint Grégoire le Grand, saint Maxime et saint Anselme n'avaient pas cru déroger à la dignité de leur ministère et à la hauteur sublime de leurs talents, en descendant jusqu'aux dernières classes du peuple, pour l'instruire des mystères mêmes de la religion dans un langage et dans une forme appropriés à son ignorance et à sa simplicité. C'était par cette méthode aussi paternelle qu'apostolique que le christianisme avait fait des progrès rapides parmi les nations les plus étrangères à la culture des sciences et des arts; c'est ainsi qu'on était parvenu à former des Chrétiens toujours prêts à sceller de leur sang une doctrine dont ces utiles instructions avaient gravé la conviction dans leur esprit, et fait goûter la sainteté à leur cœur.

Ce fut en se conformant à ces exemples autorisés dans l'Eglise, que Fénelon publia une instruction pastorale divisée en trois parties, et composée sous la forme de dialogues. Le succès des premiers dialogues l'encouragea à les étendre au delà des bornes qu'il s'était d'abord prescrites, et il était encore occupé de ce travail lorsqu'il fut surpris par la mort. Il venait alors d'achever le dialogue *sur la volonté de Dieu de sauver tous les hommes par une grâce générale et suffisante.*

Deux jours avant sa mort il chargea son secrétaire de l'insérer dans la nouvelle édition qu'il s'était proposé de publier, et lui indiqua même la place qu'il devait occuper dans ce recueil. Il fut en effet imprimé la même année 1715; on prit seulement la précaution de le diviser en deux, pour se conformer à l'intention générale de l'ouvrage, et éviter de fatiguer l'attention des lecteurs. Ces deux dialogues forment le douzième et le treizième de l'édition de 1715.

On pourra juger quel fut le succès de ces *dialogues* par le témoignage d'un homme de lettres célèbre. On aura peut-être aujourd'hui de la peine à comprendre comment Lamotte (428) a pu s'occuper avec tant d'intérêt de ces questions que beaucoup d'écrivains affectent de mépriser, sans avoir assurément son esprit, ses talents et sa célébrité. C'est dans une lettre qu'il écrit à Fénelon, qu'on observe l'impression que firent sur Lamotte les *dialogues théologiques* dont nous venons de parler.

II. — *Lettre de Lamotte à Fénelon.*

« Monseigneur, j'ai lu votre *Instruction pastorale;* jamais matière ne m'a paru mieux éclaircie. J'y ai remarqué même que, pour ne point laisser de réplique à la chicane, vous avez le courage d'en dire plus qu'il ne faudrait à des gens de bonne foi; que vous ne dédaignez pas les objections les plus absurdes, parce qu'enfin on ne laisse pas de les faire, et que vous croyez qu'il est de la charité de payer de raisons les gens les plus déraisonnables. Se peut-il, Monseigneur (car j'ai mon zèle aussi sur cette matière), se peut-il qu'on donne au mot de *liberté* un sens aussi forcé que celui que lui donnent ceux que vous réfutez? Nous sommes donc, selon eux, comme une bille sur un billard, indifférente à se mouvoir à droite et à gauche; mais dans le temps même qu'elle se meut à droite, on la soutient encore indifférente à s'y mouvoir, par la raison qu'on l'aurait pu pousser à gauche. Voilà ce qu'on ose appeler en nous *liberté*, une *liberté* purement passive, qui signifie seulement l'usage différent que le Créateur peut faire de nos volontés, et non pas l'usage que nous en pouvons faire nous-mêmes avec son secours. Quel langage bizarre et frauduleux! On croit, en attachant ainsi aux mots des idées contraires à l'institution générale, éluder les censures de l'Eglise; on parle comme elle en pensant tout autrement, et l'on trouve mauvais qu'elle rejette des enfants qui ne tiennent à elle que par l'hypocrisie des termes. Pardonnez-moi, Monseigneur, ces saillies théologiques.

(428) Antoine Houdard de Lamotte, né à Paris le 17 janvier 1672, mort le 26 décembre 1731, âgé de 59 ans.

« Encore un mot sur votre Mandement, et je rentre dans ma sphère. J'y ai été frappé surtout d'un argument que vous faites sur l'autorité de l'Eglise; c'est d'elle seule que nous recevons l'interprétation de l'Ecriture, à plus forte raison celle des Pères. Il ne s'agit donc plus d'alléguer les textes des saints docteurs; il ne faut qu'interroger l'Eglise sur le sens qu'elle y approuve; et quand on supposerait que ce n'est pas le vrai sens des auteurs, il n'en serait pas moins la seule règle de foi. L'Eglise a décidé, par exemple, que l'homme peut refuser son consentement à la grâce s'il le veut; il ne m'en faut pas davantage : c'est par cette seule parole que je dois expliquer tous les livres des Pères sur la grâce; et quelques difficultés qui s'y trouvent, c'est le dénoûment universel (429). »

Si cette lettre fait l'éloge de la sagacité avec laquelle Lamotte avait saisi des questions qui lui étaient si peu familières, elle peint en même temps la clarté que Fénelon savait répandre sur les matières les plus abstraites. C'était là en effet une des qualités les plus remarquables de l'esprit de Fénelon, et ce genre de mérite est d'autant plus étonnant, qu'un goût particulier l'attirait de préférence vers les profondeurs de la métaphysique. Cette disposition aurait dû naturellement communiquer à ses idées et à ses expressions cette espèce d'obscurité sublime qu'on est souvent tenté de reprocher à quelques métaphysiciens, soit qu'ils s'égarent malgré eux en voulant s'élever jusqu'aux hauteurs inaccessibles que Dieu a interdites à l'intelligence humaine, soit que les esprits d'un ordre inférieur ne puissent suivre l'essor hardi de leurs conceptions. Fénelon faisait servir au contraire son génie métaphysique à simplifier toutes les idées, et à les traduire sous les signes les plus intelligibles.

Les adversaires de Fénelon furent déconcertés par le succès de la méthode aussi simple qu'ingénieuse dont il s'était servi pour se faire entendre de toutes les classes de la société. Ils l'accusèrent de n'être pas *théologien*, pour se dispenser de lui répondre; et tandis que tous ses écrits attestaient l'étude approfondie qu'il avait faite de tous les monuments de la tradition, on prétendait qu'il manquait de profondeur. Ce reproche était un véritable éloge du talent qu'il avait de faire disparaître toutes les aspérités dont les sciences sont trop souvent hérissées; mais la voix publique vengeait avec éclat l'archevêque de Cambrai de l'injustice de ses détracteurs; on admirait la beauté de ce génie lumineux, qui portait toujours la clarté dans les questions les plus obscures, qui s'attachait à substituer des notions simples et naturelles à des définitions vagues et arbitraires, des comparaisons sensibles et familières à des idées abstraites, et qui offrait sans cesse à la pénétration des lecteurs une méthode claire, facile, et dégagée de tout cet appareil plus imposant que nécessaire à la connaissance de la vérité.

C'était avec le même artifice et aussi peu de bonne foi qu'on affectait de supposer que Fénelon était attiré de préférence vers le système de Molina par un penchant qu'il cherchait en vain à dissimuler. Nous croyons au contraire avoir observé que, parmi toutes les opinions que l'Eglise a abandonnées à la liberté des écoles, Fénelon n'en avait embrassé aucune en particulier, parce qu'il n'en était aucune qui ne lui offrît des difficultés presque insurmontables; il n'avait jugé ni utile ni nécessaire de chercher à les résoudre ou à les concilier, et il s'était sagement renfermé dans les limites où l'Eglise elle-même a cru devoir se renfermer; il s'était borné à combattre ceux qui s'en étaient écartés ou qui voulaient s'en écarter, et il ne s'arrogeait ni le droit ni la prétention d'interdire à ses inférieurs la liberté du choix parmi tant d'opinions que l'Eglise n'a cru devoir ni condamner ni approuver.

C'est ce qu'il répondit de la manière la plus claire et la plus précise au supérieur d'une communauté, qui crut sans doute l'embarrasser en lui offrant d'enseigner à ses religieux l'une de ces opinions de préférence à l'autre.

III. — *Lettre de Fénelon au supérieur d'une communauté.*

« Vous me demandez, mon révérend Père, ce que je veux que vous enseigniez à vos étudiants; permettez-moi de vous répondre que je ne veux rien, et que je laisse à chacun toute l'étendue de liberté que l'Eglise laisse à ses enfants. Eh! qui suis-je pour vouloir aller plus loin? Je me borne à demander en son nom qu'on n'enseigne rien contre le concile de Trente, ni contre les cinq constitutions qu'elle a portées sur les doctrines plus récentes. J'userais d'une autorité qui ne m'appartient pas, si je voulais imposer une loi sur les opinions libres dans les écoles catholiques; je ne veux ni ne peux condamner aucune des opinions que l'Eglise ne condamne pas, et il n'est nullement nécessaire pour la pureté de la foi de s'attacher de préférence à quelqu'un des systèmes qui partagent les écoles. »

IV. — *Projet de travail sur saint Augustin.*

C'est dans cet esprit d'exactitude et d'impartialité que Fénelon s'était occupé avec ardeur, pendant les dernières années de sa vie, d'un grand travail sur saint Augustin. Les disciples de Luther, de Calvin et de Jansénius, avaient cherché à appuyer leurs erreurs de la puissante autorité de ce Père de l'Eglise : il n'avait pas été difficile de montrer combien ses véritables sentiments étaient opposés à la doctrine de tous ces novateurs; mais Fénelon avait remarqué que les auteurs mêmes des systèmes tolérés dans les écoles catholiques s'arrogeaient quelquefois avec trop d'indiscrétion la prétention exclusive de marcher sous la bannière de saint Augustin, et de dénoncer leurs adversaires comme les héritiers et les successeurs des hérétiques qu'il avait combattus.

L'objet du travail de Fénelon était d'expo-

(429) 1er janvier 1714.

ser les véritables sentiments de saint Augustin, sans aucune acception de système ou de parti; d'établir les vérités incontestables qu'il a eu le mérite et la gloire d'éclaircir et de fixer avec plus d'exactitude et d'attention qu'aucun autre Père de l'Eglise, et que le consentement unanime de l'Eglise a consacrées par son autorité; de séparer de ces vérités incontestables les opinions particulières à ce grand homme, qu'il n'a lui-même proposées que comme de simples opinions, et que l'Eglise n'a point ratifiées par des décisions formelles; enfin de montrer comment les théologiens mêmes des écoles catholiques se rapprochent ou s'éloignent de la doctrine de saint Augustin, et combien les uns et les autres sont peu fondés à usurper le titre de ses seuls et fidèles interprètes. La mort arrêta Fénelon dans le cours de ce grand travail; nous n'avons pas même pu recouvrer les matériaux qu'il avait réunis pour l'exécution de ce projet. On ne saurait trop déplorer cette perte : il eût été intéressant d'observer comment un génie aussi clair et aussi lumineux que Fénelon, et qui avait eu la sagesse de se préserver de toute prévention systématique, aurait élevé à saint Augustin un monument vraiment digne de ce Père de l'Eglise, en dégageant sa doctrine de toutes les interprétations subtiles et arbitraires que l'esprit de parti a voulu donner à quelques-unes de ses expressions.

Cependant les esprits s'aigrissaient, et la chaleur des controverses entretenait dans l'Eglise de France une fermentation inquiétante qui importunait le gouvernement, et qui affligeait les hommes sincèrement religieux.

V. — *Suite des affaires de l'Eglise de France.*

Si, comme le chancelier d'Aguesseau le fait entendre, le cardinal de Noailles ne fut pas tout à fait étranger à la rédaction et à la publication du *Cas de conscience*, on eut tout lieu de regretter qu'un prélat dont la piété, les mœurs et les saintes intentions étaient dignes des temps apostoliques, n'ait pas été doué de la sagesse et de l'habileté de conduite de son prédécesseur, beaucoup moins édifiant que lui. Le cardinal de Noailles était, par caractère, doux, paisible et modéré; mais sa maladresse fut telle, qu'il fit précisément ce qu'il fallait pour mettre tous les esprits en mouvement et en opposition. M. de Harlay avait fait observer le silence à tous les partis, en ne parlant jamais du *silence respectueux;* et le cardinal de Noailles invita indiscrètement tous les partis à parler et à écrire, en agitant ou en laissant agiter la question du *silence respectueux*. Mais à ce premier sujet de disputes qu'il avait si imprudemment fait renaître, succéda un incident malheureux dont il fut dans l'origine la cause involontaire, et qui ouvrit tout à coup cette longue suite de scènes scandaleuses qui ont occupé l'Eglise et l'Etat pendant cinquante ans, et qui ont influé au moins indirectement, si l'on en croit l'opinion assez plausible d'un grand nombre de personnes, sur les scènes bien plus déplorables qui ont marqué la fin du XVIIIe siècle. Nous serons heureusement dispensé d'en faire le récit, parce qu'elles ne commencent pour l'histoire qu'à l'époque où finit la vie de Fénelon : il suffira d'en raconter l'origine et la part que Fénelon y prit peu de temps avant sa mort.

VI. — *Du livre des Réflexions morales du P. Quesnel.*

Le P. Quesnel de l'Oratoire, dont nous avons déjà parlé, avait écrit en 1671 des *Réflexions morales* sur le Nouveau Testament; ce livre ne formait d'abord qu'un petit volume in-12, qui ne renfermait que les quatre Evangiles, avec quelques courtes réflexions. L'onction et la piété qui y étaient répandues, suffisaient pour disposer le peuple à goûter les saintes maximes de la religion et de la morale chrétienne, et parurent à M. Félix Vialart (430), évêque de Châlons-sur-Marne, dignes de son approbation; il en recommanda la lecture au clergé et aux fidèles de son diocèse. Ce prélat jouissait d'une grande réputation dans l'Eglise de France, et son témoignage était un titre honorable pour le livre et pour l'auteur.

Le P. Quesnel, encouragé par ce premier succès, en fit paraître une seconde édition en 1687; il joignit aux quatre Evangiles tous les autres livres du Nouveau Testament, et donna beaucoup plus d'étendue aux *réflexions* dont il avait accompagné le texte sacré. Cette seconde édition parut en 3 vol. in-12, et eut encore plus de succès que la première. A cette édition succéda bientôt une troisième beaucoup plus volumineuse par toutes les paraphrases que le P. Quesnel avait ajoutées à ses premières *réflexions;* elle parut imprimée à Paris en 1693, divisée en 4 vol. in-8°, et semblait offrir ces mêmes sentiments de piété propres à conduire les âmes religieuses dans les voies de la perfection chrétienne. Cette édition de 1693 fut revêtue de l'approbation formelle du cardinal de Noailles, alors évêque de Châlons.

Mais lorsqu'en 1699 on voulut imprimer une quatrième édition de ce même livre, le cardinal de Noailles, devenu archevêque de Paris, parut hésiter un moment s'il l'autoriserait de son approbation. La triste célébrité que le P. Quesnel avait acquise depuis quelques années par son ardente opposition à toutes les décisions de l'Eglise contre la doctrine de Jansénius, avait attiré sur lui l'attention publique, et devait naturellement faire craindre qu'il n'eût mêlé à des réflexions très-saines et très-pieuses des maximes et des principes favorables à la doctrine qu'il professait. Le cardinal de Noailles n'ignorait pas que plusieurs théologiens s'étaient déjà prononcés contre les opinions dogmatiques que le P. Quesnel avait cherché à insinuer dans cet ouvrage : c'est ce qui le détermina à sou-

(430) Félix Vialart de Herse, né à Paris le 5 septembre 1613, nommé en 1640 à l'évêché de Châlons-sur-Marne, sur le refus de M. Olier, fondateur de la congrégation de Saint-Sulpice. Ce prélat mourut le 10 juin 1680, âgé de 67 ans.

mettre cette nouvelle édition à l'examen des membres de son clergé qu'il était dans l'usage de consulter; mais soit que les examinateurs ne crussent pas devoir juger à la rigueur les expressions d'un simple livre de piété, soit qu'ils fussent eux-mêmes favorables aux opinions du P. Quesnel, ils n'y trouvèrent rien de répréhensible, et le cardinal de Noailles autorisa cette nouvelle édition, en permettant qu'elle lui fût dédiée.

Si le cardinal de Noailles eût obéi en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, aux sages inspirations de madame de Maintenon, il aurait probablement évité d'offrir à ses amis et à ses ennemis ce nouveau motif de le représenter comme livré, malgré des sentiments et des intentions très-pures, aux intrigues d'un parti qui abusait de sa faiblesse et de ses préventions. Madame de Maintenon, qui prenait le plus tendre intérêt à un prélat dont elle honorait la vertu, qu'elle avait placé elle-même à la tête de l'Eglise de France, et dont elle avait pour ainsi dire adopté la famille, avait cherché à le prémunir de bonne heure contre les dangers de sa position, et plus encore contre les dangers de son propre caractère. Dès le commencement de son épiscopat, elle lui avait donné les conseils les plus utiles; toutes les lettres qu'elle lui écrivit à ce sujet respirent la modération et l'impartialité, et annoncent une connaissance du monde et de la cour, qui durent faire regretter dans la suite au cardinal de Noailles de n'avoir pas suivi les conseils d'une amie aussi éclairée et aussi dévouée.

VII. — *Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles.*

« Que vous manque-t-il, Monseigneur, pour travailler utilement? Il n'y a contre vous qu'un soupçon; et ce soupçon, est-il impossible de l'effacer? Tout ce qu'on dit contre vous se réduit à la protection secrète que vous accordez au parti janséniste; personne ne vous accuse de l'être. Voudriez-vous être plus longtemps le chef et le martyr d'un corps dont vous rougiriez d'être membre? Ne lèverez-vous pas cet obstacle, le seul qui nuise au bien auquel vous paraissez destiné? Quant aux moyens, vous les connaissez mieux que moi. On ne vous accuse point d'être quiétiste, ni tous ceux qui vous environnent; pourquoi ne vous laverez-vous pas aussi bien du soupçon de jansénisme? Jamais les Jésuites n'ont été plus faibles qu'ils le sont; le P. de la Chaise n'ose parler, leurs meilleurs amis en ont pitié; ils n'ont de pouvoir que dans leur collége; je le vois souvent; je vois la force que vous auriez, si ce nuage de jansénisme pouvait enfin se dissiper. On est averti que vous avez des commerces directs et indirects à Rome avec des gens qui y ont été les plus acharnés pour Jansénius et contre le roi (431). Croyez, Monseigneur, que tout lui revient, et qu'il n'a aucun tort de vous soupçonner. Ce n'est point sur les discours de votre P. la Chaise; le bonhomme encore un coup n'a nul crédit. On (le roi) est prévenu d'estime pour vous; on croit votre vertu sincère; on la regarde avec respect; on me permet même de vous donner les avis que je vous donne sur vos commerces à Rome : grande marque de considération pour vous.... Pardonnez-moi, Monseigneur, mes libertés; vous en voyez la cause : j'aime le roi; j'aime le bien public; j'aime votre personne; voilà ce qui me rend si sensible; je mourrai apparemment avant vous; je voudrais, en mourant, laisser le roi entre vos mains (432). »

Soit par faiblesse de caractère, soit par un penchant trop marqué pour un parti qui cherchait à le flatter, le cardinal négligea malheureusement de suivre des conseils aussi conformes à la raison qu'à son intérêt personnel. Il semble qu'il aurait dû les accueillir avec d'autant plus de confiance, qu'il ne pouvait pas plus se méprendre sur la véritable affection de l'amie qui les lui donnait, que sur l'appui qu'il devait attendre de son crédit et de sa faveur. D'ailleurs la marche que madame de Maintenon lui traçait était dictée par les convenances mêmes du caractère dont il était revêtu, et de la place qu'il occupait; il ne pouvait en résulter que les plus grands avantages pour la tranquillité de l'Eglise et pour le succès de son administration ecclésiastique. Elle ne lui proposait point de se livrer à un parti préférablement à l'autre; elle se bornait à désirer qu'il parût s'éloigner de celui vers lequel on le soupçonnait d'être trop entraîné; c'est ce qu'elle lui fait encore entendre dans une autre lettre.

« On ne vous propose point de violence contre eux; il n'en faut jamais que contre ceux qui refusent hautement de se soumettre à ce qu'une autorité légitime a décidé. Quant aux autres, il faut, Monseigneur, les ramener par la douceur et le bon exemple. Vous pouvez leur montrer avec une doctrine pure cette morale sévère dont ils aiment à se parer, et qui met dans leur parti plusieurs personnes qui cherchent Dieu et qui ignorent qu'il n'est jamais dans les cabales. Je donnerais de mon sang pour entendre dire : M. le cardinal est bien décidé contre les Jansénistes. Je voudrais que vous puissiez voir l'uniformité des soupçons sur vous, depuis les prélats jusqu'aux plus petites religieuses. M. le cardinal n'est pas janséniste, mais il les ménage; M. le cardinal n'est point janséniste, mais il est obsédé par eux; M. le cardinal n'est point janséniste dans le fond, mais son inclination est pour la cabale; M. le cardinal n'est point janséniste, mais ils se parent de lui, quoique dans le cœur ils en soient très-mécontents. Voilà, Monseigneur, ce que j'entends dire tous les jours, et qui me perce le cœur. Ce qui me console, c'est que je n'ai pas encore trouvé une personne qui vous accuse de jansénisme, ni aucune qui ne vous blâme de n'être point hautement déclaré contre eux (433). »

Le cardinal ne manquait pas, comme il

(431) Dans les affaires de la *Régale*.
(432) 17 février 1701.
(433) 24 octobre 1708.

arrive toujours, d'attribuer les dispositions de madame de Maintenon aux préventions qu'on cherchait à lui inspirer contre lui; et il accusait l'évêque de Chartres d'alarmer madame de Maintenon par des inquiétudes exagérées: c'était ce même évêque de Chartres si longtemps uni avec Bossuet et le cardinal de Noailles contre Fénelon. « Le jansénisme, dit le chancelier d'Aguesseau, avait divisé ce fameux triumvirat que le quiétisme avait formé. » Il est vrai que l'évêque de Chartres voyait avec peine le cardinal de Noailles exposer l'Eglise de France, par une conduite équivoque et des mesures indiscrètes, à voir renaître des troubles heureusement assoupis depuis trente-quatre ans. Ce prélat avait été surtout affligé de voir son métropolitain donner dans un mandement public les éloges les plus pompeux à l'ouvrage d'un écrivain connu et signalé par son déchaînement contre les décisions de l'Eglise. Cependant, par égard pour la personne et la dignité du cardinal, il n'avait pas cru devoir flétrir par une censure publique le livre du P. Quesnel; il s'était borné à s'expliquer de vive voix sur les erreurs qu'il lui reprochait, et à en interdire la lecture à quelques communautés religieuses de son diocèse. Lorsque dans la suite Rome condamna (en 1708), par un décret, le livre des *Réflexions morales*, l'évêque de Chartres avait invité le cardinal de Noailles, avec les plus tendres instances, à prévenir les troubles et les orages qui s'élevaient de toutes parts, par quelque témoignage propre à calmer les inquiétudes de ses collègues.

Sans doute le cardinal laissa entrevoir assez maladroitement à madame de Maintenon qu'il n'attribuait ses avis et ses opinions qu'à l'influence de l'évêque de Chartres; elle lui répondit avec autant d'esprit que de goût et de mesure : « Je ne me défends pas, Monseigneur, d'avoir beaucoup d'estime pour M. l'évêque de Chartres; *mais j'étais capable d'avoir des opinions par moi-même avant de le connaître, et il ne m'a point ôté cette capacité depuis que je l'ai connu*. Plût à Dieu que lui seul trouvât que vous ménagez trop le parti! je pourrais le soupçonner de vouloir aller un peu trop loin; et quand vous penseriez différemment là-dessus, ce ne serait pas une raison pour rompre une ancienne amitié (434). »

Cependant, affligée de voir se rompre les liens qu'elle avait pris plaisir elle-même à former, et qui avaient si longtemps uni les deux prélats qu'elle aimait et qu'elle estimait le plus, madame de Maintenon écrivit au cardinal de Noailles une lettre qui aurait dû le toucher, si ce prélat, dont on vantait avec raison la douceur habituelle, n'eût pas eu cette espèce de ténacité et d'entêtement qu'on observe quelquefois dans les caractères doux et modérés. La douceur et l'égalité, qui ont tant de charmes dans la société, ne seraient-elles donc souvent qu'une certaine complaisance dans les expressions et une habitude que donne l'usage du monde dans le commerce de la vie, sans avoir le pouvoir de faire fléchir nos sentiments et nos opinions?

« Le malheur que l'évêque de Chartres a eu d'encourir votre disgrâce est public, Monseigneur; il en est plus touché que je ne l'aurais pu croire de sa sainteté; mais la cause qu'on en dit fait encore contre vous. Ne demeurez point pour lui, même comme vous êtes, Monseigneur; c'est l'homme du monde qui vous honore, respecte et aime le plus; j'en ai des preuves convaincantes, et vous le savez bien. Je ne puis voir d'autre cause de votre éloignement pour lui, que sa vivacité contre le jansénisme, et cette cause m'affligerait plus pour vous que pour lui. Croyez, Monseigneur, que c'est le zèle que j'ai pour vous qui me fait parler avec tant de liberté. Au nom de Dieu, revenez pour ce saint évêque; je sais ce qu'il pense pour vous; je suis un témoin bien instruit; je ne puis le regarder comme brouillé avec vous, sans vous accuser d'injustice. Raccommodez-vous donc, je vous en conjure, quand ce ne serait que pour l'amour de moi. Il est difficile d'être plus injuste que vous l'êtes envers lui; il ignore souvent les choses dont vous l'accusez. Vous savez très-bien que c'est un saint et un saint très-doux, malgré cette bile et atrabile dont vous faites de si tristes portraits (435). »

Mais elle ne put réussir à trouver dans le cardinal de Noailles cette condescendance qu'une amie et une bienfaitrice, telle que madame de Maintenon, devait naturellement attendre de sa part. Son inflexibilité dans une affaire de simples procédés, et où sa religion n'était point intéressée, fait assez connaître qu'il n'était pas tout à fait exempt des préventions et de l'entêtement que ses adversaires lui ont reprochés.

Madame de Maintenon regretta peut-être en cette circonstance d'avoir trop légèrement sacrifié ses premiers sentiments pour Fénelon, et d'en être si mal récompensée par celui en qui elle avait transporté sa confiance et son affection (436). Elle reconnut plus que jamais la fragilité de toutes ces amitiés humaines qui donnent si rarement le bonheur qu'elles semblent promettre. Cette triste conviction n'était que trop propre à entretenir en elle cet ennui et ce dégoût de la vie qu'elle laisse apercevoir dans un grand nombre de lettres.

« Vous ne doutez pas, Monseigneur, que je ne vous sois attachée toute ma vie; elle ne durera pas longtemps, et bientôt la mort va me dérober au présent qui m'attriste et à l'avenir qui m'effraye. J'ai passé mes jours dans les plaisirs et dans les larmes; j'aurais pu être heureuse si j'avais moins compté sur les hommes : ce n'est point un reproche, Monseigneur; c'est une consolation que je cher-

(434) 19 janvier 1704.
(435) 24 octobre 1704.
(436) Elle écrivait au duc de Noailles : « M. le cardinal de Noailles et moi, nous nous brouillons tous les jours de plus en plus; il fait des injustices à un de mes amis, qui me révolteraient s'il les faisait à un de mes laquais. »

che auprès de vous, en vous montrant la source de mes peines (437). »

VIII. — *Mort de l'évêque de Chartres et du P. de la Chaise, en* 1709.

Le cardinal de Noailles se crut sans doute supérieur à ses adversaires, lorsqu'il se vit délivré, dans le cours d'une seule et même année, des deux hommes dont il redoutait le plus l'ascendant auprès du roi et de madame de Maintenon. Le P. de la Chaise mourut au mois de janvier, et l'évêque de Chartres au mois de septembre 1709 ; mais les événements lui montrèrent que ce qu'il regardait comme un avantage était un véritable malheur pour lui. Quelque affligé qu'eût été l'évêque de Chartres de voir le cardinal de Noailles se rendre l'instrument trop docile des intrigues d'un parti qu'il ne savait ni gouverner ni réprimer, il respectait sa piété, il honorait ses mœurs, et il était incapable de manquer aux égards que méritaient son rang et sa dignité. Le P. de la Chaise était peut-être encore plus doux et plus modéré; et quoiqu'il eût vu sans doute avec peine le cardinal de Noailles arriver à l'archevêché de Paris sans son influence et malgré son vœu secret, il s'était borné, sans jamais l'attaquer personnellement, à se défendre lui-même contre l'ascendant que le nouvel archevêque de Paris, appuyé de madame de Maintenon, pouvait prétendre auprès du roi. La maladresse du cardinal l'avait servi plus utilement à cet égard, que tous les ménagements de sa prudence; mais il eut pour successeur, dans la place de confesseur du roi, un homme d'un caractère bien différent.

IX. — *Du P. Letellier.*

Tous les mémoires du temps se sont exprimés sur le P. Letellier avec une telle sévérité, qu'il est bien difficile de ne pas croire qu'il a mérité, au moins en partie, les reproches qu'on a faits à son caractère. Cependant il faut dire qu'il n'eut aucune part aux premiers coups qu'on porta directement contre le cardinal de Noailles. L'ouvrage du P. Quesnel, que ce prélat avait approuvé, et qui fut la cause de toutes les traverses qu'il eut à essuyer, avait été condamné à Rome dès le 13 juillet 1708, et le P. Letellier n'était point encore en place.

Les plaintes qui avaient déjà été portées contre ce livre par plusieurs évêques, et le décret de Rome, auraient dû inviter le cardinal à donner quelques explications sur l'approbation dont il avait honoré cet ouvrage. Sans doute le décret de Rome ne lui imposait à cet égard aucune obligation formelle, puisqu'il n'était revêtu d'aucune des formes ecclésiastiques et civiles, nécessaires pour lui imprimer le caractère d'un jugement canonique et régulier ; mais il suffisait pour lui inspirer au moins quelques précautions de sagesse et de convenance capables de rassurer ses véritables amis, et de désarmer la malveillance de ses ennemis. En donnant des éloges aux sentiments de piété qui régnaient dans une grande partie de l'ouvrage, le cardinal de Noailles ne s'était en aucune manière rendu garant des erreurs ou des opinions hasardées qu'un examen plus sévère avait pu laisser apercevoir, et que les principes bien connus de l'auteur pouvaient rendre plus suspectes et plus dangereuses. Cette seule démarche aurait suffi pour justifier ses sentiments personnels, le préserver de tous soupçons, et garantir à jamais sa tranquillité et celle de l'Église de France. Mais on a déjà pu observer que ce prélat, avec des vertus et des qualités infiniment estimables, avait ce mélange d'entêtement et de faiblesse, apanage trop ordinaire des caractères plus recommandables par la droiture des sentiments et des intentions, que par la rectitude et l'étendue des idées; il consuma tout son épiscopat dans des discussions où il se voyait sans cesse obligé de reculer pour s'être trop imprudemment avancé, et dans lesquelles il finissait par mécontenter également tous les partis. Ce n'est pas sans raisons que le chancelier d'Aguesseau le représente « comme un homme accoutumé à combattre en fuyant, et qui a plus fait dans sa vie de belles retraites que de belles défenses (438). »

X. — *D'un écrit de Bossuet sur les* Réflexions morales *du P. Quesnel.*

Il crut se mettre à l'abri de tout reproche, en se couvrant du grand nom de Bossuet; mais une si grande autorité, quelque imposante qu'elle fût, ne pouvait le défendre qu'en supposant qu'elle parlât clairement en sa faveur.

Il est certain qu'à l'époque où parut le *Problème ecclésiastique* (en 1699), le cardinal de Noailles, un peu embarrassé des contradictions qu'on lui reprochait au sujet de l'approbation donnée au livre des *Réflexions morales*, avait appelé Bossuet à son secours : on était alors occupé à préparer une nouvelle édition de ce livre. Le cardinal et les partisans du P. Quesnel se trouvaient donc également intéressés à repousser les accusations qui déjà commençaient à s'élever contre la doctrine des *Réflexions morales;* d'ailleurs il s'était imprudemment engagé à autoriser cette nouvelle édition par un Mandement. On ne pouvait guère justifier l'approbateur qu'en excusant l'auteur, et en adoucissant ses expressions autant qu'une matière aussi délicate pouvait le permettre. Ce fut dans cet esprit que Bossuet écrivit l'espèce de Mémoire dont il est ici question; et si on le lit avec attention, on observera qu'il s'y était bien plus occupé de la justification du cardinal que de celle du P. Quesnel. On remarquera aussi qu'il n'avait jamais eu l'intention de le faire paraître sous son nom, mais sous celui des *théologiens* chargés de l'examen du livre; il n'avait même consenti à se charger de cette pénible tâche qu'à certaines conditions. Bossuet composa donc un *Avertissement*, qui ne devait être placé à la tête de la nouvelle édi-

(437) 31 décembre 1711.

(438) *Mémoires du chancelier d'Aguesseau.*

tion, qu'après qu'on aurait changé ou corrigé cent vingt propositions du texte qui lui paraissaient les plus répréhensibles; il cherchait ensuite à donner une interprétation favorable à un grand nombre d'autres propositions qui lui parurent seulement équivoques et avoir besoin d'explication; mais un pareil travail, qui devait être regardé plutôt comme une censure que comme une approbation, ne pouvait convenir aux vues des partisans du livre et de l'auteur. On fit donc paraître l'édition de 1699, et on se garda bien d'y insérer l'*Avertissement* qu'on avait demandé avec tant d'empressement à Bossuet (439). Une infidélité aussi remarquable éclaira Bossuet sur les motifs peu sincères qui avaient inspiré la demande qu'on lui avait faite; des témoignages irrécusables ont ensuite fait connaître que ce prélat, pendant les quatre années qu'il survécut encore, s'était hautement expliqué contre la doctrine du livre tel qu'on l'avait fait paraître, sans le soumettre aux nombreuses corrections qu'il avait exigées (440).

Bossuet avait laissé parmi ses papiers ce projet d'*Avertissement* comme un travail imparfait et inutile; ce ne fut que quelques années après sa mort, qu'un ami ardent du P. Quesnel, alors exilé à Meaux, parvint à s'en procurer une copie, et le fit imprimer à Tournai, sous le titre frauduleux de *Justification du livre des Réflexions morales, par feu M. Bossuet, évêque de Meaux.*

Tel était le retranchement si facile à renverser, que le cardinal de Noailles prétendait opposer aux attaques dont il était menacé; mais il eut bientôt lieu de reconnaître qu'une si faible défense ne pouvait ni le garantir ni le justifier.

Un incident imprévu, auquel il attacha beaucoup d'importance, l'entraîna tout à coup dans une suite de fausses démarches qui empoisonnèrent le reste de sa vie. On doit en effet remarquer que ce fut le cardinal de Noailles lui-même qui provoqua en quelque sorte la constitution *Unigenitus* par l'espèce d'irritation avec laquelle il s'engagea dans une discussion particulière, qu'il lui eût été facile d'étouffer ou de concilier dans son origine.

XI. — *Affaires des évêques de la Rochelle et de Luçon.*

Les évêques de la Rochelle (441) et de Luçon (442) publièrent, en 1711, une Instruction pastorale qu'ils avaient rédigée en commun, et datée du 15 juillet 1710. Cette Instruction pastorale condamnait le livre des *Réflexions morales* du P. Quesnel, comme renfermant et renouvelant les erreurs de Jansénius; elle développait avec beaucoup d'étendue les questions controversées, et formait une espèce de traité dogmatique sur la grâce.

Aussitôt que cette Instruction pastorale eût été imprimée et publiée à la Rochelle, l'imprimeur de la Rochelle en adressa, selon l'usage, un grand nombre d'exemplaires à son correspondant de Paris. Celui-ci, moins attentif aux convenances qu'à des calculs d'intérêt, fit annoncer cet ouvrage par une multitude d'affiches placardées dans toutes les places et à tous les coins des rues; on crut surtout remarquer une espèce d'affectation à étendre ces affiches jusqu'aux portes et aux cours de l'archevêché. Le Mandement des deux évêques portait la condamnation d'un ouvrage anciennement approuvé par le cardinal de Noailles, et rien en effet ne devait paraître plus choquant et plus contraire à toutes les bienséances que cette affectation insultante, en supposant qu'elle eût été préméditée. Les deux évêques ont toujours protesté qu'ils n'avaient eu aucune part à un procédé aussi inexcusable; peut-être eût-il été de la dignité du cardinal de se contenter d'un pareil désaveu. Le cardinal de Noailles avait reçu en cette circonstance, des principaux corps de son diocèse, des témoignages d'attachement, d'estime et d'intérêt qui devaient le consoler d'une injure qui retombait tout entière sur ses adversaires, parce que, dans la première effervescence de cette affaire, on les avait présumés coupables. Il ne tenait qu'à lui de conserver tout l'avantage d'une position aussi heureuse, la malveillance l'avait servi bien plus utilement que sa propre habileté; mais il était de la destinée du cardinal de Noailles de se nuire à lui-même, malgré la fortune qui s'était plu constamment à le favoriser. Il s'aigrissait facilement; on réussit à l'aigrir encore davantage. Les deux évêques avaient leurs neveux au séminaire de Saint-Sulpice, il les soupçonna assez légèrement d'avoir fait placer ces affiches qui l'avaient si vivement choqué.

XII. — *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 16 mars 1711.* — Manuscrits.

En vain le supérieur du séminaire lui attesta de la manière la plus formelle, que ces deux ecclésiastiques, placés immédiatement sous ses yeux et sous sa surveillance continuelle, n'avaient et ne pouvaient avoir aucune part à ces affiches qui avaient excité tant de rumeur et de scandale. Le cardinal fut inflexible. Dans un premier mouvement de vivacité, et par un abus peu honorable de son autorité, il ordonna au supérieur général de Saint-Sulpice de les renvoyer de son sé-

(439) On ne peut guère douter que Bossuet n'eût suffisamment prémuni le cardinal de Noailles contre le danger auquel il s'exposait s'il donnait son approbation à cette nouvelle édition, car, malgré sa faiblesse naturelle, et malgré l'espèce d'engagement qu'il avait pris, le cardinal se refusa à autoriser l'édition de 1699 par un Mandement, ce qu'il eut bien soin de faire remarquer par la suite.

(440) Madame de Maintenon déclara dans la suite à M. le duc de Bourgogne, devenu Dauphin, « que Bossuet lui avait dit à elle-même plusieurs fois que le Nouveau Testament du P. Quesnel était tellement infecté de jansénisme, qu'il n'était pas susceptible de correction. » (Manuscrits.)

(441) Etienne de Champflour, nommé à l'évêché de la Rochelle en 1702.

(442) Jean-François de Valderic de Lescure nommé à l'évêché de Luçon en 1699.

minaire, quoiqu'ils y vécussent avec édification. Une démarche si peu digne de son rang lui fit un tort extrême. Fénelon observait avec raison, « que les séminaires étant considérés comme des écoles publiques, on ne doit en chasser que ceux qui ont mérité personnellement une punition aussi honteuse. » Les deux évêques, blessés à leur tour dans la personne de leurs neveux, écrivirent au roi pour lui porter directement leurs plaintes de la conduite du cardinal à leur égard. Ils avaient évité, dans leur Instruction pastorale, de jeter le moindre soupçon sur les sentiments de ce prélat; ils s'étaient bornés à condamner un ouvrage déjà condamné par le Pape et par plusieurs évêques de France; mais ils s'abandonnèrent, dans leur lettre au roi, à toute la vivacité d'un ressentiment peut-être excessif. « Ils y parlaient ouvertement du cardinal de Noailles comme d'un fauteur des novateurs et des hérétiques; ils disaient que les nouveautés en matière de religion n'ont jamais prévalu dans les Etats, qu'autant qu'elles ont été appuyées par des évêques puissants et redoutables à leurs confrères, et que les plus grands maux de l'Eglise, sous les empereurs chrétiens, sont venus des évêques des villes impériales, qui abusaient de l'autorité que cette place leur donnait. » Cette lettre devint bientôt publique sans leur consentement et sans leur participation; ils avaient gardé le plus profond secret sur cette démarche. En adressant leur lettre pour le roi au secrétaire d'Etat du département, ils s'étaient bornés, selon l'usage, à en envoyer une copie à M. de la Vrillière, et ce fut probablement par l'infidélité ou l'indiscrétion des bureaux du ministre que la lettre devint publique (443). Le cardinal pouvait encore tourner à son avantage cette nouvelle attaque de ses adversaires: la lettre des deux évêques au roi avait été presque universellement improuvée; une dénonciation aussi éclatante, portée jusqu'au trône contre un cardinal respecté et respectable par ses vertus et par ses mœurs, avait soulevé tout Paris et toute la cour contre ses détracteurs. Quelque recommandables que fussent les deux évêques par leurs vertus épiscopales, par leur charité et par la régularité édifiante avec laquelle ils gouvernaient leurs diocèses, ils étaient presque inconnus; ils n'avaient aucun crédit ni aucun appui à la cour par leurs parents et leurs amis, et ne pouvaient lutter qu'avec un extrême désavantage contre un cardinal, archevêque de la capitale, environné d'une famille puissante, qui avait des relations directes et habituelles avec le roi, et qui empruntait encore plus de force de la toute-puissante amitié de madame de Maintenon. Mais, comme nous l'avons déjà dit, le cardinal de Noailles avait toujours le malheur de tourner contre lui-même tout ce que le bonheur des circonstances pouvait lui offrir de plus favorable Il rendit une ordonnance (444) contre l'Instruction pastorale des évêques de la Rochelle et de Luçon; il défendait de la lire et de la distribuer, et il y dénonçait des maximes d'une morale relâchée et des erreurs déjà condamnées dans Baïus et dans Jansénius. Cette accusation inattendue étonna un peu le public, qui ne pouvait comprendre comment un ouvrage qui avait eu évidemment pour objet de proscrire avec sévérité tout ce qui ressemblait à la doctrine de Baïus et de Jansénius, se trouvait lui-même infecté des erreurs qu'on leur reprochait. Serait-il permis de croire que les conseillers du cardinal, soupçonnés eux-mêmes d'être un peu trop favorables aux nouvelles opinions, avaient voulu faire entendre qu'il était facile de trouver du jansénisme dans les livres les plus opposés au jansénisme?

Par un ménagement apparent, le cardinal voulait bien supposer que l'Instruction pastorale qui portait le nom des deux évêques, ne leur appartenait pas, et leur était faussement attribuée. A la faveur de cette fiction, il s'était abandonné avec plus de liberté à la satisfaction de censurer l'ouvrage, et il évitait le reproche d'exercer des actes de juridiction, sur des actes émanés d'une juridiction indépendante de la sienne.

Ce point de controverse sur l'étendue et les bornes de la juridiction respective des évêques, donna lieu à quelques écrits où il était facile, comme il arrive toujours en ces matières, d'opposer des faits à des faits, des autorités à des autorités, des principes à des raisonnements, et des raisonnements à des principes. La discipline ecclésiastique ayant été en partie l'ouvrage du temps et des circonstances, ayant été successivement établie par des lois particulières et des convenances locales, le défaut d'une loi première et universelle n'a jamais permis de fixer avec une exacte précision la nature et les limites de toutes les juridictions. Les changements et les variations qu'elles ont éprouvés laissent un vaste champ aux prétentions des autorités et aux savantes recherches des critiques, qui fournissent également des armes pour attaquer et se défendre.

Quoi qu'il en soit, l'ordonnance du cardinal de Noailles contre ses deux collègues leur donna tout à coup pour auxiliaires la plus grande partie des évêques de France, qui crurent voir dans cette entreprise une atteinte à leurs droits; elle fut même mal accueillie à la cour, et madame de Maintenon ne le dissimula pas à ce prélat, malgré toute son affection pour lui.

XIII. — *Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles.* (1711.)

« La lettre des évêques est insoutenable, » lui écrivait-elle; « vous devez venir recevoir la réponse du roi sur la réparation que vous demandez, et dans l'intervalle vous faites un Mandement. On disait tout haut dans le salon de Marly, que jusque-là vous faisiez pitié, mais qu'on ne pouvait plus vous excuser. J'avais déjà vu votre Mandement, et je croyais de bonne foi qu'il ménageait les évêques; on

(443) Mémoires manuscrits.

(444) En date du 28 avril 1711.

se moque de moi, et l'on prétend qu'ils en seront très-offensés. » Le roi, en effet, qui avait paru d'abord très-disposé à rendre justice au cardinal, fut si blessé de ce défaut de confiance en son équité et en sa bonne volonté, qu'il lui fit écrire, « que puisqu'il s'était rendu justice à lui-même, il pouvait se dispenser de venir à Marly. »

XIV. — *Lettre du cardinal de Noailles à madame de Maintenon*, 1er *mai* 1711.

Si l'on veut voir jusqu'à quel point le cardinal s'était mis lui-même hors de toute mesure et s'abandonnait indiscrètement aux sentiments d'aigreur que des amis dangereux cherchaient à entretenir dans son cœur, il suffira de lire ce fragment d'une de ses lettres à madame de Maintenon : « Est-il juste, que tandis que *les plus vils de tous les prélats* font des mandements, un archevêque de Paris n'ait pas le droit d'en faire? » Il est affligeant de trouver de pareilles expressions sous la plume d'un prélat aussi pieux, et qu'elles portent sur d'autres prélats dont il pouvait avoir à se plaindre, mais dont personne ne contestait la piété, et qui, dans leurs démarches même les moins agréables pour le cardinal, pouvaient être accusés d'un excès de zèle, mais n'avaient jamais été soupçonnés d'aucune vue d'intérêt ou d'ambition.

Telle était la fâcheuse position où il s'était mis, qu'il ne faisait plus qu'obéir malgré lui au mouvement qu'on lui imprimait. C'est ce que Fénelon exprime énergiquement en peu de mots. « Le parti qui le gouverne le flatte de vaines espérances de réputation et d'autorité plus grande. Le parti aime mieux compromettre son protecteur que de s'en voir abandonné (445). »

Mais la malveillance même de ses ennemis offrit tout à coup au cardinal de Noailles une occasion inespérée de réparer toutes ses maladresses, de justifier tous ses procédés, et de produire au grand jour les manœuvres ténébreuses dont on osait se permettre l'usage pour le décrier, ou du moins pour exagérer ses torts.

On n'a jamais su exactement comment on était parvenu à faire tomber entre les mains du cardinal de Noailles un paquet ouvert, qui renfermait des lettres que l'abbé Bochart de Saron écrivait à son oncle l'évêque de Clermont (446); il lui mandait qu'à la suite d'une conférence qu'il avait eue avec le P. Letellier, il était convenu de lui adresser le modèle d'une lettre au roi, qu'il lui proposait de signer, et qui renfermait les plaintes les plus fortes de la conduite du cardinal envers les évêques de la Rochelle et de Luçon; à cette lettre était joint le modèle d'un mandement, qu'il l'invitait également à signer, et qui condamnait le livre du P. Quesnel. L'abbé Bochart prévenait en même temps son oncle qu'un grand nombre d'autres évêques se disposaient à publier des Mandements rédigés dans le même esprit, et que le confesseur du roi prêterait tout son appui à ce mouvement général du corps épiscopal.

Le cardinal de Noailles se hâta d'envoyer toutes ces pièces au roi et à M. le duc de Bourgogne, alors Dauphin, et qui était chargé d'accommoder la querelle de ce prélat avec les deux évêques. Elles firent la plus profonde impression sur l'esprit de ces deux princes; et il n'est pas douteux que, s'il eût bien voulu s'en reposer sur leur équité et en attendre les effets, il n'eût obtenu la justice la plus éclatante.

Ses ennemis consternés s'attendaient à tout, et ses amis annonçaient hautement que le renvoi du P. Letellier paraissait être la moindre satisfaction qu'on pût accorder à un cardinal, à un archevêque de Paris si cruellement outragé.

On ne concevra jamais comment ce prélat, qui était à portée de recevoir de madame de Maintenon les conseils les plus utiles et les plus convenables à sa position, préférait toujours de s'abandonner aux inspirations aveugles du parti qui l'obsédait. Sans attendre la satisfaction qui lui était due, et qu'on était prêt à lui rendre, il hasarda la démarche la plus propre à blesser les sentiments du roi, et il eut le tort de donner à un acte de son autorité épiscopale toutes les formes d'une vengeance personnelle; il retira tout à coup les pouvoirs à la plupart des Jésuites qui exerçaient le ministère dans le diocèse de Paris, et il allégua pour motif d'une interdiction aussi subite et aussi éclatante, *qu'ils enseignaient une mauvaise doctrine, et qu'ils soulevaient le troupeau contre le pasteur*.

Mais, comme l'observe Fénelon dans un Mémoire particulier que nous avons parmi ses manuscrits, et comme l'observaient avec Fénelon un très-grand nombre de personnes entièrement désintéressées dans ces tristes débats : « Comment se faisait-il que cette *mauvaise doctrine* n'eût point empêché le cardinal de Noailles de confier des pouvoirs aux Jésuites depuis plus de trente ans? *et s'ils soulevaient le troupeau contre le pasteur*, une accusation aussi grave exigeait des preuves, d'autant plus faciles à recueillir, qu'une pareille tentative supposait nécessairement des actions, des discours ou des écrits qu'une information juridique ou du moins une manifestation publique pouvait mettre au grand jour (447). » Le cardinal ne pouvait prétendre qu'un reste de ménagement pour un corps religieux lui commandât cette réserve; l'accusation et la punition étaient publiques, les preuves seules ne l'étaient pas.

XV. — *Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles.*

Au reste, ce n'était pas Fénelon seul, dont le témoignage pourrait paraître suspect, c'étaient les amis les plus sincères du cardinal de Noailles qui lui reprochaient l'inconsé-

(445) *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 7 juillet 1711. (Manuscrits.)

(446) François Bochart de Saron, nommé à l'évêché de Clermont en 1687, mort le 11 août 1715.

(447) Manuscrits de Fénelon.

quence et l'imprudence de sa conduite. Madame de Maintenon, qui assurément n'aimait pas les Jésuites, lui écrivait : « Vous ne vous tromperez jamais, Monseigneur, sur ce que vous appelez mes bontés ; je ne puis jamais cesser de respecter mon archevêque, d'estimer vos vertus, et, si j'ose le dire, d'aimer votre personne ; mais il est vrai que tous ces sentiments ne me donnent plus que de l'amertume. Je ne répondrai point à tous les articles de votre lettre, parce que nous les avons traités cent fois inutilement. Il y en a un que vous ne touchez pas, Monseigneur, qui est celui des Jésuites, que le roi ne regarde pas comme intéressant votre conscience, mais comme une pure vengeance que vous pouviez lui sacrifier, soit que vous ayez voulu en effet vous venger ou les punir de leur manque de respect pour vous....... Mon cœur ne peut se résoudre à vous flatter, Monseigneur, et mon respect ne me permet pas de m'expliquer sincèrement. Vous traitez l'affaire des Jésuites d'affaire spirituelle, et le roi la regarde comme un procédé particulier, comme une vengeance contre des gens qui vous offensaient, et qui vous ont offensé en effet. C'est le ressentiment de cette vengeance que je voudrais que vous sacrifiassiez à ce que vous lui devez, et à l'amitié qu'il a toujours eue pour vous. Car de dire que les Jésuites sont incapables de confesser, *il n'est pas possible qu'ils soient devenus tels dans un moment ; s'ils sont dans une intrigue contre vous, ce ne sont que quelques particuliers, et vous faites affront à tout le corps à qui vous faites un crime de ce qu'il se dit innocent.* »

Je ne sais si l'on sera assez frappé de l'idée que ces lettres de madame de Maintenon doivent donner de la modération de Louis XIV. Cette modération était en lui l'admirable ouvrage de la religion. Ce prince, si puissant et si absolu, respecte dans le cardinal de Noailles l'autorité de son ministère religieux ; et dans le moment où le prélat exerce un acte de juridiction ecclésiastique qui lui cause le plus sensible chagrin, le monarque ne laisse apercevoir que le Chrétien ; il oublie qu'il peut punir et se venger ; il se borne à faire intervenir le langage de l'*amitié*.

L'esprit de parti se plaît toujours à attribuer à des motifs d'intérêt ou d'ambition la conduite et les opinions des personnes qui lui sont opposées : on ne manqua pas en conséquence de prétendre que Fénelon était inspiré par le désir secret de ménager le crédit des Jésuites pour faciliter son retour à la cour et aux affaires ; mais Fénelon connaissait trop sa position personnelle, et la disposition de la cour à son égard, pour concevoir des espérances sans objet. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'une âme telle que la sienne était supérieure à de si viles combinaisons ; il n'ignora pas cependant ce qu'on affectait de répandre au sujet de ses liaisons avec les Jésuites. Nous lisons parmi les lettres manuscrites qui nous restent de lui, celle qu'il écrivait à ce sujet à l'un de ses amis. Il s'y explique avec une candeur, qui permet d'autant moins de douter de sa sincérité, qu'elle s'accorde entièrement avec tous les détails de sa conduite publique et privée. « Le parti dira, tant qu'il lui plaira, que je me livre aux Jésuites par politique ; c'est ce qu'ils ne manquent jamais de dire de tous ceux qui ne favorisent pas leur doctrine : ils veulent que personne ne puisse parler autrement qu'eux, qu'en trahissant sa conscience pour plaire à une société qui a du crédit.

« Mais les personnes équitables verront sans peine combien je suis éloigné de rechercher les Jésuites par politique. Je suis véritablement leur ami, comme il convient que je le sois. Je leur fais plaisir en ce qui dépend de moi, comme je tâche d'un autre côté d'en faire aux gens qui sont prévenus contre eux. Ma disposition est de vouloir obliger tout le monde, autant que mon ministère me le permet. Mais les Jésuites ne gouvernent rien dans mon diocèse ; ils n'ont part à aucune affaire ; j'ai un vicariat composé de personnes du pays qui n'ont aucune liaison avec eux. D'ailleurs, si quelque Jésuite faisait dans mon diocèse quelque faute ou sur le dogme, ou sur la morale, je serais plus à portée de le reprendre fortement, et d'engager sa compagnie à le corriger, qu'un autre évêque qui serait moins bien avec eux. »

Nous aimons même à voir Fénelon, malgré sa disposition favorable pour les Jésuites, les blâmer de se servir de leur crédit pour nuire au cardinal de Noailles. C'est dans les circonstances où l'esprit de parti dénature trop souvent tous les sentiments, égare les jugements, et cherche à se couvrir de motifs spécieux pour exercer des animosités personnelles, qu'on voit l'homme vraiment vertueux se montrer toujours aussi fidèle à la justice qu'à ses principes, et aussi impartial pour ses amis que pour ses ennemis.

XVI. — *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse.*

« Je serais fâché, » écrit Fénelon au duc de Chevreuse, « que les Jésuites fussent la cause de la mauvaise situation du cardinal de Noailles auprès du roi. On ne les a déjà que trop rendus odieux comme des gens qui accablent tout ce qui leur résiste ; ceci les rendrait encore plus odieux. Les Jésuites doivent paraître humbles et contents dans leur interdiction ; ils doivent supplier le roi de compter pour rien leur réputation et leurs intérêts, pour ne s'attacher qu'à la sûreté de la foi et au renversement du parti qui est si redoutable à l'Eglise et à l'Etat ; ce procédé leur fera honneur auprès de Sa Majesté et dans le public (448).

« Quand le public suppose qu'il ne s'agit que du refus des pouvoirs ôtés aux Jésuites, il est indigné de ce qu'un tel refus est la cause de la disgrâce du cardinal ; on le regarde comme un prélat courageux contre la cour, que les Jésuites oppriment par vengeance. Il faut écarter cette querelle particulière qui n'intéresse qu'un ordre religieux : c'est aux

(448) 3 décembre 1711. (Manuscrits.)

Jésuites à souffrir avec patience et humilité; rien ne peut leur faire tant d'honneur; ils ont besoin de montrer combien ils sont patients; ils ne doivent point souffrir que le roi s'échauffe sur cet article (449). »

Il eût été assurément à désirer pour l'intérêt même des Jésuites, qu'ils se fussent bien pénétrés de la sagesse d'un pareil conseil, et qu'ils y eussent conformé leur conduite.

XVII. — *Générosité de Fénelon envers le cardinal de Noailles.*

C'était avec la même modération et la même impartialité que Fénelon invitait son ami, le duc de Beauvilliers, à tendre une main secourable au cardinal de Noailles, et à oublier les sujets de plainte qu'il leur avait donnés à l'un et à l'autre; car, par une suite des vicissitudes si ordinaires dans les cours, le duc de Beauvilliers se trouvait en ce moment arbitre de la destinée du cardinal de Noailles sur l'affaire du jansénisme, comme le cardinal de Noailles l'avait été de la sienne sur l'affaire du quiétisme : le roi se proposait de terminer, par un accommodement, la querelle de ce prélat avec les évêques de la Rochelle et de Luçon; et il avait chargé M. le duc de Bourgogne, alors Dauphin, d'en être le médiateur. Ce jeune prince s'était associé, dans cette commission, l'archevêque de Bordeaux (450), l'évêque de Meaux (451), le chancelier de Pontchartrain, le duc de Beauvilliers et M. Voisin (452). Aussitôt que Fénelon fut instruit de cette disposition, il s'empressa d'inviter M. de Beauvilliers à écarter tous les souvenirs qui pouvaient lui être restés de leurs anciennes discussions, à ne voir en lui que son pasteur et non l'adversaire de l'archevêque de Cambrai; il l'avertit qu'il doit uniquement se considérer comme juge et médiateur dans une affaire pénible et délicate, et qu'en cette double qualité il doit ces égards, dont la qualité même de juge ne dispense pas, dans une contestation qu'il importait encore plus de terminer par des voies de conciliation que par des actes d'autorité.

XVIII. — *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 6 juillet* 1711. (Manuscrits.)

« Je vous prie de dire à M. de Beauvilliers, » écrit Fénelon au duc de Chevreuse, « qu'il me paraît qu'il doit faire des pas, dans la conjoncture présente, vers son pasteur, pour lui marquer vénération, bonne volonté et zèle, sans entrer dans la matière ; si le pasteur le presse d'y entrer, il peut lui faire les objections de ses parties et lui demander éclaircissement : il faut de la douceur, des ménagements, et enfin de la sincérité pour éviter de la flatterie, sans aller jusqu'à dire des vérités qui blesseraient sans fruit : voilà ma pensée. »

Une pareille conduite était sans doute trop conforme aux maximes et à la droiture naturelle de M. de Beauvilliers, pour que Fénelon eût besoin de la lui tracer; mais pouvait-il être une occasion où l'âme de Fénelon ne se montrât pas telle qu'elle était, douce, indulgente et supérieure à toutes les passions vulgaires?

Le caractère que développa M. le duc de Bourgogne dans le cours de cette affaire, montra un digne élève de M. de Beauvilliers et de Fénelon; il mit tant de mesure dans ses procédés, tant de patience dans la discussion des faits; il manifesta des connaissances et une pénétration si étonnante dans des questions étrangères à son âge, à son état et à son rang, qu'il força ceux mêmes qui étaient le plus prévenus contre lui, à admirer dans ce jeune prince une raison si supérieure et si prématurée. Il rendit une décision arbitrale qui, dans le premier moment, fut adoptée avec respect et reconnaissance par les deux parties, et regardée, par chacune d'elles, comme un jugement en sa faveur : bonheur bien rare dans des discussions de ce genre, où l'on avait à se reprocher des deux côtés des procédés peu convenables (453).

Mais un des articles essentiels de cet acte de médiation portait que le cardinal s'expliquerait sur le livre du P. Quesnel, dans une forme assez claire et assez authentique pour faire connaître au public qu'il en improuvait la doctrine. Un malheureux point d'honneur ne lui permit point de se conformer à cette disposition avec l'empressement et la facilité que l'on désirait; il lui en coûtait de rétracter les éloges qu'il avait donnés ou qu'on avait donnés sous son nom à cet ouvrage : cependant un pareil désaveu n'est pas toujours une contradiction avec soi-même.

L'histoire ecclésiastique offre un grand nombre d'exemples de jugements portés contre des livres qui avaient été longtemps accueillis avec faveur. Une pareille considé-

(449) 19 décembre 1711. (Manuscrits.)

(450) Armand Bazin de Bezons, nommé à l'archevêché de Bordeaux, le 29 mars 1698.

(451) Henri de Thyard de Bissy, évêque de Meaux depuis 1704, et cardinal en 1715.

(452) Daniel-François Voisin, alors ministre de la guerre, chancelier de France en 1714, mort le 2 février 1717.

(453) Nous avons entre les mains toutes les pièces originales de cette négociation : on y trouve plusieurs lettres de la main de M. le duc de Bourgogne; elles sont une nouvelle preuve de la sagesse, des lumières et des rares connaissances qui distinguaient ce jeune prince. Les principaux articles de la décision qu'il avait rendue, pour terminer l'affaire du cardinal de Noailles et des évêques de la Rochelle et de Luçon, portaient que le cardinal de Noailles permettrait la lecture du Mandement des deux évêques, et qu'il manifesterait par un acte public son improbation du livre du P. Quesnel; que les deux évêques, de leur côté, écriraient au cardinal de Noailles une lettre de satisfaction sur celle qu'ils avaient écrite contre lui au roi; mais cette lettre ne devait être remise au cardinal que lorsqu'il aurait rempli les deux premières conditions. La mort imprévue du duc de Bourgogne arrêta l'exécution de ce plan, et l'âge déjà très-avancé de Louis XIV permit au cardinal de Noailles de préférer les incertitudes de l'avenir à la nécessité actuelle de remplir un engagement qu'il regardait comme une sorte d'humiliation. Il parvint à établir une suite de négociations qui le conduisirent jusqu'à la mort de Louis XIV, et alors les choses changèrent entièrement de face.

ration ne pouvant donc pas arrêter le cardinal de Noailles; et nous verrons en effet que, peu de temps après, il crut devoir faire de son propre mouvement ce qu'il avait refusé de faire par condescendance.

Il est plus vraisemblable que, dans l'état d'irritation où il se trouvait alors, il ne voulut pas accorder à ses ennemis la satisfaction de triompher de sa résistance. Il déclara à M. le duc de Bourgogne qu'il avait besoin de temps et de réflexion pour examiner si le livre renfermait les erreurs qu'on lui reprochait; il se flattait que le cours naturel des événements pourrait amener des changements en sa faveur; il était d'ailleurs dans son caractère de se jeter dans l'avenir pour échapper au présent; mais les changements qui survinrent ne servirent qu'à rendre sa position plus difficile et plus embarrassée. M. le duc de Bourgogne mourut (454), et le roi voulut que le cardinal se décidât; il lui remit un Mémoire par lequel il ne lui laissait que l'alternative de satisfaire aux conditions prescrites par M. le duc de Bourgogne, ou de se soumettre au jugement du Pape. Il paraît même que les propositions, renfermées dans le Mémoire du roi, étaient un peu moins favorables pour le cardinal que celles dont il disait être convenu avec le jeune prince; le cardinal fit des observations sur ce Mémoire, qui en étaient plutôt une satire qu'un examen respectueux. Le cardinal de Noailles avait éclaté en reproches sur ce que les évêques de la Rochelle et de Luçon avaient rendu publique leur lettre au roi : il se permit lui-même un tort bien plus grave. Les deux prélats, obligés d'employer une main intermédiaire pour faire parvenir leur lettre au roi, ne pouvaient en effet être responsables de la publicité qu'on lui avait donnée; cette lettre d'ailleurs pouvait être offensante pour le cardinal, mais elle ne renfermait rien que de respectueux pour le roi. Le cardinal de Noailles au contraire avait reçu, de la main du roi lui-même, le Mémoire auquel il répondait, et il lui avait remis directement sa réponse; elle ne pouvait être devenue publique que par l'indiscrétion du cardinal lui-même, et cette indiscrétion était une véritable offense. Cette réponse renfermait en effet des réflexions très-choquantes pour le roi, qu'elle représentait comme l'instrument aveugle et passif d'une haine étrangère : on doit juger si une pareille conduite acheva d'irriter Louis XIV.

Nous avons, parmi nos manuscrits, des observations de Fénelon sur cette réponse du cardinal; elles sont sévères, mais elles paraissent justes. Toute sa conduite offrait une suite d'inconséquences et de contradictions que la malveillance de ses ennemis pouvait faire excuser et ne pouvait justifier.

Le cardinal de Noailles, en refusant au roi de souscrire aux moyens de conciliation arrêtés par M. le duc de Bourgogne, avait déclaré qu'il préférait de s'en rapporter au jugement que le Pape porterait sur le livre du P. Quesnel, et s'engageait formellement à s'y soumettre; car on ne saurait trop faire remarquer que ce fut le cardinal lui-même qui fut le premier à provoquer ce jugement du Pape, qui parut un an après, sous le titre de constitution *Unigenitus* (455).

On avait d'abord désiré de terminer en France cette malheureuse querelle, sans recourir à l'autorité de Rome. Quelques explications simples et faciles pouvaient tirer d'embarras le cardinal sans compromettre son honneur et ses principes; mais il lui parut moins humiliant de souscrire à la décision de son supérieur que de revenir de lui-même sur ses premières démarches. Toutes ces contradictions de l'amour-propre ne peuvent s'expliquer que par les inconséquences de l'esprit humain; mais les suites en furent bien funestes à la tranquillité de l'Eglise et de l'Etat; elles produisirent des discussions interminables et une guerre scandaleuse de cinquante ans.

Quelque mécontent que fût Louis XIV de la conduite et des procédés du cardinal de Noailles, il se borna à lui retirer les marques de la confiance particulière qu'il était dans l'habitude de lui donner. Il évita même d'ajouter à ce refroidissement le caractère d'une disgrâce publique, et toute sa famille continua à jouir à sa cour de la même faveur et de la même considération dont elle était depuis si longtemps en possession.

Mais la maréchale de Noailles (456) n'était pas tout à fait exempte d'inquiétude sur les dangers qui pouvaient menacer sa famille, si les ennemis de son beau-frère savaient profiter de sa maladresse et de son obstination pour achever d'irriter le roi; elle avait beaucoup vu Fénelon pendant son séjour à Ver-

(454) 18 février 1712.

(455) Le cardinal de Noailles avait, en effet, déclaré dans sa réponse au roi, « que si N. S. P. le Pape jugeait à propos de censurer le livre du P. Quesnel dans les formes, *il recevrait sa constitution et sa censure avec tout le respect possible; qu'il serait le premier à donner l'exemple d'une parfaite soumission d'esprit et de cœur;* qu'il se ferait une vraie joie de profiter des instructions que Sa Sainteté aurait données, et qu'il tiendrait à honneur de parler correctement sur des matières si délicates et si importantes... *Rien ne convient donc mieux que d'attendre le jugement du Pape, auquel il sera très-soumis;* que le Pape est son supérieur; *qu'il ne peut que lui être honorable de se soumettre à ses décisions.* »

Un des motifs que le cardinal de Noailles donnait dans cette même réponse au roi, pour se refuser à condamner lui-même le P. Quesnel, était, « *qu'il ne pouvait le condamner sans marquer en détail les propositions qu'il aurait jugées dignes de censure,* que le Pape travaillait actuellement à en extraire : que s'il (le cardinal de Noailles) en mettait dans sa condamnation plus ou moins, s'il en choisissait d'autres que celles que le Pape aurait jugées dignes de censure, *ce serait le commettre, et donner lieu aux esprits inquiets à de longues disputes.* » (Manuscrits.)

(456) Marie-Françoise de Bournonville, fille du duc de Bournonville, gouverneur de Paris, et de Lucrèce de la Vieux-Ville; elle avait épousé, le 13 août 1671, Anne-Jules, duc de Noailles, maréchal de France, mort le 2 octobre 1708.

sailles : la disgrâce de l'archevêque de Cambrai et les événements qui l'avaient suivie, n'avaient pas entièrement interrompu cette correspondance d'égards et d'attentions que l'usage du monde et de la cour invite à conserver malgré les rivalités de l'ambition et de l'amour-propre. Fénelon avait eu essentiellement à se plaindre du maréchal de Noailles qui avait affecté de dire hautement *que Télémaque était un véritable crime contre le roi.* Mais l'archevêque de Cambrai n'avait pas cru devoir rendre la maréchale responsable des torts de son mari; et de son côté, elle avait profité sans affectation de toutes les occasions qui avaient pu se présenter pour lui faire parvenir des témoignages constants de son estime. Elle avait surtout extrêmement à cœur de le réconcilier avec le cardinal, ou du moins de l'en rapprocher ; mais cette réunion était devenue infiniment difficile. Le cardinal s'était déclaré contre Fénelon, dans le cours de ses démêlés avec Bossuet, d'une manière trop éclatante pour qu'il n'en eût pas été blessé ; et quoique ce prélat n'eût pas mis dans ses poursuites et ses écrits la même chaleur et la même amertume que Bossuet, on peut dire qu'il avait peut-être plus contribué à accabler Fénelon par son crédit auprès de madame de Maintenon, que Bossuet même par son génie et son éloquence. Lorsque Fénelon eut été condamné, lorsque sa soumission aurait dû faire taire toutes les haines et toutes les rivalités, le cardinal de Noailles ne lui avait pas donné le plus faible témoignage d'intérêt et de satisfaction sur une conduite si honorable pour toute l'Eglise de France. On a vu que l'évêque de Chartres, quoique associé au cardinal et à Bossuet dans leurs accusations contre le livre de l'archevêque de Cambrai, s'était au contraire empressé de lui exprimer son admiration et sa joie. Le cardinal s'était donc toujours maintenu dans la plus froide réserve à son égard, *et douze ans s'étaient écoulés sans qu'il recherchât une seule occasion de lui donner quelque marque de son souvenir.* Il semblait au contraire *avoir recherché* toutes les occasions de soulever contre lui l'opinion publique. Nous avons rapporté comment le cardinal de Noailles avait tenté vainement d'exciter l'assemblée du clergé de 1705 contre l'archevêque de Cambrai.

XIX. — *Lettre de Fénelon à l'abbé de Salians.*

Cependant les choses avaient changé de face; du sein de l'exil et de la disgrâce, Fénelon était parvenu à obtenir la considération la plus générale et la plus honorable. La faveur du cardinal de Noailles était au contraire sensiblement baissée; et le soupçon de ses liaisons avec le parti janséniste l'avait précipité dans une suite de fausses mesures dont il n'avait jamais su se tirer à son avantage. La maréchale de Noailles, l'une des femmes de son temps les plus habiles dans la science de la cour, voyait avec inquiétude s'élever un orage violent contre son beau-frère ; elle avait perdu son mari en 1708, et Fénelon s'était empressé de s'acquitter envers elle d'un devoir qu'il était naturellement porté à lui rendre, par un véritable sentiment d'intérêt pour sa personne et par le souvenir de leurs anciennes liaisons. Elle crut cette circonstance favorable pour ménager un rapprochement entre l'archevêque de Cambrai et le cardinal de Noailles ; en répondant à sa lettre, elle lui fit insinuer, par un ami commun (l'abbé de Salians), que rien ne pourrait jamais lui être plus agréable que de voir Fénelon exprimer à son fils et à son beau-frère ses regrets sur un malheur qui les affectait autant qu'elle-même. Fénelon ne fit aucune difficulté d'écrire au jeune duc de Noailles une lettre de compliment sur la mort du maréchal son père ; mais il ne crut pas devoir se rendre au désir de la maréchale pour ce qui concernait le cardinal : on voit les motifs de son refus et de sa réserve dans sa réponse à l'abbé de Salians : on y reconnait cette juste mesure de raison, de fermeté et même de fierté bien placée, qu'il savait toujours concilier avec les égards et la politesse dus à une femme telle que la maréchale de Noailles. On remarque même, dans cette lettre, cette impression sensible et délicate, que l'âme de Fénelon communiquait à tous ses écrits. « Il sied toujours bien aux gens en prospérité de prévenir les autres, » mandait Fénelon ; « et aux gens en disgrâce, d'être réservés et sans empressement ; en me laissant oublier par M. le cardinal de Noailles, je ne fais que suivre sa détermination et demeurer dans la situation où il m'a mis à son égard (457). »

On voit, par une seconde lettre qu'il écrivit à l'abbé de Salians, combien la maréchale et le duc de Noailles mettaient d'intérêt à ce rapprochement ; ils se bornaient à désirer que Fénelon leur écrivît de manière à donner au cardinal de Noailles la facilité de lui faire quelques avances. Cette seconde tentative ne fut pas plus heureuse que la première ; Fénelon voulait « qu'en se réunissant on ne laissât rien subsister d'ambigu ni d'équivoque sur la marche qu'ils se proposeraient l'un et l'autre de suivre dans les affaires de la religion : la plus légère incertitude, sur un point si délicat, envenimerait au lieu de réunir les cœurs. Il comptait pour rien tout ce qui n'irait qu'à des honnêtetés vagues, sans rétablir le fond (458). » On trouve, dans cette seconde lettre, les mêmes égards, la même dignité et ce détachement religieux de toutes les choses de la terre, si convenable à son âge et à sa situation. « Le monde ne m'est rien, mon cher abbé, et il est trop tard pour commencer à devenir politique. Je suis vieux, infirme, désabusé des hommes, content de mourir en paix loin de leur agitation (459). »

Malgré le peu de succès de ses premières tentatives, la maréchale de Noailles avait toujours conservé un vif désir de réunir les deux

(457) 23 novembre 1708. (Manuscrits.)
(458) 5 janvier 1709. (Manuscrits.)
(459) *Ibid.*

prélats; mais, tant que M. le duc de Bourgogne vécut, elle s'abstint de faire de nouvelles démarches : un juste sentiment de délicatesse lui fit craindre qu'on ne les attribuât à la prévoyance de l'avenir et au désir secret de ménager à sa famille l'appui de Fénelon. Toutes ces nuances, si imperceptibles, sont plus indiquées que marquées dans la lettre qu'elle lui écrivit le 27 mai 1712; elle y laisse apercevoir, avec beaucoup d'art et de mesure, les sujets de plainte que le cardinal de Noailles pouvait également avoir à lui reprocher; mais elle évite de trop appuyer sur des points aussi délicats, pour ne pas tourner en récriminations des explications dont elle se proposait de faire un moyen de rapprochement.

XX. — *Lettre de la maréchale de Noailles à Fénelon*, 27 *mai* 1712. (Manuscrits.)

« Je me trouve, Monseigneur, dans le moment que je souhaite depuis si longtemps : je vais profiter, avec une sincérité *flamande* (460), de la voie de M. l'abbé de Polignac (461) pour m'expliquer avec vous sans réserve. Je commence par avoir l'honneur de vous dire que je n'ai fait aucun usage de vos lettres auprès de M. le cardinal de Noailles, quoiqu'elles dussent être suffisantes pour le rendre content de vos sentiments sur son sujet, s'il n'avait des impressions que je ne puis être en état de détruire sans votre secours. Au milieu du désir démesuré que j'ai de vous réunir, je conserve assez de prudence et de délicatesse pour ne vouloir point vous commettre ni l'un ni l'autre. Je connais assez ses sentiments et le fond de son cœur pour être assurée que je ne trouverai nulle difficulté de sa part, quand vous m'aurez mis entre les mains de quoi effacer l'opinion que l'on a voulu lui donner, que vous avez été un des principaux mobiles de toutes les mortifications qu'on cherche à lui donner depuis longtemps.

« On l'a assuré que vous aviez part à la dénonciation (462) qui a été faite contre lui et M. de Châlons; que vous en aviez eu aussi aux Mandements des évêques (463); qu'il ne s'est rien fait sur ce sujet que de concert avec vous. Je vous demande, Monseigneur, sur tous ces points, un éclaircissement ou une réponse par *oui* ou par *non*, parce que je veux pouvoir affirmer en conséquence de la réponse que vous voudrez bien me faire.

« Il s'est mêlé bien des gens dans cette affaire, que vous croyez peut-être de vos amis plus qu'ils ne le sont (464); nous démêlerions les motifs de leur conduite dans une conversation; mais ce ne peut être dans une lettre.

« J'ai prié M. de Chevreuse, dès le commencement des lettres des deux évêques, d'entrer dans cette affaire, sachant déjà ce qu'on avait dit de la dénonciation, et jugeant bien que l'on y mêlerait votre nom. Je n'ai pu tirer de lui que la réponse froide : *qu'il avait d'autres affaires et qu'il ne savait rien de celle-ci*. Il a continué ce langage jusqu'au bout, quoique je susse ce qu'il faisait jour par jour.

« J'ai été tentée cent fois de vous écrire; mais je n'étais pas sûre que mes avis fussent reçus en bonne part, et je pouvais craindre que ceux qui ne souhaitent pas notre union ne les imputassent à des vues intéressées. L'objet (465) n'en subsiste plus pour votre malheur et le nôtre. J'en tire l'avantage de répandre mon cœur avec vous sans craindre d'être soupçonnée. J'aurais peut-être dû le faire plus tôt; et si vous n'avez pas oublié l'opinion que vous aviez de moi, vous devez vous souvenir que je suis trop glorieuse pour être esclave de la faveur. Vous me reprochiez même de trop suivre mes goûts; je ne me suis corrigée ni de l'un ni de l'autre; j'aime bien véritablement ce que j'aime, et je ne sache point de bien plus doux et de plus solide dans la vie. Si une personne, pénétrée de ces sentiments, vous paraît plus digne qu'une autre d'être votre amie, vous l'éprouverez telle jusqu'au dernier moment de ma vie. »

Cette lettre plaçait Fénelon dans une position très-pénible entre l'amitié qu'il avait pour la maréchale de Noailles et la fidélité qu'il devait à ses principes. On verra, par sa réponse, qu'il eut besoin de bien étudier et de bien ménager toutes ses expressions; il ne pouvait être insensible à un procédé honnête, ni se montrer injuste envers une femme distinguée dont il n'avait jamais eu qu'à se louer.

Il ne lui convenait point d'affecter une dissimulation très-opposée à son caractère; Fénelon n'était point le dénonciateur de la théologie de M. Habert, que le cardinal de Noailles protégeait; mais il est certain qu'il avait été instruit de tous les détails de cette affaire, qui avait acquis de l'importance, et qu'il se proposait même d'écrire et de se montrer personnellement, s'il le fallait. Quant aux Mandements des évêques de la Rochelle et de Luçon, il est très-vrai qu'il n'en avait eu connaissance que lorsqu'ils étaient devenus publics; mais il est également certain qu'il avait improuvé la conduite du cardinal de Noailles à leur égard.

Enfin, il pouvait craindre que le refus de se prêter à un rapprochement entre deux évêques, entre les deux membres de l'Eglise de France, qui, à cette époque, en occupaient le premier rang dans l'opinion, par leurs vertus et leur considération, ne devînt une espèce de scandale public.

Il nous semble que Fénelon a évité heureusement dans sa réponse tous ces écueils :

(460) La maréchale de Noailles était de la maison de Bournonville, originaire de Flandre.

(461) Depuis cardinal de Polignac, et alors ministre plénipotentiaire du roi au congrès d'Utrecht, avec le maréchal d'Huxelles et M. Ménager.

(462) Il s'agissait d'une dénonciation faite contre la *Théologie* de M. Habert, dont le cardinal de Noailles et l'évêque de Châlons son frère étaient les protecteurs.

(463) Des évêques de la Rochelle et de Luçon.

(464) La maréchale de Noailles veut indiquer les Jésuites.

(465) M. le duc de Bourgogne était mort le 18 février précédent. (1712.)

il répond avec franchise et vérité à toutes les interpellations de la maréchale; mais il ne se croit point obligé de sacrifier à des égards de société la liberté de ses opinions ni l'indépendance de sa conduite, surtout pour des objets qui appartenaient essentiellement à des principes de conscience et aux devoirs de son ministère.

Ce furent sans doute ces dernières considérations qui portèrent Fénelon à se refuser à un rapprochement inutile et qui ne pouvait jamais être ni sincère ni durable, tant que les opinions seraient aussi opposées. Il ne pouvait être question que des égards personnels, et assurément Fénelon était incapable d'y manquer. Le lecteur jugera si sa réponse justifie ses procédés et ses principes.

XXI. — *Réponse de Fénelon à la maréchale de Noailles, 7 juin* 1712. (Manuscrits.)

« Je ressens, Madame, comme je le dois, le zèle avec lequel vous ne vous lassez point de travailler à une œuvre digne de vous. Je suis même honteux de répondre, avec si peu d'empressement, aux avances que vous faites vers moi avec une bonté si prévenante. Puisque vous le voulez absolument, je vais vous ouvrir mon cœur sur tous les principaux articles de la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; mais je crains qu'on ne refuse de me croire sur les faits pour le passé, et qu'on ne s'accommode point de mes dispositions sur l'avenir.

« 1° Quoique vous m'assuriez, Madame, *que vous connaissez assez les sentiments de M. le cardinal et le fond de son cœur, pour être assurée que nous ne trouverons aucune difficulté de sa part* dans vos bons desseins, je prévois que vous auriez de la peine à guérir son cœur à mon égard. Vous m'apprenez *qu'on l'a assuré que je suis un des principaux mobiles de toutes les mortifications qu'on cherche à lui donner depuis longtemps*. Vous savez, Madame, que je ne suis pas à portée *d'être le mobile* d'aucune affaire, et que je ne suis nullement en état de procurer des *mortifications* à un homme si accrédité. Si j'étais à portée de le faire, personne ne le ferait moins que moi; il serait le premier, et, s'il était possible, le seul à qui je parlerais pour lui épargner des *mortifications;* il ne trouverait en moi que candeur, respect, zèle et ménagement pour sa personne, lors même que je serais contraint de penser autrement que lui pour notre commun ministère; mais en l'état où je suis, je n'apprends ce qui lui arrive que par les nouvelles publiques.

« 2° Vous m'apprenez, Madame, *qu'on l'a assuré que j'avais part à la dénonciation qui a été faite contre lui et contre M. de Châlons.* Cette dénonciation n'est de moi ni en tout ni en partie : le dénonciateur a pu prendre de mes écrits quelques raisonnements et quelques expressions; mais c'est de quoi je ne suis nullement responsable. Si j'avais fait un ouvrage contre M. le cardinal de Noailles, je commencerais par m'en déclarer ouvertement l'auteur; comme je n'y mettrais rien que de respectueux pour sa personne, en m'éloignant de ses sentiments pour ne pas trahir ma conscience, je ne craindrais nullement d'y mettre mon nom. Il est vrai que j'ai su qu'un théologien écrivait pour dénoncer la *Théologie* d'un docteur de Paris, nommé M. Habert (466), que je ne connais point; mais je n'ai jamais compris que ce qui était contre ce docteur pût être regardé, par M. le cardinal de Noailles, *comme fait contre lui et contre M. de Châlons.* J'avais cru, au contraire, qu'une dénonciation, qui demandait justice, contre M. Habert, à ces deux juges, n'était nullement faite contre eux. En effet, pourquoi M. le cardinal de Noailles voudrait-il se confondre avec M. Habert, et adopter un livre qu'il n'a ni fait ni approuvé? J'avoue que ce livre me paraît très-dangereux : je n'y trouve que le système de Jansénius avec des radoucissements imaginaires qui en rendent le poison plus insinuant; ainsi, quoique je n'aie aucune part à la dénonciation, je ne crains pas de dire que je l'ai crue bien fondée et très-nécessaire. M. le cardinal de Noailles n'a qu'à demeurer juge du livre dénoncé, au lieu de se rendre partie en sa faveur, alors la dénonciation ne sera nullement contre lui. Après tout, si ce livre est mauvais, voudrait-il que sa protection l'empêchât d'être censuré et qu'elle fût cause de la séduction des étudiants? J'avoue que le dénonciateur, qui soutenait une bonne cause pour le fond, a un peu excédé pour la forme; il a usé de quelques termes qui ne sont pas assez mesurés; il aurait dû les retrancher, et ils étaient inutiles à son sujet; j'aurais pressé afin qu'on les ôtât, si j'en avais été instruit avant la publication de l'ouvrage; j'aurais même voulu qu'on eût substitué à ces termes d'autres expressions pleines de respect et de confiance pour le zèle des deux juges contre la nouveauté; mais oserai-je, Madame, achever de parler sans réserve? Rien ne serait plus digne d'un grand et pieux cardinal, que de compter pour rien quelques termes mal choisis; il pouvait oublier la forme pour aller droit au fond, et négliger les ménagements dus à sa personne, pour se hâter de sacrifier tout à la foi en péril.

« Vous m'apprenez, Madame, *qu'on a assuré à M. le cardinal de Noailles que j'ai eu part aussi au Mandement des deux évêques, et qu'il ne s'est rien fait que de concert avec moi.* Non, je n'ai eu aucune part à ce Mandement; si j'y avais part, je le dirais sans embarras : les deux évêques ne m'ont point consulté sur cet ouvrage; il n'y a eu aucun concert entre eux et moi : je n'ai vu ce Mandement que comme le public et après son impression, et je n'ai même commencé à le lire, que quand l'éclat a été fait; jusque-là, mes occupations m'en avaient ôté le loisir. On peut conclure de ces faits que M. le cardinal de Noailles doit, pour son repos, être en garde contre les gens qui travaillent à l'aigrir par des rapports mal fondés. Voilà, Madame, les deux points sur lesquels vous m'avez pressé

(466) Louis Habert, docteur de Sorbonne, né à Blois, mort à Paris le 7 avril 1718, âgé de 83 ans.

de répondre par *oui* et par *non*. Je viens de le faire : il me reste à vous rendre compte de mes dispositions pour l'avenir. J'avoue que je suis opposé à la doctrine du livre du P. Quesnel, que les évêques ont condamné ; et même à celle de la *Théologie* de M. Habert, qui a été dénoncée. Comme je veux toujours agir avec la droiture la plus scrupuleuse, je dois vous avertir, Madame, que je me crois obligé en conscience de demeurer entièrement libre de faire, en toute occasion, ce qui me paraîtra nécessaire contre le progrès de ces nouveautés : nulle raison humaine ne peut me lier les mains dans le pressant danger de la foi.

« Je n'ose espérer que M. le cardinal de Noailles se rapproche véritablement de moi, pendant qu'il me saura attaché à des pensées si contraires aux siennes et toujours prêt à contredire, s'il le faut, les gens qu'il estime. Il ne manquera pas de croire que *j'agis de concert* avec ses adversaires pour lui procurer des *mortifications :* il sera même beaucoup plus piqué de ce qu'il croira que j'aurai fait contre lui, après une réunion, qu'il ne le peut être, si elle ne se fait pas dans cette conjoncture ; ainsi, vous travaillerez sur un fondement ruineux ; les éclaircissements mêmes seront inutiles, parce que je ne pourrai pas accorder mes préjugés aux siens, ni tolérer ce qu'il autorisera. Ne dois-je pas, Madame, prévoir cet inconvénient et vous en avertir de bonne foi ?

« Je ne songe néanmoins à attaquer M. le cardinal ni directement ni indirectement ; j'en suis plus éloigné que jamais dans la conjoncture présente ; je garde depuis longtemps un profond silence, et je diffère même de répondre à ce que le P. Quesnel a écrit contre moi, de peur que le lecteur malin ne s'imagine entrevoir, dans ma réponse, quelque trait qui puisse retomber sur ce que je respecte ; mais enfin je ne puis en conscience ni me lier les mains, ni espérer que je ne blesserai point un cœur déjà malade, quand j'écrirai selon mes préjugés contre les siens, quoique je n'écrive rien contre lui. Ainsi, quand même vous le détermineriez à faire quelques démarches pour me rendre son amitié, les suites renouvelleraient bientôt malgré moi ses peines.

« Il est vrai, Madame, que je pousserais jusqu'aux dernières bornes, dans mon procédé, les marques de respect, les égards et les ménagements dus à sa personne. Il n'y a rien de dur et de violent que je ne prisse sur moi, pour ne donner jamais une scène au monde par une dispute avec M. le cardinal de Noailles ; mais en évitant cette extrémité, je ne laisserai pas de le blesser, en réfutant une doctrine qu'il croit pure et des auteurs qu'il protége. Le monde s'apercevra de cette contrariété de sentiments, et ceux qui seraient très-fâchés de le voir se rapprocher de moi, se serviraient des discours du public pour l'indisposer. Ne vaut-il pas mieux attendre que l'orage cesse pour faire alors quelque chose de sûr et de constant, et pour ne nous exposer point aux mécomptes que je crains ? Ayez la bonté, s'il vous plaît, Madame, d'y penser.

« En attendant, je demeurerai plein d'une très-sincère impatience de voir ce qui est à désirer. Loin d'être *un des principaux mobiles des mortifications*, je voudrais pouvoir procurer à M. le cardinal de Noailles un repos parfait. Notre réunion même n'a aucun besoin qu'on la commence de mon côté. Je la porte tous les jours à l'autel au fond de mon cœur ; Dieu sait les vœux que je fais pour celui qui me croit si opposé à ses intérêts. Je serai maintenant encore plus zélé pour son service que je ne l'aurais été autrefois.

« Je sais qu'on me dépeint comme un homme extrême en tout ; mais j'ose dire qu'on me connaît mal : je ne rejette aucune des opinions autorisées dans les anciennes écoles ; je suis seulement opposé à celles que le parti de Jansénius a introduites presqu'en nos jours, et qu'on ne peut tolérer sans laisser éluder les décisions de l'Eglise : d'ailleurs je ne cherche que la paix et l'union.

« Je ne sais point, Madame, ce que vous entendez par ces paroles : *Il s'est mêlé bien des gens dans cette affaire, que vous croyez peut-être plus de vos amis qu'ils ne le sont.* Je m'attache aux choses sans rien attendre des hommes ; je tâche d'être vrai avec eux, et de me consoler quand ils ne le sont pas avec moi : un homme sans intérêt mondain est moins trompé qu'un autre.

« Pardon, Madame, d'une si longue et si triste lettre, vous pouvez juger, par la manière dont j'y épanche mon cœur, avec quel zèle et quel respect je vous suis dévoué pour le reste de ma vie. »

On ne peut qu'applaudir au sentiment de délicatesse, qui avait porté la maréchale de Noailles à ne renouveler ses démarches auprès de Fénelon, qu'après la mort de M. le duc de Bourgogne. Il lui convenait, comme elle le faisait entendre dans sa lettre, qu'on ne pût attribuer un procédé honnête de sa part, à aucun motif d'intérêt, d'ambition ou de prévoyance ; mais elle avait mal jugé Fénelon, si elle avait présumé, qu'en perdant son seul et principal appui, il se montrerait plus flexible à des avances que des considérations d'un ordre supérieur l'avaient déjà forcé à rejeter ou à éluder : d'ailleurs, le moment n'était pas heureusement choisi pour persuader Fénelon que le cardinal de Noailles désirait sincèrement de se réunir à lui. Ce prélat venait tout récemment de faire, contre l'archevêque de Cambrai, un acte d'hostilité de la nature la plus choquante.

Le Mémoire que le roi avait remis au cardinal de Noailles, portait : « Que l'intention de Sa Majesté était qu'il s'expliquât contre le jansénisme d'une manière assez claire et assez forte, pour que personne n'osât plus à l'avenir l'en soupçonner avec fondement ; elle désirait en même temps que le cardinal lui communiquât l'ordonnance qu'il rendrait à ce sujet, pour qu'elle pût prendre l'avis de personnes éclairées et désintéressées. »

Le cardinal avait fait une réponse au Mémoire du roi ; et par cette réponse, il se refusait à tout ce qu'on lui demandait. Mais ce qui pouvait paraître encore plus offensant

peut-être, c'est qu'il avait eu le tort inexcusable de publier ou de laisser publier sa réponse à des invitations que le roi avait eu la bonté de lui faire dans le secret de la confiance; enfin, par une indiscrétion qui était hors de toute mesure, il s'était permis de pressentir le secret du roi *sur le choix des personnes éclairées et désintéressées dont Sa Majesté se proposait de prendre l'avis*. Le cardinal faisait connaître qu'il ne doutait point que ces *personnes* ne fussent l'évêque de Meaux (Bissy), et le curé de Saint-Sulpice (la Chétardie), et il ajoutait avec amertume « que communiquer cette ordonnance à l'évêque de Meaux, c'était la communiquer aux Jésuites et à l'archevêque de Cambrai. » Si le cardinal était sincèrement persuadé de ce qu'il disait, on doit seulement en conclure qu'il jugeait bien mal les hommes et les circonstances : en effet, c'était les ignorer entièrement, que de supposer que l'évêque de Meaux, depuis cardinal de Bissy, fût tenté d'appeler un tiers à une négociation qui l'établissait en relation directe avec le roi, et surtout un tiers aussi peu agréable au roi que l'archevêque de Cambrai. Si au contraire le cardinal de Noailles n'avait hasardé cette conjecture que pour se donner la liberté de dénoncer au roi et au public l'archevêque de Cambrai comme son ennemi personnel, c'était donner à Fénelon un motif bien légitime de se méfier de la sincérité des avances que la maréchale de Noailles s'était chargée de faire en son nom. On ne doit donc pas être surpris de la résistance qu'elle éprouva à les faire accueillir.

En se refusant à révoquer l'approbation qu'il avait donnée au livre du P. Quesnel, le cardinal de Noailles avait déclaré qu'il préférait de se soumettre à la décision du Pape. En conformité du vœu du cardinal lui-même, Louis XIV requit le Pape Clément XI de prononcer son jugement; l'examen du livre du P. Quesnel traîna en longueur à Rome plus d'un an; et ce ne fut que le 8 septembre 1713 que le Pape rendit la fameuse constitution *Unigenitus*, qui a été la cause ou le prétexte de tant de troubles. Comme elle précéda de très-peu de temps la mort de Fénelon, nous réservons à cette époque le compte que nous aurons à rendre des derniers actes de l'épiscopat de l'archevêque de Cambrai, relativement aux affaires générales de l'Eglise de France.

LIVRE SEPTIÈME.

I. — *Lettres et Mémoires politiques de Fénelon.*

Les nouveaux rapports sous lesquels nous allons considérer Fénelon n'avaient pu encore être présentés au public; de justes considérations n'avaient pas permis aux historiens de l'archevêque de Cambrai de faire usage d'un grand nombre de pièces manuscrites qu'ils avaient à leur disposition. Ces considérations ne subsistent plus : il est même aujourd'hui d'autant plus nécessaire de faire connaître toute la sagesse des principes politiques de Fénelon, que ses admirateurs et ses censeurs paraissent s'être également mépris dans l'objet de leurs louanges et dans les motifs de leur censure. Les uns et les autres ont jugé la politique de Fénelon sur celle du *Télémaque*. Ils n'ont pas vu, ou n'ont pas voulu voir qu'un ouvrage, qui n'avait pour but que d'inspirer à un jeune prince des sentiments vertueux et des principes de justice, n'était pas un code de lois politiques, ni un plan d'administration convenable à nos gouvernements modernes.

De cette méprise sont venus les éloges outrés qu'ont donnés à la *philanthropie* de Fénelon quelques écrivains qui cherchaient à se parer de son nom pour décrier toutes les institutions existantes, et les préventions peu fondées de ceux qui ont affecté de ne voir dans le *Télémaque* que les rêves d'une imagination brillante. Mais comment a-t-on pu supposer que Fénelon ait eu l'idée d'offrir, pour modèle de gouvernement, les lois et les règlements de police de la petite colonie de Salente, au chef d'une nation de vingt millions d'hommes, au petit-fils de Louis XIV, au successeur d'un prince qui avait donné à l'autorité royale tant de force et d'éclat? Il savait trop bien que les mœurs, les habitudes, les institutions antiques d'un grand empire auraient toujours résisté à des innovations puériles et dangereuses, aussi opposées à sa pensée qu'à ses vœux. Le *Télémaque* était adressé au cœur et à l'âme du duc de Bourgogne; et la manière dont ce jeune prince avait saisi la morale de ce bel ouvrage, démontre assez qu'il avait mieux compris l'esprit qui l'a conçu, que ceux qui ont voulu louer Fénelon de ce qu'il n'a jamais pensé, et le blâmer de ce qu'il n'a jamais proposé; en un mot, les vertus, les talents, les principes du duc de Bourgogne, les espérances qu'il fit briller et les regrets qu'il a laissés, sont le plus beau commentaire du *Télémaque*, et défendent également la mémoire de Fénelon contre une admiration irréfléchie et contre des reproches injustes.

Lorsque Fénelon eut ordre de quitter la cour, aucun revers éclatant n'avait encore troublé la longue prospérité de Louis XIV. Des guerres dispendieuses et un faste, peut-être excessif, avaient à la vérité contribué à obérer la France. Colbert n'avait point eu de successeur assez habile pour suppléer, par l'industrie, le commerce et les expédients d'un génie inventif, aux contributions que les peuples n'étaient plus en état de supporter; mais

le traité de Riswick (en 1697) devait faire espérer que la paix allait rendre à la France tous ces puissants moyens de prospérité qu'elle doit à son heureuse situation ; la Providence a daigné la favoriser, en la plaçant sous le ciel le plus favorable, et à portée de recueillir tous les avantages que l'intelligence et l'industrie peuvent ajouter aux bienfaits de la nature : heureuse prérogative qui semble lui appartenir exclusivement, et qui doit avertir tous ceux qui sont appelés à la gouverner, que l'esprit de justice, d'ordre et de modération suffit pour l'élever au plus haut degré de puissance et de bonheur !

On pouvait s'abandonner avec d'autant plus de confiance à l'espoir consolant que la paix de Riswick apportait à la nation, que Louis XIV, ramené par l'âge et par la religion à des maximes plus saines, était désabusé de toutes ses anciennes idées de faste et de magnificence : toutes ses vues tendaient alors à rétablir l'ordre dans ses finances par une sage économie. Il ne plut pas à l'impénétrable Providence d'accorder des succès aux intentions bienfaisantes du monarque. L'Espagne vint se donner à la France, sans que Louis XIV eût désiré ni recherché cet accroissement de grandeur dans sa famille ; il s'était même efforcé de prévenir, par des traités de partage sagement conçus et habilement négociés, les longues calamités de guerre que cette riche succession devait faire renaître.

Des événements, que personne n'avait pu ni prévoir ni prévenir, déconcertèrent toutes les combinaisons de la politique; et, au moment même où un testament solennel vint mettre aux pieds de son petit-fils toutes les couronnes des Espagnes et des Indes, Louis XIV hésita pour accepter ce magnifique présent ; il fallut que de mûres délibérations et des raisons irrésistibles (467) lui donnassent la triste conviction qu'il ne pouvait échapper à la nécessité de la guerre, en offrant même de se réduire à la part de cet héritage que les traités lui avaient assurée. Dans cette mémorable délibération, M. de Beauvilliers opina pour refuser la succession d'Espagne, et s'en tenir au traité de partage. Le duc de Bourgogne fut du même sentiment; mais leur opinion était plutôt le vœu de deux cœurs vertueux, touchés des souffrances du peuple, et des malheurs encore plus grands qui menaçaient la France, qu'un avis fondé sur une véritable conviction.

Telle fut la destinée de Louis XIV, que la seule guerre qu'il ne voulut pas faire fut une guerre juste et inévitable, et que cette guerre fut celle où il éprouva des pertes qui mirent la France à deux doigts de sa perte. C'est à l'occasion de cette guerre que nous avons une multitude de lettres et de mémoires entièrement écrits de la main de Fénelon.

Fénelon, étranger à l'ambition pour lui-même, avait conservé à la cour un intérêt bien cher, dans la personne du jeune prince son élève. Ses relations intimes avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, dont le premier était ministre d'Etat, et le second initié au secret des affaires par la confiance de son beau-frère, le mettaient à portée d'exercer une influence d'autant plus utile, qu'elle ne pouvait être inspirée que par les vues les plus pures et les plus désintéressées. D'ailleurs la Flandre devint le principal théâtre de la guerre ; et telle fut la gloire de Fénelon, que les généraux français et les généraux ennemis se disputèrent le mérite de lui montrer des égards, une confiance et une considération bien plus flatteurs pour lui dans son exil, que s'il en eût joui à Versailles.

Ainsi, l'on conçoit que cette partie de la correspondance politique de Fénelon ne doit pas être confondue avec cette foule de mémoires, de plans, de projets, que hasardent sur les affaires publiques des hommes qui n'en connaissent pas même les agents et les ressorts. Les seuls fragments des pièces que nous avons à produire suffiront pour en faire sentir toute l'importance pour cette époque de notre histoire.

Depuis même que Louis XIV eut accepté le testament de Charles II pour son petit-fils, il dut espérer pendant quelque temps qu'il ne serait point entraîné dans une guerre générale contre toute l'Europe; il put au moins présumer qu'il n'aurait à lutter que contre la maison d'Autriche, dont les prétentions et les forces ne lui paraissaient pas très-redoutables; il dut même se confirmer dans cette confiance, lorsque l'Angleterre et la Hollande eurent consenti à reconnaître Philippe V pour roi d'Espagne. En dérogeant ainsi elles-mêmes aux traités de partage qu'elles avaient proposés et garantis, ces deux puissances semblaient avouer que Louis XIV n'avait pu se dispenser d'obéir au vœu de la nation espagnole et de son dernier roi; mais on eut bientôt lieu de juger que cette reconnaissance simulée n'avait servi que de voile aux projets les plus sinistres contre la France.

II. — *Mémoire du* 28 *août* 1701.

Ce fut dans cet intervalle que Fénelon se hâta de faire passer au duc de Beauvilliers un Mémoire très-étendu, dont nous avons le manuscrit original daté du 28 août 1701.

A cette époque, on ne pouvait plus guère douter que l'Angleterre et la Hollande ne concertassent déjà avec la maison d'Autriche le plan de cette grande alliance, qui réunit l'année suivante toute l'Europe contre Louis XIV. Fénelon propose plusieurs moyens pour tâcher de détourner l'orage tandis qu'il en était encore temps.

Il établit d'abord en principe (468) que Louis XIV doit être fidèle à l'engagement qu'il a pris avec la nation espagnole, de ne jamais consentir au plus faible démembrement de la succession que son petit-fils venait de recueillir; mais il désire que Louis XIV commence

(467) *Voy.* les *Mémoires de Torcy.*
(468) Précis d'un Mémoire de Fénelon sur la succession d'Espagne, du 28 août 1701. (Manuscrits.)

par convaincre toutes les puissances de l'Europe qu'il n'a aucune vue personnelle d'agrandissement pour la France.

Cette opinion, une fois bien établie, donnera au cabinet de Versailles plus de force et de moyens pour repousser toutes les propositions qui auraient pour objet de le faire consentir au sacrifice de quelques parties de la monarchie d'Espagne en faveur de toute autre puissance.

Il expose ensuite l'état où se trouvait alors la France, et les motifs qui pouvaient fonder les espérances de ses ennemis. Ils se flattaient que la France, épuisée par les guerres précédentes, ne voulait plus la guerre; que le repos et la paix lui étaient absolument nécessaires; que, forcée de porter ses armées loin de ses frontières, elle achèverait de s'épuiser de troupes et d'argent; que les peuples des Pays-Bas et du Milanais, accoutumés à la mollesse du gouvernement espagnol, se familiariseraient difficilement avec les formes rapides et absolues du gouvernement français; que la France, obligée de défendre un *corps mort*, comme l'Espagne l'était alors, serait accablée de l'excès de ses propres efforts et de l'inertie de la masse qu'elle s'était chargée de soutenir; que plus Philippe V se montrerait docile aux inspirations du roi, son aïeul, moins les Espagnols, jaloux, ombrageux, consentiraient à se laisser gouverner par le cabinet de Versailles.

Pour parer à tous ces inconvénients, qui n'étaient que trop réels et trop sensibles, Fénelon propose :

1° De désintéresser entièrement les Hollandais, qui n'avaient d'autres sujets d'inquiétude ni d'autre motif pour entrer dans une alliance contre la France, que la crainte de la voir se mettre en possession des Pays-Bas espagnols; il montre jusqu'à quel degré de puissance les Hollandais s'étaient élevés par leur commerce et leurs richesses, qui les mettaient en état de solder tous les ennemis de la France; il fait voir comment la liberté de l'Europe paraissait attachée à l'indépendance de la Hollande, indépendance dont elle ne pourrait plus être assurée, si la France prétendait s'emparer des Pays-Bas espagnols, malgré toutes les assurances qu'elle avait données.

2° Il recommande de ne point exciter la jalousie des Espagnols, en affectant de les gouverner comme des enfants : ce serait les décourager et les irriter; ce serait offrir au roi Guillaume un prétexte plausible de prétendre que la France et l'Espagne étaient réunies dans les mêmes mains. Il fait une peinture effrayante, et même un peu exagérée, des dangers qui pouvaient résulter pour Philippe V et sa famille de cette démangeaison de faire gouverner les Espagnols par des Français; que le parti le plus généreux, comme le plus sûr, était de se concilier leur affection, et d'éviter de les humilier en leur donnant, comme on l'avait déjà fait, des ministres et des généraux français, et jusqu'à une dame d'honneur française. L'événement fit voir, dans la suite, combien on aurait prévenu de malheurs et d'embarras, si l'on se fût bien pénétré à Versailles de toute la sagesse de ce conseil : il ajoutait qu'on devait s'attacher à établir, entre la France et l'Espagne, un concert fondé sur la confiance, sur les égards mutuels, sur la conviction de l'intérêt des deux pays; qu'on devait surtout être attentif à ne point laisser apercevoir aux Espagnols ces défauts de caractère si communs aux Français, et qui les rendent insupportables aux étrangers.

3° Fénelon blâme la précipitation avec laquelle on a rappelé de Hollande le comte d'Avaux, qui y remplissait les fonctions d'ambassadeur extraordinaire; il fait sentir toutes les conséquences de cette fausse mesure, qui laissait aux ennemis de la France une entière liberté de s'emparer des résolutions de la Hollande, et de les diriger au gré de leur passion et de leur intérêt.

4° Il propose d'employer toutes les forces de la France à empêcher que les Impériaux ne s'établissent en Italie, dans le Milanais. Il croit que c'est le seul point où l'on puisse faire la guerre avec vigueur et succès, sans alarmer la jalousie de l'Angleterre et de la Hollande; que ce serait le moyen le plus sûr de convaincre ces deux nations que la France n'a aucun projet d'agrandissement, et qu'elle est fort éloignée de menacer l'indépendance des Hollandais; que ces deux nations, étant ainsi rassurées contre l'ambition de la France, et n'ayant d'autre intérêt que celui de leur commerce, qui est toujours compromis par la guerre, seraient moins disposées à seconder la haine et la politique du roi Guillaume, que la santé de ce prince étant alors assez chancelante, on devait désirer que, s'il venait à mourir, l'Angleterre et la Hollande ne fussent pas encore engagées dans une alliance avec la maison d'Autriche.

Enfin il recommande de chercher à s'assurer de la neutralité des princes d'Allemagne par toutes sortes de moyens, et même par des subsides très-abondants; de n'entretenir en Allemagne qu'un corps de troupes pour soutenir les princes neutres et pour observer les mouvements de l'empereur. Il rappelle qu'en donnant ces subsides il faut éviter, autant qu'on le pourra, les grands inconvénients qui peuvent en résulter, tels que de favoriser un prodigieux écoulement de numéraire hors de la France, d'engager les princes que l'on soudoie à désirer la prolongation de la guerre, et d'inspirer à ceux que l'on ne soudoie pas la pensée de se rendre nécessaires en menaçant de se ranger du côté des ennemis. Pour échapper à ces inconvénients, il invite le ministère à n'accorder de subsides qu'aux plus puissants, et à n'en accorder qu'autant que l'utilité ou la nécessité en serait clairement démontrée.

D'après ces premières vues générales, Fénelon croit que, pour commencer à bien établir dans l'Europe l'opinion de la politique désintéressée de la France, il faudrait que les troupes françaises évacuassent les Pays-Bas espagnols, et que le roi d'Espagne en confiât la garde à des troupes wallones ou suisses, qui seraient directement aux ordres de l'Es-

lippe V, et que Louis XIV soudoierait en secret: que la France pourrait faire cette offre à condition que la Hollande s'engagerait de son côté à n'entrer dans aucune ligue avec l'empereur; mais qu'il ne faudrait présenter cette proposition que d'une manière digne, convenable, et qui ne parût pas une rétractation de la faute qu'on avait commise en rappelant le comte d'Avaux; que quand même cette offre ne serait pas acceptée, il n'en faudrait pas moins s'occuper à rappeler dans les Pays-Bas français les troupes du roi qui sont dans les Pays-Bas espagnols; qu'il en résulterait deux avantages : le premier, de rétablir un peu de vie et de commerce dans la Flandre française; et le second, de rassurer les Hollandais, en cessant de les alarmer par cet amas immense de soldats, d'officiers généraux, de munitions, et par des constructions qui coûtaient des sommes incalculables; qu'on pourrait aussi achever de gagner les Hollandais, en leur faisant proposer par le roi d'Espagne l'échange de la Gueldre espagnole contre Maëstricht ou telle autre place : que ce ne serait point là un démembrement, mais un simple échange.

Fénelon observait avec raison, que jusqu'alors on avait fait trop ou trop peu; qu'il fallait d'abord accabler les Hollandais, ou ne pas leur inspirer de la méfiance. Il revenait à prouver que c'était principalement à la guerre d'Italie qu'on devait s'attacher, pour chasser les Impériaux du Milanais, les obliger à rentrer en Allemagne, et replacer ainsi le théâtre de la guerre chez les ennemis eux-mêmes.

Plus on lit ce Mémoire, plus on reste convaincu que les conseils qu'il renfermait étaient les plus utiles et les plus convenables à cette circonstance. Il est même assez vraisemblable que M. de Beauvilliers serait parvenu, en les présentant comme ses propres idées, à les faire goûter au roi et à ses ministres, si, peu de temps après, Louis XIV n'eût pas fait la faute inexcusable de reconnaître, pour roi d'Angleterre, le fils de Jacques II (469), malgré les engagements qu'il avait contractés par le traité de Riswick. Cette générosité impolitique souleva contre lui l'Angleterre, associa la nation tout entière à la haine de Guillaume III, et la précipita, ainsi que la Hollande, dont il disposait en maître absolu, dans les vastes projets qu'il avait conçus contre la France. La mort de ce monarque, qui suivit de près cet événement (470), ne changea rien aux dispositions des Anglais et des Hollandais, et ils se réunirent à l'empereur pour déclarer la guerre à la France.

Dans une situation aussi critique et qui donnait une nouvelle force aux affaires, Fénelon crut devoir adresser un second Mémoire à M. de Beauvilliers (471). Les quatre premières pages de ce Mémoire, écrit en entier de la main de Fénelon, manquent aux manuscrits qui nous ont été confiés; mais il a certainement été rédigé au commencement de 1702, à l'époque où le roi d'Espagne devait passer en Italie pour y commander les armées combinées, et avant que le duc de Savoie se fût déclaré contre la France.

On y voit combien Fénelon redoutait le caractère ambitieux de Victor-Amédée; et on peut juger de la nature de ses craintes par les précautions qu'il recommande pour la sûreté de la personne et de la vie du roi d'Espagne.

On doit croire que Victor-Amédée était incapable d'un crime; mais il ne tarda pas à justifier en partie les soupçons de Fénelon, en trahissant le roi auquel il s'était allié, et en prenant les armes contre ses deux gendres.

III — *Lettre de Fénelon.* (Manuscrits.)

Fénelon avait été précepteur de Philippe V : ce jeune roi, qui montra si peu d'action sur le trône, était remarquable par une intrépidité héroïque dans un jour de bataille. Fénelon avait démêlé, dès son enfance, cette partie de son caractère. « Je connais l'ardeur du jeune roi, » écrivait-il ; « il est capable de s'exposer sans mesure, de ne voir plus devant lui, et de hasarder tout, quoi qu'on puisse lui dire, dès qu'il sera embarqué et échauffé dans une occasion. Jugez combien il sera facile à des gens malins et artificieux de le pousser pour le faire périr. » Peu s'en fallut que ce que Fénelon avait paru redouter ne se réalisât peu de mois après la date de ce mémoire. Philippe V resta, pendant tout le combat de Luzara (472), exposé au feu d'une batterie ennemie, sans laisser seulement apercevoir sur son visage la plus légère impression d'inquiétude ou d'embarras.

Dans la revue des différents généraux français auxquels il était question de confier le commandement des armées, on observe avec peine, en relisant ce Mémoire de Fénelon, combien les bons généraux, les généraux universellement estimés des officiers et des soldats, étaient devenus rares, malgré les guerres continuelles qui avaient rempli tout le règne de Louis XIV. C'était à la même époque que madame de Maintenon écrivait au duc de Noailles : « Nous avons des courtisans, et pas un capitaine. » Les jugements de Fénelon sur quelques-uns d'entre eux paraîtront peut-être sévères; mais si l'on interroge avec attention les Mémoires des contemporains, on verra qu'ils ne sont que justes : on doit même être étonné de la sagacité avec laquelle il avait su, du fond de la retraite où il avait passé la plus grande partie de sa vie, discerner les vertus, les qualités et les défauts de tant d'hommes, dont son état et ses occupations paraissaient peu le rapprocher. Il n'est pas un seul de ses jugements que l'histoire et la postérité n'aient confirmé.

Fénelon témoigne dans ce Mémoire un vif désir de voir employer d'une manière digne de sa naissance, ce jeune prince de Conti que les exploits les plus brillants, de grands ta-

(469) Jacques II mourut le 16 septembre 1701.
(470) Guillaume III mourut le 19 mars 1702.
(471) Second Mémoire de Fénelon de 1702. (Manuscrits.)
(472) 15 août 1702.

lents et la voix publique appelaient depuis longtemps au commandement des armées, et qui en fut toujours exclu par le profond ressentiment qu'avait laissé, dans le cœur de Louis XIV, le souvenir d'un seul acte de désobéissance.

Il recommande avec soin qu'on évite d'associer M. de Vendôme à M. le duc de Bourgogne dans la même armée. Tous les malheurs de la campagne de Lille en 1708 prouvèrent dans la suite combien était juste la prévoyance de Fénelon. Ce n'est pas qu'il ne rendît justice à la valeur du duc de Vendôme et à son génie naturel dans un jour de bataille; mais, comme Fénelon l'observe dans le Mémoire dont nous donnons le précis, « on avait tout à redouter de son esprit roide, opiniâtre et hasardeux. »

IV. — *Du maréchal de Catinat.*

Fénelon insistait surtout avec ardeur pour qu'on employât le maréchal de Catinat, dont l'absence des armées se fit si cruellement remarquer dans la suite pour la gloire de la France, et qu'on eut la coupable obstination de laisser dans une inaction plus honteuse pour l'honneur du nom français que pour ce grand homme lui-même. On voit, par la manière dont Fénelon s'exprime dans ce Mémoire et dans quelques-unes de ses lettres, la profonde estime qu'il avait pour le maréchal de Catinat. Il existait en effet bien des rapports touchants entre ces deux âmes vertueuses, malgré le contraste de leurs manières et de leurs formes extérieures.

Par une triste conformité, l'un et l'autre eurent le malheur de rencontrer des ennemis puissants qui redoutaient leur ascendant; l'un et l'autre finirent leur honorable carrière dans la retraite, bien moins à plaindre sans doute que le prince dont on avait surpris l'opinion et aigri les préventions.

V. — *Du maréchal de Villeroy.*

Fénelon prévoyait avec douleur que, tandis qu'on négligeait les services de Catinat, on céderait *à la crainte de contrister* le maréchal de Villeroy, et qu'on sacrifierait le sort des armées et le salut de la France à une si frivole considération : c'est en effet ce qui arriva, quoique l'imprudence avec laquelle il s'était laissé surprendre à Crémone eût assez démontré qu'il n'avait ni les talents d'un général, ni la confiance des soldats.

Mais l'objet sur lequel Fénelon insiste avec le plus de vivacité dans ce Mémoire, est le défaut de convenance et l'espèce d'ignominie qu'il y aurait à laisser M. le duc de Bourgogne dans une honteuse oisiveté à Versailles, tandis que le roi d'Espagne, son frère, était à la tête d'une armée en Italie; qu'on annonçait que l'empereur envoyait son fils, le roi des Romains, commander sur le Rhin, et que Guillaume III, déjà mourant, se flattait encore d'être en état de porter la guerre dans les Pays-Bas. Il revenait à demander qu'on associât M. de Catinat au duc de Bourgogne dans le commandement de l'armée : c'était, de tous les généraux qui existaient, le seul qui inspirât une entière confiance à Fénelon. « Dans la disette des sujets (473) où nous sommes, le maréchal de Catinat ne doit pas être laissé en arrière. Quand même il aurait fait bien des fautes (474), ce que je ne sais pas, il faudrait en juger par comparaison aux autres, et malheureusement il ne sera toujours que trop estimable par cet endroit-là. »

Fénelon n'eut pas la satisfaction de voir ses vœux entièrement accomplis. Louis XIV, à la vérité, donna, en 1702, une armée à commander à M. le duc de Bourgogne, mais il n'employa point Catinat.

VI.—*Fénelon et M. le duc de Bourgogne.*

On voit, dans toutes les lettres de Fénelon, l'intérêt avec lequel, du fond de sa retraite, il surveillait tous les détails de la conduite de M. le duc de Bourgogne. C'était sur la tête de ce jeune prince que reposaient toutes ses espérances pour le bonheur de la France; et toutes les instructions qu'il lui transmettait par M. de Beauvilliers respirent la tendresse d'un père et la sincérité d'un ami fidèle et vertueux.

VII. — *Lettre du* 30 *novembre* 1699. (Manuscrits.)

« J'aime toujours M. le duc de Bourgogne, » écrivait Fénelon à M. de Beauvilliers, « nonobstant ses défauts les plus choquants. Je vous conjure de ne vous relâcher jamais de votre amitié pour lui ; supportez-le sans le flatter ; avertissez-le sans le fatiguer ; et bornez-vous aux occasions et aux ouvertures de providence, auxquelles il faut être fidèle. Dites-lui les vérités qu'on voudra que vous lui disiez ; mais dites-les lui courtement, doucement, avec respect et avec tendresse. *C'est une providence que son cœur ne se tourne point vers ceux qui auraient tâché d'y trouver de quoi vous perdre.* Qu'il ne vous échappe pas, au nom de Dieu ; s'il faisait quelque faute, qu'il sente d'abord en vous un cœur ouvert comme un port dans le naufrage. *Inspirez-lui une piété douce, commode, simple, exacte, ferme, sans être ni âpre ni scrupuleuse sur les minuties : il n'y a que l'imperfection qui exige la perfection avec âpreté.* »

Louis XIV donna, en 1702, le commandement de l'armée de Flandre au duc de Bourgogne, et chargea le maréchal de Boufflers de le diriger par ses leçons et ses exemples. Le jeune prince devait nécessairement passer par Cambrai pour se rendre à sa destination; il demanda avec empressement au roi son aïeul la permission de voir à son passage son ancien précepteur; Louis XIV y consentit, mais à une condition qui décelait toute la vivacité de ses premiers ressentiments contre l'archevêque de Cambrai, ainsi que l'opinion qu'il avait de son ascendant

(473) Mémoires manuscrits.

(474) Les courtisans avaient attribué aux fautes du maréchal de Catinat les malheurs de la campagne d'Italie en 1701.

sur son jeune élève. M. le duc de Bourgogne se hâta d'instruire Fénelon de la permission qu'il avait obtenue et de la restriction qu'on y avait mise.

VIII. — *Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon*, 25 *avril* 1702. (Manuscr.)

A Péronne, le 25 avril 1702.

« Je ne puis me sentir si près de vous sans vous en témoigner ma joie, et en même temps celle que me cause la permission que le roi m'a donnée de vous voir en passant; *il y a mis néanmoins la condition de ne vous point voir en particulier*. Je suivrai cet ordre, et néanmoins je pourrai vous entretenir tant que je voudrai, puisque j'aurai avec moi Saumery, qui sera *le tiers de notre première entrevue après cinq ans de séparation*. C'est assez vous en dire de vous le nommer, et vous le connaissez mieux que moi pour un homme très-sûr, et qui plus est fort votre ami. Trouvez-vous donc, je vous prie, à la maison où je changerai de chevaux, sur les huit heures ou huit heures et demie. Si par hasard trop de discrétion vous avait fait aller au Cateau, je vous donne le rendez-vous pour le retour, en vous assurant que rien n'a jamais pu diminuer ni ne diminuera jamais la sincère amitié que j'ai pour vous. »

LOUIS.

Ce n'était pas sans raison que le duc de Bourgogne s'était méfié de la délicate circonspection de Fénelon, et qu'il avait prévu qu'elle le porterait peut-être à s'éloigner de Cambrai au moment où il arriverait, pour éviter de le compromettre et de se compromettre lui-même auprès du roi. Il avait fait en effet toutes ses dispositions pour ne pas se trouver à Cambrai au passage du duc de Bourgogne, et il était au moment d'en partir lorsqu'un courrier vint lui apporter la lettre du jeune prince. Nous trouvons cette circonstance dans une lettre latine (475) de l'abbé de Chanterac au cardinal Gabrielli. Cette entrevue fût courte et gênée par la présence des militaires et des magistrats que le respect et le devoir avaient attirés à la maison où le duc de Bourgogne était descendu. Le jeune prince ne voulut point contrevenir aux ordres qu'il avait reçus, et n'osa se permettre d'entretenir Fénelon en particulier. Cette contrainte lui inspira une espèce de réserve qui parut affliger tous les spectateurs; ce ne fut qu'au moment où l'archevêque de Cambrai présenta la serviette à M. le duc de Bourgogne pour se laver les mains que le jeune prince, en élevant la voix de manière à être entendu de tout le monde, adressa à Fénelon ces paroles remarquables, qui disaient tant de choses en si peu de mots : *Je sais ce que je vous dois, vous savez ce que je vous suis*.

La campagne de 1702 ne produisit aucun événement remarquable en Flandre, quoique M. le duc de Bourgogne eût à combattre le fameux Marlborough. Ce général vint prendre le commandement de l'armée des alliés, et faire le premier essai de son talent pour la guerre, qui l'éleva si rapidement au rang des plus grands capitaines. Cependant, M. le duc de Bourgogne, selon le témoignage d'un officier distingué employé dans cette armée, « fit voir dans cette première campagne toute la valeur, la fermeté et l'habileté qu'on n'acquiert d'ordinaire que par l'expérience d'un grand nombre d'années; il charma les officiers et les soldats par ses attentions pour eux, et par des manières gracieuses accompagnées de toutes sortes de marques de bonté. » (*Mémoires militaires du marquis de Quincey*.)

Un témoin encore plus imposant que le marquis de Quincey, le maréchal de Berwick, rapporte dans ses *Mémoires*, en parlant d'une action distinguée où le duc de Bourgogne, à la tête de son armée, poursuivit pendant deux lieues les ennemis jusque sur les remparts de Nimègue, « que cette journée fut aussi brillante que singulière; car c'est une chose sans exemple, dit-il, qu'une armée en ait couru une autre pendant deux lieues et l'ait culbutée dans le chemin couvert d'une place, presque sans coup férir. »

Louis XIV, voyant qu'à la fin de cette campagne les ennemis s'attachaient à former des siéges qui ne promettaient rien de décisif, et qui n'offraient à son petit-fils aucune occasion de se signaler, crut devoir le rappeler à Versailles vers les premiers jours de septembre. M. le duc de Bourgogne craignit de réveiller la jalousie des ennemis de Fénelon, et de donner de l'ombrage au roi son grand-père, en paraissant rechercher une seconde entrevue avec lui à son passage à Cambrai; il lui écrivit de Malines, le 6 septembre 1702 :

« Je ne saurais repasser à portée de vous sans vous témoigner le déplaisir que j'ai de ne point user de ma permission, de ne point vous revoir, ainsi que je l'avais espéré. Cette lettre vous sera rendue par un moyen sûr; ne chargez point de réponse par écrit celui qui vous la rendra, *et si vous m'en faites, que ce soit par M. de Beauvilliers, et sans y mettre de dessus*. Je vous prie d'être persuadé

(475) Dux Burgundiæ, indolis egregiæ, perspicacis ingenii, et sinceræ in Deum pietatis princeps, magistrum plurimi facit, et constantissime amat. Cum autem profecturus esset in Belgium, regem avum exoravit, ut sibi liceret hunc in itinere videre et alloqui : annuit rex, suapte natura benignus, et sola adversariorum instigatione male affectus in præsulem. Sed timuit princeps ne antistes in perlustrandis suæ diœceseos parochiis frequens tum temporis Cameraco forsan abesset; neque frustra; namque jamjam proficiscebatur. Subito Cameracum advenit nuntius, quem princeps ex itinere jam incepto *Veredanis* (Péronne) celerrime præmiserat, ut epistolam propria manu scriptam ad archiepiscopum ferret. Vetabat regius discipulus ne præsul verecundius abscederet. Asseverabat dulcissimis vocibus se illius videndi desiderio flagrare. Transiit, vidit et allocutus est, sed parce ac palam, ne recrudescerent adversariorum iræ. Hoc nuntium, longe lateque sparsum jucundissime audivit et Belgium, et Lutetia et Gallia omnis. Singuli quippe cordati homines id optime factum prædicant, et summæ ac principis laudi ducunt. Soli adversarii hoc indigno animo tulisse videntur.

de la continuation de mon amitié pour vous, qui assurément ne peut être plus vive et qui a toujours été telle, comme je ne crois pas que vous en doutiez, et de vous ressouvenir incessamment de moi dans vos prières. *Peut-être sera-t-il encore mieux que je ne vous voie pas la veille ou le jour même que j'arriverais à Versailles; cela n'est pas la même chose quand on doit être quelque temps dehors, et les idées sont plus effacées.* Adieu, mon cher archevêque; *il n'est pas besoin de vous recommander le secret sur cette lettre, ni de vous assurer de la tendre amitié que je conserverai en Dieu pour un homme à qui j'ai tant d'obligations qu'à vous.* »

LOUIS.

(*Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon.* Mss.)

On voit jusqu'à quel point le duc de Bourgogne redoutait les sinistres interprétations qu'on pouvait donner aux témoignages les plus indifférents de son intérêt pour l'archevêque de Cambrai. Fénelon ne reçut point à temps cette lettre; et prévenu que le prince allait descendre à la poste de Cambrai, il s'y rendit pour remplir un devoir que la bienséance seule lui aurait prescrit, indépendamment de tout autre motif. C'est ce que nous apprenons par une lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers.

IX — *Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers, 7 septembre* 1702.

« J'ai vu notre cher prince un moment; il m'a paru engraissé, d'une meilleure couleur, et fort gai; il m'a témoigné en peu de paroles la plus grande bonté; *il a beaucoup pris sur lui en me voyant; il me semble que je ne suis touché de tout ce qu'il fait pour moi que par rapport à lui et au bon cœur qu'il montre par là.* Il m'avait écrit de Malines, par M. Denonville, une lettre que celui-ci m'a rendue depuis le passage du prince. *Je garderai là-dessus le plus profond secret.* Je ne saurais recevoir tant de marques de sa bonté sans lui en témoigner ma reconnaissance, en lui retraçant la conduite qu'il doit tenir, en lui rappelant toujours ce qu'il me semble qu'il doit à Dieu. Vous devez redoubler de fidélité pour le secourir sans timidité ni empressement naturel. »

La manière dont M. le duc de Bourgogne s'était conduit pendant la campagne de 1702, lui avait concilié l'estime générale; il avait fait voir, dans toutes les occasions où il s'était trouvé, qu'on peut allier les vertus militaires aux vertus austères de la religion; en un mot, il avait condamné au silence ses vils détracteurs qui s'attachaient à le représenter comme un prince dont l'esprit et le caractère étaient rétrécis par les pratiques minutieuses d'une dévotion puérile et exagérée.

Fénelon craignit qu'il ne se laissât séduire par ces témoignages équivoques d'un faux enthousiasme; il écrivit à M. de Beauvilliers :

« Ayez soin de l'intérieur encore plus que de l'extérieur de M. le duc de Bourgogne, afin que les goûts naturels, la vivacité de ses passions, et le torrent du monde ne l'entraînent pas. Je ne lui compte pas tant d'avoir méprisé le monde, qui était contre lui, que je lui compterais de vivre détaché du monde, quand le monde lui applaudit et le recherche avec empressement; il faut bien faire pour le monde, sans y tenir, et c'est de quoi on ne vient point à bout, si Dieu ne le soutient par sa main toute-puissante. Qu'y a-t-il de plus flatteur que d'être né un si grand prince, et cependant de ne devoir les hommages du public qu'à sa bonne conduite et à ses talents, comme si on était un simple particulier? Mais quel malheur si on s'appuyait sur un faible roseau! L'estime des hommes vains est vaine, et elle se perd en un jour. Si ce prince était livré à son propre cœur, loin de Dieu et de l'ordre des grâces qu'il a éprouvées, tout se dessécherait pour lui, et le monde même, qui lui aurait fait oublier Dieu, servirait à Dieu d'instrument pour se venger de son ingratitude. J'aimerais mieux mourir que d'apprendre jamais une si déplorable nouvelle; il est certain qu'en manquant à Dieu, il tomberait dans un état où il manquerait ensuite bientôt au monde, et où le monde se dégoûterait promptement de lui. » (*Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers,* 27 janvier 1703. Manuscrits.)

On s'attendait qu'en 1703, M. le duc de Bourgogne commanderait l'armée de Flandre comme l'année précédente; on préféra de la nommer généralissime de l'armée d'Allemagne. Ce qui surprit le plus dans cette disposition, c'est que cette armée était très-faible, composée en grande partie de nouvelles levées, et ne paraissait pas offrir des moyens suffisants pour tenter quelque entreprise importante. On crut assez généralement que le motif secret de ce changement de destination avait été de suspendre entre le duc de Bourgogne et Fénelon ces relations de confiance et d'intimité, qu'il leur était plus facile d'entretenir, loin de la surveillance de la cour, pendant le séjour du jeune prince dans les Pays-Bas.

Heureusement pour le duc de Bourgogne, on lui donna pour le seconder dans ses opérations militaires le maréchal de Vauban, qui, seul, pouvait suppléer au défaut d'une armée plus considérable. Aussi cette campagne fut-elle aussi honorable par la prise importante du Vieux-Brisach, que par l'espèce d'audace que le jeune prince mit à s'exposer à tous les périls. Le Vieux-Brisach avait appartenu à la France, et le maréchal de Vauban était parvenu à le rendre presque imprenable par les fortifications dont il l'avait environné. Le maréchal de Vauban se trouvait alors appelé à employer les ressources de son génie pour renverser les remparts que son génie avait créés. Ce fut à cette occasion qu'il dit à M. le duc de Bourgogne : « On ignore, Monseigneur, si vous savez prendre les villes que j'ai fortifiées; vous allez nous l'apprendre. »

X. — *Trait de clémence de M. le duc de Bourgogne.*

Ce fut pendant le siége du Vieux Brisach, que le duc de Bourgogne eut occasion de montrer que les principes de religion que Fénelon

avait si profondément gravés dans son cœur, respiraient toujours la douceur, l'indulgence et l'humanité. Un espion ennemi, qui s'était introduit dans son camp, fut découvert et arrêté; le jeune prince crut qu'à raison de quelques circonstances particulières on pouvait sans inconvénient lui épargner le dernier supplice. On voulut le détourner de cet acte de clémence, en lui faisant observer que cet espion était huguenot. *C'est pour cela*, répondit-il en riant, *qu'il a besoin de temps pour s'instruire et se convertir.*

Le Vieux-Brisach fut pris le 23 septembre 1703, après quatorze jours de tranchée ouverte, et le duc de Bourgogne demanda au roi la permission d'entreprendre le siége de Landau; mais Louis XIV, instruit que ce jeune prince s'était exposé avec témérité au siége du Vieux-Brisach, craignit qu'il ne se compromît avec trop d'imprudence à celui de Landau, dont l'entreprise était encore plus hasardeuse, et dont le succès paraissait trop incertain dans une saison aussi avancée; il eut ordre de revenir à Versailles, et de remettre au maréchal de Tallard le commandement de l'armée et la conduite du siége de Landau.

Fénelon, privé de la consolation de voir M. le duc de Bourgogne en Flandre, lui fit passer par M. de Beauvilliers ses avis et ses instructions sur la conduite qu'il devait tenir à l'armée d'Allemagne. On retrouve toujours le sentiment et le langage d'un père jusque dans les conseils qu'il lui donne sur des soins et des attentions qui peuvent paraître indifférents dans des particuliers, mais qui ont souvent tant d'influence sur la réputation des princes, sans cesse exposés aux regards et à la censure publique.

« Quand M. le duc de Bourgogne sera à l'armée, » disait Fénelon, « il aura raison de ne vouloir souffrir aucun excès de vin à sa table; mais il lui convient fort de continuer cette longue société de table et cette liberté de conversation pendant les repas, qui a charmé les officiers dans la dernière campagne. Il est bon de continuer cette affabilité aux autres heures de commerce. Le prétexte naturel de se renfermer pour écrire à la cour, lui donnera toujours des heures de retraite pour les choses plus solides.

« Quand il y aura à l'armée quelques désordres de mœurs, il peut donner des ordres généraux bien appuyés pour les réprimer sévèrement, mais il ne faut point qu'il descende dans les détails; on l'accuserait de tomber par scrupule dans la rigidité et la minutie; il faut même qu'il tourne ses ordres du côté de la discipline militaire, qui a besoin de cette fermeté.

« Il faut qu'il n'effarouche point M. le maréchal de Villeroy (476), qui est homme de représentation, de plaisir et de société; il peut lui témoigner de l'estime, de l'amitié, et même de la confiance et du goût; par là il l'apprivoisera avec sa piété gaie et sociable, et il l'engagera à apprivoiser aussi le public, où ce maréchal sera cru.

« Enfin, je vous conjure de n'oublier rien pour faire en sorte que notre jeune prince ménage sa santé; qu'il s'épargne à l'armée toutes les fatigues inutiles; qu'il dorme, qu'il mange bien, et qu'il marche toujours en présence de Dieu avec la paix d'une bonne conscience. »

Tels sont les détails touchants dans lesquels Fénelon ne craignait pas de descendre pour environner M. le duc de Bourgogne de cette bienveillance universelle que trop de princes négligent souvent de rechercher, parce qu'ils sont aussi indifférents à la gloire de la mériter qu'à la douceur de l'obtenir.

Le duc de Bourgogne se montra fidèle aux conseils de Fénelon, et l'affection de son armée en fut la récompense : c'est un témoignage que lui a rendu l'homme le plus sévère dans ses jugements. « M. le duc de Bourgogne, » écrit M. de Saint-Simon, « s'acquit beaucoup d'honneur pendant sa campagne d'Allemagne, par son application, son assiduité aux travaux; avec une valeur simple et naturelle, qui n'affectait rien, qui allait partout où il convenait, sans s'apercevoir du danger. La libéralité, le soin des blessés, l'affabilité, lui acquirent les cœurs de toute l'armée. Il la quitta à regret, sur les ordres du roi, pour retourner à la cour, où il arriva le 22 septembre à Fontainebleau. » (*Mémoires*, tom. I, p. 316.)

C'est à la suite de la prise du Vieux-Brisach, que nous placerons une lettre remarquable du duc de Bourgogne à Fénelon. Elle fera voir jusqu'à quel point ces mêmes principes de religion, qui lui inspiraient tant d'indulgence et de bonté pour les autres, le rendaient sévère pour lui-même. C'est au moment où il arrivait de cette campagne d'Allemagne où il avait mérité et obtenu de justes éloges; c'est au moment où il était reçu par le roi son grand-père avec la plus tendre affection, et où toute la cour, à l'exemple du monarque, s'empressait de l'accabler d'une admiration peut-être exagérée, que le jeune prince se renferme dans le secret de son cabinet pour déposer en liberté, dans le sein de son vertueux précepteur, ses peines, ses inquiétudes et ses scrupules.

XI. — *Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon*, 28 *septembre* 1703. (Manuscrits.)

« Le côté où j'ai été cette année n'a pas été compatible, mon cher archevêque, avec le rendez-vous que je vous avais donné l'année dernière; mais je trouve l'occasion favorable de vous écrire par ma voie ordinaire : vous me ferez réponse de même, quand il repassera. Ma volonté d'être à Dieu se conserve, et même se fortifie dans le fond; mais elle est traversée par beaucoup de fautes et de dissipation. Redoublez donc, je vous prie, vos prières pour moi : j'en ai plus de besoin que jamais, étant toujours aussi faible et aussi imparfait; je le reconnais tous les jours de plus en plus; je re-

(476) On croyait alors que M. le maréchal de Villeroy serait employé à l'armée d'Allemagne, avec M. le duc de Bourgogne : mais ce fut le maréchal de Tallard

garde cependant cette lumière comme venant de Dieu qui me soutient toujours et ne m'abandonne pas absolument, quoique souvent je ne me sente que de la froideur et de la paresse, qu'il faut tâcher de surmonter moyennant sa grâce. J'ai eu aussi quelque temps des scrupules qui, quelquefois, m'ont fait de la peine : voilà à peu près l'état où je suis présentement. Aidez-moi donc de vos conseils et de vos prières. *Pour vous, mon cher archevêque, vous êtes tous les jours nommément dans les miennes : vous croyez bien que ce n'est pas tout haut.* Remerciez Dieu aussi des bons succès dont il nous a favorisés, et demandez-lui la continuation de sa protection dans une situation où les affaires en ont un pressant besoin. *Je ne vous dirai rien de ce que je suis à votre égard ; je suis toujours le même, et je désirerais bien que ce ne fût pas à aller en Flandre ou non qu'il tînt de vous voir ou de ne vous voir pas. Tout cela sera quand Dieu voudra.* Si l'abbé de Langeron est à Cambrai, dites-lui un petit mot de ma part *en lui recommandant le secret.* »

C'est par ces traits si simples et si naturels, qu'on explique l'idée attachante qui est restée de la mémoire d'un prince qui, dans l'âge des passions, dans le charme du sentiment si vif qu'il avait pour une épouse adorée, et au milieu de toutes les séductions dont il était entouré, avait su conserver une affection si tendre pour le précepteur dont il était séparé depuis six ans, pour un homme odieux au roi son aïeul, et dont il n'osait même prononcer le nom. Quelle opinion doit-on se former de l'âme et du caractère d'un prince capable d'une amitié si fidèle et si courageuse, et du vertueux instituteur qui avait formé un pareil élève?

M. le duc de Bourgogne fut cinq ans à la cour sans être employé dans les armées. La perte de la bataille d'Hochstedt, en 1704; celles de Ramillies et de Turin, en 1706, avaient découragé Louis XIV, et il n'osait plus compromettre la gloire de son petit-fils avec des ennemis que la fortune avait rendus aussi entreprenants qu'ambitieux. C'est dans l'intervalle de ces cinq ans que nous retrouvons, dans les lettres de Fénelon aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, des particularités qu'il est intéressant de faire connaître : elles feront voir que les principes et les instructions de Fénelon convenaient également au rang où la Providence avait fait naître M. le duc de Bourgogne, au trône qu'il devait un jour occuper, et aux vertus qui font les grands hommes et les grands princes. C'est par ces instructions qu'on jugera si ses instituteurs méritaient le reproche de l'avoir élevé dans le goût des pratiques minutieuses, et dans les maximes d'une dévotion ignorante et superstitieuse. C'était au duc de Bourgogne lui-même que Fénelon prescrivait cette grande règle de conduite : « La religion ne consiste pas dans une scrupuleuse observation de petites formalités; *elle consiste pour chacun dans les vertus propres de son état. Un grand prince ne doit pas servir Dieu de la même façon qu'un solitaire ou un simple particulier.* » (*Lettre de Fénelon au duc de Bourgogne*)

Mais ce n'était pas à des maximes vagues et générales que Fénelon bornait son attention inquiète et surveillante. Du fond de sa retraite de Cambrai il dirigeait toutes les pensées, tous les sentiments, tous les mouvements, toutes les actions du jeune prince. Les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse lui transmettaient un récit fidèle et impartial de tout ce que la conduite de M. le duc de Bourgogne pouvait offrir de répréhensible ou d'estimable, et c'était de Cambrai que revenaient à Versailles les avis, les instructions, les reproches et les encouragements. Un archevêque proscrit, exilé, odieux à la cour, était l'oracle de l'héritier du trône. Louis XIV n'avait pu qu'interdire au duc de Bourgogne la douceur de vivre avec Fénelon; il était au-dessus de son pouvoir d'empêcher que l'âme du duc de Bourgogne fût toujours en présence de celle de Fénelon; on va voir s'il était digne de tant de confiance, de soumission et d'attachement

XII. — *Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers*, 1703.

« Je suis ravi de tout ce que j'entends dire de M. le duc de Bourgogne ; tâchez de faire en sorte que ceux qui en sont charmés à l'armée, le retrouvent le même à la cour : je sais qu'il y a des différences inévitables; mais il faut rapprocher ces deux états le plus qu'on peut. Il est donc essentiel que vous souteniez M. le duc de Bourgogne, afin qu'il ne retombe pas dans son premier état; il y a plusieurs choses à lui insinuer, mais doucement, et en se proportionnant à ses besoins. »

XIII. — *Instruction pour M. le duc de Bourgogne, sur madame de Maintenon. Sur son maintien à la cour. Sur sa conduite avec le roi. Sur sa passion pour madame la duchesse de Bourgogne. Sur la religion, la piété et le Carême.*

« Il faudrait trouver un milieu, afin qu'il ne fût ni trop, ni trop peu chez madame de Maintenon ; il ne doit jamais lui montrer aucun éloignement; *il doit même lui montrer, quoi qu'elle puisse faire, une attention et des égards par respect pour la confiance que le roi a en elle.* Ainsi, il est à propos qu'il aille chez elle de temps en temps d'une manière honnête et pleine de considération, sans paraître changer; mais il ne convient pas qu'il y demeure oisif et rêveur dans un coin, comme un enfant, ou comme un pauvre homme bizarre, qu'elle ne daigne pas entretenir; il ne doit pas choisir ce théâtre-là pour montrer ses rêveries, ses chagrins, ses humeurs ; s'il veut avoir de telles heures, il faut qu'il aille les cacher dans son cabinet; en un mot, il faut qu'il s'accoutume à quelque dignité, et qu'il y accoutume les autres. Le moment de son retour de l'armée est favorable pour prendre un bon pli ; il ne reviendra de longtemps, s'il perd une si belle occasion : plus il montrera de force, d'égalité et de raison, plus madame de Maintenon changera pour le bien traiter, et tous les autres compteront avec lui ; sinon, tout ce qu'il vient de faire à l'armée, se perdra dans l'antichambre de madame de Maintenon, et on l'avilira de plus en plus. »

On croit entrevoir dans cette lettre que madame de Maintenon avait plus d'éloignement que de goût pour M. le duc de Bourgogne. Plus méfiante que Louis XIV, elle ne doutait pas qu'il n'eût conservé pour l'archevêque de Cambrai un sentiment de confiance et de préférence dont elle était peut-être jalouse, et qui ne lui permettait d'envisager l'avenir qu'avec une espèce d'inquiétude.

« M. le duc de Bourgogne, » continue Fénelon, « s'est familiarisé à l'armée avec beaucoup de gens; toutes les glaces sont rompues avec eux; il n'a qu'à être avec ces mêmes personnes à Versailles à peu près comme à l'armée. Peut-il croire ou dire qu'il lui soit impossible de continuer de prendre sur lui ce qu'il a déjà pris si longtemps et avec tant de succès? mais il faut deux choses : l'une, qu'il proportionne ses ouvertures et ses manières obligeantes, pour le reste des courtisans, à celles qu'il vient de prendre avec les officiers de l'armée; la seconde chose, que vous lui ouvriez de temps en temps les yeux sur les divers caractères des gens qui l'environnent, et sur ce qui s'est passé autrefois, ou qui se passe actuellement dans le monde, afin qu'il ne tombe point en mauvaise compagnie, et que, faisant grâce à tout le monde en gros, il sache faire justice au mérite de chaque particulier. Je suppose qu'il se réservera toujours des heures pour prier, pour lire, pour s'instruire solidement de plus en plus sur les affaires.

« Je crois que M. le duc de Bourgogne devrait sans empressement accoutumer le roi à lui, et se tenir à portée d'attirer sa confiance, soit pour entrer dans le conseil, soit pour soulager un prince âgé. Sa modération, son respect, son esprit réservé et secret pourraient faciliter ce progrès dans des temps où le roi ne saurait où reposer sa tête : en ce cas, vous ne devriez faire aucun pas marqué, qui pût donner aucun soupçon d'empressement; mais il faudrait vous tenir le plus près que vous pourriez avec un air simple, ouvert et affectionné, pour le mettre en état de vous donner sa confiance. »

Personne ne connaissait mieux que Fénelon le caractère emporté du duc de Bourgogne et la violence de ses passions; il avait fallu tout l'art et toute l'habileté d'un tel maître pour briser la fougue de cette âme ardente et impérieuse; tant d'art et d'habileté n'auraient pas même suffi pour faire ployer devant l'autorité de la raison un jeune prince né avec le sentiment exagéré de sa grandeur et de sa puissance, si Fénelon n'eût appelé à son secours l'autorité de la religion. C'était avec ce ressort si actif qu'il était parvenu à comprimer la violente énergie de tous ses sentiments. On doit le dire, il fallait faire de M. le duc de Bourgogne un saint, pour qu'il ne fût pas le fléau et le tyran de ses sujets. Mais de toutes les passions, dont il portait le germe dans son cœur, il en était une, dont l'ardeur effrayante pouvait le conduire aux plus terribles excès. La religion elle-même, qui avait heureusement servi à la contenir dans des bornes légitimes, n'avait pu réussir à en modérer les emportements. Madame de Maintenon écrivait au duc de Noailles (11 juillet 1706): « M. le duc de Bourgogne est extravagant; car on ne peut appeler autrement la passion qu'il a pour sa femme; et je ne crois pas qu'on en ait jamais vu une si désagréable pour celle qui la cause, et pour les spectateurs; je n'en parle point en personne prévenue contre lui, car jamais je n'ai eu plus sujet de m'en louer. »

Il paraît que l'empressement trop passionné que M. le duc de Bourgogne montrait en public pour madame la duchesse de Bourgogne, avait fait sur les courtisans la même impression que sur madame de Maintenon. Fénelon en fut instruit, et écrivit à M. de Chevreuse : « On dit qu'au lieu d'être attaché à madame la duchesse de Bourgogne par raison, par estime, par vertu, et par fidélité à la religion, il paraît l'être par passion, par faiblesse et par entêtement, en sorte qu'il fait mal ce qui est bien en soi. Voilà ce que j'entends dire à divers gens; je ne sais ce qui en est, et je souhaite de tout mon cœur que ceci soit faux; mais je crois devoir vous le confier en secret. Le soin que le bon duc (M. de Beauvilliers) a de le cultiver, ne vous dispense nullement d'ajouter vos soins aux siens. Si vous agissez de concert, vous pourrez tour à tour insinuer tout ce que vous verrez de convenable. On s'use moins en se relayant pour dire la vérité. » (*Lettre du* 15 *février* 1711. (Manuscrits.)

Fénelon écrivit directement à M. de Beauvilliers une lettre, qu'il pouvait sans affectation mettre sous les yeux de M. le duc de Bourgogne, pour l'éclairer sur les dangers de l'espèce d'ivresse avec laquelle il s'abandonnait à une passion même légitime, et ses avis expriment la réserve qui convenait à un homme de son état sur une pareille matière.

« Soutenez, entretenez les sentiments du jeune prince pour madame la duchesse de Bourgogne, et gardez-vous bien de lui inspirer du refroidissement; mais représentez-lui tout ce que Dieu demande dans les amitiés les plus légitimes, ce qui est nécessaire pour sa santé, son repos, sa réputation, enfin ce qui est utile à la princesse même qui est encore si jeune. »

Mais les instructions détaillées que Fénelon chargeait M. de Beauvilliers de transmettre à M. le duc de Bourgogne sur un objet encore plus important, méritent une attention particulière. On jugera si les principes religieux qu'il lui avait inculqués, et les règles de conduite qu'il lui avait prescrites, n'étaient pas aussi éclairés que raisonnables, et s'il est possible d'y apercevoir la plus légère empreinte de ces prétendues minuties, et de cette dévotion exagérée, qu'on attribuait à l'éducation qu'il avait reçue.

« J'entends dire que M. le duc de Bourgogne augmente ses pratiques de piété. C'est pour moi un grand sujet de joie de voir la grâce dominer dans son cœur. Que ne peut-on pas espérer, puisque le désir de plaire à Dieu surmonte en lui les passions de la jeunesse, et l'enchantement du siècle corrompu! Je rends grâce à Dieu de ce qu'il lui a donné

ce courage pour ne rougir point de l'Evangile. Il est essentiel qu'un prince de son rang fasse publiquement des œuvres qui excitent les hommes à glorifier le Dieu qu'ils adorent.

« Mais on prétend que M. le duc de Bourgogne va au delà des œuvres nécessaires pour éviter tout scandale, et pour vivre avec régularité en Chrétien. *On est alarmé de sa sévérité contre certains plaisirs; on s'imagine même qu'il veut critiquer les autres et les former selon ses vues scrupuleuses.* On raconte qu'il a voulu obliger madame la duchesse de Bourgogne à faire le Carême comme lui, et à se priver de même pendant ce temps de tous les spectacles. On ajoute qu'il commence à retrancher son jeu, et qu'il est presque toujours renfermé tout seul. Enfin, on prétend qu'il a refusé à Monseigneur de le suivre à l'opéra pendant le Carême.

« En écoutant de tels discours, j'ai compté sur l'exagération du monde, qui ne peut souffrir la règle, qui la craint encore plus dans les grands que dans les particuliers, parce qu'elle y tire plus à conséquence. On y appelle souvent excessif en piété, ce qui est à peine suffisant; *mais je craindrais d'un autre côté que ce prince ne se tournât un peu trop aux pratiques extérieures, qui ne sont pas d'une absolue nécessité.* Voici mes pensées que je vous propose, sans les donner pour bonnes:

« 1° Je crois que M. le duc de Bourgogne ne devrait pas gêner madame la duchesse de Bourgogne; qu'il se contente de laisser décider son médecin sur la manière dont elle doit faire le Carême. Il est bon de renvoyer ainsi toutes choses aux gens qui ont caractère et autorité pour décider. On décharge sa conscience, on satisfait à la bienséance, on évite l'inconvénient de passer pour rigide réformateur de son prochain. Si ce prince veut inspirer de la piété à la princesse, il doit la lui rendre douce et aimable, écarter tout ce qui est épineux, lui faire sentir en sa personne le prix et la douceur de la vertu simple et sans apprêt, lui montrer de la gaieté et de la complaisance dans toutes les choses qui ne relâchent rien dans le fond, enfin se proportionner à elle, et l'attendre; il faut seulement prendre garde de tomber, en tendant la main à autrui.

« 2° Il ne doit donner au public de spectacle sur la piété que dans les occasions de devoir, où la règle souffrirait, s'il ne la suivait pas aux yeux du monde. Par exemple, il doit être modeste et recueilli à la Messe, faire librement ses dévotions toutes les fois qu'il lui convient de les faire pour son avancement spirituel, s'abstenir de toute moquerie et de toute conversation libre, imposer silence là-dessus aux inférieurs par son sérieux, par sa retenue: tout cela lui donnera beaucoup d'autorité; mais quand il fait ses dévotions hors des grands jours, il peut choisir les heures et les lieux qui dérobent le plus cette action aux yeux des courtisans; du reste, il ne doit jamais donner aucune démonstration de ses sentiments; on les sait assez. La seule régularité pour les devoirs généraux, et sa retenue à l'égard du mal, décideront suffisamment pour l'édification nécessaire.

« 3° Il doit, si je ne me trompe, s'accommoder à l'inclination de Monseigneur pour les choses qu'il peut faire sans pécher. Si les spectacles étaient tels en eux-mêmes que personne ne pût jamais y assister sans offenser Dieu, il ne faudrait jamais y aller, non plus au carnaval que pendant le Carême ou la semaine sainte. Il est vrai qu'il est très-convenable que ce prince se propose de n'y aller pas au moins pendant les temps consacrés à la pénitence et à la prière; *mais la complaisance bien placée est une aimable vertu, et si elle sort quelquefois de la lettre de la règle, c'est pour en mieux suivre l'esprit. N'aller point aux spectacles de son propre mouvement pendant le Carême, et y aller en même temps pour plaire à Monseigneur, quand il le propose, c'est le parti qui me semble le plus à propos.* » (*Vie de Fénelon*, par le P. QUERBEUF.)

Fénelon apportait un intérêt si suivi à tous les détails de la conduite d'un prince auquel tant de craintes et d'espérances étaient attachées, qu'il s'exprime quelquefois avec une extrême sévérité sur les imperfections qui déparaient cet admirable ouvrage de sa tendresse et de ses soins. Plus il savait que le duc de Bourgogne avait de grandeur et d'élévation dans l'âme et le caractère, plus il était blessé des légères taches qui offusquaient l'éclat de tant de vertus.

« Le P. P. (le petit prince) raisonne trop et fait trop peu, » écrivait Fénelon au duc de Chevreuse (477); « ses occupations les plus solides se bornent à des occupations vagues et à des résolutions stériles. Il faut voir les hommes, les étudier, les entretenir, sans se livrer à eux; apprendre à parler avec force et acquérir une autorité douce. Les amusements puérils rapetissent l'esprit, affaiblissent le cœur, avilissent l'homme, et sont contraires à l'ordre de Dieu.

« Je suis ravi (478) de ce que vous êtes content du P. P. Pour moi, je ne le serai point jusqu'à ce que je le sache libre, ferme, et en possession de parler avec une force douce et respectueuse. Autrement, il demeure avili comme un homme qui a encore dans un âge de maturité une faiblesse puérile.

« S'il ne sent pas le besoin de devenir ferme et nerveux, il ne fera aucun véritable progrès (479): il est temps d'être homme. *La* vie du pays où il est, est une vie de mollesse, d'indolence, de timidité et d'amusement. Il ne sera jamais si subordonné au roi et à Monseigneur que quand il leur fera sentir un homme mûr, appliqué, ferme, touché de leurs véritables intérêts, et propre à les soutenir par la sagesse de ses conseils et par la vigueur de sa conduite. Qu'il soit (480) de plus en plus petit sous la main de Dieu, mais grand

(477) 5 janvier 1711. (Manuscr.)
(478) 30 juillet 1710. (Manuscrits.)
(479) 8 juillet 1710. (Manuscrits.)
(480) 3 mai 1710. (Manuscrits.)

aux yeux des hommes; c'est à lui à faire aimer, craindre et respecter la vertu jointe à l'autorité ; ah ! je donnerais ma vie pour le roi, pour la maison royale, pour notre jeune prince, qui est pour moi le monde entier. »

XIV.—*Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 7 *avril* 1710. (Manuscr.)

« J'oubliais de vous dire qu'un homme venu de Versailles prétend que M. le duc de Bourgogne a dit que ce que la France souffre maintenant vient de Dieu, qui veut nous faire expier nos fautes passées. Si ce prince a parlé ainsi, il n'a pas assez ménagé la réputation du roi; on est blessé avec raison d'une dévotion qui se borne à critiquer son grand-père. »

En lisant ces lettres, on a peine à croire que Fénelon fût obligé de prendre les précautions les plus recherchées pour faire parvenir au duc de Bourgogne des conseils si raisonnables. Tandis qu'il ne parlait à ce prince que le langage de l'austère vérité; qu'il lui recommandait sans cesse la plus religieuse soumission pour le roi, et une attention constante à lui plaire; tandis qu'il évitait avec un soin minutieux de l'entretenir des affaires publiques, des intrigues de la cour, des opérations des ministres et des injustices de madame de Maintenon à son égard, il était obligé de voiler des ombres du mystère cette vertueuse correspondance, comme si on y eût traité d'une conspiration contre l'Etat. On a déjà pu observer l'extrême circonspection avec laquelle le duc de Bourgogne s'était permis d'écrire à Fénelon dans des occasions très-rares, et en profitant des facilités que ses voyages à l'armée lui avaient présentées; on peut même se rappeler l'attention inquiète avec laquelle le jeune prince lui recommandait de ne laisser jamais transpirer le secret de ses lettres, tant il était convaincu de la prévention du roi son aïeul contre l'archevêque de Cambrai, et que le plus grand de tous les torts dont il pût se rendre coupable à ses yeux serait de paraître regretter sa présence et ses conseils. Mais nous trouvons dans une lettre du duc de Chevreuse (481) une preuve encore plus étonnante, s'il est possible, de l'excès de méfiance qu'on était parvenu à inspirer à un roi d'ailleurs si recommandable à tant de titres. Le duc de Chevreuse, revenant d'un voyage de Chaulnes, où il avait vu l'archevêque de Cambrai, fut plusieurs jours à la cour sans oser se présenter devant M. le duc de Bourgogne, dans la crainte qu'on ne le soupçonnât d'avoir apporté à ce prince des lettres ou des instructions de Fénelon.

M. le duc de Bourgogne ne fut point employé dans les armées depuis 1703 jusqu'à 1708, car il est inutile de parler d'un voyage qu'il fit en 1707 pour délivrer Toulon, assiégé par le duc de Savoie son beau-père. Le duc de Savoie avait déjà levé le siége et repassé le Var lorsque le duc de Bourgogne arriva en Provence.

XV.—*Noble procédé de Fénelon envers l'évêque de Saint-Omer*.

Ce fut dans ces temps critiques que la Providence offrit à Fénelon une vengeance noble et éclatante des procédés peu estimables de l'évêque de Saint-Omer.

L'état déplorable de la France en 1708, les revers de ses armées, la pénurie absolue d'argent, n'avaient pas laissé au gouvernement la possibilité d'acquitter la solde de la garnison de Saint-Omer avec l'exactitude et la régularité nécessaires au maintien de la discipline militaire. Le mécontentement entraîna cette garnison à des actes d'insubordination et de licence de la nature la plus inquiétante, dans un temps où le Hainaut, la Flandre et l'Artois se trouvaient ouverts aux armées victorieuses des ennemis. Il paraît que l'évêque de Saint-Omer, qui, dans la vue de flatter la cour et les ennemis de Fénelon, avait autrefois (482) montré un zèle si indécent pour aggraver les malheurs et la condamnation de l'archevêque de Cambrai, était resté témoin passif des mouvements séditieux qui agitaient sa ville épiscopale. Il avait oublié que les évêques ont aussi *leurs jours de bataille*, et qu'il est des circonstances où ils doivent sacrifier leurs biens, et même leur vie, pour préserver leur peuple d'un grand malheur ou d'un grand attentat. Il ne fut pas assez heureux pour sentir qu'il eût été plus glorieux pour lui de ramener des mutins à leur devoir par un acte de générosité, que de censurer avec aussi peu de bonne foi que d'équité les expressions édifiantes du mandement de son métropolitain. L'archevêque de Cambrai fit pour la ville de Saint-Omer ce que l'évêque de Saint-Omer n'avait point fait, et ce qu'il aurait dû faire. Justement alarmé du sort d'une ville si importante, il ne perdit point de moments précieux à écrire à la cour, ni à exciter les agents de l'autorité dont le zèle aurait pu se trouver enchaîné par le défaut de moyens. La nature du mal lui indiquait la nature du remède. La révolte de la garnison de Saint-Omer pouvait avoir des suites irréparables avant que le gouvernement eût pu se procurer des fonds. Fénelon trouva dans la confiance qu'inspirait sa vertu un crédit qui manquait à un monarque absolu et tout-puissant. Il se dépouilla de tout l'argent qu'il avait à sa disposition, et il emprunta, sur de simples billets signés de lui, toutes les sommes nécessaires pour solder la garnison de Saint-Omer; il les fit passer sur-le-champ dans cette ville, et la révolte fut apaisée. C'est sans doute un beau trait dans la vie de Fénelon; il en est un encore plus beau. Il est permis de croire que, dans une circonstance semblable, tous les cœurs nobles et généreux auraient pu disputer à Fénelon le mérite et la gloire d'une telle action; mais il n'appartenait qu'à Fénelon de la laisser oublier. Nous avons un grand nombre de ses lettres qui correspondent à cette époque; elles

(481) Du 1er décembre 1709. (Manuscrits.)

(482) En 1699.

sont adressées à ses amis les plus chers; il n'y laisse pas échapper un seul mot qui rappelle un dévouement dont tant d'autres auraient eu le droit et la pensée de s'enorgueillir. C'est par une lettre manuscrite du cardinal de Bouillon que nous avons eu connaissance d'un fait qui a échappé à tous les historiens. On ne trouvera pas le style du cardinal de Bouillon aussi pur, aussi facile, ni aussi élégant que celui de Fénelon; mais la sensibilité avec laquelle il parle de cette belle action de son ami ne permet pas de s'arrêter sur des expressions peu nobles ou trop communes.

« Les sentiments (483) naturels et réfléchis de mon cœur sont trop vifs sur ce que j'apprends dans l'instant que vous venez de faire de si généreux (dans le dessein, comme vous y avez réussi, d'apaiser la garnison de Saint-Omer, et de la faire rentrer dans son devoir), pour que je puisse différer d'un moment à vous congratuler de ce que vous avez eu une occasion si naturelle, en faisant une action bonne, noble et chrétienne, et si digne d'un grand et vertueux prélat français, de vous venger en quelque façon, en apprenant par votre vertueux exemple, seule vengeance qui nous est permise par l'Evangile, ce que devait faire dans une telle conjoncture, préférablement à tout autre, un confrère qui en avait usé à votre égard dans des temps bien douloureux pour vous et pour vos serviteurs et amis, d'une manière bien étonnante, et qui ne pouvait que lui attirer l'indignation de tous les honnêtes gens qui connaissent d'autres principes que ceux de leur fortune. Je vous avouerai ingénument que je ne connais rien de si doux à un cœur noble et généreux, que de pouvoir se venger ainsi de ses ennemis, et de ceux qui se sont portés le plus indignement à nous faire du mal, c'est-à-dire en bien faisant à leur égard, et faisant même des œuvres de surérogation, dans le temps que ces mêmes personnes ne s'y sont pas portées, quoique plus obligées à le faire, pour remplir leurs devoirs. Je suis sûr que cette action, qui vous attirera tant de louanges, et qui devait vous attirer tant de récompenses dès cette vie, ne vous a guère coûté; et je suis même persuadé qu'au pied de votre crucifix, vous avez au moins à étouffer des sentiments de complaisance et de joie que vous avez ressentis en la faisant, par le principe d'une vengeance permise et si naturelle aux grands et nobles cœurs tels qu'est le vôtre. Car si je ne connais rien de si contraire à la nature humaine la plus parfaite, que de pardonner sincèrement et de vouloir du bien à ceux qui nous font le plus de mal, rien d'un autre côté ne nous paraît plus doux pour un cœur noble et généreux, qui, se trouvant en état de se pouvoir venger de ceux qui nous veulent et nous font le plus de mal, ne le font que pour leur faire du bien, et un bien auquel ils ne s'attendent pas, tant leur cœur est éloigné de pratiquer la même chose. »

Le cardinal de Bouillon s'était trompé, lorsqu'il semblait croire que cette belle action de Fénelon *devait lui attirer des récompenses dès cette vie*. L'archevêque de Cambrai s'attacha à en étouffer le bruit dès le premier moment; il ne voulut pas ajouter aux malheurs de Louis XIV le sentiment pénible que lui aurait fait éprouver un acte aussi éclatant d'insubordination parmi ses troupes. On doit bien penser que la délicatesse de Fénelon fut parfaitement secondée par le ministre, et qu'il se donna bien de garde d'instruire le roi d'un événement qui pouvait accuser son imprévoyance ou son impéritie.

XVI. — *Campagne de Lille en* 1708.

Mais la campagne de 1708 fut pour M. le duc de Bourgogne la crise la plus terrible et la plus violente où un jeune prince de son caractère et de son rang pût jamais se trouver exposé. Ce fut alors qu'il eut à exercer ces vertus difficiles dont Fénelon lui avait appris l'usage; jamais peut-être la religion n'a remporté une victoire plus étonnante sur les passions; jamais il n'eut plus besoin d'être soutenu par Fénelon, et la Providence, qui avait prévu l'extrémité où il serait réduit, lui ménagea le bonheur de pouvoir correspondre avec plus de facilité avec son sage instituteur.

On était informé que le prince Eugène et le duc de Marlborough devaient porter le principal théâtre de la guerre, et tous les efforts des armées alliées, dans les Pays-Bas. Le duc de Bourgogne fut nommé généralissime d'une armée de cent mille hommes en Flandre; le duc de Vendôme et le maréchal de Matignon furent destinés à commander sous ses ordres. Mais ce vain titre de généralissime ne devait être pour le jeune prince qu'une décoration accordée à sa naissance, et les instructions qu'il avait reçues du roi, le subordonnaient aux avis du duc de Vendôme.

L'expérience si malheureuse et encore si récente des dangers et des inconvénients qu'offre le partage du commandement, n'avait pas dégoûté le cabinet de Versailles d'un système presque impraticable dans la conduite d'une campagne militaire.

Par une singularité remarquable, à l'affaire de Turin en 1706, le courage et le génie du duc d'Orléans s'étaient vus enchaînés par la circonspection trop prudente du maréchal de Marsin, revêtu de toute l'autorité dans l'armée que le duc d'Orléans était censé commander; pendant la campagne de 1708, le duc de Bourgogne, non moins intrépide, mais plus circonspect que le duc d'Orléans, fut soumis aux ordres du duc de Vendôme, dont la valeur souvent téméraire, et toujours hasardeuse, était capable de conduire à une perte inévitable une armée entière, seule et dernière ressource de la France.

Le nom du duc de Vendôme est resté parmi celui des grands capitaines qui ont honoré la France, et illustré le siècle de Louis XIV; il avait en effet une grande partie des qualités brillantes qui font les héros de la guerre, un courage intrépide, un coup d'œil sûr et ra-

(483) 12 février 1708. (Manuscrits.)

pide, une ambition démesurée de la gloire et des honneurs, et la confiance des soldats par une sorte de familiarité populaire qui les charmait et les portait à tout braver dans un jour d'action. Il a eu surtout l'avantage décisif d'avoir fixé en sa faveur le jugement de ses contemporains et l'opinion de la postérité, en mourant, pour ainsi dire, dans le champ de la victoire, après avoir rétabli Philippe V sur le trône d'Espagne (484). Mais à ces grandes qualités il joignait de grands défauts, même dans la partie militaire; et sans emprunter à M. de Saint-Simon, peut-être trop prévenu contre lui, les traits sévères sous lesquels il l'a peint, on peut sans doute lui reprocher avec ses admirateurs mêmes (485) « de n'avoir pas toujours assez médité ses desseins, d'avoir trop négligé les détails, d'avoir laissé périr la discipline militaire, de donner à la table et au sommeil la meilleure partie de son temps, de ne se lever souvent qu'à quatre heures après midi, et de s'être exposé plus d'une fois par cet inconcevable abandon au danger d'être enlevé. »

Il fallait que cette opinion fût bien généralement établie, puisque deux ans avant la campagne de 1708, et dans un temps où l'on ne pouvait par conséquent supposer que Fénelon fût inspiré par le ressentiment des procédés du duc de Vendôme envers le duc de Bourgogne, il en portait le même jugement.

XVII. — ***Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, le*** **12** ***novembre*** **1706. (Manuscrits.)**

« M. de Vendôme est paresseux, inappliqué à tous les détails, croyant toujours tout possible, sans discuter les moyens et consultant peu. Il a de grandes ressources par sa valeur et son coup d'œil qu'on dit être très-bon pour gagner une bataille; mais il est très-capable d'en perdre une par un excès de confiance. Alors que deviendrait-on? Il ne peut souffrir la supériorité des ennemis sur lui; c'est une honte et un dépit extrême; les ennemis prendront des places très-importantes devant lui pour percer notre frontière et entamer le royaume, ou bien ils l'engageront à une bataille: c'est ce qu'il cherche; s'il la perd, il hasarde la France entière; c'est sur quoi on doit bien délibérer, sans l'abandonner à son impétuosité. Il faudrait un Charles V pour retenir Bertrand du Gueslin; il ne s'agit pas de la campagne de M. de Vendôme, mais de la fortune de l'Etat. »

Voilà ce qu'écrivait Fénelon en 1706, et on croit lire l'histoire de la campagne de 1708. Mais, en supposant même que le duc de Vendôme n'eût pas eu tous les défauts qu'on lui reprochait, il était de tous les généraux de son temps celui qu'on devait le plus éviter d'associer au duc de Bourgogne dans le commandement de la même armée. Il tenait à une cabale puissante, uniquement occupée à braver le duc et la duchesse de Bourgogne, et tout ce qui leur était attaché. Il faut le dire, le Dauphin, fils de Louis XIV et père du jeune prince, avait la faiblesse d'être jaloux des grandes qualités de son fils; il croyait y trouver la censure de sa vie insouciante et inappliquée; il s'était environné d'une troupe de courtisans, qui ne s'étaient que trop aperçus de cette affligeante disposition, et s'étudiaient à l'entretenir. Ils avaient malheureusement réussi à élever des barrières entre le père et le fils, et à écarter tout ce qui aurait pu les rapprocher, si la mort du roi, que son âge déjà avancé permettait de prévoir, laissait l'héritier du trône en leur pouvoir. Tous ceux qui composaient cette cour, redoutaient d'ailleurs les principes austères du duc de Bourgogne, et l'influence des amis vertueux qui paraissaient naturellement appelés à sa confiance. Le duc de Vendôme était le personnage le plus actif et le plus distingué de la cour du Dauphin par son rang, ses grands talents et ses succès; et sa vaste ambition lui présageait une autorité sans bornes dans l'avenir, s'il parvenait à aigrir encore plus le père contre le fils, et à écraser celui-ci dans l'opinion publique. A ces motifs d'intérêt et d'ambition se réunissaient des ressentiments personnels, qui irritaient le dépit du duc de Vendôme. La duchesse de Bourgogne n'avait point ignoré la manière peu mesurée et trop publique dont il s'était souvent exprimé sur le duc de Savoie son père, et elle en avait témoigné son mécontentement. Enfin, la licence honteuse et révoltante des mœurs du duc de Vendôme formait un contraste choquant avec les principes vertueux du duc de Bourgogne; il ne pouvait se dissimuler l'opinion du jeune prince à son égard, et un mépris trop mérité était pour lui une insupportable injure.

Telles étaient les dispositions du duc de Vendôme, lorsque le duc de Bourgogne arriva à l'armée de Flandre. On put s'apercevoir dès les premiers moments, par la hauteur insultante avec laquelle il donnait des ordres au jeune prince, plutôt qu'il n'en recevait, qu'il était impossible de voir régner entre eux cette harmonie si nécessaire pour assurer les succès de la campagne. On sent aussi qu'il dut se former dès lors autour des deux chefs, des groupes divers de courtisans et d'adulateurs, plus occupés à se combattre mutuellement qu'à combattre les ennemis. Cependant le début de la campagne fut assez heureux, et la surprise de Gand, capitale de la Flandre espagnole, donnait des espérances qui furent cruellement trompées.

Le jour même où le duc de Bourgogne avait quitté Versailles pour se rendre à l'armée, il s'était arrêté un moment à Senlis pour envoyer un courrier à Fénelon, et le prévenir de son passage à Cambrai; il lui mandait:

XVIII. — ***Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon***, **15** ***mai*** **1708.**

« Je suis ravi, mon cher archevêque, que la campagne que je vais faire en Flandre me donne lieu de vous embrasser, et de vous renouveler moi-même les assuran-

(484) Par la bataille de Villa-Viciosa, gagnée le 10 décembre 1710.

(485) *Siècle de Louis XIV* de Voltaire.

ces de la tendre amitié que je conserverai pour vous toute ma vie. S'il m'avait été possible, je me serais fait un vrai plaisir d'aller coucher chez vous; *mais vous savez qu'il y a des raisons qui m'obligent à garder des mesures; et je crois que vous ne vous en formaliserez point.* Je serai demain à Cambrai sur les neuf heures; j'y mangerai un morceau à la poste, et je monterai ensuite à cheval pour me rendre à Valenciennes. *J'espère vous y voir, et vous y entretenir sur diverses choses.* Si je ne vous donne pas souvent de mes nouvelles, vous croyez bien que ce n'est pas manque d'amitié et de reconnaissance; elle est assurément telle qu'elle doit être. » Louis.

Fénelon, par égard pour le jeune prince lui-même, et pour éviter de donner de l'ombrage au roi, ne jugea pas à propos d'aller le trouver à Valenciennes, ainsi qu'il l'y avait invité. C'est ce que nous fait entendre une seconde lettre du duc de Bourgogne, qui suivit de très-peu de jours la première.

« Votre lettre (486) m'a été rendue en particulier, mon cher archevêque, et je vous envoie la réponse par la même voie. C'est la meilleure dont vous puissiez user, lorsque vous le jugerez à propos. L'électeur de Cologne (487) a fait savoir à M. de Vendôme qu'il désirerait me voir; et à cause des inconvénients du cérémonial, et que je ne pourrais pas lui donner autant qu'il prétendait, il a été convenu que je ne le verrais qu'à cheval; je crois que ce sera le jour de la revue de l'armée. Ainsi, faites-lui la réponse que vous avez projetée. Je sais que ce prince a plus de mérite qu'on ne lui en croit; je le connais par moi-même.

« *Je suis charmé des avis que vous me donnez dans la seconde partie de votre lettre, et je vous conjure de les renouveler toutes les fois qu'il vous plaira. Il me paraît, Dieu merci, que j'ai une partie des sentiments que vous m'y inspirez, et que me faisant connaître ceux qui me manquent, Dieu me donnera la force de tout accomplir, et d'user des remèdes que vous me prescrivez. Il me paraît que, pour ne me guère voir, vous ne me connaissez pas mal encore...* J'aurai une attention particulière à ce qui regarde les églises et les maisons des pasteurs; c'est un point essentiel, et je garderai sur ces points une exacte sévérité. Continuez vos prières, je vous en supplie, j'en ai plus besoin que jamais; unissez-les aux miennes, ou plutôt, je les unirai aux vôtres; *car je sais qu'en pareil cas l'évêque est au-dessus du prince. Vous faites très-sagement de ne pas venir ici* (à Valenciennes), *et vous en pourrez juger, parce que je n'ai point été coucher à Cambrai; j'y aurais été assurément sans des raisons décisives qui m'en ont empêché. Sans cela, j'aurais été ravi de vous voir ici, pendant le séjour que j'y ferai, et de vous y entretenir sur beaucoup de matières où vous auriez été plus capable que personne de m'éclairer, et de me donner conseil. Vous savez l'amitié que j'ai toujours eue pour vous, et que je vous ai rendu justice au milieu de tout ce dont on vous accusait injustement.* Soyez persuadé que rien ne sera capable de la diminuer, et qu'elle durera autant que ma vie. » Louis.

XIX. — *Combat d'Oudenarde.*

La prise de Gand fut presque immédiatement suivie du malheureux combat d'Oudenarde (488), où le duc de Vendôme chercha à réparer par des prodiges de valeur le tort qu'il avait eu de s'être laissé surprendre par sa négligence. Il fut dégagé à propos par le duc de Bourgogne, le duc de Berri son frère, et le fils de Jacques II prétendant à la couronne d'Angleterre. Ce jeune prince servait alors dans l'armée française, sous le nom de chevalier de Saint-Georges, et cherchait à illustrer dans la carrière des armes un nom toujours malheureux sur le trône. Ces trois princes s'exposèrent dans cette occasion avec une hardiesse qui faillit leur être funeste, par le danger où ils furent d'être enveloppés tout à coup par les ennemis.

Le combat d'Oudenarde fut peut-être moins désastreux par la perte qu'on y essuya (489), que par la division qu'on vit éclater entre les chefs de l'armée française. Le duc de Vendôme, furieux de s'être laissé surprendre, voulait qu'on couchât sur le champ de bataille, et qu'on recommençât le combat le lendemain. Cet avis fut discuté dans le conseil des officiers généraux, et ce fut à cette occasion que le duc de Vendôme se permit envers le duc de Bourgogne des procédés qui paraîtraient incroyables, s'ils n'étaient attestés par les mémoires et les lettres des contemporains. Nous nous bornerons à rapporter ce qu'en a écrit M. de Saint-Simon (490) avec un ton de vérité qui semble rendre cette scène encore présente à l'imagination des lecteurs.

« Après le combat d'Oudenarde, les princes consultèrent sur ce qu'il y avait à faire avec M. de Vendôme, qui, de fureur de s'être si cruellement mécompté, brusqua tout le monde. M. le duc de Bourgogne voulut parler: M. de Vendôme, enivré d'autorité et de colère, lui ferma à l'instant la bouche, en lui disant d'un ton impérieux, devant tout le monde: *qu'il se souvînt qu'il n'était venu qu'à condition de lui obéir.* Ces paroles étonnantes, prononcées dans les funestes moments où l'on sentait si horriblement le poids de l'*obéissance*, dont sa paresse et son opiniâtreté venaient de rendre les suites si désastreuses, firent frémir tous ceux qui les entendirent.

« Le jeune prince, à qui elles furent adressées, y chercha une plus difficile victoire que celle qui se remportait actuellement par les ennemis sur lui. Il sentit qu'il n'y avait point de milieu entre les dernières extrémités et l'entier silence, et fut assez maître de lui pour le garder. Vendôme se mit alors à pérorer sur ce combat, à vouloir montrer qu'il n'était point perdu, à soutenir que la moitié de l'armée n'ayant point combattu, il fallait tourner

(486) 15 mai 1708. (Manuscrits.)
(487) Clément-Auguste de Bavière.
(488) 11 Juillet 1708.

(489) Les Français n'y perdirent que deux mille hommes.
(490) *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 257.

toutes ses pensées à recommencer le lendemain matin. Chacun écouta en silence un homme qui ne voulait pas être contredit, et qui venait de montrer un exemple aussi coupable contre l'héritier nécessaire de la couronne, de quiconque hasarderait une autre chose que des applaudissements; le silence dura donc sans que personne osât proférer une parole. Il venait cependant des avis de tous côtés, que le péril était extrême. Puységur, arrivant de vers la maison du roi, en fit un récit qui ne laissa aucun raisonnement libre, et que le maréchal de Matignon osa appuyer. Vendôme ne voyant plus nulle apparence de résister davantage à tant de convictions, et poussé à bout, de colère, s'écria : *Eh bien, Messieurs, je vois bien que vous le voulez tous; il faut donc se retirer;* et l'on se retira. »

Cette retraite était d'autant plus nécessaire, que, comme l'ont observé tous les historiens, appuyés sur le témoignage uniforme des militaires qui ont parlé de cet événement, « on se serait retrouvé le lendemain dans une position plus mauvaise encore que celle de la veille, l'armée française étant séparée par celle des ennemis. » (*Abr. chron.* du président Hénault.)

XX. — *Siége de Lille en* 1708.

Le prince Eugène et Marlborough firent alors toutes les dispositions nécessaires pour entreprendre le siége de Lille. Le maréchal de Boufflers était accouru pour défendre la capitale de son gouvernement, aussitôt qu'il l'avait vue menacée. Ce siége mémorable dura quatre mois, et il a illustré le nom du maréchal de Boufflers. Il y développa des talents et des vertus dignes des temps héroïques de l'histoire.

L'armée du duc de Bourgogne était destinée à faire lever le siége de Lille, et la belle défense du maréchal de Boufflers laissa tout le temps nécessaire pour forcer les ennemis à une retraite ou à une bataille. Toute la France avait les yeux fixés sur le duc de Bourgogne, et il était assez naturel de croire qu'il hasarderait tout, plutôt que de laisser les ennemis se rendre maîtres de la plus belle conquête du roi son grand-père, en présence d'une armée de cent mille hommes, commandée par son petit-fils. Cette confiance de l'opinion publique est d'autant plus excusable, que la multitude qui prononce toujours des jugements absolus sur la conduite des généraux, n'est jamais à portée de soupçonner les difficultés de leur position, ni de calculer les obstacles qui enchaînent leurs opérations. C'est surtout en ce genre de mérite que les succès font la gloire ou la honte, et que les succès constants fixent invariablement le jugement de la postérité. Les divisions qui régnaient entre les chefs de l'armée, contribuèrent encore à égarer l'opinion et à justifier les murmures et les accusations des détracteurs du duc de Bourgogne. Les partisans du duc de Vendôme affectaient de partager son ardeur impatiente et de blâmer la circonspection timide du jeune prince. Toutes les lettres qu'ils écrivaient à Paris et à la cour étaient chargées de reproches amers, de réflexions malignes, de satires sanglantes; et ces odieuses rumeurs étaient propagées par une cabale puissante et acharnée à flétrir sa réputation. Le duc de Bourgogne dédaignait de se justifier; il croyait au-dessous de lui de descendre à des accusations contre ses ennemis et à des apologies pour lui-même; il n'avait que des amis et point de partisans; ces amis étaient des hommes vertueux et irréprochables, mais circonspects par leur âge, leur caractère et leur position personnelle ; toutes les manœuvres de l'intrigue leur étaient inconnues et étrangères; ils n'opposaient à la clameur publique que ces conjectures et ces raisonnements qui peuvent avoir quelque accès auprès des hommes calmes et modérés, dans une discussion tranquille et impartiale, mais que la prévention ou la passion dédaignent toujours d'écouter. Cependant le jeune prince était défendu dans le cœur du roi par la tendresse paternelle et une estime réfléchie, et auprès de madame de Maintenon par la douleur touchante de la duchesse de Bourgogne. Toute la cour se divisait entre deux partis encore plus opposés l'un à l'autre que les armées ennemies, qui étaient en présence sur la frontière.

C'est pendant ces quatre mois, qui furent sans doute les plus pénibles de toute la vie du duc de Bourgogne, que nous retrouvons toutes les pièces d'une correspondance suivie et intéressante entre le jeune prince et Fénelon. Plus à portée de s'écrire avec une entière liberté, ils purent s'abandonner sans réserve à l'épanchement de leur cœur, et cette correspondance offre les traits les plus honorables de leur histoire.

On avait fait craindre à Fénelon que M. le duc de Bourgogne ne se disposât à retourner à Versailles avant que le sort de la citadelle de Lille fût décidé, et à une époque où la belle saison permettait de tenir encore longtemps la campagne (491). Il lui adressa les plus fortes représentations sur une résolution si honteuse.

XXI. — *Lettre de Fénelon à M. le duc de Bourgogne, septembre* 1708.

« Je ne puis m'empêcher, Monseigneur, de vous répéter qu'il me semble que vous devez tenir bon jusqu'à l'extrémité dans l'armée, comme M. de Boufflers dans la citadelle de Lille. Si on ne peut rien faire d'utile et d'honorable qu'à la fin de la campagne, au moins vous aurez payé de patience, de fermeté et de courage, pour attendre les occasions jusqu'au bout ; au moins vous aurez le loisir de faire sentir votre bonne volonté aux troupes, et de regagner des cœurs. Si, au contraire, on fait quelque coup de vigueur avant que de se retirer, pourquoi faut-il que vous n'y soyez pas, et que d'autres s'en réservent l'honneur? *pourquoi faut-il faire penser au monde qu'on n'ose rien entreprendre de hardi et de fort quand vous commandez, que vous*

(491) On était au mois de septembre.

n'y êtes qu'un embarras, et qu'on attend que vous soyez parti pour tenter quelque chose de bon? Après tout, s'il y a quelque ressource à espérer, c'est dans le temps où les ennemis seront réduits à se retirer ou à prendre des postes dans le pays pour y passer l'hiver. Voilà le dénoûment de toute la campagne; voilà l'occasion décisive : pourquoi la manqueriez-vous? Il faut toujours obéir au roi avec un zèle aveugle; mais il faut attendre et tâcher d'éviter un ordre absolu de partir trop tôt. Vous auriez tout le déshonneur de la campagne, et M. de Vendôme se réserverait l'espérance du succès. »

Le duc de Bourgogne se hâta de rassurer Fénelon sur l'objet de sa lettre, qui n'avait en effet nul fondement, et qui n'était qu'une rumeur répandue par ses ennemis, pour chercher à lui nuire. Il se trouvait même alors délivré du joug impérieux du duc de Vendôme. Le roi avait ordonné au maréchal de Berwick de joindre son corps d'armée à celui du jeune prince, et l'avait adjoint au duc de Vendôme pour diriger son petit-fils.

XXII. — *Du maréchal de Berwick.*

Le maréchal de Berwick, déjà célèbre par la victoire d'Almanza, et déjà reconnu, quoique bien jeune encore (492), pour un des plus grands généraux de l'Europe, avait au suprême degré le mérite de réunir la valeur la plus intrépide à un calme et à un sang-froid qui ne lui permettaient jamais de rien accorder au hasard ni à une folle témérité. Ces qualités, si précieuses dans tous les temps, l'étaient encore plus à une époque où l'armée du duc de Bourgogne formait la seule barrière qui pût empêcher les ennemis de pénétrer dans le cœur du royaume, et de livrer la France entière au pillage. Cette considération avait décidé Louis XIV à l'associer au commandement de l'armée. A peine y fut-il arrivé, que le duc de Vendôme proposa de forcer les retranchements des ennemis, pour dégager la citadelle de Lille. Le maréchal voulut, avant de donner son avis, prendre une connaissance approfondie de la position des ennemis; le résultat de ses observations fut qu'on ne pouvait hasarder une pareille entreprise sans exposer l'armée à une ruine entière, et qu'aucune probabilité de succès ne pouvait balancer un si grand danger; il opina pour ne point attaquer les ennemis devant Lille, avec le même sang-froid qu'il avait ordonné qu'on les attaquât à Almanza. Tous les emportements du duc de Vendôme n'altérèrent pas un moment son calme, et ne changèrent rien à son avis. Le duc de Bourgogne et tous les membres du conseil adoptèrent une résolution qui ne pouvait être soupçonnée de pusillanimité dans la bouche d'un homme tel que le maréchal de Berwick, et d'un officier général tel que Puységur.

On trouvera une partie de ces détails dans la réponse du duc de Bourgogne à Fénelon.

(492) Il n'avait alors que trente-sept ans.

XXIII. — *Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon*, 20 *septembre* 1708. (Manuscrits.)

Au camp du Saulsoir, le 20 septembre 1708.

« J'ai reçu depuis quelque temps deux de vos lettres, mon cher archevêque : vous comprenez aisément que je n'ai pas trop eu le temps de répondre plus tôt à la première; et pour la seconde, elle ne m'a été rendue qu'hier. *Il n'a point été question de mon retour; mais vous pouvez être persuadé que je suis et que j'ai toujours été dans les mêmes sentiments que vous sur ce chapitre, et qu'à moins d'un ordre supérieur et réitéré, je compte, quoi qu'il arrive, de finir la campagne, et d'être à la tête de l'armée tant qu'elle sera assemblée.*

« J'en viens à la seconde. Il est vrai que j'ai essuyé une épreuve depuis quinze jours, *et je me trouve bien loin de l'avoir reçue comme je le devais, me laissant emporter aux prospérités, et abattre dans les adversités; me laissant aussi aller à un serrement de cœur causé par les noirceurs, les contradictions, et les peines de l'incertitude et de la crainte de faire quelque chose de mal à propos dans une affaire d'une conséquence aussi extrême pour l'État.* Je me trouvais avec l'ordre réitéré du roi d'attaquer les ennemis; M. de Vendôme pressant de le faire, et de l'autre côté le maréchal de Berwick et tous les anciens officiers, avec la plus grande partie de l'armée, disant qu'il était impossible d'y réussir, et que l'armée s'y perdrait. Le roi me réitéra son ordre après une première représentation à laquelle je me crus obligé. M. de Chamillart arriva le soir et me confirma la même chose. J'y voyais les funestes suites de la perte d'une bataille, sans pouvoir presque espérer de la gagner, et que le mieux qui pouvait nous arriver était de nous retirer après une attaque infructueuse. Voilà l'état où j'ai été pendant huit ou neuf jours, jusqu'à ce qu'enfin le roi, informé de l'état des choses, n'a plus ordonné l'attaque et m'a remis à prendre mon parti.

« *Sur ce que vous me dites de mon indécision, il est vrai que je me le reproche à moi-même, et que quelquefois paresse et négligence, d'autres fois, mauvaise honte, respect humain ou timidité, m'empêchent de prendre des partis, et de trancher net dans des choses importantes. Vous voyez que je vous parle avec sincérité, et je demande tous les jours à Dieu de me donner, avec la sagesse et la prudence, la force et le courage, pour exécuter ce que je croirai de mon devoir.*

« Je n'avais point cette puissance décisive quand je suis entré en campagne, et le roi m'avait dit que, quand les avis seraient différents, je devais me rendre à celui de M. de Vendôme, lorsqu'il y persisterait. Je la demandai après l'affaire d'Oudenarde; elle me fut accordée, et peut-être ne m'en suis-je pas servi autant que je le devais.

« *Pour toutes les louanges que vous me donnez, si elles ne venaient d'un homme comme*

vous, je les prendrais pour des flatteries ; car en vérité je ne les mérite guère, et le monde se trompe dans ce qu'il pense sur mon sujet. Mais il faut, avec la grâce de Dieu, mériter ce que l'on en croit, du moins en approcher. Vous savez mon amitié pour vous; elle ne finira qu'avec ma vie. » LOUIS.

P. S. « Je me sers de cette occasion pour vous demander si vous ne croyez pas qu'il soit absolument mal de loger dans une abbaye de filles. C'est le cas où je me trouve, les religieuses sont pourtant séparées; mais j'occupe une partie de leurs logements, et s'il était nécessaire, je quitterais la maison quoi qu'on en pût dire. Dites-moi, je vous en prie, votre sentiment, d'autant plus que je suis présentement dans votre diocèse. »

Fénelon s'empressa de tranquilliser le duc de Bourgogne sur le dernier article de cette lettre, qui tenait autant à un sentiment de délicatesse et de respect pour les bonnes mœurs, qu'à un scrupule religieux.

Il lui répondit : « Vous ne devez avoir aucune peine de loger dans la maison du Saulsoir. Vous n'avez rien que de sage et de réglé auprès de votre personne. C'est une nécessité à laquelle on est accoutumé pendant le campement des armées; on est fort édifié de la police et du bon ordre que vous faites garder. »

Le duc de Bourgogne avait les défauts de ses qualités ; n'attachant de prix qu'aux vertus réelles, il négligeait trop ces petits moyens de plaire, et ces attentions délicates et recherchées, qui appartiennent jusqu'à un certain point à la science de gouverner. Les princes devraient se trouver trop heureux de voir souvent désirer et recevoir de leur part un sourire, une expression obligeante, un souvenir flatteur comme le plus noble prix du sang répandu à leur service, comme la plus douce récompense d'une vie consacrée à leur plaire.

XXIV. — *Fénelon reproche au duc de Bourgogne quelques défauts d'attention.*

« Je viens d'apprendre, Monseigneur, lui écrivait Fénelon, que diverses personnes de condition et de mérite dans le service se plaignent que vous ne connaissez ni leurs noms, ni leurs visages, pendant que M. le duc de Berri les reconnaît tous, les distingue, et les traite gracieusement. Cependant, vous avez plus qu'aucun autre prince de quoi contenter le public dans la conversation. Vous y êtes gai, obligeant, et si l'on ose le dire, très-aimable ; vous avez l'esprit cultivé et orné pour pouvoir parler de tout, et pour vous proportionner à chacun ; c'est un charme continuel, dont il ne tient qu'à vous de faire usage; il ne vous en coûtera qu'un peu de sujétion et de complaisance ; Dieu vous donnera la force de vous y assujettir, si vous le désirez ; vous n'y aurez que la gloire mondaine à craindre. C'est l'avantage des grands princes, que chacun, qui se ruine, ou qui s'expose à être tué pour eux, est enchanté par une parole obligeante et dite à propos. L'armée entière chantera vos louanges, quand chacun vous trouvera accessible, ouvert et plein de bonté.

« Pour vos défauts, Monseigneur, je remercie Dieu de ce qu'il vous les fait sentir, et de ce qu'il vous apprend à vos dépens, par de si fortes leçons, à vous défier de vous-même.

« On dit encore que M. le comte d'Evreux (493) a écrit très-certainement une lettre qu'il a désavouée; on dit que vous avez paru croire un peu trop facilement le désaveu qu'il vous en a fait contre la notoriété publique. Pour moi, je crois qu'il serait très-digne de vous de suspendre tout au moins votre jugement sur la sincérité de ce désaveu, et de lui rendre vos bonnes grâces, en lui pardonnant, s'il le faut, de très-bon cœur. Je vous dirai, dans le plus profond secret, que ce désaveu ne doit pas être cru, et que je le sais bien.

« Je rassemble, Monseigneur, tous les discours que j'ai entendu faire, ne craignant point de vous déplaire, en vous avertissant de tout avec un zèle sans bornes, et étant persuadé que vous ferez un bon usage de tout ce qui méritera quelque attention. Les bruits même les plus injustes ne sont pas inutiles à savoir, quand on a le cœur bon et grand, comme vous l'avez, Dieu merci » (*Lettre du 24 septembre* 1708.)

On applaudira certainement à la tendresse éclairée de Fénelon pour son ancien élève, en ne lui dissimulant aucun de ses torts ou de ses défauts; mais on peut dire que la manière dont M. le duc de Bourgogne recevait ses avis et ses leçons, est bien plus admirable encore. Il est difficile de lire sans attendrissement la réponse qu'il fit à l'archevêque de Cambrai.

« Je n'ai pu répondre plus tôt (494), mon cher archevêque, à votre grande lettre; car j'en ai eu fréquemment de très-longues à écrire sur les opérations dont je suis chargé. Je puis le faire présentement article par article.

« Il est vrai que je suis renfermé assez souvent; mais, comme je vous l'ai dit, j'écris beaucoup certains jours. Je ne nie pas cependant que je ne perde souvent du temps. Il est vrai aussi que je parle plutôt aux gens à qui je suis plus accoutumé, et que je suis trop en cela mon goût naturel. »

Il entre ensuite dans son apologie sur l'affaire d'Oudenarde, et sur quelques faits militaires dont Fénelon l'avait entretenu sur les bruits publics, et qui seraient aujourd'hui sans intérêt.

« La publicité de quelques délibérations du conseil de guerre n'est que trop véritable; mais on peut la mettre sur le compte de M. de Vendôme, plutôt que sur le mien.

« Il en est de même de n'être pas bien averti; et ce qui fait retomber sur moi cette sorte de plainte, est que j'aurais dû agir autrement, et que je ne l'ai pas toujours fait,

(493) Henri-Louis de la Tour d'Auvergne, comte d'Evreux, colonel général de la cavalerie.

(494) 3 octobre 1708. (Manuscrite.)

me laissant aller à une mauvaise complaisance, à une certaine faiblesse ou respect humain. Vous connaissez parfaitement M. de Vendôme, et je n'ai rien à vous dire de plus que ce que vous en dites dans votre lettre. Ce que vous dites du maréchal de Berwick est aussi fort juste; il excède peut-être un peu trop en prudence, au lieu que M. de Vendôme excède en confiance et négligence.

« Je ne sache point dans tout ce qui s'est passé en dernier lieu avoir consulté gens sans expérience. J'ai parlé aux plus anciens généraux, à des gens sans atteinte sur le courage; et si les conseils ont été taxés de timides, ils méritaient plutôt le nom de prudents.

« Il est vrai que la présomption absolue de M. de Vendôme, ses projets subits et mal digérés, et ce que j'en ai vu, m'empêchent d'avoir aucune confiance en lui, et que cependant j'ai trop acquiescé dans des occasions où je devais au contraire décider de ce qu'il me proposait, joignant en cela la faiblesse à peut-être un peu de prévention. Car depuis l'affaire d'Oudenarde, j'ai reçu la puissance décisive ainsi que je crois vous l'avoir déjà mandé.

« Je ne sais rien de précis sur ce que l'on dit que mon frère traite mieux que moi, et connnaît mieux les officiers de qualité et de mérite; comme il écrit moins que moi, il les peut voir plus souvent.

« Je tâcherai de faire usage des avis que vous me donnez, et prie Dieu qu'il m'en fasse la grâce, pour n'aller trop loin, ni à droite ni à gauche.

« Je ferai aussi usage de ce que vous me marquez sur le comte d'Evreux, sans affectation, mais aussi pour ne pas paraître dupe; car vous savez que c'est un personnage qu'il faut éviter; je m'attends à bien des discours que l'on tient, et que l'on tiendra encore. Je passe condamnation sur ce que je mérite, et méprise les autres, pardonnant véritablement à ceux qui me veulent ou me font du mal, et priant pour eux tous les jours de ma vie.

« Voilà mes sentiments, mon cher archevêque, vous savez que mon amitié pour vous est toujours la même. J'espère pouvoir vous en assurer moi-même à la fin de la campagne; on ne saurait encore dire quand ce sera, car l'événement de Lille est encore indéterminé. »

Souvent Fénelon, s'élevant dans ses lettres au-dessus des détails particuliers, dont il croyait devoir l'instruire, lui offre ces grandes vues générales, qui doivent toujours être présentes à l'esprit des princes, pour leur apprendre à se mesurer avec le malheur, et à subir avec fermeté ces revers éclatants, qui peuvent les atteindre comme les autres hommes.

XXV. — *Extraits de quelques lettres de Fénelon au duc de Bourgogne. Sur la religion et la piété des princes.*

« Ceux qui doivent commander aux autres, ne peuvent le faire utilement, dès qu'ils ont perdu l'estime et la confiance des peuples. Rien ne serait plus dur et plus insupportable pour les peuples, rien ne serait plus dangereux et plus déshonorant pour un prince, qu'un gouvernement de pure autorité, sans l'adoucissement de l'estime, de la confiance et de l'affection réciproques. Il est donc capital, même selon Dieu, que les grands princes s'appliquent sans relâche à se faire aimer et estimer, non par une recherche de vaine complaisance, mais par fidélité à Dieu, dont ils doivent représenter la bonté sur la terre....

« Ce qui me console de vous voir si traversé et si contredit, est que je vois le dessein de Dieu, qui veut vous purifier par les contradictions, et vous donner l'expérience des embarras de la vie humaine, comme au moindre particulier. Ne vous mettez point en peine de me répondre; il me suffit que mon cœur ait parlé au vôtre en secret devant Dieu seul. C'est en lui que je mets toute ma confiance pour votre prospérité, Monseigneur; je vous porte tous les jours à l'autel avec le zèle le plus ardent. Quelque génie que Dieu vous ait donné, vous courez risque de faire des fautes irréparables, si vous vous tourniez à une dévotion faible et scrupuleuse. Ecoutez les personnes les plus expérimentées, et ensuite prenez votre parti. *Il est moins dangereux d'en prendre un mauvais que de n'en prendre aucun, ou que d'en prendre un trop tard.* Pardonnez, Monseigneur, la liberté d'un ancien serviteur, qui prie sans cesse pour vous, et qui n'a d'autre consolation en ce monde, que celle d'espérer que, malgré ces traverses, Dieu fera par vous des biens infinis. Dieu, sur qui je compte, et non sur les hommes, bénira vos travaux, et quand même il permettrait que vous n'eussiez aucun succès, vous feriez voir au monde combien on mérite les louanges des personnes solides et éclairées, quand on a le courage et la patience de se soutenir avec force dans le malheur...

« Oh! que Dieu vous aime, Monseigneur, puisqu'il a soin de vous instruire par tant de contradictions! *Il vous fait sentir combien les guerres sont à craindre, combien les plus puissantes armées sont inutiles, combien les grands Etats sont facilement ébranlés.* Il vous montre combien les plus grands princes sont rigoureusement critiqués par le public, pendant que les flatteurs ne cessent point de les encenser. Quand on est destiné à gouverner les hommes, il faut les aimer pour l'amour de Dieu, sans s'attendre à être aimé d'eux, et se sacrifier pour leur faire du bien, quoiqu'on sache qu'ils disent du mal de celui qui les conduit avec bonté et modération. Il faut néanmoins, Monseigneur, vous dire que le public vous estime, vous respecte, attend de grands biens de vous, et sera ravi qu'on lui montre que vous n'avez aucun tort. Il croit seulement que vous avez une dévotion sombre, timide, scrupuleuse, et qui n'est pas assez proportionnée à votre place; que vous ne savez pas prendre une certaine autorité modérée, mais décisive, sans blesser la soumission inviolable que vous devez aux intentions du roi. *Eh! qui est-ce sur la terre qui n'a point de défauts, et qui n'a pas commis de grandes fau-*

tes? Qui est-ce qui est parfait à vingt-six ans pour le très-difficile métier de la guerre, quand on ne l'a jamais fait de suite? »

Fénelon lui donne ensuite les conseils les plus sages et les plus éclairés, sur l'usage qu'il doit faire de ses principes de religion et de piété.

« Pour votre piété, si vous voulez lui faire honneur, vous ne sauriez être trop attentif à la rendre douce, simple, commode, sociable; il faut vous attacher à chercher au dehors le bien public, autant que vous le pourrez, et retrancher les scrupules sur les choses qui paraissent des minuties; il faut, pour ainsi dire, justifier la piété aux critiques et aux libertins; il faut la pratiquer d'une manière simple, noble, forte et convenable à votre rang. Il faut aller tout droit aux devoirs essentiels de votre état par le principe de l'amour de Dieu, et ne rendre jamais la vertu incommode par des hésitations scrupuleuses sur les petites choses. *Un prince ne peut point, à la cour ou à l'armée, régler les hommes comme des religieux; il faut en prendre ce que l'on peut, et se proportionner à leur portée.* »

Nous ne transcrivons point ici toutes les lettres de cette vertueuse et intéressante correspondance; mais, dans le nombre, il en est deux qu'il importe de faire connaître, parce qu'elles renferment tout ce qu'il y a d'essentiel dans les autres, pour la partie historique. Fénelon y a rassemblé toutes les accusations vraies ou fausses, tous les reproches fondés ou hasardés, tous les traits de satire ou de blâme, que la malignité s'était plu à imaginer ou à exagérer pour décréditer le jeune prince dans le cœur du roi et dans l'opinion publique. Fénelon les avait recueillis de la bouche même des officiers les plus distingués, que le voisinage de l'armée attirait à Cambrai, et qu'une juste indignation contre de si viles calomnies portait à l'en instruire, ou dont le zèle sincère pour la gloire du jeune prince s'alarmait avec raison des avantages qu'il pouvait donner à ses envieux, par quelques imperfections assez excusables à son âge. Tel est le tableau affligeant que Mentor ne craint pas de mettre sous les yeux de Télémaque. L'idée de lui déplaire ou le danger de le blesser ne se présente pas un seul moment à son esprit; il connaissait l'âme du duc de Bourgogne, et il savait que le duc de Bourgogne connaissait la sienne.

La saison s'avançait; la citadelle de Lille était réduite aux dernières extrémités; et malgré tous les miracles de sagesse, d'intelligence et de courage du maréchal de Boufflers, il fallait qu'il succombât s'il n'était pas secouru; mais les armées alliées avaient su occuper une position si formidable, que l'on voyait le moment peu éloigné où la place la plus forte du royaume allait passer sous le pouvoir des ennemis, en présence de l'héritier de la couronne et d'une armée de cent mille Français. La clameur publique semblait rejeter cette ignominie sur les sentiments pusillanimes du duc de Bourgogne, et sur les maximes superstitieuses et timides des instituteurs qui avaient présidé à son éducation.

Ce fut dans cette circonstance douloureuse que Fénelon crut devoir à ce prince la vérité tout entière; mais ce prince était le duc de Bourgogne, et celui qui la lui faisait entendre était Fénelon.

XXVI. — *Vérités sévères de Fénelon au duc de Bourgogne.*

« Monseigneur (495), quelque grande retenue que je veuille garder le reste de ma vie sur toutes les choses qui ont rapport à vous, pour ne vous commettre jamais en rien, je ne puis néanmoins m'empêcher de prendre la liberté de vous dire encore une fois, par une voie très-sûre et très-secrète, ce que j'apprends que l'on continue à dire contre votre personne. Je suis plus occupé de vous que de moi, et je craindrais moins de hasarder de vous déplaire en vous servant, que de vous plaire en ne vous servant pas. D'ailleurs, je suis sûr qu'on ne peut jamais vous déplaire en vous disant avec zèle et respect ce qu'il importe que vous sachiez.

« 1° On dit, Monseigneur, que vous n'avez pas voulu exécuter les ordres du roi, qui voulait qu'on attaquât le prince Eugène pendant que le duc de Marlborough s'était avancé sur le chemin d'Ostende, et que, par ce refus, vous avez été la cause de la perte de la ville de Lille. C'est un fait qui regarde les temps postérieurs à votre campement sur la Marque, et qui est des temps de votre campement du Saulsoir. Je ne saurais croire qu'il soit comme on le raconte avec beaucoup de malignité.

« 2° On persiste à dire que vous avez été la vraie cause du combat d'Oudenarde, par votre ordre précipité de faire attaquer trois bataillons des ennemis par deux brigades, sans aucun concert avec M. de Vendôme.

« 3° On prétend que, quand vous arrivâtes sur la Marque, M. d'Artaignan reconnut, dès le lendemain, que les passages étaient ouverts, que la plaine était assez commode pour faire agir toute la cavalerie, et que les ennemis n'étaient point alors retranchés, comme ils le furent deux jours après. On assure que M. d'Artaignan se hâta d'en avertir, et de répondre du succès, si l'on voulait bien attaquer; qu'il n'eut aucune réponse; qu'on demeura dans l'incertitude, et que vous voulûtes, malgré M. de Vendôme, attendre le retour du courrier envoyé au roi, ce qui était laisser évidemment échapper l'occasion de sauver Lille. J'ai vu un homme de service qui m'a dit avoir mené M. d'Artaignan dans cette plaine, parce qu'il la connaissait parfaitement; il soutient qu'il n'y avait qu'à se donner la peine de l'aller voir, pour reconnaître que tout était uni et ouvert. Il dit même avoir été jusques auprès des ennemis, et avoir vu qu'il n'y avait encore alors ni retranchements commencés, ni défilés, ni bois, ni ombre de difficulté pour secourir la place. Il ajoute qu'il prit la liberté de parler hautement; que

(495) 15 octobre 1708.

personne ne daigna ni l'écouter, ni prendre la peine d'aller voir; et qu'en un mot presque personne ne voulait entendre opiner pour le combat

« 4° On dit, Monseigneur, qu'encore que vous ayez infiniment écrit à la cour pour vous justifier, vous n'avez jamais mandé rien de clair et de précis pour votre décharge; que vous vous êtes contenté de faire des réponses vagues et superficielles, avec des expressions modestes et dévotes à contre-temps. La cour et la ville, dit-on, étaient d'abord pour vous avec chaleur; mais la cour et la ville ont changé et vous condamnent. On ne se contente pas de dire que le public est de plus en plus déchaîné contre vous; on ajoute que le mécontentement remonte bien plus haut, et que le roi même ne peut s'empêcher, malgré toute son amitié, de sentir vivement votre tort. Il y a déjà quelque temps qu'il m'a passé par l'esprit que tant de gens, d'ailleurs fort politiques, n'oseraient point vous critiquer si librement, si cette critique n'était pas autorisée par quelque prévention du côté de la cour.

« 5° Ce qui est le plus fâcheux est qu'un grand nombre d'officiers, qui reviennent de l'armée, et qui vont à Paris, ou qui y écrivent, font entendre que les mauvais conseils des gens faibles et timides, que vous écoutez trop, ont ruiné les affaires du roi, et ont terni votre réputation. J'entends ces discours répandus partout, et j'en ai le cœur déchiré; mais je n'ose parler aussi fortement que la chose le mériterait, parce que le torrent entraîne tout, et que je ne veux point qu'on puisse croire que je sache rien de particulier à votre décharge.

« 6° On va jusqu'à rechercher avec une noire malignité les plus petites circonstances de votre vie, pour leur donner un tour odieux. On dit, par exemple, que pendant que vous êtes dévot jusqu'à la sévérité la plus scrupuleuse dans des minuties, vous ne laissez pas de boire quelquefois avec un excès qui se fait remarquer.

« 7° On se plaint de ce que votre confesseur est trop souvent enfermé avec vous; qu'il se mêle de vous parler de la guerre, et que, quand on l'accusa de vous avoir conseillé de ne rien hasarder sur la Marque, il écrivit au P. de la Chaise pour faire savoir au roi qu'il était allé reconnaître le terrain et l'état des ennemis; qu'il avait été d'avis qu'on les attaquât, et qu'il avait trouvé qu'il était honteux de ne le pas faire. On lui impute d'avoir écrit ainsi pour le tourner en ridicule comme un homme vain, qui se pique d'entendre la guerre, et d'aller reconnaître l'ennemi.

« Je dois ajouter par pure justice que je sais qu'il n'a point mérité ces plaisanteries, et qu'il n'a rien écrit que de modeste et de convenable.

« 8° On prétend, Monseigneur, que vous avez écrit à des gens indiscrets et indignes de votre confiance les mêmes choses que vous avez écrites au roi avec un chiffre, et que ces gens-là les ont divulguées, avant que Sa Majesté eût reçu vos lettres secrètes, où vous mandiez ce qui manquait dans la place assiégée.

« Voilà, Monseigneur, les principales choses qui me reviennent par de bons canaux, quoique je sois loin de tout commerce du monde. Un hasard bizarre fait que je sais là-dessus plus que sur les autres affaires. Peut-être personne n'osera vous dire tout ceci; pour moi, je l'ose, et je ne crains que de manquer à Dieu et à vous. Personne n'est plus éloigné que moi de croire tous ces discours; la peine que je souffre de les entendre est grande : il s'agit de détromper le monde prévenu : ceux qui vous déchirent parlent hautement, et ceux qui voudraient vous défendre n'osent parler.

« Je suppose que vous avez éclairci chaque point en détail avec M. de Chamillart, et que vous lui aurez fait toucher les choses au doigt, pour convaincre pleinement Sa Majesté de la fausseté de tout ce que l'on vous impute.

« Il ne m'appartient pas, Monseigneur, de raisonner sur la guerre; aussi n'ai-je garde de le faire; mais on a de grandes ressources, quand on est à la tête d'une puissante armée, et qu'elle est animée par un prince de votre naissance qui la conduit. Il est beau de voir votre patience et votre fermeté pour demeurer en campagne dans une saison si avancée. Notre jeunesse impatiente de revoir Paris avait besoin d'un tel exemple. Tandis qu'on croira encore pouvoir faire quelque chose d'utile et d'honorable, il faut que ce soit vous, Monseigneur, qui tâchiez de l'exécuter. Les ennemis doivent être affaiblis; vous êtes supérieur en force; il faut espérer que vous le serez aussi en projets et en mesures justes, pour en rendre l'exécution heureuse. Le vrai moyen de relever la réputation des affaires, est que vous montriez une application sans relâche; votre présence nuirait et aux affaires et à votre réputation, si elle paraissait inutile et sans action dans des temps si fâcheux. Au contraire, votre fermeté patiente pour achever cette campagne, forcera tout le monde à ouvrir les yeux, et à vous faire justice, pourvu qu'on voie que vous prévoyez, que vous projetez, que vous agissez avec vivacité et hardiesse. »

Lorsque Fénelon vit la campagne près de finir, et de finir de la manière la plus affligeante pour la France, et la moins honorable pour le duc de Bourgogne, il ne s'attacha plus qu'à lui tracer la marche qui lui restait à suivre pour se justifier avec une noble fermeté dans l'esprit du roi, et chercher à ramener l'opinion publique, qu'on avait si cruellement égarée.

XXVII. — *Utiles conseils de Fénelon au duc de Bourgogne, après la campagne de Lille.*

« Monseigneur (496), l'excès de confiance et de bonté que vous me témoignez dans les lettres dont vous avez bien voulu m'honorer, loin de me donner un empressement indiscret, ne fait qu'augmenter ma retenue et mon

(496) 25 octobre 1708.

inclination à continuer le profond silence où je suis demeuré pendant tant d'années. Je prends même infiniment sur moi en me donnant la liberté de vous écrire sur des matières très-délicates, qui sont fort au-dessus de moi, et qui ne peuvent être que très-désagréables; mais je croirais manquer à tout ce que je vous dois, Monseigneur, si je ne passais pas, dans une occasion si extraordinaire, par-dessus toutes les fortes raisons qui m'engagent au silence, pour achever de vous dire tout ce que j'apprends.

« 1° Le bruit public contre votre conduite croît au lieu de diminuer; il est si grand à Paris, qu'il n'est pas possible qu'il ne vienne des mauvais discours et des lettres malignes de l'armée. Rien n'est plus digne de vous, Monseigneur, que la disposition où vous êtes de pardonner tout, de profiter même de la critique, dans tous les points où elle peut avoir quelques petits fondements, et de continuer à faire ce que vous croyez le meilleur pour le service du roi; mais il importerait beaucoup de voir quelles peuvent être les sources de ces discours si injustes et si outrés, pour vous précautionner contre des gens qui sont peut-être les plus empressés à vous encenser, et qui osent néanmoins en secret attaquer votre réputation de la manière la plus atroce. Cette expérience, Monseigneur, doit, ce me semble, vous engager à observer beaucoup les hommes, et à ne vous confier qu'à ceux que vous aurez éprouvés à fond, quoique vous deviez montrer de la bonté et de l'affabilité à tous, à proportion de leur rang.

« Personne n'est plus mal informé que moi de ce qui se passe à la cour; mais je ne saurais croire que le roi ignore les bruits qui sont répandus dans tout Paris contre votre conduite; ainsi il me paraît capital que vous preniez des mesures promptes et justes pour empêcher que Sa Majesté n'en reçoive quelque impression, et pour lui montrer avec évidence combien ces bruits sont mal fondés. La voie des lettres a un inconvénient, qui est que les lettres ne peuvent pas répondre, comme les conversations, aux objections qui naissent sur-le-champ, et qu'on n'a pas prévues; mais aussi les lettres ont un grand avantage; on y développe par ordre les faits sans être interrompu; on y mesure tranquillement toutes les paroles; on s'y donne même une force douce et respectueuse qu'on ne se donnerait pas si facilement dans une conversation. Ce qui est certain, Monseigneur, c'est que vous avez un pressant besoin de vous précautionner vers le roi, et de faire taire le public, qui est indignement déchaîné. Vous ne sauriez jamais écrire ni agir avec trop de ménagement, de respect, d'attachement, ni de soumission; mais il importe de dire très-fortement de très-fortes raisons, et de ne laisser rien dont on puisse encore douter sur votre conduite.

« Il me revient encore par le bruit public, qu'on dit que vous vous ressentez de l'éducation qu'on vous a donnée; que vous avez une dévotion faible, timide et scrupuleuse sur des bagatelles, tandis que vous négligez l'essentiel pour soutenir la grandeur de votre rang et la gloire des armes du roi; on ajoute que vous êtes amusé, inappliqué, irrésolu; que vous n'aimez qu'une vie particulière et obscure; que votre goût vous éloigne des gens qui ont de l'élévation et de l'audace; que vous vous accommodez mieux de donner votre confiance à des esprits faibles et craintifs qui ne peuvent vous donner que des conseils déshonorants; on assure que vous ne voulez jamais rien hasarder, ni engager aucun combat, sans une pleine sûreté que votre armée sera victorieuse, et que cette recherche d'une sûreté impossible, vous fait temporiser et perdre les plus importantes occasions.

« Je suis très-convaincu, Monseigneur, que la vérité des faits est entièrement contraire à ces téméraires discours; mais il s'agit de détromper ceux qui en sont prévenus. *On dit même que vos maximes scrupuleuses vont jusqu'à ralentir votre zèle pour la conservation des conquêtes du roi; et l'on ne manque pas d'attribuer ce scrupule aux instructions que je vous ai données dans votre enfance. Vous savez, Monseigneur, combien j'ai toujours été éloigné de vous inspirer de tels sentiments; mais il ne s'agit nullement de moi, qui ne mérite d'être compté pour rien*, il s'agit de l'Etat et des armes du roi, que je suis sûr que vous voulez soutenir avec toute la fermeté et la vigueur possible. Je sais que vous n'avez pris aucun parti de sagesse et de précaution, que par les conseils des officiers généraux les plus expérimentés et les plus exempts de timidité; mais c'est là précisément ce que le public ne veut pas croire, et par conséquent, c'est le point capital qu'il importe de mettre dans un tel point d'évidence, que personne ne puisse l'obscurcir. Vous avez, Monseigneur, tous les officiers généraux qui sont autour de vous : rien ne vous est plus aisé que de les prendre chacun en particulier, et de les engager tous, sous un grand secret, à vous donner par écrit une espèce de courte relation de la manière dont ils ont opiné dans les principales occasions de cette campagne. Ensuite, vous pourrez leur faire entendre que vous croyez devoir citer au roi leurs témoignages, afin qu'ils soient tout prêts à soutenir de vive voix leur petite relation écrite. Cet engagement les liera, et les fera tous parler un langage décisif et uniforme; au lieu que, si vous ne le faites pas ainsi, chacun pourra, malgré sa bonne intention, dire trop ou trop peu, varier et obscurcir par des termes faibles ce que vous aurez besoin de rendre clair comme le jour. Après avoir posé ce fondement, vous pourrez nommer au roi tous vos témoins, en le suppliant de les interroger lui-même l'un après l'autre. C'est aller jusqu'à la racine du mal, et ôter toute ressource à ceux qui veulent vous attaquer dans les points les plus essentiels.

« Il me semble qu'il convient que vos lettres dès à présent tendent à ce but d'une manière très-forte, pour les raisons et pour les sentiments, quoique très-respectueuses et très-soumises par rapport à Sa Majesté. En-

suite, quand vous serez arrivé à la cour, il sera capital, si je ne me trompe, que vous fassiez, avec des manières également fortes et respectueuses, l'éclaircissement à fond de tous les faits qui vous justifient en pressant le roi d'interroger les principaux officiers; après quoi je souhaite que vous puissiez, sans perdre un moment, dès que les faits seront éclaircis à votre décharge, obtenir de Sa Majesté des gens qui vous conviennent, pour servir sous vous l'année prochaine. Plus on ose vous attaquer par les endroits essentiels, plus il vous importe de continuer à commander l'armée avec les secours qui peuvent assurer votre gloire et celle des armes de Sa Majesté. Il faut que vos lettres commencent cet ouvrage, et que vos discours fermes, touchants et respectueux, l'achèvent dès votre première audience, s'il est possible. Quand vous arriverez à la cour, plus on vous accuse de faiblesse et de timidité, plus vous devez montrer par votre procédé combien vous êtes éloigné de ce caractère, en parlant avec force.

« Il est aussi, ce me semble, fort à souhaiter qu'après que vous serez bien assuré des témoignages décisifs de tous les principaux officiers, pour éviter les discours politiques et ambigus, vous les engagiez à parler et à écrire, dans les occasions naturelles, à leurs amis, la vérité des faits, pour détromper toute la France. C'est une chose inouïe qu'un prince, qui doit être si cher à tous les bons Français, soit attaqué dans les discours publics, dans les lettres imprimées, et jusque dans des gazettes, sans que personne ose contester les faits qu'on avance faussement contre lui. Je voudrais que les personnes dignes d'être crues, parlassent et écrivissent d'une manière propre à redresser le public, et à préparer les voies pour rendre votre retour agréable. Ceux qui devraient n'oser point parler, parlent hautement; et ceux qui devraient crier pour la bonne cause, sont réduits à se taire. Je ne sais rien de secret ni de particulier, mais je sais en gros ce que personne n'ignore : savoir, qu'on vous attaque dans le public sans ménagement.

« On ne peut être plus édifié et plus charmé que je le suis, Monseigneur, de la solidité de vos pensées et de la piété qui règne dans tous vos sentiments; mais plus je suis touché de voir tout ce que Dieu met dans votre cœur, plus le mien est déchiré d'entendre tout ce que j'entends. Je donnerais ma vie, non-seulement pour l'Etat, mais encore pour la personne du roi, pour sa gloire, pour sa prospérité, et je prie Dieu tous les jours sans relâche, afin qu'il le comble de ses bénédictions.

« *Je vous crois infiniment éloigné des timidités scrupuleuses dont on vous accuse, et qu'on m'impute sur la défense de Lille, qui est une des principales conquêtes du roi;* j'espère que si vous continuez à commander les armées, sans être gêné par des gens qui ne vous conviennent pas, et ayant sous vous des personnes de confiance, vous montrerez à la France et à ses ennemis combien vous êtes digne de soutenir la gloire de Sa Majesté et celle de toute la nation. »

Cette correspondance si intéressante (497) se termine par une dernière lettre qui achève de peindre l'âme de Fénelon et sa tendre affection pour son élève. M. le duc de Bourgogne venait de passer plus de six mois en Flandre; il avait même séjourné longtemps dans le diocèse de Cambrai; et pendant tout cet intervalle il n'avait osé se permettre une seule entrevue avec l'homme qu'il vénérait et qu'il chérissait le plus. Telle était la contrainte où ils passèrent le reste de leur vie. Dans l'impossibilité où était Fénelon d'épancher son cœur dans toute la liberté d'un entretien particulier, il crut nécessaire de donner au jeune prince, au moment où il se disposait à retourner à la cour, une dernière instruction sur la conduite qu'il devait y tenir. La manière dont il allait s'y montrer, y parler, y agir, pouvait décider de sa gloire, de sa réputation, de son honneur, et même de son innocence. Ce ne sont plus des reproches sur le passé; ce ne sont plus des conseils devenus inutiles par l'événement; mais il s'empare du jeune prince au moment où il se présentera devant le roi son grand-père; il lui indique le maintien qu'il doit prendre en l'abordant, le langage qu'il doit parler, les aveux qu'il ne doit pas craindre de faire, la noble fermeté avec laquelle il doit se défendre; il lui dicte jusqu'aux expressions dont il doit se servir.

XXVIII.—*Lettre de Fénelon au duc de Bourgogne, novembre* 1708. (Manuscrits.)

« Monseigneur, j'espère que vous ne jugerez point de moi par l'empressement où vous m'avez vu sur la fin de cette campagne. Vous pouvez vous souvenir que j'ai passé plus de dix ans dans une retenue à votre égard, qui m'aurait attiré votre oubli pour le reste de ma vie, si vous étiez capable d'oublier les gens qui ont eu l'honneur d'être attachés à votre personne. La vivacité avec laquelle j'ai rompu enfin un si long silence, ne vient que de la douleur que j'ai ressentie sur tous les discours publics. Oserai-je, Monseigneur, vous proposer la manière dont il me semble que vous devriez parler au roi, pour son intérêt, pour celui de l'Etat et pour le vôtre? Vous pourriez commencer par une confession humble et ingénue de certaines choses qui sont peut-être un peu sur votre compte. Vous n'avez peut-être pas assez examiné le détail par vous-même; vous n'êtes peut-être monté pas assez souvent à cheval pour visiter les postes importants; vous n'avez peut-être pas marché assez avant pour voir parfaitement les fourrages : c'est ce que j'entends dire à des

(497) Les copies de toutes ces lettres ont été prises sur les originaux de la main de M. le duc de Bourgogne et de Fénelon, par feu M. de Devisse (Augustin-César de Hervilly), évêque de Boulogne, chanoine de Cambrai pendant la vie de Fénelon, et honoré des bontés particulières de ce prélat. C'est ce que déclare M. de Devisse lui-même au bas de ces copies.

officiers expérimentés et pleins de zèle pour vous. Vous vous êtes peut-être laissé trop aller à une je ne sais quelle complaisance pour M. de Vendôme, qui aurait eu honte de ne vous suivre pas, et qui aurait été au désespoir de courir après vous. Vous n'avez point assez entretenu les meilleurs officiers généraux, en particulier, de peur que M. de Vendôme n'en prît quelque ombrage. Vous avez peut-être été irrésolu, et même, si vous me pardonnez ce mot, un peu faible, pour ménager un homme en qui le roi vous avait recommandé d'avoir confiance; vous avez cédé à sa véhémence et à sa roideur; vous avez craint un éclat qui aurait déplu au roi. Vous n'avez pas osé plusieurs fois suivre les meilleurs conseils des principaux officiers de l'armée, pour ne contredire pas ouvertement l'homme en qui le roi se confiait; vous avez même pris sur votre réputation pour conserver la paix. Ce qui en résulte, est que votre patience est regardée comme une faiblesse, comme une irrésolution, et que tout le public murmure de ce que vous avez manqué d'autorité et de vigueur. Après avoir avoué au roi avec naïveté toutes les choses dans lesquelles vous croyez de bonne foi avoir manqué, vous serez en plein droit de lui développer la vérité tout entière. Vous pouvez lui représenter tout ce que les plus sages officiers de l'armée lui diront, s'il les interroge; savoir: que l'homme qui vous était donné pour vous instruire et vous soulager, ne vous apprenait rien et ne faisait que vous embarrasser; qu'en un mot, celui qui devait soutenir la gloire des armes de Sa Majesté, et vous procurer beaucoup de réputation, a gâté les affaires et vous a attiré le déchaînement du public. C'est là que vous placerez un portrait au naturel des défauts de M. de Vendôme : paresseux, inappliqué, présomptueux et opiniâtre, il ne veut rien voir, il n'écoute rien, il décide et hasarde tout; nulle prévoyance, nul avisement, nulle disposition, nulle ressource dans les occasions, qu'un courage impétueux; nul égard pour ménager les gens de mérite, et une inaction perpétuelle de corps et d'esprit.

« Après ce portrait, vous pourriez revenir à ce qui peut avoir manqué de votre côté, avec si peu de secours et tant d'embarras. Demandez, avec les plus vives instances, à avoir votre revanche la campagne prochaine, et à réparer votre réputation attaquée. Vous ne sauriez montrer trop de vivacité sur cet article : il vous siéra bien d'être très-vif là-dessus, et cette grande sensibilité fera une partie de votre justification sur la mollesse dont on vous accuse. Demandez sous vous un général qui vous instruise et qui vous soulage, sans vouloir vous décider comme un enfant; demandez un général qui décide tranquillement avec vous, qui écoute les meilleurs officiers, et qui n'ait point de peine de vous les voir écouter; qui vous mène partout où il faut aller, et qui vous fasse remarquer tout ce qui mérite attention; demandez un général qui vous occupe tellement de toute l'étendue de la guerre, que vous ne soyez point tenté de tomber dans l'inaction et l'amusement. Jamais personne n'eut besoin de tant de force et de vigueur que vous en aurez besoin dans cette occasion. Une conversation forte, vive, noble et pressante, quoique soumise et respectueuse, vous fera un honneur infini dans l'esprit du roi et de toute l'Europe; au contraire, si vous parlez d'un ton timide et inefficace, le monde entier, qui attend ce moment décisif, conclura qu'il n'y a plus rien à espérer de vous, et qu'après avoir été faible à l'armée, aux dépens de votre réputation, vous ne songez pas même à la relever à la cour. On vous verra vous renfoncer dans votre cabinet et dans la société d'un certain nombre de femmes flatteuses.

« Le public vous aime encore assez pour désirer un coup qui vous relève; mais si ce coup manque, vous tomberez bien bas : la chose est dans vos mains. Pardon, Monseigneur, j'écris en fou; mais ma folie vient d'un excès de zèle dans le besoin le plus pressant. Je ne puis que prier, et c'est ce que je fais sans cesse. »

XXIX. — *Réflexion sur la correspondance de Fénelon et du duc de Bourgogne.*

Qu'on nous permette de suspendre un moment le récit des événements, par une réflexion que fait naître la lecture de ces lettres si remarquables. On a souvent exalté avec un enthousiasme factice le courage des anciens philosophes, la sagesse de leurs leçons, la sublimité de leur morale, et la noble fermeté avec laquelle ils annonçaient la vérité aux rois et aux grands de la terre. Nous osons demander si dans tous les écrits qui nous restent d'Aristote, de Platon, de Sénèque et de tous les autres personnages de l'antiquité, qui ont parlé à des rois, on trouve quelque chose de comparable à la sévère franchise de Fénelon avec le duc de Bourgogne? Dans des temps plus modernes, on a vu quelques écrivains plus ou moins célèbres en correspondance avec des monarques; mais on ne peut s'empêcher d'observer que tandis qu'ils s'étudiaient avec un soin pénible à rechercher et à varier toutes les formules de l'adulation envers les objets de leur culte public, ils se dédommageaient de cette espèce de contrainte dans la liberté d'une correspondance plus intime avec leurs amis.

Ce n'est point au seul mérite d'une morale plus parfaite, ou d'une vertu plus vraie, qu'il faut attribuer cette différence de conduite; elle appartient tout entière aux principes religieux de Fénelon et du duc de Bourgogne. C'est de la religion que Fénelon emprunte toute son éloquence et toute son autorité, pour adresser des reproches, des conseils et des consolations au duc de Bourgogne. C'est dans la religion que le duc de Bourgogne trouve ces grands motifs de courage, de résignation et d'espérance, qui lui donnent la force de résister au malheur et à l'injustice des hommes. Otez à ces lettres le caractère religieux qui les a inspirées, on les réduit à des réflexions justes et raisonnables; mais la froide raison a-t-elle le pouvoir de donner

l'excès du courage pour lutter contre l'excès du malheur? A la pensée de ces grandes catastrophes qui épouvantent l'imagination, on sent assez que, lorsque tout manque sur la terre à ceux qui occupaient une si grande place sur la terre, c'est du ciel seul que peuvent descendre les miracles qui élèvent l'homme au dessus de la nature. Nos lecteurs nous demanderont peut-être comment le duc de Bourgogne reçut les terribles leçons que Fénelon osait lui adresser : nous avons sa réponse; elle nous montre tout ce que Fénelon était parvenu à faire du duc de Bourgogne, avec le secours de la religion.

XXX. — *Réponse du duc de Bourgogne à Fénelon. Douai*, 5 *décembre* 1708. (Manuscrit.)

« Si je n'ai pas répondu plus tôt à plusieurs de vos lettres, mon cher archevêque, ce n'est pas que j'en aie plus mal reçu ce qu'elles contiennent, ni que mon amitié pour vous en soit moins vive. Je suis ravi de tout ce que vous m'avez mandé que l'on dit de moi. Vous pouvez interroger le vidame (498) qui vous rendra cette lettre, sur la suite des faits publics, qu'il me serait bien long de reprendre ici. Je vous parlerai cependant de quelques-uns.

« Je n'ai jamais eu ordre du roi d'attaquer le prince Eugène pendant l'éloignement du duc Marlborough; au contraire, quand il marcha à M. de Vendôme, du côté d'Oudembourg, le maréchal de Berwick et moi, voulions rassembler les différents camps qui étaient le long de l'Escaut, et marcher au prince Eugène. L'ordre de marche fut donné, et je l'aurais exécuté, si nous n'avions trouvé tous ceux que je consultai, d'un avis contraire, et qu'il fallait plutôt fortifier M. de Vendôme du côté de Bruges et de Gand. Ceux à qui je parlai furent MM. d'Artaignan (499), Gassion (500), Saint-Frémont, Cheyladet.

« Les trois bataillons d'Oudenarde sont vrais; mais on me les exposa séparés de l'armée ennemie, et il n'y aurait eu nul combat, si l'on s'était arrêté à l'endroit où l'on disait qu'ils étaient, et on ne les trouva point; du moins les ennemis les fussent-ils venus chercher.

« Sur la Marque, M. de Vendôme n'était point pressé d'attaquer : il ne reconnut le côté où était Artaignan que trois jours après son arrivée, et dès lors le retranchement était formé : les plaines, il est vrai, sont assez grandes; mais les ennemis y auraient toujours eu un plus grand front que nous, pour nous envelopper, en débouchant dans les défilés.

« Je ne me souviens point d'avoir écrit à des gens indiscrets ce que j'écrivais au roi, en chiffre, sur l'état du dedans de la ville de Lille.

« Je vous remets au vidame sur tout le reste, dont je ne puis vous faire un plus long détail. *Je profiterai, avec l'aide de Dieu, de vos avis. J'ai bien peur que le tour que je vais faire en Artois, me faisant finir ma campagne à Arras, ne m'empêche de vous voir à mon retour, comme je l'avais toujours espéré : car, de la manière dont vous êtes à la cour, il me paraît qu'il n'y a que le passage dans votre ville archiépiscopale qui me puisse procurer ce plaisir. Je suis fâché que l'éloignement où je vais me trouver de vous m'empêche de recevoir d'aussi salutaires avis que les vôtres. Continuez-les cependant, je vous en supplie, quand vous en verrez la nécessité, et que vous trouverez des voies absolument sûres.* Assistez-moi aussi de vos prières, et comptez que je vous aimerai toujours de même, quoique je ne vous en donne pas toujours des marques. »

Louis XIV, convaincu qu'il était malheureusement impossible de dégager la citadelle de Lille, ordonna au maréchal de Boufflers de se rendre (501), et au duc de Bourgogne de revenir à Versailles, après avoir mis l'armée en quartier d'hiver. Louis XIV récompensa le maréchal de Boufflers de la glorieuse défense de Lille, comme il l'aurait récompensé d'une victoire, et la nation entière applaudit à cet acte de justice.

Fénelon n'attendit pas que le duc de Bourgogne fût arrivé à Versailles, pour exciter les amis de ce prince à amortir les coups qu'on voulait lui porter. Ce moment, comme il l'avait écrit au duc de Bourgogne lui-même, devait être un *moment de crise;* le jeune prince avait besoin d'être soutenu par des conseils sages et modérés, et par des inspirations fermes et décidées. Il y avait un juste milieu à tenir entre l'excès d'irritation que de si violentes contradictions avaient dû lui causer, et une coupable indifférence sur l'opinion publique. La lettre que Fénelon écrit au duc de Chevreuse peint avec une effrayante vérité l'état de la cour et celui du royaume, la disposition générale des esprits, le découragement de toute la nation, les dangers actuels, et l'avenir encore plus sinistre dont on était menacé.

XXXI. — *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 31 *décembre* 1708. (Manuscrits.)

« Je me sers, mon bon duc, d'une occasion sûre pour répondre à votre dernière lettre. Vous avez su que la campagne finit par une conclusion très-honteuse. M. le duc de Bourgogne n'a point eu, dit-on, assez d'autorité ni d'expérience pour pouvoir redresser M. de Vendôme. On est même très-mécontent de notre jeune prince, parce qu'indépendamment des partis pris pour la guerre, à l'égard desquels les fautes énormes ne retombent point sur lui, on prétend qu'il n'a point eu assez d'application pour aller visiter les postes, pour s'instruire des détails importants, pour consulter en particulier les meilleurs officiers, et pour connaître le mérite de

(498) Louis-Auguste d'Albert, fils puîné du duc de Chevreuse, portait alors le titre de *vidame d'Amiens*, et fut depuis duc et maréchal de Chaulnes.

(499) *Voy.* les *Pièces justificatives* du livre VII, n° 1.

(500) Jean, marquis de Gassion et d'Alluye.

(501) La capitulation fut signée le 8 décembre 1708.

chacun d'eux. Voilà, si je ne me trompe, la vraie source de l'indisposition générale des militaires, qui reviendraient, s'ils voyaient au printemps prochain ce prince montant plus souvent à cheval, voulant tout voir et tout apprendre, questionnant les gens expérimentés, et décidant avec vigueur. Mais il faudrait qu'au lieu de M. de Vendôme, qui n'est capable que de le déshonorer et de hasarder la France, on lui donnât un homme sage et ferme, qui commandât sous lui, qui méritât sa confiance, qui le soulageât, qui l'instruisît, qui lui fît honneur de tout ce qui réussirait, et qui ne rejetât jamais sur lui aucun fâcheux événement, et qui rétablît la réputation de nos armes. Cet homme où est-il? ce serait M. de Catinat (502), s'il se portait bien. Mais ce n'est ni M. de Villars, ni la plupart des autres que nous connaissons. M. de Berwick, qu'on louait fort en Espagne, n'a pas été fort approuvé en Flandre : je ne sais si la cabale de M. de Vendôme n'en a pas été la cause. Il faudrait de plus à notre prince quelque homme en dignité auprès de lui; plût à Dieu que vous y fussiez : vous auriez pu lui donner plus d'action pour contenter les troupes. Ce qui est certain, c'est qu'il demeurera dans un triste avilissement aux yeux de toute la France et de toute l'Europe, si on ne lui donne pas l'occasion et les secours pour se relever, et soutenir nos affaires. Si M. de Vendôme revient tout seul avec un pouvoir absolu, il court risque de mettre la France bien bas. Il faut savoir faire la guerre ou la paix. Il faut, dans cette extrémité, un grand courage ou contre l'ennemi pour l'abattre malgré ses prospérités, ou contre soi-même pour s'exécuter sans mesure avant qu'on tombe encore plus bas, ou qu'on ne soit plus à portée de se faire accorder des conditions supportables.

« Pour le jeune prince, s'il est mou, amusé et faible en arrivant à la cour, il demeurera méprisé et hors d'état d'avoir sa revanche. Il faut qu'il parle avec respect et fermeté; qu'il avoue les torts qu'il peut avoir; qu'il peigne M. de Vendôme au naturel; qu'il mette toute la campagne devant les yeux du roi; qu'il demande à relever son honneur et celui des armes de Sa Majesté, en commandant l'année prochaine avec un bon général sous lui. S'il ne presse pas avec une certaine vigueur, il demeurera dans le bourbier. Il faut le faire en arrivant. La réputation de ce jeune prince est sans doute plus importante à la France qu'on ne s'imagine. Rien ne décrédite tant le roi et l'Etat, dans les pays étrangers, que de voir son petit-fils avili à la tête des armées, n'ayant sous lui pour général qu'un homme qui ne sait ni prévoir, ni préparer, ni douter, ni consulter, ni aller voir; qui se laisse toujours surprendre; qu'aucune expérience funeste ne corrige; qui se flatte en tout; qui est déconcerté au premier mécompte; enfin qui fait la guerre comme M. le duc de Richelieu joue, c'est-à-dire qui hasarde tout sans mesure dès qu'il est piqué. Si les ennemis au printemps entament notre frontière, déjà à demi percée, rien ne les pourra arrêter dans la Picardie. Vous connaissez l'épuisement et l'indisposition des peuples : Dieu veuille qu'on y pense; mais on ne pourra se résoudre ni à changer de méthode pour la guerre, ni à s'exécuter violemment pour la paix; et l'hiver, déjà fort avancé, finira avant qu'on ait pris de justes mesures. M. de Chamillart me dit, en passant ici, que tout était désespéré pour soutenir la guerre, à moins qu'on ne pût tenir les ennemis affamés dans cette fin de campagne, entre le canal de Bruges, l'Escaut et notre frontière d'Artois. Toutes ces espérances sont évanouies; mais M. de Chamillart, qui me représentait très-fortement l'impuissance de soutenir la guerre, disait d'un autre côté qu'on ne pouvait point chercher la paix avec de honteuses conditions. Pour moi, je fus tenté de lui dire : *Ou faites mieux la guerre, ou ne la faites plus si vous continuez à la faire ainsi*. Les conditions de la paix seront encore plus honteuses dans un an qu'aujourd'hui; vous ne pouvez que perdre à attendre. Si le roi venait en personne sur la frontière, il serait cent fois plus embarrassé que M. le duc de Bourgogne; il verrait qu'on manque de tout, et dans les places en cas de siége, et dans les troupes faute d'argent; il verrait le découragement de l'armée, le dégoût des officiers, le relâchement de la discipline, le mépris du gouvernement, l'ascendant des ennemis, le soulèvement secret des peuples et l'irrésolution des généraux, dès qu'il s'agit de hasarder quelque grand coup. Je ne saurais les blâmer de ce qu'ils hésitent dans ces circonstances; il n'y a aucune principale tête qui réunisse le total des affaires, ni qui ose rien prendre sur soi. Le branle donné du temps de M. de Louvois est perdu; l'argent et la vigueur du commandement nous manquent; il n'y a personne qui soit à portée de rétablir ces deux points essentiels : quand même on le pourrait, il faudrait trop de temps pour remonter tous ces ressorts. On ruine et on hasarde la France pour l'Espagne. Il ne

(502) On voit dans toutes les lettres de Fénelon, combien il aimait et estimait le maréchal de Catinat. Nous avons celle qu'il écrivit à l'abbé Pucelle, neveu du maréchal, à l'occasion de sa mort; elle peut être rapportée comme un titre honorable pour une mémoire déjà si honorée.

« Cambrai, le 24 mars 1712.

« Le mauvais état de ma santé a retardé, Monseigneur, le compliment que je vous dois sur la perte que vous avez faite de M. le maréchal de Catinat. *On ne peut aimer l'Etat sans regretter un homme qui l'a si dignement servi, ni honorer la vertu sans respecter la mémoire d'un homme qui en a donné tant d'exemples*. Sa retraite lui a fait grand honneur, mais elle ne sera pas imitée. Sa mort me rappelle le souvenir de M. de Croisilles. C'était un précieux ami : je ne puis penser à lui sans m'attendrir et sans m'attrister : l'amitié coûte cher, car elle cause de grandes douleurs. J'espère, Monsieur, que la mémoire de M. de Croisilles, qui m'a aimé, vous engagera à me donner quelque petite place dans votre cœur; il y a longtemps que je vous honore de tout le mien avec tous les sentiments qui vous sont dus. Personne n'est plus parfaitement que je le suis pour toujours, Monsieur, votre très-obéissant serviteur.

« Fr., *archev. duc de Cambrai*. »

s'agit plus que d'un point d'honneur qui se tourne en déshonneur dès qu'il est mal soutenu. Ni le roi, ni monseigneur ne peuvent venir défendre la France; M. le duc de Bourgogne, qui est notre unique ressource, est malheureusement décrédité, et je crains qu'on ne fasse rien de ce qu'il faut pour relever sa réputation.

« Voilà, mon bon duc, ce qui me passe par l'esprit. Je n'ai point le temps d'en écrire aujourd'hui à M. le duc de Beauvilliers; mais je vous supplie de lui communiquer cette lettre : elle sera, s'il vous-plaît, commune entre vous deux. »

Tel était l'état des choses lorsque le duc de Bourgogne arriva à Versailles; il se conforma exactement aux avis de Fénelon, parla au roi son grand-père avec une noble et respectueuse fermeté, appela en témoignage de tous les détails de sa conduite à l'armée la véracité des généraux les plus distingués par leur mérite et leurs talents, et surtout l'opinion de Puységur en particulier. Le témoignage d'un homme tel que Puységur (503) était aussi puissant sur l'esprit de Louis XIV qu'imposant pour tout le corps militaire. On savait qu'il était aussi incapable de sacrifier la vérité à des calculs d'intérêt ou d'ambition, que juge éclairé dans la science de la guerre.

Le duc de Bourgogne fut pleinement justifié dans l'esprit du roi, des ministres, et de tous ceux qui n'apportaient aucun esprit de parti dans une discussion délicate entre un prince qui ne donnait encore que des espérances, et un général déjà renommé. Mais on sait assez, que l'opinion publique, toujours précipitée dans ses jugements, est toujours plus lente à revenir de ses préventions. Le duc de Bourgogne eut encore à gémir pendant plusieurs années sous le poids de l'injustice et de la calomnie. Il fit tout ce qui dépendait de lui pour reconquérir l'estime et la bienveillance générale par un dévouement ardent et sans bornes; il demanda au roi, avec les plus vives instances, le commandement d'une armée pour la campagne suivante, et un général moins incompatible que le duc de Vendôme. Le roi en prit l'engagement, et lui destina le commandement de l'armée sur le Rhin; mais lorsqu'il fut question au conseil de régler les fonds, le contrôleur général Desmarêts déclara qu'il lui était absolument impossible de fournir aux dépenses inévitables qu'exigerait la présence du duc de Bourgogne à l'armée; le jeune prince dit sur-le-champ au roi, son grand-père : « Qu'à cela ne tienne; puisque l'argent manque, j'irai sans suite, je vivrai en simple officier; je mangerai, s'il le faut, le pain du soldat, et personne ne se plaindra de manquer du superflu, lorsque j'aurai à peine le nécessaire. »

M. de Beauvilliers, qui connaissait l'âme et le caractère de son élève, prit la parole : « Sire, tout ce que M. le duc de Bourgogne a dit, il le fera. » Mais Louis XIV, accoutumé à cette magnificence extérieure, dont il croyait que la majesté du sang des rois devait toujours être environnée, ne put se résoudre à montrer son petit-fils aux provinces et aux armées dans toute la simplicité d'un soldat.

XXXII. — *Hiver de* 1709.

Le ministre des finances était assurément excusable à cette époque de parler du défaut absolu de moyens et d'argent; c'était à la suite de l'hiver de 1709, dont la tradition a conservé un si long souvenir. Toutes les calamités de la nature venaient de frapper la France déjà accablée et épuisée par toutes les calamités de la guerre. La rigueur extrême du froid avait détruit les germes de toutes les productions de la terre, et la disette avait causé des séditions dans un grand nombre de villes et de provinces. La succession d'Espagne, apportée à la maison de France, n'avait été pour la France et pour l'Espagne qu'une longue succession de désastres et de malheurs. La plupart des places frontières étaient déjà au pouvoir des ennemis, ou menacées de subir leur joug. La paix était plus éloignée que jamais. Louis XIV expiait quarante années de prospérité par l'humiliation d'avoir vu rejeter les conditions honteuses qu'il offrait lui-même de souscrire. La paix et le bonheur de tant de nations étaient sacrifiés à l'ambition du prince Eugène et à l'avarice de Marlborough. La stupide insolence des Hollandais se vengeait des anciennes hauteurs de Louis XIV. Peu accoutumés à vaincre, ils croyaient avoir gagné les batailles d'Hochstedt, de Ramillies, d'Oudenarde et de Malplaquet, parce qu'ils soldaient les armées commandées par Eugène et Marlborough. La bataille de Malplaquet (504) avait cependant rendu le courage aux armées françaises; et vingt-deux mille ennemis laissés sur le champ de bataille avaient fait payer bien cher aux alliés l'honneur de la victoire.

XXXIII. — *Noble générosité de Fénelon envers les officiers et les soldats.*

Ce fut au milieu de tant de désastres, que Fénelon, placé sur le principal théâtre de la guerre, montra ce beau caractère et ces grandes vertus qui ont autant honoré sa mémoire, que les productions de son génie. Son palais et sa ville de Cambrai devinrent l'asile des généraux, des officiers et des soldats malades ou blessés. « Sa maison ouverte, et sa table de même, avait l'air de celle d'un gouverneur de Flandre, et tout à la fois d'un palais vraiment épiscopal; et toujours beaucoup de gens de guerre distingués, et beaucoup d'officiers particuliers, sains, malades, blessés, logés chez lui, défrayés et servis, comme s'il n'y en eût eu qu'un seul, et lui ordinairement présent aux consultations des médecins et des chirurgiens; il faisait d'ailleurs auprès des malades et des

(503) Jacques de Chastenet de Puységur, né à Paris en 1655, maréchal de France en 1734, chevalier des ordres en 1739, mort à Paris le 15 août 1743, âgé de 88 ans. (*Voy.* dans les *Mémoires de Saint-Simon* un beau portrait du maréchal de Puységur.)

(504) Du 11 septembre 1709.

blessés les fonctions du pasteur le plus charitable, et souvent il allait exercer le même ministère dans les maisons et les hôpitaux où l'on avait dispersé les soldats, et tout cela sans oubli, sans petitesse, et toujours prévenant avec les mains ouvertes. Une libéralité bien entendue, une magnificence qui n'insultait point, et qui se versait sur les officiers et les soldats, qui embrassait une vaste hospitalité, et qui pour la table, les meubles et les équipages, demeurait dans les justes bornes de sa place; également officieux et modeste, secret dans les assistances qui pouvaient se cacher, et qui étaient sans nombre; leste et délié sur les autres jusqu'à devenir l'obligé de ceux à qui il les donnait, et à le persuader; jamais empressé, jamais de compliments, mais d'une politesse qui, en embrassant tout, était toujours mesurée et proportionnée, en sorte qu'il semblait à chacun qu'elle n'était que pour lui, avec cette précision dans laquelle il excellait singulièrement; aussi était-il adoré de tous. L'admiration et le dévouement pour lui étaient dans le cœur de tous les habitants des Pays-Bas, quels qu'ils fussent, et de toutes les dominations qui les partageaient, dont il était l'amour et la vénération. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

Il semble qu'en peignant sous des couleurs si douces et si sensibles le tableau de la vie de Fénelon, M. de Saint-Simon ait voulu reposer son imagination et sa plume trop souvent trempée dans le fiel de la satire.

XXXIV. — *Fénelon nourrit les armées du roi.*

Mais Fénelon ne se bornait pas à des œuvres de charité envers les particuliers. Ce fut à sa générosité personnelle que l'armée du roi dut une grande partie de ses subsistances pendant la campagne qui suivit l'hiver de 1709. Par respect pour le nom seul de Fénelon, les généraux ennemis avaient épargné les terres et les magasins de l'archevêque de Cambrai. S'ils apprenaient que quelque lieu à portée de leur armée lui appartenait en propre, ils y mettaient aussitôt des gardes, et en faisaient conserver les grains et les bois avec le même soin qu'ils auraient pu apporter à la sûreté des domaines et des palais des souverains dont ils commandaient les armées; les bourgs et les villages de Fénelon devenaient des lieux d'asile, de refuge et de sécurité pour tous les habitants des environs.

XXXV. — *Trait remarquable du duc de Marlborough.*

Mais le duc de Marlborough porta la délicatesse de ses soins pour Fénelon jusqu'à une recherche de prévoyance et d'attention, dont il n'est peut-être pas un seul autre exemple dans l'histoire. A la fin de la campagne de 1711, l'armée des alliés se trouvait par sa position à la vue des remparts de Cambrai, et elle séparait l'armée de France de la petite ville de Cateau-Cambrésis, principal domaine des archevêques de Cambrai. Cateau-Cambrésis était rempli des grains de l'archevêque, et de ceux que les habitants de la campagne y avaient déposés sous la protection du nom de Fénelon. Marlborough les fit d'abord conserver par un détachement qu'il y envoya; mais quand il prévit que la rareté des subsistances, dont sa propre armée commençait à manquer, ne lui permettrait pas de refuser à ses soldats la liberté de se pourvoir dans les magasins de Cateau-Cambrésis, il en fit avertir Fénelon; on chargea sur des chariots tous les grains qui s'y trouvaient; et Marlborough les fit escorter par ses propres troupes jusque sur la place d'armes de Cambrai, devenu le quartier général de l'armée française.

Cet hommage honorable rendu à la vertu d'un simple particulier, par des étrangers acharnés à la ruine de la France, servit à sauver la France elle-même. Fénelon livra tous ses magasins aux ministres de la guerre et des finances; il ne se réserva que ce qui était strictement nécessaire pour sa consommation et celle des militaires qui venaient lui demander l'hospitalité. Le contrôleur général l'invita à fixer lui-même le prix des grains qu'il venait de fournir avec tant de générosité dans un si pressant besoin. La réponse de Fénelon dut avertir le ministre qu'il avait trouvé dans l'archevêque de Cambrai un munitionnaire général des armées, qui ressemblait peu à ceux avec qui il était dans l'habitude de traiter. « Je vous ai abandonné mes blés, Monsieur, ordonnez ce qu'il vous plaira; tout sera bon. »

Il écrivait en même temps au duc de Chevreuse : « Si on manquait par malheur d'argent pour de si pressants besoins, j'offre ma vaisselle d'argent, et tous mes autres effets, ainsi que le peu qui me reste de blé. Je voudrais servir de mon argent et de mon sang, et non faire ma cour. » (Manuscrits.) Tel était l'homme qu'on avait eu la perfidie de représenter à Louis XIV comme son ennemi.

XXXVI. — *Sage mesure de Fénelon pour prévenir la famine.*

Tant de sacrifices personnels ne suffisaient pas encore à l'immense charité de Fénelon. Il prit une mesure qui décelait un génie aussi éclairé qu'étendu dans ses vues d'administration. Il avait observé que de dangereux calculs d'intérêt ou de méfiance avaient porté la plupart des propriétaires de Flandre à cacher leurs grains, soit pour les soustraire aux réquisitions de l'intendant de l'armée, soit pour en retirer un plus grand bénéfice. Ce défaut de circulation avait arrêté l'approvisionnement des marchés publics, et élevé le prix du pain à un taux qui surpassait les facultés du plus grand nombre des habitants et pouvait amener une crise inquiétante. Fénelon n'avait ni caractère, ni autorité pour réprimer ces dangereuses combinaisons de la cupidité; mais il prit le moyen le plus efficace de les déconcerter. Nous trouvons parmi ses papiers l'ordonnance qu'il rendit, et qu'il avait droit de rendre comme seigneur de Cateau-Cambrésis, l'un des plus fertiles cantons de la province. Par cette ordonnance, il ordonnait à tous les fermiers et censitaires dépendant de sa juridiction, de faire battre tous leurs grains, et de les porter à un terme fixe aux marchés les

plus voisins, en ne se réservant que la quantité nécessaire à leur consommation et à celle de leurs familles. L'exécution de cette ordonnance, qu'il confia à des agents honnêtes et intelligents, fit subitement baisser le prix du blé dans un grand nombre de marchés ; les autres propriétaires se hâtèrent d'ouvrir leurs magasins, dans la crainte d'une diminution encore plus rapide ; tous les marchés se trouvèrent successivement approvisionnés, l'équilibre se rétablit dans une juste proportion entre l'intérêt des propriétaires et les besoins des consommateurs; et la Flandre fut préservée de la famine dont elle était menacée par le séjour des armées, et par les malheurs de l'hiver de 1709.

XXXVII.—*Intérêt de Fénelon pour le comte de Beauvau et le prince de Tingry.*

Au milieu de tant de désastres, de peines et d'embarras, Fénelon trouvait encore le moyen de satisfaire le besoin le plus doux de son cœur, celui de servir ses amis par tous les moyens que ses faibles relations à la cour lui permettaient d'employer avec quelque espérance de succès. On trouve dans un grand nombre de ses lettres les preuves les plus touchantes de son zèle actif et obligeant. L'état de disgrâce où il se trouvait le condamnait souvent à renfermer dans son cœur l'intérêt qu'il portait à ses amis, dans la crainte de leur nuire au lieu de les servir. Mais aussitôt qu'il apercevait la plus faible lueur d'espérer en leur faveur la justice qu'ils méritaient, il disposait de tout son ascendant sur les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse pour les appuyer auprès des ministres. On observe en même temps dans ses lettres qu'il n'accorde jamais son intérêt et sa recommandation qu'à des hommes dont la réputation était si généralement établie, que Fénelon s'honorait pour ainsi dire, lui-même, en s'honorant du titre de leur ami. Nous ne rappelons ici que les démarches qu'il fit en faveur de deux hommes aussi distingués par leur naissance que par leurs qualités personnelles.

XXXVIII. — *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 1*er* *décembre* 1709. (Manuscr.)

« Je vous supplie, mon bon duc, » écrivait Fénelon au duc de Chevreuse, « de donner une audience commode à M. le comte de Beauvau (505) qui s'est chargé de vous rendre cette lettre. Vous connaissez sa naissance, mais vous ne connaissez peut-être pas son bon sens, son courage infini, sa simplicité, sa probité très-rare, ni son expérience du métier de la guerre. Il vous dépeindra au naturel diverses choses très-importantes, si vous voulez bien le faire parler sans ménagement. De sa part, il se bornera à vous entretenir sur ce qui regarde M. le chevalier de Luxembourg, son ami et son proche parent. Il y a sujet de craindre qu'on ne veuille rendre de mauvais offices à M. le chevalier de Luxembourg, sur la commission qu'il avait eue d'aller occuper le poste de Givry, au centre des lignes de Mons. Il est fort à désirer que vous et M. le duc de Beauvilliers soyez au fait, et qu'on y puisse mettre M. Voisin (506), en cas qu'on voulût le prévenir en mal. La probité, le bon sens, la bonne volonté et la valeur de M. le chevalier de Luxembourg méritent qu'on ait attention à lui laisser faire son chemin dans le service. »

Nous avons encore une autre lettre de Fénelon qui atteste l'opinion qu'il avait du mérite et des qualités du chevalier de Luxembourg, depuis prince de Tingry.

« On vient de me dire, » écrit Fénelon au duc de Chevreuse (507), « que M. le maréchal de Choiseul doit être mort. Je prends la liberté de vous conjurer de servir M. le chevalier de Luxembourg pour le gouvernement de Valenciennes. Il est aimé tendrement des peuples, et c'est par une douceur soutenue de noblesse, de bonté et de désintéressement, qu'il se rend aimable. Je serai ravi de le voir dans cette place. Ne pourriez-vous point, mon bon duc, presser un peu en sa faveur M. Voisin? »

Au reste, il n'était pas nécessaire d'être l'ami du chevalier de Luxembourg pour rendre justice à ses grandes qualités. Les ennemis mêmes de la France avaient rendu un hommage honorable à ses talents. Le prince Eugène, digne juge du mérite militaire, voulut, après la prise de Namur en 1704, où le chevalier de Luxembourg avait secondé avec tant de zèle la belle défense du maréchal de Boufflers, les conduire lui-même à Douai. Il les plaça l'un et l'autre dans le fond de son carrosse, se mettant seul sur le devant, et fit commander l'escorte par le prince d'Auvergne, déserteur du service de France.

Fénelon eut le bonheur de jouir du succès de ses vœux pour le chevalier de Luxembourg, qui fut nommé au gouvernement de Valenciennes. Soit que cette grâce méritée ne fût que le juste prix de ses services, soit que l'utile influence des amis de Fénelon eût contribué à faire valoir un droit légitime, le chevalier de Luxembourg ne pouvait que se trouver heureux de réunir aux titres que lui donnaient sa naissance et ses services, le suffrage d'un ami tel que Fénelon.

XXXIX. — *Etat déplorable de la France en* 1710.

Cependant la France semblait toucher à une crise, dont l'effet inévitable devait être sa ruine totale. Nous avons un Mémoire écrit de la main de Fénelon, qui peut donner une idée plus exacte de la situation désespérée où elle se trouvait alors, que tous les récits des historiens, que les Mémoires même de quelques contemporains. Ceux-ci ne sont pas toujours à portée d'être bien instruits ; ils se livrent souvent à une exagération amère, qui devient une espèce de maladie générale, lorsqu'un gouvernement est descendu au dernier degré

(505) Pierre-Madeleine de Beauvau du Rivau, lieutenant général et gouverneur de Douai, nommé chevalier des ordres en 1724.

(506) M. Voisin avait remplacé M. de Chamillard dans le département de la guerre, le 10 juin 1709.

(507) 16 mars 1711. (Manuscrits.)

du découragement et du malheur. Fénelon était placé au centre des événements, sur le théâtre même de la guerre. Il connaissait également les dangers et les ressources; et sa correspondance intime avec MM. de Beauvilliers et de Chevreuse servait à l'éclairer sur la partie des affaires publiques qui n'était pas immédiatement sous ses yeux. Il rédigeait ce Mémoire pour ses deux amis, avec lesquels il était dans l'habitude de dire tout ce qu'il pensait, tout ce qu'il sentait. Il n'avait nul intérêt à exagérer la grandeur du mal, ni à affaiblir l'efficacité des remèdes qui auraient pu l'arrêter : cet écrit n'était point destiné à être public ; ainsi, il n'a pu être dicté ni par l'humeur ni par l'esprit de parti. Il fut probablement rédigé dans l'hiver de 1709 à 1710. Le voyage de M. de Torcy à la Haye y est rappelé, et le congrès de Gertruydemberg, qui eut lieu au mois de mars 1710, n'était point encore assemblé. Ce Mémoire découvre toute la profondeur de l'abîme où la France était tombée, puisque les meilleurs citoyens, les âmes les plus fortes et les plus généreuses, consentaient à des sacrifices qui inspirent encore, au bout d'un siècle, un sentiment d'indignation. L'expédient que propose Fénelon, de faire enlever le roi d'Espagne, pour échapper à l'humiliante condition que les ennemis avaient osé proposer à Louis XIV, de détrôner lui-même son petit-fils, est une preuve irrécusable de l'état d'abaissement où se trouvait réduit ce monarque naguère si puissant, si heureux, si enivré de sa gloire.

L'étendue de ce Mémoire ne nous permet pas de le transcrire en entier dans cette histoire. Les fragments que nous allons en donner, suffiront pour réveiller les sentiments de douleur et d'inquiétude qui oppressaient l'âme de Fénelon. Ils peuvent également intéresser sous un autre rapport : ils peuvent également servir à soutenir le courage dans l'adversité, et attendre avec patience des temps plus heureux. On croit souvent que rien n'égale, que rien n'a jamais égalé l'excès des injustices et des infortunes dont on est la victime; mais en revenant sur les différentes époques de l'histoire, on acquiert la triste conviction de l'indélébile perversité de l'espèce humaine, et de l'héritage de malheurs que chaque génération transmet à la génération suivante.

« Comme chacun de nos ministres traite en particulier avec le roi ce qui regarde sa charge, je crains que chacun d'eux ne soit guère en état de rassembler par une vue générale qui soit juste, toutes ces diverses parties du gouvernement pour les comparer, pour juger de leur proportion, et pour les ajuster ensemble (507*).

« Pour moi, si je prenais la liberté de juger de l'état de la France par les morceaux du gouvernement que j'entrevois sur cette frontière, je conclurais qu'on ne vit plus que par miracles; que c'est une vieille machine délabrée qui va encore de l'ancien branle qu'on lui a donné, et qui achèvera de se briser au premier choc. Je serais tenté de croire que notre plus grand mal est que personne ne voit le fond de notre mal ; que c'est même une espèce de résolution prise de ne vouloir pas le voir; qu'on n'oserait envisager le bout de ses forces auquel on touche; que tout se réduit à fermer les yeux et à ouvrir la main, pour prendre toujours, sans savoir si on trouvera de quoi prendre; qu'il n'y a que le miracle d'aujourd'hui qui réponde de celui qui sera nécessaire demain, et qu'on ne voudra voir le détail et le total de nos maux, pour prendre un parti proportionné, que quand il sera trop tard.

« Voici ce que je vois et que j'entends dire tous les jours aux personnes les plus sages et les mieux instruites.

« Le prêt manque souvent aux soldats ; le pain même leur a manqué souvent plusieurs jours; il est presque tout d'avoine, mal cuit, et plein d'ordures. Ces soldats mal nourris se battraient mal selon les apparences. On les entend murmurer et dire des choses qui doivent alarmer pour une occasion.

« Les officiers subalternes souffrent à proportion encore plus que les soldats. La plupart, après avoir épuisé tout le crédit de leurs familles, mangent ce mauvais pain de munition et boivent l'eau du camp. Il y en a eu un très-grand nombre qui n'ont pas eu de quoi revenir de leurs provinces. Beaucoup d'autres languissent à Paris, où ils demandent inutilement quelques secours au ministre de la guerre ; les autres sont à l'armée dans un état de découragement et de désespoir qui fait tout craindre.

« Le général de notre armée ne saurait empêcher le désordre de nos troupes. Peut-on punir des soldats qu'on fait mourir de faim et qui ne pillent que pour ne pas tomber en défaillance? Veut-on qu'ils soient hors d'état de combattre? D'un autre côté, en ne les punissant pas, quels maux ne doit-on pas attendre? Ils ravageront tout le pays ; les peuples craignent autant les troupes qui doivent les défendre que celles des ennemis qui veulent les attaquer.

« L'armée peut à peine faire quelque mouvement, parce qu'elle n'a d'ordinaire du pain que pour un jour.

« Nos places, qu'on a crues les plus fortes, n'ont rien d'achevé ; on a vu même, par les exemples de Menin et de Tournai, que le roi y a été indignement trompé pour la maçonnerie qui ne valait rien. Chaque place manque de munitions ; si nous perdions encore une bataille, les places tomberaient comme un château de cartes.

« Les peuples ne vivent plus en hommes, et il n'est plus permis de compter sur leur patience, tant elle est mise à une épreuve outrée. Ceux qui ont perdu leurs blés de mars n'ont plus aucune ressource ; les autres, un peu plus reculés, sont à la veille de les perdre. Comme ils n'ont plus rien à espérer, ils n'ont plus rien à craindre.

« Les fonds de toutes les villes sont épuisés ; on en a pris pour le roi les revenus de

(507*) Mémoires manuscrits de Fénelon sur l'état de la France en 1710.

dix ans d'avance ; et on n'a point de honte de leur demander avec menaces d'autres avances nouvelles qui vont au double de celles qui sont déjà faites. Tous les hôpitaux sont accablés ; on en chasse les bourgeois, pour lesquels seuls ces maisons sont fondées, et on les remplit de soldats. On doit de très-grandes sommes à ces hôpitaux, et au lieu de les payer, on les surcharge de plus en plus chaque jour.

« Les Français qui sont prisonniers en Hollande, y meurent de faim, faute de payement de la part du roi. Ceux qui sont revenus en France avec des congés n'osent retourner en Hollande, quoique l'honneur les y oblige, parce qu'ils n'ont ni de quoi faire le voyage, ni de quoi payer ce qu'ils doivent chez les ennemis. Nos blessés manquent de bouillon, de linge et de médicaments ; ils ne trouvent pas même de retraite, parce qu'on les envoie dans des hôpitaux qui sont accablés d'avances pour le roi et sont pleins de soldats malades. Qui est-ce qui voudra s'exposer dans un combat à être blessé, étant sûr de n'être ni pansé, ni secouru? On entend dire aux soldats, dans leur désespoir, que si les ennemis viennent, ils poseront les armes bas. On peut juger par là ce qu'on doit craindre d'une bataille qui déciderait du sort de la France.

« On accable tout le pays par la demande des chariots ; on tue tous les chevaux des paysans : c'est détruire le labourage pour les années prochaines, et ne laisser aucune espérance pour faire vivre ni les peuples, ni les troupes. On doit juger par là combien la domination française devient odieuse à tout le pays.

« Les intendants font, malgré eux, presque autant de ravage que les maraudeurs ; ils enlèvent jusqu'aux dépôts publics ; ils déplorent hautement la honteuse nécessité qui les y réduit. Ils avouent qu'ils ne sauraient tenir les paroles qu'on leur fait donner. On ne peut plus faire le service qu'en escroquant de tous côtés ; c'est une vie de Bohêmes, et non pas de gens qui gouvernent. Nonobstant la violence et la fraude, on est souvent contraint d'abandonner certains travaux très-nécessaires, dès qu'il faut une avance de deux cents pistoles pour les exécuter dans le plus pressant besoin.

« La nation tombe dans l'opprobre ; elle devient l'objet de la dérision publique. Il n'y a plus dans nos peuples, dans nos soldats et dans nos officiers, ni affection, ni estime, ni confiance, ni espérance qu'on se relèvera, ni crainte de l'autorité : chacun ne cherche qu'à éluder les règles, et qu'à attendre que la guerre finisse, à quelque prix que ce soit.

« Si on perdait une bataille en Dauphiné, le duc de Savoie entrerait dans des pays pleins de huguenots ; il pourrait soulever plusieurs provinces du royaume. Si on en perdait une en Flandre, l'ennemi pénétrerait jusqu'aux portes de Paris : quelle ressource vous resterait-il? Je l'ignore, et Dieu veuille que quelqu'un le sache !

« Si on peut faire couler l'argent, nourrir les troupes, soulager les officiers, relever la discipline et la réputation perdues, réprimer l'audace des ennemis par une guerre vigoureuse, il n'y a qu'à le faire au plus tôt ; en ce cas, il serait honteux et horrible de rechercher la paix avec empressement ; en ce cas, rien ne serait plus mal à propos que d'avoir envoyé un ministre jusqu'en Hollande pour tâcher de l'obtenir ; en ce cas, il n'y a qu'à bien payer, bien discipliner les troupes, et qu'à battre les ennemis. Qu'on fasse donc au plus tôt un changement si nécessaire, et que ceux qui disent qu'on relâche trop pour la paix, viennent au plus tôt relever la guerre et les finances ; sinon qu'ils se taisent, et qu'ils ne s'obstinent pas à vouloir qu'on hasarde de perdre la France pour l'Espagne.

« On ne manquera pas de me répondre qu'il est facile de remarquer les inconvénients de la guerre, et que je devrais me borner à proposer des expédients pour la soutenir et pour parvenir à une paix qui soit honnête et convenable pour le roi.

« Je réponds qu'il ne s'agit plus que de comparer les propositions de paix faites à M. de Torcy, avec les inconvénients de la guerre. S'il se trouve dans cette exacte comparaison qu'on ne peut se promettre aucun succès solide dans la guerre, et qu'on y hasarde la France, il n'y a plus à délibérer. L'unique gloire que les Français peuvent souhaiter au roi, est que dans cette extrémité il tourne son courage contre lui-même, et qu'il sacrifie tout généreusement pour sauver le royaume que Dieu lui a confié. Il n'est pas même en droit de le hasarder ; car il l'a reçu de Dieu, non pour l'exposer à l'invasion des ennemis, comme une chose dont il peut faire tout ce qu'il lui plaît, mais pour le gouverner en père, et pour le transmettre comme un dépôt précieux à sa postérité. »

Fénelon discute ensuite les différents articles des préliminaires dictés en Hollande à M. de Torcy. Il paraît persuadé que les ennemis n'avaient jamais osé proposer sérieusement à Louis XIV de détrôner lui-même son petit-fils, mais qu'ils n'avaient fait qu'insinuer cette mesure pour obtenir des conditions capables de leur garantir la sincérité de l'engagement pris par le roi d'abandonner l'Espagne à ses propres forces, ou plutôt à sa seule faiblesse. Il est vrai que les alliés eux-mêmes, honteux d'avoir seulement osé laisser entrevoir une idée aussi monstrueuse, qui outrageait la nature, et qui avait excité une profonde indignation dans le cœur de tous les Français, avaient ensuite affecté de la désavouer. Mais les Mémoires de M. de Torcy, faits pour inspirer une entière confiance par la candeur et la bonne foi qu'ils respirent, ne permettent pas de douter que les ennemis de la France n'eussent insisté sur cette condition avec la plus odieuse persévérance.

M. de Beauvilliers fit souvent valoir au conseil la force des considérations exposées dans ce Mémoire, sans laisser soupçonner qu'elles lui étaient inspirées par Fénelon. Le roi et les ministres n'étaient eux-mêmes que trop convaincus de la nécessité d'acheter la paix à quelque prix que ce fût. Louis XIV se dé-

termina, malgré les hauteurs rebutantes de ses ennemis, à demander la reprise des négociations. Le congrès de Gertruydemberg s'ouvrit, et on eut tout lieu de reconnaître que le prince Eugène et Marlborough étaient trop intéressés à la continuation de la guerre, pour ne pas apporter les plus grands obstacles à la conclusion de la paix. Les conditions présentées à ce congrès par les ministres des alliés furent encore plus dures que celles qu'on avait demandées un an auparavant à M. de Torcy : les négociations furent entièrement rompues, et la France parut être arrivée à son dernier jour. C'est alors que toute espérance fut éteinte dans le cœur de tous les Français sincèrement attachés à l'honneur et au salut de leur patrie.

C'est aussi à cette époque que nous devons placer quelques fragments d'une admirable lettre de Fénelon. Elle peint sous les couleurs les plus sombres les profondes agitations de son âme, et les tourments d'une imagination frappée par la grandeur du péril, et qui recherche avec anxiété quelque moyen de salut.

Il fallait que Fénelon fût bien convaincu que tout était perdu, et qu'on devait tout risquer pour sauver quelques débris d'un si grand naufrage, pour oser concevoir l'idée qu'il propose aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse ; il faut le dire, puisqu'on peut le dire aujourd'hui sans inconvénient, Fénelon ose déclarer que, parvenu au point où des maux extrêmes exigent des remèdes extrêmes, on doit renoncer avec courage aux formes accoutumées d'un gouvernement qui ne peut plus se soutenir ni se défendre ; en un mot, il pense, et il prononce que le moment est venu d'associer la *nation elle-même* à l'administration de l'Etat.

XL. — *Fénelon propose une assemblée de notables.*

Il est difficile de savoir si le remède n'eût pas été aussi dangereux que le mal lui-même ; une triste expérience peut porter à penser qu'une *assemblée de notables*, en 1710, aurait conduit nécessairement à des *états généraux*, comme on l'a vu en 1787. Les déplorables effets qui en ont résulté, doivent sans doute nous rendre un peu méfiants sur l'idée et l'emploi de ces formes extraordinaires qui changent brusquement la marche accoutumée d'un gouvernement. Cependant nous aurons bientôt occasion d'observer combien la différence des circonstances, des mœurs et de l'esprit général de la nation doit éloigner toute idée de comparaison et de rapprochement entre les temps et les hommes. Le cardinal de Richelieu avait su, en 1626, faire l'usage le plus utile et le plus heureux d'une *assemblée de notables*, pour faire tomber cette multitude de places fortes qui couvraient l'intérieur de la France, et qui étaient bien moins des remparts contre l'ennemi, que des moyens d'attaque et de défense contre le souverain lui-même, entre les mains de quelques sujets puissants et audacieux. C'était en se couvrant du nom et du vœu de cette même *assemblée de notables*, que cet habile ministre avait dicté ces règlements sévères qui soumirent le régime militaire à un ordre et à une discipline inconnus en France jusqu'alors. Fénelon était sans doute fondé à croire que Louis XIV, encore tout-puissant, encore environné de tant de souvenirs de gloire, saurait se montrer et agir avec autant d'autorité dans une *assemblée de notables*, que le cardinal de Richelieu à peine entré dans le ministère, et qui n'avait pas encore révélé tous les secrets de son génie et de son caractère. C'est en général une règle peu sûre que celle de juger les hommes et les choses par les événements. Il est des temps où un seul homme commande aux événements, et d'autres où les hommes se laissent entraîner par les événements.

Il ne faut donc pas que, trop aigris par le sentiment de nos malheurs, nous condamnions Fénelon avec trop de précipitation et de sévérité. Il est juste de l'entendre lui-même, et il est permis de croire que si l'on persiste à réprouver son opinion, on absoudra au moins ses intentions.

« Je ne crois point qu'on doive se flatter de l'espérance de rétablir le crédit sur la rupture hautaine que les ennemis ont faite de la négociation (à Gertruydemberg (508). Cette rupture paraîtra injuste et odieuse à beaucoup de gens pour les deux premiers mois ; mais quand on verra le roi accabler les peuples, rechercher les aisés, ne payer point ce qu'il doit, continuer ses dépenses superflues, hasarder la France sans la consulter, et ruiner le royaume pour faire mal la guerre, le public recommencera à crier plus haut que jamais. Il est impossible que le roi paye ses dettes, il est impossible que les peuples payent le roi, si les choses sont au point d'extrémité qu'on nous représente : la France est comme une place assiégée ; le refus d'une capitulation irrite le peuple et la garnison ; on fait un nouvel effort pour quatre ou cinq jours, après quoi le peuple et la garnison affamés crient qu'il faut se rendre, et acceptent les plus honteuses conditions. Tout est fait prisonnier de guerre ; ce sont *les Fourches Caudines*.

« Je ne vois aucune solide ressource que celle que vous ne ferez point entrer dans la tête du roi. Notre mal vient de ce que cette guerre n'a été jusqu'ici que l'affaire du roi ; il faudrait en faire l'affaire véritable de tout le corps de la nation : elle ne l'est que trop devenue ; car la paix étant rompue, le corps de la nation se voit dans un péril prochain d'être subjugué ; de ce côté-là, vous avez un intérêt clair et sensible à mettre devant les yeux de tous les Français ; mais pour le faire il faut au moins leur parler, et les mettre au fait. Mais d'un autre côté la persuasion est difficile ; car il s'agit de persuader à toute la nation qu'il faut prendre de l'argent partout où il en reste, et que chacun doit s'exécuter rigoureusement, pour empêcher

(508) 4 août 1710. (Manuscrits.)

l'invasion prochaine du royaume. Pour parvenir à ce point, il faudrait que le roi entrât en matière avec un certain nombre de notables des diverses conditions et des divers pays; il faudrait prendre leurs conseils, et leur faire chercher en détail les moyens les moins durs de soutenir la cause commune. Il faudrait qu'il se répandit dans toute notre nation une persuasion intime et constante que c'est la nation entière elle-même, qui soutient pour son propre intérêt le poids de cette guerre; il faudrait que chacun crût que, supposé même qu'elle ait été entreprise mal à propos, le roi a fait dans la suite pour la finir et pour débarrasser le royaume, tout ce qui dépendait de lui; mais qu'on ne peut plus reculer, et qu'il ne s'agit de rien moins que d'empêcher une totale invasion. En un mot, je voudrais qu'on laissât aux hommes les plus sages et les plus considérables de la nation, à chercher les ressources nécessaires pour sauver la nation même. Ils ne seraient peut-être pas d'abord au fait; aussi serait-ce pour les y mettre que je voudrais les faire entrer dans cet examen. Alors chacun dirait en soi-même : Il n'est plus question du passé; il s'agit de l'avenir; c'est la nation qui doit se sauver elle-même; c'est à elle à trouver des fonds partout où il y en a pour le salut commun. Il serait même nécessaire que tout le monde sût à quoi on destinerait les fonds préparés, en sorte que chacun fût convaincu que rien n'en serait employé aux dépenses de la cour. *J'avoue qu'un tel changement pourrait émouvoir trop les esprits, et les faire passer tout à coup d'une dépendance à un dangereux excès de liberté. C'est par la crainte de cet inconvénient, que je ne propose point d'assembler les états généraux, qui, sans cette raison, seraient très-nécessaires, et qu'il serait capital de rétablir; mais comme la trace en est presque perdue, et que le pas à faire est très-glissant dans la conjoncture présente, j'y craindrais de la confusion. Je me bornerais donc d'abord à des notables que le roi consulterait l'un après l'autre. Je voudrais consulter les principaux évêques et seigneurs, les plus célèbres magistrats, les plus puissants et expérimentés marchands, les plus riches financiers même, non-seulement pour en tirer des lumières, mais encore pour les rendre responsables du gouvernement, et pour faire sentir au royaume entier que les plus sages têtes qu'on peut y trouver, ont part à ce qu'on fait pour la cause publique.* . . . .

« Pendant que le despotisme est dans l'abondance, il agit avec plus de promptitude et d'efficacité qu'aucun gouvernement modéré; mais quand il tombe dans l'épuisement sans crédit, il tombe tout à coup sans ressource: il n'agissait que par pure autorité; le ressort manque, il ne peut plus qu'achever de faire mourir de faim une populace à demi morte; encore même en doit-il craindre le désespoir. Quand le despotisme est notoirement obéré et banqueroutier, comment voulez-vous que les âmes vénales, qu'il a engraissées du sang du peuple, se ruinent pour le soutenir? C'est vouloir que les hommes intéressés soient sans intérêt.... C'est le temps où il faudrait que M. le duc de Bourgogne dît au roi et à Monseigneur, avec respect, avec force, et peu à peu, d'une manière insinuante, tout ce que d'autres n'oseront leur dire; il faudrait qu'il le dît devant madame de Maintenon; il faudrait qu'il mît dans sa confidence madame la duchesse de Bourgogne; il faudrait qu'il protestât qu'il parle sans être poussé par d'autres; il faudrait qu'il fît sentir que tout périt si l'argent manque; que l'argent manquera si le crédit ne se relève, et que le crédit ne peut se relever que par un changement de conduite, qui mette tout le corps de la nation dans la persuasion que c'est à elle à soutenir la monarchie penchant à sa ruine, parce que le roi veut agir de concert avec elle. Le prince pourra être blâmé, critiqué, rejeté avec indignation : mais ses raisons seront évidentes; elles prévaudront peu à peu, et il sauvera le trône de ses pères. Il doit au roi et à Monseigneur de leur déplaire, pour les empêcher de se perdre. En même temps il pourra demander avec les plus vives instances la permission d'aller à l'armée comme volontaire; c'est le vrai moyen de relever sa réputation, et de lui attirer l'amour et le respect de tous les Français.... Vous me direz que Dieu soutiendra la France, mais je vous demande où en est la promesse? Avez-vous quelque garant pour des miracles? Il vous en faut sans doute pour vous soutenir comme en l'air. Les méritez-vous dans un temps où votre ruine prochaine et totale ne peut vous corriger, où vous êtes encore toujours prêt à vous flatter? Dieu s'apaisera-t-il en vous voyant humilié sans humilité, confondu par vos propres fautes sans oser les avouer, et prêt à recommencer, si vous pouviez respirer deux ans?... J'espère sans doute que Dieu sauvera la France, parce que Dieu aura pitié de la maison de saint Louis, et que, dans la conjoncture présente, la France est un grand appui de la catholicité. Mais après tout ne nous flattons pas; Dieu n'a besoin de personne, il saura bien soutenir son Eglise sans ce bras de chair. D'ailleurs, je vous avoue que je craindrais autant pour nous les succès que les adversités. Eh! quel moyen y aurait-il de nous souffrir, si nous sortions de cette guerre sans humiliation complète et finale? Qui est-ce qui pourrait nous corriger, après avoir été incurables malgré l'usage des violents remèdes? Nous paraîtrions abandonnés de Dieu dans la voie de notre propre cœur, si Dieu permettait que nous résistassions à une si horrible tempête; nous ne verrions plus alors que des torrents de louanges du clergé même. Je puis me tromper, et je le suppose sans peine; mais il me semble qu'il nous faut un changement de cœur par grâce, ou une humiliation qui ne laisse nulle ressource flatteuse à notre orgueil.

« Vous me direz que le changement du cœur ne venant point, il faudrait donc une chute totale. Je vous réponds que Dieu connaît ce que j'ignore, soit pour donner un cœur nouveau, soit pour accabler sans détruire; il voit dans les trésors de sa providence ce que me

faible raison ne découvre pas. J'adore ce qu'il fera sans le pénétrer; j'attends sa décision. Il sait avec quelle tendresse j'aime ma patrie; avec quelle reconnaissance et quel attachement respectueux je donnerais ma vie pour la personne du roi; avec quelle affection je suis attaché à la maison royale, et surtout à M. le duc de Bourgogne; mais je ne puis vous cacher mon cœur: c'est par cette affection vive, tendre et constante, que je souhaite que nos maux extrêmes nous préparent une vraie guérison, et que cette violente crise ne soit pas sans fruit.

« Vous jugez bien, mon bon duc, que cette lettre est commune pour vous et pour M. de Beauvilliers. J'espère même que vous insinuerez doucement à M. le duc de Bourgogne tout ce que vous croirez utile et incapable de le blesser. Mais cette lettre ne doit pas, si je ne me trompe, lui être montrée: il ne convient pas de lui ouvrir jusqu'à ce point les yeux sur le roi et sur le gouvernement; il suffit de lui montrer ce qui est nécessaire pour le mettre en état de parler avec force; il faut que Dieu lui mette à peu près le reste dans le cœur; il faut que les hommes laissent à Dieu à achever les derniers traits, et que la grâce les adoucisse par son onction. Pardonnez, mon bon duc, toutes mes imprudences; je vous les donne pour ce qu'elles valent: si j'aimais moins la France, le roi, la maison royale, je ne parlerais pas ainsi; d'ailleurs, je sais à qui je parle. »

Jamais sans doute on n'a peint avec des traits plus énergiques, et déploré avec des accents plus touchants les malheurs de sa patrie; mais, le dirons-nous? c'est dans ce tableau si lugubre et si effrayant que nous trouvons un nouveau sujet d'admirer Louis XIV. Quel devait être ce roi, qui, au milieu de tant de désastres, et dans un moment où toutes les pièces de sa monarchie semblaient tomber les unes sur les autres, et devenir la proie de tant d'ennemis conjurés contre lui, a su conserver ce caractère de grandeur et de fermeté qui commandait encore le respect à l'Europe, et une soumission sans borne à ses sujets? Quelle était la force du ressort qu'il avait donné à l'autorité royale, pour avoir su, dans un tel état de choses, comprimer dans sa main toute-puissante l'inquiétude et la légèreté de sa nation, et maintenir tous les ordres de son royaume dans les limites qu'il leur avait prescrites? Ce fut sans doute ce qui sauva la France. Car il est impossible de sonder la profondeur de l'abîme où elle serait tombée, si, dans une pareille crise, il se fût trouvé des corps assez imprudents, et des sujets assez pervers, pour électriser la multitude, et l'enflammer contre le gouvernement. La plus légère commotion intérieure aurait suffi pour séparer toutes les parties de cette machine affaissée, et les livrer sans défense aux armées étrangères.

XLI. — *Fénelon croit que Philippe V doit abdiquer.*

Le motif, ou plutôt le prétexte de la rupture du congrès de Gertruydemberg avait été le juste refus de Louis XIV de se charger lui-même de détrôner son petit-fils. Fénelon avait applaudi, comme tous les Français, à ce refus magnanime, et partagé le refus généreux de leur roi résolu à périr sous les ruines de la monarchie, plutôt que de souscrire à cette indigne abjection. Mais Fénelon pensait que Philippe V était obligé, en conscience et en honneur, de prévenir un si cruel malheur, en abdiquant volontairement la couronne d'Espagne. Nous avons à ce sujet deux Mémoires très-curieux de Fénelon et du duc de Chevreuse.

Fénelon avait établi dans son Mémoire tous les motifs puisés dans l'ordre des lois de la nature, de la justice, de la politique et de la reconnaissance, qui défendaient à Philippe V de compromettre, pour son seul intérêt, par une opiniâtreté peu réfléchie et peut-être inutile, l'héritage de sa propre maison, de la couronne de son aïeul, de son père, de son frère aîné.

Quelque plausibles que fussent ces considérations, elles n'avaient pas entièrement persuadé le duc de Chevreuse, qui leur opposa des considérations également puissantes dans un Mémoire que nous avons sous les yeux.

Ce que nous admirons le plus dans cette correspondance intime entre deux hommes vertueux et éclairés, qui discutent une question d'un si grand intérêt, c'est l'esprit de religion, de justice et de vérité, qui dirige toutes leurs vues, toutes leurs pensées, tous leurs arguments. On observe l'espèce de scrupule avec lequel ils pèsent toutes leurs raisons *au poids du sanctuaire.* Rien peut-être n'est plus honorable pour la religion, que de voir combien ses principes et ses maximes peuvent influer utilement sur la politique, en rectifiant tout ce que les passions humaines y ajoutent si souvent d'injuste et d'immoral.

M. de Chevreuse prétendait que Louis XIV ne pouvait conseiller à son petit-fils, et encore moins exiger de lui qu'il renonçât à la couronne d'Espagne, parce que Philippe V avait *un droit légitimement acquis à cette monarchie.*

C'est la *nature* et la *légitimité de ce droit* que Fénelon discute dans sa réponse (509) à M. de Chevreuse; et il porte dans cette discussion une supériorité de vues, de raisons et d'idées, une simplicité et une clarté, qui prouvent qu'il n'était pas moins familiarisé avec toutes les questions politiques qu'avec les controverses théologiques.

Tous les droits prétendus par la postérité de Louis XIV sur la couronne d'Espagne étaient fondés sur la nullité de la renonciation de la reine Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV.

Mais si Philippe IV n'avait pu légitimement faire renoncer sa fille Marie-Thérèse, Philippe II n'avait pas eu davantage le droit de faire renoncer sa fille Catherine, mariée au duc de Savoie.

Or si la renonciation de cette dernière était

(509) Mémoires manuscrits de Fénelon sur la succession d'Espagne.

nulle, le duc de Savoie était en droit de réclamer en sa faveur la *coutume* de Brabant, bien plus légitimement que ne l'avait fait Louis XIV à la mort de Philippe IV. Catherine était fille d'un premier lit, au lieu que Philippe III, dont descendaient Philippe IV et Marie-Thérèse, n'était que du second lit. Louis XIV était donc obligé, par une conséquence même des principes qu'il avait établis en 1667, à restituer le Brabant au duc de Savoie.

Fénelon fait ensuite sentir l'absurdité de tous ces arguments de jurisconsultes, qui prétendent appliquer à des traités solennels sur lesquels reposent le sort des peuples, la tranquillité des empires et l'équilibre de l'Europe, des lois particulières, plus ou moins obscures, des coutumes locales, qui ont eu pour objet de régler les limites d'un champ ou d'un pré, ou des transactions privées entre des familles et des propriétaires.

La renonciation de Marie-Thérèse servait de fondement au traité des Pyrénées, et assurait la paix et la liberté de l'Europe entière.

Ce n'est point là une question de droit civil, mais du droit des gens, qui est d'un ordre supérieur.

Ce n'est que par abus que les filles mariées dans les pays étrangers succèdent aux droits de leurs pères.

Une nation n'appartient point en propre à une fille, comme un pré ou une vigne. Une nation n'est point une dot.

Lorsqu'un pareil abus est autorisé, il faut au moins l'adoucir et le rectifier, en le subordonnant aux intérêts de la nation, et surtout à l'intérêt de l'Europe entière, pour en conserver l'équilibre.

Le contrat de mariage de Marie-Thérèse n'était que l'accessoire. Le traité des Pyrénées était le principal.

L'esprit du traité des Pyrénées était certainement d'exclure la maison de France de la succession d'Espagne.

On aurait beau dire qu'une renonciation est nulle, lorsque la personne qui l'a faite n'obtient pas quelque dédommagement. La couronne de France était un assez beau dédommagement pour Marie-Thérèse.

On avait été jusqu'à alléguer que la dot de Marie-Thérèse n'avait pas été payée, ce qui devait annuler sa renonciation. Cette règle de jurisprudence, qui est très-juste pour des particuliers qui ne peuvent être dédommagés autrement des biens auxquels ils renoncent, n'est pas appliquable à une princesse que sa renonciation seule fait reine de France.

D'ailleurs, de pareilles stipulations de dots entre des têtes couronnées ne sont que de style. La France n'avait pas plus payé les dots des filles de France, mariées en Espagne, que l'Espagne n'avait payé celles des infantes mariées en France. Mais, au pis aller, le débiteur n'était obligé de payer qu'après la demande.

Mais que gagnerait-on à soutenir que Philippe IV n'avait pas pu obliger sa fille Marie-Thérèse à une renonciation? il s'ensuivrait seulement que Louis XIV n'a pas pu faire renoncer M. le Dauphin ni M. le duc de Bourgogne à la succession d'Espagne, et que, par conséquent, toute la monarchie d'Espagne appartient à M. le Dauphin, et non pas à Philippe V.

Fénelon semble même élever quelques doutes sur la liberté d'esprit dont pouvait jouir Charles II lorsqu'il signa son testament, et sur quelques expressions de ce testament, qui paraissent plus convenir au prince électoral de Bavière qu'à Philippe V.

Si les lois civiles donnaient à Charles II le droit de rappeler ses neveux, malgré la renonciation de leur mère, elles ne lui donnaient pas celui de préférer le cadet à l'aîné; ou si, malgré la loi civile, il a eu ce droit, pourquoi Philippe IV n'aurait-il pas eu celui d'exiger une renonciation de sa fille Marie-Thérèse?

Il expose ensuite tous les dangers qui menaceraient la tranquillité de l'Europe, si la ligne directe de Philippe V ou celle du duc de Bourgogne venait à manquer.

Les événements firent craindre en effet, peu de temps après, de voir justifier l'inquiète prévoyance de Fénelon, et on fut obligé de régler d'avance, dans le traité d'Utrecht, l'ordre de succession aux trônes de France et d'Espagne.

Il fait observer que Louis XIV et M. le Dauphin qui était encore en puissance de père, n'avaient pas pu accepter le testament de Charles II, parce que la France se trouvait déjà liée par un traité de partage avec l'Angleterre et la Hollande; qu'il aurait fallu, avant tout, sommer l'empereur d'accéder au traité de partage, et que ce n'eût été que sur son refus que Louis XIV aurait pu se croire dégagé envers l'Angleterre et la Hollande.

Fénelon rappelle ce qu'il avait déjà dit dans un Mémoire précédent: que Philippe V ne tenant la couronne d'Espagne que de la bonté de son père et de son frère aîné, la reconnaissance et son propre intérêt ne lui permettaient pas de laisser la France s'exposer à une ruine inévitable, pour s'efforcer de le maintenir sur le trône d'Espagne.

Il finit par convenir qu'il avait d'abord cru que Philippe V avait un véritable droit à la succession d'Espagne; mais qu'en examinant les choses de plus près, il y avait aperçu bien des difficultés; que, dans tous les cas, il n'était pas douteux que ce prince ne fût obligé de renoncer à son droit, bon ou mauvais, sur l'Espagne, pour sauver la France.

XLII. — *Grands changements en Europe.*

Tandis que Louis XIV consentait à rendre à ses ennemis la plupart des conquêtes qui avaient illustré son règne, et qu'il en était réduit à désirer que son petit-fils consentît à descendre du trône d'Espagne, une suite d'événements, que les hommes ne pouvaient ni prévoir ni préparer, *qu'il n'eût pas même été permis d'annoncer sans passer pour visionnaire* (*Mémoires de Torcy*), devait mettre un terme aux calamités de la France et de l'Europe.

« Dieu connaît les pensées des sages du monde, et sait combien elles sont vaines. Sa

seule puissance avait placé Philippe V sur le trône d'Espagne; elle seule pouvait l'y maintenir. Les hommes n'avaient pas conduit ce grand événement, celui de la paix ne devait pas être attribué à leur habileté; mais avant que d'accorder cette paix à la France, que Dieu par sa bonté a toujours protégée, le moment devait en être précédé par les humiliations d'un grand roi. Sa résignation satisfit à la justice divine, et le Dieu de miséricorde regarda favorablement le monarque et ses peuples. » (*Ibid.*)

Tel est l'humble et religieux aveu du sage ministre (M. de Torcy) qui dirigeait alors les négociations, et qui eut enfin le bonheur de les voir couronnées par un succ s inattendu. Il n'a pas la présomption de s'en attribuer la gloire; et, trop convaincu de l'inutilité de ses vœux et de ses efforts pour ce grand ouvrage, il proclame lui-même que Dieu seul a pu disposer des hommes et des événements, en déconcertant toutes les conjectures de la prévoyance humaine.

XLIII. — *Mort de l'empereur Joseph*, 17 *avril* 1711. *Disgrâce de Marlboroug*.

Une simple intrigue de cour renversa en un moment la puissance du duc de Marlboroug en Angleterre, et tourna le cœur de la reine Anne vers des pensées de paix. L'empereur Joseph est frappé de mort dans la force de l'âge, sans laisser d'enfants mâles. L'archiduc Charles, son frère, lui succède à l'empire, et menace l'Europe de voir réunies sur la même tête toutes les couronnes de Charles-Quint et de Ferdinand Ier. A ce changement subit de la scène politique, toutes les craintes, toutes les espérances, toutes les intrigues des cabinets changent de direction et d'objet. Ce n'est plus la puissance de la France, c'est celle de l'Autriche qui offre un aspect redoutable; et dans le mouvement général, occasionné par une révolution aussi imprévue, la voix des sages commence à faire entendre des conseils de paix et de modération.

XLIV. — *Mort du premier Dauphin*, 14 *avril* 1711.

Dans le même temps, un événement moins important pour la tranquillité de l'Europe, et qui semblait devoir laisser luire sur la France une longue suite de jours heureux, venait de se passer dans la famille de Louis XIV. Son fils unique, le Dauphin, âgé de cinquante ans, mourut de la petite vérole le 14 avril 1711, trois jours avant que la même maladie enlevât l'empereur Joseph. La mort du Dauphin ne faisait disparaître qu'un prince sans crédit et sans influence; elle ne changeait rien au cours des affaires, ni à la situation extérieure des courtisans et des ministres; mais elle fixait tous les regards sur un avenir peu éloigné, en montrant dans le duc de Bourgogne le successeur immédiat d'un roi de soixante-treize ans.

Il est impossible de peindre avec des traits plus vifs que l'a fait M. de Saint-Simon toutes les agitations de la cour en ce moment. Nous n'extrairons de ce tableau (510) intéressant que celui qui a rapport à Fénelon et à ses amis.

« On peut imaginer quels furent les sentiments du duc de Beauvilliers, le seul homme peut-être pour lequel Monseigneur (le premier Dauphin) avait conçu une véritable aversion, jusqu'à ne l'avoir pu dissimuler, laquelle était sans cesse bien soigneusement fomentée. En échange, Beauvilliers voyait l'élévation inespérée d'un pupille qui se faisait un plaisir secret de l'être encore, et un honneur public de le montrer sans que rien eût pu le faire changer là-dessus.

« L'honnête homme dans l'amour de l'Etat, l'homme de bien dans le désir du progrès de la vertu, et sous ce puissant auspice, un autre M. de Cambrai dans Beauvilliers, se voyait à portée de servir utilement l'Etat et la vertu; de préparer le retour de ce cher archevêque, et de le faire un jour son coopérateur en tout. A travers la candeur et la vertu la plus pure, un reste d'humanité, inséparable de l'homme, faisait goûter à celui-ci un élargissement de cœur et d'esprit imprévu, un aise pour des desseins utiles qui se remplissaient comme d'eux-mêmes; une sorte de dictature enfin, d'autant plus savoureuse qu'elle était plus rare et plus pleine, moins étendue et moins contredite, et qui par lui se répandait sur les siens. Persécuté au milieu de la plus éclatante fortune, et poussé quelquefois jusqu'au dernier bord du précipice, il se trouvait tout d'un coup fondé sur le plus ferme rocher; et peut-être ne regarda-t-il pas sans quelque complaisance ces mêmes vagues de la violence desquelles il avait pensé être emporté quelquefois, ne pouvoir plus que se briser à ses pieds. Son âme, toutefois, parut toujours dans la même assiette : même sagesse, même modération, même attention, même douceur, même accès, même politesse, même tranquillité, sans le moindre élan d'élévation, de distraction, d'empressement. Une autre cause plus digne de lui le comblait d'allégresse. Sûr du fonds du nouveau Dauphin, il prévit son triomphe sur les cœurs et sur les esprits dès qu'il serait affranchi et en sa place; et ce fut sur quoi il s'abandonna secrètement avec nous à sa sensibilité.

« Chevreuse, uni avec lui dans tous les temps de leur vie, *s'éjouit* avec lui de la même joie, et y en trouva les mêmes motifs; et leurs familles s'applaudirent d'un consolidement de fortune et d'état qui ne tarda pas à paraître.

« Mais celui de tous à qui cet événement devint le plus sensible fut Fénelon, archevêque de Cambrai. Quelle préparation ! quelle approche d'un triomphe sûr et complet ! quel puissant rayon de lumière vint à percer tout à coup une demeure de ténèbres !

« Confiné depuis douze ans dans son diocèse, ce prélat y vieillissait sous le poids inutile de ses espérances, et voyait les années s'écouler dans une égalité qui ne pouvait que le

(510) *Tableau de la cour de France en* 1711. *Mémoires de Saint-Simon*, supplément, t. IV, p. 170.

désespérer (511). Toujours odieux au roi, à qui personne n'osait prononcer son nom, même en choses indifférentes; plus odieux encore à madame de Maintenon, parce qu'elle l'avait perdu; plus en butte que nul autre à la terrible cabale qui disposait de Monseigneur, il n'avait de ressource qu'en l'inaltérable amitié de son pupille, devenu lui-même victime de cette cabale; et qui, selon le cours ordinaire de la nature, devait l'être trop longtemps pour que son précepteur pût se flatter d'y survivre. En un clin d'œil ce pupille devient Dauphin, en un autre il parvient à une sorte d'avant-règne....

« Dans ce grand changement de scène, il ne parut d'abord que deux personnages en posture d'en profiter: le duc de Beauvilliers, et par lui le duc de Chevreuse; et un troisième en éloignement, l'archevêque de Cambrai. Tout rit aux deux premiers tout à coup, tout s'empressa autour d'eux, et chacun avait été leur ami de tous les temps; mais en eux les courtisans n'eurent pas affaire à ces *champignons* de nouveaux ministres, tirés en un moment de la poussière et placés au timon de l'État, ignorants également et d'affaires et de cour, également enorgueillis et enivrés, incapables de résister, rarement même de se défier de ces sortes de souplesses, et qui ont la fatuité d'attribuer à leur mérite ce qui n'est prostitué qu'à la faveur. Ceux-ci, sans rien changer à la modestie de leur extérieur, ni à l'arrangement de leur vie, ne pensèrent qu'à se dérober le plus qu'il leur fut possible aux bassesses entassées à leurs pieds...

XLV. — *Conduite de M. le duc de Bourgogne, devenu Dauphin.*

« On peut bien croire que MM. de Beauvilliers et de Chevreuse ne laissèrent pas refroidir dans le cœur du nouveau dauphin ses vifs sentiments pour l'archevêque de Cambrai.

« Leur premier soin fut de porter le jeune prince à des mesures encore plus grandes: à un air de soumission et de respect encore plus marqué, à une assiduité habituelle auprès du roi, si naturellement jaloux, et déjà éprouvé tel en diverses occasions par son petit-fils. Secondé à souhait par sa jeune et adroite épouse, il redoubla ses soins auprès de madame de Maintenon, qui, dans le transport de trouver un Dauphin sur qui sûrement compter, au lieu d'un autre qui ne l'aimait pas, se livra à lui, et par cela même lui livra le roi. Les premiers quinze jours rendirent sensible à tout ce qui était à Marly un changement si extraordinaire dans le roi, si réservé pour ses enfants légitimes, et si roi avec eux.

« Plus libre dans tous ses mouvements par un si grand pas, le nouveau Dauphin s'enhardit avec le monde, qu'il redoutait du vivant de Monseigneur, parce que, quelque grand qu'il fût, il en essuyait des brocards applaudis. C'est ce qui lui donnait cette timidité qui le renfermait dans son cabinet, parce que ce n'était que là qu'il se trouvait à l'abri et à son aise; c'est ce qui le faisait paraître sauvage, ce qui le faisait craindre pour l'avenir, tandis qu'en butte à son père, peut-être alors au roi même, contraint d'ailleurs par sa vertu, exposé à une cabale audacieuse, étranger enfin au monde en général, comme monde, il menait une vie d'autant plus obscure qu'elle était nécessairement plus éclairée, et d'autant plus cruelle, qu'il n'en envisageait point de fin.

« Mais tout à coup la mort d'un père, presque son ennemi, et dont il prend la place, dissipe une insolente cabale, tient le monde en respect, en attention, en empressement; les personnes les plus opposées en air de servitude, le gros même de la cour en soumission et en crainte. L'enjoué et le frivole, partie non médiocre d'une grande cour, à ses pieds, par sa jeune et brillante épouse; et on voit ce prince timide, sauvage, concerté, cette vertu précise, ce savoir déplacé, cet homme *engoncé*, étranger dans sa maison, contraint en tout, on le voit se montrer par degrés, se déployer peu à peu, se donner au monde avec mesure, y être libre, majestueux, gai, agréable; tenir le salon de Marly dans des temps coupés, présider au cercle assemblé autour de lui, comme la divinité du temple, qui sent et qui reçoit avec bonté les hommages des mortels auxquels il est accoutumé. Une conversation aisée, mais instructive, adressée avec choix et justesse, charma le sage courtisan, fit admirer aux autres des morceaux d'histoire convenablement amenés sans art; des occasions naturelles, des applications désirables, mais toujours discrètes et présentées sans effort, des traits échappés de science, mais rarement et comme involontairement, firent tout à la fois ouvrir les oreilles, les yeux et les cœurs.

« La soif de faire sa cour eut, en plusieurs, moins de *part* à l'empressement de l'environner dès qu'il paraissait, que de l'entendre, et d'y puiser une instruction délicieuse par l'agrément et la douceur d'une éloquence naturelle qui n'avait rien de recherché.

« On goûtait d'avance la consolation si nécessaire et si désirée de servir un maître futur si capable de l'être par son fonds et par l'usage qu'il montrait qu'il saurait en faire.

« Gracieux partout, plein d'attention au rang, à la naissance, à l'âge, à l'acquit de chacun, choses depuis si longtemps omises et confondues avec le plus vil peuple de la cour; régulier à rendre à chacune de ces choses ce qui leur était dû de politesse, et ce qui s'y pouvait ajouter avec dignité; grave, mais sans rides, et en même temps gai et aisé; il est incroyable avec quelle étonnante rapidité l'admiration de l'esprit, l'estime du sens, l'amour du cœur, et toutes les espérances furent entraînées; avec quelle roideur les fausses idées qu'on s'en était faites, et voulu faire, furent précipitées, et quel fut l'empressement et l'impétueux tourbillon du changement qui se fit à son égard. La joie publique fit qu'on ne

(511) M. de Saint-Simon n'aimait que la cour, ne voyait que la cour, et croyait qu'on ne pouvait être heureux qu'à la cour et par la cour. Il ne connaissait pas personnellement Fénelon, et il lui prête, sans s'en apercevoir, ses propres sentiments.

s'en pouvait taire, et qu'on se demandait les uns aux autres si c'était bien là le même homme, ou si ce qu'on voyait était songe ou réalité... »

La duchesse de Bourgogne n'était pas aussi portée que son mari pour MM. de Beauvilliers et Chevreuse: « elle leur était même opposée d'inclination et de conduite, et elle était entretenue dans cette prévention par madame de Maintenon. Leur vertu trop austère, au gré de la jeune princesse, parce qu'elle n'en connaissait que l'écorce, lui faisait peur par leur influence sur le Dauphin; elle les craignait encore par un endroit plus délicat, qui était celui-là même qui aurait dû l'attacher véritablement à eux, si avec tout son esprit elle eût su discerner les effets de la vraie piété, de la vraie vertu, de la vraie sagesse, qui est d'étouffer et de cacher avec le plus grand soin et les plus extrêmes précautions, tout ce qui peut altérer la paix et la tranquillité du mariage. J'ai souvent observé, ajoute M. de Saint-Simon, combien les deux ducs étaient constamment attentifs à ne laisser rien arriver jusqu'à M. le duc de Bourgogne de tout ce qui aurait pu l'alarmer sur un sujet si délicat. Ainsi la jeune princesse tremblait des avis fâcheux du lieu même de sa plus entière sûreté. »

XLVI.—*Louis XIV associe le duc de Bourgogne au gouvernement.*

L'admirable conduite du jeune prince porta Louis XIV à déroger tout à coup à son caractère, à l'inflexibilité de ses maximes politiques, à cette jalousie du pouvoir suprême confirmée par une habitude de cinquante ans.

« Toute la cour fut étrangement surprise lorsque le roi, ayant retenu un matin le nouveau Dauphin seul dans son cabinet, ordonna le même jour à ses ministres d'aller travailler chez le jeune prince toutes les fois qu'il les manderait; et sans être mandés encore, de lui aller rendre compte de toutes les affaires dont, une fois pour toutes, il aurait ordonné de le faire.

« Il n'est pas aisé de rendre le mouvement prodigieux que fit à la cour un ordre si directement opposé au goût, à l'esprit, aux maximes, à l'usage du roi, si constant jusqu'alors; qui par cela même marquait une confiance pour le Dauphin qui n'allait à rien moins qu'à lui remettre une grande partie de la disposition des affaires. Ce fut un coup de foudre sur les ministres dont ils se trouvèrent tellement étourdis, qu'ils n'en purent cacher l'étonnement ni le déconcertement... Quelle chute pour de tels hommes, que d'avoir à compter avec un prince qui n'avait plus rien entre lui et le trône, qui était capable, laborieux, éclairé, avec un esprit juste, supérieur; qui avait acquis sur un grand fonds tout fait depuis qu'il était dans le conseil à qui rien ne manquait pour les éclairer; qui, avec ces qualités, avait le cœur bon, était juste, aimait l'ordre; qui avait du discernement, de l'attention, de l'application à suivre et à démêler; qui savait tourner et approfondir; qui ne se payait que de choses et point de langage; qui voulait déterminément le bien pour le bien; qui pesait tout au poids de la conscience; qui, par un accès facile et une curiosité estimable, voudrait être instruit de tout; qui saurait comparer et apprécier les choses, se défier et se confier à propos par un juste discernement. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

Tel était, et tel apparut tout à coup l'élève de Fénelon.

Nous avons cru nécessaire de rapporter ce long fragment des *Mémoires de Saint-Simon*; il a été écrit par un témoin oculaire, un observateur attentif et instruit; il a été écrit après la mort du jeune prince, et dans un temps où l'intérêt et la flatterie n'ont eu aucune part au sentiment qui l'a dicté; il sert à expliquer les jugements contradictoires qu'on a portés sur M. le duc de Bourgogne à des époques différentes; il devait naturellement entrer dans la vie de Fénelon, puisque Fénelon avait consacré sa vie à préparer à la France un tel roi; il montre enfin que le duc de Bourgogne était digne de concevoir, et capable d'exécuter les plans du gouvernement que Fénelon lui proposa, et que nous ferons bientôt connaître.

XLVII.—*Conseils de Fénelon au nouveau Dauphin, avril* 1711. (Manuscr.)

Aussitôt que Fénelon fut instruit de la mort du premier Dauphin, et de l'élévation prématurée où cette espèce d'association à l'empire plaçait le duc de Bourgogne, il crut devoir lui adresser des conseils conformes à ses nouvelles destinées. Ce n'est plus Mentor, dont la voix douce et paternelle apprend au jeune Télémaque à régner sur les rochers de la petite île d'Ithaque; c'est un pontife, armé de la puissance et de la majesté de la religion, qui vient révéler, au nom du Ciel, à l'héritier d'un grand empire, les devoirs redoutables qui lui sont imposés: et tandis que des courtisans adulateurs et des ministres tremblants ne parlent au duc de Bourgogne que de sa puissance et de l'éclat du rang suprême, Fénelon, dans ses leçons augustes et sévères, ne lui retrace que de grands dangers et de grandes obligations. Telle est l'espèce d'impression solennelle et religieuse qu'on éprouve en lisant la lettre que Fénelon a adresse au duc de Beauvilliers, pour être mise sous les yeux du nouveau Dauphin.

« Dieu vient de frapper un grand coup; mais sa main est souvent miséricordieuse, jusque dans ses coups les plus rigoureux. Nous avons prié dès le premier jour; nous prierons encore. La mort est une grâce, en ce qu'elle est la fin de toutes les tentations: elle épargne la plus redoutable de toutes les tentations d'ici-bas, quand elle enlève un prince avant qu'il règne. Ce spectacle affligeant est donné au monde, pour montrer aux hommes éblouis combien les princes, qui sont si grands en apparence, sont petits en réalité. Heureux ceux qui, comme saint Louis, n'ont jamais fait usage de leur autorité pour

flatter leur amour-propre, qui l'ont regardée comme un dépôt qui leur est confié pour le seul bien des peuples. *Il est temps de se faire aimer, craindre, estimer.* Il faut de plus en plus tâcher de plaire au roi, de s'insinuer, de lui faire sentir un attachement sans bornes, de le ménager, et de le soulager par des assiduités et des complaisances convenables. Il faut devenir le conseil de Sa Majesté, le père des peuples, la consolation des affligés, la ressource des pauvres, l'appui de la nation, le défenseur de l'Eglise, l'ennemi de toute nouveauté; il faut écarter les flatteurs, s'en défier; distinguer le mérite, le chercher, le prévenir, apprendre à le mettre en œuvre, écouter tout, ne croire rien sans preuve, et se rendre supérieur à tous, puisqu'on se trouve au-dessus de tous. Celui qui fit passer David de la houlette au sceptre de roi, donnera une bouche et une sagesse à laquelle personne ne pourra résister, pourvu qu'on soit simple, recueilli, défiant de soi-même, confiant en Dieu seul. *Il faut vouloir être le père et non le maître. Il ne faut pas que tous soient à un seul; mais un seul doit être à tous pour faire leur bonheur.* » (Manuscrits.)

On peut bien croire que Fénelon n'apprit pas sans la plus douce satisfaction les succès du duc de Bourgogne à la cour et dans le public, l'espèce d'autorité que sa sage conduite lui donnait déjà dans le gouvernement et dans l'opinion, et le retour subit de tous les cœurs et de tous les esprits en sa faveur. Il porta son attention à diriger tous ses pas dans cette nouvelle carrière, qui offrait de grandes difficultés à côté de grandes facilités. Dans l'impossibilité d'entretenir directement avec le jeune prince une correspondance habituelle, dans un moment où il était sans doute plus surveillé que jamais, et où Louis XIV n'aurait point pardonné à son petit-fils de s'abandonner aux inspirations de son ancien précepteur, Fénelon se servait du duc de Chevreuse comme de l'intermédiaire le plus utile et le plus naturel pour faire arriver jusqu'au nouveau Dauphin ses conseils, ses leçons et ses vœux.

« Il y avait déjà des années que le duc de Beauvilliers avait initié le duc de Chevreuse auprès du duc de Bourgogne, et qu'il l'avait accoutumé à le considérer comme une seule chose avec lui. Le liant naturel et la douceur de l'esprit de Chevreuse, son savoir et sa manière de savoir et de s'expliquer, ses vues fleuries, quoiqu'un peu sujettes à se perdre, furent des qualités faites pour plaire à ce jeune prince, avec lequel il avait souvent de longs tête-à-tête, et qui le mirent si avant dans sa confiance, que M. de Beauvilliers s'en servait souvent pour des choses qu'il crut plus à propos de faire présenter par son beau-frère que par lui-même. Comme ils n'étaient qu'un, tout marchait en eux par le même esprit, coulait des mêmes principes, tendait au même but, et se référait entre eux deux, en sorte que le prince avait un seul conducteur en deux différentes personnes, et qu'il avait pris beaucoup de goût et de confiance au duc de Chevreuse, qui depuis longtemps était bien reçu à lui dire tout ce qu'il pensait de lui, et ce qu'il désirait sur sa conduite, et toujours avec des intermèdes d'histoire, de science et de piété.» (*Mémoires du duc de Saint-Simon.*)

D'ailleurs, le caractère du duc de Beauvilliers était naturellement plus froid, plus circonspect et plus réservé que celui du duc de Chevreuse; il aimait mieux attendre la confiance de son élève que la prévenir, et le jeune prince, toujours assuré de trouver dans la tendresse de son ancien gouverneur les conseils les plus désintéressés et les consolations les plus pures, venait entretenir sans cesse auprès de lui cet amour de la vertu et du bien public que ses instituteurs avaient allumée dans son cœur comme le feu sacré, symbole du salut de la patrie.

« On peut dire de ces deux beaux-frères, qu'ils n'étaient qu'une âme, et que M. de Cambrai en était la vie et le mouvement. Leur abandon pour lui était sans bornes: leur commerce secret était continuel; il était sans cesse consulté sur les grandes et petites choses publiques, politiques, domestiques. Leur confiance était entre ses mains; le jeune prince se consultait par eux, et c'était par eux que s'entretenaient cette amitié, cette estime, cette confiance si haute et si connue qu'il eut toujours pour Fénelon. Il comptait les entendre tous trois quand il écoutait l'un d'eux.» (*Mémoires du duc de Saint-Simon.*)

Ce concert si parfaitement établi, dont aucune cour n'a peut-être offert un second exemple, donnait au duc de Chevreuse la facilité de voir à chaque instant le nouveau Dauphin, et de lui communiquer toutes les lettres de l'archevêque de Cambrai, sans inconvénient, sans danger, sans alarmer l'esprit ombrageux du roi et de madame de Maintenon, et sans offrir de prétexte à la jalousie des ministres.

M. de Saint-Simon nous a peint l'admirable conduite du jeune Dauphin dans sa nouvelle position, et la lettre suivante de Fénelon nous fait voir qu'elle lui avait été tracée jusque dans les plus petits détails par son sage instituteur.

XLVIII. — *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 12 *mai* 1711. (Manuscr.)

« Le P. P. (M. le duc de Bourgogne) doit prendre sur lui, plus que jamais, pour paraître ouvert, prévenant, accessible, sociable. *Il faut qu'il détrompe le public sur les scrupules qu'on lui impute; qu'il soit régulier en son particulier, et qu'il ne fasse point craindre à la cour une réforme sévère, dont le monde n'est pas capable, et qu'il ne faudrait même mener qu'insensiblement, si elle était possible; nous allons prier pour lui.* Il ne saurait trop s'appliquer à plaire au roi, à lui éviter les moindres ombrages, à lui faire sentir une dépendance de confiance et de tendresse, à le soulager dans le travail et lui parler avec une force douce et respectueuse

qui croisse peu à peu. *Il ne doit dire que ce qu'on peut porter ; il faut avoir préparé le cœur avant de dire les vérités pénibles, auxquelles on n'est pas accoutumé. Au reste, point de puérilités ni de minuties en dévotion. On apprend plus à gouverner en étudiant les hommes qu'en étudiant les livres.* »

Déjà la réputation du nouveau Dauphin s'étendait rapidement de Versailles et de Paris jusqu'aux extrémités de la France, et Fénelon commençait à jouir du succès de ses soins et de ses vœux. Toutes les lettres qui arrivaient à Cambrai de toutes les parties du royaume attestaient unanimement l'espèce d'abandon avec lequel tous les cœurs se livraient aux espérances d'ordre et de bonheur qui allaient succéder à tant de confusion, de ténèbres et de calamités. On voit dans une lettre de Fénelon qu'il ne peut se défendre lui-même de cette espèce d'émotion générale ; mais il n'ose cependant s'y abandonner qu'avec cette méfiance modeste que l'on conserve toujours, lorsqu'on est trop difficile sur le mérite de son propre ouvrage.

« J'entends dire que le P. P. fait mieux, que sa réputation se relève, et qu'il aura de l'autorité. Il faut le soutenir, lui donner le tour des affaires, l'accoutumer à voir par lui-même, et à décider. Il faut qu'il traite avec les hommes pour découvrir leurs finesses, pour étudier leurs talents, pour savoir s'en servir malgré leurs défauts. Il faut le mettre en train de rendre compte au roi, de le soulager, et de lui aider à décider par une manière insinuante de lui proposer son avis ; s'il le fait avec respect et zèle, il ne donnera aucun ombrage et sera bientôt cru. Qu'il se donne tout à Dieu, pour n'agir que par son esprit. » (*Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 24 août 1711. Mss.)

Toutes les réflexions et tous les conseils de Fénelon au nouveau Dauphin n'ont jamais pour objet que l'intérêt de sa propre gloire et le bien des peuples qu'il était appelé à gouverner. Dans ce grand changement de scène qui devait naturellement amener un si grand changement dans la situation personnelle de Fénelon, il ne fait jamais un retour sur lui-même. Ceux même de ses amis intimes avec qui il était le plus accoutumé à montrer son âme tout entière, à qui il pouvait au moins laisser apercevoir l'espérance consolante d'être réuni avec eux, avant que la mort les séparât pour toujours, lui reprochent souvent dans leurs lettres cette espèce d'abnégation de lui-même, qui offensait leur amitié. « C'est vous que vous ne regardez jamais, écrivait le duc de Chevreuse à Fénelon, que nous devons néanmoins regarder, non-seulement à cause de vous, mais pour ne point mettre de nouveaux obstacles à l'ordre inconnu de Dieu. » (*Lettre du duc de Chevreuse à Fénelon*, 4 septembre 1711. Mss.)

XLIX. — *Empressement des généraux et des courtisans pour Fénelon.*

Plus Fénelon apportait d'attention à se renfermer dans l'obscurité de sa retraite, en ne changeant rien à l'ordre accoutumé de sa vie, et en évitant de réveiller l'inquiétude et la jalousie de ses envieux, plus les ambitions particulières s'agitaient autour de lui, et cherchaient à se ménager d'avance le suffrage et la bienveillance d'un prélat, dont le retour prochain à la cour et à la faveur paraissait si clairement annoncé.

« Le printemps (de 1711) qui est la saison des assemblées des armées, fit apercevoir bien distinctement à Cambrai le changement qui était arrivé à la cour. *Cambrai devint la seule route de toutes les différentes parties de la Flandre.* Tout ce qui y servait de gens de la cour, d'officiers généraux, et même d'officiers moins connus y passèrent tous et s'y arrêtèrent le plus qu'il leur fut possible. Fénelon y eut une telle cour, et si empressée, qu'il y avait tout à craindre du ressentiment et du mauvais effet qui pouvait en résulter du côté du roi. On peut juger avec quelle affabilité, quelle modestie, quel discernement il reçut tant d'hommages, et le bon gré que lui en surent les *raffinés*, qui de longue main l'avaient vu et ménagé dans leurs voyages en Flandre. Cela fit grand bruit en effet; mais l'archevêque de Cambrai se conduisit si sagement, que le roi ni madame de Maintenon ne témoignèrent rien de ce concours, qu'ils voulurent apparemment ignorer. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

Fénelon profita de ce concours de tant d'officiers généraux empressés à lui plaire par des témoignages de confiance et de dévouement, pour se former une idée exacte de l'état de l'armée et des avantages ou des dangers qui pouvaient naître de la disposition des soldats et de la présomption des généraux. Il savait que le cabinet de Versailles était parvenu à nouer avec celui de Londres une négociation dont on pouvait espérer un succès prochain (512).

Fénelon pensait que dans cette circonstance le parti le plus sage était de temporiser et d'éviter une bataille qui pouvait conduire l'ennemi victorieux jusqu'aux portes de Paris et déconcerter les dispositions favorables que le nouveau ministère anglais montrait pour la paix ; il craignait d'ailleurs que le découragement que tant de revers successifs avaient répandu dans l'armée, et le caractère de présomption dont on accusait le maréchal de Villars qui la commandait, ne compromissent la faible et dernière barrière qui protégeait la défense intérieure du royaume. C'était par cette raison qu'il blâmait la chaleur indiscrète avec laquelle le ministère de la guerre ne cessait d'exciter le maréchal de Villars à hasarder une bataille.

(512) Les préliminaires de la paix avec l'Angleterre furent en effet signés à Londres au mois d'octobre 1711.

L. — *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 19 *septembre* 1711. (Manuscrits.)

« Je sais que M. Voisin écrit à M. le maréchal de Villars des lettres trop fortes pour le piquer et l'engager à des actions hasardeuses. C'est faire un grand mal, si je ne me trompe, que d'écrire ainsi. Ces lettres troublent le maréchal et ne sont propres qu'à le rendre inaccessible aux bons conseils des gens du métier qui voient les choses sur les lieux... La plupart des places qui nous restent sont dépourvues. Après la perte d'une bataille, après une déroute, tout tomberait comme un château de cartes. Il ne s'agit point de ces pertes de petites batailles du temps passé. C'était une armée de vingt mille hommes qui en perdait cinq ou six. Le royaume était alors plein de noblesse guerrière et affectionnée, de peuples riches, nombreux et zélés; au contraire, vous n'auriez plus d'armée ni de ressource pour en rétablir, si une déroute vous arrivait. L'ennemi entrerait en France avec cent mille hommes qui en feraient la conquête et le pillage: ce serait une invasion de barbares. Paris est à trente-six lieues de l'armée ennemie; cette ville est devenue elle seule tout le royaume ; en la prenant, les ennemis prendraient toutes les richesses de toutes les provinces; ils tireraient par violence tout l'argent des financiers que le roi ne peut en tirer par crédit. Tout le dedans du royaume est épuisé, au désespoir et plein de religionnaires qui lèveraient la tête... Je crois qu'on peut, en disputant le terrain, éviter cette bataille décisive, couvrir les places qui nous restent, et lasser les ennemis; mais cette manière de faire le *cunctateur*, qui vaut infiniment mieux qu'une bataille très-hasardeuse pour l'Etat, demande de bonnes têtes et des mesures difficiles. »

C'était la considération d'un si grand péril qui effrayait justement Fénelon. Instruit des dispositions de l'armée, et éclairé par les avis des principaux officiers, il sut se pénétrer de tout ce qu'il y avait à craindre ou à espérer dans une position aussi alarmante. Après avoir fait usage de tout ce que la sagacité de son esprit et sa longue connaissance des hommes pouvaient lui donner de lumières pour discerner, séparer et écarter, dans l'examen de leurs opinions, tout ce que la passion, l'intérêt ou la prévention pouvaient avoir ajouté à la vérité des faits et à l'état réel des choses, il crut s'être assez éclairé pour se former un jugement exact et impartial. Ce fut l'objet d'un Mémoire qu'il fit passer au duc de Chevreuse, et que nous avons encore, écrit de la main de Fénelon; il était destiné au duc de Beauvilliers, et devait servir à diriger son opinion dans le conseil sur le plan de la campagne.

En lisant ce Mémoire, on sera peut-être étonné de la sévérité avec laquelle Fénelon s'exprime sur le maréchal de Villars; mais les défauts qu'il lui reproche lui étaient reprochés par tous ses contemporains, et on observera que Fénelon apporta si peu de prévention dans sa manière de penser à cet égard, qu'en parlant avec la plus grande franchise de tout ce que l'on avait à redouter de quelques-uns de nos généraux, il convenait en même temps qu'on serait peut-être fort embarrassé d'en trouver de meilleurs. Ce ne fut que l'année suivante (1712) que le maréchal de Villars, en sauvant la France à Denain, s'éleva lui-même à un tel degré de gloire, que ses censeurs furent condamnés à se taire devant sa fortune.

« M. le maréchal de Villars a de l'ouverture d'esprit (513), de la facilité pour comprendre certaines choses, avec une sorte de talent pour parler noblement, quand sa vivacité ne le mène pas trop loin; il a de la valeur et de la bonne volonté; il n'est point méchant, il est sans façon et commode dans la société; mais il est léger, vain, sans application suivie, et sa tête n'est pas assez forte pour conduire une si grande guerre. Il fait des fautes, et quand il se trouve pressé, il rejette, dit-on, sur les gens qui ont exécuté ses ordres, le tort qu'il a lui seul. Les lieutenants généraux sont persuadés qu'il ne sait pas bien décider, qu'il craint de décider mal, et qu'il ne veut jamais faire que des décisions vagues, pour avoir toujours de quoi se justifier à leurs dépens; ce préjugé les rend timides; personne n'ose rien prendre sur soi; chacun ne songe qu'à se mettre en sûreté; le service en souffre beaucoup en toute occasion : c'est ce qui doit faire craindre une bataille.

« M. le maréchal de Villars fait beaucoup plus de fautes en paroles qu'en actions; il est vain; il paraît mépriser les lieutenants généraux; il ne les écoute pas; il fait entendre qu'ils ont toujours peur et qu'ils ne savent rien; il se croit invincible quand il a le moindre avantage, et il devient doux comme un mouton dès qu'il se trouve embarrassé.

« Il ne sait pas même discerner et conduire les hommes; il est trop léger, inégal et sans conseil; il ne connaît ni la cour, ni l'armée; il n'a que des lueurs d'esprit; il fait presque toujours trop ou trop peu; il ne se possède pas assez. Une guerre difficile, où la France est en péril, demanderait une plus forte tête; mais où est-elle? Si le maréchal de Villars demeure à la tête de l'armée, il est capital de le modérer en secret et de l'autoriser en public; il faut lui donner un conseil et lui faire honneur de tout au dehors.

« Plusieurs personnes tâchent de le décréditer, dans l'espérance, ou d'avoir sa place, ou d'y faire mettre un de leurs amis; parce que tous sont très-incapables de porter un fardeau aussi accablant, ces cabales sont dangereuses.

« M. d'Albergotti a de l'expérience, de la valeur et du sens; il est exact, laborieux, capable de prendre une grande autorité; il sait s'insinuer et mener des desseins pour parvenir à son but; mais il est dur, hautain, trop peu honorable dans sa dépense, obscur dans ses avis. S'il commandait, tous les autres lieu-

(513) Mémoires de Fénelon sur la campagne de 1711. (Manuscrits.)

tenants généraux seraient au désespoir; il prendrait même, dit-on, des partis bizarres, et ferait des fautes très-dangereuses; il est haï; il passe pour faux: je ne sais ce qui en est, et je n'en juge point; mais cette réputation dans un général d'armée nuirait infiniment aux affaires dans des temps difficiles.

« Il y a plusieurs bons lieutenants généraux, dont un général plus régulier que le maréchal de Villars pourrait faire beaucoup plus d'usage qu'il n'en fait; mais il me semble qu'on n'en voit aucun qu'on pût mettre en sa place.

« Il ne m'appartient pas de raisonner sur la guerre, et je n'ai garde de tomber dans ce ridicule; mais j'exposerai simplement, après avoir écouté tous les discours de part et d'autre, que M. le maréchal de Villars, qui peut avoir fait d'autres fautes, n'a point eu tort dans la dernière affaire de Bourlou.

« J'avoue néanmoins que la prise de Bouchain (514) change notre frontière, dérange le système de la guerre, et donne à l'ennemi de quoi nous surprendre plus facilement; j'avoue qu'en évitant toujours les batailles, on décourage les troupes, on avilit la nation, on rend la paix plus difficile; j'avoue qu'on donne à la longue un avantage infini à l'ennemi en reculant toujours et en lui laissant oser tout ce qui lui plaît : il hasarde prudemment des choses qui sont en elles-mêmes très-imprudentes; à la longue, il vous acculera et achèvera de presser la frontière pour entrer en France.

« Mais c'est un triste état que celui de n'avoir plus entre l'abîme et vous qu'une seule perte à faire: c'est celle de notre armée; perdez-la dans une déroute, il ne vous restera aucune ressource. Vos places seules ne sont rien; vous n'avez plus au dedans ni peuple aguerri, ni noblesse en état de montrer la tête; si votre armée était perdue, vous n'auriez plus de quoi la réparer; vous ne pourriez qu'en ramasser les débris, qui ne sauraient défendre le dedans, où tout est ouvert; une grande armée victorieuse pénétrerait et subsisterait partout. Alors, vous n'auriez ni le temps ni les forces d'attendre une négociation de paix à aucune condition. C'est, ce me semble, ce qu'il faut bien considérer pour se mesurer sur son vrai besoin, soit pour les entreprises de guerre, soit pour les conditions de paix.

« Je crains de me tromper; mais j'avoue que, sans avoir peur, je souhaite, par un vrai zèle, qu'on ne diminue en rien le désir d'acheter chèrement la paix, pourvu que ce soit une paix réelle...

« Si, par malheur, la paix ne se faisait pas l'hiver prochain, il faudrait que M. le dauphin (duc de Bourgogne) vînt commander l'armée, ayant sous lui MM. les maréchaux d'Harcourt et de Berwick. Mais il serait capital que ce jeune prince, après s'être assuré d'un conseil bien sage, prît l'autorité nécessaire pour décider. Voilà mes faibles pensées. Je ne fais que bégayer; mais qu'importe : je veux bien paraître parler mal à propos par un excès de zèle. »

LI. — *Plan de gouvernement proposé par Fénelon.*

Mais au milieu d'une crise aussi alarmante, il restait à Fénelon deux motifs de confiance et de consolation. Il savait que la mort de l'empereur Joseph et le changement du ministère de la reine Anne avaient disposé cette princesse à se rapprocher de la France; quoiqu'il ne fût pas encore instruit des progrès de la négociation, qui était déjà établie entre les deux cours, il était fondé à espérer qu'elle pourrait enfin conduire à une paix qu'on ne pouvait acheter par trop de sacrifices. Fénelon voyait aussi son ancien élève, devenu dauphin et héritier nécessaire du roi son aïeul, à portée de rendre à la France cette prospérité intérieure dont elle avait un besoin si pressant après tant de guerres brillantes suivies de la guerre la plus malheureuse. Ce fut vers cet objet important qu'il tourna toutes ses pensées, et il crut devoir s'occuper à tracer au duc de Bourgogne un plan général de gouvernement. Fénelon ne voyait plus entre ce jeune prince et le trône qu'un roi de soixante-quatorze ans; il devait naturellement croire que la Providence avait réservé à ce jeune prince la gloire de mettre à exécution ces grandes maximes de morale politique auxquelles il attachait le bonheur de la France. Nous avons l'esquisse de ce plan tracé de la main de Fénelon : il embrasse tout l'ensemble du gouvernement et toutes les branches de l'administration, et il montre l'intérêt et l'attention avec laquelle Fénelon s'était occupé de ce grand travail. Toutes les parties de son système politique étaient si bien liées entre elles, qu'il jugea suffisant d'en former un tableau général, pour qu'on pût saisir d'un coup d'œil ses principes, leurs rapports entre eux, et la facilité d'en faire l'application.

Mais il sentait qu'il lui était impossible, dans la position où il se trouvait, d'en donner le développement dans des Mémoires détaillés, qui auraient exigé trop d'étendue; de pareilles discussions ne pouvaient guère être traitées que de vive voix. Ce fut par ce motif qu'il invita le duc de Chevreuse de se rendre à sa terre de Chaulnes, où il se proposait d'aller le joindre.

« Les conversations que je voudrais avoir avec vous, écrit Fénelon (515) au duc de Chevreuse, peuvent être facilement retardées jusqu'à une occasion naturelle. Vous pourrez sans dérangement d'affaires, et *sans inconvénient politique*, venir à Chaulnes; nous démêlerons plus de questions en une semaine, que je ne pourrais le faire par de très-longs Mémoires, qui me coûteraient plusieurs mois de travail. Je me bornerai, à Chaulnes, à mettre dans une espèce de *table*, comme un *agenda*, le résultat de chaque conversa-

(514) Bouchain venait d'être pris par les ennemis, le 13 septembre 1711.

(515) 9 juin 1711. (Manuscrits.)

tion. Cette *table* vous rappellerait toutes les maximes arrêtées entre nous, et les maximes arrêtées entre nous vous mettront en état de donner la clef des *tables*.

« Comme vous viendrez peut-être à Chaulnes vers la fin de la campagne, comme vous le fîtes l'année dernière, je suis tenté, en ce cas, de n'y aller point maintenant, quoique monsieur le vidame m'en presse, pour éviter d'y aller deux fois. J'ai toujours désiré, autant que je le devais, de ménager monsieur le vidame, *par rapport à mon état de disgrâce;* mais j'avoue que je le désire à présent beaucoup plus qu'autrefois, *pour ne courir pas risque de lui attirer quelque exclusion* (516) *ou désagrément*. Ainsi, je conclus que si vous devez venir à Chaulnes vers la fin de la campagne, il vaut mieux que je me borne à n'y aller qu'alors. Je n'ai pas fait cette réponse à monsieur le vidame; mais je la garde *in petto*. »

Le duc de Chevreuse ne put aller à Chaulnes qu'au mois de novembre (1711), et ce fut alors que Fénelon rédigea les *tables* dont nous allons rendre compte.

Ces *tables* forment une suite de tableaux où chaque objet est indiqué avec autant de précision que de clarté. Nous avons cru devoir les faire imprimer à la suite de cet ouvrage, après les avoir copiés sur le manuscrit original.

Le premier tableau intitulé : *Projet pour le présent* (517), offre les idées de Fénelon sur la paix à faire; il ignorait alors que les préliminaires venaient d'être signés peu de jours auparavant entre la France et l'Angleterre; mais ce secret était encore renfermé dans les cabinets de Versailles et de Londres. La reine Anne en avait fait un mystère à ses alliés mêmes, et elle s'occupait à les disposer à acceder de gré ou de force à ses vues pacifiques. Mais tout pouvait et devait encore faire craindre qu'ils ne résistassent à ses instances. Dans cet état de choses, Fénelon persiste à penser *que la paix doit être achetée sans mesure;* il indique seulement qu'on doit éviter de comprendre, dans les sacrifices nécessaires pour l'obtenir, *Arras* et *Cambrai*, qui, depuis la perte de *Lille* et de *Bouchain*, étaient devenues deux places importantes pour la sûreté intérieure du royaume.

Entre les moyens de *soutenir la guerre*, si on n'obtient pas la paix, il s'attache à conseiller « *d'éviter une bataille, en se bornant à couvrir les places, et en laissant même prendre les petites;* mais il pense en même temps *qu'à toute extrémité il faut livrer bataille, au hasard même d'être battu, pris, tué avec gloire.* »

Il désire qu'on établisse auprès du roi « un conseil de guerre, composé de maréchaux de France et autres officiers expérimentés, qui sachent ce qu'un secrétaire d'Etat ne peut savoir, qui parlent librement sur les inconvénients et abus, qui forment des plans de campagne, de concert avec le général chargé de l'exécution, qui donnent leur avis pendant la campagne, qui n'empêchent pourtant pas le général en chef de décider, sans attendre leur avis, parce qu'il est toujours capital de profiter du moment. »

Le second tableau présente *un plan de réforme après la paix* (518).

LII. — *Réforme militaire.*

Fénelon croit « que les garnisons et les ouvrages des places de guerre sont une cause de ruine; que les fortifications tombent dès qu'on manque d'argent, ou dès qu'il vient une guerre civile; que la supériorité d'armée fait tout.

« Qu'il faut peu de régiments, mais nombreux en hommes et bien disciplinés, sans aucune vénalité, sous aucun prétexte; jamais donnés à des jeunes gens sans expérience, avec beaucoup de vieux officiers. Bien traiter les soldats pour la solde, les vivres et les hôpitaux. Bons traitements aux colonels et aux capitaines. Ancienneté d'officiers comptée pour rien, si elle est seule. Ne point laisser vieillir dans le service les hommes sans talents; avancer les hommes d'un talent distingué.

« Les enrôlements doivent être libres, avec certitude de congé après cinq ans, et jamais aucune amnistie.

« Au lieu de l'hôtel des Invalides, il serait préférable de payer de petites pensions à chaque invalide dans son village. »

LIII. — *Politique extérieure.*

Fénelon manifeste, sur la *politique extérieure*, des principes qui peuvent être défendus et combattus par des considérations également plausibles.

« Jamais de guerre générale avec l'Europe.

« Rien à démêler avec les Anglais. »

LIV. — *Ordre de dépense pour la cour.*

On trouve dans le troisième tableau *l'ordre de dépense* (519) que Fénelon propose *pour la cour*. Il se montre extrêmement sévère dans toutes les réformes et les réductions qu'il indique. L'état où se trouvait la France après la guerre la plus malheureuse, ne justifiait que

(516) Il était alors question d'une nouvelle érection du comté de Chaulnes en duché-pairie, en faveur du vidame d'Amiens, fils puîné du duc de Chevreuse. Le comté de Chaulnes avait déjà été érigé en duché-pairie en 1621, en faveur d'Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, frère du connétable de Luynes. Ce duché s'était éteint en 1698, par la mort, sans enfants mâles, de Charles-d'Albert, duc de Chaulnes, fils d'Honoré. Les biens de cette branche étaient passés, par substitution, au vidame d'Amiens, et le duc de Chevreuse obtint en effet, au mois d'octobre 1711, une nouvelle érection du duché de Chaulnes, en faveur de son fils puîné le vidame d'Amiens, qui prit alors le titre de duc de Chaulnes, et mourut maréchal de France, le 9 novembre 1744. Cette seconde branche des ducs de Chaulnes s'est éteinte de nos jours. Fénelon, craignant de nuire au succès de la grâce qu'on sollicitait alors pour le vidame d'Amiens, se refusait le plaisir d'aller le voir à Chaulnes.

(517) Voyez les *Pièces justificatives* du livre VII, n° II.

(518) Voyez les *Pièces justificatives* du livre VII, n° III.

(519) Voyez les *Pièces justificatives* du livre VII, n° IV.

trop la nécessité de la plus grande économie. On remarquera qu'il demande « *la cessation* de tous les doubles emplois, et qu'on oblige à faire résider chacun dans sa fonction. Il interdit toutes les survivances de charges et de gouvernements. »

LV. — *Administration intérieure.*

Quant à l'administration intérieure (520), il propose d'adopter dans chaque diocèse, *pour la répartition des impôts et une partie des travaux publics*, la même forme qui était établie en Languedoc, et qui était connue sous le nom d'*assiettes*.

LVI. — *Etats provinciaux.*

Fénelon, toujours frappé de la prospérité que le Languedoc devait à sa sage administration, demande qu'on établisse dans toutes les provinces, des *états provinciaux* sur le même modèle que ceux du Languedoc, et il met en note : « *On n'y est pas moins soumis qu'ailleurs ; on y est moins épuisé.* » Il règle les gouvernements des provinces sur le nombre des *états provinciaux*, avec un *lieutenant général* sous le *gouverneur*, et un *lieutenant de roi* sous le *lieutenant général, tous résidants sur les lieux*.

LVII. — *Système d'imposition.*

Mais, pour juger le système d'impositions que Fénelon propose, il faut se replacer à l'époque où il écrivait. Il aurait voulu qu'on eût supprimé *la gabelle, les grosses fermes, la capitation* et *le dixième*, que les *états de chaque province* eussent été chargés de lever eux-mêmes sur les contribuables, sous la forme qui leur aurait paru la moins onéreuse, la portion des charges publiques qui leur aurait été assignée (521). *Les états provinciaux* auraient eu la liberté de substituer à *la gabelle* un léger impôt sur *les sels*.

LVIII. — *Etats généraux.*

Dans le tableau suivant (522), Fénelon propose formellement des *états généraux*, qui devront s'assembler *tous les trois ans*. Il ne paraît pas douteux que, s'ils étaient organisés dans les véritables principes de la monarchie, *ils ne fussent aussi soumis et aussi affectionnés que ceux du Languedoc, de la Bretagne, de la Bourgogne, de la Provence et de l'Artois*. Il règle leur composition ; il détermine leurs rapports avec les *états provinciaux*, et il fixe leur attribution sur différents objets de l'administration publique ; mais il a grand soin de ne leur accorder *que la voix de représentation* (523).

LIX. — *De la noblesse.*

Un tableau particulier, très-étendu, règle tout ce qui a rapport à la noblesse (524). Il propose une recherche rigoureuse dans les provinces, de tous ceux qui usurpaient le titre de nobles, et indique les moyens de remédier à cet abus. Il pourvoit à l'éducation de la noblesse, et lui prépare les moyens de se soutenir au service et à la cour. Il veut que dans chaque famille noble il y ait un *bien-fonds substitué à jamais, comme les majorats en Espagne*. Il demande pour la noblesse *la liberté de commerce en gros, sans déroger*, et celle d'entrer dans la magistrature. Il interdit les mésalliances, ainsi que les *anoblissements, excepté le cas de services signalés rendus à l'Etat*. Il défend aux acquéreurs des terres des familles nobles d'en prendre les noms. Il supprime les ducs à brevet, ne veut que des ducs et pairs, en règle le nombre, qui ne pourra jamais être augmenté qu'en cas d'extinction d'un titre. Il réserve *l'ordre du Saint-Esprit pour les seules maisons distinguées par leur éclat, par leur ancienneté, sans origine connue*. Il destine *l'ordre de Saint-Michel* à honorer les services *de la bonne noblesse inférieure*, et propose différents ordres de chevalerie, avec des marques distinguées pour les lieutenants généraux, les maréchaux de camp, les colonels.

Connaissant tout le prix de ces différentes monnaies d'opinion, Fénelon se montre attentif à n'attribuer à la noblesse et au militaire que *des privilèges purement honorifiques*, sans aucune attribution de pouvoir réel, ni aucune exemption de charges publiques.

LX. — *De la bâtardise.*

Il déploie une très-grande sévérité contre *la bâtardise, pour réprimer le vice et le scandale*. Il veut qu'on ôte aux *bâtards des rois* le rang de *princes*, qu'ils n'avaient jamais eu avant le règne actuel, et aux *bâtards des princes* le nom, les armes et le rang de *gentilshommes*.

LXI. — *Religion et Eglise.*

Dans un vaste tableau (525), où tous les traits ne sont qu'indiqués, Fénelon propose toutes ses vues au sujet de la religion et de l'Eglise. Ce tableau embrasse une multitude de questions ; il serait impossible d'en donner le précis ; on ne pourrait en détacher une seule proposition sans affaiblir l'effet de toutes les autres, parce qu'elles s'enchaînent mutuellement, comme les corollaires d'une démonstration géométrique. Il faut parcourir le tableau tout entier, pour se faire une juste idée de la manière dont Fénelon avait embrassé ce sujet important, qui appartient en même temps à la doctrine, à la discipline, à l'histoire, à la politique et à la jurisprudence. Ce qu'on doit le plus y admirer, c'est l'exacte

(520) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre VII, n° V.

(521) Cette forme a été autorisée en Provence jusqu'à la révolution.

(522) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre VII, n° VI.

(523) L'abbé Fleury observait avec raison « qu'en France, dès le temps de Charlemagne, les assemblées de la nation, quoique fréquentes et ordinaires, ne se faisaient que pour donner conseil au roi, *et que lui seul décidait. (Discours sur les libertés de l'Eglise gallicane.)*

(524) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre VII, n° VII.

(525) *Voyez les Pièces justificatives* du livre VII, n° VIII.

précision avec laquelle il fixe les droits, les limites et les rapports de sa puissance spirituelle et temporelle.

LXII. — *De l'ordre judiciaire. Conseillers d'État. Maîtres des requêtes. Des parlements. Premiers présidents et procureurs généraux. Présidiaux, bailliages. Suppression des justices féodales. Suppression de différents tribunaux. Bureau de jurisprudence.*

Un objet non moins important, celui de l'ordre judiciaire (526), n'avait point échappé à la prévoyance de Fénelon, et on sera étonné de la multitude des idées qui auraient pu paraître hardies et hasardées dans son siècle, et dont l'expérience a consacré la sagesse, l'utilité et la nécessité.

Il commence par déterminer les droits, les fonctions et les devoirs du chancelier de France, sur cette classe de magistrats qui sont immédiatement placés sous ses yeux, et qui exercent la portion du pouvoir judiciaire que le souverain s'est réservée.

Fénelon désire que les charges *de maîtres des requêtes ne soient plus le prix de l'argent et qu'elles soient confiées à des magistrats choisis dans tous les tribunaux du royaume.*

Il veut que, *selon l'ancien usage, on envoie de temps en temps des conseillers d'État dans les provinces pour réformer les abus.*

Quant aux parlements, Fénelon voulait qu'on amenât *peu à peu* la suppression de la *paulette;* qu'on diminuât le nombre des charges de magistrature; *que les offices de judicature fussent à vie sur la tête de juges intègres et suffisamment instruits; que les enfants succédassent à leurs pères lorsqu'ils s'en montreraient dignes, et qu'on leur affectât des gages sur les fonds publics.*

Au reste, dit Fénelon, *peu de lois; lois assez claires pour éviter les difficultés sur les testaments, sur les contrats de mariage, sur les ventes et échanges, sur les emprisonnements et décrets; enfin, peu de dispositions libres.*

Il recommande la plus grande attention dans le choix des *premiers présidents et procureurs généraux*, et la préférence *en faveur des nobles à mérite égal.* Il exige pour tous les principaux offices de la magistrature l'âge de quarante ans et au delà.

Point de *présidiaux;* leurs droits attribués aux *bailliages.*

Nulle *justice féodale* aux seigneurs particuliers, ni au roi dans les villages de ses terres; leur conserver la *justice de police*, *les honneurs* de paroisse, et les droits de chasse; tout le reste attribué aux *bailliages.* Régler les droits de chasse entre les seigneurs et les vassaux.

Plus de grand conseil, plus de cour des aides, plus de trésoriers de France, plus d'élus.

Établissement d'un bureau de jurisconsultes choisis, auprès du chancelier de France, pour revoir et corriger toutes les coutumes, pour abréger la procédure, pour retrancher les procureurs.

LXIII. — *Suppression des intendants.*

Les *états provinciaux* dispenseraient de la nécessité des *intendants* pour l'administration des provinces. Des *missi dominici* seulement de temps en temps.

LXIV. — *Du commerce. Banquiers. Droits d'entrée et de sortie. Liberté du commerce. Tarif. Manufactures, monts-de-piété. Luxe. Marine.*

On sera surtout frappé des vues étendues que Fénelon avait sur le *commerce* (527) dans un temps où ce que l'on appelle aujourd'hui la *science économique* n'était ni connue ni même soupçonnée.

Pour prévenir l'*usure*, il croit que le moyen le plus efficace serait de réserver le commerce de l'argent à des banquiers bien famés et autorisés. Il propose une espèce de tribunal de confiance et de censure, pour fixer, autant qu'il sera possible, la distinction si difficile et si délicate dans une multitude de cas particuliers entre le *gain d'usure* et le *gain de vraie mercature.*

Il renvoie aux états généraux et provinciaux à décider s'il faut abandonner *les droits d'entrée et de sortie hors du royaume.*

Il regarde la France comme assez riche si elle vend bien ses blés, huiles, vins, toiles... Il ne craint point que les Anglais et les Hollandais puissent balancer de si grands avantages par leurs épiceries et d'autres marchandises de fantaisie; mais il laisse à cet égard une entière liberté.

Un *tarif* constant, uniforme et modéré, pour que les étrangers n'éprouvent ni chicane ni vexation.

Etablir des manufactures pour faire mieux que les étrangers, sans exclusion de leurs ouvrages; et des *monts-de-piété* pour ceux qui voudront commercer, et qui n'ont pas des fonds d'avance.

Fénelon recommande avec soin de s'opposer aux progrès du luxe, qui s'introduisait déjà dans toutes les classes de la société, *et qui ruine encore plus de familles qu'il n'enrichit de marchands de modes.*

Voici l'analyse du dixième tableau :

« Marine médiocre (528), sans chercher à l'élever à un degré peu proportionné aux besoins d'un Etat à qui il ne convient pas d'entreprendre seul des guerres maritimes contre des puissances qui y mettent toutes leurs forces.

« Favoriser les relations de commerce avec les Hollandais, qui peuvent se contenter d'un bénéfice plus modéré que toute autre nation, par leur travail, par leur austère frugalité, par l'habitude où ils sont d'employer peu de matelots sur leurs vaisseaux, par la bonne police de leurs associations de commerce, et par la

(526) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre VII, n° IX.

(527) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre VII, n° X.

(528) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre VII, n° XI.

multitude de leurs bâtiments pour le fret des marchandises.

« Régler le code des prises, et faciliter le commerce de port à port.

« Permettre à tout étranger de venir habiter en France, et y jouir de tous les priviléges des regnicoles, en déclarant leur intention au greffe du bailliage royal, sur le certificat de vie et de mœurs qu'il apporterait, et le serment qu'il prêterait. »

On voit que ces tableaux n'offrent que les résultats d'une longue suite de réflexions sur le gouvernement, sur les avantages et les inconvénients des institutions existantes, sur la manière de les perfectionner, et de remédier aux abus qui pouvaient s'y être introduits.

LXV. — *Réflexions sur les plans de Fénelon.*

Rien sans doute ne serait plus facile que de s'élever contre un grand nombre de dispositions proposées dans un plan aussi étendu, et de censurer avec amertume, par les motifs les plus opposés, et dans des vues absolument contraires, l'ensemble et les détails du système politique de Fénelon. L'expérience a pu nous donner, depuis quelques années, bien des lumières qui manquaient à nos pères, et qui nous manquaient à nous-mêmes.

Mais, pour en juger sainement, et pour être, je ne dis pas impartial, mais exactement juste, il faudrait se transporter au temps où vivait Fénelon; il faudrait se rappeler que, lorsqu'il proposait des *états généraux* et des *états provinciaux*, Louis XIV vivait encore; que l'autorité royale était dans toute sa force; que la France était accoutumée à des idées d'ordre et de soumission, qui ne laissaient entrevoir aucune disposition à l'indépendance et à l'anarchie; que le souvenir des troubles où les maximes républicaines des calvinistes avaient plongé la France pendant tant d'années, n'était point encore entièrement effacé; que toutes les idées de religion et de morale dominaient encore dans toutes les classes de la société; que l'éducation publique et particulière était tout à la fois chrétienne et monarchique; qu'enfin l'esprit public n'était pas perverti par les doctrines impies et séditieuses qui n'ont commencé à se propager en France que vers le milieu du XVIII[e] siècle.

On doit aussi observer que l'exécution des plans de Fénelon devait être l'ouvrage d'un prince qui arrivait au trône dans toute la force et la maturité de l'âge; d'un prince éprouvé par le malheur et les contradictions, qui se voyait déjà environné de toute la considération que de grandes vertus et de grands talents auraient ajoutée à l'éclat et à la puissance du trône; qui se serait vu secondé par l'opinion publique; dont la fermeté bien connue aurait écarté les grands obstacles et les petites intrigues, et dont les ministres auraient été les hommes les plus vertueux et les plus éclairés de la nation. Quelle force un concours aussi rare d'hommes, de moyens et de circonstances, n'aurait-il pas donné à la puissance souveraine, inspirée par un ardent amour de l'ordre et de la justice !

Enfin il est essentiel de remarquer et de se ressouvenir que la forme que Fénelon proposait pour la composition des *états généraux* ne laissait point à redouter le déchaînement de ces passions haineuses qui ont déchiré la France et mis en pièces la monarchie.

Si, malgré toutes ces considérations, qu'il est peut-être plus facile de rejeter avec humeur que de discuter avec une entière impartialité, le sentiment toujours présent des grands malheurs qui ont suivi des essais dangereux, portait nos lecteurs à penser que Fénelon s'était laissé entraîner au mouvement de son cœur et à la séduction d'une imagination trop confiante, nous ne chercherions point à combattre cette espèce de méfiance assez excusable à une génération à peine échappée aux plus terribles convulsions; nous ne chercherions pas même à établir, par le parallèle affligeant des temps et des personnes, que ce qui pouvait être tenté avec succès par le duc de Bourgogne, devait nécessairement renverser le trône à une époque bien différente. Nous nous bornerions seulement à représenter aux censeurs trop sévères, qu'au moment où Fénelon s'abandonnait à ses vertueuses illusions, il n'était peut-être personne en France, à l'exception du duc de Bourgogne et de son précepteur, qui eût seulement l'idée de s'occuper du soulagement du peuple. Il nous semble qu'un sentiment aussi estimable doit suffire pour mériter la reconnaissance publique à l'homme qui manifestait des intentions si bienfaisantes.

Si de ces considérations générales nous passons à l'examen des détails du plan de Fénelon, on sera du moins forcé de reconnaître qu'il renferme sur l'administration publique des vues bien plus étendues qu'il n'appartenait au temps où il écrivait.

Ce qu'il dit sur le commerce et sur la juste liberté que le gouvernement doit lui accorder, sans chercher à intervenir dans toutes ses opérations par une influence indirecte et des réglements oppressifs, a été depuis hautement proclamé par tous les bons esprits et même adopté assez généralement.

Les changements qu'il proposait dans la magistrature ne tendaient qu'à la suppression d'un grand nombre de places inutiles que le malheur des temps et les besoins d'argent, bien plus que l'intérêt des peuples, avaient forcé de créer.

L'établissement des *états provinciaux* était sollicité par l'opinion publique, quelques années avant la révolution, avec une ardeur qui indiquait tous les avantages que l'on aurait pu en retirer, en les modifiant avec sagesse.

L'expérience de tous les bienfaits que le Languedoc recueillait de son administration avait laissé une profonde impression dans l'esprit de Fénelon, et c'est ce qui le faisait insister constamment à proposer les Etats de Languedoc pour modèle des *états provinciaux ;* il fallait en effet que la constitution de cette province eût en elle-même un principe actif d'ordre et d'amélioration, puisque les progrès successifs et rapides de la prospérité du Languedoc frappaient tous les regards et exci-

taient la jalousie des provinces voisines. Les administrateurs du Languedoc pouvaient dire avec confiance à leurs détracteurs : *Venez, voyez et jugez.*

L'établissement des *états provinciaux* aurait probablement dispensé Fénelon de recourir à l'essai si terrible et si dangereux des *Etats généraux*. Les *états provinciaux* suffisaient pour procurer au gouvernement tous les secours, tous les moyens de force, de crédit et de prospérité qu'il pouvait désirer; et sans doute il aurait hésité à mettre en présence du trône une puissance formidable, dont les moindres mouvements devaient produire des effets terribles.

Quant à ce qui regarde les ministres de la religion, leur juridiction, l'exercice de leurs fonctions, leur soumission à la puissance publique, l'indépendance du ministère purement spirituel, il est impossible de s'exprimer avec plus d'exactitude et de désintéressement. On voit également qu'il reconnaissait l'obligation incontestable où était le clergé, de contribuer aux charges de l'Etat sur ses revenus. Fénelon n'était pas éloigné de rétablir l'ancien usage des élections canoniques, en combinant la forme avec la juste influence qui doit appartenir au souverain, sur le choix des premiers membres du premier corps de l'Etat.

On ne manquera pas de se récrier sur la grande faveur que Fénelon paraît accorder au préjugé de la naissance; mais il pensait comme Montesquieu a depuis pensé et écrit, qu'il ne peut exister de monarchie sans noblesse; il vivait dans une monarchie où la noblesse était établie, et il travaillait pour un monarque.

Ce qu'il y aurait de plus raisonnable à dire, c'est que Fénelon aurait peut-être renoncé lui-même à l'exécution d'une partie de ses plans, si la Providence l'eût placé à la tête du gouvernement. Rien n'est en effet plus différent de former des plans dans la solitude de ses pensées, dans le silence de son cabinet, où l'esprit ne voit que ce qui est utile et raisonnable, où le cœur n'éprouve que des sentiments vertueux et s'abandonne avec douceur à la passion du bonheur public, ou bien de soumettre à l'exécution toutes ces brillantes théories. C'est alors qu'on est arrêté à chaque pas par toutes les contradictions que suscitent les intérêts et les passions des hommes, contradictions qu'on néglige trop souvent de faire entrer dans ses calculs; et c'est de là, pour me servir d'une expression très-familière à Fénelon, que viennent tant de *mécomptes* qui affligent si souvent le cœur des gens de bien et déconcertent leurs généreux efforts.

LXVI. — *Mort de M. le duc de Bourgogne.*

Mais tandis que Fénelon préparait le bonheur d'une nouvelle génération, la mort, qui trompe aussi souvent dans cette vie passagère les espérances de la vertu que les folles pensées de l'ambition, était prête à frapper le duc de Bourgogne.

En parcourant ces monuments précieux où l'âme de Fénelon et celle de son jeune élève semblent respirer tout entières, j'aimais à fixer mes regards et ma pensée sur ces caractères tracés par des mains pures et vertueuses. J'y retrouvais à chaque ligne ce respect profond de la religion, si favorable à l'autorité des rois, si utile à l'intérêt des peuples, si nécessaire à l'harmonie des sociétés; ces mouvements de deux cœurs passionnés pour la félicité des hommes, ces pensées généreuses, cette bonté éclairée, qui annonçaient à la France un gouvernement paternel, dont la fermeté aurait été tempérée par l'ordre, la justice et la douceur; je croyais déjà voir le siècle du bonheur succéder au siècle de la gloire..... Mais j'ai senti ces papiers s'échapper de mes mains; de tristes souvenirs ont obscurci ces images si douces et si consolantes. Quatre-vingts ans s'étaient à peine écoulés depuis la mort de Fénelon et du duc de Bourgogne, et des hommes sacriléges ont démoli jusqu'aux fondements le temple antique et vénérable où Fénelon célébrait les mystères de la religion, ont renversé l'autel qui reçut tant de fois ses vœux pour le bonheur de la France, ont brisé la chaire où il fit entendre sa voix! La paix des morts a été violée; un même jour a vu disperser la cendre des rois qui dormaient dans le silence des voûtes antiques, et des pontifes (529) qui reposaient à l'ombre du sanctuaire..... DIEU SEUL EST GRAND, DIEU SEUL EST ETERNEL........

Il n'y avait pas trois mois que Fénelon avait rédigé les *plans* de gouvernement dont nous venons de donner le précis qu'une maladie terrible, imprévue, inexplicable, enleva, dans le court espace de quelques jours, le duc et la duchesse de Bourgogne, et le duc de Bretagne leur fils aîné (530). On aurait pu croire, avant les événements dont nous avons été nous-mêmes témoins, que jamais une plus grande catastrophe n'avait porté le deuil dans le palais des rois.

Ainsi périt à la fleur de son âge (531) un prince dont la mort fit couler les larmes de toute la France, et dont le nom n'est encore prononcé, après un siècle entier, qu'avec l'expression de la douleur, de l'amour et de la vénération.

« Quel amour du bien! quel dépouillement de soi-même! quelles recherches! quels fruits! quelle pureté d'objet! oserais-je le dire, quels effets de la Divinité dans cette âme candide, simple, forte, qui, autant qu'il est donné à l'homme ici-bas, en avait conservé l'image! Grand Dieu! quel spectacle vous donnâtes en lui! et que n'est-il permis encore d'en relever des parties si secrètes et si sublimes, qu'il n'y a que vous qui puissiez les donner et en connaître tout le prix! quelle imitation de

(529) Voyez les *Pièces justificatives* du livre VIII, n° III, sur la découverte récente des restes de Fénelon.

(530) La duchesse de Bourgogne mourut le 12 février, le duc de Bourgogne le 18 février, et le duc de Bretagne le 8 mars 1712.

(531) M. le duc de Bourgogne n'avait que vingt-neuf ans.

Jésus-Christ sur la croix! on ne dit pas seulement à l'égard de la mort et des souffrances; son âme s'éleva bien au-dessus. Quel surcroît de détachement! quels vifs élans d'actions de grâces d'être préservé du sceptre et du compte qu'il en faut rendre! quelle soumission, et combien parfaite! quel ardent amour de Dieu! quel perçant regard sur son néant et ses péchés! quelle magnifique idée de l'infinie miséricorde! quelle religieuse et humble crainte! quelle tempérée confiance! quelle sage paix! quelles lectures! quelles prières continuelles! quel ardent désir des derniers sacrements! quel profond recueillement! quelle invisible patience! quelle douceur! quelle constante bonté pour tout ce qui l'approchait! quelle charité pure qui le pressait d'aller à Dieu! la France enfin tomba sous ce dernier châtiment! Dieu lui montra un prince qu'elle ne méritait pas; la terre n'en était pas digne; il était mûr déjà pour l'éternité. » (*Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 363.)

Tels sont les accents lamentables que le désespoir et la douleur arrachaient à un homme du monde, témoin de ce triste événement; c'était dans la solitude, dans ses papiers, uniques et secrets dépositaires de ses sentiments et de ses regrets, que M. de Saint-Simon cherchait à soulager son âme oppressée, en peignant le duc de Bourgogne sous des traits si purs et si attachants. Voilà ce que pensait de ce prince un homme connu par son inflexible rigidité, et qui craignait tellement de flatter, que souvent il était injuste.

On doit nous pardonner de nous être étendu avec un intérêt douloureux sur ce triste sujet. La vie et la mort du duc de Bourgogne ont été la vie et la mort de Fénelon.

Les mêmes lettres qui apprirent à Fénelon que madame la duchesse de Bourgogne n'était plus, lui apprenaient que la vie du jeune prince lui-même était menacée; il paraît que, dès le premier moment, Fénelon prévit qu'on avait tout à craindre; il connaissait cette âme passionnée, ce cœur profondément sensible, ce caractère mélancolique, inaccessible aux vaines distractions d'un monde qu'il méprisait, et qui ne trouvait de charme et de consolation que dans le funeste plaisir de se nourrir de sa douleur.

LXVII. — *Lettre de Fénelon*, 15 *février* 1712. (Manuscrits.)

Fénelon laisse percer sa vive inquiétude dans cette lettre si courte. « Je suis consterné de la maladie de M. le Dauphin; *il y a déjà quelque temps que je crains pour lui un sort funeste*. Si Dieu n'est plus en fureur contre la France, il reviendra; mais si la fureur de Dieu n'est point apaisée, *il y a tout à craindre pour sa vie*. Je ne puis rien demander; je tremble sans qu'il me soit permis de prier. Mandez-moi la suite de sa maladie; vous savez comme je m'y intéresse; hélas! hélas! Seigneur, regardez-nous en pitié. »

Quelques symptômes un peu moins alarmants firent descendre une lueur d'espérance dans le cœur de Fénelon. « Je commence à espérer, » écrivait-il le 16 février, « que M. le Dauphin ne mourra point; mais il me reste au fond du cœur une secrète appréhension que Dieu ne soit pas apaisé contre la France. Il y a longtemps qu'il frappe, comme dit le prophète, et sa fureur n'est point apaisée. » (Manuscrits.)

Le duc de Chevreuse, trop porté à se flatter par cette sorte de confiance que des demi-connaissances en médecine (532) inspirent quelquefois aux gens du monde, avait achevé de rassurer son ami sur l'état du jeune prince; à cet espoir consolant, Fénelon renaît lui-même à la vie, et dans l'enchantement d'une si douce illusion, il s'occupe avec une sollicitude paternelle à verser dans le cœur du duc de Bourgogne les tendres et religieuses consolations que sa douleur demandait.

« On ne peut être plus touché que je ne suis de la perte que le P. P. vient de faire, et de la vive douleur qu'on dit qu'il en ressent; je suis fort alarmé pour sa santé; elle est faible et délicate; rien n'est plus précieux pour l'Eglise, pour l'Etat, pour tous les gens de bien. Je prie et fais prier Dieu pour le repos de l'âme de la princesse, pour la santé et pour la consolation du prince. Vous connaissez son tempérament; il est très-vif et un peu mélancolique. Je crains qu'il ne soit saisi d'une douleur profonde et d'une tristesse qui tourne sa piété en dégoût, en noirceur et en scrupule. Il faut profiter de ce qui est arrivé de triste pour le tourner vers une piété simple, courageuse, et d'usage pour sa place. Dieu a ses desseins; il faut les suivre; il faut soutenir, soulager, consoler, encourager son cœur désolé.... J'espère qu'au bout de quelques jours sa santé se rétablira, et que Dieu lui donnera, malgré sa juste douleur, la force de rentrer dans les besoins très-pressants de l'Etat. » (*Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 18 février 1712. Manuscrits.)

Fénelon envoyait en même temps au duc de Chevreuse un écrit que nous copions sur le manuscrit original de la main de Fénelon; il l'invitait à le mettre sous les yeux du jeune prince, lorsqu'il serait en état d'entendre la voix douce et puissante de la religion.

LXVIII. — *Consolations religieuses de Fénelon au duc de Bourgogne*. (Manuscrits.)

J'ai prié et je prierai; je fais même prier pour la princesse que nous avons perdue. Dieu sait si le prince est oublié. Il me semble que je le vois dans l'état où saint Augustin se dépeint lui-même (533) : *Mon cœur est obscurci par la douleur; tout ce que je vois me*

(532) M. de Chevreuse, toujours tranquille, toujours espérant, toujours voyant tout en beau, essaya de prouver par ses raisonnements de physique et de médecine, qu'il y avait plus à espérer qu'à craindre, avec une tranquillité qui m'excéda. » (*Mém. de Saint-Simon*, t. Ier, p. 351.

(533) Quo dolore contenebratum est cor meum, et quidquid aspiciebam, mors erat, et erat mihi paterna domus mira infelicitas. Expetebant eum undique oculi mei, et non dabatur mihi, et oderam omnia,

retrace l'image de la mort. La maison paternelle me rappelle sans cesse ma douleur et mon malheur. Tout ce qui m'était doux, quand je pouvais le partager avec celle que j'aimais, me devient un supplice depuis que je l'ai perdue. Mes yeux la cherchent partout, et ne la trouvent nulle part. Tout ce que je vois m'est en horreur, parce que je ne la vois point. Quand elle vivait, quelque part que je fusse sans elle, tout me disait : Vous l'allez voir : rien ne me le dit plus. Je ne trouve de douceur que dans mes larmes : elles me tiennent lieu de ce qu'elle m'était lorsqu'elle vivait. Je suis malheureux, et on l'est dès qu'on livre son cœur à l'amour des choses qui passent; on est déchiré quand on vient à les perdre; c'est alors qu'on sent tout son malheur. J'étais loin de m'en former une idée avant de l'avoir éprouvé. Je ne puis soutenir le poids de mon cœur déchiré et ensanglanté, et je ne sais où le reposer.

« Ce n'est pas tout que de n'aimer que ce qu'on doit aimer. Dieu jaloux veut qu'on ne l'aime que pour lui, et de son amour (534). *Il nous défend de nous attacher aux objets de nos affections jusqu'à en faire une partie de nous-mêmes, de peur que notre cœur ne soit trop cruellement flétri et déchiré, lorsque nous en sommes séparés.*

« Tout ce qu'on aime le plus légitimement ici-bas nous prépare une sensible douleur, parce qu'il est de nature à nous être bientôt enlevé. Nous ne devons point aimer ce qui nous est le plus cher, plus que nous-mêmes : or, nous ne devons nous aimer nous-mêmes que pour Dieu. Dieu n'afflige que par amour; il est le Dieu de toute consolation; il essuie les larmes qu'il fait répandre; il fait trouver en lui tout ce qu'on croit perdu; il sauve la personne que la prospérité mondaine avait séduite, et il détache celle qui n'était pas assez détachée. »

Au moment même où Fénelon adressait ces paroles d'amour et de religion au duc de Bourgogne, ce prince venait de rendre le dernier soupir. Cet écrit est daté du 18 février 1712, et le prince était mort le même jour à neuf heures du matin. En apprenant cette horrible nouvelle, Fénelon laissa échapper ces seuls mots : *Tous mes liens sont rompus.... Rien ne m'attache plus à la terre....* Il fut plusieurs jours dans un état d'accablement et de dégoût de la vie qui alarma ses amis les plus chers ; ce ne fut que le 27 février, huit jours après avoir appris la mort du duc de Bourgogne, qu'il eut la force d'écrire au duc de Chevreuse cette lettre déchirante, qui peint avec tant de vérité les douleurs de son âme.

LXIX. — *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 27 février.* 1712. (Manusc.)

« Hélas ! mon bon duc, Dieu nous a ôté toute notre espérance pour l'Eglise et pour l'Etat. Il a formé ce jeune prince, il l'a orné ; il l'a préparé pour les plus grands biens ; il l'a montré au monde, et aussitôt il l'a détruit. Je suis saisi d'horreur et malade de saisissement sans maladie ; en pleurant le prince mort, qui me déchire le cœur, je suis alarmé pour les vivants. Ma tendresse m'alarme pour vous et pour le *bon duc* (M. de Beauvilliers) ; de plus je crains pour le roi ; sa conservation est infiniment importante. On n'a jamais tant dû désirer et acheter la paix. Que serait-ce si nous allions tomber dans les orages d'une minorité, sans mère régente, avec une guerre accablante au dehors, tout épuisé, poussé à bout? De plus, le roi est malheureusement trop âgé pour pouvoir compter qu'il verra son successeur en âge de gouverner d'abord après lui. *Quand même on serait assez heureux pour éviter une minorité selon la loi, c'est-à-dire au-dessus de quatorze ans, il serait impossible d'éviter une minorité réelle où un enfant ne fait que prêter son nom au plus fort.* Il n'y a aucun remède entièrement sûr contre les dangers de cet état des affaires. Mais si la prudence humaine peut faire quelque chose d'utile, c'est de profiter dès demain, à la hâte, de tous les moments pour établir un gouvernement et une éducation du jeune prince, qui se trouve déjà affermi, si par malheur le roi vient à nous manquer. Son honneur, sa gloire, son amour pour la maison royale et pour ses peuples, enfin, sa conscience exigent rigoureusement de lui qu'il prenne toutes les sûretés que la sagesse humaine peut prendre à cet égard. Ce serait exposer au plus horrible péril l'Etat et l'Eglise même, que de n'être pas occupé de cette affaire capitale de préférence à toutes les autres. C'est là-dessus qu'il faut tâcher de persuader par les instruments convenables madame de Maintenon et tous les ministres, pour les réunir, afin qu'ils fassent les derniers efforts auprès du roi. Il y aurait des réflexions infinies à faire là-dessus; mais vous les ferez mieux que moi : je n'en ai ni le temps ni la force. Je prie Dieu qu'il vous inspire ; jamais nous n'en eûmes un si grand besoin. »

« *P. S.* On m'a dit que madame la duchesse de Chevreuse a été malade. J'en suis bien en peine. O mon Dieu ! que la vraie amitié cause de douleurs ! »

Ce n'était qu'avec un ami tel que le duc de Chevreuse, que Fénelon osait s'abandonner à toute l'étendue de sa douleur et de son inquiétude sur le sort de la France. Il paraît qu'il s'était prescrit de renfermer au-dedans de lui-même toutes les émotions de son âme si cruellement déchirée ; du moins c'est ce qu'on croit apercevoir par une réponse très-courte et très-mesurée qu'il fit à la marquise de Lambert, avec laquelle il en-

quia non haberent eum, nec jam dicere poterant. Ecce veniet, sicut cum viveret, quando absens erat. Solus fletus erat dulcis mihi, et successerat amico meo in deliciis animi mei. Miser eram, et miser est omnis animus vinctus amicitia rerum mortalium, et dilaniatur, cum eas amittit, et tunc sentit miseriam, qua miser est, et antequam amittat eas. Portabam enim conscissam et quasi cruentam animam meam, impatientem à me portari, et ubi eam ponerem non inveniebam. (S. Aug., *Confess.*, lib. IV, c. 4 et seq.)

(534) Et ideo non eis amore agglutinetur, neque velut animi sui membra faciat quod fit amando, ne cum resecari cœperint, cum cruciatu ac tabe fœdent. (S. Aug., *De lib. arb.*, lib. I, cap. 15.)

tretenait une correspondance de goût et d'estime. « Dieu pense, Madame, tout autrement que les hommes. Il détruit ce qu'il semblait avoir formé tout exprès pour sa gloire; il nous punit, nous le méritons. Je serai le reste de ma vie, Madame, avec le zèle et le respect... »

LXX. — *Lettre de Fénelon au P. Martineau*, 1712.

Peu de temps après la mort du duc de Bourgogne, le P. Martineau, Jésuite, confesseur du jeune prince, et qui avait rempli auprès de lui les pénibles devoirs de son ministère dans ses derniers moments, publia un éloge historique de ses *vertus* (535). Il s'était adressé à Fénelon, pour en obtenir des détails et des faits, qui auraient rendu sans doute ce monument encore plus digne de celui dont on voulait honorer la mémoire. Mais l'âme de Fénelon était trop accablée pour se livrer à un travail qui aurait si cruellement renouvelé le sentiment d'un malheur irréparable. Il ne craignit point d'avouer franchement sa faiblesse. « Je ne me sens point capable maintenant de faire la recherche des faits que vous voudriez recueillir. Je ne saurais assez louer votre zèle et la bonté de votre cœur; mais le courage me manque pour me livrer à un travail dont je désire passionnément l'exécution. Le malheur qui nous afflige a fait une si forte impresssion sur moi, que ma santé en souffre beaucoup. Tout ce qui éveille ma peine me met dans une espèce d'émotion fiévreuse. Je dois m'humilier de cette faiblesse... Il y avait d'ailleurs si longtemps que je vivais loin du prince, que je n'ai pu être témoin d'aucun des faits arrivés dans un âge mûr, où il pouvait édifier le monde. »

Nous sommes porté à croire que des considérations encore plus importantes ne permettaient pas à Fénelon de révéler tout ce qu'il aurait pu dire sur un pareil sujet. Il n'était pas seulement arrêté par le contraste qu'aurait pu offrir le caractère d'un prince, qui, sans descendre de son rang, avait su se montrer encore plus religieux que les hommes les plus religieux, « avec les dispositions d'un monde déjà si corrompu et si soulevé contre le joug de la religion, que le spectacle des grandes vertus ne faisait que l'étonner, le décourager et l'aigrir. (*Lettre de Fénelon au P. Martineau.*) »

Mais la véritable difficulté eût été pour Fénelon de rendre compte au public des maximes politiques qu'il avait inculquées au duc de Bourgogne. C'était sous ce point de vue que l'instituteur d'un tel prince aurait dû représenter son élève à la nation qui le pleurait et qui avait placé toutes ses espérances de bonheur dans le disciple de Mentor. Eh! comment Fénelon aurait-il pu rappeler, en présence de Louis XIV qui existait encore, les mêmes maximes qui l'avaient si vivement aigri contre l'auteur du *Télémaque ?* C'est ce qu'il fait assez entendre dans sa réponse au P. Martineau : « M. le duc de Beauvilliers peut vous aider beaucoup plus que moi; ses conseils seront bons, tant sur la recherche des faits que sur leur choix, et sur la manière de les mettre en œuvre. Vous jugez bien qu'il y a de grandes observations à faire là-dessus:

> Periculosæ plenum opus aleæ
> Tractas. »
> (HORAT. *Carmina*, l. II, od. 1.)

Vous connaissez le monde et sa maligne critique.

Le véritable éloge du duc de Bourgogne se serait trouvé dans les instructions et dans les leçons, quelquefois sévères, que Fénelon lui avait si souvent adressées. C'était surtout dans les lettres où le jeune prince montrait une si tendre reconnaissance, une confiance si docile et si respectueuse à la voix paternelle qui l'avertissait de ses fautes, qu'on aurait conçu pour ce jeune prince la juste admiration que méritait un si grand caractère. Mais Fénelon pouvait-il révéler au public le secret d'une correspondance intime, entretenue pendant tant d'années à l'insu de Louis XIV? La vertu et la sagesse des conseils de Fénelon auraient-elles pu le justifier dans l'esprit de ce monarque prévenu et abusé? Heureusement la postérité a recueilli ces monuments précieux; et s'ils n'ont pas servi, comme on aurait dû l'espérer, à l'instruction de la génération qui a succédé au duc de Bourgogne, ils subsisteront toujours comme un monument aussi honorable pour la mémoire de l'instituteur que pour celle de l'élève.

Si Fénelon eût jamais été inspiré par les vues d'ambition que ses ennemis et ses envieux s'étaient plu à lui supposer pour l'écarter de la cour, on aurait dû croire qu'en voyant tous ses projets et toutes ses espérances ensevelis dans le tombeau du duc de Bourgogne, il n'aurait eu d'autre pensée que celle d'achever sa tranquille et honorable carrière, au milieu des amis dont il était environné, et d'un peuple adorateur de ses vertus.

Mais ce serait mal connaître Fénelon que de croire qu'une âme telle que la sienne pût être un seul moment étrangère au salut de son pays et au bonheur de ces concitoyens. C'est lorsque Fénelon ne peut plus être soupçonné d'aucun intérêt personnel, que nous le voyons occupé, avec le même zèle et la même sollicitude, de la pensée du bien public. Cet effort généreux, dans l'oppression même d'une douleur accablante, nous paraît le dévouement le plus héroïque d'un cœur qui ne respirait que pour sa religion et sa patrie.

Dans une de ses lettres au duc de Chevreuse, écrite environ trois semaines après la mort du duc de Bourgogne, on le voit déjà porter avec inquiétude ses regards sur l'avenir effrayant que l'état de la cour, de la famille royale et du royaume présageait à la France.

C'est dans ces circonstances critiques qu'il exige du duc de Beauvilliers d'oser vaincre sa répugnance pour aborder madame de Maintenon sur un sujet si délicat et si important; il lui rappelle les anciens procédés de madame de Maintenon, et les services qu'elle lui avait rendus, pour lui faire oublier les

(535) Cet ouvrage parut en 1712, sous le titre de *Recueil des vertus de M. le duc de Bourgogne*, in-12.

trop justes sujets de mécontentement qu'elle lui avait donnés dans des temps plus récents. Il ne cherche point à lui faire illusion sur les défauts qu'on pouvait reprocher à madame de Maintenon : la sincérité avec laquelle il s'explique sur quelques parties de son caractère, laisse apercevoir qu'en engageant M. de Beauvilliers à faire les premiers pas vers elle, il se bornait à désirer qu'elle ne fût pas un obstacle, sans oser espérer qu'elle pût offrir un concours très-utile et très-actif sur des objets d'un si grave intérêt. Ce portrait abrégé de madame de Maintenon annonce que Fénelon avait su l'observer et l'étudier pendant son séjour à la cour; mais il savait aussi qu'on ne pouvait arriver jusqu'au roi que par elle. Si nous en croyons M. de Saint-Simon, « vouloir et faire sur les choses intérieures, et qui, par leur nature, pouvaient s'amener de loin, par degrés, avec adresse, fut toujours pour madame de Maintenon une seule et même chose. » (*Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, Suppl., p. 203.)

LXXI. — *Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse*, 8 *mars* 1712.

Fénelon écrivit donc au duc de Chevreuse pour représenter de sa part au duc de Beauvilliers, tout ce qu'il devait à sa patrie et aux enfants du prince qu'ils pleuraient. « Je donnerais ma vie, non-seulement pour l'Etat, mais encore pour les enfants (536) de notre très-cher prince, *qui est encore plus avant dans mon cœur que pendant sa vie*. Je croirais que le *bon duc* (M. de Beauvilliers) ferait bien d'aller voir madame de Maintenon, et de lui parler à cœur ouvert, indépendamment du refroidissement passé. *Il pourrait lui faire entendre qu'il ne s'agit d'aucun intérêt direct ni indirect*, mais de la sûreté de l'Etat, du repos et de la conservation du roi, de sa gloire et de sa conscience, puisqu'il doit, autant qu'il le peut, pourvoir à l'avenir. Ensuite il pourrait lui dire toutes ses principales vues, et concerter avec elle ce qu'il dirait au roi. *Je ne propose point ceci sur l'espérance qu'elle soit l'instrument de Dieu pour faire de grands biens; je ne crains que trop qu'elle sera occupée des jalousies, des délicatesses, des ombrages, des aversions, des dépits et des finesses de femme. Je ne crains que trop qu'elle n'entrera que dans des partis faibles, superficiels, flatteurs, pour endormir le roi et pour éblouir le public, sans aucune proportion avec les besoins de l'Etat;* mais enfin Dieu se plaît à se servir de tout. Il faut au moins tâcher d'apaiser madame de Maintenon, afin qu'elle n'empêche pas les résolutions les plus nécessaires; le *bon duc* lui doit même ces égards dans cette conjoncture unique, après toutes les choses qu'elle a faites autrefois pour son avancement. »

Fénelon, craignant aussi qu'une fausse modestie ne portât le duc de Chevreuse à se refuser d'entrer dans les mesures à prendre pour le salut public, ajoute : « Si on fait un conseil de régence, vous seriez coupable, devant Dieu et devant les hommes, si vous refusiez d'en être. Vous vous trouvez le plus ancien duc d'âge et de rang qui puisse secourir l'Etat; vous savez tout ce que les autres ignorent; vous devez infiniment au roi et à la maison royale. Vous devez encore plus à notre cher prince mort et à ses deux enfants que vous ne deviez à lui vivant et en pleine prospérité. Vos soins et vos négociations ne seraient rien en comparaison du poids de votre suffrage dans un corps ignorant et faible; il faut se sacrifier sans ménagement. Vous manquerez à Dieu, si, par votre scrupuleuse modestie ou humilité à contre-temps, vous prenez un autre parti. » (*Ibid.*, Manuscr.)

LXXII. — *Papiers de M. le duc de Bourgogne.*

Nous voyons, dans cette même lettre, que Fénelon était inquiet sur sa correspondance avec le duc de Bourgogne. On a pu remarquer qu'il s'y était exprimé avec une grande sincérité sur une multitude d'objets. Cette correspondance seule devait infiniment déplaire à Louis XIV; elle lui offrait la conviction qu'il avait inutilement cherché à rompre les liens qui unissaient si tendrement son petit-fils et l'archevêque de Cambrai. « N'y aurait-il point dans les papiers de notre très-cher prince quelque écrit de moi? n'y aurait-il point de mes lettres que je lui écrivais pendant le siége de Lille? Le roi a-t-il tous les papiers du P. P.? »

Parmi ces papiers, il en était un surtout qui pouvait causer un juste sujet d'inquiétude à Fénelon, par l'impression qu'il devait naturellement produire sur l'esprit de Louis XIV Si ce prince avait été si profondément blessé des maximes générales du *Télémaque*, comment ne se serait-il pas cru encore plus offensé en lisant le manuscrit des *Directions pour la conscience d'un roi;* il aurait cru y trouver à chaque ligne la censure de son amour du faste, de cette passion de la gloire, de cette ambition des conquêtes, de ces usurpations injustes, de ce goût des plaisirs, de cette complaisance à l'adulation, et de cette ivresse du pouvoir absolu qu'il avait en effet trop laissé apercevoir dans les premières années de son règne, mais dont ses ennemis mêmes n'auraient dû se ressouvenir que pour admirer le courage avec lequel il avait su triompher de tous ses penchants.

Heureusement ce manuscrit n'était point resté entre les mains du duc de Bourgogne; le jeune prince n'avait voulu conserver des écrits de son précepteur que ceux qui avaient pour objet de l'avertir de ses torts et de ses défauts, ou de lui rappeler les principes d'honneur, de justice et de vertu qu'il devait porter sur le trône. Il avait eu la sage attention de brûler, ou de laisser en dépôt à M. de Beauvilliers tous les autres écrits de Fénelon qui auraient pu déplaire au roi son grand-père, si quelque malheur imprévu les faisait tomber entre ses mains; c'est ainsi que le ma-

(536) Le duc de Bourgogne avait laissé deux fils, le duc de Bretagne et le duc d'Anjou; mais le duc de Bretagne mourut le 8 mars 1712, jour même de la date de cette lettre.

nuscrit des *Directions pour la conscicnce d'un roi* fut conservé fidèlement par M. de Beauvilliers, et ensuite remis par sa veuve au marquis de Fénelon (537).

LXXIII. — *Lettre de madame de Maintenon au duc de Beauvilliers, à Saint-Cyr*, 15 *mars* 1712. (Manuscrits.)

L'événement justifia la prévoyance du duc de Bourgogne. Aussitôt que ce prince eut les yeux fermés, Louis XIV ordonna qu'on lui remit à lui-même tous les papiers qui se trouvaient dans sa cassette, et il en fit un examen curieux et inquiet. M. de Beauvilliers, instruit de cet ordre, s'adressa à madame de Maintenon pour réclamer ses écrits et ceux de l'archevêque de Cambrai. Madame de Maintenon lui répondit (538) : « Pour vous mettre l'esprit en repos, j'ai tiré des copies de tous vos écrits, et je vous renvoie tout, sans exception. *On vous aurait gardé le secret;* mais il peut arriver des occasions qui découvrent tout : nous venons d'en faire une triste expérience. *Je voulais vous renvoyer tout ce qui s'y est trouvé de vous et de M. de Cambrai; mais le roi a voulu le brûler lui-même. Je vous avoue que j'y ai eu un grand regret, car jamais on ne peut écrire rien de si beau et de si bon; et si le prince que nous pleurons a eu quelques défauts, ce n'est pas pour avoir reçu des conseils trop timides, ni qu'on l'ait trop flatté. On peut dire que ceux qui vont droit ne sont jamais confus.* »

C'est ainsi que madame de Maintenon rend enfin une justice tardive à Fénelon. Cet aveu est d'autant plus remarquable, qu'il vient d'une femme autrefois son amie, devenue ensuite son ennemie; et l'on sait assez que lorsqu'un de ces sentiments succède à l'autre, on s'irrite encore plus contre l'objet de sa prévention, pour se justifier à soi-même ses propres variations.

On voit que madame de Maintenon affecte dans cette lettre une grande estime pour la franchise courageuse de Fénelon, et de grands regrets sur la perte des écrits que Louis XIV venait de brûler. Il est difficile de juger jusqu'à quel point ces regrets furent sincères.

Fénelon avait fait sentir au duc de Chevreuse (538*) combien il était à désirer que le duc de Beauvilliers se rapprochât de madame de Maintenon, pour disposer le roi à adopter, de son vivant, toutes les mesures propres à prévenir les malheurs qui devaient suivre sa mort. Il ne se flattait pas, sans doute, que madame de Maintenon (539) « agît ni par grâce, ni même avec une certaine force de prudence élevée; mais il désirait qu'on pût s'en servir, comme Dieu se sert des plus faibles instruments, au moins pour empêcher de certains malheurs. »

Il exhortait M. de Beauvilliers à tâcher de lui persuader (540) « que ce n'était point en épargnant chaque jour au roi la vue de quelques détails épineux affligeants, qu'on travaillerait solidement à le soulager et à le conserver; que les épines renaîtraient sur ses pas à toutes les heures; qu'il ne pouvait se soulager qu'en s'exécutant d'abord à toute rigueur. »

Fénelon, bien convaincu de l'insurmontable prévention de madame de Maintenon contre lui, demandait à M. de Beauvilliers de le sacrifier lui-même, pour ne laisser aucun ombrage sur leurs rapports d'estime, de confiance et d'opinions. Il exigeait de lui qu'il déclarât nettement à madame de Maintenon (541) « qu'il lui parlait sans intérêt, ni pour lui ni pour ses amis, sans prévention et sans cabale; que, pour ses sentiments de religion, il n'en voulait avoir d'autres que ceux du Saint-Siége; qu'il ne tenait à rien d'extraordinaire, et qu'il aurait horreur de ses amis mêmes, s'il apercevait en eux quelque entêtement, ou artifice ou goût de nouveautés. »

LXXIV. — *Disposition de madame de Maintenon.*

M. de Beauvilliers eut en effet un entretien particulier avec madame de Maintenon : il parut satisfait de ses dispositions et de son désir de concourir avec lui pour inspirer au roi les mesures plus convenables aux circonstances. La lettre de madame de Maintenon, que nous avons rapportée, paraissait en effet annoncer de sa part un retour à ses anciens sentiments de goût et d'estime pour cet homme vertueux. Elle n'avait d'ailleurs plus rien à redouter de son ascendant sur le duc de Bourgogne, qui n'existait plus; et il était assez naturel que, dans l'état de trouble, de douleur et de consternation où tant de catastrophes venaient de plonger le roi, la famille royale et la cour, elle eût désiré sincèrement de renouer avec un ancien ami, dont la piété, la droiture et la modération ne s'étaient jamais démenties. Elle se trouvait elle-même isolée, inquiète, incertaine, affligée du présent, tourmentée de l'avenir, et fatiguée de ce poids incompréhensible de dégoût et d'ennui qui dévorait cette existence si enviée. Elle avait perdu l'évêque de Chartres; elle était mécontente du cardinal de Noailles, et elle n'était pas encore entièrement livrée à l'évêque de Meaux (depuis cardinal de Bissy). Elle voyait le roi appesanti par l'âge, attristé par le malheur, privé de l'aimable distraction que le mouvement, la gaieté, les grâces, la complaisance et la douce séduction de madame la duchesse de Bourgogne apportaient au cours uniforme de ses journées, et au sérieux de son caractère. Le maréchal de Villeroi, élevé avec Louis XIV, et qu'une longue habitude lui rendait d'autant plus agréable, qu'il n'a-

(537) Nous avons déjà rapporté comment ce manuscrit a été imprimé vers 1734. (*Voyez* ci-après, note 600, col. 735.)

(538) Nous avons cette réponse de la main de madame de Maintenon. Les premières lignes sont effacées; mais elles se trouvent rétablies dans une copie que nous avons également de la main du duc de Chevreuse.

(538*) Par sa lettre du 8 mars 1712. (Manuscrits.)

(539) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre VII, n° XII.

(540) *Ibid.*

(541) *Ibid.*

vait pas à en redouter cette supériorité d'esprit, souvent plus fatigante que nécessaire à un roi dans l'intimité de la société, aurait pu faire une utile diversion à ces longues soirées que madame de Maintenon ne pouvait plus remplir, malgré tout l'intérêt de sa conversation; mais le maréchal avait cru punir Louis XIV de lui avoir ôté le commandement des armées, en s'éloignant de la cour, et en n'y paraissant plus que très-rarement.

Enfin, madame de Maintenon savait, mieux que personne, que le roi avait toujours eu autant de goût que d'estime pour M. de Beauvilliers; elle avait même éprouvé que l'opinion qu'il avait de sa fidélité et de sa probité avait résisté à ses insinuations et à ses attaques, pendant les discussions orageuses du quiétisme. Il n'est donc pas étonnant que, dans le premier moment, madame de Maintenon ait été assez portée à se réunir à M. de Beauvilliers, et à entrer dans ses vues, pour le présent et pour l'avenir.

Le duc de Chevreuse s'empressa d'instruire Fénelon de cet heureux début, et l'invita, au nom de M. de Beauvilliers, à lui communiquer ses idées, pour travailler sur un plan suivi.

LXXV. — *Nouveaux Mémoires politiques de Fénelon.*

C'est à cette occasion que Fénelon rédigea plusieurs Mémoires, que nous avons écrits de sa main, et qui peuvent aujourd'hui être rendus publics, sans danger et sans inconvénient. Nous croyons qu'ils inspireront un grand intérêt par le nom de leur auteur, et par l'importance des matières qui en font l'objet (542).

Lorsque Fénelon s'était occupé, au mois de novembre 1711, de tracer un plan de gouvernement pour le duc de Bourgogne, il n'était question que d'établir les formes et les bases d'une bonne administration; la succession au trône était assurée; elle arrivait paisiblement et directement à un prince, parvenu, malgré sa jeunesse, à une maturité de raison et à un degré de considération, qui ajoutaient encore plus de force et d'autorité à la puissance souveraine; il ne s'agissait que de lui inspirer toutes les bonnes et vertueuses pensées : l'intention de les réaliser était dans son cœur, et tous les moyens d'exécution auraient été dans sa main.

Mais, dans le court intervalle du mois de novembre 1711 au mois de mars 1712, tout avait changé de face; les destinées de la France ne reposaient plus que sur la tête d'un vieillard de soixante-quatorze ans et d'un enfant de deux ans.

Il était contre toute vraisemblance que Louis XIV pût vivre encore assez longtemps pour épargner à la France les agitations et les inquiétudes d'une minorité.

Dans le cours ordinaire des choses, la régence était dévolue au duc de Berri, oncle du jeune roi. Ce prince, qui ne mourut qu'en 1714, existait à l'époque où Fénelon écrivait ses Mémoires.

C'est ce qui rendait encore la situation des affaires plus critique. Le droit du duc de Berri au titre de régent était aussi incontestable que ses moyens pour en remplir les fonctions étaient bornés et même entièrement nuls. Ce prince, qu'on n'avait jamais pu appliquer à aucune occupation sérieuse, réunissait au défaut d'instruction, de talents et d'aptitude, une extrême faiblesse de caractère; il était entièrement asservi aux caprices, aux emportements, aux passions violentes et honteuses de sa femme, fille du duc d'Orléans, et accusée par la voix publique de vivre avec son père dans un commerce monstrueux. Donner au duc de Berri la régence, avec une autorité absolue et indépendante, c'était la donner à la duchesse de Berri, ou plutôt au duc d'Orléans son père.

Malheureusement ce prince se trouvait alors lui-même accablé sous le poids des imputations les plus atroces. La France entière, consternée de la mort rapide et imprévue d'un jeune prince qui était devenu les délices de la nation; d'une princesse enlevée à la fleur de son âge, et chère à toute la cour par sa bonté, ses grâces et ses agréments; d'un fils porté au tombeau le même jour que son père et sa mère, accusait le duc d'Orléans d'avoir préparé des malheurs d'un genre si extraordinaire, et qui ne laissaient plus entre le trône et lui qu'un enfant prêt à rendre le dernier soupir.

Telles étaient les sombres pensées qu'offraient à tous les esprits ces images lugubres de mort, de crime et de poison.

Une impression bien différente de celle qu'a pu faire éprouver la lecture des premiers Mémoires se fait sentir en lisant les Mémoires dont nous allons rendre compte. Lorsque Fénelon traçait un plan de gouvernement au duc de Bourgogne, tout lui offrait l'image et l'espérance de la paix, de l'ordre, de la justice, de la sagesse et du bonheur; mais en ce moment tout lui offre la perspective effrayante des plus grands malheurs pour la France : une guerre désastreuse, une paix incertaine, des finances épuisées, la nation accablée d'impôts, la nécessité inévitable de la banqueroute, un roi près de descendre dans le tombeau, un enfant de deux ans appelé à lui succéder, une minorité orageuse, un régent incapable de gouverner, et asservi à une femme coupable, la possibilité d'une guerre civile, des sectaires inquiets et turbulents, un grand crime à venger, difficile à constater, dangereux à punir : telle était l'analyse du premier Mémoire de Fénelon, intitulé *Le roi* (543).

LXXVI. — *Conseil de régence.*

Dans une pareille crise, une seule ressource se présente à Fénelon : c'est l'établissement

(542) Nous avons placé ces Mémoires parmi les *Pièces justificatives* du livre VII, sous les nos XII, XIII, XIV.

(543) Voyez les *Pièces justificatives* du livre VII, n° XII.

prématuré d'un *conseil de régence*, mis en activité par Louis XIV lui-même de son vivant. « Il n'en serait pas moins le maître de tout, » observe Fénelon; « il accoutumerait toute la nation à se soumettre à ce conseil; il éprouverait chaque conseiller, il les unirait, les redresserait, et affermirait son œuvre. S'il faut, le lendemain de sa mort, commencer une chose qui est devenue si extraordinaire, elle sera d'abord renversée. Depuis longtemps la nation n'est plus accoutumée qu'à la volonté absolue d'un seul maître; tout le monde courra au nouveau régent. Il ne faut pas perdre un moment pour faire établir ce conseil. L'étonnement du spectacle, le cri public, la crainte d'un dernier malheur, peuvent ébranler; mais si, sous prétexte de n'affliger pas le roi, on attend qu'il rentre dans son train ordinaire, on n'obtiendra rien; ***il n'y a aucun jour où on ne soit menacé, ou d'une mort naturelle et soudaine, ou d'un accident fâcheux*** »

Mais, en proposant ses idées sur la composition de ce conseil, Fénelon se sent tout à coup arrêté par une considération qui semble l'effrayer lui-même, et qu'il n'a ni la faiblesse de dissimuler ni la force d'écarter (544) : « ***Si on met dans le conseil de régence N....*** (le duc d'Orléans), ***on livre l'Etat et le jeune prince à celui qui est soupçonné de la plus noire scélératesse ; si on l'exclut pour ce soupçon, on prépare le renversement de ce conseil, qui paraîtra fondé sur une horrible calomnie contre un petit-fils de France.*** »

Pour adoucir cette exclusion, Fénelon propose d'exclure en même temps les autres princes du sang (545) : tous les princes légitimés, tous les princes étrangers, qui s'arrogent la prétention de ne pas regarder le roi comme leur souverain; il veut enfin qu'on ne donne au duc de Berri, régent, que la simple présidence, avec sa voix comptée comme celle des autres, et pour conclure à la pluralité des suffrages.

Fénelon indique, dans un Mémoire séparé, qu'il convient « de mettre dans le conseil de régence des prélats recommandables par leur naissance ou leur vertu, ou leur réputation de capacité, soutenue de droiture. Les prélats sont le premier corps de l'Etat et les premiers seigneurs de la nation. Il importe de donner cette forme solennelle à un conseil qui aura tant de besoin d'autorité, et dont la puissance pourra être si contestée. De plus, il s'agira souvent des matières de religion, que les prélats doivent soutenir. Enfin, ce serait les dégrader que de les exclure de cette assemblée. »

Au reste, Fénelon ne se dissimule pas « que l'établissement de ce conseil (546) de régence peut faire craindre de terribles inconvénients; mais dans l'état présent on ne peut plus rien faire que de très-imparfait, et il serait encore pis de ne rien faire. On ne peut point se contenter de précautions ordinaires et médiocres. »

Dans un troisième Mémoire (547), il fait connaître ses sentiments sur l'éducation de l'enfant encore au berceau, qu'un instant pouvait placer sur le trône; il indique les différentes personnes qui lui paraissaient les plus dignes de ces difficiles et délicates fonctions. Nous observerons à ce sujet que, parmi les différents évêques que Fénelon propose pour précepteurs, il ne parle point de celui (548) que son heureuse destinée devait conduire à cette place, et élever ensuite au rang de premier ministre; il insiste « pour qu'on nomme immédiatement le gouverneur, le précepteur et les autres personnes attachées à l'éducation. Il ne s'agit point d'attendre l'âge ordinaire; le cas n'est que trop singulier. Le roi peut manquer tout à coup; il faut mettre pendant sa vie cette machine en train, et l'avoir affermie avant qu'il puisse manquer. On peut laisser l'enfant dans les mains des femmes, et lui donner des hommes qui iront le voir tous les jours, qui l'accoutumeront à eux, et qui commenceront insensiblement son éducation. »

LXXVII. — *Du duc d'Orléans.*

Le quatrième Mémoire (549) de Fénelon est peut-être le monument le plus effrayant que puissent offrir les annales de l'histoire; il avertit à jamais les princes du prix qu'ils doivent attacher à une bonne réputation, et que l'opinion publique se venge toujours cruellement à leur égard, du mépris qu'ils montrent pour l'opinion publique. Quand on voit un prince tel que le duc d'Orléans, naturellement humain et généreux, doué de toutes les qualités aimables qui concilient les cœurs et les affections; un prince qui ne se permit jamais un acte de rigueur; qui dédaigna de se venger de ses ennemis et de ses calomniateurs, aussitôt qu'il en eut le pouvoir; qui porta même la clémence à un degré très-remarquable; lorsqu'on voit un tel prince accusé, par toute une nation, des crimes les plus lâches et les plus atroces, on est d'abord tenté d'attribuer un pareil déchaînement aux manœuvres profondes de la haine et de l'ambition. Cependant, il est certain que le duc d'Orléans n'avait point d'ennemis; son seul, son plus dangereux ennemi, était lui-même; s'il fut injustement accusé, il ne dut s'en prendre qu'à lui seul. On le jugea tel qu'il affectait de se montrer; en refusant de croire à la vertu et à la probité, il mérita qu'on doutât de sa vertu et de sa probité, et, comme le dit Fénelon, ***il rendit croyable tout ce qu'on a le plus de peine à croire.***

Il fallait que les horribles soupçons qui ac-

(544) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre VII, n° XIII.

(545) Presque tous ceux qui existaient alors étaient mineurs.

(546) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre VII, n° XIII.

(547) *Ibid.*, n° XIV.

(548) Le cardinal de Fleury.

(549) Ce Mémoire est intitulé : *Recherche de....* Fénelon n'ose achever; il craint de souiller sa plume en indiquant la nature du crime.

cusaient le duc d'Orléans du plus grand des crimes, fussent bien généralement répandus, et offrissent tous les caractères de la vraisemblance, pour avoir pu rendre nécessaires les terribles précautions conseillées dans ce Mémoire.

Ni Fénelon, ni le duc de Beauvilliers, ni le duc de Chevreuse n'étaient prévenus contre ce prince. On voit même, dans les *Mémoires de Saint-Simon*, qu'ils l'avaient servi utilement auprès du duc de Bourgogne, dans un temps où une intrigue imprudente en Espagne avait déjà jeté sur lui le soupçon d'un grand attentat. C'était le généreux intérêt du duc de Bourgogne qui l'avait alors garanti de l'indignation de Louis XIV, du courroux du premier Dauphin, du juste ressentiment de Philippe V, et des insinuations plus dangereuses encore de madame de Maintenon et de la princesse des Ursins. Le duc d'Orléans, touché des vertus de Fénelon, du charme et de l'agrément de son esprit, frappé de la supériorité de son génie, entretenait même avec lui une correspondance intéressante sur les objets les plus sublimes de la religion et de la philosophie.

Ce n'était donc que malgré leur penchant naturel que Fénelon et ses amis se voyaient, pour ainsi dire, entraînés par la clameur universelle à le présumer coupable. Le Mémoire de Fénelon peint la pénible anxiété d'un esprit qui n'ose croire ni à l'innocence, ni au crime, et qui s'épouvante lui-même de la nécessité de sonder ces affreux mystères. Chaque ligne de ce Mémoire excite dans l'esprit du lecteur une espèce d'effroi involontaire sur cet amas de soupçons atroces et de suppositions horribles, que le cri universel d'un peuple égaré par la douleur semble élever contre des personnages si augustes par leur naissance et leur rang.

« Ce serait une grande injustice, » dit Fénelon, « et un grand malheur, que de soupçonner, sur des imaginations populaires, sans un solide fondement.

« S'il n'est pas coupable, on prépare à pure perte une guerre civile, en le tenant pour suspect et en l'excluant.

« S'il est coupable, il est capital de mettre en sûreté la vie du roi, et du jeune prince, qui est à toute heure en péril.

« S'il n'est pas coupable, et s'il est bien intentionné, il serait convenable de le traiter avec confiance, et de l'engager par honneur.

« Ce qui me frappe, est que sa fille (la duchesse de Berri), qui est dans l'irréligion la plus impudente, dit-on, ne saurait y être sans lui, et qu'étant instruit de tout ce qu'on dit de monstrueux de leur commerce, il n'en passe pas moins sa vie seul avec elle. *Cette irréligion, ce mépris de toute diffamation, cet abandon à une si étrange personne, semblent rendre croyable tout ce qu'on a le plus de peine à croire. Il est ambitieux et curieux de l'avenir.*

« Il y a des crimes qu'on ne peut jamais s'assurer de prouver judiciairement, qu'après l'entière instruction du procès. Il est terrible de commencer celui-ci dans l'incertitude.

« La preuve est encore bien plus difficile contre une personne d'un si haut rang. Qui est-ce qui ne craindra point de succomber dans une si odieuse accusation ?

« Chacun craindra une prompte mort du roi, ou une indulgence de sa part pour sauver l'honneur de la maison royale. Chacun craindra un ressentiment éternel de cette maison. Les espérances de récompenses ou de protection ne sont nullement proportionnées à de telles craintes ; dès qu'on viendra à chercher les témoins en détail, chacun reculera.

« Si par malheur le crime était vérifié, ferait-on mourir avec infamie un petit-fils de France, qui peut parvenir bientôt par droit de succession à la couronne ? Pourrait-on avec sûreté le tenir en prison perpétuelle ? n'en sortirait-il point quand son gendre et sa fille auraient l'autorité ?

« Supposé même qu'on eût la force de le déclarer exclu de la succession, quelles guerres n'y aurait-il pas à craindre, si le cas arrivait ? De plus on ne pourrait pas exclure son fils qui est innocent. Que n'y aurait-il pas à craindre du père du roi, lequel père aurait été exclu avec infamie de la royauté ?

« Toute recherche, ou molle, ou superficielle, ou rigoureuse, et sans un entier succès pour achever de le perdre, produirait à pure perte des maux infinis. D'un côté, il serait implacable sur une recherche infamante ; de l'autre, il serait triomphant, sur ce qu'on n'aurait pas pu le vaincre. Il serait exclu de la régence, et il en aurait néanmoins toute l'autorité effective sous le nom de son gendre, qu'il gouvernerait par sa fille.

« *Il ne faut point compter sur l'indignation publique ; l'horreur du spectacle récent excite cette indignation ; elle se ralentira tous les jours. Un petit-fils de France, calomnié si horriblement, et sans preuves claires, exciterait bientôt une autre indignation. De plus, les mœurs présentes de la nation jettent chacun dans la plus violente tentation de s'attacher au plus fort par toutes sortes de bassesses, de lâchetés, de noirceurs et de trahisons.*

« Ce prince, s'il était poussé à bout, trouverait de grandes ressources par la faiblesse présente, par le déclin d'un règne près de finir, par son esprit violent, quoique léger, par ses grands revenus, par l'appui de son gendre, par l'irréligion de lui et de sa fille, par les conseils affreux qui ne lui manqueraient pas.

« Si on l'exclut du conseil de régence, il paraîtra que le roi le tient pour suspect. Cette exclusion sera regardée par là comme très-flétrissante. En ce cas, son intérêt est qu'on fasse une recherche où l'on succombe ; alors il reviendra après la mort du roi contre cette exclusion flétrissante et calomnieuse. Il n'en faut pas tant, quand on est le plus fort, pour renverser ce qui paraît odieux et irrégulier.

« Dans la recherche, on ne pourrait guère découvrir le crime de N..... sans trouver que

sa fille a été complice de son action; en ce cas, que ferait-on d'elle? Elle peut devenir reine; sa condamnation pourrait mettre M. le duc de Berri, devenu roi, hors d'état d'avoir jamais des enfants.

« Si le jeune Dauphin venait à manquer après un éclat si horrible, le roi d'Espagne voudrait venir en France pour monter sur le trône, et les Espagnols pourraient bien refuser de recevoir en sa place M. le duc de Berri, gouverné par cette fille et par ce beau-père qui leur est si odieux.

« En ce cas, il y aurait facilement une guerre entre les deux frères. Le roi d'Espagne, suivant les conseils de la reine son épouse et de la nation espagnole, soutiendrait que la renonciation de feu Monseigneur et de feu M. le Dauphin était aussi nulle que celle de la reine Marie-Thérèse d'Espagne; ils voudraient réunir les deux monarchies, pour ne tomber pas dans des mains si odieuses et si diffamées.

« Malgré toutes ces raisons de ne point faire une recherche avec éclat, je voudrais qu'on en fît une très-secrète, pour assurer la vie du roi et du jeune prince, supposé qu'on trouve des indices qui méritent cet approfondissement; mais le secret est également difficile et absolument nécessaire.

« Ne pourrait-on point examiner en grand secret le chimiste de ce prince, et voir le détail des drogues qu'il a composées? il faudrait en prendre, et en faire des expériences sur des criminels condamnés à mort.

« Si par malheur le prince est coupable, et s'il voit qu'on ne veut rien approfondir, que n'osera-t-il point entreprendre. » (Manuscrits.)

Ce Mémoire de Fénelon ne fait que trop connaître jusqu'à quel point l'opinion publique était déclarée contre le duc d'Orléans.

LXXVIII. — *Situation de Louis XIV.*

Quelle devait être la douloureuse perplexité de Louis XIV au récit de tant d'horreurs? les cris de l'indignation populaire avaient retenti jusqu'à son trône; toutes les accusations étaient sous ses yeux; les rapports des médecins auxquels il se confiait le plus attestaient le crime, et toutes les bouches nommaient le coupable. Quelle situation pour un roi si longtemps heureux! Il se voyait seul dans son palais désert et abandonné; la nombreuse postérité dont il s'était vu environné avait disparu, et la solitude de ses vastes appartements n'était plus animée que par la présence d'un faible enfant luttant contre la mort. A peine arrêtait-il en ce moment sa pensée sur l'existence insignifiante du duc de Berri; un pareil appui ne pouvait ni assurer sa couronne ni consoler son cœur. A ces images de mort et de deuil, à la crise alarmante où se trouvait la France au dedans et au dehors, à toutes les incertitudes non moins cruelles d'un avenir prochain se joignait la profonde émotion d'une âme qui n'ose ni croire, ni douter, ni pardonner, ni punir. Ce roi si noble, si honnête, dont tous les sentiments étaient si généreux et si délicats, était condamné à n'entendre parler que de poisons et d'infamies; et c'était un prince même de son sang, le mari de sa fille, et sa petite-fille, qu'on lui dénonçait comme les auteurs de tant d'attentats!

Jamais peut-être Louis XIV n'a mieux montré la grandeur de son caractère que dans ces affreux moments; seul il opposa la conviction de son âme vertueuse aux injustes clameurs de la calomnie; il ne put croire son sang souillé de tant de crimes. Il jugea mieux son neveu que ne l'avait jugé la cour, Paris et la France entière. Louis XIV, qui d'un seul trait avait peint avec tant de justesse et d'énergie le duc d'Orléans, en l'appelant *un fanfaron de vices*, sentit qu'il était plus fait pour les imaginer que pour les commettre. En se refusant à le croire coupable, il ne voulut pas même paraître le soupçonner; il ne changea rien à son accueil et à ses bontés pour lui en présence de sa cour, ni dans l'intérieur de sa société. Son exemple avertit la cour de se taire, et détrompa la prévention populaire; la postérité équitable a confirmé le jugement de Louis XIV, seul contre tous ses contemporains.

On voit par les Mémoires dont nous venons de rendre compte, que le principal expédient proposé par Fénelon, pour prévenir les troubles de la minorité, pour suppléer à l'incapacité du duc de Berri, et pour mettre un frein à l'audace du duc d'Orléans, était la formation d'un conseil de régence; mais ce conseil n'aurait pu atteindre l'objet qu'on se proposait, qu'autant qu'il aurait été mis en activité par Louis XIV lui-même, et déjà en possession des rênes du gouvernement, au moment où ce monarque aurait eu les yeux fermés.

Il est impossible de savoir si cette barrière, plus ou moins solidement établie, eût été assez forte pour garantir un pouvoir précaire et passager contre les invasions d'un prince aussi audacieux que le duc d'Orléans.

Il est permis de présumer que la longue obéissance dont la nation avait contracté l'habitude, les principes de soumission dans lesquels tous les ordres de la magistrature étaient nourris et entretenus depuis soixante ans, le caractère de réserve et de modération qui formait l'esprit du clergé, les préventions même du public contre les mœurs et la licence du duc d'Orléans, auraient pu laisser encore régner Louis XIV après sa mort, et maintenir une institution protégée par son nom.

D'un autre côté, on peut croire avec autant de vraisemblance qu'un prince habile et adroit, qui n'avait entre le trône et lui qu'un enfant, aurait eu de grands moyens pour corrompre, diviser et renverser ces faibles dépositaires d'un pouvoir momentané, « surtout dans un temps où, » comme l'observait Fénelon, « les mœurs de la nation jetaient chacun dans la plus violente tentation de s'attacher au plus fort par toutes sortes de bassesses, de lâchetés, de noirceurs et de trahisons. »

Ce sont là de ces questions problématiques

sur lesquelles on peut faire valoir, avec un égal succès, des raisons et des objections également plausibles. Elles ne sont ordinairement résolues que par l'événement, et par un concours de circonstances qui échappent à la prévoyance humaine.

Fénelon avait fait passer ces *Mémoires* aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers; ils sont datés, dans le manuscrit original, du 15 mars 1712, et il paraît qu'ils étaient déjà parvenus au duc de Chevreuse, lorsqu'il écrivait à Fénelon le 24 mars suivant : « M. de Beauvilliers a suivi votre avis; il a parlé à madame de Maintenon, et il l'a trouvée bien intentionnée. » (Manuscrits.)

Mais nous ignorons jusqu'à quel point cette négociation fut suivie; elle devait nécessairement rencontrer de grandes difficultés dans le caractère de Louis XIV, et dans celui de madame de Maintenon. Il est au moins très-douteux qu'on eût jamais pu faire consentir Louis XIV à partager, de son vivant, avec un conseil de régence, l'autorité absolue qu'il avait contractée depuis si longtemps dans sa main. Fénelon semblait avoir prévu que ce serait de ce côté-là que viendrait le plus grand obstacle; il s'était en vain efforcé de l'écarter, ou plutôt de l'éluder, en faisant observer dans son Mémoire « que le roi n'en serait pas moins le maître de tout; » il se réduisait même à désirer « que, dans le cas où l'on ne pût persuader au roi une chose si nécessaire, on obtînt au moins de lui à toute extrémité d'assembler ce conseil cinq ou six fois l'année. »

Mais le nom seul d'une institution si nouvelle et si extraordinaire devait effaroucher la susceptibilité de Louis XIV sur l'exercice du pouvoir suprême.

Sous d'autres rapports, le caractère de madame de Maintenon ne résistait pas moins que celui de Louis XIV au succès d'un pareil plan. La longue connaissance qu'elle avait eue des maximes de gouvernement de Fénelon, pendant leur ancienne liaison, lui en aurait fait reconnaître l'auteur, d'autant plus facilement qu'elle n'ignorait pas l'abandon de confiance de M. de Beauvilliers en l'archevêque de Cambrai; il n'en fallait pas davantage pour la prévenir, ou du moins pour la refroidir.

On doit même douter que M. de Beauvilliers ait seulement laissé entrevoir à madame de Maintenon le Mémoire sur la formation du conseil de régence, dont un des principaux articles portait l'exclusion formelle des princes légitimés. On connaissait son extrême affection pour le duc du Maine, qu'elle avait élevé si haut, et qu'elle se proposait d'élever encore plus.

D'ailleurs Fénelon jugeait très-bien madame de Maintenon, en la représentant, lorsqu'il s'agissait des grands intérêts de l'État, « livrée à des jalousies, à des délicatesses, à des ombrages, à des aversions, à des dépits, à des finesses de femme ; ne proposant que des partis faibles, superficiels, flatteurs, pour endormir le roi et éblouir le public, sans aucune proportion avec les besoins du moment. » (Manuscrits.)

On voit en effet que, jusqu'à la dernière année de la vie de Louis XIV, elle parut *s'endormir elle-même* sur les suites d'un si grand changement; elle semblait se reposer sur son âge, encore plus avancé que celui du roi, et qui pouvait la dispenser de s'associer à des événements dont elle ne devait pas être témoin; elle s'était préparée dans sa retraite de Saint-Cyr un asile contre toutes les vicissitudes de la fortune; elle consentait d'avance à s'y laisser oublier, parce qu'elle était bien sûre qu'on consentirait à l'oublier, par un juste égard pour sa vieillesse, pour sa modération, et pour le nom de Louis XIV.

D'ailleurs, les événements rendirent bientôt inutiles toutes les pensées, tous les conseils, et toutes les vues de cette société d'hommes vertueux qui n'existaient, qui ne respiraient que pour la gloire de la religion et le bien de leur patrie. Le duc de Chevreuse mourut cette même année 1712. Le duc de Beauvilliers, toujours inconsolable de la mort du duc de Bourgogne, frappé dans ses affections les plus chères par la perte de ses fils qu'il vit mourir avant lui, entièrement détaché du monde et de la cour, depuis que ce qui faisait à ses yeux le plus bel ornement du monde et de la cour n'existait plus, ne fit que traîner une existence languissante, et mourut le 31 août 1714. Fénelon ne lui survécut que quatre mois.

Depuis la mort du duc de Chevreuse, toutes les pensées de Fénelon durent se renfermer en lui-même. Tous les papiers qui nous restent de lui, depuis cette époque, à l'exception de quelques objets de littérature, ne concernent plus que les intérêts de la religion et les affaires de l'Église, qui occupèrent tous ses moments jusqu'à son dernier soupir.

LIVRE HUITIÈME.

Tandis que Fénelon s'employait avec tant de zèle et de sollicitude à détourner, par la salutaire influence de ses conseils, les malheurs qui menaçaient l'Église et l'État, il eut à remplir un devoir d'un genre différent. L'Académie française s'occupait à donner une nouvelle édition de son *Dictionnaire*, et elle chargea M. Dacier, son secrétaire perpétuel, de demander à Fénelon ses vues et ses pensées sur le plan qu'elle devait suivre. Il ne crut pas pouvoir se dispenser de déférer au vœu d'une compagnie célèbre dont il était

membre ; il imagina même de profiter d'une occasion si naturelle pour donner plus d'étendue aux vues de l'Académie, et pour lui proposer un plan utile au progrès des bonnes études, et digne de la gloire littéraire de la nation.

I. — *Lettre de Fénelon à l'Académie française.*

Fénelon se ressouvint peut-être alors des plaisanteries de madame de Maintenon (550), qui paraissait attacher assez peu d'importance aux travaux de l'Académie française. Madame de Maintenon, qui écrivait avec tant de goût et de pureté, sans avoir probablement jamais ouvert le dictionnaire de l'Académie, était peut-être excusable de ne pas apprécier le mérite d'un travail si nécessaire, pour fixer la tradition des usages et des règles consacrés par l'exemple et l'autorité des meilleurs écrivains; mais le public était bien plus injuste que madame de Maintenon, dans les reproches qu'il hasardait quelquefois sur l'espèce de stérilité dont paraissait frappée la première compagnie littéraire du royaume. On oubliait trop légèrement que tous les titres de gloire qui ont honoré les grands hommes sortis de son sein appartenaient en quelque sorte à l'Académie elle-même.

On pouvait en effet, on devait même supposer, que le génie naturel des grands écrivains qui ont jeté tant d'éclat sur le siècle de Louis XIV, avait été puissamment secondé par la noble émulation qu'ils avaient puisée dans une association née, pour ainsi dire, avec Louis XIV, et environnée de sa gloire et de sa protection. Mais la malignité se plaisait à établir un parallèle peu équitable entre les savantes et utiles recherches que deux autres compagnies littéraires publiaient dans leurs Mémoires, et le travail sec et pénible d'un dictionnaire d'autant plus difficile à conduire à sa perfection, que les caprices et la mobilité de l'usage le condamnent sans cesse à subir de nouvelles variations.

Ce fut sans doute pour soutenir le courage de ses estimables collègues, dans cet ingrat emploi de leurs talents, et pour ouvrir à leur zèle une carrière plus vaste et plus utile, que Fénelon proposa à l'Académie un plan dont l'exécution aurait rempli le véritable objet de son institution, et aurait servi peut-être à prévenir les abus et la corruption que l'on a reprochés à la littérature du XVIIIe siècle.

Tel est l'objet de la réponse qu'il adressa à M. Dacier, et qui a été imprimée, depuis sa mort, sous le titre de *Lettre à l'Académie française*.

Cette lettre est restée comme un de nos meilleurs ouvrages classiques, et comme un des plus propres à former le goût, par la sagesse des principes, le choix des exemples et l'application heureuse de toutes les règles qui y sont ou rappelées ou indiquées. Mais Fénelon ne l'avait point écrite pour qu'elle devînt publique; sa modestie ne lui aurait point permis de substituer son autorité à celle de la compagnie littéraire qui rendait un hommage honorable à son goût et à ses lumières. La persuasion où il était qu'il parlait à des collègues et à des amis, dans le secret de la confiance, et avec le seul désir de concourir à leurs vues pour la gloire des lettres, lui donna le droit et le courage de proposer à l'Académie une occupation digne d'elle ; mais, comme il le déclare lui-même, « ce n'est qu'avec la plus grande défiance de ses pensées, et une sincère déférence pour ceux qui daignaient le consulter. »

Il est facile de s'apercevoir, dès les premières lignes de la lettre de Fénelon, qu'il s'était fait sur l'utilité d'un dictionnaire une opinion qu'on trouvera peut-être trop sévère, mais qui paraîtra cependant assez juste à ceux qui n'apportent ni prévention ni enthousiasme dans les objets les plus chers de leurs études et de leurs occupations.

II. — *Du Dictionnaire.*

Il convient que « le Dictionnaire, auquel l'Académie travaille, mérite sans doute qu'on l'achève ; » mais il ne dissimule pas que « l'usage, qui change si souvent pour les langues vivantes, pourra changer ce que ce dictionnaire aura décidé. »

Il croit bien que les Français les plus polis peuvent avoir besoin quelquefois de recourir à ce dictionnaire, par rapport à des termes sur lesquels ils doutent; mais ce qui est remarquable, c'est qu'il fait consister son plus grand mérite dans l'utilité dont il peut être pour les étrangers, curieux de notre langue, ou pour aider à la postérité à expliquer nos meilleurs auteurs, lorsque notre langue aura cessé d'être en usage. C'est à ce sujet qu'il observe avec raison combien nous devons regretter de n'avoir point de dictionnaires grecs et latins faits par les anciens mêmes.

On voit, dès ce début, combien Fénelon désirait que l'Académie ne se renfermât point dans un objet aussi circonscrit et aussi variable qu'un *dictionnaire*, et il l'invite à joindre au *dictionnaire* une *grammaire française*, pour faire remarquer les règles, les exceptions, les étymologies, les sens figurés, l'artifice de toute la langue, et ses variations.

III. — *De la rhétorique.*

Fénelon propose également à l'Académie de joindre à la *grammaire* une *rhétorique ;* mais il observe qu'on doit bien moins traiter cette rhétorique sous la forme d'un système sec et aride de préceptes arbitraires, que sous celle d'un recueil qui rassemblerait tous les plus beaux préceptes d'Aristote, de Cicéron, de Quintilien, de Lucien, de Longin, et avec les textes mêmes de ces auteurs. Ces textes formeraient les principaux ornements de cette rhétorique, et offriraient les plus beaux modèles de l'éloquence. « En ne prenant que la fleur la plus pure de l'antiquité, on ferait un ouvrage court, exquis et délicieux. »

Mais il ne se borne pas à inviter l'Académie

(550) Voyez ci-dessus, col. 112.

française à faire entrer dans le plan de ses travaux le projet d'une *grammaire* et d'une *rhétorique ;* il désire qu'elle s'occupe également du projet d'une *poétique* et d'un *traité sur l'histoire.*

IV. — *De la poétique.*

La partie de cette lettre qui concerne la *poétique*, est peut-être un des morceaux les plus agréables de la littérature française, et les plus propres à former le goût des jeunes gens. On y observe, avec une surprise mêlée d'admiration, combien Fénelon, déjà parvenu à un âge assez avancé, et presque uniquement occupé depuis trente ans des études les plus graves de la religion, et des discussions les plus épineuses de la théologie, était encore rempli de ce goût si pur de la littérature grecque et latine, qui répand tant de charmes sur tous ses écrits, et donne tant de grâce à toutes ses expressions. Il mêle à chacune de ses réflexions sur la poésie quelques vers de Virgile et d'Horace, et jamais on n'en a fait peut-être, dans un ouvrage aussi court, un choix plus heureux et plus abondant. Ce qui frappe surtout, dans ces fragments de Virgile et d'Horace, si bien assortis à son sujet, c'est qu'ils respirent cette sensibilité qui était l'impression dominante de son âme et de toutes ses affections ; c'est toujours son attrait pour les plaisirs purs et innocents de la campagne, et pour le bonheur d'une condition privée; c'est toujours la simplicité des mœurs antiques qu'il fait contraster avec les orages des cours et le tumulte insensé des villes. On ne peut même s'empêcher de sourire de l'aimable dépit avec lequel il dit anathème à ceux qui ne sentent point le charme de ces vers de Virgile :

Fortunate senex, hic, inter flumina nota
Et fontes sacros, frigus captabis opacum.

On voit que Fénelon ne pouvait avoir bonne opinion des cœurs froids et glacés que le spectacle de la nature, dans sa pureté, sa fraîcheur et son innocence, laisse insensibles à ces délicieuses émotions. La complaisance avec laquelle il cite sans cesse Virgile, annonce combien il était pénétré de la perfection inimitable d'un auteur avec lequel il avait tant de conformité, par le goût, l'âme et le caractère.

V. — *De l'histoire.*

Fénelon propose enfin à l'Académie française un projet qui seul aurait pu occuper dignement une compagnie composée de tant d'hommes distingués, celui d'un *traité sur l'histoire.*

« Il y a très-peu d'historiens, » selon lui, « qui soient exempts de grands défauts. L'histoire est néanmoins très-importante ; c'est elle qui nous montre les grands exemples ; qui fait servir les vices mêmes des méchants à l'instruction des bons; qui débrouille les origines, et qui explique par quel chemin les peuples ont passé d'une forme de gouvernement à une autre. Le bon historien n'est d'aucun temps ni d'aucun pays : quoiqu'il aime sa patrie, il ne la flatte jamais en rien ; il évite également le panégyrique et les satires ; il ne mérite d'être cru qu'autant qu'il se borne à dire sans flatterie et sans malignité le bien et le mal. La principale perfection d'une histoire consiste dans l'ordre et l'arrangement. Pour parvenir à ce bel ordre, l'historien doit embrasser et posséder toute son histoire. Il doit la voir tout entière comme d'une seule vue. L'historien, qui a un vrai génie, choisit sur vingt endroits celui où un fait sera mieux placé pour répandre la lumière sur tous les autres. Souvent un fait, montré par avance de loin, débrouille tout ce qu'il prépare ; souvent un autre fait sera mieux dans son jour étant mis en arrière ; en se présentant plus tard il viendra plus à propos pour faire naître d'autres événements. Une circonstance bien choisie, un mot bien rapporté, un geste qui a rapport au génie ou à l'humeur d'un homme, est un trait original et précieux dans l'histoire. Il peut mettre devant les yeux cet homme tout entier. C'est ce que Plutarque et Suétone ont fait parfaitement ; c'est ce qu'on trouve avec plaisir dans le cardinal d'Ossat; vous croyez voir Clément VIII qui lui parle tantôt à cœur ouvert, et tantôt avec réserve. »

Il est sans doute à regretter que l'Académie française n'ait pas suivi le plan si sage et si utile que Fénelon ne lui proposait qu'en obéissant à son invitation. Toutes les parties de ce plan se renfermaient dans le cercle naturel des occupations et des connaissances d'une compagnie littéraire telle que l'Académie française, et s'accordaient avec l'objet de son institution.

VI. — *Dispute des anciens et des modernes.*

Mais le moment n'était pas favorable ; cette compagnie était alors divisée par une question de littérature; la dispute *des anciens et des modernes* commençait à exciter une controverse très-vive et très-animée parmi les gens de lettres. *Les anciens et les modernes* avaient pour partisans et pour adversaires les membres les plus distingués de l'Académie ; et cette question assez frivole produisait des écrits très-passionnés et des animosités réelles.

Les deux partis cherchaient également à s'appuyer du nom et du suffrage de Fénelon. Il n'en épousa aucun ; il se borna à exposer avec impartialité ce qu'il pensait à la gloire *des anciens et des modernes*, sans dissimuler les justes reproches qu'on avait le droit de faire aux uns et aux autres. Il termina même sa lettre à l'Académie française par des réflexions si justes et si sensibles, qu'elles auraient dû rapprocher tous les partis, si l'esprit de parti pouvait jamais entendre le langage de la raison et de la vérité. Sa lettre était adressée directement à M. Dacier, alors secrétaire perpétuel de l'Académie française, et partisan exagéré des *anciens*. Il paraît qu'elle ne ramena point M. Dacier à cette admiration juste et raisonnable qu'il est permis d'avoir pour les grands génies de l'antiquité, sans la transformer en un culte aveugle et superstitieux.

Cette controverse littéraire ne faisait encore que de naître, lorsque Fénelon écrivit sa lettre à l'Académie ; il se flatta que Lamotte, plus modéré par caractère que M. Dacier, entendrait

plus facilement son langage et ses sentiments. Lamotte faisait profession d'avoir autant d'attachement pour la personne de Fénelon, qu'il avait d'estime et de respect pour un prélat aussi distingué dans la république des lettres par ses écrits, qu'il l'était dans l'Église par l'éclat de sa dignité et de ses vertus. Lorsque, après la mort de Fénelon, Lamotte fit imprimer le recueil de ses propres ouvrages, il crut leur donner plus de prix en y faisant entrer cette correspondance avec l'archevêque de Cambrai. Il déclare lui-même dans l'*avis* qu'il plaça à la tête de cette correspondance, *qu'il aimait à se faire honneur devant le public de l'amitié d'un homme si respectable*.

Dans le temps même où l'Académie française consultait Fénelon sur des questions de littérature, un des princes les plus distingués par son esprit, et par un mélange de qualités brillantes et de vices honteux (551), le consultait sur les questions les plus importantes de la philosophie ; car dans ce siècle extraordinaire, la philosophie avait toujours un caractère religieux, et ceux mêmes que leurs passions invitaient à se soustraire au joug importun de la religion, se croyaient obligés de l'interroger et de l'entendre avant que de la condamner.

Cette disposition universelle de tous les esprits n'aurait jamais permis à cette époque d'agiter une question de philosophie, sans l'appuyer sur la base fondamentale de la croyance d'un Dieu ; c'est aussi en ce sens, suivant l'observation d'un auteur moderne (552), « que la religion entre dans toute bonne philosophie, et c'est par cette raison que la philosophie du siècle de Louis XIV fut souvent sublime ; si elle s'égara quelquefois, ce fut presque sans danger, et toujours sans scandale. »

Fénelon s'était occupé dès sa première jeunesse de cette véritable philosophie, appliquée à la religion, qui embrasse dans ses sublimes méditations tout ce qui est digne de fixer l'intelligence humaine depuis l'existence de Dieu jusqu'à la nature de notre âme et ses destinées : questions toujours si attrayantes pour les esprits raisonnables qui aiment à y trouver le fondement et la sanction de toutes les vérités morales. Une âme qui sent et qui réfléchit, ne peut jamais trouver le repos et le bonheur dans les fatigantes agitations du doute et de l'incertitude.

« Cette curiosité est inséparable de la raison humaine, et c'est parce que celle-ci a des bornes et que l'autre n'en a pas. Cette curiosité en elle-même n'est point un mal ; elle tient à ce qu'il y a de plus excellent dans notre nature ; car s'il n'est donné de tout savoir qu'à celui qui a tout fait, l'homme s'en rapproche du moins autant qu'il le peut, en désirant de tout connaître. On sait que ce grand et beau désir a été dans les sages de tous les temps le sentiment de leur noblesse et le pressentiment de leur immortalité.

« Sans doute ce désir qui ne peut être rempli que dans un autre ordre de choses, sera toujours trompé dans celui-ci ; mais du moins nous lui devons ce que nous avons pu acquérir de connaissances spéculatives ; et les illusions qui ont dû s'y mêler sont celles de l'amour-propre, et prouvent seulement que la raison a besoin d'un guide supérieur qui lui trace la carrière hors de laquelle elle ne peut que s'égarer. »

Des motifs moins purs inspirent également un grand intérêt pour ces questions aux esprits déréglés et aux cœurs corrompus. Ils y cherchent, non la lumière, mais les ténèbres, pour échapper aux remords de la conscience et s'étourdir sur leurs erreurs et sur leurs passions.

La plupart des écrits philosophiques de Fénelon n'ont paru qu'après sa mort (553) ; il ne les avait composés que pour répondre à la confiance de ceux qui aimaient à interroger l'âme de Fénelon : une disposition naturelle nous porte toujours à nous confier à ceux dont nous honorons la vertu.

VII. — *Traité de l'Existence de Dieu.*

La première partie de son traité de l'*Existence de Dieu* est la seule qui ait été imprimée de son vivant ; il paraît même par quelques réflexions du P. de Tournemine, dans la préface qu'il plaça à la tête de *la Démonstration de l'existence de Dieu*, que ce fut sans l'aveu de Fénelon. Mais ceux entre les mains de qui elle était tombée, jugèrent que la question étant d'un intérêt si général, et la manière dont cette première partie était traitée étant accessible à l'intelligence du plus grand nombre des hommes, on pouvait être excusable de ne pas attendre le consentement de l'auteur pour en faire jouir le public.

Les deux parties du traité de *l'Existence de Dieu* (554) n'étaient que l'ébauche d'un grand ouvrage, que Fénelon avait entrepris dans sa jeunesse, et qu'il n'acheva pas. Les fonctions qui l'appelèrent à la cour, la controverse du quiétisme, celle du jansénisme, et les devoirs de son ministère, ne lui en laissèrent ni le temps ni la liberté. C'est par cette raison qu'on n'y retrouve point, peut-être, toute l'exactitude et toute la précision qu'il aurait pu lui donner, s'il avait eu l'intention de le rendre public.

Mais malgré l'état d'imperfection où Fénelon l'a laissé, « on y retrouve toujours, » dit M. de la Harpe, « le mérite le plus rare et le plus précieux : celui de joindre naturellement, et par une sorte d'effusion spontanée, le sentiment à la pensée, même en traitant des sujets qui exigent toute la rigueur du raisonnement ; et c'est l'attribut distinctif de la

(551) M. le duc d'Orléans.

(552) M. de la Harpe.

(553) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre VIII, n° I.

(554) C'est au sujet de cet ouvrage de Fénelon que Leibnitz écrivait : « J'ai lu avec plaisir le beau livre de M. de Cambrai sur l'*Existence de Dieu*. Il est fort propre à toucher les esprits, et je voudrais qu'il fît un ouvrage semblable sur l'immortalité de l'âme. S'il avait vu ma *Théodicée*, il aurait peut-être trouvé quelque chose à ajouter à son bel ouvrage. » (*Lettre de Leibnitz à M. de Grimaret*, 1712. *Œuvres de Leibnitz*, t. V, p. 74.)

philosophie de Fénelon; c'est ce qui répand sur cet ouvrage une éloquence si affectueuse et si persuasive. La première partie est un magnifique développement de cette grande et première preuve d'un être créateur, tirée de l'ordre et de l'harmonie de l'univers : preuve d'autant plus admirable qu'elle est à la portée du commun des hommes, qui la conçoit par le plus simple bon sens, en même temps qu'e le épuise la méditation du philosophe; cette preuve, saisie en elle-même par le sens intime, étonne et confond dans les détails la plus haute intelligence. Fénelon n'a fait qu'étendre et analyser ces paroles si souvent citées : *Cœli enarrant gloriam Dei*. « *Les cieux racontent la gloire de l'Eternel.* » Mais c'est en développant cette idée que l'on sent mieux combien elle est juste et féconde. Les plus savants scrutateurs des choses semblent n'avoir travaillé que pour remplir l'étendue de cette idée; mais aucun d'eux, ni aucun de ceux qui les ont devancés ou suivis, ni aucun de ceux qui les suivront, ni tous les hommes ensemble, s'ils pouvaient se réunir pour creuser cette idée immense, ne parviendraient à en trouver le terme. Les ouvrages de Dieu ne sont finis que pour lui, et seront toujours infinis pour nous. Fénelon ne fait que suivre Cicéron dans la brillante esquisse où il a tracé l'économie du monde; mais il l'emporte sur lui dans la décomposition anatomique des différentes parties du corps humain, beaucoup mieux connues des modernes que des anciens. Il sait revêtir de couleurs brillantes tous ces détails scientifiques par eux-mêmes, mais dont le résultat offre le plus merveilleux spectacle. »

On reproche à Fénelon de n'avoir pas dédaigné de réfuter des hypothèses aussi ridicules que celles d'Epicure et de Lucrèce sur la formation du monde, et même de s'être un peu trop étendu à en développer les extravagances et les absurdités; mais quelle sagacité il montre en même temps dans ses raisonnements, et quelle richesse il étale dans sa diction! Que d'élévation dans ce morceau sur l'union de l'âme et du corps! *Comme l'Ecriture nous représente Dieu qui dit que la lumière soit, et elle fut : de même la seule parole intérieure de mon âme, sans effort et sans préparation, fait ce qu'elle dit. Je dis en moi-même, par cette parole si intérieure, si simple et si momentanée : Que mon corps se meuve, et il se meut. A cette simple et intime volonté toutes les parties de mon corps travaillent; déjà tous les nerfs sont tendus, tous les ressorts se hâtent de concourir ensemble, et toute la machine obéit, comme si chacun de ses organes les plus secrets entendait une voix souveraine et toute-puissante. Voilà sans doute la puissance la plus simple et la plus efficace que l'on puisse concevoir; il n'y en a aucun exemple dans tous les êtres que nous connaissons; c'est précisément celle que tous les hommes, persuadés de la divinité, lui attribuent dans tout l'univers. L'attribuerai-je à mon faible esprit ou à la puissance qu'il a sur mon corps, qui est si différent de lui? Croirai-je que ma volonté a cet empire suprême par son propre fonds, elle qui est si faible et si impuissante? Mais d'où vient que parmi tant de corps elle n'a ce pouvoir que sur un seul? Nul autre corps ne se remue selon les désirs de ma volonté. Qui lui a donné sur un seul corps ce qu'elle n'a sur aucun autre?* (Fénelon, *Démonstr. de l'existence de Dieu.*)

Si Fénelon a suivi Cicéron dans la première partie de son Traité, dans la seconde il suit Descartes. « Il se sert de son doute méthodique pour parvenir à la connaissance d'une première vérité; et bientôt il arrive, comme lui, à cette proposition fondamentale, base de toute certitude : *Je pense, donc je suis.* Il s'élève ensuite comme lui de conséquence en conséquence, jusqu'à l'idée de l'être nécessairement infini, que nous appelons Dieu. Cette idée exalte son imagination sensible, et il prouve que rien ne caractérise mieux la Divinité que ce mot vraiment sublime: *Celui qui est*. Il ne veut pas qu'on y ajoute rien, pas même le mot d'infini.» (La Harpe.)

Fénelon réfute en passant ce qu'on nomme le *Spinosisme*, mais en peu de mots: « On voit ajoute M. de la Harpe, qu'il dédaigne de s'occuper longtemps d'un système en général si obscur et si monstrueux dans ce qu'on en peut comprendre. C'est en effet une peine bien perdue que de chercher à entendre un homme qui probablement ne s'est pas entendu lui-même. Fénelon fait ce qu'il peut pour l'interpréter, et résume son inintelligible livre en quatre pages qui contiennent tout ce qu'il est possible d'y apercevoir. Il est vrai que l'obscurité même de Spinosa est ce qui a le plus contribué à sa réputation; on l'a cru profond, parce qu'il fallait le deviner, et quelques gens se sont piqués d'en venir à bout. Mais si l'écrivain qu'il faut deviner exerce quelques curieux, il rebute la plupart des lecteurs; et si la philosophie, comme on n'en peut douter, a l'évidence pour but, quoi de moins philosophique que l'obscurité? »

VIII.—*Correspondance de Fénelon avec le duc d'Orléans. Du culte religieux. De l'immortalité de l'âme. Du libre arbitre.*

L'estime universelle dont jouissait Fénelon, un goût particulier pour son caractère, et la manière dont il avait traité ces grandes questions de philosophie, firent naître au duc d'Orléans le désir d'entretenir avec lui une correspondance directe sur des sujets si dignes de la méditation de tous les esprits éclairés. La douleur et l'indignation publique, qui s'étaient élevées avec tant de chaleur contre ce prince à la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne, avaient enfin cédé à l'opinion plus réfléchie des hommes sages et modérés. C'étaient les amis les plus vertueux du duc de Bourgogne qui avaient le plus contribué par leur conduite et leurs discours à dissiper de funestes préventions, qu'ils se reprochaient peut-être d'avoir partagées dans le premier sentiment d'une douleur trop légitime. En déplorant le pernicieux usage que ce prince faisait des rares qualités que la nature lui avait données, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse attendaient beaucoup de ses lumières

et de ses talents pour le salut de la France, et aimaient à se confier à sa générosité naturelle pour la conservation de l'enfant destiné à succéder à Louis XIV.

Le duc d'Orléans avait senti tout le mérite d'une conduite si estimable, et sa reconnaissance pour les deux amis de Fénelon s'était portée sur Fénelon lui-même.

Ce prince, dont l'esprit était si étendu, dont le caractère était si faible; qui avait tous les sentiments d'une âme généreuse et toutes les passions d'un cœur corrompu; que son génie appelait à gouverner, et qui fut toujours asservi par le goût effréné du plaisir; qui commanda les armées avec la valeur la plus brillante, et qui fut subjugué par un ministre indigne de sa confiance; qui réunissait les connaissances les plus rares, et n'avait pas une notion de morale; qui ambitionnait tous les genres de gloire, excepté celle que donne la vertu; qui se refusait à croire à la religion, et croyait à l'astrologie; ce prince, mélange étonnant des qualités et des vices les plus contraires, était cependant forcé de rendre hommage à la vertu, en retrouvant dans Fénelon tout ce qui fait aimer et respecter la vertu.

Il avait d'ailleurs trop d'esprit pour rester dans une indifférence stupide sur ces premières notions qui s'offrent à l'intelligence, et il *était trop curieux de l'avenir* (555), pour n'être pas au moins occupé de sa propre destinée.

Il ne craignit pas de confier à Fénelon ses questions et ses doutes sur le culte de la Divinité, sur l'immortalité de l'âme et sur le libre arbitre.

On a la réponse de Fénelon, et elle est imprimée, « avec ses admirables lettres sur la religion, faites, » dit M. de la Harpe, « pour plaire à ceux mêmes qui n'aiment pas Fénelon. »

Ces questions, presque aussi anciennes que le monde, ont excité dans tous les temps l'inquiète curiosité des humains; elles ont été souvent l'objet de la tranquille méditation des sages; elles ont quelquefois intimidé et découragé la vertu souffrante et malheureuse; elles ont exercé la religieuse résignation de ces âmes pures et sublimes dans leur simplicité, qui, dédaignant d'arrêter leurs regards sur un monde qui passe et qui fuit, ont transporté leurs pensées et leurs espérances dans cet ordre immuable et éternel, où tous les voiles seront déchirés, et où toutes les énigmes seront expliquées.

De nos jours, toutes ces questions se sont renouvelées et ont été agitées avec une espèce de frénésie; ce n'est plus comme obscures et comme difficiles qu'on les a discutées. Une génération folle et présomptueuse a accusé de faiblesse et de timidité tous les siècles qui l'ont précédée; elle a prononcé sans examen et sans discussion sur des questions que les plus grands génies n'avaient abordées qu'en tremblant; il n'est pas étonnant qu'elle ne se soit pas rencontrée avec eux dans la recherche de la vérité.

Il ne peut être indifférent à personne de savoir comment Fénelon a considéré des objets si importants pour tous les hommes. Son nom est cher à tous les amis de la religion, et il commande le respect à ceux mêmes qui ont affecté de secouer le joug de la religion. C'est par cette raison que nous ne craignons pas de développer son opinion avec une certaine étendue. L'importance du sujet doit inspirer un grand intérêt, et la clarté qu'il a répandue sur des matières si difficiles peut soutenir l'attention.

Le duc d'Orléans, en les proposant à Fénelon, lui avait demandé de ne les considérer que sous des rapports philosophiques. Ce n'était point l'évêque qu'il consultait, ce n'était point une règle de doctrine qu'il demandait, c'était à la raison supérieure de Fénelon que sa raison faible et incertaine consentait à soumettre ses doutes et ses anxiétés. Ainsi toute cette discussion devait rester étrangère à tous les témoignages et à toutes les autorités d'une révélation positive; l'existence de Dieu était la seule vérité qu'il consentît à reconnaître; tous les raisonnements devaient découler de ce seul principe fondamental, et toutes les conséquences devaient s'y rallier par des rapports nécessaires et incontestables.

Fénelon considère le culte religieux sous le rapport de Dieu et de l'homme.

« Dieu a dit: *Je ne donnerai point ma gloire à un autre*. (*Isa*. XLVIII, 11.) Tout vient de lui; il faut que tout retourne à lui. Il ne peut avoir créé des êtres intelligents, qu'en voulant que ces êtres emploient leur intelligence à le connaître et à l'admirer, et leur volonté à l'aimer et à lui obéir. Nous sommes, non à nous, mais à celui qui nous a faits. Dieu, en créant l'homme, s'est proposé, comme fin de son ouvrage, de se faire connaître comme vérité infinie, et de se faire aimer comme bonté universelle. Dès qu'on suppose que Dieu seul doit avoir d'abord tout notre amour comme auteur de son existence, et par conséquent notre premier bienfaiteur, il ne reste plus aucune question sur le culte divin, parce qu'il n'y a point d'autre culte que l'amour, dit saint Augustin, *nec colitur nisi amando :* c'est l'adoration en esprit et en vérité; c'est l'unique fin pour laquelle Dieu nous a faits; il ne nous a donné de l'amour qu'afin que nous l'aimions. Faites que les hommes soient pénétrés de l'amour qu'ils doivent à Dieu comme créateur et comme conservateur, tous les doutes sont dissipés, toutes les révoltes du cœur humain sont apaisées, tous les prétextes d'irréligion et d'impiété s'évanouissent. Je ne raisonne point; je ne demande rien à l'homme; je l'abandonne à son amour; qu'il aime de tout son cœur Celui à qui il doit tout, et qu'il fasse ce qui lui plaira; ce qui lui plaira ne sera que la plus pure religion; voilà le culte parfait; il ne fera qu'aimer et obéir. *La nation des justes*, dit l'Ecriture, *n'est qu'obéissance et amour*. (*Eccli*. III, 1.)

(555) Expression de Fénelon sur ce prince.

« Cet amour, dira-t-on, est un culte intérieur? mais, le culte extérieur où le trouvera-t-on? Pourquoi supposer que Dieu le demande? Mais ne voit-on pas que le culte extérieur suit nécessairement le culte intérieur de l'amour? Qu'on suppose une société d'hommes qui se regardent comme n'étant tous ensemble sur la terre qu'une seule famille, dont le père est au ciel; n'est-il pas vrai que dans cette divine société la bouche parlera sans cesse de l'abondance du cœur? Ils admireront sans cesse l'auteur de leur existence; ils aimeront sa bonté qui le porte à veiller sur eux comme ses enfants; ils chanteront ses louanges; ils le béniront pour tous ses bienfaits; il s'établira une généreuse émulation pour célébrer sa gloire, et une tendre compassion pour ceux d'entre eux qui méconnaîtraient les devoirs que la reconnaissance leur impose. Qu'appelez-vous un culte extérieur, si celui-là n'en est pas?

« Il faudrait, dira-t-on, prouver qu'outre l'amour et les vertus qui en sont inséparables, l'homme doit à Dieu des cérémonies réglées et publiques; mais ces cérémonies ne sont point l'essentiel de la religion qui consiste dans l'amour et dans les vertus; ces cérémonies sont instituées, non comme étant l'effet essentiel de la religion, mais seulement pour être les signes qui servent à la montrer, à la nourrir en soi-même, à la communiquer aux autres. Ces cérémonies sont à l'égard de Dieu ce que les marques de respect sont pour un père, ce que les honneurs et les hommages extérieurs sont pour un roi. N'est-il pas évident que les hommes attachés aux sens et dont la raison est faible, ont encore plus de besoin d'un spectacle pour imprimer en eux le respect d'une majesté invisible et contraire à toutes leurs passions? Ce sentiment est si naturel à l'homme, que tous les peuples qui ont adoré quelque divinité ont fixé leur culte à quelques démonstrations extérieures qu'on nomme des cérémonies. Dès que l'intérieur y est, il faut que l'extérieur l'exprime et le communique à toute la société. Le genre humain, jusqu'à Moïse, faisait des offrandes et des sacrifices; Moïse en a institué dans l'église judaïque; l'Eglise chrétienne en a reçu de Jésus-Christ. Quand Dieu n'a point réglé ces cérémonies par des lois écrites, les hommes ont suivi la tradition dès l'origine du genre humain; quand Dieu a réglé ces cérémonies par des lois écrites, les hommes ont dû les observer inviolablement; les protestants mêmes, qui ont tant critiqué nos cérémonies, n'ont pu s'empêcher d'en retenir beaucoup : tant il est vrai que les hommes en ont besoin.

« On n'a qu'à comparer maintenant ces deux divers plans : dans l'un, chacun reconnaissant le vrai Dieu, l'honorerait intérieurement à sa mode, sans en donner aucun signe au reste des hommes; dans l'autre, on a un culte commun par lequel chacun se recueille, nourrit son amour, édifie ses frères, annonce Dieu aux hommes qui l'ignorent ou l'oublient, s'entretient dans le goût de toutes les vertus que la charité religieuse, bien plus active que la simple bienfaisance, inspire pour le bonheur et l'ordre de la société et pour le soulagement de toutes les misères humaines. N'est-il pas clair que le second plan est mille fois plus digne de plaire à l'auteur de la nature et plus accommodé au besoin des hommes que le premier?

« On objecte que Dieu est infiniment au-dessus de l'homme; qu'il n'y a aucune proportion entre eux; que Dieu n'a pas besoin de notre culte; qu'enfin ce culte d'une volonté bornée est indigne de l'Etre infini en perfection. Il est vrai que Dieu n'a aucun besoin de notre culte; mais il peut vouloir ce culte qui n'est pas indigne de lui quoique imparfait, et ce ne peut être que pour ce culte qu'il nous a créés.

« Quand il s'agit de savoir ce qui convient ou ce qui ne convient pas à l'Etre infini, il ne faut pas vouloir le pénétrer par notre faible et courte raison. Nous sentons nous-mêmes que Dieu ne peut point avoir, en nous créant, une fin plus noble et plus haute que celle de se faire connaître et aimer par nous. Cette action de connaître et aimer Dieu est la plus parfaite opération qu'il puisse tirer de sa créature et qu'il puisse se proposer comme la fin de son ouvrage. Si Dieu ne pouvait tirer du néant aucune créature qu'à condition d'en tirer quelque opération aussi parfaite que la Divinité, il ne pourrait jamais tirer du néant aucune créature; car il n'y en a aucune qui puisse produire aucune opération aussi parfaite que Dieu. L'opération la plus parfaite et la plus noble que la nature bornée et imparfaite du genre humain puisse produire est la connaissance et l'amour de Dieu. Ce que Dieu tire de l'homme ne peut être qu'imparfait comme l'homme même; mais Dieu en tire ce que l'homme peut produire de plus parfait, et il suffit, pour l'accomplissement de l'ordre, que Dieu tire de sa créature ce qu'il en peut tirer de meilleur dans les bornes où il la fixe : alors il est content de son ouvrage; sa puissance a fait ce que sa sagesse demande.

« Nous ne saurions douter que les hommes ne connaissent Dieu, et que plusieurs d'entre eux ne l'aiment ou du moins ne désirent de l'aimer. Il est donc vrai que Dieu a voulu se faire connaître et se faire aimer; car si Dieu n'avait pas voulu nous communiquer sa connaissance et son amour, nous ne saurions jamais ni le connaître ni l'aimer. J'avoue que nous ne pouvons ni connaître ni aimer infiniment l'infinie perfection. Notre plus haute connaissance demeurera toujours infiniment imparfaite en comparaison de l'Etre infiniment parfait. En un mot, quoique nous connaissions Dieu, nous ne pouvons jamais le comprendre; mais nous le connaissons tellement, que nous disons tout ce qu'il n'est point, et que nous lui attribuons les perfections qui lui conviennent sans aucune crainte de nous tromper. Il n'y a aucun être dans la nature que nous confondions avec Dieu. Rien n'est si étonnant que l'idée de Dieu, que je porte au fond de moi-même; c'est l'infini contenu dans le fini. Je ne comprends pas comment je puis l'avoir dans mon esprit; je l'y ai néanmoins. Il est inutile d'examiner comment je puis l'avoir, puisque

je l'ai; le fait est clair et décisif. L'homme qui connaît et qui aime Dieu selon toute sa mesure de connaissance et d'amour, est incomparablement plus digne de cet Etre parfait que l'homme qui serait comme sans Dieu dans ce monde, ne songeant ni à le connaître, ni à l'aimer.

« Voilà deux divers plans de l'ouvrage de Dieu : l'un est aussi digne de sa sagesse et de sa bonté qu'on peut le concevoir ; l'autre n'en est nullement digne et n'a aucune fin raisonnable; il est facile d'en conclure celui que Dieu a suivi.

« Il est des hommes qui, par une humilité trompeuse et hypocrite, affectent de s'exagérer leur bassesse, leur néant, et la disproportion infinie qui est entre Dieu et l'homme, pour secouer le joug de la Divinité, et contenter toutes leurs passions déréglées. Ils imaginent un Dieu si éloigné de la terre, si hautain et si indifférent dans sa hauteur, qu'il ne daigne pas veiller sur les hommes, et que chacun, sans être gêné par ses regards, peut vivre sans règle, au gré de son orgueil et de ses passions. En faisant semblant d'élever Dieu de la sorte, on le dégrade ; car on fait un Dieu indifférent sur le bien et sur le mal, sur le vice et la vertu de ses créatures, sur l'ordre et le désordre du monde qu'il a formé.

« Mais comparez ces deux plans : dans l'un, on nous présente un Dieu sage, bon, vigilant, qui arrange, qui corrige, qui récompense, qui veut être connu, aimé, obéi ; dans l'autre, on nous offre un Dieu insensible à notre conduite, qui n'est touché ni de la vertu, ni du vice ; qui abandonne l'homme au gré de son orgueil insensé et de ses honteuses passions, qui le néglige après l'avoir créé, et qui ne se soucie ni d'en être connu ni aimé, quoiqu'il lui ait donné une intelligence pour le connaître et une âme pour l'aimer. Comparez ces deux plans dans le calme de la raison, dans le silence des passions, dans un sentiment de vertu et de bonne foi, et je vous défie de ne pas préférer le second. »

C'est avec la même clarté d'idées et la même simplicité de langage que Fénelon traite la question de l'immortalité de l'âme.

« Il est très-vrai que l'âme n'a point une existence nécessaire. Dieu n'aurait besoin d'aucune action pour anéantir l'âme de l'homme ; il n'aurait qu'à laisser cesser un moment l'action par laquelle il continue sa création en chaque moment, pour la replonger dans l'abîme du néant d'où il l'a tirée.

« Mais il s'agit de savoir si l'âme a en soi des causes naturelles de destruction qui fassent finir son existence après un certain temps, et si on peut démontrer philosophiquement que l'âme n'a point en soi de telles causes.

« En voici la preuve négative. Dès qu'on a supposé la distinction très-réelle de l'âme et du corps, on est tout étonné de leur union, et ce n'est que par la seule puissance de Dieu qu'on peut concevoir comment il a pu unir et faire opérer de concert ces deux natures si dissemblables. Les corps ne pensent point ; les âmes ne sont ni divisibles, ni étendues, ni figurées, ni revêtues des propriétés corporelles. La distinction réelle et l'entière dissemblance de nature de ces deux êtres étant ainsi établie, on ne doit nullement s'étonner que leur union, qui ne consiste que dans une espèce de concert ou de rapport mutuel entre les pensées de l'un et les mouvements de l'autre, puisse cesser sans qu'aucun de ces deux êtres cesse d'exister. Il faut au contraire s'étonner de ce que ces deux êtres de nature si dissemblable peuvent demeurer quelque temps dans ce concert d'opérations. A quel propos conclurait-on que l'un de ces deux êtres serait anéanti, dès que leur union, qui leur est si peu naturelle, viendrait à cesser ? Il y a plus ; représentons-nous deux corps absolument de même nature ; séparez-les, vous ne détruisez ni l'un ni l'autre. L'existence même de l'un ne peut jamais prouver l'existence de l'autre ; et l'anéantissement du second ne peut jamais prouver l'anéantissement du premier ; quoiqu'on les suppose semblables en tout, leur distinction réelle suffit pour démontrer qu'ils ne sont jamais l'un à l'autre une cause d'existence et d'anéantissement.

« Si l'on doit raisonner ainsi de deux corps qu'on sépare et qui sont entièrement de même nature, à combien plus forte raison doit-on raisonner de même d'un esprit et d'un corps dont l'union n'a rien de naturel, tant leurs natures sont dissemblables en tout ?

« L'union de l'âme et du corps ne consistant que dans un concert ou rapport mutuel entre les pensées de l'un et les mouvements de l'autre, il est facile de voir ce que la cessation de ce concert doit opérer. Ce concert n'est point naturel à ces deux êtres si dissemblables et si indépendants l'un de l'autre. Il n'y a même que Dieu qui ait pu, par une volonté purement arbitraire et toute-puissante, assujettir deux êtres si divers en nature et en opérations, à ce concert pour opérer ensemble. Faites cesser la volonté purement arbitraire et toute-puissante de Dieu, ce concert, pour ainsi dire forcé, cesse aussitôt, comme une pierre tombe par son propre poids dès qu'une main ne la tient plus en l'air. Chacune de ces deux parties rentre dans son indépendance naturelle d'opérations à l'égard de l'autre. Il doit arriver de là que l'âme, loin d'être anéantie par cette désunion, qui ne fait que la remettre dans son état naturel, est alors libre de penser indépendamment de tous les mouvements du corps. La fin de cette union n'est qu'un dégagement et qu'une liberté, comme l'union n'est qu'une gêne et un pur assujettissement. Alors l'âme doit penser indépendamment de tous les mouvements des corps, comme on suppose dans la religion chrétienne que les anges qui n'ont jamais été unis à des corps pensent dans le ciel.

« De son côté, le corps n'est point anéanti : il n'y a pas le moindre atome qui périsse. Il n'arrive dans ce qu'on appelle la mort, qu'un simple dérangement d'organes. Les corpuscules les plus subtiles s'exhalent, la machine se dissout et se déconcerte ; mais en quelque endroit que la corruption ou le hasard en écarte les débris, aucune parcelle ne cesse jamais d'exister, et tous les philosophes sont

d'accord pour supposer qu'il n'arrive jamais dans l'univers l'anéantissement du plus vil et du plus imperceptible atome.

« A quel propos craindrait-on l'anéantissement de cette autre substance noble et pensante, que nous appelons l'âme? Comment pourrait-on supposer que le corps, qui ne s'anéantit nullement, anéantisse l'âme qui est plus noble que lui, qui lui est étrangère, et qui en est absolument indépendante?

« Il est vrai qu'en tout temps Dieu est tout-puissant pour anéantir l'âme; mais il n'y a aucune raison de croire qu'il le veuille faire dans le temps de la désunion du corps, plutôt que dans le temps de l'union. Dès qu'on suppose la distinction de l'âme et du corps, il faut conclure sans hésiter que l'âme n'a ni composition, ni divisibilité, ni figure, ni situation de parties, ni par conséquent arrangement d'organes. Pour le corps qui a des organes, il peut perdre cet arrangement de parties; il peut changer de figure et être déconcerté; mais pour l'âme, elle ne saurait jamais perdre cet arrangement qu'elle n'a pas, et qui ne convient pas à sa nature.

« On pourrait dire que l'âme, n'étant créée que pour être unie avec le corps, elle est tellement bornée à cette société, que son existence empruntée cesse dès que sa société avec le corps finit. Mais c'est parler sans preuve que de supposer que l'âme n'est créée qu'avec une existence entièrement bornée au temps de sa société avec le corps. De quel droit le suppose-t-on au lieu de le prouver? On sait, et tous les philosophes conviennent que l'existence du corps n'est point bornée à la durée de la société avec l'âme. Après que la mort a rompu cette société, le corps existe encore jusque dans les moindres parcelles. On voit seulement deux choses : l'une, que le corps se divise et se dérange; c'est ce qui ne peut arriver à l'âme, qui est simple, indivisible et sans arrangement; l'autre, est que le corps ne se meut plus avec dépendance des pensées de l'âme. Ne faut-il pas en conclure que l'âme continue à exister de son côté, et qu'elle commence alors à penser indépendamment des opérations du corps! L'opération suit l'être, comme tous les philosophes en conviennent; la nature de l'âme et celle du corps sont indépendantes l'une de l'autre, tant en nature qu'en opérations. La fin de leur société passagère les laisse opérer librement, chacun selon sa nature qui n'a aucun rapport à celle de l'autre.

« Enfin, il ne s'agit que de savoir si Dieu, qui est le maître d'anéantir l'âme de l'homme ou de continuer sans fin son existence, a voulu cet anéantissement ou cette conservation. Il n'y a nulle apparence de croire qu'il veuille anéantir les âmes, lui qui n'anéantit pas le moindre atome dans l'univers.....

« Il faut néanmoins avouer que nous devrions croire cet anéantissement si extraordinaire et si difficile à comprendre, supposé que Dieu lui-même nous l'apprît par sa parole. Ce qui dépend de sa volonté arbitraire ne peut nous être découvert que par lui. Ceux qui veulent croire la mortalité de l'âme, contre toute vraisemblance, doivent nous prouver que Dieu a parlé pour nous en assurer. Ce n'est nullement à nous à leur prouver que Dieu ne veut point faire cet anéantissement; il nous suffit de supposer que l'âme de l'homme, qui est le plus parfait des êtres que nous connaissons après Dieu, doit sans doute beaucoup moins perdre son existence que tous les êtres qui nous environnent, et qui sont si inférieurs à l'âme. Voilà un préjugé raisonnable, constant, décisif; c'est à nos adversaires à venir nous en déposséder par des preuves claires et décisives. Or, ils ne peuvent jamais le prouver que par une déclaration positive de Dieu même; qu'on se taise donc, ou qu'on nous montre une déclaration de Dieu pour cette exception à la loi générale qu'il a établie pour les êtres même physiques.

« Mais nous produisons un livre qui porte toutes les marques de divinité, puisque c'est lui qui nous a appris à connaître et à aimer souverainement le vrai Dieu. C'est dans ce livre que Dieu parle si bien en Dieu, quand il dit: ***Je suis celui qui est.*** (***Exod.*** **III, 14.**) Nul autre livre n'a peint Dieu d'une manière digne de lui. Le livre que nous avons en main, après avoir montré Dieu tel qu'il est, nous enseigne le seul culte digne de lui. Il ne s'agit point de l'apaiser par le sang des victimes; il faut l'aimer plus que soi-même; il faut se renoncer pour lui et préférer sa volonté à la nôtre; il faut que son amour opère en nous toutes les vertus et n'y souffre aucun vice. C'est le renversement total du cœur de l'homme, que l'homme n'aurait jamais pu imaginer; il n'aurait jamais inventé une telle religion, qui ne lui laisse pas même sa pensée et sa volonté; lors même qu'on lui propose cette religion avec la plus suprême autorité, son esprit ne peut la concevoir, sa volonté se révolte, et tout son fond est irrité. Il ne faut pas s'en étonner, puisqu'il s'agit de démonter tout l'homme, de dégrader ce *moi* qui lui est si cher, de briser cette idole, de former un homme nouveau, et de mettre Dieu en la place de ce *moi*. Toutes les fois que l'homme inventera une religion, il la fera bien différente; l'amour-propre la dictera; il la fera toute pour lui, celle-ci ne lui laisse rien. Celle-ci est néanmoins si juste, que ce qui nous soulève le plus contre elle est précisément ce qui doit le plus convaincre de sa vérité. Dieu tout, à qui tout est dû; et la créature rien, à qui rien ne doit demeurer qu'en Dieu et pour Dieu. Toute religion qui ne va pas jusque-là est indigne de Dieu, ne redresse point l'homme, et porte un caractère de fausseté tout manifeste. Il n'y a sur la terre qu'un seul livre original, qui fasse consister la religion à aimer Dieu plus que soi et à se renoncer pour lui. Les autres, qui répètent cette grande vérité, l'ont tirée de celui-ci. Le livre qui a fait ainsi connaître au monde la grandeur de Dieu, la misère de l'homme, et un culte fondé sur l'amour, ne peut être que divin. Ou il n'y a aucune religion, ou celle-là est la seule véritable. Ce livre a fait tout ce qu'il a dit : il a changé la face du monde; il a peuplé les déserts de solitaires qui ont été des anges dans des corps mortels; il a fait

fleurir, jusque dans le monde le plus impie et le plus corrompu, les vertus les plus pénibles et les plus aimables. Un tel livre doit être cru comme s'il était descendu du ciel sur la terre; c'est ce livre où Dieu nous déclare une vérité déjà si vraisemblable par elle-même. Le même Dieu tout bon et tout-puissant, qui pourrait seul nous ôter la vie éternelle, nous la promet; c'est par l'attente de cette vie sans fin qu'il a appris à tant de martyrs à mépriser la vie courte, fragile et misérable des corps. N'est-il pas naturel que Dieu, qui éprouve dans cette courte vie chaque homme pour le vice et pour la vertu, et qui laisse souvent les impies achever leur course dans la prospérité, pendant que les justes vivent et meurent dans le mépris et dans la douleur, réserve à une autre vie le châtiment des uns et la récompense des autres? c'est ce que ce livre divin nous enseigne. Merveilleuse et consolante conformité entre les oracles de l'Ecriture et la vérité que nous portons empreinte au fond de nous-mêmes. »

On est étonné de voir que le duc d'Orléans ait eu besoin de consulter Fénelon sur l'existence du libre arbitre. Ce prince, qui offrait en effet un exemple déplorable de la servitude humiliante à laquelle on est condamné lorsqu'on se laisse dominer par ses passions, voulait peut-être se faire illusion à lui-même, ou du moins excuser ses égarements, en paraissant croire qu'il était entraîné par une espèce de fatalité ou par l'ascendant d'une nature plus puissante que sa raison et sa volonté.

La réponse de Fénelon ne dut pas lui permettre de conserver cette pitoyable ressource des esprits qui cherchent à se tromper eux-mêmes, et des cœurs qui s'efforcent en vain d'étouffer leurs remords.

« Il ne s'agit point, » lui écrivait Fénelon, « d'examiner si Dieu n'aurait pas pu créer l'homme sans lui donner la liberté, et en le nécessitant à vouloir toujours le bien, comme on suppose dans le christianisme que les bienheureux dans le ciel sont nécessités sans cesse à aimer Dieu. Qui est-ce qui peut douter que Dieu n'ait été le maître absolu de créer d'abord les hommes dans cet état, et de les y fixer à jamais?

« Mais ce qui décide est la conviction intime où nous sommes sans cesse de notre liberté. Notre raison ne consiste que dans nos idées claires; nous ne pouvons que les consulter attentivement pour conclure qu'une proposition est vraie ou fausse : il ne dépend pas de nous de croire que le *oui* est le *non*, et qu'un cercle est un triangle. D'où vient qu'il nous est absolument impossible de confondre ces choses? c'est que l'exercice de la raison se réduit à consulter nos idées, et que l'idée d'un cercle est absolument différente de celle d'un triangle. Raisonnez tant qu'il vous plaira, je vous défie de former jamais aucun doute sérieux contre aucune de vos idées claires. Vous ne jugez jamais d'aucune d'elles; mais c'est par elles que vous jugez, et elles sont la règle immuable de tous vos jugements; vous ne vous trompez qu'en ne les consultant pas avec assez d'exactitude. Si vous n'affirmiez que ce qu'elles présentent, et si vous ne rejetiez que ce qu'elles excluent avec clarté, vous ne tomberiez jamais dans la moindre erreur, vous suspendriez votre jugement dès que l'idée que vous consulteriez ne vous paraîtrait pas assez claire, et vous ne vous rendriez jamais qu'à une clarté invincible. Ceux qui rejettent spéculativement cette règle ne s'entendent pas eux-mêmes, et suivent sans cesse par nécessité dans la pratique ce qu'ils rejettent dans la spéculation.

« Le principe fondamental de toute raison étant posé, je soutiens que notre libre arbitre est une de ces vérités dont tout homme qui n'extravague pas a une idée si claire, que l'évidence en est invincible. Tout homme sensé qui se consulte et qui s'écoute, porte au dedans de soi une décision invincible en faveur de sa liberté. Cette idée nous représente qu'un homme n'est coupable que quand il fait ce qu'il peut s'empêcher de faire, c'est-à-dire ce qu'il fait par le choix de sa volonté, sans y être déterminé inévitablement et invinciblement par quelque autre cause distinguée de sa volonté.

« Le doute ne saurait être plus sincère et plus sérieux sur la liberté que sur l'existence des corps qui vous environnent. Raisonnez tant qu'il vous plaira sur vos idées claires, il faut ou les suivre sans crainte de se tromper, ou être absolument pyrrhonien. Mais les pyrrhoniens, comme on a eu raison de le dire, étaient une secte de menteurs et non pas de philosophes; ils se vantaient de douter, quoiqu'il ne fût pas plus en leur pouvoir qu'en celui des autres hommes de douter des vérités claires. D'ailleurs le doute universel est insoutenable; quand même nos idées claires devraient nous tromper, il est inutile de délibérer pour savoir si nous les suivrons ou ne les suivrons pas; leur évidence est invincible, elle entraîne notre jugement; et si elles nous trompent, nous sommes dans une nécessité invincible d'être trompés; en ce cas, nous ne nous trompons pas nous-mêmes, c'est une puissance supérieure à la nôtre qui nous trompe et qui nous dévoue à l'erreur. Nous pouvons bien suspendre notre conclusion quand les idées sont obscures, et quand leur obscurité nous laisse en suspens; mais quand elles sont claires comme cette vérité : *deux et deux font quatre*, le doute serait, non un usage de la raison, mais un délire.

« Au reste, il est assez inutile de raisonner et de disputer avec les hommes qui nient le libre arbitre; il suffit de les mettre à l'épreuve dans les plus communes occasions de la vie et où ils ont un intérêt personnel, pour les confondre par eux-mêmes.

« Il est vrai qu'il y a certaines actions que nous ne sommes pas libres de faire, et que nous évitons par nécessité. Alors nous n'avons aucun motif de vouloir qu'il puisse toucher notre entendement, le mettre en suspens, et nous faire délibérer. C'est ainsi qu'un homme sain de corps et d'esprit, vertueux et plein de religion, n'est pas libre de se jeter par les fenêtres, de courir tout nu par les rues, et de tuer ses enfants. Il ne pourrait y avoir qu'une mélancolie

folle, ou un désespoir semblable à celui de divers païens, qui pourrait jeter un homme dans de telles extrémités. Mais comme nous sentons en nous une vraie impuissance de faire des actions si insensées pendant que nous avons l'usage de notre raison, nous sentons au contraire que nous sommes libres à l'égard de tous les partis sur lesquels nous délibérons sérieusement.

« Il faut encore avouer que l'homme n'est libre ni à l'égard du bien pris en général, ni à l'égard du souverain bien clairement connu. La liberté consiste dans une espèce d'équilibre de la volonté entre deux parties ; l'homme ne peut choisir qu'entre des objets dignes de quelque choix et de quelque amour en eux-mêmes, et qui font une espèce de contre-poids entre eux. Il faut de part et d'autre des raisons vraies ou apparentes de vouloir ; c'est ce qu'on appelle des motifs : or il n'y a que des biens vrais ou apparents qui excitent la volonté.

« Si le bien suprême venait à se montrer tout à coup avec évidence, avec son attrait infini et tout-puissant, il ravirait d'abord tout l'amour de la volonté, et il ferait disparaître tout autre bien, comme le grand jour dissipe les ombres de la nuit.

« Il est aisé de voir que, dans le cours de cette vie, la plupart des biens qui se présentent à nous sont ou si médiocres en eux-mêmes, ou si obscurcis, qu'ils nous laissent en état de les comparer : c'est par cette comparaison que nous délibérons pour choisir ; et quand nous délibérons, nous sentons par conscience intime que nous sommes les maîtres de choisir. C'est dans le contre-poids des biens opposés que la liberté s'exerce.

« Otez cette liberté, toute la vie humaine est renversée, et il n'y a plus aucune trace d'ordre dans la société. Si les hommes ne sont pas libres dans ce qu'ils font de bien et de mal, le bien n'est plus bien, et le mal n'est plus mal. Otez la liberté, vous ne laissez sur la terre ni vice, ni vertu, ni mérite. Les récompenses sont ridicules, et les châtiments sont injustes ou odieux. Chacun ne fait que ce qu'il doit, puisqu'il agit selon la nécessité.

« On demande comment est-ce que l'Etre infiniment parfait, qui tend toujours, selon sa nature, à la plus haute perfection de son ouvrage, a pu créer des volontés libres, c'est-à-dire laissées à leur propre choix entre le bien et le mal, entre l'ordre et le désordre? Pourquoi les aurait-il abandonnées à leur propre faiblesse, prévoyant que l'usage qu'elles en feraient serait celui de se perdre et de dérégler tout l'ouvrage divin?

« Je réponds, 1° que ce qu'on veut nier est incontestable. D'un côté, on avoue qu'il y a un Etre infiniment parfait qui a créé les hommes ; d'un autre côté, la nature entière crie que nous sommes libres. Si l'homme borné ne peut pas comprendre comment cette liberté, source de tout désordre, peut s'accorder avec l'ordre suprême dans l'ouvrage de Dieu, il n'a qu'à croire humblement ce qu'il ne comprend pas. Quand même il ne pourrait pas comprendre par sa raison une vérité dont sa raison ne lui permet pas de douter, il faudrait regarder cette vérité comme tant d'autres de l'ordre naturel, qu'on ne peut ni éclaircir, ni révoquer sérieusement en doute ; comme, par exemple, la vérité de la matière, qu'on ne peut supposer ni composée d'atomes, ni divisible à l'infini, sans des difficultés insurmontables.

« 2° Il n'y a que Dieu seul qui puisse être infiniment parfait ; rien ne peut être égal à lui ; rien ne peut même qu'être infiniment au-dessous de lui. De là il faut conclure que, nonobstant sa toute-puissance, il ne peut rien produire hors de lui qui soit infiniment parfait. Pour concevoir ce que Dieu peut produire hors de lui, il faut se le représenter comme voyant des degrés infinis de perfection au-dessous de la sienne. En quelque degré qu'il s'arrête il en trouve d'infinis, en remontant vers lui et en descendant au-dessous de lui. Ainsi il ne peut fixer son ouvrage à aucun degré qu'il n'ait une infériorité infinie à son égard. Il est vrai que Dieu aurait pu créer l'homme impeccable, bienheureux, et dans l'état des esprits célestes ; en cet état, les hommes auraient été, je l'avoue, plus parfaits et plus participants de l'ordre suprême. Mais l'objection qu'on fait resterait toujours tout entière, puisqu'il y a encore au-dessus des esprits célestes qui sont bornés, des degrés infinis de perfection, en remontant vers Dieu, dans lesquels le Créateur aurait pu créer des êtres supérieurs aux anges. Si Dieu n'a pas fait l'homme plus parfait, en le faisant impeccable, c'est qu'il ne l'a pas voulu ; son infinie perfection ne l'assujettit point à donner un degré de perfection, sans qu'il y en ait d'autres à l'infini au-dessus de ce degré nécessairement limité par rapport à Dieu. Chaque degré a un ordre et une perfection relative digne du Créateur, quoique les degrés supérieurs en aient davantage. L'homme libre est bon en soi, conforme à l'ordre, et digne de Dieu, quoique l'homme impeccable soit encore meilleur.

« 3° Dieu, en faisant l'homme libre, ne l'a point abandonné à lui-même ; il l'éclaire par la raison ; il est lui-même au dedans de l'homme pour lui inspirer le bien, pour lui reprocher jusqu'au moindre mal, pour l'attirer par ses promesses, pour le retenir par ses menaces, pour l'attendrir par son amour. Il nous pardonne, il nous redresse, il nous attend, il souffre nos ingratitudes et nos mépris, il ne se lasse point de nous inviter jusqu'au dernier moment, et la vie entière est une continuelle grâce. J'avoue que quand on se représente des hommes sans liberté pour le bien, à qui Dieu demande des vertus qui leur sont impossibles, cet abandon de Dieu fait horreur ; il est contraire à son ordre et à sa bonté. Mais il n'est point contraire à l'ordre que Dieu a laissé au choix de l'homme secouru par sa grâce, de se rendre heureux par la vertu ou malheureux par le péché. En cet état, l'homme ne souffre aucun mal que celui qu'il se fait à lui-même, étant pleinement maître de se procurer le plus grand des biens.

« 4° Dieu, en faisant l'homme libre, lui a donné un merveilleux trait de ressemblance

avec la Divinité, dont il est l'image. C'est une merveilleuse puissance dans l'être dépendant et créé, que sa dépendance n'empêche point sa liberté, et qu'il puisse se modifier comme il lui plaît: il se fait bon ou mauvais à son choix, il tourne sa volonté vers le bien ou vers le mal; et il est comme Dieu, maître de son opération intime. Il a même, comme Dieu, un mélange de liberté pour certains biens et de nécessité pour d'autres. Aucun des biens que l'homme connaît ici-bas ne surmonte sa volonté; aucun ne le détermine invinciblement, tous le laissent à sa propre détermination; il est à lui, il délibère, il décide, et il a un empire suprême sur son propre vouloir. Il est certain qu'il y a dans cet empire sur soi un caractère de ressemblance avec la Divinité, qui étonne.

« 5° N'est-il pas digne de Dieu qu'il mette l'homme par cette liberté, en état de mériter? Qu'y a-t-il de plus grand pour une créature que le mérite? Le mérite est un bien qu'on se donne par son choix, et qui rend l'homme digne d'autres biens d'un ordre supérieur. Par le mérite l'homme s'élève, s'accroît, se perfectionne, et engage Dieu à lui donner de nouveaux biens proportionnés, qu'on nomme récompense. N'est-il pas conforme à toutes les idées d'ordre et de justice que Dieu n'ait voulu lui donner la béatitude qu'après la lui avoir fait mériter? Il est vrai que l'homme ne peut point mériter sans être capable de démériter; mais ce n'est point pour produire le démérite que Dieu donne la liberté; il ne la donne qu'en faveur du mérite et c'est pour le mérite, qui est son unique fin, qu'il souffre le démérite, auquel la liberté expose l'homme. C'est contre l'intention de Dieu, et malgré son secours que l'homme fait un mauvais usage d'un don si excellent et si propre à le perfectionner.

« 6° Dieu, en donnant la liberté à l'homme, a voulu faire éclater sa bonté, sa magnificence et son amour; en sorte néanmoins que si l'homme, contre son intention, abusait de cette liberté pour sortir de l'ordre en péchant, Dieu le ferait rentrer dans l'ordre par le châtiment de son péché. Ainsi toutes les volontés sont soumises à l'ordre : les unes, en l'aimant et en persévérant dans cet amour; les autres, en y rentrant par le repentir de leurs égarements; les autres, par le juste châtiment de leur impénitence finale. Ainsi l'ordre prévaut en tous les hommes. Il est inviolablement conservé dans les innocents, réparé dans les pécheurs convertis, et vengé par une éternelle justice, qui est elle-même l'ordre souverain, dans les pécheurs impénitents. En permettant le mal, Dieu ne le fait pas. Tout ce qui est de lui dans son ouvrage, demeure digne de lui. Si Dieu n'eût pas fait l'homme libre, il n'eût pu faire éclater sa miséricorde ni sa justice; il n'eût pu ni récompenser, ni punir, ni ramener l'homme égaré. Il se devait en quelque façon ces différents genres de gloire; il se les donne sans blesser sa bonté, qui ne manque à nul homme. Si on regarde la profondeur du conseil de Dieu dans la permission du péché, on n'y trouve rien d'injuste pour l'homme, puisqu'il ne souffre son égarement qu'en lui donnant tous les secours pour ne s'égarer jamais. Si on regarde cette permission par rapport à Dieu même, elle n'a rien qui altère son ordre et sa bonté, puisqu'il n'a fait que souffrir ce qu'il ne fait ni ne procure; il oppose au péché tous les secours de la raison et de la grâce; il ne reste que sa seule toute-puissance qu'il n'y oppose pas, parce qu'il ne peut point violer le libre arbitre qu'il a laissé à l'homme en faveur du mérite; et ce qui échappe à l'ordre, du côté de la bonté et de la récompense, y rentre en même temps du côté de la justice et du châtiment. Ainsi l'ordre, qui a deux parties essentielles, subsiste inviolablement par cette alternative de la miséricorde et de la justice à laquelle chacun doit appartenir. »

Tel est le résumé de la correspondance de Fénelon avec le duc d'Orléans. Le seul sujet d'une pareille correspondance annonce le siècle où ces deux hommes vivaient, surtout lorsqu'on pense au contraste si étonnant qu'offraient leurs mœurs, leur conduite et leurs maximes. Mais telle était l'habitude de raison, de décence et d'égards, que conservaient encore pour le génie et la vertu les hommes qui s'étaient affranchis de toutes les lois de la morale dans leur conduite privée, qu'ils se croyaient obligés de respecter certains principes et de les discuter. Cette discussion même supposait des doutes et ne ressemblait pas à la présomption tranchante et absolue qu'on a depuis apportée dans ces sortes de discussions, ni à l'indécence choquante avec laquelle on a violé tous les égards dus aux rangs, aux professions et aux personnes.

Cette correspondance offre encore un sujet de réflexion d'une nature bien différente. Fénelon dut sans doute éprouver un frémissement involontaire, et jeter un regard douloureux sur l'avenir et sur le sort de la France, en voyant un prince du rang et de l'esprit du duc d'Orléans, un prince, que les événements avaient approché du trône, et qui n'en était plus séparé que par l'existence faible et précaire d'un enfant; un prince, élevé à la cour de Louis XIV, et habitué dès sa jeunesse à cet extrême respect pour la religion dont le monarque et tout ce qui l'environnait donnaient l'exemple, paraître douter des premiers principes de la religion naturelle, et avoir besoin d'une conviction étrangère pour croire à l'immortalité de son âme et à la liberté de sa volonté.

Fénelon remercia sans doute la Providence de ne l'avoir point réservé à être témoin des événements sinistres qui devaient marquer un siècle qui s'ouvrait sous de pareils auspices; mais il ne pouvait être indifférent à tous les malheurs que cette hardiesse d'opinions, et ce mépris mal dissimulé de tous les principes religieux devaient étendre sur une longue suite de générations.

IX. — *Fénelon confie son séminaire à MM. de Saint-Sulpice.*

Fénelon eut la consolation, avant de mourir,

d'exécuter le projet qu'il avait eu dès les premiers temps de son épiscopat, de confier la direction de son séminaire à la congrégation de Saint-Sulpice. C'était au sein de cette pieuse institution qu'il avait reçu sa première éducation ecclésiastique, et appris à goûter les maximes de cette vertu tendre, sensible, indulgente et religieuse, dont il avait eu sous les yeux les plus respectables modèles. Des rapports habituels et constants n'avaient fait que confirmer les sentiments que la reconnaissance avait gravés dans son cœur, et lorsque, dans la chaleur de ses controverses avec Bossuet et le cardinal de Noailles, il se vit forcé de suspendre toutes ses relations avec la congrégation de Saint-Sulpice, pour ne pas attirer sur elle la malveillance de ses puissants adversaires, le plus sensible de tous ses regrets fut de se voir privé des précieux secours qu'il en attendait pour le clergé de Cambrai.

Mais il était trop juste et trop éclairé pour ne pas reconnaître la nécessité des ménagements extrêmes que les directeurs de Saint-Sulpice devaient avoir pour un prélat tel que le cardinal de Noailles, qui était leur premier supérieur, et qui avait marqué avec tant d'éclat son opposition aux sentiments de l'archevêque de Cambrai.

L'esprit même de leur institut leur prescrivait d'éviter tout ce qui pouvait les associer aux divisions des premiers pasteurs, et leur faisait une loi de se renfermer dans le cercle des utiles et modestes fonctions auxquelles ils s'étaient consacrés.

D'ailleurs la congrégation de Saint-Sulpice se trouvait dans une impossibilité réelle de satisfaire au vœu d'un grand nombre d'évêques qui lui demandaient de se charger de leurs séminaires; empressement qui attestait autant leur zèle pour l'intérêt de leurs diocèses que leur estime pour les respectables coopérateurs qu'ils appelaient à leur secours. Des engagements antérieurs ne permettaient pas même au supérieur de Saint-Sulpice d'entrevoir l'époque à laquelle il pourrait remplir les vues de l'archevêque de Cambrai. Dans cette position affligeante, il avait fallu que Fénelon et l'abbé de Chanterac suppléassent, par leur zèle et leurs soins personnels, aux ressources qui leur manquaient, et remplissent, pour ainsi dire, eux-mêmes toutes les fonctions de directeurs du séminaire de Cambrai. Mais Fénelon, peu de temps avant sa mort, avait obtenu de Louis XIV une lettre de cachet qui enjoignait à la congrégation de Saint-Sulpice de se charger du séminaire de Cambrai, et cet ordre avait été déterminé par la considération de tous les avantages qui devaient en résulter pour un diocèse si important. Il n'eut pas la satisfaction de voir cet établissement entièrement perfectionné, et ses derniers vœux, en mourant, eurent pour objet de supplier Louis XIV de mettre la dernière main à un ouvrage si intéressant pour le diocèse de Cambrai.

Fénelon vécut encore assez longtemps pour voir naître les orages qui menacèrent l'Eglise de France d'une espèce de schisme.

X. — *Affaire de la constitution Unigenitus.*

On peut se rappeler que Louis XIV s'était borné à demander au cardinal de Noailles qu'il consentît, pour le bien de la paix, à révoquer l'approbation qu'il avait donnée au livre du P. Quesnel : ce prélat s'était constamment refusé à donner au roi un témoignage de condescendance qui aurait probablement suffi pour calmer les esprits et pour rendre au cardinal lui-même tous les avantages que ses variations continuelles lui avaient fait perdre.

Louis XIV estimait et respectait sincèrement les vertus du cardinal de Noailles; et madame de Maintenon, qui tenait à sa famille par des liens qui lui étaient chers, aurait pu faire valoir auprès du roi un acte de déférence auquel ce prince attachait le plus grand prix. D'ailleurs le cardinal avait sous les yeux un exemple bien récent du mérite et de la gloire qu'un évêque peut recueillir en sacrifiant ses sentiments personnels à l'intérêt de la religion et à la tranquillité de l'Eglise. Il avait dû, sans doute, être bien plus pénible pour Fénelon de souscrire à la condamnation d'un livre dont il était lui-même l'auteur, et qu'il avait défendu par des raisons assez spécieuses pour tenir longtemps en suspens le jugement du Saint-Siége, qu'il ne pouvait l'être pour le cardinal de Noailles de révoquer la simple approbation qu'il avait accordée à un ouvrage dont il n'était ni l'auteur, ni le garant nécessaire, et sur lequel son opinion pouvait avoir été surprise, sans qu'on pût l'accuser d'en partager les erreurs. La soumission de Fénelon, bien loin d'avoir altéré l'estime publique, avait ajouté un nouveau lustre à l'éclat de ses vertus.

Mais ce qui devait toucher encore plus un cœur aussi religieux que celui du cardinal de Noailles, c'est que la soumission de Fénelon avait mis tout à coup un terme à toutes les controverses que sa doctrine avait excitées : elle ne comptait déjà plus aucuns partisans; et une dispute qui avait allumé des discussions si vives et si animées entre les deux plus grands évêques de l'Eglise de France, était déjà entièrement oubliée.

XI. — *Lettre du cardinal de Noailles à l'évêque d'Agen,* 20 *décembre* 1711.

Il est vrai que le cardinal de Noailles, en se refusant à révoquer l'approbation qu'il avait donnée au livre du P. Quesnel, avait demandé lui-même que l'examen en fût renvoyé au Pape; il avait même pris avec Louis XIV l'engagement formel de souscrire au jugement qu'en porterait le Saint-Siége. Il venait de renouveler cet engagement de la manière la plus précise, dans une lettre à l'évêque d'Agen, à laquelle il avait donné la plus grande publicité. « Je n'ai pas balancé, » écrivait-il à ce prélat, « à dire à tous ceux qui ont voulu l'entendre, *qu'on ne me verrait jamais ni mettre, ni souffrir la division dans l'Eglise, pour un livre dont la religion peut se passer; que si notre saint Père le Pape juge à propos de censurer celui-ci dans les formes, je recevrai sa constitution et sa censure avec tout le respect possible, et que je serai le premier à don-*

ner l'exemple d'une parfaite soumission d'esprit et de cœur. »

Il est assez vraisemblable que lorsque le cardinal de Noailles avait pris cet engagement, il était dans l'intention sincère de le remplir. Il pouvait donc encore mériter la même gloire que Fénelon, en marchant sur ses traces et en donnant à l'Eglise un témoignage heureux et éclatant de la pureté de ses motifs et des sentiments de piété dont sa vie entière offrait le modèle le plus édifiant. Peut-être aussi, par une suite de l'hésitation naturelle de son caractère, avait-il préféré de se confier aux incertitudes de l'avenir.

Il savait avec quelle sage circonspection le Saint-Siége est dans l'usage de procéder dans les jugements dogmatiques qui doivent fixer la règle de la croyance religieuse; et les lenteurs inévitables dans l'examen d'un livre très-étendu offraient au cardinal de Noailles l'espérance de quelque changement favorable dans les dispositions de Louis XIV ou dans l'état des affaires publiques. Car il est facile d'observer dans toute la conduite de ce prélat, qu'il était presque toujours plus occupé d'éluder les difficultés du moment que capable de se prescrire une marche fixe, invariable, indépendante des événements.

Mais quelles que fussent ses illusions et ses espérances, il n'avait pas tenu à madame de Maintenon de l'éclairer sur le danger de cette conduite versatile et sur le dénoûment de la malheureuse discussion dans laquelle il s'était engagé. Elle lui écrivait avec ce mélange de politesse et de raison dont elle ne s'écartait jamais : « Vous savez, Monseigneur, combien le roi souhaite la fin de toutes ces divisions : *il n'est plus possible de vous disculper de les entretenir.* Vos défenses sont solides; mais elles viennent dans un temps malheureux. La vérité est pour vous, les circonstances contre vous : vous voyez que je ne vous flatte point. Je veux bien croire que les erreurs ne sont pas aussi grandes que le disent ceux qui en poursuivent la condamnation; mais enfin ce sont des erreurs, et le tout finira à la gloire du P. Letellier. Je souhaite avec ardeur que votre conduite soit aussi prudente qu'elle est ferme, et que vos intentions soient aussi sages qu'elles sont droites. »

Le cardinal de Noailles ne s'était pas trompé lorqu'il avait prévu que la cour de Rome apporterait beaucoup de lenteur et de maturité dans sa décision : elle eut même besoin d'une grande force et d'une grande sagesse pour résister à l'impatience de Louis XIV, dont les instances continuelles tendaient à accélérer un jugement qu'il croyait nécessaire à la tranquillité de son royaume. Mais plus Clément XI observait que les esprits étaient aigris et exaltés en France, plus il voulut se défendre d'une précipitation qui ne convenait ni à son caractère de juge, ni à sa qualité de Père commun des fidèles. Comme il n'ignorait pas que l'on accusait les Jésuites de jouer un rôle principal dans cette contestation, il porta l'attention et le scrupule jusqu'à ne choisir les principaux examinateurs du livre du P. Quesnel que dans les ordres religieux et dans les écoles les plus opposées aux opinions de cette société. On ne comptait parmi eux qu'un seul Jésuite, depuis longtemps théologien en titre du Saint-Siége, tandis qu'on y voyait deux Dominicains, deux Cordeliers, un Bénédictin, un Augustin; il prit lui-même la connaissance la plus approfondie de toutes les questions qui furent l'objet de cet examen.

Je sais bien que cet exposé paraîtra s'accorder bien peu avec toutes les relations mensongères que l'esprit de parti a publiées sur cette affaire; trop souvent l'esprit de légèreté s'empresse d'adopter toutes les relations de ce genre, sans se donner la peine de remonter aux sources pour rechercher la vérité avec cette impartialité et cette critique judicieuse qui peuvent seules y conduire. Mais nous trouvons, parmi les manuscrits de Fénelon, la lettre d'un de ses correspondants qui était alors a Rome, et que son état et ses rapports habituels mettait à portée d'être exactement instruit de tout ce qui s'y passait.

XII. — *Lettre à Fénelon, du* 16 *septembre* 1713. (Manuscrits.)

Voici ce qu'on écrivait à Fénelon : « Jamais peut-être aucun livre n'a été examiné, ni plus longtemps, ni avec plus de précaution (que celui du P. Quesnel). On a employé à cet examen, *pendant près de trois ans*, les plus habiles théologiens de Rome, tirés de toutes les écoles les plus fameuses et de tous les corps religieux qui font une étude particulière de la théologie. On comptait parmi les examinateurs deux Dominicains, deux Cordeliers, un Augustin, un Jésuite, un Bénédictin, un Barnabite et un prêtre de la Congrégation de la mission. Après dix-sept conférences de quatre à cinq heures chacune, tenues entre ces théologiens, en présence des cardinaux Ferrari et Fabroni, on examina encore toutes les propositions en présence du Pape et de neuf cardinaux de la congrégation du Saint-Office, dans vingt-trois congrégations où se trouvèrent tous les théologiens qui avaient été chargés de l'examen préliminaire, ainsi que tous les consulteurs ordinaires du Saint-Office. Le commissaire du Saint-Office, qui est toujours un Dominicain, et le général des Dominicains s'y trouvaient également, ainsi qu'un grand nombre de prélats. On commençait, dans ces congrégations, par examiner si la proposition latine était fidèlement traduite du français; puis on examinait le sens et la qualité de la proposition : il n'y a aucune proposition qui n'ait coûté au Pape trois ou quatre heures d'étude particulière. »

Nous trouvons, dans une autre lettre écrite à Fénelon par la même personne trois ou quatre mois avant la promulgation de la constitution *Unigenitus*, un fait qui prouve l'attention extrême que Clément XI apporta à l'examen du livre du P. Quesnel.

« Sa Sainteté me fit l'honneur de me montrer ce qu'elle a écrit de sa propre main sur chacune des quatre-vingt-quatre propositions qui ont été examinées jusqu'ici devant elle. C'est un prodigieux travail, et il y aurait de quoi faire un gros volume. Aussi les cardinaux

et les qualificateurs du Saint-Office sont étonnés de l'application du Pape dans l'examen que l'on fait des propositions, et de la grande capacité qu'il y fait paraître. On a interrompu cet examen pendant la quinzaine de Pâques; on recommencera les congrégations mardi prochain. On en tient deux par semaine, le mardi et le jeudi, et dans chacune on examine huit propositions : il en reste encore plus de soixante à examiner. Vous ne pouvez vous imaginer les efforts que le parti fait pour intimider le Pape et le détourner de la bulle. On lui écrit, ainsi qu'aux cardinaux, des lettres sans nombre, pour leur représenter le péril où le Pape exposera son autorité, la mauvaise disposition des évêques de France et du parlement; mais le Pape est ferme et ne changera pas. » (*Lettre du* 22 *avril* 1713. Mss.)

Enfin Clément publia, le 8 septembre 1713, la constitution *Unigenitus*, qui condamne cent une propositions extraites des *Réflexions morales du P. Quesnel sur le Nouveau Testament*.

Il paraît qu'en France Fénelon fut consulté sur la forme à suivre pour l'acceptation de cette bulle, et pour donner à cette acceptation le caractère le plus solennel. Nous trouvons du moins dans ses papiers un mémoire où il discute les différentes formes qu'il conviendrait d'adopter, et où il donne la préférence à celle qui fut suivie.

XIII. — *Le cardinal de Noailles révoque son approbation du livre du P. Quesnel.*

Aussitôt que la constitution *Unigenitus* fut arrivée en France, ou du moins avant qu'elle y eût été acceptée par le corps des évêques et revêtue du sceau de l'autorité royale, le cardinal de Noailles fit de lui-même ce qu'il avait si longtemps refusé aux instances de Louis XIV; il publia, le 28 septembre 1713, un Mandement par lequel il révoquait l'approbation qu'il avait autrefois donnée au livre du P. Quesnel : « *Il en condamnait la doctrine; il en défendait la lecture à tous les fidèles de son diocèse.* Nous ne pouvons souffrir, » ajoutait-il dans son Mandement, » que notre nom paraisse davantage à la tête d'un ouvrage que Sa Sainteté condamne. Ainsi nous ne voulons pas perdre un moment à révoquer l'approbation que nous lui avons donnée dans un autre diocèse. »

Les amis de la paix, et les véritables amis du cardinal de Noailles, durent sans doute regretter qu'il n'eût pas fait quelques années plus tôt ce qu'il consentait à faire plus tard. Que de chagrins et d'inquiétudes il se serait épargnés! de combien de malheurs il aurait préservé la religion, l'Eglise et l'Etat, en évitant de prêter, par l'indécision de son caractère, l'autorité de son nom et de ses vertus à des esprits inquiets qui ne cherchaient qu'à faire prévaloir leurs passions particulières! Mais on a souvent observé que ce sont les caractères les plus doux et les plus paisibles qui se précipitent, sans le vouloir et sans le savoir, au milieu des plus terribles orages, par une sorte d'indécision dont il est si difficile de se garantir, lorsque la douceur est trop voisine de la faiblesse.

Cependant on put croire, on dut croire assez généralement que cette démarche du cardinal de Noailles, qui paraissait lui avoir tant coûté, puisqu'il l'avait fait attendre si longtemps, allait écarter tout prétexte de division; mais ces espérances furent cruellement trompées.

Louis XIV, toujours fidèle aux maximes de l'Eglise de France sur la réception des bulles dogmatiques des Papes, voulut avoir l'avis des évêques de son royaume, avant d'imprimer la sanction royale à la constitution *Unigenitus*: il enjoignit aux évêques qui se touvaient alors à Paris ou à la suite de la cour, de s'assembler pour procéder à l'examen de l'acceptation de la bulle.

XIV. — *Assemblée du clergé de* 1713 et 1714.

Cette assemblée, qui commença le 16 octobre 1713, fut très-nombreuse; elle était composée de deux cardinaux, de neuf archevêques et de trente-huit évêques. Louis XIV porta jusqu'au scrupule toutes les recherches et toutes les attentions pour convaincre tous les membres de l'assemblée qu'il ne prétendait gêner ni directement ni indirectement la liberté des opinions. Il voulut même épuiser tous les moyens de douceur, d'estime et de confiance, pour épargner au cardinal de Noailles tous les embarras de sa position, et le ramener par un chemin facile et glorieux, à cette unanimité du corps épiscopal qui était l'objet de tous ses vœux; il engagea le cardinal d'Estrées, qui se trouvait alors le doyen des cardinaux français, à s'abstenir de paraître à l'assemblée, pour laisser au cardinal de Noailles l'honneur de la présider; il fit plus, il consentit qu'on dérogeât à l'usage des assemblées du clergé, et il permit que les séances se tinssent à l'archevêché, sous les yeux et dans la maison même du cardinal, pour montrer combien on était éloigné d'affliger son amour-propre ou de manquer envers lui aux plus faibles égards. Quelque sujet de mécontentement qu'il eût donné au roi, quoique les dispositions qu'il avait déjà marquées fussent peu propres à inspirer une entière confiance, ce prince lui abandonna le choix de tous les commissaires qui devaient faire le rapport; Louis XIV se borna à lui témoigner le désir de voir l'évêque de Meaux (556) au nombre des commissaires. Le cardinal de Noailles se trouvait naturellement appelé à présider cette commission, et ce choix offrait encore au cardinal de Noailles des facilités et des moyens de rapprochement. La naissance, la fortune et les dignités du cardinal de Rohan, ses manières nobles et engageantes, son esprit de douceur et de conciliation, ses succès dans le monde et dans les affaires, les égards même qu'il avait toujours marqués au cardinal de Noailles, ne permettaient pas à ce prélat de confondre le cardinal de Rohan avec cette foule d'ennemis plus ou moins obscurs qu'il supposait achar-

(556) Depuis cardinal de Bissy.

nés à sa perte par des motifs d'intérêt ou d'ambition.

La commission fut donc composée du cardinal de Rohan, des archevêques de Bordeaux (557) et d'Auch (558), et des évêques de Soissons (559), de Meaux et de Blois (560). Ces commissaires s'assemblèrent pendant trois mois, presque tous les jours, chez le cardinal de Rohan, et quelquefois chez le cardinal de Noailles, qui assista très-souvent aux séances.

Il est évident par cet exposé qu'on n'apporta aucune précipitation, ni à l'examen, ni à la réception de la constitution *Unigenitus*. Si l'on compare même cette espèce de lenteur avec ce qui s'était passé quelques années auparavant, pour la réception du bref qui condamnait le livre de Fénelon, on sera forcé de reconnaître qu'on mit en usage, envers le cardinal de Noailles, tous les ménagements que pouvait suggérer le désir de respecter son rang, sa dignité et même sa susceptibilité. Le livre de Fénelon traitait de matières encore plus abstraites que celui du P. Quesnel ; le livre de Fénelon était l'ouvrage d'un archevêque recommandable par son génie, ses vertus et sa grande réputation ; et celui du P. Quesnel était l'ouvrage d'un prêtre déjà connu par son attachement opiniâtre à des erreurs condamnées, et déjà flétri par des censures ecclésiastiques ; cependant les assemblées métropolitaines de France n'avaient employé que deux ou trois séances à l'examen du bref qui condamnait Fénelon. Mais Fénelon avait été le premier à se condamner lui-même, et ses collègues s'étaient heureusement trouvés dispensés de la triste nécessité de le convaincre, de le persuader ou de le combattre. On n'observait pas des dispositions aussi favorables dans le cardinal de Noailles, et on désirait avec ardeur de vaincre ses irrésolutions et ses incertitudes, en lui laissant tout le temps de la réflexion, et en entrant avec lui dans toutes les explications qui pouvaient soulager ses scrupules. On aimait à se flatter qu'un archevêque aussi pieux s'arrêterait de lui-même, avec un saint effroi, devant la seule idée de s'établir dans une espèce de schisme avec le chef de l'Eglise et avec la presque universalité de ses collègues. L'indécision naturelle du cardinal de Noailles laissait quelquefois espérer qu'il céderait à la voix de l'amitié qui lui parlait pour l'intérêt de son propre bonheur, à celle de la raison qui lui défendait de préférer ses lumières personnelles à celles du Saint-Siége et de tout le corps épiscopal, à la voix plus auguste encore de la religion qu'il pouvait exposer à de grands malheurs et à de grands dangers par un entêtement inexcusable.

Après trois mois entiers, dont chaque jour fut consacré à l'examen le plus approfondi et le plus détaillé de la constitution et de toutes les propositions qu'elle condamnait, les commissaires firent leur rapport à l'assemblée du clergé, le 15 janvier 1714. Le cardinal de Rohan portait la parole au nom de la commission, et son rapport remplit six séances entières. L'avis unanime des commissaires portait qu'ils avaient reconnu dans la constitution du Pape la doctrine de l'Eglise, et que l'assemblée devait l'accepter avec soumission et respect. On pouvait encore espérer que le cardinal de Noailles, qui avait dit, quelques années auparavant, en acceptant le bref qui condamnait le livre de Fénelon : *Pierre a parlé par la bouche d'Innocent XII*, n'hésiterait pas à prononcer également : *Pierre a parlé par la bouche de Clément XI*, en condamnant le livre du P. Quesnel ; mais il ouvrit au contraire un avis qui fut le prélude des plus longues et des plus tristes divisions : il demanda, avec huit autres évêques de l'assemblée, qu'on sursît à délibérer sur le fond de l'acceptation de la bulle, jusqu'à ce qu'on eût lu et approuvé l'instruction pastorale que les commissaires avaient proposé de publier au nom de l'assemblée avec l'acceptation de la constitution.

L'avis du cardinal de Noailles avait évidemment pour objet de renouveler toutes les anciennes discussions sur la forme d'acceptation des jugements dogmatiques du Saint-Siége, et de remettre aux prises l'Eglise gallicane et la cour de France avec le Pape et la cour de Rome. Tous les autres prélats de l'assemblée, au nombre de quarante, adoptèrent l'avis de la commission, et déclarèrent que, « reconnaissant dans la constitution de Clément XI, la doctrine de l'Eglise, ils l'acceptaient avec soumission et respect ; qu'ils condamnaient le livre des *Réflexions morales* et les cent une propositions qui en avaient été tirées, de la manière et avec les mêmes qualifications que le Pape les avait condamnées. »

L'avis du cardinal de Noailles et des huit évêques qui l'avaient adopté, n'était pas encore un refus décidé et formel ; il laissait même, jusqu'à un certain point, l'espérance de parvenir à une entière unanimité, lorsque l'instruction pastorale, préparée par la commission, aurait éclairci toutes les difficultés que l'on affectait d'élever sur le sens et la qualification de quelques-unes des propositions condamnées.

C'était dans cette vue que les commissaires s'étaient attachés à donner à cette instruction la forme la plus simple, la plus claire, la plus raisonnable ; ils en avaient écarté avec soin tout ce qui aurait pu choquer ceux de leurs collègues qui ne partageaient pas entièrement leur opinion ; toutes les expressions en étaient pleines de mesure et de modération ; elle fixait, avec autant de sagesse que de précision et de clarté, la juste interprétation que l'on devait donner à celles des propositions condamnées, qui, dans leur acceptation vague et indéfinie, ne présentaient pas d'abord à l'esprit un motif légitime de censure ; ces propositions se trouvaient renfermées par l'instruction, dans les véritables limites que leur assignaient l'esprit même de la constitution, les sentiments connus de l'auteur du livre et la nature des cir-

(557) Bazin de Bezons.
(558) Jacques Desmarests.
(559) Fabrio Bruslart de Sillery.
(560) David-Nicolas de Berthier.

constances et des controverses qui agitaient les esprits.

Lorsqu'au bout d'un siècle on relit cette instruction, on ne peut s'empêcher d'être étonné de l'opposition qu'elle a pu rencontrer de la part du cardinal de Noailles et des huit évêques qui adhérèrent à son avis, ou plutôt dont il ne fit que suivre les préventions.

Mais on reconnut bientôt qu'il avait arrêté d'avance le plan de conduite qu'il se proposait de suivre, et que lorsqu'il avait demandé, de concert avec les huit évêques, de différer l'acceptation de la bulle jusqu'à ce qu'ils connussent l'instruction pastorale qui devait en accompagner l'acceptation, ils étaient décidés à rejeter l'une et l'autre, et qu'ils s'étaient uniquement proposé d'élever quelque prétexte de division entre l'assemblée du clergé et le Pape.

En effet, lorsque dans la séance du premier février 1714, les commissaires eurent lu l'instruction qu'ils avaient été chargés de rédiger, et qu'il fut question de délibérer si l'assemblée l'adopterait, le cardinal de Noailles déclara en son nom et en celui des huit évêques, qu'ils ne pouvaient accepter ni la bulle, ni l'instruction : « Qu'ils se croyaient obligés de recourir au Pape, de lui proposer leurs peines et leurs difficultés..... *qu'ils croyaient ce parti le plus régulier, le plus canonique, le plus respectueux pour le Pape, et le plus utile pour conserver la paix de l'Eglise.* »

On est affligé de voir un homme honnête et vertueux, comme le cardinal de Noailles, employer un langage aussi dérisoire dans une matière aussi grave. Comment en effet pouvait-il penser sérieusement qu'il *fût plus respectueux pour le Pape* de ne pas recevoir un jugement qu'il avait prononcé après un examen de trois ans; *et plus utile à la paix de l'Eglise* de se mettre directement en opposition avec le chef de l'Eglise et la presque unanimité du corps épiscopal?

On doit bien croire qu'une opposition, fondée sur des motifs aussi peu spécieux, n'arrêta pas un seul moment les quarante évêques qui avaient déjà accepté la bulle; ils adoptèrent l'instruction rédigée par leurs commissaires, avec d'autant plus d'empressement, qu'elle offrait les considérations les plus propres à calmer les inquiétudes des personnes de bonne foi, et qu'elle prévenait les interprétations abusives qu'on prétendait donner à quelques propositions du livre condamné.

Aussitôt que l'assemblée eut fait part au roi de sa délibération, Louis XIV ordonna l'exécution de la constitution *Unigenitus* par ses lettres patentes en date du 14 février 1714; et elles furent enregistrées au parlement de Paris dès le lendemain 15 février.

La facilité avec laquelle le parlement de Paris reçut et enregistra cette bulle, le jour même que les lettres patentes lui furent présentées, montre assez qu'elle ne renfermait rien qui dût alarmer le zèle des magistrats. On était encore loin de prévoir qu'on en ferait, sous le règne suivant, le prétexte des plus violents débats entre le clergé et la magistrature.

Mais on ne doit pas en conclure que cet enregistrement se fit sans examen, et par le sentiment d'une déférence aveugle aux volontés du roi. Louis XIV, en interdisant aux parlements le droit de remontrances, n'avait pas prétendu se priver des secours et des lumières de ses magistrats. Nous avons déjà rapporté, sur le témoignage du chancelier d'Aguesseau, que ce prince avait eu la sagesse de substituer à la forme turbulente et quelquefois séditieuse des *remontrances*, le concert bien plus utile du gouvernement avec les principaux chefs de la magistrature. C'était par cette sage correspondance qu'on apportait à la préparation des lois toute l'attention et toute la maturité qu'elles demandent pour l'intérêt public (561). Tous les actes de législation étaient concertés d'avance entre les membres du conseil et les principaux membres des compagnies souveraines; et c'était par des discussions paisibles, dont l'esprit de corps et l'esprit de parti étaient également écartés, qu'on prévenait et les abus d'autorité, et les abus non moins dangereux de la résistance et de l'opposition.

On pourrait également observer que le chancelier de Pontchartrain, qui avait une grande influence dans le conseil, était encore à la tête de la magistrature, et que M. d'Aguesseau était procureur général. Ces deux grands magistrats étaient excités par leurs principes personnels, autant que par le devoir de leur ministère, à apporter une surveillance inquiète à tous les actes émanés de la cour de Rome, et Louis XIV ne se refusait jamais à déférer à leurs avis, lorsqu'ils lui paraissaient conformes aux maximes du royaume. On doit bien croire que deux magistrats aussi éclairés, et qui portaient même quelquefois jusqu'au scrupule leur vigilante susceptibilité, se seraient élevés avec force contre la constitution *Unigenitus*, si elle eût renfermé ces dangereuses conséquences que l'esprit de parti a cherché à attribuer à ce décret du Saint-Siége.

Il y avait déjà près de cinq mois que la constitution *Unigenitus* était connue en France; elle avait été communiquée aux principaux magistrats du parlement de Paris; c'était de concert avec eux que les lettres patentes avaient été dressées, que les conclusions de M. d'Aguesseau, procureur général, avaient été arrêtées, et que le réquisitoire de M. Joly-de-Fleury, avocat général, avait été rédigé.

XV. — *La bulle Unigenitus est enregistrée au parlement de Paris.*

Aussi M. Joly-de-Fleury, après avoir donné les plus grands éloges au zèle et à la piété de Louis XIV, contre les erreurs anciennes et

(561) L'un des plus vertueux magistrats qui aient honoré le nom de Lamoignon, porté depuis si longtemps par tant d'hommes vertueux, le dernier chancelier de Lamoignon, observait souvent à ce sujet, que celles de nos lois les plus remarquables par leur sagesse et leur stabilité avaient été rendues pendant le long intervalle où Louis XIV avait interdit aux parlements le droit de *remontrances*. (*Voy.* l'éloge de M. de Malesherbes, par M. Gaillard.)

nouvelles fit observer au parlement que la forme extérieure de la constitution *Unigenitus* ne présentait aucune de ces clauses familières à la cour de Rome, et contre lesquelles les tribunaux français étaient dans l'usage de réclamer; il se borna à demander, selon le style ordinaire, *la réserve générale de nos droits et de nos maximes;* il voulut seulement, dans son réquisitoire, aller au-devant des fausses conséquences que l'on pourrait induire de la condamnation des propositions sur les *excommunications*, pour empêcher qu'on ne voulût, à la faveur de cette condamnation, *ou refuser aux évêques le pouvoir des clefs, ou que les excommunications injustes pussent suspendre l'accomplissement des devoirs les plus essentiels et les plus indispensables.* L'instruction publiée par l'assemblée du clergé avait déjà enlevé aux esprits inquiets ce prétexte d'opposition par des explications si claires et si précises, qu'elles avaient satisfait tous ceux qui apportaient de la bonne foi dans ces sortes de discussions.

Le cardinal de Noailles aurait pu absolument se borner à ne pas accepter la constitution; mais il se laissa encore entraîner à une démarche qui acheva de prouver jusqu'à quel point il était sorti des bornes de sa circonspection naturelle, et se laissait asservir par le parti dont il s'était rendu l'instrument plutôt que le chef. Il publia, le 25 février 1714, un Mandement par lequel il renouvelait la condamnation qu'il avait déjà portée contre le livre du P. Quesnel, le 28 septembre précédent, et défendait en même temps, *sous peine de suspense*, de recevoir dans son diocèse la bulle *Unigenitus* sans son autorité. Il offrait peut-être le premier exemple dans l'Eglise, d'un évêque qui eût défendu, *sous peine de suspense*, de recevoir un jugement dogmatique prononcé par le Saint-Siége, accepté par la presque universalité des évêques, revêtu de l'autorité du roi, et enregistré dans tous les parlements.

Il est douteux que le cardinal de Noailles se fût permis un acte aussi irrégulier, s'il eût moins compté sur la religieuse modération de Louis XIV, sur le crédit de sa famille, et sur l'intérêt que madame de Maintenon continuait à prendre à lui, malgré le peu de déférence qu'il montrait à suivre ses avis et ses conseils.

Ainsi, on avait vu en deux ans ce prélat refuser obstinément de condamner le livre du P. Quesnel, et engager sa soumission au jugement que le Pape en porterait; et ensuite condamner ce même livre et rejeter le jugement que le Pape en avait porté. Par une suite des mêmes inconséquences, il fit remettre aux docteurs de la faculté de théologie de Paris, son mandement du 25 février 1714, par lequel il avait défendu de recevoir la bulle *Unigenitus*, et il déclara le lendemain qu'il n'avait pas entendu les comprendre dans son ordonnance.

Aussitôt que la constitution *Unigenitus* eut été acceptée par l'assemblée du clergé et revêtue des lettres patentes enregistrées, le roi la fit adresser à tous les évêques de France. Cent dix évêques l'acceptèrent purement et simplement; douze ou treize seulement refusèrent de l'accepter, ou ne l'acceptèrent qu'avec des explications. Mais ce qui est remarquable, c'est que tous ceux qui refusaient de la recevoir, à l'exception d'un seul (562), prononçaient en même temps la condamnation du livre du P. Quesnel. On pouvait s'étonner avec raison d'une opposition si vive à un jugement qui ne faisait que condamner un livre qu'ils condamnaient eux-mêmes. En supposant même qu'ils aperçussent de bonne foi des difficultés dans quelques dispositions de la bulle, comment des évêques, et surtout des évêques catholiques, pouvaient-ils croire leur conscience engagée à résister à un jugement revêtu de toutes les formes canoniques. On demande à tous les esprits sages et raisonnables si de pareils motifs pouvaient mériter que des évêques exposassent l'Eglise aux dangers d'un schisme, et l'Etat à des divisions interminables.

XVI. — *Mandement de Fénelon sur la constitution Unigenitus.*

Parmi les mandements que publièrent les évêques de France pour accepter la constitution *Unigenitus*, celui qui obtint, sans aucune comparaison, l'approbation la plus générale et la plus éclatante fut le Mandement de Fénelon. Il fut même obligé d'en publier deux, l'un pour la partie de son diocèse soumise à la France, et l'autre pour la partie du diocèse de Cambrai que le traité d'Utrecht (563) venait de placer sous la domination de l'Empereur.

C'est dans ce second Mandement (564) que Fénelon s'abandonne avec la plus touchante effusion à tous ses sentiments de vénération, de fidélité et d'obéissance filiale pour l'Eglise romaine; c'est là qu'on lit cette éloquente et religieuse apostrophe à la chaire de Saint-Pierre :

« O Eglise romaine! ô cité sainte! ô chère et commune patrie de tous les vrais Chrétiens! il n'y a en Jésus-Christ, ni Grec, ni Scythe, ni Barbare, ni Juif, ni gentil; tout est fait un seul peuple dans votre sein, tous sont concitoyens de Rome, et tout Catholique est romain. La voilà cette grande tige qui a été plantée de la main de Jésus-Christ. Tout rameau qui en est détaché se flétrit, se dessèche et tombe. O mère! quiconque est enfant de Dieu est aussi le vôtre; après tant de siècles vous êtes encore féconde. O épouse! vous enfantez sans cesse à votre époux dans toutes les extrémités de l'univers; mais d'où vient que tant d'enfants dénaturés méconnaissent aujourd'hui leur mère, s'élèvent contre elle et la regardent comme une marâtre? D'où vient que son autorité leur donne tant de vains ombrages? Quoi! le sacré lien de l'unité, qui doit faire de tous les peuples un seul troupeau, et de tous les ministres un seul pasteur, sera-t-il le prétexte d'une fu-

(562) L'évêque de Mirepoix.
(563) Conclu en 1713.

(564) Du 9 juin 1714.

neste division? Serions-nous arrivés à ces derniers temps *où le Fils de l'homme trouvera à peine de la foi sur la terre?* Tremblons, mes très-chers frères, tremblons que le *règne de Dieu*, dont nous abusons, *ne nous soit enlevé*, et ne passe à d'autres nations *qui en porteront les fruits*. Tremblons, humilions-nous, de peur que Jésus-Christ ne transporte ailleurs *le flambeau* de la pure foi, et qu'il ne nous laisse dans les ténèbres dues à notre orgueil. O Eglise! d'où Pierre *confirmera à jamais ses frères, que ma main droite s'oublie elle-même, si je vous oublie jamais! Que ma langue se sèche et devienne immobile si vous n'êtes pas, jusqu'au dernier soupir de ma vie, le principal objet de ma joie et de mes cantiques!* »

Lorsque Fénelon exhalait, avec ces expressions touchantes, les sentiments de son âme oppressée par la perspective des malheurs qui menaçaient l'Eglise de France; lorsqu'il consignait, dans cette espèce de testament solennel, la déclaration de sa religieuse fidélité et de son attachement inviolable au centre de l'unité catholique, il aurait pu adresser aux fidèles confiés à ses soins le même langage que Bossuet adressa autrefois à la France entière, en terminant sa carrière oratoire: « Agréez ces derniers efforts d'une voix qui vous fut connue... C'est au troupeau que je dois nourrir de la parole de vie, que je consacre les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint. »

Ce Mandement de Fénelon fut en effet le dernier acte de son ministère apostolique. Fénelon n'eut pas la consolation de voir la fin des troubles de l'Eglise; mais il eut au moins celle de n'être pas témoin des scènes scandaleuses qui suivirent sa mort et celle de Louis XIV.

Ce prince avait employé tous les moyens de persuasion qui étaient en son pouvoir, pour ramener le cardinal de Noailles à des sentiments et à une conduite plus conformes au caractère dont il était revêtu dans l'Eglise, et à la haute piété dont il faisait profession (565). Les cardinaux de Rohan et de Bissy (566), qu'il avait chargés de cette négociation, étaient portés par inclination à seconder ses vues de douceur et de ménagement; et le désir de plaire à madame de Maintenon favorisait encore leurs dispositions naturelles. Ils se flattèrent assez longtemps de fixer les éternelles variations du cardinal; mais soit indécision de caractère, soit espoir d'un changement prochain, que l'âge et la décadence de la santé de Louis XIV laissaient assez entrevoir, il échappait sans cesse à ses propres engagements et à l'influence des sages inspirations de ses amis, de sa famille et de ses collègues les plus respectables. Sa destinée, tant qu'il vécut, fut d'avancer, de reculer et de varier sans cesse jusqu'aux derniers moments de sa vie; il la finit par accepter cette même constitution *Unigenitus* qu'il avait si souvent contredite et rejetée.

Lorsque les cardinaux de Rohan et de Bissy eurent acquis la triste conviction de l'inutilité de leurs démarches, Louis XIV prit la résolution de faire usage de tous les moyens que les lois de l'Eglise et de l'Etat mettaient à sa disposition, pour réprimer le scandale d'une résistance aussi publique et qui n'était pas sans danger pour la tranquillité du royaume.

XVII. — *Différents plans pour réduire les réfractaires à la constitution Unigenitus.*

Mais il restait de grandes difficultés dans le choix de ces moyens. Nous avons un mémoire manuscrit de Fénelon où il discute, avec beaucoup de détail et de sagesse, les avantages et les inconvénients des formes usitées jusqu'alors dans l'Eglise pour le jugement des évêques.

Il rejette d'abord la voie des *commissaires du Pape*, toujours odieuse à l'Eglise de France, et qui aurait éprouvé la plus vive opposition de la part des tribunaux du royaume.

Celle des *conciles provinciaux* était plus canonique et plus analogue à l'esprit des libertés de l'Eglise gallicane; mais elle présentait par la nature des circonstances des difficultés presque insurmontables.

Fénelon finissait son Mémoire par se décider pour un *concile national*, qui aurait réuni le grand avantage de rappeler l'ancienne discipline ecclésiastique, de concilier tous les droits et toutes les prétentions, de respecter tous les priviléges et tous les intérêts, et d'écarter toutes les objections.

Nous ne savons pas si ce Mémoire fut demandé à Fénelon de l'aveu du gouvernement, et s'il influa sur sa décision; il est au moins bien certain que Louis XIV donna la préfé-

(565) Si on veut savoir jusqu'à quel point Louis XIV porta les égards, les ménagements, la condescendance, et même les plus tendres supplications, pour vaincre l'entêtement du cardinal de Noailles, on pourra s'en faire une idée en lisant une lettre de madame de Maintenon, du 24 février 1715, à M. Languet, curé de Saint-Sulpice, avec qui elle entretenait une correspondance habituelle. Nous la transcrivons sur l'original que nous avons en ce moment sous les yeux, et qu'on a eu la bonté de nous confier, en nous permettant d'en faire usage. M. Languet, curé de Saint-Sulpice, s'était flatté un moment de pouvoir ramener le cardinal de Noailles à se réunir de principes et de sentiment à l'Eglise de France presque tout entière. Il se proposait surtout de réveiller dans le cœur du cardinal de Noailles le souvenir de toutes les anciennes bontés du roi pour lui, des obligations infinies qu'il avait à madame de Maintenon, pour l'éclairer, puisqu'il en était encore temps, sur la honte et le danger d'un schisme, auquel il ne craignait pas d'attacher son nom. Madame de Maintenon répond à M. Languet :

« Que pourrait mon intérêt auprès de M. le cardinal, puisqu'il résiste au roi son maître, son bienfaiteur, prévenu d'estime et d'inclination pour lui; *qui a tout employé pour le faire revenir, jusque à ses larmes et à ses conjurations, à la mort de nos jeunes princes?* Il a résisté à tout, et s'en sait bon gré; il est sans cesse encensé là-dessus. Il est certain qu'il abrégera les jours du roi, qui a le cœur serré entre sa religion et les droits de son royaume. Dites tout ce qu'il vous plaira, Monsieur, je ne vous désavouerai pas; mais je crois que vous parlerez inutilement.

(566) Ce dernier n'était encore qu'évêque de Meaux.

rence à l'avis qui y était indiqué; il envoya même M. Amelot à Rome, pour concerter avec le Pape tous les arrangements nécessaires pour la convocation d'un *concile national* en France; cette négociation éprouva de longs délais et la mort de Louis XIV changea entièrement la face des affaires.

Ce fut dans l'intervalle des négociations entamées avec Rome, au sujet du *concile national*, que Fénelon sentit tous les embarras de la position où les circonstances l'avaient placé. Le rang qu'il tenait dans l'Eglise de France, l'éclat de sa réputation, le rôle qu'il avait joué dans les controverses qui devaient être le principal objet du concile national, ne permettaient pas de douter qu'il ne fût appelé dans une assemblée composée de tous les évêques de France, et qu'il n'y obtînt l'influence que ses vertus et ses talents devaient lui assurer. Nous avons même des lettres des cardinaux de Rohan et de Bissy qui attestent toute la confiance qu'ils plaçaient dans le secours de son intervention.

Mais moins Fénelon pouvait se dissimuler à lui-même combien sa voix aurait de prépondérance dans le concile national, plus il se sentait retenu par des motifs de délicatesse et de bienséance qui lui laissaient une extrême répugnance à prêter son ministère à la dégradation du cardinal de Noailles. Ses longs démêlés avec ce prélat avaient fait un grand éclat dans l'Eglise, dans la France, dans toute l'Europe, et il prévoyait que la haine et l'envie se plairaient à attribuer à la vengeance et à d'anciens ressentiments l'exercice d'un ministère pénible et rigoureux.

Nous trouvons, dans une lettre que Fénelon écrivait à l'abbé de Beaumont, son neveu, six semaines avant sa mort, une peinture naïve et fidèle des agitations et des anxiétés où le plongeait ce combat douloureux d'un ministère forcé, avec ces sentiments de délicatesse dont une âme telle que celle de Fénelon ne pouvait s'affranchir sans de violents efforts.

XVIII. — *Lettre de Fénelon à l'abbé de Beaumont*, **26 *novembre*** 1714. (Manuscrits.)

« Le concile national pourra bien manquer: mais si on le tenait, et si j'étais convoqué selon la règle, comme tous les autres, qu'est-ce que je devrais faire? Je serais sensiblement affligé d'être l'un des exécuteurs d'un homme qui m'a exécuté autant qu'il l'a pu. Ce personnage aurait un air de vengeance et serait un prétexte de m'imputer une conduite très-odieuse. D'un autre côté, je me dois à l'Eglise dans un si pressant besoin. Si je croyais que tout allât bien, je serais ravi que tout se fît sans moi; mais si le concile se trouvait dans un grand péril de trouble et de partage, où je pusse n'être pas tout à fait inutile, je me livrerais, supposé qu'on me désirât véritablement; après quoi je reviendrais ici par le plus court chemin. Raisonnez là-dessus avec le très-petit nombre de personnes dignes de la plus intime confiance. Pour moi, je vais bien prier Dieu. »

Il écrivait sur le même sujet à un de ses amis: « La plupart des gens peuvent s'imaginer que j'ai une joie secrète et maligne de ce qui se passe; mais je me croirais un démon si je goûtais une joie si empoisonnée, et si je n'avais pas une véritable douleur de ce qui nuit tant à l'Eglise. Je vous dirai même, par une simplicité de confiance, ce que d'autres que vous ne croiraient pas facilement: c'est que je suis véritablement affligé pour la personne de M. le cardinal de Noailles. Je me représente ses peines; je les ressens pour lui; je ne me ressouviens du passé que pour me rappeler toutes les bontés dont il m'a honoré pendant tant d'années. Tout le reste est effacé, Dieu merci, de mon cœur; rien n'y est altéré; je ne regarde que la seule main de Dieu qui a voulu m'humilier par miséricorde. Dieu lui-même est témoin des sentiments de respect et de zèle qu'il met en moi pour ce cardinal. La piété que j'ai vue en lui me fait espérer qu'il se vaincra lui-même pour rendre le calme à l'Eglise, et pour faire taire tous les ennemis de la religion. Son exemple ramènerait d'abord les esprits les plus indociles et les plus ardents; ce serait pour lui une gloire singulière dans tous les siècles. Je prie tous les jours pour lui à l'autel avec le même zèle que j'avais il y a vingt ans. »

Il paraît que plusieurs personnes d'un grand poids, sincèrement affligées du schisme qui commençait à s'établir dans l'Eglise de France, s'étaient persuadées qu'aucun évêque n'était plus capable que Fénelon de réunir tous les esprits par la douceur de son caractère, l'influence de ses vertus et la supériorité de son génie; elles crurent sans doute entrevoir qu'il ne serait pas impossible d'écarter les obstacles qui le tenaient encore éloigné de la cour et de le placer à la tête d'une négociation dont le succès devait le combler de gloire, en assurant la paix de l'Eglise et de l'Etat; elles imaginèrent en conséquence de sonder ses dispositions avant de hasarder des démarches plus décisives.

Fénelon se contenta de répondre avec simplicité et modestie à des ouvertures si séduisantes pour un cœur vertueux, et si flatteuses pour l'amour-propre d'un homme que la gloire de jouer un grand rôle aurait pu éblouir : « J'avoue, » écrivait-il, « qu'un homme qui aurait le goût des affaires, accepterait plus facilement les propositions que vous me pressez d'accepter. Mais je n'ai pas assez bonne opinion de moi pour oser espérer de rétablir la paix dans l'Eglise, comme vous voulez que je l'entreprenne. Je ne veux point faire le grand personnage que vous me proposez; c'est M. le cardinal de Noailles qui doit rétablir la paix dans l'Eglise. Je ne sais aucun secret; mais j'ose assurer qu'il la rétablira quand il voudra y réussir; elle est encore dans ses mains. Je lui en souhaite la gloire et le mérite devant Dieu et devant les hommes. Je mourrais content si je l'avais vu de loin achever ce grand ouvrage. »

Il est difficile de croire que Fénelon eût réussi à obtenir du cardinal de Noailles ce que ce prélat avait refusé à Louis XIV, à madame de Maintenon, à toute sa famille qu'il chérissait tendrement. On a vu d'ailleurs l'extrême prévention qu'il avait conçue depuis longtemps

contre Fénelon, et que les derniers événements avaient portée jusqu'à une espèce d'irritation. Ainsi, c'était plutôt un vœu inspiré par l'amour de la religion et de la paix à des hommes bien intentionnés, qu'un plan arrêté ou qu'un commencement de négociation. Il paraît même peu vraisemblable que ses ouvertures eussent été suggérées de concert avec la cour. Madame de Maintenon avait alors donné toute sa confiance pour les affaires de l'Eglise à l'évêque de Meaux, depuis cardinal de Bissy; et il est permis de douter, comme nous l'avons déjà dit, que le cardinal de Bissy ait désiré l'intervention d'un collègue dont l'éclat et la réputation auraient pu éclipser sa faveur naissante. Ce n'est pas que le cardinal de Bissy ne fît profession de la plus grande estime pour Fénelon, et n'eût même souvent recours à ses lumières; leur correspondance, dont nous avons les pièces originales entre les mains, nous en offre des preuves fréquentes; mais on peut soupçonner, sans un excès de malignité, que le cardinal de Bissy aimait mieux consulter Fénelon fixé à Cambrai, que de le voir à la tête des affaires ecclésiastiques à Versailles.

Au reste, il n'eut besoin d'employer aucune manœuvre pour écarter un concurrent aussi distingué; il suffisait d'abandonner Louis XIV et madame de Maintenon à leurs dispositions naturelles; elles étaient toujours aussi peu favorables à Fénelon qu'à l'époque où les affaires du quiétisme avaient aigri madame de Maintenon, et où le *Télémaque* avait ulcéré Louis XIV contre Fénelon.

Il est vrai que, dans les derniers temps, on avait eu le courage extrême de prononcer quelquefois son nom devant ce monarque, sans retrouver sur son visage des traces aussi profondes de l'émotion pénible que ce nom seul y laissait d'abord apercevoir; mais jamais on n'en avait obtenu une seule parole qui indiquât un retour de bienveillance ou le plus faible désir de le rapprocher de lui. Je sais qu'on a imprimé dans quelques Mémoires, et même dans des Histoires de Fénelon, que Louis XIV, en apprenant sa mort, s'était écrié, avec un sentiment de regret : *Il nous manque bien au besoin.* Mais nous ne voyons rien dans les lettres et les papiers qui sont entre nos mains, et se rapportent à cette époque, qui appuie la vérité de cette anecdote. D'ailleurs, cette expression, assez vague et assez générale, pouvait indiquer le regret de perdre un évêque qui servait utilement la religion par ses écrits, sans déceler une intention réelle de le rappeler à la cour et de lui accorder une influence marquée dans les affaires de l'Eglise. Nous trouvons au contraire, dans nos manuscrits, une preuve bien récente de l'opposition très-décidée de Louis XIV et de madame de Maintenon à le laisser seulement approcher de Paris.

Madame de Chevry, nièce de Fénelon, et à laquelle il était tendrement attaché, tomba dangereusement malade dans le cours de l'année 1713. On fit, à son insu, des démarches auprès du ministre, pour obtenir de la bonté du roi, qu'un oncle pût venir rendre des soins à une nièce chérie, dans une circonstance aussi touchante. On était d'autant plus fondé à en espérer le succès, qu'il ne s'agissait que d'un voyage très-court à Paris, et que les ennemis de Fénelon n'avaient plus alors aucun ombrage à prendre de son crédit et de son ascendant sur M. le duc de Bourgogne, qui n'existait plus. On ne sait pas jusqu'à quel point ces premières ouvertures avaient été suivies; mais on ne peut guère douter qu'elles n'eussent été repoussées avec une sévérité qui déconcerta le zèle de celui qui les avait hasardées. C'est ce qu'il est facile de reconnaître par la lettre que Fénelon se crut obligé d'écrire au ministre, pour désavouer une démarche indiscrète à laquelle il n'avait aucune part; on voit même qu'elle ne venait point de ses amis; ils étaient trop instruits de ses véritables dispositions, et peut-être des obstacles insurmontables qui s'opposaient à son retour, pour ne pas s'interdire des sollicitations qui ne convenaient ni aux principes de Fénelon, ni à cette sorte de dignité qu'il avait su répandre sur sa disgrâce.

XIX. — *Lettre de Fénelon à M. Voisin, ministre de la guerre*, 4 *août* 1713. (Manuscrits.)

« Je viens d'apprendre, Monsieur, » mandait Fénelon au ministre, « *qu'une personne inconnue* vous écrivit, il y a quelques mois, pour vous supplier de parler au roi, *afin que je pusse aller à Paris voir ma nièce, qui était alors très-malade.* Je comprends bien qu'on pourra ne me croire point sur ma parole, quand je dirai que je n'ai eu aucune connaissance de cette demande, et que j'aurais tâché de l'empêcher si j'en avais été averti. On pourra même penser que je ne la désavoue maintenant qu'à cause qu'elle n'a pas réussi : mais je me livre à tout ce qu'on voudra penser de moi. Dieu sait combien je suis éloigné de tous ces détours. De plus, j'ose dire, Monsieur, que ma conduite ne ressemble guère à ces empressements indiscrets. Je sais, Dieu merci, demeurer en paix et en silence, sans faire une tentative si mal mesurée. Personne, sans exception, n'a jamais poussé plus loin que moi la vive reconnaissance pour les bienfaits du roi, le profond respect qui lui est dû, l'attachement inviolable à sa personne, et le zèle ardent pour son service. Mais personne n'a jamais été plus éloigné que moi de toute inquiétude et de toute prétention mondaine. Je prie Dieu tous les jours pour la précieuse vie de Sa Majesté. Je sacrifierais avec plaisir la mienne pour prolonger ses jours; que ne ferais-je point pour lui plaire! Mais je n'ai ni vue, ni goût pour me rapprocher du monde; je ne songe qu'à me préparer à la mort, en tâchant de servir l'Eglise, le reste de ma vie, dans la place où je me trouve. Au reste, je ne prends point, Monsieur, la liberté de vous rendre compte de tout ceci, dans l'espérance que vous aurez la bonté de vous en servir pour faire ma cour; vous pouvez le supprimer si vous le jugez à propos; je ne désire rien dans ce monde plus fortement que de remplir tous mes devoirs envers Sa Majesté avec un zèle à

toute épreuve ; j'ai toujours été également dans cette disposition ; mais je n'y suis excité par aucun intérêt humain. Les bienfaits passés, dont je suis comblé, me suffisent, sans chercher pour l'avenir aucun agrément dont je puisse être flatté. C'est avec un vrai dévouement que je suis, Monsieur........ »

XX. — *Fénelon pense à se donner un coadjuteur.*

Fénelon était devenu si étranger à tout sentiment d'une ambition profane, et à la pensée d'aller se rejeter au milieu des orages et des intrigues des cours, qu'il n'était plus alors occupé que de se séparer presque entièrement du monde et des affaires. Sa santé déclinait sensiblement, et ses forces ne pouvaient plus suffire aux devoirs indispensables de son ministère. Il écrivait à l'abbé de Beaumont : « J'ai de quoi me tuer par les confirmations innombrables et par les visites continuelles des paroisses de mon diocèse. » (*Lettre du 26 novembre* 1714. Manuscrits.) C'est ce qui lui avait fait naître l'idée de demander un coadjuteur, pour le soulager dans ses fonctions les plus pénibles. « Mais il préférait de quitter sa place, plutôt que de se laisser donner un coadjuteur qu'il ne connût pas à fond, et qu'il n'eût pas éprouvé pendant un temps assez considérable en le faisant travailler avec lui. C'est une épreuve difficile, ajoutait-il, et qui renvoie peut-être la conclusion un peu loin. Quant à ma démission absolue, les temps orageux où nous sommes m'en éloignent, et ceux dont nous sommes menacés pourront ne m'en rapprocher pas. Il faudrait avoir les noms et les qualités des sujets sur lesquels on pourrait jeter les yeux pour la coadjuto-rerie. »

Les informations qu'il avait prises, et qu'il avait fait prendre avec le scrupule le plus religieux, l'avaient à peu près décidé à fixer son choix sur le jeune abbé de Tavanes, depuis évêque de Châlons-sur-Marne, archevêque de Rouen et cardinal. Le nom que portait l'abbé de Tavanes, les qualités qu'il annonçait et l'esprit de sagesse qu'il montra constamment pendant le cours de sa vie, dans les grandes places auxquelles il fut élevé, convenaient en effet à un siége aussi important que celui de Cambrai, et pouvaient le rendre un successeur de Fénelon. Fénelon avait mis un tel secret dans ses démarches, que l'abbé de Tavanes ignora lui-même le vœu honorable qu'on avait formé pour lui, jusqu'au moment où le marquis de Fénelon publia (en 1734) un précis de la vie de son oncle.

XXI. — *Fénelon perd en peu de temps tous ses amis.*

Mais la Providence avait décidé que Fénelon ne verrait ni la fin des troubles de l'Eglise ni les commencements d'un gouvernement où ses principes, son caractère, ses vertus et ses mœurs auraient été dans la plus violente opposition avec les maximes qui commençaient à prévaloir. D'ailleurs, il était peut-être dans l'ordre de la nature qu'un homme qui n'avait vécu que pour l'amitié, n'eût pas la force de survivre à tous les amis qui avaient fait le bonheur et la consolation de sa vie. Dans le court intervalle de quelques années, Fénelon eut à pleurer la mort de ses amis les plus chers. Le premier coup qui frappa son cœur fut celui qui lui enleva l'abbé de Langeron (567). Ils avaient passé ensemble les jours heureux et paisibles de leur première jeunesse ; le zèle de la religion et l'amour de l'étude les avaient associés aux mêmes travaux dans un âge plus avancé ; appelés l'un et l'autre à la cour pour l'éducation du duc de Bourgogne, ils étaient parvenus à orner ce jeune prince de toutes les vertus que la nature semblait lui avoir refusées, et ils avaient dirigé l'ardeur de son génie vers tous les genres de connaissances qui devaient en faire le roi le plus accompli. Fénelon et l'abbé de Langeron avaient trouvé dans le cœur de leur jeune élève la plus douce récompense de leurs travaux ; et après M. de Beauvilliers et Fénelon, l'abbé de Langeron était celui de tous ses instituteurs que le duc de Bourgogne chérissait avec le plus de tendresse. Enveloppé dans la disgrâce de Fénelon, l'abbé de Langeron le suivit dans son exil et s'associa tout entier à ses destinées ; jamais il ne ramena ses regards et ses pensées vers une cour trop peu reconnaissante ; mais jamais il n'accusa son injustice par des regrets ou des plaintes : il n'avait vécu à Versailles que pour Fénelon ; il vivait avec Fénelon à Cambrai ; il ne manquait rien à son cœur : plus heureux que Fénelon, il n'eut pas le malheur de lui survivre, et il eut le bonheur de mourir entre ses bras.

XXII. — *Lettre de Fénelon sur la mort de l'abbé de Langeron.*

La religion pouvait seule adoucir, dans le cœur de Fénelon, le sentiment d'une perte aussi cruelle. L'impression de cette tristesse religieuse se fait sentir dans la lettre qu'il écrivit à une amie de l'abbé de Langeron : « Je n'ai point la force que vous m'attribuez, Madame ; j'ai ressenti la perte irréparable que j'ai faite avec un attachement qui montre un cœur bien faible ; maintenant mon imagination est un peu apaisée ; et il ne me reste qu'une amertume et une espèce de langueur intérieure ; mais l'adoucissement ne m'humilie pas moins que la douleur ; tout ce que j'ai éprouvé dans ces deux états n'est qu'imagination et amour-propre. J'avoue que je me suis pleuré en pleurant mon ami, qui faisait la douceur de ma vie, et dont la privation se fait sentir à tout moment. Je me console comme je me suis affligé, par la lassitude de la douleur et par besoin de soulagement. L'imagination, qu'un coup si imprévu avait saisie et troublée, s'y accoutume et se calme. Hélas ! tout est vain en nous, excepté la mort à nous-mêmes, que la grâce y opère. Au reste, ce cher ami est mort avec une vue de sa fin, qui était si simple, si paisible, que vous en auriez été attendrie. Lors même que sa

(567) 10 novembre 1710.

tête se brouillait un peu, ses pensées étaient toutes de foi, de docilité, de patience et d'abandon à Dieu ; je n'ai rien vu de plus édifiant et de plus aimable. Je vous raconte tout ceci, pour ne vous représenter point ma tristesse, sans vous parler de cette *joie de la foi*, dont nous parle saint Augustin, et que Dieu m'a fait sentir en cette occasion. Dieu a fait sa volonté, il a préféré le bonheur de mon ami à ma consolation. Je manquerais à Dieu et à mon ami même, si je ne voulais pas ce que Dieu a voulu; dans ma plus vive douleur, je lui ai offert celui que je craignais de perdre. »

Malgré cette résignation religieuse, la nature rappelait toujours au cœur de Fénelon le souvenir d'un ami si cher. Les amis qui lui restaient surprenaient souvent les larmes qui s'échappaient involontairement de ses yeux, lorsqu'on venait à prononcer devant lui le nom de l'abbé de Langeron, ou lorsque des circonstances, qui se représentaient trop souvent, lui retraçaient la mémoire d'un ami si tendre et si fidèle.

Les larmes que la mort de l'abbé de Langeron avait fait répandre à Fénelon, coulaient encore, lorsque quinze mois après il eut à pleurer la mort du duc de Bourgogne. Ce n'était pas sans doute un ami de tous les jours et de tous les moments qu'il perdait ; mais c'était l'enfant de ses soins et de sa tendresse; c'était le chef-d'œuvre le plus accompli que la main des hommes, conduite par le génie et la vertu, eût encore montré à la terre ; c'était l'objet de tous les vœux et de toutes les espérances de Fénelon ; c'était le bonheur de plusieurs générations ; c'était les destinées de la France, et peut-être celles d'une auguste famille, ensevelies pour jamais dans le tombeau. A ce coup terrible, *tous les liens de Fénelon furent rompus*, et il sentit qu'il restait étranger sur la terre.

Il avait encore deux amis bien chers ; et quoiqu'il en fût encore séparé depuis tant d'années, ils étaient toujours présents à sa pensée, et nécessaires à son cœur par cette tendre union que l'estime et le goût avaient formée, et que la religion avait cimentée par un attrait plus puissant et plus durable que toutes les affections humaines.

XXIII. — *Mort du duc de Chevreuse.*

Nous avons eu si souvent occasion de parler du duc de Chevreuse et de ses relations intimes avec Fénelon, qu'on n'aura pas de peine à comprendre combien Fénelon dut être accablé de douleur en perdant un ami que rien ne pouvait remplacer auprès de lui. L'esprit, les lumières, des connaissances très-étendues dans tous les genres, la probité la plus délicate, une fidélité à toute épreuve, une activité que rien ne fatiguait, une patience que rien ne rebutait, une confiance sans bornes : tout contribuait à faire du duc de Chevreuse l'ami le plus inappréciable qui ait peut-être jamais existé. Fénelon était pour lui un ami, un père, un conseil, un oracle ; il n'avait pas un sentiment, une pensée, un vœu qu'il ne soumît à ses inspirations ; il le consultait sur ses affaires domestiques, comme sur les affaires publiques; sur ses relations de société, comme sur les controverses religieuses; il était le correspondant habituel de Fénelon, et son intermédiaire nécessaire entre le duc de Bourgogne et M. de Beauvilliers.

On a vu par les Mémoires politiques et ecclésiastiques, que nous avons rapportés, jusqu'où s'étendait cette confiance, et tous les objets importants qu'elle embrassait. Le duc de Chevreuse ne survécut que neuf mois à M. le duc de Bourgogne ; il mourut le 5 novembre 1712.

« J'ai le cœur toujours malade (568), » écrivait Fénelon à M. de Beauvilliers (569), quelques semaines après la mort du duc de Chevreuse, « j'ai le cœur toujours malade depuis la perte irréparable du P. P. (le duc de Bourgogne) ; et celle du cher tuteur (le duc de Chevreuse) a rouvert toutes mes plaies. Dieu soit béni ! adorons ses desseins impénétrables. Je mourrai, comme je vis, vous étant dévoué avec une reconnaissance et un zèle sans bornes. »

Fénelon s'efforçait en vain de soulever le poids accablant qui oppressait son âme flétrie par la douleur. Une providence sévère dénouait successivement tous les liens qui l'attachaient encore à la terre ; il en était quelquefois à désirer que, plus miséricordieuse dans sa sévérité même, la Providence appelât en même temps à elle tous les amis vertueux.

« Les vrais amis » (écrivait-il dans ces tristes moments où tout son courage cédait aux émotions trop légitimes de la nature), « les vrais amis font notre plus grande douleur et notre plus grande amertume. On serait tenté de désirer que tous les bons amis s'attendissent pour mourir ensemble le même jour. Ceux qui n'aiment rien voudraient enterrer tout le genre humain, les yeux secs et le cœur content; *ils ne sont pas dignes de vivre*. Il en coûte beaucoup d'être sensible à l'amitié ; mais ceux qui ont cette sensibilité seraient honteux de ne l'avoir pas; *ils aiment mieux souffrir que d'être insensibles*. »

Fénelon ne retrouvait de véritables forces que dans ces pensées consolantes que la religion seule peut présenter, pour adoucir les peines de la vie.

« Unissons-nous » écrivait-il à la duchesse de Chevreuse, inconsolable de la mort d'un époux, dont elle n'avait pas été séparée un seul jour dans le cours de leur longue et respectable association, « unissons-nous de cœur à celui que nous regrettons; il ne s'est pas

(568) 26 décembre 1712.

(569) Le dernier historien de Fénelon (le P. Querbeuf) a fait une méprise remarquable au sujet de la mort des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers; il fait survivre le duc de Chevreuse au duc de Beauvilliers. Il lui était cependant bien facile de vérifier que le duc de Chevreuse était mort le 5 novembre 1712, et que le duc de Beauvilliers ne mourut que le 31 août 1714.

éloigné de nous, en devenant invisible. Il nous voit, il nous aime, il est touché de nos besoins. Arrivé heureusement au port, il prie pour nous qui sommes encore exposés au naufrage. Il nous dit d'une voix secrète : Hâtez-vous de nous rejoindre. Les purs esprits voient, entendent, aiment toujours leurs vrais amis dans leur centre commun. Leur amitié est immortelle comme sa source. *Les incrédules n'aiment qu'eux-mêmes ; ils devraient se désespérer de perdre à jamais leurs amis;* mais l'amitié divine change la société visible dans une société de pure foi : elle pleure ; mais en pleurant, elle se console par l'espérance de rejoindre ses amis dans le pays de la vérité, et dans le sein de l'amour même. »

XXIV. — *Mort du duc de Beauvilliers.*

Un ami restait à Fénelon, et c'était celui dont le nom, le rang, les dignités, les vertus et la réputation avaient ajouté tant de bonheur à la vie de Fénelon ; et c'était celui qui lui avait ouvert la carrière des honneurs, de la gloire, nous dirions de la fortune, si la fortune avait pu être comptée pour quelque chose par deux hommes tels que MM. de Beauvilliers et Fénelon. C'était celui dont l'amitié ferme et courageuse avait bravé tous les orages de la cour, et résisté à l'amitié même de Louis XIV, pour rester fidèle à Fénelon proscrit et malheureux. Ils vécurent et moururent unis l'un à l'autre par tous les sentiments d'une religion éclairée et d'une piété tendre et affectueuse, par le goût de toutes les vertus, et par la plus douce conformité de caractère, de mœurs et de principes. Rien ne put altérer leur estime et leur confiance mutuelle. Du fond de son exil, l'archevêque de Cambrai fut toujours le guide et le conseil du duc de Beauvilliers.

Le jour où Fénelon reçut ordre de quitter la cour, fut le dernier où il vit son vertueux ami ; ils y avaient passé huit ans ensemble, et ils vécurent dix-sept ans séparés. Les dernières années de la vie de M. de Beauvilliers ne furent marquées que par des malheurs ; il perdit en 1705, dans l'intervalle de huit jours, ses deux fils, les seuls qui lui restaient. Il vit mourir en 1712 le duc de Bourgogne son élève, qui avait pour lui tout le respect et toute la déférence d'un fils, et la confiance de l'ami le plus tendre et le plus reconnaissant ; à la fin de cette même année 1712, la mort lui enleva le duc de Chevreuse, son beau-frère, à qui il était uni par une affection peut-être sans exemple à la cour, et avec lequel il avait la douce habitude de passer tous les jours de sa vie. Fénelon lui restait encore ; mais il ne pouvait pas même avoir la consolation d'embrasser cet ami si cher, et de répandre les douleurs de son âme dans la sienne. Il n'était pas étonnant que tant de pertes irréparables, qui s'étaient succédé si rapidement, eussent achevé de détruire sa santé faible et délicate.

XXV. — *Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers, le* 25 *décembre* 1712. (Manuscr.)

Fénelon n'était que trop averti du danger qui menaçait l'existence d'un ami, sur lequel étaient venues se réunir toutes ses affections, depuis que la mort avait frappé tout ce qui lui était le plus cher. Sa tendre sollicitude pour M. de Beauvilliers le portait à lui recommander les soins et les ménagements les plus délicats. Il lui écrivait : « Je vous conjure, mon bon duc, de ménager votre faible santé. Il vous faut du repos d'esprit et de la gaîté, avec de l'air et de l'exercice du corps. Je serais charmé si j'apprenais dans la belle saison que vous montassiez quelquefois à cheval pour vous promener à Vaucresson. J'espère que la bonne duchesse vous pressera de le faire ; rien n'est meilleur. Que ne donnerais-je point pour votre conservation ! »

Mais rien ne pouvait distraire Fénelon de ses tristes pressentiments. Il les laisse percer jusque dans celles de ses lettres où il ne nomme pas M. de Beauvilliers.

« *Je ne vis plus que d'amitié,* écrivait-il à l'abbé de Beaumont (570) ; *et ce sera l'amitié qui me fera mourir.* Je sens combien je vous aime, et c'est ce qui m'alarme le plus ; car Dieu m'ôte les personnes que j'aime le plus. Il faut que je les aime mal, puisque Dieu tourne sa miséricorde ou sa jalousie à m'en priver. »

Les inquiétudes de Fénelon n'étaient que trop fondées. Après une maladie de langueur, causée par ses malheurs domestiques, par la mort si rapide et si imprévue du duc de Bourgogne, et par la pensée des troubles et des désordres qui devaient suivre la mort de Louis XIV, le duc de Beauvilliers succomba le 31 août 1714, à l'âge de 66 ans ; et Fénelon ne lui survécut que quatre mois. Ainsi disparut, dans l'espace de moins de trois ans, cette société peut-être unique d'hommes vertueux, à laquelle un caractère religieux donnait quelque chose d'auguste et de sacré.

La mort de M. de Beauvilliers fut le dernier coup qui acheva d'accabler l'âme trop sensible de Fénelon ; sa faible complexion ne put résister à l'impression d'une perte aussi douloureuse. Il ne vit, il ne voulut voir dans ces scènes lugubres, que l'ordre de la Providence qui brisait tous ses liens, pour ne lui laisser plus rien à regretter sur la terre, et l'avertir de tourner toutes ses pensées vers l'éternité. Il rassembla le peu de forces qui lui restaient, pour remplir les tristes devoirs de l'amitié envers madame de Beauvilliers ; mais il s'efforçait en vain de lui inspirer un courage qu'il n'avait plus pour lui-même ; à travers toutes les consolations par lesquelles il cherche à adoucir sa douleur, on démêle facilement un pressentiment secret qu'il devait bientôt lui-même suivre son ami au tombeau.

La religion ne pouvait sans doute emprunter une voix plus touchante auprès de madame de Beauvilliers, que celle de l'ami le plus tendre de l'époux qu'elle regrettait ; de celui qui avait été pendant trente ans son guide, son conseil, son maître dans la science du salut. Comment madame de Beauvilliers, qui avait partagé avec tant d'abandon la confiance, la vénération, la religieuse soumission de son

(570) 22 mai 1711. (Manuscrits.)

mari pour Fénelon, n'aurait-elle pas reconnu dans ses lettres cette même voix qu'elle était accoutumée à écouter depuis si longtemps comme l'interprète des desseins et des volontés du ciel? Fénelon exhortait madame de Beauvilliers (571) « à élever ses regards vers celui qui peut seul apaiser la nature désolée; en qui nous retrouvons tout ce que nous avons perdu; qui nous le rend présent par la foi et par l'amour; qui nous montre que nous suivrons de près ceux qui nous précèdent, qui essuie nos larmes de sa propre main. »

« Dieu veuille mettre, Madame (572), au fond de votre cœur blessé sa consolation! La plaie est horrible; mais la main du consolateur a une vertu toute-puissante. Non, il n'y a que les sens et l'imagination qui aient perdu leur objet. Celui que nous ne pouvons plus voir, est plus que jamais avec nous; nous le trouvons sans cesse dans notre centre commun; il nous y voit; il nous y procure les vrais secours; il y connaît mieux que nous nos infirmités, lui qui n'a plus les siennes, et il demande les remèdes nécessaires pour notre guérison. Pour moi, qui étais privé de le voir depuis tant d'années, je lui parle, je lui ouvre mon cœur, je crois le trouver devant Dieu, et quoique je l'aie pleuré amèrement, je ne puis croire que je l'aie perdu. Oh! qu'il y a de réalité dans cette société intime! »

Mais combien madame de Beauvilliers dut être profondément touchée, en recevant la dernière lettre que Fénelon ait peut-être écrite de sa main (573), et en y lisant ces paroles remarquables, qui annonçaient sa mort prochaine! « *Nous retrouverons bientôt ce que nous n'aurons point perdu; nous en approchons tous les jours à grands pas; encore un peu, et il n'y aura plus de quoi pleurer.* » Le premier janvier 1715, trois jours après la date de cette lettre, Fénelon tomba malade, et mourut (574).

Il nous reste à considérer Fénelon dans cette dernière scène de la vie. Nous en avons le récit tracé par un témoin oculaire, qui nous en a conservé tous les détails, avec cette fidélité et ce respect religieux que l'on doit à la mémoire des grands hommes.

XXVI. — *Maladie et mort de Fénelon.*

La douleur dont Fénelon était accablé depuis la mort de M. de Beauvilliers, n'avait pu l'engager à suspendre un seul moment l'exercice des devoirs de son ministère.

« Peu de semaines avant sa maladie, il fit un court voyage de visites épiscopales; il versa dans un endroit dangereux; personne ne fut blessé; mais il aperçut tout le péril, et eut dans sa faible machine toute la commotion de cet accident : il arriva incommodé à Cambrai; la fièvre survint, et Fénelon vit que son heure était venue. Soit dégoût du monde, si continuellement trompeur pour lui, et de sa figure qui passe; soit plutôt que sa piété, entretenue par un long usage, et ranimée encore plus par les tristes considérations de tous les amis qu'il avait perdus, il parut insensible à tout ce qu'il quittait, et uniquement occupé de ce qu'il allait trouver, avec une tranquillité et une paix qui n'excluait que le trouble, et qui embrassait la pénitence, le détachement, le soin unique des choses spirituelles de son diocèse; enfin une confiance qui ne faisait que surnager à la crainte et à l'humilité. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

Voilà l'impression générale que la mort de Fénelon laissa à Paris et à la cour. M. de Saint-Simon, en en rendant compte, ne fait qu'exprimer l'opinion des gens du monde; mais le témoin oculaire, dont nous avons annoncé le récit, entre dans des détails bien plus précieux pour tous les amis de la religion et de la mémoire de Fénelon.

Ce fut dans la soirée du 1er janvier 1715, que Fénelon fut attaqué de la maladie dont il mourut. « Cette maladie qui ne dura que six jours et demi avec des douleurs très-aiguës, était une fièvre continue, dont la cause était cachée. Pendant ces six jours entiers, il ne voulut être entretenu que de la lecture de l'Écriture sainte; pendant les premiers jours, on ne déférait que par intervalles à ses instances. On craignit que l'application qu'il portait à cette lecture, n'empêchât l'effet des remèdes, et n'aigrît son mal; on ne lui lut d'abord que le livre de Tobie, et peu à la fois; on y ajoutait, suivant les occasions, quelques textes sur la fragilité des biens qui passent, et sur l'espérance de ceux qui durent à jamais. Nous lui récitions souvent, et il paraissait charmé d'entendre les derniers versets du chapitre IV, et les neuf premiers du chapitre V de la IIe Epître de saint Paul aux Corinthiens. *Répétez encore cet endroit,* » me dit-il en deux occasions. « Dans les intervalles, on lui parla de quelques expéditions pressantes pour les affaires de son diocèse, et il les signa. On lui demanda s'il n'avait rien à changer à son testament (qui était de 1705), et il fit un codicille pour substituer l'abbé de Fénelon à l'abbé de Langeron, qu'il avait précédemment nommé son exécuteur testamentaire. Je lui demandai en mon particulier ses derniers ordres, par rapport aux deux ouvrages qu'il faisait imprimer (575).

« Les deux derniers jours et les deux dernières nuits de sa maladie, il nous demanda avec instance de lui réciter les textes de l'Écriture les plus convenables à l'état où il se trouvait. *Répétez-moi, répétez-moi,* disait-il de temps en temps, *ces divines paroles;* il les achevait avec nous, autant que ses forces le lui permettaient. On voyait dans ses yeux et sur son visage, qu'il entrait avec ferveur dans

(571) 16 novembre 1714. (Manuscrits.)
(572) 5 décembre 1714, *ibid.*
(573) Le 28 décembre 1714.
(574) Les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers survécurent assez longtemps à leurs maris, « et continuèrent dans leur viduité les mêmes œuvres de piété et de charité qu'elles avaient partagées avec eux. » Madame de Chevreuse mourut en 1732, âgée de 82 ans, et madame de Beauvilliers mourut au même âge en 1736.
(575) Son *Instruction pastorale*, en forme de Dialogues, sur les controverses du temps.

de vifs sentiments de foi, d'espérance, d'amour, de résignation, d'union à Dieu, de conformité à Jésus-Christ, que ces textes exprimaient. Il nous fit répéter plusieurs fois les paroles que l'Eglise a appliquées à saint Martin, et met dans la bouche de ce grand évêque de l'Eglise gallicane : *Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse point le travail; que votre volonté soit faite. O homme, qu'on ne peut assez louer! il n'a pas été surmonté par le travail; il ne devait pas même être vaincu par la mort; il ne craignit pas de vivre, et il ne refusa pas de mourir.* L'archevêque de Cambrai paraissait plein du même esprit d'abandon à la volonté de Dieu. En cette occasion, et à l'imitation des disciples de saint Martin, je pris la confiance de lui demander : *Mais pourquoi nous quittez-vous? Dans cette désolation, à qui nous laissez-vous? Peut-être que les loups ravissants viendront ravager votre troupeau.* Il ne répondit que par des soupirs.

« Quoiqu'il se fût confessé la veille de Noël, avant de chanter la Messe de minuit, il se confessa de nouveau dès le second jour de sa maladie. Le troisième jour au matin, il me chargea de lui faire donner le viatique; une heure après, il me demanda si j'avais tout disposé pour cette cérémonie. Comme je lui représentais que le danger ne paraissait pas assez pressant : *Dans l'état où je me sens*, dit-il, *je n'ai point d'affaire plus pressée.*

« Il se fit porter aussitôt, de la petite chambre qu'il occupait habituellement, dans sa grande chambre. Il désira que tous les membres de son chapitre pussent y entrer, et être présents à cet acte de religion. Avant de recevoir le viatique, il adressa à tous les assistants quelques paroles d'édification, que je ne pus entendre que confusément me trouvant alors trop éloigné de son lit.

« Dans l'après-midi du quatrième jour de sa maladie, M. l'abbé de Beaumont et M. le marquis de Fénelon, ses neveux, arrivèrent en poste de Paris; il éprouva une sensible consolation en les revoyant; il leur demanda qui leur avait donné l'alarme; la douleur ne leur permit pas d'articuler un seul mot; ils se contentèrent de montrer M. l'abbé de Fénelon, qui se trouvait à Cambrai lorsque la maladie se déclara.

« Quelque sensible que je l'eusse vu à la mort de M. l'abbé de Langeron, son ami intime, et à celle de M. le duc de Bourgogne, son élève, il vit, sans pleurer, dans sa dernière maladie, l'affliction et les larmes de toutes les personnes qu'il aimait le plus tendrement.

« M. l'abbé de Beaumont et M. le marquis de Fénelon avaient pris la précaution d'amener avec eux de Paris le célèbre Chirac (576), qui conféra immédiatement avec les médecins du pays, qui avaient traité et suivi la maladie. Ils convinrent de le faire saigner une seconde fois, et de lui donner l'émétique : l'effet en fut prompt, et parut d'abord le soulager; on conçut même d'abord quelque espérance; mais on reconnut bientôt que le mal était plus fort que les remèdes. Dieu voulait retirer à lui un des évêques qui auraient pu servir le plus utilement l'Eglise dans ces temps de schisme et d'indocilité.

« Le matin du jour des Rois, m'ayant témoigné le regret de ne pouvoir dire lui-même la sainte Messe, j'allai, suivant son ordre, la dire à son intention. Pendant ce court intervalle, il parut s'affaiblir notablement, et on lui donna l'extrême-onction.

« Immédiatement après, il me fit appeler, et ayant fait sortir tout le monde de sa chambre, il me dicta la dernière de ses lettres, qu'il signa (577), m'ordonnant de la montrer ici à quatre personnes, et de la faire partir aussitôt qu'il aurait les yeux fermés. C'est en me dictant cette lettre, que rappelant toutes ses forces, sentant qu'il était près de paraître devant Dieu, il voulut s'y préparer, en exposant ses véritables sentiments. Quelque courte que soit cette lettre, on ne peut marquer ni un plus grand désintéressement pour sa famille, ni plus de respect et d'attachement pour son roi, ni plus d'affection pour son diocèse, ni plus de zèle pour la foi contre les erreurs des jansénistes, ni une docilité plus absolue pour l'Eglise mère et maîtresse.

« Il souffrit beaucoup le reste du jour et pendant sa dernière nuit; mais il se réjouissait d'être semblable à Jésus-Christ souffrant. *Je suis*, disait-il, *sur la croix avec Jésus-Christ*, « *Christo confixus sum cruci.* » (*Galat.* II, 19.) Nous récitions alors les paroles de l'Ecriture qui regardent la nécessité des souffrances, leur brièveté et leur peu de proportion avec le poids immense de gloire éternelle dont Dieu les couronne. Ses douleurs redoublant, nous lui disions ce que saint Luc rapporte de Jésus-Christ, que dans ces occasions il redoublait ses prières : *Factus in agonia prolixius orabat.* Jésus-Christ, » ajouta-t-il lui-même, « réitéra trois fois la même prière : *Oravit tertio eumdem sermonem dicens*; mais la violence du mal ne lui permettant pas d'achever seul, nous continuâmes avec lui : *Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi; cependant que votre volonté se fasse et non la mienne.* (*Luc.* XXII, 42, 43.) *Oui, Seigneur,* » reprit-il, en élevant autant qu'il put sa voix affaiblie, « *votre volonté, et non la mienne.* Sa fièvre redoublait par intervalles, et lui causait des transports dont il s'aperçut lui-même, et dont il était peiné, quoiqu'il ne lui échappât jamais rien de violent ni de peu convenable. Lorsque le redoublement cessait, on le voyait aussitôt joindre les mains, lever les yeux vers le ciel, se soumettre avec abandon et s'unir à Dieu dans une grande paix. Cet abandon plein de confiance à la volonté de Dieu avait été dès sa jeunesse le goût dominant de son cœur, et il y revenait sans cesse dans tous ses entretiens familiers. C'était, pour ainsi dire, sa nourriture et

(576) Pierre Chirac, né en Rouergue en 1650, mort le 11 mars 1732, premier médecin de Louis XV, âgé de 82 ans.

(577) C'est celle au P. Letellier que nous rapporterons.

celle qu'il aimait à faire goûter à tous ceux qui vivaient dans son intimité.

« Je suis encore attendri, quand je pense au spectacle touchant de cette dernière nuit. Toutes les personnes de sa pieuse famille, qui étaient réunies à Cambrai, M. l'abbé de Beaumont, M. le marquis de Fénelon, M. l'abbé de Fénelon, les chevaliers de Fénelon, M. de l'Eschelle, autrefois attaché à l'éducation de M. le duc de Bourgogne, M. l'abbé de l'Eschelle son frère, et M. l'abbé Devisse leur neveu (578), vinrent tous l'un après l'autre, dans ces intervalles de pleine liberté d'esprit, demander et recevoir sa bénédiction, lui donner le crucifix à baiser et lui adresser quelques mots d'édification. Quelques autres personnes de la ville qu'il dirigeait, se présentèrent aussi pour recevoir sa dernière bénédiction. Ses domestiques vinrent ensuite tous ensemble, en fondant en larmes, la demander, et il la leur donna avec amitié. M. l'abbé le Vayer (de la congrégation de Saint-Sulpice), supérieur du séminaire de Cambrai, qui l'assista particulièrement à la mort cette dernière nuit, la reçut aussi pour le séminaire et pour le diocèse. M. l'abbé le Vayer récita ensuite les prières des agonisants, en y mêlant de temps en temps des paroles courtes et touchantes de l'Ecriture, les plus convenables à la situation du malade, qui fut environ une demi-heure sans donner aucun signe de connaissance; après quoi, il expira doucement à cinq heures et quart du matin (7 janvier 1715).

« Nous croyons que notre pieux et saint archevêque est mort saintement comme il a vécu; chacun de ceux qui l'ont connu plus particulièrement s'empresse de recueillir quelque chose qui lui ait appartenu. On ne trouva point chez lui d'argent comptant; les pertes et les grandes dépenses que lui avait causées le voisinage des armées pendant les trois dernières campagnes, sans qu'il eût rien absolument retranché des aumônes qu'il faisait aux couvents de cette ville, aux pauvres ordinands de son séminaire, aux filles de la charité, pour les pauvres malades, aux paroisses qu'il visitait, aux étudiants de son diocèse qu'il entretenait dans les universités, et à une multitude d'autres personnes, avaient absolument épuisé ses revenus. Il n'a rien laissé à sa famille du prix de son mobilier, ni des arrérages qui sont dus par ses fermiers; il institue par son testament, M. l'abbé de Beaumont son neveu, son héritier universel, pour exécuter ses pieuses intentions, dont il a fait connaître le secret à lui seul, et M. l'abbé de Beaumont continue jusqu'à l'arrivée du successeur les mêmes aumônes que M. l'archevêque faisait aux pauvres.

« Voilà ce que j'ai remarqué des dispositions de notre saint archevêque, les derniers jours de sa vie. MM. ses neveux et les autres personnes qui ne l'ont presque point quitté pendant sa maladie, auront pu remarquer d'autres circonstances qui m'ont échappé, ou que je ne me rappelle pas en ce moment.

« Je ne puis qu'être vivement touché de votre souvenir dans cette triste occasion; quoique je perde mon bienfaiteur, mon maître, et j'ose dire, mon père, je suis pourtant beaucoup plus sensible à la perte que l'Eglise fait en lui, du plus pieux, du plus zélé et du plus savant défenseur de la foi; de celle que fait ce diocèse et notre séminaire en particulier, dont il allait commencer les bâtiments pour l'unir ensuite à Saint-Sulpice. Le successeur pourra-t-il continuer cet ouvrage si utile, si nécessaire? Le voudra-t-il? Priez pour ce diocèse et pour nous (579). »

La lettre que dicta Fénelon, immédiatement après avoir reçu l'extrême-onction, et que l'auteur de cette relation avait eu ordre de faire partir aussitôt qu'il aurait les yeux fermés, fit la plus grande sensation lorsqu'elle fut devenue publique. Elle attestait les véritables sentiments de Fénelon, dans un moment où aucune considération humaine ne pouvait plus influer sur son langage ou sur ses dispositions.

C'est en parlant de cette lettre, que M. de Saint-Simon, témoin de l'effet qu'elle avait produit à la ville et à la cour, a dit :

« Dans cet état, Fénelon écrivit au roi une lettre sur le spirituel de son diocèse, qui ne disait pas un mot sur lui-même, qui n'avait rien que de touchant, et qui ne convînt au lit de la mort à un grand évêque. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

Elle était adressée au P. Letellier, et conçue en ces termes :

XXVII. — *Lettre de Fénelon mourant à Louis XIV.*

« Je viens de recevoir l'extrême-onction. C'est dans cet état, mon révérend Père, où je me prépare à aller paraître devant Dieu, que je vous prie instamment de représenter au roi mes véritables sentiments.

« Je n'ai jamais eu que docilité pour l'Eglise et qu'horreur des nouveautés qu'on m'a imputées. J'ai reçu la condamnation de mon livre avec la simplicité la plus absolue.

« Je n'ai jamais été un seul moment en ma vie, sans avoir pour la personne du roi la plus vive reconnaissance, le zèle le plus ingénu, le plus profond respect et l'attachement le plus inviolable.

« Je prends la liberté de demander à Sa Majesté deux grâces, qui ne regardent ni ma personne, ni aucun des miens.

« La première, est qu'il ait la bonté de me donner un successeur pieux, régulier, bon et ferme contre le jansénisme, lequel est prodigieusement accrédité sur cette frontière.

« L'autre grâce est qu'il ait la bonté d'achever avec mon successeur ce qui n'a pu être achevé avec moi pour messieurs de Saint-Sulpice. Je dois à Sa Majesté le secours que je reçois d'eux. On ne peut rien de plus apostolique et de plus vénérable. Si Sa Majesté

(578) Depuis évêque de Boulogne.
(579) Extrait de la relation de la maladie et de la mort de Fénelon, par son aumônier. (Manuscrits.)

veut bien faire entendre à mon successeur qu'il vaut mieux qu'il conclue avec ces messieurs ce qui est déjà si avancé, la chose sera bientôt finie.

« Je souhaite à Sa Majesté une longue vie, dont l'Eglise, aussi bien que l'Etat, ont infiniment besoin. Si je puis aller voir Dieu, je lui demanderai souvent ces grâces. Vous savez, mon révérend Père, avec quelle vénération.... »

Signé Fr. archev. de Cambrai.
Cambrai ce 6 janvier 1715.

XXVIII. — *Conjectures sur les dispositions de Louis XIV.*

Nous ignorons quelle impression cette lettre fit sur Louis XIV, lorsque le P. Letellier la mit sous ses yeux. Elle dut sans doute lui inspirer quelque regret du long et profond ressentiment qu'il avait conservé contre un évêque, dont les dernières paroles exprimaient avec tant de vérité la reconnaissance, l'attachement et la fidélité. Nous avons déjà fait connaître que nous ajoutions peu de foi au propos qu'on prête à ce prince, qui, dit-on, en apprenant la mort de Fénelon, s'écria avec amertume : *Il nous manque bien au besoin.* Nous n'en trouvons aucune trace dans les nombreux manuscrits que nous avons parcourus, et il est peu vraisemblable qu'un témoignage si honorable, quoique bien tardif, du repentir de Louis XIV, n'eût pas été consigné dans quelques-unes des lettres qui suivirent la mort de Fénelon. M. de Saint-Simon, qui recueillait avec tant de soin et d'avidité tout ce qui se passait et tout ce qui se disait à la cour, n'aurait pas négligé de rappeler une parole aussi remarquable dans les détails si intéressants qu'il nous a laissés sur Fénelon. Il est vrai qu'il paraît croire que l'archevêque de Cambrai serait revenu à la cour et aux affaires, si sa carrière eût été un peu plus longue. Mais il fait entièrement dépendre ses conjectures sur ce retour, de la supposition que Fénelon survécût à Louis XIV, tant il était éloigné de présumer que ce monarque pensât lui-même à le rapprocher de sa personne. M. de Saint-Simon croyait seulement entrevoir que le duc d'Orléans, prévenu favorablement pour l'archevêque de Cambrai, par l'estime et le goût qu'il avait pour ses vertus et son esprit, et fidèle à la mémoire des services que lui avaient rendus MM. de Beauvilliers et de Chevreuse auprès du duc de Bourgogne, dans les temps les plus difficiles de sa vie, mettrait une espèce d'amour-propre à honorer les prémices de son administration, en appelant auprès de lui un prélat aussi généralement estimé. Le marquis de Fénelon est le premier qui ait consigné ces paroles vraies ou fausses de Louis XIV, dans le précis de la vie de son oncle, qu'il fit imprimer en 1734. M. de Ramsay lui-même n'en parle point dans la Vie de l'archevêque de Cambrai, qu'il avait publiée dès 1723, et qu'il n'écrivit que sur les mémoires que la famille lui avait fournis (580). On observa même, avec peine, que Louis XIV ne donna pas après la mort de Fénelon le plus faible témoignage d'intérêt à ses neveux. Les principes austères de leur oncle ne lui avaient pas permis de les appeler par son testament à partager les faibles débris d'une succession ecclésiastique, et il avait la douleur de les laisser dans un état de gêne peu assorti à la noblesse de leur origine, et à l'éclat qu'il avait ajouté lui-même à son nom.

Quant à madame de Maintenon, nous voyons seulement que madame de Caylus, toujours franche et vraie dans tous ses sentiments, s'empressa de l'instruire, avec une vive et touchante émotion, de la première nouvelle de la maladie et du danger de Fénelon : « M. de Cambrai est bien mal, écrivit madame de Caylus à madame de Maintenon; je suis assurée qu'on prie bien Dieu pour lui à Saint-Cyr, *et que vous ne vous y oubliez pas.* » Nous n'avons point la réponse de madame de Maintenon à cette lettre; mais depuis la première édition de cette histoire, on a eu la bonté de nous communiquer une lettre que madame de Maintenon écrivit à M. Languet, curé de Saint-Sulpice, le 10 janvier 1715, trois jours après la mort de Fénelon. On y lit : *Je suis fâchée de la mort de M. de Cambrai; c'est un ami que j'avais perdu par le quiétisme. Mais on prétend qu'il aurait pu faire du bien dans le concile, si on pousse les choses jusque-là.* Ce langage dans une pareille circonstance et sur la mort d'un ancien ami, paraîtra sans doute bien froid, et n'annonce que trop clairement combien madame de Maintenon était peu disposée à se rapprocher de Fénelon. Cependant les dernières expressions de sa lettre pourraient expliquer jusqu'à un certain point comment Louis XIV a pu dire, en apprenant la mort de l'archevêque de Cambrai : *Il nous manque bien au besoin.* Mais dans cette supposition même, il est bien évident que les regrets de Louis XIV ne portaient que sur l'utilité des services que pouvait encore rendre Fénelon, dans la crise où se trouvaient alors les affaires de l'Eglise.

Quoi qu'il en soit, il est bien difficile de croire que madame de Maintenon ait été entièrement indifférente à un événement qui lui rappelait tant de souvenirs qui avaient dû laisser des traces si profondes et si durables dans sa pensée. La mort de Fénelon devait au moins renouveler en elle la mémoire de leurs amis communs, qui venaient de disparaître successivement à ses yeux, et qui avaient longtemps et exclusivement formé la société intime dans laquelle elle avait passé les premiè-

(580) Cependant les règles de la critique nous obligent d'observer que le témoignage d'un homme aussi véridique que le marquis de Fénelon, offre une autorité positive, qui doit au moins balancer les conjectures plus ou moins raisonnables que nous avons exposées. D'ailleurs, Louis XIV a pu très-bien penser et dire, dans la crise où étaient alors les affaires ecclésiastiques, que l'*archevêque de Cambrai manquait bien au besoin*, sans être dans la disposition de le rappeler à la cour, ni de lui rendre sa confiance.

res années de sa faveur. Un retour involontaire sur elle-même pouvait en même temps l'avertir qu'elle approchait de ce terme redoutable, où toutes les petites passions qui ont agité la vie, paraissent mériter bien peu d'intérêt.

Nous croyons devoir rapporter les dispositions les plus importantes du testament de Fénelon; elles montrent toute son âme et tous ses principes. On y observe sa constante occupation à justifier la pureté de ses intentions, et à constater toute l'étendue de sa soumission sans bornes au jugement prononcé contre son livre. Ce testament porte d'ailleurs un caractère de modestie et de simplicité, qui fait encore mieux connaître l'âme de Fénelon, que tant d'ouvrages qui ont honoré sa mémoire. Ses réflexions sur la modestie, qui doit accompagner les funérailles des évêques ; ses maximes sur l'emploi des biens ecclésiastiques; la tendre affection avec laquelle il s'exprime sur l'abbé de Langeron et sur les amis vertueux qui préférèrent la gloire de partager ses malheurs et sa disgrâce, à tous les avantages de la fortune et de l'ambition, ajoutent je ne sais quelle onction à l'intérêt qu'inspirent toujours les dernières paroles des mourants. C'est la voix de la religion, de la vertu et de l'amitié, qui se fait entendre du fond du tombeau, pour parler à tous les cœurs sensibles et religieux.

XXIX. — *Testament de Fénelon, du* 5 *mai* 1705.

« Quoique ma santé soit en l'état où elle est d'ordinaire, je dois me préparer à la mort. C'est dans cette vue que je fais et que j'écris de ma propre main le présent testament, révoquant et annulant par celui-ci tout autre testament antérieur.

I.

« Je déclare que je veux mourir entre les bras de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ma mère. Dieu, qui lit dans les cœurs et qui me jugera, sait qu'il n'y a eu aucun moment de ma vie, où je n'aie conservé pour elle une soumission et une docilité de petit enfant, et que je n'ai jamais eu aucune des erreurs qu'on a voulu m'imputer. Quand j'écrivis le livre intitulé : *Explication des Maximes des saints*, je ne songeais qu'à séparer les véritables expériences des saints, approuvées de toute l'Église, d'avec les illusions des faux mystiques, pour justifier les unes et pour rejeter les autres. Je ne fis cet ouvrage que par le conseil des personnes les plus opposées à l'illusion, et je ne le fis imprimer qu'après qu'ils l'eurent examiné. Comme cet ouvrage fut imprimé en mon absence, on y mit les termes de *trouble involontaire*, par rapport à Jésus-Christ, lesquels n'étaient point dans le corps de mon texte original, comme certains témoins oculaires d'un très-grand mérite l'ont certifié, et qui avaient été mis à la marge, seulement pour marquer une petite addition, qu'on me conseillait de faire en cet endroit-là pour une plus grande précaution. D'ailleurs, il me semblait, sur l'avis des examinateurs, que les correctifs inculqués dans toutes les pages de ce petit livre, écartaient avec évidence tous les sens faux ou dangereux. C'est suivant ces correctifs que j'ai voulu soutenir et justifier ce livre, pendant qu'il m'a été libre de le faire; mais que je n'ai jamais voulu favoriser aucune des erreurs en question, *ni flatter aucune personne que je connusse en être prévenue. Dès que le Pape Innocent XII a eu condamné cet ouvrage, j'ai adhéré à ce jugement du fond de mon cœur et sans restriction, comme j'avais d'abord promis de le faire. Depuis le moment de la condamnation, je n'ai jamais dit un seul mot pour justifier ce livre. Je n'ai songé à ceux qui l'avaient attaqué, que pour prier avec un zèle sincère pour eux, et que pour demeurer uni à eux dans la charité fraternelle.*

II.

« Je soumets à l'Église universelle et au Siége apostolique tous les écrits que j'ai faits, et j'y condamne tout ce qui pourrait m'avoir échappé au delà des véritables bornes. Mais on ne doit m'attribuer aucun des écrits que l'on pourrait faire imprimer sous mon nom; je ne reconnais que ceux qui auront été imprimés par mes soins, et reconnus par moi pendant ma vie. Les autres pourraient, ou n'être pas de moi, ou m'être attribués sans fondement, ou être mêlés avec d'autres écrits étrangers, ou être altérés par des copistes.

« A Dieu ne plaise que je prenne ces précautions par une vaine délicatesse pour ma personne. Je crois seulement devoir au caractère épiscopal, dont Dieu a permis que je fusse honoré, qu'on ne m'impute aucune erreur contre la foi, ni aucun ouvrage suspect. »

Le troisième article ne renferme que des legs et des récompenses à ses domestiques.

IV

« Je souhaite que mon enterrement se fasse dans l'église métropolitaine de Cambrai (581), en la manière la plus simple, et avec le moins de dépense qu'il se pourra. *Ce n'est point un discours modeste que je fasse ici pour la forme; c'est que je crois que les fonds qu'on pourrait employer à des funérailles moins simples, doivent être réservés pour des usages plus utiles, et que la modestie des funérailles des évêques doit apprendre aux laïques à modérer les vaines dépenses qu'on fait dans les leurs.*

V.

« Je nomme et constitue pour mon héritier universel, Léon de Beaumont mon neveu, fils d'une de mes sœurs, en qui j'ai reconnu dès son enfance des sentiments dignes d'une singulière amitié, et qui n'a jamais cessé pendant tant d'années, d'être pour moi, comme le meilleur des fils pour son père. Je ne lui marque rien, et je laisse tout à sa dévotion, parce que je suis pleinement persuadé qu'il

(581) *Voy.* les *Pièces justificatives* du livre VIII, n° II, III, IV.

fera, de concert avec mes deux exécuteurs testamentaires, le meilleur usage qu'il pourra de ce qu'il trouvera de liquide dans ma succession.

VI.

« Je nomme pour exécuteur du présent testament, M. l'abbé de Chanterac mon parent, qui a été mon conseil dans ce diocèse, qui m'a témoigné une amitié à toute épreuve, et pour qui j'ai une grande vénération. Je dénomme aussi M. l'abbé de Langeron, ami précieux, que Dieu m'a donné dès notre première jeunesse, et qui a fait une des plus grandes consolations de ma vie. J'espère que ces deux amis, si chrétiens, ne refuseront pas leurs soins et leurs conseils à mon héritier.

« Quoique j'aime tendrement ma famille, et que je n'oublie pas le mauvais état de ses affaires, je ne crois pourtant pas lui devoir laisser ma succession. Les biens ecclésiastiques ne sont pas destinés aux besoins des familles, et ils ne doivent point sortir des mains des personnes attachées à l'Eglise. J'espère que Dieu bénira les deux neveux que j'ai élevés auprès de moi, et que j'aime avec tendresse, à cause des principes de probité et de religion dans lesquels ils me paraissent s'affermir. »

Signé Fr., archev. duc de Cambrai.
Fait à Cambrai, le 5 mai 1705.

Dès le jour même de la mort de Fénelon (7 janvier 1715), on fit lecture au chapitre de Cambrai de son testament (582), et le chapitre arrêta qu'il serait fait part de cette mort au chancelier Voisin, ministre et secrétaire d'Etat au département de la guerre, qui avait le Cambrésis dans son département.

La lettre du chapitre à ce ministre atteste la profonde impression qu'une perte aussi imprévue avait laissée dans tous les cœurs, et l'union qui avait toujours régné entre l'archevêque de Cambrai et son chapitre,

« Monseigneur,

« C'est dans les sentiments d'une très-vive douleur, que nous sommes obligés de donner part à Votre Excellence de la perte que nous venons de faire de monseigneur notre archevêque, décédé hier à cinq heures du matin. L'édification avec laquelle il a rempli pendant toute sa vie les devoirs de l'épiscopat, et la parfaite union qu'il nous a fait l'honneur d'entretenir avec nous jusqu'au dernier moment, nous rendent si sensibles à sa mort, que nous ne pouvons, Monseigneur, assez témoigner à Votre Excellence à quel point nous en sommes affligés. Nous trouverons, Monseigneur, dans notre malheur un véritable sujet de consolation, si vous daignez nous honorer de votre protection auprès de Sa Majesté ; nous tâcherons de la mériter par nos prières et nos vœux. A Cambrai, 8 janvier 1715. »

Le chapitre adressa le même jour de pareilles lettres, avec les modifications prescrites par les convenances, aux chefs civils et militaires de la province de Flandre.

Dans celles qu'il écrivit aux évêques suffragants de la métropole de Cambrai, le chapitre leur demandait *le secours de leurs prières pour obtenir de la bonté du Ciel un successeur qui imitât parfaitement toutes les vertus du prélat qui venait d'être enlevé à la religion et à l'Eglise.* (*Registres du chapitre de Cambrai.*)

Ces témoignages du chapitre de Cambrai n'étaient que l'expression fidèle des sentiments d'amour, de respect et de concorde, qui avaient toujours uni Fénelon et le premier corps ecclésiastique de son diocèse ; les registres du chapitre nous en offrent les preuves les plus touchantes et les plus invariables pendant un épiscopat de vingt ans. Un simple malentendu dans une seule circonstance donna lieu à une légère discussion ; « *mais une seule conférence entre monseigneur l'archevêque et son chapitre avait suffi pour concilier tous les intérêts et toutes les parties.* » (*Ibid.*)

Ces mêmes registres nous apprennent, à l'époque de la mort de Fénelon, un fait bien remarquable. L'usage constamment suivi voulait qu'on prononçât une oraison funèbre. Le chapitre de Cambrai, craignant sans doute de déplaire au roi, n'osa décider s'il y en aurait une : *Il arrêta que MM. les exécuteurs testamentaires examineraient s'il convenait de faire l'éloge du prélat, ou, vu les circonstances, de déroger en ce point à la coutume ; qu'ils seraient libres de prendre tel parti qui leur paraîtrait le plus sage* (*Ibid.*); et il n'y eut point de discours.

Ces exécuteurs testamentaires étaient l'abbé de Chanterac, cet ancien et fidèle ami de Fénelon, dont nous avons si souvent parlé, et l'abbé de Fénelon son petit-neveu. On doit bien penser que les considérations les plus puissantes purent seules les porter à refuser à la douleur publique ces tristes et derniers honneurs, que tant de vertus réclamaient. Mais ils pensèrent, avec raison, que la gloire de Fénelon n'avait pas besoin du vain appareil d'une cérémonie ; et que, privé de la liberté de dire tout ce que l'on pensait et tout

(582) L'abbé de Chanterac se trouvait à Cambrai à l'époque de ce triste événement. On lit dans les registres du chapitre métropolitain de cette ville, sous la date du 7 janvier 1715 : « Il est fait lecture au chapitre du testament de monseigneur l'archevêque, décédé le même jour à cinq heures du matin. M. de Lacropte de Chanterac, et M. l'abbé de Langeron, écolâtre, désignés exécuteurs testamentaires par le prélat, font serment de bien remplir cet office et d'en rendre bon compte. » L'abbé de Chanterac ne survécut pas longtemps à une perte aussi accablante ; il ne put même prendre sur lui de continuer à habiter des lieux où tout lui rappelait l'objet de sa douleur. Il se retira dans sa famille à Périgueux, où il mourut le 20 août 1715, environ sept mois après la mort de Fénelon. C'est ce que nous apprennent les registres du chapitre de Cambrai, sous la date du 2 septembre 1715 : « Ce jour, M. de Beaumont, archidiacre, annonce au chapitre que M. de Lacropte de Chanterac, archidiacre, est décédé le 20 du mois d'août précédent, à Périgueux. »

ce que l'on sentait, un silence absolu était préférable à un langage contraint et glacé.

Ne serait-il pas aussi permis de présumer que l'abbé de Chanterac, dépositaire de toutes les pensées de Fénelon, ne fit que se conformer en cette circonstance aux intentions de Fénelon lui-même, dans la vue d'éviter de réveiller d'anciens souvenirs, ou de laisser sa famille exposée à des ressentiments toujours actifs et toujours redoutables?

Nous avons déjà observé que ni M. de Boze, successeur de Fénelon à l'Académie française, ni M. Dacier, directeur de l'Académie, n'osèrent prononcer le nom de *Télémaque* dans l'éloge de Fénelon.

Ainsi, Fénelon a été le seul archevêque de Cambrai dont il n'y a point eu d'oraison funèbre à Cambrai; et la première compagnie littéraire du royaume se condamna au silence sur un des plus beaux monuments de la littérature française.

Mais l'attendrissement que le nom seul de Fénelon excite encore dans tous les cœurs après plus d'un siècle, sera toujours la plus belle et la plus durable de toutes les oraisons funèbres.

XXX. — *Regrets universels de la mort de Fénelon.*

La mort de Fénelon excita des regrets sincères et universels dans toute l'étendue des Pays-Bas; et malgré les combats des partis qui divisaient l'Eglise, tous les cœurs se réunirent pour déplorer la mort d'un évêque, qui avait conquis le respect, l'estime et l'affection de ses adversaires mêmes. Nous avons déjà dit que, malgré son opposition à la doctrine des jansénistes, et quoiqu'il l'eût combattue avec éclat par de nombreux écrits, il avait toujours détourné de dessus leurs têtes les coups de l'autorité, et les avait préservés par son zèle même des dangers personnels auxquels ils auraient pu être exposés. *Bien loin de porter atteinte à l'amour général que tous portaient à Fénelon* (*Mémoires du duc de Saint-Simon*), ils furent d'autant plus affligés de sa perte, qu'ils ignoraient quelles seraient à leur égard les dispositions de son successeur, et qu'ils ne pouvaient guère, dans les circonstances où ils se trouvaient, en attendre un traitement aussi favorable.

Quant aux amis de Fénelon, on n'a pas besoin de dire, *qu'ils tombèrent dans l'abîme de l'affliction la plus amère.* (*Ibid.*)

Lorsque la nouvelle de sa mort parvint dans les pays étrangers, elle y fut peut-être plus vivement ressentie qu'en France même, où tous les esprits étaient aigris et divisés; où une paix récente laissait encore subsister les charges et les calamités d'une guerre malheureuse; où tous les corps étaient impatients du joug de l'autorité, et où l'amour du changement tournait toutes les pensées et toutes les espérances vers un nouvel ordre de choses. Mais dans tout le reste de l'Europe, on ne fut frappé que de la perte d'un homme qui avait illustré son siècle par un grand caractère, des vertus éclatantes et des ouvrages qui dureront autant que la langue dans laquelle ils furent écrits. De tels hommes commençaient à devenir rares dans tous les pays, et le nom de Fénelon était peut-être le seul alors qui jouît de la vénération universelle.

XXXI. — *Regrets de Clément XI.*

Le Pape Clément XI donna des larmes sincères à sa mort, et parut regretter de ne l'avoir point nommé cardinal, dans la crainte de déplaire à Louis XIV. C'était le vœu de son cœur, et il l'avait laissé entrevoir au célèbre cardinal Quirini, dans un temps où il pouvait encore céder à son penchant. C'est le cardinal Quirini lui-même qui a consigné ce fait dans ses écrits, en rendant compte d'une conversation qu'il avait eue avec Clément XI, avant qu'on eût appris à Rome que Fénelon n'existait plus. *Eos de doctrina et pietate Fenelonii sensus e sanctissimo pectore deprompsit; unde facile mihi innotesceret cogitationem de illo præsule ad cardinalatum evehendo pontificia mente jam repositam manere.* (Quirini, *Commentaire histor.*, part. II, liv. I, ch. 4.)

XXXII.—*Lettre de J. B. Rousseau sur la mort de Fénelon.*

Jean-Baptiste Rousseau, alors retiré dans les pays étrangers, fut témoin des regrets qu'on donnait partout à la mémoire de Fénelon. Il écrivait à un protestant distingué par des ouvrages estimables (583) : « Les grands talents sont de tous les pays et de toutes les communions, et je ne suis point surpris de vous voir si touché de la perte que l'Eglise et la république des lettres ont faite en la personne de M. l'archevêque de Cambrai. Dans un siècle où le mérite véritable est si rare, il n'y a point d'honnête homme qui ne doive regretter un si véritablement grand personnage. Sa réputation vivra autant qu'il y aura sur la terre des hommes sensibles au vrai mérite et à la vraie vertu; et soit dit à la honte de notre nation, peut-être sera-ce chez nous que sa mort sera le moins pleurée.»

Il parut si difficile de donner à Fénelon un successeur digne de le remplacer, que Louis XIV, qui lui survécut huit mois, mourut sans avoir nommé à l'archevêché de Cambrai

XXXIII. — *Caractère de la figure de Fénelon.*

« Ce prélat, dit M. de Saint-Simon, était un grand homme, maigre, bien fait, avec un grand nez, des yeux dont le feu et l'esprit sortaient comme un torrent, et une physionomie, telle que je n'en ai vu qui y ressemblât, et qui ne pouvait s'oublier, quand on ne l'aurait vue qu'une fois.

« Elle rassemblait tout, et les contraires ne s'y combattaient point; elle avait de la gravité et de l'agrément, du sérieux et de la gaieté; elle sentait également le docteur, l'évêque et le grand seigneur. Tout ce qui y surnageait, ainsi que dans toute sa personne, c'était la finesse, l'esprit, les grâces, la décence, et surtout la noblesse. Il fallait faire effort pour cesser de

(583) M. Crousaz.

le regarder ; tous ses portraits sont parlants, sans toutefois avoir pu attraper la justesse de l'harmonie, qui frappait dans l'original, et la délicatesse de chaque caractère que ce visage rassemblait ; ses manières y répondaient dans la même proportion, avec une aisance qui en donnait aux autres, et cet air et ce bon goût qu'on ne tient que de l'usage de la meilleure compagnie et du grand monde, qui se trouvait répandu de soi-même dans toutes ses conversations. »

Fénelon n'était âgé que de soixante-quatre ans et cinq mois ; mais un travail continuel dans tous les genres, et qui employait tous ses jours et la plus grande partie de ses nuits ; une sobriété portée peut-être à l'excès ; les grandes traverses qui avaient agité sa vie, et surtout la douleur d'avoir perdu en un petit nombre d'années tous ses amis les plus chers, avaient entièrement détruit sa santé.

M. de Saint-Simon, ami et confident du duc d'Orléans, et à portée d'être instruit de ses dispositions les plus secrètes, ne paraît pas douter que ce prince, à son avénement à la régence, n'eût rappelé Fénelon à la cour, pour occuper les premières places. Mais ce fut sans doute par une sage disposition de la Providence que Fénelon fut préservé de l'embarras de refuser, ou de la honte d'accepter la confiance et la faveur d'un prince qui professait le mépris de la religion et de la morale. Comment un évêque du caractère et de la piété de Fénelon ne se serait-il pas trouvé déplacé dans une cour où l'on s'était affranchi de tout respect pour les mœurs et les bienséances ? Comment Fénelon aurait-il pu se flatter de fixer par l'ascendant de sa vertu un prince dont les grandes qualités étaient effacées par la plus honteuse faiblesse, et qui s'était laissé dominer par un ministre dont la fortune a été un des grands scandales de l'histoire ? On vit sous cette même régence le chancelier d'Aguesseau compromettre sa réputation et sa dignité dans cette cour si peu digne de lui ; il fallut qu'il survécût trente ans à cette courte éclipse de sa vertu, pour en recouvrer tout l'éclat.

Et quelle différence entre les fonctions purement politiques du chancelier d'Aguesseau, et les devoirs sacrés qu'un évêque tel que Fénelon aurait eu à remplir dans un temps où l'Eglise était menacée d'un schisme, et l'Etat d'un bouleversement total ; où une politique coupable signait des traités qui préparaient une guerre civile à la France ; où chaque jour voyait éclore des lois qui portaient le deuil, la douleur et la ruine dans toutes les familles ; où l'on aurait peut-être proposé à Fénelon d'attacher son nom à une déclaration de guerre contre le roi d'Espagne, son élève.

Ah ! que les amis de la vertu et de la mémoire de Fénelon ne regrettent point pour lui une mort peut-être prématurée ! Elle lui a épargné la douleur d'avoir vu cette époque de licence et de désordre, qui a dénaturé le caractère national, et dont notre génération a si cruellement expié les excès. Fénelon a assez vécu pour sa renommée et pour son bonheur ; avec Fénelon s'éteignit un siècle de grandeur et de gloire (584).

(584) *Voyez* les *Pièces justificatives* du livre VIII, n° V.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LIVRE PREMIER.

N° Ier. — COL. 10.

La maison de Salagnac ou Salignac prenait son nom de la terre de Salagnac, située à deux lieues de Sarlat. Cette terre était la première des châtellenies de Périgord, et elle fut érigée en baronnie en 1460.

Une suite de titres originaux et authentiques depuis 1260 constate l'ancienneté de cette maison, dont l'origine se perd dans l'obscurité des temps les plus reculés.

On voit un Bozon de Salagnac, élu archevêque de Bordeaux en 1296, stipulant dans un acte de famille de 1276, avec Aimeri de Salagnac, son parent.

Un second Bozon de Salagnac fut évêque de Comminge en 1300.

Cette maison donna encore un archevêque à l'église de Bordeaux en 1361, en la personne d'*Elie de Salagnac*, qui avait été auparavant évêque de Sarlat.

Le *Gallia Christiana*, en faisant mention de ces deux archevêques de Bordeaux, dit du premier : *Ex vetusta et nobili baronum de Salignaco in Petrocoriis oriundus* ; et du second : *Hic archiepiscopus cognominabatur de Salignac, quæ gens in pago Petrocoriensi est antiquissima et nobilissima.*

On sait assez que les savants éditeurs du *Gallia Christiana*, aussi versés dans la connaissance des monuments de l'histoire que dans ceux de l'antiquité ecclésiastique, n'étaient pas accoutumés à dégrader l'estimable exactitude de leurs recherches par des adulations banales.

Les mêmes auteurs rapportent dans la chronologie des évêques de Sarlat, une suite de six évêques de Sarlat du nom de Salignac, dont trois de la branche de Lamothe-Fénelon, qui occupèrent ce siége à différents intervalles, jusqu'à François de Salignac de Lamothe-Fénelon, oncle de l'archevêque de Cambrai.

Dans ces temps reculés, on était assez dans l'usage

de n'élever aux grandes dignités ecclésiastiques que les familles les plus considérables.

Cette maison a joui du même éclat dans la profession des armes.

Les historiens de France mettent au nombre des seigneurs qui, sur la fin du règne de Charles VI, soutinrent le parti du dauphin, depuis Charles VII, au delà de la Loire, Raymond de Salagnac, seigneur de Lamothe-Fénelon, sénéchal de Quercy et de Périgord, et lieutenant général du gouvernement de Guyenne.

Son fils, Antoine de Salignac, fut gouverneur de Périgord et de Limosin, pour Jean d'Albret, roi de Navarre.

Le fils aîné d'Antoine de Salignac épousa N. de Talleyrand, de la maison des princes de Chalais. Il n'en eut que deux filles, dont l'une fut mariée avec N. de Talleyrand, prince de Chalais, son cousin germain, et l'autre, avec François d'Aydie, vicomte de Riberac.

La terre de Salagnac passa dans la maison de Gontaut-Biron, par le mariage de l'héritière de la branche aînée du nom de Salagnac, avec un Gontaut-Biron. L'une des clauses du contrat portait que les enfants qui naîtraient de ce mariage prendraient le nom et les armes de Salagnac, avec ceux de Gontaut.

Henri IV eut pour gouverneur dans sa jeunesse Géraud de Salignac.

La branche cadette de Salignac-Lamothe-Fénelon, dont était l'archevêque de Cambrai, a produit des hommes non moins recommandables par leurs talents et leurs services.

Bertrand de Salignac de Lamothe-Fénelon, arrière-grand-oncle de l'archevêque de Cambrai, se distingua de bonne heure dans la carrière militaire, et courut se jeter avec une foule de jeunes seigneurs dans la ville de Metz, au moment où Charles-Quint se disposait à en faire le siége. Il a même laissé un journal manuscrit des événements mémorables de ce siége; journal qui a été consulté et suivi par les auteurs qui en ont écrit le récit. Ainsi son nom se trouve associé, en qualité d écrivain et de militaire, à la gloire d'un événement célèbre dans notre histoire, et dont le résultat, si honorable à la France, si funeste à Charles-Quint, avertit ce monarque que le terme de ses prospérités était arrivé, et qu'il était temps pour lui de se retirer de la scène du monde.

Ce même Bertrand de Salignac résida longtemps en Angleterre, en qualité d'ambassadeur de France auprès de la reine Elisabeth. Il fut compris dans la première promotion des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, au moment de son institution. Il avait négocié le mariage du duc d'Alençon, frère d'Henri III, avec la reine d'Angleterre. Lorsqu'à cette occasion, la cour de France envoya à Londres une ambassade solennelle, qui eut un prince du sang pour chef, Bertrand de Salignac fut du nombre des seigneurs qui composèrent l'ambassade, et qui signèrent, le 11 juin 1581, le contrat de mariage du prince et de la reine.

Après la conclusion de la paix de Vervins, Henri IV nomma Bertrand de Salignac son ambassadeur à la cour d'Espagne. Il mourut à Bordeaux, en 1599, étant en route pour se rendre à sa destination.

Jean de Salignac, neveu de celui dont on vient de parler, se jeta après la perte de la bataille de Coutras dans la ville de Sarlat, que les troupes du vicomte de Turenne étaient venues attaquer; il la défendit avec tant de valeur, que le siége fut levé. La ville de Sarlat était dans l'usage, jusque dans ces derniers temps, de célébrer l'anniversaire d'un événement qui l'avait préservée de tous les désastres trop communs dans les guerres civiles. On faisait toujours entrer dans le sermon qui se prononçait le jour de cette fête, l'éloge de la maison de Fénelon, pour attester personnellement la reconnaissance des habitants de la ville de Sarlat. Ce même Jean de Salignac perdit glorieusement la vie au siége de la ville de Dôme qu'il était venu remettre sous l'obéissance du roi.

Les nombreuses alliances que la maison de Fénelon avait contractées avec les plus anciennes maisons du royaume, prouvent la considération dont elle jouissait. Il suffira de rappeler celles qui sont entrées directement dans sa descendance, ou qui se sont alliées à elle dans un temps où les convenances d'opinions s'opposaient encore aux mésalliances. Parmi ces noms antiques, on compte ceux de Talleyrand-Chalais, de la Trémouille, de Gontaut-Biron, de Durfort, de Pierre Buffière, Descars, Daydie, d'Estaing, de Caumont, de la Roche-Aymon, de Gourdon, de Cardaillac, de Montausier, de Crussol, de Thémines, d'Aubusson, d'Humières, de Ruffec, de Lanta, d'Esparbès, d'Ebra-Saint Sulpice, de Montberon, de Montmorenci-Laval.

En rappelant les titres qui honorèrent les ancêtres de l'archevêque de Cambrai, nous savons parfaitement qu'ils ne peuvent rien ajouter à sa gloire personnelle. Mais nous obéissons au sentiment qui a porté les écrivains de tous les pays, ceux même de la Grèce et de Rome dans les temps de la république, à s'arrêter avec une espèce de complaisance sur l'origine et la naissance des personnages célèbres de leur histoire. Cet usage n'est point un préjugé, comme on pourrait affecter de le croire; mais il tient à un sentiment raisonnable, qui porte à avertir les descendants d'un homme illustre ou vertueux, qu'ils ont contracté envers la patrie et envers eux-mêmes des obligations encore plus sacrées.

N° II. — Col. 13.

La religion, l'Eglise et l'humanité furent peut-être redevables au marquis Antoine de Fénelon des vertus et des grandes qualités que l'archevêque de Cambrai, son neveu, montra dans la suite. Cette considération peut justifier les détails qui intéressent un homme aussi recommandable, et qui appartenait d'aussi près à celui dont nous écrivons l'histoire.

Lorsque M. Olier conçut le projet hardi d'extirper la fureur des duels, en mettant aux prises l'honneur avec l'honneur lui-même, il jeta les yeux sur le maréchal de Fabert et sur le marquis de Fénelon, pour les placer à la tête de cette association, d'un genre si nouveau. La réputation de bravoure et d'intrépidité, dont l'un et l'autre jouissaient, ne fut pas le seul motif qui inspira ce choix à M. Olier. Le marquis de Fénelon, ainsi que le maréchal de Fabert, avaient eu le tort de se rendre trop célèbres par leur empressement à faire briller leur valeur dans des combats singuliers.

C'est ce qu'on voit par une lettre que saint Vincent de Paul écrivit à Rome, pour faire approuver par le Pape l'association de M. Olier; nous croyons devoir en rapporter les propres expressions. « M. le marquis de Fénelon, » écrivait saint Vincent de Paul, « est celui de qui Dieu s'est servi pour susciter les moyens de détruire l'usage du duel. Il a été autrefois un fameux duelliste; mais, comme Dieu le toucha, il se convertit si bien, qu'il jura de ne plus se battre. Il était à monseigneur le duc d'Orléans, comme il y est encore; et en ayant parlé à un autre gentilhomme, il lui fit prendre la même résolution, et tous deux en ont engagé beaucoup d'autres à leur parti, en les engageant de parole, et même par écrit. Ces commencements ont eu les progrès que vous verrez dans le Mémoire ci-joint. »

Cette lettre de saint Vincent de Paul est de 1656, et l'engagement contracté par une foule de gentilshommes, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, était du jour de la Pentecôte 1651; ce qui

prouve que cette association prenait tous les jours plus de faveur, puisque saint Vincent de Paul s'occupait à la faire approuver par une bulle du Pape. On ne doit pas être étonné de voir saint Vincent de Paul seconder en cette occasion les religieuses intentions de M. Olier. Indépendamment de la vertueuse affection qui les unissait, il suffisait qu'un projet quelconque pût être utile à la religion ou à l'humanité, pour que saint Vincent de Paul fît servir tous ses moyens de crédit et de considération à en assurer le succès : en considérant toutes les institutions admirables que cet homme extraordinaire avait créées en France, on peut dire qu'il fut dans ce pays le premier ministre de la charité chrétienne.

Nous avons retrouvé une copie authentique de la déclaration que le marquis de Fénelon et les autres gentilshommes de la même association avaient souscrite le jour de la Pentecôte, en 1651. Elle était conçue en ces termes :

« Les soussignés font par le présent écrit déclaration publique et protestation solennelle de refuser toutes sortes d'appel, et de ne se battre jamais en duel pour quelque cause que ce puisse être, et de rendre toute sorte de témoignages de la détestation qu'ils font du duel, comme d'une chose tout à fait contraire à la raison, au bien et aux lois de l'État, et incompatible avec le salut et la religion chrétienne ; sans pourtant renoncer au droit de repousser par toutes les voies légitimes les injures qui leur seront faites, autant que leur profession et leur naissance les y obligent : étant aussi toujours prêts de leur part d'éclairer de bonne foi ceux qui croiraient avoir lieu de ressentiment contre eux, et de n'en donner sujet à personne. »

Cet acte, signé de tous ceux qui avaient contracté le même engagement, fut présenté, autorisé et enregistré par le tribunal des maréchaux de France.

La reine régente seconda de toute son autorité les vues du marquis de Fénelon, et le prince de Conti mit le plus grand zèle à faire adopter le même engagement par la noblesse du Languedoc, dont il était gouverneur. Cet exemple fut suivi dans plusieurs provinces, par les soins des gouverneurs, qui se sentaient appuyés du vœu de la reine et autorisés du nom de M. le prince de Conti.

L'estime que la reine avait conçue pour le marquis de Fénelon dans le cours des entretiens qu'elle avait eus avec lui sur l'affaire des duels, la porta à l'honorer, sans qu'il l'eût demandé, d'un brevet pour être compris dans la première promotion de l'ordre du Saint-Esprit (manuscrits); mais cette grâce n'eut point son effet, par le retard de la promotion et par les changements qui survinrent à la cour.

N° III. — Col. 41.

« Il ne faut que comparer, » dit l'abbé Gédoyn, « l'état présent de la ville de Paris, avec ce qu'elle était au commencement du règne de Louis XIII, pour comprendre qu'il devait y avoir alors plus de gens appliqués aux lettres, qu'il n'y en a de nos jours. Paris, alors mal policé, bâti à l'antique, moins grand et moins peuplé de moitié qu'il l'est aujourd'hui, n'avait rien de fort séduisant. Les rues mal pavées, sales à l'excès, jamais éclairées; nulle sûreté la nuit; le jour, pour tout spectacle, quelques mauvaises comédies courues du peuple, et méprisées des honnêtes gens. Les tables, frugales comme elles l'étaient et sans délicatesse, attiraient peu de convives; outre que chaque particulier, n'ayant qu'une fortune très-bornée, était obligé de mettre sa richesse dans son économie. De carrosses, il y en avait fort peu, l'invention en était trop récente; on allait à pied avec des galoches, ou avec des bottines, qu'on laissait dans l'antichambre, quand on rendait quelques visites. J'ai vu, moi enfant, un reste de cet ancien usage. L'homme de robe allait au palais, monté sur une mule, et en revenait de même. Rentré chez lui, il n'était guère tenté d'en sortir pour aller se crotter. Il se renfermait donc dans son cabinet, où ses livres faisaient toute sa compagnie : il avait fait de bonnes études au collége, parce qu'il y avait été mis dans un âge plus mûr et plus raisonnable ; il y avait pris du goût pour les belles-lettres. Ce goût, il le cultivait dans toute la suite de sa vie, soit pour le plaisir qu'il y prenait, soit pour faire, comme on dit, de nécessité vertu. C'est à cette ancienne sévérité de mœurs, que nous avons été redevables d'un chancelier de l'Hôpital, d'un président de Thou, d'un Brisson, d'un Morvilliers, d'un Pasquier, d'un Loysel, de ces deux illustres frères, messieurs Pithou, et d'une infinité d'autres savants personnages. Car il ne faut que lire les poésies du chancelier de l'Hôpital, pour voir que le parlement était alors plein de magistrats fort versés dans les lettres. Ce temps n'est plus ; et la raison en est que présentement à Paris la dissipation est extrême. A peine un jeune homme a-t-il atteint l'âge de dix-huit à vingt ans, qu'on le met en charge, et qu'on lui donne un équipage ; avec cette facilité d'aller et de venir, comment peut-on espérer qu'il résiste à l'envie de courir ? Il n'est pas imaginable à quel point la musique seule, dont le goût s'est si fort répandu, et ce spectacle enchanteur que nous appelons du nom d'*opéra*, ont tourné l'esprit de la nation au frivole, et lui ont entièrement ôté le goût du sérieux, et de tout ce qui est solidement bon. *Malarum rerum industria invasit animos*, disait Sénèque, *cantandi saltandique nunc obscena studia effeminatos tenent.* »

Sénèque eut beau dire, il ne corrigea pas son siècle, et les plaintes de l'abbé Gédoyn n'ont pas corrigé le sien. Mais que penseraient aujourd'hui Sénèque et l'abbé Gédoyn, du culte presque extravagant qu'on rend à la danse et à la musique, et de l'importance avec laquelle on en fait l'objet exclusif de l'éducation des jeunes personnes ?

N° IV. — Col. 61

François, duc de Saint Aignan, père du duc de Beauvilliers, se fit distinguer par son esprit, son goût et sa politesse. Il fut auprès de Louis XIV un protecteur éclairé des gens de lettres et de tous les hommes de mérite. Il était né en octobre 1610, peu de mois après la mort de Henri IV ; il eut d'un second mariage, à l'âge de soixante-quatorze ans, un fils connu également sous le nom de duc de Saint-Aignan, qui n'est mort qu'en 1776, sous le règne de Louis XVI, âgé de quatre-vingt-douze ans. Ainsi deux générations dans une même famille ont rempli un intervalle de cent soixante-six ans.

Le duc de Saint-Aignan avait eu, de son premier mariage, deux fils, outre le duc de Beauvillers, qui n'était que le troisième. L'aîné, connu sous le nom de comte de Séri, donnait les plus grandes espérances, et mourut en 1666, à l'âge de vingt-six ans, sans avoir été marié. Le second, appelé le chevalier de Saint-Aignan, eut le malheur, en 1663, de se laisser engager dans le fameux duel des Lafrette contre le prince de Chalais, le duc de Noirmoutiers, messieurs d'Antin et de Flamarens. Ni la faveur du duc de Saint-Aignan son père, ni la considération de son nom, ne purent fléchir Louis XIV. Ce prince, fidèle à ses serments et à la ferme résolution de réprimer la fureur des duels par une inflexible sévérité, ne voulut faire aucun usage de son autorité pour soustraire les coupables à la sévérité des lois ; ils furent obligés de s'expatrier. Le chevalier de Saint-Aignan voulut mériter d'y rentrer un jour par des exploits dignes d'effacer l'erreur où un faux point d'honneur l'avait entraîné. Il offrit ses services à l'empereur, et demanda d'être employé contre les Turcs ; il fut tué au passage du Raab, en 1664, après avoir donné des preuves de la plus grande valeur, et

s'être enveloppé dans son drapeau, pour le défendre jusqu'à la mort.

N° V. — Col. 107.

Nous avons déjà dit que Marie-Thérèse-Françoise de Salignac, fille unique d'Antoine, marquis de Fénelon, et de Catherine de Montberon, avait épousé en premières noces, en 1681, Pierre de Montmorenci-Laval, de la branche de Lézai. Elle eut de ce premier mariage un fils unique, Guy-André de Laval, marquis de Lézai et de Magnac, qui n'avait que huit mois à la mort de son père, en 1686. Ce marquis de Laval épousa Marie-Anne de Turménies, veuve du marquis de la Rochefoucauld-Bayers, et il eut de ce mariage le dernier maréchal de Laval et le cardinal de Montmorenci, mort en 1808. La marquise de Laval, à qui s'adressent les lettres de Fénelon, se maria en secondes noces, en 1694, à Joseph-François de Salignac, comte de Fénelon, son cousin germain, et frère de l'archevêque de Cambrai. Ce mariage resta secret pendant quelque temps, sans que nous ayons pu en découvrir la raison. Elle mourut en 1726, et le comte de Fénelon en 1735, sans laisser de postérité. C'est ici le lieu de rectifier une erreur échappée à l'estimable auteur de la Vie de Fénelon, placée à la tête de la dernière édition (*in-4°*) de ses œuvres. Il suppose que le marquis de Fénelon, chevalier des ordres du roi, ambassadeur de Hollande, tué à la bataille de Raucoux, en 1746, était petit-fils de ce comte de Fénelon et de madame de Laval. Mais ce marquis de Fénelon, dont il sera souvent question dans cette histoire, était petit-fils d'un autre frère aîné de l'archevêque de Cambrai, et il eut de son mariage avec Louise Lepelletier de Rosambo un grand nombre d'enfants. L'aîné de ses fils (François-Louis de Salignac, marquis de Fénelon, lieutenant général des armées du roi et gouverneur des îles du Vent) a laissé le baron de Fénelon encore existant.

D'un autre de ses fils (François-Gabriel vicomte de Fénelon, mort en 1794), sont venus l'abbé de Fénelon, ancien aumônier du roi, et François-Gabriel-Adéodat de Fénelon, né en 1787. C'est sur ce dernier que repose l'espérance de voir perpétuer la branche de l'archevêque de Cambrai.

LIVRE DEUXIEME.

N° Ier. — Col. 121.

M. d'Alembert a publié dans ses notes sur l'éloge de Fénelon, au tome III de son *Histoire des membres de l'Académie française*, pag. 351 et suivantes, une lettre remarquable adressée à Louis XIV, et il l'attribue à Fénelon. Il annonce *que cette lettre est fidèlement transcrite sur l'original, qui est de la propre main de Fénelon.* Il doute *qu'elle ait été présentée au roi.*

Cette manière de s'exprimer pourrait faire entendre que M. d'Alembert a eu sous les yeux *l'original, écrit de la main de Fénélon;* mais ce manuscrit original n'existe point. M. d'Alembert n'a eu connaissance que de la même copie *qui est entre nos mains,* et qui lui fut communiquée, il y a trente-huit ans.

Il est vrai que cette copie porte *qu'elle est fidèlement transcrite sur l'original, qui est de la propre main de Fénelon; qu'on y remarque plusieurs ratures et corrections, qui prouvent évidemment qu'il en est l'auteur.*

Malgré l'espèce d'authenticité que cette *note* semble donner à la copie, comme nous ignorons de qui elle est, nous n'avons pas cru devoir attribuer indiscrètement à Fénelon une lettre aussi singulière.

Ce qui pourrait affaiblir la confiance que l'on prétendrait accorder à l'auteur de cette *note*, et par conséquent à l'authenticité de la lettre, est la contradiction grossière dans laquelle il est tombé. Il ajoute à la suite de sa note: *Minute d'une lettre de M. l'abbé de Fénelon au roi, à qui elle fut remise dans le temps par M. le duc de Beauvilliers, et qui, loin de s'en indisposer, choisit au contraire, quelque temps après, cet abbé pour précepteur des princes ses petits-enfants.*

Fénelon avait été nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV, dès le mois d'août 1689, et la lettre dont il est question fait mention d'événements qui n'eurent lieu qu'en 1693 et 1694. Cet anachronisme de l'auteur de la note invite naturellement à se méfier de son témoignage sur l'authenticité de la lettre même.

Tels sont les motifs qui, au défaut du manuscrit original de la lettre, ne nous permettent pas de l'attribuer à Fénelon avec autant d'assurance que l'a fait M. d'Alembert.

Nous devons ajouter une raison encore plus décisive, et qui n'admet aucune réplique. Il est évident que la lettre dont il est question n'a pu être écrite que vers la fin de 1694, ou dans les sept premiers mois de 1695, puisque M. de Harlay, archevêque de Paris, vivait encore. Or, Fénelon était déjà précepteur des princes, et parfaitement *connu* de Louis XIV. Cependant l'auteur de la lettre réelle ou supposée se sert des expressions suivantes: *La personne, Sire, qui prend la liberté de vous écrire cette lettre... vous aime sans être connue de vous.* Prétendra-t-on que Fénelon n'a eu recours à cette fausseté que pour détourner les soupçons de Louis XIV; et ceux qui veulent lui faire un mérite d'une lettre qui paraît répréhensible à beaucoup d'égards, peuvent-ils proposer une lettre *anonyme*, comme un trait de courage honorable à la mémoire de Fénelon?

N° II. — Col. 124.

LETTRE DU CARDINAL CARACCIOLI, ARCHEVÊQUE DE NAPLES, AU PAPE INNOCENT IX, AU SUJET DES QUIÉTISTES, 30 JANVIER 1682.

« Très-saint Père,

« Si j'ai quelque sujet de me consoler, et de rendre grâces à Dieu, en apprenant que beaucoup d'âmes confiées à mes soins s'appliquent au saint exercice de l'oraison mentale, source de toute bénédiction céleste, je ne dois pas moins m'affliger d'en voir quelques autres s'égarer inconsidérément dans des voies dangereuses.

« Depuis quelque temps, très-saint Père, il s'est introduit à Naples, et, comme je l'apprends, en d'autres parties de ce royaume, un usage fréquent de l'oraison passive, que quelques-uns appellent de pure foi ou de quiétude. Ils affectent de prendre le nom de quiétistes, ne faisant ni méditation ni prières vocales; mais dans l'exercice actuel de l'oraison se tenant dans un grand repos et dans un grand silence, comme s'ils étaient ou muets ou morts, ils prétendent faire l'oraison passive. En effet, ils s'efforcent d'éloigner de leur esprit, et même de leurs yeux, tout sujet de méditation, se présentant

eux-mêmes, comme ils disent, à la lumière et au souffle de Dieu, qu'ils attendent du ciel, sans observer aucune règle ni méthode, et sans se préparer ni par aucune lecture ni par la considération d'aucun point; quoique les maîtres de la vie spirituelle aient coutume de les proposer surtout aux commençants, afin que par la réflexion sur leurs propres défauts, sur leurs passions et sur leurs imperfections, ils parviennent à s'en corriger : mais ceux-ci prétendent s'élever d'eux-mêmes au plus sublime degré de l'oraison et de la contemplation, qui vient néanmoins de la pure bonté de Dieu, qui le donne à qui il lui plaît. Aussi se trompent-ils visiblement, s'imaginant que sans avoir passé par les exercices de la vie purgative, ils peuvent par leurs propres forces s'ouvrir d'abord le chemin de la contemplation : sans penser que les anciens et les modernes, traitant cette matière, enseignent unanimement que l'oraison passive ou de quiétude ne peut être pratiquée que par des personnes arrivées à la parfaite mortification de leurs passions, et déjà fort avancées dans l'oraison. C'est cette méthode irrégulière de faire oraison, par laquelle le démon est enfin parvenu présentement à se transformer en ange de lumière, dont je vais faire le récit à Votre Sainteté, non sans une très-grande horreur.

« Il y en a parmi eux qui rejettent entièrement la prière vocale; et il est arrivé que certains, exercés de longtemps dans l'oraison de pure foi et de quiétude sous la conduite de ces nouveaux directeurs, étant depuis tombés en d'autres mains, n'ont pu se résoudre à dire le saint rosaire, ni même à faire le signe de la croix, disant qu'ils ne peuvent ni ne veulent le faire, ni réciter aucune prière vocale, parce qu'ils sont morts en la présence de Dieu, et que ces choses extérieures ne leur servent de rien. Une femme élevée dans cette pratique ne cesse de dire : Je ne suis rien, Dieu est tout; et : Je suis dans l'abandon où vous me voyez, parce qu'il plaît ainsi à Dieu. Elle ne veut plus se confesser; mais elle voudrait toujours communier : elle n'obéit à personne, et ne fait aucune prière vocale. D'autres encore, dans cette oraison de quiétude, quand il se présente à leur imagination des images même saintes, et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, s'efforcent de les chasser en secouant la tête, parce, disent-ils, qu'elles les éloignent de Dieu. C'est pourquoi ils font encore cette action ridicule et scandaleuse, même en communiant publiquement; parce qu'alors ils s'imaginent devoir laisser Jésus-Christ, pour penser uniquement à Dieu. Leur aveuglement est si grand, que l'un d'eux s'avisa un jour de renverser un crucifix du haut en bas, parce, dit-il, qu'il l'empêchait de s'unir à Dieu, et lui faisait perdre sa présence. Ils sont dans cette erreur, de croire que toutes les pensées qui leur viennent dans le silence et le repos de l'oraison, sont autant de lumières et d'inspirations de Dieu; et qu'étant la lumière de Dieu, elles ne sont sujettes à aucune loi. De là vient qu'ils se croient permis sans distinction tout ce qui leur passe alors dans l'esprit.

« Ces désordres me pressent, moi qui suis, quoique indigne, comme le vigneron appliqué à la culture de cette vigne, d'en rendre un compte exact avec tout le respect que je dois à Votre Sainteté, comme au grand Père de famille; afin que connaissant par sa sagesse la racine envenimée qui produit de tels germes, il emploie toute la force de son bras apostolique pour les couper, et pour en arracher jusqu'à la racine, d'autant plus que sur cette matière il se répand des opinions qui méritent d'être condamnées.

« Depuis que je suis ici on m'a présenté un manuscrit qui traite de l'oraison de quiétude, pour obtenir la permission de l'imprimer. Il s'y est trouvé tant de propositions dignes de censure, que j'ai refusé cette permission, et que j'ai retenu le livre. Je vois que les plumes se préparent de tous côtés à écrire des choses dangereuses. Je supplie Votre Sainteté de me donner les lumières et les moyens qu'elle jugera à propos, afin que de ma part je puisse aller au-devant des plus grands scandales qu'il y ait à craindre en cette ville et dans ce diocèse. Je ne puis m'empêcher de donner encore avis à Votre Sainteté de l'usage de la communion journalière, introduit ici parmi les laïques même mariés, qui, sans faire paraître aucun avancement dans la vie spirituelle, comme ils le devraient néanmoins en s'approchant si souvent de la sainte table, non-seulement ne donnent aucune satisfaction, mais au contraire beaucoup de scandale. Aussi Votre Sainteté ne peut ignorer ce qu'elle a ordonné dans son décret général, recommandant particulièrement aux confesseurs, au jugement desquels doit être réglée la communion journalière des laïques, qu'en la permettant ils se souvinssent surtout de faire voir la grande préparation et la grande pureté que l'âme doit apporter au saint banquet. Et néanmoins l'expérience ne fait voir que trop, que sans avoir aucun égard aux pieux avertissements de Votre Sainteté, la plupart des laïques fréquentent tous les jours la sainte communion; dont je me sens obligé de porter ma plainte à Votre Sainteté, comme d'un abus manifeste, auquel je la supplie de me prescrire un remède convenable avec ses ordres particuliers que je suivrai, comme le guide qui doit me conduire en toute sûreté dans le gouvernement des âmes. Au reste je baise très-humblement les pieds de Votre Sainteté. »

Signé, le cardinal CARACCIOLI.

N° III. — COL. 139.

On a désiré assez généralement de connaître la lettre tout entière du P. Bourdaloue à madame de Maintenon. Nous avons cru devoir déférer à cette demande.

LETTRE DU P. BOURDALOUE A MADAME DE MAINTENON.

Paris, 10 juillet 1694.

« J'ai lu, Madame, et relu avec toute l'attention dont je suis capable, le petit livre (585) que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer; et puisque vous m'ordonnez de vous en dire ma pensée, la voici en peu de mots. Je veux croire que la personne qui l'a composé a eu une bonne intention; mais, autant que j'en puis juger, son zèle n'a pas été selon la science, comme il aurait pourtant dû l'être dans une matière aussi importante que celle-ci; car il m'a paru que ce livre n'avait rien de solide ni qui fût fondé sur les véritables principes de la religion. Au contraire, j'y ai trouvé beaucoup de propositions fausses, dangereuses, sujettes à de grands abus, et qui vont à détourner les âmes de la voie d'*oraison* que Jésus-Christ nous a enseignée, et que l'Ecriture nous recommande expressément; à les en détourner, dis-je, jusqu'à leur en donner du mépris. En effet, la forme d'*oraison* que Jésus-Christ nous a prescrite est de faire à Dieu plusieurs demandes particulières pour obtenir de lui, soit comme pécheurs, soit comme justes, les différentes grâces du salut dont nous avons besoin. L'*oraison* que l'Ecriture nous recommande en mille endroits, est de méditer la loi de Dieu, de nous exciter à la ferveur de son divin service, de nous imprimer une crainte respectueuse de ses jugements, de nous occuper du souvenir de ses miséricordes, de l'adorer, de l'invoquer, de le remercier, de repasser devant lui les années de notre vie dans l'amertume de notre âme, d'examiner en sa

(585) De madame Guyon

présence nos obligations et nos devoirs. Ainsi priait David, l'homme selon le cœur de Dieu, et ainsi l'ont pratiqué les saints de tous les siècles. Or, la méthode d'*oraison* commune dans le livre dont il s'agit, est de retrancher tout cela, non-seulement comme inutile, mais comme imparfait, comme opposé à l'unité et à la simplicité de Dieu, comme une propriété de la créature, et même comme quelque chose de nuisible à l'âme, eu égard à l'état où l'on suppose qu'elle se met, quand il lui plaît de se réduire à ce simple acte de foi, par lequel elle envisage Dieu en elle-même, sous la plus abstraite de toutes les idées, se bornant là et sans autre effort ni préparation, attendant que Dieu fasse tout le reste; méthode encore un coup pleine d'illusion, qui roule sur ce principe mal entendu, dont le quiétiste abuse; savoir, que la perfection de l'âme dans l'*oraison* est qu'elle se dépouille de ses propres opérations surnaturelles, saintes, méritoires et procédantes de l'Esprit de Dieu, telles que sont celles dont je viens de faire le dénombrement. Car, quelle perfection peut-il y avoir à se dépouiller des plus excellents actes des vertus chrétiennes, dans lesquels, selon Jésus-Christ, et selon tous les Livres sacrés, consiste le mérite et la sainteté de l'*oraison* même? Cependant c'est à ce prétendu dépouillement, j'ose dire à cette chimérique perfection, qu'aboutit toute cette doctrine du *Moyen court*. Je sais bien que Dieu, dans l'état et dans le moment de l'actuelle *contemplation*, peut se communiquer à l'âme d'une manière très-forte qui fasse cesser en elle soudainement tous les actes particuliers, quoique bons et saints, parce qu'il tient alors les puissances de l'âme comme liées et fixées à un seul objet; en sorte que l'âme n'est pas libre et qu'elle souffre l'impression de Dieu plutôt qu'elle n'agit. Je sais, dis-je, que cela arrive. Car, à Dieu ne plaise, que je veuille ici combattre la grâce et le don de la *contemplation infuse!* Mais que l'âme, de son chef, prévenant cet état et ce moment de *contemplation*, affecte elle-même de suspendre dans l'*oraison* les plus saintes opérations pour s'en tenir au seul acte de foi, et que, par son choix, elle se détermine à sortir de la voie sûre que je lui ai marquée pour s'engager dans une nouvelle route, qui, par la raison même qu'elle est nouvelle, doit au moins lui être suspecte, c'est ce que je ne conviendrai jamais être pour elle une perfection. On dit que l'âme n'en use ainsi, et ne se défait de ses opérations que pour s'abandonner pleinement à Dieu et laisser agir Dieu en elle; et moi, je soutiens qu'elle ne peut mieux se disposer à laisser Dieu agir en elle, qu'en faisant elle-même fidèlement ce que Jésus-Christ lui a appris dans l'*Oraison dominicale*, ou ce que David a pratiqué dans ses entretiens avec Dieu; et j'ajoute que si jamais l'âme avait droit d'espérer que Dieu l'élevât à la *contemplation*, ce serait dans le moment où avec humilité, avec fidélité, il la trouverait solidement occupée du saint exercice de la *méditation*. Quoi qu'il en soit, se faire, selon le *Moyen court*, une méthode et une pratique de retrancher de l'*oraison* ce que Jésus-Christ y a mis, et ce que les saints ont conçu de meilleur et de plus agréable à Dieu, les demandes, les remercîments, les offres de soi-même, les désirs, les résolutions, les actes de résignation et de componction, pour s'arrêter à une foi nue, qui n'a pour objet ni aucune vérité de l'Evangile, ni aucun mystère de Jésus-Christ, ni aucun attribut de Dieu, ni nulle chose quelconque, si ce n'est précisément Dieu; proposer indifféremment cette méthode d'*oraison* à toutes sortes de personnes sans exception; préférer cette méthode d'*oraison* à celle que Jésus-Christ a enseignée à ses apôtres, et par eux à toute son Eglise; prétendre que cette méthode d'*oraison* est plus nécessaire au salut, plus propre à sanctifier les âmes, à acquérir les vertus, à corriger les vices, plus proportionnée aux esprits grossiers et ignorants, plus facile pour eux à pratiquer, que l'*oraison* commune de *méditation* et d'*affection*; quitter pour cette méthode d'*oraison* la lecture, les prières vocales, le soin d'examiner sa conscience; substituer même cette méthode d'*oraison* aux dispositions les plus essentielles du sacrement de pénitence, jusqu'à vouloir qu'elle puisse tenir lieu de contrition sans qu'on ait actuellement aucune vue de ses péchés: toutes ces choses, dis-je, me paraissent autant de choses dangereuses dont le *Moyen court* est rempli. Il me faudrait un volume entier pour vous le faire remarquer suivant l'ordre des chapitres. J'en ai fait l'extrait, que je pourrai quelque jour vous porter à Saint-Cyr, aussi bien que le sermon que je fis à Saint-Eustache sur cette matière. Cependant, comme j'ai découvert que ce *Moyen court* n'était qu'une répétition d'un autre ouvrage intitulé: *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation*, qui parut il y a environ vingt ans, et dont l'auteur était un prêtre de Marseille, nommé Malaval, je vous envoie la traduction française de la réfutation qui s'en fit alors par un célèbre prédicateur nommé le P. Segneri, qui vit encore, et qui a le premier combattu la secte de Molinos.

« Mais je ne puis, en finissant, m'empêcher de remercier Dieu de ce qu'il vous a préservée d'avoir du goût pour ces sortes de livres, et de ce que, par une providence particulière, vous ne leur avez donné nulle approbation. Car dans le mouvement où sont les esprits, quels progrès cette méthode d'*oraison* ne ferait-elle pas parmi les dévots, surtout à la cour, si elle y était encore appuyée de votre crédit? Dieu m'est témoin que je n'abonde point en mon sens, et que j'ai même la consolation que ce que je connais dans le monde de gens habiles, distingués par leur savoir et par leur piété, en jugent comme moi.

« Ce qui serait à souhaiter dans le siècle où nous sommes, ce serait qu'on parlât peu de ces matières, et que les âmes mêmes qui pourraient être véritablement dans l'*oraison de contemplation*, ne s'en expliquassent jamais entre elles, et encore même rarement avec leurs pères spirituels.

« C'est ce que j'ai observé à l'égard de certaines personnes, qui se sont adressées à moi pour leur conduite, et à qui j'ai donné pour première règle de n'avoir sur le chapitre de leur *oraison* nulle communication avec d'autres dévotes, sous quelque prétexte que ce soit, pour éviter les abus que l'expérience m'a appris s'ensuivre de ces confidences.

« Voilà, Madame, toutes mes pensées, que je vous confie, et qui ne seront peut-être pas bien éloignées des vôtres.

« Comme j'achevais ces remarques, j'ai reçu, Madame, le petit billet que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je vous demande bien pardon de ne vous avoir pas renvoyé plus tôt le livre qu'on m'avait apporté de votre part. Il est vrai qu'ayant eu depuis ce temps-là trois sermons à faire, à peine ai-je pu trouver le temps de le lire attentivement et à loisir. Mais je ne prétends pas, Madame, me justifier par là auprès de vous; et j'aime bien mieux vous remercier de la manière obligeante avec laquelle vous voulez bien vous intéresser à ma santé. »

N° IV. — Col. 143.

On lit dans la notice placée à la suite de l'éloge de Fénelon par M. l'abbé Maury, aujourd'hui cardinal, édit. de 1804, l'article suivant: *M. Godet des Marais, évêque de Chartres, M. de Noailles, évêque de Châlons, ensuite archevêque de Paris, et M. Bossuet, évêque de Meaux, s'assemblèrent à Issy, pour examiner les livres de madame Guyon. Après avoir condamné sa doctrine, ils censurèrent trente-quatre propositions extraites de l'*Explication des maximes des saints. *Fénelon refusa constamment les conférences*

que lui offrait Bossuet, et il dénonça lui-même son ouvrage au Pape.

Cet énoncé renferme plusieurs inexactitudes.

1° M. Godet des Marais, évêque de Chartres, ne fut point des conférences d'Issy. Ces conférences furent uniquement composées de M. Bossuet, évêque de Meaux, de M. de Noailles, alors évêque de Châlons, et de M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice. On leur adjoignit ensuite Fénelon qui fut nommé à l'archevêché de Cambrai dans le cours des conférences.

2° Les trente-quatre articles signés à Issy ne renferment la censure d'aucun ouvrage. Ce sont de simples maximes arrêtées pour fixer les véritables principes sur l'état d'oraison ou de contemplation, et pour prévenir les abus d'une fausse spiritualité. Nous avons sous les yeux les manuscrits originaux de ces trente-quatre articles, signés de la main de M. Bossuet, de M. de Noailles, de Fénelon et de M. Tronson.

3° Les trente-quatre articles d'Issy ne pouvaient avoir aucun rapport avec le livre des *Maximes des saints* de Fénelon. Les conférences d'Issy eurent lieu en 1694 et 1695; et le livre des *Maximes des saints* ne parut qu'en 1697.

4° M. Bossuet, M. Godet des Marais, évêque de Chartres, et M. de Noailles, devenu archevêque de Paris en 1695, ne censurèrent même dans la suite aucunes propositions extraites du livre des *Maximes des saints.* Ils connaissaient trop bien les règles, pour s'établir juges de la doctrine d'un de leurs confrères, qui avait porté lui-même sa cause au tribunal du Saint-Siége. Ils se bornèrent à une simple *déclaration* de leurs sentiments, et ils s'y crurent obligés, parce qu'ils prétendirent que l'archevêque de Cambrai avait appelé leur témoignage à l'appui de son livre.

5° Ce ne fut point à l'époque des conférences d'Issy, que Fénelon refusa de conférer de vive voix avec Bossuet. Fénelon fut au contraire associé aux conférences d'Issy. Ce fut plus de deux ans après, lorsqu'il eut fait paraître son livre des *Maximes des saints*, qu'il refusa de conférer de *vive voix* avec Bossuet; il finit même par y consentir à de certaines conditions.

Nous avons cru devoir rectifier ces légères inexactitudes, qui pouvaient recevoir une espèce d'autorité par la confiance due à un écrivain aussi célèbre que M. le cardinal Maury.

N° V. — Col. 150.

ARTICLES ARRÊTÉS DANS LES CONFÉRENCES D'ISSY, ET SIGNÉS LE 10 MARS 1695, PAR M. BOSSUET, ÉVÊQUE DE MEAUX, M. DE NOAILLES, ÉVÊQUE DE CHALONS-SUR-MARNE, M. DE FÉNELON, NOMMÉ A L'ARCHEVÊCHÉ DE CAMBRAI, ET M. TRONSON, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE SAINT-SULPICE.

I. Tout Chrétien, en tout état, quoique non à tout moment, est obligé de conserver l'exercice de la foi, de l'espérance et de la charité, et d'en produire des actes, comme de trois vertus distinguées.

II. Tout Chrétien est obligé d'avoir la foi explicite en Dieu tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, rémunérateur de ceux qui le cherchent, et en ses autres attributs également révélés; et à faire des actes de cette foi en tout état, quoique non à tout moment.

III. Tout Chrétien est pareillement obligé à la foi explicite en Dieu Père, Fils et Saint-Esprit, et à faire des actes de cette foi en tout état, quoique non à tout moment.

IV. Tout Chrétien est de même obligé à la foi explicite en Jésus-Christ Dieu et homme, comme médiateur, sans lequel on ne peut approcher de Dieu, et à faire des actes de cette foi en tout état, quoique non à tout moment.

V. Tout Chrétien en tout état, quoique non à tout moment, est obligé de vouloir, désirer et demander explicitement son salut éternel, comme chose que Dieu veut, et qu'il veut que nous voulions pour sa gloire.

VI. Dieu veut que tout Chrétien en tout état, quoique non à tout moment, lui demande expressément la rémission de ses péchés, la grâce de n'en plus commettre, la persévérance dans le bien, l'augmentation des vertus, et toute autre chose requise pour le salut éternel.

VII. En tout état le Chrétien a la concupiscence à combattre, quoique non toujours également; ce qui oblige en tout état, quoique non à tout moment, à demander force contre les tentations.

VIII. Toutes ces propositions sont de la foi catholique, expressément contenues dans le Symbole des apôtres et dans l'Oraison dominicale, qui est la prière commune et journalière de tous les enfants de Dieu; ou même expressément définies par l'Église, comme celle de la demande de la rémission des péchés, et du don de persévérance, et celle du combat de la convoitise, dans les conciles de Carthage, d'Orange et de Trente : ainsi les propositions contraires sont formellement hérétiques.

IX. Il n'est pas permis à un Chrétien d'être indifférent pour son salut, ni pour les choses qui y ont rapport. La sainte indifférence chrétienne regarde les événements de cette vie (à la réserve du péché), et la dispensation des consolations ou sécheresses spirituelles.

X. Les actes mentionnés ci-dessus ne dérogent point à la plus grande perfection du christianisme, et ne cessent pas d'être parfaits pour être aperçus, pourvu qu'on en rende grâce à Dieu, et qu'on les rapporte à sa gloire.

XI. Il n'est pas permis au Chrétien d'attendre que Dieu lui inspire ces actes par voie et inspiration particulière; et il n'a besoin pour s'y exciter que de la foi qui lui fait connaître la volonté de Dieu signifiée et déclarée par ses commandements, et des exemples des saints, en supposant toujours le secours de la grâce excitante et prévenante. Les trois dernières propositions sont des suites manifestes des précédentes, et les contraires sont téméraires et erronées.

XII. Par les actes d'obligation ci-dessus marqués, on ne doit pas entendre toujours des actes méthodiques et arrangés, encore moins des actes réduits en formule et sous certaines paroles, ou des actes inquiets et empressés; mais des actes sincèrement formés dans le cœur, avec toute la sainte douceur et tranquillité qu'inspire l'esprit de Dieu.

XIII. Dans la vie et dans l'oraison la plus parfaite, tous ces actes sont unis dans la seule charité, en tant qu'elle anime toutes les vertus, et en commande l'exercice, selon ce que dit saint Paul : *La charité souffre tout, elle croit tout, elle espère tout, elle soutient tout* (585). Or on en peut dire autant des autres actes du Chrétien, dont elle règle et prescrit les exercices distincts, quoiqu'ils ne soient pas toujours sensiblement et distinctement aperçus.

XIV. Le désir qu'on voit dans les saints, comme dans saint Paul et dans les autres, de leur salut éternel et parfaite rédemption, n'est pas seulement un désir ou appétit indélibéré, mais, comme l'appelle le même saint Paul, une bonne volonté que nous devons former et opérer librement en nous avec le secours de la grâce, comme parfaitement conforme à la volonté de Dieu. Cette proposition est clairement révélée, et la contraire est hérétique.

XV. C'est pareillement une volonté conforme à celle de Dieu, et absolument nécessaire en tout état,

(585) *I Cor.* XIII, 7.

quoique non à tout moment, de vouloir ne pécher pas; et non-seulement de condamner le péché, mais encore de regretter de l'avoir commis, et de vouloir qu'il soit détruit en nous par le pardon.

XVI. Les réflexions sur soi-même, sur ses actes, et sur les dons qu'on a reçus, qu'on voit partout pratiquées par les prophètes et par les apôtres, pour rendre grâces à Dieu de ses bienfaits, et pour autres fins semblables, sont proposées pour exemples à tous les fidèles, même aux plus parfaits, et la doctrine qui les en éloigne, est erronée et approche de l'hérésie.

XVII. Il n'y a de réflexions mauvaises et dangereuses que celles où l'on fait des retours sur ses actions et sur les dons qu'on a reçus, pour repaître son amour-propre, se chercher un appui humain, ou s'occuper trop de soi-même.

XVIII. Les mortifications conviennent à tout état du christianisme, et y sont souvent nécessaires; et en éloigner les fidèles, sous prétexte de perfection, c'est condamner ouvertement saint Paul, et présupposer une doctrine erronée et hérétique.

XIX. L'oraison perpétuelle ne consiste pas dans un acte perpétuel et unique qu'on suppose sans interruption, et qui aussi ne doive jamais se réitérer; mais dans une disposition et préparation habituelle et perpétuelle, à ne rien faire qui déplaise à Dieu, et à faire tout pour lui plaire. La proposition contraire, qui exclurait en quelque état que ce fût, même parfait, toute pluralité et succession d'actes serait erronée et opposée à la tradition de tous les saints.

XX. Il n'y a point de traditions apostoliques que celles qui sont reconnues par toute l'Eglise, et dont l'autorité est décidée par le concile de Trente. La proposition contraire est erronée, et les prétendues traditions apostoliques secrètes seraient un piége pour les fidèles, et un moyen d'introduire toutes sortes de mauvaises doctrines.

XXI. L'oraison de simple présence de Dieu, ou de remise et de quiétude, et les autres oraisons extraordinaires, même passives, approuvées par saint François de Sales, et les autres spirituels reçus dans toute l'Eglise, ne peuvent être rejetées ni tenues pour suspectes sans une insigne témérité; et elles n'empêchent pas qu'on ne demeure toujours disposé à produire en temps convenable tous les actes ci-dessus marqués : les réduire en actes implicites ou éminents en faveur des plus parfaits, sous prétexte que l'amour de Dieu les renferme tous d'une certaine manière, c'est en éluder l'obligation et détruire la distinction qui est révélée de Dieu.

XXII. Sans ces oraisons extraordinaires, on peut devenir un très-grand saint, et atteindre à la perfection du christianisme.

XXIII. Réduire l'état intérieur et la purification de l'âme à ces oraisons extraordinaires, c'est une erreur manifeste.

XXIV. C'en est une également dangereuse d'exclure de l'état de contemplation les attributs, les trois personnes divines, et les mystères du Fils de Dieu incarné, surtout celui de la croix et celui de la résurrection; et toutes les choses qui ne sont vues que par la foi, sont l'objet du Chrétien contemplatif.

XXV. Il n'est pas permis à un Chrétien, sous prétexte d'oraison passive ou autre extraordinaire, d'attendre dans la conduite de la vie, tant au spirituel qu'au temporel, que Dieu le détermine à chaque action par voie et inspiration particulière; et le contraire induit à tenter Dieu, à illusion et à nonchalance.

XXVI. Hors le cas et les moments d'inspiration prophétique ou extraordinaire, la véritable soumission que toute âme chrétienne, même parfaite, doit à Dieu, est de se servir des lumières naturelles et surnaturelles qu'elle en reçoit, et des règles de la prudence chrétienne, en présupposant toujours que Dieu dirige tout par sa providence, et qu'il est auteur de tout bon conseil.

XXVII. On ne doit point attacher le don de prophétie, et encore moins l'état apostolique, à un certain état de perfection et d'oraison; et les y attacher, c'est induire à illusion, témérité et erreur.

XXVIII. Les voies extraordinaires, avec les marques qu'en ont données les spirituels approuvés, selon eux-mêmes, sont très-rares, et sont sujettes à l'examen des évêques, supérieurs ecclésiastiques, et docteurs qui doivent en juger, non tant selon les expériences, que selon les règles immuables de l'Ecriture et de la tradition : enseigner et pratiquer le contraire, est secouer le joug de l'obéissance qu'on doit à l'Eglise.

XXIX. S'il y a, ou s'il y a eu en quelque endroit de la terre un très-petit nombre d'âmes d'élite, que Dieu, par des préventions extraordinaires et particulières qui lui sont connues, meuve à chaque instant, de telle manière à tous actes essentiels au christianisme et aux autres bonnes œuvres, qu'il ne soit pas nécessaire de leur rien prescrire pour s'y exciter, nous le laissons au jugement de Dieu; et sans avouer de pareils états, nous disons seulement dans la pratique, qu'il n'y a rien de si dangereux, ni de si sujet à illusion, que de conduire les âmes comme si elles y étaient arrivées; et qu'en tout cas ce n'est point dans ces préventions que consiste la perfection du christianisme.

XXX. Dans tous les articles susdits, en ce qui regarde la concupiscence, les imperfections, et principalement le péché, pour l'honneur de Notre-Seigneur, nous n'entendons pas comprendre la très-sainte Vierge sa Mère.

XXXI. Pour les âmes que Dieu tient dans les épreuves, Job, qui en est le modèle, leur apprend à profiter du rayon qui revient par intervalles pour produire les actes les plus excellents de foi, d'espérance et d'amour. Les spirituels leur enseignent à les trouver dans la cime et plus haute partie de l'esprit. Il ne faut donc pas leur permettre d'acquiescer à leur désespoir et damnation apparente, mais avec saint François de Sales, les assurer que Dieu ne les abandonnera pas.

XXXII. Il faut bien en tout état, principalement en ceux-ci, adorer la justice vengeresse de Dieu, mais non souhaiter jamais qu'elle s'exerce sur nous en toute rigueur, puisque même l'un des effets de cette rigueur est de nous priver de l'amour. L'abandon du Chrétien est de rejeter en Dieu toute son inquiétude, mettre en sa bonté l'espérance de son salut, et, comme l'enseigne saint Augustin après saint Cyprien, lui donner tout : *ut totum detur Deo.*

XXXIII. On peut aussi inspirer aux âmes pieuses et vraiment humbles une soumission et un consentement à la volonté de Dieu, quand même, par une très-fausse supposition, au lieu des biens éternels qu'il a promis aux âmes justes, il les tiendrait, par son bon plaisir, dans des tourments éternels, sans néanmoins qu'elles soient privées de sa grâce et de son amour, qui est un acte d'abandon parfait, et d'un amour pur, pratiqué par des saints, et qui le peut être utilement, avec une grâce très-particulière de Dieu, par les âmes vraiment parfaites, sans déroger à l'obligation des autres actes ci-dessus marqués, qui sont essentiels au christianisme.

XXXIV. Au surplus, il est certain que les commençants et les parfaits doivent être conduits, chacun selon sa voie, par des règles différentes, et que les derniers entendent plus hautement et plus à fond les vérités chrétiennes.

N° VI. — Col. 158.

Le premier voyage de Fénelon à Cambrai fut marqué par un de ces traits de noblesse et de désinté-

ressement qu'on aurait peut-être toujours ignoré, si nous n'avions pas retrouvé la réponse du ministre, qui en offre le témoignage. Les besoins de l'Etat et les dépenses de la guerre venaient de forcer Louis XIV à établir pour la première fois une capitation générale sur tous ses sujets. L'archevêque de Cambrai ne se borna point à contribuer à ce subside dans la proportion de ses revenus. Il écrivit à M. de Pont-Chartrain, alors contrôleur général des finances, et depuis chancelier de France, pour le prier d'obtenir de Sa Majesté, qu'elle daignât lui permettre d'ajouter à sa taxe personnelle la totalité de la pension qu'elle voulait bien lui accorder en qualité de précepteur des princes ses petits-fils. Louis XIV sentit tout le mérite d'un procédé aussi délicat, mais ne voulut pas en profiter. C'est ce que nous apprend la réponse de M. de Pont-Chartrain.

A Fontainebleau, ce 23 octobre 1695.

« Monsieur.

« J'ai rendu compte au roi des lettres (Manuscrits) que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 et le 19 de ce mois, et du Mémoire qui était joint à la première. Sa Majesté est si persuadée de votre zèle pour le bien de son service, qu'elle ne doute point que vous n'ayez fait tout ce qui a dépendu de vous pour porter le clergé de la partie de votre diocèse, située dans les intendances de messieurs de Bagnols et Bignon, à lui accorder à titre de capitation une somme dont elle puisse être satisfaite... Sa Majesté a vu avec plaisir l'offre que vous lui faites d'augmenter votre cote de la capitation de la pension entière qu'elle vous donne en qualité de précepteur de messeigneurs les enfants de France; mais elle n'a pas besoin de ce nouveau témoignage de votre zèle, pour être bien persuadée de votre attachement à sa personne et au bien de son Etat. »

On a déjà vu que Fénelon, en acceptant l'archevêché de Cambrai, s'était empressé de remettre au roi son abbaye de Saint-Valery.

Ce caractère de noblesse et de désintéressement était si naturel à Fénelon, qu'il le laissait involontairement apercevoir dans les occasions les plus indifférentes. Madame de Maintenon en rapporte un trait de ce genre. Il était question de distraire une portion assez considérable du diocèse de Chartres, pour en former le nouveau diocèse de Blois, et on se proposait, selon l'usage, d'unir une abbaye à l'évêché de Chartres pour le dédommager des droits et des revenus qu'il allait perdre. Madame de Maintenon (Lettres) en parlait devant Fénelon, « qui observa qu'il serait utile que les évêchés eussent peu d'étendue, et que si l'on voulait diviser Cambrai, bien loin de prétendre un dédommagement, il donnerait une partie de son revenu. »

Plusieurs années après, et dans un temps où Fénelon pouvait juger par douze années d'exil et de disgrâce, combien Louis XIV était ulcéré contre lui, il n'était occupé qu'à donner au roi et à sa patrie de nouvelles preuves de son zèle par tous les genres de sacrifices qui étaient en son pouvoir. C'est encore à madame de Maintenon que nous devons la connaissance de ce fait particulier; car il est assez remarquable que nous ne soyons instruits des preuves de son désintéressement que par le témoignage des personnes dont il eut le plus à se plaindre. Madame de Maintenon écrivait au cardinal de Noailles, le 13 octobre 1708 : « Le P. de la Chaise disait hier au roi que M. l'archevêque de Cambrai, ayant taxé son clergé, et devant être taxé luimême à mille écus, par proportion à son revenu, il avait déclaré qu'il donnerait quinze mille francs pour soulager les curés de son diocèse. Le P. de la Chaise accompagna ce récit de toutes les louanges que la chose mérite. Je crois devoir vous tenir instruit de tout. Si je vais trop loin, Monseigneur, il ne tiendra qu'à vous de me modérer. Souvenez-vous que ce que je vous écris n'est uniquement que pour vous. »

Nous aurons à rendre compte dans la suite du sacrifice bien plus important que Fénelon fit, pendant son séjour à Cambrai, pour le service du roi, le salut des armées, et le soulagement de tous les malheureux qui venaient chercher un asile dans son palais et implorer sa bienfaisance.

LIVRE TROISIEME.

N° Ier. — Col. 174.

LETTRE DE FÉNELON A MADAME DE MAINTENON, DU 2 AOUT 1696.

« Quand M. de Meaux, Madame, m'a proposé d'approuver son livre, je lui ai témoigné avec attendrissement que je serais ravi de donner cette marque publique de la conformité de mes sentiments avec un prélat que j'ai regardé dès ma jeunesse comme mon maître dans la science de la religion. Je lui ai même offert d'aller à Germigny, pour dresser, de concert avec lui, mon approbation. J'ai dit en même temps à MM. de Paris et de Chartres, et à M. Tronson, que je ne voyais absolument aucune ombre de difficulté entre M. de Meaux et moi sur le fond de la doctrine; mais que, s'il voulait attaquer personnellement dans son livre madame de Guyon, je ne pourrais pas l'approuver. Voilà ce que j'ai déclaré il y a six mois. M. de Meaux vient de me donner son livre à examiner; à l'ouverture des cahiers, j'ai trouvé qu'ils sont pleins d'une réfutation personnelle. Aussitôt j'ai averti MM. de Paris et de Chartres, et M. Tronson, de l'embarras où M. l'évêque de Meaux me mettait.

« On n'a pas manqué de me dire que je pouvais condamner les livres de madame Guyon, sans diffamer sa personne et sans me faire aucun tort. Mais je conjure ceux qui me parlent ainsi, de peser devant Dieu les raisons que je vais leur représenter.

« Les erreurs qu'on impute à madame Guyon ne sont point excusables par l'ignorance de son sexe. Il n'est point de villageoise grossière, qui n'eût d'abord horreur de ce qu'on veut qu'elle ait enseigné; il ne s'agit pas de quelques conséquences subtiles et éloignées qu'on pourrait, contre son intention, tirer de ses principes spéculatifs, et de quelques-unes de ses expressions; il s'agit de tout un dessein diabolique, qui est, dit-on, l'âme de tous ses livres; c'est un système monstrueux qui est lié dans toutes ses parties, et qui se soutient avec beaucoup d'art d'un bout à l'autre. Ce ne sont point des conséquences obscures qui puissent avoir échappé à l'attention de l'auteur. Au contraire, elles sont le formel et unique but de tout son système. Il est évident, dit-on, et il y aurait de la mauvaise foi à le nier, que madame Guyon n'a écrit que pour détruire comme une imperfection toute la foi explicite des personnes divines, des mystères de Jésus-Christ et de son humanité. Elle veut dispenser les Chrétiens de tout culte sensible, de toute invocation distincte de notre unique Médiateur. Elle prétend éteindre dans les fidèles toute vie intérieure et toute oraison réelle,

en supprimant tous les actes distincts que Jésus-Christ et ses apôtres ont commandés, et en réduisant pour toujours les âmes à une quiétude oisive, qui exclut toute pensée de l'entendement et tout mouvement de la volonté. Elle soutient que quand on a fait d'abord un acte de foi et d'amour, cet acte subsiste perpétuellement pendant toute la vie, sans avoir jamais besoin d'être renouvelé ; qu'on est toujours en Dieu, sans penser à lui ; et qu'il faut bien se garder de réitérer cet acte : elle ne laisse aux Chrétiens qu'une indifférence impie et brutale entre le vice et la vertu, entre la haine éternelle de Dieu et son amour éternel, pour lequel il est de foi que chacun de nous a été créé ; elle défend comme une infidélité toute résistance réelle aux tentations les plus abominables ; elle veut que l'on suppose que dans un certain état de perfection où elle élève les âmes, on n'a plus besoin de concupiscence ; qu'on est impeccable, infaillible, et jouissant de la même paix que les bienheureux ; et qu'enfin, tout ce qu'on fait sans réflexion, avec facilité, et par la pente de son cœur, est fait passivement et par une pure inspiration. Cette inspiration, qu'elle attribue à elle et aux siens, n'est pas l'inspiration commune des justes, elle est prophétique ; elle renferme une autorité apostolique, au-dessus de toute loi écrite ; elle établit une tradition secrète sur cette voie, qui renverse la tradition universelle de l'Eglise.

« Voilà ce qu'on dit ; je soutiens qu'il n'y a point d'ignorance assez grossière pour pouvoir excuser une personne qui avance tant de maximes monstrueuses. Cependant on assure que madame Guyon n'a rien écrit que pour accréditer cette damnable spiritualité et pour la faire pratiquer, et que c'est là l'unique but de ses ouvrages. Otez-en cela, vous dit-on, vous ôtez tout ; elle n'a pu penser autre chose. L'abomination évidente de ses écrits rend donc évidemment sa personne abominable. Je ne puis donc séparer sa personne d'avec ses écrits.

« Pour moi, j'avoue que je ne comprends rien à la conduite de M. de Meaux. D'un côté, il s'enflamme avec indignation, pour peu qu'on révoque en doute l'évidence de ce système impie de madame Guyon ; mais, de l'autre, il la communie de sa propre main ; il l'autorise dans l'usage continuel des sacrements, et il lui donne, quand elle part du couvent de Meaux, une attestation complète, sans avoir exigé d'elle aucun acte où elle ait rétracté formellement aucune erreur. D'où viennent, d'un côté, tant de rigueur, et de l'autre tant de relâchement. Pour moi, si je croyais ce que croit M. de Meaux, des livres de madame Guyon, et par une conséquence nécessaire de sa personne même, j'aurais cru, malgré mon amitié pour elle, être obligé en conscience, à lui faire avouer et rétracter formellement, à la face de toute l'Eglise, les erreurs qu'elle aurait évidemment enseignées dans tous ses écrits.

« Je croirais même que la puissance séculière devrait aller plus loin ; car qu'y a-t-il de plus digne du feu qu'un monstre, qui, sous une apparence de spiritualité, ne tend qu'à établir et le fanatisme et l'impiété, qui renverse la loi divine, qui traite d'imperfection toutes les vertus, qui tourne en épreuves et en perfections tous les vices ; qui ne laisse ni subordination, ni règle dans la société des hommes ; qui, par le principe du secret, autorise toutes sortes d'hypocrisie et de mensonges ; enfin, qui ne laisse aucun remède assuré contre tant de maux ? Toute religion à part, la seule police suffit pour punir du dernier supplice une personne si empestée. S'il est donc vrai que cette femme ait voulu manifestement établir ce système damnable, il fallait la brûler, au lieu de la congédier, comme il est certain que M. l'évêque de Meaux l'a fait, après lui avoir donné la communion et une attestation authentique, sans qu'elle ait rétracté ses erreurs. Pour moi, je ne pourrais approuver le livre où M. de Meaux impute à cette femme un système si horrible dans toutes ses parties, sans me diffamer moi-même, et sans lui faire une injustice irréparable.

« En voici la raison : je l'ai vue souvent ; tout le monde le sait ; je l'ai estimée : je l'ai laissé estimer par des personnes illustres dont la réputation est chère à l'Eglise, et qui avaient de la confiance en moi. Je n'ai pu ni dû ignorer ses écrits, quoique je ne les ai pas tous examinés à fond dans le temps ; du moins j'en ai su assez pour devoir me défier d'elle, et pour l'examiner en toute rigueur ; je l'ai fait avec plus d'exactitude que ses ennemis et ses examinateurs ne le sauraient faire, car elle était bien plus libre, bien plus dans son naturel, bien plus ouverte avec moi dans des temps où elle n'en avait rien à craindre. Je lui ait fait expliquer souvent ce qu'elle pensait sur les matières qu'on agite ; je l'ai obligée à m'expliquer la valeur de chacun des termes de ce langage mystique, dont elle se servait dans ses écrits. J'ai vu clairement en toute occasion qu'elle les entendait dans un sens très-innocent et très-catholique. J'ai même voulu suivre en détail et sa pratique, et les conseils qu'elle donnait aux gens les plus ignorants et les moins précautionnés. Jamais je n'ai trouvé aucune trace de ces maximes infernales qu'on lui impute. Pourrais-je donc, en conscience, les lui imputer par mon approbation, et lui donner le dernier coup pour sa diffamation, après avoir vu de près si clairement son innocence ?

« Que les autres, qui ne connaissent que ses écrits, les prennent dans un sens rigoureux, et les censurent, je les laisse faire ; je ne défends ni n'excuse ni sa personne ni ses écrits. N'est-ce pas beaucoup faire, sachant ce que je sais ? Pour moi, je dois, selon la justice, juger du sens de ses écrits par ses sentiments que je sais à fond, et non pas de ses sentiments par le sens rigoureux qu'on donne à ses expressions, et auquel elle n'a jamais pensé. Si je faisais autrement, j'achèverais de convaincre le public qu'elle mérite le feu. Voilà ma règle pour la justice et la vérité.

« Venons à la bienséance. Je l'ai connue ; je n'ai pu ignorer ses écrits ; j'ai dû m'assurer de ses sentiments : moi prêtre, moi précepteur des princes, moi appliqué depuis ma jeunesse à une étude continuelle de la doctrine, j'ai dû voir ce qui est évident ; il faut donc que j'aie tout au moins toléré l'évidence de ce système impie ; ce qui fait horreur, et qui me couvre d'une éternelle confusion. Tout notre commerce n'a donc roulé que sur cette abominable spiritualité, dont on prétend qu'elle a rempli ses livres, et qui est l'âme de tous ses discours. En reconnaissant toutes ces choses par mon approbation, je me rends infiniment plus coupable que madame Guyon même. Ce qui paraîtra du premier coup d'œil au lecteur, c'est qu'on m'aura réduit à souscrire à la diffamation de mon amie, dont je n'ai pu ignorer le système monstrueux, qui est évident dans ses ouvrages, et évident de mon propre aveu ; voilà ma sentence prononcée et signée par moi-même, à la tête du livre de M. de Meaux, où ce système est étalé dans toutes ses horreurs. Je soutiens que ce coup de plume, donné contre ma conscience par une lâche politique, me rendrait à jamais infâme, et indigne de mon ministère et de ma place.

« Voilà néanmoins ce que les personnes les plus sages et les plus affectionnées pour moi ont souhaité et préparé de loin. C'est donc pour assurer ma réputation, qu'on veut que je signe que mon amie mérite évidemment d'être brûlée avec ses écrits pour une spiritualité exécrable, qui fait l'unique lien de notre amitié ! Mais encore, comment est-ce que je m'expliquerai là-dessus ? Sera-ce librement, selon mes pensées, et dans un livre où je pourrai par-

ler avec une pleine étendue? Non : j'aurai l'air d'un homme muet et confondu ; on tiendra ma plume ; on me fera expliquer dans l'ouvrage d'autrui par une simple approbation ; j'avouerai que mon amie est évidemment un monstre sur la terre, et que le venin de ses écrits ne peut être sorti que de son cœur : voilà ce que mes meilleurs amis ont pensé pour mon honneur. Eh ! si mes plus cruels ennemis voulaient me dresser un piége pour me prendre, n'est-ce pas là précisément ce qu'ils me devraient demander ?

« On ne manquera pas de dire que je dois aimer l'Eglise plus que mon amie, et plus que moi-même ; comme s'il s'agissait de l'Eglise dans une affaire où la doctrine est en sûreté, et où il ne s'agit plus que d'une femme que je veux bien laisser diffamer sans ressource, pourvu que je n'y prenne aucune part contre ma conscience.

« Oui, Madame, je brûlerais mon amie de mes propres mains et je me brûlerais moi-même avec joie, plutôt que de laisser l'Eglise en péril. C'est une pauvre femme captive, accablée de douleurs et d'opprobres ; personne ne la défend, ni ne l'excuse, et l'on a toujours peur.

« Après tout, lequel est le plus à propos, ou que je réveille dans le monde le souvenir de ma liaison passée avec elle, et que je me reconnaisse ou le plus insensé des hommes pour n'avoir pas vu des infamies évidentes ou exécrables, pour les avoir du moins tolérées ; et bien que je garde jusqu'au bout un profond silence sur les écrits et sur la personne de madame Guyon, comme un homme qui l'excuse intérieurement sur ce qu'elle n'a peut-être pas assez connu la valeur théologique de ses expressions, ni la rigueur avec laquelle on examinerait le langage des mystiques dans la suite des temps, sur l'expérience de l'abus que quelques hypocrites en ont fait ? en vérité, lequel est le plus sage de ces deux partis ?

« On ne cesse de dire tous les jours que les mystiques même les plus approuvés ont beaucoup exagéré. On soutient même que saint Clément et plusieurs autres des principaux Pères ont parlé en des termes qui demandent des correctifs. Pourquoi veut-on qu'une femme soit la seule qui n'ait pu exagérer ? Pourquoi faut-il que tout ce qu'elle a dit tende à former un système qui fait frémir ? Si elle a pu exagérer innocemment, si j'ai connu à fond l'innocence de ses exagérations, si je sais qu'elle a voulu dire mieux que ses livres ne l'ont expliqué, si j'en suis convaincu par des preuves aussi décisives que les termes qu'on reprend dans ses livres sont équivoques, puis-je la diffamer contre ma conscience, et me diffamer avec elle ? Qu'on observe de près toute ma conduite. A-t-il été question du fond de la doctrine ? J'ai d'abord dit à M. de Meaux, que je signerais de mon sang les trente-quatre propositions qui avaient été dressées, pourvu qu'il y expliquât certaines choses. M. l'archevêque de Paris pressa très-fort M. de Meaux sur ces choses, qui lui parurent justes et nécessaires ; M. de Meaux se rendit, et je n'hésitai pas un seul moment à signer. Maintenant qu'il s'agit de flétrir par contre-coup mon ministère avec ma personne, en flétrissant madame Guyon avec ses écrits, on trouve en moi une résistance invincible. D'où vient cette différence de conduite ? Est-ce que j'ai été faible et timide quand j'ai signé les trente-quatre propositions ? on en peut juger par ma fermeté présente. Est-ce que je refuse maintenant d'approuver le livre de M. de Meaux par entêtement et avec un esprit de cabale ? on en peut juger par ma facilité à signer les trente-quatre propositions. Si j'étais entêté, je le serais bien plus du fond de la doctrine de madame Guyon que de sa personne ; je ne pourrais même, dans mon entêtement le plus dangereux, me soucier de sa personne, qu'autant que je la croirais nécessaire pour l'avancement de la doctrine. Tout ceci est assez évident par la conduite que j'ai tenue ; on l'a condamnée, renfermée, chargée d'ignominies ; je n'ai jamais dit un mot pour la justifier, ni pour l'excuser, ni pour adoucir son état. Pour le fond de la doctrine, je n'ai cessé d'écrire et de citer les auteurs approuvés par l'Eglise. Ceux qui ont vu notre discussion, doivent avouer que M. de Meaux, qui voulait d'abord foudroyer, a été contraint d'admettre pied à pied des choses qu'il avait cent fois rejetées comme très-mauvaises. Ce n'est donc pas de la personne de madame Guyon, dont j'ai été en peine, ni de ses écrits, c'est du fond de la doctrine des saints, trop inconnue à la plupart des docteurs scholastiques. Dès que la doctrine a été sauvée, sans épargner les erreurs de ceux qui sont dans l'illusion, j'ai vu tranquillement madame Guyon flétrie et captive. Si je refuse maintenant d'approuver ce que M. de Meaux en dit, c'est que je ne veux ni achever de la déshonorer contre ma conscience, ni me déshonorer, en lui imputant des blasphèmes qui retombent inévitablement sur moi.

« Depuis que j'ai signé les trente-quatre propositions, j'ai déclaré dans toutes les occasions qui se sont présentées naturellement, que je les avais signées, et que je ne croyais pas qu'il fût permis d'aller au delà de cette borne.

« Ensuite, j'ai montré à M. l'archevêque de Paris une explication très-ample et très-exacte de tout le système des voies intérieures à la marge des trente-quatre propositions. Ce prélat n'y a pas remarqué la moindre erreur, ni le moindre excès ; M. Tronson, à qui j'ai aussi montré cet ouvrage, n'y a rien repris.

« Il y a environ six mois qu'une Carmélite du faubourg Saint-Jacques me demanda des éclaircissements sur cette matière. Aussitôt je lui écrivis une grande lettre, que je fis examiner par M. de Meaux. Il me proposa seulement d'éviter un mot indifférent en lui-même, mais que ce prélat remarqua qu'on avait quelquefois mal employé. Je l'ôtai aussitôt, et j'ajoutai encore des explications pleines de préservatif, qu'il ne demandait pas. Le faubourg Saint-Jacques, d'où est sorti la plus implacable critique des mystiques, n'a pas eu un seul mot à dire contre ma lettre. M. Pirot a dit hautement qu'elle pouvait servir de règle assurée de la doctrine sur ces matières. En effet, j'y ai condamné toutes les erreurs qui ont alarmé quelques gens de bien dans ces derniers temps. Je ne trouve pourtant pas que ce soit assez pour dissiper tous les vains ombrages, et je crois qu'il est nécessaire que je me déclare d'une manière encore plus authentique. J'ai fait un ouvrage où j'explique à fond tout le système des voies intérieures, où je marque d'une part tout ce qui est conforme à la foi, et fondé sur la tradition des saints, et de l'autre tout ce qui va plus loin, et qui doit être censuré vigoureusement. Plus je suis dans la nécessité de refuser mon approbation au livre de M. de Meaux, plus il est capital que je me déclare en même temps d'une façon plus forte et plus précise. L'ouvrage est déjà tout prêt ; on ne doit pas craindre que j'y contredise M. l'évêque de Meaux. J'aimerais mieux mourir que de donner au public une scène si scandaleuse. Je ne parlerai de lui que pour le louer, et que pour me servir de ses paroles. Je sais parfaitement ses pensées, et je puis répondre qu'il sera content de mon ouvrage, quand il le verra avec le public.

« D'ailleurs, je ne prétends pas le faire imprimer sans consulter personne. Je vais le confier avec le dernier secret à M. l'archevêque de Paris et à M. Tronson. Dès qu'il auront achevé de le lire, je le donnerai suivant leurs corrections ; ils seront les juges de ma doctrine, et on n'imprimera que ce qu'ils auront approuvé ; ainsi, l'on n'en doit pas être en peine. J'aurais la même confiance pour M. de Meaux, si je n'étais pas dans la nécessité de

lui laisser ignorer mon ouvrage, dont il voudrait apparemment empêcher l'impression par rapport au sien. J'exhorterai dans cet ouvrage tous les mystiques qui se sont trompés sur la doctrine, à avouer leurs erreurs. J'ajouterai que ceux qui, sans tomber dans aucune erreur, se sont mal expliqués, sont obligés en conscience à condamner sans restriction leurs expressions, à ne plus s'en servir, et à lever toute équivoque par une explication publique de leurs vrais sentiments. Peut-on aller plus loin pour réprimer l'erreur?

« Dieu sait à quel point je souffre de faire souffrir en cette occasion la personne du monde pour qui j'ai le respect et l'attachement le plus constant et le plus sincère. »

N° II. — Col. 187

LETTRE DE L'ABBÉ DE RANCÉ A BOSSUET.

A la Trappe, mars 1697.

« Je vous avoue, Monseigneur, que je ne puis me taire : le livre de M. de Cambrai m'est tombé entre les mains ; je n'ai pu comprendre qu'un homme de sa sorte pût être capable de se laisser aller à des imaginations si contraires à ce que l'Evangile nous enseigne, aussi bien que la tradition sainte de l'Eglise. Je pensais que toutes les impressions qu'avait pu faire sur lui cette opinion fantastique, étaient entièrement effacées, et qu'il ne lui restait que la douleur de l'avoir écoutée. Mais je me suis bien trompé !

« On sait que vous avez écrit contre ce système monstrueux, c'est-à-dire, que vous l'avez détruit ; car tout ce que vous écrivez, Monseigneur, sont des décisions. Je prie Dieu qu'il bénisse votre plume, comme il a fait en quantité d'autres occasions, et qu'il lui donne la force nécessaire, en sorte qu'il n'y en ait pas un trait qui ne porte un coup. Pendant que je ne puis penser à ce bel ouvrage de M. de Cambrai, sans indignation, je demande à Notre-Seigneur qu'il lui fasse la grâce de reconnaître ses égarements. »

Dans une lettre du 14 avril suivant, l'abbé de Rancé s'exprimait encore plus rudement sur le livre de l'archevêque de Cambrai. « Si les chimères de ces fantastiques avaient lieu, » écrivait-il à Bossuet, « il faudrait fermer le livre des divines Ecritures, laisser l'Evangile, quelque saintes et quelque nécessaires qu'en soient les pratiques, comme si elles ne nous étaient d'aucune utilité ; il faudrait, dis-je, compter pour rien la vie et la conduite de Jésus-Christ, tout adorable qu'elle est, si les opinions de ces insensés trouvaient quelque créance dans les esprits, et si l'autorité n'en était entièrement exterminée. Enfin, c'est une impiété consommée, cachée sous des termes extraordinaires, des expressions affectées sous des phrases toutes nouvelles qui n'ont été imaginées que pour imposer aux âmes et pour les séduire. »

On répandit avec affectation dans le public ces lettres de l'abbé de Rancé. Fénelon ne pouvait ni ne devait répondre à des écrits confidentiels, qui ne lui étaient point adressés. Mais il profita d'une occasion naturelle pour y faire la seule réponse qui pouvait convenir à son caractère et à celui de l'abbé de Rancé. Ce fut en comblant la mesure de tous les procédés et de tous les égards que méritaient la vie édifiante de l'abbé de la Trappe, et les grands exemples de vertu et de pénitence qu'il donnait au monde. Lorsqu'il publia, au mois d'octobre 1697, son *Instruction pastorale*, il en adressa directement un exemplaire à l'abbé de Rancé, et lui écrivit la lettre suivante :

« Je prends la liberté, mon révérend Père, de vous envoyer une *Instruction pastorale* que j'ai faite sur mon livre. Cette explication me parut nécessaire, dès que je vis, par vos lettres répandues dans le monde, qu'un homme aussi éclairé et aussi expérimenté que vous m'avait entendu dans un sens très-contraire au mien. Je n'ai point été surpris que vous ayez cru ce qu'on vous a dit contre moi et sur le passé et sur le présent. Je ne suis point connu de vous, et je n'ai rien en moi qui rende difficile à croire le mal qu'on en peut dire. Vous avez déféré aux sentiments d'un prélat, dont les lumières sont très-grandes. Il est vrai, mon révérend Père, que si vous m'eussiez fait l'honneur de m'écrire ce qui vous avait scandalisé dans mon livre, j'aurais tâché, ou de lever votre scandale, ou de me corriger. En cas que vous ayez cette bonté, après que vous aurez lu l'*Instruction pastorale* ci-jointe, je serai encore tout prêt à profiter de vos lumières avec déférence. Rien n'a altéré en moi les sentiments qui sont dus à votre personne, et à l'œuvre que Dieu a faite par vos mains. D'ailleurs, je suis persuadé que vous ne serez point contraire à la doctrine de l'amour désintéressé, quand les équivoques dont on l'obscurcit seront bien levées, et que vous aurez vu combien j'aurais horreur d'affaiblir la nécessité de l'espérance du désir de notre béatitude en Dieu. Je ne veux là-dessus que ce que vous savez bien mieux que moi, que saint Bernard a enseigné avec tant de sublimité. Il a laissé cette doctrine à ses enfants comme son plus précieux héritage. Si elle était perdue et oubliée sur tout le reste de la terre, c'est à la Trappe que nous devrions la retrouver, dans le cœur de vos solitaires. C'est cet amour qui donne le véritable prix aux saintes austérités qu'ils pratiquent. Ce pur amour, qui ne laisse rien à la nature, en donnant tout à la grâce, ne favorise point l'illusion qui vient toujours de l'amour naturel et excessif de nous-mêmes. Ce n'est pas en se livrant à ce pur amour, mais en ne le suivant pas assez, qu'on s'égare. Je ne puis finir cette lettre, sans vous demander le secours de vos prières et celles de votre communauté. J'en ai besoin ; vous aimez l'Eglise ; Dieu m'est témoin que je ne veux avoir de vie que pour elle, et que j'aurais horreur de moi, si je croyais me compter pour quelque chose en cette occasion. Je serai toute ma vie, avec une vénération sincère, » etc.

Nous ne savons pas si l'abbé de Rancé répondit à cette lettre. Elle dut sans doute lui faire regretter de s'être exprimé avec tant de sévérité sur les sentiments d'un évêque, qui lui écrivait avec tant d'estime et de douceur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'entendit plus prononcer le nom du réformateur de la Trappe dans la suite de cette controverse. Il vécut encore assez pour la voir terminée par une décision rassurante pour l'Eglise, honorable pour Bossuet, et que la soumission de Fénelon rendit glorieuse pour lui-même.

N° III. — Col. 190

LETTRE DE FÉNELON A LOUIS XIV, 11 MAI 1697.

« Sire,

« M. de Beauvilliers m'a parlé de la part de Votre Majesté, sur mon livre. Je prends la liberté de lui confirmer ce que j'ai déjà eu l'honneur de lui dire : c'est que je veux de tout mon cœur recommencer l'examen de mon livre avec M. l'archevêque de Paris, M. Tronson et M. Pirot, qui l'avaient d'abord examiné. C'est avec plaisir, Sire, que je profiterai de leurs lumières pour changer, ou pour expliquer les choses que je reconnaîtrai avec eux avoir besoin de changement ou d'explication. Je crois, Sire, en voir déjà assez, pour pouvoir dire à Votre Majesté qu'on ne me fera que des difficultés faciles à lever. Pour le faire, je n'aurais qu'à ajouter simplement à mon livre diverses choses que j'a-

vais déjà mises dans un ouvrage plus ample, et que j'ai retranchées dans l'imprimé pour abréger. L'expérience me persuade qu'elles sont nécessaires pour contenter beaucoup de lecteurs, auxquels tout est nouveau en ces matières. Quoique le Pape soit mon seul juge, et que M. l'archevêque de Paris ne puisse agir avec moi que par persuasion, je crois voir de plus en plus, Sire, et avec une espèce de certitude, que nous n'aurons aucun embarras sur la doctrine, et que nous serons, au bout de quelques conférences, pleinement d'accord, même sur les termes. Si j'ai écrit au Pape, Votre Majesté sait que je ne l'ai fait que par son ordre, et même bien tard, quoique j'eusse dû le faire dès le commencement; car un évêque ne peut voir sa foi suspecte, sans en rendre compte au plus tôt au Saint-Siége. J'avais même un intérêt pressant de ne pas me laisser prévenir par des gens qui ont de grandes liaisons à Rome.

« Cette affaire n'aurait pas tant duré, Sire, si chacun avait cherché, comme moi, à la finir. Il y a trois mois et demi qu'on me fait attendre les remarques de M. de Meaux; il m'avait fait promettre qu'il ne les montrerait qu'à moi, et tout au plus à MM. de Paris et de Chartres. Cependant il les a communiquées à diverses autres personnes; pour moi, je n'ai pu jusqu'ici les obtenir. Voilà ce qui fait, Sire, que l'examen que je dois laisser faire à M. l'archevêque de Paris, M. Tronson et M. Pirot, n'est pas encore commencé. Il m'est revenu par plusieurs bons endroits diverses choses, qui me persuadent que ces remarques ne contiennent aucune difficulté qui doive nous arrêter. Tout roule sur de pures équivoques, qu'il sera très-facile et très-naturel de lever par des explications tirées de mon livre même; de ma part, je n'y perdrai pas un moment. Je suis bien honteux et bien affligé, Sire, d'un si long retardement qui fait durer l'éclat. C'est un accablement de voir qu'il importune un maître, des bontés et des bienfaits duquel je suis comblé. Mais en vérité, Sire, j'ose dire que je suis à plaindre, et non pas à blâmer dans toutes les circonstances de ce mécompte, auquel je n'ai aucune part, et que j'espère de finir très-promptement. Rien ne surpassera jamais le très-profond respect, la soumission et le zèle avec lequel..... » (Manuscrits.)

N° IV. — Col. 197.

Bossuet reprocha à Fénelon d'avoir *falsifié* un grand nombre de passages de saint François de Sales. L'accusation eût été sans doute de la nature la plus grave, si une simple explication n'avait pas suffi pour justifier Fénelon, sans que l'on pût reprocher à Bossuet de l'avoir calomnié. Fénelon n'était point *faussaire*, et ne pouvait jamais l'être; mais il avait été induit en erreur par une édition peu correcte.

L'ouvrage de saint François de Sales intitulé : *Entretiens et colloques spirituels*, fut d'abord imprimé à Lyon par Pierre Drobet en 1628.

Aussitôt qu'ils parurent, madame *de Chantal* et *Jean-François de Sales*, alors évêque de Genève, successeur et frère du saint évêque, eurent recours à Louis XIII, pour obtenir la suppression d'un ouvrage où l'on avait inséré des maximes plus ou moins hardies. Louis XIII s'empressa de se rendre aux justes réclamations de madame de Chantal, et du nouvel évêque de Genève. Il supprima cet ouvrage par des lettres patentes datées du camp de la Rochelle, le 20 juillet 1628.

Vincent de Coursillin, imprimeur de Lyon, donna, dès 1629, une nouvelle édition de l'ouvrage de saint François de Sales, sous le titre de *Vrais entretiens et colloques spirituels*.

Cette édition servit de modèle à celle de Toulouse, sur la date de 1637.

Mais en 1650, Jean Rudissin, imprimeur de Lyon au lieu de se conformer aux deux dernières éditions, qui étaient les seules correctes, réimprima celle de 1628, qui avait été supprimée par les lettres patentes de 1628.

Ce fut malheureusement cette édition que Fénelon crut la plus authentique, parce qu'elle était la plus récente, qui le trompa dans l'emploi qu'il fit, dans la défense de son livre des *Maximes des saints*, de plusieurs *passages* qui y étaient rapportés.

Bossuet, en confrontant ces *passages* avec l'édition de 1637, fut étonné avec raison des différences et des altérations sensibles qu'il y observa; et il se crut en droit de reprocher à Fénelon de les avoir falsifiés.

Ces détails sont rapportés dans une lettre du marquis *Cambis-Vellaron*, adressée aux auteurs des *Mémoires de Trévoux :* on les trouve également dans le *Journal des savants* du mois de juillet 1758; et M. Barbier les a rappelés dans sa *Dissertation sur soixante traductions de l'Imitation de Jésus-Christ.*

N° V. — Col. 200.

LETTRE DE FÉNELON A MADAME DE MAINTENON, 29 JUILLET 1697.

« Puisque vous jugez, Madame, qu'il serait inutile que vous eussiez la bonté de m'honorer d'une audience, je n'ai garde de vous importuner là-dessus. Je m'en abstiens par respect, et je m'adresse à Dieu, afin qu'il vous fasse entendre ce que je ne puis plus espérer de vous représenter. Je vous supplie très-humblement, Madame, de croire qu'il n'y a aucun mot dans les lettres que j'ai eu l'honneur d'écrire au roi et à vous, qui tende à me plaindre de M. l'archevêque de Paris, ni à mettre en doute ses bonnes intentions sur la paix. Je n'ai qu'à me louer de lui sur les peines que je lui ai causées, et sur les services effectifs qu'il a tâché de me rendre; mais on ne lui a permis de suivre aucun des projets qu'il avait arrêtés avec moi pour l'explication de mon livre. Toutes les mesures prises entre nous ont toujours été renversées depuis six mois; enfin, il n'a pas été libre de discuter avec moi le détail de mon livre, et de m'aboucher avec les théologiens qu'il a consultés, avant que de rendre ma dernière réponse au roi. Après une telle expérience, j'ai cru lui devoir demander deux choses : la première est un projet par écrit des paroles précises qu'on voudrait que je donnasse au public sur mon livre, pour examiner si je dois les accepter; la seconde est d'être assuré qu'il ait un plein pouvoir pour finir avec moi, en prenant le conseil des plus habiles docteurs. Il n'est pas juste qu'on tire de moi, par M. l'archevêque de Paris, toutes les paroles qu'on pourra tirer, sans s'engager réciproquement. Après avoir fini avec lui, je serais à recommencer avec M. de Meaux. M. l'archevêque de Paris n'a pas jugé à propos de me donner par écrit un projet des paroles précises qu'on me demande; il m'a déclaré d'abord de vive voix, et puis par écrit, qu'il n'avait aucun pouvoir pour me répondre d'aucune décision. Loin de me plaindre de lui, je le plains, mais je suis encore plus à plaindre; dans cette situation, je ne sais plus à qui parler. Il ne me reste, Madame, qu'à demander la liberté de partir pour Rome : je le fais avec un extrême regret; mais on prend soin de faire tout ce qu'il faut pour me jeter malgré moi dans cette extrémité. Je ne puis donc cesser de faire au roi les plus humbles, les plus respectueuses et les plus fortes instances. Je ferai ce voyage avec défiance de moi-même, sans contention, pour me détromper, si je me trompe, et pour trouver ce que je ne puis trouver en France; je veux dire quelqu'un avec qui je puisse finir. Il ne s'agit pas seulement de mon livre, il s'agit de moi qu'il faut détromper à fond du livre, s'il est mau-

vais. Pour le livre même, personne ne peut en défendre la cause que moi seul ; je n'ai ni ne saurais trouver personne qui voulût aller en ma place défendre une cause qu'on a rendue si odieuse et si dangereuse à soutenir. Voudrait-on rassembler toutes choses contre moi, et m'ôter la liberté de me justifier? Si on veut supposer sans preuve que ma doctrine n'est que nouveauté et qu'erreur, avant que l'autorité légitime l'ait décidé, on suppose ce qui est en question, pour engager le zèle du roi à m'accabler. En ce cas, je n'ai qu'à adorer Dieu, et à porter ma croix. Mais ceux qui veulent finir ainsi l'affaire par pure autorité, prennent le chemin de la commencer au lieu de la finir. Pour moi, Madame, j'espère, non de mes forces, mais de la grâce de Dieu, que je ne montrerai, quoi qu'on en fasse, que patience et fermeté à l'égard de ceux qui m'attaquent, que docilité et soumission sans réserve pour l'Eglise, que zèle et attachement pour le roi, que reconnaissance et respect pour vous jusqu'au dernier soupir. » (Manuscrits.)

N° VI. — Col. 206.

SUR L'ABBÉ BOSSUET ET SUR L'ABBÉ PHELIPPEAUX.

Nous nous abstiendrons de manifester notre opinion sur l'abbé Bossuet, par respect pour le nom qu'il portait, et pour le caractère dont il fut revêtu après la mort de Louis XIV. Quelques fragments de ses lettres, que nous n'avons pu nous dispenser de rapporter, suffisent pour donner une idée de sa violence et de ses emportements ; si on veut en prendre une connaissance plus détaillée, il faudra se donner la peine de lire sa volumineuse correspondance.

L'abbé Phelippeaux achevait ses études en Sorbonne, lorsque Bossuet, présidant à une thèse qu'on y soutenait, entendit cet ecclésiastique disputer avec une sagacité et un talent qui le frappèrent. Il lui fit proposer de s'attacher à lui. L'abbé Phelippeaux accepta avec autant d'empressement que de reconnaissance une proposition aussi flatteuse. Bossuet le donna à son neveu pour le diriger dans ses études théologiques. L'abbé Phelippeaux se trouvait à Rome avec l'abbé Bossuet, à l'époque où l'affaire du livre des *Maximes des saints* y fut portée. Bossuet désira de les y retenir pour y suivre, en son nom, la controverse qui allait s'ouvrir entre Fénelon et lui au tribunal du Saint-Siége. Les connaissances théologiques de l'abbé Phelippeaux lui furent d'un grand secours auprès des examinateurs et des cardinaux de la congrégation du Saint-Office ; mais il paraît que cet ecclésiastique, malgré l'attachement et la reconnaissance qu'il devait à Bossuet, s'était permis d'entretenir, à son insu, une correspondance secrète avec le cardinal de Noailles, dont il recherchait le crédit et la protection. L'abbé Bossuet découvrit cette infidélité de l'abbé Phelippeaux, en décachetant une de ses lettres (586). On voit que ni l'un ni l'autre ne se piquaient d'une extrême délicatesse.

A son retour en France l'abbé Phelippeaux composa sa *Relation du quiétisme*, ouvrage qui décèle la partialité la plus marquée, et l'acharnement le plus odieux contre Fénelon. Mais il ne le fit point imprimer ; il ordonna même, en mourant, à la personne dépositaire de son manuscrit, de ne le publier que vingt ans après sa mort. On se conforma à ses intentions ; l'abbé Phelippeaux mourut en 1708, et on fit imprimer sa *Relation du quiétisme* en 1732. On ne peut douter que le but de l'auteur n'ait été de flétrir la réputation de l'archevêque de Cambrai, en posant les fondements d'une fausse tradition ; il osait espérer qu'à mesure que le temps aurait fait disparaître tous les contemporains dont le témoignage et l'autorité pouvaient aider à éclaircir la vérité, on serait plus disposé à recueillir ses odieuses imputations.

Cet ouvrage (587), imprimé clandestinement en 1732, fut flétri et supprimé par un jugement de la police et un arrêt du conseil, qui ordonnèrent qu'il serait brûlé par la main du bourreau ; trois particuliers, convaincus d'avoir participé à l'impression de ce libelle, furent condamnés à être mis et attachés au carcan.

L'abbé de la Bletterie fit paraître, dès 1732 et 1733, trois lettres, où il réfute, avec autant de modération que d'évidence, les calomnies que l'abbé Phelippeaux avait avancées contre Fénelon et madame Guyon. Le témoignage de l'abbé de la Bletterie est d'autant plus remarquable, qu'on l'avait accusé, peut-être injustement, d'être attaché à un parti qui a toujours affecté de déprimer Fénelon. Ces lettres de l'abbé de la Bletterie sont très-curieuses, et sont devenues très-rares. Cependant, après de nombreuses recherches, nous avons pu nous en procurer un exemplaire, et nous avons observé avec satisfaction qu'elles confirmaient entièrement tous les faits et tous les jugements que nous avons exposés sur Fénelon et sur madame Guyon.

N° VII. — Col. 237.

SUR LES MOTIFS DE LA DISGRACE DE FÉNELON AUPRÈS DE MADAME DE MAINTENON.

On a prétendu, dans un grand nombre de mémoires manuscrits et imprimés, que l'une des principales causes qui contribuèrent le plus à aigrir madame de Maintenon contre Fénelon, fut l'opposition qu'il avait apportée à la déclaration publique de son mariage. Il est certain que beaucoup de personnes en France et dans les pays étrangers parurent adopter cette conjecture dès les premiers temps de la disgrâce de l'archevêque de Cambrai. On en trouve des traces dans les lettres de l'abbé Bossuet et de l'abbé de Chanterac. Elle fut même propagée par ses ennemis, pour le rendre encore plus odieux à madame de Maintenon, et adoptée peut-être trop légèrement par des amis imprudents de Fénelon, qui crurent rendre Rome plus favorable à sa cause, en le représentant comme une victime sacrifiée au ressentiment d'une femme puissante. On était si étonné de voir madame de Maintenon se prononcer si vivement contre Fénelon, après en avoir été l'amie la plus déclarée, qu'on s'obstinait à attribuer un si grand changement à un motif plus impérieux que celui d'une simple différence d'opinion sur un point obscur de théologie. Mais cette anecdote ne nous paraît appuyée sur aucune observation qui puisse même lui donner de la vraisemblance. Elle contrarie toutes les notions historiques que les Mémoires du temps nous offrent sur le caractère et la conduite soutenue de madame de Maintenon, jusqu'au dernier moment de sa vie. C'est surtout par sa modestie, son désintéressement et sa modération, qu'elle a toujours mérité les plus grands éloges. La femme qui a apporté une attention suivie et presque minutieuse à détruire toutes les preuves qui auraient pu constater son état après sa mort, ne peut être soupçonnée d'avoir ambitionné un titre et des honneurs, dont elle n'avait ni le désir ni le besoin. La femme que son goût et son caractère avaient portée à se concentrer dans la retraite, au milieu même de la cour, et qui se trouvait encore importunée des assujettissements auxquels sa position la condamnait, devait bien plus redouter

(586) Voyez les lettres de l'abbé Bossuet, tom. IV et V, édition de M. l'abbé Migne.

(587) Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme, répandu en France, 1732, in-8°, deux parties, sans nom d'auteur, de ville, ni d'imprimeur.

que rechercher la représentation extérieure attachée au titre de reine. Le véritable goût de madame de Maintenon eût été celui d'une vie indépendante, et elle n'a jamais pu en jouir : son véritable attrait eût été pour une société intime entre un petit nombre d'amis, telle qu'elle en avait connu le charme dans quelques courts intervalles de sa première jeunesse. Elle avait d'ailleurs trop d'esprit et de tact pour ne pas sentir que le vain titre de reine n'aurait rien ajouté à son crédit réel, ni à la confiance de Louis XIV, et qu'une ambition aussi déplacée aurait blessé toutes les idées de dignité et de convenance auxquelles ce monarque était si attaché.

Enfin, si un pareil projet avait jamais été mis en délibération, ce n'eût point été Fénelon que Louis XIV aurait consulté sur un sujet si délicat, et qui supposait la confiance la plus intime. Ce prince n'eut jamais ce genre de confiance pour Fénelon, et si on s'en rapporte à quelques témoignages, on serait fondé à croire que Louis XIV avait su, pendant quelque temps, mauvais gré à madame de Maintenon de la prévention et de la faveur si marquée qu'elle accordait à Fénelon.

L'abbé de Saint-Pierre attribue la prétendue intention de madame de Maintenon de se faire déclarer reine, *aux conseils de la maréchale de Noailles, dont le fils avait épousé sa nièce* (*Annales politiques*, t. II, p. 659, ann. 1719); mais l'abbé de Saint-Pierre paraît avoir ignoré que c'était Fénelon lui-même qui avait inspiré à madame de Maintenon la première idée de marier sa nièce au comte d'Ayen, et n'a pas fait attention que lorsque ce mariage fut déclaré et conclu, Fénelon n'était plus à la cour.

Si quelqu'un avait pu être exactement instruit de la vérité de cette anecdote, c'eût été le marquis de Fénelon, qui avait passé sa jeunesse auprès de l'archevêque de Cambrai, et qui s'était occupé avec tant de soin à rassembler tous les matériaux de l'histoire de son oncle. Nous avons une lettre de lui écrite à ce sujet à M. Dupuy, qui avait vécu dans la plus grande intimité avec M. de Beauvilliers et Fénelon. Il était même, comme on l'a vu, employé dans l'éducation de M. le duc de Bourgogne, sous le titre de gentilhomme de la manche. Nous avons une lettre du marquis de Fénelon, où il interroge M. Dupuy sur cette prétendue déclaration du mariage, et de l'influence qu'on lui avait supposée sur la disgrâce de l'archevêque de Cambrai. M. Dupuy lui répond en détail sur plusieurs autres faits; et quant à cette dernière anecdote, il se borne à rapporter *qu'on l'a dit dans le temps, mais qu'on n'en a aucune preuve.*

N° VIII. — Col. 249.

Les écrivains ecclésiastiques paraissent s'être partagés sur la sincérité des protestations de Synésius. Le cardinal Baronius s'est déclaré pour l'opinion que nous avons rapportée dans l'*Histoire de Fénelon*. Mais le P. Petau, éditeur des œuvres de Synésius, pense que ses protestations étaient sincères, qu'il resta attaché à ses opinions, et qu'il ne se sépara point de sa femme. Luc Holstenius a publié à Rome une dissertation où il a exprimé le même sentiment que le Père Petau. Mais quelque imposante que soit l'autorité du Père Petau en une pareille matière, elle a été contredite par plusieurs canonistes estimés. Les auteurs ecclésiastiques sont également partagés sur la nature des opinions de Synésius. Il paraît qu'elles participaient en quelque sorte des idées platoniciennes sur la métempsycose, et de la résurrection des origénistes dans une autre chair. On sait que beaucoup de Pères grecs étaient comme imbus de la doctrine de Platon ; ils le considéraient comme celui des philosophes de l'antiquité, qui avait donné les notions les plus sublimes de la Divinité, et les plus conformes à celles que toutes les pages des Livres sacrés expriment dans un langage si magnifique. Synésius avait occupé sa jeunesse aux études de la philosophie, et ses ouvrages attestent les progrès qu'il y avait faits. Il n'est pas étonnant qu'avant d'avoir reçu la consécration épiscopale, il se soit montré attaché à quelques opinions singulières, qui lui étaient d'autant plus chères, qu'il les regardait comme le fruit d'un long travail, et le résultat de profondes méditations. Mais, sans entrer dans un examen critique des preuves que les auteurs dont nous venons de parler allèguent en faveur de leur sentiment sur ce fait singulier de l'histoire ecclésiastique, on peut, sans inconvénient, on doit même croire avec l'exact et judicieux abbé Fleury : « que Théophile et les évêques d'Egypte s'assurèrent de la docilité de Synésius et de sa foi dans les points essentiels, avant que de lui imposer les mains; et que son mérite extraordinaire, joint à la nécessité des temps et des lieux, les obligea de se dispenser de la rigueur des règles. » (*Hist. eccl.*, l. XXII, n. 41.)

L'événement justifia la sagesse de cette conduite. Synésius montra dans toute la suite de sa vie et dans l'exercice de son ministère des vertus vraiment épiscopales, et a laissé une mémoire honorable.

N° IX. — Col. 278.

MÉPRISE DU CHANCELIER D'AGUESSEAU.

Le chancelier d'Aguesseau a écrit dans ses *Mémoires sur les affaires de l'Eglise de France* : « Le dernier moyen que tentèrent les partisans de M. de Cambrai, fut de proposer au Pape de faire des canons de théologie mystique, qui prévinssent toutes les disputes et qui servissent de règle aux théologiens dans une matière si subtile : rien n'était plus adroitement imaginé que ce détour qui tendait, non-seulement à éterniser l'affaire, mais à sauver le livre de l'archevêque de Cambrai, qui n'aurait pas manqué de se soumettre à ces canons, et de dire que c'était là le véritable esprit de son ouvrage; mais le Saint-Père, malgré sa simplicité naturelle, malgré le peu de capacité qu'il avait dans les matières théologiques, et le poids de sa grande vieillesse, sentit d'abord le piége qu'on lui tendait; et, se mettant en colère, il déclara qu'il voulait absolument que l'affaire finît. »

Lorsque le chancelier d'Aguesseau écrivait ces *Mémoires*, il ne connaissait pas encore la *Relation du quiétisme* de l'abbé Phelippeaux, ni les lettres de l'abbé Bossuet. Ces deux témoins, non suspects, et ennemis si passionnés de Fénelon, lui auraient appris qu'Innocent XII saisit avec empressement ce projet de canons ; qu'il se transporta lui-même à la congrégation des Cardinaux pour les proposer et faire adopter, et qu'il ne céda qu'avec une peine extrême à l'avis des cardinaux, qui jugèrent ce plan plus propre à entretenir les disputes qu'à les terminer. Nous voyons, par les lettres manuscrites de l'abbé de Chanterac, que, pendant les deux jours où l'on fut incertain à Rome, si ce projet de canons serait ou ne serait pas adopté, il ne savait lui-même ce qu'il en devait espérer ou craindre pour l'intérêt de l'archevêque de Cambrai. Il est possible, il est même assez vraisemblable que ce projet avait été suggéré au Pape par des prélats de sa cour, qui désiraient épargner à un archevêque recommandable la honte d'une censure ; mais il n'en est pas moins vrai qu'Innocent XII, bien loin de regarder ce projet comme un *piége*, en avait fort à cœur le succès.

N° X. — Col. 279.

CONDAMNATION ET DÉFENSE DE NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE, PAR LA PROVIDENCE DIVINE, INNOCENT PAPE, XII° DU NOM, DU LIVRE IMPRIMÉ A PARIS EN 1697, SOUS CE

TITRE : EXPLICATION DES MAXIMES DES SAINTS SUR LA VIE INTÉRIEURE.

Innocent Pape, XIIe du nom, à la mémoire perpétuelle de la chose.

Aussitôt qu'il est venu à la connaissance de notre Saint-Siége apostolique, qu'un certain livre français avait été mis au jour sous ce titre : *Explication des Maximes des saints sur la vie intérieure, par messire François de Salignac-Fénelon, archevêque, duc de Cambrai, précepteur de messeigneurs les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri, à Paris, chez Pierre Aubouin, Pierre Emery, Charles Clousier*, 1697 : et qu'en même temps il s'était répandu, par toute la France, de si grands bruits de la mauvaise doctrine de ce livre, qu'ils auraient requis le pressant secours de notre vigilance pastorale : nous avons donné ce même livre à quelques-uns de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, et à d'autres docteurs en théologie, pour être par eux examiné avec toute la maturité qu'une chose si importante demandait. En exécution de nos ordres, ils ont sérieusement, et pendant longtemps, examiné, dans plusieurs congrégations, diverses propositions extraites de ce même livre, sur lesquelles ils nous ont rapporté, de vive voix et par écrit, ce qu'ils ont jugé de chacune. Nous donc, après avoir pris les avis de ces mêmes cardinaux et docteurs en théologie, dans plusieurs congrégations, tenues à cet effet en notre présence, désirant, autant qu'il nous est donné d'en haut, d'aller au devant des périls du troupeau du Seigneur, qui nous a été confié par le Pasteur éternel, de notre propre mouvement et de notre certaine science, après une mûre délibération, et par la plénitude de l'autorité apostolique, *nous condamnons et réprouvons*, par la teneur des présentes, le *livre susdit*, en quelque lieu et en quelque autre langue qu'il ait été imprimé, quelque édition et quelque version qui en ait été faite ou qui en sera faite dans la suite, d'autant que par la lecture et l'usage de ce livre, les fidèles pourraient être insensiblement conduits dans les erreurs déjà condamnées par l'Eglise catholique ; et aussi comme contenant des propositions qui, dans le sens des paroles, ainsi qu'il se présente d'abord, et selon la suite et la liaison des sentiments, sont téméraires, scandaleuses, malsonnantes, offensives des oreilles pieuses, pernicieuses dans la pratique et même erronées respectivement ; avec prohibition et défense à tous et un chacun des fidèles, même ceux qui devraient être ici nommément mentionnés, de l'imprimer, le décrire, le lire, le garder et s'en servir, sous peine d'excommunication qui sera encourue par les contrevenants, par le fait même et sans autre déclaration. Voulant et commandant par l'autorité apostolique, que, quiconque aura ce livre chez soi, aussitôt qu'il aura connaissance des présentes lettres, il soit tenu, sans aucun délai, de le délivrer et mettre entre les mains des ordinaires des lieux ou des inquisiteurs contre le venin de l'hérésie, nonobstant toutes choses à ce contraires. Voici maintenant les propositions contenues au livre susdit, lesquelles nous avons condamnées, comme on vient de le voir par notre jugement et censure apostolique, traduites du français en latin. On se borne à donner la version française, et dont la teneur s'ensuit :

I. (*Explication des Maximes des saints*, **pag. 10, 11, 15.**)

« Il y a un état habituel d'amour de Dieu, qui est une charité pure et sans aucun mélange du motif de l'intérêt propre. Ni la crainte des châtiments ni le désir des récompenses n'ont plus de part à cet amour ; on n'aime plus Dieu ni pour le mérite, ni pour la perfection, ni pour le bonheur qu'on doit trouver en l'aimant.

II. (*Ibid.*, **pag. 23, 24.**)

« Dans l'état de la vie contemplative ou unitive, on perd tout motif intéressé de crainte ou d'espérance.

III. (*Ibid.*, **pag. 33.**)

« Ce qui est essentiel dans la direction est de ne faire que suivre pas à pas la grâce avec une patience, une précaution et une délicatesse infinie. Il faut se borner à laisser faire Dieu et ne parler jamais du pur amour, que quand Dieu, par l'onction intérieure, commence à ouvrir le cœur à cette parole, qui est si dure aux âmes encore attachées à elles-mêmes, et si capable de les scandaliser ou de les jeter dans le trouble.

IV. (*Ibid.*, **pag. 49, 50.**)

« Dans l'état de la sainte indifférence, l'âme n'a plus de désirs volontaires et délibérés pour son intérêt, excepté dans les occasions où elle ne coopère pas fidèlement à toute sa grâce.

V. (*Ibid.*, **pag. 52.**)

« Dans cet état de la sainte indifférence, on ne veut rien pour soi ; mais on veut tout pour Dieu ; on ne veut rien pour être parfait ni bienheureux pour son propre intérêt ; mais on veut toute perfection et toute béatitude, autant qu'il plaît à Dieu de nous faire vouloir ces choses par l'impression de sa grâce.

VI. (*Ibid.*, **pag. 52, 53.**

« En cet état, on ne veut plus le salut comme salut propre, comme délivrance éternelle, comme récompense de nos mérites, comme le plus grand de tous nos intérêts ; mais on le veut d'une volonté pleine, comme la gloire et le bon plaisir de Dieu, comme une chose qu'il veut et qu'il veut que nous voulions pour lui.

VII. (*Ibid.*, **pag. 72, 73.**

« L'abandon n'est que l'abnégation ou renoncement de soi-même que Jésus-Christ nous demande dans l'Evangile, après que nous aurons tout quitté au dehors. Cette abnégation de nous-mêmes n'est que pour l'intérêt propre. Les épreuves où cet abandon doit être exercé, sont les tentations par lesquelles Dieu jaloux veut purifier l'amour, en ne lui faisant voir aucune ressource ni aucune espérance pour son intérêt propre, même éternel.

VIII. (*Ibid.*, **pag. 87.**)

« Tous les sacrifices que les âmes les plus désintéressées font d'ordinaire sur leur béatitude éternelle sont conditionnels... Mais ce sacrifice ne peut être absolu dans l'état ordinaire : il n'y a que le cas des dernières épreuves où ce sacrifice devient en quelque manière absolu.

IX. (*Ibid.*, **pag. 87.**)

« Dans les dernières épreuves, une âme peut être invinciblement persuadée d'une persuasion réfléchie et qui n'est pas le fond intime de la conscience, qu'elle est justement réprouvée de Dieu.

X. (*Ibid.*, **pag. 90.**)

« Alors l'âme, divisée d'avec elle-même, expire sur la croix avec Jésus-Christ, en disant : *O mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonnée?* (587*) Dans cette impression involontaire de désespoir, elle fait le sacrifice absolu de son intérêt propre pour l'éternité.

(587*) *Matth.* XXVII, 46.

XI. (*Ibid.*, pag. 90, 91.)

« En cet état, une âme perd toute espérance pour son propre intérêt; mais elle ne perd jamais dans la partie supérieure, c'est-à-dire dans ses actes directs et intimes, l'espérance parfaite qui est le désir désintéressé des promesses.

XII. (*Ibid.*, pag. 91.)

« Un directeur peut alors laisser faire à cette âme un acquiescement simple à la perte de son intérêt propre, et à la condamnation juste où elle croit être de la part de Dieu.

XIII. (*Ibid.*, pag. 122.)

« La partie inférieure de Jésus-Christ sur la croix ne communiquait pas à la supérieure son trouble involontaire.

XIV. (*Ibid.*, pag. 121 et 123.)

« Il se fait dans les dernières épreuves, pour la purification de l'amour, une séparation de la partie supérieure de l'âme d'avec l'inférieure... Les actes de la partie inférieure, dans cette séparation, sont d'un trouble entièrement aveugle et involontaire, parce que tout ce qui est intellectuel et volontaire est de la partie supérieure.

XV. (*Ibid.*, pag. 164, 165.)

« La méditation consiste dans des actes discursifs qui sont faciles à distinguer les uns des autres. Cette composition d'actes discursifs et réfléchis est propre à l'exercice de l'amour intéressé.

XVI. (*Ibid.*, pag. 176.)

« Il y a un état de contemplation si haute et si parfaite, qu'il devient habituel; en sorte que toutes les fois qu'une âme se met en actuelle oraison, son oraison est contemplative et non discursive; alors elle n'a plus besoin de revenir à la méditation ni à ses actes méthodiques.

XVII. (*Ibid.*, pag. 194 et 195.)

« Les âmes contemplatives sont privées de la vue distincte, sensible et réfléchie de Jésus-Christ, en deux temps différents... Premièrement, dans la ferveur naissante de leur contemplation... Secondement, une âme perd de vue Jésus-Christ dans les dernières épreuves.

XVIII. (*Ibid.*, pag. 223, 225.)

« Dans l'état passif, on exerce toutes les vertus distinctes sans penser qu'elles sont vertus : on ne pense en chaque moment qu'à faire ce que Dieu veut; et l'amour jaloux fait tout ensemble qu'on ne veut plus être vertueux pour soi, et qu'on ne l'est jamais tant, que quand on n'est plus attaché à l'être.

XIX. (*Ibid.*, pag. 226.)

« On peut dire en ce sens que l'âme passive et désintéressée ne veut plus même l'amour en tant qu'il est sa perfection et son bonheur : mais seulement en tant qu'il est ce que Dieu veut de nous.

XX. (*Ibid.*, p. 241.)

« Les âmes transformées... doivent, en se confessant, détester leurs fautes, se condamner et désirer la rémission de leurs péchés, non comme leur propre purification et délivrance, mais comme chose que Dieu veut et qu'il veut que nous voulions pour sa gloire.

XXI. (*Ibid.*, pag. 243.)

« Les saints mystiques ont exclu de l'état des âmes transformées les pratiques de vertu.

XXII. (*Ibid.*, pag. 261.)

« Quoique cette doctrine (du pur amour) fût la pure et simple perfection de l'Évangile, marquée dans toute la tradition, les anciens pasteurs ne proposaient d'ordinaire au commun des sujets, que les pratiques de l'amour intéressé, proportionnées à leur grâce.

XXIII. (*Ibid.*, pag. 272.)

« Le pur amour fait lui seul toute la vie intérieure, et devient alors l'unique principe et l'unique motif de tous les actes délibérés et méritoires. »

Au reste, nous n'entendons point, par la condamnation expresse de ces propositions, approuver aucunement les autres choses contenues au même livre. Mais, afin que ces présentes lettres viennent plus aisément à la connaissance de tous, et que personne ne puisse se prévaloir de les ignorer, nous voulons pareillement, et ordonnons par l'autorité que nous avons déjà dite, qu'elles soient publiées aux portes de la basilique du prince des apôtres, et de la chancellerie apostolique, et de la cour générale du mont Citorio, et à la tête du champ de Flore dans la ville, par l'un de nos huissiers, selon la coutume, et qu'il en demeure des exemplaires affichés aux mêmes lieux; en sorte qu'étant ainsi publiées, elles aient envers tous et un chacun de ceux qu'elles regardent, le même effet qu'elles auraient étant signifiées et intimées à chacun d'eux en personne; afin aussi que la même foi soit ajoutée aux copies et aux exemplaires, même imprimés, des présentes lettres signées de la main d'un notaire public, et scellées du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, tant en jugement que dehors, et par toute la terre, comme on l'aurait à ces mêmes lettres représentées et produites en original. Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 12e jour de mars 1699, et l'an 8e de notre pontificat.

Signé J.-F., *cardinal* ALBANO.

La doctrine condamnée par le bref d'Innocent XII, peut se réduire à ces deux points :

1° Il est des âmes tellement embrasées de l'amour de Dieu, tellement soumises à sa sainte volonté, que si, dans un état de tentation, elles venaient à croire que Dieu les a condamnées à la peine éternelle, elles feraient à Dieu le sacrifice le plus absolu de leur salut (588).

2° Il est en cette vie un certain état de perfection dans lequel il n'y a plus lieu, pour les personnes qui sont en cet état, ni au désir de la récompense, ni à la crainte des peines.

On voit facilement combien de pernicieuses conséquences pouvaient résulter de cette doctrine; combien elle est opposée à ce que l'Église nous enseigne sur la nécessité de l'espérance, et à tout ce qu'ont pratiqué les plus grands saints.

Ces propositions du livre des *Maximes des saints*, prises à la rigueur et dans le sens littéral, présentent cette mauvaise doctrine, et elles ont été par conséquent justement condamnées.

Il est cependant vrai que Fénelon a déclaré constamment et jusqu'à la fin de ses jours, qu'il avait toujours eu cette doctrine en horreur, et en même temps qu'il était pleinement et sincèrement soumis à la condamnation des propositions extraites de son livre.

Cela paraît d'abord renfermer une contradiction; mais cette contradiction apparente se lève facilement, en supposant que Fénelon ne s'était pas assez

(588) On doit observer sur ce premier point, que la plupart des personnes qui faisaient à la justice de Dieu le sacrifice de leur salut, ne consentaient à souffrir la peine éternelle, que sous la condition qu'au milieu de cette peine elles ne cesseraient pas d'aimer Dieu.

bien expliqué dans son livre; *que les expressions dont il s'était servi n'étaient point propres pour un ouvrage dogmatique*, comme il en convenait lui-même, et que l'Église avait pu et dû, dans sa sagesse, rejeter *et condamner des expressions fautives dont on abusait.*

On observa en effet, dans le temps, que les différents écrits que Fénelon publia pour sa défense, et où il développa avec plus d'étendue et de clarté ses véritables sentiments, ne renferment point les erreurs condamnées dans son livre, et même les combattent; qu'en conséquence, le Saint-Siége n'enveloppa point ses écrits dans la condamnation et la prohibition du livre des *Maximes des saints*, et même n'en défendit point la lecture.

Il faut remarquer avec soin que l'*amour pur* ou *désintéressé*, c'est-à-dire cet amour par lequel on aime Dieu pour lui-même, et sans aucun rapport à notre béatitude, cet amour, dont Fénelon a été un si zélé défenseur, n'a point été condamné, ni déclaré chimérique par le bref du Pape.

Il est vrai que Bossuet, dans les commencements de cette controverse, parut nier la possibilité de cet amour. Mais, depuis les conférences d'Issy, il souscrivit pleinement à la doctrine reçue dans l'école, selon laquelle l'amour pur et désintéressé est non-seulement possible, mais de précepte pour tout fidèle, plusieurs fois pendant la vie.

Mais, quoi qu'il en soit, on convient généralement que cet amour est possible; qu'on peut en produire quelques actes et même en avoir l'habitude.

Le docteur Habert, qui ne peut pas être soupçonné de partialité pour Fénelon, et qui avait sur beaucoup d'autres points des opinions bien différentes des siennes, dit expressément, « que saint Bernard et tous les Catholiques soutiennent que l'homme dans cette vie peut demeurer longtemps dans le degré ou il aime Dieu pour Dieu, et non pour lui-même. *Sanctus Bernardus et omnes Catholici asserunt hominem in hac vita diu stare posse in eo gradu, in quo diligit Deum, non jam propter se, sed propter ipsum.* » (*Théolog.*, t. III, p. 600.)

Il suffit de reconnaître en même temps que le Chrétien qui aime Dieu purement pour lui-même, peut et doit, au moins de temps en temps, joindre aux actes de cet *amour pur* des actes d'*espérance* de la vie éternelle.

Il n'est pas indifférent de connaître l'opinion du plus célèbre et du plus raisonnable de tous les métaphysiciens sur une question, qui, dans son principe, appartient autant à la métaphysique, qu'elle appartient à la théologie par ses conséquences religieuses et morales.

Voici ce qu'on lit dans une lettre de Leibnitz à Thomas Burnet :

« On agite en Angleterre une question sur l'amour de Dieu, qui est aussi agitée en France entre l'archevêque de Cambrai, précepteur du duc de Bourgogne, et l'évêque de Meaux, ci-devant précepteur du Dauphin. *Il y a longtemps que j'ai examiné cette matière; car elle est de grande importance*, et j'ai pensé que pour décider de telles questions, il faut avoir de bonnes définitions. On trouve une définition de l'amour dans la préface de mon *Code diplomatique*, où je dis : *Amare, est felicitate alterius delectari; « aimer, c'est trouver son plaisir dans la félicité d'autrui;* » et par cette définition, on peut résoudre cette grande question : Comment l'amour véritable peut être désintéressé, quoique cependant il soit vrai que nous ne faisons rien que pour notre bien; c'est que toutes ces choses que nous désirons par elles-mêmes et sans aucune vue d'intérêt, sont d'une nature à nous donner du plaisir par leurs excellentes qualités; de sorte que la félicité de l'objet aimé entre dans la nôtre. Ainsi on voit que la définition termine la dispute en peu de mots. »

On voit par ce passage de Leibnitz qu'il croyait, par sa définition du *pur amour*, avoir terminé ou prévenu la controverse de Bossuet et de Fénelon, longtemps avant qu'elle éclatât. Il supposait qu'il y avait un malentendu entre ces deux illustres adversaires. Fénelon soutenait que nous pouvons aimer Dieu sans aucun rapport à *notre intérêt* ou à notre avantage; et c'est cette espèce d'amour qu'il appelle le *pur amour*. Bossuet affirmait, d'après l'amour que nous avons nécessairement pour nous-mêmes, que *notre intérêt*, notre propre avantage était inséparablement uni à l'amour, ou que nous trouvions toujours notre propre avantage dans l'amour que nous avions pour les objets distingués de nous. Leibnitz, d'après sa définition, les concilie, et croit qu'ils avaient raison l'un et l'autre. Il écrivait au mois de juin 1698, à M. Magliabecci, bibliothécaire du grand-duc de Toscane, dans le temps même où l'on était occupé à Rome à l'examen du livre des *Maximes des saints :*

« Telle est la nature de l'amour véritable, qu'il a des fondements distingués de la considération de notre intérêt particulier (ou bien qu'il n'est point fondé sur la considération de notre intérêt propre), non pas cependant que cet avantage, cet *intérêt propre* puisse en être séparé. Car, ainsi que j'en ai donné la définition dans un de mes ouvrages, aimer, c'est être tellement disposé qu'on trouve son plaisir dans la felicité d'un autre. C'est ainsi que la vue d'un tableau de Raphaël nous inspire une sorte d'amour, parce que sa beauté nous donne du plaisir, quoique d'ailleurs le tableau ne nous procure aucune utilité (588*). »

Leibnitz s'explique encore davantage en un autre endroit :

« L'incomparable M. de Fénelon s'est rendu plus cher à l'univers, en lui donnant le *Télémaque*, qu'en publiant son sentiment sur le *pur amour*, quoiqu'il faille aussi avouer que ni le P. Lami, Bénédictin, qui a défendu ce sentiment, ni M. l'évêque de Meaux, et Malebranche qui l'ont combattu, n'ont point assez bien traité la question, et ne l'ont point présentée sous le jour convenable, parce qu'ils n'ont pas donné une définition juste et exacte du véritable amour. Je l'ai donnée, cette définition, dans la préface du *Code diplomatique du droit des gens*, publié quelques années avant la dispute des deux prélats. J'y disais que l'amour est le plaisir que nous donne la félicité d'un autre, qui devient par là notre propre félicité(589).

« J'y avais dit que l'amour avait lieu quand on prenait plaisir dans la félicité d'autrui, et qu'on se rendait cette félicité propre, et que, lorsque l'objet que l'on aimait était capable de félicité, l'affection qu'on lui portait devenait un amour véritable; d'où il suit que l'amour d'autrui ne peut pas être séparé de notre véritable bien, ni l'amour de Dieu de notre

(588*) Equidem ea est natura veri amoris, ut ab eo quod interest commodi privati respectu separatas habeat rationes; non ita tamen, ut a bono amantis possit divelli. Nam ut ego olim in libro edito definire memini, amare, est eo esse animo, ut in alterius felicitate sis respecturus voluptatem tuam. Prorsus ut picturam Raphaelis imagine quadam amoris prosequeremur, etsi nullos census fructusque ferret ex præstantia ejus (quando felicitatis ipsa capax non est), voluptatem capiendo. (Œuvr. de Leibnitz, t. V, p. 120.)

(589) Plus placuit orbi incomparabilis Fenelonius, *Telemacho* edito, quam sententia de amore puro vulgata; quanquam fatendum quoque nec pro eo defendendo monachum benedictinum D. Lami, nec pro eo impugnando episcopum Meldensem et Malebranchium fecisse satis, et in debita luce posuisse, eo quod rectam et accuratam veri amoris definitionem non dederunt. Ea in præfatione *Codicis juris gentium diplomatici*, aliquot ante hanc litem motam prius edita, declarata est, esse nempe amorem, delectationem in felicitate alterius... (Tome V, p. 189.)

félicité. Mais il me paraît en même temps certain, qu'en mettant à part le plaisir qu'on goûte dans la félicité d'autrui, on peut encore en tirer une utilité propre, mais cette utilité n'entre point dans la considération du *pur amour*, quoiqu'on ne doive ni l'en exclure, ni la rejeter (590). »

Fontenelle, dans son éloge de Leibnitz, a observé cette conformité de sentiments entre le philosophe d'Hanovre et le Pape Innocent XII. « *La théorie générale de jurisprudence*, quoique fort courte, dit Fontenelle, était si étendue, que la question du quiétisme, *alors fort agitée en France*, s'y trouvait naturellement dès l'entrée, et la décision de Leibnitz fut conforme à celle du Pape. »

On remarquera seulement une légère méprise de Fontenelle. Il suppose que *la question du quiétisme était fort agitée en France*, lorsque Leibnitz publia sa *Théorie générale de jurisprudence*. On a vu, par le témoignage de Leibnitz lui-même, qu'il avait composé cet ouvrage *quelques années avant que la controverse sur ce sujet eût été élevée;* et que même *il avait examiné cette matière comme étant de grande importance longtemps auparavant.*

N° XI. — Col. 305.

Il paraît que les ennemis de Fénelon avaient eu un moment le projet et l'espérance de le faire traduire comme un accusé devant l'assemblée du clergé (de 1700); mais sans doute on fut arrêté par l'irrégularité d'une pareille mesure, qui aurait révolté tout le corps épiscopal : c'est ce que l'on peut conjecturer par les expressions d'une lettre manuscrite de Fénelon à l'abbé de Langeron, du 1er juillet (1700.)

« J'ai reçu une lettre d'avis secret de Paris, qui porte qu'ils veulent m'obliger (apparemment par quelque ordre du roi) à aller à l'assemblée de Saint-Germain, pour y renouveler, avec des explications plus amples et plus précises, ce qu'ils prétendent que je n'ai fait que par artifice dans mon Mandement et dans le procès-verbal de notre assemblée. Ce procédé serait bien extraordinaire ; mais vous voyez par expérience qu'ils sont capables des excès les plus irréguliers. Si vous appreniez quelque chose, je vous conjure de m'en avertir, surtout par rapport aux formalités de droit que j'aurais à observer. Du reste, je demande à Dieu qu'il me mette un voile sur les yeux pour ne rien prévoir. *Dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini, et spiritus ejus loquetur vobis.* » (*Matth.* x, 19) (Manuscrits.)

N° XII. — Col. 306.

Nous avons déjà parlé des lettres de l'abbé de Lableterie, au sujet de la *Relation du quiétisme* de l'abbé Phelippeaux. Ces lettres démontrent et vengent, de la manière la plus évidente, l'innocence et la réputation de madame Guyon : il paraît que ces lettres achevèrent de convaincre et de désabuser tous ceux qui avaient pu conserver un reste de prévention ; du moins on ne voit pas que, depuis cette époque, aucun écrivain ait été tenté de faire revivre les odieuses calomnies dont elle avait été l'objet. L'abbé de Lableterie rapporte même « qu'il avait demeuré dans une ville peu éloignée de Blois, où madame Guyon passa les quinze dernières années de sa vie ; qu'il avait eu souvent occasion d'entretenir des personnes très-dignes de foi, qui lui avaient souvent parlé avec admiration de la patience et de la résignation de madame Guyon, dans des infirmités continuelles ; de son amour pour les pauvres; de la simplicité de sa foi ; de son éloignement pour toute voie extraordinaire : elle avait pleinement renoncé aux vaines spéculations. Jamais on ne lui a entendu dire la moindre parole d'aigreur contre ceux qui l'avaient persécutée ; au contraire, elle les excusait, en disant: Ils ont cru bien faire ; Dieu m'a voulu humilier, je ne le suis pas assez ; que son nom soit béni ! Ce langage, ajoute l'abbé de Lableterie, ne venait pas d'impuissance de se justifier, puisqu'elle avait offert dans le temps de soutenir toutes sortes de confrontations. » (*Lettre de l'abbé Lableterie.*)

On observera enfin que ses vertueux amis (car personne assurément ne contestera ce titre à des hommes tels que Fénelon, Beauvilliers et Chevreuse) conservèrent pour elle, jusqu'à la fin de leur vie, des sentiments d'estime qui allaient jusqu'à la vénération.

Nous avons confronté, avec la plus exacte impartialité, les témoignages opposés des amis et des ennemis de madame Guyon, ainsi que les nombreux écrits de sa main, qui ont passé sous nos yeux ; et nous sommes resté convaincu que, si elle s'attira une partie de ses malheurs par un zèle indiscret et des démarches imprudentes, par un langage peu correct et des maximes répréhensibles, elle était loin de mériter les cruels traitements qu'elle eut à essuyer.

N° XIII. — Col. 306.

SUR LE TRAITÉ HISTORIQUE DE LA THÉOLOGIE MYSTIQUE DE JURIEU.

Ce *Traité historique* de Jurieu est sans contredit un de ses meilleurs ouvrages. Il est aisé d'observer qu'il avait profité de la longue controverse de Bossuet et de Fénelon, pour étudier et saisir la question obscure et délicate qui en était l'objet ; il n'est pas moins certain qu'il expose, avec beaucoup de clarté, les différentes opinions, on peut même dire les différents systèmes des auteurs mystiques. C'est un mérite dont on doit lui savoir gré dans une matière si subtile, qu'elle échappe quelquefois à l'intelligence. Jurieu affecte de se montrer impartial envers Bossuet et Fénelon ; mais cette impartialité consiste à les condamner l'un et l'autre : on doit bien croire qu'il ne négligea pas cette occasion de signaler sa vieille haine contre Bossuet, par un acharnement bien plus marqué. Il avait à se venger de l'ignominie avec laquelle l'évêque de Meaux l'avait si souvent traîné à son char dans les champs de la controverse. Jurieu s'attache, dans la dernière partie de son ouvrage, à relever toutes les irrégularités de fonds et de forme du jugement qui avait condamné Fénelon. Il démontre surtout, ce qui était assez facile, que Fénelon aurait été bien plus fondé, que les disciples de Jansénius, à éluder le jugement du Saint-Siége par la distinction du *fait* et du *droit*, ou par le *sens de l'auteur* et *celui du livre;* mais plus Jurieu s'efforce de donner des couleurs spécieuses à son opinion, plus il fait, sans le vouloir, l'éloge de Fénelon. Qu'on compare la gloire qui est restée à Fénelon par sa généreuse soumission, avec les troubles que l'entêtement et le défaut de bonne foi de quelques novateurs ont excités dans l'Eglise ; et on reconnaîtra que Bossuet et Fénelon ont également bien mérité de la religion dans cette grande controverse : l'un en assurant les droits de la vérité ; l'autre, en affermissant l'autorité de l'Eglise.

(590) Adeoque felicitatem alterius addiscendi in suam, atque cum res pulchra felicitatis est capax, transire affectum in amorem. Unde sequitur amorem alterius a nostro bono, et amorem Dei a felicitate nostra non posse separari : verum hoc quoque certum est utilitatem præter delectationem in alterius felicitate ad amorem purum non pertinere, quamvis ea nec excludenda, nec rejicienda sit.

N° XIV. — Col. 309.

SUR UN MANUSCRIT DE FÉNELON, QUI DEVAIT ÊTRE REMIS AU PAPE APRÈS SA MORT.

Nous avons un manuscrit très-volumineux de Fénelon, écrit en latin, et entièrement de sa main. Il a composé cet ouvrage après la condamnation de son livre, et son intention était qu'il fût remis au Pape après sa mort. « Je veux, » dit-il dans la préface (591), « que cette exposition de mes sentiments soit regardée comme une espèce de testament écrit sous les yeux de Dieu, qui constatera, après ma mort, qu'un évêque catholique a gardé avec fidélité, et dans toute son intégrité, le dépôt de la véritable doctrine, et qu'il n'a voulu ni enseigner, ni approuver aucune des erreurs condamnées dans son livre. Dieu sait que je ne ments pas. »

Fénelon soumet avec une entière docilité son manuscrit et toute la doctrine qu'il y établit, à l'autorité et au jugement du Saint-Siége. « Je demande à Dieu que ce que je vais écrire, dans la seule vue de défendre la charité, soit écrit dans cet esprit de paix, d'humilité et d'édification qui caractérise la véritable charité. Je soumets toutes mes paroles et toutes mes pensées à la correction de l'Eglise, mère et maîtresse de toutes les Eglises. C'est dans cette disposition que je veux vivre et mourir.

« Loin de moi la coupable pensée de chercher par des voies obscures et souterraines, à défendre même indirectement le livre condamné par le Pape Innocent XII. J'ai déjà adhéré quatre fois, et adhère encore sans aucune restriction, dans toute la sincérité de mon cœur, et avec une pleine et libre volonté, au bref du Souverain Pontife, et à toutes les qualifications portées contre les propositions qu'il renferme.

« Il ne s'agit donc plus d'un livre que j'ai déjà si souvent abandonné, mais uniquement d'un point qui intéresse la pureté du dogme. A Dieu ne plaise qu'on puisse me soupçonner le dessein de renouveler de malheureuses controverses. Mais ne m'est-il pas permis d'exposer dans un esprit de paix et de soumission à l'Eglise, mère et maîtresse, mes véritables sentiments, tels que je les ai, tels que je les ai toujours eus?

« Je crois avoir prouvé jusqu'à l'évidence que je n'ai jamais prétendu défendre aucune des vingt-trois propositions, telles qu'elles sont énoncées dans le bref. J'avais seulement pensé qu'avec les tempéraments que j'avais eu l'intention d'exprimer dans le livre, elles pouvaient n'offrir qu'un sens très-catholique, et entièrement opposé à toute illusion (592). »

Fénelon rappelle son empressement à souscrire au bref qui avait condamné son livre. « Aussitôt que le jugement du Saint-Siége me fut connu, je me hâtai de souscrire à son décret par un Mandement solennel que je publiai moi-même et fis imprimer avec profusion. Je mis ma gloire à prévenir par mon obéissance les ordres du roi et l'exemple de toutes les provinces ecclésiastiques de France. J'ai renouvelé mon adhésion au jugement du Pape dans l'assemblée des évêques de ma métropole. Sur un simple désir du roi, j'ai publié une seconde fois mon Mandement. Depuis trois ans, je n'ai pas laissé échapper un seul mot, si ce n'a été pour attester et proclamer en trois occasions différentes cette sincère et intime soumission que je professerai jusqu'au dernier soupir pour l'autorité du chef de l'Eglise (593). »

On ne peut sans doute faire un crime à Fénelon d'avoir déposé dans le cœur paternel de son supérieur, et dans un acte secret où il lui rendait compte de toutes ses pensées avec une candeur filiale le sentiment pénible qui oppressait encore son âme. « Je ne rappellerai point, très-saint Père, la rigueur des procédés dont on a usé envers moi. Je demande tous les jours à Dieu de les pardonner à ceux qui ont pu s'en rendre coupables. On devait croire (et c'était l'espérance de tous les gens de bien et de toutes les classes de la société) que des évêques ne feraient entendre que des paroles de douceur et de consolation à un évêque soumis et malheureux. La simple décence semblait leur en faire une loi : cependant c'est à l'évêque de Meaux, si généralement connu pour le plus passioné de mes adversaires, que l'assemblée du clergé (1700) a confié le rapport de toute cette controverse. L'évêque de Meaux n'a pas craint de se montrer tout à la fois dénonciateur, témoin, juge, historien, dans sa propre cause, et de présider la commission qui devait en transmettre le récit à toute l'Eglise de France (594). »

Ces dernières expressions de Fénelon indiquent le véritable motif qui lui fit entreprendre ce grand travail où il ne se proposait que l'intérêt de la vérité, puisqu'il n'était jamais destiné à voir le jour. Bossuet, dans sa *Relation* à l'assemblée du clergé de 1700, avait assez manifesté son opinion contre la *charité intéressée*. Il n'avait pas manqué de rapporter, à l'appui de son opinion personnelle, celle de l'assemblée métropolitaine d'Aix, où on avait posé en principe *que le prétendu pur amour était contraire à l'essence de la charité, qui veut toujours posséder son objet; et à la nature de l'homme, qui désire toujours d'être heureux.*

Fénelon convenait que le Pape avait condamné cette partie de sa doctrine où il enseignait *qu'il y a un état habituel d'amour de Dieu qui est une charité pure, et sans aucun mélange du motif de l'intérêt propre.*

Il est bien certain qu'en condamnant *ce prétendu état habituel*, le Pape n'avait rien prononcé sur *l'amour pur en lui-même*, que la plupart des théologiens croient non-seulement possible, mais même de précepte pour tout fidèle, plusieurs fois pendant la vie.

Fénelon craignit donc qu'il ne s'introduisît, à la faveur de la *Relation*, adoptée par l'assemblée de 1700, une espèce de tradition contraire à l'opinion d'un très-grand nombre d'auteurs approuvée dans l'Eglise et à la liberté des écoles, que le Saint-Siége avait paru respecter par son silence. Ce fut ce qui lui inspira la pensée de considérer cette question sous les rapports les plus vastes et les plus étendus, en prenant en même temps la sage précaution de soumettre ses opinions et ses sentiments à la décision du chef de l'Eglise.

Il a divisé cet ouvrage en trois parties : « Dans la première, il considère l'amour dans l'ordre naturel. Cette discussion est purement philosophique, et il emprunte les témoignages de tous les philosophes anciens et modernes, pour démontrer que la *nature de l'homme et l'essence de l'amour* ne supposent point toujours dans chaque acte humain la possession de l'objet, ni le désir d'être heureux.

« Il cherche à démontrer, dans la seconde partie, que la promesse de la béatitude n'est point le motif essentiel de la charité, considérée comme une vertu surnaturelle et la première des vertus théologales. Il établit son opinion sur l'autorité de l'Ecriture, de la tradition, des Pères, des théologiens de l'école et des auteurs ascétiques, le plus généralement approuvés.

« La troisième partie est consacrée à montrer la possibilité d'un état habituel de l'amour parfait, *tel qu'il l'a exposé dans ses écrits apologétiques*, et tel qu'on en retrouve les notions les plus certaines dans les Pères de l'antiquité la plus reculée, et dans les auteurs mystiques qui ont marché sur leurs traces, sans qu'elles puissent conduire aux excès si justement réprouvés dans les quiétistes. Chacune de ces

(591) Traduit du manuscrit latin.
(592) *Ibid.*

(593) Traduit du manuscrit latin.
(594) *Ibid.*

trois parties est divisée en autant de livres que l'exigent la nature des questions et la variété des preuves.

« Bien éloigné, » écrit Fénelon, « de renouveler des contestations sur lesquelles je me suis imposé le silence le plus absolu, mais jaloux de justifier la pureté de mes sentiments devant le vicaire de Jésus-Christ, c'est à Sa Sainteté seule que je me permets de confier cet exposé fidèle de ma doctrine. J'ose la supplier de recevoir dans le secret de son cœur paternel ces dernières paroles d'un évêque qui croit voir l'éternité s'approcher à grands pas. Je lui montre toutes mes pensées, telles que je les ai développées dans mes écrits apologétiques, et telles que j'avais cru les avoir énoncées dans mon livre, *sans avoir jamais eu l'intention de m'écarter de ces justes bornes*. J'ose encore appeler Dieu à témoin de ma sincérité (595). »

Tel est le plan de ce grand ouvrage, dont nous avons l'original entièrement écrit de la main de Fénelon. Si l'on est étonné de l'art admirable avec lequel il a su répandre sur des matières si abstraites toutes les couleurs et toute la grâce de la latinité la plus pure et la plus élégante, on l'est encore davantage de la sagacité et de la fécondité avec lesquelles il développe tous les moyens théologiques et philosophiques qui pouvaient s'allier à un pareil sujet.

N° XV. — Col. 311.

Il est peut-être assez curieux de connaître l'impression que fit sur un secrétaire intime de Bossuet le spectacle de la vie noble et édifiante de Fénelon dans son diocèse. La singularité même de la circonstance peut ajouter quelque intérêt à ce récit. L'abbé Ledieu, attaché à Bossuet en qualité de secrétaire, pendant les vingt dernières années de la vie de ce prélat, imagina, cinq mois après la mort de Bossuet, de faire une visite à Fénelon ; il avait sa famille dans le voisinage de Cambrai, et l'archevêque, qui l'avait vu souvent à Germigny, l'avait invité, avec sa grâce accoutumée, de venir à Cambrai, toutes les fois que le désir de revoir ses parents, ou ses affaires personnelles l'attireraient en Flandre.

On doit bien présumer que pendant tout le reste de la vie de Bossuet, et à la suite de longues discussions qui s'étaient élevées entre l'archevêque de Cambrai et l'évêque de Meaux, l'abbé Ledieu n'eut ni la liberté, ni même la pensée de profiter des offres obligeantes de Fénelon.

Mais au mois de septembre 1704, l'abbé Ledieu se servit du prétexte d'un voyage qu'il fit en Flandre pour aller jusqu'à Cambrai ; peut-être entra-t-il dans sa pensée d'observer s'il ne se mêlait pas un peu d'exagération à tout ce que la renommée publiait des vertus, de la sagesse et de l'espèce de grandeur noble et épiscopale que Fénelon montrait dans son exil et dans le gouvernement de son diocèse. Peut-être aussi se flatta-t-il de découvrir, dans ses entretiens avec l'archevêque de Cambrai, s'il n'échapperait rien à ce prélat, qui pût révéler le secret de ses sentiments sur la conduite et les procédés de Bossuet à son égard. Se méfiant très-injustement de l'accueil qu'il pourrait recevoir de l'archevêque de Cambrai, il crut devoir se munir d'une lettre de Mme de la Maisonfort, cette ancienne religieuse de Saint-Cyr, qui s'était montrée si dévouée à la personne et aux maximes de Fénelon, et qui avait demandé à être placée dans le diocèse de Meaux, sous la direction de Bossuet, lorsqu'elle fut renvoyée de Saint-Cyr.

La relation de l'abbé Ledieu est écrite avec une simplicité qui est faite pour inspirer une entière confiance, parce qu'elle peint avec naïveté toutes les impressions qu'éprouva le secrétaire de Bossuet dans cette singulière entrevue. Nous n'extrairons de son récit, qui est assez long, que ce qui nous a paru le plus remarquable.

L'abbé Ledieu arriva à Cambrai le 15 septembre 1704. Fénelon faisait alors la visite de son diocèse. Mais un courrier vint annoncer, le lendemain 16, qu'il devait le même jour revenir dîner à Cambrai. L'abbé Ledieu se rendit à l'archevêché, et se mêla parmi les parents, grands vicaires et aumôniers de l'archevêque, qui venaient recevoir le prélat à la descente de son carrosse.

« Je crus, » écrit l'abbé Ledieu, « devoir laisser à ces messieurs la place libre pour les premiers compliments et entrevues. J'étais donc dans la grande salle du billard, près de la cheminée. Dès que je l'y vis entrer, j'approchai en grand respect ; il me parut au premier abord froid et recueilli, mais doux et civil, m'invitant à entrer avec bonté et sans empressement. Je profite, lui dis-je, Monseigneur, de la permission qu'il a plu à Votre Grandeur de me donner de venir ici lui rendre mes respects, quand j'en aurais la liberté ; c'est ce que je dis d'un ton modeste, mais intelligible. J'ajoutai plus bas, et comme à l'oreille, que je lui apportais des nouvelles et des lettres de Mme de la Maisonfort. *Vous me faites plaisir*, dit-il, *venez, entrez*.

« Alors parut M. l'abbé de Beaumont, qui me salua avec embrassades, d'une manière fort aisée et fort cordiale. » (Manuscrits.)

On voit que Fénelon avait donné son âme, son caractère, et, pour ainsi dire, ses formes à tout ce qui l'environnait. Le secrétaire de Bossuet pouvait craindre de ne pas recevoir un accueil aussi amical de l'abbé de Beaumont, que Bossuet avait fait dépouiller de la place de sous-précepteur des enfants de France.

L'abbé Ledieu rapporte ensuite, avec complaisance, toutes les recherches d'honnêteté, d'obligeance et de politesse, dont Fénelon usa envers lui.

« Je lui remis mon paquet de lettres en entrant dans sa chambre ; et sans l'avoir ouvert, *il me fit asseoir au-dessus de lui, en un fauteuil égal au sien, ne me laissant pas la liberté de prendre un autre siége, et me faisant couvrir.*

« Pendant notre conversation, on vint avertir pour dîner ; le prélat se leva et m'invita à venir prendre place à sa table.

« Tous les convives l'attendaient à la salle à manger, et personne n'était venu à sa chambre, où l'on savait que j'étais enfermé avec lui. On se plaça sans cérémonie, comme entre amis. M. l'archevêque bénit la table et prit la première place, comme de raison. M. l'abbé de Chanterac était assis à sa gauche ; je me mis à une place indifférente. La place de la droite du prélat était vide ; il me fit signe de m'y mettre. Je voulus m'y refuser ; il m'invita doucement et poliment : *venez, voilà votre place*. J'y allai donc sans résistance.

« Nous étions quatorze à table, et le soir seize ; et c'étaient tous des parents, des ecclésiastiques attachés à sa personne par leurs fonctions, ou des amis qui ne le quittent jamais.

« La table fut servie magnifiquement et délicatement ; les domestiques portant la livrée étaient en très-grand nombre, servant bien et proprement, avec diligence et sans bruit. Je n'ai pas vu de pages.

« M. l'archevêque prit la peine de me servir de sa main tout ce qu'il y avait de plus délicat sur sa table. Je le remerciais chaque fois en grand respect, le chapeau à la main, et chaque fois aussi il ne manquait jamais de m'ôter son chapeau, et il me fit l'honneur de boire à ma santé ; tout cela fort sé-

(595) Traduit du manuscrit latin.

reusement; mais d'une manière très-aisée et très-polie. L'entretien à table fut aussi très-aisé, doux et même gai. Le prélat parlait à son tour, et laissait à chacun une honnête liberté. »

L'abbé Ledieu ajoute, comme une circonstance remarquable « que les aumôniers, secrétaires, l'écuyer de l'archevêque parlèrent comme les autres, fort librement, sans que personne osât ni railler, ni épiloguer. Les jeunes neveux ne parlaient pas. L'abbé de Beaumont soutenait la conversation, qui roula fort sur le voyage de M. de Cambrai; mais cet abbé était très-honnête, *et je n'aperçus rien ni envers personne, de ces airs hautains et méprisants, que j'ai tant de fois éprouvés ailleurs. J'y ai trouvé en vérité plus de modestie et de pudeur qu'ailleurs, tant dans la personne du maître, que dans les neveux et autres.* » (Manuscrits.)

L'abbé Ledieu observa également pendant le repas que Fénelon mangeait très-peu, et seulement des nourritures douces et de peu de suc, le soir, par exemple, quelques cuillerées d'œufs au lait; il ne but aussi que deux ou trois petits coups d'un petit vin blanc, faible de couleur, et par conséquent en force. On ne peut voir une plus grande sobriété et retenue; aussi est-il d'une maigreur extrême; le visage clair et net, mais sans couleur; il ne laisse pas de se bien porter, et au retour de ce voyage de trois semaines, il ne paraissait ni las, ni fatigué.

« Après dîner, toute la compagnie alla à la grande chambre à coucher de Mgr l'archevêque, où ce prélat voulut me faire prendre une place distinguée; mais je me mis au pied du lit, contre le mur, auprès de M. de l'Echelle, laissant le fond de la chambre pour les survenants. Le prélat était assis devant la cheminée, environ le milieu de la chambre, ayant près de lui une petite table, pour écrire ce qui se présenterait à expédier; ses secrétaires et aumôniers en soutane seulement, lui parlant et prenant ses ordres pour différentes expéditions à signer.

« On apporta du café; il y en eut pour tout le monde; Mgr de Cambrai eut l'attention de m'en faire donner avec une serviette blanche. La conversation roula sur les affaires du temps et sur le voyage que le prélat venait de faire en Flandre.

« Entre deux et trois heures, Mgr de Cambrai s'en alla voir M. le comte de Montberon, gouverneur de la place, qui devait partir deux ou trois jours après pour Paris, et il me donna rendez-vous dans sa chambre à son retour. On sait que ces deux seigneurs sont fort unis, et que M. le gouverneur est plein d'estime pour Mgr l'archevêque. » (Manuscrits.) »

Pendant cette visite, l'abbé Ledieu parcourut tous les bâtiments de l'archevêché, et il en fait une longue description dont nous nous bornerons à donner le précis. Nous avons rapporté que son palais avait été brûlé en 1697. Fénelon avait fait construire sur les ruines de la partie qui avait été consumée par le feu, un superbe bâtiment à deux étages en briques avec des chaînes en pierre de taille. Les principales façades de ce bâtiment qui était double, regardaient le midi et le nord. Sa chapelle était placée à l'une des extrémités du côté du levant, et sa bibliothèque à l'autre partie du couchant.

Toutes les pièces de son appartement, consacrées à la représentation, regardaient le midi, et régnaient le long du jardin, dont l'étendue ne répondait pas à la grandeur et à la noblesse de l'édifice principal.

On entrait d'abord dans la salle du dais : elle était meublée d'une très-belle tapisserie de haute-lice, représentant l'histoire de la Genèse. Le dais sous lequel était la croix archiépiscopale, était en velours cramoisi, avec un grand tapis de pied au-dessous. Les grands canapés, les fauteuils, les portières, étaient, comme le dais, en velours cramoisi avec des galons et des franges d'or. Les trois fenêtres de cette grande pièce avaient des rideaux de taffetas cramoisi.

A la suite de la salle du dais, on entrait dans sa grande chambre à coucher, qui était meublée en damas cramoisi avec le lit de la même étoffe et un petit galon d'or, ainsi que les fauteuils meublants qui garnissaient la chambre. On avait placé sur le devant, pour l'usage habituel, quelques fauteuils courants de différentes sortes. Les portraits de toute la famille royale, peints de la main de Rigault, décoraient cette pièce. On y voyait aussi, aux deux côtés du lit, quelques tableaux de dévotion des meilleurs maîtres.

De cette grande chambre on entrait dans sa bibliothèque, qui était vaste et bien composée.

Dans le double de la grande chambre, qu'il n'habitait jamais, et qui lui servait de salon, Fénelon s'était ménagé, pour son usage, une petite chambre à coucher garnie d'un meuble de laine, gris-blanc, ainsi que le lit et les siéges. Elle n'avait pour toute décoration, que de très-belles estampes dans des bordures à la capucine. Tout était grand chez lui pour le dehors, mais tout était modeste pour sa personne. Toutes les cheminées de ses appartements étaient en marbre jaspé; toutes les pièces étaient parquetées, entretenues et soignées avec la plus grande propreté. En un mot, toute la représentation extérieure de Fénelon annonçait, ainsi que sa figure et ses manières, *l'évêque et le grand seigneur.* Ce sont les expressions du duc de Saint-Simon.

Ce qui se faisait le plus remarquer peut-être dans sa maison, était ce qu'on n'y voyait pas. Il n'avait fait mettre ses armes ni à son dais, ni aux portes, ni sur les façades de ses bâtiments. Peut-être pensait-il qu'un édifice ecclésiastique, destiné à recevoir une longue suite d'évêques, qui n'avaient aucune relation de famille entre eux, ne devait point porter les signes héréditaires d'une famille particulière. Peut-être aussi se ressouvint-il d'avoir autrefois tourné en ridicule la vanité du cardinal de Richelieu, *qui n'avait pas laissé en Sorbonne une porte et un panneau de vitre où il n'eût fait mettre ses armes.* (Dialogue des morts de Fénelon.)

Ce qui donne enfin une parfaite idée de ses principes de justice et de désintéressement, c'est qu'il était parvenu à suffire aux frais d'une entreprise dont ses successeurs devaient recueillir tant d'avantage, sans engager par aucun emprunt les fonds de son archevêché.

L'abbé Ledieu rapporte ensuite « qu'il observa sous les remises des chaises de poste et des chaises roulantes en grand nombre. Tout est grand, aisé et commode en cette maison; on n'y fait faire de voyages aux ecclésiastiques que de la manière la plus agréable et la plus convenable pour eux : ce qui fait aussi beaucoup d'honneur au maître, et le fait aimer et respecter comme il l'est partout.

« M. de Cambrai revenant de voir M. le comte de Montberon, me trouva dans son antichambre, sur les quatre heures, après que j'eus fait la visite de tout son palais. Il me fit encore asseoir au-dessus de lui avec la même distinction que le matin. L'entretien fut sur la piété, la spiritualité et la fidélité des saintes âmes à leurs devoirs. Madame de la Maisonfort ne fut pas oubliée; il avait lu sa lettre, et il était encore plus en état de parler d'elle. On tomba aussi sur M. de Bissy, aujourd'hui évêque de Meaux; il m'en parla avec estime, disant qu'il avait de la protection, pour me faire entendre qu'il était ami de madame de Maintenon, ce que je lui dis aussi.

« Notre entretien fut interrompu par l'arrivée de M. le gouverneur, qui venait rendre sa visite à M. l'archevêque.

« Lorsque M. le gouverneur fut sorti, M. l'archevêque me fit appeler, et me fit promener avec lui le long de la grande enfilade de son appartement, me

parlant toujours de piété, et y rapportant tout le gouvernement ecclésiastique, *sans me dire jamais un seul mot de M. de Meaux, ni en bonne, ni en mauvaise part*; ce n'était pas à moi à lui en parler. Je venais pour madame de la Maisonfort, et naturellement je n'avais à lui parler que d'elle seulement. » (Manuscrits.)

Mais l'abbé Ledieu ajoute, immédiatement après, une circonstance remarquable, qui aurait pu avertir cet ecclésiastique que le silence de Fénelon sur Bossuet tenait uniquement à un sentiment recherché de délicatesse, il rapporte donc que dans cette même conversation, parlant sur la simplicité chrétienne, l'archevêque de Cambrai, se tournant tout à coup vers lui, lui dit : « *Faites-moi toutes les questions que vous voudrez, et je vous répondrai tout simplement comme un enfant.* C'était m'ouvrir un beau champ sur le quiétisme; mais je me gardai bien d'entrer dans cette matière; c'était à lui à me questionner, *s'il avait été curieux d'apprendre bien des particularités, qu'il sçavait bien que je ne pouvais pas ignorer.* » (Manuscrits.)

L'abbé Ledieu aurait pu reconnaître à cette réserve délicate de Fénelon, que ce prélat ne voulait pas mettre à la plus légère épreuve la discrétion d'un ecclésiastique, attaché pendant vingt ans à Bossuet, et dépositaire de ses travaux les plus secrets; qu'il lui convenait encore moins d'affliger son juste respect pour la mémoire de Bossuet, en revenant sur le récit des tristes divisions qui les avaient séparés et éloignés. Fénelon, en disant simplement à l'abbé Ledieu : *Faites-moi toutes les questions que vous voudrez, et je vous répondrai tout simplement comme un enfant*, montrait assez qu'il ne voulait point affecter à son égard une réserve mystérieuse sur ce sujet délicat, et que son cœur ne renfermait aucun secret, ni aucun ressentiment, qu'il ne pût confier sans embarras à un ami, à un serviteur de Bossuet lui-même. Il est tout simple, d'un autre côté, que l'abbé Ledieu ne se crut pas permis de provoquer un plus grand abandon de confiance sur une affaire terminée depuis longtemps, et sur laquelle il ne restait plus rien à faire, même pour l'édification publique, puisque Bossuet était mort.

« M. de Cambrai me retint à souper, me plaça à table et me traita avec la même distinction qu'à dîner. Après souper, dans la conversation, *on me fit parler de la mort de M. de Meaux; on me demanda s'il s'était vu mourir, s'il avait reçu les sacrements, et de qui? Et M. de Cambrai nommément me demanda qui l'avait exhorté à la mort?* Sur tout cela, je lui dis le fait. Au reste, j'ai cru que M. de Cambrai, en me faisant cette dernière question, pensait que M. de Meaux avait besoin à la mort d'un bon conseil, et d'une personne d'autorité capable de le lui donner, après tant d'affaires importantes, qui avaient passé par ses mains pendant une si longue vie, et avec tant de circonstances délicates; il n'a pas été question de testament, ni de rien de plus particulier, et moins encore de quiétisme.

« Pendant cette conversation, ce prélat se fit apporter devant lui une petite table, sur laquelle il ferma lui-même son paquet pour madame de la Maisonfort, et mit le dessus de sa main. Avant dix heures du soir, il demanda si tous les gens de la maison étaient réunis, et il ajouta : *Faisons la prière.* Elle se fit dans sa grande chambre à coucher, où toute sa famille se trouva. Un aumônier lut la formule; et le *Confiteor* se dit tout simplement ainsi que le *Misereatur*, sans que le prélat y prît la parole.

« En sortant de table, il avait ordonné qu'on me préparât une chambre. Après la prière, il me mit en main son paquet, et donna ordre qu'on prît des bougies et un flambeau de poing pour me conduire à ma chambre, en me faisant excuse de ce qu'il faudrait passer la cour pour y aller. Il me fit aussi mille offres de services pour ma famille, qui était si proche de lui. Je pris donc congé ce soir même du prélat et de M. l'abbé de Beaumont, comme devant partir dès le grand matin du jour suivant. Le prélat me conduisit jusqu'à la porte de sa grande salle du dais; un laquais marcha devant moi avec des bougies et un flambeau de poing de cire blanche. Je dis au domestique que je voulais aller coucher à l'auberge, pour être plus libre de partir le lendemain de bonne heure, et il me conduisit avec son flambeau de poing. » (Manuscrits.)

A la suite de ce récit, l'abbé Ledieu rapporte qu'à son retour de Cambrai il passa par Noyon où il s'arrêta pour rendre ses devoirs à M. d'Aubigné, qui en était évêque, et qu'il n'en reçut pas un accueil tout à fait aussi prévenant que de Fénelon. « L'évêque de Noyon lui parla de souper avec lui et de coucher à l'évêché, mais faiblement, et comme n'en ayant pas fort envie; c'est pourquoi il s'en excusa : il en reçut assez d'honnêteté; *mais ce traitement fut bien différent de celui de M. l'archevêque de Cambrai.* » (Manuscrits.)

L'abbé Ledieu se crut obligé de faire un mystère à l'abbé Bossuet de son voyage de Cambrai; l'abbé Bossuet en fut instruit, parut lui en savoir mauvais gré, et le lui témoigna; l'abbé Ledieu chercha à lui persuader que ce n'était que le hasard et des circonstances du moment qui l'y avaient conduit, et l'abbé Bossuet exigea qu'il ne parlât à personne de ce voyage; mais il en rendit un compte détaillé à madame de la Maisonfort par une lettre que nous avons cru devoir transcrire sur la minute originale, parce qu'elle retrace tous les sentiments de respect et de reconnaissance que lui avaient laissés le caractère et les vertus de Fénelon.

LETTRE DE L'ABBÉ LEDIEU A MADAME DE LA MAISONFORT, DU 30 OCTOBRE 1704.

« Madame, à mon arrivée du Plessis, j'aurai l'honneur, avec votre permission, de vous en mander ces nouvelles. Je trouvai hier madame la marquise d'Alègre seule (596), en parfaite santé, et ravie de recevoir, par un exprès, des marques du souvenir de monseigneur l'archevêque de Cambrai. Elle approuve sans aucun doute mon voyage en cette ville, et surtout, Madame, par rapport à vous. On ne peut manquer, dit-elle, d'être bien reçu avec cette recommandation, jointe au respect et à la vénération qui feraient chercher encore plus loin un si grand prélat. Aussi est-ce uniquement à vous, Madame, qu'il faut attribuer tous les honneurs dont monseigneur l'archevêque de Cambrai m'a comblé, jusqu'à en avoir de la confusion. Madame la marquise d'Alègre savait aussi bien que moi tout ce que j'avais observé à Cambrai, et néanmoins il me parut qu'elle prit plaisir comme vous, Madame, à en entendre le récit, et en particulier les nouvelles assurances du bon cœur et de la politesse de ce prélat, qui vous sont connus comme à elle, mais non pas envers un homme tel que moi, qui ne mérite rien. Elle convint avec moi que tout se soutient dans monseigneur de Cambrai, même sa conduite extérieure et son gouvernement par une piété qui gagne tous les cœurs. J'en ai senti la douceur et la consolation dans ses entretiens, et je n'oublierai jamais combien il porte haut la fidélité des saintes âmes, le parfait attachement à Dieu, et le mépris de la vie, en santé et en maladie. Je ne craignis pas de répéter à madame d'Alègre ce que j'avais eu, Madame, l'honneur de vous dire, qu'une piété si exem-

(596) Le marquis Yves d'Alègre, son mari, fut depuis maréchal de France; sa fille avait épousé le marquis de Barbezieux, fils du marquis de Louvois.

plaire, avec de si rares talents, faisait regarder ce prélat comme le seul évêque des Pays-Bas, et même de la France, comme on le verra quand il plaira à Dieu qu'il y soit montré. Vous avez raison, me dit-elle, c'est ce que j'ai vu comme vous. Il est en vénération, non-seulement dans sa ville et dans son diocèse, mais encore par toutes ces provinces ; et il l'est auprès des grands encore plus qu'auprès des petits. J'en avais pour moi cette preuve récente, le voyage de Flandre de monseigneur de Cambrai, et son séjour à Lille, où M. l'électeur de Cologne l'avait retenu par estime ; et je n'entendis autre chose, sinon que dans toutes les villes c'était à qui lui ferait plus d'honneur : mais je m'en tiens à ce que j'ai vu dans Cambrai où tout est à ses pieds. On est frappé de la magnificence de sa table, de ses appartements et de ses meubles ; mais, au milieu de tout cela, ce qui touche davantage, c'est la modestie, et, à la lettre, la mortification de ce saint prélat. L'opulence de sa maison est pour la grande place qu'il remplit, et pour des bienséances d'état ; ce sont des dehors qui l'environnent ; mais dans sa personne tout est simple et modeste comme auparavant ; ses manières mêmes et ses discours sont, comme autrefois, pleins d'affabilité ; c'est en effet la même personne que j'ai eu l'honneur de pratiquer à Germigny, il y a dix-sept ou dix-huit ans et plus. C'est aussi, dit madame d'Alègre, ce que j'ai trouvé. Je ne sais, Madame, lui repartis-je, si vous êtes entrée dans ce détail ; pour moi, qui ai tout examiné de près et à loisir, je n'ai vu ses armes ni sur ses meubles de parade, ni à son dais par exemple, ni à ses ornements d'église, pas même à la tenture du trône archiépiscopal, ni en aucun endroit de ce superbe bâtiment qu'il a élevé à ses dépens, sans engager le fonds de son archevêché. C'est un rare exemple de modestie que nous ne voyons pas en France, et un exemple encore plus rare de désintéressement. Jugez, disais-je, Madame, si je suis content de mon voyage. Ce n'est pas seulement les honneurs de la réception qui m'ont charmé, et dont je conserverai toute la vie le souvenir avec la reconnaissance ; mais c'est bien plus ce beau modèle des prélats, en qui j'ai vu et admiré plus de choses que la réputation ne m'en avait apprises. Aussi suis-je revenu avec une plus grande envie qu'auparavant d'y retourner quelque jour, s'il plaît à Dieu, et si je puis en obtenir la permission, pour en apprendre davantage : je n'ai rien vu, Madame, qu'en particulier et dans le domestique, la seule personne de M. de Cambrai et sa maison ; mais je le veux contempler en public, dans l'église et en chaire. c'est ce que les saints Pères appellent après saint Paul, *videre Petrum et contemplari*, en étudier la grâce et les dons merveilleux ; il faut aussi voir agir monseigneur l'archevêque de Cambrai, et jusqu'où il porte sa sollicitude pastorale, sur son séminaire, sur les écoles publiques, sur ses curés, sur ses paroisses et ailleurs. Madame d'Alègre ne fut pas fâchée de me voir si passionné, et je puis bien vous avouer, Madame, qu'elle a loué, comme vous, le désir que j'ai d'un second voyage. Je lui ajoutai que dans cette maison si nombreuse, j'avais trouvé, non-seulement un grand ordre et une attention admirable pour le service, mais encore toute sorte de politesse et d'honnêtetés, sans nulle contrainte en la présence même du prélat, qui, au contraire, inspire à chacun la confiance et une entière liberté. J'ai été si pénétré de toutes ces choses, que dans mon retour il m'est souvent passé dans l'esprit d'en faire mes très-humbles remercîments à monseigneur de Cambrai ; mais je vous avoue, Madame, que j'ai cru devoir me priver de cette satisfaction et de cet honneur par respect pour un si grand homme. Il me suffit, Madame, que vous connaissiez mes sentiments ; c'est de vous que je tiens ces faveurs, et c'est à vous premièrement que j'en dois la reconnaissance ; j'ai tâché de le faire aussi sentir à madame la marquise d'Alègre, qui a eu la bonté d'approuver mon voyage chez elle pour un sujet dont elle est si touchée ; elle doit faire un long séjour au Plessis, et elle peut y ménager le temps d'un voyage à Meaux, pour avoir l'honneur, dit-elle, de vous voir et de vous demander votre amitié. Vous jugez, Madame, quel en sera le nœud ; elle m'a paru le désirer fortement, et votre réputation vous a déjà mérité toute son estime. Nous en dirons davantage quand il vous plaira, Madame, que j'aie l'honneur de vous voir, et que votre santé me le permettra. Il faut bien aussi que j'aille recevoir vos ordres pour Paris, où je suis engagé d'aller porter de vive voix à M. l'abbé de Fleury des nouvelles de monseigneur l'archevêque de Cambrai. J'attendrai vos ordres, Madame, sur la visite que je viens de vous proposer. Rien ne me presse : ce sera à votre grande commodité. Cependant j'ai l'honneur, » etc.

Il est douteux que le secrétaire même de Fénelon eût pu rendre à ses vertus un hommage plus sincère que le secrétaire de Bossuet l'a fait dans cette lettre.

LIVRE QUATRIÈME.

N° Ier. — Col. 946.

SUR LES DIFFÉRENTES ÉDITIONS DU *Télémaque*.

L'édition du *Télémaque*, dont nous avons parlé, et qu'Adrien Moëtjens avait publiée au mois de juin 1699, était aussi incorrecte que pouvait l'être une impression faite rapidement sur des copies qui avaient passé par une infinité de mains. On avait divisé l'ouvrage en neuf livres, pour correspondre sans doute aux neuf Muses d'Hérodote.

On nous a communiqué une autre édition du *Télémaque*, publiée par le même Moëtjens la même année 1699, et dont voici le titre : *Les aventures de Télémaque, fils d'Ulysse, ou suite du* IVe *livre de l'Odyssée d'Homère*, tome premier, seconde édition, revue et corrigée, 1699, *in*-18.

Idem, Tome second, seconde édition, revue, corrigée et augmentée, 1699, *in*-18.

Dans la préface de ce volume, on promet un troisième et quatrième tome.

Idem. Tome troisième, seconde édition, revue, corrigée et augmentée, 1699, *in*-18.

Ce troisième volume est le dernier de l'édition; car il finit par ces mots : *Et reconnut son père chez le fidèle Eumée*. On trouve à la suite les aventures d'Aristonoüs, ayant une pagination particulière, mais sans date.

En 1700, le même Moëtjens en publia une nouvelle ; il divisa le poëme en quatre parties, et il y joignit les *Aventures d'Aristonoüs*. Cette fable ingénieuse, pleine de poésie et de sentiment, et qui offre le tableau le plus touchant de la reconnaissance, était également de Fénelon ; dans toutes ses premières éditions, on n'avait mis ni son nom, ni ses titres.

Enfin, en 1701, Moëtjens, étonné lui-même du succès prodigieux de cet ouvrage, et de l'empresse-

ment du public à l'acquérir, voulut donner une édition plus correcte que les précédentes. Il engagea M. de Saint-Remi, qui se trouvait à La Haye pour y faire imprimer quelques essais sur l'histoire de France, à rectifier les erreurs et les inexactitudes qu'on reprochait aux premières éditions. Cette nouvelle édition parut en 1701, dans un format *in*-12 de 418 pages, petit caractère, en y comprenant les *Aventures d'Aristonoüs*. On divisa l'ouvrage en dix livres, et on plaça pour la première fois au frontispisce les noms et tous les titres de Fénelon. On y joignit une préface de M. de Saint-Remi, que l'on ne retrouve plus dans les éditions suivantes, et le privilége des Etats de Hollande et de West-Frise, daté du 3 décembre 1699.

Cette édition fixa, pour ainsi dire, toutes les suivantes jusqu'à celle de 1617. Le seul changement qu'on fit dans quelques-unes des réimpressions de cette édition de 1701, fut de diviser le *Télémaque* en seize livres au lieu de dix, et de placer des *sommaires* à la tête de chaque livre: c'est ce que nous observons dans deux exemplaires de 1710 et de 1715, imprimés à La Haye chez le même Adrien Moëtjens. L'avidité du public pour le *Télémaque* était devenue si insatiable, que M. de Saint-Remi nous apprend dans sa préface *qu'on en avait fait en moins d'un an plus de vingt éditions différentes.*

M. de Saint-Remi rappelle assez mal à propos dans cette préface les controverses de Bossuet avec Fénelon, puisqu'elles n'avaient aucun rapport à un ouvrage tel que le *Télémaque*. On doit bien croire que son admiration pour l'archevêque de Cambrai le rend aussi injuste que sévère pour l'évêque de Meaux. Il prête à Bossuet des motifs d'intérêt et des sentiments de jalousie auxquels ce prélat était assurément bien supérieur. Un excès de crédulité ou de malignité lui avait fait adopter toutes les fables dont le vulgaire ignorant aime à s'entretenir pour expliquer les motifs secrets qui font agir les hommes élevés sur la scène du monde. Un sentiment estimable de convenance et d'équité engagea le marquis de Fénelon à supprimer dans l'édition de 1717 la préface de M. de Saint-Remi.

Cependant cette préface de M. de Saint-Remi, imprimée en 1701, est assez curieuse, en ce qu'elle montre le ridicule et le mépris dans lequel étaient tombées les dégoûtantes critiques, que Gueudeville et Faydit avaient faites du *Télémaque*, quoique ces critiques n'eussent paru que depuis un an, et il faut convenir que les extraits qu'il en donne, suffisent pour apprendre que de pareils censeurs n'étaient ni dignes ni capables de juger les beautés du *Télémaque*. M. de Saint-Remi termine cette préface par deux épigrammes assez mordantes, que ce Faydit et ce Gueudeville s'étaient attirées, et qui furent le seul prix de leurs méprisables diatribes.

ÉPIGRAMME CONTRE L'ABBÉ FAYDIT, AUTEUR DE LA *Télémacomanie*.

Qu'une âme tendre et pieuse,
Dans l'excès de son zèle un peu trop scrupuleuse,
S'alarme sans sujet d'un fabuleux écrit,
Je pardonne à ce faible esprit;
Mais je ne puis souffrir le scrupule bizarre
Que forme un libertin d'un feint zèle emporté
Et dont on vient à Saint-Lazare
De châtier l'impiété.
A peine en sort-il, qu'il attaque
Le sage auteur de *Télémaque*,
Et fait si bien ses raisons,
Qu'il va de Saint-Lazare aux Petites-Maisons.

LE DIFFÉREND TERMINÉ ENTRE LES DEUX AUTEURS QUI ONT CRITIQUÉ *Télémaque*.

EPIGRAMME.

Gueudeville et Faydit, ces critiques fameux,
Qui contre *Télémaque* ont fait mainte satire,
Depuis naguère ont un débat entre eux.
« Votre style plaisant, » dit l'un, « est ennuyeux ; »
« Le vôtre, » répond l'autre, « est d'un pédant crasseux. »
Qui l'aurait jamais osé dire?
Ils ont trouvé moyen d'avoir raison tous deux.

Lorsque la vigilance de la police se fut relâchée en France, on fit à Rouen une édition clandestine du *Télémaque*, du vivant même de Louis XIV.

Tant que Fénelon vécut, il dédaigna d'avouer ou de désavouer son livre; il ne s'occupa point de corriger les fautes qui s'étaient glissées dans toutes ces éditions si rapides et si multipliées. Ce fut de sa part une espèce de respect qu'il voulut montrer à Louis XIV, en ne paraissant attacher aucun prix au succès d'un ouvrage qui avait eu le malheur de lui déplaire. D'ailleurs, il lui était facile de prévoir qu'après sa mort et celle de Louis XIV, sa famille pourrait rectifier sans inconvénient les inexactitudes et les imperfections de toutes ces éditions étrangères. Nous avons même rapporté qu'il y avait ajouté quelques morceaux qui lui parurent utiles, agréables, ou nécessaires. Ce sont ces additions dont nous avons entre les mains le seul manuscrit original qui existe.

Enfin, en 1717, le marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, élevé sous ses yeux, passionné pour la gloire d'un oncle qui l'avait chéri avec toute la tendresse d'un père, fit paraître une double édition du *Télémaque* chez Jacques Etienne : l'une en assez gros caractères, et l'autre en caractères plus petits, mais toutes deux in-12, avec des figures. Cette édition fut présentée et dédiée à Louis XV, alors âgé de sept ans. M. le régent, qui avait eu dès sa jeunesse une tendre vénération pour l'archevêque de Cambrai, s'empressa de lever tous les obstacles qu'on avait apportés à la publication du *Télémaque* sous le règne précédent, et se crut heureux de pouvoir rendre cet hommage public à la mémoire de Fénelon. Nous croyons devoir rapporter ici l'approbation que M. de Sacy (597) donna, en qualité de censeur royal, à cette édition de 1717. M. de Sacy a exprimé en quelques lignes toute la morale du *Télémaque*. Ses expressions relèvent cette profonde admiration longtemps comprimée par l'autorité de Louis XIV, et qui recevait de cette contrainte même plus de force et d'énergie :

« J'ai lu, par ordre de monseigneur le chancelier, cet ouvrage, qui a pour titre : *Les Aventures de Télémaque*, avec une préface qui en découvre toutes les beautés, et j'ai cru qu'il ne méritait pas seulement d'être imprimé, mais encore d'être traduit dans toutes les langues que parlent ou qu'entendent les peuples qui aspirent à être heureux. Ce poëme épique, quoique en prose, met notre nation, en état de n'avoir rien à envier de ce côté-là aux Grecs et aux Romains. La fable qu'on y expose ne se termine point à amuser notre curiosité et à flatter notre orgueil. Les récits, les descriptions, les liaisons et les grâces du discours éblouissent l'imagination sans l'égarer; les réflexions et les conversations les plus longues paraissent toujours trop courtes à l'esprit qu'elles n'éclairent pas moins qu'elles l'enchantent. Entre tant de caractères d'hommes si différents que l'on y trouve, il n'y en a aucun qui ne grave dans le cœur des lecteurs l'horreur du vice ou l'amour de la vertu. Les mystères de la politique la plus saine et la plus sûre y sont dévoilés; les passions n'y présentent qu'un joug aussi honteux que funeste; les devoirs n'y montrent que des attraits qui les rendent aussi aimables que faciles. Avec *Télémaque*, on apprend à s'attacher inviolablement à la religion dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, à aimer son père et sa patrie; à être roi, citoyen, ami, esclave même, si le sort le veut. Avec *Mentor*, on devient bientôt juste, humain, patient, sincère, discret et modeste.

(597) Louis de Sacy, de l'Académie française, mort à Paris le 26 octobre 1727, âgé de 73 ans.

Il ne parle point qu'il ne plaise, qu'il n'intéresse, qu'il ne remue, qu'il ne persuade. On ne peut l'écouter qu'avec admiration, et on ne l'admire point que l'on ne sente qu'on l'aime encore davantage. Trop heureuse la nation pour qui cet ouvrage pourra former quelque jour un Télémaque et un Mentor !

« A Paris, ce premier juin 1716.

DE SACY. »

A la tête de l'édition de 1717 on plaça une dissertation de M. de Ramsay sur la poésie épique et sur le poëme de *Télémaque*. M. de Ramsay avait voué à la mémoire de Fénelon une espèce de culte religieux. Il avait vécu plusieurs années auprès de lui dans la plus grande intimité, et il devait à ce prélat le bonheur d'avoir abjuré les erreurs de la religion dans laquelle il avait pris naissance, et de se réunir à l'Eglise romaine. M. de Ramsay prit la peine assez inutile de répondre, dans son discours préliminaire, aux critiques de Faydit et de Gueudeville, déjà aussi oubliées que leurs auteurs. Ce fut alors qu'on vit pour la première fois le *Télémaque* divisé en vingt-quatre livres. Nous avons déjà fait remarquer que cette division n'existe point dans le manuscrit original de la bibliothèque du roi, et qu'elle fut imaginée après coup par Fénelon, et établie pour la première fois dans la copie originale que nous avons entre les mains, et qui fut corrigée et perfectionnée par Fénelon lui-même. L'objet de cette division fut sans doute de donner à chaque partie cette juste précision qui soutient l'attention du lecteur sans jamais la fatiguer.

L'édition de 1717 a fixé pour toujours le véritable texte du *Télémaque*, et a offert pour la première fois au public les fragments précieux que Fénelon avait ajoutés à sa première composition, et dont nous avons déjà rendu compte. Enfin, cette édition était terminée par une ode de Fénelon, ouvrage de sa première jeunesse, inspirée par sa tendre amitié pour l'abbé de Langeron, et qui fait éprouver cette espèce de tristesse calme et douce, que nous appellerions mélancolie, si on n'avait pas abusé de cette expression depuis quelques années.

On supprima de l'édition de 1717 les Aventures d'Aristonoüs, qui n'avaient en effet aucun rapport avec celles de *Télémaque*, et qui devaient mieux trouver leur place dans une nouvelle édition des *Dialogues* et des *Fables*, que le marquis de Fénelon se proposait de publier, et qu'il fit en effet paraître en 1718, en deux volumes *in*-12. On se conforma dans les pays étrangers à l'édition de Paris de 1717. Dès la même année on la réimprima à Rotterdam, en 2 volumes *in*-12. Deux ans après, en 1719, Westein en donna une nouvelle édition en deux volumes *in*-12. Ce fut à cette édition qu'on ajouta, sous la forme de notes, ces allusions personnelles et odieuses que la malignité avait imaginées pour nuire à Fénelon dans l'esprit de Louis XIV, mais qu'elle s'était contentée jusqu'alors de faire circuler de bouche en bouche. Les imprimeurs de Hollande crurent que ces notes, ne pouvant plus nuire à l'auteur, ni à sa famille, pourraient donner plus de valeur à leur édition.

On imprima à Paris en 1730 une nouvelle édition du *Télémaque* en deux volumes *in*-4°. Elle fut exécutée avec une espèce de magnificence : on a placé des figures à chaque livre, et le frontispice est orné du portrait de Fénelon, soutenu par la sagesse et la renommée, et couronné par la vertu. On devait ce frontispice au burin de Tardieu ; mais c'est la seule des gravures qui décorent cette édition, dont les gens de goût aient été parfaitement contents. Ils parurent même reprocher au graveur de n'avoir pas donné une entière ressemblance à la figure de Fénelon.

L'opinion générale avait déjà placé le *Télémaque* au nombre des livres classiques, et cette opinion était tellement consacrée, qu'un professeur des humanités en l'université de Caen (598) entreprit de traduire en vers latins le *Télémaque*. Il fit réciter, dans un exercice public, au mois de septembre 1729, la traduction des cinq premiers livres du *Télémaque*. Nous ne savons pas si cette traduction a été terminée et imprimée.

Lorsqu'on imprimait la seconde édition de l'*Histoire de Fénelon*, nous avons reçu une traduction en vers latins du *Télémaque*, qui a déjà obtenu les suffrages de plusieurs gens de lettres distingués. L'auteur, le Père Alexandre-Viel, était grand préfet des études au collége de Juilly, à l'époque où cette maison jouissait d'une réputation méritée, parce que l'on avait su y conserver tous les principes et toutes les formes des anciennes institutions. On en doit la publication à la piété filiale et à la reconnaissance des élèves du Père Alexandre-Viel. Il semble qu'il soit donné aux admirateurs de Fénelon, comme à Fénelon lui-même, de trouver toujours des amis fidèles et des disciples reconnaissants. C'est ce double sentiment que les éditeurs ont exprimé dans une inscription latine qui atteste tout leur attachement et toute leur reconnaissance pour leur respectable instituteur.

Stephano Alexandre-Viel
Presbytero
In Academia Juliacensi
Studiorum olim moderatori,
Hoc ipsius opus,
Quod typis mandari religiose curaverunt
Offerebant
Amantissimi et memores alumni.

AUG. CREUZÉ DE LESSER.	J.-M.-E. SALVERTE.
J.-B.-B. EYRIÈS.	A.-V. ARNAULT.
J.-A.-J. DURANT.	EUSEBIUS SALVERTE.

Les éditeurs nous font connaître le Père Alexandre-Viel sous les rapports les plus attachants, et qui expliquent comment leur reconnaissance a survécu aux terribles événements qui les ont séparés depuis dix-sept ans d'un maître chéri.

Le Père Alexandre-Viel quitta la France en 1791, à une époque où son âme vertueuse pressentait avec douleur tous les troubles et tous les malheurs dont elle était menacée. Il s'embarqua pour la Louisiane, où il était né : *c'est là qu'aujourd'hui encore*, disent les éditeurs, *il coule une vieillesse heureuse, aimé et respecté de tout ce qui l'environne, servant de père à tous ses parents, et de consolateur à tous les malheureux* (599).

Nous avons obligation aux mêmes éditeurs de nous avoir fait connaître deux traductions complètes du *Télémaque* en vers latins. Il a fallu qu'ils eussent recours à la bibliothèque du roi pour en avoir connaissance.

« La première, sans nom d'auteur, fut imprimée à Berlin, en 1743 (*in*-8°). Elle est divisée en vingt-quatre livres comme l'original ; elle porte pour titre : *Fata Telemachi*.

« La seconde est de M. Jos. Cl. Destouches, sous le titre de *Telemachus Ulyssi filius*, imprimée à Augsbourg en 1764 (pet. *in*-4°). Elle est divisée en douze livres, et faite probablement sur une ancienne édition française, où l'on a adopté la même division.

« Rien n'indique, ajoutent les mêmes éditeurs, que ces deux traductions aient été connues de M. Viel, lorsqu'il composa celle qu'ils publient aujourd'hui ; et ils pensent que cette circonstance n'aurait pas dû le détourner de son entreprise. »

Ce fut en 1734 qu'on vit paraître la magnifique

(598) M. Heurtaud.

(599) Le père Alexandre-Viel est de retour en France depuis quelques années. Il a fixé sa retraite dans cette même maison de Juilly, où il avait formé tant d'élèves distingués, et dont il fait encore l'édification par ses vertus et par ses exemples.

édition *in-folio* du *Télémaque*, imprimée à Amsterdam, par Westein et Smith. Cette édition est regardée avec raison comme l'un des plus beaux ouvrages que l'art de l'imprimerie ait pu mettre au jour ; on n'en tira qu'un petit nombre d'exemplaires. Cette superbe entreprise fut inspirée par le marquis de Fénelon, toujours passionné pour la gloire de son grand-oncle.

Plusieurs considérations lui en firent naître l'idée, et il en suivit l'exécution avec ardeur.

Le marquis de Fénelon avait été mécontent de l'édition de Paris, de 1730, en deux volumes *in-4°*. Il avait été choqué avec raison de n'avoir pas été consulté par les imprimeurs, qui s'étaient permis de reproduire dans cette édition ces mêmes notes et ces mêmes allusions qui déshonoraient les éditions de Hollande. D'ailleurs, les gens de goût reprochaient beaucoup de négligences et d'imperfections à cette édition de 1730.

Mais une considération bien plus puissante sur son cœur le porta à favoriser de tout son crédit et de tous ses moyens l'édition *in-folio* d'Amsterdam. Le marquis de Fénelon eut à éprouver en cette circonstance des contradictions et même des chagrins qui exigent quelques détails qu'on ne trouvera pas sans doute déplacés dans les pièces justificatives de la vie de Fénelon. Nous puiserons ces détails dans les pièces originales que nous avons entre les mains.

Le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, avait chargé dom Toussaint Duplessis, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, d'écrire l'histoire de l'église de Meaux. L'article de Bossuet, qui a répandu tant d'éclat sur le siége de Meaux, devait naturellement former une partie intéressante de cette histoire. Il était impossible de parler de Bossuet sans parler de ses démêlés avec Fénelon. Ce religieux trouva dans les ouvrages de Bossuet, dans tous les monuments qu'il avait laissés, et dans les témoignages des contemporains qui avaient vécu à Meaux avec ce grand homme, tous les matériaux qu'il pouvait désirer. Mais un sentiment assez naturel d'impartialité lui fit penser qu'il ne lui était pas permis de mêler le nom de Fénelon à ces récits, sans chercher auprès de sa famille ou de ses amis des éclaircissements et des lumières sur ses controverses avec Bossuet. Il s'adressa au marquis de Fénelon, qui lui communiqua une partie des papiers dont il était dépositaire. On peut voir, par toutes les pièces que nous avons rapportées sur l'affaire du quiétisme, que le marquis de Fénelon put le mettre à portée de connaître bien des faits et des détails encore inconnus au public, et qui lui laissèrent une impression favorable sur la conduite, les procédés, les intentions et les vertus de l'archevêque de Cambrai. D'ailleurs, le nom et la gloire de Fénelon étaient devenus une espèce de gloire nationale. Il rédigea donc l'article de Bossuet dans une disposition qu'il croyait entièrement impartiale ; il parla de Bossuet avec la juste admiration qui lui était due, et de Fénelon avec cet intérêt qu'inspire toujours la vertu malheureuse et persécutée. L'histoire de l'Eglise de Meaux parut en 1731, en deux volumes *in-4°*. L'évêque de Troyes (ce même abbé Bossuet dont nous avons tant parlé) crut la mémoire de son oncle outragée, parce que celle de Fénelon était respectée. Il voulut en tirer une vengeance assez conforme à l'opinion que l'on a pu prendre de lui dans sa propre correspondance. On fit imprimer clandestinement, en 1732, le manuscrit de l'abbé Phelippeaux, que nous avons fréquemment cité sous le titre de *Relation du quiétisme*. Le marquis de Fénelon, comme nous le voyons par ses lettres manuscrites, fut profondément affecté d'un outrage aussi cruel à la réputation d'un oncle vénéré. Il dédaigna de répondre et de faire répondre à un libelle dont l'auteur était encore inconnu à la plus grande partie du public. Le neveu de Bossuet avait cru honorer la mémoire de son oncle en faisant publier un libelle contre Fénelon. Le neveu de Fénelon voulut ajouter de nouveaux titres à la gloire de l'archevêque de Cambrai, sans attaquer celle de l'évêque de Meaux. C'était même rendre le plus grand hommage à la mémoire de ces deux grands prélats, en montrant que Fénelon fut digne d'avoir été l'élève et longtemps l'ami de Bossuet, et que le précepteur du duc de Bourgogne méritait de succéder au précepteur du fils de Louis XIV. Le marquis de Fénelon avait entre ses mains un manuscrit précieux de l'archevêque de Cambrai. Cet écrit, connu depuis sous le titre d'*Examen de conscience d'un roi*, ou sous celui de *Directions pour la conscience d'un roi*, avait été composé pour M. le duc de Bourgogne. Heureusement il ne s'était point trouvé dans la cassette de ce prince au moment de sa mort (600). Le ressentiment que le *Télémaque* avait excité dans l'esprit de Louis XIV permettait de craindre qu'il ne se trouvât également blessé par cet *Examen de conscience*. M. le duc de Bourgogne se contentait de le lire fréquemment, et le laissait déposé entre les mains de M. de Beauvilliers. M. de Beauvilliers, en mourant, le confia à madame de Beauvilliers, qui crut devoir le remettre au neveu de l'archevêque de Cambrai. Cet écrit était une espèce de secret, renfermé entre un petit nombre d'amis religieusement attachés à la mémoire de Fénelon.

L'*Examen de conscience d'un roi* était digne d'un évêque qui pensait que les rois sont soumis comme les autres hommes aux lois de la justice et de la morale, et que les intérêts de la politique ne peuvent pas justifier leur infraction au tribunal du Roi des rois.

Le marquis de Fénelon crut que cet écrit, dont le sujet avait tant de rapport avec les maximes du *Télémaque*, et avait été composé pour l'instruction du même prince, pouvait naturellement entrer dans la magnifique édition que Weistein et Smith préparaient à Amsterdam, et contribuerait à lui donner un nouveau prix. Il se proposa en même temps d'y ajouter un *Récit abrégé de la vie de Fénelon* et un *Mémoire pour la défense de madame Guyon*. Sans attaquer Bossuet dans ces deux écrits, il se bornait à rétablir la vérité des faits dénaturés avec tant de mauvaise foi dans la *Relation* de l'abbé Phelippeaux, qui avait paru l'année précédente. Le marquis de Fénelon était alors ambassadeur de France à la Haye. L'autorité attachée à son caractère, et sa

(600) On lit à la note 6 de la notice placée à la suite de l'éloge de Fénelon, par M. l'abbé Maury, depuis cardinal, le passage suivant :

« Cet ouvrage (*les Directions pour la conscience d'un roi*), partagé en trente-sept directions, fut le fruit de la correspondance secrète que l'archevêque de Cambrai entretint avec M. le duc de Bourgogne ; et après la mort de ce prince, on le trouva dans ses papiers. Le roi lut ces directions avec Mme de Maintenon, qui écrivit la lettre suivante à M. de Beauvilliers.... »

Le billet de Mme de Maintenon, rapporté à la suite de cette note, indique assez que le manuscrit des *Directions pour la conscience d'un roi* ne se trouvait point dans la cassette de M. le duc de Bourgogne. Mme de Maintenon, qui s'était montrée si offensée des prétendues allusions du *Télémaque*, l'aurait paru bien davantage des rapprochements plus marqués qu'offre l'*Examen de conscience*. Elle n'aurait pas écrit à M. de Beauvilliers *qu'elle avait un grand regret que le roi eût brûlé lui-même tous ces papiers*. Elle regrettait ces papiers, *parce qu'on n'y flattait point le jeune prince, et qu'on ne lui donnait point de conseils timides* ; mais si elle eût connu les *Directions pour la conscience d'un roi*, elle aurait peut-être su mauvais gré à Fénelon des *vérités sévères* qui s'adressaient indirectement à Louis XIV.

résidence sur les lieux, lui donnèrent la facilité de suivre les détails de cette édition avec tout le zèle et toute l'ardeur que lui inspirait sa vénération pour son oncle. L'impression du *Télémaque*, de l'*Examen de conscience d'un roi*, du *Récit abrégé de la vie de Fénelon*, et de l'*Apologie de madame Guyon*, était achevée et annoncée dans quelques journaux étrangers; tous les exemplaires allaient être envoyés à leur destination, lorsque le ministère de France en fut instruit. Le cardinal de Fleury ordonna aussitôt à M. de Chauvelin (601), garde des sceaux et ministre des affaires étrangères, d'en témoigner son mécontentement au marquis de Fénelon, et de lui enjoindre de la manière la plus formelle de supprimer tous les exemplaires de l'*Examen de la conscience d'un roi*, de la *Vie de Fénelon* et de l'*Apologie de madame Guyon*.

Nous voyons, par les lettres originales (Manuscrits) de M. de Chauvelin, écrites dans les mois de septembre, octobre et novembre 1733, que le ministère, déjà excédé de toutes les querelles excitées à l'occasion de la bulle *Unigenitus*, craignit de voir renaître de nouvelles disputes au sujet du quiétisme, entre les partisans de Bossuet et les défenseurs de l'archevêque de Cambrai. Quant à l'*Examen de conscience d'un roi*, le ministre pensait *que cette morale très-édifiante entre un confesseur et son pénitent* (*Ibid.*) pouvait contrarier en quelques circonstances les vues politiques du gouvernement. Il faisait entendre que la nécessité de conserver la tranquillité des peuples, l'équilibre des empires, et de prévenir de plus grands malheurs, oblige quelquefois les chefs des nations de déroger à ces maximes d'une stricte justice, qui doivent régler toutes les transactions particulières.

Le marquis de Fénelon se conforma religieusement aux ordres du ministère. Il fut même obligé de faire des sacrifices considérables (602), pour indemniser les imprimeurs des dépenses déjà faites pour l'impression de ces trois pièces, et surtout pour le tort qui devait en résulter pour le débit d'une édition à laquelle elles devaient ajouter tant de valeur. Mais ces sacrifices n'étaient rien pour lui en comparaison d'un sacrifice bien plus pénible pour son cœur. Il est facile de juger, par sa correspondance avec le garde des sceaux, Chauvelin (Manuscrits), combien il lui en coûta de sacrifier l'*Examen de conscience d'un roi* qui montrait jusqu'à quel point Fénelon portait la délicatesse de conscience en politique et en morale, et les deux écrits si modérés qu'il avait cru devoir publier pour venger la mémoire de son oncle des calomnies odieuses répandues dans le libelle de l'abbé Phelippeaux. Le ministère sentit lui-même que si des motifs de sagesse et de tranquillité lui avaient prescrit de demander au marquis de Fénelon un sacrifice si pénible pour lui, la justice exigeait qu'on ne laissât pas outrager impunément la mémoire d'un homme aussi vertueux et aussi recommandable que l'archevêque de Cambrai. Le livre de l'abbé Phelippeaux fut, comme on l'a déjà dit, flétri par un jugement de la police et un arrêt du conseil, l'ouvrage brûlé par la main du bourreau, et trois particuliers, accusés de l'avoir imprimé, furent condamnés à être attachés au carcan.

Aussitôt que les retranchements ordonnés par le ministère de France eurent été exécutés sous la direction du marquis de Fénelon, les libraires Westein et Smith firent paraître, dans le commencement de 1734, cette magnifique édition *in-folio* du *Télémaque*, imprimée à Amsterdam.

Cette édition est un des plus beaux monuments de l'art de l'imprimerie, secondé de celui de la gravure; on n'en tira que cent cinquante exemplaires. On avait placé à la tête le portrait de Fénelon, gravé par Drevet, sur un portrait original en pastel qui appartenait à la famille. Elle est enrichie de figures, d'ornements et d'estampes, gravés en taille-douce, sous la direction de B. Picart, par les plus habiles maîtres. Le texte de l'ouvrage est encadré à chaque page dans des ornements. La beauté des caractères typographiques répond à la magnificence de ces accessoires si avidement recherchés par les amateurs. En un mot, cette édition est placée dans les bibliothèques qui la possèdent, comme un des plus beaux ouvrages qui puissent honorer l'esprit humain par le génie de l'auteur qui l'a conçu et composé, et par le talent des artistes qui l'ont orné et décoré.

On avait eu soin de retrancher de cette édition toutes les notes satiriques et toutes les allusions imaginaires dont on avait sali les éditions précédentes, et depuis cette époque elles ont entièrement disparu de toutes les éditions suivantes.

Malgré tous les soins que s'était donnés le marquis de Fénelon pour obtenir une suppression aussi entière et aussi rigoureuse qu'il l'avait exigée des libraires, on conçoit facilement qu'il a dû échapper quelques exemplaires où l'on est parvenu à conserver les pièces retranchées. Nous voyons d'abord par une lettre du marquis de Fénelon, qu'il avait demandé à l'imprimeur de lui en réserver deux exemplaires, qu'il désirait de garder comme un monument précieux pour sa famille. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'ayant fait présent au garde des sceaux, Chauvelin, d'un exemplaire de cette belle édition *in-folio*, ce ministre, qui avait ordonné au nom du gouvernement la suppression des pièces dont nous avons parlé, lui fit écrire par son secrétaire de confiance (Manuscrits), pour le prier de vouloir bien ajouter ces mêmes pièces à son exemplaire. Peut-être aussi les imprimeurs ne remplirent-ils pas avec une entière fidélité l'engagement qu'ils avaient pris. C'était sans doute un de ces exemplaires qui se trouvait dans le cabinet des livres de M. Gaignat.

De Bure rapporte, dans sa *Bibliographie instructive* (n. 3771, tome second des belles-lettres, p. 126) « que tous les exemplaires de cette magnifique édition originale finissent ordinairement à la page 395; mais l'exemplaire de M. Gaignat était différent des autres, en ce qu'il renferme de plus quelques pièces particulières dont voici l'énumération :

« 1° *Examen de conscience pour un roi*; partie de 40 pages d'impression.

« 2° *Récit abrégé de la vie de feu M. de Fénelon*; partie de 43 pages.

« 3° *Chapitre de la généalogie de M. de Fénelon, avec la liste de ses ouvrages*; partie de 10 pages.

« 4° *Mémoire concernant la personne, les écrits et la vie de Mme Guyon*; partie de 3 pages, à deux colonnes et en petits caractères. »

De Bure ajoute en forme de note :

« On croit communément que ces quatre parties séparées avaient été imprimées dans la vue d'être annexées à la fin de cette belle édition du *Télémaque*, mais que la famille de l'auteur en obtint la suppression par des raisons particulières. »

On a vu, par ce que nous avons rapporté, que la famille, bien loin d'avoir demandé cette suppression, en avait été très-affligée; mais cette note de la *Bibliographie instructive* indique en même temps qu'on n'était pas exactement instruit de tout ce qui s'était passé à l'occasion de cette belle édition *in-folio* (603).

(601) Germain-Louis Chauvelin, garde des sceaux et ministre des affaires étrangères depuis 1727 jusqu'en 1737, époque de sa disgrâce; mort en 1762.

(602) Lettres manuscrites du marquis de Fénelon.

(603) Le marquis de Fénelon fut tué à la bataille de Raucoux, le 11 octobre 1746; et l'année suivante, 1747, les *Directions pour la conscience d'un roi* furent imprimées pour la première fois à la Haye, par les soins de

L'édition in-4° de 1735, que les mêmes imprimeurs d'Amsterdam, Westein et Smith, mirent en vente avec l'édition *in-folio*, lui est bien inférieure. Elle fut tirée à un bien plus grand nombre d'exemplaires; le caractère en est aussi gros, mais pas aussi beau que celui de l'édition in-4° de Paris, de 1730; et « elle acheva d'user les planches qui n'avaient été gravées que pour l'édition *in-folio*, devenue actuellement fort rare. »

Cette rareté fit naître, vers 1763, l'idée de réimprimer le *Télémaque in-folio;* « mais cette édition, » dit de Bure, « a trouvé peu d'approbateurs. On en fait très-peu de cas dans le commerce, vu la grande différence qui se trouve entre elle et l'originale, tant à l'égard de la partie du type, que par rapport à la qualité des épreuves et des figures. » (*Bibliographie instructive*, passage cité.)

Il existe aussi une édition française du *Télémaque*, imprimée à Londres en 1745, chez Watz et Bod; elle est dédiée au duc de Cumberland, par M. Durand, ministre de Savoie, et membre de la société royale de Londres. On y trouve des notes grecques et latines.

Tout le monde sait que le *Télémaque* a été traduit dans toutes les langues d'Europe; mais ce que beaucoup de personnes peuvent ignorer, c'est qu'en 1742 on publia pour la dernière fois une traduction grecque du *Télémaque;* elle fut imprimée à Venise, par Antoine Bertalo, et dédiée à Athanase Joanaqui. On prétend que quelques Grecs actuels, très-peu familiarisés avec la langue de leurs ancêtres, ont la simplicité de regarder cette traduction comme un ouvrage original d'Homère, ou de quelque savant grec qui a voulu continuer l'Odyssée.

Nous ne parlerons pas des éditions innombrables qui ont suivi celles dont nous venons de rendre compte, et qui n'offrent rien de remarquable. Nous dirons seulement, que de nos jours la France a été redevable aux belles presses des Didot, d'une magnifique édition du *Télémaque*, en deux volumes grand in-4°, qui fait partie de la collection des auteurs français imprimés pour le dauphin, fils de Louis XVI.

N° II. — Col. 363

SUR L'OPINION DE FÉNELON, AU SUJET DE LA MANIÈRE DE PRÊCHER SANS APPRENDRE PAR COEUR UN SERMON ÉCRIT.

On pourrait dire qu'il en est de cette question comme d'une multitude d'autres sur lesquelles on ne diffère d'opinion que selon la manière de les présenter.

Il est certain que si l'on considère l'*éloquence de la chaire* comme un art difficile et sublime, dont il est permis de faire usage pour donner aux vérités de la religion une force entraînante et irrésistible, ou pour exciter dans l'âme de profondes émotions, ou pour étonner l'imagination et appeler l'admiration par une certaine magnificence de style et de pensées, l'*éloquence de la chaire* est, comme toutes les autres sciences humaines, soumise à des règles fondées sur la nature et sur l'observation du cœur et de l'esprit humain. Elle a ses principes, ses convenances, ses recherches, ses délicatesses et même ses artifices. Elle exige une connaissance approfondie du sujet que l'on se propose de traiter, une combinaison savante dans la disposition de toutes les parties qui doivent y entrer, une grande sagacité dans la manière de les présenter, de les faire valoir, de leur prêter une force, un intérêt qui s'accroît en se développant. Elle doit surtout être empreinte de la doctrine et du style des Livres sacrés et du langage des Pères qui ont puisé à cette source divine. On doit y joindre le choix des expressions qui conviennent à la majesté de la religion et à la dignité du ministre qui parle en son nom; et même une certaine harmonie qui ait de la noblesse sans affectation et de la simplicité sans bassesse.

Il est bien difficile sans doute que des compositions si savantes puissent résulter d'une simple méditation du sujet que l'on se propose de traiter, quelque facilité habituelle que l'on puisse avoir pour disposer des expressions les plus convenables aux idées et aux sentiments que l'on aura puisés dans ses méditations. C'est une prérogative que le ciel n'accorde qu'à quelques hommes extraordinaires qui apparaissent à de longs intervalles.

Il faut encore observer que les sujets religieux qui font la matière des sermons, sont déjà connus de la plupart des auditeurs; que leur imagination est déjà préparée, en grande partie, aux instructions et aux réflexions dont le prédicateur vient les entretenir; qu'il s'agit seulement de donner à ces instructions et à ces réflexions la forme la plus propre à exciter l'attention de l'esprit et à laisser une impression profonde dans le cœur; que rarement les orateurs chrétiens ont l'avantage de ces circonstances extraordinaires et inattendues, que les discordes civiles, les grandes convulsions politiques, les rivalités de l'ambition, les haines, les fureurs offrent aux orateurs profanes, pour produire ces pensées fortes et hardies, et ces traits passionnés qui saisissent les imaginations, excitent l'enthousiasme, donnent quelquefois un noble essor à la vertu, et plus souvent encore enivrent de fureur une multitude corrompue ou égarée.

Ces déplorables et dangereuses ressources de l'éloquence profane sont heureusement interdites à la tribune sacrée; elle croirait s'avilir si elle s'en permettait ou en regrettait l'usage. Sa dignité noble et calme n'admet que ces pensées saintes et augustes comme la religion dont elle prononce les oracles. Si elle parle aux passions humaines, ce n'est pas pour les enflammer, c'est pour les humilier, les abattre et les briser.

Mais on doit comprendre que les orateurs chrétiens sont assujettis à un travail plus difficile, par les entraves mêmes que les convenances religieuses leur imposent. Il serait injuste d'attendre, de la plupart des prédicateurs, des discours dignes d'une vocation aussi imposante, s'ils ne les soumettaient pas à une composition plus ou moins laborieuse, selon les talents que la nature leur a donnés et que l'étude a perfectionnés.

En supposant même que quelques-uns d'entre eux fussent doués de cette espèce d'inspiration qui crée spontanément et sans effort les grandes pensées et les grands effets, les auditeurs seuls profiteraient de ces miracles de la nature et de la grâce; les traits de leur génie seraient perdus pour la postérité et pour le grand nombre de leurs contemporains. Les âmes religieuses elles-mêmes seraient privées des consolations qu'elles puisent chaque jour dans la lecture de ces chefs-d'œuvre d'éloquence chrétienne que Bossuet, Bourdaloue et Massillon ont prononcés dans un siècle plus heureux; l'Eglise gallicane ne jouirait pas de la gloire d'avoir produit les plus grands orateurs qui aient honoré les siècles modernes.

Ce n'est pas sans doute sur ce point de vue qu'il faut considérer les principes de Fénelon sur *l'éloquence de la chaire;* il a voulu parler uniquement de ces instructions que les évêques et les pasteurs sont obligés, par le devoir de leur ministère, de faire aux fidèles confiés à leurs soins. Il est bien certain qu'en réduisant la question à ce seul objet, toutes les maximes de Fénelon sont incontestables : tout ce qu'il

Félix de Saint-Germain. On les a réimprimées en 1774, au commencement du règne de Louis XVI, et suivant les termes des éditeurs, *du consentement exprès du roi.*

dit du peu de fruit que le peuple et même les fidèles d'une classe plus élevée recueillent des sermons préparés avec trop d'art et d'étude; ses plaintes et ses regrets sur l'ignorance où ces sermons laissent les peuples sur l'histoire de la religion, l'objet de ses mystères, l'institution des sacrements, les règles de la discipline, les vérités combattues par les hérétiques et consacrées par l'autorité de l'Eglise, les rapports du dogme avec la morale chrétienne, sont malheureusement justifiés par l'expérience et l'observation. C'était à un si grand mal que, selon Fénelon, les évêques et les pasteurs devaient s'attacher à apporter un remède convenable; et l'on ne peut contester que la méthode qu'il propose ne soit plus appropriée au véritable objet de l'instruction chrétienne, que des sermons préparés, dont les avantages et les effets ne sont pas toujours en proportion avec les soins qu'ils exigent ni avec le temps qu'ils consument.

Fénelon n'a point voulu être *orateur;* il n'a voulu être que *pasteur;* il s'est pénétré de tous les devoirs que ce titre lui imposait; il a pensé qu'un évêque honorait encore plus son ministère en donnant au peuple des villes et des campagnes des instructions conformes à sa simplicité et accessibles à son intelligence, qu'en aspirant à la célébrité de cette éloquence humaine qui perd tout ce qu'elle a de sacré, et de profane, en quelque sorte, dès qu'il s'y mêle un vain désir de gloire.

C'est peut-être parce qu'on n'a pas considéré l'opinion de Fénelon sous son véritable point de vue que plusieurs écrivains distingués l'ont combattue par des raisons très-solides.

Le P. de la Rue (604), dans la préface de ses *Sermons*, et M. Duguet (605), dans une de ses lettres, ont traité la même question, et sont d'un avis différent de celui de Fénelon. L'opinion du P. de la Rue est la plus extraordinaire de toutes. Il était d'avis d'affranchir les prédicateurs de l'esclavage d'apprendre par cœur. Il pensait qu'il valait *autant lire un sermon que le prêcher*, et que cette méthode ne nuirait point à la vivacité de l'action. Cette idée était d'autant plus singulière de la part du P. de la Rue, que c'était celui de tous les prédicateurs de son temps dont le débit avait le plus de grâce, de dignité et d'onction; avantages qui se seraient certainement évanouis par la simple lecture d'un discours préparé : c'eût été d'ailleurs faire perdre aux auditeurs la plus précieuse de toutes les illusions; et en effet, quoiqu'on soit assez généralement persuadé que le prédicateur que l'on entend a écrit d'avance son discours, on peut quelquefois en douter, si son débit a assez de chaleur, de naturel et de vérité pour permettre de croire qu'il ne fait qu'obéir à une inspiration spontanée, au moins dans quelques parties de son sermon. Or, rien ne serait plus propre à dissiper cette espèce d'incertitude ou d'illusion, à laquelle on renonce toujours avec peine, que de voir le prédicateur lire son discours, quelque parfait qu'il fût. Ce serait donner trop ouvertement à la parole descendue du ciel les couleurs, l'accent et le langage de l'éloquence profane.

Le P. Rapin (606) aurait été sans doute contraire à l'opinion de Fénelon s'il l'eût connue; et il a exprimé son sentiment avec précision et justesse. « Autant, » dit le P. Rapin, « que les choses méditées surpassent celles qu'on dit sans méditation, autant les choses écrites surpassent celles qui ne sont que méditées. »

On pourrait fortifier ces différents témoignages par la plus imposante de toutes les autorités en cette matière, celle de Bourdaloue. Il n'a pas précisément traité cette question comme un objet de discussion; mais il a fait assez connaître son opinion. On lui demandait auquel de ses sermons il donnait la préférence : « C'est celui que je sais le mieux, parce que c'est celui que je dis le mieux. » Cette réponse indique clairement que Bourdaloue attachait un grand prix à graver ses sermons profondément dans sa mémoire, et par conséquent à les composer et à les écrire, pour mieux en assurer l'effet et le succès.

Cependant M. Duguet paraît avoir entrevu que Fénelon n'a jamais prétendu donner son sentiment comme une règle générale pour toute sorte de sermons. Après avoir exposé sur cette question les raisons pour et contre, il observe qu'elle dépend beaucoup « des qualités de chaque prédicateur, de la mesure de son talent, des circonstances différentes dans lesquelles il se trouve, de l'espèce d'auditeurs devant lesquels il parle. »

L'abbé Trublet rapporte (607) à ce sujet un fait assez curieux qui nous ramène à Fénelon lui-même. Il demandait au P. Ségaud (608), célèbre prédicateur Jésuite, « ce qu'il pensait sur la question : S'il faut écrire et apprendre par cœur, ou s'il ne vaut pas mieux parler sur-le-champ et s'affranchir de l'esclavage de la mémoire. Le P. Ségaud, dit l'abbé Trublet, n'hésita point à lui répondre qu'il fallait écrire, *et même en faire un précepte général, sans exception de prédicateur, et qui ne souffrait que celles des autres circonstances du lieu, de l'occasion, des auditeurs;* et pour confirmer son sentiment par la meilleure de toutes les preuves en pareille matière, par l'expérience, il ajouta que, si jamais quelqu'un avait été capable de prêcher excellemment sur-le-champ, et par conséquent dispensé d'écrire et de composer à loisir, c'était M. de Fénelon, qu'il avait entendu plus d'une fois; qu'en admirant quelques endroits des discours que l'éloquent prélat faisait sans préparation, il en avait trouvé d'autres trop négligés, trop faibles, et par là nuisibles à l'effet des premiers; que même il résultait de ce mélange de beautés et de défauts, de force et de faiblesse, une inégalité d'autant plus choquante, qu'on attendait davantage du prédicateur, à cause de sa réputation, et qu'on exigeait plus à cause de sa dignité. »

Le témoignage du P. Ségaud, ajoute l'abbé Trublet, était d'autant moins suspect, que la mémoire de Fénelon lui était infiniment précieuse; que s'il écrivait ses sermons, il les travaillait assez peu, et qu'il faisait souvent des exhortations familières qu'il n'avait point écrites.

N° III. — Col. 370.

AU SUJET DES ŒUVRES SPIRITUELLES DE FÉNELON.

Le marquis de Fénelon, dépositaire de tous les manuscrits de l'archevêque de Cambrai, son oncle, avait, dès 1718, fait imprimer à Anvers une partie des *Œuvres spirituelles* en deux volumes in-12 de 500 pages chacun. Dans l'intervalle de 1718 à 1723, il était parvenu à recueillir un grand nombre de lettres de Fénelon, du même genre, qui avaient échappé à ses premières recherches. Voulant éviter les difficultés que le souvenir encore assez récent de l'affaire du quiétisme aurait pu apporter à l'exécution de son plan, s'il les eût fait imprimer en France, il s'était proposé d'en donner une édition à Avignon, avec la permission et l'approbation de l'archevêque de cette ville, qui y exerçait en même temps les fonctions de vice-légat.

(604) Charles de la Rue, Jésuite, né à Paris en 1643, mort à Paris en 1725, âgé de 82 ans.

(605) Jacques-Joseph Duguet, né à Montbrison le 9 décembre 1649, mort à Paris le 25 octobre 1733, âgé de 84 ans.

(606) René Rapin, Jésuite, né à Tours en 1621, mort à Paris le 27 octobre 1687, âgé de 66 ans.

(607) Dans ses *Réflexions sur l'éloquence*.

(608) Guillaume Ségaud, né à Paris en 1674, mort dans la même ville, le 19 décembre 1748, âgé de 74 ans.

Il s'était flatté qu'un prélat italien se montrerait beaucoup plus facile que le gouvernement français pour la publication des ouvrages de piété de l'archevêque de Cambrai, dont la personne, la réputation et la mémoire avaient toujours été chères à la cour de Rome par ses vertus, ses talents, sa soumission exemplaire, et son sincère attachement à l'honneur et à l'autorité du Saint-Siége.

Mais l'événement ne répondit point à ses espérances. L'archevêque d'Avignon refusa son approbation d'une manière assez sévère, et on trouve, dans sa lettre au marquis de Fénelon, en date du 2 janvier 1724, les motifs de son refus, qui ne paraissent point exprimés avec toute la justesse et l'exactitude que demandaient les égards dus à un nom aussi respecté dans l'Europe religieuse et savante, que celui de l'archevêque de Cambrai.

« J'ai, » lui écrivait-il, « fait examiner par des personnes éclairées les papiers qui ont été soumis à mon approbation; et ayant fait faire toutes les réflexions qui convenaient à l'importance et à la délicatesse de la matière, s'agissant principalement d'un auteur dont la doctrine avait été condamnée, quoique, par son édifiante rétractation, sa personne méritât des éloges, le rapport qui m'a été fait, sans aucune prévention, m'oblige, malgré moi, de refuser et l'impression et l'approbation que vous souhaitez. »

Ce prélat se nommait François-Maurice Gonteri, recommandable d'ailleurs par sa charité et les services qu'il a rendus à l'Eglise d'Avignon. Il avait exercé des emplois importants dans les différentes provinces de l'État ecclésiastique, et il était doyen des consulteurs du Saint-Office à Rome, lorsqu'en 1705 le Pape Clement XI le nomma archevêque et vice-légat d'Avignon; il avait probablement été témoin des longues et vives discussions que les ouvrages et les opinions de M. de Fénelon avaient excitées parmi les théologiens du Saint-Siége, et des embarras où le Pape et son ministère s'étaient trouvés, par l'ardeur que la cour de France avait mise à en poursuivre la condamnation.

On doit par conséquent être moins surpris de l'opposition que ce prélat montrait à laisser paraître, sous ses auspices et avec son approbation, des écrits où il était si facile de retrouver ou de supposer les expressions et les maximes d'une spiritualité trop raffinée. Il pouvait craindre, avec raison, qu'on ne lui fît un reproche à Rome d'avoir fait renaître, par un excès de complaisance ou de facilité, des controverses que la vertueuse soumission de leur auteur avait heureusement assoupies; mais cette considération n'autorisait pas l'archevêque d'Avignon à écrire que M. de Fénelon avait donné une *rétractation* qu'on ne lui avait jamais demandée.

Le marquis de Fénelon se crut donc obligé, dans sa réponse à ce prélat, de relever, avec tout le respect dû à son caractère, l'inexactitude des expressions dont il s'était servi; il lui représentait, dans sa lettre du 18 février 1724, « que rien n'aurait dû lui faire regarder l'archevêque de Cambrai comme l'auteur d'une doctrine condamnée; que lorsqu'il vit sa doctrine attaquée par les conséquences que l'on voulait tirer de certaines expressions du livre des *Maximes des saints*, il fut le premier à soumettre ses expressions et le livre même au jugement du Saint-Siége; mais que loin d'adopter aucun des principes erronés qu'on voulait lui imputer, il justifia pleinement sa doctrine en la développant à la face de l'Eglise entière, dans les écrits apologétiques qu'il publia; que le Pape en condamnant le livre des *Maximes des saints*, se refusa constamment à condamner les écrits apologétiques de l'archevêque de Cambrai, dans lesquels ce prélat avait exposé sa doctrine et ses sentiments personnels. » Il rappelait, à ce sujet, ce qui s'était passé à l'assemblée métropolitaine de Cambrai de 1699, convoquée pour l'acceptation du bref d'Innocent XII contre le livre des *Maximes des saints*. « Voilà, Monseigneur, ajoutait le marquis de Fénelon, ce qui me fait présumer que mon oncle pouvait mériter des éloges de votre part, à d'autre titre que celui d'une rétractation de sa doctrine, que le Saint-Siége a été bien éloigné d'exiger de lui. »

Le marquis de Fénelon se vit donc forcé de suspendre l'exécution du projet qu'il avait eu de publier les *OEuvres spirituelles* de l'archevêque de Cambrai. Ce ne fut que pendant son ambassade auprès des états généraux, qu'il crut le lieu et la circonstance favorables pour que le succès d'une entreprise qu'il jugeait aussi honorable à la mémoire de son oncle qu'utile à la religion elle-même, par les sentiments de piété que ces écrits devaient entretenir ou faire naître dans toutes les âmes vertueuses ou portées à la vertu.

On voit, par sa correspondance, que dès 1732, il se mit en relation avec des imprimeurs d'Amsterdam pour une édition des *OEuvres spirituelles*, qui fût d'un débit plus facile et moins coûteux que les magnifiques éditions *in-folio* et *in-4°* dont il était alors occupé.

Il paraît que ce projet d'une édition *in-12* traîna en longueur; les chagrins et les contradictions que le marquis de Fénelon eut à essuyer au sujet du fameux ouvrage de son oncle intitulé *Examen de Conscience pour un roi*, qu'il venait de faire imprimer pour la première fois dans l'édition dont on vient de parler et qu'il fut obligé d'en retirer à ses frais, par déférence pour le gouvernement, l'empêchèrent alors de s'occuper de l'édition *in-12* des *OEuvres spirituelles;* mais il en reprit le projet en 1736; et les imprimeurs de Hollande, pour mieux en assurer le débit, firent répandre en France le prospectus d'une souscription pour cette édition.

Aussitôt que le ministère en eut connaissance, il en conçut quelque inquiétude. Le caractère et les principes du cardinal de Fleury le portaient, avec raison, à prévenir tout ce qui pouvait faire renaître de nouveaux sujets de divisions dans l'Eglise de France, qui n'était déjà que trop agitée à l'occasion de la *bulle Unigenitus*. Il craignait qu'une édition des *OEuvres spirituelles* de l'archevêque de Cambrai, imprimée en Hollande sans avoir été soumise à l'examen et à la censure des théologiens de France, ne parût encore favoriser la doctrine des quiétistes.

Il fit donc écrire, le 9 août 1736, au marquis de Fénelon, par le garde des sceaux, Chauvelin, ministre des affaires étrangères, « que, quelque dignes de louanges que fussent les ouvrages de M. de Cambrai, le gouvernement ne pouvait souffrir la distribution de la nouvelle édition qui se préparait en Hollande; qu'on lui demandait donc de vouloir bien, au lieu d'y contribuer en aucune manière, faire ce qui dépendrait de lui pour en détourner cet imprimeur, et même pour arrêter l'impression de ce nouvel ouvrage. »

Le marquis de Fénelon voulut apparemment calmer les inquiétudes du cardinal de Fleury et du ministère, en lui représentant que l'édition des *OEuvres spirituelles*, qui se préparait en Hollande, ne devait renfermer que des ouvrages déjà connus du public.

Nous avons sous les yeux la réponse que le garde des sceaux fut chargé d'adresser à ces représentations; elle est du 26 août 1736. « Ce n'est qu'après avoir entendu la lecture entière, Monsieur, de votre lettre du 17 de ce mois, au sujet des Œuvres de feu M. l'archevêque de Cambrai, que je suis chargé de vous mander ce que nous pensons. Il paraît qu'il serait beaucoup plus décent et honorable pour la mémoire de feu M. votre oncle, que de pareils écrits de piété fussent imprimés en France, et fussent

par conséquent revêtus d'une autorité qui lui fut toujours précieuse. L'impression qui se fait en Hollande, passant pour être faite sous vos yeux, vous sentez, Monsieur, que s'il échappe dans des temps aussi critiques la moindre chose, vous vous en trouverez en quelque sorte responsable. Si ces écrits ont deja paru imprimés, et que ce soit en France qu'ils l'aient été, nulle difficulté d'en faire une nouvelle édition ; mais ce qui paraîtrait le plus simple et le plus convenable, serait que vous adressassiez ici la liste exacte des ouvrages qui doivent entrer dans le recueil que l'on a dessein de donner au public ; son éminence s'en ferait rendre compte, et elle jugerait elle-même de la manière dont il conviendrait que ces ouvrages parussent. Vous savez les raisons qui nous déterminèrent à vous inspirer de ne pas faire paraître avec le *Télémaque* l'*Examen de Conscience*. Nous ne doutons pas qu'il n'est pas question, dans le recueil que l'on se propose de donner, d'y insérer cet ouvrage. »

Le marquis de Fénelon se donna bien de garde d'opposer la plus légère objection aux vœux et aux intentions du ministère. Il se montra même pénétré de reconnaissance pour l'idée, si honorable à la mémoire de son oncle, de publier en France une nouvelle édition de ses ouvrages, revêtue de l'approbation et consacrée par l'autorité du gouvernement. Mais, voulant aller au-devant de toutes les difficultés qu'il redoutait des préventions de quelques théologiens ou de la circonspection ombrageuse du cardinal-ministre, il essaya de faire tomber le choix du gouvernement sur un censeur dont les sentiments et les principes fussent favorables à la mémoire et à la doctrine de l'archevêque de Cambrai : il proposa M. de Combes, supérieur des Missions étrangères; mais les mêmes raisons qui avaient porté le marquis de Fénelon à l'indiquer, déterminèrent probablement le ministre à l'exclure. M. de Chauvelin lui écrivit, le 25 septembre 1736 : « J'étais bien persuadé, Monsieur, que la proposition que je vous avais faite, de faire imprimer à Paris les différents ouvrages de M. votre oncle, ne pouvait que vous être agréable : il est effectivement plus décent, que voulant en faire une édition complète, elle se fasse en France et n'y paraisse que revêtue du sceau de l'autorité. Son éminence, Monsieur, estime infiniment M. de Combes, supérieur des Missions étrangères; mais elle ne le croit pas assez fort sur certains points de théologie pour lui confier l'examen de tout ce qui doit être inséré dans cette nouvelle édition. Son éminence en veut être juge elle-même, et s'en fera rendre compte par les personnes en qui elle a le plus de confiance ; ainsi vous pouvez lui adresser directement, ou à moi, tout ce que vous vous proposez de faire imprimer, afin que je puisse engager tout ce que nous avons de meilleurs, tant libraires qu'imprimeurs, à s'en charger ; et quand la compagnie sera formée, on pourra y intéresser le libraire de Hollande, si cela est absolument nécessaire pour l'engager à renoncer à son entreprise, dont je crois cependant qu'il commence à se dégoûter, par le peu d'empressement que le public témoigne à souscrire. »

Le marquis de Fénelon se conforma aux ordres du ministère ; mais, soit que les imprimeurs de Hollande, qui avaient déjà commencé leur travail, se montrassent trop difficiles sur les dédommagements qu'ils exigeaient pour en faire le sacrifice, soit qu'il ne fût pas fâché, par les considérations qu'on a déjà exposées, que l'édition parût en Hollande plutôt qu'en France, il fit valoir, d'une manière si spécieuse, les difficultés qu'il avait éprouvées de la part des imprimeurs d'Amsterdam, que M. de Chauvelin fut chargé de lui répondre, le 27 novembre 1736, « qu'ayant fait communiquer à deux des principaux libraires de Paris les propositions que faisait celui d'Amsterdam pour la réimpression des *OEuvres spirituelles* de l'archevêque de Cambrai, ils n'avaient pu se déterminer à les accepter, et qu'on ne pouvait pas s'empêcher de convenir qu'ils n'avaient pas tort; qu'il était aisé de comprendre que le libraire d'Amsterdam, animé par les souscriptions qu'il avait reçues et qu'il recevait journellement, se presserait d'exécuter son entreprise, et qu'on ne pourrait que très-difficilement l'en détourner ; qu'ainsi son éminence pensait, ainsi que lui, qu'il fallait abandonner le projet qu'ils avaient formé, de faire faire en France cette nouvelle édition avec approbation et privilége, ce qui eût été plus convenable. »

Ainsi débarrassé de toute inquiétude du côté du gouvernement, le marquis de Fénelon poursuivit avec ardeur la continuation des belles éditions *in-folio*, et *in-4°* qui s'imprimaient alors en Hollande : le sacrifice qu'il avait été obligé de faire aux ordres très-précis du ministère, en retirant de cette belle édition l'*Examen de Conscience*, lui avait déjà été très-pénible; et il se consolait en pensant que rien ne pourrait plus désormais arrêter la publication libre et entière des *OEuvres spirituelles* de son oncle, dont il avait adopté la doctrine dès sa plus tendre jeunesse, sur tout ce qui appartient à la charité et au pur amour.

Mais il fut encore trompé dans cette espérance : aussitôt que les éditions de Hollande, *in-folio* et *in-4°* eurent paru, le ministère, dans la vue de prévenir toutes les inductions que l'on pourrait tirer de quelques expressions de ces *OEuvres spirituelles*, pour rappeler le souvenir des anciennes controverses, conçut le projet de faire à Paris une édition *in-12* de ces mêmes *OEuvres spirituelles*, en prenant la précaution de la faire précéder d'un avertissement qui pût servir de correctif aux erreurs et aux inexactitudes que l'on avait reprochées à l'auteur dans son fameux livre des *Maximes des saints*.

Le marquis de Fénelon, ne pouvant empêcher l'exécution de ce projet, voulut au moins attacher le nom et la protection du cardinal de Fleury à cette nouvelle édition, en le priant de vouloir bien permettre qu'elle lui fût dédiée. Il témoignait en même temps son inquiétude sur les changements que l'on prétendrait peut-être apporter aux écrits de son oncle, sous prétexte de mettre en sûreté la saine doctrine. Le cardinal de Fleury s'empressa de le tranquilliser par une lettre extrêmement obligeante, en date du 2 février 1739. « Si j'ai différé, » lui écrivait son éminence, « de répondre à la lettre dont vous m'avez honoré, du 26 décembre, c'est uniquement parce que j'attendais des nouvelles de M. d'Argenson, au sujet de l'édition que le libraire de Paris projette de faire des œuvres posthumes de feu M. l'archevêque de Cambrai; il n'y a eu que deux mots dans tout l'ouvrage qui aient fait quelque peine, et on y a remédié par l'avertissement du libraire, en six lignes. Je suis ravi que cette affaire soit terminée, et j'ai une vraie impatience de recevoir l'exemplaire que vous avez eu la bonté de me destiner, et que M. d'Argenson doit me remettre dès qu'il sera relié, comme il me l'a dit aujourd'hui. Si vous avez des pièces nouvelles à ajouter à l'édition qu'on en fera à Paris, il serait bon de vous presser de les envoyer; mais il me semble qu'elle sera *in-12*, parce que les libraires croient qu'elle en sera plus utile au public, et que le débit en sera plus grand. Je me ferais certainement un grand honneur de voir paraître mon nom à la tête de ce bel ouvrage; mais je me suis fait une loi de refuser toutes les épîtres dédicatoires, parce que j'étais accablé tous les jours de pareilles demandes.

« *P. S.* J'ai chargé M. Amelot de vous apprendre que le roi vous avait fait chevalier de ses ordres, dont je vous félicite de tout mon cœur. »

M. d'Argenson, chargé de la partie de la librai-

ne, lui écrivit également le 10 août 1739 : « J'aurais dû vous accuser, il y a déjà longtemps, Monsieur, la réception de l'exemplaire *in-folio* des *OEuvres spirituelles* de M. votre oncle, que Rollin m'a remis de votre part. L'édition *in-12*, qui se fait à Paris, y sera entièrement conforme, et je ne souffrirai pas qu'on y joigne aucune des pièces que M. de Laville vous a dit que les libraires de Paris songeaient à y ajouter. On m'assure au surplus que l'exécution en sera assez belle pour que vous n'ayez point lieu de regretter qu'elle n'ait point été faite en Hollande. Mon empressement pour tout ce qui peut vous intéresser doit vous répondre de l'attention que je continuerai à y donner. »

M. de Fénelon se reposait avec confiance sur des dispositions aussi favorables, lorsqu'il reçut tout à coup, par M. de Combes, supérieur des Missions étrangères, et dont nous avons déjà parlé, une copie de l'*avis du libraire*, qu'on se proposait de mettre à la tête de l'édition *in-12* de Paris. En lui envoyant cette copie, M. de Combes lui écrivait, le 8 août 1739 . « Je vous prie, pour ne pas commettre la personne de qui je la tiens, de n'écrire qu'à moi les réflexions que vous y ferez; et j'en ferai part, si vous le croyez nécessaire, aux personnes qui sont à portée d'en faire usage ; l'avis me paraît fait par une main amie, et pour engager la cour à ne pas exiger les changements qu'on avait proposé de faire à l'ouvrage même, et qu'on ne fera pas moyennant cet avis. »

Il est certain qu'en lisant cet avis, le marquis de Fénelon dut trouver qu'il ressemblait bien peu à l'idée que le cardinal de Fleury avait cherché à lui en donner. Rien assurément ne ressemblait moins à un *avis de libraire en six lignes*, qu'une discussion dogmatique qui ne pouvait être que l'ouvrage d'un théologien parfaitement instruit de la matière; ce qui dut surtout l'affliger, c'est qu'en y conservant les égards dus à la mémoire de l'archevêque de Cambrai, on ne dissimulait point qu'il avait hasardé des maximes proscrites par un jugement du chef de l'Eglise. Le marquis de Fénelon était attaché à la mémoire de son oncle comme à celle d'un père qu'il avait chéri de toute la tendresse de son cœur, et il avait conservé pour sa doctrine et ses principes une adhésion de cœur et d'esprit qui était la règle de toutes ses opinions et de tous ses sentiments; il lui devait cette piété tendre, cette religion exacte, cette rectitude de morale qu'il savait allier, au suprême degré, à la profession des armes et au talent des négociations.

Il ne put donc voir qu'avec une peine sensible la manière dont on s'exprimait dans l'*avis* que le gouvernement venait de faire mettre à la tête de l'édition *in-12* des *OEuvres spirituelles*. « On ne doit pas dissimuler, » disait l'auteur de cet *avis*, « qu'on trouvera en quelques endroits, et surtout dans la première partie de ces *OEuvres spirituelles*, des traits un peu forts et des expressions qui approchent des sentiments condamnés dans le livre des *Maximes des saints*. On sera surpris de cet abandon total, de cet anéantissement du moi, de cette entière indifférence même pour le salut, que l'auteur semble exiger pour la perfection. On n'aimera point à voir traiter les actes de crainte et d'espérance comme des actes d'imperfection que le feu jaloux du purgatoire doit détruire. »

L'auteur de l'*avis* cherchait ensuite à excuser l'archevêque de Cambrai, « en invitant le lecteur à se souvenir que la première partie des *OEuvres spirituelles* avait été écrite avant le bref d'Innocent XII ; que l'auteur lui-même avait condamné avec l'Eglise ces termes et ces expressions ; et que quelque purs qu'eussent été ses sentiments, il était surtout convenu qu'il ne les avait pas exprimés avec assez d'exactitude, qu'il ne fallait donc pas s'arrêter aux termes qui étaient trop forts et dignes de censure. »

On citait ensuite un passage de l'archevêque de Cambrai lui-même, et que l'on supposait avoir été écrit après la condamnation de son livre, dans la vue de rectifier ce qu'il pouvait y avoir eu de répréhensible dans ses premiers ouvrages.

L'auteur de l'*avis* s'exprimait enfin avec beaucoup de ménagement sur le caractère et la personne de madame Guyon, qu'il représentait comme recommandable par l'*intégrité de ses mœurs et la sainteté de sa vie; mais dont les ouvrages, pris dans toute la rigueur théologique, avaient paru censurables à M. de Fénelon lui-même.*

On voit que M. de Combes était assez fondé à penser que ce prétendu *avis de l'imprimeur avait été rédigé par une main amie, dans la vue d'engager la cour à ne pas exiger les changements qu'on avait proposé de faire à la partie des OEuvres spirituelles.* Il est bien certain qu'il était difficile de s'exprimer avec plus de ménagements et d'égards : on ne faisait qu'énoncer ce que l'archevêque de Cambrai avait dit mille fois dans ses écrits apologétiques, pour prévenir les fausses interprétations qu'on prétendait donner à sa doctrine.

La précaution très-sage que prenait le gouvernement, de faire insérer cette espèce d'explication à la tête d'une édition revêtue du sceau de l'autorité publique, suffisait pour fermer la bouche à tous les détracteurs de Fénelon, qui étaient encore très-nombreux et très-accrédités, et qui n'auraient pas manqué de publier que l'on cherchait à faire revivre une doctrine solennellement proscrite par le concours des deux puissances.

Mais il s'en fallait de beaucoup que le marquis de Fénelon fût disposé à se montrer aussi satisfait de la circonspection avec laquelle on s'était exprimé au sujet de M. de Cambrai : la haute opinion qu'il avait conservée des vertus et des lumières de son oncle était telle, qu'il ne pouvait pas admettre un seul moment l'idée qu'il se fût trompé : il reconnaissait bien qu'il y avait eu un jugement du Saint-Siége contre le livre des *Maximes des saints*, il convenait bien que l'archevêque de Cambrai s'était soumis à ce jugement ; il citait même avec un juste orgueil cette soumission comme une nouvelle preuve de l'éminente vertu de l'archevêque de Cambrai, qui l'avait porté à acquiescer avec une humble docilité à la sentence de son supérieur; mais il était intimement persuadé que le bref d'Innocent XII avait laissé intact la doctrine du livre des *Maximes des saints*, et n'avait frappé que quelques expressions dont on pouvait abuser pour en tirer des conséquences absolument opposées à la doctrine de l'auteur, telle qu'il l'avait exposée dans ses écrits apologétiques ; il appuyait même son opinion sur le refus constant que le Pape avait opposé aux vives sollicitations qui lui avaient été faites pour obtenir la condamnation de ces mêmes écrits apologétiques.

Il avait également la plus religieuse vénération pour la mémoire de madame Guyon : il avait eu dès sa jeunesse des relations avec elle; et il ne lui croyait pas lui avoir moins d'obligation qu'à son oncle lui-même, pour les principes de la religion, et les sentiments de piété tendre et affectueuse qu'elle avait entretenus et développés au fond de son cœur. C'était lui qui avait le plus contribué à réhabiliter sa réputation, que l'indiscrétion de ses liaisons et de ses écrits, ainsi que la prévention ou la sévérité de ses juges, avaient singulièrement compromise dans l'opinion publique. Les manuscrits que nous avons sous les yeux nous font voir que les articles Fénelon et Guyon, du dictionnaire de Moréri, édition de 1734, avaient été rédigés par le marquis de Fénelon lui-même. Il s'était également attaché à venger la mémoire de madame Guyon, dans l'aver-

tissement qu'il avait fait placer à la tête de la belle édition de Hollande des *Œuvres spirituelles*.

On conçoit qu'avec de pareils sentiments il ne put voir, sans une véritable douleur, que dans une édition qui allait être répandue dans toutes les parties de la France, on eût supposé, comme un fait reconnu par l'archevêque de Cambrai lui-même, que les *sentiments* qu'il avait consignés dans le livre des *Maximes des saints* avaient été *condamnés*, et qu'il avait acquiescé à cette condamnation.

Le marquis de Fénelon ne dissimula point son mécontentement dans sa réponse à M. de Combes, en date du 17 août 1739. Il affecte de croire que ce prétendu *avis de l'imprimeur* n'a pu être ni dicté ni exigé par le gouvernement, puisque le cardinal de Fleury lui avait écrit qu'il n'y avait que *deux mots dans tout l'ouvrage qui lui eussent fait quelque peine, et qu'on y avait remédié par un avertissement du libraire, en six lignes*. Il suppose que la pièce dont M. Combes lui avait envoyé la copie, ne peut être l'ouvrage que *de quelque théologien jaloux de faire prévaloir ses propres sentiments et ses préjugés*.

Si une prévention excessive le rendait un peu injuste et ne lui permettait pas de sentir tout le mérite de la réserve et de la circonspection que l'on avait observées dans les réflexions dont il se plaignait avec tant d'amertume, on doit convenir en même temps qu'il était plus fondé à relever une contradiction dans laquelle le rédacteur de l'*avis* était tombé sans s'en apercevoir; il disait « que, pour connaître les véritables pensées de l'archevêque de Cambrai, il ne fallait pas s'arrêter aux termes, qui sont trop forts et dignes de censure; mais qu'on devait les prendre dans les lettres qu'il a écrites sur la fin de sa vie, et dans lesquelles il explique ses vrais sentiments. » Il citait, à l'appui de cette supposition, un passage assez long d'un ouvrage de M. de Cambrai, comme écrit dans les derniers temps de sa vie, et destiné à éclaircir et à expliquer ce qu'il pouvait renfermer d'équivoque et de répréhensible; mais le marquis de Fénelon observait avec raison que ce passage était d'autant plus mal choisi, qu'il avait précédé le jugement du Saint-Siége et qu'il avait servi à justifier la véritable doctrine du livre des *Maximes des saints*.

Mais toutes ses représentations furent inutiles. Le gouvernement était très-décidé à ne laisser imprimer les *Œuvres spirituelles* de Fénelon, qu'avec cette espèce de correctif qu'il jugeait nécessaire pour prévenir de nouvelles controverses; on doit même observer que ce correctif était tempéré par tous les adoucissements et les égards que le cardinal de Fleury avait recommandés, et qui étaient si parfaitement assortis à l'aménité de son caractère et à la modération de ses principes.

M. de Combes écrivit donc au marquis de Fénelon, le 20 novembre 1739 : « J'ai fait faire les observations que vous m'avez envoyées; mais on m'a dit que M. le cardinal-ministre ne voudrait pas revenir là-dessus; vous ferez à cet égard ce que votre prudence vous dictera. »

Cette réponse, et l'inutilité des observations qu'il avait fait présenter, par M. de Combes, aux personnes qui dirigeaient l'édition de Paris, achevèrent de convaincre le marquis de Fénelon qu'il devait céder à l'influence d'une autorité supérieure, et que la sagesse lui prescrivait de se renfermer dans un profond silence; ce fut le parti qu'il prit, ainsi qu'on le voit par sa lettre du 14 décembre 1739, à M. de Combes, dans laquelle il laisse percer en même temps la peine extrême que lui causait cette sorte de censure de la doctrine de son oncle. « Un avis de l'espèce de celui-là me dispense de prendre intérêt à cette édition de Paris : les faiseurs de l'avis doivent avoir vu les choses avec des yeux bien différents, pour avoir aperçu dans ces *Œuvres spirituelles* la variété des sentiments qu'ils y trouvent, suivant que l'auteur les avait écrits avant ou depuis l'affaire de son livre des *Maximes des saints*. Enfin, le mélange d'un avis de cette espèce paraîtra, je crois, à tout esprit attentif, si mal assorti avec le reste de l'ouvrage, que c'est le cas de pouvoir se reposer sur le discernement que le public équitable ne peut manquer d'en faire. Je me regarde donc par là suffisamment dispensé d'interrompre personne de mes représentations sur ce sujet, et j'ai de quoi pouvoir me fixer, comme je le fais, au parti du silence. »

N° IV. — Col. 388.

LETTRE DE FÉNELON AU DUC DE CHEVREUSE SUR L'ÉVÊQUE DE TOURNAI, 16 MARS 1711.

(Manuscrits.)

M. l'évêque de Tournai (Beauvau) est doux, sage, modéré et insinuant; il se possède et veut faire bien ce qui dépend de lui : mais il craint les embarras de ce diocèse orageux, et aimerait mieux un poste paisible. Je tâche de le consoler, de l'aider, de lui témoigner l'amitié la plus sincère. Toutes les fois qu'il me demandera ma pensée, je la lui dirai à cœur ouvert; puisqu'il a tant fait que de venir, il me semble qu'il ne doit pas se rebuter d'abord, ni abandonner son église au schisme qui s'y forme. Il doit aller à Courtrai, ville de son diocèse, qui n'est pas une conquête des Hollandais, ou se tenir en ce pays, pour soutenir, animer et consoler son clergé. Cela lui fera un honneur infini, pourvu qu'il soutienne ce personnage avec un zèle épiscopal. Je ne ménagerai rien pour son service; je lui ai offert argent et toutes choses; que ne puis-je faire mieux! Il est venu trop tard; le parti que les Hollandais prennent de lui refuser un passe-port est horrible. Ce n'est point leur penchant naturel; mais Ernest et sa secte ont gagné Heinsius et Pesters... Entre nous, je le crois (l'évêque de Tournai) ambitieux. Il a de la douceur, de l'insinuation, du savoir-faire, beaucoup de politique et d'envie de parvenir. Je le crois honnête homme selon le monde; je crois même qu'il a une sincère religion : mais il considère que les temps peuvent changer; que M. le cardinal de Noailles est dans une grande place avec un grand parti; il attend beaucoup de la protection de madame la princesse de Conti (609). Son goût n'est pas pour les Jésuites, quoiqu'il ait des égards infinis pour leur plaire. Je vous envoie un Mémoire sur les secours qu'il me semble convenable de lui donner pour l'aider à subsister... Il faudrait qu'on lui écrivît des choses consolantes, car il regrette infiniment une place haute et tranquille, qu'il va perdre, dit-il (c'est Toulouse); et il ne voit ici que traverses, embarras, contradictions et piéges. Il n'est point propre aux combats de doctrine; il les craint et n'en veut point tâter. Ce qui lui plairait, serait la vie douce et tranquille du Languedoc, avec un peu de négociation où il faille de la dextérité et de la souplesse, sans affaires violentes, ni discussion de doctrine. Il dit qu'il doit beaucoup, et je n'en suis pas surpris. Je lui ai offert une somme si forte qu'il lui plairait, et à rendre quand il serait en état de le faire. Il n'a rien voulu; il n'a pas même voulu demeurer ici; il a mieux aimé aller demeurer à Valenciennes avec M. le chevalier de Luxembourg, quoique je n'aie rien oublié pour le mettre en liberté chez moi. Il y au-

(609) Marie-Anne, dite *Mlle de Blois*, fille naturelle et légitimée de Louis XIV et de Mlle de la Vallière. Elle était veuve, sans enfants, de Louis Armand, prince de Conti, mort de la petite vérole à Fontainebleau, le 12 novembre 1685. On la croyait favorable à M. le cardinal de Noailles et à son parti; elle n'est morte qu'en 1739.

rait été avec plus de bienséance; mais je n'ai osé le presser plus longtemps, à cause de ma situation de disgrâce, qui peut l'empêcher de vouloir demeurer avec moi. J'ai craint de le gêner de toute façon, et de lui donner lieu de croire que je voulais me mêler de son affaire. J'y fais et j'y ferai, sans mesure, tout ce qu'il voudra; mais je ne ferai aucun pas de moi-même. Il est avisé, précautionné, patient et capable d'affaires. S'il ne reçoit aucun secours, il sera contraint de s'en retourner bientôt; le roi a bien des moyens de le secourir sans embarras. Si la triste situation où il est en ce pays, et l'espérance d'un état plus doux en France lui donnent, comme cela est fort naturel, quelque impatience d'y retourner, vous jugez bien que l'impuissance de subsister lui servira de raison plausible et décisive pour s'en aller; alors l'église de Tournai sera dans l'état le plus déplorable. A vous parler sans aucun ménagement, ce prélat me paraît beaucoup meilleur que beaucoup d'autres qu'on met dans les premiers rangs. Il est d'un nom distingué; son extérieur est poli, doux et agréable; il a du sens, de la dextérité et du talent pour manier les esprits; il se possède avec une égalité peu commune. Il ne lui échappe rien de dur, ni d'excessif; il est très-politique et très-réservé, avec des manières très-mesurées et très-insinuantes. Je crois qu'il a de l'honneur et de la religion avec beaucoup d'ambition et de goût du monde; j'aimerais beaucoup mieux un homme plus touché, moins vif sur la fortune, et plus ecclésiastique, plus nourri de bons principes, et plus capable d'approfondir; mais où trouve-t-on de tels hommes? Les apôtres et les hommes apostoliques sont bien rares; il faut malgré nous, revenir à juger des hommes par comparaison. Or, un sage et honnête mondain qui paraît doux, modéré, égal et de bonne volonté pour satisfaire aux règles, est une merveille, dès qu'on le compare à la multitude de ces hommes qui vont tête baissée, et sans sauver nulle apparence, à la fortune et au plaisir.

N° V. — Col. 389.

LETTRE DE FÉNELON A L'ÉVÊQUE DE TOURNAI, AU SUJET DU CARDINAL DE BOUILLON, 30 MARS 1711.

(Manuscrits.)

Il me semble, Monseigneur, que la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 28 de ce mois (mars 1711), se réduit à deux points. Le premier est de savoir s'il convient d'accepter la médiation de M. le cardinal de Bouillon qu'on propose. Vous voyez sans doute beaucoup mieux que moi que vous ne pouvez rien décider sur une matière si délicate, et que c'est du roi seul qu'il faut attendre une décision. Vous avez écrit; vous attendez une réponse; elle sera votre règle. Je crois seulement que vous pourriez représenter que Sa Majesté pourrait ignorer cette négociation, et la tolérer en secret, sans y prendre aucune part. Eh! qu'importe de l'homme qui servira à cette affaire, pourvu qu'on empêche un schisme affreux dans votre Eglise? Cette négociation est trop au-dessous du roi pour monter jusqu'à lui. Sa Majesté peut l'ignorer jusqu'au bout, comme une chose dont elle ne se mêle en aucune façon. Le roi vous a seulement permis de revenir dans votre diocèse: votre négociation, pour y rentrer, ne regarde que vous seul: voilà ce que je croirais, et j'ose dire que je ne suis pas suspect là-dessus; car personne n'est plus loin que moi d'approuver ou d'excuser le procédé de M. le cardinal de Bouillon; personne n'est plus éloigné que je le suis d'avoir aucun commerce avec lui: mais il me semble que les maux extrêmes dont votre Eglise est menacée, pourraient engager le roi à avoir la bonté d'agréer ce qui n'irait pas jusqu'à lui. Encore une fois, ma pensée n'est rien, et il ne s'agit que de la décision de Sa Majesté, qui sera votre règle inviolable.

Supposé que le roi vous laissât en liberté d'entamer cette négociation, je voudrais que M. le cardinal de Bouillon ne fût que simple médiateur secret, en sorte qu'il n'eût aucune autorité pour décider, et que vous vous réservassiez expressément, comme une condition fondamentale, que le cardinal ne s'ouvrirait point, et que vous attendriez une décision de Rome sur les propositions d'accommodement. Par ce moyen vous attendriez les réponses de Versailles avec celles de Rome; vous pourriez mettre aussi pour condition que la médiation du cardinal demeurerait secrète, pour ne blesser en rien le profond respect qui est dû au roi par rapport à ce cardinal contre lequel il est indigné. Le second point me paraît très-difficile, si vous demandez votre retour dès à présent avec une suspension de l'affaire des canonicats jusqu'à la paix. On dira que vous voulez dès aujourd'hui tout l'effectif de vos prétentions, et que vous renvoyez aux longs jours les prétentions des états pour les éluder. Je crains qu'on ne rejette cet expédient: il faut néanmoins, si je ne me trompe, le tenter avec les plus douces insinuations et les plus vives instances. Le pis aller est d'être refusé; vous ne serez pas en pire condition après ce refus; peut-être que les états-généraux, lassés et honteux d'une affaire si odieuse et si inutile, se contenteront enfin d'une négociation où l'on sauvera un peu les apparences, en laissant en suspens les canonicats jusqu'à la paix.

N° VI. — Col. 389

LETTRE DE FÉNELON A L'ÉVÊQUE DE NAMUR, 5 MAI 1711.

(Manuscrits.)

Monseigneur, la confiance très-sincère et très-forte que j'ai en l'honneur de votre amitié, me fait prendre la liberté de vous proposer une pensée qui m'est venue dans l'esprit. Les états-généraux ont déjà refusé plusieurs fois à M. l'évêque de Tournai la liberté de rentrer dans son diocèse. Quand même il parviendrait à y rentrer dans la suite du temps, il serait toujours suspect à ceux qui ont maintenant la domination; il aurait, suivant les apparences, des traverses et des contradictions à souffrir, et son ministère courrait grand risque de demeurer sans fruit. J'ai pensé qu'on pourrait ménager les choses en sorte que vous puissiez avoir l'évêché de Tournai; j'en serais ravi, car nous demeurerions comprovinciaux, et nous serions, de plus, fort voisins; vous pourriez servir très-utilement l'Eglise dans cette place, où vous auriez de l'appui et de la considération du côté des alliés. Cet évêché a environ quarante mille florins de revenu; il a deux grandes villes que vous connaissez, savoir, Tournai et Lille. C'est le meilleur pays et le plus beau diocèse que je connaisse: il y a dans le chapitre, qui est magnifique, plus de quarante canonicats d'un gros revenu à la libre collation de l'évêque; cette place ne vous exclurait d'aucune autre pour l'avenir; vous seriez à portée d'avoir Malines, s'il venait à vaquer, et même d'espérer Liége, si le bénéfice que vous y avez, donnait à vos amis des facilités en votre faveur; en un mot, Tournai ne vous reculerait en rien pour l'avenir, et il vous donnerait pour le présent de très-grands avantages. Examinez, je vous supplie, Monseigneur, si ce projet vous convient; en cas qu'il vous fasse plaisir, je vous rendrai compte des expédients par lesquels je m'imagine qu'on pourrait lever les difficultés et contenter toutes les puissances. Je prévois seulement qu'il faudrait en ce cas que vous vous aidassiez un peu pour obtenir par quelqu'un des alliés l'agrément des états-généraux. Quelque parti que vous preniez sur ma proposition,

je vous demande, au nom de Dieu, un secret inviolable pour tout le monde, sans exception, vous en voyez parfaitement toute la nécessité et toute l'importance. J'espère que vous me ferez l'honneur de me répondre très-promptement en termes décisifs; vous pouvez juger par cette proposition du zèle et de l'attachement, etc.

N° VII. — Col. 394.

LETTRE DE FÉNELON A L'ÉVÊQUE D'ARRAS, NOVEMBRE 1703.

(Manuscrits.)

Personne, sans exception, n'est plus éloigné que moi, Monseigneur, de vous soupçonner d'une curiosité indiscrète; il ne tiendra jamais à moi que je ne vous montre une entière ouverture de cœur pour l'affaire sur laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Il n'y a encore rien d'éclairci, et vous pouvez compter que je vous communiquerai tous les faits qui mériteront d'être approfondis. Il est vrai que j'ai préféré les voies lentes et secrètes à celles qui eussent été moins sûres pour l'éclaircissement de la vérité, et qui auraient fait d'abord un grand éclat. Plus la nature de la chose est importante, plus j'ai cru devoir selon Dieu garder ces précautions. *Mais je ne prendrai, s'il plaît à Dieu, aucun parti ni de mollesse, ni de politique pour flatter personne. A l'égard du roi, dont vous me parlez, personne ne surpassera jamais mon zèle, mon respect, ma soumission, ma reconnaissance: mais permettez-moi, Monseigneur, de vous dire que c'est Dieu, et non pas le roi, qu'il faut mettre devant les yeux des évêques, lorsqu'il s'agit des choses purement spirituelles.* Je serais bien malheureux et bien indigne de mon ministère, si ma conscience ne suffisait pas pour me déterminer dans une matière si grave, *et si on avait besoin de me presser par des réflexions de politique mondaine.* Pour ce qui est des curieux, que vous trouverez peut-être à Paris et à Versailles, je ne crois pas être obligé à satisfaire leur curiosité; c'est assez que je veuille vous communiquer en esprit de sincère correspondance, tous les faits qui seront prouvés ou qui pourront être éclaircis par la liaison que les uns peuvent avoir avec les autres.

Pour M. l'évêque de Saint-Omer, j'avoue que je suis fort surpris de ses plaintes. J'ai reçu une appellation dans les formes; je n'ai donné aucune clause d'inhibition pour surprendre ce qu'il a fait. Si j'eusse manqué à faire ce que j'ai fait, j'aurais violé les règles de l'Eglise. J'ai même manqué à la règle en ne mettant pas d'abord une amende contre son greffier, en cas qu'il ne nous rapportât point le procès; je ne l'ai voulu mettre qu'à l'extrémité la seconde fois, après que l'autorité du supérieur a été ouvertement méprisée, et que la désobéissance a été manifeste. Mon ménagement gardé contre les règles, n'a été compté pour rien; on crie comme si l'on souffrait une énorme injustice, pendant qu'on désobéit actuellement à la justice ecclésiastique. Il n'y a plus de métropolitains, et chaque évêque demeure indépendant même dans les causes d'appellations, si un métropolitain est réduit à n'oser recevoir les appelants, ni se faire rapporter le procès pour juger si le premier juge a excédé ou non. Ces métropoles qui ont perdu presque toute leur autorité, n'en auront plus aucune, si on achève d'abattre ce dernier reste: nous sommes des juges forcés; nous ne pouvons, sans prévarication, ni dénier, ni retarder la justice aux appelants. Si les appelants paraissent en souffrance, nous leur devons sans aucun délai les soulagements de droit, sauf à les renvoyer au premier juge en toute rigueur, si les informations montrent que ce juge a bien procédé, et que la grièveté du cas mérite la procédure qu'il a faite. Si je manquais à ce devoir essentiel de métropolitain, vous devriez, Monseigneur, vous qui êtes le plus ancien évêque de notre province, me représenter le tort irréparable que je ferais à la discipline. Je ne sais ce qu'on veut dire, quand on dit que j'ai vu des lettres; je n'ai vu aucune pièce, je ne connais rien qui ait dû arrêter le juge d'appellation, qui est un juge de rigueur, obligé à ne rien faire que sur les preuves judiciaires. De quoi pourrait se plaindre M. l'évêque de Saint-Omer? Nous voulons voir s'il a dû procéder comme il a fait, et si les griefs de l'appelant sont de droit ou non. Puis-je me dispenser d'agir de la sorte? Si ce prélat n'a point excédé, et si la grièveté du cas mérite la procédure qu'il a faite, nous lui renverrons d'abord l'accusé, sans juger du fond. Nous serons aussi rigoureux que lui pour les précautions sur la simple apparence du crime: mais nous devons à un prêtre, accusé des vices les plus énormes (dit-on), de ne pas le laisser dans un état si violent *en attendant que M. l'évêque de Saint-Omer juge à propos de revenir de Provence.* Il n'est pas juste qu'un prêtre accusé ne trouve, en attendant, aucun recours auprès du juge supérieur, et que toutes les voies de droit lui soient refusées par le métropolitain que l'Eglise a établi exprès pour être son juge. Encore une fois, Monseigneur, il ne s'agit nullement du fond; il n'est question que de savoir si M. l'évêque de Saint-Omer a procédé d'abord contre la règle ou non. Le greffier n'a qu'à nous rapporter le procès, s'il ne veut pas y être contraint par les voies de droit. Dès que nous verrons que le cas mérite ce qui a été fait, comme je suis ravi de le supposer en faveur de mon confrère, nous n'aurons pas moins de zèle que lui contre l'accusé, et nous ne perdrons pas un seul moment pour le remettre entre ses mains. Si, au contraire, il se trouvait (ce que je ne veux seulement pas penser) qu'il eût excédé les règles de la procédure, n'aurais-je pas à me reprocher devant Dieu tous les détails par lesquels j'aurais frustré l'accusé du soulagement que les lois de l'Eglise me chargent de lui donner d'abord? *Il n'est pas seulement question d'attaquer le vice avec zèle, il faut songer aux règles qu'on doit donner, et faute desquelles le bien n'est plus bien, parce que la discipline est troublée.* Il faut se mettre à la place d'un métropolitain qui doit la protection des lois à quiconque vient recourir à lui selon les formes. Quelque coupable que puisse être l'accusé, nous devons l'écouter et le mettre à portée de faire valoir ses griefs, jusqu'à ce qu'il nous paraisse par le procès qu'on n'a point excédé contre lui. De quoi se méfie M. l'évêque de Saint-Omer? est-ce de la procédure, ou du juge supérieur qui est obligé de l'examiner? Si c'est de sa procédure, pourquoi veut-il que nous ne la redressions pas, s'il sent qu'elle a besoin d'être redressée? Veut-il que le métropolitain connive pour tenir l'accusé en souffrance? Veut-il que le supérieur laisse désobéir l'inférieur, pour autoriser les manquements qu'il a commis contre une partie? Si, au contraire, c'est du métropolitain que ce prélat se méfie, est-ce une raison qui doive interdire à ce métropolitain sa fonction la plus essentielle? L'inférieur n'a-t-il qu'à se défier sans raison du supérieur, pour lui lier les mains contre toutes les lois de l'Eglise? Fais-je tort à M. l'évêque de Saint-Omer ou à la cause dont il s'agit lorsque je me borne à vouloir examiner, par la lecture du procès, s'il y a grief ou non, à condition de lui renvoyer d'abord l'appelant, si le grief prétendu ne s'y trouve pas? Ce n'est point retarder la procédure, c'est au contraire lui qui retarde la nôtre, en ne permettant pas à son greffier de nous obéir pour accélérer; c'est lui qui tient tout en suspens pendant une très-longue absence: mais enfin, si ce prélat veut supposer que c'est gâter cette affaire que de laisser voir à son métropolitain s'il a bien ou mal procédé, qu'y a-t-il de plus injurieux et de plus injuste que cette persuasion? Est-ce par une persuasion si injurieuse qu'il

veut m'engager à m'interdire moi-même de ma fonction? N'est-il pas étonnant qu'on raisonne ainsi, et qu'on espère nous faire raisonner de même? J'espère, Monseigneur, que vous jugerez de tout ceci avec votre prudence et votre droiture ordinaire, et qu'en répondant à M. l'évêque de Saint-Omer, vous lui représenterez que s'il n'a point excédé, l'accusé sera, par mes soins, rétabli dans ses prisons avant qu'il soit revenu de Provence, pourvu que le greffier ne continue pas à nous désobéir d'une manière très-mal édifiante.

Je serai fort aise toutes les fois que les évêques de notre province voudront s'unir avec leur métropolitain, et agir de concert dans les choses communes de discipline; ils ne me trouveront jamais, s'il plaît à Dieu, ni relâché, ni politique; je crois même qu'aucun métropolitain ne pousse plus loin que moi le respect, les égards et les ménagements pour ses comprovinciaux. *Mais je n'achèterai jamais cette correspondance par des condescendances qui violent les lois de l'Eglise, et qui dégradent le tribunal métropolitain.*

N° VIII. — Col. 406.

LETTRE DE FÉNELON A M. DE COLBERT, ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

J'apprends, Monseigneur, que M. Mansard vous a donné de grands dessins de bâtiments pour Rouen et pour Gaillon. Souffrez que je vous dise étourdiment ce que je crains là-dessus. La sagesse voudrait que je fusse plus sobre à parler; mais vous m'avez défendu d'être sage, et je ne puis retenir ce que j'ai sur le cœur. Vous n'avez vu que trop d'exemples domestiques des engagements insensibles dans ces sortes d'entreprises. La tentation se glisse d'abord doucement; elle fait la modeste de peur d'effrayer, mais ensuite elle devient tyrannique: on se fixe d'abord à une somme médiocre; on trouverait même mauvais que quelqu'un crût qu'on veut aller plus loin; mais un dessin en attire un autre; on s'aperçoit qu'un endroit de l'ouvrage est déshonoré par un autre, si on n'y ajoute un autre embellissement. Chaque chose qu'on fait paraît médiocre et nécessaire, le tout devient superflu et excessif. Cependant, les architectes ne cherchent qu'à engager; les flatteurs applaudissent et n'osent contredire; on se passionne aux bâtiments comme au jeu; *une maison devient comme une maîtresse.* En vérité, les pasteurs chargés du salut de tant d'âmes, ne doivent pas avoir le temps d'embellir des maisons. Qui corrigera la fureur de bâtir, si prodigieuse en notre siècle, si les bons évêques mêmes autorisent ce scandale? Ces deux maisons, qui ont paru belles à tant de cardinaux et de princes, même du sang, ne vous peuvent-elles pas suffire? N'avez-vous pas d'emploi de votre argent plus pressé à faire? Souvenez-vous, Monseigneur, que vos revenus ecclésiastiques sont le patrimoine des pauvres; que ces pauvres sont vos enfants, et qu'ils meurent de tous côtés de faim. Je vous dirai, comme dom Barthélemy des Martyrs disait à Pie IV, qui lui montrait ses bâtiments: *Dic ut lapides isti panes fiant: « Dites à ces pierres de se changer en pain. »*

Espérez-vous que Dieu bénisse vos travaux, si vous commencez par un faste de bâtiments qui surpasse celui des princes et des ministres d'Etat qui ont logé où vous êtes? *Espérez-vous trouver le bonheur et la paix du cœur dans ces pierres entassées?* Que deviendra la pauvreté de Jésus-Christ, si ceux qui doivent le représenter cherchent la magnificence?

Voilà ce qui avilit le ministère, loin de le soutenir; voilà ce qui ôte l'autorité aux pasteurs. L'Evangile est dans leur bouche, et la gloire mondaine est dans leurs ouvrages. Jésus-Christ n'avait pas où reposer sa tête; nous sommes ses disciples et ses ministres, et les plus grands palais ne sont pas assez beaux pour nous!

J'oubliais de vous dire qu'il ne faut point se flatter de son patrimoine. Pour le patrimoine comme pour le reste, le superflu appartient aux pauvres; c'est de quoi jamais casuiste, sans exception, n'a osé douter. Il ne reste qu'à examiner de bonne foi ce qu'on doit appeler superflu. Est-ce un nom qui ne signifie jamais rien de réel dans la pratique? Sera-ce une comédie que de parler du superflu? Qu'est-ce qui sera superflu? sinon les embellissements, dont aucun de vos prédécesseurs, même vains et profanes, n'a cru avoir besoin? Jugez-vous vous-même, Monseigneur, comme vous croyez que Dieu vous jugera. Ne vous exposez point à ce sujet de trouble et de remords pour le dernier moment, qui viendra peut-être plus tôt que nous ne croyons. Dieu vous aime, vous voulez l'aimer et vous donner sans réserve à son Eglise; elle a besoin de grands exemples pour relever le ministère foulé aux pieds. Soyez sa consolation et sa gloire, montrez un cœur d'évêque qui ne tient plus au monde, et qui fait régner Jésus-Christ. Pardon, Monseigneur, de mes libertés; je les condamne, si elles vous déplaisent. Vous connaissez le zèle et le respect avec lequel je vous suis dévoué.

N° IX. — Col. 434.

M. de Ramsay a publié un grand nombre d'ouvrages politiques, parmi lesquels il en est un bien remarquable, intitulé: *Essai sur le gouvernement civil.* Cet ouvrage n'est que le développement des conversations qu'eut Fénelon avec le prétendant, fils de Jacques II, pendant le séjour que ce prince fit à Cambrai dans le cours de la guerre de la Succession. On y reconnaît en effet toutes les maximes de Fénelon sur la politique et sur la morale appliquée à la politique. Quoiqu'on considère dans cet écrit d'une manière particulière le gouvernement anglais, parce qu'il s'adressait à un prince qui avait des prétentions à la couronne d'Angleterre, cependant on y discute et on y développe toutes les questions politiques qui ont rapport aux différentes formes de gouvernement. Il est difficile de réunir, sur un pareil sujet, des idées plus justes et plus saines; de les présenter sous une forme plus claire et plus à la portée de tous les esprits raisonnables, et de les discuter avec une impartialité plus exempte de prévention ou d'enthousiasme. Les événements dont nous avons été témoins rendent cet ouvrage encore plus précieux; il semble qu'il ait été écrit au commencement du dix-huitième siècle, comme un livre prophétique des grandes catastrophes qui en ont marqué la fin, et comme une instruction offerte à notre génération pour détourner les malheurs dont elle était menacée; mais cette leçon a été perdue comme tant d'autres. En vain on a voulu avertir (610) cette multitude aveugle qui courait à sa perte, en lui rappelant les grandes vérités que Bossuet et Fénelon avaient laissées pour héritage à leur patrie et à leurs neveux. Les leçons les plus sages, les remèdes les plus salutaires se sont tournés en amertume et en poison pour des hommes présomptueux qui se croyaient bien supérieurs à Bossuet et à Fénelon. Ces insensés étaient même assez ignorants du passé et de l'avenir, pour ne pas se douter

(610) Un homme aussi recommandable par ses vertus que par ses lumières, fit imprimer en 1791, dans un seul volume, les *Principes de Bossuet et de Fénelon sur la souveraineté*, extraits de leurs écrits. Il est très-vraisemblable que la plupart de ceux qui donnaient alors des lois à la France, ignoraient et ignorent peut-être encore que Bossuet et Fénelon ont traité toutes ces questions politiques avec la supériorité de génie et de talent qui les caractérise chacun dans leur genre.

que les folles conceptions, qu'ils croyaient avoir imaginées, n'étaient qu'une servile imitation des maximes incendiaires dont les novateurs du seizième siècle s'étaient servis pour bouleverser l'Europe. Après avoir parcouru le cercle de toutes les calamités, de toutes les injustices et de toutes les extravagances qui peuvent tourmenter et humilier un grand peuple, il a fallu en revenir au point d'où l'on était parti; et pour que rien ne manquât à cette mémorable leçon, on a vu les mêmes hommes *adorer ce qu'ils avaient brûlé, et brûler ce qu'ils avaient adoré.*

Mais, dans quelques-uns de ses écrits politiques, M. de Ramsay paraît s'être abandonné à sa seule imagination, quoique, pour leur donner plus de confiance et d'autorité, il donne souvent ses idées particulières comme celles de Fénelon. Cette observation était nécessaire pour prévenir l'abus qu'on pourrait en faire, en attribuant à Fénelon ce qui n'appartient qu'à M. de Ramsay.

LIVRE CINQUIEME

N° Ier. — Col. 439.

Nous éviterons de nous étendre sur des questions et sur des événements connus de tous les lecteurs familiarisés avec l'histoire ecclésiastique du dix-septième siècle, ou qu'il sera inutile de faire connaître au plus grand nombre de nos contemporains, qui n'y trouveraient ni un motif d'intérêt ni un objet d'instruction; nous nous renfermerons dans un exposé très-précis des faits principaux qui ont précédé l'époque à laquelle Fénelon fut obligé, par le devoir de son ministère, d'élever la voix pour l'instruction de son peuple et l'édification de l'Eglise.

Il eût été sans doute à souhaiter que toutes les écoles de théologie se fussent renfermées dans les bornes que le concile de Trente avait posées entre les erreurs de Luther et de Calvin qu'il venait de proscrire, et celles de Pélage que l'Eglise avait condamnées dans le cinquième et le sixième siècle.

En suivant une méthode aussi convenable aux bornes de notre intelligence, le concile avait pensé qu'il était inutile et téméraire de prononcer sur des questions dont Dieu n'avait pas jugé la connaissance nécessaire au salut des hommes, puisqu'il ne les avait pas révélées d'une manière plus expresse et plus formelle.

Il est difficile de rien dire de plus exact et de plus judicieux que ce qu'écrivait un des évêques les plus distingués de l'Eglise de France (611), à l'occasion même des controverses dont nous avons à rendre compte.

« Je crois que la grâce de Jésus-Christ (612) nous est nécessaire pour toutes les actions de piété et des vertus chrétiennes; je crois qu'il la faut demander à Dieu.

« Je crois que tous les commandements de Dieu nous sont possibles avec la grâce, et que sans elle nous ne pouvons rien de bien, ni persévérer dans le bien sans un secours spécial.

« Je crois que cette grâce prévient et aide notre volonté; que nous devons notre salut à Dieu; que nos chutes nous doivent être imputées.

« Je crois que la grâce fortifie notre libre arbitre et ne le détruit pas.

« Je crois que notre libre arbitre, en coopérant à la grâce, ne doit pas se glorifier, mais se tenir dans l'humiliation, reconnaissant son impuissance s'il était abandonné à lui-même.

« Hors ces vérités, j'avoue mon ignorance sur cette matière; et quand on demandera comment la grâce est alliée avec notre liberté? comment Dieu agit en nous et avec nous? pourquoi il tire les uns de la masse de perdition et y laisse les autres? pourquoi les uns persévèrent, et les autres non? j'avouerai franchement que je ne le sais pas; je crois même que personne ne le sait, et que ces mystères sont inconnus de tous les hommes; mais notre orgueil est si grand, que nous ne saurions avouer que nous ignorons les choses mêmes dont Dieu s'est voulu réserver à lui seul la connaissance. Humilions-nous en reconnaissant l'impénétrabilité de ses secrets et de ses jugements. »

Quelques théologiens ne surent pas malheureusement se prescrire à eux-mêmes ces règles de modestie et de circonspection, que le véritable esprit de la religion et le simple bon sens auraient dû leur dicter.

Michel Baïus, professeur en l'université de Louvain, hasarda, sur les matières de la grâce, des assertions qui ouvrirent un vaste champ de contestations. Soixante-dix-neuf propositions, extraites de ses thèses, furent déférées à Rome : elles furent condamnées par Pie V en 1567, et par Grégoire XIII en 1579. Baïus se rétracta; ses disciples, moins dociles que lui, tentèrent d'éluder ce jugement par des subtilités sur la position d'une virgule.

Le Jésuite Molina imagina, en 1598, un système dans lequel il prétendait concilier l'exercice de la liberté de l'homme avec l'action de la grâce divine. Les Dominicains espagnols s'élevèrent avec chaleur contre sa doctrine; la cause fut évoquée à Rome.

Après deux cents conférences (613), dont quatre-vingt-cinq s'étaient tenues en présence de Clément VIII et de Paul V, la question parut plus embrouillée que jamais; Paul V ne voulut rien décider ni rien condamner; il se réserva de prononcer un jugement lorsqu'il le jugerait convenable.

Il était peu vraisemblable, qu'après dix années entières consacrées à ces discussions, en présence de ce que l'Eglise romaine avait de plus éclairé et de plus recommandable, des théologiens particuliers fussent plus heureux pour rencontrer la lumière et la vérité.

Cependant le célèbre Jansénius, évêque d'Ypres, crut avoir trouvé ce qu'on cherchait inutilement depuis tant de siècles; il consuma vingt-deux ans à composer un énorme ouvrage, dont on a plus parlé qu'il n'a été lu.

Selon toutes les apparences, le livre et la doctrine de Jansénius n'auraient point franchi l'enceinte des écoles de Louvain, si l'abbé de Saint-Cyran ne lui eût prêté l'appui d'un parti qui commençait à se montrer sous des caractères assez imposants. Il était l'ami et le compagnon d'études de Jansénius, il avait disposé depuis longtemps les solitaires et les religieuses de Port-Royal dont il était le direc-

(611) Gilbert de Choiseul, frère du maréchal Duplessis-Praslin, nommé à l'évêché de Comminges en 1644, transféré à celui de Tournai en 1671, mort à Paris en 1689, âgé de 76 ans

(612) Lettre de M. l'évêque de Comminges. *Hist. eccl.* de Dupin, XVIIe siècle.

(613) Congrégations *de Auxiliis.*

teur et l'oracle, à accueillir cet ouvrage attendu avec tant d'impatience, comme la révélation des mystères les plus obscurs et les plus profonds de la grâce.

Le livre de Jansénius fit en effet très-peu de bruit en France lorsqu'il parut. Le cardinal de Richelieu vivait encore. Ce formidable ministre aurait bientôt pris les moyens les plus courts et les plus décisifs pour imposer silence. On se borna à vanter en secret le mérite de l'auteur et de l'ouvrage; mais à peine le cardinal de Richelieu fut-il mort, le 4 décembre 1642, que l'abbé de Saint-Cyran obtint sa liberté; et quoiqu'il ait peu survécu à ce ministre (614), il eut le temps de laisser, dans le cœur et l'esprit de ses amis, un profond attachement pour la doctrine de l'évêque d'Ypres. Il s'était préparé, dans la personne du docteur Arnauld, un successeur encore plus capable que lui d'être chef de secte. Arnauld, quoique bien jeune encore, annonçait déjà les plus grands talents, un caractère fort et indomptable, et un désintéressement auquel des mœurs austères ajoutaient un grand éclat.

Ce ne fut qu'en 1644 que les partisans et les adversaires de Jansénius commencèrent à mettre en France les esprits en mouvement; c'était, pour ainsi dire, le premier essai qu'ils faisaient de leur liberté, après avoir été si longtemps comprimés sous la main de fer du cardinal de Richelieu.

Cependant les actes d'hostilités entre les théologiens se bornèrent, jusqu'en 1649, à une guerre d'écrits qu'on admirait ou qu'on censurait, selon les opinions et les préventions que l'on avait adoptées; mais les troubles de la Fronde, qui avaient éclaté dès la fin de 1648, répandirent, dans toutes les parties de l'Etat, un esprit d'anarchie qui se propagea jusque sur les bancs de l'école.

Le syndic (615) de la faculté de théologie de Paris se plaignit à sa compagnie, le 1er juillet 1649, des disputes scandaleuses qu'on voyait s'élever journellement dans son sein, par la témérité avec laquelle les jeunes candidats s'étaient établis les apôtres d'une doctrine au moins suspecte, puisque l'Eglise avait déjà condamné le livre qui la renfermait (616). Ce syndic s'était profondément pénétré de la doctrine du livre de Jansénius; et il était parvenu par un effort d'esprit et d'attention très-remarquable, à réduire cet énorme volume à cinq propositions très-courtes et très-claires, qui exprimaient en peu de mots tout ce que Jansénius avait répandu dans son volumineux ouvrage.

C'est le jugement qu'en portait Bossuet, dont personne sans doute ne contestera l'autorité dans une question de théologie. Bossuet ne se contentait pas de dire que les cinq propositions étaient contenues dans l'*Augustin* de Jansénius, et qu'elles ont un rapport essentiel à sa doctrine; il prétendait que ce livre entier n'insinuait et ne prouvait autre chose que les cinq propositions. Il allait même encore plus loin : il pensait et il avait dit en pleine chaire, « que les cinq propositions étaient tout le *livre* de Jansénius. »

Bossuet n'a jamais varié dans son opinion sur cette question. Il écrivait au maréchal de Bellefonds, le 30 septembre 1677 : « Je crois que les cinq propositions sont véritablement dans Jansénius et qu'elles sont l'âme de son livre. Tout ce qu'on a dit, au contraire, me paraît une pure chicane et une chose inventée pour éluder le jugement de l'Eglise. »

La faculté de théologie de Paris ne put prononcer aucune décision sur la réquisition du syndic; elle fut arrêtée par un appel comme d'abus, interjeté au parlement de Paris par les partisans de Jansénius : on s'étonna avec raison de voir des ecclésiastiques qui affectaient une grande sévérité de principes, et qui parlaient sans cesse de la restauration de l'antique discipline de l'Eglise, traduire devant un tribunal laïque une question purement doctrinale.

Mais les évêques de France, alarmés des troubles et des divisions qu'on cherchait à élever dans leurs diocèses, par des controverses que la sagesse du Saint-Siége avait voulu prévenir et étouffer, prirent le parti de s'adresser au Pape. Quatre-vingt-cinq évêques, auxquels trois autres se joignirent dans la suite, écrivirent à Innocent X en 1650; ils avaient joint à leur lettre les cinq propositions dénoncées à la faculté de théologie de Paris, et ils demandaient au Pape de vouloir bien porter son jugement sur chacune d'elles. Onze autres évêques, qui ne partageaient pas l'opinion de leurs confrères, écrivirent également au Pape pour le supplier de ne porter aucun jugement.

Innocent X (617) établit, le 12 avril 1651, une congrégation extraordinaire; après un examen de plus de deux ans, après une multitude de mémoires et de conférences, dans lesquels les députés des deux partis furent entendus devant le Pape et les cardinaux, après avoir confronté les cinq propositions avec le livre de Jansénius, dont elles exprimaient la doctrine, Innocent X prononça un jugement définitif, par une bulle datée du 31 mai 1653, qui déclarait les cinq propositions hérétiques.

Cette bulle fut reçue en France, acceptée par l'assemblée du clergé, et revêtue de lettres patentes. Elle fut également acceptée par la faculté de théologie de Paris, et celle de Louvain où la controverse avait commencé.

On pouvait espérer qu'une décision aussi précise et aussi régulière ne laisserait plus aucun prétexte ou aucun objet de division.

Cependant le contraire arriva; mais on a peine à concevoir comment un homme du mérite d'Arnauld, et profondément versé dans la science ecclésiastique, put se faire illusion jusqu'au point de chercher à éluder l'autorité de la bulle d'Innocent X, par une distinction qui s'accordait peu avec les maximes de la sincérité chrétienne. Forcé de reconnaître que les cinq propositions, frappées de censure par la bulle d'Innocent X, étaient justement condamnées, il prétendit qu'elles n'avaient aucun rapport à la doctrine du livre de Jansénius.

Cette distinction ou plutôt cette fiction blessait évidemment la vérité; et cet exemple, ajouté à tant d'autres, ne fait que prouver qu'aussitôt qu'on a le malheur d'être livré à l'esprit de parti, toutes les vertus, tous les talents, toutes les connaissances ne peuvent jamais préserver les hommes les plus supérieurs du danger d'être en contradiction avec la bonne foi, avec eux-mêmes et avec les autres.

Le cardinal Mazarin, qui n'apportait à cette affaire aucun intérêt politique ni aucun esprit de secte, mais qui désirait, en ministre sage et éclairé, d'écarter jusqu'au plus léger prétexte de dispute et de division, assembla les évêques au nombre de trente-huit, en 1654, et les invita à examiner de bonne foi sur quoi pouvait être fondée la difficulté inattendue qu'on venait d'élever pour éluder le jugement d'Innocent X.

Le résultat de cette assemblée, adopté unanimement par tous les évêques et même par ceux d'entre

(614) L'abbé de Saint-Cyran mourut le 11 octobre 1643. Jean du Verger ou du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, était né à Bayonne en 1581.

(615) Nicolas Cornet.

(616) Le Pape Urbain VIII avait condamné le livre de Jansénius par une bulle du 6 mars 1642.

(617) Jean-Baptiste Pamphili succéda à Urbain VIII le 4 septembre 1644, à l'âge de 72 ans, et mourut le 6 janvier 1655, âgé de 83 ans.

eux qui s'étaient d'abord montrés favorables aux disciples de Jansénius, fut de déclarer, par voie de jugement, « que la bulle d'Innocent X avait condamné les cinq propositions comme étant de Jansénius et au sens de Jansénius. »

Innocent X approuva la décision des évêques de France, par un bref du 29 septembre 1654, dans lequel il déclare textuellement « qu'il a condamné, dans les cinq propositions, la doctrine de Cornélius Jansénius, contenue dans son livre (618). »

Alexandre VII (619), successeur d'Innocent X, renouvela et confirma, par sa bulle du 16 octobre 1656, le jugement de son prédécesseur; il déclarait dans cette bulle « qu'ayant assisté, comme cardinal, à toutes les congrégations qui avaient eu lieu sous Innocent X, pour l'examen des cinq propositions, il attestait qu'elles étaient tirées du livre de Jansénius, et qu'elles avaient été condamnées dans le sens auquel cet auteur les avait expliquées. »

Appuyés sur une décision aussi précise, les évêques de l'assemblée de 1657 prescrivent un formulaire qui obligeait tous les ecclésiastiques « à condamner de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions contenues dans le livre de Jansénius. »

On ne pouvait donc plus contester que les cinq propositions n'eussent été condamnées comme le précis de la doctrine de Jansénius. Il semble qu'avec un peu de bonne foi on pouvait avec une entière sécurité de conscience se soumettre à des déclarations si formelles, émanées du Saint-Siége et acceptées par le corps des évêques.

Mais l'esprit de secte est toujours inépuisable dans ses subtilités. L'école de Port-Royal établit tout à coup en maximes, « qu'on ne devait à ces décisions de l'Eglise qu'une soumission de respect et de silence, sans être obligé d'y donner aucune croyance intérieure. »

Le formulaire prescrit par les assemblées de 1656 et de 1657 ne fut pas généralement adopté dans tous les diocèses de France. On contesta à de simples assemblées du clergé le droit canonique de prescrire des formulaires de doctrine qui pussent obliger tout le corps des évêques.

Pour écarter ce prétexte plus ou moins spécieux le roi et les évêques réunirent leurs instances auprès du Pape, et lui demandèrent de prescrire lui-même, par une bulle solennelle, un formulaire qui pût être admis en France comme une règle uniforme de croyance et de discipline sur les points contestés. Alexandre VII se rendit à leurs vœux, rédigea un formulaire très-peu différent de celui des évêques de France, et ordonna, par sa bulle du 15 février 1665, qu'il serait souscrit, sous les peines canoniques, par tous les archevêques, évêques, ecclésiastiques séculiers et réguliers, et même par les religieuses et les instituteurs de la jeunesse. Cette bulle du Pape fut revêtue de lettres patentes, enregistrées au parlement en présence du roi, le 29 avril 1665. La déclaration du roi ajoutait même à la bulle du Pape des dispositions qu'il n'appartenait en effet qu'à la puissance civile de prononcer.

L'événement prouva qu'en se refusant, sous prétexte d'incompétence, au formulaire prescrit par les assemblées du clergé, on n'avait pas été arrêté par un simple défaut de forme. La bulle d'Alexandre VII émanait d'une autorité très-compétente; elle avait été demandée par le roi et l'Eglise de France; elle était revêtue de toutes les formes prescrites par nos lois et nos usages : et cependant les disciples de Jansénius continuèrent à se retrancher dans le système de leur *silence respectueux*.

Ce fut à l'occasion du formulaire prescrit par les assemblées de 1657 et 1661, que les religieuses de Port-Royal se signalèrent par une résistance aussi déplacée dans des personnes de leur sexe et de leur état, que contraire à leur vœu d'obéissance. Si un pareil vœu a quelque signification, ce doit être sans doute à l'égard des supérieurs ecclésiastiques, dans une question de doctrine décidée par un jugement solennel du chef de l'Eglise, acceptée par le corps des évêques et munie du sceau de l'autorité royale. Ces religieuses étaient certainement respectables par beaucoup de vertus; mais on conviendra qu'elles manquaient de la première vertu de leur état, de cet esprit de soumission et de simplicité qui était leur premier engagement, et la condition formelle de l'approbation que l'Eglise avait donnée à leur institut. Indépendamment du ridicule qu'offre la seule idée de voir des religieuses se prétendre plus instruites d'une question de théologie que le Pape, les évêques et les facultés de théologie, on sent assez qu'une pareille prétention était un acte véritablement scandaleux dans l'ordre de la religion.

Si l'on demande pourquoi on exigea de ces religieuses leur souscription à un formulaire de doctrine, la réponse sera facile : il était de notoriété publique que la maison de Port-Royal était gouvernée par les partisans les plus déclarés des opinions condamnées, qu'elles étaient justement soupçonnées de partager les sentiments de leurs directeurs; et rien ne justifie mieux la demande qu'on leur fit, que le refus obstiné qu'elles y opposèrent.

M. de Péréfixe (620), archevêque de Paris, épuisa en vain tous les moyens de douceur, de condescendance et de discussion pour obtenir d'elles, par la raison et la persuasion, ce qu'elles refusaient à l'autorité; enfin, M. de Péréfixe porta l'indulgence et la bonté jusqu'à engager Bossuet à conférer avec elles, à écouter leurs objections, à résoudre leurs doutes, à combattre leurs scrupules, à expliquer la nature de la soumission qu'on leur demandait. Bossuet n'était pas encore évêque, mais il jouissait déjà de la plus grande considération; il ne pouvait être suspect aux religieuses de Port-Royal; il n'avait aucune liaison avec les Jésuites, qu'on leur avait peints sous les traits les plus odieux; il n'avait pris aucune part aux affaires du jansénisme. Nous avons la lettre qu'il écrivit à ces religieuses; cette lettre seule, qui est un chef-d'œuvre de logique, de pré-

(618) Nous ferons remarquer à ce sujet une erreur assez singulière de la plupart des gens du monde, qui veulent avoir une opinion sur ces sortes de questions, sans prendre la peine de les examiner. Ils sont sérieusement convaincus qu'il s'agissait uniquement dans cette dispute, de savoir si les cinq propositions étaient ou n'étaient pas *mot à mot* dans le livre de Jansénius. Frappés de cette grande découverte, ils s'écrient gravement *qu'il suffisait des yeux pour décider une pareille question*. Cette erreur a été surtout accréditée par quelques gens de lettres du XVIII[e] siècle, qui ont trouvé beaucoup plus court d'écrire l'histoire en style d'épigrammes, que d'acquérir toutes les connaissances nécessaires pour l'écrire avec la gravité et la dignité qui conviennent à l'histoire. La vérité est que personne n'a jamais prétendu que les cinq propositions fussent textuellement dans le livre de Jansénius, à l'exception de la première, qui s'y lit en effet mot à mot. La seule question agitée était de savoir si ces cinq propositions n'étaient pas le précis exact de toute la doctrine renfermée dans ce livre. On a rapporté la manière énergique dont Bossuet s'est exprimé à ce sujet; et on conviendra qu'une autorité telle que celle de Bossuet doit au moins être aussi imposante pour les gens du monde, qu'elle est recommandable dans l'Eglise.

(619) Fabio Chigi, né à Sienne le 16 février 1599, élu Pape le 7 avril 1655, mort le 22 mai 1667, à l'âge de 68 ans.

(620) Hardouin de Péréfixe de Beaumont fut d'abord camérier du cardinal de Richelieu, précepteur de Louis XIV en 1644; nommé à l'évêché de Rhodez en 1648, à l'archevêché de Paris le 30 juillet 1662, il mourut le 1[er] janvier 1671, âgé de 65 ans. Il est auteur d'une *Histoire de Henri IV*, justement estimée, qu'il avait composée pour l'instruction de Louis XIV, et qu'il lui avait dédiée

cision et de clarté, réunit, en quelques pages, tout ce qui a jamais été dit ou écrit de plus décisif en des milliers de volumes, sur la question du *silence respectueux*. Elle a répondu d'avance à tout ce que l'ignorance ou l'esprit de parti ont reproduit sous la plume de quelques écrivains de nos jours, qui ne paraissent seulement pas avoir su de quoi il était question.

Mais ce qu'on a peine à se persuader, c'est que les religieuses de Port-Royal se crurent plus habiles théologiennes que Bossuet : cette admirable lettre, qui détruisait avec tant de force et de clarté tous les sophismes dont on avait nourri ces imaginations malades, ne put les ramener à des idées et à une conduite plus raisonnables. Tel fut l'ascendant de leurs directeurs sur leurs opinions et sur leur conscience, qu'elles préférèrent de renoncer à l'usage des sacrements, plutôt que de convenir, sur le témoignage de toute l'Eglise, qu'un évêque avait hasardé, même involontairement, des erreurs, dans un livre qu'elles ne connaissaient pas. Un pareil entêtement donnait bien, à M. de Péréfixe, le droit de dire que *les religieuses de Port-Royal étaient pures comme des anges, et orgueilleuses comme des démons.*

La déclaration du roi, du 29 avril 1665, qui prescrivait l'exécution de la bulle d'Alexandre VII, du 15 février de la même année, imposait à tous les évêques l'obligation de souscrire et de faire souscrire le formulaire.

Les seuls évêques d'Aleth (621), de Pamiers (622), de Beauvais (623) et d'Angers (624) entreprirent de renouveler, dans l'acte même de leur souscription, la distinction du *fait et du droit* que le Pape venait de condamner si formellement par une bulle revêtue de la sanction royale. On a même peine à concevoir comment ces prélats pouvaient imaginer de faire revivre une distinction absolument incompatible avec l'acceptation claire et manifeste du formulaire qu'ils consentaient à souscrire. Quoi qu'il en soit, ils firent des mandements uniformes, où ils établirent que l'Eglise est à la vérité infaillible, lorsqu'elle prononce que telle ou telle proposition est hérétique, mais qu'elle peut se tromper lorsqu'elle prononce qu'un livre est hérétique, qu'on ne doit alors à ses jugements qu'un *silence respectueux* et non une véritable croyance.

Cependant Louis XIV, choqué d'une contravention aussi manifeste et aussi éclatante à la bulle qu'il avait demandée lui-même au Saint-Siége, et à la déclaration qu'il avait fait enregistrer dans tous les tribunaux, résolut de faire mettre à exécution les dispositions de la bulle et celles de sa propre déclaration. Il demanda au Pape de nommer douze évêques commissaires pour faire le procès des quatre évêques réfractaires. Il s'éleva des difficultés entre la cour de France et celle de Rome, au sujet du nombre des commissaires, et ces difficultés traînèrent la négociation en longueur pendant plusieurs années.

Dans cet intervalle, un très-grand nombre d'évêques parmi lesquels on en distinguait plusieurs aussi recommandables par leurs vertus que par leurs lumières, virent avec peine s'établir une forme de procédure qui tendait à anéantir les maximes les plus chères à la France, sur la forme canonique du jugement des évêques. Il faut même convenir que le plan adopté par le gouvernement était en contradiction avec les principes que nos tribunaux ont toujours proclamés, et avec les délibérations encore récentes du clergé de France dans l'assemblée de 1650. Il est donc vraisemblable que, dès le moment où les commissaires nommés par le Pape et agréés par le roi se seraient disposés à procéder comme juges, leur ministère aurait été traversé par des difficultés et des oppositions insurmontables. Plusieurs évêques, nommés par le Pape, s'étaient déjà refusés à accepter cette commission, par le souvenir encore si récent des engagements que l'assemblée de 1650 avait pris au nom de tout le corps épiscopal.

Indépendamment d'une considération si puissante, la haute piété dont les quatre évêques réfractaires faisaient profession, et l'édifiante régularité de leurs mœurs, leur conciliaient ce sentiment d'intérêt et de bienveillance dont on ne peut jamais se défendre pour des hommes vertueux, lors même qu'on est fondé à leur reprocher un excès de prévention ou d'entêtement.

Alexandre VII venait de mourir : Clément IX (625) lui avait succédé ; et le nonce Bargellini, récemment arrivé en France, effrayé des contradictions qui paraissaient s'élever de toutes parts contre la procédure dont on menaçait les quatre évêques, crut qu'il lui serait aussi utile que glorieux de terminer, par des voies plus douces et plus conciliantes, une affaire si délicate et si épineuse : il fit part de son idée à M. de Lionne (626). Un ministre des affaires étrangères est toujours disposé à accueillir des projets de négociations ; il prit les ordres du roi en lui communiquant les vues du nonce. Louis XIV, inspiré par ce jugement droit et sain qu'il avait reçu de la nature à un degré si remarquable, n'apportait jamais, quoiqu'on ait voulu persuader le contraire, d'esprit de parti ni de prévention dans les affaires de religion; il ne prétendait s'arroger aucune autorité sur les opinions dans les questions de doctrine; mais il était fermement attaché à une maxime aussi juste qu'incontestable, et cette maxime fut constamment la règle de sa conduite; il savait qu'on ne peut être catholique qu'en se soumettant à l'autorité de l'Eglise, et que cette autorité réside dans le Saint-Siége et dans le corps des évêques. Il répondit à M. de Lionne qu'il n'apportait aucun obstacle à des projets de conciliation ; qu'il voulait seulement que le Pape fût obéi sur un point de doctrine, et se déclarât satisfait des preuves de soumission que lui donneraient les quatre évêques.

Ce fut donc uniquement vers ce but que toute la négociation fut dirigée : il s'agissait d'amener les évêques à écrire au Pape une lettre dont toutes les expressions fussent assez précises pour le convaincre qu'ils avaient signé le *formulaire purement et simplement.*

Les médiateurs, qui s'étaient associés au nonce pour le succès de cette négociation, eurent assez de peine à obtenir de l'évêque d'Aleth cet acte de soumission ; mais il céda enfin, ainsi que ses trois collègues, aux insinuations des médiateurs qui étaient au nombre de leurs amis; ils furent surtout ébranlés par l'autorité d'Antoine Arnauld qui, au grand étonnement de toute la France, se montra favorable, en cette occasion, à la doctrine des restrictions secrètes.

Ils écrivirent au Pape, le 1er septembre 1668, « qu'ils avaient convoqué les synodes de leurs diocèses ; qu'ils y avaient ordonné une *nouvelle souscrip-*

(621) Nicolas Pavillon, né à Paris le 11 novembre 1597, nommé à l'évêché d'Aleth en 1637, mourut le 8 décembre 1677, âgé de plus de 80 ans.

(622) François-Etienne de Caulet, né à Toulouse en 1610, nommé à l'évêché de Pamiers en 1645, mourut le 7 août 1680, dans sa 71e année.

(623) Nicolas Choart de Buzenval, né en 1611, nommé à l'évêché de Beauvais en 1650, mourut le 21 juillet 1679, âgé de 68 ans.

(624) Henri Arnaud, nommé à l'évêché d'Angers en 1649, mourut le 8 juin 1692; il était né en 1597.

(625) Jules Rospigliosi, né en 1599, succéda à Alexandre VII, le 20 juin 1667, et mourut le 9 décembre 1669, dans sa 71e année.

(626) Hugues de Lionne, marquis de Berny, ministre des affaires étrangères, mort à Paris le 1er septembre 1671 âgé de 60 ans.

tion du formulaire; qu'ils l'avaient *souscrit eux-mêmes;* qu'ils s'étaient conformés à l'exemple de plusieurs évêques de France, *dans la manière d'agir et dans les sentiments de déférence dus aux constitutions apostoliques; que ce n'avait pas été sans peine et sans difficulté qu'ils en avaient usé de la sorte.* »

On demande de bonne foi, à tout homme impartial, si, en lisant cette lettre, le Pape ne dut pas être fondé à croire que les quatre évêques s'étaient conformés à l'exemple de tous les évêques de France? Toutes les expressions de cette lettre, et même l'*espèce de violence* (627) que les évêques réfractaires prétendaient avoir été obligés de se faire pour revenir sur leur première conduite, pouvaient-elles permettre au Pape de soupçonner que, dans le moment où on lui écrivait avec tant de soumission, on consignait, dans des *procès-verbaux clandestins*, les mêmes distinctions et les mêmes restrictions que le Saint-Siége avait condamnées et se disposait à punir.

Mais, dans le moment même où le Pape allait écrire des brefs de félicitation aux quatre évêques, en signe de paix et de satisfaction, des lettres particulières arrivées à Rome, y répandirent quelques rumeurs sur ces procès-verbaux, dont le secret commençait à transpirer. Le Pape suspendit l'envoi des brefs et écrivit à son nonce de faire tous ses efforts pour avoir une copie de ces procès-verbaux.

Le nonce Bargellini alarmé de voir près d'échouer, par cet incident imprévu, une négociation qui lui avait coûté tant de soins et de peines, et dont il attendait autant de gloire que d'avantages, prévit que, s'il envoyait les procès-verbaux à Rome, le Pape serait indigné, les médiateurs compromis et l'affaire plus embrouillée que jamais. Il répondit au Pape qu'il lui avait été impossible de se procurer les procès-verbaux; mais qu'il y suppléait abondamment par un certificat des prélats médiateurs, qui déclaraient formellement « que les quatre évêques avaient agi de la meilleure foi du monde. » Il y joignit un acte encore plus important : c'était un écrit signé des quatre évêques eux-mêmes, qui attestaient « qu'ils avaient signé et fait signer sincèrement le formulaire. »

Le Pape, rassuré par des témoignages si positifs, n'hésita plus à leur adresser les brefs dont il avait suspendu l'expédition. Des évêques aussi pieux durent sans doute, en lisant les expressions de ces brefs, éprouver une espèce de honte et même quelque remords sur un procédé peu compatible avec la sincérité chrétienne dont ils faisaient profession. Le Pape leur écrivait : « Nous avons reçu la lettre par laquelle vous nous faites connaître, avec de grandes marques de soumission....., que vous avez souscrit sincèrement et fait souscrire le formulaire du Pape Alexandre VII, et quoiqu'à l'occasion de certains bruits qui ont couru nous avons cru devoir aller plus lentement en cette affaire (*car nous n'aurions jamais admis à cet égard ni exception, ni restriction quelconque*); mais, ayant depuis peu reçu des assurances nouvelles et considérables de la *vraie et parfaite obéissance avec laquelle vous avez sincèrement souscrit au formulaire, et condamné sans aucune exception ou restriction les cinq propositions, selon tous les sens dans lesquels elles ont été condamnées par le Saint-Siége apostolique, nous voulons bien....* »

Le Pape écrivit en même temps au roi, « que les quatre évêques lui ayant fait connaître qu'ils s'étaient soumis à la souscription pure et simple du formulaire, cette soumission lui donnait la satisfaction d'user de clémence plutôt que d'être contraint par leur désobéissance, d'user de rigueur. »

Louis XIV avait déclaré qu'il serait satisfait aussitôt que le Pape se déclarerait lui-même satisfait; il ordonna en conséquence que les procédures commencées contre les quatre évêques ne seraient point suivies, et fit rendre la liberté aux principaux agents du parti; le calme parut rétabli dans l'Eglise de France, et on appela cette pacification la paix de Clément IX.

Il eût été assez curieux de savoir ce que Pascal eût pensé de la conduite de ses anciens amis dans cette singulière négociation; il est vraisemblable que les Jésuites, dont il avait traduit en ridicule, les *restrictions mentales* sous des traits si ingénieux et si piquants, l'auraient invité à s'expliquer sur les *restrictions secrètes de Port-Royal.* Il est au moins bien certain qu'il n'aurait pas plus approuvé les unes que les autres. La rectitude naturelle de son esprit et de son caractère inflexible résistait à tous les tempéraments qui lui paraissaient blesser l'austère vérité; et, si l'on en croit quelques écrivains, ce fut par ce motif qu'il s'était brouillé, quelque temps avant sa mort, avec les chefs de Port-Royal; il leur reprochait de déroger à leurs principes, en n'osant en avouer hautement toutes les conséquences.

N° II. — Col. 469.

DES LETTRES DE FÉNELON A LA COMTESSE DE GRAMMONT.

La comtesse de Grammont, née Elisabeth Hamilton, avait épousé le comte de Grammont (Philibert) si connu par les *Mémoires* écrits sous son nom, par le comte Antoine Hamilton, frère de sa femme. Lorsqu'elle prit la résolution de conformer sa conduite aux règles de la piété chrétienne, ce fut à Fénelon qu'elle eut recours. Elle lui avait donné sa confiance avant même qu'il eût été nommé précepteur de M. le duc de Bourgogne, et il continua à la diriger jusqu'à l'époque où il fut éloigné de la cour. Il entretint même avec elle pendant dix ou douze ans une correspondance assez suivie.

C'est ce que nous avons été à portée de reconnaître depuis la publication de la seconde édition de l'*Histoire de Fénelon.* M. le baron Joseph de Retzer, secrétaire aulique, a eu la bonté de nous adresser des copies authentiques de quarante-sept lettres inédites de Fénelon, dont les *originaux* existent à Vienne.

Par une circonstance assez remarquable, ces lettres *manuscrites* se sont trouvées dans la succession de l'impératrice Marie-Thérèse, qui professait la plus tendre vénération pour la mémoire et les vertus de Fénelon. Elle les avait reçues de milady Hamilton, propre fille de la comtesse de Grammont, mariée à Henri Howard comte de Strafford, et connu ensuite sous le titre de milord Hamilton. Elles passèrent, à la mort de Marie-Thérèse, dans les mains de madame la comtesse de Vasques sa grande-maîtresse, qui les légua en mourant, à sa petite-nièce madame la comtesse de Wolkenstein, née comtesse Haxemberg.

Ces lettres de Fénelon offrent quelques détails assez curieux; la franchise estimable avec laquelle il reproche à madame de Grammont les défauts de son caractère, confirme le jugement assez sévère que madame de Caylus en a laissé dans ses *Souvenirs.*

« Le recueillement et la retraite, » écrivait Fénelon à madame de Grammont, « sont l'unique remède à *vos hauteurs, à l'âpreté de votre critique dédaigneuse, aux saillies de votre imagination, à vos impatiences contre ceux qui vous servent, à votre goût pour le plaisir, et à tous vos autres défauts. Ce remède est*

(627) Une autorité non suspecte, l'historien même de l'évêque d'Aleth, fait assez connaître la répugnance avec laquelle ce prélat signa une lettre qui lui paraissait blesser la sincérité chrétienne; ce ne fut qu'après des refus réitérés, qu'il céda aux instances de l'archevêque de Sens et d'Arnauld. Dans la suite de sa vie, il évitait toujours de parler de cette circonstance, et par égard pour lui, on évitait de la lui rappeler.

excellent; mais il a besoin d'être renouvelé fréquemment. Vous ÊTES UNE BONNE MONTRE, *mais dont la corde est courte, et qu'il faut remonter souvent........* Le silence vous est surtout capital Lors même que vous ne pouvez vous dérober au monde, vous pourrez vous taire souvent, et laisser aux autres l'honneur de la conversation. *Vous ne pourrez dompter votre esprit dédaigneux, moqueur et hautain*, qu'en le tenant comme enchaîné par le silence.»

Fénelon revient sans cesse, dans ses lettres, à inviter madame de Grammont à réprimer son penchant si marqué à la satire et à la malignité; et on observe avec une sorte de surprise, qu'il mêle lui-même à ses conseils une franchise assez piquante, pour offrir une légère teinte de malignité. « Parlez, quand vous serez seule; vous ne sauriez alors trop parler; car ce sera à Dieu seul que vous parlerez de vos défauts, de vos besoins et de vos bons désirs. *Mais en société vous ne sauriez tomber dans l'excès de trop peu parler; il ne faut pourtant pas que ce soit un silence sec et dédaigneux; il faut au contraire que ce soit un silence de déférence à autrui. Je serais ravi que vous parliez pour louer, approuver, complaire, déférer, édifier. Mais je suis sûr que quand vous ne parlerez que de cette sorte, vous parlerez fort peu, et que la conversation vous semblera fade...* »

Parmi les lettres de Fénelon à la comtesse de Grammont, il en est une qui présente des caractères si vrais et si sûrs pour reconnaître la véritable piété et la distinguer de l'hypocrisie, que nous croyons devoir la rapporter dans toute son étendue. Nous n'avons pu découvrir à quelle occasion elle fut écrite. Mais il est bien évident qu'un événement qui eut lieu à la cour, et qui fut un sujet d'affliction pour les personnes sincèrement vertueuses, comme un sujet de triomphe pour ceux qui se piquaient de ne pas croire à la vertu, inspira à Fénelon ces maximes saines et pures, dont le sentiment était dans son cœur, et qui servaient de règle à sa conduite.

« J'apprends, Madame, que le scandale qui vient d'éclater renouvelle de justes peines que des aventures semblables vous ont causées. J'y prends une véritable part, et je m'intéresse à tout ce qui vous touche. Ce qui me fâche le plus dans ces affaires malheureuses, c'est que le monde, qui n'est que trop accoutumé à juger mal des gens de bien, conclut qu'il n'y en a point sur la terre. Les uns sont ravis de le croire, et en triomphent malignement. Les autres en sont troublés; et, malgré un certain désir qu'ils auraient de se tourner vers le bien, ils demeurent éloignés de la dévotion par leur défiance de tous les dévots. On s'étonne de voir un homme qui a fait semblant d'être bon, ou pour mieux dire, qui ayant été véritablement converti dans la solitude, est retombé dans ses inclinations et dans ses habitudes, dès qu'il a été exposé au monde. Ne savait-on pas que les hommes sont fragiles, que le monde est contagieux, que les gens faibles ne peuvent se conserver qu'en fuyant le monde. Qu'y a-t-il donc de nouveau? Voilà bien du bruit pour la chute d'un arbre sans racines, et attaqué de tous les vents! Après tout, le monde n'a-t-il pas ses hypocrites de probité, comme de dévotion? Les faux honnêtes gens doivent-ils nous faire conclure qu'il n'y en a point de véritables? Quand le monde triomphe d'un tel scandale, il montre qu'il ne connaît guère ni les hommes, ni la vertu. On doit être affligé de ce scandale. Mais il n'est permis d'être surpris de rien, quand on connaît à fond la misère humaine, et à quel point le peu de bien que nous faisons est en nous comme une chose empruntée. Que celui qui est debout tremble de tomber. Que celui qui vit dans le désordre, ne triomphe point de voir tomber un de ceux qui avaient paru se soutenir. Notre confiance n'est ni dans les hommes fragiles, ni en nous-mêmes aussi fragiles que tout le reste. Elle est en Dieu seul qui est l'immuable vérité. Que tous les hommes montrent qu'ils ne sont que des hommes; qu'ils se laissent entraîner par le torrent de leurs discordes et de leurs vices; la vérité de Dieu n'en sera point affaiblie, et le monde n'en sera que plus méprisable, pour avoir corrompu ceux qui cherchaient la vertu.

« Quant aux hypocrites, le temps les démasque, et ils se démentent toujours par quelque côté. Ils ne sont hypocrites que pour jouir du fruit de leur hypocrisie. Ou leur vie est molle et amusée, ou leur conduite est intéressée et ambitieuse. On les voit se ménager, flatter, faire divers personnages. La sincère vertu est simple, unie, sans empressement, sans mystères. Elle ne se hausse, ni se baisse; elle n'est jalouse ni de réputation, ni de succès; elle fait le moins de mal qu'elle peut; elle se laisse juger, et se tait; elle est contente de peu; elle n'a ni cabale, ni dessein, ni prétention. Prenez-la, laissez-la, elle est toujours la même. L'hypocrisie peut imiter tout cela, mais très-grossièrement. Quand on s'y trompe, c'est ou défaut d'attention, ou défaut d'expérience de la véritable vertu. Ce qui est vrai, c'est que pour se confier aux gens qui sont vertueux, il faut avoir reconnu en eux une conduite simple, solide, constante, éprouvée dans les dangers, et éloignée de toute affectation, mais ferme et vigoureuse dans l'essentiel. »

On sait que la comtesse de Grammont avait fait longtemps d'inutiles efforts pour ramener son mari à une conduite assez régulière, pour expier en quelque sorte l'éclat qu'une célébrité malheureuse avait donné aux aventures de sa jeunesse; mais ce ne fut guère qu'à la fin de sa vie qu'elle eut la consolation de voir son zèle récompensé et ses vœux accomplis. Il paraît qu'elle avait initié Fénelon au secret de ces pieuses intentions; c'est du moins ce que laisse entrevoir une lettre qu'il lui écrit au sujet d'une maladie assez grave que le comte de Grammont venait d'essuyer.

« J'espère, Madame, que la bonne santé de M. le comte de Grammont vous permettra de revenir bientôt à Versailles, et d'y demeurer plus longtemps. Cette bonne santé est, dit-on, admirable; elle est le don de Dieu, et il ne serait pas juste de s'en servir contre lui. Il faut que M. le comte ait un procédé net et plein d'honneur avec Dieu, comme il l'a toujours eu avec le monde. Dieu s'accommode des sentiments nobles; la vraie noblesse demande de la fidélité, de la fermeté et de la confiance. Un homme si reconnaissant pour le roi, qui ne donne que des biens périssables, voudrait-il être ingrat et inconstant pour Dieu, qui donne tant? Je ne saurais le croire, et je ne veux seulement pas le penser; je crois avoir vu son bon cœur, et j'espère un courage à mépriser la mauvaise honte et les froides railleries. Il doit penser sérieusement que sa guérison, qui retarde sa mort, ne fait que la retarder un peu, et que la plus longue vie sera toujours courte. Pour moi, qui ne veux point prêcher, je me borne à me réjouir avec vous, Madame, de cette heureuse guérison. »

Le comte et la comtesse de Grammont surent honorer leurs sentiments et leur caractère, en se montrant fidèles à l'amitié, au moment où une disgrâce éclatante venait d'enlever à Fénelon cette foule d'amis vulgaires, qui ne sont jamais fidèles qu'à la faveur ou à la puissance.

On doit ajouter que l'un et l'autre eurent d'autant plus de mérite par un procédé aussi généreux, que le mari était courtisan par goût et par toutes les habitudes de sa vie, et que la femme aurait pu être arrêtée dans l'expression de ses sentiments, par la bienveillance particulière que Louis XIV lui avait toujours marquée.

Fénelon en fut touché; et comme il n'avait jamais flatté la comtesse de Grammont sur ses défauts, il

se plut à lui montrer sa sensibilité, sans affecter des regrets ou de l'indifférence sur sa disgrâce.

« J'ai toujours été très-sensible, Madame, aux marques de votre bonté. Jugez si ma sensibilité diminuera, lorsque vous redoublez si obligeamment vos attentions dans des circonstances où le reste du monde manque de mémoire : *c'est le pur amour que d'aimer les gens qui ne sont plus à la mode ; l'amour intéressé* est celui de la cour ; c'est le pays du monde où l'on entend plus mal, et où l'on devrait mieux entendre cette distinction. Je suis ravi, Madame, que vous soyez contente de Madame la duchesse de Beauvilliers ; elle est véritablement bonne, et désire de bonne foi de vaincre en elle tout ce qui est moins conforme à Dieu. Elle vous rend bien les sentiments que vous avez pour elle.

« Je suis ici dans l'attente et la soumission d'un enfant de l'Eglise, qui doit lui être plus soumis qu'un autre, parce qu'il doit plus à l'Eglise à cause de sa place, et qu'il n'est digne d'être pasteur qu'autant qu'il est brebis docile : si je me trompe, je serai celui qui gagnera le plus à cette affaire, car je serai détrompé ; la vérité est bien plus précieuse qu'un triomphe.

« Je ne puis finir, Madame, sans vous supplier de dire à M. le comte de Grammont, *que je n'oublierai de ma vie, qu'il n'a point rougi de moi, et qu'il m'a confessé sans honte devant les courtisans à Marly*. Il n'entendra pas ce langage inconnu à la cour ; vous aurez la bonté de le lui expliquer. A Cambrai, 12 septembre 1697. »

Ce ne fut qu'assez longtemps après la retraite de Fénelon à Cambrai, que madame de Grammont se mit sous la direction des instituteurs de Port-Royal : en leur accordant sa confiance, elle y mit peut-être une ostentation qui déplut à Louis XIV, et qui lui attira les reproches de madame de Maintenon.

LIVRE SEPTIÈME

N° Ier. — Col. 555.

Les services que le comte d'Artaignan rendit l'année suivante (1709) à la bataille de Malplaquet, où il commandait sous les ordres des maréchaux de Villars et de Boufflers, lui méritèrent le titre de maréchal de France, et il prit alors le nom de maréchal de Montesquiou : ce fut en cette qualité qu'il commanda en 1712 avec le maréchal de Villars à la bataille de Denain ; on peut même dire qu'il décida par une utile opiniâtreté, le gain de cette bataille qui sauva la France.

Le maréchal de Montesquiou avait observé « *que les ennemis, alors occupés au siége de Landrecy, tiraient tous leurs vivres de Marchiennes, et que la sûreté de leurs convois n'était protégée que par un gros corps de troupes, qu'ils avaient mis à Denain. Le maréchal de Montesquiou, sentant l'importance d'enlever ce poste, pour ôter les vivres aux ennemis, proposa au maréchal de Villars d'aller l'attaquer par une marche secrète. Le maréchal de Villars ne goûta point son avis.* Cependant le roi ordonna à ses maréchaux de secourir Landrecy ;à quelque prix que ce fût. Le maréchal de Villars était fort indéterminé sur l'attaque des lignes, qu'il trouvait trop hasardeuse. Le maréchal de Montesquiou saisit ce moment pour lui proposer encore d'attaquer Denain ; *ce qu'il n'approuva pas d'abord ; mais, après qu'il eut réfléchi une demi-heure sur cette proposition, il vint au maréchal de Montesquiou, et lui dit qu'il adoptait son plan. Le maréchal de Montesquiou lui fit observer que le seul moyen d'en assurer le succès était de garder le secret le plus absolu ; qu'il ne fallait le confier à qui que ce fût, pas même à un officier général, parce que tout tenait à dérober huit heures de marche à l'ennemi. Après avoir répondu à quelques difficultés que le maréchal de Villars lui opposait encore, l'affaire fut résolue*, et on adopta absolument et dans tous les détails le plan et la marche tracés par le maréchal de Montesquiou. Le prince Eugène, trompé par cette manœuvre inattendue, ne put arriver au secours de Denain ; il en était encore à une demi-lieue, lorsque le maréchal de Montesquiou résolut de le prévenir en attaquant Denain, sans attendre même le corps d'armée du maréchal de Villars. Dans le temps qu'il se mettait en mouvement, le maréchal de Villars, qui avait vu l'armée du prince Eugène marcher à grande hâte vers Denain, *envoya MM. de Nangis et de Contades au maréchal de Montesquiou, pour lui dire de retarder, et qu'on lui conseillait de se retrancher ; mais, ne pouvant approuver ce sentiment, le maréchal de Montesquiou persista dans son projet d'attaquer Denain, voyant qu'il n'y avait pas un seul moment à perdre. Sur quoi M. de Contades le sollicita si vivement d'amitié de ne point attaquer sans parler encore au maréchal de Villars qui n'était point éloigné, l'assurant qu'il était un homme perdu, si l'attaque ne réussissait pas, que le maréchal de Montesquion y consentit, et fut trouver le maréchal de Villars qui n'était plus qu'à cinq cents pas de lui, et qui lui demanda s'il était encore d'avis d'attaquer, malgré l'arrivée du prince Eugène qui accourait avec toute son armée. Le maréchal de Montesquiou eut encore à combattre quelques objections du maréchal de Villars, qui se rendit enfin, en lui disant : Puisque vous êtes d'avis d'attaquer, marchons.* »

La bataille de Denain fut gagnée ; tout le monde sait quelles en furent les suites pour le salut de la France.

Ces détails sont tirés du rapport fait au chapitre du Saint-Esprit par les maréchaux de Tallard et d'Huxelles, en présence du maréchal de Villars, lorsque le maréchal de Montesquiou fut nommé chevalier des ordres du roi, en 1724.

N° II. — Col. 591.

MÉMOIRES PARTICULIERS DE FÉNELON SUR UN PLAN DE GOUVERNEMENT, COPIÉ SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ÉCRIT DE SA MAIN, SOUS LA DATE DE NOVEMBRE 1711.

Projet pour le présent.

La paix à faire. — Doit être achetée sans mesure. Arras et Cambrai très-chers à la France.

Si par malheur extrême la paix était impossible à tout autre prix, il faudrait sacrifier ces places.

Si elle ne se fait pas, diligence pour être prêt à la fin de mars ; fourrages, grains, voitures ; point de rivières contre les ennemis.

Guerre à soutenir. — Choix de général qui ait l'estime et la confiance ; qui sache faire une excellente défensive.

Point de nouveaux maréchaux de France : ils ne seraient ni plus habiles, ni plus autorisés, et ce serait une mortification pour les bons lieutenants généraux.

Choix d'un nombre médiocre de bons lieutenants généraux unis au général.

Présence de la personne de M. le dauphin, pernicieuse sans un général habile et zélé; un second général bien uni; lieutenants généraux bien choisis; autorité pour décider d'abord; fermeté d'homme de cinquante ans.

Eviter bataille en couvrant nos places, laissant même perdre les petites.

A toute extrémité bataille, au hasard d'être battu, pris, tué avec gloire.

Généraux. — Villeroi laborieux, avec de l'ordre et de la dignité.

Villars vif et peu aimé, par conséquent méprisé;

Harcourt malade, peu d'expérience, bon esprit;

Berwick arrangé, vigilant, timide au conseil, sec, raide, homme de bien;

Bezons, irrésolu, borné, mais sensé et honnête homme.

Officiers généraux. — N'engager point tous les courtisans à continuer le service.

Dégoût, inapplication, maux qui en résultent.

Bon traitement aux vieux officiers de réputation.

Conseil de guerre réglé.

Officiers généraux, bons à écouter, non toujours à croire. Beaucoup de très-médiocres.

Conseil de guerre à la cour. — Composé de maréchaux de France, et autres gens expérimentés;

Qui sachent ce qu'un secrétaire d'Etat ne peut savoir;

Qui parlent librement sur les inconvénients et abus;

Qui forment des plans de campagne, de concert avec le général chargé de l'exécution;

Qui donnent leurs avis pendant la campagne;

Qui n'empêchent pourtant pas le général de décider, sans attendre leurs avis, parce qu'il est capital de profiter du moment.

N° III. — Col. 592.

SUITE DES MÉMOIRES PARTICULIERS DE FÉNELON.

Plan de réforme après la paix, novembre 1711. (Manuscrits.)

Corps militaire. — Réduit à cent cinquante mille hommes.

Jamais de guerre générale contre l'Europe; rien à démêler avec les Anglais; facilité de paix avec les Hollandais; on aura facilement les uns contre les autres; alliance facile avec la moitié de l'Europe.

Peu de places. — Les ouvrages et les garnisons ruinent; elles tombent dès qu'on manque d'argent, dès qu'il vient une guerre civile; la supériorité d'armée, qui est facile, fait tout.

Médiocre nombre de régiments. — Mais grands et bien disciplinés, sans aucune vénalité sous aucun prétexte; jamais donnés à des jeunes gens sans expérience, avec beaucoup de vieux officiers; bon traitement des soldats pour la solde, pour les vivres, pour les hôpitaux; élite d'hommes; bons appointements aux colonels, aux capitaines; ancienneté d'officier comptée pour rien, si elle est seule; ne point laisser vieillir dans le service ceux qu'on voit sans talents; avancer les hommes d'un talent distingué.

Projet de réforme. — Ecouter MM. les maréchaux d'Harcourt et de Tallard, et M. de Puységur.

Fortifications. — Par les soldats, par les paysans voisins, bornées à de médiocres garnisons.

Milices par tout le royaume. — Enrôlements très-libres, avec certitude de congé après cinq ans. Jamais aucune amnistie; au lieu de l'hôtel des Invalides, petite pension à chaque invalide dans son village.

—

N° IV. — Col. 592.

SUITE DES MÉMOIRES PARTICULIERS DE FÉNELON.

Novembre 1711. (Manuscrits.)

Ordre de dépense à la cour.

Retranchement de toutes les pensions de cour non nécessaires;

Exclusion de toutes les femmes inutiles;

Modération dans les meubles, équipages, habits, tables;

Lois somptuaires comme les Romains;

Renoncement aux bâtiments et jardins;

Diminution de presque tous les appointements;

Cessation de tous les doubles emplois;

Faire résider chacun dans sa fonction;

Supputation exacte des fonds pour la maison du roi;

Nulle augmentation sous aucun prétexte;

Retranchement de tous nouveaux ouvrages pour le roi;

Laisser fleurir les arts par les riches particuliers, par les étrangers;

Supputation exacte de tous les appointements des gouverneurs, lieutenants généraux, des états majors, des pensions inévitables, des gages d'offices, des parlements et autres cours.

Dettes. — Supputation exacte de toutes les dettes du roi; distinguant celles qui portent intérêt d'avec celles qui n'en doivent point porter; comptant avec chaque créancier, avec retranchement pour les usures énormes et évidentes, avec remise de beaucoup d'autres; avec réduction générale au denier trente, avec exception de certains cas privilégiés, nettoyant chaque compte, s'il se peut; finissant par cote mal taillée, si on ne peut voir clair.

Supputation du total des fonds nécessaires pour la maison du roi et de la cour, de tous les appointements, gages et pensions nécessaires, de l'intérêt des dettes, de la subsistance de tous le corps militaire.

Comparaison exacte de cette dépense, avec le total des revenus qu'on peut tirer, en laissant rétablir l'agriculture, les arts utiles et le commerce.

N° V. — Col. 593

SUITE DES MÉMOIRES PARTICULIERS DE FÉNELON.

Novembre 1711. (Manuscrits.)

Administration.

Etablissements d'assiettes, qui est une petite assemblée de chaque diocèse comme en Languedoc, où est l'évêque avec les seigneurs du pays et le tiers état qui règle la levée des impôts suivant le cadastre qui est subordonné aux états de la province.

Etablissement d'états particuliers, dans toutes les provinces comme en Languedoc; on n'y est pas moins soumis qu'ailleurs, on y est moins épuisé; composés des députés des trois états de chaque diocèse; avec pouvoir de policer, corriger, destiner les fonds; écouter les représentations des députés des *assiettes*, mesurer les impôts sur la richesse naturelle du pays, du commerce qui y fleurit.

Impôts. — Suppression de gabelle, grosses fermes, capitation et dîme royale. Suffisance des sommes que les états lèveraient pour payer leur part de la somme totale des charges de l'État. Ordre des états, toujours plus soulageant que celui des fermiers du roi ou traitants; sans l'inconvénient d'éterniser les impôts ruineux, de les rendre arbitraires; par exemple, impôt sur les états du pays, sur les sels, sans gabelle, plus de financiers.

Augmenter le nombre des gouvernements de provinces, en les fixant à une moindre étendue

sur laquelle un homme puisse veiller soigneusement avec le lieutenant général et le lieutenant du roi. Vingt au moins en France seraient la règle du nombre des Etats particuliers. Résidence des gouverneurs et officiers.

Point d'intendants ; des *missi dominici* seulement de temps en temps.

N° VI. — Col. 593.

SUITE DES MÉMOIRES PARTICULIERS DE FÉNELON.

Novembre 1711. (Manuscrits.)

Etablissement d'états généraux.

Etats du royaume entier. — Seront paisibles et affectionnés comme ceux de Languedoc, de Bretagne, de Bourgogne, de Provence, d'Artois.

Conduite réglée et uniforme, pourvu que le roi ne l'altère pas ; députés intéressés par leurs biens, leurs espérances, à contenter le roi ; députés intéressés à ménager leur propre pays où leur bien se trouve, au lieu que les financiers ont intérêt de détruire pour s'enrichir.

Députés voient de près la nature des terres, le commerce de la province.

Composition. — De l'évêque de chaque diocèse.

D'un seigneur d'ancienne et haute noblesse, élu par les nobles.

D'un homme considérable du tiers état, élu par le tiers état.

Election libre, nulle recommandation du roi, qui se tournerait en ordre.

Nul député perpétuel, mais capable d'être continué.

Nul député ne recevra avancement du roi avant trois ans, après sa députation finie.

Supériorité des états généraux sur ceux des provinces. — Correction des choses faites par les états des provinces sur les plaintes et preuves.

Révision générale des comptes des états particuliers pour fonds et charges ordinaires.

Délibération pour les fonds à lever par rapport aux charges extraordinaires.

Entreprise de guerre contre les voisins, de navigation pour le commerce, de correction des abus naissants.

Autorité des états généraux. — Pour s'assembler tous les trois ans en telle ville fixe, à moins que le roi n'en propose quelque autre.

Pour continuer les délibérations aussi longtemps qu'ils le jugeront nécessaire.

Par voie de représentation. — Pour étendre leurs délibérations sur toutes les matières de justice, de police, de finance, de guerre, d'alliances et négociations de paix, d'agriculture, de commerce.

Pour examiner le dénombrement du peuple fait en chaque assiette, revu par les états particuliers et rapportés aux états généraux, avec la description de chaque famille qui se ruine par sa faute, qui augmente par son travail, qui a tant et doit tant.

Pour punir les seigneurs violents.

Pour ne laisser aucune terre inculte, réprimer l'abus des grands parcs nouveaux, fixer le nombre d'arpents, s'il n'y a labour, l'abus des capitaineries dans les grands pays de chasse, à cause de l'abondance des bêtes fauves, lièvres, qui gâtent les grains, vignes et prés.

Pour abolir tous priviléges, toutes lettres d'État abusives, tout commerce d'argent, sans marchandises, excepté les banquiers nécessaires.

N° VII. — Col. 594.

SUITE DES MÉMOIRES PARTICULIERS DE FÉNELON.

Novembre 1711. (Manuscrits.)

De la noblesse.

Nobiliaire. — Fait en chaque province sur une recherche rigoureuse.

Etats des honneurs et des preuves certaines de chaque famille.

Etat de toutes les branches, dont l'ensouchement est clair, dont il est douteux, qui paraissent bâtardes ; chaque enfant enregistré.

Registre général à Paris.

Nulle branche reconnue sans enregistrement.

Inventaire en ordre alphabétique de la chambre des comptes de Paris, du trésor des chartres, des chambres des comptes des provinces, avec distribution à chaque famille de ce qui lui appartient.

Education. — Cent enfants de haute noblesse, pages du roi, choisis d'un beau naturel ; études, exercices.

Moindres nobles ou de branches pauvres, cadets dans les régiments ; parents, amis de colonels, de capitaines.

Maison du roi remplie des seuls nobles choisis, gardes, gendarmes, chevau-légers.

Nulle place militaire vénale ; nobles préférés.

Maîtres d'hôtels, gentilshommes ordinaires, tous nobles vérifiés.

Chambellans ou gentilshommes de la chambre, au lieu de valets de chambre et huissiers ; seulement valets ou garçons de la chambre pour le grossier service ; toutes autres charges plus considérables aux nobles vérifiés.

Soutien de la noblesse. — Toute maison aura un bien substitué à jamais, *majorat* comme en Espagne pour les maisons de haute noblesse. Le bien sera plus petit pour la noblesse médiocre.

Liberté de commercer en gros sans déroger.

Liberté d'entrer dans la magistrature.

Mésalliances défendues aux deux sexes.

Défense aux acquéreurs des terres des noms nobles de prendre ces noms du nom des familles nobles subsistantes.

Anoblissements défendus, excepté les cas de services signalés rendus à l'Etat.

Ordre du Saint-Esprit pour les seules maisons distinguées par leur éclat, par leur ancienneté, sans origine connue.

Ordre de Saint-Michel pour honorer les services de la bonne noblesse inférieure.

Ni l'un ni l'autre pour les militaires sans noblesse proportionnée.

Nul duché au delà d'un certain nombre ; ducs de haute naissance ; faveur insuffisante ; nul duc non pair ; cérémonial réglé. On attendrait une place vacante pour en obtenir. On ne serait admis que dans les états généraux.

Lettres pour marquis, comtes, vicomtes, barons, comme pour les ducs.

Honneurs séparés pour les militaires.

Divers ordres de chevalerie, avec des marques pour les lieutenants généraux, maréchaux de camp, colonels.

Priviléges purement honorifiques.

La bâtardise. — La déshonorer pour réprimer le vice et le scandale.

Oter aux enfants bâtards des rois le rang de princes ; ils ne l'avaient point.

Oter à tous les autres le nom de gentilshommes, le nom et les armes.

Princes étrangers. — Laisser les rangs établis de longue main.

Retrancher tout ce qui paraît douteux et contesté.

Régler que chaque cadet n'aura les honneurs que quand le roi l'en jugera digne.

Ne donner point facilement à ces maisons, charges, gouvernements, bénéfices.

Ils ne croiront jamais avoir d'autre souverain que l'aîné de leur maison.

Bouillon et Rohan, les aînés ducs, les cadets comtes.

Nulle autre famille avec aucune distinction que celle de ducs.

N° VIII. — Col. 594.

SUITE DES MÉMOIRES PARTICULIERS DE FÉNELON.

Novembre 1711. (Manuscrits.)

Eglise.

Puissance temporelle. — *Définition.* Autorité *coactive* pour faire vivre les hommes en société avec subordination, justice et honnêteté de mœurs.

Exemples. Ainsi ont vécu les Grecs et les Romains.

Autorité temporelle complète dans ces exemples, sans aucune autorité pour la religion.

Puissance spirituelle. — *Définition.* Autorité *non coactive* pour enseigner la foi, administrer les sacrements, faire pratiquer les vertus évangéliques par persuasion pour le salut éternel.

Exemple. Ancienne Eglise jusqu'à Constantin.

Exemple. Eglise protestante en France.

Elle faisait ses pasteurs; elle assemblait les fidèles; elle administrait, prêchait, décidait, corrigeait, excommuniait; elle faisait tout cela sans autorité temporelle.

Exemples. Eglise catholique en Hollande, en Turquie.

Eglise permise et autorisée dans un pays y devrait être encore plus libre dans ses fonctions.

Nos rois laissaient les protestants en France libres pour élire et déposer leurs pasteurs; ils se contentaient d'envoyer des commissaires aux synodes.

Le Sultan laisse les Chrétiens libres pour élire et déposer leurs pasteurs.

Mettant l'Eglise en France au même état, on aurait liberté qu'on n'a pas d'élire, déposer, assembler.

Protection du prince, doit appuyer, faciliter, et non pas gêner ni assujettir.

Indépendance réciproque des deux puissances. — *La temporelle* vient de la communauté des hommes, qu'on nomme nation.

La spirituelle vient de Dieu par la mission de son fondateur et des apôtres.

La temporelle est en un sens plus ancienne; elle a reçu librement *la spirituelle.*

La spirituelle en un sens est aussi plus ancienne; le culte du Créateur avant l'institution des lois humaines.

Les princes ne peuvent rien sur les fonctions pastorales, qui consistent au droit de décider sur la foi, d'enseigner, d'administrer les sacrements, de faire les pasteurs, d'excommunier.

Les pasteurs ne peuvent contraindre pour la police temporelle.

Les deux puissances se prêtent un mutuel secours.

Le prince punit les novateurs contre *l'Eglise.*

L'Eglise affermit le *prince* en exhortant les sujets, en excommuniant les rebelles.

Les deux puissances séparées pendant trois cents ans de persécution.

Unies et de concert, mais non confondues depuis la paix.

Elles doivent demeurer distinctes et libres de part et d'autre dans ce concert.

Le prince est laïque, il est soumis aux pasteurs pour le spirituel, comme le dernier laïque, s'il veut être Chrétien.

Les pasteurs sont soumis au *prince*, pour le temporel, comme les derniers sujets; ils doivent l'exemple.

Donc l'*Eglise* peut excommunier le *prince*, et le prince peut faire mourir le pasteur.

Chacun doit user de ce droit seulement à toute extrémité; mais c'est un vrai droit.

Eglise mère des rois. — Elle affermit leur autorité en liant les hommes par la conscience.

Elle dirige les peuples pour élire des rois selon Dieu.

Elle travaille à unir les rois entre eux.

Mais elle n'a aucun droit d'établir, de déposer les rois. L'Ecriture ne le dit point; elle marque seulement soumission volontaire pour le spirituel.

Rois protecteurs des canons. — *Protection* ne dit ni décision, ni autorité sur l'Eglise.

C'est appui pour elle contre ses ennemis, contre ses enfants rebelles.

Protection est secours pour suivre ses décisions, et non pour les prévenir. Nul jugement, nulle autorité.

Comme *le prince* est le maître pour le temporel, comme s'il n'y avait point *d'Eglise; l'Eglise* est maîtresse pour le *spirituel*, comme s'il n'y avait point de prince.

Le prince ne fait qu'obéir en protégeant les décisions.

Le prince n'est *évêque du dehors* qu'en ce qu'il fait exécuter extérieurement la police réglée par l'Eglise.

Qui dit simple *protecteur* des canons, dit un homme qui ne fait jamais aucun *canon* ou *règle*, mais qui les fait exécuter quand l'Eglise les a faits.

De là il s'ensuit que *le prince* ne devrait jamais dire en ce genre : *Voulons, enjoignons, ordonnons.*

Nota. Ce n'est que depuis François Ier que ces expressions ont passé dans les édits, déclarations et ordonnances.

Mélanges des deux puissances. — *Assemblées mixtes. Conciles* où les princes et ambassadeurs étaient avec les évêques.

Conciles particuliers de Charlemagne, *capitulaires;* règles de discipline ecclésiastique, de police séculière.

Chrétienté, devenue comme une république chrétienne, dont le Pape était le chef.

Exemples. Amphictyons, Provinces-Unies.

Pape devenu souverain. Couronnes, fiefs du Saint-Siége.

Race royale. — Religion chrétienne et catholique, moins ancienne que l'Etat; reçue librement dans l'Etat, mais plus ancienne que race royale qui a reçu et autorisé race royale. *Exemples.* Pepin, Hugues Capet.

Reste ou image d'élection. Rois sacrés du vivant de leurs pères jusqu'à saint Louis.

Le sacre consommait tout, parce que le peuple ne voulait qu'un roi chrétien et catholique.

Contrat et serment dont la formule reste encore :

De Pierre-le-Cruel.

De Jean-sans-Terre.

De l'empereur Henri IV.

De Frédéric II.

Du comte de Toulouse, albigeois.

De Henri IV, roi de France.

Des Grecs en Italie du temps de Grégoire II.

Rome. — Centre d'unité, chef d'institution divine pour confirmer ses frères tous les jours jusqu'à la consommation.

Il faut être tous les jours dans la communion de ce Siége, principalement pour la foi.

La personne du Pape, de l'aveu des ultramontains, peut devenir hérétique; alors n'est point Pape.

Présidence au concile de Nicée par Osius, évêque

de Cordoue, au nom du Pape; légats aux autres conciles.

Nécessité d'un centre d'unité, indépendant des princes particuliers, des Eglises des nations.

Les ecclésiastiques doivent contribuer aux charges de l'Etat pour leurs revenus.

Libertés gallicanes sur le spirituel. — Rome a usé d'un pouvoir arbitraire qui troublait l'ordre des Eglises particulières par les expectatives, par les appellations frivoles, par les taxes odieuses, par les dispenses abusives.

Il faut avouer que ces entreprises sont fort diminuées.

Maintenant les entreprises viennent de la puissance séculière, non de celle de Rome. Le roi, dans la pratique, est plus chef de l'Eglise que le Pape en France.

Libertés à l'égard du Pape, servitudes envers le roi.

Autorité du roi sur l'Eglise dévolue aux juges laïques. Les laïques dominent les évêques. Tiers-état domine présentement les seigneurs.

Abus énormes de l'appel comme d'abus des cas royaux à réformer.

Abus de ne souffrir les conseils provinciaux · les nationaux dangereux.

Abus de vouloir que les laïques demandent et examinent les bulles sur la foi.

Autrefois l'Eglise, sous prétexte du serment des contrats, jugeait de tout; aujourd'hui les laïques, sous prétexte de possessoire, jugent de tout.

La règle serait que les évêques de France se maintinssent dans leurs usages canoniques; que le roi les protégeât pour s'y maintenir canoniquement selon leur désir.

Libertés de l'Eglise gallicane sur le temporel. — Liberté pleine pour le pur temporel à l'égard du Pape, pour le roi et le peuple, pour le clergé même.

Droit du roi pour rejeter les bulles qui usurperaient le temporel.

Moyens de réforme à procurer. — Mettre quelques évêques pieux, savants, modérés, dans le conseil; non pour la forme, mais pour toute affaire mixte.

Se souvenir qu'ils sont tout naturellement les premiers seigneurs et conseillers d'Etat.

Faire un bureau de magistrats laïques et pieux et de bons évêques, pour fixer l'appel comme d'abus.

Faire cesser toutes les exemptions de chapitre et de monastère non congrégés.

Poursuivre la réforme ou suppression des ordres peu édifiants. *Exemples :* Clugny, cordeliers.

Laisser aux évêques, sauf l'appel simple, liberté sur leur procédure, pour visiter, corriger, interdire, destituer tous curés et autres ecclésiastiques.

Laisser aux évêques liberté de juger eux-mêmes dans leurs officialités.

Ne nommer au Pape pour le cardinalat que des hommes doctes et pieux.

Leur laisser dans les conclaves entière liberté de suivre leur serment pour le plus digne.

Demander nonces savants et zélés, point politiques ni profanes.

Avoir un conseil de conscience pour choisir les évêques pieux et capables; les composer, non par les places, mais par le mérite.

N° IX. — Col. 595.

SUITE DES MÉMOIRES PARTICULIERS DE FÉNELON.

Novembre 1711. (Manuscrits.)

De la justice.

Chancelier. — Doit veiller sur tous les tribunaux et régler leurs bornes entre eux.

Doit savoir les talents et la réputation de chaque magistrat principal des provinces.

Procurer à chacun de l'avancement selon ses talents, sa vertu, ses services.

Faire quitter leurs charges à ceux qui les exercent mal.

Conseil. — Composé, non de maîtres de requêtes, introduits sans mérite pour de l'argent, mais de gens choisis *gratis* dans tous les tribunaux du royaume.

Etabli pour redresser avec le chancelier tous les juges inférieurs.

Conseillers d'Etat, envoyés de temps en temps dans les provinces pour réformer les abus.

Parlements. — Oter peu à peu la paulette; charges fort diminuées; charges à diminuer encore par réforme; laisser pour leur vie tous les juges intègres et suffisamment instruits; faire succéder *gratis* leurs enfants dignes; attribution des gages honnêtes sur les fonds publics. Exemples d'avancement pour ceux qui feront le mieux.

Peu de lois qui évitent les difficultés sur les testaments, sur les contrats de mariage, sur les ventes et échanges, sur les emprisonnements et décrets; peu de dispositions libres.

Grand choix des premiers présidents, des procureurs généraux; préférence des nobles aux roturiers à mérite égal pour les places de présidents et de conseillers; magistrats d'épée et avec l'épée, au lieu de robe, quand on pourra.

Bailliages.— Point de présidiaux; leurs droits attribués aux bailliages; rétablir le droit du bailly d'épée pour y exercer ses fonctions; lieutenant général et criminel nobles, s'il se peut. Nombre de conseillers réglés, non sur l'argent qu'on veut tirer, mais selon le besoin réel du public. L'âge de quarante ans et au delà.

Nulle justice aux seigneurs particuliers, ni au roi dans les villages de ses terres; leur conserver la justice de police, les honneurs de paroisse, les droits de chasse, tout le reste immédiatement au bailliage voisin.

Conservation aux seigneurs de certains droits sur leurs vassaux pour leurs fiefs, ainsi que de garde et de service militaire sur leurs paysans.

Régler les droits de chasse entre les seigneurs et les vassaux.

Bureau pour la jurisprudence. — Assembler des jurisconsultes choisis pour corriger et revoir toutes les coutumes, pour abréger la procédure, pour retrancher les procureurs.

Compte rendu au chancelier par ce bureau dans le conseil d'Etat. Examen à fond pour faire un bon code.

Suppression de tribunaux. — Plus de grand conseil, plus de cour des aides, plus de trésoriers en France, plus d'élus.

Conseil d'Etat, où le roi est toujours présent.

Six autres conseils pour toutes les affaires du royaume.

Nulle survivance de charges, de gouvernements.

N° X. — Col. 596.

SUITE DES MÉMOIRES PARTICULIERS DE FÉNELON.

Novembre 1711. (Manuscrits.)

Du commerce.

Liberté. — Grand commerce de denrées bonnes et abondantes en France, ou des ouvrages faits par les bons ouvriers.

Commerce d'argent par usure, hors des banquiers nécessaires, sévèrement réprouvé.

Espèce de censure pour autoriser gain de vraie mercature, non gain d'usure; savoir les moyens dont chacun s'enrichit.

Délibérer dans les états généraux et particuliers s'il faut abandonner les droits d'entrée et de sortie du royaume.

La France assez riche si elle vend ses blés, huiles, vins, toiles.

Ce qu'elle achètera des Anglais et Hollandais sont épiceries et curiosités nullement comparables. Laisser liberté.

Règle constante et uniforme pour ne vexer ni chicaner jamais les étrangers, pour leur faciliter achat à prix modéré.

Laisser aux Hollandais profit de leur austère frugalité et travail, du péril d'avoir peu de matelots dans leurs bâtiments, de leur bonne police pour s'unir dans le commerce, de l'abondance de leurs bâtiments pour le fret.

Bureau de commerçants que les états généraux et particuliers, aussi bien que le conseil du roi, consulteront sur toutes les dispositions générales.

Espèce de mont-de-piété pour ceux qui voudront commercer et qui n'ont de quoi avancer.

Manufactures à établir pour faire mieux que les étrangers, sans exclusion de leurs ouvrages.

Arts à faire fleurir pour débiter, non au roi jusqu'à ce qu'il ait payé ses dettes, mais aux étrangers et riches Français.

Lois somptuaires pour chaque condition. On ruine les nobles pour enrichir les marchands par le luxe; on corrompt par ce luxe toute la nation dans ses mœurs. Ce luxe est plus pernicieux que le profit des modes n'est utile.

N° XI. — Col. 596.

SUITE DES MÉMOIRES PARTICULIERS DE FÉNELON.

Novembre 1711. Manuscrits.

De la Marine.

Marine médiocre sans pousser à l'excès, proportionnée au besoin de l'Etat, à qui il ne convient pas d'entreprendre seul des guerres par mer contre des puissances qui y mettent toutes leurs forces.

Régler le code des prises, commerce de port à port.

Permettre à tout étranger de venir habiter en France et y jouir de tous les priviléges des naturels et des régnicoles, en déclarant leur intention au gref du bailliage royal, sur le certificat de vie et de mœurs qu'il apporterait et le serment qu'il prêterait, le tout sans frais.

N° XII. — Col. 612.

SUITE DES MÉMOIRES PARTICULIERS DE FÉNELON.

Du 15 mars 1712. (Manuscrits:)

Le roi.

Art. Ier. Je crois qu'il est très-important de redoubler, sans éclat et sans affectation, toutes les précautions pour sa nourriture, comme aussi pour celle du jeune prince qui reste.

II. Il est à désirer que tous les ministres se réunissent pour rendre Sa Majesté très-facile à acheter très-chèrement la paix; c'est l'unique moyen pour le débarrasser pour le reste de sa vie, et de la prolonger.

III. Ils peuvent lui faire entendre que c'est ce qu'il doit à sa gloire et à sa conscience; il ne doit point s'exposer à laisser un petit enfant avec tout le royaume dans un si prochain péril.

IV. On peut lui représenter l'extrémité où l'on se trouverait, s'il tombait dans un état de langueur où il ne pourrait rien décider, et où nul ministre n'oserait rien prendre sur soi.

V. On peut lui faire entrevoir le cas d'une bataille perdue et des ennemis entrant dans le cœur du royaume.

VI. On peut lui laisser voir le cas où la France aurait le malheur de le perdre; alors on aurait tout à craindre du parti huguenot, des mécontents de divers Etats, des princes exclus de la régence, des dettes payées ou non payées, des troupes très-nombreuses sans discipline; le remède est d'établir sans aucun retardement un conseil de régence, que tout le monde s'accoutume à respecter.

VII. On peut lui représenter la consolation, la gloire, la confiance pour son salut, qu'il tirera d'une prompte paix, si elle lui donne les moyens de commencer à faire sentir quelque soulagement à ses peuples, après les maux de tant de longues guerres.

VIII. On peut lui faire considérer qu'il aura à faire au plus tôt la réforme de ses troupes, qui ne pourrait s'exécuter qu'avec un très-grand péril dans le désordre d'une minorité.

IX. Il faut lui montrer combien il importe qu'il rétablisse au plus tôt quelque ordre dans les finances, sans quoi on ne peut espérer aucune respiration des peuples, avec les troubles d'une minorité; pendant une régence, un prince, qui voudrait troubler l'Etat, aurait un moyen facile d'y réussir. Si le conseil de régence paye les dettes, il ne saurait soulager les peuples, et les peuples accablés ne continueront point à porter ce joug accablant, quand ils verront un prince qui leur offrira sa protection contre ce conseil; si, au contraire, le conseil retranche ou suspend le payement des dettes pour soulager les peuples, les rentiers qui sont en si grand nombre et si appuyés, feront un parti redoutable contre le conseil qui les aura maltraités.

X. On en peut dire autant des courtisans et des militaires qui ont de grosses pensions : si ce conseil de régence les paye, il accable les peuples; s'il leur refuse ou leur retarde leur payement, le voilà devenu odieux. Ainsi d'une façon ou d'une autre, voilà un puissant parti tout formé pour un prince qui voudra contenter son ressentiment et son ambition.

XI. Si M. le duc de Berri, livré à son épouse et à son beau-père, se trouvait, à la mort du roi, à portée de gouverner, sans qu'il y eût un conseil de régence déjà en actuelle possession et déjà affermi dans l'exercice de l'autorité, les peuples et les troupes, accoutumés à n'obéir qu'aux ordres d'un seul maître, ne s'accoutumeraient pas facilement à préférer les décisions d'un conseil sans expérience, et peut-être fort divisé, aux volontés d'un fils et d'un petit-fils de France, réunis ensemble avec un grand parti.

XII. Si le prince mineur venait à mourir dans une telle conjoncture, M. le duc d'Orléans pourrait empêcher le retour du roi d'Espagne, surtout en cas que les Espagnols refusassent de recevoir M. le duc de Berri.

XIII. Il n'y aurait personne qui fût à portée de ménager les choses pour empêcher cette guerre civile; au moins un conseil déjà affermi travaillerait à la paix et au bon ordre avec quelque autorité provisionnelle.

XIV. Il me paraît fort à propos que le B. D. (le bon duc, M. de Beauvilliers) aille voir madame de M. (Maintenon), qu'il lui parle à cœur ouvert pour la rapprocher de lui, et qu'il lui représente toutes ces choses, afin qu'elle concoure efficacement à cet ouvrage.

XV. C'est précisément ce qui peut lui attirer la bénédiction de Dieu et les vœux de la France entière; c'est travailler au repos, à la gloire et au salut du roi; que n'aurait-elle point à déplorer, si le roi manquait dans cette confusion ?

XVI. Ce n'est point en épargnant chaque jour au roi la vue de quelques détails épineux et affligeants, qu'on travaille solidement à le soulager et à le con-

server; les épines renaîtront sous ses pas à toutes les heures; il ne peut se soulager qu'en s'exécutant d'abord à toute rigueur. C'est une prompte paix, c'est l'ordre mis dans les finances, c'est la réforme des troupes faite avec règle, c'est l'établissement d'un bon conseil autorisé et mis en possession tout au plus tôt, qui peuvent mettre le roi en repos pour durer longtemps, et le royaume en état de se soutenir malgré tant de périls. On devra tout à madame de M. (Maintenon), si elle y dispose le roi.

XVII. Le B. D. (bon duc, M. de Beauvilliers) peut parler avec toute la reconnaissance due aux bons offices que madame de M. (Maintenon) lui a rendus autrefois; il peut lui déclarer qu'il parle sans intérêt, ni pour lui, ni pour ses amis, sans prévention et sans cabale; il peut ajouter que pour ses sentiments sur la religion il n'en veut jamais avoir d'autres que ceux du Saint-Siége; qu'il ne tient à rien d'extraordinaire, et qu'il aurait horreur de ses amis mêmes, s'il apercevait en eux quelque entêtement, ou artifice, ou goût du nouveauté.

XVIII. Je ne crois point que madame de M. agisse par grâce, ni même avec une certaine force de prudence élevée; mais que sait-on sur ce que Dieu veut faire? Il se sert quelquefois des plus faibles instruments, au moins pour empêcher certains malheurs; il faut tâcher d'apaiser madame de M., et lui dire la vérité; Dieu fera sa volonté en tout.

N° XIII. — Col. 613, 614.

SUITE DES MÉMOIRES PARTICULIERS DE FÉNELON.

Du 15 mars 1712. Manuscrits.

Projet de conseil de régence.

Art. Ier. Faites un conseil nombreux, vous y mettrez le désordre, la division, le défaut de secret et la corruption; faites-en un moins nombreux, il en sera plus envié, plus contredit, plus facile à décréditer, surtout si les meilleurs sujets viennent à manquer.

II. Vous ne pouvez parvenir à faire établir ce conseil, qu'en y admettant les gens de la faveur présente; autrement ils vous traverseraient, chose facile à faire, c'est le rendre très-nombreux, si vous voulez leur donner un contre-poids nécessaire par des gens droits et fermes.

III. Mettez-y N... vous livrez l'Etat et le jeune prince à celui qui est soupçonné de la plus noire scélératesse; excluez N... pour ce soupçon, vous préparez le renversement de ce conseil, qui paraîtra fondé sur une horrible calomnie contre un petit-fils de France.

IV. A tout prendre, je n'oserais dire qu'il convienne de mettre dans ce conseil un prince suspect de scélératesse, qui se trouverait le maître de tout ce qui se trouverait entre lui et l'autorité suprême.

V. De plus, indépendamment de ce soupçon, on ne peut guère espérer qu'étant livré à sa fille, il contribuât à la bonne éducation du jeune prince, au bon ordre pour rétablir l'Etat.

VI. Pour adoucir cette exclusion, je voudrais qu'on ne donnât à M. le duc de Berri que la simple présidence, avec sa voix comptée comme celle des autres; et pour conclure à la pluralité des suffrages, il faudrait qu'on élût un sujet à la pluralité des voix si un des conseillers venait à mourir.

VII. J'exclurais autant que N... tous les princes du sang, tous les princes naturels, tous les princes étrangers, qui ne regardent pas le roi comme leur souverain.

VIII. J'exclurais aussi les seigneurs, auxquels on a donné un rang de prince; c'est un embarras pour le rang à éviter; il n'y a que M. le prince de Rohan qu'on pût être tenté d'admettre; on peut très-bien s'en passer.

IX. Les seigneurs ambitieux, souples et brouillons, chercheraient avec ardeur à entrer dans ce conseil; mais tous les honnêtes gens craindraient et fuiront cet emploi comme un affreux embarras; peu à espérer, tout à craindre le lendemain de la mort du roi; chacun des conseillers droits et fermes aurait à craindre au dehors l'autorité de M. le duc de Berri avec celle de M. le duc d'Orléans, et la division au dedans avec le déchaînement des cabales; on aurait une peine infinie à composer ce conseil de personnes propres à faire bien espérer.

X. Je n'ose dire ma pensée sur le choix des prélats dignes d'entrer dans ce conseil.

XI. Pour les seigneurs, on peut jeter les yeux sur MM. les ducs de Chevreuse, de Villeroy, de Beauvilliers, de Saint-Simon, de Charost, de Harcourt, de Chaulnes; sur MM. les maréchaux d'Huxelles, de Tallard.

XII. Il est naturel que la faveur y mette MM. les ducs de Guiche, de Noailles, d'Antin, d'Estrées. Il faut songer au contre-poids.

XIII. On ne saurait exclure de ce conseil aucun des ministres; pour les secrétaires d'état, on pourrait les appeler seulement pour les expéditions.

XIV. Il faudrait que le roi autorisât au plus tôt ce conseil de régence dans une assemblée de notables qui est conforme au gouvernement de la nation.

XV. De plus, il faudrait que le roi, dans son lit de justice, le fît enregistrer au parlement de Paris; semblable enregistrement dans tous les autres parlements, cours souveraines, bailliages.

XVI. Le roi, dans l'assemblée des notables, pourrait faire prêter serment à tous les notables pour maintenir ce conseil, et aux conseillers de ce conseil pour gouverner avec zèle; M. le duc de Berri même prêterait ce serment.

XVII. Il serait infiniment à désirer que le roi mît dès à présent ce conseil en fonction; il n'en serait pas moins le maître de tout. Il accoutumerait toute la nation à se soumettre à ce conseil; il éprouverait chaque conseiller; il les unirait, les redresserait et affermirait son œuvre : s'il faut le lendemain de sa mort commencer une chose qui est devenue si extraordinaire, elle sera d'abord renversée. Depuis longtemps la nation n'est plus accoutumée qu'à un seul maître; tout le monde courra au seul M. le duc de Berri.

XVIII. Si l'on ne peut point persuader au roi une chose si nécessaire, il faudrait au moins à toute extrémité que Sa Majesté assemblât ce conseil cinq ou six fois l'année; qu'il consultât de plus en particulier chaque conseiller, et qu'il les mît dans le secret des affaires, afin qu'ils ne fussent pas tout à fait neufs au jour du besoin.

XIX. Il ne faut pas perdre un moment pour faire établir ce conseil. L'étonnement du spectacle, le cri public, la crainte d'un dernier malheur peuvent ébranler; mais si, sous prétexte de n'affliger pas le roi, on attend qu'il rentre dans son train ordinaire, on n'obtiendra rien.

XX. De plus, il n'y a aucun jour dont nous ne soyons menacés ou d'une mort soudaine et naturelle, ou d'un funeste accident, suite du coup que le public s'imagine venir de N.

XXI. Chaque jour on doit craindre un affaiblissement de tête plus dangereux que la mort même de Sa Majesté; alors tout se retrouverait tout à coup et sans remède dans la plus horrible confusion.

XXII. Sa Majesté ne peut ni en honneur ni en conscience se mettre en péril de laisser le royaume et le jeune prince, son héritier, sans aucune ressource pour le gouvernement de la France, pour l'éducation et la sûreté de l'enfant.

XXIII. J'avoue que l'établissement de ce conseil nous fait craindre de terribles inconvénients; mais, dans l'état présent, on ne peut plus rien faire

que de très-imparfait, et il serait encore pis de ne faire rien; on ne peut point se contenter de précautions ordinaires et médiocres.

N° XIV. — Col. 614.

SUITE DES MÉMOIRES PARTICULIERS DE FÉNELON.

Du 15 mars 1712. Manuscrits.

Education du jeune prince.

Art. Ier. Si M. le duc de Beauvilliers peut être nommé gouverneur, il doit se sacrifier et s'abandonner les yeux fermés, sans s'écouter lui-même. Le cas est singulier; quand il ne ferait qu'exclure un mauvais sujet, il ferait un grand bien; il doit ce sacrifice à l'Etat, à l'Eglise, au roi et au prince qu'il a tant aimé.

II. S'il était nommé, il pourrait obtenir une espèce de coadjuteur comme M. le duc de Chaulnes ou M. le duc de Charost. Il serait fort soulagé par un ami de confiance, et la succession serait mise en sûreté.

III. Il faut un gouverneur, non-seulement propre à former le jeune prince, mais encore autorisé et ferme à soutenir, en cas de minorité, une si précieuse éducation contre les cabales.

IV. Il faut que le précepteur soit ecclésiastique; il enseignera mieux la religion, il posera mieux ses fondements contre les entreprises des laïques; il sera plus révéré; mais, comme je ne connais presque personne dans le clergé, je ne puis proposer aucun sujet; il faut qu'il soit entièrement uni au gouverneur.

V. Il me paraît que dans ce cas particulier il faudrait choisir un évêque. Ce caractère lui donnera plus d'autorité sur les princes et sur le public; il sera moins exposé aux révolutions des cabales. On pourrait faire approuver par le Pape qu'un évêque se chargeât de cet emploi dans un cas si extraordinaire pour la religion.

VI. Les sujets de l'ordre épiscopal que je considère de loin et sans pouvoir m'arrêter à aucun, faute de les connaître à fond, sont MM. de Meaux (628), de Soissons (629), de Nîmes (630), d'Autun (631), de Toul (632).

VII. M. l'abbé de Polignac est un courtisan qui suivrait la faveur; d'ailleurs il a l'esprit et les connaissances acquises. Je ne le souhaite point.

VIII. Il faut un sous-gouverneur qui ait du sens, de la probité, une sincère religion, avec un attachement intime au gouverneur.

IX. Il faut un sous-précepteur et un lecteur qui soient intimement unis au précepteur.

X. Il faut un grand choix pour les gentilshommes de la manche et pour le premier valet de chambre; aucun de contrebande; aucun de douteux sur la doctrine. MM. Duchesne et de Charmon.

XI. Il ne s'agit point d'attendre l'âge ordinaire, le cas n'est que trop singulier. Le roi peut manquer tout à coup; il faut mettre pendant sa vie cette machine en train et l'avoir affermie avant qu'il puisse manquer. On peut laisser un prince dans les mains des femmes, et lui donner des hommes qui iront le voir tous les jours, qui l'accoutumeront à eux et qui commenceront insensiblement son éducation.

XII. Le roi pourrait mettre dans l'acte de régence la forme de l'éducation. Ainsi l'éducation serait enregistrée et autorisée par la même solennité qui autoriserait le conseil de régence pour la minorité future.

XIII. Sa Majesté pourrait même faire promettre au prince qui doit naturellement être le chef de la régence, qu'il ne troublera, pour aucune raison, ce projet d'éducation ainsi autorisé.

(628) Henri de Thiard de Bissy, depuis cardinal.

(629) Fabius de Brulart de Sillery, mort en 1714.

(630) Jean-César Rousseau de la Parisière, nommé à Nîmes en 1710.

(631) Charles-François d'Hallencourt de Drosmenil, nommé à Autun en 1710, transféré à Verdun en 1721.

(632) François de Blouet de Camilly, nommé à Toul en 1704. transféré à l'archevêché de Tours en 1721, mort en 1723.

LIVRE HUITIEME.

N° Ier. — Col. 626.

En parlant des ouvrages littéraires de Fénelon, nous n'avons point fait mention d'un *Abrégé des vies des anciens philosophes, avec un recueil de leurs plus belles maximes*, qui parut pour la première fois sous le nom de l'archevêque de Cambrai, en 1726. Dès le moment où il parut, il s'éleva au sujet de son authenticité une discussion qui laissa d'abord le public dans l'incertitude. M. de Ramsay, plus à portée que personne d'être instruit de tout ce qui avait rapport à Fénelon, par le bonheur qu'il avait eu de vivre dans la société intime de ce prélat, les six dernières années de sa vie, par la connaissance qu'il avait de tous ses manuscrits, et par ses relations de confiance et d'amitié avec les parents les plus proches et les plus chers de l'archevêque de Cambrai, s'éleva contre l'authenticité de cet ouvrage, et il fit insérer, à ce sujet, une lettre dans le *Journal des savants*, du mois de juin 1726.

D'un autre côté, le libraire Etienne, qui avait imprimé l'ouvrage, produisit dans le même *Journal des savants*, du mois d'octobre 1726, une lettre d'un abbé Baudoin, chanoine de Laval, qui avait passé quelques années à l'hôtel de Beauvilliers. Cette lettre montrait tant d'assurance sur l'authenticité de l'ouvrage, qu'on parut revenir à l'idée que Fénelon en était véritablement l'auteur. La lettre de l'abbé Baudoin fut aussi insérée dans la *Bibliothèque française*, tome IX, page 34, et dans la *Bibliothèque des livres nouveaux*, page 150.

M. de Ramsay crut devoir répliquer par une lettre adressée à M. l'abbé Bignon, qu'on retrouve dans le *Journal des savants*, du mois de février 1727; et les raisons qu'il produisit en faveur de son opinion, paraissent avoir fixé toutes les incertitudes.

Il est au moins certain que les parents, les amis de l'archevêque de Cambrai, et tous ceux qui ont été successivement dépositaires de ses manuscrits, ont pensé comme M. de Ramsay, et nous devons déclarer que nous n'avons rien trouvé, parmi les papiers de Fénelon, qui puisse indiquer qu'il soit l'auteur de cet ouvrage, d'ailleurs assez imparfait.

N° II. — Col. 676.

Le marquis de Fénelon, ambassadeur de France, auprès des états généraux, fit placer, en 1724, sur

le tombeau de son grand-oncle, à Cambrai, l'inscription suivante, composée par le P. Sanadon, Jésuite, et gravée par Lemoine, sculpteur :

Hic jacet sub altari principe
FRANCISCUS DE SALIGNAC DE LAMOTHE-FÉNELON,
Cameracensium archiepiscopus et dux, ac sancti imperii [romani princeps.
SÆCULI LITTERATI DECUS
Omnes dicendi lepores virtuti sacravit ac veritati,
Et dum sapientiam, Homerus alter, spirat,
Se, suosque mores inscius retexit.
UNICE PATRIÆ BONO INTENTUS
Regios principes ad utilitatem publicam instituit;
Hinc pio gaudet Iberia Philippo.
Hinc religio, Gallia, Europa exstincto illacrymant del-[phino.
VERI DEFENSOR
Ut Hipponensis olim fortis et suavis,
Libertatem cum gratia eo felicius conciliavit,
Quo debitum Ecclesiæ decretis obsequium firmius astruxit.
ASCETICÆ VITÆ MAGISTER
De casto amore ita disseruit,
Ut Vaticano obsequens oraculo,
Simul Sponso et Sponsæ placuerit.
IN UTRAQUE FORTUNA SIBI CONSTANS,
In prospera, aulæ favores nedum prensaret, adeptos etiam Abdicavit;
In adversa, Deo magis adhæsit.
ANTISTITUM NORMA
Gregem sibi creditum assidua fovit præsentia,
Verbo nutrivit, erudivit exemplo, opibus sublevavit.
EXTERIS PERINDE CARUS AC SUIS
Gallos inter et hostes cum esset medius
Hos et illos ingenii fama et comitate morum sibi devinxit.
MATURUS CŒLO
Vitam laboribus exercitam, claram virtutibus
Meliore vita commutavit
SEPTIMO JANUARII ANNO M. DCCXV ÆTATIS LXIV.
Hoc monumentum pii ac mœrentes sororis filius et fratris [nepotes posuere.

N° III. — COL. 676.

On avait tout lieu de craindre que les précieux restes de Fénelon n'eussent été exposés aux mêmes outrages que ceux de tant d'évêques et de bienfaiteurs de l'humanité, dont on a violé la sépulture. On ne doit pas croire cependant que son tombeau ait été plus respecté que le leur; si on se rappelle les temps et les personnes, une pareille exception en faveur de Fénelon, dans de tels temps et par de tels hommes, serait une espèce de tache à sa gloire. Mais il semble que la Providence ait voulu, d'une manière spéciale, conserver à la ville de Cambrai, contre toute espérance et contre toute apparence, les cendres de celui de ses archevêques dont la mémoire y sera le plus longtemps en bénédiction. Les procès-verbaux relatifs à cette découverte en paraissent constater la vérité.

PROCÈS-VERBAUX CONSTATANT L'EXHUMATION DES CENDRES DE M. DE FÉNELON, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI, NÉ LE 6 AOUT 1651, ET DÉCÉDÉ LE 7 JANVIER 1715.

L'an douzième de la république française, le 15 messidor, à cinq heures de relevée, nous Pierre-Joseph Douay fils, jurisconsulte et maire de la ville de Cambrai, étant informé par le commissaire nommé par notre arrêté du huit de ce mois, que le travail ordonné par suite des lettres à nous adressées, tant par M. le sous-préfet de l'arrondissement, que par M. le procureur impérial près le tribunal civil, était au moment d'être achevé, et que déjà les trois premiers fours du caveau, qui se trouvait placé au-dessous du maître autel de la ci-devant église métropolitaine de cette ville, étaient désencombrés, nous nous sommes empressé d'en faire part aux chefs des autorités de l'arrondissement, et de cette ville; et nous étant rendu sur les lieux, nous avons entendu, en présence desdits chefs, la déclaration des témoins qui suivent :

Le sieur Bernard Canonne, cultivateur, demeurant à Saulzoir, a déclaré qu'en l'an II, il fut chargé par l'administration du directoire du district de Cambrai, en sa qualité d'administrateur adjoint, de l'exécution d'un arrêté du comité de salut public, lequel ordonnait le transport à Douay, chef-lieu du département, de tous les cercueils de plomb qui existaient dans la ville de Cambrai; que par suite de cette mission il s'est transporté dans l'église métropolitaine, et s'étant fait conduire dans le caveau au-dessous du maître autel, où se trouvaient déposés dans différents fours les corps des ci-devant archevêques de Cambrai, il en a fait extraire différents cercueils qu'il a trouvés intacts; mais qu'il se rappelle parfaitement que parvenu au troisième four à main droite en descendant, où se trouvait renfermé le corps de Fénelon, comme l'indiquait l'épitaphe inscrite sur la pierre qui servait de clôture audit four, et ayant fait enlever ladite pierre par trois ouvriers, nommé Antoine Noreux de Cambrai, Plantagenet et un de ses camarades, ces deux derniers attachés à un corps de canonniers en garnison en cette ville, il remarqua, à l'instant même que l'air eut pénétré dans ledit four, que le cercueil en plomb était entier et se trouvait dessoudé; de sorte que le dessus était détaché des côtés et tombé dans le fond, ce qui occasionna une exhalaison méphytique qui l'obligea de se retirer pour un moment; mais que l'instant d'après, étant revenu, l'un des ouvriers s'est introduit dans le four, en a distrait les lames du plomb qui avaient formé le cercueil, lesquelles ont été chargées sur des voitures avec les autres cercueils, et les os ont été amoncelés et laissés dans le même four.

Ajoute ledit Canonne, que tous les cercueils, à l'exception de celui de Fénelon, ont été chargés sur trois chariots, intacts et sans aucune ouverture; de sorte qu'il n'est demeuré dans tout le caveau que les seuls restes de Fénelon, et a signé avec nous.

Signé BERNARD CANONNE, DOUAY fils.

Antoine Noreux, boucher à Cambrai, lequel a déclaré qu'en l'an II, au mois de pluviôse, ouvrier attaché à l'administration du district de Cambrai, il fut requis par le sieur Canonne, par suite des ordres du gouvernement, d'extraire des fours de la métropole les cercueils en plomb qui s'y trouvaient, pour les envoyer à l'arsenal de Douay; que s'étant fait accompagner de deux ouvriers, nommé Plantagenet et un autre, dont il a oublié le nom, tous deux canonniers en garnison en cette ville, il s'est introduit dans les fours susdits, où il a remarqué qu'il se trouvait six à sept cercueils en plomb, lesquels furent chargés sur des voitures, en bon état, à l'exception de celui de Fénelon, lequel étant ouvert, il en fut extrait les ossements de ce grand homme, qui furent amoncelés dans le troisième four, et le plomb transporté sur les voitures. Laquelle déclaration a été affirmée par ledit Noreux, qui l'a signée avec nous.

Signé ANTOINE NOREUX, DOUAY fils.

Et à l'instant MM. Dumolard, sous-préfet; Belmas, évêque de Cambrai; Burgairolles, colonel commandant d'armes; Boileux, président du tribunal d'arrondissement; Defoy, juge; Farèz, procureur impérial; Cacheux, magistrat de sûreté, Béthune-Hourier, adjoint du maire; Lequeux-Frémicourt, président du tribunal de commerce; Servois, chanoine vicaire général; Bocquet, commissaire de police; Delcroix, receveur de la commune; Defremery-Déhollin, secrétaire-greffier de la mairie; Palombini, colonel du deuxième régiment de hussards italiens, stationné à Cambrai; Demaidy, capitaine commandant le quatrième bataillon du train d'artillerie; de Neuflen, colonel retiré du corps du génie; Defranqueville, propriétaire, membre du conseil

des secours ; Alexandre Frémicourt. *idem ;* Béthune de l'Offre, *idem ;* Richard Frémicourt, président du conseil d'arrondissement ; Demadre, membre du conseil des secours; Canonne, membre du conseil d'arrondissement ; Raparlier, juge de paix ; Lemoine et Leroi, notaires publics ; Bruneau et Aimé Bris, membres du conseil municipal ; Goussaut, juge suppléant ; Piquet-Bris, contrôleur des contributions ; Liénard, receveur de l'arrondissement ; René Marchand, bibliothécaire ; Lepère, chef de bureau ; Pierre Fleury, marchand menuisier.

Sont descendus dans le caveau, où ils ont vu extraire du troisième four à droite les restes de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, mort en cette ville le 7 janvier 1715, consistant en un crâne des mieux conservés, en une quantité d'os détachés les uns des autres, dont plusieurs annoncent une prochaine décomposition, et en quelques planches et morceaux de bois de chêne pourri, lesquels ont été recueillis avec vénération, et déposés dans une bière neuve, préparée à cet effet, que l'on a fermée à vis, et sur laquelle le scel de la mairie a été apposé avec des bandes de papier double, signées de MM. Belmas, Dumolard, Douay fils, Boileux et Lequeux.

Après quoi la bière a été déposée dans le même caveau, sous la garde d'un factionnaire, pour y demeurer jusqu'à l'époque fixée pour la translation solennelle qui en sera faite ; avons ordonné la continuation du désencombrement dudit caveau, avec les formalités prescrites par notre arrêté susdaté. De tout quoi le présent procès-verbal a été signé par toutes les personnes qui y sont dénommées, les jour, mois et an que dessus.

(*Suivent les signatures.*)

Et le 21 du même mois de messidor, six heures et demie du soir.

Nous Pierre-Joseph Douay, jurisconsulte, maire de la ville de Cambrai, sur l'avis à nous donné par le commissaire chargé de la fouille du caveau des archevêques, que l'opération était terminée, et après avoir invité tous les chefs des autorités constituées, ainsi que MM. Evrard et Burard, docteurs en médecine et en chirurgie, de venir reconnaître et constater les restes précieux de l'immortel Fénelon, nous nous sommes rendus audit caveau, où étant, il nous a été représenté :

1° La partie inférieure de la tête, se rapprochant très-bien du crâne ;

2° Les os des jambes, des cuisses, ceux du bassin, avec les deux fémurs ;

3° Les os des bras ;

4° Les vertèbres ;

5° Les côtes ;

6° L'omoplate ;

7° Une partie du sternum ;

8° Les phalanges des pieds ;

9° Une ceinture de soie blanche, presque pourrie et consommée ;

10° Un tunicaire de même étoffe et dans le même état ;

11° Enfin, la pierre sépulcrale qui a servi à fermer l'entrée du four, cassée en plusieurs morceaux qui ont été rapprochés, et sur lesquels se trouve gravé ce qui suit :

Hic jacet
Franciscus de Salignac de la Mothe de Fénelon,
Archiepiscopus Cameracensis, defunctus die septima
Januarii 1715, e priori tumulo translatus
Die 28 Martii 1720.

Tous lesquels objets ont été reconnus et déclarés appartenir à M. de Fénelon.

Nous avons en conséquence fait reconnaître les scellés apposés le 15 de ce mois, sur le cercueil renfermant le crâne et les os recueillis ledit jour, et après les avoir trouvés sains et entiers, ils ont été levés ; le cercueil ouvert, nous y avons fait déposer avec vénération tous ces précieux restes.

La bière a été ensuite refermée, et le sceau de la mairie y a été apposée avec quatre bandes de papier double, signées de MM. Dumolard, sous-préfet ; Belmas, évêque ; Burgairolles, commandant d'armes ; Boileux, président du tribunal civil, et de nous.

Elle fut déposée dans le même four, sous la garde d'un factionnaire, où elle demeurera jusqu'à l'époque fixée pour la translation solennelle.

De tout ce que dessus, nous avons rédigé le présent procès-verbal, que messieurs les fonctionnaires publics présents, et messieurs les docteurs ont signé avec nous, les jour, mois et an que dessus.

Nous Béthune-Hourier, premier adjoint du maire de Cambrai, chargé de veiller à la conservation du tombeau de Fénelon, accompagné du commissaire de police, nous nous sommes transporté au caveau où se trouve ce tombeau. Nous avons remarqué que les eaux pluviales, tombées en abondance depuis plusieurs jours, y avaient pris leur écoulement, et s'élevaient dans le souterain jusqu'à la hauteur d'environ trois décimètres ; nous avons examiné le cercueil dans lequel sont renfermés les ossements de Fénelon ; nous nous sommes aperçu que les bandes de papier, servant de scellés, étaient dans un état de moiteur qui en faisait craindre la rupture ; et considérant que l'état de l'atmosphère fait penser que les pluies pourraient continuer, que l'arrêté du préfet suspend les cérémonies de la translation pour un temps indéterminé ; déclarons qu'à l'instant le présent procès-verbal sera remis au maire, pour être pris par lui telles mesures qu'il jugera convenable.

Signé : Béthune-Hourier.

A Cambrai, le 27 thermidor an XII, deux heures de relevée.

—

Le maire de la ville de Cambrai,

Vu le procès-verbal tenu par le premier adjoint de la mairie et le commissaire de police ;

Considérant qu'on ne pourrait sans danger laisser plus longtemps le tombeau de Fénelon dans l'endroit où il se trouve ;

Considérant qu'il n'existe dans l'enceinte de l'ancienne cathédrale aucun local pour recevoir ce tombeau ;

ARRÊTE :

Que le cercueil de Fénelon sera porté demain, vers quatre heures du matin, à l'oratoire de la maison de Vanderburch, où il restera déposé jusqu'à l'exécution de l'arrêté de M. le préfet, du 21 de ce mois ;

Que cette translation se fera sans pompe en notre présence et celle du commissaire chargé de l'exhumation des restes de M. Fénelon, par notre arrêté du 8 messidor dernier ;

Que le conseil des secours sera invité à déléguer deux de ses membres pour recevoir le tombeau, reconnaître l'état des scellés y apposés, et se rendre responsables du dépôt ;

Qu'il sera tenu procès-verbal du transport et dudit dépôt, et que M. le commandant d'armes sera invité de faire placer une sentinelle à la porte de la maison de Vanderbuch.

Le présent arrêté et la copie du procès-verbal seront adressés de suite à M. le sous-préfet, avec invitation d'approuver les mesures qui précèdent.

Signé : Douay fils.

A Cambrai, le 27 thermidor de l'an XII.

L'an XII de la république française, le 28 thermidor, cinq heures du matin,

Nous Pierre-Joseph Douay, fils, maire de la ville de Cambrai, accompagné de M. Henri Béthune-Hourier, notre premier adjoint, et d'André Delcroix, receveur de la commune, commissaires nommés par notre arrêté du 8 messidor dernier, pour diriger les opérations relatives à l'exhumation des restes de Fénelon, en présence du sieur Bocquet, commissaire de police, et du sieur Lacassagne, adjudant-major de la place, pour mettre à exécution notre arrêté d'hier, nous nous sommes transporté au caveau servant à la sépulture des ci-devant archevêques de Cambrai, où étant, avons fait extraire le cercueil contenant les ossements de Fénelon, que nous avons trouvé scellé par des bandes de papier très-humides, et déjà couvertes de moisissures, mais encore entières; nous l'avons fait transporter soigneusement à l'oratoire de la maison de Vanderburch, où nous étions attendu par MM. de Neuflien et Fremicourt, membres et commissaires du conseil des secours de cette ville.

Après leur avoir fait reconnaître que les scellés étaient entiers, lesdits sieurs nous ont déclaré les prendre sous leur responsabilité, et s'obliger à les représenter dans le même état.

A l'instant, M. l'adjudant-major a placé une sentinelle à la porte de la maison de Vanderburch, pour la sûreté de ce précieux dépôt.

De quoi le présent procès-verbal a été rédigé et signé à Cambrai, les jour, mois et an que dessus.

Signé : Béthune-Hourier, Bocquet, Delcroix, Lacassagne, Douay fils.

ARRÊTÉ DU PRÉFET DU DÉPARTEMENT, DU 21 THERMIDOR AN XII.

Le préfet du département du Nord, actuellement à Dunkerque.

Après avoir reçu les ordres de Sa Majesté l'Empereur, arrête :

Art. 1er. Il sera élevé dans la ville de Cambrai, avec l'approbation de Sa Majesté l'Empereur, un monument ou mausolée pour recevoir les cendres de l'immortel Fénelon, mort en cette ville en l'année 1715.

II. Le maire de la ville de Cambrai présentera les plans et dessins de ce monument, avec les états et devis estimatifs de la dépense à faire; il les soumettra au sous-préfet, qui fera ses observations, et adressera le tout au préfet avec son avis.

III. En attendant l'érection de ce monument, les cendres de Fénelon, recueillies par les soins et la sollicitude des autorités constituées de la ville de Cambrai, seront transférées de leur ancienne sépulture dans l'église cathédrale de la même ville, pour y rester déposées jusqu'à l'époque où elles pourront être placées dans le mausolée destiné à les recevoir.

IV. La translation prescrite par l'article précédent sera faite avec la pompe, la décence et la vénération que comporte la nature de cette cérémonie, et que doivent inspirer les talents et les vertus de l'illustre prélat, dont la mémoire doit être honorée dans cette circonstance.

V. Le plan, le programme et le détail de cette cérémonie seront soumis à l'examen et à l'approbation du préfet.

VI. Le présent arrêté sera adressé sur-le-champ au sous-préfet de Cambrai, qui est chargé d'en surveiller l'exécution.

Signé : Dieudonné.

Fait à Dunkerque, le 21 thermidor an XII.

N° IV. — Col. 676.

Nous n'avions point fait mention dans la première édition de cette histoire d'une tradition assez généralement répandue sur un ostensoir d'or massif donné par Fénelon à son église métropolitaine. On prétendait *que cet ostensoir d'or était porté par deux anges qui foulaient aux pieds plusieurs livres, sur l'un desquels était le titre du livre des Maximes des saints.* C'est ainsi que M. d'Alembert l'a écrit dans son *éloge* de Fénelon (*Histoire des membres de l'Académie française*, I, 298.)

Cette tradition était devenue, pour ainsi dire, populaire. Elle était également chère aux âmes pieuses, qui se plaisaient à y retrouver un témoignage édifiant de l'humble soumission de Fénelon, et à ceux qui aiment ces actes éclatants qui supposent quelque effort extraordinaire.

Ces considérations ne nous avaient point paru assez décisives pour nous déterminer à rapporter comme certain et constant un fait sur lequel nos manuscrits ne nous offraient aucune lumière, et qui n'était appuyé sur aucun témoignage propre à inspirer une entière confiance. Nous nous sommes cru obligé à faire prendre à Cambrai même des éclaircissements qui puissent fixer notre opinion et celle du public.

Nous voyons d'abord par les extraits des registres du chapitre de Cambrai, sous la date *du 1er juin* 1714, que le chapitre *nomma une députation pour remercier monseigneur l'archevêque de Cambrai du riche présent qu'il a fait à la métropole, en lui donnant un ostensoir en or et d'un excellent travail. Deputantur... ad agendas gratias amplissimas illustrissimo domino archiepiscopo pro dono magnifico, sive pro remonstrantia ex auro purissimo confecta ab eo huic ecclesiæ donata.*

On doit d'abord observer que ce magnifique présent de Fénelon à son église ne date que de 1714, c'est-à-dire plus de quinze ans après la condamnation du livre des *Maximes des saints*, et dans un temps où la controverse du quiétisme était presque entièrement oubliée, dans un temps où rien ne pouvait obliger, ni même engager Fénelon à renouveler les témoignages de la profonde soumission qu'il avait montrée à l'Eglise, lorsque l'intérêt de la religion et l'édification publique lui en avaient fait un devoir.

On peut encore observer que si l'intention de Fénelon eût été de renouveler d'une manière aussi solennelle et aussi inusitée les actes de son humble adhésion au décret du Saint-Siége, il est vraisemblable que le chapitre de Cambrai aurait cherché à correspondre aux vues qui avaient inspiré son archevêque, qu'il n'aurait pas borné sa reconnaissance à l'expression *de la richesse et de la magnificence du présent*, et qu'il aurait cru devoir entrer dans l'esprit de Fénelon lui-même, en transmettant à la postérité la tradition d'un fait aussi remarquable.

Les registres du chapitre de Cambrai parlent encore de cet ostensoir après la mort de Fénelon; et c'est à l'occasion de la réduction des droits dus au chapitre et à la fabrique de la métropole par la maison mortuaire du prélat. On y lit, en effet, sous la date du 25 septembre 1717 « que, vu les services signalés et les bons offices sans nombre rendus au chapitre métropolitain de Cambrai, par feu monseigneur François de Salignac de la Mothe-Fénelon; vu pareillement les preuves non interrompues d'une bienveillance toute particulière que ce prélat a données jusqu'à sa mort à son chapitre, messieurs se contentent de deux mille florins offerts par monsieur l'évêque de Saintes (l'abbé de Beaumont), légataire universel, pour les droits dus par la maison mortuaire de feu le susdit prélat; comme en reconnaissance du superbe ostensoir d'or massif donné par le même archevêque, peu de temps avant sa mort, à l'église métropolitaine, messieurs se contentent de la somme de 1200 florins offerts par le

même légataire, pour droits dus à la fabrique de l'église.... *attenta donatione magnifica remonstrantiæ ex auro purissimo confectæ ab illustrissimo domino archiepiscopo, paulo ante mortem huic ecclesiæ facta.* »

On voit que, dans cette seconde délibération, il n'est pas plus question, que dans la première, de l'intention que l'on a prêtée à Fénelon. Il eût été cependant assez naturel de la rappeler dans ces deux circonstances, si elle eût eu quelque fondement.

S'il nous est permis d'exprimer notre opinion personnelle, que nous ne présentons cependant qu'avec méfiance, parce que des motifs estimables peuvent faire regretter à plusieurs personnes de voir s'évanouir une tradition chère à leur piété, nous pensons que l'idée que l'on a supposée à Fénelon ne paraît pas ressembler à la simplicité habituelle de son caractère et de sa conduite.

Nous convenons cependant que nos conjectures sur le silence gardé dans les délibérations du chapitre n'offrent qu'un argument négatif, qui ne suffit pas pour opérer une entière conviction. C'est ce qui nous engage à faire connaître une lettre adressée récemment à un chanoine de Cambrai, et dont on nous a permis de faire usage.

LETTRE DE M. D'ECRICOURT, ANCIEN OFFICIER AU RÉGIMENT DU ROI, A M. DE MUYSSART, CHANOINE DE CAMBRAI, DU 11 JUILLET 1808.

Monsieur,

« En 1790, M. de Montreuil étant chez moi à Douai, nous formâmes la partie d'aller voir les monuments de Cambrai, avant que les vandales en eussent fait des ruines. J'avais pris le volume de d'Alembert, qui contient l'éloge de Fénelon, afin de voir avec mon ami ce qu'il disait de ce grand homme. Nous allâmes voir votre belle métropole, la sacristie, les richesses qu'elle renfermait, et le *magnifique ostensoir* que ce prélat avait donné. On nous montra aussi un beau calice d'un travail admirable, qu'on nous dit être également un présent de ce bon archevêque, et voici ce que M. de Montreuil et moi avons vu, et ce dont nous nous souvenons parfaitement. *C'était la Foi voilée, qui portait un grand soleil, au centre duquel, selon l'usage ordinaire, était renfermée la sainte hostie. Il y avait ces paroles d'Isaïe.* Tu vere es Deus absconditus. *La Foi avait les pieds posés sur deux volumes fermés de manière qu'on lisait très-distinctement sur le dos de l'un :* Biblia sacra, *et sur celui de l'autre :* Novum Testamentum. *Vous pouvez, Monsieur, communiquer cette note à M. l'ancien évêque d'Alais, pour qu'il en fasse usage, s'il le juge convenable, dans une nouvelle édition de son histoire.*

Signé C. D'ECRICOURT. »

Cette lettre peut offrir le sujet d'une légère difficulté. Les mots de *Biblia sacra* expriment toujours *l'Ancien et le Nouveau Testament.* Quoi qu'il en soit, il est bien évident qu'il suffit que l'un des deux livres fût l'Ancien ou le Nouveau Testament, pour ne pas permettre d'imaginer que l'autre pût être le livre des *Maximes des saints.*

Mais ce qui est vraiment singulier, c'est que l'éloge de Fénelon par M. d'Alembert, ayant paru en 1779, personne n'ait eu l'idée à Cambrai de vérifier un fait qui était alors sous les yeux de tous ses habitants, pour détruire ou pour confirmer une tradition à laquelle le nom de Fénelon attachait de l'intérêt.

On peut reconnaître par cet exemple, assez peu important en lui-même, combien il est quelquefois difficile d'éclaircir les faits les plus simples, lorsqu'on veut porter la vérité de l'histoire jusqu'à la plus scrupuleuse exactitude.

N° V. — COL. 682.

SUR LES DÉPENSES EN BATIMENTS REPROCHÉES A LOUIS XIV.

On a pu observer dans le cours de l'*Histoire de Fénelon*, combien les maximes politiques de l'archevêque de Cambrai paraissent avoir été en opposition avec celles de Louis XIV. Les succès et l'éclat de la plus grande partie de son règne, la force et l'activité qu'il sut conserver dans toutes les parties de son gouvernement, à l'époque même où des revers accablants pouvaient offrir le prétexte d'accuser les vices et les méprises de son système politique, durent le confirmer dans l'opinion que ses maximes de gouvernement étaient les seules qui convinssent à la position géographique de la France, ainsi qu'au génie, au caractère, aux mœurs et aux habitudes des Français.

Il ne nous appartient point de nous ériger en juges et en censeurs de deux hommes tels que Louis XIV et Fénelon, sur des questions si délicates. L'étude de l'histoire nous révèle sans cesse que les événements et les circonstances amènent successivement dans la science de gouverner les peuples, des exceptions et des modifications qui sont encore plus commandées par la loi impérieuse de la nécessité, que par les théories assez insignifiantes des publicistes.

Nous nous bornerons à observer qu'on ne voit jamais Fénelon accuser Louis XIV d'avoir *ruiné sa nation par le faste de ses bâtiments*, comme tant d'écrivains n'ont cessé de le répéter depuis soixante ans.

Ce fut presque au moment où Fénelon arriva à la cour, que Louis XIV suspendit les travaux de tout genre qu'il avait entrepris depuis vingt-sept ans, et qui ont valu à la France tant de monuments utiles et glorieux ; ainsi, en supposant même que ce prince eût excédé les bornes qu'une sage économie prescrit à la magnificence des princes, l'effort qu'il faisait sur lui-même pour renoncer à des goûts qui lui étaient chers, méritait de justes éloges, et devait interdire aux censeurs les plus chagrins tout retour sur le passé.

Mais on verra que Louis XIV, loin d'avoir mérité des reproches pour ce qu'il a fait, a droit à notre admiration, pour avoir tant fait avec des moyens aussi bornés.

Ce n'est que depuis la mort de ce prince qu'on a imaginé tous ces calculs exagérés, dont on s'est servi pour égarer l'opinion publique, et en former un titre d'accusation contre le trône et la monarchie.

Il paraîtra toujours extraordinaire que dès le premier moment où quelques écrivains, peu à portée d'être instruits, hasardèrent tant de fables ridicules, il ne soit venu dans l'idée d'aucun des ministres qui ont eu part au gouvernement sous Louis XV et sous Louis XVI, de rectifier des erreurs qui n'étaient pas sans danger, parce qu'on était parvenu à les rendre populaires.

Tous les titres, toutes les pièces justificatives des dépenses de Louis XIV pour des bâtiments, les états de toutes les sommes qui leur avaient été affectées, et de leur emploi pour chaque nature de dépense, étaient conservés avec la plus régulière exactitude dans les archives de l'administration. Il suffisait d'en publier le simple résultat, pour faire tomber, en un moment, toutes ces déclamations qui avaient pénétré jusque dans les classes les plus élevées de la société.

Mais un citoyen estimable, et à portée d'être instruit par la nature de ses emplois, a fait ce que le gouvernement avait eu le tort de négliger. Il a eu le courage de faire l'apologie de Louis XIV à une époque où le trône de Louis XIV était renversé, où

sa postérité était proscrite, et où l'oubli de tant de bienfaits semblait accuser la France entière de la plus coupable ingratitude.

Ce fut en 1801 que feu M. Guillaumot, ancien architecte des bâtiments du roi, et directeur de la manufacture des Gobelins, lut dans une séance publique de la Société des sciences, lettres et arts de Paris, le Mémoire dont nous allons donner le précis littéral, et il le fit imprimer peu de temps après.

Mais ce Mémoire est resté presque inconnu, quoique plusieurs journaux en aient rendu compte dans le temps; il est même devenu si rare, qu'à peine existe-t-il dans quelques cabinets.

Il nous a paru si intéressant par son objet, si curieux et si exact dans tous ses détails, que nous n'avons pu résister au désir de le placer à la suite de l'*Histoire de Fénelon*, quoiqu'il n'ait qu'un rapport très-indirect avec ce qui en fait le principal sujet.

Il est si souvent question de Louis XIV dans l'*Histoire de Fénelon*, qu'on nous saura peut-être gré d'avoir profité de ce prétexte, pour veiller à la conservation d'un écrit si honorable pour la mémoire de ce prince.

M. Guillaumot rapporte d'abord à quelle occasion il se livra aux recherches dont il rend compte dans son Mémoire.

Lorsqu'en 1789, on voulut disposer peu à peu les esprits à abjurer les sentiments d'affection que les Français avaient toujours montrés à leurs rois, on imagina les fables les plus insensées pour tromper le peuple.

Le célèbre Mirabeau, dès le mois de juillet 1789, s'exprima en ces termes dans sa dix-neuvième *Lettre à ses commettants* :

« Le maréchal de Belle-Isle s'arrêta d'effroi, quand il eut compté jusqu'à *douze cents millions*, des dépenses faites pour Versailles, et il n'osa sonder jusqu'au fond de cet abîme. »

On ne sait où Mirabeau avait puisé cette anecdote, et M. Guillaumot remarque avec raison que le maréchal de Belle-Isle n'était point, par son ministère, à portée de prendre une connaissance positive des dépenses d'un département qui lui était entièrement étranger.

Un écrivain plus récent porta encore plus loin que Mirabeau l'exagération de tous les calculs. Il évalue à *quatre milliards six cents millions* les seules dépenses du château de Versailles.

M. Guillaumot, plus à portée que l'un et l'autre d'acquérir des notions certaines, voulut puiser dans la seule source où il pouvait trouver la vérité. Il compulsa toutes les archives du département des bâtiments, et elles lui offrirent tout ce qu'il cherchait pour réduire à leur juste valeur tant d'assertions mensongères.

On reste frappé d'étonnement et d'admiration, en apprenant que toutes les dépenses du château et des jardins de Versailles, de la construction des églises de Notre-Dame et des Récollets de la même ville, de Trianon, de Clagny et de Saint-Cyr, du château, des jardins et de la machine de Marly, de l'aqueduc de Maintenon, et des travaux de la rivière d'Eure, qui devait conduire ses eaux à Versailles, enfin des châteaux de Noisy et de Moulineux, ne se sont élevées, dans l'espace de vingt sept ans, depuis 1664 jusqu'à 1690, époque où la guerre fit suspendre tous les travaux, qu'à une somme de *cent soixante et onze millions trois cent cinq mille trois cent quatre-vingt-huit livres deux sous dix deniers*, valeur d'aujourd'hui à cinquante-deux livres le marc.

Et il faut observer que dans cette somme sont compris le prix de l'indemnité des terres que Louis XIV réunit au parc de Versailles, les frais d'achat et d'acquisition des tableaux anciens et modernes, des statues antiques, des grands ouvrages d'argenterie, des étoffes d'or et d'argent pour les meubles, un cabinet des médailles, des cristaux, agathes et autres raretés, enfin *deux millions* pour les honoraires des contrôleurs, inspecteurs et autres préposés à la conduite des travaux pendant ces vingt-sept années.

Pour plus d'exactitude, M. Guillaumot réunit quelques autres dépenses qui avaient eu lieu dans le château de Versailles, avant 1664, et il en résulte définitivement que toutes les sommes consacrées aux grands travaux, dont nous venons de faire la longue énumération, se réduisent à *cent quatre-vingt-sept millions, soixante dix-huit mille cinq cent trente-sept livres treize sous deux deniers*.

M. Guillaumot a porté ses recherches encore plus loin, il a voulu connaître, et il a fait connaître les sommes précises qu'ont coûté un grand nombre de bâtiments élevés par Louis XIV, qui faisaient alors partie de l'administration des bâtiments sous la direction de Colbert et de Louvois, et qui en ont été distraits depuis, tels que le Louvre, les Tuileries, l'Observatoire, les Invalides, la place Vendôme, l'église des Capucines de la même place, le canal de Languedoc, les secours accordés à diverses manufactures des provinces, les ouvrages de tapisserie des Gobelins, les tapis de la Savonnerie, les pensions et gratifications aux savants et gens de lettres.

Or, toutes ces dépenses réunies, qui embrassent tant d'objets divers, si importants à la prospérité d'un royaume tel que la France, ne se sont élevées qu'à la somme de *trois cent sept millions*, monnaie d'aujourd'hui, l'argent à cinquante-deux livres le marc.

C'est avec cette somme de *trois cent sept millions*, que Louis XIV et Colbert ont illustré la France, fait prospérer les sciences, les lettres, les arts et les manufactures, et qu'ils ont occupé des millions de bras, dont les consommations ont tourné au profit de l'agriculture, et dont une partie a servi à encourager et à récompenser les savants, les gens de lettres et les artistes qui ont le plus honoré la nation par des chefs-d'œuvre en tout genre.

On a dit que Louis XIV avait brûlé les mémoires de dépenses des travaux qu'il avait fait exécuter. Cette assertion n'est pas plus fondée en vérité que la fable de *douze cent millions* de Mirabeau, et celle de *quatre milliards six cent millions* d'un autre écrivain.

C'est sur les Mémoires originaux, que M Guillaumot, a relevé lui-même tous ses calculs. Ces mémoires existent encore, et sont disséminés dans divers bureaux : rien ne serait plus facile que de les réunir.

Nous croyons devoir présenter ici le résultat de chaque dépense, article par article, tel que M. Guillaumot l'a copié sur les Mémoires originaux. (*Voyez le tableau ci-contre.*)

DÉPENSES DE VERSAILLES ET SES DÉPENDANCES, COMPRIS TRIANON, SAINT-CYR, ET LES ÉGLISES DE NOTRE-DAME ET DES RÉCOLLETS, DEPUIS 1664 JUSQU'EN 1690.

Maçonnerie de Versailles et ses dépendances, compris celle de Trianon, Saint-Cyr, et des églises de Notre-Dame et des Récollets. .	42,372,024 liv.	8 s.	2 d.
Charpenterie.	5,107,376	2	10
Couvertures.	1,437,359	13	6
Plomberie.	9,116,154	5	»
Menuiserie.	5,332,844	4	»
Serrurerie.	4,578,124	7	6
Vitrerie.	601,757	1	6
Glaces.	443,262	3	»
Peintures, dorures, sans les achats de tableaux.	3,352,573	3	4
Sculptures, sans les achats d'antiques. . .	5,392,140	15	6
A reporter.	77,733,616	2	4

Report. . . .	77,735,616 liv.	2 s.	4 d.
Marbrerie.	10,087,004	11	4
Bronzes..	3,753,008	12	6
Tuyaux de fer et de plomb, compris ceux de la machine de Marly.	4,530,229	11	4
Pavés, carreaux et ciment.	2,534,929	6	»
Jardinage, fontaines et rocaille.	4,677,431	10	»
Fouilles de terre et convois de glaise. . . .	12,076,070	3	8
Ouvrages à journée. . .	2,763,403	12	4
Diverses dépenses extraordinaires.	3,598,123	5	8
Le château de Clagny. .	4,149,084	18	10
La machine de Marly, sans les conduites comprises dans les dépenses de Versailles. . . .	7,349,728	17	4
L'aqueduc de Maintenon, et travaux de la rivière d'Eure.	17,225,990	2	»
Le château de Marly. .	9,002,559	4	6
L'indemnité des terres. .	11,824,208	3	8
Achat de tableaux anciens et figures antiques.. .	1,018,146	16	»
Etoffes d'or et d'argent. .	2,151,346	5	»
Grands ouvrages d'argenterie.	6,491,518	9	4
Cristaux, agates, etc. .	1,112,138	1	4
Honoraires des architectes.	2,000,000	»	»
Dépenses faites avant 1664...	3,000,000	»	»
Total.	187,078,542	9	2

M. Guillaumot donne ensuite avec la même exactitude et la même fidélité l'état détaillé des dépenses que fit Louis XIV, dans le cours des mêmes vingt-sept années, pour des monuments, constructions et travaux d'un intérêt général pour son royaume.

Au Louvre et aux Tuileries.	21,217,938 liv.	8 s.	10 d.
A Saint-Germain en Laye.	12,911,123	16	»
A Fontainebleau. . .	5,547,493	6	20
A Chambord.	2,451,403	12	10
Arc-de-triomphe de Saint-Antoine. . .	1,027,511	16	2
A l'Observatoire . . .	1,450,248	9	4
Aux Invalides. . . .	3,420,664	9	»
A la place Vendôme, fonte de la statue, et couvent des capucines.	4,125,398	18	8
Au Val-de-Grâce. . .	740,567	5	6
Aux annonciades de Meulan.	176,825	»	2
Au canal du Languedoc.	5,473,111	18	8
Aux Gobelins et à la Savonnerie. . . .	7,291,886	10	2
Aux manufactures des provinces.	3,959,980	18	»
Pensions et gratifications aux gens de lettres.	3,414,297	6	8
On a vu que les dépenses de Versailles, Marly et autres montaient à.	187,078,537	13	2
	260,286,995	2	»

Ainsi, dit M. Guillaumot, le total général de ce que Louis XIV a dépensé en bâtiments de tout genre s'est élevé pendant ces vingt-sept années (monnaie d'aujourd'hui) à . . . 307,575,662 liv. 2 s. 10 d.

C'est dans les bureaux mêmes de l'administration des bâtiments du roi, et sur les originaux des états finaux et arrêtés des comptes au vrai, que M. Guillaumot déclare avoir puisé ces précieux détails.

Mais, par un bonheur singulier, il se trouvait lui-même possesseur d'un manuscrit, rédigé par un commis attaché aux bureaux de l'administration des bâtiments sous les ordres du célèbre Hardouin-Mansard, surintendant des bâtiments.

Ce manuscrit, dont M. Guillaumot lui-même a bien voulu me permettre de prendre connaissance, présente année par année, l'état des dépenses que Louis XIV affecta aux travaux de tout genre qu'il entreprit depuis 1664 jusqu'en 1690, époque à laquelle tous les travaux furent suspendus.

L'exacte conformité des résultats qu'offre ce manuscrit avec les autres preuves que M. Guillaumot s'était déjà procurées dans les anciens registres de l'administration des bâtiments, donne la démonstration la plus complète des calculs qu'il a présentés.

On y trouve l'état des sommes que Louis XIV affecta chaque année aux bâtiments et aux travaux de tout genre, sans aucune désignation spéciale des objets auxquels elles furent affectées.

ÉTAT GÉNÉRAL DES DÉPENSES DES BATIMENTS DU ROI, PENDANT LES VINGT-SEPT ANNÉES DES GRANDS TRAVAUX DE 1664 A 1690, SUIVANT LES ÉTATS FINAUX ET ARRÊTÉS DES COMPTES AU VRAI.

1664.	6,443,462 liv.	4 s.	4 d.
1665.	6,539,447	18	6
1666.	5,653,540	6	10
1667.	7,032,320	7	8
1668.	7,232,972	»	4
1669.	10,385,908	17	»
1670.	13,668,075	12	»
1671.	15,730,486	2	4
1672.	8,336,709	5	»
1673.	7,100,820	7	4
1674.	7,796,932	11	8
1675.	6,183,175	»	4
1676.	6,390,762	14	4
1677.	6,530,441	15	6
1678.	9,954,507	1	»
1679.	18,747,229	1	4
1680.	17,230,575	17	6
1681.	12,930,619	12	»
1682.	13,971,139	6	10
1683.	11,991,992	5	8
1684.	15,992,236	2	»
1685.	30,816,887	19	2
1686.	18,128,893	11	»
1687.	17,559,053	3	8
1688.	14,695,932	13	6
1689.	7,289,175	6	8
1690.	3,242,357	7	4
Total. . .	307,575,662	2	10

Nous n'avons pas besoin de rappeler que cette somme est fixée d'après la valeur actuelle du marc d'argent à 52 livres, tandis qu'à l'époque où ces dépenses furent acquittées, le marc d'argent était tout au plus à 26 livres, ce qui réduirait ces *trois cent six millions* à environ *cent cinquante millions*.

On peut actuellement apprécier le mérite de tant de déclamations, qu'une génération peu reconnaissante à eu l'indiscrétion de se permettre contre la mémoire d'un roi qui sera éternellement la gloire et l'honneur du nom français.

LETTRES
SUR DIVERS SUJETS
DE MÉTAPHYSIQUE ET DE RELIGION.

LETTRE PREMIÈRE
AU DUC D'ORLÉANS, DEPUIS RÉGENT DU ROYAUME.
SUR L'EXISTENCE DE DIEU ET SUR LA RELIGION.

1713.

Votre lettre, Monseigneur, demanderait, pour y répondre, un ouvrage fait de la meilleure main. Je vais, en vous obéissant, mettre ici quelques réflexions auxquelles un esprit comme le vôtre suppléera sans peine ce qui pourra leur manquer.

Réflexions d'un homme qui examine en lui-même ce qu'il doit croire sur la religion.

Je suis en ce monde, sans savoir ni d'où je viens, ni comment je me trouve ici, ni où je vais. Certains hommes me parlent de plusieurs choses, et me les proposent comme indubitables; mais je suis résolu d'en douter et même de les rejeter, à moins que je ne voie qu'elles méritent ma croyance. Le véritable usage de la raison qui est en moi, est de ne rien croire sans savoir pourquoi je le crois et sans être déterminé à m'y rendre sur un signe certain de vérité. D'autres hommes voudraient que je commençasse par le mépris de toutes ces choses qu'on appelle mystères de religion; mais je n'ai garde de les rejeter sans les avoir auparavant bien examinés. Il y a autant de légèreté et de faiblesse d'esprit à être incrédule et opiniâtre, qu'à être crédule et superstitieux. Je cherche le milieu. Je sens que ma raison est bien faible et ma volonté bien exposée aux piéges de l'orgueil et des passions, pour pouvoir trouver ce milieu précis, et pour y demeurer toujours ferme quand je l'aurai trouvé. Mais enfin je ne saurais, par mes seules forces naturelles, me faire moi-même ni plus pénétrant, ni plus patient dans mes recherches, ni plus exact dans mes raisonnements, ni plus égal dans mes bonnes dispositions, ni plus précautionné contre l'orgueil, ni plus incorruptible en faveur de la vérité, que je le suis. Je n'ai que moi-même pour cet examen ; et c'est de moi-même que je me défie sincèrement sur une infinité d'expériences malheureuses que j'ai de la précipitation de mes jugements et de la corruption de mon cœur. Que me reste-t-il à faire dans cette impuissance ?

Oh! s'il est vrai qu'il y ait au-dessus de l'homme quelque être plus puissant et meilleur que lui, duquel il dépende, je conjure cet être par sa bonté d'employer sa puissance à me secourir. Il voit mon désir sincère, ma défiance de moi-même, mon recours à lui. O être infiniment parfait! s'il est vrai que vous soyez, et que vous entendiez les désirs de mon cœur, montrez-vous à moi, levez le voile qui couvre votre face, préservez-moi du danger de vous ignorer, d'errer loin de vous et de m'égarer dans mes vaines pensées en vous cherchant! O vérité, ô sagesse, ô bonté suprême! s'il est vrai que vous soyez tout ce que l'on dit, et que vous m'ayez fait pour vous, ne souffrez pas que je sois à moi et que vous ne possédiez pas votre ouvrage; ouvrez-moi les yeux, montrez-vous à votre créature!

CHAPITRE PREMIER.

De ma pensée.

I. Ce que j'appelle *moi* est quelque chose qui pense, qui connaît et qui ignore, qui croit, qui est certain et qui dit : je vois avec certitude; qui doute, qui se trompe, qui aperçoit son erreur, et qui dit : je me suis trompé. Ce *moi* est quelque chose qui veut, et qui ne veut pas; qui aime le bien, et qui hait le mal; qui a du plaisir et de la douleur; qui espère, qui craint, qui se réjouit de ce qu'il a, qui désire ce qu'il n'a pas. Ce *moi* est souvent irrésolu et peu d'accord avec lui-même : il change, il se repent; puis il se repent de s'être repenti. Ce *moi* se connaît et se gouverne soi-même : il a une espèce d'empire sur soi; car je ne puis douter que je ne délibère, pour choisir entre vouloir et ne vouloir pas, comme ayant actuellement dans ma main le choix entre ces deux partis. Quand je veux, c'est qu'il me plaît de former une telle volonté, et que je choisis de vouloir, étant maître de ne vouloir pas. Ce *moi* est donc ce

qu'on appelle libre, c'est-à-dire maître de son propre vouloir.

II. Ce *moi* a-t-il toujours été? où étais-je, qu'étais-je il y a cent ans? Peut-être étais-je alors un corps, ou, pour mieux dire, beaucoup de petits corps épars çà et là sous diverses formes, que le mouvement a rassemblés pour en composer cette portion de matière sur laquelle j'ai un pouvoir singulier, qui me domine réciproquement, et que j'appelle mon corps; mais enfin ce corps n'était pas il y a cent ans, ni rassemblé, ni façonné comme il l'est aujourd'hui avec des organes si merveilleux: alors il ne pensait point; le *moi* pensant n'était pas alors. Comment a-t-il commencé à penser? comment a-t-il pu devenir, de non pensant qu'il était jusqu'à un certain jour et jusqu'à un certain moment, ce *moi* qui a commencé tout à coup à penser, à juger, à vouloir? S'est-il fait lui-même? s'est-il donné la pensée qu'il n'avait pas? et n'aurait-il pas fallu l'avoir pour se la donner ou la prendre dans le néant? Le néant de pensée peut-il se donner le degré d'être qui lui manque? Par où est-ce donc que m'est venue cette pensée, cette volonté, cette liberté que je n'avais point? et où est-ce que j'en trouverai la source?

III. Faut-il croire que le même corps peut tantôt connaître, juger, vouloir, être libre, et tantôt n'avoir ni connaissance, ni jugement, ni volonté, ni liberté? Examinons cette question. Je suppose qu'on réduise un corps en poudre très-subtile; cette poudre aura beau être subtilisée à l'infini, je ne puis concevoir que les petits corps soient plus propres à penser que les grands. Donnez-moi des corpuscules carrés ou ronds, il me paraît que les ronds et les carrés sont également incapables de se connaître et de vouloir. Les globules n'ont pas plus de raison que les triangles. Les atomes crochus n'ont pas plus d'esprit et d'intelligence que les atomes sans crochet. Cent mille atomes ne sont pas plus pensants, quand ils sont liés ensemble, que chacun d'eux quand il est seul et séparé des autres. Les corps liquides n'ont pas plus de pensée dans leur fluidité que les corps solides dans leur consistance. La plus rapide flamme n'a pas plus d'intelligence et de volonté qu'une pierre. Le mouvement le plus impétueux ne donne point l'intelligence à une masse, non plus que le repos. Prenez un morceau de matière, réduisez-la à la poudre la plus subtile, faites-la bouillir, faites-la évaporer en corpuscules volatiles, ou bien donnez-lui toutes les fermentations qu'il vous plaira d'imaginer; faites-en le tourbillon le plus rapide, ou bien faites-la mouvoir en tel autre sens que vous choisirez; vous ne concevrez jamais que cette masse ainsi façonnée, subtilisée et agitée avec rapidité, se connaisse et parvienne à dire en elle-même: Je crois, je doute, je veux, je ne veux pas Oseriez-vous dire qu'il y a un degré de fermentation et un moment précis où cette masse n'a ni connaissance ni volonté; mais qu'il faut encore un dernier degré de fermentation, et qu'au moment immédiatement suivant, cette masse commencera tout à coup à juger, à vouloir, à dire en elle-même: Je crois et je veux? D'où vient que les enfants qui sont instruits par la seule nature, et en qui la raison n'est encore altérée par aucun préjugé, se mettent à rire quand on leur dit qu'une montre, dont ils entendent le mouvement, a de l'esprit? C'est que la raison ne permet pas de croire que la seule matière, quelque figure et quelque mouvement que vous lui donniez, puisse jamais penser, juger, vouloir. D'où vient que tant de gens se révoltent quand on leur dit que les bêtes ne sont que de pures machines? C'est que ces hommes ne sauraient concevoir qu'une pure machine soit capable des connaissances qu'ils supposent dans les bêtes. Tant il est vrai que la raison répugne à croire que la matière, si subtilisée, si façonnée, si agitée qu'on veuille se l'imaginer, puisse penser.

IV. Mais supposons tout ce qu'on voudra; poussons la fiction jusqu'à l'impossible; supposons que le même corps qui était non pensant dans une première minute devient tout à coup pensant, jugeant, voulant et disant, *Je veux*, dans la seconde; notre difficulté n'en est pas moins grande. Si la pensée n'est qu'un degré d'être que les corps puissent acquérir et perdre, il faut au moins avouer que c'est le plus haut degré d'être que les corps puissent acquérir, et que cette perfection est fort supérieure à celle d'être étendu et figuré. Connaître soi et les autres êtres, juger, vouloir, être libre, c'est-à-dire avoir l'empire sur son propre vouloir, c'est sans doute un degré d'être qui vaut incomparablement mieux que d'être une masse qui ne connaît ni soi ni autrui, qui ne peut ni juger, ni vouloir, ni choisir.

Je reviens donc à demander qui a donné tout à coup à une masse de matière, dans une certaine minute, ce sublime degré d'être qu'elle n'avait pas dans la minute immédiatement précédente. Cette masse n'a pu se donner ce degré si supérieur qui lui manquait, et dont elle avait, pour ainsi dire, le néant en elle: elle n'a pas pu le recevoir des autres corps; car les autres corps, non plus que celui-ci, ne sauraient donner ce qu'ils n'ont pas. Toute la nature corporelle ensemble, si on la suppose purement corporelle et non pensante, ne peut donner ni à soi-même en général, ni à aucune de ses parties, ce degré d'être supérieur qu'on nomme la pensée, et qui n'est point attaché à l'essence des corps. Bien plus, nul être borné déjà pensant ne peut donner la pensée à aucun autre être distingué de soi. Les corps peuvent être les uns aux autres une occasion de mouvement, selon des règles établies par une puissance supérieure aux uns et aux autres; mais aucun être borné et imparfait ne peut donner à un autre être le degré d'être ou de perfection qu'il n'a pas.

La privation d'un degré d'être est le néant de ce degré-là. Pour donner ce degré d'être à celui qui ne l'a point, il faut, pour ainsi dire, travailler sur le néant même, et faire une espèce de création réelle en lui, pour

ajouter à l'être inférieur qui existait déjà un nouveau degré d'être qui l'élève au-dessus de lui. Comme c'est créer tout l'être que de faire exister ce qui n'avait aucune existence; c'est le créer en partie. que de faire exister dans un individu un degré d'être qui n'y existait nullement. Or il est manifeste que les êtres pensants que nous connaissons sont trop faibles et trop imparfaits pour pouvoir créer en autrui un degré d'être ou de perfection très-haute qui n'y existait nullement. L'action de créer est d'une puissance et d'une perfection infinies. Il y a une distance infinie depuis le néant d'une chose jusqu'à son existence : il faut donc une puissance infinie pour faire passer cette chose du néant à l'être. D'ailleurs il faut avoir jusqu'au suprême degré une perfection pour pouvoir en être la source à l'égard d'autrui, et pour la communiquer à ce qui est le pur néant de cette chose. Pour avoir en soi cette fécondité, et pour faire au dehors cette communication de l'être, il faut en avoir la plénitude en soi et par soi dans son propre fonds. Or posséder l'être par soi, c'est la suprême perfection. Je rentre donc aussitôt en moi-même, et je reconnais que les êtres pensants, qui sont semblables à moi, sont absolument incapables de cette fécondité et de cette création de la pensée au dehors d'eux-mêmes, dans un sujet qui n'en a aucun commencement. Des êtres pensants qui se trompent, qui ignorent, qui aiment le mal, qui haïssent le bien, qui se contredisent souvent les uns les autres, et qui sont quelquefois contraires à eux-mêmes, ne peuvent point avoir la suprême perfection de l'être par soi et en plénitude; ils ne peuvent point être pensants jusqu'à être créateurs de la pensée en autrui.

V. Il faut donc que le *moi*, qui n'était point pensant il y a cent ans, soit devenu pensant par le bienfait d'un être supérieur, qui, ayant la pensée par soi en plénitude, a pu la faire passer en moi qui en étais le néant. Il faut qu'il ait la pensée en lui jusqu'au point de la pouvoir donner à qui ne l'a pas; il faut qu'il ait pu me faire passer du néant de la pensée à une pensée existante; il faut qu'il soit créateur en moi, au moins de ce degré d'être dont j'étais le pur néant quand je n'étais qu'un peu de matière. Ainsi ma conclusion est absolument indépendante de la question qu'on agite pour savoir si mon âme est distinguée de mon corps. Sans entrer dans cette question, je trouve tout ce qu'il me faut pour parvenir à mon unique but. Si les âmes sont distinguées des corps, je demande qui est-ce qui a uni mon corps et mon âme; qui est-ce qui a joint deux natures si dissemblables. Elles ne se sont point associées par un pacte qui ait été fait librement entre elles. Le corps n'en est pas capable : l'âme ne se souvient pas de l'avoir fait, et elle s'en souviendrait si elle l'avait fait par choix : de plus, si elle l'avait fait librement, elle finirait ce pacte quand il lui plairait, au lieu qu'elle ne saurait le finir sans détruire les organes du corps. D'ailleurs les autres êtres semblables à moi, loin d'avoir fait en moi cette union ou société mutuelle, sont dans le même cas, et en cherchent comme moi une cause supérieure. Enfin d'où vient une différence que j'éprouve entre la portion de matière que j'appelle *mon corps*, et tous les autres corps voisins? J'ai beau vouloir que les autres corps se remuent, il ne s'en meut aucun; ma volonté n'a pas même, quand elle est seule, le pouvoir de remuer le moindre atome : mais pour la masse de mon corps, ma volonté n'a qu'à vouloir, cette masse obéit à l'instant. Je veux, et tous mes membres se tournent comme il me plaît. Qui est-ce qui m'a donné cette puissance absolue sur eux, pendant que je suis si impuissant sur tous les autres corps voisins? Si au contraire mon âme n'est que mon corps devenu pensant, je demande qui a créé dans mon corps ce degré d'être, savoir, la pensée qui n'y existait pas.

CHAPITRE II.

De mon corps et de tous les autres corps de l'univers.

I. Il y a une portion de matière que je nomme *mon corps*, parce que ses mouvements dépendent de mon seul vouloir, au lieu que nul autre corps ne dépend de ma volonté. Cette portion de matière me paraît façonnée exprès pour toutes les fonctions auxquelles elle sert. Je vois un corps fait avec symétrie : il est posé sur deux cuisses et sur deux jambes égales et bien proportionnées. Veux-je demeurer debout et immobile, mes cuisses et mes jambes sont droites et fermes comme des colonnes qui portent tout cet édifice. Au contraire, veux-je marcher, ces deux grandes colonnes se trouvent brisées par des jointures : pendant que l'une demeure appuyée pour me soutenir, l'autre s'avance pour me porter vers les objets dont je veux m'approcher. Mais ce corps, en se penchant, sait se planter en sorte qu'il garde un parfait équilibre pour ne tomber pas. Le corps proportionné à ces deux soutiens est fortifié par des côtes bien rangées en demi-cercle, qui viennent se joindre par-devant. Elles sortent toutes de l'épine du dos, qui est formée de vertèbres, c'est-à-dire de petits ossements très-durs emboîtés les uns dans les autres, en sorte que le dos est tout ensemble très-droit et très-ferme quand il me plaît, et très-flexible pour se courber et pour se pencher dès que j'en ai besoin. Les côtes servent à renfermer et à tenir en sûreté les principaux organes, qui sont comme le centre de la vie, et dont la délicatesse est extrême : elles laissent néanmoins entre elles un intervalle à l'endroit précis où j'en ai besoin, pour faciliter l'élargissement ou le resserrement de toutes ces parties internes par rapport à la respiration et aux autres opérations vitales. Mon cœur est comme la source d'où part avec impétuosité le sang, qui va par des rameaux innombrables arroser et nourrir les chairs de tous les membres, de même que les rivières vont arroser et fertiliser toutes les

campagnes. Ce sang, qui se ralentit dans sa course, revient des extrémités du corps au centre, pour s'y rallumer, et pour y reprendre de nouveaux esprits. Les poumons sont des soufflets qui font la respiration. L'estomac est un réservoir qui reçoit tous les aliments : il a des sucs tout propres pour les dissoudre et pour les convertir en une espèce de lait qui devient ensuite du sang. Le gosier, quand il est bien formé, est le plus parfait de tous les instruments de musique. Tout est merveilleux dans le corps humain, jusqu'aux organes mêmes des fonctions les plus viles et les plus abjectes qu'on ne nomme pas. Il n'y a dans tout ce corps aucun ressort interne qui ne surpasse toute l'industrie des mécaniques. Vers le haut de ce corps pendent deux bras qui sont brisés par des jointures, en sorte qu'ils se meuvent presque en tout sens. Ils sont terminés par deux mains qui s'allongent et qui se replient par les articles des doigts armés d'ongles. Que pourrait-on jamais inventer de plus propre à saisir, à repousser, à porter, à traîner, à séparer les corps voisins, à démêler les choses entrelacées, à faire les ouvrages les plus rudes ou les plus délicats.

Au-dessus de ce corps s'élève le cou, qui se dresse ou qui se penche, qui se tourne à droite ou à gauche, selon les besoins, et qui porte la tête, siége des principales sensations. Le derrière de la tête est couvert de cheveux qui l'ornent et le fortifient. Le devant est le visage, où les deux yeux égaux et placés avec symétrie, semblent allumés d'une flamme céleste. Le nez sert à relever le visage, et il est en même temps l'organe de l'odorat. Les oreilles sont aux deux côtés pour entendre à droite et à gauche. Ces sensations principales sont doubles, non-seulement pour les rendre plus promptes et plus faciles des deux côtés, mais encore pour préparer une ressource dans les accidents où l'un des deux organes serait blessé. La bouche est par les lèvres un grand ornement du visage. Quand elle s'ouvre, elle montre un double rang de dents destinées à briser les aliments et à en préparer la digestion. La langue souple, et humide, va toucher le palais et les dents en tant de manières, qu'elle articule assez de sons pour en composer tout le langage du genre humain. Mais je n'ai garde de vouloir remarquer tout l'artifice de mon corps ; je ne fais que l'effleurer. Il est infini : plus on l'approfondit, plus on y trouve un art qui surpasse infiniment l'art de tous les hommes. Le corps humain est la plus composée et la plus industrieuse de toutes les machines.

II. Si je passe de mon corps aux autres corps qui m'environnent, non-seulement j'aperçois un grand nombre d'autres corps semblables au mien, mais encore je vois de tous côtés des animaux faits pour ainsi dire sur divers patrons. Les uns marchent à quatre pieds, les autres ont des ailes pour voler dans l'air, les autres des nageoires pour nager dans l'eau. Les navires, que les hommes construisent avec tant d'art, suivant des règles si savantes, ne sont que des copies faites d'après ces oiseaux et ces poissons qui voguent dans deux éléments liquides dont l'un est un peu plus épais que l'autre. De ces animaux, les uns nous servent à porter des fardeaux, comme le cheval et le chameau : d'autres servent par leur force, comme les bœufs, à suppléer ce qui manque à notre force bornée ; puis ce même animal devient notre aliment : d'autres, comme les brebis, nous nourrissent de leur lait et nous vêtent de leur laine. L'homme sait dominer par force ou par industrie sur tous les animaux et les plier à son usage. Un vermisseau, une fourmi, un moucheron montrent cent fois plus d'art et d'industrie que l'horloge la plus parfaite.

La terre qui nous porte tire de son sein fécond tout ce qu'il faut pour notre nourriture; tout en sort, tout y entre, tout y renaît chaque année; elle ne s'use jamais. Plus vous déchirez ses entrailles, plus elle vous comble de ses largesses pour vous récompenser de votre travail. Elle se couvre de moissons, elle se pare de verdure, elle nourrit avec l'homme les animaux qui le servent et qui le nourrissent.

Les arbres qu'elle forme sont de grands bouquets plantés dans son sein, qui l'ornent comme les cheveux ornent la tête de l'homme. Ces arbres nous donnent leur ombre pour nous rafraîchir en été, et leur bois pour nous réchauffer en hiver. Leurs fruits pendant à leurs rameaux tombent dans nos mains dès qu'ils sont assez mûrs. Les plantes ont une variété infinie : elles ont toutes un ordre qui les rend uniformes jusqu'à un certain point; mais au delà de ce point tout est varié, et il n'y a pas deux feuilles sur un arbre entièrement semblables. Les fleurs, qui embellissent toute la nature, promettent les fruits ; et les fruits, qui couronnent l'année, répandent l'abondance immédiatement avant la saison dont la rigueur suspend le travail. Les ruisseaux tombent des montagnes. Les rivières, après avoir arrosé les divers pays et facilité le commerce, vont se précipiter dans la mer, qui, loin de priver les hommes de toute société, est au contraire le centre du commerce entre les nations les plus éloignées. Les vents, qui purifient l'air et qui tempèrent les saisons, sont l'âme de la navigation et du commerce des nations entre elles. Si l'air était un peu plus épais, nous ne pourrions le respirer, et nous nous y noierions comme dans la mer. Qui est-ce qui a su lui donner ce degré si juste de subtilité ?

Le soleil se lève et se couche pour nous faire le jour et la nuit. Pendant qu'il nous laisse dans le repos des ténèbres, il va éclairer un autre monde qui est sous nos pieds. La terre est un globe suspendu en l'air, et cet astre tourne autour d'elle, parce qu'il lui doit ses rayons. Non-seulement il en fait un tour régulier qui forme les jours et les nuits, mais encore il s'approche et s'éloigne tour à tour de chaque pôle ; et c'est ce qui fait tour à tour pour chaque moitié du monde

l'hiver et l'été. Si le soleil s'approchait un peu plus de nous, il nous embraserait; s'il s'en éloignait un peu plus, il nous laisserait glacer, et notre vie serait éteinte. Qui est-ce qui conduit avec tant de justesse ce flambeau de l'univers, cette flamme subtile et rapide?

La lune, plus voisine de nous, emprunte du soleil une lumière douce qui tempère les ombres de la nuit et qui nous éclaire quand nous ne sommes pas libres d'attendre le jour. Que de commodités préparées à l'homme!

Mais que vois-je? un nombre prodigieux d'astres brillants qui sont dans le firmament comme des soleils! A quelle distance sont-ils de nous? Quelle grandeur immense, qui confond l'imagination et qui étonne l'esprit même! Que devenons-nous à nos propres yeux, vils atomes posés dans je ne sais quel petit coin de l'univers, quand nous considérons ces soleils innombrables? Une main toute-puissante les a semés avec profusion pour nous étonner par une magnificence qui ne lui coûte rien.

III. Si j'entre dans une maison, j'y vois des fondements posés de pierre solide, pour rendre l'édifice durable; j'y vois des murs élevés, avec un toit qui empêche la pluie de pénétrer au dedans : je remarque au milieu une place vide qu'on nomme une cour, et qui est le centre de toutes les parties de ce tout : je rencontre un escalier dont les marches sont visiblement faites pour monter; des appartements dégagés les uns des autres pour la liberté des hommes qui logent dans cette maison; des chambres avec des portes pour y entrer; des serrures et des clés pour fermer et pour ouvrir; des fenêtres par où la lumière entre, sans que le vent puisse entrer avec elle; une cheminée pour faire du feu sans être incommodé de la fumée; un lit pour se coucher; des chaises pour s'asseoir; une table pour manger; une écritoire pour écrire.

A la vue de toutes ces commodités pratiquées avec tant d'art, je ne puis douter que la main des hommes n'ait fait tout cet arrangement. Je n'ai garde de dire que ce sont des atomes que le hasard a assemblés. Il ne m'est pas possible de croire sérieusement que les pierres de cet édifice se sont élevées d'elles-mêmes avec tant d'ordre les unes sur les autres, comme la fable nous dépeint celles que la lyre d'Amphion remuait à son gré pour en former les murs de Thèbes.

Jamais aucun homme sensé ne s'avisera de dire que cette maison, avec tous ses meubles, s'est faite et arrangée d'elle-même. L'ordre, la proportion, la symétrie, le dessein manifeste de tout l'ouvrage ne permet point de l'attribuer à une cause aveugle telle que le hasard.

En vain quelqu'un me viendra dire que cette maison s'est faite d'elle-même par pur hasard, et que les hommes qui y trouvent cet ordre purement fortuit s'en servent et s'imaginent qu'il a été fait tout exprès pour leur usage. De telles pensées ne peuvent entrer dans les esprits des hommes raisonnables. Il en est de même d'un livre tel que l'Iliade d'Homère, ou d'une horloge qu'on trouverait dans une île déserte; personne ne pourrait jamais croire que ce poëme admirable ou que cette horloge excellente fût un caprice du hasard : on conclurait d'abord qu'un poëte sublime aurait composé ces beaux vers, et qu'un habile ouvrier aurait fait cette horloge.

En voilà assez pour notre conclusion. L'ouvrage du monde entier a cent fois plus d'art, d'ordre, de sagesse, de proportion et de symétrie que tous les ouvrages les plus industrieux des hommes. C'est donc s'aveugler par obstination que de refuser de reconnaître la main toute-puissante qui a formé l'univers.

CHAPITRE III.

De la puissance qui a formé mon corps et qui m'a donné la pensée.

Je reconnais donc qu'il faut qu'une puissance infiniment sage et toute-puissante ait arrangé l'univers et façonné ce corps particulier que je nomme le mien. Je reconnais qu'il faut que cette puissance supérieure ait ajouté en moi à ce corps un être pensant distingué du corps même, ou bien qu'elle ait donné à ce corps la pensée qu'il n'avait point, et que de non pensant qu'il était naturellement en lui-même elle l'ait fait pensant tel que je le suis aujourd'hui. Si cette puissance a uni ensemble les deux natures qu'on nomme un *esprit* et un *corps* qui sont si dissemblables, il faut que cette puissance soit supérieure à ces deux natures; il faut qu'elle ait un empire absolu et égal sur toutes les deux; il faut qu'elle contienne en soi toute la perfection de chacune d'elles; il faut qu'elle puisse les assujettir par sa seule volonté à cette correspondance mutuelle des mouvements du corps avec les pensées de l'âme, et des pensées de l'âme avec les mouvements du corps; il faut que cet être supérieur soit tellement maître des corps, qu'il ait pu donner à un esprit une puissance sur un corps, telle que celle qu'on attribue vulgairement à la Divinité. Ma volonté, qui ne peut rien d'elle-même sur aucun autre corps pour le remuer, n'a qu'à vouloir, et le corps que j'appelle le mien se remue aussitôt. Vous diriez qu'il entend l'ordre de ma volonté; il lui obéit, comme on dit d'ordinaire que tous les êtres obéissent à la voix de Dieu. Quelle suprême puissance qui est donnée à mon esprit sur mon corps! Combien faut-il que celui qui donne tant de puissance à un être si borné et si impuissant sur un être si différent de lui, soit lui-même puissant et parfait! Il faut qu'il porte au dedans de lui l'universalité de l'être, c'est-à-dire la perfection universelle en tout genre; il faut qu'il réunisse en soi éminemment toute la perfection réelle des esprits et des corps, et qu'il ait l'empire suprême sur ces différentes natures, jusqu'à pouvoir communiquer cet empire à une de ces natures sur l'autre, pour former cette union qui compose l'homme.

Si au contraire cette puissance n'a point mis en moi une double nature, et si elle a seulement fait en sorte que mon corps qui ne pensait pas ait commencé à un certain moment à penser, il faut que cette puissance ait créé en moi ce nouveau degré d'être; il faut que cette puissance, par sa fécondité infinie, ait fait passer l'être que je nomme *moi*, du néant de pensée à l'existence de la pensée qui est maintenant la mienne. Quelle est donc cette voix qui appelle du néant un degré d'être très-haut qui n'existait point en moi et qui l'y fait exister? Cette création de la pensée dans une masse inanimée, aveugle et insensible, est sans doute une action toute-puissante. Voilà un créateur : s'il ne l'est pas en moi du premier degré d'être, qui est d'être une masse de matière, au moins il est créateur en moi du second degré d'être, qui est très-supérieur, savoir, celui d'être pensant. Mais comment pourrait-il être le créateur du degré supérieur d'être, s'il ne l'était pas de l'inférieur? Comment une masse vile et inanimée pourrait-elle recevoir de lui une si haute perfection, si elle ne dépendait pas de lui? De plus, quelle apparence que le degré d'être le plus parfait, savoir, de penser, de juger et de vouloir librement, soit dépendant de lui, en sorte qu'il puisse le créer et le donner quand il lui plaît aux plus vils êtres qui en sont privés; et que le plus bas degré d'être, savoir, de n'être qu'une masse vile et inanimée, existe par soi-même et soit indépendant de cette puissance? Si la chose était ainsi, il faudrait dire que le plus bas degré d'être aurait la plus haute perfection, savoir, d'exister par soi, d'être indépendant, en un mot d'être incréé; et que le degré supérieur d'être aurait la plus grande imperfection, savoir, celle d'être dépendant, de n'exister point par soi, de n'avoir qu'une existence empruntée, en un mot de n'être que créé.

Il est donc visible que cette puissance qui réunit en soi tous ces degrés d'être et qui les crée en moi par son seul bon plaisir, ne peut être qu'infiniment parfaite. Il faut qu'elle existe par soi, puisque c'est elle qui fait exister ce qui est distingué d'elle : il faut avouer qu'elle porte en soi la plénitude de l'être, puisqu'elle le possède jusqu'au point de le communiquer au néant; il faut qu'elle en ait l'universalité, puisqu'elle a un égal empire sur toutes les natures et sur tous les divers degrés de perfection; enfin il faut qu'elle soit également sage et puissante, puisqu'elle façonne, arrange et conduit l'univers avec un art et un ordre qui éclatent depuis le dernier insecte jusqu'aux astres et jusqu'à l'homme, qui, ayant la pensée, est plus parfait que tous les autres ensemble.

CHAPITRE IV.

Du culte qui est dû à cette puissance.

I. Ce premier être, que je reconnais pour la source féconde de tous les autres, m'a donc *tiré du néant* : je n'étais rien, et c'est par lui seul que j'ai commencé à être tout ce que je suis; c'est en lui que j'ai l'être, le mouvement et la vie. Il m'a tiré du néant pour me faire tout ce que je suis; il me soutient encore à chaque moment comme suspendu par sa main en l'air au-dessus de l'abîme du néant, où je retomberais d'abord par mon propre poids s'il me laissait à moi-même; et il me continue l'être qui ne m'est point naturel et auquel il m'élève sans cesse, malgré ma fragilité, par un bienfait qui a besoin d'être renouvelé en chaque instant de ma durée. Je ne suis donc qu'un être d'emprunt, qu'un demi-être, qu'un être qui est sans cesse entre l'être et le néant, qu'une ombre de l'être immuable. Cet être est tout, et je ne suis rien; du moins je ne suis qu'un faible écoulement de sa plénitude sans bornes. Je n'ai pas seulement reçu de sa main certains dons : ce qui a reçu le premier de ces dons est le néant; car il n'y avait rien en moi qui précédât tous ses dons et qui fût à portée de les recevoir. Le premier de ses dons, qui a fondé tous les autres, est ce que j'appelle *moi-même;* il m'a donné ce moi; je lui dois non-seulement tout ce que j'ai, mais encore tout ce que je suis. O incompréhensible don qui est bientôt exprimé selon notre faible langage, mais que l'esprit de l'homme ne comprendra jamais dans toute sa profondeur! Ce Dieu qui m'a fait m'a donné moi-même à moi-même; le moi que j'aime tant n'est qu'un présent de sa bonté : ce Dieu doit donc être en moi et moi en lui, s'il m'est permis de parler ainsi, puisque c'est de lui que je tiens ce moi. Sans lui je ne serais pas moi-même; sans lui je n'aurais ni le moi que je puisse aimer, ni l'amour dont j'aime ce moi, ni la volonté qui l'aime, ni la pensée par laquelle je me connais. Tout est don : celui qui reçoit les dons est lui-même le premier don reçu.

O Dieu! vous êtes mon vrai père; c'est vous qui m'avez donné mon corps, mon âme, mon étendue et ma pensée; c'est vous qui avez dit que je fusse, et j'ai commencé à être, moi qui n'étais pas; c'est vous qui m'avez aimé, non parce que j'étais déjà et que je méritais déjà votre amour, mais au contraire afin que je commençasse à être, et que votre amour prévenant fît de moi quelque chose d'aimable : c'est donc mon néant que vous avez aimé dès l'éternité pour lui donner l'être et pour le rendre digne de vous!

II. O Dieu! je vous dois tout, puisque j'ai tout reçu de vous, et que je vous dois jusqu'au moi qui a tant reçu de vos mains bienfaisantes! Je vous dois tout, ô bonté infinie! mais que vous donnerai-je? Vous n'avez pas besoin de mes biens, ils viennent de vous. Loin de vous les réserver, vous m'en avez comblé. Lors même qu'ils sont dans mes mains, ils demeurent bien plus à vous qu'à moi, puisque je ne suis moi-même qu'en vous. Je ne les ai que d'emprunt, et vous les possédez en propre. Vous ne sauriez vous en désapproprier, tant il est essentiel que tout bien ne soit qu'en vous. Que vous donnerai-je donc? Il n'y a que le seul moi que je sois libre de vous offrir; mais ce que j'appelle *moi* n'est pas moins à vous que tout le reste.

Encore une fois, que vous donnerai-je, moi, qui ai tout reçu de vos mains ? O amour éternel, vous ne demandez de moi qu'une seule chose, qui est le vouloir libre de mon cœur! Vous me l'avez laissé libre afin que je puisse agréer par mon propre choix la subordination immuable avec laquelle je dois tenir sans cesse mon cœur dans vos mains : vous voulez seulement que je veuille cet ordre, qui est le bonheur de toute créature; mais afin de me le faire vouloir, vous m'en montrez au dehors tous les charmes pour me le rendre aimable; et de plus vous entrez, par les attraits de votre grâce, au dedans de mon cœur pour en remuer les ressorts, et pour me faire aimer ce qui est si digne d'être aimé. Ainsi vous êtes tout ensemble l'objet et le principe de mon amour; vous êtes tout ensemble l'aimant et le bien-aimé. Vous vous aimez vous-même en moi : et comment pourriez-vous être dignement aimé par votre vile et corrompue créature, si vous n'aviez pas soin de vous aimer vous-même en elle ?

L'encens des hommes n'est pour vous qu'une vile fumée; vous n'avez besoin ni de la graisse ni du sang de leurs victimes; leurs cérémonies ne sont qu'un vain spectacle; leurs plus riches offrandes sont trop pauvres pour vous, et sont bien plus à vous qu'à eux, leurs louanges mêmes ne sont qu'un langage menteur, s'ils ne vous adorent point en esprit et en vérité. On ne peut vous servir qu'en vous aimant. Les signes extérieurs sont bons quand le cœur les fait faire; mais votre culte essentiel n'est qu'amour, et votre royaume est tout entier au dedans de nous; il ne faut point prendre le change en le cherchant au dehors. O amour! vous aimer, c'est tout; c'est là tout l'homme; tout le reste n'est point lui, et n'en est que l'ombre. Quiconque ne vous aime point est dénaturé; il n'a pas encore commencé à vivre de la véritable vie.

III. Mais ce culte d'amour doit-il être tellement concentré dans mon cœur, que je n'en donne jamais aucun signe au dehors? Hélas! s'il est vrai que j'aime, il me serait impossible de taire mon amour. L'amour ne veut qu'aimer et faire que les autres aiment. Puis-je voir d'autres hommes, que Dieu a faits pour lui seul, comme moi, et le leur laisser ignorer ?

Ce Dieu est si grand, qu'il se doit tout à lui-même. La folie insolente de l'homme, vile créature, est de rapporter tout à ce qu'il nomme le *moi;* c'est cette idole de son cœur, qui est l'objet de la sévère jalousie de Dieu. Rien n'est plus injuste que de rapporter tout au seul moi, par la seule raison qu'il est le moi. Cette raison n'est pas une raison; ce n'est qu'une fureur d'amour-propre : au contraire, la suprême justice de Dieu doit consister à n'aimer aucune chose qu'à proportion du degré de bonté qui la rend aimable. Il trouve en lui la bonté et la perfection infinies; il se doit donc tout entier à soi-même par la plus rigoureuse justice. D'ailleurs il ne trouve en nous tous qu'un bien borné mélangé et altéré par ce mélange. Le bien qu'il trouve en nous n'est que celui qu'il y met, et il ne peut se complaire qu'en sa libéralité toute gratuite : il ne trouve en nous que le néant, le mal et ses dons; il ne peut donc en justice nous rien devoir. Il ne peut aimer en nous que sa propre bonté, qui surmonte notre néant et notre malice : il ne peut donc rien relâcher de ses droits; il violerait son ordre, et cesserait d'être ce qu'il est, s'il ne se rendait pas cette exacte justice. Il n'a donc pu créer les hommes avec une intelligence et une volonté, qu'afin que toute leur vie ne fût qu'admiration de sa suprême vérité, et amour de sa bonté infinie. Telle est la fin essentielle de notre création.

IV. Il a mis les hommes ensemble dans une société où ils doivent s'aimer et s'entre-secourir, comme les enfants d'une même famille qui ont un père commun. Chaque nation n'est qu'une branche de cette famille nombreuse qui est répandue sur la face de toute la terre. L'amour de ce père commun doit être sensible, manifeste et inviolablement régnant dans toute cette société de ces enfants bien-aimés. Chacun d'eux ne doit jamais manquer de dire à ceux qui naissent de lui : Connaissez le Seigneur qui est votre père. Ces enfants de Dieu doivent publier ses bienfaits, chanter ses louanges, l'annoncer à ceux qui l'ignorent, en rappeler le souvenir à ceux qui l'oublient. Ils ne sont sur la terre que pour connaître sa perfection et accomplir sa volonté, que pour se communiquer les uns aux autres cette science et cet amour célestes. Que serait-ce si cette famille était en société sur tout le reste, sans y être pour le culte d'un si bon père? Il faut donc qu'il y ait entre eux une société de culte de Dieu ; c'est ce qu'on nomme *religion*; c'est-à-dire que tous ces hommes doivent s'instruire, s'édifier, s'aimer les uns les autres, pour aimer et servir le père commun. Le fond de cette religion ne consiste dans aucune cérémonie extérieure; car elle consiste tout entière dans l'intelligence du vrai, et dans l'amour du bien souverain : mais ces sentiments intérieurs ne peuvent être sincères, sans être mis comme en société parmi les hommes par des signes certains et sensibles. Il ne suffit pas de connaître Dieu, il faut montrer qu'on le connaît, et faire en sorte qu'aucun de nos frères n'ait le malheur de l'ignorer, de l'oublier. Ces signes sensibles du culte sont ce qu'on appelle les *cérémonies de la religion*. Ces cérémonies ne sont que des marques par lesquelles les hommes sont convenus de s'édifier mutuellement, et de réveiller les uns dans les autres le souvenir de ce culte qui est au dedans. De plus, les hommes, faibles et légers, ont souvent besoin de ces signes sensibles pour se rappeler eux-mêmes la présence de ce Dieu invisible qu'ils doivent aimer. Ces signes ont été institués avec une certaine majesté, afin de représenter mieux la grandeur du père céleste. La plupart des hommes, dominés par leur imagination volage, et entraînés par leurs passions, ont un pressant besoin que la ma-

jesté de ces signes, institués pour le commun culte de Dieu, frappe et saisisse leur imagination, afin que toutes leurs passions soient ralenties et suspendues. Voilà donc ce qu'on nomme religion, cérémonies sacrées, culte public du Dieu qui nous a créés. Le genre humain ne saurait reconnaître et aimer son Créateur, sans montrer qu'il l'aime, sans vouloir le faire aimer, sans exprimer cet amour avec une magnificence proportionnée à celui qu'il aime, enfin sans s'exciter à l'amour par les signes de l'amour même. Voilà la religion qui est inséparable de la croyance du Créateur.

CHAPITRE V.

De la religion du peuple juif, et du Messie.

Puisque le premier être qui m'a créé a fait toutes choses pour lui, et qu'il demande des créatures intelligentes un culte d'amour qui soit public dans leur société, il faut que je cherche dans le monde ce culte public, pour m'y unir et pour l'exercer avec les autres hommes qui l'exercent ensemble. Mais où trouverai-je ce culte si nécessaire? Dieu, qui rapporte tout à lui-même, ne se laisse sans doute jamais sans ce culte, qui est la fin unique de tout son ouvrage. Comme il a toujours fait son ouvrage pour la gloire qu'il lui plaît de tirer de ce culte, il ne peut y avoir eu aucun temps où il ne se soit formé lui-même des adorateurs dignes de lui. Je jette donc les yeux sur tous les siècles et sur toutes les nations pour y découvrir ce culte pur du Créateur.

Je vois un nombre prodigieux de nations qui ont adoré de la pierre, du bois, du métal, et qui ont cru que certaines divinités étaient présentes sous des figures d'hommes ou de bêtes, faites de ces diverses matières: mais la Divinité ne peut point se renfermer sous ces figures inanimées. De plus, ceux qu'ils ont adorés, comme Jupiter, Junon, Mars, Vénus, Mercure, Bacchus, loin d'être de vrais dieux, n'ont été que des créatures très-défectueuses, très-viles et très-coupables. Les hommes qui adorent le vrai Dieu, créateur de l'univers, et qui règlent leurs mœurs sur ce culte, doivent sans doute être beaucoup plus estimables que ces faux dieux pleins de vices grossiers. Un païen même a reconnu que les dieux d'Homère étaient très-inférieurs à ses héros. Quelle dégradation de la Divinité! Quel culte impie et indécent de tant de faux et indignes dieux, qui semblent inventés par quelque esprit séducteur, pour tourner en dérision la Divinité, et pour faire oublier le Dieu véritable!

Quand même on voudrait subtiliser pour réduire le paganisme au culte d'un seul Dieu infiniment parfait, qu'on adorait sous divers noms et sous diverses figures mystérieuses, sans croire néanmoins qu'il y eût plusieurs dieux, il faudrait avouer que cette multitude apparente de dieux serait très-indécente et très-scandaleuse: ce langage forcé serait une source d'erreurs impies; il faudrait retrancher cette diversité de noms et de représentations mystérieuses, pour réduire tout le culte divin à la reconnaissance d'un seul Dieu, si parfait, qu'il ne peut avoir rien d'égal, rien qui ne soit infiniment inférieur à lui, rien qu'il n'ait tiré du néant, et qu'il n'y puisse sans cesse replonger. De plus, le paganisme n'offre que des vœux intéressés pour les biens de la terre; il ne demande que la santé et que les richesses, que le plaisir, que la prospérité mondaine pour flatter l'orgueil: une telle religion déshonore la Divinité et autorise la corruption des hommes. Il me faut au contraire un culte qui soit digne du premier Etre, et qui purifie mes mœurs. Encore une fois, où le trouverai-je ce culte qui doit être nécessairement sur la terre, puisque ce n'est que pour lui que la terre est faite, et que les hommes n'ont été créés que pour lui?

J'aperçois dans un coin du monde un peuple tout singulier. Tous les autres courent après les idoles; tous les autres adorent aveuglément une multitude monstrueuse de divinités vicieuses et méprisables: ce peuple, qu'on nomme les *Juifs*, n'adore qu'un seul Dieu, créateur du ciel et de la terre; sa loi essentielle, à laquelle tout son culte se rapporte, l'oblige à aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme, de toute sa pensée et de toutes ses forces. Ce peuple circoncis a dans sa loi une circoncision du cœur, dont celle du corps n'est que la figure; et cette circoncision du cœur est le retranchement de toute affection qui ne vient pas du principe de l'amour de Dieu.

Si je trouvais sur la terre quelque autre genre d'hommes qui mît le culte de Dieu dans son amour, et qui fît consister la vertu à préférer Dieu à soi, je comparerais ce culte avec celui des Juifs, pour examiner lequel serait le plus pur et le plus digne d'être suivi: mais d'un côté je vois que ce Dieu, qui se doit tout à lui-même, n'a pu créer les hommes que pour lui rendre un culte public d'amour et d'obéissance: d'un autre côté je ne trouve ce culte public d'amour que chez le peuple juif. Les païens ont craint leurs faux dieux; ils ont voulu les apaiser, ils leur ont donné de la graisse, du sang, des victimes, de l'encens, des temples, d'autres dons grossiers; mais ils ne leur ont jamais donné leurs cœurs; ils n'ont jamais eu la pensée de les aimer, encore moins celle de les préférer à eux-mêmes, et de ne s'aimer que pour l'amour d'eux: aussi ne regardaient ils aucun dieu comme créateur. Jupiter même, quoique fort supérieur en puissance à toutes les autres divinités, n'était point regardé comme ayant tiré aucun être du néant; il avait seulement, selon eux, trouvé une matière plus ancienne que lui et éternelle, qu'il avait façonnée en débrouillant le chaos.

Pour tous les philosophes, ils ont regardé la raison, la justice, la vertu, la vérité en elles-mêmes: ils ont cru que les dieux donnaient la santé, les richesses, la gloire; mais ils ont prétendu trouver dans leur propre fonds la vertu et la sagesse qui les distinguaient du reste des hommes. Ils n'ont ja-

mais développé ni le bienfait de la création, ni la puissance du Créateur, ni l'amour de préférence sur nous-mêmes qui lui est dû. Ainsi, en parcourant toutes les nations de la terre dans les anciens temps, je ne vois que le peuple juif qui adore le vrai Dieu et qui connaisse le culte d'amour.

Mais cet amour est plutôt figuré que pratiqué réellement chez ce peuple : il y est plutôt promis pour l'avenir, que répandu actuellement dans les cœurs. J'aperçois dans cette nation un certain nombre de justes qui sont pleins de ce culte d'amour; mais le plus grand nombre n'est occupé que des cérémonies, des sacrifices d'animaux, et d'un culte extérieur, pour obtenir de Dieu la paix, la santé, la liberté, la rosée du ciel et la graisse de la terre. Tous attendent un Messie qui leur est promis, et qui est figuré dans tous leurs mystères : mais les uns, en petit nombre, l'attendent comme celui qui doit purifier les mœurs, renouveler le fond de l'homme, guérir les plaies du péché, répandre la connaissance et l'amour de Dieu, et renouveler la face de la terre; les autres, qui font la multitude, n'attendent qu'un Messie grossier, conquérant, heureux et invincible, qui flattera leur orgueil, dont le règne s'étendra sur toutes les nations, et qui comblera les Juifs de prospérités temporelles.

Les uns et les autres conviennent que leur religion n'est encore qu'une figure de ce qu'elle doit être sous le règne de ce Messie : tous reconnaissent que, suivant les Ecritures qu'ils nomment *divines*, ce Messie doit attirer au culte du vrai Dieu toutes les nations idolâtres. Indépendamment de toutes les subtilités de leurs rabbins sur l'interprétation de ce texte, il est évident, et par ce texte même, et par l'explication qu'ils lui donnent tous, que le Messie doit établir partout le vrai culte d'amour et abolir l'idolâtrie.

Je n'ai garde d'entrer dans toutes les subtilités mystérieuses de ces rabbins, il me suffit de voir en gros deux choses, qui sont, pour ainsi dire, palpables : l'une est que tous les temps marqués par les Juifs pour l'avénement du Messie sont passés ; qu'ils ne veulent plus que l'on compte les temps ; qu'ils ne savent plus à quoi s'en tenir, comme des gens qui ont perdu leur route ; que dans une si longue dispersion toutes leurs tribus sont confondues ; qu'ils n'ont plus même de marques auxquelles ils pussent reconnaître leur Messie, s'il venait maintenant ; qu'ils portent depuis plus de seize cents ans toutes les marques de la malédiction prédite dans leurs livres, et qui doit demeurer sur eux jusqu'à la fin, pour avoir méconnu l'envoyé de Dieu.

L'autre chose que je remarque, est que Jésus-Christ porte le signe du vrai Messie : il a attiré à lui les Gentils selon les promesses. De tant de peuples barbares et idolâtres, il n'en a fait qu'un seul peuple, qui a brisé les idoles, qui adore le vrai Dieu créateur, qui lui rend le vrai culte d'amour, et qui est uni dans ce culte depuis un bout du monde jusqu'à l'autre. L'Europe entière est pleine de chrétiens : il n'y a guère de royaumes en Asie, jusqu'au delà des Indes, où l'on n'en trouve de répandus. Ils ont pénétré bien loin au delà de tous les pays qui composaient tout le monde connu du temps des anciens Juifs, des Grecs et des Romains : ils sont dans tous les pays de l'Afrique dont l'entrée est libre ; tous les vastes pays de l'Amérique, qui est le nouveau monde, sont gouvernés par eux. Ainsi depuis le lieu où le soleil se lève, jusqu'à celui où il se couche, dans les deux hémisphères, on offre à Dieu pour victime sans tache Jésus destiné à effacer les péchés de la terre. Tous s'unissent à lui, pour ne faire avec lui qu'une seule victime d'amour ; et tous ceux qui pèchent, frappent leur poitrine pour obtenir par lui la miséricorde dont ils ont besoin.

Laissons là toutes les disputes sur le détail, puisque le gros nous suffit pour décider de tout. Ce qui est manifeste sans discussion, c'est qu'il n'y a sur la terre que ces deux peuples, savoir, le juif et le chrétien, qui me montrent ce culte d'amour que je cherche partout pour l'embrasser : il faut que je me fixe à le pratiquer chez l'un de ces deux peuples. Or entre ces deux peuples je ne puis faire aucune sérieuse comparaison. Quoique l'un et l'autre aient les imperfections inséparables de l'humanité, le peuple chrétien a des traits de perfection qui sont infiniment au-dessus de tout ce qu'il y a de meilleur dans le peuple juif. Le peuple juif m'avertit lui-même par sa loi, par ses cérémonies, par ses promesses, par toutes les circonstances de son état, qu'il n'a la vraie religion qu'en figure ; qu'il n'est lui-même que comme ces moules de plâtre qu'on fait pour une figure de marbre ou de bronze que l'on prépare. Je trouve dans le peuple chrétien, composé de tous les peuples du monde connu, le peuple héritier des promesses, le peuple enté sur l'ancienne tige de la race d'Abraham : c'est le peuple adopté, qui ne fait qu'un même corps et une succession non interrompue depuis les patriarches jusqu'à nous. Par là je trouve ce que je cherche, c'est-à-dire ce culte d'amour qui doit être aussi ancien que le monde, et pour lequel le monde lui-même a été fait. Je le vois distinctement marqué dans tous les âges : il naît dans le paradis terrestre ; il n'est point éteint par le péché d'Adam ; une partie de sa postérité le continue ; il se renouvelle après le déluge ; Abraham le transporte ; Moïse le rend plus éclatant par ses cérémonies ; les saints de l'ancienne alliance le pratiquent et en prédisent la perfection : elle est réservée au Messie. Jésus vient nous familiariser avec Dieu, et nous enseigner le désintéressement du vrai culte ; il vient nous apprendre, non à vivre dans les délices et dans la gloire mondaine, non à égorger des animaux et à brûler de l'encens à Dieu pour en tirer une félicité terrestre, comme les Juifs se l'imaginent, mais à nous renoncer nous-mêmes pour ne nous aimer plus qu'en lui, pour lui et de son amour. Malgré l'infirmité des hommes, on en voit un grand

nombre que cette religion si pure possède et anime : cet amour du vrai Dieu produit en eux toutes les vertus opposées à l'amour-propre.

Voilà sans doute le culte que je cherche : il n'était chez les Juifs qu'en figure ; on n'y en trouvait que la semence, qu'un germe, qu'une ombre. La perfection n'est que dans ce peuple nouveau qui est uni à l'ancien : c'est là que j'aperçois du premier coup d'œil cette adoration en esprit et en vérité, en un mot, cet amour qui est lui seul la loi et les prophètes.

CHAPITRE VI.

De la Religion chrétienne.

Ce qui me paraît le caractère du vrai culte n'est pas de craindre Dieu comme on craint un homme puissant et terrible qui accable quiconque ose lui résister. Les païens offraient de l'encens et des victimes à certaines divinités malfaisantes et terribles, pour les apaiser. Ce n'est point là l'idée que je dois avoir du Dieu créateur : il est infiniment juste et tout-puissant ; il mérite sans doute d'être craint ; mais il n'est à craindre que pour ceux qui refusent de l'aimer, et de se familiariser avec lui. La meilleure crainte qu'on doive avoir à son égard, est celle de lui déplaire et de ne pas faire sa volonté. Pour la crainte de ses châtiments, elle est utile aux hommes égarés de la bonne voie, parce qu'elle fait le contre-poids de leurs passions, et qu'elle sert à réprimer les vices ; mais enfin cette crainte n'est bonne qu'autant qu'elle lève les obstacles, et qu'en les levant elle prépare à l'amour. Il n'y a point d'homme sur la terre qui voulût être craint par ses enfants, sans en être aimé : la crainte seule des punitions n'est point ce qui peut entraîner un cœur libre et généreux. Quand on ne pratique les vertus que par cette seule crainte, sans avoir aucun amour du vrai bien, on ne les pratique que pour éviter la souffrance ; et par conséquent, si on pouvait éviter la punition en se dispensant de pratiquer les vertus, on ne les pratiquerait point. Non seulement il n'y a point de père qui veuille être honoré ainsi, ni d'ami qui veuille donner le nom d'amis à ceux qui ne tiendraient à lui que par de tels liens ; mais encore il n'y a point de maître qui voulût ni récompenser des domestiques, ni s'affectionner pour eux, ni les choisir pour son service, s'il les voyait attachés à lui par la seule crainte, sans aucun sentiment de bonne volonté : à plus forte raison doit-on croire que le Dieu qui ne nous a faits capables d'intelligence et d'amour que pour être connu et aimé de nous, ne se contente pas d'une crainte servile, et veut que l'amour, qui vient de lui comme de sa source, retourne à lui comme à sa fin.

Je comprends même qu'il ne suffit pas d'aimer ce Dieu comme nous aimons toutes les choses qui nous sont commodes et utiles ; il ne s'agit pas de le mettre à notre usage, et de le rapporter à nous ; il faut au contraire nous rapporter entièrement à lui seul, ne voulant notre propre bien que par le seul motif de sa gloire, et de la conformité à sa volonté et à son ordre.

LETTRE SECONDE

AU DUC D'ORLÉANS,

SUR LE CULTE DE DIEU, L'IMMORTALITÉ DE L'AME ET LE LIBRE ARBITRE.

1713.

L'écrit que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, monseigneur, comprend trois questions.

1° L'Etre infiniment parfait peut-il exiger quelque culte des êtres qui lui sont infiniment inférieurs et disproportionnés ?

2° Peut-on démontrer que l'âme de l'homme est immortelle ?

3° L'Etre infiniment parfait peut-il avoir donné à l'homme le libre arbitre, qui est la liberté de renverser l'ordre ?

CHAPITRE PREMIER.

L'Etre infiniment parfait exige un culte de toutes les créatures intelligentes.

La vérité de l'existence de l'Etre infiniment parfait est un principe si lumineux et si fécond, qu'il n'y a qu'à le consulter sans prévention, et qu'à le suivre de bonne foi, pour trouver ce qu'on cherche de cet Etre nécessaire. Voici les vérités qu'il me semble qu'on en doit tirer.

I. Nous ne pouvons pas douter que cet Etre si parfait ne s'aime, puisque étant juste il doit un amour infini à son infinie perfection. J'en conclus que si cet Etre faisait quelque ouvrage hors de lui, sans le faire pour l'amour de lui-même, il agirait moins parfaitement que les êtres imparfaits qui agissent pour l'amour de lui. L'on voit des hommes, qui sont ces êtres imparfaits, se proposer l'Etre parfait pour la fin de leurs ouvrages. Si donc l'Etre parfait se refusait injustement ce rapport de ses actions à lui-même, qui se trouve dans les actions des êtres imparfaits, il agirait moins parfaitement que les hommes pieux. C'est ce qui est visiblement impossible. Il faut donc conclure avec l'Ecriture que *Dieu a fait toutes choses pour* l'amour de *lui-même* (*Prov.* XVI, 4) D'un

côté, il est infiniment parfait en soi; de l'autre, il est infiniment juste, puisque la justice entre dans la perfection infinie. Il se doit donc à lui-même tout ce qu'il fait, et il ne lui est permis de rien relâcher de ses droits. Telle est sa grandeur, qu'il ne peut agir que pour lui seul. Il se nomme lui-même le *Dieu jaloux* (*Exod.* XX, 5; XXXIV, 14). La jalousie, qui est déplacée et ridicule dans l'homme, est la justice suprême en Dieu. Il dit, comme il le doit: *Je ne donnerai point ma gloire à un autre* (*Isai.* XLVIII, 11). Il se doit tout, il se rend tout. Tout vient de lui, il faut que tout retourne à lui, autrement l'ordre serait violé. L'auteur de l'écrit reconnaît que l'Etre infiniment parfait a tiré du néant les hommes; il doit reconnaître que cet Etre les a créés pour lui. S'il agissait sans aucune fin, il agirait d'une façon aveugle, insensée, où sa sagesse n'aurait aucune part. S'il agissait pour une fin moins haute que lui, il rabaisserait son action au-dessous de celle de tout homme vertueux qui agit pour l'Etre suprême. Ce serait le comble de l'absurdité. Concluons donc, sans craindre de nous tromper, que Dieu fait tout pour lui-même.

II. Cet Etre suprême, que nous nommons Dieu, ne peut avoir créé les êtres intelligents pour lui qu'en voulant que ces êtres emploient leur intelligence à le connaître et à l'admirer, et leur volonté à l'aimer et à lui obéir. L'ordre ou la justice demande que notre intelligence soit réglée, et que notre amour soit juste. Il faut donc que Dieu, ordre et justice suprême, veuille que nous estimions sa perfection infinie plus que notre finie perfection, et que nous aimions cette bonté infinie plus que la bonté finie qu'il met en nous. Voilà le véritable et pur amour de la justice. Nous ne sommes que des biens bornés, participés et dépendants; au lieu que le premier Etre est le bien unique, source de tous les autres, le bien sans bornes, le bien indépendant. Notre amour pour ce bien doit être aussi en nous un amour unique, source de tout autre amour, un amour sans bornes, un amour indépendant de tout autre amour. Au contraire l'amour de nous-mêmes doit être un amour dérivé de cet amour primitif, un amour ruisseau de cette source, un amour dépendant, un amour borné et proportionné à la petite parcelle de bien qui nous est échue en partage. Dieu est le tout, et nous ne sommes qu'un rien revêtu par emprunt d'une très-petite parcelle de l'être. Nous sommes, non à nous, mais à celui qui nous a faits, et qui nous a donné tout jusqu'au *moi*: ce *moi*, qui nous est si cher et qui est d'ordinaire notre unique Dieu, n'est, pour ainsi dire, qu'un petit morceau qui veut être le tout. Il rapporte tout à soi, et en ce point il imite Dieu et s'érige en fausse divinité. Il faut renverser l'idole. Il faut rabaisser le *moi*, pour le réduire à sa petite place. Il ne doit occuper qu'un petit coin de l'univers, à proportion du peu de perfection et d'être qu'il possède. Il viendra en son rang pour être estimé et aimé selon son vrai mérite. Voilà l'amour de la justice, voilà l'ordre. Il faut que Dieu soit mis en la place que le *moi* n'avait point de honte d'usurper. Voilà ce que Dieu se doit à lui-même, voilà ce qu'il est juste qu'il exige de sa créature capable de connaître et d'aimer. Il faut qu'en la créant il se propose, pour fin de son ouvrage, de se faire connaître comme vérité infinie, et de se faire aimer comme bonté universelle; en sorte qu'on connaisse en lui toute participation de sa vérité, et qu'on aime en lui toute participation de sa bonté sans bornes. Dès qu'on aura posé ce fondement, tout l'édifice s'élèvera comme de lui-même. Dès que vous supposerez que Dieu seul doit avoir d'abord tout notre amour, et qu'ensuite cet amour ne se répand sur le *moi* que comme sur les autres biens bornés, à proportion de ses bornes, la religion se trouvera toute développée dans notre cœur. Il n'y a qu'à laisser l'homme à son propre cœur, s'il est vrai qu'il ne s'aime que de l'amour de Dieu, et que l'amour-propre n'est plus écouté.

III. En ce cas il ne reste plus aucune question sur le culte divin. Il n'y a point d'autre culte que l'amour, dit saint Augustin (*ep.* CXL *ad Honorat.*, *cap.* XVIII, *n.* 45): *Nec colitur nisi amando.* C'est le règne de Dieu au dedans de nous; c'est l'adoration en esprit et en vérité; c'est l'unique fin pour laquelle Dieu nous a faits. Il ne nous a donné de l'amour qu'afin que nous l'aimions. Il faut rétablir l'ordre, en renversant le désordre qui a prévalu. Il faut mettre Dieu, qui est le tout, en la place que le *moi* occupait, comme s'il eût été le tout, le centre et la source universelle. Il faut réduire ce *moi* dans son petit coin, comme une faible parcelle du bien emprunté. En même temps il faut rendre à Dieu la place du tout, et avoir honte de l'avoir laissé si longtemps comme un être particulier avec lequel on veut faire des conditions presque d'égal à égal, pour s'unir à lui, ou pour ne s'y unir pas; pour y chercher son avantage, ou pour se tourner de quelque autre côté. En un mot, il faut mettre Dieu en la place suprême que le *moi* usurpait sans pudeur, et laisser au *moi* cette petite place où l'on avait rabaissé et rétréci Dieu. Faites que les hommes pensent de la sorte, tous les doutes sont dissipés, toutes les révoltes du cœur humain sont apaisées, tous les prétextes d'impiété et d'irréligion s'évanouissent. Je ne raisonne point, je ne demande rien à l'homme, je l'abandonne à son amour; qu'il aime de tout son cœur ce qui est infiniment aimable, et qu'il fasse ce qu'il lui plaira; ce qui lui plaira ne pourra être que la plus pure religion. Voilà le culte parfait: *Nec colitur nisi amando.* Il ne fera qu'aimer et obéir. *La nation des justes*, dit l'Ecriture (*Eccli.* III, 1), *n'est qu'obéissance et amour.*

IV. Cet amour, dira-t-on, est un culte intérieur. Mais le culte extérieur, où le trouvera-t-on? Pourquoi supposer que Dieu le demande? Mais ne voit-on pas que le culte extérieur suit nécessairement le culte intérieur de l'amour? Donnez-moi une société

d'hommes qui se regardent comme n'étant tous ensemble sur la terre qu'une seule famille dont le père est au ciel; donnez-moi des hommes qui ne vivent que du seul amour de ce Père céleste, qui n'aiment ni le prochain ni eux-mêmes que pour l'amour de lui, et qui ne soient qu'un cœur et une âme: dans cette divine société, n'est-il pas vrai que la bouche parlera sans cesse de l'abondance du cœur? Ils admireront le Très-Haut, ils aimeront le Très-Bon, ils chanteront ses louanges, ils le béniront pour tous ses bienfaits. Ils ne se borneront pas à l'aimer, ils l'annonceront à tous les peuples de l'univers; ils voudront redresser leurs frères dès qu'ils les verront tentés, par l'orgueil ou par les passions grossières, d'abandonner le Bien-Aimé. Ils gémiront de voir le moindre refroidissement de l'amour. Ils passeront au delà des mers, jusqu'au bout de la terre, pour faire connaître et aimer le Père commun aux peuples égarés qui ont oublié sa grandeur. Qu'appelez-vous un culte extérieur, si celui-là n'en est pas un? Dieu serait alors *toutes choses en tous* (I *Cor.* XV, 28); il serait le roi, le père, l'ami universel; il serait la loi vivante des cœurs. On ne parlerait que de lui et pour lui; il serait consulté, cru et obéi. Hélas! si un roi mortel ou un vil père de famille s'attire par sa sagesse l'estime et la confiance de tous ses enfants, on ne voit à toute heure que les honneurs qui lui sont rendus; il ne faut point demander où est son culte, ni si on lui en doit un. Tout ce qu'on fait pour l'honorer, pour lui obéir et pour reconnaître ses grâces, est un culte continuel qui saute aux yeux. Que serait-ce donc si les hommes étaient possédés de l'amour de Dieu? Leur société serait un culte continuel, comme celui qu'on nous dépeint des bienheureux dans le ciel.

V. Il faudrait, dira-t-on, prouver qu'outre l'amour et les vertus qui en sont inséparables, l'homme doit à Dieu des cérémonies réglées et publiques; mais ces cérémonies ne sont point l'essentiel de la religion, qui consiste dans l'amour et dans les vertus. Ces cérémonies sont instituées, non comme étant l'effet essentiel de la religion, mais seulement pour être les signes qui servent à la montrer, à la nourrir en soi-même, et à la communiquer aux autres. Ces cérémonies sont à l'égard de Dieu, ce que les marques de respect sont pour un père, que ses enfants saluent, embrassent et servent avec empressement; ou pour un roi qu'on harangue, qu'on met sur un trône, qu'on environne d'une certaine pompe, pour frapper l'imagination des peuples, et devant qui on se prosterne. N'est-il pas évident que les hommes attachés aux sens, et dont la raison est faible, ont encore plus besoin d'un spectacle pour imprimer en eux le respect d'une majesté invisible et contraire à toutes leurs passions, que pour leur faire respecter une majesté visible qui éblouit leurs faibles yeux, et qui flatte leurs passions grossières? On sent la nécessité du spectacle d'une cour pour un roi, et on ne veut pas reconnaître la nécessité infiniment plus grande d'une pompe pour le culte divin. C'est ne connaître pas le besoin des hommes, et s'arrêter à l'accessoire après avoir admis le principal.

VI. Aussi voyons-nous que tous les peuples qui ont adoré quelque divinité, ont fixé leur culte à quelques démonstrations extérieures qu'on nomme des cérémonies. Dès que l'intérieur y est, il faut que l'extérieur l'exprime et le communique dans toute la société. Le genre humain jusqu'à Moïse faisait des offrandes et des sacrifices. Moïse en a institué dans l'Eglise judaïque; la chrétienne en a reçu de Jésus-Christ. Qu'on tue des animaux, qu'on brûle de l'encens ou qu'on offre les fruits de la terre, qu'importe, pourvu que les hommes aient des signes par lesquels ils marquent leur amour pour Dieu? Tous les biens de la nature sont ses dons. On lui rend ce qu'on en a reçu, pour confesser qu'on le tient de lui. Par ces signes on se rappelle la majesté de Dieu et ses bienfaits; on s'excite mutuellement à le prier, à le louer, à espérer en lui; on cherche une certaine uniformité de signes, qui représente l'union des cœurs, et qui empêche le désordre dans le culte commun. Quand Dieu n'a point réglé ces cérémonies par des lois écrites, les hommes ont suivi la tradition dès l'origine du genre humain. Quand Dieu a réglé ces cérémonies par des lois écrites, les hommes ont dû les observer inviolablement. Les protestants mêmes, qui ont tant critiqué nos cérémonies, n'ont pu s'empêcher d'en retenir beaucoup; tant il est vrai que les hommes en ont besoin. Il faut des cérémonies, non qui amusent et où l'on prenne le change, mais qui aident à nous recueillir et à rappeler le souvenir des grâces de Dieu. Voilà le vrai culte de Dieu. Quiconque le concevrait autrement, le connaîtrait fort mal.

VII. On n'a qu'à comparer maintenant ces deux divers plans. Dans l'un, chacun reconnaissant le vrai Dieu, l'honorerait intérieurement à sa mode, sans en donner aucun signe au reste des hommes: dans l'autre, on a un culte commun, par lequel chacun se recueille, nourrit son amour, édifie ses frères, annonce Dieu aux hommes qui l'ignorent ou qui l'oublient. Que ce spectacle est aimable et touchant! N'est-il pas clair que le second plan est mille fois plus digne de l'être infiniment parfait, et plus accommodé au besoin des hommes que le premier? Quiconque sera bien résolu à préférer Dieu à soi, et à porter le joug du Seigneur, n'hésitera jamais entre ces deux plans.

VIII. On objecte que Dieu est infiniment au-dessus de l'homme, qu'il n'y a aucune proportion entre eux, que Dieu n'a pas besoin de notre culte; qu'enfin ce culte d'une volonté bornée est indigne de l'être infini en perfection. Il est vrai que Dieu n'a aucun besoin de notre culte, sans lequel il est heureux, parfait et se suffisant à lui-même: mais il peut vouloir ce culte, lequel, quoique imparfait, n'est pas indigne de lui; et ce ne peut être que pour ce culte qu'il nous a créés,

Quand il s'agit de savoir ce qui convient ou ce qui ne convient pas à l'être infini, il ne faut pas le vouloir pénétrer par notre faible et courte raison. Le fini ne saurait comprendre l'infini. C'est de l'infini même qu'il faut apprendre ce qu'il peut vouloir ou ne vouloir pas. Or le fait évident décide : d'un côté nous ne pouvons pas douter que l'être infini ne nous ait créés : de l'autre, nous voyons clairement qu'il ne peut avoir eu, en nous créant, une fin plus noble et plus haute que celle de se faire connaître et aimer par nous. Il est inutile de dire que cette connaissance et cet amour borné sont une fin disproportionnée à la perfection infinie de Dieu. Quelque imparfaite que soit cette fin, elle est néanmoins sans doute la plus parfaite que Dieu ait pu se proposer en nous créant. Pour lever toute la difficulté, il faut distinguer ce que la créature peut faire d'avec la complaisance que Dieu en tire. L'action de la créature qui connaît et qui aime Dieu est toujours nécessairement imparfaite, comme la créature même qui la produit; elle est toujours infiniment au-dessous de Dieu. Mais cette action de connaître et d'aimer Dieu est la plus noble et la plus parfaite opération que Dieu puisse tirer de sa créature, et qu'il puisse se proposer comme la fin de son ouvrage. Si Dieu ne pouvait tirer du néant aucune créature, qu'à condition d'en tirer quelque opération aussi parfaite que la divinité, il ne pourrait jamais tirer du néant aucune créature; car il n'y en a aucune qui puisse produire aucune opération aussi parfaite que Dieu.

Le fait est néanmoins indubitable; savoir que Dieu a tiré du néant des créatures : il faut donc évidemment qu'il se soit borné à tirer de ses créatures l'opération la plus noble et la plus parfaite que leur nature bornée et imparfaite peut produire. Or cette opération, la plus parfaite du genre humain, est la connaissance et l'amour de Dieu. Ce que Dieu tire de l'homme ne peut être qu'imparfait comme l'homme même, mais Dieu en tire ce que l'homme peut produire de plus parfait; et il suffit, pour l'accomplissement de l'ordre, que Dieu tire de sa créature ce qu'il en peut tirer de meilleur dans les bornes où il la fixe. Alors il est content de son ouvrage. Sa puissance a fait ce que sa sagesse demande. Il se complaît dans sa créature, et c'est cette complaisance qui est sa véritable fin. Or cette complaisance n'est pas distinguée de lui; ainsi, à proprement parler, il est lui-même sa fin. L'action finie de la créature n'est que le sujet de sa complaisance: c'est sa sagesse en laquelle il se complaît; et cette complaisance est infiniment parfaite comme lui, puisqu'elle est infiniment juste et sage.

IX. Nous ne saurions douter que les hommes ne connaissent Dieu, et que plusieurs d'entre eux ne l'aiment ou du moins ne désirent de l'aimer. Il est donc plus clair que le jour que Dieu a voulu se faire connaître et se faire aimer : car si Dieu n'avait pas voulu nous communiquer sa connaissance et son amour, nous ne pourrions jamais ni le connaître ni l'aimer. Je demande pourquoi Dieu nous a donné cette capacité de le connaître et de l'aimer? Il est manifeste que c'est le plus précieux de tous ses dons. Nous l'a-t-il accordé d'une manière aveugle, et sans raison, par pur hasard, sans vouloir que nous en fissions aucun usage? Il nous a donné des yeux corporels pour voir la lumière du jour. Croirons-nous qu'il nous a donné les yeux de l'esprit, qui sont capables de connaître son éternelle vérité, sans vouloir qu'elle soit connue de nous? J'avoue que nous ne pouvons ni connaître, ni aimer infiniment l'infinie perfection. Notre plus haute connaissance demeurera toujours imparfaite, en comparaison de l'être infiniment parfait. En un mot, quoique nous connaissions Dieu, nous ne pouvons jamais le comprendre; mais nous le connaissons tellement, que nous disons tout ce qu'il n'est point, et que nous lui attribuons les perfections qui lui conviennent, sans aucune crainte de nous tromper. Il n'y a aucun autre être dans la nature que nous confondions avec Dieu; et nous savons le représenter avec son caractère d'infini, qui est unique et incommunicable. Il faut que nous le connaissions bien distinctement, puisque la clarté de son idée nous force à le préférer à nous-mêmes. Une idée qui va jusqu'à détrôner le *moi*, doit être bien puissante sur l'homme aveuglé et idolâtre de lui-même. Jamais idée ne fut si combattue; jamais idée ne fut si victorieuse. Jugeons de sa force par l'aveu qu'elle arrache de nous contre nous-mêmes. Rien n'est si étonnant que l'idée de Dieu, que je porte au fond de moi-même; c'est l'infini contenu dans le fini. Ce que j'ai au dedans de moi me surpasse sans mesure. Je ne comprends pas comment je puis l'avoir dans mon esprit; je l'y ai néanmoins. Il est inutile d'examiner comment je puis l'avoir, puisque je l'ai. Le fait est clair et décisif. Cette idée ineffaçable et incompréhensible de l'être divin est ce qui me fait ressembler à lui, malgré mon imperfection et ma bassesse. Comme il se connaît et s'aime infiniment, je le connais et l'aime selon ma mesure. Je ne puis connaître l'infini que par une connaissance finie; et je ne puis l'aimer que d'un amour fini comme moi; mais je le connais néanmoins comme étant infini, et je l'aime du plus grand amour dont il m'a rendu capable. Je voudrais ne pouvoir mettre aucune borne à mon amour pour une perfection qui n'est point bornée. Il est vrai, encore une fois, que cette connaissance et cet amour n'ont point une perfection égale à leur objet; mais l'homme qui connaît et qui aime Dieu selon toute sa mesure de connaissance et d'amour est incomparablement plus digne de cet être parfait que l'homme qui serait comme sans Dieu en ce monde, ne songeant ni à le connaître ni à l'aimer. Voilà deux divers plans de l'ouvrage de Dieu. L'un est aussi digne de sa sagesse et de sa bonté qu'on le peut concevoir. L'autre n'en est nullement digne, et n'a aucune fin raisonnable : il est facile de conclure quel est celui que Dieu a suivi.

X. L'homme, en se rabaissant, ne cherche

que l'indépendance; c'est une humilité trompeuse et hypocrite. On veut s'exagérer à soi-même sa bassesse, son néant et la disproportion infinie qui est entre Dieu et soi, pour secouer le joug de Dieu, et pour devenir une espèce de petite divinité à sa mode, en contentant toutes ses passions déréglées, et se faisant le centre de tout ce qui est autour de soi. On est ravi de mettre Dieu dans une supériorité et une disproportion infinie, où il ne daigne ni nous observer, ni nous rapporter à sa gloire, ni s'intéresser à nous, ni nous redresser, ni nous perfectionner, ni nous récompenser, ni nous punir. Mais ne voit-on pas que la distance infinie qui est entre Dieu et nous ne l'empêche point d'être sans cesse tout auprès et au dedans de nous, et que c'est même cette perfection, infiniment supérieure à la nôtre, qui le met en état de faire toutes choses en nous, et d'être plus près de nous que nous-mêmes? Comment veut-on que celui qui fait que nos yeux voient, que nos oreilles entendent, que notre esprit connaît, et que notre volonté aime, ne soit pas attentif à tout ce qu'il opère au dedans de nous? Comment peut-il ne s'intéresser pas à ce qu'il prend soin d'y faire à tout moment? Cette attention ne coûte rien à une intelligence et à une bonté infinie. En elle tout est action, et tout est repos. Nous voudrions imaginer un Dieu si éloigné de nous, si hautain et si indifférent dans sa hauteur, qu'il ne daigne pas veiller sur les hommes, et que chacun, sans être géné par ses regards, puisse vivre sans règle, au gré de son orgueil et de ses passions. En faisant semblant d'élever Dieu de la sorte on le dégrade: car on en fait un Dieu indolent sur le bien et sur le mal, sur le vice et sur la vertu de ses créatures, sur l'ordre et sur le désordre du monde qu'il a formé. En faisant semblant de s'abaisser soi-même, on s'érige en divinité, on renverse toute subordination, on se donne toute licence, on se promet toute impunité, on veut se mettre au-dessus de sa raison même.

Encore une fois, comparez ces deux plans, dont l'un nous présente un Dieu sage, bon, vigilant, qui arrange, qui corrige, qui récompense, qui veut être connu, aimé, obéi; et dont l'autre nous présente un Dieu insensible à notre conduite; qui n'est touché ni de la vertu, ni du vice, ni de la raison suivie, ni de la raison violée par ses créatures; qui abandonne l'homme au gré de son orgueil insensé et de tous ses désirs brutaux; qui le néglige après l'avoir fait, et qui ne se soucie d'en être ni connu ni aimé, quoiqu'il lui ait donné de quoi le connaître et de quoi l'aimer: comparez ces deux plans, et je vous défie de ne préférer pas le premier au second.

CHAPITRE II.

L'âme de l'homme est immortelle.

Cette question ne sera point difficile à éclaircir, dès qu'on voudra la réduire à ses bornes, et la séparer de ce qui va plus loin.

I. Il est vrai que l'âme de l'homme n'est point un être constant par soi-même, et qui ait une existence nécessaire: il n'y a qu'un être qui ait l'existence par soi, qui ne puisse jamais la perdre, et qui la donne, comme il lui plaît, à tous les autres. Dieu n'aurait besoin d'aucune action pour anéantir l'âme de l'homme. Il n'aurait qu'à laisser cesser un moment l'action par laquelle il continue sa création en chaque moment, pour la replonger dans l'abîme du néant d'où il l'a tirée; comme un homme n'a besoin que de lâcher la main pour laisser tomber une pierre qu'il tient en l'air: elle tombe d'abord par son propre poids. La question qu'on peut faire raisonnablement ne consiste donc nullement à savoir si l'âme de l'homme peut être anéantie, en cas que Dieu le veuille; il est manifeste qu'elle peut l'être, et il ne s'agit que de la volonté de Dieu à cet égard,

II. Il s'agit de savoir si l'âme a en soi des causes naturelles de destruction, qui fassent finir son existence après un certain temps; et si on peut démontrer philosophiquement que l'âme n'a point en soi de telles causes. En voici la preuve négative. Dès qu'on a supposé la distinction très-réelle du corps et de l'âme, on est tout étonné de leur union; et ce n'est que par la seule puissance de Dieu qu'on peut concevoir comment il a pu unir et faire opérer de concert ces deux natures si dissemblables. Les corps ne pensent point; les âmes ne sont ni divisibles, ni étendues, ni figurées, ni revêtues des propriétés corporelles. Demandez à toute personne sensée si la pensée qui est en elle est ronde ou carrée, blanche ou jaune, chaude ou froide, divisible en six ou en douze morceaux: cette personne, au lieu de vous répondre sérieusement, se mettra à rire. Demandez-lui si les atomes dont son corps est composé sont sages ou fous, s'ils se connaissent, s'ils sont vertueux, s'ils ont de l'amitié les uns pour les autres, si les atomes ronds ont plus d'esprit et de vertu que les atomes carrés: cette personne rira encore, et ne pourra pas croire que vous lui parliez sérieusement. Allez plus loin: supposez des atomes de la figure qu'il lui plaira, dites-lui qu'elle les subtilise tant qu'elle voudra, et demandez-lui s'il viendra enfin un moment où les atomes, après avoir été sans aucune connaissance, commenceront tout-à-coup à se connaître, à connaître tout ce qui les environne, et à dire en eux-mêmes: Je crois ceci, mais je ne crois pas cela; j'aime un tel objet, et je hais l'autre: cette personne trouvera que vous lui faites des questions puériles; elle en rira, comme des métamorphoses ou des contes les plus extravagants. Le ridicule de ces questions montre parfaitement qu'il n'entre aucune des propriétés du corps dans l'idée que nous avons d'un esprit, et qu'il n'entre aucune des propriétés de l'esprit ou être pensant dans l'idée que nous avons du corps ou être étendu. La distinction réelle et l'entière dissemblance de nature de ces deux êtres étant ainsi établies, on ne doit nullement s'étonner que leur union, qui ne consiste que dans une espèce de concert ou de rapport mutuel entre les pensées de l'un et les mou-

vements de l'autre, puisse cesser sans qu'aucun de ces deux êtres cesse d'exister : il faut au contraire s'étonner comment deux êtres de nature si dissemblable peuvent demeurer quelque temps dans ce concert d'opérations. A quel propos conclurait-on donc que l'un de ces deux êtres serait anéanti, dès que leur union, qui leur est si peu naturelle, viendrait à cesser? Représentons-nous deux corps qui sont absolument de même nature; séparez-les, vous ne détruisez ni l'un ni l'autre. Bien plus, l'existence de l'un ne peut jamais prouver l'existence de l'autre; et l'anéantissement de l'autre ne peut jamais prouver l'anéantissement du premier. Quoiqu'on les suppose semblables en tout, leur distinction réelle suffit pour démontrer qu'ils ne sont jamais l'un à l'autre une cause d'existence ou d'anéantissement : par la raison que l'un n'est pas l'autre, il peut exister ou être anéanti sans cet autre corps. Leur distinction fait leur indépendance mutuelle. Que si l'on doit raisonner ainsi de deux corps qu'on sépare et qui sont entièrement de même nature, à combien plus forte raison doit-on raisonner de même d'un esprit et d'un corps, dont l'union n'a rien de naturel; tant leurs natures sont dissemblables en tout! D'un côté la cessation d'une union si accidentelle à ces deux natures ne peut être ni à l'une ni à l'autre une cause d'anéantissement; de l'autre l'anéantissement même de l'un de ces deux êtres ne serait en aucune façon une raison ou cause d'anéantissement pour l'autre. Un être qui n'est nullement la cause de l'existence de l'autre ne peut pas être la cause de son anéantissement. Il est donc clair comme le jour, que la désunion du corps et de l'âme ne peut opérer l'anéantissement ni de l'âme ni du corps, et que l'anéantissement même du corps n'opérerait rien pour faire cesser l'existence de l'âme.

III. L'union du corps et de l'âme ne consistant que dans un concert ou rapport mutuel entre les pensées de l'une et les mouvements de l'autre, il est facile de voir ce que la cessation de ce concert doit opérer. Ce concert n'est point naturel à ces deux êtres si dissemblables et si indépendants l'un de l'autre. Il n'y a même que Dieu qui ait pu, par une volonté purement arbitraire et toute-puissante, assujettir deux êtres si divers en nature et en opérations, à ce concert, pour opérer ensemble. Faites cesser la volonté purement arbitraire et toute-puissante de Dieu; ce concert, pour ainsi dire, si forcé cesse aussitôt, comme une pierre tombe par son propre poids dès qu'une main ne la tient plus en l'air : chacune de ces deux parties rentre dans son indépendance naturelle d'opération à l'égard de l'autre. Il doit arriver de là que l'âme, loin d'être anéantie par cette désunion qui ne fait que la remettre dans son état naturel, est alors libre de penser indépendamment de tous les mouvements du corps; de même que je suis libre de marcher tout seul, comme il me plaît, dès qu'on m'a détaché d'un autre homme avec lequel une puissance supérieure me tenait enchaîné. La fin de cette union n'est qu'un dégagement et qu'une liberté; comme l'union n'était qu'une gêne et qu'un pur assujettissement : alors l'âme doit penser indépendamment de tous les mouvements du corps; comme on suppose, dans la religion chrétienne, que les anges, qui n'ont jamais été unis à des corps, pensent dans le ciel. Pourquoi donc craindrait-on l'anéantissement de l'âme dans cette désunion, qui ne peut opérer que l'entière liberté de ses pensées?

IV. De son côté le corps n'est point anéanti. Il n'y a pas le moindre atome qui périsse. Il n'arrive dans ce qu'on appelle *la mort* qu'un simple dérangement d'organes; les corpuscules les plus subtils s'exhalent; la machine se dissout et se déconcerte : mais en quelque endroit que la corruption ou le hasard en écarte les débris, aucune parcelle ne cesse jamais d'exister; et tous les philosophes sont d'accord pour supposer qu'il n'arrive jamais dans l'univers l'anéantissement du plus vil et du plus imperceptible atome. A quel propos craindrait-on l'anéantissement de cette autre substance très-noble et très-pensante que nous appelons *âme?* Comment pourrait-on s'imaginer que le corps, qui ne s'anéantit nullement, anéantisse l'âme, qui est plus noble que lui, qui lui est étrangère et qui en est absolument indépendante? La désunion de ces deux êtres ne peut pas plus opérer l'anéantissement de l'un que de l'autre. On suppose sans peine que nul atome du corps n'est anéanti dans le moment de cette désunion des deux parties : pourquoi donc cherche-t-on avec tant d'empressement des prétextes pour croire que l'âme, qui est incomparablement plus parfaite, est anéantie? Il est vrai qu'en tout temps Dieu est tout-puissant pour l'anéantir, s'il le veut; mais il n'y a aucune raison de croire qu'il le veuille faire dans le temps de la désunion du corps, plutôt que dans le temps de l'union. Ce qu'on appelle *la mort* n'étant qu'un simple dérangement des corpuscules qui composent les organes, on ne peut pas dire que ce dérangement arrive dans l'âme comme dans le corps. L'âme étant un être pensant n'a aucune des propriétés corporelles : elle n'a ni parties, ni figure, ni situation des parties entre elles, ni mouvement ou changement de situation. Ainsi nul dérangement ne peut lui arriver. L'âme, qui est le moi pensant et voulant, est un être simple, un en soi et indivisible. Il n'y a jamais dans un même homme deux moi, ni deux moitiés du même moi. Les objets arrivent à l'âme par divers organes, qui font les différentes sensations : mais tous ces divers canaux aboutissent à un centre unique, où tout se réunit. C'est le moi qui est tellement un, que c'est par lui seul que chaque homme a une véritable unité, et n'est pas plusieurs hommes. On ne peut point dire de ce moi qui pense et qui veut qu'il a diverses parties jointes ensemble, comme le corps est composé de membres liés entre eux. Cette âme n'a ni figure, ni situation, ni mouvement local, ni couleur, ni chaleur, ni dureté, ni aucune autre qualité sensible. On ne

la voit point, on ne l'entend point, on ne la touche point; on conçoit seulement qu'elle pense et veut, comme la nature du corps est d'être étendu, divisible et figuré. Dès qu'on suppose la réelle distinction du corps et de l'âme, il faut conclure, sans hésiter, que l'âme n'a ni composition, ni divisibilité, ni figure, ni situation de parties, ni par conséquent arrangement d'organes. Pour le corps, qui a des organes, il peut perdre cet arrangement de parties, changer de figure et être déconcerté : mais pour l'âme, elle ne saurait jamais perdre cet arrangement qu'elle n'a pas et qui ne convient point à sa nature.

V. On pourrait dire que l'âme n'étant créée que pour être unie avec le corps, elle est tellement bornée à cette société, que son existence empruntée cesse dès que sa société avec le corps finit. Mais c'est parler sans preuve et en l'air que de supposer que l'âme n'est créée qu'avec une existence entièrement bornée au temps de sa société avec le corps. Où prend-on cette pensée bizarre, et de quel droit la suppose-t-on, au lieu de la prouver? Le corps est sans doute moins parfait que l'âme, puisqu'il est plus parfait de penser que de ne penser pas; nous voyons néanmoins que l'existence du corps n'est point bornée à la durée de sa société avec l'âme : après que la mort a rompu cette société, le corps existe encore jusque dans les moindres parcelles. On voit seulement deux choses. L'une est que le corps se divise et se dérange; c'est ce qui ne peut arriver à l'âme, qui est simple, indivisible et sans arrangement : l'autre est que le corps ne se meut plus avec dépendance des pensées de l'âme. Ne faut-il pas conclure que tout de même, à plus forte raison, l'âme continue à exister de son côté, et qu'elle commence alors à penser indépendamment des opérations du corps? L'opération suit l'être, comme tous les philosophes en conviennent. Ces deux natures sont indépendantes l'une de l'autre, tant en nature qu'en opération. Comme le corps n'a pas besoin des pensées de l'âme pour être mu, l'âme n'a aucun besoin des mouvements du corps pour penser. Ce n'était que par accident que ces deux êtres si dissemblables et si indépendants étaient assujettis à opérer de concert : la fin de leur société passagère les laisse opérer librement chacun selon sa nature, qui n'a aucun rapport à celle de l'autre.

VI. Enfin il ne s'agit que de savoir si Dieu, qui est le maître d'anéantir l'âme de l'homme, ou de continuer sans fin son existence, a voulu cet anéantissement ou cette conservation. Il n'y a nulle apparence de croire qu'il veuille anéantir les âmes, lui qui n'anéantit pas le moindre atome dans tout l'univers; il n'y a nulle apparence qu'il veuille anéantir l'âme dans le moment où il la sépare du corps, puisqu'elle est un être entièrement étranger à ce corps, et indépendant de lui. Cette séparation n'étant que la fin d'un assujettissement à un certain concert d'opérations avec le corps, il est manifeste que cette séparation est la délivrance de l'âme et non la cause de son anéantissement. Il faut néanmoins avouer que nous devrions croire cet anéantissement si extraordinaire et si difficile à comprendre, supposé que Dieu lui-même nous l'apprît par sa parole. Ce qui dépend de sa volonté arbitraire ne peut nous être découvert que par lui. Ceux qui veulent croire la mortalité de l'âme, contre toute vraisemblance, doivent nous prouver que Dieu a parlé pour nous en assurer. Ce n'est nullement à nous à leur prouver que Dieu ne veut point faire cet anéantissement; il nous suffit de supposer que l'âme de l'homme, qui est le plus parfait des êtres que nous connaissons après Dieu, doit sans doute beaucoup moins perdre son existence que les autres vils êtres qui nous environnent : or l'anéantissement du moindre atome est sans exemple dans tout l'univers depuis la création; donc il nous suffit de supposer que l'âme de l'homme est, comme le moindre atome, hors de tout danger d'être anéantie. Voilà le préjugé le plus raisonnable, le plus constant, le plus décisif. C'est à nos adversaires à venir nous en déposséder par des preuves claires et décisives. Or ils ne peuvent jamais le prouver que par une déclaration positive de Dieu même. Quand un homme doit très-vraisemblablement avoir pensé en faveur de son ami intime ce qu'il pense en toute occasion en faveur des derniers d'entre les hommes qui lui sont les plus indifférents, chacun est en droit de croire qu'il pense de même pour cet intime ami, à moins qu'il ne déclare le contraire. De plus, sa volonté libre et purement arbitraire ne peut être connue que par lui seul. Quand je suis libre de sortir de ma chambre, ou d'y demeurer, il n'y a que moi qui puisse apprendre à mes domestiques la résolution libre que j'ai prise là-dessus pour l'un ou pour l'autre parti. Il est donc manifeste que nos adversaires devraient nous prouver par quelque déclaration de Dieu même qu'il eût fait contre l'âme de l'homme une exception toute singulière à sa loi générale de n'anéantir aucun être, et de conserver l'existence du moindre atome. Qu'on se taise donc ou qu'on nous montre une déclaration de Dieu pour cette exception de sa loi générale.

VII. Nous produisons le livre qui porte toutes les marques de divinité, puisque c'est lui qui nous a appris à connaître et à aimer souverainement le vrai Dieu. C'est dans ce livre que Dieu parle si bien en Dieu, quand il dit : *Je suis celui qui est*. Nul autre livre n'a peint Dieu d'une manière digne de lui. Les dieux d'Homère sont l'opprobre et la dérision de la Divinité. Le livre que nous avons en main, après avoir montré Dieu tel qu'il est, nous enseigne le seul culte digne de lui. Il ne s'agit point de l'apaiser par le sang des victimes; il faut l'aimer plus que soi, il faut ne s'aimer plus que pour lui, et que de son amour; il faut se renoncer pour lui, et préférer sa volonté à la nôtre; il faut que son amour opère en nous toutes les vertus, et n'y souffre aucun vice. C'est ce renversement total du cœur de l'homme que l'homme n'aurait jamais pu imaginer : il n'aurait jamais inventé une telle religion, qui ne lui laisse

pas même sa pensée et son vouloir, et qui le fait être tout à autrui. Lors même qu'on lui propose cette religion avec la plus suprême autorité, son esprit ne peut la concevoir, sa volonté se révolte, et tout son fond est irrité. Il ne faut pas s'en étonner, puisqu'il s'agit de démontrer tout l'homme, de dégrader le moi, de briser cette idole, de former un homme nouveau, et de mettre Dieu en la place du moi, pour en faire la source et le centre de tout notre amour. Toutes les fois que l'homme inventera une religion, il la fera bien différente; l'amour-propre la dictera; il la fera toute pour lui : et celle-ci ne lui laisse rien. Celle-ci est néanmoins si juste, que ce qui nous soulève le plus contre elle est précisément ce qui doit le plus nous convaincre de sa vérité. Dieu tout, à qui tout est dû; et la créature rien, à qui rien ne doit demeurer qu'en Dieu et pour Dieu. Toute religion qui ne va pas jusque-là est indigne de Dieu, ne redresse point l'homme, et porte un caractère de fausseté tout manifeste. Il n'y a sur la terre qu'un seul livre original qui fasse consister la religion à aimer Dieu plus que soi, et à se renoncer pour lui : les autres qui répètent cette grande vérité l'ont tirée de celui-ci. Toute vérité nous est enseignée dans cette vérité fondamentale. Le livre qui a fait connaître ainsi au monde le tout de Dieu, le rien de l'homme, avec le culte de l'amour, ne peut être que divin. Ou il n'y a aucune religion, ou celle-là est la seule véritable. De plus, ce livre, si divin par sa doctrine, est plein de prophéties dont l'accomplissement saute aux yeux du monde entier, comme la réprobation du peuple juif et la vocation des peuples idolâtres au culte du vrai Dieu par le Messie. D'ailleurs, ce livre est autorisé par des miracles innombrables, faits au grand jour, en divers siècles, à la vue des plus grands ennemis de la religion. Enfin ce livre a fait tout ce qu'il dit : il a changé la face du monde; il a peuplé les déserts de solitaires qui ont été des anges dans des corps mortels; il a fait fleurir jusque dans le monde le plus impie et le plus corrompu les vertus les plus pénibles et les plus aimables; il a persuadé à l'homme idolâtre de soi de se compter pour rien et d'aimer seulement un être invisible. Un tel livre doit être lu, comme s'il était descendu du ciel sur la terre. C'est ce livre où Dieu nous déclare une vérité qui est déjà si vraisemblable par elle-même. Le même Dieu tout bon et tout puissant, qui pourrait seul nous ôter la vie éternelle, nous la promet; c'est par l'attente de cette vie sans fin qu'il a appris à tant de martyrs à mépriser la vie courte, fragile et misérable de leurs corps.

VIII. N'est-il pas naturel que Dieu, qui éprouve dans cette courte vie chaque homme pour le vice et pour la vertu, et qui laisse souvent les impies achever leurs cours dans la prospérité, pendant que les justes vivent et meurent dans le mépris et dans la douleur, réserve à une autre vie le châtiment des uns et la récompense des autres? C'est ce que le livre divin nous enseigne. Merveilleuse et consolante conformité entre les oracles de l'Ecriture et la vérité que nous portons empreinte au fond de nous-mêmes! Tout est d'accord : la philosophie, l'autorité suprême des promesses, le sentiment intime de la vérité dans nos cœurs.

D'où vient donc que les hommes sont si indociles et si incrédules sur l'heureuse nouvelle de leur immortalité? Les impies leur disent qu'ils sont sans espérance, et qu'ils vont être abîmés dans peu de jours à jamais dans le gouffre du néant : ils s'en réjouissent; ils triomphent de leur prochaine extinction, eux qui s'aiment si éperdument : ils sont charmés de cette doctrine pleine d'horreur. Ils ont un goût de désespoir. D'autres leur disent qu'ils ont une ressource de vie éternelle, et ils s'irritent contre cette ressource; elle les aigrit; ils craignent d'en être convaincus. Ils tournent toute leur subtilité à chicaner contre ces preuves décisives. Ils aiment mieux périr en se livrant à leur orgueil insensé et à leurs passions brutales, que vivre éternellement en se contraignant pour embrasser la vertu. O frénésie monstrueuse! ô amour-propre extravagant, qui se tourne contre soi-même! O homme devenu ennemi de soi, à force de s'aimer sans règle!

CHAPITRE III.

Du libre arbitre de l'homme.

Cette question sera bientôt décidée si on veut l'examiner avec la même modération et aussi sobrement qu'on examine toutes les questions les plus importantes dans l'usage de la vie humaine.

I. Il ne s'agit point d'examiner si Dieu n'aurait pas pu créer l'homme sans lui donner la liberté, et en le nécessitant à vouloir toujours le bien, comme on suppose dans le christianisme que les bienheureux dans le ciel sont sans cesse nécessités à aimer Dieu. Qui est-ce qui peut douter que Dieu n'ait été le maître absolu de créer d'abord les hommes dans cet état, et de les y fixer à jamais?

II. J'avoue qu'on ne peut point démontrer par la nature de notre âme, ni par les règles de l'ordre suprême, que Dieu n'ait point mis tout le genre humain dans cet état d'une heureuse et sainte nécessité. Il faut convenir qu'il n'y a qu'une volonté entièrement libre et arbitraire en Dieu, qui ait décidé pour faire l'homme libre, c'est-à-dire, exempt de toute nécessité, sans le fixer dans une heureuse nécessité de vouloir toujours le bien.

III. Ce qui décide est la conviction intime où nous sommes sans cesse de notre liberté. Notre raison ne consiste que dans nos idées claires. Nous ne pouvons que les consulter attentivement, pour conclure qu'une proposition est vraie ou fausse. Il ne dépend pas de nous de croire que le oui est le non, qu'un cercle est un triangle, qu'une vallée est une montagne, que la nuit est le jour. D'où vient qu'il nous est absolument impossible de confondre ces choses? C'est que l'exercice de la raison se réduit à consulter nos idées, et que l'idée d'un cercle est absolument différente de celle d'un triangle; que celle d'une vallée exclut celle d'une montagne; et que celle du

jour est opposée à celle de la nuit. Raisonnez tant qu'il vous plaira, je vous défie de former aucun doute sérieux contre aucune de vos idées claires. Vous ne jugez jamais d'aucune d'elles, mais c'est par elles que vous jugez, et elles sont la règle immuable de tous vos jugements. Vous ne vous trompez qu'en ne les consultant pas avec assez d'exactitude. Si vous n'affirmiez que ce qu'elles présentent, si vous ne niiez que ce qu'elles excluent avec clarté, vous ne tomberiez jamais dans la moindre erreur : vous suspendriez votre jugement dès que l'idée que vous consulteriez ne vous paraîtrait pas assez claire, et vous ne vous rendriez jamais qu'à une clarté invincible. Encore une fois, tout l'exercice de la raison se réduit à cette consultation d'idées. Ceux qui rejettent spéculativement cette règle ne s'entendent pas eux-mêmes et suivent sans cesse, par nécessité, dans la pratique, ce qu'ils rejettent dans la spéculation. Le principe fondamental de toute raison étant posé, je soutiens que notre libre arbitre est une de ces vérités dont tout homme qui n'extravague pas a une idée si claire, que l'évidence en est invincible. On peut bien disputer du bout des lèvres et par passion contre cette vérité, dans une école, comme les pyrrhoniens ont disputé ridiculement sur la vérité de leur propre existence, pour douter de tout sans exception ; mais on peut dire de ceux qui contestent le libre arbitre, ce qui a été dit des pyrrhoniens : C'est une secte, non de philosophes, mais de menteurs. Ils se vantent de douter, quoique le doute ne soit nullement en leur pouvoir. Tout homme sensé, qui se consulte et qui s'écoute, porte au dedans de soi une décision invincible en faveur de sa liberté. Cette idée nous représente qu'un homme n'est coupable que quand il fait ce qu'il peut s'empêcher de faire, c'est-à-dire, ce qu'il fait par le choix de sa volonté, sans y être déterminé inévitablement et invinciblement par quelque autre cause distinguée de sa volonté. Voilà, dit S. Augustin (1), une vérité pour l'éclaircissement de laquelle on n'a aucun besoin d'approfondir les raisonnements des livres. C'est ce que la nature crie ; c'est ce qui est empreint au fond de nos cœurs par la libéralité de la nature ; c'est ce qui est plus clair que le jour ; c'est ce que tous les hommes connaissent, depuis l'école où les enfants apprennent à lire jusqu'au trône du sage Salomon ; c'est ce que les bergers chantent sur les montagnes, ce que les évêques enseignent dans les lieux sacrés, et ce que le genre humain annonce dans tout l'univers.

Le doute ne saurait être plus sincère et plus sérieux sur la liberté que sur l'existence des corps qui nous environnent. Dans la dispute, l'imagination s'échauffe ; on s'impose à soi-même ; on se fait accroire qu'on doute, et on embrouille, à force de vains sophismes, les vérités les plus palpables : mais dans la pratique on suppose la liberté, comme on suppose qu'on a des bras, des jambes, un corps, et qu'on est environné d'autres corps contre lesquels il ne faut pas aller choquer le sien. Raisonnez tant qu'il vous plaira sur vos idées claires ; il faut, ou les suivre sans crainte de se tromper, ou être absolument pyrrhonien. Le doute universel est insoutenable. Quand même nos idées claires devraient nous tromper, il est inutile de délibérer pour savoir si nous les suivrons, ou si nous ne les suivrons pas : leur évidence est invincible ; elle entraîne notre jugement ; et si elles nous trompent, nous sommes dans une nécessité invincible d'être trompés. En ce cas, nous ne nous trompons pas nous-mêmes ; c'est une puissance supérieure à la nôtre qui nous trompe et qui nous dévoue à l'erreur. Que pouvons-nous faire, sinon suivre notre raison ? Et si c'est elle-même qui nous trompe, qui est-ce qui nous détrompera ? avons-nous au dedans de nous une autre raison supérieure à notre raison même, par le secours de laquelle nous puissions nous défier d'elle et la redresser ? Cette raison se réduit à nos idées, que nous consultons et comparons ensemble. Pouvons-nous, par le secours de nos seules idées, mettre en doute nos idées mêmes ? Avons-nous une seconde raison pour corriger en nous la première ? Non, sans doute. Nous pouvons bien suspendre notre conclusion, quand ces idées sont obscures, et quand leur obscurité nous laisse en suspens : mais quand elles sont claires comme cette vérité, *deux et deux font quatre*, le doute serait non un usage de la raison, mais un délire. Si c'est se tromper que de suivre une raison qui par son évidence nous entraîne invinciblement, c'est l'être infiniment parfait qui nous trompe et qui a tort. Nous faisons notre devoir en nous laissant tromper ; et nous aurions tort en résistant à cette évidence, qui nous subjuguerait enfin malgré nos vaines résistances ; et je soutiens, avec S. Augustin, que la vérité du libre arbitre et son exercice journalier sont d'une évidence si intime et si invincible, que nul homme qui ne rêve pas n'en saurait douter dans la pratique.

IV. Venons aux exemples familiers qui rendront cette vérité sensible. Donnez-moi un homme qui fait le profond philosophe, et qui nie le libre arbitre : je ne disputerai point contre lui ; mais je le mettrai à l'épreuve dans les plus communes occasions de la vie, pour le confondre par lui-même. Je suppose que la femme de cet homme lui est infidèle, que son fils lui désobéit et le méprise, que son ami le trahit, que son domestique le vole ; je lui dirai, quand il se plaindra d'eux : Ne savez-vous pas qu'aucun d'eux n'a tort, et qu'ils ne sont pas libres de faire autrement ? Ils sont, de votre propre aveu, aussi invinciblement nécessités à vouloir ce qu'ils veulent, qu'une pierre l'est à tomber quand on ne la soutient pas. Croyez-vous que cet homme prenne une telle raison en paiement ? Croyez-vous qu'il excusera l'infidélité de sa femme, l'insolence et l'ingratitude de son fils, la trahison de son ami, et le vol de son domestique ? N'est-il pas certain que ce bizarre philosophe, qui ose nier le libre arbitre dans l'école, le supposera

(1) De duab. Anim. contra Manich., cap. X, XI; n. 14, 15. tom. VIII.

comme indubitable dans sa maison, et qu'il ne sera pas moins implacable contre ces personnes, que s'il avait soutenu toute sa vie le dogme de la plus grande liberté? Il est donc visible que cette philosophie n'en est pas une, et qu'elle se dément elle-même sans aucune pudeur. Allez plus loin. Dites à cet homme que le public le blâme sur une telle action dont on lui impute le tort; il vous répondra, pour se justifier, qu'il n'a pas été libre de l'éviter; et il ne doutera nullement qu'il ne soit excusé aux yeux du monde entier, pourvu qu'il prouve qu'il a agi non par choix, mais par pure nécessité. Vous voyez donc que cet ennemi imaginaire du libre arbitre est réduit à le supposer dans la pratique, lors même qu'il fait semblant de ne le croire pas.

V. Il est vrai qu'il y a certaines actions que nous ne sommes pas libres de faire, et que nous évitons par nécessité. Alors nous n'avons aucun motif ou raison de vouloir, qui puisse toucher notre entendement, le mettre en suspens, et nous faire entrer dans une sérieuse délibération pour savoir s'il convient de faire une telle action, ou de l'éviter. C'est ainsi qu'un homme sain de corps et d'esprit, vertueux et plein de religion, n'est pas libre de se jeter par la fenêtre, de courir tout nu par les rues, et de tuer ses enfants. En cet état il ne peut avoir ni aucune raison de vouloir faire ces actions, ni sujet de délibérer, ni indifférence réelle de volonté à cet égard. Ainsi il n'est pas libre de faire ces actions. Il ne pourrait y avoir qu'une mélancolie folle ou un désespoir semblable à celui de divers païens, qui pourraient jeter un homme dans une telle extrémité : mais comme nous sentons en nous une vraie impuissance de faire des actions si insensées pendant que nous avons l'usage de notre raison ; nous sentons au contraire que nous sommes libres à l'égard de tous les partis sur lesquels nous délibérons sérieusement. En effet rien ne serait plus ridicule que de délibérer, si nous n'avions point à choisir, et si nous étions toujours invinciblement déterminés à un seul parti. Nous délibérons néanmoins très-souvent, et nous ne saurions douter que nos délibérations ne soient très-bien fondées toutes les fois qu'elles roulent sur plusieurs partis qui ont tous leur apparence de bien et leur motif pour nous attirer. Donc il faut croire que toute la vie des hommes se passe comme dans la pure illusion d'un songe, dans des délibérations qui ne sont qu'un jeu d'enfants; ou bien il faut conclure que nous sommes libres dans les cas ordinaires où tout le genre humain délibère et croit décider. C'est ainsi que je me détermine moi-même pour me lever ou pour demeurer assis, pour parler ou pour me taire, pour retarder mon repas ou pour le faire sans retardement. C'est sur de telles choses qu'il est impossible à l'homme de mettre sérieusement en doute l'exercice de sa liberté.

VI. Il faut encore avouer que l'homme n'est libre ni à l'égard du bien pris en général, ni à l'égard du souverain bien clairement connu. La liberté consiste dans une espèce d'équilibre de la volonté entre deux partis. L'homme ne peut choisir qu'entre des objets dignes de quelque choix et de quelque amour en eux-mêmes, et qui font une espèce de contre-poids entre eux. Il faut de part et d'autre des raisons vraies ou apparentes de vouloir : c'est ce qu'on appelle des motifs. Or il n'y a que des biens vrais ou apparents qui excitent la volonté; car le mal, en tant que mal, sans aucun mélange de bien, est un néant dépourvu de toute amabilité. Il faut donc que l'exercice de la liberté soit fondé sur une espèce de contre-poids qui se trouve entre les divers biens proposés. Il faut que l'entendement et la volonté soient en balance entre ces biens vrais ou apparents. Or il est manifeste que quand vous mettez d'un côté le bien considéré en général, c'est-à-dire la totalité des biens sans exception, vous ne pouvez mettre de l'autre côté de la balance que le néant de tout bien; et que la volonté ne peut ni se trouver dans aucune suspension, ni délibérer sérieusement entre tout ou rien. De plus, si on suppose le souverain bien présent et clairement connu, on ne saurait lui opposer aucun autre bien qui fasse aucun contre-poids. L'infini emporte sans doute la balance contre le fini. La disproportion est infinie. L'entendement ne peut ni douter, ni hésiter, ni suspendre un seul moment sa décision. La volonté est ravie et entraînée. La délibération en ce cas ne serait pas une délibération, ce serait un délire, et le délire est impossible dans un état où l'on suppose la suprême vérité et bonté très-clairement présente et connue. On ne peut donc hésiter sur le bien suprême, qu'en ne le connaissant que d'une connaissance superficielle, imparfaite et confuse, qui le rabaisse jusqu'à le faire comparer aux biens qui lui sont infiniment inférieurs. Alors l'obscurité de ce grand objet et l'éloignement dans lequel on le considère, font une espèce de compensation avec la petitesse de l'objet fini qui se trouve présent et sensible. Dans cette fausse égalité l'homme délibère, choisit et exerce sa liberté entre deux biens infiniment inégaux. Mais si le bien suprême venait à se montrer tout à coup avec évidence, avec son attrait infini et tout-puissant, il ravirait d'abord tout l'amour de la volonté, et il ferait disparaître tout autre bien, comme le grand jour dissipe les ombres de la nuit. Il est aisé de voir que dans le cours de cette vie la plupart des biens qui se présentent à nous, sont ou si médiocres en eux-mêmes, ou si obscurcis, qu'ils nous laissent en état de les comparer. C'est par cette comparaison que nous délibérons pour choisir; et quand nous délibérons, nous sentons par conscience intime que nous sommes les maîtres de choisir, parce que la vue d'aucun de ces biens n'est assez puissante pour détruire tout contre-poids, et pour entraîner invinciblement notre volonté. C'est dans le contre-poids des biens opposés que la liberté s'exerce.

VII. Otez cette liberté, toute la vie humaine est renversée, et il n'y a plus aucune trace d'ordre dans la société. Si les hommes

ne sont pas libres dans ce qu'ils font de bien et de mal, le bien n'est plus bien, et le mal n'est plus mal. Si une nécessité inévitable et invincible nous fait vouloir tout ce que nous voulons, notre volonté n'est pas plus responsable de son vouloir qu'un ressort de machine est responsable du mouvement qui lui est inévitablement et invinciblement imprimé. En ce cas, il est ridicule de s'en prendre à la volonté, qui ne veut qu'autant qu'une autre cause distinguée d'elle la fait vouloir. Il faut remonter tout droit à cette cause, comme je remonte à la main qui remue un bâton pour me frapper, sans m'arrêter au bâton qui ne me frappe qu'autant que cette main le pousse. Encore une fois, ôtez la liberté, vous ne laissez sur la terre ni vice, ni vertu, ni mérite. Les récompenses sont ridicules, et les châtiments sont injustes et odieux. Chacun ne fait que ce qu'il doit, puisqu'il agit selon la nécessité. Il ne doit ni éviter ce qui est inévitable, ni vaincre ce qui est invincible. Tout est dans l'ordre; car l'ordre est que tout cède à la nécessité. Qu'y a-t-il donc de plus étrange que de vouloir contredire ses propres idées, c'est-à-dire la voix de la raison, et que de s'obstiner à soutenir ce qu'on est contraint de démentir sans cesse dans la pratique, pour établir une doctrine qui renverse tout ordre et toute police, qui confond le vice et la vertu, qui autorise toute infamie monstrueuse, qui éteint toute pudeur et tout remords, qui dégrade et qui défigure sans ressource tout le genre humain? Pourquoi veut-on étouffer ainsi la voix de la raison? C'est pour secouer le joug de la religion, c'est pour alléguer une impuissance flatteuse en faveur du vice contre la vertu. Il n'y a que l'orgueil et les passions les plus déréglées qui puissent pousser l'homme jusqu'à un si violent excès contre sa propre raison. Mais cet excès lui-même doit ouvrir les yeux à l'homme qui y tombe. L'homme ne doit-il pas se défier de son cœur corrompu, et se récuser soi-même pour juge, dès qu'il aperçoit que le goût effréné du mal le porte jusqu'à se contredire soi-même, et à nier sa propre liberté, dont la conviction intime le surmonte à tout moment? Une doctrine si énorme et si emportée (comme parle Cicéron de celle des épicuriens) ne doit point être examinée dans l'école, mais punie par les magistrats.

VIII. On demande comment l'être infiniment parfait, qui tend toujours, selon sa nature, à la plus haute perfection de son ouvrage, a pu créer des volontés libres, c'est-à-dire laissées à leur propre choix entre le bien et le mal, entre l'ordre et le renversement de l'ordre? Pourquoi les aurait-il abandonnées à leur propre faiblesse, prévoyant que l'usage qu'elles en feraient serait celui de se perdre et de dérégler tout l'ouvrage divin?

Je réponds que ce qu'on veut nier est incontestable. D'un côté on avoue qu'il y a un être infiniment parfait qui a créé les hommes; d'un autre côté la nature entière crie que nos volontés sont libres. Qu'on me montre l'homme qui n'a pas de honte de le nier, je le lui ferai affirmer trente fois par jour dans toutes les affaires les plus sérieuses : la vérité lui échappera malgré lui, tant il en est plein, lors même qu'il veut la combattre. Il est donc évident que l'être infiniment parfait nous a créés avec des volontés libres. Le fait clair comme le jour est décisif. On a beau subtiliser pour prouver que l'être infiniment parfait n'a pas pu mettre cette imperfection et cette source de désordre dans son ouvrage. La réponse est courte et tranchante. L'être infiniment parfait sait beaucoup mieux que nous ce qui convient à sa perfection infinie; or, il est évident que l'homme, qui est son ouvrage, est libre, et on ne peut le nier sans contredire sa propre raison : donc l'être infiniment parfait a trouvé que la liberté de l'homme pouvait s'accorder avec l'infinie perfection du Créateur. Il faut donc que l'intelligence finie se taise et s'humilie quand l'être infiniment parfait décide dans la pratique toute la question. Sans doute il n'a pas violé l'ordre : or est-il qu'il a fait l'homme libre, puisque l'homme ne peut lui-même étouffer la voix de son cœur sur la liberté : donc Dieu a pu faire l'homme libre sans violer l'ordre. Si l'homme borné ne peut pas comprendre comment cette liberté, source de tout désordre, peut s'accorder avec l'ordre suprême dans l'ouvrage de Dieu, il n'a qu'à croire humblement ce qu'il n'entend pas; c'est sa raison même qui le tient sans cesse subjugué par cette impression invincible de son libre arbitre. Quand même il ne pourrait pas comprendre par sa raison une vérité dont sa raison ne souffre aucun doute, il faudrait regarder cette vérité comme tant d'autres de l'ordre naturel, qu'on ne peut ni éclaircir ni révoquer en doute sérieux; comme, par exemple, la vérité de la matière, qu'on ne peut supposer ni composée d'atomes, ni divisible à l'infini, sans des difficultés insurmontables.

IX. Il y a une extrême différence entre la perfection de l'ouvrier et celle de l'ouvrage. L'ouvrier ne peut rien faire qu'avec une perfection infinie, puisqu'il ne peut jamais se dégrader et rien perdre de ce qu'il est; mais l'ouvrage de l'ouvrier infiniment parfait ne peut jamais avoir qu'une perfection finie. Si l'ouvrage avait une infinie perfection, il serait l'ouvrier même; car il n'y a que Dieu seul qui puisse être infiniment parfait. Rien ne peut être égal à lui; rien ne peut même être qu'infiniment au-dessous de lui : de là il faut conclure que, nonobstant sa toute-puissance, il ne peut rien produire hors de lui qui ne soit infiniment imparfait, c'est-à-dire infiniment inférieur à sa suprême perfection. Pour concevoir ce que Dieu peut produire hors de lui, il faut se le représenter comme voyant des degrés infinis de perfection au-dessous de la sienne. En quelque degré qu'il s'arrête, il en trouve d'infinis en remontant vers lui, et descendant au-dessous de lui. Ainsi, il ne peut fixer son ouvrage à aucun degré qui n'ait une infériorité infinie à son égard. Tous ces divers degrés sont plus ou moins élevés les uns à l'égard

des autres ; mais tous sont infiniment inférieurs à l'être suprême. Ainsi on se trompe manifestement quand on veut s'imaginer que l'être infiniment parfait se doit à lui-même, pour la conservation de sa perfection et de son ordre, de donner à son ouvrage le plus grand ordre et la plus haute perfection qu'il peut lui donner. Il est certain, tout au contraire, que Dieu ne peut jamais fixer aucun ouvrage à un degré certain de perfection, sans l'avoir pu mettre à un autre degré supérieur d'ordre et de perfection, en remontant toujours vers l'infini, qui est lui-même. Ainsi il est certain que Dieu, loin de vouloir toujours le plus haut degré d'ordre et de perfection, ne peut jamais aller jusqu'au plus haut degré, et qu'il s'arrête toujours à un degré inférieur à d'autres qui remontent sans cesse vers l'infini. Faut-il donc s'étonner si Dieu n'a pas fait la volonté de l'homme aussi parfaite qu'il aurait pu la faire? Il est vrai qu'il aurait pu la faire d'abord impeccable, bienheureuse et dans l'état des esprits célestes. En cet état les hommes auraient été, je l'avoue, plus parfaits et plus participants de l'ordre suprême. Mais l'objection qu'on fait resterait toujours tout entière, puisqu'il y a encore au-dessus des esprits célestes qui sont bornés des degrés infinis de perfection, en remontant vers Dieu, dans lesquels le Créateur aurait pu créer des êtres supérieurs aux anges. Il faut donc ou conclure que Dieu ne peut rien faire hors de lui, parce que tout ce qu'il ferait serait infiniment au-dessous de lui et par conséquent infiniment imparfait; ou avouer de bonne foi que Dieu, en faisant son ouvrage, ne choisit jamais le plus haut de tous les degrés d'ordre et de perfection. Cette vérité suffit seule pour faire évanouir l'objection. Dieu, il est vrai, aurait fait l'homme plus parfait, et plus participant de son ordre suprême, en le faisant d'abord impeccable et bienheureux, qu'en le faisant libre; mais il ne l'a pas voulu, parce que son infinie perfection ne l'assujettit nullement à donner toujours un degré de perfection, sans qu'il y en ait d'autres à l'infini au-dessus de lui. Chaque degré a un ordre et une perfection dignes du Créateur, quoique les degrés supérieurs en aient davantage. L'homme libre est bon en soi, conforme à l'ordre et digne de Dieu, quoique l'homme impeccable soit encore meilleur.

X. Dieu, en faisant l'homme libre, ne l'a point abandonné à lui-même. Il l'éclaire par la raison. Il est lui-même au dedans de l'homme pour lui inspirer le bien, pour lui reprocher jusqu'au moindre mal, pour l'attirer par ses promesses, pour le retenir par ses menaces, pour l'attendrir par son amour. Il nous pardonne, il nous redresse, il nous attend, il souffre nos ingratitudes et nos mépris, il ne se lasse point de nous inviter jusqu'au dernier moment, et la vie entière est une grâce continuelle. J'avoue que quand on se représente des hommes sans liberté pour le bien, à qui Dieu demande des vertus qui leur sont impossibles, cet abandon de Dieu fait horreur; il est contraire à son ordre et à sa bonté : mais il n'est point contraire à l'ordre, que Dieu ait laissé au choix de l'homme, secouru par sa grâce, de se rendre heureux par la vertu ou malheureux par le péché; en sorte que, s'il est privé de la récompense céleste, c'est qu'il l'a rejetée lorsqu'elle était, pour ainsi dire, dans ses mains. En cet état, l'homme ne souffre aucun mal que celui qu'il se fait lui-même, étant pleinement maître de se procurer le plus grand des biens.

XI. Dieu en faisant l'homme libre lui a donné un merveilleux trait de ressemblance avec la Divinité dont il est l'image. C'est une merveilleuse puissance, dans l'être dépendant et créé, que sa dépendance n'empêche point sa liberté, et qu'il puisse se modifier comme il lui plaît. Il se fait bon ou mauvais à son choix; il tourne sa volonté vers le bien ou vers le mal, et il est comme Dieu, maître de son opération intime; il a même comme Dieu, un mélange de liberté pour certains biens, et de nécessité pour d'autres. Comme Dieu est nécessité de s'aimer, et de n'aimer jamais que le bien, l'homme ne peut aimer que ce qui a quelque degré de bien; et il aime Dieu nécessairement, dès qu'il le connaît en pleine évidence. D'un autre côté, Dieu, infiniment supérieur à tout bien distingué de lui, se trouve, par cette supériorité infinie, pleinement libre de choisir tout ce qu'il lui plaît entre tous ces biens subalternes, lesquels, quoique inégaux entre eux, ont une espèce d'égalité en ce qu'ils sont infiniment inférieurs à l'être suprême. Ainsi aucun d'eux n'est assez parfait pour déterminer Dieu, et chacun d'eux le laisse à sa propre détermination. L'homme a quelque chose de cette liberté. Aucun des biens qu'il connaît ici-bas ne surmonte sa volonté; aucun ne le détermine invinciblement; tous le laissent à sa propre détermination. Il est à lui, il délibère, il décide, et il a un empire suprême sur son propre vouloir. Il est certain qu'il y a dans cet empire sur soi un caractère de ressemblance avec la Divinité qui étonne. Ce trait de ressemblance est digne de la complaisance de celui qui se doit à soi-même de faire tout pour soi.

XII. N'est-il pas digne de Dieu qu'il mette l'homme, par cette liberté, en état de mériter? Qu'y a-t-il de plus grand pour une créature que le mérite? Le mérite est un bien qu'on se donne par son choix, et qui rend l'homme digne d'autres biens d'un ordre supérieur. Par le mérite, l'homme s'élève, s'accroît, se perfectionne et engage Dieu à lui donner de nouveaux biens proportionnés, qu'on nomme récompense. N'est-il pas bien beau et bien digne de l'ordre que Dieu n'ait voulu lui donner la béatitude qu'après la lui avoir fait mériter? Cette succession de degrés par où l'homme monte n'est-elle pas convenable à la sagesse de Dieu, et propre à embellir son ouvrage? Il est vrai que l'homme ne peut point mériter sans être capable de démériter : mais ce n'est point pour procurer le démérite que Dieu donne la liberté; il ne la donne qu'en faveur du mérite; et c'est pour le mérite, qui est son uni-

que fin, qu'il souffre le démérite, auquel la liberté expose l'homme. C'est contre l'intention de Dieu et malgré son secours, que l'homme fait un mauvais usage d'un don si excellent et si propre à le perfectionner.

XIII. Dieu, en donnant la liberté à l'homme, a voulu faire éclater sa bonté, sa magnificence et son amour; en sorte néanmoins que si l'homme, contre son intention, abusait de cette liberté pour sortir de l'ordre en péchant, Dieu le ferait rentrer dans l'ordre d'une autre façon, par le châtiment de son péché. Ainsi toutes les volontés sont soumises à l'ordre: les unes en l'aimant et en persévérant dans cet amour; les autres en y rentrant par le repentir de leurs égarements; les autres par le juste châtiment de leur impénitence finale. Ainsi l'ordre prévaut en tous les hommes; il est inviolablement conservé dans les innocents, réparé dans les pécheurs convertis, et vengé par une éternelle justice, qui est elle-même l'ordre souverain, dans les pécheurs impénitents. Qu'il est glorieux à cette sagesse de tirer ainsi le bien du mal même, et de tourner le mal en bien! En permettant le mal, Dieu ne le fait pas. Tout ce qui est de lui dans son ouvrage, demeure digne de lui; mais il souffre que son ouvrage, qui est toujours infiniment imparfait en soi, puisse diminuer le degré de bonté qu'il y avait mis. Il souffre qu'il défaille un peu, pour avoir la gloire de le réparer par miséricorde, ou de le punir par justice, s'il méprise cette miséricorde offerte. Qu'il est beau à Dieu de glorifier ainsi ces deux diverses parties de son ordre et de sa bonté! L'une est de récompenser le bien, l'autre est de punir le mal. S'il n'eût pas fait l'homme libre, il n'eût pu faire éclater ni sa miséricorde ni sa justice; il n'aurait pu récompenser le mérite, ni punir le démérite, ni convertir l'homme égaré. Il se devait en quelque façon ces différents genres de gloire. Il se les donne sans blesser sa bonté, qui ne manque à nul homme. Faut-il s'étonner qu'il se doive glorifier en tant de façons? Si on regarde la profondeur du conseil de Dieu dans la permission du péché, on n'y trouve rien d'injuste pour l'homme, puisqu'il ne souffre son égarement qu'en lui donnant tous les secours nécessaires pour ne s'égarer jamais. Si on regarde cette permission par rapport à Dieu même, elle n'a rien qui altère son ordre et sa bonté, puisqu'il ne fait que souffrir ce qu'il ne fait ni ne procure. Il oppose au péché tous les secours de la raison et de la grâce. Il ne reste que sa seule toute-puissance absolue qu'il n'y oppose pas, parce qu'il ne veut point violer le libre arbitre qu'il a laissé à l'homme en faveur du mérite; et ce qui échappe à l'ordre du côté de la bonté et de la récompense, y rentre en même temps du côté de la justice et du châtiment. Ainsi l'ordre, qui a deux parties essentielles, subsiste inviolablement par cette alternative de la miséricorde ou de la justice à laquelle chacun doit appartenir.

Que peut-on donc conclure sur les trois questions proposées?

L'être infiniment parfait nous a créés pour lui, c'est-à-dire, afin que nous soyons occupés de son admiration, de sa louange et de son amour. Voilà son culte. Les signes qu'on en donne au dehors sont nécessaires pour annoncer ce culte à ceux qui ne l'ont pas; pour l'affermir et le perfectionner dans ceux qui l'ont déjà imparfaitement; et pour le rendre uniforme en tous, puisque tous doivent être réunis dans cette adoration publique.

L'âme est immortelle, puisqu'elle n'a aucune cause de destruction en soi, que Dieu n'anéantit aucun être jusqu'au moindre atome, et qu'il nous promet la vie éternelle.

Le libre arbitre est incontestable. Ceux qui le nient n'ont pas besoin d'être réfutés, car ils se démentent eux-mêmes. Il faut ou le supposer sans cesse, ou renoncer à la raison, et ne vivre pas en homme. Ce que la nature persuade invinciblement nous est encore certifié par l'autorité de Dieu parlant dans les Ecritures. Que tardons-nous à croire? d'où vient que l'homme, si crédule pour tout ce qui flatte son orgueil et ses passions, cherche tant de chicanes contre ces vérités qui devraient le combler de consolation? L'homme craint de trouver un Dieu infiniment bon, qui veuille son amour et qui exige de lui une société qui le rend bienheureux. Il craint de trouver que son âme ne mourra point avec son corps, et qu'après cette courte et malheureuse vie Dieu lui prépare une vie céleste sans fin. Il craint de trouver un Dieu qui le laisse maître de son sort pour le rendre heureux par sa vertu, ou malheureux par son vice, et qui veuille être servi par des volontés libres. D'où vient une crainte si dénaturée et une incrédulité si contraire à tous nos plus grands intérêts. C'est que l'amour-propre est un amour fou, un amour extravagant, un amour égaré, qui se trahit lui-même. On craint beaucoup plus de gêner un peu ses passions et sa vanité, pendant le petit nombre de jours qui nous sont comptés ici-bas, que de perdre le bien infini, que de renoncer à une vie éternelle, que de se précipiter dans un éternel désespoir. Que doit-on attendre des raisonnements d'un esprit si malade et si ombrageux contre toute guérison? Voudrait-on écouter sérieusement un homme qui serait, en toute autre matière, dans des préjugés si incurables contre son véritable bien? Il n'y a qu'un seul remède à tant de maux, qui est que l'homme rentre au fond de son cœur, non pour s'y posséder soi-même, mais pour s'y laisser posséder par Dieu; qu'il le prie, qu'il l'écoute, qu'il se défie de soi, qu'il se confie à lui, qu'il condamne son orgueil, qu'il demande du secours dans sa faiblesse pour réprimer toutes ses passions, et qu'il reconnaisse que l'amour-propre étant la plaie de son cœur, il ne peut trouver la santé et la paix que dans l'amour de Dieu.

LETTRE TROISIÈME

AU DUC D'ORLÉANS.

SUR LE CULTE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR, ET SUR LA RELIGION JUIVE.

1713.

Comme je sais que vous lisez Abbadie sur la vérité de la religion, je ne puis m'empêcher de vous proposer quelques réflexions sur cette matière. Je vous supplie de les bien peser.

Dieu a fait toutes choses pour lui. Il ne peut jamais rien devoir qu'à lui seul, et il se doit tout. Tous les êtres sans intelligence ne se meuvent que suivant les règles du mouvement qu'il leur a données. Tous ces êtres sont dans sa main, et obéissent, pour ainsi dire, à sa voix toute-puissante : ils n'ont ni être ni mouvement que par lui seul. Mais il a fait d'autres êtres, qui sont intelligents et qui ont une volonté. Ces êtres, qui connaissent et qui veulent, n'appartiennent-ils pas autant au Créateur que les autres? lui doivent-ils moins? peut-il moins sur eux? ne les a-t-il pas faits pour lui-même aussi bien que les autres? ne doit-il pas régler selon son bon plaisir toutes leurs pensées et toutes leurs volontés, comme il règle les mouvements des corps? n'a-t-il pas créé les êtres capables de connaissance et d'amour, afin qu'ils connaissent et qu'ils aiment sa vérité et sa bonté infinie? Le rapport de la créature au Créateur est la fin essentielle de la création, car Dieu se doit tout à lui-même, et il n'a pu rien créer que pour lui. Ce rapport est ce que nous appelons sa gloire. Ce rapport est différent suivant les différentes natures des êtres. Dieu rapporte à soi-même, par sa propre volonté, les êtres qui n'ont pas une volonté propre pour s'y rapporter eux-mêmes librement. Voilà le genre le moins noble des créatures, mais pour le genre supérieur des êtres intelligents, comme ils sont libres et voulants, Dieu les rapporte à soi, en exigeant d'eux qu'ils s'y rapportent eux-mêmes volontairement. Le rapport de la matière, c'est d'être souple et, pour ainsi dire, patiente dans les mains de Dieu, pour toutes les figures et pour tous les mouvements qu'il lui plaît de lui donner; car le rapport d'une créature au Créateur suit toujours la nature de cette créature même. La matière ne peut avoir que des figures et des mouvements ; elle ne peut donner à Dieu que ce qui est en elle, c'est-à-dire des mouvements et des figures; encore même ne peut-elle pas les lui donner, elle les lui laisse prendre. C'est lui qui se donne lui-même à lui-même tout ce qu'il veut dans ces êtres inanimés : mais pour les êtres intelligents et voulants, qui sont d'un ordre bien supérieur, il ne fait rien en eux qu'il ne leur fasse vouloir avec lui; le vouloir est en eux ce que le mouvoir est dans la matière. Comme Dieu, cause de tout ce qui est bon, donne le mouvoir aux êtres mobiles, il donne le vouloir aux êtres voulants; il leur donne un vouloir libre, quoique dépendant de lui. Tout ce qui est donc, est essentiellement dépendant ; une liberté donnée est donc une liberté essentiellement dépendante. Cette liberté n'a donc rien de commun avec l'indépendance ; c'est une liberté subordonnée d'un être qui n'a rien en aucun genre par soi. En cet état, l'être libre et voulant doit se regarder sans cesse comme un demi-néant, comme un don toujours passager et qui ne dure qu'autant qu'il se renouvelle, comme un demi-être qui n'est que prêté; comme un je ne sais quoi, sans consistance, qui échappe dès qu'on le veut trouver; comme un être fluide et successif qui ne subsiste jamais tout entier, dont les parties, pour ainsi dire, ne sont jamais ensemble, non plus que les flots d'une rivière dont les uns ne sont plus devant moi quand les autres y arrivent. Je ne sais comment pouvoir m'assurer que le moi d'hier est le même que celui d'aujourd'hui. Ils ne sont pas nécessairement liés ensemble. L'un peut être sans l'autre. Peut-être que le moi de demain ne suivra jamais celui d'aujourd'hui : comme mon corps d'hier avait d'autres parties et d'autres dispositions ou arrangements que celui d'aujourd'hui, de même le moi qui pense et qui veut aujourd'hui a d'autres pensées et d'autres volontés que celui d'hier. O Dieu! que suis-je? je n'en sais rien, tant je suis peu de chose. Mais je pense et je veux, et c'est là tout ce que je puis donner à celui qui m'a fait. Il faut que je rapporte uniquement à lui seul tout ce que je suis, car je dois lui rendre tout ce qu'il m'a donné. Il n'a mis en moi rien pour moi ; il n'a mis rien en moi que pour lui seul. Tels sont ses droits essentiels dont il ne peut jamais rien relâcher. Ce qu'il a mis en moi, c'est la pensée et la volonté. Je lui dois donc tout ce que j'ai de pensée et de volonté. En chaque moment il me donne tout; en chaque moment je lui dois tout sans réserve. Il me donne moi-même à moi-même : je me dois donc à lui : je suis à lui et non pas à moi. Mon rapport suit mon être ; mon être est la pensée et la volonté; mon rapport est un rapport de pensée et de volonté. Le rapport de pensées est de connaître Dieu, vérité suprême. Le rapport de volonté est d'aimer Dieu, bonté infinie. Mais qu'est-ce que l'aimer? C'est vouloir sa volonté. Il n'a besoin ni de moi ni des choses viles que je possède. Dans le temps que je crois les posséder, il les possède seul, et je ne puis les lui donner. Il n'a que faire de mes souhaits pour sa grandeur, car elle est au

comble, et il ne peut rien recevoir dans sa plénitude, qui est l'infini. Que puis-je donc ? ce qu'il me donne de pouvoir. Je puis vouloir tout ce qu'il veut, et préférer sa volonté à tout ce qui s'appelle mes intérêts. Voilà mon rapport essentiel conforme à mon être; voilà la fin de ma création, voilà l'amour de Dieu; voilà le culte en esprit et en vérité qu'il exige de ses créatures : voilà ce que l'on nomme religion. L'encens le plus exquis, les cérémonies les plus majestueuses, les temples les plus augustes, les assemblées les plus solennelles, les hymnes les plus sublimes, la mélodie la plus touchante, les ornements les plus précieux, l'extérieur le plus grave et le plus modeste des ministres de l'autel, ne sont que des signes extérieurs et corporels de ce culte tout intérieur, qui est la conformité de notre volonté à celle de Dieu. Voilà tout l'homme; ce n'est qu'un être entièrement relatif à Dieu, il n'est rien que par là; il n'est plus rien dès le moment qu'il déchoit de cet ordre essentiel.

Il est vrai que ce qu'on nomme religion demande des signes extérieurs qui accompagnent le culte intérieur. En voici les raisons. Dieu a fait les hommes pour vivre en société. Il ne faut pas que leur société altère leur culte intérieur; au contraire, il faut que leur société soit une communication réciproque de leur culte; il faut que leur société soit un culte continuel : il faut donc que ce culte ait des signes sensibles qui soient le principal lien de la société humaine. Voilà donc un culte extérieur qui est essentiel et qui doit réunir les hommes. Dieu a sans doute voulu qu'ils s'aimassent, qu'ils vécussent tous ensemble comme frères dans une même famille et comme enfants d'un même père. Il faut donc qu'ils puissent s'édifier, s'instruire, se corriger, s'exhorter, s'encourager les uns les autres, louer ensemble le Père commun, et s'enflammer de son amour. Ces choses si nécessaires renferment tout l'extérieur de la religion. Ces choses demandent des assemblées, des pasteurs qui y président, une subordination, des prières communes, des signes communs pour exprimer les mêmes sentiments. Rien n'est plus digne de Dieu et ne porte plus son caractère que cette unanimité intérieure de ses vrais enfants, qui produit une espèce d'uniformité dans leur culte extérieur. Voilà ce qu'on appelle *religion*, qui vient du mot latin *religare*, parce que le culte divin rallie et unit ensemble les hommes, que leurs passions farouches rendraient sauvages et incompatibles sans ce lien sacré. De là vient que les peuples qui n'ont point eu de vraie et pure religion ont été obligés d'en inventer de fausses et d'impures, plutôt que de manquer d'un principe supérieur à l'homme, pour dompter l'homme et pour le rendre docile dans la société. De là vient que Numa, Lycurgue, Solon et les autres législateurs ont eu besoin de paraître divinement inspirés pour pouvoir policer les peuples. De là il est arrivé que les impies, tels que Lucrèce, ont osé dire que la crainte des dieux n'est qu'une invention des tyrans politiques, qui ont voulu consacrer ce joug de leur tyrannie pour tenir les peuples dans une servitude pleine de lâcheté et de superstition : aveugles qui ne voient pas que le plus grand des biens, qui est la subordination et la paix, ne peut nous venir par l'erreur ! Les inventeurs des fausses religions sont comme les charlatans et les faux monnayeurs. On ne s'est avisé de débiter de la fausse monnaie qu'à cause qu'il y en avait déjà de véritable. Les imposteurs n'ont donné de mauvais remèdes qu'à cause que les hommes avaient déjà quelques remèdes qui les avaient guéris. Le faux imite le vrai, et le vrai précède toujours le faux. Le culte simple et pur, qui est essentiellement dû à l'Etre suprême, a dû être de tous les temps et naître avec le genre humain. C'est lui qui a fait sentir aux hommes ce qu'ils se doivent les uns aux autres par rapport à celui à qui ils doivent tout. C'est lui qui a modéré, policé, uni les hommes. Ce lien unique, ce lien si puissant a manqué à tous les peuples qui ont oublié Dieu. Il a fallu par politique y revenir; et les hommes égarés, faute de la vraie religion qu'ils avaient perdue, n'ont pu se passer d'en inventer de ridicules et d'affreuses. Une religion monstrueuse était un moindre mal dans la société que l'irréligion. Mais revenons au fond du culte de Dieu. Il demande également deux choses : l'une, d'être unanime, c'est-à-dire le même dans les cœurs des hommes; l'autre, d'être exprimé par des signes sensibles qui le perpétuent dans la société, et qui en soient le lien le plus inviolable.

Pour l'unanimité intérieure du culte, en voici la preuve. Dieu, suprême vérité, ne se tient point honoré du mensonge. La pensée ne peut l'honorer par l'erreur. La volonté ne peut l'honorer par le vice ni par aucun mal. Le vrai culte se réduit donc essentiellement à croire le vrai et à aimer le bon souverain. Donc toutes les religions qui ne se réduisent point à connaître et à aimer souverainement un seul Dieu infiniment parfait, par qui seul toutes choses sont, ne sont point des cultes dignes de ce Dieu. Donc toute religion qui renferme ou des erreurs sur ce Dieu infini, ou des dérèglements de volonté contre son amour dominant, est manifestement fausse. Donc toutes les philosophies particulières qui se contredisent les unes les autres sur le premier être, sur la fin dernière de l'homme, etc., ne sont point ce culte et ce corps de religion que nous devons trouver. Dieu n'est non plus l'auteur de la confusion que du mensonge. Ceux qui lui rendent le vrai culte ne peuvent le faire qu'autant qu'ils sont animés et inspirés par lui. L'esprit de Dieu n'est jamais ni variant ni contraire à lui-même. Ce qu'il inspire à l'un, il l'inspire à l'autre, ou du moins il ne lui inspire rien de contraire. L'esprit de vérité est donc un esprit d'unanimité, et qui fait que tous ceux que Dieu inspire pour son culte pensent et veulent tous les mêmes choses pour l'essentiel de ce culte. Il faut trouver cette unanimité invariable dans tous les pays et dans tous les siècles.

Donc il n'y a rien de plus indigne de Dieu que la diversité des philosophies et des religions. Comment Dieu pourrait-il se tenir honoré de ce mélange monstrueux de tant d'opinions impies, dont les unes condamnent les autres avec exécration, et dont aucune ne renferme ni la véritable idée de Dieu, ni le culte intérieur d'amour qui lui est dû? Les philosophes ont disputé tant de fois les uns contre les autres; les uns ont mis la Divinité dans le feu, les autres dans l'air, d'autres dans la machine entière de l'univers. Aucun n'a connu un être infini, qui fût tout ce qu'il y a de parfait dans les autres êtres, et rien de restreint à une nature particulière ou bornée. Aucun n'a connu un être qui est essentiellement par lui, et par qui sont tous les autres êtres qu'il a tirés du néant. Donc aucun de tous ces philosophes n'a rendu le vrai culte au vrai Dieu. Donc l'assemblage confus de toutes ces philosophies n'est qu'un amas énorme d'opinions extravagantes qui se combattent et se confondent réciproquement sans rien établir. Ne cherchons donc plus aucune trace du vrai culte dans cette multitude de sectes philosophiques. Nous trouverons encore moins cette unanimité invariable dans les différentes religions. Ecoutons les Grecs et les Egyptiens; ils nous nommeront les douze grands dieux, les uns d'une façon, les autres d'une autre, comme Hérodote le déclare. Ecoutons les Perses, ils diront tout autre chose : c'est le feu sous le nom de Mithra; c'est le soleil qui est la véritable divinité. Ecoutons les Romains, ils nous fourniront d'autres dieux inconnus à ces premiers peuples. Les brachmanes et les gymnosophistes des Indes nous en donneront encore d'une autre mode. Chaque pays, chaque ville prétend mettre les siens en honneur. Il n'y a que le Dieu créateur du ciel et de la terre qui n'est point connu hors de la Judée. Des dieux anciens et nouveaux se présentent en foule. Partout la Divinité est dégradée : on la multiplie; on la met dans les êtres les plus vils; on lui attribue les passions les plus injustes, les plus basses, les plus infâmes. Le culte de ces monstrueuses divinités est aussi monstrueux qu'elles. On ne connaît d'autres moyens de les apaiser en faveur des hommes les plus coupables et les plus impénitents, que de l'encens, des hécatombes, des mystères puérils qui couvrent des cruautés et des impuretés abominables. Le paganisme n'a jamais fait un corps ni de doctrine ni de culte; tout était changeant, arbitraire, incertain. Rien n'est si rempli de contradictions extravagantes que les fables des poëtes qui étaient leurs prophètes. Chaque pays, chaque ville, chaque homme avait sa religion. On ne peut donc trouver aucune trace d'unanimité ni dans les philosophies ni dans les religions des Gentils. Donc il est clair que Dieu ne les a point inspirés pour leur donner ni son idée véritable ni le culte digne de lui. Donc il ne faut point chercher chez eux ce rapport de pensées et de volonté de la créature au Créateur, qui est la fin essentielle des êtres libres et intelligents; il ne faut pas même s'imaginer qu'on puisse trouver cette unanimité dans un petit nombre d'hommes obscurs et inconnus les uns aux autres, qui ont pu, en divers pays et en divers temps, connaître l'Etre infini et l'aimer intérieurement d'un amour dominant. C'est ce que les déistes peuvent alléguer : mais ce système se renverse en deux mots, et c'est par là que j'entre dans ma seconde preuve sur la nécessité d'un culte extérieur.

Les vrais adorateurs ressemblent aux élus des protestants, qu'ils supposent avoir été cachés dans l'Eglise catholique avant leur réforme. Ces vrais adorateurs devaient au vrai Dieu un culte extérieur. Il ne suffisait pas de le croire et de l'aimer, il fallait le confesser de bouche, l'enseigner aux autres hommes faits aussi bien qu'eux pour le connaître et pour l'aimer; il fallait rejeter les idoles, la multitude des dieux et tout le culte contraire à l'idée du Créateur. L'ont-ils fait? S'ils l'avaient fait, on le saurait; car de tels hommes auraient été bien singuliers. Ou ils auraient converti le monde idolâtre, comme les apôtres, ou ils auraient succombé dans la persécution du monde entier, qu'ils auraient soufferte en défendant la vérité. Dans l'un et l'autre cas ils seraient les plus célèbres de tous les hommes; les histoires en seraient pleines : mais nous n'en voyons aucune trace. Nous trouvons bien que Socrate méprisait les dieux d'Athènes, et entrevoyait, par l'ouvrage de la nature, un être plus parfait que les dieux vulgaires inventés par la fable, mais il ne voyait rien qu'à demi; il n'osait parler, et il est mort lâchement en adorant les dieux qu'il ne croyait pas. Il ne peut donc point y avoir parmi les Gentils certains philosophes plus philosophes que les autres, qui aient conservé en secret la pure idée et le pur culte du vrai Dieu avec unanimité entre eux. De tels gens, épars çà et là et inconnus les uns aux autres, ne peuvent remplir la fin que l'Etre parfait s'est proposée dans notre création, qui est de se faire un culte digne de lui dans la société des hommes, pour faire de cette société même un vrai culte de son infinie sainteté. Il n'aurait été honoré que par des lâches, dont la croyance aurait été trahie par le culte. En jetant les yeux de toutes parts d'un bout de l'univers à l'autre, je ne vois qu'un seul peuple qui arrête mes regards, et qui peut former cette société religieuse. Ce peuple est le peuple juif, à qui le Créateur est connu. C'est là que son nom est grand; c'est là qu'on l'appelle *Celui qui est;* c'est là qu'on reconnaît qu'il a tiré l'univers du néant par sa volonté féconde et toute-puissante; c'est là qu'on pose pour premier principe qu'il faut servir comme esclave ce Dieu unique et souverain: qu'il faut l'aimer de tout son cœur, de toute son âme, de toutes ses pensées et de toutes ses forces. Cette idée est la seule qui renferme le vrai culte, et elle n'est que chez ce peuple. Cette idée ne peut venir que de Dieu seul, tant elle est sublime et au-dessus de l'homme. Cette idée est en nous le plus grand de tous les miracles. Quiconque n'a point

cette idée ne peut parler de Dieu qu'en blasphémant, ne peut penser à Dieu qu'en le dégradant de son infinie perfection, ne peut le servir que par des apparences vaines, ne peut l'aimer plus que tout le monde entier et que soi-même, comme il doit essentiellement être aimé. Donc le vrai culte n'est qu'en un seul lieu et chez un seul peuple à qui le Seigneur a enseigné ce qu'il est. C'est chez ce peuple que se trouve l'unanimité constante et invariable. Tous les Israélites descendent d'un seul homme, dont ils ont reçu ce culte, conservé sans interruption depuis l'origine de l'univers. Ce peuple, qui n'est qu'une seule famille, n'a qu'un seul livre qui réunit toutes leurs pensées, toutes leurs affections en un seul Dieu. Ce livre les fait assembler souvent pour n'être tous ensemble, dans toutes leurs fêtes, qu'un cœur, qu'une seule âme et qu'une seule voix qui chante les louanges du Créateur. Ce livre unique forme et règle un culte unique. Tout est un chez eux, jusqu'à la police et aux lois qui forment la société. Tout vient d'un seul Dieu, être infini qui a tout fait: tout tend uniquement à lui. Ce n'est point une religion cachée dans le cœur et par conséquent déguisée, c'est un amour simple et libre du Créateur, qui se manifeste hautement par des signes sans équivoque, comme il est naturel que l'amour se manifeste par les signes les plus sensibles quand il domine dans le cœur. Les cérémonies extérieures ne sont que des marques du culte intérieur qui est tout l'essentiel. Ces cérémonies sont destinées à frapper l'homme grossier par les sens et à nourrir l'amour dans le fond du cœur. Ces cérémonies ne sont pas la principale partie du culte; c'est dans le détail des mœurs, c'est dans la société de ce peuple que le culte le plus parfait s'exerce par toutes les vertus que l'amour inspire. Voilà le culte public, unanime et invariable que nous cherchons.

Voilà, monseigneur, les réflexions que vous pouvez faire pour vous affermir sans grande discussion dans la persuasion que Dieu avant Jésus-Christ ne pouvait avoir mis son vrai culte que dans le peuple israélite. Si on a vu ceux qu'on a nommés Noachides, et ensuite Job, adorer uniquement le vrai Dieu sans être dans l'alliance et dans le culte reçu par Moïse, du moins les Noachides, Job et les autres semblables ont eu un culte extérieur et public; ils ont confessé ce qu'ils ont cru; ils ont chanté les louanges de Dieu; ils l'ont aimé ensemble et se sont aimés les uns les autres dans la société pour l'amour de lui; ils lui ont même dressé des autels et présenté des offrandes, pour rendre plus sensible leur reconnaissance et leur soumission sans réserve à son domaine souverain. Voilà le véritable culte conforme à celui des Israélites instruits par Moïse. Il n'est pas question de ce qui n'est que pure cérémonie dans la loi; les cérémonies ont eu un commencement et une fin; il ne s'agit que d'un culte d'amour suprême, exprimé, cultivé et perfectionné dans la société des hommes par des signes sensibles. Voilà ce qui est dû à Dieu; voilà notre fin essentielle; voilà en quoi les Noachides, Job et tous les autres n'ont fait qu'un seul peuple et un seul culte avec les Israélites. Comme Dieu n'a jamais pu cesser de se devoir ce tribut de gloire et de louanges à soi-même, il n'a cessé de se le donner dans tous les siècles. *Il ne s'est jamais laissé lui-même sans témoignage*, comme dit l'Ecriture (*Act.*, XIV, 16). En tous les temps il n'a pu créer les hommes que pour en être connu et aimé. Ce n'est point le connaître que de ne le croire pas un et infini, un qui est tout, et devant qui nous ne sommes rien. Ce n'est point l'aimer que de ne l'aimer pas au-dessus de tout et par préférence à soi-même, vil néant appelé à l'être par sa pure bonté. La religion ne peut être que là, et il faut qu'elle ait toujours été, puisque Dieu n'a jamais pu en aucun temps avoir d'autre fin. En créant tant de générations d'hommes, si tous ne l'ont pas connu et aimé, c'est qu'ils ont corrompu leur voie; c'est qu'ils n'ont pas glorifié celui dont ils avaient quelque commencement de connaissance; c'est qu'ils ont voulu être à eux-mêmes plutôt qu'à celui qui les avait faits, et leur sagesse vaine n'a servi qu'à les jeter dans des illusions plus funestes. Mais enfin, dans tous les temps, il faut trouver de vrais adorateurs en faveur desquels Dieu souffre les infidèles, et continue son ouvrage. Où sont-ils ces amateurs de l'être unique et infini? où sont ils? Nous ne les trouvons que dans l'histoire d'un seul peuple, histoire la plus ancienne de toutes, qui remonte jusqu'au premier homme et qui nous montre ce culte d'amour de l'être unique et infini que Dieu jamais n'a laissé interrompre. En faut-il davantage pour conclure qu'on ne doit chercher que chez les Juifs cette religion publique et invariable que Dieu se doit à lui-même dans tous les temps? J'espère, monseigneur, que cette première lettre vous fera bon juif; elle sera suivie d'une seconde pour vous faire bon chrétien, et d'une troisième pour vous faire bon catholique.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

AU P. LAMI, BÉNÉDICTIN,

SUR LA RÉFUTATION DE SPINOSA.

1° L'être infiniment parfait est un, simple, sans composition.

Donc il n'est pas des êtres infinis, mais un être simple qui est infiniment être.

Tout infini divisible est impossible.

Donc l'infini dont nous avons l'idée est simple ; donc il est infini par une totalité d'être qui n'est pas collective, mais intensive.

L'unité dit plus que le plus grand nombre. Tout nombre est fini ; il n'y a que l'unité d'infinie. Donc l'être infini en épuisant intensivement la totalité de l'être, ne l'épuise point collectivement ou extensivement.

2° Il est plus parfait de pouvoir produire quelque chose de distingué de soi, que de ne le pouvoir pas.

Il y a une distance infinie du néant a l'être. Faire passer quelque chose de l'un à l'autre ne peut être qu'une action infinie.

Donc il y a une distance infinie entre un être fécond et un être stérile.

Donc tout être qui est stérile n'est point infini ; donc l'infini est fécond, c'est-à-dire puissant pour faire exister ce qui n'était pas.

Il peut produire quelque chose, puisqu'il est infini.

Il ne peut produire l'infini, car l'infini est lui-même, et il ne peut se produire soi-même, puisqu'il est déjà.

Donc il ne peut rien produire que de borné, c'est-à-dire imparfait.

Ce qu'il peut produire ayant des degrés de possibilité et de perfection qui remontent à l'infini, aucun de ces degrés n'est infini. C'est le bien, car c'est l'être ; mais c'est le bien imparfait, car c'est l'être borné.

Aucun de ces degrés d'être possible ne détermine l'être infini ; aucun ne l'égale : il n'y en a aucun qui ne demeure à une distance infinie de lui ; le plus élevé qu'on puisse assigner est infiniment au-dessous de lui. Donc tous, quoique inégaux entre eux, sont égaux par rapport à lui ; puisque tous lui sont infiniment inférieurs, et que l'infini absorbe toutes les inégalités finies.

Donc l'être infini demeure en lui-même indifférent entre produire et ne produire pas ; entre produire un ouvrage à un degré d'être supérieur ou inférieur, entre l'être et le non-être, entre l'être supérieur et l'inférieur. Tous les degrés inégaux entre eux sont toujours également dans une infériorité infinie à son égard.

Donc il est libre d'une parfaite liberté d'indifférence pour créer ou ne créer pas, pour créer peu ou beaucoup, pour créer un ouvrage plus ou moins durable, plus ou moins étendu et multiplié, plus ou moins arrangé, plus ou moins parfait.

3° Dieu est tout degré d'être, mais il n'est pas tout être en nombre.

Le même degré d'être peut être possédé par l'ouvrage de Dieu, avec exclusion de tous les degrés supérieurs, et être en Dieu même avec d'autres degrés infinis au-dessus.

Nous avons vu que l'être infiniment parfait a parmi ses perfections celle de pouvoir faire exister ce qui n'est pas, et de le fixer à un des degrés bornés d'être, que cet être fécond possède en lui sans bornes. Il ne peut faire des êtres que dans quelque degré correspondant à ceux qui sont en lui sans distinction, par un infini simple et indivisible : donc il peut communiquer l'être et la perfection à quelqu'un de ces degrés, sans se communiquer lui-même.

Il est infini en degrés de perfection, et non en parties : donc il peut produire quelque chose hors de lui, sans ajouter rien à son infini, puisqu'il n'ajoute, en créant un nouvel être, aucun nouveau degré de perfection aux degrés infinis qu'il possède. Donc la création d'un univers réellement distingué de lui n'ajoute rien à son infini, à sa plénitude et à sa totalité ; sa totalité, sa plénitude, son infini, ne tombent que sur les degrés d'être et de perfection. La multiplication des êtres dans la création de l'univers n'ajoute rien à ces degrés, mais seulement elle augmente les êtres en nombre. Tout se réduit à ce principe évident, qu'il y a une différence essentielle entre être infiniment, et être une collection d'êtres infinis.

Je suis ; je ne suis pas infini : donc je ne suis pas Dieu ; je suis donc un être ajouté à l'infini, mais non pas dans le genre où il est infini. Je ne suis qu'un ajouté à un ; je ne suis qu'un ajouté à un autre qui est infiniment plus un que moi.

Il y a d'autres êtres semblables à moi, qui sont bornés et imparfaits ; leur nombre démontre leur imperfection ; car toute pluralité est une collection ; toute collection dit parties ; qui dit parties, dit êtres imparfaits et qui ne sont pas tout.

Ces parties sont réellement distinguées les unes des autres. On conçoit l'une sans concevoir l'autre : on conçoit l'anéantissement de l'une sans concevoir que l'autre perde rien, et sans diminuer en rien son idée qui est la représentation de son essence.

Il est vrai qu'on ne peut concevoir ces êtres bornés sans concevoir l'être infini par lequel ils sont.

Mais c'est une liaison d'idées, comme de la cause et de l'effet, et non une identité d'idées. Tout être borné et produit est essentiellement relatif à l'être infini qui est sa cause : il est néanmoins une véritable substance ; car ce que j'appelle substance, c'est ce qui n'est point une circonstance changeante de l'être, mais l'être même, soit qu'il ait été produit par un autre supérieur, ou qu'il soit par sa propre nature nécessaire et immuable.

Voilà donc des substances véritables qui ont une cause, qui n'ont pas toujours été, qui ont reçu leur être d'autrui. C'est ce que j'appelle créatures ; l'une est plus parfaite que l'autre ; l'une est plus grande que l'autre ; l'une est d'une manière, et l'autre d'une autre ; l'une pense, et l'autre ne pense pas. Donc l'une n'est pas l'autre ; donc ni l'une ni l'autre n'est l'être infini ; donc elles sont des êtres ajoutés à l'être qui est infiniment être. On ne peut rien ajouter à lui au sens où il est infini ; on ne peut rien concevoir qui soit plus être que ce qui l'est infiniment ; on ne peut ajouter aucun degré d'être aux degrés infinis renfermés dans sa plénitude. Mais comme il n'est qu'un être, on peut con-

cevoir un nombre au delà de l'unité; et comme il est l'unité infiniment parfaite, il peut faire ce qui n'était pas et le faire à divers degrés bornés au-dessous de son infini indivisible en lui-même.

4° Toutes les différences qu'on nomme essentielles ne sont que des degrés de l'être, qui sont indivisibles dans l'unité souveraine, et qu'elle peut diviser hors d'elle à l'infini dans la production des êtres bornés et subalternes.

L'être infini n'ayant aucune borne en aucun sens, il ne peut avoir en aucun sens ni degré, ni différence soit essentielle ou accidentelle, ni manière précise d'être, ni modification.

Donc tout ce qui est borné, différencié, modifié, n'est point l'être infini, absolu, universel.

Donc tout être borné, différencié, modifié, ne peut être une modification de l'être infini; car qui dit infini, modifié, dit infini et fini, la modification n'étant qu'une borne de l'être, et une imperfection essentielle.

Donc tout être modifié et différencié, tout être qui n'est pas conçu sous l'idée claire de l'être immodifiable, et sans ombre de restriction, est nécessairement un être qui n'est point par soi, un être défectueux, un être distingué réellement de celui qui est essentiellement immodifié et immodifiable en tous sens.

Donc il est absurde de dire que ce qu'on nomme communément les substances créées ne soient que des modifications de l'être. L'infini ne serait plus tel, s'il avait un seul instant quelque modification.

D'ailleurs, qui dit modification d'un même être, dit quelque chose qui est essentiellement relatif à cet être même; en sorte que vous ne pouvez avoir aucune idée d'un mode, qu'en le concevant par l'idée même de la substance modifiée, et que vous ne pouvez concevoir un mode sans concevoir aussi les autres modes qui émanent nécessairement comme lui de la substance modifiée. C'est ainsi que je ne puis concevoir la figure sans concevoir l'étendue à laquelle elle appartient essentiellement, et que je ne puis concevoir ni la divisibilité ni le mouvement, sans concevoir aussi l'étendue, et la figure qui n'est que sa borne. D'où je conclus que si les substances qu'on nomme créées n'étaient que des modifications de l'être infini, on ne pourrait concevoir aucune d'entre elles sans renfermer dans le même concept formel, ou dans la même idée, l'être infini. Par exemple, je ne pourrais penser à une fourmi sans concevoir actuellement et formellement l'essence divine; ce qui est faux et absurde. De plus, je ne pourrais concevoir une créature sans concevoir les autres par la même idée, de même que je ne puis concevoir la divisibilité sans concevoir la figure et l'étendue, ni concevoir la volonté de l'être pensant sans considérer son intelligence.

Donc les créatures ne sont pas des modifications d'une même substance.

Donc elles sont de vraies substances réellement distinguées les unes des autres, qui subsistent et qui sont diversement modifiées indépendamment les unes des autres; en sorte qu'un corps se meut pendant que l'autre est en repos, et qu'un esprit voit la vérité, veut le bien, pendant que l'autre se trompe et aime ce qui est mauvais.

Donc ces substances réellement distinguées entre elles subsistent et se conçoivent dans une entière indépendance réciproque, quoiqu'elles ne subsistent ni ne puissent être conçues dans aucune indépendance à l'égard de la cause supérieure qui les a fait passer du néant à l'être.

Donc il y a des êtres qui sont moins les uns que les autres. L'être et la perfection sont la même chose. L'être infini, quoique un d'une suprême unité, est infiniment être, puisqu'il est infiniment parfait. Je suis véritablement, et je ne suis pas lui; je suis infiniment moins parfait que lui, puisque je ne suis point par moi comme lui, mais par sa seule fécondité. L'être qui ne se connaît pas, et qui ne connaît pas l'être qui l'a fait, est moins parfait; il est moins être que moi, qui me connais et qui connais ma cause.

Donc il y a des degrés infinis d'être qui sont tous réunis par une simplicité indivisible dans l'être infini, et qui sont divisibles à l'infini dans les productions de cet être.

Donc les degrés infinis de l'être pris intensivement, n'ont rien de commun avec la multiplication extensive de l'être, Dieu n'étant infini que par les degrés infinis pris extensivement, qui sont réunis en lui et auxquels on ne peut rien ajouter. Enfin la multiplication extensive de l'être par la création de l'univers, n'ajoute rien à ce genre d'infini intensif, qui est celui de Dieu.

LETTRE QUATRIÈME.

SUR L'IDÉE DE L'INFINI ET SUR LA LIBERTÉ DE DIEU DE CRÉER OU DE NE PAS CRÉER.

Quoique nous n'ayons jamais eu, monsieur, aucune occasion, vous et moi, de nous voir et de nous connaître, je suis prévenu d'une véritable estime pour vous par la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire. Je serais ravi d'y pouvoir répondre d'une manière qui vous satisfît; mais je n'ose guère l'espérer, par la difficulté des matières

dont il s'agit et par le peu de temps que j'ai pour m'y appliquer. Avant que d'entrer dans vos questions, agréez, s'il vous plaît, que je vous expose mes vues générales sur la philosophie; elles ne seront peut-être pas inutiles pour l'éclaircissement des questions proposées.

Je commence, monsieur, par m'arrêter tout court en matière de philosophie, dès que je trouve une vérité de foi qui contredit quelque pensée philosophique que je suis tenté de suivre. Je préfère sans hésiter la raison de Dieu à la mienne; et le meilleur usage que je puisse faire de ma faible lumière, est de la sacrifier à son autorité. Ainsi, sans m'écouter moi-même, j'écoute la seule révélation qui me vient par l'Eglise, et je nie tout ce qu'elle m'apprend à nier. Si tous les géomètres du monde disaient d'un commun accord à un ignorant sensé une vérité de géométrie qu'il ne serait nullement à portée d'entendre, il la croirait prudemment sur leur témoignage unanime : l'usage qu'il ferait alors de sa raison ignorante serait de la soumettre à la raison supérieure et mieux instruite de tant de savants. Ne dois-je point bien davantage soumettre ma raison bornée à la raison infinie de Dieu? Dès que je le conçois infini, je m'attends de trouver en lui infiniment plus que je ne saurais concevoir. Ainsi, en matière de la religion, je crois sans raisonner comme une femmelette, et je ne connais point d'autre règle que l'autorité de l'Eglise, qui me propose la révélation. Ce qui me facilite cette docilité, est la nécessité où je me trouve continuellement de croire avec une entière certitude des vérités qui me sont actuellement inconcevables. Par exemple, de quelque côté que je me tourne pour croire la divisibilité du continu à l'infini, ou pour croire des atomes, je me trouve dans l'impuissance de répondre rien d'intelligible aux objections, et je suis nécessité à croire ce qui me surmonte. Or si je fais cette expérience continuellement dans l'ordre purement naturel, et jusque sur les plus vils atomes, à combien plus forte raison dois-je admettre les vérités surnaturelles dont la révélation de Dieu m'assure, quoique ma faible raison ne puisse me les éclaircir? Il faut à tout moment jusque dans la philosophie, croire sans aucun doute ce qui surmonte la raison même; autrement nous ne croirions rien de tout ce qui nous environne et qui nous est le plus familier. Un aveugle refuse-t-il de croire sur la parole des hommes clairvoyants, la lumière et les couleurs qu'il ne peut concevoir? Ne dois-je pas me croire aussi aveugle sur les vérités surnaturelles, qu'un aveugle l'est sur la lumière et sur les couleurs? Ne dois-je pas être aussi docile à l'autorité de Dieu, qu'un aveugle l'est tous les jours à celle des hommes clairvoyants? Ma conclusion est qu'on a beau me dire qu'on ne peut concevoir une proposition, et que la raison semble y répugner avec évidence, ou bien qu'une proposition paraît évidente et qu'on n'est pas libre de la nier: je nie et j'affirme sans hésiter tout ce que la religion me propose de croire et de ne croire pas. Je vais même plus loin, car je crois toutes les propositions auxquelles ma raison me mène avec évidence, quoique je ne puisse point ensuite, quand j'y suis arrivé, vaincre par la force de ma raison les objections que je suis tenté de regarder comme démonstratives contre ces propositions déjà reçues.

Après vous avoir déclaré, monsieur, combien je suis docile à l'autorité de la religion, je dois vous avouer combien je suis indocile à toute autorité de philosophie. Les uns me citent Aristote comme le prince des philosophes; j'en appelle à la raison, qui est le juge commun entre Aristote et tous les autres hommes. Les autres me citent Descartes; mais je leur réponds que c'est Descartes même qui m'a appris à ne croire personne sur sa parole. La philosophie n'étant que la raison, on ne peut suivre en ce genre que la raison seule. Voulez-vous que je croie quelque proposition en matière de philosophie? laissons à part les grands noms, et venons aux preuves : donnez-moi des idées claires, et non des citations d'auteurs qui ont pu se tromper. Si l'autorité a quelque lieu en matière de philosophie, ce n'est que pour nous engager, par l'estime de certains philosophes, à examiner plus mûrement leurs opinions. Descartes, qui a osé secouer le joug de toute autorité pour ne suivre que ses idées, ne doit avoir lui-même sur nous aucune autorité. Si j'avais à croire quelque philosophe sur la réputation, je croirais bien plutôt Platon et Aristote, qui ont été pendant tant de siècles en possession de décider : je croirais même S. Augustin bien plus que Descartes, sur les matières de pure philosophie; car outre qu'il a beaucoup mieux su les concilier avec la religion, on trouve d'ailleurs dans ce Père un bien plus grand effort de génie sur toutes les vérités de métaphysique, quoiqu'il ne les ait jamais touchées que par occasion et sans ordre. Si un homme éclairé rassemblait dans les livres de S. Augustin toutes les vérités sublimes que ce Père y a répandues comme par hasard, cet extrait fait avec choix serait très-supérieur aux *Méditations* de Descartes, quoique ces *Méditations* soient le plus grand effort de l'esprit de ce philosophe.

Je vous avoue, monsieur, qu'il y a dans Descartes des choses qui me paraissent peu dignes de lui, comme, par exemple, son monde indéfini, qui ne signifie rien que de ridicule, s'il ne signifie pas un infini réel. Sa preuve de l'impossibilité du vide est un pur paralogisme, où il a suivi son imagination au lieu de suivre les idées purement intellectuelles. Il y a beaucoup d'autres choses sur lesquelles il n'est jamais venu aux dernières précisions; je le dis d'autant plus librement, que je suis prévenu d'ailleurs d'une haute estime pour l'esprit de ce philosophe.

Je sais qu'il y a beaucoup de gens d'esprit qui se disent cartésiens, et qui ont embrassé des opinions trop hardies, ce me semble, en s'appuyant sur les principes de Descartes : mais sans vouloir critiquer ni nommer personne, je laisse librement raisonner chacun

autant que la religion le permet, et je prends pour moi la liberté que je laisse aux autres, en me défiant sincèrement de mes faibles lumières. J'avoue qu'il me paraît que plusieurs philosophes de notre temps, qui sont d'ailleurs très-estimables, n'ont pas eu assez d'exactitude dans ce qu'ils ont dit sur deux questions : l'une, de la nature de l'infini, et l'autre, de la liberté de Dieu pour ses ouvrages extérieurs. Venons maintenant, s'il vous plaît, monsieur, à l'examen de ces deux questions.

PREMIÈRE QUESTION.

De la nature de l'infini.

Je ne saurais concevoir qu'un seul infini, c'est-à-dire que l'être infiniment parfait ou infini en tout genre. Tout infini qui ne serait infini qu'en un genre ne serait point un infini véritable. Quiconque dit un genre ou une espèce dit manifestement une borne et l'exclusion de toute réalité ultérieure ; ce qui établit un être fini ou borné. C'est n'avoir point assez simplement consulté l'idée de l'infini, que de l'avoir renfermé dans les bornes d'un genre. Il est visible qu'il ne peut se trouver que dans l'universalité de l'être, qui est l'être infiniment parfait en tout genre et infiniment simple.

Si on pouvait concevoir des infinis bornés à des genres particuliers, il serait vrai de dire que l'être infiniment parfait en tout genre serait infiniment plus grand que ces infinis-là ; car outre qu'il égalerait chacun d'eux dans son genre, et qu'il surpasserait chacun d'eux en les égalant tous ensemble, de plus il aurait une simplicité suprême qui le rendrait infiniment plus parfait que toute cette collection de prétendus infinis.

D'ailleurs, chacun de ces infinis subalternes se trouverait borné par l'endroit précis où son genre le bornerait et le rendrait inégal à l'être infini en tout genre.

Quiconque dit inégalité entre deux êtres dit nécessairement un endroit où l'un finit et où l'autre ne finit pas. Ainsi c'est se contredire que d'admettre des infinis inégaux.

Je ne puis même en concevoir qu'un seul, puisqu'un seul, par sa réelle infinité, exclut toute borne en tout genre, et remplit toute l'idée de l'infini.

D'ailleurs, comme je l'ai remarqué, tout infini qui ne serait pas simple ne serait pas véritablement infini : le défaut de simplicité est une imperfection ; car, à perfection d'ailleurs égale, il est plus parfait d'être entièrement un que d'être composé, c'est-à-dire que de n'être qu'un assemblage d'êtres particuliers. Or une imperfection est une borne ; donc une imperfection telle que la divisibilité est opposée à la nature du véritable infini qui n'a aucune borne.

On croira peut-être que ceci n'est qu'une vaine subtilité ; mais si on veut se défier parfaitement de certains préjugés, on reconnaîtra qu'un infini composé n'est infini que de nom, et qu'il est réellement borné par l'imperfection de tout être divisible et réduit à l'unité d'un genre. Ceci peut être confirmé par des suppositions très-simples et très-naturelles sur ces prétendus infinis qui ne seraient que des composés.

Donnez-moi un infini divisible ; il faut qu'il ait une infinité de parties actuellement distinguées les unes des autres : ôtez-en une partie si petite qu'il vous plaira, dès qu'elle est ôtée, je vous demande si ce qui reste est encore infini ou non ; s'il n'est pas infini, je soutiens que le total, avant le retranchement de cette petite partie, n'était point un infini véritable. En voici la démonstration. Tout composé fini, auquel vous rejoindrez une très-petite partie qui en aurait été détachée, ne pourrait point devenir infini par cette réunion : donc il demeurerait fini après la réunion ; donc, avant la désunion, il est véritablement fini. En effet, qu'y aurait-il de plus ridicule que d'oser dire que le même tout est tantôt fini et tantôt infini, suivant qu'on lui ôte ou qu'on lui rend une espèce d'atome ? Quoi donc, l'infini et le fini ne sont-ils différents que par cet atome de plus ou de moins ?

Si, au contraire, ce tout demeure infini après que vous en avez retranché une petite partie, il faut avouer qu'il y a des infinis inégaux entre eux ; car il est évident que ce tout était plus grand avant que cette partie fût retranchée qu'il ne l'est depuis son retranchement. Il est plus clair que le jour que le retranchement d'une partie est une diminution du total, à proportion de ce que cette partie est grande. Or c'est le comble de l'absurdité que de dire que le même infini, demeurant toujours infini, est tantôt plus grand et tantôt plus petit.

Le côté où l'on retranche une partie fait visiblement une borne par la partie retranchée. L'infini n'est plus infini de ce côté, puisqu'il y trouve une fin marquée. Cet infini est donc imaginaire ; et nul être divisible ne peut jamais être un infini réel. Les hommes, ayant l'idée de l'infini, l'ont appliquée d'une manière impropre et contraire à cette idée même, à tous les êtres auxquels ils n'ont voulu donner aucune borne dans leur genre ; mais ils n'ont pas pris garde que tout genre est lui-même une borne, et que toute divisibilité étant une imperfection, qui est aussi une borne visible, elle exclut le véritable infini, qui est un être sans bornes dans sa perfection.

L'être, l'unité, la vérité et la bonté sont la même chose. Ainsi, tout ce qui est un être infini est infiniment un, infiniment vrai, infiniment bon ; donc il est infiniment parfait et indivisible.

De là je conclus qu'il n'y a rien de plus faux qu'un infini imparfait, et par conséquent borné ; rien de plus faux qu'un infini qui n'est pas infiniment un ; rien de plus faux qu'un infini divisible en plusieurs parties, ou finies ou infinies. Ces chimériques infinis peuvent être grossièrement imaginés, mais jamais conçus.

Il ne peut pas même y avoir deux infinis ; car les deux, mis ensemble, seraient sans

doute plus grands que chacun d'eux pris séparément, et par conséquent ni l'un ni l'autre ne serait véritablement infini.

De plus, la collection de ces deux infinis serait divisible, et par conséquent imparfaite, au lieu que chacun des deux serait indivisible et parfait en soi : ainsi un seul infini serait plus parfait que les deux ensemble. Si, au contraire, on voulait supposer que les deux joints ensemble seraient plus parfaits que chacun des deux pris séparément, il s'ensuivrait qu'on les dégraderait en les séparant.

Ma conclusion est qu'on ne saurait concevoir qu'un seul infini souverainement un, vrai et parfait.

SECONDE QUESTION

De la liberté de Dieu pour créer ou pour ne créer pas.

Vous avez très-bien compris, monsieur, que quand je dis qu'il est plus parfait à un être d'être fécond que de ne l'être pas, je ne prétends point parler d'une production actuelle, mais seulement d'un simple pouvoir de produire. Qui dit fécondité ne dit point une production actuelle, mais une vertu de produire hors de soi : c'est ainsi qu'on dit tous les jours qu'une terre est très-féconde ou très-fertile, quoiqu'elle soit actuellement en friche, parce qu'elle a une nature propre à produire les plus abondantes moissons.

On m'objectera peut-être que l'acte est plus parfait que la puissance, et qu'il y a plus de perfection à opérer actuellement qu'à être seulement dans le pouvoir d'opérer : mais ce raisonnement est captieux. Pour en démêler l'illusion, je vous supplie de considérer les choses suivantes.

Il est vrai que, selon les écoles, *l'acte perfectionne la puissance et en est le complément;* mais voici ce qu'il y a de réel dans ce discours.

1° Les philosophes de l'école parlent de l'acte comme d'une entité distinguée de la puissance et de l'action, et qui est le terme de l'action même. En ce sens, le terme est le complément qui perfectionne la puissance. Nul cartésien ne peut parler sérieusement ainsi.

2° Quiconque dit pure puissance ou simple pouvoir dit une simple capacité d'être : au contraire, quiconque dit acte dit une existence et une perfection déjà existante et actuelle. En un mot, ce qui n'est qu'en puissance n'est que possible, et ce qui est déjà en acte existe déjà actuellement. Or il est visible qu'il est plus parfait d'être actuellement existant que de n'être qu'en puissance ou possible.

Remarquez, s'il vous plaît, que le même être peut être tout ensemble en puissance pour certaines choses et en acte pour d'autres. C'est ce qui arrive sans cesse à tout être fini et créé; car, d'un côté, il est en acte pour tout ce qu'il a déjà reçu d'existence et d'actuel; mais d'un autre côté, il n'est qu'en puissance pour tout ce qui lui reste à recevoir, et dont il n'a, par son être présent, que la simple puissance ou capacité de le recevoir.

En ce sens, il est encore manifeste qu'il est bien plus parfait d'être en acte que de n'être qu'en puissance. Mais tout ceci n'a aucun rapport avec le pouvoir et avec l'acte pour les actions particulières, qu'on est libre de faire ou de ne faire pas, et qu'on a quelquefois raison de ne pas faire. Par exemple, je ne suis pas plus parfait en parlant qu'en ne parlant pas; il arrive même souvent que je suis plus parfait de me taire que de parler.

La perfection consiste dans la vertu de faire cette action : mais je n'y ajoute rien en la faisant, autrement j'aurais tort de ne me donner pas une perfection qui dépend de moi toutes les fois que je garde le silence par discrétion.

Il est vrai que l'âme agit sans cesse; elle connaît toujours au moins confusément quelque vérité, et elle veut à proportion quelque bien : mais aucune action prise en particulier ne lui est nécessaire.

Il n'est pas vrai, selon l'exemple déjà rapporté, que l'acte de parler soit plus parfait en lui-même que la simple puissance.

S'il n'est pas plus parfait à l'homme d'opérer actuellement une telle chose que de pouvoir simplement l'opérer, cela est encore bien plus certain en Dieu. Il faut au moins avouer que toute opération de la créature est une modification qu'elle se donne. Il est vrai aussi qu'elle opère toujours, et par conséquent qu'elle se modifie toujours, tantôt d'une façon et tantôt d'une autre; mais quand elle choisit la meilleure opération, elle se donne par ce choix la modification la plus parfaite.

Il n'en est pas de même de Dieu. Par son être infini, simple et immuable, il est incapable de toute modification; car une modification serait une borne : son opération n'est que lui-même sans y rien ajouter. Si son opération ajoutait la moindre chose à sa perfection, il ne serait pas Dieu; car il n'aurait pas lui-même l'infinie perfection, indépendamment de son action au dehors.

En ce cas, son opération au dehors serait essentielle à sa divinité et en ferait partie.

Bien plus, son ouvrage extérieur, qui n'est que sa créature, ne pouvant être séparé de son opération féconde, cet ouvrage serait essentiel à son infinie perfection, et par conséquent à sa divinité : on ne pourrait concevoir l'un sans l'autre; l'un dépendrait de l'autre; la créature serait essentielle au créateur et se confondrait avec lui; l'infinie perfection ne pourrait se trouver que dans ce total de Dieu opérant au dehors, et de son ouvrage. La créature étant nécessaire au créateur même par son essence, elle ne serait plus créature; il la faudrait regarder avec Dieu, comme nous regardons le Fils et le Saint-Esprit avec le Père dans la sainte Trinité. En ce cas, Dieu produirait éternellement par nécessité tout ce qu'il pourrait produire de plus parfait : il se devrait à lui-même de le faire : il ne serait jamais Dieu

qu'autant qu'il le ferait actuellement : il ne pourrait jamais ne le faire pas. Si on le concevait comme existant un moment avant que de produire, il faudrait dire qu'en commençant à produire, il a commencé à se rendre parfait et à devenir Dieu. En un mot, la créature serait si essentielle au créateur, qu'on ne pourrait plus les distinguer réellement et qu'on s'accoutumerait à ne chercher plus d'autre être infiniment parfait que cette collection des êtres qu'on nomme créatures.

Que faut-il donc pour ne pas tomber dans cette impiété monstrueuse ? Il faut dire que Dieu n'est pas plus parfait en opérant hors de lui qu'en n'opérant pas, parce qu'il est toujours tout-puissant et infiniment fécond, lors même qu'il ne lui plaît pas d'exercer cette puissance féconde.

Par là on reconnaît que Dieu est libre d'une souveraine liberté, dont la nôtre n'est qu'une faible image et une légère participation.

Par là on conçoit la reconnaissance qui est due au bienfait purement gratuit de la création. Par là on entre dans le véritable esprit de l'Ecriture, qui nous enseigne que Dieu fit son ouvrage en sept jours : il suspendait son ouvrage, il interrompait son action; il menait peu à peu son ouvrage au but, et par divers degrés : il réservait à chaque jour une forme nouvelle et particulière; il lui donnait à diverses reprises un accroissement de perfection. Chaque chose se trouvait chaque jour bonne et digne de lui, mais il la rendait dans la suite encore meilleure en la retouchant. Par là il montrait combien il était le maître de tout son ouvrage, pour lui donner tant et si peu de perfection qu'il lui plairait. Il pouvait s'arrêter à une masse informe; il pouvait faire de cette masse l'ouvrage varié et plein d'ornements qu'il lui a plu d'en faire, et qu'on nomme l'univers.

Rien n'est donc plus faux que ce que j'entends dire; savoir que Dieu est nécessité par l'ordre, qui est lui-même, à produire tout ce qu'il pouvait faire de plus parfait. Ce raisonnement irait à prouver que l'actuelle production de la créature est éternelle et essentielle au créateur. Ce raisonnement prouverait que Dieu n'a pu se retenir en rien dans la création de son ouvrage; qu'il ne l'a fait avec aucune liberté; qu'il a été assujetti à le faire tout entier d'abord, et même à le faire dès l'éternité. On établirait par là que Dieu était autant gêné pour la manière d'agir que pour le fond de son ouvrage. Selon ce principe il fallait, sous peine de violer l'ordre et de se dégrader, qu'il fit tout son ouvrage par la voie la plus simple. En un mot, si ce principe a lieu, la toute-puissance de Dieu s'est épuisée dans un moment : il ne peut plus produire un seul atome; il est dans l'impuissance d'ajouter le moindre degré de perfection au plus vil atome de l'univers. Si quelque chose est indigne de Dieu, c'est une telle idée de lui.

Combien S. Augustin pense-t-il plus noblement et avec plus de justesse sur la Divinité! Ce Père se représente les degrés de perfection, en montant et en descendant à l'infini, que Dieu voit distinctement d'une seule vue. Il n'en voit aucun qui ne demeure infiniment au-dessous de sa perfection infinie. Il peut monter aussi haut qu'il voudra pour le plan de son ouvrage; son ouvrage demeurera toujours infiniment au-dessous de lui. Il peut descendre aussi bas qu'il lui plaira : son ouvrage sera toujours bon, parfait selon sa mesure, distingué du néant, au-dessus de lui, et digne de l'être infini. Dieu, choisissant entre ces degrés infinis de perfection, appelle ou n'appelle pas le néant, ne doit rien, et peut tout. Sa supériorité infinie au-dessus de son ouvrage fait qu'il n'en peut avoir aucun besoin : la gloire même qu'il en tire lui est pour ainsi dire si accidentelle, qu'elle se réduit à son bon plaisir et au pur choix de sa volonté.

Il a pu créer le monde si tôt et si tard qu'il lui a plu; mais le plus tôt ne vient qu'après son éternité, et le plus tard est encore suivi de cette même éternité qui reste tout entière. En un mot, quelque étendue qu'il eût donnée à la durée de l'univers, elle eût été toujours quelque chose de fini dans l'infini; elle eût été renfermée dans l'éternité indivisible de son auteur.

Saint Augustin représente contre les manichéens cette bonté de l'ouvrage et cette liberté de l'ouvrier, à quelque degré qu'il lui plaise de le fixer. Il n'y a en tout, selon ce Père, que les divers degrés de l'être, parce qu'être et perfection, c'est précisément la même chose.

C'est par ces divers degrés que Dieu varie son ouvrage. Tout ce qui existe est bon et parfait dans un certain genre. Ce qui est plus, est plus parfait; ce qui est moins, est moins parfait : mais tout ce qui est, en quelque bas degré qu'il soit, est digne de Dieu, puisqu'il a l'être et qu'il faut une sagesse toute-puissante pour le tirer du néant. En même temps tout être créé, quelque parfait qu'on le conçoive, n'a qu'un degré borné d'être, où il n'a pu monter que par la sagesse toute-puissante de celui qui l'a tiré du néant. Toute créature se trouve donc dans ce milieu, entre ces deux extrémités, dans l'infini de Dieu.

Dieu ne voit rien qui ne soit infiniment au-dessous de lui. Cette infériorité infinie de tous les êtres créés des plus hauts et des plus bas degrés les met tous dans une espèce d'égalité à ses yeux. Aucun d'eux n'a une supériorité de perfection infinie qui lui soit une raison invincible de le préférer. Auquel de ces divers degrés qu'il puisse s'arrêter, il s'arrête toujours nécessairement à un degré qui se trouve fini et infiniment au-dessous de lui. Cette infériorité infinie fait qu'aucune perfection possible ne peut le nécessiter; et sa supériorité infinie sur toute perfection possible fait la liberté de son choix.

Voilà, monsieur, ce que je crois avoir appris de saint Augustin sur la liberté de Dieu dans la production de ses ouvrages hors de lui. Je voudrais être libre de m'éclaircir avec vous sur toutes ces matières, et je recevrais

avec grand plaisir tout ce que vous voudriez bien me communiquer; car je ne doute point que vous n'ayez fait de grandes recherches : mais un grand diocèse, où la guerre augmente infiniment nos embarras, une très-faible santé et d'autres travaux épineux sur les matières de la grâce, m'ôtent la liberté que je voudrais avoir pour méditer sur la métaphysique. Je suis parfaitement, etc.

LETTRE CINQUIÈME.

SUR L'EXISTENCE DE DIEU, LE CHRISTIANISME ET LA VÉRITABLE ÉGLISE.

A Cambrai, 5 juin 1713.

Ne soyez nullement en peine, monsieur, de vos deux grandes lettres. Elles m'ont édifié et attendri. Je n'y vois que candeur, qu'amour de la vérité, que soin de l'approfondir, que zèle pour la religion, et que confiance en ma bonne volonté. Je ne veux être, ce me semble, occupé que de mon ministère : mais je ne suis point un dévot ombrageux et facile à scandaliser; je m'attends à toutes sortes de systèmes et d'objections. On n'établirait jamais rien de solide contre les impies, si les personnes zélées pour la religion ne se communiquaient pas en liberté les unes aux autres les raisonnements captieux par lesquels on tâche de l'obscurcir. Ce qui m'embarrasse, est que vous avez écrit ayant la fièvre, et que je l'avais en vous lisant. Il m'en reste beaucoup d'abattement. On me défend toute application. Il faudrait pourtant écrire un volume pour vous répondre. Que ne puis-je me trouver en pleine santé dans votre cabinet, *impertransito medio*, comme parle l'école! En attendant un peu de santé, je vais prendre la liberté de vous représenter ce que je pense sur divers points.

1° Je n'ai point lu encore la préface (1) que vous avez vue. Elle est d'un écrivain habile et que j'estime; mais, indépendamment de ce qu'elle contient, je vous avoue que le système de Spinosa ne me paraît point difficile à renverser. Dès qu'on l'entame par quelque endroit, on rompt toute sa prétendue chaîne. Selon ce philosophe, deux hommes dont l'un dit oui et l'autre non, dont l'un se trompe et l'autre croit la vérité, dont l'un est scélérat et l'autre est un homme très-vertueux, ne sont qu'un même être indivisible. C'est ce que je défie tout homme sensé de croire jamais sérieusement dans la pratique. La secte des spinosistes est donc une secte de menteurs, et non de philosophes. De plus, on ne peut connaître une modification, qu'autant qu'on connaît déjà la substance modifiée. Il faut connaître un corps coloré pour concevoir une couleur, un corps mobile pour en concevoir le mouvement, etc. Il faut donc que Spinosa commence par nous donner une idée de cette substance infinie, qui accorde dans son être simple et indivisible les modifications les plus opposées, dont l'une est la négation de l'autre; il faut qu'il trouve une multiplication infinie dans une parfaite unité; il faut qu'il montre des variations et des bornes dans un être invariable et sans bornes. Voilà d'énormes contradictions.

2° La grande mode des libertins de notre temps n'est point de suivre le système de Spinosa. Ils se font honneur de reconnaître un Dieu créateur, dont la sagesse saute aux yeux dans tous ses ouvrages : mais selon eux, ce Dieu ne serait ni bon ni sage, s'il avait donné à l'homme le libre arbitre, c'est-à-dire le pouvoir de pécher, de s'égarer de sa fin dernière, de renverser l'ordre et de se perdre éternellement. Selon eux, l'homme s'impose à lui-même quand il s'imagine être le maître de choisir entre deux partis. Cette illusion flatteuse, disent-ils, vient de ce que la volonté de l'homme ne peut être contrainte dans son propre acte, qui est son vouloir : elle ne peut être déterminée que par son plaisir, qui est son unique ressort. Entre divers plaisirs, c'est toujours le plus fort qui la détermine invinciblement. Ainsi elle ne veut jamais que ce qu'il lui plaît davantage de vouloir. Voilà ce qui forme une ridicule chimère de liberté. L'homme, disent-ils encore, est sans cesse nécessité à vouloir un seul objet, tant par la disposition intérieure de ses organes, que par les circonstances des objets extérieurs : en chaque occasion il croit choisir, pendant qu'il est nécessité à vouloir toujours ce qui lui offre le plus de plaisir. Suivant ce système, en ôtant toute réelle liberté, on se débarrasse de tout mérite, de tout blâme et de tout enfer; on admire Dieu sans le craindre, et on vit sans remords au gré de ses passions. Voilà le système qui charme tous les libertins de notre temps.

3° Vous avez raison de demander des motifs de croire la religion, qui soient proportionnés aux esprits les plus simples et les plus grossiers. La difficulté de trouver ces raisons proportionnées et convaincantes vous tente de croire que Dieu ne prépare le salut qu'aux seuls élus, qu'il conduit par le cœur et non par l'esprit, par l'attrait de la grâce et non par la lumière de la raison. Mais remarquez, s'il vous plaît, deux inconvénients de ce système. Le premier est que si on supposait que la foi vient aux hommes par le cœur sans l'esprit, et par un instinct aveugle de grâce sans un raisonnable discernement de l'autorité à laquelle on se soumet pour

(1) Nous conjecturons qu'il est ici question de la préface que le P. Tournemine avait mise à la tête du *Traité de l'existence de Dieu*.

croire les mystères, on courrait risque de faire du christianisme un fanatisme, et des chrétiens des enthousiastes. Rien ne serait plus dangereux pour le repos et pour le bon ordre du genre humain; rien ne peut rendre la religion plus méprisable et plus odieuse. Le second inconvénient est que, suivant ce système, Dieu damnerait presque tous les hommes, parce qu'ils ne croient pas, et parce qu'ils n'observent pas tous ses commandements; quoique la foi et les commandements leur fussent réellement impossibles, faute de secours proportionnés à leur besoin pour croire et pour observer les commandements évangéliques. Ce serait tourner la religion en scandale, et soulever contre elle le monde entier, que d'en donner une idée si contraire à la bonté de Dieu.

4° Saint Augustin, qu'on ne peut point accuser de relâchement sur les questions de la grâce, a cru ne pouvoir justifier la bonté et la justice de Dieu contre les blasphèmes des manichéens, qu'en avouant qu'aucun homme *ne doit* jamais à Dieu *que ce qu'il en a reçu*. Il en conclut deux choses : l'une est que tout homme a reçu un secours prévenant et proportionné à son besoin, pour vaincre les tentations de sa concupiscence, pour éviter tout mal et pour pratiquer tout bien, conformément à sa raison; l'autre est qu'il a reçu de quoi vaincre son ignorance, *en cherchant avec soin et piété, s'il le veut*, ce qui lui manque pour la foi; auquel cas la Providence lui fournirait des moyens convenables pour parvenir de proche en proche à la foi des mystères, aux vertus évangéliques et au salut. Les moyens de providence, tant intérieurs qu'extérieurs, sont ineffables et d'une variété infinie, suivant ce Père. Il est aussi impossible de les expliquer en détail, qu'il est impossible d'expliquer comment un homme est parvenu de proche en proche à un certain degré de sagesse et de vertu, à certains préjugés, etc. On y arrive par des combinaisons innombrables de l'éducation, des exemples, des lectures, des conversations, des amis, des expériences, des réflexions et des inspirations intérieures, par lesquelles Dieu opère insensiblement dans le fond des cœurs. Non-seulement les autres hommes ne sauraient dire en détail tout ce qui a préparé, persuadé, déterminé un certain homme à un certain genre de vie; mais encore cet homme même ne saurait après coup retourner, pour ainsi dire, sur ses pas, et retrouver tant au dehors qu'au dedans tout ce qui a servi de ressort pour remuer son cœur. Ce que chacun ne peut faire pour retrouver ses propres traces, Dieu le fera dans son jugement. Il y sera victorieux, parce qu'il développera à chaque homme tous les replis de son cœur dans une chaîne de moyens par lesquels il n'a tenu qu'à lui de chercher, de connaître la vérité, de l'aimer, de la suivre et d'y trouver son salut. Ces moyens, quoique inexplicables en détail, sont très certains en gros. Leur variété, leur combinaison secrète, leur facilité à nous échapper, nous en dérobent souvent la connaissance distincte. Mais Dieu infiniment juste et bon ne mérite-t-il pas bien d'être cru sur l'enchaînement et sur la proportion de ces moyens qu'il a préparés? N'en est-il pas meilleur juge que nous, puisque nous négligeons ces moyens jusqu'à n'y faire presque jamais aucune attention? Si un homme se trouvait tout à coup, en s'éveillant, dans une île déserte, quelle prodigieuse recherche ne ferait-il point pour découvrir par quelle aventure il y aurait été transporté? Nous nous trouvons tout à coup en ce monde, comme tombés des nues; nous ne savons ni ce que nous sommes, ni d'où nous venons, ni où nous sommes venus, ni avec qui nous vivons, ni où nous irons au sortir d'ici. Qui est-ce qui a la moindre curiosité sur ce profond mystère? Personne ne veut le développer. On s'amuse de tout; on veut tout savoir, excepté l'unique chose qu'il serait capital d'apprendre. Cette indolence monstrueuse est le grand péché d'infidélité. *Non piè quærunt*, dit saint Augustin. De quoi les hommes ne seraient-ils point capables, s'ils étaient sincères, humbles, dociles et aussi appliqués qu'un si grand bien le mérite? Les petits enfants n'apprennent-ils pas en peu de temps les choses et les termes de tout le détail de la vie humaine, et toute une langue? Le peuple le plus grossier n'apprend-il pas toute la finesse des arts? Ce n'est pas tout : que n'apprend-on pas avec subtilité et profondeur, pour le mal! L'esprit ne manque que pour le bien : on n'est bouché que pour les choses qu'on n'aime pas. Aimez la vérité comme l'argent, vous devinerez ce qui est le plus obscur. Quand Dieu rassemblera contre un homme tous les dons naturels de la raison et tous les secours surnaturels donnés pour le préparer à la foi; quand il lui montrera que ces grâces en auraient attiré de plus grandes pour son salut, s'il n'eût pas négligé les premières, cet homme verra tout à coup ce qu'il ne veut point voir ici-bas. Quand même cette justice de Dieu serait incompréhensible, il faudrait la croire sans la comprendre. Mais l'homme aime mieux se flatter, secouer le joug, supposer que Dieu lui manque, disputer sur sa propre liberté, quoiqu'il ne puisse en douter sérieusement, et vivre sans règle, en se justifiant aux dépens de Dieu.

5° Il est vrai qu'il faut des preuves proportionnées à l'esprit faible et grossier de presque tous les hommes, pour les soumettre à une autorité qui leur propose les mystères. Mais il faut observer deux choses : l'une est que l'esprit le plus court et le plus bouché s'étend et s'ouvre, à proportion de sa bonne volonté, pour toutes les choses qu'il a besoin de connaître; l'autre est qu'il faut distinguer une connaissance simple et sensée d'une vérité, d'avec un approfondissement par lequel un homme exercé réfute toutes les vaines subtilités qui peuvent embrouiller cette vérité claire et simple. Il n'est pas nécessaire que tout ignorant comprenne la religion jusqu'à pouvoir réfuter toutes les subtilités par lesquelles l'orgueil et les passions tâchent de l'embrouiller : il suffit que les ignorants croient ce qui est vrai par une

preuve véritable, mais implicitement connue. Disputez contre un paysan, vous l'embarrasserez sur les vérités constantes de l'agriculture; il ne pourra pas vous répondre : mais il n'hésitera point, et il continuera à labourer son champ. L'ignorant est de même pour la croyance de la religion.

6° Il y a longtemps qu'il me paraît important de former un plan qui contienne des preuves des vérités nécessaires au salut, lesquelles soient tout ensemble et réellement concluantes et proportionnées aux hommes ignorants. J'avais pressé autrefois feu M. l'Evêque de Meaux de l'exécuter. Il me l'avait promis très-souvent. Je voudrais être capable de le faire. Cet ouvrage devrait être très-court; mais il faudrait un long travail et un grand talent pour l'exécuter. Rien ne demande tant de génie, qu'un ouvrage où il faut mettre à la portée de ceux qui n'en ont point les premières vérités. Pour y réussir, il faut atteindre à tout, et embrasser les deux extrémités du genre humain; il faut se faire entendre par les ignorants, et réprimer la critique téméraire des hommes qui abusent de leur esprit contre la vérité. Je ne saurais vous donner ici qu'une idée très-vague et très-défectueuse de ce projet : mais ce que je vous en proposerai à la hâte et en secret est sans conséquence : vous concevrez beaucoup plus que je ne puis vous dire en très-peu de lignes. Voici plutôt une simple table des matières qu'une explication des preuves.

Preuves

DES TROIS PRINCIPAUX POINTS NÉCESSAIRES AU SALUT, POUR SOUMETTRE AU JOUG DE LA FOI, SANS DISCUSSION, LES ESPRITS SIMPLES ET IGNORANTS.

PREMIÈRE PARTIE.

Il y a un Dieu infiniment parfait qui a créé l'univers.

Il ne faut qu'ouvrir les yeux et qu'avoir le cœur libre, pour apercevoir sans raisonnement la puissance et la sagesse du Créateur, qui éclate dans son ouvrage. Si quelque homme d'esprit conteste cette vérité, je ne disputerai point avec lui, je le prierai seulement de souffrir que je suppose qu'il se trouve par un naufrage dans une île déserte : il y aperçoit une maison d'une excellente architecture, magnifiquement meublée; il y voit des tableaux merveilleux; il entre dans un cabinet, où un grand nombre de très-bons livres de tout genre sont rangés avec ordre; il ne découvre néanmoins aucun homme dans toute cette île : il ne me reste qu'à lui demander s'il peut croire que c'est le hasard, sans aucune industrie, qui a fait tout ce qu'il voit. J'ose le défier de parvenir jamais par ses efforts à se faire accroire que l'assemblage de ces pierres fait avec tant d'ordre et de symétrie; que les meubles, qui montrent tant d'art, de proportion et d'arrangement; que les tableaux qui imitent si bien la nature; que les livres qui traitent si exactement les plus hautes sciences, sont des combinaisons purement fortuites. Cet homme d'esprit pourra trouver des subtilités pour soutenir dans la spéculation un paradoxe si absurde; mais dans la pratique il lui sera impossible d'entrer dans aucun doute sérieux sur l'industrie qui éclate dans cette maison. S'il se vantait d'en douter, il ne ferait que démentir sa propre conscience. Cette impuissance de douter est ce qu'on nomme pleine conviction. Voilà, pour ainsi dire, le bout de la raison humaine : elle ne peut aller plus loin. Cette comparaison démontre quelle doit être notre conviction sur la Divinité à la vue de l'univers. Peut-on douter que ce grand ouvrage ne montre infiniment plus d'art que la maison que je viens de représenter? La différence qu'il y a entre un philosophe et un paysan, est que le paysan suit d'abord avec simplicité ce qui saute aux yeux; au lieu que le philosophe, séduit par ses vains préjugés, emploie la subtilité de ses raisonnements à embrouiller sa raison même. Voilà la Divinité dans son point de vue, pour tout homme sensé, attentif, sans orgueil et sans passion. Loin d'avoir besoin de raisonner, il n'a que son raisonnement à craindre; il n'a pas plus besoin de méditer pour trouver son Dieu à la vue de l'univers, que pour supposer un horloger à la vue d'un horloge, ou un architecte à la vue d'une maison.

SECONDE PARTIE.

Il n'y a que le seul christianisme qui soit un culte digne de Dieu.

Il n'y a que la religion chrétienne qui consiste dans l'amour de Dieu. Les autres religions ont consisté dans la crainte des dieux qu'on voulait apaiser et dans l'espérance de leurs bienfaits, qu'on tâchait de se procurer par des honneurs, des prières et des sacrifices. Mais la seule religion enseignée par Jésus-Christ nous oblige à aimer Dieu plus que nous-mêmes, et à ne nous aimer que pour l'amour de lui. Elle nous propose pour paradis le parfait et éternel amour; elle exige le renoncement à nous-mêmes, *abneget semetipsum*, c'est-à-dire l'exclusion de tout amour-propre, pour nous réduire à nous aimer par charité, comme quelque chose qui appartient à Dieu, et qu'il veut que nous aimions en lui. Ce renversement de tout l'homme est le rétablissement de l'ordre et la naissance de l'homme nouveau. Voilà ce que l'esprit de l'homme n'a pu inventer. Il faut qu'une puissance supérieure tourne l'homme contre lui-même, pour le forcer à

prononcer cette sentence foudroyante contre son amour-propre. Il n'y a rien de si évidemment juste, et il n'y a rien qui révolte si violemment le fond de l'homme idolâtre de soi. Dieu ne peut être suffisamment reconnu que par cet amour suprême : *nec colitur ille nisi amando*, dit souvent saint Augustin. D'où vient donc que presque tous les hommes ont pris le change? Ils ont mis le sacrifice des animaux, l'encens et les autres dons en la place du moi, victime qu'il fallait immoler. Dites à l'homme le plus simple et le plus ignorant, qu'il faut aimer Dieu, notre père, qui nous a faits pour lui ; cette parole entre d'abord dans son cœur, si l'orgueil et l'amour-propre ne le révoltent pas ; il n'a aucun besoin de discussion pour sentir que voilà la religion tout entière. Or il ne trouve ce vrai culte que dans le christianisme. Ainsi il n'a ni à choisir ni à délibérer. Tout autre culte n'est point une religion. Le judaïsme n'est qu'un commencement, ou pour mieux dire, qu'une image ou une ombre de ce culte promis. Otez du judaïsme les figures grossières, les bénédictions temporelles, la graisse de la terre, la rosée du ciel, les promesses mystérieuses, les imperfections tolérées, les cérémonies légales, il ne restera qu'un christianisme commencé. Le christianisme n'est que le renversement de l'idolâtrie, de l'amour-propre, et l'établissement du vrai culte de Dieu par un amour suprême. Cherchez bien, vous ne trouverez ce vrai culte développé, purifié et parfait, que chez les chrétiens : eux seuls connaissent Dieu infiniment aimable. Je ne parle point des mahométans; ils ne le méritent pas : leur religion n'est que le culte grossier, servile et purement mercenaire des Juifs les plus charnels, auquel ils ont ajouté l'admiration d'un faux prophète, qui de son propre aveu n'a jamais eu aucune preuve de mission. Tout homme simple et droit ne peut s'arrêter que chez les chrétiens, puisqu'il ne peut trouver que chez eux le parfait amour. Dès qu'il le trouve là, il a trouvé tout, et il sent bien qu'il ne lui reste plus rien à chercher. Les mystères ne l'effarouchent point ; il comprend que toute la nature étant incompréhensible à son faible esprit, il ne doit pas s'étonner de ne pouvoir comprendre tous les secrets de la Divinité, sa faiblesse même se tourne en force et ses ténèbres en lumière, pour le rendre défiant de soi et docile à Dieu. Il n'a point de peine à croire que Dieu, amour infini, a daigné venir lui-même sous une chair semblable à la nôtre pour tempérer les rayons de sa gloire, nous apprendre à aimer et s'aimer lui-même au dedans de nous. C'est en ce sens-là qu'il est vrai de dire qu'on trouve la vraie religion par le cœur et non par l'esprit. En effet, on la trouve simplement par l'amour de Dieu infiniment aimable, non par le raisonnement subtil des philosophes. Socrate même n'a presque rien trouvé, pendant qu'une femmelette humble et un artisan docile trouvent tout en trouvant l'amour. *Confiteor tibi, Pater, Domine cœli et terræ, quia abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis* (1). L'amour de Dieu décide de tout sans discussion en faveur du christianisme. C'est en ce sens que l'âme est naturellement chrétienne, comme parle Tertullien.

TROISIEME PARTIE.

Il n'y a que l'Eglise catholique qui puisse enseigner ce culte d'une façon proportionnée au besoin de tous les hommes.

Tous les hommes et surtout les ignorants ont besoin d'une autorité qui décide, sans les engager à une discussion dont ils sont visiblement incapables. Comment voudrait-on qu'une femme de village ou qu'un artisan examinât le texte original, les éditions, les versions, les divers sens du texte sacré? Dieu aurait manqué au besoin de presque tous les hommes s'il ne leur avait pas donné une autorité infaillible pour leur épargner cette recherche impossible, et pour les garantir de s'y tromper. L'homme ignorant, qui connaît la bonté de Dieu, et qui sent sa propre impuissance, doit donc supposer cette autorité donnée de Dieu, et la chercher humblement pour s'y soumettre sans raisonner. Où la trouvera-t-il? Toutes les sociétés séparées de l'Eglise catholique ne fondent leur séparation que sur l'offre de faire chaque particulier juge des Ecritures, et de lui faire voir que l'Ecriture contredit cette ancienne Eglise. Le premier pas qu'un particulier serait obligé de faire pour écouter ces sectes, serait donc de s'ériger en juge entre elles et l'Eglise qu'elles ont abandonnée. Or quelle est la femme de village, quel est l'artisan qui puisse dire sans une ridicule et scandaleuse présomption : Je vais examiner si l'ancienne Eglise a bien ou mal interprété le texte des Ecritures. Voilà néanmoins le point essentiel de la séparation de toute branche d'avec l'ancienne tige. Tout ignorant qui sent son ignorance doit avoir horreur de commencer par cet acte de présomption. Il cherche une autorité qui le dispense de faire cet acte présomptueux et cet examen dont il est incapable. Toutes les nouvelles sectes, suivant leur principe fondamental, lui crient : Lisez, raisonnez, décidez. La seule ancienne Eglise lui dit : Ne raisonnez, ne décidez point; contentez-vous d'être docile et humble : Dieu m'a promis son esprit pour vous préserver de l'erreur. Qui voulez-vous que cet ignorant suive, ou ceux qui lui demandent l'impossible, ou ceux qui lui promettent ce qui convient à son impuissance et à la bonté de Dieu ? Représentons-nous un paralytique qui veut sortir de son lit parce que le feu est à la maison : il s'adresse à cinq hommes qui lui disent : Levez-vous, courez, percez la foule, sauvez-vous de cet incendie. Enfin il trouve un sixième homme qui lui dit : Laissez-moi faire, je vais vous emporter entre mes bras. Croira-t-il à cinq hommes qui lui conseillent de faire ce qu'il sent bien qu'il ne peut pas? Ne croira-t-il pas plutôt celui qui est le seul à lui promettre le secours pro-

(1) Matth. XI, 25 ; Luc, X, 21.

portionné à son impuissance? Il s'abandonne sans raisonner à cet homme, et se borne à demeurer souple et docile entre ses bras. Il en est précisément de même d'un homme humble dans son ignorance; il ne peut écouter sérieusement les sectes qui lui crient: Lisez, raisonnez, décidez; lui qui sent bien qu'il ne peut ni lire, ni raisonner, ni décider: mais il est consolé d'entendre l'ancienne Eglise qui lui dit: Sentez votre impuissance, humiliez-vous, soyez docile, confiez-vous à la bonté de Dieu qui ne nous a point laissés sans secours pour aller à lui. Laissez-moi faire, je vous porterai entre mes bras. Rien n'est plus simple et plus court que ce moyen d'arriver à la vérité. L'homme ignorant n'a besoin ni de livres ni de raisonnement pour trouver la vraie Eglise: les yeux fermés, il sait avec certitude que toutes celles qui veulent le faire juge sont fausses, et qu'il n'y a que celle qui lui dit de croire humblement qui puisse être la véritable. Au lieu des livres et des raisonnements, il n'a besoin que de son impuissance et de la bonté de Dieu pour rejeter une flatteuse séduction et pour demeurer dans une humble docilité. Il ne lui faut que son ignorance bien sensée pour décider. Cette ignorance se tourne pour lui en science infaillible. Plus il est ignorant, plus son ignorance lui fait sentir l'absurdité des sectes qui veulent l'ériger en juge de ce qu'il ne peut examiner. D'un autre côté, les savants mêmes ont un besoin infini d'être humiliés et de sentir leur incapacité. A force de raisonner, ils sont encore plus dans le doute que les ignorants; ils disputent sans fin entre eux, et ils s'entêtent des opinions les plus absurdes. Ils ont donc autant de besoin, que le peuple le plus simple, d'une autorité suprême qui rabaisse leur présomption, qui corrige leurs préjugés, qui termine leurs disputes, qui fixe leurs incertitudes, qui les accorde entre eux, et qui les réunisse avec la multitude. Cette autorité supérieure à tout raisonnement, où la trouverons-nous? Elle ne peut être dans aucune des sectes qui ne se forment qu'en faisant raisonner les hommes, et qu'en les faisant juges de l'Ecriture au-dessus de l'Eglise. Elle ne peut donc se trouver que dans cette ancienne Eglise qu'on nomme catholique. Qu'y a-t-il de plus simple, de plus court, de plus proportionné à la faiblesse de l'esprit du peuple, qu'une décision pour laquelle chacun n'a besoin que de sentir son ignorance, et que de ne vouloir pas tenter l'impossible? Rejetez une discussion visiblement impossible et une présomption ridicule; vous voilà catholique.

Je comprends bien, monsieur, qu'on fera contre ces trois vérités des objections innombrables. Mais n'en fait-on pas pour nous réduire à douter de l'existence des corps et pour disputer la certitude des choses que nous voyons, que nous entendons et que nous touchons à toute heure, comme si notre vie entière n'était que l'illusion d'un songe? J'ose assurer qu'on trouvera dans les trois principes que je viens d'établir de quoi dissiper toutes les objections en peu de mots, et sans aucune discussion subtile.

Au reste je ne puis finir sans vous représenter, monsieur, que vous ne paraissez pas faire assez de justice à saint Augustin. Il est vrai que ce Père a écrit dans un mauvais temps pour le goût. Sa manière d'écrire s'en ressent. Il a écrit sans ordre, à la hâte et avec un excès de fertilité d'esprit, à mesure que les besoins d'instruire ou de réfuter le pressaient. Platon et Descartes, que vous louez tant, n'ont eu qu'à méditer tranquillement et qu'à écrire à loisir pour perfectionner leurs ouvrages: cependant ces deux auteurs ont leurs défauts. Par exemple, que peut-on voir de plus faible et de plus insoutenable que les preuves de Socrate sur l'immortalité de l'âme? D'ailleurs ne le voit-on pas flottant et incertain pour les vérités même les plus fondamentales, sans lesquelles sa morale porterait à faux? Qu'y a-t-il de plus défectueux que le monde indéfini de Descartes? Si on rassemblait tous les morceaux épars dans les ouvrages de saint Augustin, on y trouverait plus de métaphysique que dans ces deux philosophes. Je ne saurais trop admirer ce génie vaste, lumineux, fertile et sublime.

Je voudrais me trouver pour un mois avec vous, monsieur, dans une solitude où nous n'eussions qu'à chercher ensemble ce qui peut nourrir et édifier.

O rus, quando ego te aspiciam, quandoque licebit, etc.
(*Hor. lib.* II, *sat.* VI.)

Personne ne peut vous honorer avec des sentiments plus vifs et plus dignes de vous, que je le ferai le reste de mes jours.

LETTRE SIXIÈME.

SUR LES MOYENS DONNÉS AUX HOMMES POUR ARRIVER A LA VRAIE RELIGION

A Cambrai, 14 juillet 1713.

J'ai une fluxion sur les yeux et un peu de mal à l'estomac.

...... Dormitum ego Virgiliusque.
Namque pilâ lippis inimicum et ludere crudis.
(*Hor. lib. I, sat. V.*)

Il est triste de ne ressembler à Virgile et à Horace que par des infirmités. L'électeur (1) a fait venir de Paris un bon peintre, qui a beaucoup travaillé pour lui à Valenciennes. Ce prince a voulu avoir mon portrait; il est achevé; il est à Paris: vous en aurez une

(1) Joseph-Clément de Bavière, électeur de Cologne, alors retiré en France, par suite de la guerre.

copie; mais laissez-moi un peu de temps pour m'assurer de vous en donner une bonne. Puisque vous voulez ce visage étique, il faut au moins, monsieur, que la copie soit bien exécutée.

Dès que je serai libre, je tâcherai d'écrire ce qui me passe par la tête sur les moyens donnés aux hommes pour arriver à la vraie religion : en attendant, je vais vous proposer superficiellement ce que j'en pense.

I. On est trop frappé de la disproportion qui paraît entre la grossièreté de l'esprit de la plupart des hommes et la hauteur des vérités qu'il faut entendre pour être véritablement chrétien.

Qu'est-ce que les passions grossières, comme l'amour sensuel, la jalousie, la haine, la vengeance, l'ambition et la curiosité ne font point deviner aux hommes les moins cultivés et les moins subtils? Qu'est-ce que les sauvages mêmes ne pénètrent pas pour leurs intérêts?

Qu'est-ce que les hommes les plus vils n'ont point inventé pour la perfection des arts quand l'avarice les a excités? Qu'est-ce qu'un enfant n'apprend point depuis l âge de deux ans jusqu'à celui de sept, soit pour discerner tous les objets qui l'environnent, pour observer leurs propriétés, leurs rapports et leurs oppositions; soit pour apprendre tous les termes innombrables d'une langue, qui expriment avec précision et délicatesse tous ces objets avec toutes leurs dépendances?

Qu'est-ce qu'un prisonnier n'invente point dans une prison pendant vingt ans pour tâcher d'en sortir, pour savoir des nouvelles de ses amis, pour leur donner des siennes, pour tromper la vigilance et la défiance de ceux qui le tiennent en captivité?

Qu'est-ce qu'un homme ne rechercherait point pour découvrir les causes de son état, s'il se trouvait tout à coup à son réveil transporté dans une île déserte et inconnue? Que ne ferait-il point pour savoir comment il y aurait été transporté pendant un long sommeil, pour chercher dans cette île quelque marque d'habitation, quelque vestige d'homme, pour inventer quelque moyen de se nourrir, de se vêtir, de se loger, de naviguer et de retourner en son pays?

Voilà les ressources naturelles de l'esprit humain dans les hommes même les moins cultivés. Il n'y a qu'à bien vouloir pour parvenir à toutes les choses qui ne sont pas absolument impossibles. Aimez autant la vérité que vous aimez votre santé, votre vanité, votre liberté, votre plaisir, votre fantaisie; vous la trouverez. Soyez aussi curieux pour trouver celui qui vous a fait et à qui vous devez tout, que les hommes les plus grossiers sont curieux pour suivre un soupçon malin, pour contenter leur passion brutale, pour déguiser leurs desseins injustes et honteux : en voilà assez pour trouver Dieu et la vie éternelle. Faites que l'homme soit en ce monde comme celui qui se trouverait, à son réveil, dans une île déserte et inconnue. Faites que l'homme, au lieu de s'amuser aux sottises qu'on nomme fortune, divertissement, spectacles, réputation, politique, éloquence, poésie, ne soit occupé que de se dire à lui-même : Qui suis-je? où suis-je? d'où viens-je? par où suis-je venu ici? où vais-je? pourquoi et par qui suis-je fait? Quels sont ces autres êtres qui me ressemblent et qui m'environnent? d'où viennent-ils? Je leur demande ce qu'ils me demandent, et nous ne saurions nous dire les uns aux autres ce que nous sommes, ni par où nous nous trouvons assemblés. Je n'ai nulle autre affaire dans ce coin de l'univers où je suis comme tombé des nues, que celle d'être étonné de moi et de mon état, de découvrir mon origine et ma fin. Je n'ai que quatre jours à passer dans cet état : je ne dois les employer qu'à découvrir ce qui peut décider de moi. Je dois me défier de mon esprit, que je sens vain, léger, inconstant, présomptueux. Je dois aussi craindre mes passions folles et brutales : je n'ai qu'une seule affaire, qui est de m'étudier, de m'approfondir, et surtout de me vaincre, pour me rendre digne de parvenir à la vérité, supposé que je puisse parvenir jusqu'à elle. Il est vrai qu'en la cherchant avec gêne et travail, je passerai peut-être toute ma vie dans une peine stérile, sans pouvoir sortir de ces profondes ténèbres où je me vois comme abandonné; mais qu'importe? cette courte vie n'est que le songe d'une nuit : si peu que je suive ma raison avec courage, je dois être plus content de la passer dans une si raisonnable et si importante occupation, avec la consolation d'agir sérieusement en homme, que de m'abandonner à la folie de mes passions, qui se tourneraient en malheur pour moi. Il n'y a que la légèreté d'un esprit mou et sans ressource contre sa passion qui me pût faire prendre le change si honteusement. Dès qu'un homme sera homme de la sorte, il aura bientôt les yeux ouverts. Tous les autres hommes passent leur vie dans la caverne de Platon (1), à ne voir que des ombres. Pourquoi les hommes ne feront-ils pas, pour faire la découverte d'eux-mêmes, ce que fit ce Scythe Anacharsis, qui vint dans la Grèce chercher la vérité; et ce que faisaient les Grecs, qui allaient en Egypte, en Asie et jusque dans les Indes chercher la sagesse? Il ne faut point beaucoup de lumière pour apercevoir qu'on est dans les ténèbres : il ne faut pas être bien fort pour sentir son impuissance : il ne faut pas être bien riche pour être las de sa pauvreté. Pour être un vrai philosophe, il ne faut que connaître qu'on ne l'est pas; il ne faut que vouloir savoir ce qu'on est, et qu'être étonné de ne le savoir pas. Un voyageur

(1) On sait que Platon, dans sa *République*, voulant exprimer l'imperfection de l'intelligence humaine en cette vie, représente le genre humain comme « enseveli dans une caverne immense, où il ne peut s'occuper que d'ombres vaines et artificielles, et d'où il ne peut s'élever que par de pénibles efforts jusqu'au monde intellectuel, pour y contempler la suprême intelligence, dans le calme des sens et des passions. » (*De Rep.*, lib. VII, p. 514 et seq. edit. Serran.) Voyez le *Voyage d'Anacharsis*, chap. LIV, tom. IV (*Editeur*).

va au Monomotapa et au Japon pour apprendre ce qui ne mérite nullement sa curiosité, et dont la découverte ne le guérira d'aucun de ses maux. Quand trouvera-t-on des hommes qui fassent non pas le tour du monde, mais le moindre effort de curiosité pour développer le grand mystère de leur propre état? On parcourt les mers les plus orageuses, pour aller chercher à quatre mille lieues d'ici le poivre et la cannelle; on surmonte les vents, les flots, les abîmes et les écueils, pour avoir ce qui n'est presque bon à rien : on ne traverserait pas la Manche pour apprendre à être sage, bon et digne d'un bonheur éternel.

En faut-il davantage pour confondre l'homme, pour le couvrir de honte sur son ignorance, pour le rendre inexcusable dans une indolence si dénaturée, et dans une stupidité si monstrueuse?

On dit hardiment qu'un villageois n'a pas assez d'esprit pour apprendre son catéchisme; pendant qu'il apprend sans peine toutes les chansons malignes et impudentes de son village; pendant qu'il use des déguisements les plus subtils pour cacher ses débauches et ses larcins.

L'esprit de chaque homme s'étend ou se raccourcit suivant l'application ou l'inapplication où il vit. L'esprit est comme un cuir souple qui prête : il s'allonge et il s'élargit à proportion de la bonne volonté et de l'exercice. Tournez autant l'esprit au bien qu'il est d'ordinaire tourné au mal, vous trouverez, par le seul amour du bien, des ressources incroyables d'esprit pour arriver à la vérité, dans les hommes même qui montrent le moins d'ouverture. Si tous les hommes aimaient la vérité plus qu'eux, comme elle mérite sans doute qu'on l'aime, ils feraient pour la trouver tout ce qu'ils font pour se flatter dans leurs illusions. L'amour, avec peu d'esprit, ferait des découvertes merveilleuses.

Connubialis amor de Mulcibre fecit Apellem.

II. Il ne s'agit nullement de mettre les hommes grossiers et sans étude en état d'expliquer avec précision et méthode ce qui les persuadera en faveur de la vertu et de la religion : il suffit qu'ils parviennent au point d'être persuadés par des raisons droites et solides, quoiqu'ils ne puissent pas développer les raisons qui les persuadent, ni réfuter les objections subtiles qui les embarrassent.

Rien n'est plus facile que d'embarrasser un homme de bon sens sur la vérité de son propre corps, quoiqu'il lui soit impossible d'en douter sérieusement. Dites-lui que le temps qu'il appelle celui de la veille n'est peut-être qu'un temps de sommeil plus profond que celui du sommeil de la nuit; soutenez-lui qu'il se réveillera peut-être à la mort du sommeil de toute la vie, qui n'est qu'un songe, comme il se réveille chaque matin en sortant du songe de la nuit; pressez-le de vous donner une différence précise, claire et décisive entre l'illusion du songe de la nuit, où l'homme se dit faussement à lui-même : Je me sens, je touche, je vois, j'écoute et je suis sûr de ne rêver pas; et l'illusion du songe où nous sommes peut-être dans la vie entière, vous mettrez cet homme dans l'impuissance de vous répondre; mais il n'en sera pas moins dans l'impuissance de vous croire et de douter de ce que vous lui contestez; il rira de votre subtilité; il sentira, sans pouvoir le démêler, que votre raisonnement subtil ne fait qu'embrouiller une vérité claire, au lieu d'éclaircir une chose obscure. Il y a cent autres exemples de vérités dont les hommes ne sont nullement libres de douter, et qui leur échappent dès qu'un philosophe les presse de répondre à une objection subtile. La vérité n'en est pas moins vraie; et la conviction intime que tous les hommes en ont n'en est pas moins une règle invincible de croyance, quoique chacun soit dans l'impuissance de démêler sa raison de croire. Il y a deux degrés d'intelligence, dont l'un opère une entière conviction, quoiqu'il soit moins parfait que l'autre : l'un se réduit à être dans l'impuissance de douter d'une vérité, parce qu'elle a une évidence simple et pour ainsi dire directe; l'autre a de plus une évidence réfléchie, en sorte que l'esprit explique la preuve de sa conviction, et réfute tout ce qui pourrait l'obscurcir. Les plus sublimes philosophes mêmes sont invinciblement persuadés d'un grand nombre de vérités, quoiqu'ils ne puissent les développer clairement, ni réfuter les objections qui les embrouillent.

III. Il est vrai que les hommes, comme un auteur de notre temps l'a très-bien remarqué, *n'ont point assez de force pour suivre toute leur raison :* aussi suis-je très-persuadé que nul homme sans la grâce n'aurait pas, par ses seules forces naturelles, toute la constance, toute la règle, toute la modération, toute la défiance de lui-même, qu'il lui faudrait pour la découverte des vérités mêmes qui n'ont pas besoin de la lumière supérieure de la foi : en un mot cette philosophie naturelle, qui irait sans préjugé, sans impatience, sans orgueil, jusqu'au bout de la raison purement humaine, est un roman de philosophie. Je ne compte que sur la grâce pour diriger la raison même dans les bornes étroites de la raison pour la découverte de la religion : mais je crois avec saint Augustin que Dieu donne à chaque homme un premier germe de grâce intime et secrète qui se mêle imperceptiblement avec la raison, et qui prépare l'homme à passer peu à peu de la raison jusqu'à la foi. C'est ce que saint Augustin nomme *inchoationes quædam fidei, conceptionibus similes* (1). C'est un commencement très-éloigné pour parvenir de proche en proche jusqu'à la foi, comme un germe très-informe est le commencement de l'enfant qui doit naître longtemps après. Dieu mêle le commencement du don surnaturel avec les restes de la bonne nature, en sorte que l'homme qui les tient réunis ensemble dans son propre fonds ne les démêle point et porte au dedans de soi un mystère de grâce qu'il

(1) *De div. Quæst. ad Simplic.*, lib. I, quæst. II, n. 2, tom. VI.

ignore profondément; c'est ce que saint Augustin fait entendre par ces aimables paroles (1) : *Paulatim tu, Domine, manu mitissima et misericordissima pertractans et componens cor meum*, etc. La plus sublime sagesse du Verbe est déjà dans l'homme; mais elle n'y est encore que comme du lait pour nourrir des enfants : *Ut infantiæ nostræ lactesceret sapientia tua* (2). Il faut que le germe de la grâce commence à éclore pour être distingué de la raison.

Cette préparation du cœur est d'abord d'autant plus confuse, qu'elle est générale; c'est un sentiment confus de notre impuissance, un désir de ce qui nous manque, un penchant à trouver au-dessus de nous ce que nous cherchons en vain au dedans de nous-mêmes, une tristesse sur le vide de notre cœur, une faim et une soif de la vérité, une disposition sincère à supposer facilement qu'on se trompe, et à croire qu'on a besoin de secours pour ne se tromper plus.

On peut remarquer ceci en étudiant de près certains hommes. Par exemple, on en trouvera deux auxquels on se méprendra aisément. L'un aura beaucoup plus d'activité et de pénétration d'esprit que l'autre; il paraîtra né philosophe, amateur passionné de la vérité et de la vertu, désintéressé, généreux et uniquement occupé des plus hautes spéculations; mais observez-le de près; vous trouverez un homme amoureux de son esprit et de sa sagesse, qui cherche la sagesse et la vertu pour enrichir son esprit, pour s'orner et s'élever au-dessus des autres : cet amour-propre l'indispose pour la découverte de la pure vérité; il veut prévaloir; il craint de paraître dans quelque erreur, et il s'expose d'autant plus à errer, qu'il est jaloux de paraître n'errer jamais en rien. Au contraire, l'autre, avec beaucoup moins d'intelligence, occupe son esprit de la vérité, et non de son esprit même; il va d'une démarche simple et directe vers la vérité, sans se replier sur soi par complaisance; il a une secrète disposition à se défier de soi, à sentir sa faiblesse, à vouloir être redressé. Celui qui paraît le moins avancé, l'est infiniment plus que l'autre : Dieu trouve dans l'un un fonds qui repousse son secours, et qui est indigne de la vérité; il met en l'autre cette pieuse curiosité, cette conviction de son impuissance, cette docilité salutaire qui prépare la foi.

Ce germe secret et informe est le commencement de l'homme nouveau : *conceptionibus similes*. Ce n'est point la raison seule ni la nature laissée à elle-même, c'est la grâce naissante qui se cache sous la nature pour la corriger peu à peu.

Ce premier don de grâce, qui est si enveloppé, est expliqué par saint Augustin en ces termes : *Quod ergo ignorat quid sibi agendum sit, ex eo est quod nondum accepit : sed hoc quoque accipiet, si hoc quod accepit bene usa fuerit. Accepit autem ut pie et diligenter quærat, si volet* (1). Ce n'est d'abord qu'une disposition générale et confuse de chercher avec amour pour la vérité, avec défiance de soi, avec un vrai désir de trouver une lumière supérieure et ordinaire : *pie et diligenter*. Chercher avec confiance en soi, et sans désirer un secours supérieur pour s'y soumettre avec une humble docilité, ce n'est point chercher *pie;* au contraire, c'est chercher avec une impie et irréligieuse présomption. C'est suivant ce principe que saint Augustin dit ces mots : *Hoc enim restat in ista mortali vita libero arbitrio, non ut impleat homo justitiam cum voluerit, sed ut se supplici pietate convertat ad eum cujus dono eam possit implere* (2).

Ces mots, *supplici pietate*, expriment que l'homme ne parvient à la vérité et à la vertu, qu'autant que la grâce l'a prévenu pour le rendre humble, et pour lui inspirer cette prière pieuse et soumise qui mérite seule d'être exaucée. Enfin ce père parle ainsi : *Facultatem habet, ut adjuvante Creatore seipsum excolat, et pio studio possit omnes acquirere et capere virtutes, per quas et a difficultate cruciante et ab ignorantia cæcante liberetur* (3). Voilà la grâce médicinale et libératrice, qui va peu à peu jusqu'à dissiper toutes les ténèbres, et à vaincre toutes les passions de l'homme corrompu : voilà l'enchaînement des grâces, depuis la première recherche de la vérité, *pie et diligenter*, jusqu'au comble de la perfection, *omnes acquirere et capere virtutes*. Dieu doit cette suite de grâces, non à la nature, mais à sa promesse purement gratuite; il la doit même à son propre commandement, puisqu'il ne peut demander à l'homme qu'à proportion de ce que l'homme a déjà reçu de lui, et que les vertus surnaturelles qu'il demande sont impossibles aux seules forces naturelles de la volonté, surtout la volonté étant malade et affaiblie : *Homo ergo gratia juvatur, ne sine causa voluntati ejus jubeatur* (4). Il ne s'agit donc point de ce que chaque homme peut par les seules forces de sa raison et de sa volonté, pour trouver la vraie religion, il est question de Dieu, qui promet de suppléer ce qui manque, quand il ne manque point par l'indisposition déméritoire de la volonté libre de l'homme : il ne s'agit pas même de la disproportion qui paraît entre une première semence de grâce qui est enveloppée dans le cœur d'un homme, et la perfection qui doit se développer dans ce même homme pour le sanctifier. Il y a grande disproportion entre l'arbrisseau qu'on plante, et l'ombre qu'on en veut tirer un jour contre les rayons du soleil. Le germe qui prépare un petit enfant, est infiniment éloigné de l'homme parfait qui en résultera dans la suite. *Sed hoc quoque accipiet, si hoc quod accepit bene usa fuerit.*

(1) *Confess.*, lib. VI, cap. V, n. 7, tom. I.
(2) *Confess.*, lib. VII, cap XVIII, n. 24.

(1) *De lib. Arbit.*, lib. III, cap. XXII, n. 65, tom. I.
(2) *De div. Quæst. ad Simplic.*, lib. I, quæst. I. n 14 tom. VI.
(3) *De lib Arbit.*, lib III, cap. XX, n. 56, tom. I.
(4) *De Grat. et lib. Arbit.*, cap. IV, n. 9, tom. X.

Il ne faut point demander par quel chemin un homme peut passer de ses premières dispositions pour la foi, qui sont si imperceptibles et si éloignées, jusqu'à la foi la plus vive, la plus épurée et la plus parfaite : il ne faut pas même demander en détail en quoi consistent ces dispositions que Dieu met de loin en nous, sans nous les faire remarquer. Ne vous embarrasserait-on pas, si on voulait vous faire chercher après coup au fond de votre cœur, et anatomiser toutes les premières pensées et les dispositions les plus reculées de votre esprit, qui vous ont mené insensiblement à certains principes d'honneur, aux maximes de sagesse et aux sentiments de piété, dont vous étiez peut-être si loin dans votre jeunesse? Pourriez-vous retrouver maintenant tous les chemins détournés et insensibles par lesquels vous êtes enfin parvenu à ce but? Vous n'y avez pas pris garde dans ce temps; comment pourriez-vous, après tant d'années, rappeler tout ce qui vous échappait dans l'occasion même?

Tout homme qui a négligé et compté pour rien toutes les bonnes dispositions que Dieu mettait au dedans de lui, est encore bien plus éloigné de les pouvoir rappeler distinctement. Tout son soin a été de les laisser tomber, de les ignorer, de les oublier, de fermer les yeux de peur de les voir : comment voulez-vous qu'il les rassemble pour les tourner contre lui-même? Il n'y a que Dieu seul qui puisse les remettre dans leur ordre, à son jugement, pour convaincre chaque homme, par elles, de tout ce qu'il a pu et n'a pas voulu connaître pour son salut. On peut encore moins expliquer par quel détail une vérité connue eût mené chaque homme à une autre vérité plus avancée. Il n'y a que celui qui avait fait cet ordre et cet enchaînement de grâces, qui puisse expliquer son plan avec les liaisons secrètes de toutes ses parties. Nul homme ne sait jamais à quoi un premier pas le mènerait de proche en proche, ni ce qu'une disposition suivie opérerait pour d'autres dispositions éloignées et inconnues. Nous sommes un fond impénétrable à nous-mêmes : cet enchaînement est si impossible à démêler dans notre cœur, pour toutes les choses les plus naturelles et les plus familières de la vie, qu'il n'est nullement permis de vouloir qu'on le détaille pour les opérations les plus intimes et les plus mystérieuses de la grâce. Le moins qu'on puisse donner au maître suprême des cœurs, est de supposer qu'il a des moyens d'insinuation, de préparation, de persuasion, que l'esprit humain ne peut ni pénétrer ni suivre pour en embrasser toute l'étendue : il suffit de connaître Dieu infiniment sage, infiniment bon, infiniment propre à manier nos volontés, pour conclure, sans en concevoir toutes les circonstances, qu'il convaincra chacun de nous de lui avoir donné des moyens proportionnés pour arriver de proche en proche à la vérité et au salut. Nous devons sans doute à Dieu de croire en gros cette vérité si digne de lui, sans la pouvoir expliquer en détail.

IV. On ne manquera pas de dire que les inspirations intérieures ne suffisent pas pour croire en Jésus-Christ; que la foi vient par l'ouïe, et qu'on ne peut point ouïr à moins que les évangélistes ne soient envoyés (*Rom.*, X, 14, 15).

Mais je soutiens que si les dispositions intérieures répondaient aux grâces reçues, Dieu achèverait au dehors, par sa providence, ce qu'il a commencé au dedans par l'attrait de sa grâce. Dieu ferait sans doute des miracles de providence pour éclairer un homme, et pour le mener comme par la main à l'Evangile, plutôt que de le priver d'une lumière dont ses dispositions le rendraient digne. Un homme qui aimerait déjà Dieu plus que soi-même, et qui s'oublierait pour ne chercher que la vérité, aurait déjà trouvé dans son cœur la vérité même. La grâce de Jésus-Christ opérerait déjà en lui, comme elle opérait dans les justes de l'ancienne loi, ou dans les descendants de Noé, ou dans Job et dans les autres adorateurs du vrai Dieu. En ce cas, ce serait Jésus-Christ opérant par sa grâce médicinale dans le cœur de cet homme, qui le conduirait à Jésus-Christ même extérieurement, pour croire en lui et pour l'adorer. Cet homme se trouvant dans les dispositions du centenier Corneille, Dieu lui enverrait le même secours. Saint Augustin assure que Corneille avait déjà reçu le Saint-Esprit avant que d'être baptisé. Il fut néanmoins assujetti à apprendre de saint Pierre ce qu'il devait espérer, croire et aimer pour être sauvé. C'est suivant ces principes, que saint Augustin dit que Dieu n'abandonne et ne laisse endurcir que ceux qui l'ont mérité, qu'il ne prive personne du bien suprême : *Neminem quippe fraudat divina justitia, sed multa donat non merentibus gratia* (1). C'est dans cet esprit que le saint docteur dit des Gentils : *Non eos dixerit veritatis ignaros, sed quod veritatem in iniquitate detinuerint... Quoniam revera, sicut magna ingenia quærere persliterunt, sic invenire potuerunt... Per creaturam creatorem cognoscere potuerunt* (2). Ce père ajoute que les Gentils, qui ont la loi écrite dans leurs cœurs, comme parle l'Apôtre, appartiennent à l'Evangile; il assure même que ces infidèles qui meurent dans l'impiété, ont une grâce intérieure pour parvenir à la foi, et qu'ils l'ont rejetée : *Seipsos fraudant magno et summo bono, malisque pœnalibus implicant, experturi in suppliciis potestatem ejus cujus in donis misericordiam contempserunt* (3). Il va jusqu'à parler ainsi : *Ille igitur reus erit ad damnationem sub potestate ejus, qui contempserit ad credendum misericordiam ejus* (4). Vous voyez que l'incrédule n'est coupable qu'à cause qu'il a reçu sans fruit une miséricorde réelle, ou grâce pour croire. De là vient que ce père revient toujours à inculquer cette vérité fondamentale : *Cum vero ubique sit præsens, qui multis*

(1) *Op. imp. cont. Jul.*, lib. I, n. 38. tom. X.
(2) *De Spir. et Litt.*, cap. XII, n. 19, 20, tom. X.
(3) *Ibid.*, cap. XXXIII, n. 58.
(4) *Ibid.*

modis per creaturam sibi Domino servientem, aversum vocet, doceat credentem;... non tibi deputatur ad culpam, quod invitus ignoras, sed quod negligis quærere quod ignoras; neque illud quod vulnerata membra non colligis, sed quod volentem sanare contemnis (1). *Non enim quod naturaliter nescit et quod naturaliter non potest, hoc animæ deputatur in reatum; sed quod scire non studuit* (2), etc. Ainsi saint Augustin se réduit sans cesse à la règle de l'Apôtre; savoir, que *tous ceux qui ont péché sans loi, périront sans loi* (3). Il ne leur sera imputé d'avoir péché, qu'en ce qu'ils auront pu connaître. C'est en marchant sur ces traces de saint Augustin, que saint Thomas a inculqué en plusieurs endroits cette doctrine consolante: *Non sequitur inconveniens, posito quod quilibet teneatur aliquid explicite credere, si in sylvis vel inter bruta animalia nutriatur; hoc enim ad divinam providentiam pertinet, ut cuilibet provideat de necessariis ad salutem, dummodo ex parte ejus non impediatur. Si enim aliquis taliter nutritus, ductum naturalis rationis sequeretur in appetitu boni et fuga mali, certissime est tenendum, quod ei Deus, vel per internam inspirationem revelaret ea quæ sunt ad credendum necessaria, vel aliquem fidei prædicatorem ad eum dirigeret, sicut misit Petrum ad Cornelium* (*Act.* X) (4). L'exemple de Corneille est décisif; celui de saint Paul, envoyé en Macédoine, est entièrement semblable : ainsi voilà saint Augustin et saint Thomas qui répondent à l'objection. Quand on suppose ce cas d'un infidèle qui userait fidèlement de la lumière de sa raison et de ce premier germe de grâce, *pour chercher avec piété*, il faut dire que Dieu ne se refuse à personne en ce cas. Dieu, plutôt que de manquer à ses enfants, et que de les *frauder* du souverain bien qu'il leur promet gratuitement, éclairerait un homme nourri dans les forêts d'une île déserte, ou par une révélation intérieure et extraordinaire, ou par une mission de prédicateurs évangéliques, semblable à celle des Indes orientales et occidentales, que sa Providence saurait bien procurer.

On ne saurait trop remarquer ces paroles de saint Augustin : *Qui multis modis... aversum vocet*. Cette préparation des cœurs à la foi est si variée, tant par les divers attraits de la grâce au dedans, que par les combinaisons infinies que la Providence amène insensiblement au dehors, qu'il n'est pas permis de vouloir qu'on entreprenne d'en expliquer tout le détail : il n'y a pas deux vocations ni intérieures ni extérieures qui se ressemblent : *multis modis*, etc. L'homme ne comprend après coup, ni ne peut dire lui-même par quel chemin il a été mené depuis le premier pas jusqu'au terme de la foi ; il ne l'a pas remarqué ; il n'a pas compris à quoi les premières dispositions le préparaient, ni comment le maître des cœurs liait les dispositions et les événements pour tirer un moyen d'un autre : c'est le secret de Dieu. Ce qui est certain, est qu'autant que Dieu est bon et attentif pour tirer la lumière des ténèbres mêmes, et le bien de l'homme de son propre mal; autant l'homme est-il sans attention pour n'apercevoir ni ce que Dieu fait pour lui, ni ce qu'il fait contre lui-même.

V. Il n'y a qu'à rappeler l'idée de Dieu pour s'assurer qu'il ne nous manque point. Jésus-Christ est venu apporter sur la terre le feu de son amour, et que veut-il, sinon qu'il brûle ? — Craindrons-nous que l'amour n'aime point? Est-il permis de croire que le bien infini et infiniment communicatif se refuse à ceux qui ne s'en rendent pas indignes? Saint Augustin ne dit-il pas, au contraire, que Dieu fait tout pour nous sauver, *excepté de nous ôter le libre arbitre; Vult autem Deus omnes homines salvos fieri, et in agnitionem veritatis venire; non sic tamen ut eis adimat liberum arbitrium, quo vel bene vel male utentes justissime judicentur. Quod cum fit, infideles*, etc. — C'est nommément pour tous les infidèles qu'il décide ainsi. Qui accuserons-nous donc? ou Dieu qu'on ne peut sans égarement cesser de croire infiniment bon, compatissant, libéral, prévenant et plein de tendresse pour ses enfants ; ou les hommes qui sont de leur propre aveu vains, indociles, présomptueux, ingrats, follement idolâtres d'eux-mêmes et ennemis du joug de la divinité? Ne blasphémons point contre Dieu pour excuser notre indignité qui ne peut être déguisée ; ne cherchons que dans notre orgueil et notre mollesse la source de nos égarements. Dieu veut que nous le préférions à nous, que nous ne nous aimions que pour l'amour de lui et de son amour. Cette parole foudroyante consterne l'amour-propre et le pousse jusqu'au désespoir : *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum*. — Il n'en faut pas davantage pour aigrir, pour irriter le genre humain, pour le rendre ennemi de Dieu, et pour lui rendre Dieu même insupportable. *Dixisti : Non serviam*. — On veut être son propre Dieu ; on n'en admet aucun autre. On sent bien que le Dieu jaloux ne peut être admis sans déposséder l'homme de lui-même. Il faut mourir à soi pour vivre à Dieu. Il faut se perdre pour se retrouver. Il faut renverser et briser l'idole du moi. Il faut mettre Dieu dans la place suprême qu'on occupait follement et se rabaisser jusqu'à la place où l'on n'avait point de honte de mettre Dieu. Au lieu qu'on ne voulait Dieu que pour soi, marchandant avec lui pour voir si on le croirait et si l'on se résoudrait à le servir ; il faut au contraire ne s'aimer plus que pour Dieu, ne voulant plus de paix ni de bonheur qu'en lui et pour sa gloire. C'est ce sacrifice de tout l'homme qui fait frémir et qui révolte un cœur idolâtre de soi. Jésus-Christ a exterminé l'idolâtrie extérieure, mais l'intérieure repousse encore de tous côtés ; non

(1) *De lib. Arbit.*, lib. III, cap. XIX, n. 53, tom. I.
(2) *Ibid*, cap. 92, n. 64.
(3) *Rom.*, II, 12.
(4) *Quæst. disp.*, *De Veritate*, quæst. XIV, art. XI, t. I.

seulement on ne cherche point avec piété et application, mais encore on ne craint rien tant que de trouver ce qu'on ne veut pas voir. On invente les plus extravagantes subtilités de peur de voir un Dieu infiniment aimable qui ne nous offre un médiateur que pour nous ramener à son amour. On dit avec les épicuriens que les atomes, par un concours fortuit, ont fait un ouvrage où l'art le plus merveilleux éclate, et que ces atomes ont décliné, je ne sais comment, tout exprès, pour faire ce qu'ils n'auraient jamais pu produire par un mouvement simple et droit. On va jusqu'à dire, avec Spinosa, qu'un être infiniment parfait, et un en soi, qui est véritablement infini, est modifié par des bornes qui sont des imperfections, et qu'un homme qui se trompe, qui ment, qui est un scélérat, n'est qu'une seule et même chose avec un autre homme sage, éclairé, vertueux, qui connaît et dit la pure vérité ; en un mot, on tombe sans pudeur dans les plus insensées contradictions plutôt que d'avouer qu'il y a un créateur à qui nous devons tout l'amour que nous avons follement pour nous-mêmes. Il ne s'agit point de notre esprit; ce n'est point lui qui rend les hommes incrédules. L'esprit, s'il était sans passion, sans orgueil, sans mauvaise volonté, irait simplement à reconnaître que nous ne nous sommes pas faits, et que nous devons le *moi* qui nous est si cher à celui qui nous l'a donné; mais il faudrait sortir des bornes étroites de ce *moi* pour entrer dans l'infini de Dieu, où nous ne nous aimerions plus qu'en notre rang pour l'amour de lui. C'est le désespoir de l'amour-propre; c'est ce qui révolte les démons et les hommes ; c'est la rage de l'enfer dont on voit le commencement sur la terre : ainsi, c'est leur mauvaise volonté qui fait inventer aux hommes tant de subtilités odieuses pour se faire illusion et pour se dérober la vue de Dieu. *Videte fratres,* dit saint Paul, *ne forte sit in aliquo vestrûm cor malum incredulitatis, discedendi a Deo vivo.* — Il dit ailleurs : *Qui corrumpitur secundum desideria erroris.* — Rendez l'homme simple, docile, humble, détaché de lui-même, prêt à porter le joug et à se corriger, tous les doutes disparaîtront, la lumière de Dieu sera éclatante, la raison sera aidée par la grâce; mais dans l'état présent, la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne la comprennent pas. Dieu vient dans sa propre famille, et les siens ne le reçoivent pas. L'homme ose être jaloux de Dieu comme Dieu se doit à lui-même d'être jaloux de l'homme. L'homme ne veut raisonner sur Dieu que pour se faire juge de la divinité, que pour tirer une vaine gloire de cette recherche curieuse, que pour s'élever au-dessus de ce qui doit le rabaisser. *Quomodo,* disait Jésus-Christ aux Juifs, — *vos potestis credere, qui gloriam ab invicem accipitis, et gloriam quæ a solo Deo est non quæritis?* Laissons les vices grossiers, l'orgueil suffit pour causer l'impiété la plus dangereuse. Ajoutons à toutes ces réflexions la véritable idée de la religion chrétienne. En quoi consiste cette religion? elle n'est que l'amour de Dieu, et l'amour de Dieu est précisément cette religion. Dieu ne veut point d'autre culte intérieur que son amour suprême. *Nec colitur ille nisi amando,* dit sans cesse saint Augustin. — Dieu n'a aucun besoin de nos biens. Il compte pour rien les temples visibles, lui qui remplit l'univers, ou pour mieux dire dans l'immensité duquel l'univers n'est qu'un point. Il ne veut ni la graisse ni le sang des victimes, ni l'encens des hommes profanes; il veut, non ce qui est à nous, mais nos cœurs ; il veut que nous le préférions à nous. C'est ce sacrifice qui coûte le plus cher à l'homme et dont Dieu est jaloux : *Melior est autem,* dit saint Augustin, — *cum obliviscitur sui præ charitate incommutabilitis Dei vel seipsum penitus in illius comparatione contemnit.* Voilà le véritable culte que les païens n'ont jamais connu, et que les Juifs mêmes n'ont connu que très confusément, quoique le fondement en fût posé dans leur loi.

Saint Augustin parle ainsi : *Teipsum non propter te debes diligere, sed propter illum ubi dilectionis tuæ rectissimus finis est. Totam dilectionem sui et illius (proximi) refert in illam dilectionem Dei, quæ nullum a se rivulum duci extra patitur, cujus derivatione minuatur. — Omnis homo, in quantum homo est, diligendus est propter Deum, Deus vero propter seipsum. Et si Deus omni homine amplius diligendus est, amplius quisque debet Deum diligere quam seipsum.*

Ce père dit encore ces mots : *Quidquid præcipitur est charitas* (2). Il dit encore ainsi la même vérité : *Non autem præcipit Scriptura nisi charitatem, nec culpat nisi cupiditatem; et eo modo informat mores hominum.* — On entend, selon ce père, tout le sens des Ecritures dès qu'on sait aimer : *Ille tenet et quod patet et quod latet in divinis sermonibus, qui charitatem tenet in moribus.* — En effet, ce commandement de l'amour est ce grand commandement qui comprend tous les autres. Il contient lui seul la loi et les prophètes. C'est l'onction qui enseigne tout. Aussi saint Augustin dit-il ces mots: *Quisquis igitur Scripturas divinas, vel quamlibet earum partem, intellexisse sibi videtur, ita ut in eo intellectu non ædificet istam geminam charitatem Dei et proximi, nondum intellexit.* — Il remarque que l'amour tenait lieu d'Ecriture aux solitaires dans les déserts : *Multi per hæc tria, etiam in solitudine, sine codicibus vivunt.* — Mais voulez-vous savoir comment cette science de l'amour s'apprend? On n'y pénètre point par des raisonnements subtils ; c'est en mourant à l'amour-propre. Les savants, vivants en eux-mêmes, l'ignorent grossièrement : *In tantum vident, in quantum moriuntur huic sæculo: in quantum autem huic vivunt, non vident.* — Les savants raisonnent et ne meurent point à eux-mêmes ; il faudrait au contraire mourir à soi sans raisonner, pour voir le tout de Dieu et le rien de toute créature. Si les hommes mouraient à eux pour vivre à Dieu, les cieux, pour ainsi dire, leur seraient aussitôt ouverts, les vallées se combleraient, les

montagnes seraient aplanies, et toute chair verrait le salut de Dieu.

La religion judaïque n'était que le commencement imparfait de cette adoration en esprit et en vérité qui est l'unique culte digne de Dieu. Retranchez de la religion judaïque les bénédictions temporelles, les figures mystérieuses, les cérémonies accordées pour préserver le peuple du culte idolâtre, enfin les polices légales, il ne reste que l'amour; ensuite développez et perfectionnez cet amour, voilà le christianisme dont le judaïsme n'était que le germe et la préparation.

Tout homme qui ne sera point indisposé par l'amour-propre, et qui suivra sa raison soutenue du premier attrait de la grâce, sentira d'abord sans discussion qu'il n'y a qu'une seule religion qui mérite d'être écoutée. C'est celle qui fait aimer Dieu et qui consiste toute dans cet amour. Il n'y aura ni à comparer ni à choisir, car il ne verra qu'un seul culte qui honore Dieu.

Pour les mystères incompréhensibles, il ne voudra nullement les comprendre. C'est le caractère de l'infini de ne pouvoir être compris et celui du fini de ne pouvoir comprendre ce qui le surpasse infiniment. Il ne sera point surpris de trouver trois personnes en une nature, lui qui porte en soi deux natures en une personne. De plus il ne sera point surpris de ce qu'il n'a point une idée assez claire de ces termes de *personnes* et de *natures*.

Il sera encore moins étonné de ce que Dieu, sans rien perdre de sa puissance et de sa gloire, est venu, dans une chair semblable à la nôtre, nous apprendre à vivre et à mourir. Qu'y a-t-il de plus digne de l'amour, que de venir s'aimer en nous pour nous rendre heureux en lui!

Il ne s'étonnera point encore de ce que Dieu exclut de son royaume céleste, qui n'est dû à aucun homme et qui est une pure grâce, les hommes qui vivent contre leur propre raison, et contre l'attrait de la grâce, par lequel Dieu les avait préparés à la vraie religion. Il reconnaîtra même que Dieu peut exclure d'un don surnaturel et purement gratuit, tous les enfants du premier homme qui ne sont plus dans la perfection originelle.

Si on demande ce qu'il faut croire de tous les hommes qui n'ont jamais embrassé le christianisme ni le judaïsme, saint Augustin répond ainsi (1) : *Omnino numquam defuit ad salutem justitiæ pietatique mortalium, et si qua in aliis atque in aliis populis, una eademque religione sociatis, varie celebrantur, quatenus fiat plurimum refert... Itaque ab exordio generis humani, quicumque in eum crediderunt, eumque utcumque intellexerunt, et secundum ejus præcepta pie et juste vixerunt, quandolibet et ubilibet fuerint, per eum procul dubio salvi facti sunt... Nec quia, pro temporum varietate, nunc factum annuntiatur quod tunc futurum prænuntiabatur, ideo fides ipsa variata, vel salus ipsa diversa est. Nec quia una eademque res, aliis atque aliis sacris et sacramentis vel prædicatur aut prophetatur, ideo alias atque alias res, vel alias atque alias salutes oportet intelligi... Proinde aliis tunc nominibus et signis, aliis autem nunc, et prius occultius, postea manifestius, et prius a paucioribus, postea a pluribus, una tamen eademque religio vera significatur et observatur... Cum enim nonnulli commemorantur in sanctis hebraicis libris, jam ex tempore Abrahæ, nec de stirpe carnis ejus, nec ex populo Israel, nec ex adventitia societate in populo Israel, qui tamen hujus sacramenti participes fuerunt: cur non credamus etiam in cæteris hac atque illac gentibus, alias alios fuisse, quamvis eos commemoratos in eisdem auctoritatibus non legamus? Ita salus religionis hujus, per quam solam veram salus vera veraciterque promittitur, nulli unquam defuit qui dignus fuit, et cui defuit, dignus non fuit* (1).

Saint Augustin a parlé très-souvent ailleurs dans le même esprit, quoiqu'il ait pris soin de développer le dogme de la prédestination purement gratuite à la grâce qui n'affaiblit en rien la véritable doctrine, qui résulte de ce texte. De plus, l'auteur des livres *de la Vocation des Gentils*, qui est saint Léon ou saint Prosper, établit précisément la même doctrine. Pour moi, je craindrais de mêler mes pensées et mes paroles avec celles de ces saints docteurs. Ma conclusion est que tout homme qui, par sa raison aidée de l'attrait d'une première grâce, aura un commencement de l'amour suprême pour Dieu, qui est l'unique culte digne de lui, aura déjà en soi le commencement de ce culte, qui est

(1) *Ep.* CII *ad Deo gratias*, quæst. II, n. 10, 12, 15, tom. II.

(1) La volonté de Dieu n'a jamais manqué de se faire connaître aux hommes justes et pieux : et si parmi divers peuples unis dans une même religion il se trouve diversité de culte, il importe beaucoup de savoir jusqu'à quel point elle s'étend... Tous ceux donc qui, ayant cru en lui depuis le commencement du monde, et en ayant eu quelque connaissance, ont vécu dans la piété et dans la justice en gardant ses préceptes, ont été sans aucun doute sauvés par lui, en quelque temps et en quelque lieu du monde qu'ils aient vécu..... Et quoique la diversité des temps fasse qu'on annonce maintenant l'accomplissement de ce qui n'était alors que prédit, on ne peut pas dire pour cela que la foi ait varié, ni que le salut soit autre; et parce qu'une chose est annoncée et prophétisée sous divers signes sacrés, on ne doit pas y voir des choses différentes, ni diverses sortes de salut... Ainsi, quoique la religion ait paru autrefois sous un autre nom et sous une autre forme, qu'elle ait été autrefois plus cachée, et qu'elle soit maintenant connue d'un plus grand nombre d'hommes, c'est toujours la même et véritable religion annoncée et observée...... Comme l'Ecriture sainte en marque quelques-uns dès le temps d'Abraham, qui n'étaient point de sa race, ni originairement Israélites, ni associés à ce peuple, auxquels cependant Dieu fit part de ce mystère, pourquoi ne croirions-nous pas qu'il y en a eu d'autres dans les nations répandues çà et là, quoique nous ne lisions pas leurs noms dans les saints livres? Ainsi, le salut promis par cette religion, seule véritable et fidèle dans ses promesses, n'a jamais manqué à celui qui en était digne; et s'il a manqué à quelqu'un, c'est qu'il n'en était pas digne.

la vraie religion et le fond du christianisme; il aura déjà en soi l'opération médicinale de Jésus-Christ sauveur; il aura déjà un premier fruit de la médiation du Messie. La grâce du Sauveur opérant en lui le mènera alors au Sauveur même : le principe intérieur le conduira à l'autorité extérieure. C'est le cas où saint Thomas dit « qu'il faut croire très-certainement que Dieu agira, ou immédiatement par une révélation intérieure, ou extérieurement par un prédicateur de la foi, envoyé d'une façon extraordinaire jusque dans les pays les plus sauvages, en faveur de cet homme rendu digne de Dieu par la grâce prévenante de Jésus-Christ. »

Tout ceci n'est qu'un premier coup de crayon : je n'explique rien à fond et avec ordre; je vous présente seulement de quoi examiner. Vous développerez mieux que moi, Monsieur, ce que je ne vous propose qu'en confusion.

LETTRE SEPTIÈME.

SUR LA VÉRITÉ DE LA RELIGION ET SUR SA PRATIQUE..

Je crois, Monsieur, que vous avez trois choses principales à faire. La première est d'éclaircir les points fondamentaux de la religion, si par hasard vous aviez là-dessus quelque doute ou quelque défaut de persuasion assez vive et assez distincte. La seconde est d'examiner votre conscience sur le passé. La troisième est de vous faire un plan de vie chrétienne pour l'avenir.

I. On n'a rien de solide à opposer aux vérités de la religion. Il y en a un grand nombre des plus fondamentales qui sont conformes à la raison. On ne les rejette que par orgueil, que par un libertinage d'esprit, que par le goût des passions, et par la crainte de subir un joug trop gênant. Par exemple, il est facile de voir que nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes, que nous avons commencé à être ce que nous n'étions pas, que notre corps, dont la machine est pleine de ressorts si bien concertés, ne peut être que l'ouvrage d'une puissance et d'une industrie merveilleuse, que l'univers découvre dans toutes ses parties l'art de l'ouvrier suprême qui l'a formé, que notre faible raison est à tout moment redressée au dedans de nous par une autre raison supérieure que nous consultons et qui nous corrige, que nous ne pouvons changer parce qu'elle est immuable, et qui nous change parce que nous en avons besoin. Tous la consultent en tous lieux. Elle répond à la Chine comme en France et dans l'Amérique. Elle ne se divise point en se communiquant; ce qu'elle me donne de sa lumière n'ôte rien à ceux qui en étaient déjà remplis. Elle se prête à tout moment sans mesure, et ne s'épuise jamais. C'est un soleil dont la lumière éclaire les esprits comme le soleil éclaire les corps. Cette lumière est éternelle et immense, elle comprend tous les temps comme tous les lieux Elle n'est point moi, puisqu'elle me reprend et me corrige malgré moi-même. Elle est donc au-dessus de moi et au-dessus de tous les autres hommes faibles et imparfaits comme je le suis. Cette raison suprême qui est la règle de la mienne, cette sagesse de laquelle tout sage reçoit ce qu'il a, cette source supérieure de lumières où nous puisons tous est le Dieu que nous cherchons. Il est par lui-même, et nous ne sommes que par lui. Il nous a faits semblables à lui, c'est-à-dire raisonnables, afin que nous puissions le connaître comme la vérité infinie, et l'aimer comme l'immense bonté. Voilà la religion, car la religion est l'amour. Aimer Dieu, et en communiquer l'amour aux autres hommes, c'est exercer le culte parfait. Dieu est notre père, nous sommes ses enfants. Les pères de la terre ne sont point pères comme lui, ils n'en sont que l'ombre. Nous lui devons la connaissance, la vie, l'être et tout ce que nous sommes. Faut-il que nous, qui avons tant d'horreur de l'ingratitude d'homme à homme sur les moindres bienfaits, nous fassions gloire d'une ingratitude monstrueuse à l'égard du père de qui nous avons reçu le fond de notre être? Faut-il que nous usions sans cesse des dons de son amour pour violer sa loi et pour l'outrager? Voilà les vérités fondamentales de la religion que la raison même renferme. La religion n'ajoute à la probité mondaine que la consolation de faire par amour et par reconnaissance pour notre père céleste ce que la raison nous demande elle-même en faveur des vertus.

Il est vrai que la religion nous propose d'autres vérités qu'on nomme des mystères, et qui sont incompréhensibles. Mais faut-il s'étonner que l'homme, qui ne connaît ni les ressorts de son propre corps dont il se sert à toute heure, ni les pensées de son esprit qu'il ne peut se développer à soi-même, ne puisse pas comprendre les secrets de Dieu? Faut-il s'étonner que le fini ne puisse pas égaler et épuiser l'infini? On peut dire que la religion n'aurait pas le caractère de l'infini, d'où elle vient, si elle ne surmontait pas notre courte et faible intelligence. Il est digne de Dieu, et conforme à notre besoin, que notre raison soit humiliée et confondue par cette autorité accablante des mystères que nous ne pouvons pénétrer.

D'ailleurs la religion ne nous présente rien que de conforme à la raison, que d'aimable, que de touchant, que de digne d'être admiré, dans tout ce qui regarde les sentiments qu'elle

nous inspire, et les mœurs qu'elle exige de nous. L'unique point qui puisse révolter notre cœur est l'obligation d'aimer Dieu plus que nous-mêmes, et de nous rapporter entièrement à lui. Mais qu'y a-t-il de plus juste que de rendre tout à celui de qui tout nous vient, et que de lui rapporter ce moi que nous tenons de lui seul ? Qu'y a-t-il, au contraire, de plus injuste, que d'avoir tant de peine à entrer dans un sentiment si juste et si raisonnable ? Il faut que nous soyons bien égarés de notre voie, et bien dénaturés, pour être si révoltés contre une subordination si légitime. C'est l'amour-propre aveugle, effréné, insatiable, tyrannique, qui veut tout pour lui seul, qui nous rend idolâtres de nous-mêmes, qui fait que nous voudrions être le centre du monde entier, et que Dieu même ne servît qu'à flatter nos vains désirs. C'est lui qui est l'ennemi de l'amour de Dieu. Voilà la plaie profonde de notre cœur ; voilà le grand principe de l'irréligion. Quand est-ce que l'homme se fera justice ? quand est-ce qu'il se mettra dans sa vraie place ? quand est-ce qu'il ne s'aimera que par raison, à proportion de ce qu'il est aimable, et qu'il préférera à soi non seulement Dieu qui ne souffre nulle comparaison, mais encore tout bien public de la société des autres hommes imparfaits comme lui ? Encore une fois, voilà la religion : connaître, craindre, aimer Dieu, *c'est là tout l'homme*, comme dit le sage (*Eccl.*, XII, 13). Tout le reste n'est point le vrai homme ; ce n'est que l'homme dénaturé, que l'homme corrompu et dégradé, que l'homme qui perd tout en voulant follement se donner tout, et qui va mendier un faux bonheur chez les créatures en méprisant le vrai bonheur que Dieu lui promet. Que met-on à la place de ce bien infini ? Un plaisir honteux, un fantôme d'honneur, l'estime des hommes qu'on méprise. Quand vous aurez bien affermi les principes de la religion dans votre cœur, il faudra entrer dans l'examen de votre conscience pour réparer les fautes de la vie passée.

II. Le premier pas pour cet examen est de vous mettre dans les dispositions que vous devez à Dieu. Voulez-vous qu'un homme de condition sente les fautes qu'il a faites dans le monde contre l'honneur d'une façon indigne de sa naissance ? commencez par le faire entrer dans les sentiments nobles et vertueux que la probité et l'honneur doivent lui inspirer : alors il sentira très-vivement jusqu'aux moindres fautes qu'il aura commises en ce genre, il se les reprochera en toute rigueur, il en sera honteux et inconsolable. Pour nous affliger de nos fautes, il faut que nous ayons dans le cœur l'amour de la vertu qui est opposée à ces fautes-là. Voulez-vous discerner exactement toutes les fautes que vous avez commises contre Dieu ? commencez à l'aimer. C'est l'amour de Dieu qui vous éclairera et qui vous donnera un vif repentir de vos ingratitudes à l'égard de cette bonté infinie. Demandez à un homme qui ne connaît point Dieu et qui est indifférent pour lui, en quoi il l'a offensé ; vous le trouverez grossier sur ses fautes ; il ne connaît ni ce que Dieu demande, ni en quoi on peut lui manquer. Il n'y a que l'amour qui nous donne une vraie délicatesse sur nos péchés. Ouvrez les yeux dans un lieu sombre, vous n'apercevrez rien dans l'air ; mais ouvrez-les près d'une fenêtre aux rayons du soleil, vous y découvrirez jusqu'aux moindres atomes. Apprenez donc à connaître la bonté de Dieu, et tout ce qui lui est dû. Commencez par l'aimer, et l'amour fera votre examen de conscience mieux que vous ne sauriez le faire. Aimez, et l'amour vous servira de mémoire pour vous reprocher, par un reproche tendre et qui porte sa consolation avec lui, tout ce que vous avez jamais fait contre l'amour même. Voyez un retour d'amitié vive et sincère entre deux personnes qui s'étaient brouillées ; rien ne leur échappe par rapport à tout ce qui peut avoir blessé les cœurs et rompu l'union.

Vous me demanderez comment est-ce qu'on peut se donner à soi-même cet amour qu'on ne sent point, surtout quand il s'agit d'un objet qu'on ne voit pas, et dont on n'a jamais été occupé : je vous réponds, monsieur, que vous aimez tous les jours des choses que vous ne voyez point. Voyez-vous la sagesse de votre ami ? voyez-vous sa sincérité, son courage, son désintéressement, sa vertu ? Vous ne sauriez voir ces objets des yeux du corps ; vous les estimez néanmoins, et vous les aimez jusqu'à les préférer en lui aux richesses, aux grâces extérieures et à tout ce qui pourrait éblouir les yeux. Aimez la sagesse et la bonté suprême de Dieu comme vous aimez la sagesse et la bonté imparfaite de votre ami : si vous ne pouvez pas avoir un amour de sentiment, au moins vous aurez un amour de préférence dans la volonté, qui est le point essentiel.

Mais cet amour même n'est point en votre pouvoir ; il ne dépend point de vous de vous le donner : il faut le désirer, le demander, l'attendre, travailler à le mériter, et sentir le malheur d'en être privé. Il faut dire à Dieu d'un cœur humble, avec saint Augustin (*Confess.*, *lib.* X, *cap.* 27, *n.* 38; *tom.* I) : *O beauté ancienne et toujours nouvelle, je vous ai connue et je vous ai aimée bien tard !* O que d'années perdues ! Hélas ! pour qui ai-je vécu, ne vivant point pour vous ? Moins vous sentirez cet amour, plus il faut demander à Dieu qu'il daigne l'allumer dans votre cœur. Dites-lui : Je vous le demande comme les pauvres demandent du pain. O vous qui êtes si aimable et si mal aimé, faites que je vous aime ! rappelez à son centre mon amour égaré ; accoutumez-moi à me familiariser avec vous ; attirez-moi tout à vous, afin que j'entre dans une société de cœur à cœur avec vous qui êtes le seul ami fidèle. O que mon cœur est pauvre ! qu'il est réduit à la mendicité ! O Dieu ! que n'ai-je point aimé hors de vous ! Mon cœur s'est usé dans les affections les plus dépravées. J'ai honte de ce que j'ai aimé ; j'ai encore plus de honte de ce que je n'ai point aimé jusqu'ici. Je me suis nourri d'ordure et de poison ; j'ai rejeté dédaigneusement le pain céleste ; j'ai méprisé la fontaine

d'eau vive ; je me suis creusé des citernes entr'ouvertes et bourbeuses ; j'ai couru follement après le mensonge ; j'ai fermé les yeux à la vérité ; je n'ai point voulu voir l'abîme ouvert sous mes pas. O mon Dieu ! vous n'avez point oublié celui qui vous oubliait ; vous m'avez aimé, quoique je ne vous aimasse point, et vous avez eu pitié de mes égarements : vous cherchez celui qui vous a fui.

Dès que vous serez véritablement touché, tout vous deviendra facile pour l'examen que vous voulez faire : les écailles, pour ainsi dire, tomberont tout à coup de vos yeux ; vous verrez, par les yeux pénétrants de l'amour, tout ce que les autres yeux ne discernent jamais : alors il faudra vous retenir, loin de vous presser. Jusque-là on aurait beau vous presser, l'amour-propre vous retiendrait par mille réflexions indignes du culte de Dieu.

Pour le détail de votre examen, il ne sera pas difficile. Examinez vos devoirs d'état et de profession, comme seigneur des terres, comme lieutenant général des armées, comme maître de vos domestiques, comme homme d'une condition distinguée dans le monde. Puis considérez en quoi vous avez manqué à la religion par des discours trop hardis ; à la charité, par des paroles désavantageuses au prochain ; à la modestie, par des termes trop libres ; à la justice, par le défaut d'ordre pour payer vos dettes. Souvenez-vous des passions grossières qui ont pu vous entraîner, du prochain qui a suivi votre mauvais exemple, et du scandale que vous avez donné. Quand on a vécu longtemps au gré de ses passions loin de Dieu, on ne saurait rappeler exactement tout le détail ; mais, sans le marquer, on le fait assez entendre en gros, en s'accusant de tels vices qui ont été habituels pendant un tel nombre d'années.

III. A l'égard de l'avenir, il s'agit de régler le fond de votre cœur pour régler votre vie. Chacun vit selon son cœur ; c'est l'amour d'un chacun qui décide de toute sa conduite. Quand vous n'avez aimé que vous et votre plaisir, vous avez foulé Dieu aux pieds ; la volupté est devenue votre dieu ; vous avez poussé le plaisir, comme parle saint Paul (*Ephes.*, IV, 19), *jusqu'à l'avarice;* vous avez été insatiable de sensualité, comme les avares le sont d'argent ; en voulant vous posséder indépendamment de Dieu, pour jouir de tout sans mesure, vous avez tout perdu ; vous ne vous êtes point possédé, vous vous êtes livré à vos passions tyranniques, et vous vous êtes presque détruit vous-même. Quelle frénésie d'amour-propre ! Revenez donc, revenez à Dieu ; il vous attend, il vous invite, il vous tend les bras ; il vous aime bien plus que vous n'avez su vous aimer vous-même. Consultez-le dans une humble prière, pour apprendre de lui ce qu'il veut de vous. Dites-lui, comme saint Paul abattu et converti (*Act.*, IX, 6) : *Que voulez-vous que je fasse ?*

Quand vous vous serez accoutumé à prier, faites avec un sage et pieux conseil un plan de vie simple, que vous puissiez soutenir à la longue, et qui vous mette à l'abri des rechutes. Choisissez quelque compagnie qui marque le changement de votre cœur. Jamais un vrai ami de Dieu ne cherchera à vivre avec ses ennemis. Plus il sentira dans son cœur le goût des libertins, plus il s'en éloignera, de peur de retomber avec eux dans le libertinage. Le moins qu'on puisse donner à Dieu, c'est de sentir sa fragilité ; c'est de se défier de soi après tant de funestes expériences ; c'est de fuir le péril qu'on ne doit pas se croire capable de vaincre ; c'est de compter qu'on mérite d'être vaincu, dès qu'on le cherche. Choisissez donc des amis avec lesquels vous puissiez aimer Dieu, vous détacher du monde, et trouver votre consolation solide dans la vertu. Point de grimaces, point de singularités affectées ; une piété simple toute tournée vers vos devoirs, et toute nourrie du courage, de la confiance et de la paix, que donnent la bonne conscience et l'union avec Dieu.

Réglez votre dépense ; prenez toutes les mesures qui dépendent de vous pour soulager vos créanciers ; voyez le bien que vous pouvez faire dans vos terres pour y diminuer les désordres et les abus, pour y appuyer la justice et la religion.

Choisissez des occupations utiles qui remplissent vos heures vides. Vous aimez la lecture ; faites-en de bonnes. Joignez les livres de piété solide, pour nourrir votre cœur, avec des livres d'histoire qui vous donneront un plaisir innocent.

Mais ce que je vous demande au-dessus de tout, c'est de prendre tous les jours, par préférence à tout le reste, un demi-quart d'heure le matin et autant le soir, pour être en société familière et de cœur avec Dieu. Vous me demanderez comment vous pourrez faire cette prière ; je vous réponds que vous la ferez excellemment, si c'est votre cœur qui la fait. Eh ! comment est-ce qu'on parle aux gens qu'on aime ? Un demi-quart d'heure est-il si long avec un bon ami ? Le voilà l'ami fidèle qui ne se lasse point de vos rebuts, pendant que tous les autres amis vous négligent, à cause que vous ne pouvez plus être avec eux en commerce de plaisir. Dites-lui tout ; écoutez-le surtout, rentrez souvent au dedans de vous-même pour l'y trouver. *Le royaume de Dieu est au dedans de vous* (*Luc*, XVII, 21), dit Jésus-Christ. Il ne faut pas l'aller chercher bien loin, puisqu'il est aussi près de nous que nous-mêmes. Il s'accommodera de tout : il ne veut que votre cœur ; il n'a que faire de vos compliments ni de vos protestations étudiées avec effort. Si votre imagination s'égare, revenez doucement à la présence de Dieu : ne vous gênez point ; ne faites point de la prière une contention d'esprit ; ne regardez point Dieu comme un maître qu'on n'aborde qu'en se composant avec cérémonie et embarras. La liberté et la familiarité de l'amour ne diminueront jamais le vrai respect et l'obéissance. Votre prière ne sera parfaite que quand vous serez plus au large avec le vrai ami du cœur

qu'avec tous les amis imparfaits du monde. Vous me demanderez quelle pénitence vous devez faire de tous vos péchés : je vous réponds comme Jésus-Christ à la femme adultère : *Je ne vous condamnerai point; gardez-vous de pécher encore* (*Jean*, VIII, 11). Votre grande pénitence sera de supporter patiemment vos maux, d'être attaché sur la croix avec Jésus-Christ, de vous détacher de la vie dans un état triste et pénible où elle devient si fragile, et d'en faire le sacrifice, avec un humble courage, à Dieu, s'il le faut. O la bonne pénitence, que celle de se tenir sous la main de Dieu entre la vie et la mort! N'est-ce pas réparer toutes les fautes de la vie, que d'être patient dans les douleurs, et prêt à perdre, quand il plaira à Dieu, cette vie dont on a fait un si mauvais usage?

Voilà, Monsieur, les principales choses qui me viennent au cœur pour vous; recevez-les, je vous supplie, comme les marques de mon zèle (1). Dieu sait avec quel attachement et quel respect je vous suis dévoué. Plus j'ai l'honneur de vous voir, plus je suis pénétré des sentiments qui vous sont dus. Je prie Dieu tous les jours afin qu'il vous donne l'esprit de prière, qui est l'esprit de vie. Que ne ferais-je point pour attirer sur vous les miséricordes de Dieu, pour vous procurer les solides consolations, et pour vous tourner entièrement vers votre salut!

(1) La suite de cette lettre manque dans toutes les éditions précédentes. Nous la publions d'après le manuscrit original.

SERMONS

DE FÉNELON,

SUIVIS D'ENTRETIENS SUR DIVERS SUJETS

ET DE PLANS DE SERMONS.

DISCOURS

PRONONCÉ AU SACRE DE L'ÉLECTEUR DE COLOGNE,

Dans l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille, le 1er mai 1707.

Depuis que je suis destiné à être votre consécrateur, Prince que l'Eglise voit aujourd'hui avec tant de joie prosterné au pied des autels, je ne lis plus aucun endroit de l'Ecriture qui ne me fasse quelque impression par rapport à votre personne. Mais voici les paroles qui m'ont le plus touché : « Etant libre à l'égard de tous, dit l'Apôtre, je me suis fait esclave de tous, pour en gagner un

plus grand nombre. *Cum liber essem ex omnibus, omnium me servum feci, ut plures lucrifacerem* (I *Cor.*, IX, 19). » Quelle grandeur se présente ici de tous côtés ! Je vois une maison qui remplissait déjà le trône impérial il y a près de quatre cents ans. Elle a donné à l'Allemagne deux empereurs, et deux branches qui jouissent de la dignité électorale. Elle règne dans la Suède, où un prince, au sortir de l'enfance, est devenu tout à coup la terreur du Nord. Je n'aperçois que les plus hautes alliances des maisons de France et d'Autriche : d'un côté, vous êtes petit-fils de Henri le Grand, dont la mémoire ne cessera jamais d'être chère à la France ; de l'autre côté, votre sang coule dans les veines de nos princes, précieuse espérance de la nation. Hélas ! nous ne pouvons nous souvenir qu'avec douleur de la princesse à qui nous les devons, et qui fut trop tôt enlevée au monde !

Oserai-je ajouter, en présence d'Emmanuel (1), que les infidèles ont senti et que les chrétiens ont admiré sa valeur ? Toutes les nations s'attendrissent en éprouvant sa douceur, sa bonté, sa magnificence, son aimable sincérité, sa constance à toute épreuve dans ses engagements, sa fidélité qui égale dans ses alliances la probité et la délicatesse des plus vertueux amis dans leur société privée. Avec un cœur semblable à celui d'un tel frère, Prince, il ne tenait qu'à vous de marcher sur ses traces. Vous étiez libre de le suivre ; vous pouviez vous promettre tout ce que le siècle a de plus flatteur : mais vous venez sacrifier à Dieu cette liberté et ces espérances mondaines. C'est de ce sacrifice que je veux vous parler à la face des saints autels. J'avoue que le respect devrait m'engager à me taire ; *mais l'amour*, comme saint Bernard le disait au pape Eugène, *n'est point retenu par le respect... Je vous parlerai, non pour vous instruire, mais pour vous conjurer comme une mère tendre. Je veux bien paraître indiscret à ceux qui n'aiment point, et qui ne sentent pas tout ce qu'un véritable amour fait sentir* (*De Consid.*, *proleg.*, *pag.* 408). Pour vous, je sais que vous avez le goût de la vérité, et même de la vérité la plus forte. Je ne crains point de vous déplaire en la disant : daignez donc écouter ce que je ne crains point de dire. D'un côté, l'Eglise n'a aucun besoin du secours des princes de la terre, parce que les promesses de son époux tout-puissant lui suffisent ; d'un autre côté, les princes qui deviennent pasteurs peuvent être très-utiles à l'Eglise, pourvu qu'ils s'humilient, qu'ils se dévouent au travail, et qu'on voie reluire en eux toutes les vertus pastorales. Voilà les deux points que je me propose d'expliquer dans ce discours.

PREMIER POINT.

Les enfants du siècle, prévenus des maximes d'une politique profane, prétendent que l'Eglise ne saurait se passer du secours des princes, et de la protection de leurs armes, surtout dans les pays où les hérétiques peuvent l'attaquer. Aveugles, qui veulent mesurer l'ouvrage de Dieu par celui des hommes ! C'est *s'appuyer sur un bras de chair* (*Jerem.*, XVII, 5) ; c'est *anéantir la croix de Jésus-Christ* (I *Cor.*, I, 17). Croit-on que l'Epoux tout-puissant, et fidèle dans ses promesses, ne suffise pas à l'Epouse ? *Le ciel et la terre passeront, mais aucune de ses paroles ne passera jamais* (*Luc.*, XXI, 33). O hommes faibles et impuissants qu'on nomme les rois et les princes du monde ! vous n'avez qu'une force empruntée pour un peu de temps : l'Epoux, qui vous la prête, ne vous la confie qu'afin que vous serviez l'Epouse. Si vous manquiez à l'Epouse, vous manqueriez à l'Epoux même ; il saurait transporter son glaive en d'autres mains. Souvenez-vous que c'est lui qui est *le Prince des rois de la terre* (*Apoc.*, I, 5), *le Roi invisible et immortel des siècles* (I *Tim.*, I, 17).

Il est vrai qu'il est écrit que l'Eglise *sucera le lait des nations, qu'elle sera allaitée de la mamelle des rois*, qu'*ils seront ses nourriciers*, qu'*ils marcheront à la splendeur de sa lumière naissante*, que *ses portes ne se fermeront ni jour ni nuit, afin qu'on lui apporte la force des peuples, et que les rois y soient amenés :* mais il est dit aussi que *les rois viendront, les yeux baissés vers la terre, se prosterner* devant l'Eglise, qu'*ils baiseront la poussière de ses pieds* (*Isai.*, LX, 16 *et seq.*) ; que n'osant parler, *ils fermeront leur bouche* devant son Epoux ; que *toute nation et tout royaume qui ne sera point dans la servitude* de cette nouvelle Jérusalem périra. Trop heureux donc les princes que Dieu daigne employer à la servir ! Trop honorés ceux qu'il choisit pour une si glorieuse confiance !

Et maintenant, ô rois ! comprenez ; instruisez-vous, ô juges de la terre ! servez le Seigneur avec crainte, et réjouissez-vous en lui avec tremblement, de peur que sa colère ne s'enflamme, et que vous ne périssiez en vous égarant de la voie de la justice (*Psal.* II, 10, 11, 12). Dieu jaloux *renverse les trônes des princes hautains, et il fait asseoir en leurs places des hommes doux* et modérés, il fait *sécher jusqu'aux racines des nations superbes, et il plante les humbles* (*Luc.*, I, 52) pour les faire fleurir ; il détruit jusque dans ses fondements toute puissance orgueilleuse ; *il en efface même la mémoire de dessus la terre* (*Psal.* XXXIII, 17). *Toute chair est comme l'herbe, et sa gloire est comme une fleur des champs :* dès que *l'esprit du Seigneur souffle, cette herbe est desséchée, et cette fleur tombe* (*Isai.*, XL, 6, 7).

Que les princes, qui se vantent de protéger l'Eglise, ne se flattent donc pas jusqu'à croire qu'elle tomberait s'ils ne la portaient pas dans leurs mains. S'ils cessaient de la soutenir, le Tout-Puissant la porterait lui-même. Pour eux, *faute de la servir, ils périraient* (*Ibid.*, 12), selon les saints oracles.

Jetons les yeux sur l'Eglise, c'est-à-dire sur cette société visible des enfants de Dieu

(1) Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, frère de l'électeur de Cologne, présent à son sacre.

qui a été conservée dans tous les temps : c'est le royaume qui *n'aura point de fin*. Toutes les autres puissances s'élèvent et tombent; après avoir étonné le monde, elles disparaissent. L'Eglise seule, malgré les tempêtes du dehors et les scandales du dedans, demeure immortelle. Pour vaincre, elle ne fait que souffrir ; et elle n'a pas d'autres armes que la croix de son Epoux.

Considérons cette société sous Moïse : Pharaon la veut opprimer ; les ténèbres deviennent palpables en Egypte; la terre s'y couvre d'insectes ; la mer s'entr'ouvre ; ses eaux suspendues s'élèvent comme deux murs ; tout un peuple traverse l'abîme à pied sec ; un pain descendu du ciel le nourrit au désert ; l'homme parle à la pierre, et elle donne des torrents : tout est miracle pendant quarante années pour délivrer l'Eglise captive.

Hâtons-nous, passons aux Machabées : les rois de Syrie persécutent l'Eglise ; elle ne peut se résoudre à renouveler une alliance avec Rome et avec Sparte, sans déclarer en esprit de foi qu'elle ne s'appuie que sur les promesses de son Epoux. *Nous n'avons*, disait Jonathas, *aucun besoin de tous ces secours, ayant pour consolation les saints livres qui sont dans nos mains* (I *Mach.*, XII, 9).

Et en effet, de quoi l'Eglise a-t-elle besoin ici-bas ? Il ne lui faut que la grâce de son Epoux pour lui enfanter des élus; leur sang même est une semence qui les multiplie. Pourquoi mendierait-elle un secours humain, elle qui se contente d'obéir, de souffrir, de mourir; son règne, qui est celui de son Epoux, n'étant point de ce monde, et tous ses biens étant au delà de cette vie?

Mais tournons nos regards vers l'Eglise, que Rome païenne, cette Babylone enivrée du sang des martyrs, s'efforce de détruire. L'Eglise demeure libre dans les chaînes, et invincible au milieu des tourments. Dieu laisse ruisseler, pendant trois cents ans, le sang de ses enfants bien-aimés. Pourquoi croyez-vous qu'il le fasse ? C'est pour convaincre le monde entier, par une si longue et si terrible expérience, que l'Eglise, comme suspendue entre le ciel et la terre, n'a besoin que de la main invisible dont elle est soutenue. Jamais elle ne fut si libre, si forte, si florissante, si féconde.

Que sont devenus ces Romains qui la persécutaient? Ce peuple, qui se vantait d'être *le peuple roi*, a été livré aux nations barbares ; l'empire éternel est tombé; Rome est ensevelie dans ses ruines avec les faux dieux; il n'en reste plus de mémoire que par une autre Rome sortie de ses cendres, qui, étant pure et sainte, est devenue à jamais le centre du royaume de Jésus-Christ.

Mais comment est-ce que l'Eglise a vaincu cette Rome victorieuse de l'univers ? Ecoutons l'Apôtre : *Ce qui est folie en Dieu est plus sage que tous les hommes: ce qui est faible en Dieu est plus fort qu'eux. Voyez, mes frères, votre vocation ; car il n'y a point parmi vous beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup d'hommes puissants, ni beaucoup de nobles. Mais Dieu a choisi ce qui est insensé selon le monde, pour confondre les sages ; et il a choisi ce qui est faible dans le monde pour confondre ce qui est fort : il a choisi ce qui est bas et méprisable, et même ce qui n'est pas, pour détruire ce qui est, afin que nulle chair ne se glorifie devant lui* (I *Cor.*, I, 25-28). Qu'on ne nous vante donc plus ni une sagesse convaincue de folie, ni une puissance fragile et empruntée ; qu'on ne nous parle plus que d'une faiblesse simple et humble, qui peut tout en Dieu seul; qu'on ne nous parle plus que de la folie de la croix. La jalousie de Dieu allait jusqu'à sembler exclure de l'Eglise, pendant ces siècles d'épreuve, tout ce qui aurait paru un secours humain : Dieu, impénétrable dans ses conseils, voulait renverser tout ordre naturel. De là vient que Tertullien a paru douter si les Césars pouvaient devenir chrétiens (*Apol.*, c. 21). Combien coûta-t-il de sang et de tourments aux fidèles, pour montrer que l'Eglise ne tient à rien ici-bas ! *Elle ne possède pour elle-même*, dit saint Ambroise, *que sa seule foi* (*Epist.* 28, *ad Valentinian. cont. Symm.*, *n.* 16). C'est cette foi qui vainquit le monde.

Après ce spectacle de trois cents ans, Dieu se souvint enfin de ses anciennes promesses ; il daigna faire aux maîtres du monde la grâce de les admettre aux pieds de son Epouse. Ils en devinrent *les nourriciers*, et il leur fut donné de *baiser la poussière de ses pieds* (*Isai.*, XLIX, 23). Fut-ce un secours qui vint à propos pour soutenir l'Eglise ébranlée? Non, celui qui l'avait soutenue pendant trois siècles, malgré les hommes, n'avait pas besoin de la faiblesse des hommes, déjà vaincus par elle, pour la soutenir. Mais ce fut un triomphe que l'Epoux voulut donner à l'Epouse après tant de victoires; ce fut, non une ressource pour l'Eglise, mais une grâce et une miséricorde pour les empereurs. *Qu'y a-t-il*, disait saint Ambroise, *de plus glorieux pour l'empereur que d'être nommé le fils de l'Eglise* (*Epist.* 21, *in serm. cont. Auxent.*, *n.* 36).

En vain quelqu'un dira que l'Eglise est dans l'Etat. L'Eglise, il est vrai, est dans l'Etat pour obéir au prince dans tout ce qui est temporel; mais quoiqu'elle se trouve dans l'Etat, elle n'en dépend jamais pour aucune fonction spirituelle. Elle est en ce monde, mais c'est pour le convertir; elle est en ce monde, mais c'est pour le gouverner par rapport au salut. Elle use de ce monde en passant, comme n'en usant pas; elle y est comme Israël fut étranger et voyageur au milieu du désert : elle est déjà d'un autre monde qui est au-dessus de celui-ci. Le monde, en se soumettant à l'Eglise, n'a point acquis le droit de l'assujettir ; les princes, en devenant les enfants de l'Eglise, ne sont point devenus ses maîtres; ils doivent la *servir* et non la dominer, *baiser la poussière de ses pieds* et non lui imposer le joug. *L'empereur*, disait saint Ambroise, *est au dedans de l'Eglise, mais il n'est pas au-dessus d'elle. Le bon empereur cherche le secours de l'Eglise*,

et ne le rejette point (*Epist.* 21, *in serm. cont. Auxent*, *n.* 36). L'Eglise demeura sous les empereurs convertis aussi libre qu'elle l'avait été sous les empereurs idolâtres et persécuteurs. Elle continua de dire, au milieu de la plus profonde paix, ce que Tertullien disait pour elle pendant les persécutions : « *Non te terremus, qui nec timemus.* Nous ne sommes point à craindre pour vous, et nous ne vous craignons point. Mais prenez garde, ajoute-t-il, de ne combattre pas contre Dieu (*Ad Scapul.*, *c.* 4). » En effet, qu'y a-t-il de plus funeste à une puissance humaine, qui n'est que faiblesse, que d'attaquer le Tout-Puissant? *Celui sur qui cette pierre tombe, sera écrasé ;* et celui qui *tombe sur elle se brisera* (*Matth.*, XXI, 44).

S'agit-il de l'ordre civil et politique, l'Eglise n'a garde d'ébranler les royaumes de la terre, elle qui tient dans ses mains les clefs du royaume du ciel. Elle ne désire rien de tout ce qui peut être vu : elle n'aspire qu'au royaume de son Epoux, qui est le sien. Elle est pauvre, et jalouse du trésor de sa pauvreté; elle est paisible, et c'est elle qui donne, au nom de l'Epoux, une paix que le monde ne peut ni donner ni ôter; elle est patiente, et c'est par sa patience jusques à la mort de la croix qu'elle est invincible. Elle n'oublie jamais que son Epoux s'enfuit sur la montagne dès qu'on voulut le faire roi; elle se ressouvient qu'elle doit avoir en commun avec son Epoux la nudité de la croix, puisqu'il est *l'homme des douleurs*, l'homme *écrasé dans l'infirmité* (*Isai.*, LIII, 3, 10), l'homme *rassasié d'opprobres* (*Thren.*, III, 30). Elle ne veut qu'obéir; elle donne sans cesse l'exemple de la soumission et du zèle pour l'autorité légitime; elle verserait tout son sang pour la soutenir. Ce serait pour elle un second martyre après celui qu'elle a enduré pour la foi. Princes, elle vous aime; elle prie nuit et jour pour vous; vous n'avez point de ressource plus assurée que sa fidélité. Outre qu'elle attire sur vos personnes et sur vos peuples les célestes bénédictions, elle inspire à vos peuples une affection à toute épreuve pour vos personnes, qui sont les images de Dieu ici-bas.

Si l'Eglise accepte les dons précieux et magnifiques que les princes lui font, ce n'est pas qu'elle veuille renoncer à la croix de son Epoux et jouir des richesses trompeuses : elle veut seulement procurer aux princes le mérite de s'en dépouiller; elle ne veut s'en servir que pour orner la maison de Dieu, que pour faire subsister modestement les ministres sacrés, que pour nourrir les pauvres qui sont les sujets des princes. Elle cherche non les richesses des hommes mais leur salut, non ce qui est à eux mais eux-mêmes. Elle n'accepte leurs offrandes périssables que pour leur donner les biens éternels.

Plutôt que de subir le joug des puissances du siècle et de perdre la liberté évangélique, elle rendrait tous les biens temporels qu'elle a reçus des princes. *Les terres de l'Eglise*, disait saint Ambroise, *payent le tribut ; et si l'empereur veut ces terres, il a la puissance pour les prendre : aucun de nous ne s'y oppose. Les aumônes des peuples suffiront encore à nourrir les pauvres. Qu'on ne nous rende point odieux par la possession où nous sommes de ces terres : qu'ils les prennent, si l'empereur les veut. Je ne les donne point, mais je ne les refuse pas.*

Mais s'agit-il du ministère spirituel donné à l'Epouse immédiatement par le seul Epoux, l'Eglise l'exerce avec une entière indépendance des hommes. Jésus-Christ dit : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc; enseignez toutes les nations, les baptisant*, etc. (*Matth.*, XXVIII, 18). C'est cette toute-puissance de l'Epoux qui passe à l'Epouse, et n'a aucune borne : toute créature sans exception y est soumise. Comme les pasteurs doivent donner aux peuples l'exemple de la plus parfaite soumission et de la plus inviolable fidélité aux princes pour le temporel, il faut aussi que les princes, s'ils veulent être chrétiens, donnent aux peuples à leur tour l'exemple de la plus humble docilité et de la plus exacte obéissance aux pasteurs pour toutes les choses spirituelles. Tout ce que l'Eglise lie ici-bas est lié, tout ce qu'elle remet est remis, tout ce qu'elle décide est confirmé au ciel. Voilà la puissance décrite par le prophète Daniel.

L'Ancien des jours, dit-il, *a donné le jugement aux saints du Très-Haut, et le temps en est venu, et les saints ont possédé la royauté.* Ensuite le prophète dépeint un roi puissant et impie, qui *proférera des blasphèmes*, et *qui écrasera les saints du Très-Haut : il croira pouvoir changer les temps et les lois, et ils seront livrés dans sa main jusqu'à un temps, et à des temps, et à la moitié d'un temps:* *et* alors *le juge sera assis, afin que la puissance lui soit enlevée, qu'il soit écrasé et qu'il périsse pour toujours;* en sorte que *la royauté, la puissance et la grandeur de la puissance sur tout ce qui est sous le ciel soit donnée au peuple des saints du Très-Haut, dont le règne sera éternel, et tous les rois lui serviront et lui obéiront* (*Dan.*, VII, 22-27).

O hommes, qui n'êtes qu'hommes, quoique la flatterie vous tente d'oublier l'humanité, et de vous élever au-dessus d'elle, souvenez-vous que Dieu peut tout sur vous, et que vous ne pouvez rien contre lui. Troubler l'Eglise dans ses fonctions, c'est attaquer le Très-Haut dans ce qu'il a de plus cher, qui est son Epouse; c'est blasphémer contre les promesses; c'est oser l'impossible; c'est vouloir renverser *le règne éternel.* Rois de la terre, vous vous ligueriez en vain *contre le Seigneur et contre son Christ* (*Psal.* II, 2); en vain vous renouvelleriez les persécutions : en les renouvelant, vous ne feriez que purifier l'Eglise, et que ramener pour elle la beauté de ses anciens jours. En vain vous diriez : *Rompons ses liens et rejetons son joug: celui qui habite dans les cieux rirait* de vos desseins. Le Seigneur a donné à son Fils *toutes les nations comme son héritage, et les extrémités de la terre comme ce qu'il doit posséder en propre* (*Ibid.*, 3-9). Si vous ne vous humiliez sous sa puissante main, il

vous *brisera comme des vases d'argile*. La puissance sera enlevée à quiconque osera s'élever contre l'Eglise. Ce n'est pas elle qui l'enlèvera, car elle ne fait que souffrir et prier. Si les princes voulaient l'asservir, elle ouvrirait son sein; elle dirait : Frappez; elle ajouterait, comme les apôtres : *Jugez vous-mêmes devant Dieu s'il est juste de vous obéir plutôt qu'à lui* (*Act.*, IV, 19). Ici ce n'est pas moi qui parle, c'est le Saint-Esprit. Si les rois manquaient à *la servir* (*Isai.*, LX, 12) et à lui obéir, la puissance leur serait enlevée. Le Dieu des armées, sans qui on garderait en vain les villes, ne combattrait plus avec eux.

Non-seulement les princes ne peuvent rien contre l'Eglise, mais encore ils ne peuvent rien pour elle, touchant le spirituel, qu'en lui obéissant. Il est vrai que le prince pieux et zélé est nommé *l'évêque du dehors*, et le *protecteur des canons* (*Euseb.*, *de Vita Constantini*, *l.* IV, *c.* 24); expressions que nous répéterons sans cesse avec joie, dans le sens modéré des anciens qui s'en sont servis. Mais l'évêque du dehors ne doit jamais entreprendre la fonction de celui du dedans. Il se tient, le glaive en main, à la porte du sanctuaire, mais il prend garde de n'y entrer pas. En même temps qu'il protége, il obéit; il protége les décisions, mais il n'en fait aucune. Voici les deux fonctions auxquelles il se borne : la première est de maintenir l'Eglise en pleine liberté contre tous ses ennemis du dehors, afin qu'elle puisse au dedans, sans aucune gêne, prononcer, décider, approuver, corriger, enfin abattre toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu; la seconde est d'appuyer ces mêmes décisions, dès qu'elles sont faites (1), sans se permettre jamais, sous aucun prétexte, de les interpréter. Cette protection des canons se tourne donc uniquement contre les ennemis de l'Eglise, c'est-à-dire contre les novateurs, contre les esprits indociles et contagieux, contre tous ceux qui refusent la correction. A Dieu ne plaise que le protecteur gouverne, ni prévienne jamais en rien ce que l'Eglise réglera ! Il attend, il écoute humblement, il croit sans hésiter, il obéit lui-même, et fait autant obéir par l'autorité de son exemple, que par la puissance qu'il tient dans ses mains. Mais enfin le protecteur de la liberté ne la diminue jamais. Sa protection ne serait plus un secours, mais un joug déguisé, s'il voulait déterminer l'Eglise, au lieu de se laisser déterminer par elle. C'est par cet excès funeste que l'Angleterre a rompu le sacré lien de l'unité, en voulant faire chef de l'Eglise le prince qui n'en est que le protecteur.

Quelque besoin que l'Eglise ait d'un prompt secours contre les hérésies et contre les abus, elle a encore plus besoin de conserver sa liberté. Quelque appui qu'elle reçoive des meilleurs princes, elle ne cesse jamais de dire avec l'Apôtre : *Je travaille jusqu'à souffrir les liens comme si j'étais coupable; mais la parole de Dieu* que nous annonçons *n'est liée* par aucune puissance humaine. C'est avec cette jalousie de l'indépendance pour le spirituel, que saint Augustin disait à un proconsul, lors même qu'il se voyait exposé à la fureur des donatistes : *Je ne voudrais pas que l'Eglise d'Afrique fût abattue jusqu'au point d'avoir besoin d'aucune puissance terrestre* (*Epist.* 100, *ad Donat.*, *n.* 1). Voilà le même esprit qui avait fait dire à saint Cyprien : *L'évêque tenant dans ses mains l'Evangile de Dieu, peut être tué, mais non pas vaincu* (*Epist.* 55, *ad Cornel.*). Voilà précisément le même principe de liberté pour les deux états de l'Eglise. Saint Cyprien défend cette liberté contre la violence des persécuteurs, et saint Augustin la veut conserver avec précaution, même à l'égard des princes protecteurs, au milieu de la paix. Quelle force, quelle noblesse évangélique, quelle foi aux promesses de Jésus-Christ ! O Dieu, donnez à votre Eglise des Cypriens, des Augustins, des pasteurs qui honorent le ministère, et qui fassent sentir à l'homme qu'ils sont les dispensateurs de vos mystères !

Au reste, quoique l'Eglise soit, par les promesses, au-dessus de tous les besoins et de tous les secours, Dieu ne dédaigne pourtant pas de la faire secourir par les princes (2). Il les prépare de loin, il les forme, il les instruit, il les exerce, il les purifie; il les rend dignes d'être les instruments de sa providence; en un mot, il ne fait rien par eux qu'après avoir fait en eux tout ce qu'il lui plaît. Alors l'Eglise accepte cette protection, comme les offrandes des fidèles, sans l'exiger; elle ne voit que la main de son seul Epoux dans les bienfaits des princes. Et en effet c'est lui qui leur donne et la force au dehors, et la bonne volonté au dedans, pour exercer cette pieuse protection. L'Eglise remonte sans cesse à la source; loin d'écouter la politique mondaine, elle n'agit qu'en pure foi, et elle n'a garde de croire que le Fils de Dieu son Epoux ne lui suffit pas.

Ici représentons-nous le sage Maximilien, électeur de Bavière. Prince, c'est avec joie que je rappelle le souvenir de votre aïeul. Il est vrai qu'il fit de grandes choses pour la religion : animé d'un saint zèle, il s'arma contre un prince de sa maison pour sauver la religion catholique dans l'Allemagne; supérieur à toute la politique mondaine, il méprisa les plus hautes et les plus flatteuses espérances pour conserver la foi de ses pères. Mais Dieu se suffit à lui-même, et le libérateur de l'Epouse de Jésus-Christ devait

(1) « Serviant reges terræ Christo, etiam leges ferendo pro Christo. » S. Aug. *Ep.* 93 *ad Vincent.*, n. 19.

(2) « Ad consortium te apostolorum ac prophetarum securus exhortor; ut constanter despicias ac repellas eos, qui ipsi se Christiano nomine privavere, nec patiaris impios parricidas, sacrilega simulatione, de fide agere, quos constat fidem velle vacuare. Cùm enim clementiam tuam Dominus tanta sacramenti sui illuminatione ditaverit, debes incunctanter advertere, regiam potestatem tibi non solum ad mundi regimen, sed maxime ad Ecclesiæ præsidium esse collatam; ut ausus nefarios comprimendo, et quæ bene sunt statuta defendas, et veram pacem his quæ sunt turbata restituas. » S. Leo Magnus, epist. 129, al. 125, *ad Leon. Aug.*, *Conc. Chalced.*, part. III, n. 25.

à l'Epoux tout ce qu'il fit de grand pour l'Epouse. Non, non, il ne faut voir que Dieu dans cet ouvrage : que l'homme disparaisse; que tout donc remonte à sa source ; que l'Eglise ne doive rien qu'à Jésus-Christ.

Venez donc, ô Clément, petit-fils de Maximilien ; venez secourir l'Eglise par vos vertus, comme votre aïeul l'a secourue par ses armes. Venez, non pour soutenir d'une main téméraire l'arche chancelante, mais au contraire pour trouver en elle votre soutien. Venez, non pour dominer, mais pour servir. Si vous croyez que l'Eglise n'a aucun besoin de votre appui, et si vous vous donnez humblement à elle, vous serez son ornement et sa consolation.

SECOND POINT.

Les princes qui deviennent pasteurs peuvent être très-utiles à l'Eglise, pourvu qu'ils se dévouent au ministère en esprit d'humilité, de patience et de prière.

I. L'humilité, qui est si nécessaire à tout ministre des autels, est encore plus nécessaire à ceux que leur haute naissance tente de s'élever au-dessus du reste des hommes. Ecoutez Jésus-Christ : *Je suis venu*, dit-il, *non pour être servi, mais pour servir* les autres (*Matth.*, XX, 28). Vous le voyez : le Fils de Dieu, que vous allez représenter au milieu de son peuple, n'est point venu jouir des richesses, recevoir des honneurs, goûter des plaisirs, exercer un empire mondain; au contraire, il est venu s'abaisser, souffrir, supporter les faibles, guérir les malades, attendre les hommes rebelles et indociles, répandre ses biens sur ceux qui lui feraient les plus grands maux, étendre tout le jour ses bras vers un peuple qui le contredirait. Croyez-vous que le disciple soit au-dessus du maître? Voudriez-vous que ce qui n'a été en Jésus-Christ qu'un simple ministère fût en vous une domination ambitieuse? Comme Fils de Dieu, il était *la splendeur de la gloire* du Père, *et le caractère de sa substance* (*Hebr.*, I, 3) : comme homme, il comptait parmi ses ancêtres tous les rois de Juda qui avaient régné depuis mille ans, tous les grands sacrificateurs, tous les patriarches. Au lieu que les plus augustes maisons se vantent de ne pouvoir découvrir leur origine dans l'obscurité des anciens temps, celle de Jésus-Christ montrait clairement par les livres sacrés, que son origine remonte jusqu'à la source du genre humain. Voilà une naissance à laquelle nulle autre, sous le ciel, ne saurait être comparée. Jésus-Christ néanmoins est venu servir jusqu'aux derniers des hommes : il s'est fait l'esclave de tous.

Nul disciple ne doit espérer d'être au-dessus du maître. Il est donné aux apôtres de faire des miracles encore plus grands que ceux du Sauveur : l'ombre de saint Pierre suffit pour guérir les malades; les vêtements de saint Paul ont la même vertu. Mais ils ne sont que les esclaves des peuples en Jésus-Christ : *Nos autem servos vestros per Jesum* (II *Cor.*, IV, 4). Fussiez-vous Pierre, fondement éternel de l'Eglise, vous ne seriez que le serviteur de ceux qui servent Dieu. Fussiez-vous Paul, apôtre des nations, ravi au troisième ciel, vous ne seriez qu'un esclave destiné à servir les peuples pour les sanctifier.

Et pourquoi est-ce que Jésus-Christ nous confie son autorité? Est-ce pour nous, ou pour les peuples sur qui nous l'exerçons? Est-ce afin que nous contentions notre orgueil en flattant celui des autres hommes? C'est, au contraire, afin que nous réprimions l'orgueil et les passions des hommes, en nous humiliant, et en mourant sans cesse à nous-mêmes. Comment pourrons-nous faire aimer la croix, si nous la rejetons pour embrasser le faste et la volupté? Qui est-ce qui croira les promesses, si nous ne paraissons pas les croire en les annonçant? Qui est-ce qui se renoncera pour aimer Dieu, si nous paraissons vides de Dieu et idolâtres de nous-mêmes? Qu'est-ce que pourront nos paroles, si toutes nos actions les démentent? La parole de vie éternelle ne sera dans notre bouche qu'une vaine déclamation, et les plus saintes cérémonies ne seront qu'un spectacle trompeur. Quoi, ces hommes si appesantis vers la terre, si insensibles aux dons célestes, si aveuglés, si endurcis, nous croiront-ils, nous écouteront-ils, quand nous ne parlerons que de croix et de mort, s'ils ne découvrent en nous aucune trace de Jésus crucifié?

Je consens que le pasteur ne dégrade point le prince; mais je demande aussi que le prince ne fasse point oublier l'humilité du pasteur. Lors même que vous conserverez un certain éclat qui est inséparable de votre dignité temporelle, il faut que vous puissiez dire avec Esther : Seigneur, *vous connaissez la nécessité où je suis; vous savez que je hais ce signe d'orgueil et de gloire qui est sur ma tête aux jours de pompe* (*Esth.*, XIV, 16); vous savez que c'est avec regret que je me vois environné de cette grandeur, et que je m'étudie à en retrancher tout le superflu, pour soulager les peuples et pour secourir les pauvres.

Souvenez-vous, de plus, que la dignité temporelle ne vous est donnée que pour la spirituelle. C'est pour autoriser le pasteur des âmes que la dignité électorale a été jointe dans l'Empire à celle de l'archevêque de Cologne. C'est pour lui faciliter les fonctions pastorales, et pour affermir l'Eglise catholique, qu'on a attaché à son ministère d'humilité cette puissance si éclatante. D'ailleurs, ces deux fonctions se réunissent dans un certain point. Les païens mêmes n'ont point de plus nobles idées d'un véritable prince, que celle de *pasteur des peuples*. Vous voilà donc pasteur des peuples à double titre. Si vous l'êtes comme prince souverain, à plus forte raison l'êtes-vous comme ministre de Jésus-Christ.

Mais comment pourriez-vous être le pasteur des peuples, si votre grandeur vous séparait d'eux, et vous rendait inaccessible à leur égard? Comment conduiriez-vous le troupeau, si vous n'étiez pas appliqué à ses besoins? Si les peuples ne vous voient jamais

que de loin, jamais que grand, jamais qu'environné de tout ce qui étouffe la confiance, comment oseront-ils percer la foule, se jeter entre vos bras, vous dire leurs peines, et trouver en vous leur consolation? Comment leur ferez-vous sentir un cœur de père, si vous ne leur montrez qu'un maître? Voilà ce que le prince même ne doit point oublier. Ajoutons-y ce que doit sentir l'homme apostolique.

Si vous ne descendiez jamais de votre grandeur, comment pourriez-vous dire avec Jésus-Christ : *Venez à moi, vous tous qui souffrez le travail, et qui êtes accablés, je vous soulagerai* (*Matth.*, XI, 28)? Comment pourriez-vous ajouter : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur* (*Ibid.*, 29)? Voulez-vous être le père des petits? soyez petit vous-même; rapetissez-vous pour vous proportionner à eux. *Si je vous connais bien*, disait saint Bernard au pape Eugène, *vous n'en serez pas moins pauvre d'esprit en devenant le père des pauvres* (*De Consid., prolog*). En effet, vos richesses ne sont pas à vous; les fondateurs n'en ont dépouillé leurs familles qu'afin qu'elles fussent le patrimoine des pauvres : elles ne vous sont confiées qu'afin que vous soulagiez la pauvreté de vos enfants.

Mais continuons d'écouter saint Bernard, qui parle au vicaire de Jésus-Christ : Qu'est-ce que saint Pierre vous a laissé par succession? *Il n'a pu vous donner ce qu'il n'avait pas; il vous a donné ce qu'il avait, savoir la sollicitude sur toutes les Eglises... Telle est la forme apostolique : la domination est défendue; la servitude est recommandée* (*Ibid., lib.* II, *c.* 6, *n.* 10).

Venez donc, ô Prince, accomplir les prophéties en faveur de l'Église; venez *baiser la poussière de ses pieds*. Ne dédaignez jamais de regarder aucun évêque comme votre confrère, avec qui vous posséderez *solidairement l'épiscopat* (*S. Cypr.*, *de Unit. Eccl.*). Mettez votre honneur à soutenir celui du caractère commun. Reconnaissez les saints prêtres pour vos coadjuteurs en Jésus-Christ; recevez leurs conseils; profitez de leur expérience; cultivez, chérissez jusqu'aux pauvres clercs, qui sont l'espérance de la maison de Dieu; soulagez tous les ouvriers qui portent le poids et la chaleur du jour; consolez tous ceux en qui vous trouverez quelque étincelle de l'esprit de grâce. O vous qui descendez de tant de princes, de rois et d'empereurs, *oubliez la maison de votre père* (*Psal.* XLIV, 11); dites à tous ces aïeux : Je vous ignore. Si quelqu'un trouve que la tendresse et l'humilité pastorale avilissent votre naissance et votre dignité, répondez-lui ce que David disait quand on trouvait indécent qu'il dansât devant l'arche. *Je m'avilirai encore plus que je ne l'ai fait, et je serai bas à mes propres yeux* (II *Reg.*, VI, 22). Descendez jusqu'à la dernière brebis de votre troupeau; rien ne peut être bas dans un ministère qui est au-dessus de l'homme. Descendez donc, descendez; ne craignez rien, vous ne sauriez jamais trop descendre pour imiter *le Prince des pasteurs* (I *Petr.*, V, 4), qui, étant *sans usurpation égal* à son Père, *s'est anéanti en prenant la nature d'esclave* (*Philipp.*, II, 6, 7). Si l'esprit de foi vous fait ainsi descendre, votre humilité fera la joie du ciel et de la terre.

II. Quelle patience ne faut-il pas dans ce ministère! Le ministre de Jésus-Christ est débiteur à tous, aux sages et aux insensés. C'est une dette immense, qui se renouvelle chaque jour, et qui ne s'éteint jamais. Plus on fait, plus on trouve à faire; et il n'y a, dit saint Chrysostome, que celui qui ne fait rien, qui se flatte d'avoir fait tout. Salomon criait à Dieu à la vue du peuple dont il était chargé: *Votre serviteur est au milieu du peuple que vous avez élu, de ce peuple infini dont on ne peut compter ni concevoir la multitude. Vous donnerez donc à votre serviteur un cœur docile, afin qu'il puisse juger votre peuple* (III *Reg.*, III, 8, 9). L'Ecriture ajoute que *ce discours plut à Dieu* dans la bouche de Salomon : il lui plaira aussi dans la vôtre. Fussiez-vous Salomon, le plus sage de tous les hommes, vous auriez besoin de demander à Dieu *un cœur docile*. Mais quoi, la docilité n'est-elle pas le partage des inférieurs? ne semble-t-il pas qu'on doit demander que les pasteurs aient la sagesse, et que les peuples aient la docilité? Non, c'est le pasteur qui a besoin d'être encore plus docile que le troupeau. Il faut sans doute être docile pour bien obéir; mais il faut être encore plus docile pour bien commander. La sagesse de l'homme ne se trouve que dans la docilité. Il faut qu'il apprenne sans cesse pour enseigner. Non-seulement il doit apprendre de Dieu, et l'écouter dans le silence intérieur, selon ces paroles : *J'écouterai ce que le Seigneur dira au dedans de moi* (*Ps.* LXXXIV, 9); mais encore il doit s'instruire en écoutant les hommes. *Il faut*, dit saint Cyprien, *non-seulement que l'évêque enseigne, mais encore qu'il apprenne; car celui qui croît tous les jours, et qui fait du progrès en apprenant les choses les plus parfaites, enseigne beaucoup mieux* (*Epist.* 74, *ad Pomp.*).

Non-seulement l'évêque doit sans cesse étudier les saintes lettres, la tradition, et la discipline des canons, mais encore il doit écouter tous ceux qui veulent lui parler. On ne trouve la vérité qu'en approfondissant avec patience. Malheur au présomptueux qui se flatte jusqu'à croire qu'il la pénètre d'abord. Il ne faut pas moins se défier de ses propres préjugés que des déguisements des parties. Il faut craindre de se tromper, croire facilement qu'on se trompe, et n'avoir jamais de honte d'avouer qu'on a été trompé. L'élévation, loin de garantir de la tromperie, est précisément ce qui y expose le plus; car plus on est élevé, plus on attire les trompeurs en excitant leur avidité, leur ambition et leur flatterie. Mépriser le conseil d'autrui, c'est porter au dedans de soi le plus téméraire de tous les conseils. Ne sentir pas son besoin, c'est être sans ressource. Le sage, au contraire, agrandit sa sagesse de toute celle qu'il recueille en autrui. Il apprend de

tous, pour les instruire tous; il se montre supérieur à tous et à lui-même par cette simplicité. Il irait jusqu'aux extrémités de la terre chercher un ami fidèle et désintéressé qui aurait le courage de lui montrer ses fautes. Il n'ignore pas que les inférieurs connaissent mieux le détail que lui, parce qu'ils le voient de plus près, et qu'on le leur déguise moins. *Je ne puis*, disait saint Cyprien aux prêtres et aux diacres de son Église, *répondre seul à ce que nos comprêtres... m'ont écrit, parce que j'ai résolu, dès le commencement de mon épiscopat, de ne rien faire par mon sentiment particulier, sans votre conseil et sans le consentement du peuple: mais quand j'arriverai, par la grâce de Dieu, parmi vous, alors nous traiterons en commun, comme l'honneur que nous nous devons mutuellement le demande, les choses qui sont faites ou qui sont à faire* (*Epist.* 5, *al.* 14). Ne décidez donc jamais d'aucun point de discipline sans une délibération ecclésiastique. Plus les affaires sont importantes, plus il faut les peser en se confiant à un conseil bien choisi, et en se défiant sincèrement de ses propres lumières. Voilà, ô prince, un peuple innombrable que vous allez conduire. Vous devez être au milieu d'eux comme saint Augustin nous dépeint saint Ambroise : il passait toute la journée avec les livres sacrés dans ses mains, se livrant à la foule des hommes qui venaient à lui comme au médecin, pour être guéris de leurs maladies spirituelles : *quorum infirmitatibus serviebat* (*Confess.*, *l.* VI, *c.* 3, *n.* 3).

Mais ce médecin ne doit-il pas diversifier les remèdes selon les maladies? Oui, sans doute : de là vient qu'il est dit que nous sommes *les dispensateurs de la grâce de Dieu qui prend diverses formes* (I *Petr.*, IV, 10). Le vrai pasteur ne se borne à aucune conduite particulière : il est doux, il est rigoureux ; il menace, il encourage, il espère, il craint, il corrige, il console; *il devient juif avec les Juifs* pour les observations légales; *il est avec ceux qui sont sous la loi* comme s'il y était lui-même; il devient *faible avec les faibles; il se fait tout à tous pour les gagner tous* à Jésus-Christ (I *Cor.*, IX. 20-22).

O heureuse faiblesse du pasteur, qui s'affaiblit tout exprès par pure condescendance, pour se proportionner aux âmes qui manquent de force! *Qui est-ce*, dit l'Apôtre, *qui s'affaiblit, sans que je m'affaiblisse avec lui? Qui est-ce qui tombe, sans que mon cœur brûle* pour le relever (II *Cor.*, XI. 29) ? O pasteurs, loin de vous tout cœur rétréci! Elargissez, élargissez vos entrailles. Vous ne savez rien, si vous ne savez que commander, que reprendre, que corriger, que montrer la lettre de la loi. Soyez pères : ce n'est pas assez; soyez mères; enfantez dans la douleur; souffrez de nouveau les douleurs de l'enfantement à chaque effort qu'il faudra faire pour achever de former Jésus-Christ dans un cœur. *Nous avons été au milieu de vous*, disait saint Paul aux fidèles de Thessalonique, *comme des enfants, ou comme une mère qui caresse ses enfants quand elle est nourrice* (I *Thess.*, II, 7). Attendez sans fin, ô pasteur d'Israël; espérez contre l'espérance; imitez la longanimité de Dieu pour les pécheurs, supportez ce que Dieu supporte; *conjurez, reprenez en toute patience* (II *Tim.*, IV, 2) : il vous sera donné selon la mesure de votre foi. Ne doutez pas que les pierres mêmes ne deviennent enfin des enfants d'Abraham. Vous devez faire comme Dieu, à qui saint Augustin disait : «Vous avez manié mon cœur pour le refaire peu à peu par une main si douce et si miséricordieuse : *Paulatim tu, Domine, manu mitissima et misericordissima pertractans et componens cor meum* (*Confess.*, *l.* VI, *c.* 5, *n.* 7).»

Mais de quoi s'agit-il dans le ministère apostolique? Si vous ne voulez qu'intimider les hommes, et les réduire à faire certaines actions extérieures, levez le glaive; chacun tremble, vous êtes obéi. Voilà une exacte police, mais non pas une sincère religion. Si les hommes ne font que trembler, les démons tremblent autant qu'eux, et haïssent Dieu. Plus vous userez de rigueur et de contrainte, plus vous courrez risque de n'établir qu'un amour-propre masqué et trompeur. Où seront donc ceux que le Père cherche, et qui l'adorent en esprit et en vérité? Souvenons-nous que le culte de Dieu consiste dans l'amour : *Nec colitur ille nisi amando* (*S. Aug.*, *epist.* 140, *ad Honorat.*, *n.* 45). Pour faire aimer, il faut entrer au fond des cœurs; il faut en avoir la clef; il faut en remuer tous les ressorts ; il faut persuader, et faire vouloir le bien, de manière qu'on le veuille librement et indépendamment de la crainte servile. La force peut-elle persuader les hommes? peut-elle leur faire vouloir ce qu'ils ne veulent pas? Ne voit-on pas que les derniers hommes du peuple ne croient ni ne veulent point toujours au gré des plus puissants princes? Chacun se tait, chacun souffre, chacun se déguise, chacun agit et paraît vouloir, chacun flatte, chacun applaudit : mais on ne croit et on n'aime point; au contraire, on hait d'autant plus qu'on supporte plus impatiemment la contrainte qui réduit à faire semblant d'aimer. Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté d'un cœur.

Pour Jésus-Christ, son règne est au dedans de l'homme, parce qu'il veut l'amour. Aussi n'a-t-il rien fait par violence, mais tout par persuasion, comme dit saint Augustin : *Nihil egit vi, sed omnia suadendo* (*De ver. Relig.*, *c.* 16, *n.* 31). L'amour n'entre point dans le cœur par contrainte : chacun n'aime qu'autant qu'il lui plaît d'aimer. Il est plus facile de reprendre que de persuader; il est plus court de menacer que d'instruire; il est plus commode à la hauteur et à l'impatience humaine de frapper sur ceux qui résistent, que de les édifier, que de s'humilier, que de prier, que de mourir à soi, pour leur apprendre à mourir à eux-mêmes. Dès qu'on trouve quelque mécompte dans les cœurs, chacun est tenté de dire à Jésus-Christ : *Voulez-vous que nous disions au feu de des-*

cendre du ciel pour consumer ces pécheurs indociles ? Mais Jésus-Christ répond : *Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes* (*Luc.*, IX, 54, 55) ; il réprime ce zèle indiscret.

La correction ressemble à certains remèdes que l'on compose de quelque poison : il ne faut s'en servir qu'à l'extrémité, et qu'en les tempérant avec beaucoup de précaution. La correction révolte secrètement jusques aux derniers restes de l'orgueil; elle laisse au cœur une plaie secrète qui s'envenime facilement. Le bon pasteur préfère autant qu'il le peut une douce insinuation ; il y ajoute l'exemple, la patience, la prière, les soins paternels (*S. Aug.*, *Expos. Epist. ad Galat.*, *n.* 56). Ces remèdes sont moins prompts, il est vrai ; mais ils sont d'un meilleur usage. Le grand art, dans la conduite des âmes, est de vous faire aimer pour faire aimer Dieu, et de gagner la confiance pour parvenir à la persuasion. L'Apôtre veut-il attendrir tous les cœurs, en sorte qu'on ne puisse lui résister : *Je vous conjure*, dit-il aux fidèles, *par la douceur et par la modestie de Jésus-Christ* (II *Cor.*, X, 1).

Le pasteur expérimenté dans les voies de la grâce n'entreprend que les biens pour lesquels il voit que les volontés sont déjà préparées par le Seigneur. Il sonde les cœurs : il n'oserait faire deux pas à la fois ; et s'il le faut, il n'a point de honte de reculer. Il dit, comme Jésus-Christ : *J'aurais beaucoup de choses à vous proposer; mais vous ne pouvez pas les porter maintenant*) *Joan.*, XVI, 12). Pour le mal, il se ressouvient de ces belles paroles de saint Augustin : *Les pasteurs conduisent, non des hommes guéris, mais des hommes qui ont besoin de guérison. Il faut souffrir les défauts de la multitude pour les guérir, et il faut tolérer la contagion avant que de la faire cesser. Il est très-difficile de trouver le juste milieu dans ce travail, pour y conserver un esprit paisible et tranquille* (*De Mor. Eccl. cath.*, *l.* I, *c.* 32, *n.* 69). Gardez-vous donc bien d'entreprendre d'arracher d'abord tout le mauvais grain. *Laissez-le croître jusqu'à la moisson* (*Matth.*, XIII, 30), de peur que vous n'arrachiez le bon avec le mauvais. Toutes les fois que vous sentirez votre cœur ému contre quelque pécheur indocile, rappelez ces aimables paroles de Jésus-Christ: *Ce sont les malades, et non pas les hommes en santé, qui ont besoin de médecin. Allez, et apprenez ce que signifient ces paroles : Je veux la miséricorde, et non le sacrifice; car je suis venu appeler, non des justes, mais des pécheurs* (*Matth.*, IX, 12, 13). Toute indignation, toute impatience, toute hauteur contraire à cette douceur du Dieu de patience et de consolation, est une rigueur de Pharisien. Ne craignez point de tomber dans le relâchement en imitant Dieu même, en qui *la miséricorde s'élève au-dessus du jugement* (*Jac.*, III, 13). Parlez comme saint Cyprien, cet intrépide défenseur de la plus pure discipline : *Qu'ils viennent*, disait-il de ceux qui avaient péché ; *s'ils veulent faire une expérience de notre jugement... Ici l'Eglise n'est fermée à personne, et il n'y a aucun homme à qui l'évêque se refuse. Nous sommes sans cesse tout prêts à faire sentir à tous ceux qui viennent notre patience, notre facilité, notre humanité. Je souhaite que tous rentrent dans l'Eglise... Je pardonne toutes choses : j'en dissimule beaucoup, par le désir et par le zèle de rassembler nos frères. Je n'examine pas même par le plein jugement de la religion les fautes commises contre Dieu. Je pèche presque en remettant plus qu'il ne faut les péchés d'autrui ; j'embrasse avec promptitude et tendresse ceux qui reviennent en se repentant, et en confessant leur péché avec une satisfaction humble et simple* (*Epist.* 55, *ad Cornel.*).

Hélas ! quelque soin que vous preniez de vous faire aimer et d'adoucir le joug, quelles contradictions ne trouverez-vous pas dans votre travail ! Veut-on faire le mal, ou du moins laisser tomber le bien par mollesse, on flatte les passions de la multitude et on est applaudi ; on se fait des amis aux dépens des règles. Mais veut-on faire le bien et réprimer le mal, il faut refuser, contredire, attaquer les passions des hommes, se roidir contre le torrent: tout se réunit contre vous. *Quiconque*, dit saint Cyprien, *n'imite pas les méchants les offense. Les lois mêmes cèdent pour flatter le péché ; et le désordre, à force d'être public, commence à paraître permis* (*Epist.* 1, *al.* 2, *ad Donat.*). Les abus sont nommés des coutumes ; les peuples en sont jaloux comme d'un droit acquis par la possession : on se récrie contre la réforme, comme contre un changement indiscret. Lors même que le pasteur use des plus sages adoucissements, la réforme, qui édifie par une utilité réelle, trouble les esprits par une nouveauté apparente (*S. August.*, *epist.* 54, *ad Januar.*, *n.* 6); l'Eglise gémit, sentant ses mains liées, et voyant le malade repousser le remède préparé pour sa guérison.

Plus vous êtes élevé, plus vous serez exposé à cette contradiction; plus votre troupeau sera grand, plus le pasteur aura à souffrir. Il vous est dit, comme à saint Paul : *Je vous montrerai combien il faudra que vous souffriez pour mon nom* (*Act.*, IX, 16). Travailler, et ne voir jamais son ouvrage; travailler à persuader les hommes, et sentir leur contradiction ; travailler, et voir renaître sans cesse les difficultés ; combats au dehors, craintes au dedans ; ne voir que trop où sont les pécheurs, et ne savoir jamais avec certitude où sont les vrais justes, comme saint Augustin le remarque : voilà le partage des ministres de Jésus-Christ.

L'Allemagne, cette terre bénie qui a donné à l'Eglise tant de saints pasteurs, tant de pieux princes, tant d'admirables solitaires, a été ravagée par l'hérésie. Les endroits heureusement préservés en ont ressenti quelque ébranlement ; la discipline en a souffert. Combien de fois serez-vous réduit, à la vue de tous ces maux, à dire avec les apôtres : *Nous sommes des serviteurs inutiles* (*Luc.*, XVIII, 10) ! Vos pieds seront presque chancelants, et votre cœur séchera quand vous verrez la fausse paix des pécheurs

aveuglés et incorrigibles. O pasteurs d'Israël, travaillez dans la pure foi, sans consolation, s'il le faut ; possédez votre âme en patience. Plantez, arrosez, attendez que Dieu donne l'accroissement ; ne dussiez-vous jamais procurer que le salut d'une seule âme, les travaux de votre vie entière seraient bien employés.

Mais voulez-vous, ô prince cher à Dieu, que je vous laisse un abrégé de tous vos devoirs ? gravez, non sur des tables de pierre, mais sur les tables vivantes de votre cœur, ces grandes paroles de saint Augustin : *Que celui qui vous conduit se croie heureux, non par une puissance impérieuse, mais par une charité dévouée à la servitude. Pour l'honneur, il doit être en public au-dessus de vous; mais il doit être, par la crainte de Dieu, prosterné sous vos pieds. Il faut qu'il soit le modèle de tous pour les bonnes œuvres, qu'il corrige les hommes inquiets, qu'il supporte les faibles, qu'il soit patient à l'égard de tous, qu'il soit prompt à observer la discipline, et timide pour l'imposer à autrui ; et quoique l'un et l'autre de ces deux points soit nécessaire, qu'il cherche néanmoins plutôt à être aimé qu'à être craint* (*Regula ad servos Dei, n.* 11).

III. Mais où est-ce qu'un homme revêtu d'une chair mortelle, et environné d'infirmité, peut prendre tant de vertus célestes pour être l'ange de Dieu sur la terre ? Sachez que Dieu est *riche pour tous ceux qui l'invoquent* (*Rom.*, X, 12). Il nous recommande de prier, de peur que nous ne perdions, faute de prier, les biens qu'il nous prépare. Il promet, il invite, il nous prie, pour ainsi dire, de le prier. Il est vrai qu'il faut un grand amour pour paître un grand troupeau; il faut presque n'être plus homme pour mériter de conduire les hommes; il faut ne plus laisser voir en soi les faiblesses de l'humanité. Ce n'est qu'après vous avoir dit trois fois, comme à saint Pierre : *M'aimez-vous ?* qu'après avoir tiré trois fois de votre cœur cette réponse, *Seigneur, vous le savez que je vous aime*, que le grand pasteur vous dit : *Paissez mes brebis* (*Joan.*, XXI, 15-17). Mais enfin celui qui demande un amour si courageux et si patient, est celui-là même qui nous le donne. *Venez, hâtez-vous, achetez-le sans argent* (*Isai.*, LV, 1). Il s'achète par le simple désir; nul n'en est privé, que celui qui ne le veut pas. O bien infini ! il ne faut que vous vouloir pour vous posséder. C'est cet or pur et enflammé, ce trésor du cœur pauvre, qui apaise tout désir, et qui remplit tout vide. L'amour donne tout, et l'amour lui-même est donné à quiconque lui ouvre son cœur. Mais voyez cet ordre des dons de Dieu, et gardez-vous bien de le renverser. La grâce seule peut donner l'amour, et la grâce ne se donne qu'à la prière. *Priez donc sans intermission* (I *Thess.*, V, 17). Si tout fidèle doit prier ainsi, que sera-ce du pasteur ? Vous êtes le médiateur entre le ciel et la terre : priez pour aider ceux qui prient, en joignant vos prières aux leurs ; de plus, priez pour tous ceux qui ne prient pas Parlez à Dieu en faveur de ceux à qui vous n'oseriez parler de Dieu, quand vous les voyez endurcis. et irrités contre la vertu. Soyez comme Moïse, l'ami de Dieu; allez loin du peuple sur la montagne converser familièrement avec lui *face à face* (*Exod.*, XXXIII, 11); revenez vers le peuple, couronné de rayons de gloire, que cet entretien ineffable aura mis autour de votre tête. Que l'oraison soit la source de vos lumières dans le travail. Non-seulement vous devez convertir les pécheurs, mais encore vous devez diriger les âmes les plus parfaites dans les voies de Dieu ; vous devez *annoncer la sagesse entre les parfaits* (I *Cor.*, II, 6); vous devez être leur guide dans l'oraison, pour les garantir des illusions de l'amour-propre. Soyez donc le sel de la terre, la lumière du monde, l'œil qui éclaire le corps de votre Eglise, et la bouche qui prononce les oracles de la tradition.

Oh ! qui me donnera cet esprit de prière, qui peut tout sur Dieu même, et qui met dans le pasteur tout ce qui lui manque pour le troupeau ! O esprit de prière ! c'est vous qui formerez de nouveaux apôtres, pour changer la face de la terre. O Esprit ! ô amour ! venez nous animer, venez nous apprendre à prier, et priez en nous; venez vous y aimer vous-même. Prier sans cesse pour aimer et pour faire aimer Dieu, c'est la vie de l'apostolat. Vivez de cette vie cachée avec Jésus-Christ en Dieu, prince devenu le pasteur des âmes, et vous *goûterez combien le Seigneur est doux* (*Psal.* XXXIII, 6). Alors vous serez une colonne de la maison de Dieu ; alors vous serez l'amour et les délices de l'Eglise.

Les grands princes, qui prennent, pour ainsi dire, l'Eglise sans se donner à elle, sont pour elle de grands fardeaux, et non des appuis. Hélas ! que ne coûtent-ils point à l'Eglise ! ils ne paissent point le troupeau, c'est du troupeau qu'ils se paissent eux-mêmes. Le prix des péchés du peuple, les dons consacrés ne peuvent suffire à leur faste et à leur ambition. Qu'est-ce que l'Eglise ne souffre pas d'eux ! quelles plaies ne font-ils pas à sa discipline ! Il faut que tous les canons tombent devant eux; tout plie sous leur grandeur. Les dispenses, dont ils abusent, apprennent à d'autres à énerver les saintes lois : ils rougissent d'être pasteurs et pères ; ils ne veulent être que princes et maîtres.

Il n'en sera pas de même de vous, puisque vous mettez votre gloire dans vos fonctions pastorales. Combien les exemples donnés par un évêque qui est grand prince ont-ils plus d'autorité sur les hommes, que les exemples donnés par un évêque d'une naissance médiocre ! Combien son humilité est-elle plus propre à rabaisser les orgueilleux ! Combien sa modestie est-elle plus touchante pour réprimer le luxe et le faste ! Combien sa douceur est-elle plus aimable ! Combien sa patience est-elle plus forte pour ramener les hommes indociles et égarés ! Qui est-ce qui n'aura point de honte d'être hautain et

emporté, quand on verra le prince, au milieu de cette puissance, doux et humble de cœur ? Quelle sera la force de sa parole, quand elle sera soutenue par ses vertus ? Par exemple, quelle fut la gloire de l'église de Cologne quand elle eut pour pasteur le fameux Brunon frère de l'empereur Othon premier ! Mais pourquoi n'espérerions-nous pas de trouver dans Clément un nouveau Brunon ? Il ne tient qu'à vous, ô Prince ! d'essuyer les larmes de l'Eglise, et de la consoler de tous les maux qu'elle souffre dans ces jours de péché. Vous ferez refleurir les terres désertes; vous ramènerez la beauté des anciens jours. Que dis-je ? levez les yeux et voyez les campagnes déjà blanches pour la moisson. *Consolez-vous, consolez-vous, mon peuple, dit votre Dieu... Toute vallée se comblera, toute montagne sera aplanie... Et vous qui évangélisez Sion, montez sur la montagne, élevez avec force votre voix. O vous qui évangélisez Jérusalem ! élevez-la, ne craignez rien; dites aux villes de Juda, Voici votre Dieu* (*Isai.*, XL, 1, 9). O Eglise qui recevez de la main du Seigneur un tel époux ! *voilà* des enfants *qui vous viennent de loin.* Vous serez plus féconde que jamais dans votre vieillesse. *Les voilà venus de l'aquilon, de la mer, et de la terre du midi... Levez les yeux autour de vous, et voyez, tous ceux-ci s'assemblent, et viennent à vous. O épouse, ils vous environnent, et vous en serez ornée.* O mère qu'on croyait *stérile ! vos enfants vous diront : L'espace est trop étroit, donnez-nous-en d'autres pour habiter. Et vous direz dans votre cœur : Qui est-ce qui m'a donné ces enfants, à moi qui étais stérile et captive en terre étrangère ? Qui est-ce qui les a nourris ? J'étais seule et abandonnée, et ceux-ci où étaient-ils alors* (*Isai.*, XLIX, 12, 21).

Peuples, pour le bonheur desquels se fait cette consécration, que ne puis-je vous faire entendre de loin ma faible voix ! Priez, peuples, priez; toutes les bénédictions que vous attirerez sur sa tête reviendront sur la vôtre ; plus il recevra de grâces, plus il en répandra sur le troupeau.

Et vous, ô assemblée qui m'écoutez ! n'oubliez jamais ce que vous voyez aujourd'hui; souvenez-vous de cette modestie, de cette ferveur pour le culte divin, de ce zèle infatigable pour la maison de Dieu. N'en soyez pas surpris : dès son enfance, ce prince a été nourri des paroles de la foi ; le palais où il est né avait, nonobstant sa magnificence, la régularité d'une communauté de solitaires; on chantait dans cette cour, comme au désert, les louanges de Dieu. Le Seigneur n'oubliera point tant de marques de piété devenues comme héréditaires dans cette maison : après les jours de tempête, il fera enfin luire sur elle des jours sereins, et lui rendra son ancien éclat.

Vous voyez, mes frères, ce prince prosterné au pied des autels ; vous venez d'entendre tout ce que je lui ai dit. Hé! qu'est-ce que je n'ai pas osé lui dire ! hé ! qu'est-ce que je ne devais pas lui dire, puisqu'il n'a craint que d'ignorer la vérité ! la plus forte louange le louerait infiniment moins que la liberté épiscopale avec laquelle il veut que je lui parle. Oh! qu'un prince se montre grand quand il donne cette liberté ! oh ! que celui-ci paraîtra au-dessus des vaines louanges, quand on saura tout ce qu'il a voulu que je lui dise !

Et vous, ô Prince sur qui coule l'onction du Saint-Esprit ! ressuscitez sans cesse la grâce que vous recevez par l'imposition de mes mains. Que ce grand jour règle tous les autres jours de votre vie jusqu'à celui de votre mort. Soyez toujours le bon pasteur prêt à donner votre vie pour vos chères brebis, comme vous voulez l'être aujourd'hui, et comme vous voudriez l'avoir été au moment où, dépouillé de toute grandeur terrestre, vous irez rendre compte à Dieu de votre ministère. Priez, aimez, faites aimer Dieu; rendez-le aimable en vous; faites qu'on le sente en votre personne; répandez au loin la bonne odeur de Jésus-Christ ; soyez la force, la lumière, la consolation de votre troupeau ; que votre troupeau soit votre joie et votre couronne au jour de Jésus-Christ. O Dieu ! vous l'avez aimé dès l'éternité; vous voulez qu'il vous aime, et qu'il vous fasse aimer ici-bas. Portez-le dans votre sein au travers des périls et des tentations ; ne permettez pas que la *fascination des amusements* du siècle *obscurcisse les biens* (*Sap.*, IV, 12) que vous avez mis dans son cœur : ne souffrez pas qu'il se confie ni à sa haute naissance, ni à son courage naturel, ni à aucune prudence mondaine. Que la foi fasse seule en lui l'œuvre de la foi ! Qu'au moment où il ira paraître devant vous, les pauvres nourris, les riches humiliés, les ignorants instruits, les abus réformés, la discipline rétablie, l'Eglise soutenue et consolée par ses vertus, le présentent devant le trône de la grâce, pour recevoir de vos mains la couronne qui ne se flétrira jamais !

SERMON

POUR LA FÊTE DE L'ÉPIPHANIE.

Prêché dans l'église des Missions-Etrangères, le 6 janvier 1685, en présence des ambassadeurs de Siam.

Sur la vocation des gentils.

Surge, illuminare, Jerusalem, quia venit lumen tuum, et gloria Domini super te orta est.

Levez-vous, soyez éclairée, ô Jérusalem, car votre lumière vient, et la gloire du Seigneur s'est levée sur vous. (*Isai.*, LX, 1).

Béni soit Dieu, mes frères, puisqu'il met aujourd'hui sa parole dans ma bouche pour louer l'œuvre qu'il accomplit par cette maison ! Je souhaitais il y a longtemps, je l'avoue, d'épancher mon cœur devant ces autels, et de dire à la louange de la grâce tout ce qu'elle opère dans ces hommes apostoliques pour illuminer l'Orient. C'est donc dans un transport de joie que je parle aujourd'hui de la vocation des gentils, dans cette maison d'où sortent les hommes par qui les restes de la gentilité entendent l'heureuse nouvelle.

A peine Jésus, l'attente et le désiré des

nations, est né, et voici les mages, dignes prémices des gentils, qui, conduits par l'étoile, viennent le reconnaître. Bientôt les nations ébranlées viendront en foule après eux; les idoles seront brisées, et la connaissance du vrai Dieu sera abondante comme les eaux de la mer qui couvrent la terre. Je vois les peuples, je vois les princes qui adorent dans la suite des siècles celui que les mages viennent adorer aujourd'hui. Nations de l'Orient, vous y viendrez à votre tour; une lumière, dont celle de l'étoile n'est qu'une ombre, frappera vos yeux et dissipera vos ténèbres. Venez, venez, hâtez-vous de venir à la maison du Dieu de Jacob. O Eglise! ô Jérusalem! réjouissez-vous, poussez des cris de joie. Vous qui étiez stérile dans ces régions, vous qui n'enfantiez pas, vous aurez dans cette extrémité de l'univers des enfants innombrables. Que votre fécondité vous étonne : levez les yeux tout autour et voyez : rassasiez vos yeux de votre gloire; que votre cœur admire et s'épanche : la multitude des peuples se tourne vers vous, les îles viennent, la force des nations vous est donnée : de nouveaux mages, qui ont vu l'étoile du Christ en Orient, viennent du fond des Indes pour le chercher. Levez-vous, ô Jérusalem! *Surge, illuminare*, etc.

Mais je sens mon cœur ému au dedans de moi-même ; il est partagé entre la joie et la douleur. Le ministère de ces hommes apostoliques et la vocation de ces peuples est le triomphe de la religion ; mais c'est peut-être aussi l'effet d'une secrète réprobation qui pend sur nos têtes. Peut-être sera-ce sur nos ruines que ces peuples s'élèveront, comme les gentils s'élevèrent sur celles des Juifs à la naissance de l'Eglise. Voici une œuvre que Dieu fait pour glorifier son Evangile ; mais n'est-ce point aussi pour le transférer? Il faudrait n'aimer point le Seigneur Jésus, pour n'aimer pas son ouvrage ; mais il faudrait s'oublier soi-même pour n'en trembler pas. Réjouissons-nous donc au Seigneur, mes frères, au Seigneur qui donne gloire à son nom; mais réjouissons-nous avec tremblement. Voilà les deux pensées qui rempliront ce discours.

Esprit promis par la vérité même à tous ceux qui vous cherchent, que mon cœur ne respire que pour vous attirer au dedans de lui ; que ma bouche demeure muette plutôt que de s'ouvrir, si ce n'est à votre parole! Que mes yeux se ferment à toute autre lumière qu'à celle que vous versez d'en haut! O Esprit-Saint! soyez vous-même tout en tous : dans ceux qui m'écoutent, l'intelligence, la sagesse, le sentiment ; en moi, la force, l'onction, la lumière! Marie, priez pour nous. *Ave, Maria*.

PREMIER POINT.

Quelle est, mes frères, cette Jérusalem dont le prophète parle ; cette cité pacifique dont les portes ne se ferment ni jour ni nuit, qui suce le lait des nations, dont les rois de la terre sont les nourriciers et viennent adorer les sacrés vestiges? Elle est si puissante, que tout royaume qui ne lui sera pas soumis périra ; et si heureuse qu'elle n'aura plus d'autre soleil que Dieu, qui fera luire sur elle un jour éternel. Qui ne voit que ce ne peut être cette Jérusalem rebâtie par les Juifs ramenés de Babylone, ville faible, malheureuse, souvent en guerre, toujours en servitude sous les Perses, les Grecs, les Romains; enfin sous ces derniers réduite en cendres, avec une dispersion universelle de ses enfants, qui dure encore depuis seize siècles? C'est donc manifestement hors du peuple juif qu'il faut chercher l'accomplissement des promesses dont il est déchu.

Il n'y a plus d'autre Jérusalem que celle d'en haut, qui est notre mère, selon saint Paul (*Galat.*, IV, 26): elle vient du ciel, et elle enfante sur la terre.

Qu'il est beau, mes frères, de voir comment les promesses se sont accomplies en elle! Tel était le caractère du Messie, qu'il devait, non pas subjuguer par les armes, comme les Juifs charnels le prétendaient grossièrement, mais, ce qui est infiniment plus noble et plus digne de la magnificence des promesses, attirer, par sa puissance sur les cœurs, sous son règne d'amour et de vérité, toutes les nations idolâtres.

Jésus-Christ naît, et la face du monde se renouvelle. La loi de Moïse, ses miracles, ceux des prophètes, n'avaient pu servir de digue contre le torrent de l'idolâtrie, et conserver le culte du vrai Dieu chez un seul peuple resserré dans un coin du monde; mais celui qui vient d'en haut est au-dessus de tout ; à Jésus est réservé de posséder toutes les nations en héritage. Il les possède, vous le voyez. Depuis qu'il a été élevé sur la croix, il a attiré tout à lui. Dès l'origine du christianisme, saint Irénée et Tertullien ont montré que l'Eglise était déjà plus étendue que cet empire même qui se vantait d'être lui seul tout l'univers. Les régions sauvages et inaccessibles du Nord, que le soleil éclaire à peine, ont vu la lumière céleste. Les plages brûlantes d'Afrique ont été inondées des torrents de la grâce. Les empereurs mêmes sont devenus les adorateurs du nom qu'ils blasphémaient, et les nourriciers de l'Eglise dont ils versaient le sang. Mais la vertu de l'Evangile ne doit pas s'éteindre après ces premiers efforts; le temps ne peut rien contre elle : Jésus-Christ, qui en est la source, est de tous les temps; il était hier, il est aujourd'hui et il sera aux siècles des siècles. Aussi vois-je cette fécondité qui se renouvelle toujours ; la vertu de la croix ne cesse d'attirer tout à elle.

Regardez ces peuples barbares qui firent tomber l'empire romain. Dieu les a multipliés, et tenus en réserve sous un ciel glacé, pour punir Rome païenne et enivrée du sang des martyrs : il leur lâche la bride, et le monde en est inondé. Mais, en renversant cet empire, ils se soumettent à celui du Sauveur ; tout ensemble ministres des vengeances et objets des miséricordes, sans le savoir, ils sont menés, comme par la main, au-devant de l'Evangile ; et c'est d'eux qu'on peut

dire à la lettre qu'ils ont trouvé le Dieu qu'ils ne cherchaient pas.

Combien voyons-nous encore de peuples que l'Eglise a enfantés à Jésus-Christ depuis le huitième siècle, dans ces temps même les plus malheureux, où ses enfants révoltés contre elle n'ont point de honte de lui reprocher qu'elle a été stérile et répudiée par son époux ! Vers le dixième siècle, dans ce siècle dont on exagère trop les malheurs, accourent en foule à l'Eglise, les uns sur les autres, l'Allemand, de loup ravissant devenu agneau, le Polonais, le Poméranien, le Bohémien, le Hongrois conduit aux pieds des apôtres par son premier roi saint Etienne. Non, non, vous le voyez, la source des célestes bénédictions ne tarit point. Alors l'époux donna de nouveaux enfants à l'épouse, pour la justifier, et pour montrer qu'elle ne cesse point d'être son unique et sa bien-aimée.

Mais que vois-je depuis deux siècles ? Des régions immenses qui s'ouvrent tout à coup ; un nouveau monde inconnu à l'ancien, et plus grand que lui. Gardez-vous bien de croire qu'une si prodigieuse découverte ne soit due qu'à l'audace des hommes. Dieu ne donne aux passions humaines, lors même qu'elles semblent décider de tout, que ce qu'il leur faut pour être les instruments de ses desseins : ainsi l'homme s'agite, mais Dieu le mène. La foi plantée dans l'Amérique, parmi tant d'orages, ne cesse pas d'y porter des fruits.

Que reste-t-il ? Peuples des extrémités de l'Orient, votre heure est venue. Alexandre, ce conquérant rapide, que Daniel dépeint comme ne touchant pas la terre de ses pieds, lui qui fut si jaloux de subjuguer le monde entier, s'arrêta bien loin au deçà de vous : mais la charité va plus loin que l'orgueil. Ni les sables brûlants, ni les déserts, ni les montagnes, ni la distance des lieux, ni les tempêtes, ni les écueils de tant de mers, ni l'intempérie de l'air, ni le milieu fatal de la ligne, où l'on découvre un ciel nouveau, ni les flottes ennemies, ni les côtes barbares, ne peuvent arrêter ceux que Dieu envoie. Qui sont ceux-ci qui volent comme les nuées ? Vents, portez-les sur vos ailes. Que le Midi, que l'Orient, que les îles inconnues les attendent, et les regardent en silence venir de loin. Qu'ils sont beaux les pieds de ces hommes qu'on voit venir du haut des montagnes apporter la paix, annoncer les biens éternels, prêcher le salut, et dire : O Sion ! ton Dieu régnera sur toi. Les voici ces nouveaux conquérants, qui viennent sans armes, excepté la croix du Sauveur. Ils viennent, non pour enlever les richesses et répandre le sang des vaincus, mais pour offrir leur propre sang et communiquer le trésor céleste.

Peuples qui les vîtes venir, quelle fut d'abord votre surprise, et qui peut la représenter ? Des hommes qui viennent à vous sans être attirés par aucun motif ni de commerce, ni d'ambition, ni de curiosité ; des hommes qui, sans vous avoir jamais vus, sans savoir même où vous êtes, vous aiment tendrement, quittent tout pour vous, et vous cherchent au travers de toutes les mers avec tant de fatigues et de périls, pour vous faire part de la vie éternelle qu'ils ont découverte ! Nations ensevelies dans l'ombre de la mort, quelle lumière sur vos têtes !

A qui doit-on, mes frères, cette gloire et cette bénédiction de nos jours ? A la Compagnie de Jésus, qui, dès sa naissance, ouvrit, par le secours des Portugais, un nouveau chemin à l'Evangile dans les Indes. N'est-ce pas elle qui a allumé les premières étincelles du feu de l'apostolat dans le sein de ces hommes livrés à la grâce ? Il ne sera jamais effacé de la mémoire des justes le nom de cet enfant d'Ignace, qui, de la même main dont il avait rejeté l'emploi de la confiance la plus éclatante, forma une petite société de prêtres, germes bénis de cette communauté.

O ciel ! conservez à jamais la source d'une grâce si abondante, et faites que ces deux corps portent ensemble le nom du Seigneur Jésus à tous les peuples qui l'ignorent !

Parmi ces différents royaumes où la grâce prend diverses formes selon la diversité des naturels, des mœurs et des gouvernements, j'en aperçois un qui est le canal de l'Evangile pour les autres. C'est à Siam que se rassemblent ces hommes de Dieu ; c'est là que se forme un clergé composé de tant de langues et de peuples sur qui doit découler la parole de vie ; c'est là que commencent à s'élever jusque dans les nues des temples qui retentiront des divins cantiques.

Grand roi (1), dont la main les élève, que tardez-vous à faire au vrai Dieu, de votre cœur même, le plus agréable et le plus auguste de tous les temples ? Pénétrants et attentifs observateurs, qui nous montrez un goût si exquis ; fidèles ministres, qu'il a envoyés du lieu où le soleil se lève jusqu'à celui où il se couche, pour voir Louis, rapportez-lui ce que vos yeux ont vu : ce royaume fermé, non comme la Chine, par une simple muraille, mais par une chaîne de places fortifiées qui en rendent les frontières inaccessibles ; cette majesté douce et pacifique qui règne au dedans ; mais surtout cette piété qui cherche bien plus à faire régner Dieu que l'homme. Sache par nos histoires la postérité la plus reculée, que l'Indien est venu mettre aux pieds de Louis les richesses de l'aurore en reconnaissance de l'Evangile reçu par ses soins ! Encore n'est-ce pas assez de nos histoires ; fasse le ciel qu'un jour, parmi ces peuples, les pères attendris disent à leurs enfants pour les instruire : Autrefois, dans un siècle favorisé de Dieu, un roi nommé Louis, jaloux d'étendre les conquêtes de Jésus-Christ bien loin au delà des siennes, fit passer de nouveaux apôtres aux Indes ; c'est par là que nous sommes chrétiens ; et

(1) Le roi de Siam, qui annonçait alors des dispositions favorables au christianisme, et dont les ambassadeurs étaient présents au discours de Fénelon.

nos ancêtres accoururent d'un bout de l'univers à l'autre pour voir la sagesse, la gloire et la piété qui étaient dans cet homme mortel!

Sous sa protection, que la distance des lieux ne peut affaiblir; ou plutôt (car à Dieu ne plaise que nous mettions notre espérance ailleurs qu'en la croix!) ou plutôt, par la vertu toute-puissante du nom de Jésus-Christ, évêques, prêtres, allez annoncer l'Evangile à toute créature. J'entends la voix de Pierre qui vous envoie et qui vous anime. Il vit, il parle dans son successeur; son zèle et son autorité ne cessent de confirmer ses frères. C'est de la chaire principale, c'est du centre de l'unité chrétienne que sortent les rayons de la foi la plus pure et la plus féconde, pour percer les ténèbres de la gentilité. Allez donc, anges prompts et légers; que sous vos pas les montagnes descendent, que les vallées se comblent, que toute chair voie le salut de Dieu.

Frappe, cruel Japon; le sang de ces hommes apostoliques ne cherche qu'à couler de leurs veines, pour te laver dans celui du Sauveur que tu ne connais pas. Empire de la Chine, tu ne pourras fermer tes portes. Déjà un saint pontife (1), marchant sur les traces de François-Xavier, a béni cette terre par ses derniers soupirs. Nous l'avons vu, cet homme simple et magnanime, qui revenait tranquillement de faire le tour entier du globe terrestre. Nous avons vu cette vieillesse prématurée et si touchante, ce corps vénérable, courbé, non sous le poids des années, mais sous celui de ses pénitences et de ses travaux; et il semblait nous dire à nous tous, au milieu desquels il passait sa vie, à nous tous qui ne pouvions nous rassasier de le voir, de l'entendre, de le bénir, de goûter l'onction et de sentir la bonne odeur de Jésus-Christ qui était en lui; il semblait nous dire: Maintenant me voilà, je sais que vous ne verrez plus ma face. Nous l'avons vu qui venait de mesurer la terre entière; mais son cœur, plus grand que le monde, était encore dans ces régions si éloignées. L'Esprit l'appelait à la Chine, et l'Evangile, qu'il devait à ce vaste empire, était comme un feu dévorant au fond de ses entrailles, qu'il ne pouvait plus retenir.

Allez donc, saint vieillard, traversez encore une fois l'Océan étonné et soumis; allez au nom de Dieu. Vous verrez la terre promise; il vous sera donné d'y entrer, parce que vous avez espéré contre l'espérance même. La tempête, qui devait causer le naufrage, vous jettera sur le rivage désiré. Pendant huit mois votre voix mourante fera retentir les bords de la Chine du nom de Jésus-Christ. O mort précipitée! ô vie précieuse, qui devait durer plus longtemps! ô douces espérances tristement enlevées! Mais adorons Dieu, taisons-nous.

Voilà, mes frères, ce que Dieu a fait en nos jours pour faire taire les bouches profanes et impies. Quel autre que Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, aurait osé promettre qu'après son supplice tous les peuples viendraient à lui, et croiraient en son nom? Environ dix-sept siècles après sa mort, sa parole est encore vivante et féconde dans toutes les extrémités de la terre. Par l'accomplissement d'une promesse inouïe et si étendue, Jésus-Christ montre qu'il tient dans ses mains immortelles les cœurs de toutes les nations et de tous les siècles.

Par là nous montrons encore la vraie Eglise à nos frères errants, comme saint Augustin la montrait aux sectes de son siècle. Qu'il est beau, mes frères, qu'il est consolant de parler le même langage, et de donner précisément les mêmes marques de l'Eglise que ce Père donnait il y a treize cents ans! C'est cette ville située sur le sommet de la montagne, qui est vue de loin par tous les peuples de la terre; c'est ce royaume de Jésus-Christ qui possède toutes les nations; c'est cette société la plus répandue, qui seule a la gloire d'annoncer Jésus-Christ aux peuples idolâtres; c'est cette Eglise qui non-seulement doit être toujours visible, mais toujours la plus visible et la plus éclatante; car il faut que la plus grande autorité extérieure et vivante qui soit parmi les chrétiens, mène sûrement et sans discussion les simples à la vérité: autrement la Providence se manquerait à elle-même; elle rendrait la religion impraticable aux simples; elle jetterait les ignorants dans l'abîme des discussions et des incertitudes des philosophes; elle n'aurait donné le texte des Ecritures, manifestement sujet à tant d'interprétations différentes, que pour nourrir l'orgueil et la division. Que deviendraient les âmes dociles pour autrui, et défiantes d'elles-mêmes, qui auraient horreur de préférer leur propre sens à celui de l'assemblée la plus digne d'être crue qu'il y ait sur la terre? Que deviendraient les humbles, qui craindraient avec raison bien davantage de se tromper eux-mêmes, que d'être trompés par l'Eglise? C'est par cette raison que Dieu, outre la succession non interrompue des pasteurs, naturellement si propre à faire passer la vérité de main en main dans la suite de tous les siècles, a mis cette fécondité si étendue et si singulière dans la vraie Eglise, pour la distinguer de toutes les sociétés retranchées, qui languissent obscures, stériles et resserrées dans un coin du monde. Comment osent-elles dire, ces sectes nouvelles, que l'idolâtrie régnait partout avant leur réforme? Toutes les nations ayant été données par le Père au Fils, Jésus-Christ a-t-il laissé perdre son héritage? Quelle main plus puissante que la sienne le lui a ravi? Quoi donc, sa lumière était-elle éteinte dans l'univers? Peut-être croyez-vous, mes frères, que c'est moi; non, c'est saint Augustin qui parle ainsi aux donatistes, aux manichéens, et, en changeant seulement les noms, à nos protestants.

Cette étendue de l'Eglise, cette fécondité

(1) M. Pallu, évêque d'Héliopolis, et vicaire apostolique du Tou-King, mort en Chine en 1684.

de notre mère dans toutes les parties du monde, ce zèle apostolique qui reluit dans nos seuls pasteurs, et que ceux des nouvelles sectes n'ont pas même entrepris d'imiter, embarrassent les plus célèbres défenseurs du schisme. Je l'ai lu dans leurs derniers livres, ils n'ont pu le dissimuler. J'ai vu même les personnes les plus sensées et les plus droites de ce parti avouer que cet éclat, malgré toutes les subtilités dont on tâche de l'obscurcir, les frappe jusqu'au cœur et les attire à nous.

Qu'elle est donc grande cette œuvre qui console l'Eglise, qui la multiplie, qui répare ses pertes, qui accomplit si glorieusement les promesses, qui rend Dieu sensible aux hommes, qui montre Jésus-Christ toujours vivant et régnant dans les cœurs par la foi, selon sa parole, au milieu même de ses ennemis; qui répand en tous lieux son Eglise, afin que tous les peuples puissent l'écouter; qui met en elle ce signe éclatant que tout œil peut voir, et auquel les simples sont assurés, sans discussion, que la vérité de la doctrine est attachée! Qu'elle est grande cette œuvre! Mais où sont les ouvriers capables de la soutenir? mais où sont les mains propres à recueillir ces riches moissons dont les campagnes de l'Orient sont déjà blanchies? Jamais la France, il est vrai, n'a eu de plus pressants besoins pour elle qu'aujourd'hui. Pasteurs, rassemblez vos conseils et vos forces pour achever d'abattre ce grand arbre, dont les branches orgueilleuses montaient jusqu'au ciel, et qui est déjà ébranlé jusqu'à ses plus profondes racines. Ne laissez aucune étincelle cachée du feu de l'hérésie prêt à s'éteindre; ranimez votre discipline; hâtez-vous de déraciner par la vigueur de vos canons le scandale et les abus; faites goûter à vos enfants les chastes délices des saintes Lettres; formez des hommes qui soutiennent la majesté de l'Evangile, et dont les lèvres gardent la science. O mère! faites sucer à vos enfants les deux mamelles de la science et de la charité. Que par vous la vérité luise encore sur la terre. Montrez que ce n'est pas en vain que Jésus-Christ a prononcé cet oracle pour tous les temps sans restriction : *Qui vous écoute, m'écoute.* Mais que les besoins du dedans ne fassent pas abandonner ni oublier ceux du dehors. Eglise de France, ne perdez pas votre couronne. D'une main, allaitez dans votre sein vos propres enfants; étendez l'autre sur cette extrémité de la terre où tant de nouveaux nés, encore tendres en Jésus-Christ, poussent de faibles cris vers vous, et attendent que vous ayez pour eux des entrailles de mère.

O vous, qui avez dit à Dieu, *Vous êtes mon sort et mon héritage*, ministres du Seigneur, qui êtes aussi son héritage et sa portion, foulez aux pieds la chair et le sang. Dites à vos parents : Je vous ignore. Ne connaissez que Dieu, n'écoutez que lui. Que ceux qui sont déjà attachés ici dans un travail réglé, y persévèrent; car les dons sont divers, et il suffit que chacun suive le sien : mais qu'ils donnent du moins leurs vœux et leurs prières à l'œuvre naissante de la foi. Que chacun de ceux qui sont libres se dise à soi-même : Malheur à moi si je n'évangélise! Hélas! peut-être que tous les royaumes de l'Orient ensemble n'ont pas autant de prêtres qu'une paroisse d'une seule ville. Paris, tu t'enrichis de la pauvreté des nations, ou plutôt, par de malheureux enchantements, tu perds pour toi-même ce que tu enlèves aux autres : tu prives le champ du Seigneur de sa culture; les ronces et les épines le couvrent : tu prives les ouvriers de la récompense due au travail. Que ne puis-je aujourd'hui, mes frères, m'écrier comme Moïse aux portes du camp d'Israël : *Si quelqu'un est au Seigneur, qu'il se joigne à moi!* Dieu m'en est témoin, Dieu devant qui je parle, Dieu à la face duquel je sers chaque jour, Dieu qui lit dans les cœurs et qui sonde les reins. Seigneur, vous le savez que c'est avec confusion et douleur qu'admirant votre œuvre, je ne me sens ni les forces ni le courage d'aller l'accomplir. Heureux ceux à qui vous donnez de le faire! Heureux moi-même, malgré ma faiblesse et mon indignité, si mes paroles peuvent allumer dans le cœur de quelque saint prêtre cette flamme céleste dont un pécheur comme moi ne mérite pas de brûler.

Par ces hommes chargés des richesses de l'Evangile, la grâce croît, et le nombre des croyants se multiplie de jour en jour; l'Eglise refleurit, et son entière et ancienne beauté se renouvelle. Là on court pour baiser les pieds d'un prêtre quand il passe; là on recueille avec soin, avec un cœur affamé et avide, jusqu'aux moindres parcelles de la parole de Dieu qui sort de sa bouche. Là on attend avec impatience, pendant toute la semaine, le jour du Seigneur, où tous les frères dans un saint repos se donnent tendrement le baiser de paix, n'étant tous ensemble qu'un cœur et qu'une âme. Là on soupire après la joie des assemblées, après les chants des louanges de Dieu, après le sacré festin de l'Agneau. Là on croit voir encore les travaux, les voyages, les dangers des apôtres, avec la ferveur des Eglises naissantes. Heureuses, parmi ces Eglises, celles que le feu de la persécution éprouve pour les rendre plus pures! Heureuses ces Eglises dont nous ne pouvons nous empêcher de regarder la gloire d'un œil jaloux! On y voit des catéchumènes qui désirent de se plonger, non-seulement dans les eaux salutaires, mais dans les flammes du Saint-Esprit et dans le sang de l'Agneau, pour y blanchir leurs robes; des catéchumènes qui attendent le martyre avec le baptême. Quand aurons-nous de tels chrétiens, dont les délices soient de se nourrir des paroles de la foi, de goûter les vertus du siècle futur, et de s'entretenir de leur bienheureuse espérance? Là ce qui est regardé ici comme excessif, comme impraticable, ce qu'on ne peut croire possible sur la foi des histoires des premiers temps, est la pratique actuelle de ces Eglises. Là, être chrétien, et ne plus tenir à la terre,

est la même chose. Là on n'ose montrer à ces fidèles enflammés nos tièdes chrétiens d'Europe, de peur que cet exemple contagieux ne leur apprenne à aimer la vie, et à ouvrir leurs cœurs aux joies empoisonnées du siècle. L'Evangile dans son intégrité fait encore sur eux toute son impression naturelle. Il forme des pauvres bienheureux, des affligés qui trouvent la joie dans les larmes, et des riches qui craignent d'avoir leur consolation en ce monde ; tout milieu entre le siècle et Jésus-Christ est ignoré ; ils ne savent que prier, se cacher, souffrir, espérer. O aimable simplicité ! ô foi vierge ! ô joie pure des enfants de Dieu ! ô beauté des anciens jours que Dieu ramène sur la terre, et dont il ne reste plus parmi nous qu'un triste et honteux souvenir ! Hélas ! malheur à nous ! Parce que nous avons péché, notre gloire nous a quittés, elle s'envole au delà des mers, un nouveau peuple nous l'enlève. Voilà, mes frères, ce qui doit nous faire trembler.

SECOND POINT.

Si Dieu, terrible dans ses conseils sur les enfants des hommes, n'a pas même épargné les branches naturelles de l'olivier franc, comment oserions-nous espérer qu'il nous épargnera, nous, mes frères, branches sauvages et entées, nous branches mortes et incapables de fructifier ? Dieu frappe sans pitié son ancien peuple, ce peuple héritier des promesses, ce peuple race bénie d'Abraham, dont Dieu s'est déclaré le Dieu à jamais ; il le frappe d'aveuglement, il le rejette de devant sa face, il le disperse comme la cendre au vent ; il n'est plus son peuple, et Dieu n'est plus son Dieu ; et il ne sert plus, ce peuple réprouvé, qu'à montrer à tous les autres peuples qui sont sous le ciel, la malédiction et la vengeance divine qui distille sur lui goutte à goutte, et qui y demeurera jusqu'à la fin.

Comment est-ce que la nation juive est déchue de l'alliance de ses pères et de la consolation d'Israël ? Le voici, mes frères. Elle s'est endurcie au milieu des grâces, elle a résisté au Saint-Esprit, elle a méconnu l'envoyé de Dieu. Pleine des désirs du siècle, elle a rejeté une rédemption qui, loin de flatter son orgueil et ses passions charnelles, devait au contraire la délivrer de son orgueil et de ses passions. Voilà ce qui a fermé les cœurs à la vérité, voilà ce qui a éteint la foi, voilà ce qui a fait que la lumière luisant au milieu des ténèbres, les ténèbres ne l'ont point comprise. La réprobation de ce peuple a-t-elle anéanti les promesses ? A Dieu ne plaise ! La main du Tout-Puissant se plaît à montrer qu'elle est jalouse de ne devoir ses œuvres qu'à elle-même ; elle rejette ce qui est, pour appeler ce qui n'est pas. Le peuple qui n'était pas même peuple, c'est-à-dire les nations dispersées, qui n'avaient jamais fait un corps ni d'Etat ni de religion, ces nations qui vivaient enfoncées dans une brutale idolâtrie, s'assemblent, et sont tout à coup un peuple bien-aimé. Cependant les Juifs, privés de la science de Dieu jusqu'alors héréditaire parmi eux, enrichissent de leurs dépouilles toutes les nations. Ainsi Dieu transporte le don de la foi selon son bon plaisir, et selon le profond mystère de sa volonté.

Ce qui a fait la réprobation des Juifs (prononçons ici, mes frères, notre jugement, pour prévenir celui de Dieu), ce qui a fait leur réprobation ne doit-il pas faire la nôtre ? Ce peuple, quand Dieu l'a foudroyé, était-il plus attaché à la terre que nous, plus enfoncé dans la chair, plus enivré de ses passions mondaines, plus aveuglé par sa présomption, plus rempli de lui-même, plus vide de l'amour de Dieu ? Non, non, mes frères ; ses iniquités n'étaient point encore montées jusqu'à la mesure des nôtres. Le crime de crucifier de nouveau Jésus-Christ, mais Jésus-Christ connu, mais Jésus-Christ goûté, mais Jésus-Christ régnant parmi nous ; le crime de fouler aux pieds volontairement notre unique hostie de propitiation et le sang de l'alliance, n'est-il pas plus énorme et plus irrémissible que celui de répandre ce sang, comme les Juifs, sans le connaître ?

Ce peuple est-il le seul que Dieu a frappé ? Hâtons-nous de descendre aux exemples de la loi nouvelle ; ils sont encore plus effrayants. Jetez, mes frères, des yeux baignés de larmes sur ces vastes régions d'où la foi s'est levée sur nos têtes comme le soleil. Que sont-elles devenues ces fameuses Eglises d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, de Constantinople, qui en avaient d'innombrables sous elles ? C'est là que pendant tant de siècles les conciles assemblés ont étouffé les plus noires erreurs, et prononcé ces oracles qui vivront éternellement ; c'est là que régnait avec majesté la sainte discipline, modèle après lequel nous soupirons en vain. Cette terre était arrosée du sang des martyrs ; elle exhalait le parfum des vierges ; le désert même fleurissait par ses solitaires : mais tout est ravagé sur ces montagnes découlantes de lait et de miel, où paissaient sans crainte les troupeaux d'Israël. Là maintenant sont les cavernes inaccessibles des serpents et des basilics.

Que reste-t-il sur les côtes d'Afrique, où les assemblées d'évêques étaient aussi nombreuses que les conciles universels, et où la loi de Dieu attendait son explication de la bouche d'Augustin ? Je ne vois plus qu'une terre encore fumante de la foudre que Dieu y a lancée.

Mais quelle terrible parole de retranchement Dieu n'a-t-il pas fait entendre sur la terre dans le siècle passé ! L'Angleterre, rompant le sacré lien de l'unité, qui peut seul retenir les esprits, s'est livrée à toutes les visions de son cœur. Une partie des Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark, la Suède, sont autant de rameaux que le glaive vengeur a retranchés, et qui ne tiennent plus à l'ancienne tige.

L'Eglise, il est vrai, répare ces pertes : de nouveaux enfants qui lui naissent au delà

des mers essuient ses larmes pour ceux qu'elle a perdus. Mais l'Eglise a des promesses d'éternité; et nous, qu'avons-nous, mes frères, sinon des menaces qui nous montrent à chaque pas l'abîme ouvert sous nos pieds? Le fleuve de la grâce ne tarit point, il est vrai; mais souvent, pour arroser de nouvelles terres, il détourne son cours, et ne laisse dans l'ancien canal que des sables arides. La foi ne s'éteindra point, je l'avoue; mais elle n'est attachée à aucun des lieux qu'elle éclaire; elle laisse derrière elle une affreuse nuit à ceux qui ont méprisé le jour, et elle porte ses rayons à des yeux plus purs.

Que ferait plus longtemps la foi chez des peuples corrompus jusqu'à la racine, qui ne portent le nom de fidèles que pour le flétrir et le profaner? Lâches et indignes chrétiens, par vous le christianisme est avili et méconnu; par vous le nom de Dieu est blasphémé chez les gentils; vous n'êtes plus qu'une pierre de scandale à la porte de la maison de Dieu, pour faire tomber ceux qui y viennent chercher Jésus-Christ.

Mais qui pourra remédier aux maux de nos Eglises et relever la vérité, qui est foulée aux pieds dans les places publiques? L'orgueil a rompu ses digues et inondé la terre; toutes les conditions sont confondues; le faste s'appelle politesse, la plus folle vanité une bienséance; les insensés entraînent les sages et les rendent semblables à eux; la mode, si ruineuse par son inconstance et par ses excès capricieux, est une loi tyrannique à laquelle on sacrifie toutes les autres; le dernier des devoirs est celui de payer ses dettes. Les prédicateurs n'osent plus parler pour les pauvres, à la vue d'une foule de créanciers dont les clameurs montent jusqu'au ciel. Ainsi la justice fait taire la charité, mais la justice elle-même n'est plus écoutée. Plutôt que de modérer les dépenses superflues, on refuse cruellement le nécessaire à ses créanciers. La simplicité, la modestie, la frugalité, la probité exacte de nos pères, leur ingénuité, leur pudeur, passent pour des vertus rigides et austères d'un temps trop grossier. Sous prétexte de se polir, on s'est amolli pour la volupté et endurci contre la vertu et contre l'honneur. On invente chaque jour et à l'infini de nouvelles nécessités pour autoriser les passions les plus odieuses. Ce qui était d'un faste scandaleux dans les conditions les plus élevées, il y a quarante ans, est devenu une bienséance pour les plus médiocres. Détestable raffinement de nos jours! monstre de nos mœurs! La misère et le luxe augmentent comme de concert : on est prodigue de son bien et avide de celui d'autrui; le premier pas de la fortune est de se ruiner. Qui pourrait supporter les folles hauteurs que l'orgueil affecte et les bassesses infâmes que l'intérêt fait faire? On ne connaît plus d'autre prudence que la dissimulation, plus de règle des amitiés que l'intérêt, plus de bienfaits qui puissent attacher à une personne dès qu'on la trouve ou inutile ou ennuyeuse. Les hommes, gâtés jusque dans la moelle des os par les ébranlements et les enchantements des plaisirs violents et raffinés, ne trouvent plus qu'une douceur fade dans les consolations d'une vie innocente; ils tombent dans les langueurs mortelles de l'ennui dès qu'ils ne sont plus animés par la fureur de quelque passion. Est-ce donc là être chrétien? Allons, allons dans d'autres terres, où nous ne soyons plus réduits à voir de tels disciples de Jésus-Christ! O Evangile! est-ce là ce que vous enseignez? O foi chrétienne! vengez-vous; laissez une éternelle nuit sur la face de la terre, de cette terre couverte d'un déluge d'iniquités.

Mais, encore une fois, voyons nos ressources sans nous flatter. Quelle autorité pourra redresser des mœurs si dépravées? Une sagesse vaine et intempérante, une curiosité superbe et effrénée emporte les esprits. Le Nord ne cesse d'enfanter de nouveaux monstres d'erreur : parmi ces ruines de l'ancienne foi, tout tombe, tout tombe comme par morceaux; le reste des nations chrétiennes en sent le contre-coup; on voit les mystères de Jésus-Christ ébranlés jusqu'aux fondements. Des hommes profanes et téméraires ont franchi les bornes et ont appris à douter de tout. C'est ce que nous entendons tous les jours; un bruit sourd d'impiété vient frapper nos oreilles, et nous en avons le cœur déchiré. Après s'être corrompus dans ce qu'ils connaissent, ils blasphèment enfin ce qu'ils ignorent. Prodige réservé à nos jours! l'instruction augmente, et la foi diminue. La parole de Dieu, autrefois si féconde, deviendrait stérile, si l'impiété l'osait. Mais elle tremble sous Louis, et, comme Salomon, il la dissipe de son regard. Cependant, de tous les vices, on ne craint plus que le scandale. Que dis-je? le scandale même est au comble; car l'incrédulité, quoique timide, n'est pas muette; elle sait se glisser dans les conversations, tantôt sous des railleries envenimées, tantôt sous des questions où l'on veut tenter Jésus-Christ, comme les pharisiens. En même temps, l'aveugle sagesse de la chair, qui prétend avoir droit de tempérer la religion au gré de ses désirs, déshonore et énerve ce qui reste de foi parmi nous. Chacun marche dans la voie de son propre conseil; chacun, ingénieux à se tromper, se fait une fausse conscience. Plus d'autorité dans les pasteurs, plus d'uniformité de discipline. Le déréglement ne se contente plus d'être toléré : il veut être la règle même, et appelle excès tout ce qui s'y oppose. La chaste colombe, dont le partage ici-bas est de gémir, redouble ses gémissements. Le péché abonde, la charité se refroidit, les ténèbres s'épaississent, le mystère d'iniquité se forme; dans ces jours d'aveuglement et de péché, les élus mêmes seraient séduits, s'ils pouvaient l'être. Le flambeau de l'Evangile, qui doit faire le tour de l'univers, achève sa course. O Dieu! que vois-je? où sommes-nous? Le jour de la ruine est proche, et les temps se hâtent d'arriver. Mais adorons en silence et avec tremblement l'impénétrable secret de Dieu.

Ames recueillies, âmes ferventes, hâtez-vous de retenir la foi prête à nous échapper. Vous savez que dix justes auraient sauvé la ville abominable de Sodome, que le feu du ciel consuma. C'est à vous à gémir sans cesse au pied des autels pour ceux qui ne gémissent pas de leurs misères. Opposez-vous, soyez le bouclier d'Israël contre les traits de la colère du Seigneur; faites violence à Dieu, il le veut; d'une main innocente arrêtez le glaive déjà levé.

Seigneur, qui dites dans vos Ecritures : *Quand même une mère oublierait son propre fils, le fruit de ses entrailles, et moi je ne vous oublierai jamais* (*Is.* XLIX, 15), ne détournez point votre face de dessus nous. Que votre parole croisse dans ces royaumes où vous l'envoyez; mais n'oubliez pas les anciennes Eglises, dont vous avez conduit si heureusement la main pour planter la foi chez ces nouveaux peuples. Souvenez-vous du siége de Pierre, fondement immobile de vos promesses. Souvenez-vous de l'Eglise de France, mère de celle d'Orient, sur qui votre grâce reluit. Souvenez-vous de cette maison, qui est la vôtre; des ouvriers qu'elle forme; de leurs larmes, de leurs prières, de leurs travaux. Que vous dirai-je, Seigneur, pour nous-mêmes? Souvenez-vous de notre misère et de votre miséricorde. Souvenez-vous du sang de votre Fils, qui coule sur nous, qui vous parle en notre faveur, et en qui seul nous nous confions. Bien loin de nous arracher, selon votre justice, ce peu de foi qui nous reste encore, augmentez-la, purifiez-la, rendez-la vive; qu'elle perce toutes nos ténèbres, qu'elle étouffe toutes nos passions, qu'elle redresse tous nos jugements, afin qu'après avoir cru ici-bas, nous puissions voir éternellement dans votre sein ce que nous aurons cru. *Amen.*

SERMON

POUR LE JOUR DE L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE.

Sur le bon usage qu'elle a fait de la vie et de la mort.

Maria, de qua natus est Jesus qui vocatur Christus.

Marie, de laquelle est né Jésus qui est nommé le Christ (*Matth.*, I, 16).

Les hommes ne sauraient d'ordinaire expliquer de grandes choses qu'en beaucoup de paroles : à peine peuvent-ils, par de longues expressions, donner une haute idée de ce qu'ils s'efforcent de louer. Mais quand il plaît à l'Esprit de Dieu d'honorer quelqu'un d'une louange, il la rend courte, simple, majestueuse : aussi est-il digne de lui de parler peu et de dire beaucoup. Il sait renfermer en deux mots les plus grands éloges. Veut-il louer Marie et nous apprendre ce qu'il faut penser d'elle, il ne s'arrête point à toutes les circonstances que l'esprit humain ne manquerait pas de rechercher pour en composer une faible louange : il va d'abord à ce qui fait toute sa grandeur. Par un seul trait, il nous dépeint tout ce que Dieu a versé de grâces dans son cœur, tout ce qu'on peut s'imaginer de grand dans les mystères qui se sont accomplis en elle, tout ce qu'il y a de plus admirable dans le cours de sa vie. Il n'a besoin, ce divin Esprit, que de nous dire simplement que Marie est la mère du Fils de Dieu : cela suffit pour nous faire entendre tout ce qu'elle est digne d'être : *Maria, de qua natus est Jesus.*

Que ne suis-je, mes frères, tout animé de cet Esprit qui aide notre faiblesse, comme dit saint Paul! Que ne puis-je, par des termes simples, mais persuasifs, vous remplir de zèle et d'admiration pour Marie! C'est aujourd'hui que nous célébrons son triomphe: jour où elle finit une si pure et si belle vie. C'est aujourd'hui que nous lui devons toutes nos louanges : jour où elle commence une autre vie si heureuse, si pleine de gloire; jour où le ciel, pour qui elle était faite, ravit enfin à la terre le plus précieux dépôt que le Fils de Dieu y eût laissé; jour qui, étant le dernier de ceux qu'elle a paru au monde, doit être employé par nous à admirer toutes ses vertus rassemblées. Qu'il est beau, qu'il est naturel aujourd'hui, qu'il est convenable à l'édification du peuple fidèle, de voir toute la suite de ses actions, avec la sainte mort qui les a couronnées!

Considérons donc l'usage qu'elle a fait de la vie, l'usage qu'elle a fait de la mort. Apprenons, par son exemple, à nous détacher de la vie, pour nous préparer à mourir. Apprenons, par son exemple, à regarder la mort comme le terme de notre bienheureuse réunion avec Jésus-Christ. Voilà, mes frères, voilà tout ce que le christianisme exige de nous. Nous en trouvons dans Marie le parfait modèle. Prions la de nous obtenir les lumières dont nous avons besoin pour méditer avec fruit ces deux vérités. *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

La sainte Vierge, pauvre selon sa condition, ennemie des plaisirs grossiers qui touchent les sens, obéissante, toujours humblement renfermée dans l'obscurité, accablée enfin de douleur par les tourments de son divin Fils; sa vie n'a été qu'un long et douloureux sacrifice, qui n'a fini que par sa mort. C'est ainsi, mes frères, que Dieu détache du monde les âmes dont le monde n'est pas digne, et qu'il réserve toutes pour lui. C'est ainsi que la Providence conduit par un chemin de douleurs la mère même du Fils de Dieu. Apprenez, chrétiens, apprenez par l'autorité de cet exemple, ce qu'il faut qu'il vous en coûte pour être *arrachés à la puissance des ténèbres*, comme parle saint Paul; *pour être transférés dans le royaume du Fils bien-aimé de Dieu* (*Coloss.*, I, 13), c'est-à-dire pour n'être point aveuglés par l'amour des biens périssables, et pour vous rendre dignes des biens éternels.

Marie, fille de tant de rois, de tant de souverains pontifes, de tant d'illustres patriarches, comme le remarque saint Grégoire de Nazianze dans le poëme qu'il a fait sur cette matière; Marie, destinée à être la mère du

Roi des rois, naquit dans un état de pauvreté et de bassesse. Elle était fille de David, comme saint Paul l'assure aux Hébreux; par conséquent elle aurait dû profiter de cette illustre naissance, elle aurait dû avoir part à la succession de la maison royale. Mais, depuis le retour de la captivité de Babylone, les terres de toutes les tribus étaient confondues; les partages faits par Josué ne subsistaient plus; toutes les fortunes étaient changées dans cette révolution. Joachim et Anne, princes par leur naissance, étaient par leur fortune de pauvres gens. Au lieu de demeurer du côté de Bethléhem, où la sainte Vierge alla avec saint Joseph se faire enregistrer, parce, dit l'Evangile, que c'était leur pays, et qu'ils étaient de la famille de David; au lieu, dis-je, de demeurer dans ces riches héritages de la tribu de Juda, ils demeuraient à Nazareth, petite ville de Galilée, dans le territoire de la tribu de Zabulon. Là ils vivaient comme étrangers, sans biens, excepté, dit saint Jean de Damas, quelques troupeaux et le profit de leur travail. Ainsi profondément humiliée dès sa naissance, Marie fut donnée pour épouse à un charpentier. Ne doutons point qu'en cet état elle n'ait été occupée aux travaux qui nous paraissent les plus rudes et les plus bas. Représentons-nous (car il est beau de se représenter ce détail, que Dieu même n'a pas dédaigné de voir avec complaisance), représentons-nous donc cette auguste reine du ciel toute courbée sous la pesanteur des fardeaux qu'elle portait; tantôt employant ses mains pures à cultiver la terre à la sueur de son visage; tantôt faisant elle-même les habits de toute la famille, selon la coutume des femmes juives; tantôt allant puiser de l'eau pour tous les besoins domestiques, selon l'exemple des plus illustres femmes des patriarches; tantôt apprêtant les doux repas que devaient faire avec elle son père, sa mère et son chaste époux. Qu'il est beau de la voir ainsi, dans ces humbles fatigues, mortifier son corps innocent, pour faire rougir les femmes chrétiennes de tous les siècles par un exemple qui confond si bien leur vanité et leur délicatesse! Mais cet époux, à qui elle obéit si humblement, n'est son époux que pour protéger et cacher tout ensemble sa virginité, que pour en rendre le sacrifice plus héroïque par une victoire continuelle au milieu de l'occasion même. Ici, mes frères, le mariage a des lois nouvelles. Ailleurs les époux, dit l'Ecriture, ne font plus qu'une seule chair: ici ils ne font plus qu'un seul esprit; leur société, leur union n'a rien qui ne soit élevé au-dessus des sens.

Marie, ce germe de bénédiction et de grâce, cette semence précieuse d'Abraham, d'où devait sortir le Sauveur des nations, avait été elle-même le fruit des prières et des larmes de ses parents après une longue stérilité. La piété de Joachim et d'Anne rendit à Dieu ce qui venait de lui; cette fille unique, ils la dévouèrent au temple, et cette offrande n'était pas sans exemple parmi les Juifs. Marie, ainsi donnée à Dieu dès sa plus tendre enfance, ne crut pas être à elle-même. Si elle s'engagea dans la suite à un époux mortel, ce ne fut que pour mieux cacher une vertu jusqu'alors inconnue. Alors, comme vous le savez, mes frères, la stérilité des femmes était un opprobre parmi les Juifs. Leur gloire était de multiplier le peuple de Dieu; leur espérance était de voir sortir de leur race le Fils de Dieu même. Marie, qui devait en être la mère, mais qui ne le savait pas, se propose avec joie la honte de la stérilité pour se conserver pure. Si bientôt un ange descend du ciel pour lui annoncer les desseins du Très-Haut, la présence de cet esprit sous une figure humaine étonne cette vierge craintive. Cette heureuse nouvelle, qu'elle va devenir mère d'un Dieu, alarme sa pudeur. Ne croyez pas que cet honneur, qui mit à ses pieds toutes les grandeurs de l'univers, puisse changer ni la simplicité de sa vie, ni la pauvreté de son état, ni l'obscurité dont elle goûte les douceurs. Elle accouche à Béthléhem dans une étable, n'ayant pas de quoi se loger; mère pauvre d'un fils qui devait enrichir le monde entier de sa pauvreté, selon l'expression de l'Apôtre (II *Cor.*, VIII, 9). Elle fuit avec lui en Egypte, pour dérober ce précieux enfant à la persécution de l'impie Hérode; et dans sa fuite il ne lui reste pour tout bien que son cher Jésus. Dieu la console et la rappelle. Voilà enfin son fils arrivé à cet âge où sa souveraine sagesse devait éclater dans la région de l'ombre de la mort. Dès l'âge de douze ans il quitte sa mère pour les intérêts de son Père. Bientôt il ne reconnaît plus pour parents que ceux qui font la volonté de Dieu. Il déclare qu'heureuses sont non les entrailles qui l'ont porté, non les mamelles qui l'ont nourri, mais les âmes qui l'écoutent, et qui gardent fidèlement la parole de Dieu. Il ne souffre plus qu'on admire les plus excellentes créatures que par rapport à lui. Par cette conduite si austère à la nature, il ne permet plus à sa mère de s'attacher à lui que par les liens de la plus pure religion. Attentive à l'ordre des conseils de Dieu, comme l'Evangile dit qu'elle fut dès la naissance de ce fils, elle l'écoute, elle l'observe, elle l'admire, elle ne songe qu'à s'instruire dans un humble silence. Nous ne voyons point qu'elle ait fait de miracles: et qu'il est beau à elle de s'en être abstenue! Nous ne voyons point qu'elle ait entrepris de communiquer aux autres la sagesse dont elle était pleine: que ce silence est grand, mes frères, et que Marie est admirable dans les endroits mêmes de sa vie les plus obscurs et les plus inconnus! Qui aurait pu mieux qu'elle se signaler par l'instruction et par les miracles, elle qui avait été la fidèle dépositaire de tous les trésors de la sagesse et de la science de Dieu, elle qui était devenue la mère de la sagesse souveraine et de la vérité éternelle? Elle ne pense néanmoins qu'à obéir, à se taire et à se cacher. Après l'enfance de son fils, il n'est plus parlé d'elle qu'autant que la vie de Jésus-Christ y engage comme par hasard les évangélistes. En cela nous reconnaissons avec

plaisir combien la conduite de Marie et le style de l'Evangile viennent d'un même esprit de simplicité. Tout ce qui n'a pas un rapport nécessaire à Jésus-Christ est supprimé. Que de vertus aimables et d'exemples touchants sont dérobés à la vue des hommes par cette conduite! Marie mène une vie commune et cachée; les évangélistes nous le laissent entendre sans nous l'expliquer en détail; et en effet ce détail n'est pas nécessaire; nous comprenons assez par son état, par ses sentiments, quelle devait être sa vie, dure, laborieuse, soumise. Son obscurité nous instruit infiniment mieux que n'auraient pu faire les actions les plus éclatantes. Nous avions déjà assez d'exemples devant les yeux pour savoir agir et parler; mais il nous en fallait pour apprendre à nous taire, et à n'agir jamais sans nécessité. Trop attentifs aux choses extérieures, toujours poussés au delà des bornes de notre état par notre vanité et par notre inquiétude, accoutumés aux occupations qui flattent les sens et qui dissipent l'esprit, parlant magnifiquement de la vertu et pratiquant mal ce que nous disons, n'avions-nous pas besoin, mes frères, d'être convaincus par cet exemple, que la vertu la plus pure est celle d'une âme qui se retranche modestement dans ses devoirs, qui fuit l'éclat, et qui aime la simplicité?

Dans cette vie humble et retirée, Marie s'unit à Dieu de plus en plus par la ferveur de sa prière; elle prépare déjà son cœur au sacrifice qu'elle doit faire de son fils, pour le bien du monde. Ce fils, qui entraîne les peuples dans les déserts par les charmes de sa doctrine, qui répand ses bienfaits partout où il passe, qui guérit toutes les langueurs, s'est fait lui-même notre remède pour nous guérir du péché, qui est le plus grand des maux; il faut qu'il meure ce fils, ce cher fils; il est notre victime; et, à la vue des tourments cruels qu'il va souffrir, un glaive de douleur déchirera le cœur de sa mère. Marie, immobile au pied de la croix, y contemple déjà ce mystère d'ignominie. Hélas! l'eût-elle cru? Marie, l'eussiez-vous pensé, qu'en donnant au monde celui qui en devait être la joie et le bonheur, qui était l'attente de toutes les nations et de tous les siècles, il dût vous en coûter sitôt après, tant de larmes et tant de douleurs?

Si elle ne meurt pas d'accablement avec son fils, qu'elle voit mourir, c'est qu'elle est réservée à une peine plus longue et plus rude. Que de douloureuses années passées depuis, privée de son bien-aimé; pauvre, errante dans sa vieillesse même; n'ayant d'autre ressource humaine que les soins de saint Jean, qui la nourrissait à Ephèse, et exposée à toutes sortes de persécutions.

Telle fut la vie de la Vierge sainte, telle fut sa préparation à la mort. Tout servit à la détacher; Dieu rompit en elle tous les liens les plus innocents. La pauvreté, le travail, l'obscurité, le renoncement aux plaisirs sensibles, la douleur de perdre son fils, celle de lui survivre longtemps, furent son triste partage. Ce fut par cet exercice continuel des vertus les plus pénibles et les plus austères qu'elle arriva au dernier jour de son sacrifice : heureuse de ce que tous les moments de sa vie ont servi à lui accumuler pour celui de sa mort des trésors infinis de grâce et de gloire! Heureux nous-mêmes, et mille fois heureux, si nous savions faire pour notre salut ce qu'elle a fait pour l'accroissement de ses mérites!

Hélas! à quelque âge, mes frères, en quelque état que la mort nous prenne, elle nous surprend, elle nous trouve toujours dans des desseins qui supposent une longue vie. La vie, donnée uniquement pour s'y préparer, se passe entière dans un profond oubli du terme auquel elle doit aboutir. On vit comme si l'on devait toujours vivre. L'on ne songe qu'à se flatter soi-même par toutes sortes de plaisirs, lorsque la mort arrête soudainement le cours de ces folles joies. L'homme sage à ses propres yeux, mais insensé à ceux de Dieu, se donne mille inquiétudes pour amasser des biens dont la mort le va dépouiller. Cet autre, emporté par son ambition, perd tellement de vue sa mort, qu'il court au travers des dangers au-devant de la mort même. Tout devrait nous avertir, et tout nous amuse. Nous voyons, comme dit saint Cyprien, tomber tout le genre humain en ruine à nos propres yeux. Depuis que nous sommes nés, il s'est fait comme cent mondes nouveaux sur les ruines de celui qui nous a vus naître. Nos plus proches parents, nos amis les plus chers, tout se précipite dans le tombeau, tout s'abîme dans l'éternité. Nous sommes continuellement nous-mêmes entraînés par le torrent dans cet abîme, et nous n'y pensons pas.

La plus vive jeunesse, le plus robuste tempérament, ne sont que des ressources trompeuses. Elles servent moins à éloigner de nous la mort qu'à rendre sa surprise plus imprévue et plus funeste. Elle flétrit le soir, dit l'Ecriture, et foule aux pieds les plantes que nous avions vues fleurir le matin. Mais non-seulement quand on est sain, quand on est jeune, on se promet tout; chose bien plus déplorable! ni la vieillesse, ni l'infirmité ne nous disposent presque point à la mort. Ce malade la porte presque déjà dans son sein, et cependant, dès qu'il a le moindre intervalle, il espère qu'il échappera à la mort, ou du moins qu'elle le laissera encore languir longtemps. Ce vieillard tremblant, accablé sous le poids des années, chagrin de se voir inutile à tout, ramasse des exemples d'heureuses vieillesses pour se flatter; il regarde un âge plus avancé que le sien, espère d'y parvenir, y parvient effectivement, regarde encore au delà, jusqu'à ce qu'enfin ses incommodités le lassent de vivre, sans qu'il puisse jamais se résoudre à mourir de bon cœur. Ainsi on s'avance toujours vers la fin de sa vie sans pouvoir l'envisager de près; et l'unique prétexte de cette conduite si bizarre et si imprudente, est que la pensée de la mort afflige, consterne, et qu'il faut bien chercher ailleurs de quoi se consoler.

Quelle apparence, dit-on, de ne goûter

aucun plaisir dans une vie d'ailleurs si traversée, que cette pensée affreuse ne vienne troubler par son amertume ? Quoi, dit-on, si on y pensait, aurait-on le courage de pourvoir à son établissement, à ses affaires, de goûter les douceurs de la société ? Cette réflexion seule ne renverserait-elle pas bientôt tout l'ordre du monde ? Si donc on y pense, ce n'est que par hasard, superficiellement, et on se hâte de chercher quelque amusement qui nous dégage de cette réflexion importune.

O folie! nous savons que la mort s'avance, et nous nous confions à cette misérable ressource de fermer les yeux pour ne pas voir le coup qu'elle va nous donner. Nous ne pouvons pas ignorer que plus nous nous attacherons à la vie, plus la fin en sera amère. Nous savons qu'il est de foi que tous ceux qui ne vivront pas dans la vigilance chrétienne seront surpris par une ruine prompte et inévitable. Le Fils de Dieu se sert dans l'Evangile des plus sensibles comparaisons pour nous effrayer. En ce point l'expérience et la foi sont d'accord ; nous le savons, et rien ne peut guérir notre stupidité.

On réserve tout à faire pour sa conversion au moment de la mort : restitution du bien d'autrui, payement des dettes, détachement d'un intérêt sordide, réparation de scandales, pardon d'injures, rupture de mauvais commerce, éloignement des occasions, renoncement aux habitudes, précaution contre les rechutes, confession qui répare tant d'autres confessions mal faites ; tout cela est remis jusqu'à la dernière heure, jusqu'au dernier moment.

Considérez, chrétiens, et je vous en conjure par les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ, par tout ce qu'il y a de plus pressant dans l'intérêt de votre salut, d'y penser devant Dieu. Peut-être sera-ce la dernière fois ; que dis-je ? sans doute ce sera la dernière fois pour quelqu'un parmi tant d'auditeurs.

Qu'une crainte lâche ne vous empêche donc pas de penser souvent à la mort. Oui, chrétiens, pensez-y souvent. Cette pensée salutaire, bien loin de vous troubler, modérera toutes vos passions, et vous servira de conseil fidèle dans tout le détail de votre conduite. Réglez vos affaires, appliquez-vous à vos besoins, conduisez vos familles, remplissez vos devoirs publics et domestiques avec l'équité, la modération et la bonne foi que doivent avoir des chrétiens qui n'ont pas oublié la nécessité de mourir ; et cette pensée sera pour vous une source de lumière, de consolation et de confiance.

Prenez garde, mes frères, que ce n'est pas la mort, mais la surprise qu'il faut craindre. Ne craignez pas, dit saint Augustin, la mort, dont votre crainte ne peut vous garantir ; mais craignez ce qui ne peut jamais vous arriver si vous le craignez toujours.

Quelle est donc votre erreur, mon cher auditeur, si, renversant le véritable ordre des choses, vous craignez lâchement la mort, jusqu'à n'oser penser à elle ; si vous craignez si peu la surprise, que vous viviez dans l'oubli téméraire d'un si grand danger !

Si vous négligez une instruction si importante, si vous ne prévenez ce malheur, ce sera (oui le Fils de Dieu nous l'assure), ce sera pendant la nuit la plus obscure, c'est-à-dire lorsque votre esprit sera le plus obscurci ; pendant votre sommeil le plus profond, lorsque vous vous croirez le plus en sûreté, lorsque vous serez content, tranquille, assoupi dans votre péché et dans l'oubli de Dieu, que sa justice viendra à la hâte sans vous donner le temps de recourir à sa miséricorde. Hé ! n'est-il pas honteux que nous ne puissions penser à la mort, nous qui non-seulement avons tant d'intérêt de la prévoir, et de nous y préparer de loin, mais qui devons la regarder, avec la sainte Vierge, comme notre bienheureuse réunion avec Jésus-Christ ? Un peu d'attention, mes frères, sur ce dernier point.

SECOND POINT

La sainte Vierge, dès le temps qu'elle conçut son divin Fils, était pleine de grâce : plénitude qui signifie que le Saint-Esprit avait mis en elle toutes les vertus dans une haute perfection. Le Seigneur était avec elle ; c'était lui qui la conduisait, et qui réglait tous ses sentiments. Tant de précieuses bénédictions du ciel la distinguaient des plus saintes femmes, et la rendirent digne du choix de Dieu même pour le plus grand de tous ses desseins. Cette vertu si pure reçut chaque jour quelque nouvel accroissement, chaque jour, jusqu'à celui de sa mort ; plus ses épreuves furent grandes, plus ses victoires furent agréables aux yeux de Dieu ; et la grâce ne trouvant pas dans son cœur les obstacles qu'elle rencontre dans le nôtre, y fit un progrès sans interruption.

L'âme fidèle ne peut regarder la vie présente que comme un court passage à une meilleure. Elle doit, dit saint Augustin, supporter patiemment les misères de l'une, et soupirer avec ferveur après les délices de l'autre.

Si cette disposition doit être celle de toute âme chrétienne, quelle devait être, mes frères, celle de cette Vierge épouse du Saint-Esprit, de cette créature si noble et si sainte, qui redoublait sans cesse l'ardeur de sa charité par celle de ses gémissements et de ses prières ? Saint Luc assure que les apôtres ayant perdu de vue Jésus-Christ, qui montait au ciel, ils se retirèrent à Jérusalem, où ils persévéraient tous dans un même esprit en prières avec Marie mère de Jésus-Christ : prières où Marie tâchait de recouvrer par une vive foi ce que ses sens venaient de perdre ; prières où elle se consolait par le doux souvenir de tout ce que son cher Fils avait fait de plus tendre pour elle ; prières où elle lui parlait, quoiqu'elle ne fût plus en état de le voir ; prières où elle lui expliquait, plus par ses larmes que par ses paroles, son amour, sa douleur, ses désirs de finir une absence si triste et si rude. *Je désire de*

rompre mes liens, dit saint Paul; il me tarde d'être *délivré de la prison de ce corps mortel*, pour entrer dans la parfaite *liberté des enfants de Dieu*, et pour *m'unir à Jésus-Christ. Il est lui seul toute ma vie, et la mort est pour moi un gain* inestimable (*Philipp.*, I, 23; *Rom.*, VII, 14). Hé! n'est-ce pas, mes frères, ce que Marie disait sans doute chaque jour à son bien-aimé?

Oui, il me semble que je l'entends y ajouter, dans l'amertume de son cœur, ces paroles touchantes : Hé! n'y a-t-il pas assez de temps que mon âme languit dans les liens qui la tiennent ici-bas captive?

Hélas! que pouvait être la terre pour elle; pour elle, dis-je, qui avait déjà au ciel l'objet de toute sa tendresse? Qu'est-ce qui eût été capable de la consoler dans ce lieu d'exil, dans cette vallée de larmes? N'était-elle pas violemment retenue ici-bas, pendant que son cœur s'élevait vers son Fils? Elle n'avait plus rien en ce monde, Jésus l'avait quittée. Ce n'était point les dangers dont elle était environnée, ni les persécutions que souffrait déjà l'Eglise naissante, qui la dégoûtaient de la vie; ce n'était point la gloire et le triomphe qui lui était préparé au ciel, qui lui faisait désirer la mort : c'était uniquement Jésus-Christ, dont elle ne pouvait sans douleur se voir séparée. Toute sa vie n'était, selon les termes de saint Augustin, qu'un désir perpétuel, qu'un long gémissement; et la seule volonté souveraine du fils pouvait calmer les impatiences toutes saintes de la mère.

Ne pensez pas, mes frères, que ces grands sentiments ne conviennent qu'à la Vierge sainte; il ne faut qu'aimer Jésus-Christ pour désirer d'être éternellement avec lui; et si nous avions de la foi (chose honteuse) il ne faudrait que nous aimer nous-mêmes, pour avoir impatience de jouir avec lui de sa gloire et de son royaume.

Il n'appartient, dit saint Cyprien, de craindre la mort qu'à ceux qui n'aiment point le Seigneur, et qui ne veulent point aller à lui; qu'à ceux qui manquent de foi et d'espérance; qu'à ceux qui ne sont point persuadés que nous régnerons avec lui.

Et en effet, mes frères, faisons-nous justice. En vérité, regarderions-nous le désir de la mort comme une spiritualité raffinée (car c'est le langage du monde), si nous regardions la mort comme notre foi nous oblige de la regarder? Telle est notre faiblesse, que nous comptons pour beaucoup dans la vie chrétienne de nous préparer et de nous résoudre à la mort lorsque nous ne pouvons plus l'éviter. Mais attendre la mort comme notre bienheureuse délivrance des dangers infinis de cette vie, mais regarder la mort comme l'accomplissement de nos espérances, c'est ce que le christianisme nous enseigne le plus clairement et le plus fortement, et c'est néanmoins ce que nous ignorons comme si nous n'avions jamais été chrétiens.

Que ceux qui ne connaissent et n'espèrent rien au delà de cette vie misérable, y soient attachés, c'est un effet naturel de leur amour-propre. Mais que des chrétiens à qui Dieu a fait des promesses si grandes et si précieuses pour la vie future, comme parle saint Pierre, à qui sont ouvertes les voies à une vie nouvelle; mais que des chrétiens qui doivent regarder ce monde comme un lieu d'exil, de misère et de tentation, manquent de courage pour se détacher des amusements de leur pèlerinage, et pour soupirer après les biens immenses de leur patrie, c'est une bassesse d'âme qui dément et qui déshonore leur foi. Quoi, des hommes destinés à jouir avec Jésus-Christ d'une gloire et d'une félicité éternelles ne se laisseront jamais toucher à tant de grandeurs qui leur sont préparées! Abrutis, stupides, ensevelis dans l'amour des choses sensibles, ils feront leur capital des biens grossiers, fragiles, imaginaires de cette vie, et le paradis ne sera que leur pis-aller! Quoi, ce ne sera que dans l'extrémité d'une maladie incurable qu'ils voudront bien accepter, faute de mieux, le royaume du ciel, parce qu'ils sentiront alors que tout ce qui les amusait sur la terre leur échappe pour jamais! Est-ce ainsi donc que nous demandons chaque jour à Dieu notre père l'avénement de son règne, que nous craignons néanmoins, et que nous voulons toujours différer? Quelle mauvaise foi! quelle espèce de division dans notre prière! Est-ce ainsi que nous préférons le ciel à la terre, l'éternité aux choses présentes, Jésus-Christ au monde? est-ce ainsi que nous l'aimons ce Sauveur si aimable, nous qui voudrions vivre toujours d'une vie animale, et ne le voir jamais? Son royaume, que nous devrions acheter par tant de soupirs, par tant de travaux et par tant de victoires, et que nous n'achèterions jamais trop cher, nous sera-t-il donné à si vil prix? nous sera-t-il donné pour rien? malgré nous-mêmes? Faudra-t-il qu'il nous force à le recevoir, nous qui craignons d'en jouir trop tôt, et qui voudrions n'en jouir jamais, pourvu qu'il nous laissât croupir dans cette boue dont nous sommes comme ensorcelés? Non, non, ce don céleste serait prodigué et avili, si Dieu l'accordait à des âmes si indignes de le recevoir. Peut-il moins demander de nous que de vouloir que nous désirions les biens inestimables qu'il nous veut donner; et pouvons-nous les désirer, sans comprendre que c'est la mort, comme dit saint Paul, qui nous revêtira de toutes choses?

Il faut donc que ce saint devoir prévale sincèrement sur toutes les passions qui nous attachent en cette vie; en un mot, cette vie n'étant faite que pour l'autre, nous devons être ici-bas toujours comme en suspens aux approches de l'éternité, toujours dans l'espérance, et par conséquent toujours dans le désir qu'elle s'ouvre pour nous recevoir, comme ayant tous nos biens dans un autre lieu que celui où nous sommes. Cette disposition, dit saint Augustin, est si essentielle au christianisme, que sans elle tout le plan de la religion se trouve renversé. Donnez-moi, dit-il, un chrétien qui soit prêt à se contenter de jouir éternellement des plaisirs

innocents de cette vie, pourvu que Dieu lui donne l'immortalité; quoiqu'il se propose de vivre dans une parfaite innocence, ce seul renoncement au royaume céleste le rend néanmoins criminel. Faut-il s'en étonner? Supposé la foi, peut-il sans impiété et sans folie préférer la jouissance des créatures à celle de Dieu même; la honte de s'oublier soi-même ici-bas, à la gloire infinie de régner avec Jésus-Christ?

Aussi voyons-nous que les apôtres et les premiers chrétiens, prenant toutes ces vérités à la lettre, fondaient toute leur joie et toute leur consolation sur leur espérance. Ils se réjouissaient dans l'espérance de régner éternellement avec Jésus-Christ qui essuierait toutes leurs larmes. Ils vivaient, dit saint Paul, dans une humble et douce *attente de leur espérance bienheureuse, et de l'avénement du grand Dieu de gloire* (*Tit.*, II, 13).

Cet apôtre veut-il relever le courage des fidèles, et leur montrer jusqu'où va le bonheur de leur condition; tantôt il leur dit: *Nous serons élevés sur les nues au-devant de Jésus-Christ; alors nous serons à jamais avec le Seigneur. Consolez-vous donc les uns les autres, en vous entretenant de ces aimables vérités* (I. *Thess.*, IV, 16, 17). Tantôt il s'écrie: *Si vous vivez de la vie ressuscitée de Jésus-Christ, ne cherchez plus que ce qui est au ciel, où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu; n'aimez, ne goûtez plus que les biens d'en haut* (*Coloss.*, III, 1, 2); ne comptez plus pour rien ceux d'ici-bas. Tantôt il leur promet que leur délivrance est prochaine: *Encore un peu de temps, et celui qui doit venir viendra; cependant il faut que tout juste vive de la foi* (*Hebr.*, X, 37, 38).

Ainsi vous voyez, mes frères, que bien loin de craindre la mort, ces chrétiens si dignes de l'éternité avaient besoin qu'on leur promît qu'ils ne seraient pas encore longtemps sur la terre éloignés du Sauveur. C'était donc cette douce espérance qui les rendait patients dans les tribulations, intrépides dans les dangers, et qui leur faisait chanter des cantiques de joie et d'actions de grâces dans les plus horribles tourments.

Nous voyons par les saintes lettres, que, suivant les paroles du Fils de Dieu, qui avait mêlé à dessein dans ses prédictions la ruine prochaine de Jérusalem avec celle de l'univers, ces premiers fidèles croyaient communément (et cette croyance les consolait) que le monde finirait bientôt. La brièveté de la vie, la mort prompte, le jugement du monde entier, où Jésus-Christ accomplira son règne et triomphera de tous ses ennemis; ces objets, dis-je, qui effrayent nos lâches chrétiens qui n'ont pas le courage de les regarder fixement, étaient pour ceux-ci des objets de ferveur et de confiance. Nous apprenons même de saint Augustin qu'il n'y avait que leur soumission aux volontés de Dieu, leur désir de souffrir pour sa gloire et pour perpétuer l'Eglise en multipliant les fidèles, qui les empêchât de se procurer eux-mêmes la mort. Ils attendaient encore plus impatiemment le second avénement du Fils de Dieu, que les patriarches et les prophètes mêmes n'avaient attendu le premier. Bon Dieu, à quoi sommes-nous réduits? où est notre religion? et qu'est donc devenue cette foi que nous avons reçue comme une précieuse succession de ces premiers héros du christianisme? foi si vive, si courageuse en eux; foi si languissante, si étouffée en nous, par un vil intérêt, par des plaisirs grossiers et honteux, par des honneurs vains et chimériques!

Mais, dira-t-on, la sainte Vierge, que vous proposez ici pour modèle, était pleine de grâce: ainsi, en souhaitant de mourir, elle soupirait après un bonheur assuré. Marie était pleine de grâce, il est vrai, et elle se confirmait tous les jours; cependant, au lieu de craindre comme nous la mort, elle ne craignait que la vie: la vie, dis-je, dont elle faisait un usage si innocent; la vie, dont elle ménageait tous les moments pour l'accroissement de ses mérites, elle en souhaitait pourtant la fin: tant elle avait peur de s'y égarer des voies de Dieu!

Et nous, qui sommes si vides de grâce, et si abusés des folies trompeuses du monde, si esclaves de la chair et du sang, si déraisonnables pour nos intérêts, si accoutumés au mensonge et à l'artifice, si indiscrets et si malins dans nos paroles, si vains et si déréglés dans notre conduite, si fragiles dans les tentations, si téméraires dans les dangers, si inconstants et si infidèles dans nos meilleures résolutions, nous ne craindrons pas d'abuser de la vie, nous oserons en souhaiter la durée; et nous craindrons au contraire la fin de ces épreuves continuelles où notre salut est si terriblement hasardé!

Mais, dira-t-on encore une fois, Marie n'avait pas besoin de faire pénitence; la mort ne pouvait que couronner toutes ses vertus. Si nous étions aussi prêts à mourir qu'elle, nous voudrions comme elle mourir; mais, dans la corruption où nous sommes, nous avons besoin de délai pour expier nos fautes; il n'appartient qu'aux innocents de se hâter de comparaître devant leur juge.

Voilà, mes frères, tout ce que les hommes aveuglés par l'amour de la vie peuvent dire de plus plausible pour se justifier. A cela je réponds deux choses.

1° Vous n'êtes point, dites-vous, dans les dispositions de Marie. J'en conviens, mes frères, j'en conviens; et c'est cette opposition extrême entre son état et le vôtre que je déplore. Vivez comme elle, et vous serez dignes comme elle d'aspirer au bonheur d'une sainte mort. Si vous voulez cesser de craindre la mort, ôtez la cause funeste de cette crainte. Vivez comme ne comptant point sur la vie. Usez de ce monde, c'est saint Paul qui vous parle, *usez de ce monde comme n'en usant point; car ce monde*, qui vous enchante, *n'est qu'une figure qui passe* (I *Cor.*, VII, 31), et qui passe dans le moment qu'on en croit jouir.

Mais ne vous trompez point vous-mêmes, et n'espérez pas tromper Dieu. N'alléguez

point vos propres péchés pour vous autoriser dans votre attachement aux choses présentes. Quoi, parce que vous avez jusqu'ici abusé de la vie, vous prétendez que c'est une bonne raison de désirer encore de la prolonger! Tout au contraire, vous devez être ennuyés de vivre, puisque la vie vous expose chaque jour à perdre Dieu éternellement. Tandis que vous vivrez amusés par vos sens, enivrés des choses les plus frivoles, vous ne serez jamais prêts à mourir, et vous demanderez toujours à vivre, fondés sur des propos vagues de pénitence. Mais renversez cet ordre : au lieu de faire dépendre vos dispositions pour la mort, de votre attachement à la vie, faites tout au contraire, comme il est juste, dépendre votre détachement de la vie d'un sincère désir de la mort. Dites désormais en vous-mêmes : C'est au delà de cette vie que sont tous nos vrais biens; hâtons-nous donc d'y parvenir. Soupirons, gémissons, comme dit saint Paul (*Rom.*, VIII, 20, *etc.*), de nous voir encore sujets malgré nous à la vanité et aux passions du siècle. Le meilleur moyen de nous rendre dignes de la gloire d'une autre vie, c'est de mépriser et de sacrifier sans réserve tout ce qui nous amuse dans celle-ci.

2° Remarquez, dit saint Augustin, combien vos projets de pénitence ont été jusqu'ici mal exécutés. Combien de fois *environnés des douleurs de la mort*, comme parle le roi-prophète (*Psal.* XVII, 5), avez-vous demandé à Dieu quelque temps et quelque terme, afin que l'avenir réparât le passé! Mais ce temps demandé et accordé uniquement pour repasser toutes vos années dans l'amertume de votre cœur, pour pleurer vos iniquités, à quoi ne l'avez-vous pas prodigué follement! Bien loin de vous délivrer de vos chaînes, vous n'avez fait que les appesantir. Chaque jour n'a servi qu'à fortifier la tyrannie de vos habitudes criminelles, qu'à augmenter l'impénitence de votre cœur, qu'à abuser du temps, de la santé, des biens, et de la grâce même. Chaque jour a augmenté vos comptes, en sorte que vous êtes devenus insolvables.

Ici, chrétiens, j'interpelle votre conscience; je ne veux point d'autre juge que vous. Etes-vous maintenant mieux préparés à comparaître devant Dieu que vous ne l'étiez autrefois? Si vous l'êtes, profitez de ce temps; demandez à Dieu que sa miséricorde, pour prévenir votre inconstance, se hâte de vous enlever du milieu des iniquités. Si vous ne l'êtes pas, rendez-vous au moins, rendez-vous à une expérience si convaincante. Concluez, dit saint Augustin, qu'en demandant de vivre, vous demandez plutôt de continuer vos infidélités que d'en commencer la réparation. De bonne foi, concluez donc que c'est plutôt l'amour des plaisirs de la vie que celui des austérités de la pénitence, qui vous éloigne de la mort; et si vous manquez de courage pour aller jusqu'où votre foi vous appelle, du moins soupirez, rougissez de votre faiblesse; du moins avouez avec confusion que vous n'avez pas les sentiments que votre religion vous inspire.

Plus vous craignez, mes frères, de quitter ce monde, plus il convient à votre salut que vous le quittiez promptement. Plus vous l'aimez, plus il vous est nuisible; car rien ne prouve tant que vos lâches dispositions, combien la vie est un danger, combien la mort serait une grâce pour vous.

O aimable Sauveur! qui, après nous avoir appris à vivre, n'avez pas dédaigné de nous apprendre aussi à mourir, nous vous conjurons, par les douleurs de votre mort, de nous faire supporter la nôtre avec une humble patience, et de changer cette peine affreuse qui est imposée à tout le genre humain, en un sacrifice plein de joie et de zèle. Oui, bon Jésus, soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes à vous. En vivant, hélas! nous n'y sommes qu'avec la triste crainte de n'y être plus un moment après. Mais en mourant, nous serons à vous pour jamais, et vous serez aussi tout à nous, pourvu que le dernier soupir de notre vie soit un soupir d'amour pour vous, et qu'ainsi la nature se perde dans la grâce. Ainsi soit-il.

SERMON.

POUR LA FÊTE DE SAINT BERNARD

Sa vie solitaire et sa vie apostolique.

Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini.

La voix de celui qui crie dans le désert : Préparez la voie du Seigneur (*Luc.*, III, 4).

Le prophète Isaïe, élevé en esprit au-dessus de lui-même, avait entendu une voix mystérieuse qui préparait déjà au désert le passage du peuple de Dieu pour son retour de la captivité de Babylone, deux cents ans avant qu'il s'accomplît : mais ce retour n'était qu'une figure de la vraie délivrance réservée au Sauveur; et saint Jean était, comme nous l'apprenons de l'Evangile, cette voix promise pour préparer les hommes à être délivrés par le Fils de Dieu.

Aujourd'hui, mes frères, Bernard, marchant sur les traces de Jean, fait retentir le désert de ses cris, et il remplit la terre des fruits de la pénitence qu'il prêche. Il est, dans ce dernier âge du monde, la voix qui crie encore : Préparez la voie du Seigneur pour le second avénement de Jésus-Christ. *Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini.*

Par la vie solitaire de Bernard, le désert refleurit, et l'état monastique reprend son ancienne gloire. Par la vie apostolique de Bernard, le siècle est réformé, et l'Eglise triomphe. La voilà donc cette voix qui du désert se fait entendre aux extrémités de la terre. Il est tout ensemble le patriarche des solitaires, et l'apôtre des nations. Ces deux réflexions, mes frères, feront tout le sujet de ce discours.

O Sauveur, qui lui donnâtes de faire votre œuvre! donnez-moi d'en parler. Que ces torrents de lumière et de grâce, qui coulèrent de sa bouche pour inonder les villes et les

provinces, passent encore de ma bouche, quoique pécheur, jusqu'au fond des cœurs. Donnez, donnez, Seigneur, selon la mesure de notre foi ; donnez pour la gloire de votre nom, et pour la nourriture de vos enfants.

Marie, qu'il a invoquée avec une si tendre confiance, nous vous invoquons avec lui. *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

A quoi n'est-on pas exposé, mes frères, non-seulement par la malice des hommes et par sa propre fragilité, mais encore par les dons de Dieu ! Dès sa plus tendre enfance, Bernard est aux prises avec des compagnies impudentes, qui veulent lui arracher son innocence ; avec sa propre beauté, qui est un scandale, selon le Sage ; enfin avec son esprit même, qui le tente de vanité sur le succès de ses études. Ainsi tout se tourne en piéges. Nous abusons des bienfaits mêmes qui sortent des pures mains de Dieu, pour l'oublier et pour nous complaire en nous-mêmes. Mais rien ne peut ravir à Jésus-Christ ce qu'il tient dans sa main, ce qu'il a choisi et scellé du sceau de sa dilection éternelle L'homme, quand Dieu le mène par la main, passe sans hésiter au travers des ombres de la mort ; il marche sur l'aspic et le basilic ; il foule aux pieds le lion et le dragon : mille flèches à sa gauche, et dix mille à sa droite, tombent à ses pieds, et il demeure invulnérable. Déjà une voix douce et intérieure, qui fait tressaillir Bernard jusque dans la moelle des os, l'appelle au désert. En vain ses proches et ses amis veulent l'arrêter, il les entraîne par la rapidité de sa fuite. Le plus jeune d'entre ses frères voyant tous les autres qui abandonnent l'héritage paternel, et qui s'enfuient tout nus pour porter la croix après Jésus-Christ, s'écrie : Quoi donc, mon frère, vous prenez le ciel, et vous ne me laissez que la terre ! L'enfant suit la sainte troupe. Ainsi Bernard, à l'âge de vingt-trois ans, s'avance vers la solitude, et mène avec lui comme en triomphe la chair et le sang vaincus. Trente parents ou amis, dont il brise les liens, sont les hosties vivantes et de bonne odeur qu'il présente à Dieu.

Apprenez ici, mes frères, à espérer contre toute espérance, et à ne vous décourager jamais dans l'œuvre de la foi. Etienne, abbé de Cîteaux, succombait dans l'attente de quelque secours. Ses disciples mouraient ; l'austérité de sa maison épouvantait ceux qui songeaient à s'y dévouer. Au moment où tout va périr (car Dieu se plaît à attendre jusqu'à l'extrémité pour éprouver les siens) Dieu rétablit tout sur les ruines de toutes les ressources humaines. Accourez, Bernard, accourez ; consolez le saint vieillard, et soutenez la maison de Dieu chancelante. Parmi les trente novices, en voici un qui, étant le chef et le modèle de tous les autres, se demande chaque jour à soi-même : Que suis-je venu faire ici ? Il regrette le temps nécessaire au sommeil ; les repas, après les plus longs jeûnes, sont pour lui des croix. Au bout d'un an, il ignore encore comment la maison où il est est faite ; il ne distingue pas les aliments dont il est nourri ; toute curiosité est éteinte, tout sentiment est étouffé ; l'esprit d'oraison absorbe tout, et le travail même des mains ne peut le distraire.

Malgré sa jeunesse, il fut envoyé pour fonder une nouvelle colonie de solitaires dans l'affreuse vallée de Clairvaux, où il ne paraissait d'autres vestiges d'hommes que ceux des voleurs. Là, souvent les frères furent réduits à se nourrir d'herbes et de feuilles. Mais le nouvel abbé, devenu implacable contre la nature, est insensible à tous ses besoins, et d'autres désirs enflamment son cœur. Lorsque ses religieux, affligés par les tentations, viennent les apporter dans son sein pour se soulager et s'accuser d'être encore faibles, saint Bernard, au lieu de les consoler, gémit de trouver qu'ils sont encore hommes, eux qu'il veut déjà voir transformés en anges. Cependant ils souffraient en paix l'âpreté de ses corrections. Cette humilité si douce et si tranquille ouvrit enfin ses yeux. C'est dans la fournaise de la tentation, disait-il alors, que l'or se purifie ; le vrai père doit être le consolateur de ses enfants, et les réfugier sous ses ailes comme l'oiseau ses petits pendant la tempête. Mais la nature, toujours irrégulière, passait de cet excès de sévérité dans un autre excès de découragement, et il allait se condamner au silence, si une vision céleste ne l'eût instruit et rassuré dès ce moment. Ne craignez rien, disciples de Bernard ; la grâce est répandue sur ses lèvres ; une loi de clémence est imprimée sur sa langue, il ne sortira plus de sa bouche que sagesse et douceur.

Qu'il est beau, mes frères, d'entendre Guillaume de Saint-Thierri, historien de sa vie, nous raconter le premier voyage qu'il fit à Clairvaux ! *Je crus d'abord*, dit-il, *voir les déserts d'Egypte peuplés de solitaires : une étroite et profonde vallée, environnée de hautes montagnes couvertes de sombres forêts ; des bâtiments pauvres comme des cabanes de bergers, et faits de la main même des solitaires ; la vallée toute remplie d'hommes sans cesse en mouvement, et néanmoins l'ordre et le silence régnant de toutes parts ; nul autre bruit que celui des travaux et des louanges de Jésus-Christ ; les frères nourris d'un pain grossier et presque de terre, qu'ils gagnent à la sueur de leur front ; des yeux baissés et presque éteints ; des visages pâles et décharnés, mais sur lesquels reluit la sérénité de l'amour de Dieu ; des corps exténués et abattus, qui ne sont animés que par la joie du Saint-Esprit et par l'espérance céleste.* Bernard parut néanmoins, mes frères, aux yeux de Guillaume étonné, le plus précieux ornement de sa solitude. Il vit dans un cilice, et sous de vils habits, un jeune homme d'une beauté délicate, mais presque effacée ; d'un naturel vif et exquis, mais languissant, et poussé par austérité jusqu'aux portes de la mort. Pour obéir à l'évêque de Châlons, qui avait alors sur lui toute l'autorité de l'ordre, il rétablissait

sa santé en se nourrissant de lait et de légumes.

O vous que les moindres infirmités alarment, et qui ne cessez d'écouter la nature lâche et avide de soulagement ! vous qui ne rougissez point de priver l'âme de ses vrais aliments, qui sont les jeûnes et la prière, pour donner au corps ce qui ne sert qu'à l'amollir et à le perdre ; venez, et voyez ce que l'homme de Dieu ne donne qu'à regret au corps du péché, lors même qu'il est prêt à tomber en ruine.

En revenant de Liége, le pape Innocent II passa peu de temps après à Clairvaux, et admira le même spectacle. Ses yeux ne pouvaient se rassasier de voir ces anges de la terre. Il répandit des larmes de joie, et les évêques qui le suivaient ne purent s'empêcher de pleurer avec lui. O douces larmes ! qui nous donnera maintenant de pleurer ainsi, pour essuyer ces autres larmes si amères que nous arrachent tous les jours tant de misères et tant de scandales ? O bienheureuse joie de l'Eglise, quand est-ce que Dieu vous ramènera sur la terre ! O hommes immobiles, dont les yeux ne daignent pas même s'ouvrir pour jeter un regard sur ce que l'univers a de plus révéré ! Ils sont dans cette assemblée comme n'y étant pas ; la présence de Dieu les ravit aux autres et à eux-mêmes.

Pendant que Bernard plante et arrose, Dieu donne l'accroissement. Cultivé par des mains pures, le désert germe, fleurit et jette une odeur qui embaume toute l'Eglise. Dans ce champ hérissé de ronces et de buissons sauvages, naissent les myrtes ; à la place des épines croissent les lis. Jetez les yeux, mes frères, sur ce grand arbre planté à Clairvaux. Naguère ce n'était qu'une faible plante qui rampait sur la terre, et dont tous les vents se jouaient : maintenant il porte ses branches jusque dans le ciel, et il les étend jusqu'aux extrémités de la terre. C'est qu'il est planté le long des eaux, et qu'un fleuve de grâce baigne ses plus profondes racines. La postérité de Bernard est bénie comme celle d'Abraham. Comment, dit-il en lui-même, moi tronc stérile, ai-je donné la vie à tous ceux-ci ? D'où me viennent tant d'enfants et tant d'héritiers de ma pauvreté et de ma solitude ? De Flandre, d'Aquitaine, d'Italie, d'Allemagne, ils viennent en foule. O vents ! portez-les sur vos ailes dans le sein de leur père, et que tous les peuples de l'univers, rendant gloire à Dieu, admirent sa fécondité.

Voulez-vous voir, mes frères, la tige qui porte tant de fruits ? voyez Bernard. Les lumières qu'il verse sur les siens, il les puise non dans l'étude, mais dans la prière ; et il est, dit-il lui-même, bien moins instruit par les raisonnements des livres que par le silence de son désert. Ce n'est plus cet homme d'un zèle sauvage et impatient contre les moindres imperfections : au contraire, c'est une mère tendre qui se fait tout à tous, qui d'une main présente le pain solide aux forts, et de l'autre tient dans son sein les petits suçant sa mamelle. Il ne peut sans pleurer voir expirer le moindre de ses enfants ; et malgré leur multitude innombrable, il a assez de tendresse pour en faire sentir à tous. Ils sont la prunelle de ses yeux, qu'à peine ose-t-il toucher. Faut-il les corriger ? aussitôt son cœur saigne. Remarquez la délicatesse d'une charité qui craint tout. Je suis, dit-il, mes chers enfants, pressé entre deux extrémités, de même que l'Apôtre, et je ne sais que choisir. Serai-je content d'avoir déchargé ma conscience en vous disant la vérité, ou bien m'affligerai-je de vous l'avoir dite sans fruit ? A Dieu ne plaise qu'une mère se console de la mort de son fils, parce qu'elle n'a rien négligé pour sa guérison ! On trouvait qu'il supportait trop les naturels incorrigibles ; mais souvent la patience faisait dans ces âmes dures des changements qu'on n'aurait osé espérer. Apprenez donc, vous que Dieu élève sur la tête des autres hommes pour les gouverner, apprenez à vous abaisser à leurs pieds, à souffrir, à vous taire, à attendre de Dieu ce que vous ne pouvez obtenir des hommes. L'humilité surmonte tout. Apercevait-il que quelqu'un fût ému contre lui : « Je me soumettrai à vous, lui disait-il, malgré vous et malgré moi-même. » C'est à ce prix, mes frères, qu'on enlève les cœurs et qu'on entraîne tout ce qui résiste. Malheur, malheur à nous qui trouvons souvent l'œuvre de Dieu impossible, parce que nous la faisons sans foi et avec négligence ! Malheur à nous qui nous plaignons des obstacles que notre hauteur même, notre indiscrétion ou notre lâcheté a formés !

Faut-il s'étonner, mes frères, si après tant de travaux et de douleurs, à l'âge de soixante-trois ans, la victime depuis si longtemps languissante achève de se consumer ? *J'ai reçu*, écrivait-il alors à Arnauld, abbé de Bonneval, *votre lettre avec tendresse, mais non pas avec plaisir ; car quel plaisir pourrais-je avoir dans une vie qui est un abîme d'amertumes ? Le sommeil m'a quitté, afin que la douleur ne me quitte plus.* Vous le voyez dans ces tendres et courageuses paroles, vous le voyez lui-même, qui, jusque dans les bras de la mort, conserve encore ces tours vifs et ingénieux. Le voilà cet homme intérieur qui se renouvelle de jour en jour sur les ruines du vieil homme prêt à expirer. A la nouvelle de sa défaillance, le silence du désert est troublé, tout est ému, tout gémit, tout pleure. Les évêques et les abbés accourent. *Me voici*, leur disait Bernard, *entre le desir d'aller à Jésus-Christ et celui de ne me point séparer de vous ; mais le choix n'appartient qu'à Dieu.* Il est déjà fait, mes frères, ce choix. Il ne tenait plus à la terre ; il échappait aux tendres embrassements des siens ; et parmi les soupirs de sa sainte maison désolée, son âme s'envola dans la joie de son Dieu.

O père ! ô père ! disaient-ils frappant leur poitrine ; ô père ! ô conducteur des enfants d'Israël ! pourquoi nous délaisser ? Hélas ! la lampe ardente est éteinte dans la maison de Dieu. Malheur, malheur à nous ! car nous avons péché, et Dieu nous frappe.

O enfants! écoutez la voix de votre père. O filles de Bernard! ce n'est pas moi pécheur et indigne d'être écouté, c'est Bernard même qui vous parle du haut des cieux, où il règne avec Jésus-Christ. Là il règne avec lui ; de là il descendra avec lui lorsque le Fils de l'homme viendra juger la terre. Que lui répondrez-vous, quand il vous demandera ce feu divin que le souffle de sa bouche avait allumé ici-bas ? Brûle-t-il encore dans vos cœurs ?

O solitude, cher asile des âmes vierges! dérobe au monde trompeur et aux traits enflammés de Satan les filles de Bernard. Qu'elles ignorent le siècle contagieux, et qu'elles ne désirent rien tant que d'en être ignorées. Qu'elles sentent combien il est doux d'être oubliées par les enfants des hommes, quand on goûte les dons de l'époux sacré.

O réforme, ô réforme, qui as coûté à Bernard tant de veilles, de jeûnes, de larmes, de sueurs, de prières ardentes! pourrions-nous croire que tu tomberais ? Non, non, que jamais cette pensée n'entre dans mon cœur. Périsse plutôt le malheureux jour qui éclairerait une telle chute! Quoi! Bernard verrait-il lui-même, du sanctuaire où il est couronné, sa maison ravagée, son ouvrage défiguré, et ses enfants en proie aux désirs du siècle? Plutôt, que mes deux yeux se changent en fontaines de larmes ; plutôt, que l'Eglise entière gémisse nuit et jour, pour ne laisser pas tourner en opprobre ce qui fait sa gloire!

O épouses de l'Agneau! vous consolez l'Eglise des outrages que lui font ses propres enfants; vous essuyez les larmes qu'elle répand sur le déluge d'iniquités qui couvre la face de la terre. Ne lui arrachez pas cette consolation ; n'ajoutez pas douleur sur douleur ; ne venez pas, avec des mains parricides, déchirer ses plaies où le sang ruisselle déjà : mais souvenez-vous que le sel de la terre est bientôt affadi et foulé aux pieds. Si peu que le cœur s'ouvre à la vanité et à la joie mondaine, il en est enivré. D'abord on dit que ce n'est rien, mais ce rien décide de tout. Un amusement dangereux sous le nom d'une consolation nécessaire ; une occupation qui paraît innocente, mais qui dissipe un esprit lassé du recueillement et ennuyé de ses exercices ; une amitié où l'on s'épanche vainement, et où le cœur déjà amolli se fond comme la cire ; une liberté de juger d'où naissent les murmures, qui ôte le goût de l'heureuse simplicité, et qui rend tout amer dans l'obéissance ; enfin une réserve secrète et imperceptible qui partage le cœur, qui irrite Dieu jaloux : vierges, fuyez l'ancien serpent qui se glisse sous l'herbe et parmi les fleurs; vierges, fuyez ; toutes ses morsures sont venimeuses. O filles de Bernard ! montrez-moi votre père vivant en vous. Il ranima la discipline monastique presque éteinte en son temps : voudriez-vous la laisser périr dans le vôtre, où elle demande elle-même de conserver sa gloire par vous ? Entraîné malgré lui au milieu du siècle par les princes et pour les intérêts de la religion, il conserva le recueillement, la simplicité, la ferveur : perdriez-vous toutes ces vertus dans le silence et dans la solitude ?

Mais remarquez ce qui fit de lui un mur d'airain contre tous les traits lancés par l'ennemi. C'est que jamais il ne parla aux hommes dans sa solitude, que pour répandre les dons de Dieu. Vierges du Seigneur, ne vous laissez donc voir à ceux du dehors qu'en des occasions courtes et rares, pour les édifier, pour rentrer vous-mêmes aussitôt après, avec plus de goût, dans la vie cachée. Il ne se montrait que pour faire sentir Jésus-Christ par des bienfaits miraculeux ; encore même craignait-il ses propres miracles, et il n'osait les faire à Clairvaux, de peur d'attirer dans sa solitude le concours des peuples. L'amour de son désert lui fit refuser l'évêché de Reims et celui de Milan. Loin donc, filles de Bernard, loin ces songes flatteurs qui pourraient enchanter vos sens ! Loin cette figure maudite qui passe ; ce monde, fantôme de gloire qui va s'évanouir! Enfin si l'on a vu Bernard sortir plusieurs fois de Clairvaux, c'est par les ordres exprès du pape, et pour les plus pressants besoins de l'Eglise. Alors c'était Jean sorti du désert pour rendre témoignage au Sauveur et pour instruire sans crainte les rois. Il est temps, mes frères, de vous le faire voir dans ce travail apostolique.

SECOND POINT.

Dans le douzième siècle de l'Eglise, Dieu, irrité contre les hommes, avait frappé de sa verge de fer les pasteurs de son peuple ; le troupeau languissait loin des pâturages, à la merci des loups dévorants. L'antipape Anaclet allume un feu qui court de royaume en royaume, et rien ne peut l'éteindre ; Innocent II, choisi pour ses vertus, succombe, et se sauve à Pise. Les nations flottantes ne savent où est le vrai pasteur. L'Eglise de France assemblée à Etampes, ne voit que Bernard qui en puisse décider, et elle attend que Dieu parlera par sa bouche. En effet, éclairée par lui, elle tend les bras et ouvre son sein au vrai pontife fugitif. Aussitôt je vois Bernard ranimer par la vigueur de ses conseils le pape et les cardinaux; ramener à l'unité, par ses douces insinuations, le roi d'Angleterre; arrêter par l'autorité de sa vertu l'empereur Clotaire, qui veut profiter du trouble pour renouveler sa prétention des investitures; engager même ce prince à amener Innocent à Rome pour détrôner le superbe Anaclet, faire tenir un concile à Pise, où tout l'Occident d'une seule voix excommunia l'antipape; enfin vaincre la ville de Milan obstinée dans le schisme, en déployant sur elle par ses miracles toute la vertu du Très-Haut. Ainsi parle, ainsi agit l'homme de Dieu, quand Dieu l'envoie.

Et toi, fier duc d'Aquitaine, qui soutiens encore de tes puissantes mains le schisme penchant à sa ruine, tu seras toi-même, comme un nouveau Saül, abattu et prosterné pour être converti. Tu frémis, tu ne respires contre les saints que sang et que carnage. En vain tu fuis la conférence de l'homme de Dieu ; en vain tu persécutes les pasteurs, tu tom-

hœras. Arrête, voici Bernard qui vient à toi avec l'eucharistie dans ses mains. Je vois son visage enflammé, j'entends sa voix terrible. Ecoutons, mes frères, ce qu'il lui dit.

Toute l'Eglise vous a conjuré, et vous avez rejeté ses larmes. Voici le Fils de la Vierge, chef de l'Eglise que vous outragez. Le voici votre juge, devant qui tout fléchit le genou, dans le ciel, sur la terre et jusqu'aux enfers. Le voici votre juge, qui tient votre âme dans ses mains: le mépriserez-vous aussi? A ce coup foudroyant, le persécuteur tombe aux pieds de Bernard, et on ne peut le relever; ce lion rugissant devient un agneau.

Hâtons-nous, mes frères, de suivre notre saint Bernard, comme un éclair perce de l'orient jusqu'à l'occident. Le voilà déjà jusqu'aux extrémités de l'Italie. En passant à Rome, il a donné le coup mortel au schisme naissant. Les justes y sont consolés, les égarés reviennent sur leurs pas, l'édifice d'orgueil et de confusion est sapé par les fondements. Roger, roi de Sicile, par lequel le schisme respire encore, veut faire conférer à Salerne Bernard avec Pierre de Pise, profond jurisconsulte et grand orateur, attaché au parti d'Anaclet. Discours insinuants et persuasifs de la sagesse humaine, vous ne pouvez rien contre la vérité de Dieu. Le prince, endurci comme Pharaon, sera vaincu dans une bataille, selon la prédiction de Bernard; et Pierre de Pise, frappé par la voix de l'homme de Dieu, viendra humble et tremblant aux pieds du vrai pasteur qu'il a méconnu.

C'en est fait, mes frères, c'en est fait; les dernières étincelles d'une flamme qui avait volé dans toute l'Europe s'éteignent: tout est fait un seul pasteur, un seul troupeau; et Bernard, qui avait travaillé sept ans à la réunion, partit de Rome cinq jours après qu'elle fut consommée, pour rentrer dans sa solitude.

Elle ne put, mes frères, le posséder longtemps; car puissance lui fut donnée sur les cœurs pour devenir l'ange de paix. Joignez-vous à moi pour le considérer, tantôt annonçant à Louis le Gros, avec toute l'autorité d'un prophète, la destinée de sa famille et de sa couronne, pour réconcilier avec lui les évêques; tantôt mettant ses religieux en prière, et entrant dans le camp de Louis le Jeune pour faire tomber de ses mains le glaive déjà tourné contre Thibaut comte de Champagne; tantôt ne promettant à la reine qu'elle aurait un fils, qu'à condition qu'elle ferait conclure une paix; enfin sauvant la ville de Metz de l'embrasement d'une guerre qui allait la réduire en cendres.

Mais que dirai-je de cette croisade qu'il publia pour secourir les chrétiens d'Orient, et dont la fin fut si malheureuse: entreprise néanmoins autorisée par les ordres du pape, par le désir des princes, et par tant de signes miraculeux? O Dieu, terrible dans vos conseils sur les enfants des hommes! il est donc vrai qu'après leur avoir inspiré un dessein, vous les rejetez de devant votre face; soit qu'ils se rendent eux-mêmes dans la suite indignes d'être les instruments de votre providence, ou que vous ne leur ayez mis vous-même dans le cœur cette entreprise que pour les faire passer par une confusion salutaire? Quoi qu'il en soit, mes frères, au moment où la France consternée apprit la défaite entière des croisés, Bernard dit ces paroles: *J'aime mieux que le murmure des hommes se tourne contre moi que contre Dieu.* Ensuite tenant dans ses mains un enfant aveugle qu'on lui présentait: *O Dieu!* s'écria-t-il, *s'il est vrai que votre Esprit m'ait inspiré de prêcher la croisade, montrez-le en éclairant cet enfant aveugle.* A peine le saint eut prié, que l'enfant s'écria: *Je vois.*

Mais quelle victoire de l'Eglise se présente à moi? Où sont-ils ces vains philosophes, curieux des secrets d'une sagesse toute terrestre? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie cette sagesse présomptueuse? Taisez-vous, Abailard, votre subtilité sera confondue. Gilbert de la Porrée, qui faites gémir toute l'Eglise par vos profanes nouveautés, revenez à la saine doctrine qui est annoncée depuis les anciens jours. O Henri! par vous les saints du Seigneur sont méprisés, et les cérémonies les plus vénérables sont tournées en dérision. Mais Bernard marche vers Toulouse, où l'erreur domine. Pourquoi fuyez-vous, ô Henri! vous qui promettiez à votre secte les armes lumineuses de l'Evangile? Le mensonge, en qui vous espériez, vous abandonne à votre faiblesse; vous ne pouvez soutenir la vue de Bernard, de qui sortent les rayons les plus perçants de la vérité.

Ici, mes frères, les miracles déjà innombrables se multiplient pour venger la vérité méprisée, et pour abattre toute tête superbe qui s'élève contre la science de Dieu. Seigneur Jésus, vous avez dit que vos disciples, en votre nom, surpasseraient toutes vos œuvres: mais ce que vous avez donné à vos apôtres pour planter la foi, vous le renouvelez encore à la face de tant de nations, pour faire refleurir cette foi presque déracinée. Que vois-je, que vois-je, mes frères? Je me crois transporté dans la cité sainte; je crois voir la Palestine que le Seigneur visite encore. Une vertu bienfaisante sort de Bernard; elle coule sans peine comme de sa source, et elle semble même lui échapper. Il guérit toutes les langueurs; la fièvre lui obéit, et tous les maux s'enfuient. Les aveugles voient, les sourds entendent, les boiteux marchent, les paralytiques emportent leurs lits, la santé est rendue aux mourants; il ouvre l'avenir et y lit comme dans un livre. A Sarlat, pour montrer qu'il a enseigné la vérité, il promet que les pains qu'il a bénits guériront tous les malades qui en mangeront. *Oui, ceux qui auront la foi*, reprit d'abord l'évêque de Chartres, craignant que Bernard ne promît trop. *Non, non*, continua Bernard, *l'œuvre de Dieu est indépendante de la foi. Qu'ils croient, ou qu'ils ne croient pas, ils seront guéris également.* En effet, la foule des malades, sans aucune exception, sentit la main de Dieu.

A Constance, en un seul jour, onze aveu-

gles, dix estropiés et dix-huit boiteux sont guéris. A Metz, un seigneur puissant et impie résistant à sa voix; *Vous ne daignez pas*, lui dit-il, *écouter mes paroles, un sourd les entendra*. Il met ses doigts dans les oreilles du sourd, et il le guérit. Dans une ville d'Allemagne, il aperçoit une femme aveugle et mendiante : « Vous demandez, lui dit-il, de l'argent, et Dieu vous donne la vue. » Il la toucha, et en ouvrant les yeux elle admira la grâce de Dieu avec la lumière du jour. A Francfort, l'empereur l'emporte lui-même sur ses épaules, de peur qu'il ne soit étouffé par les peuples sur lesquels il répand la santé. Il n'ose retourner dans les lieux où sa main et sa voix ont fait tant de prodiges. Tantôt il monte dans une barque; tantôt d'une fenêtre il envoie la vertu de Dieu sur les malades. Dans les places publiques, dès qu'il parle, des larmes coulent, et les pécheurs frappent leur poitrine. Heureux qui peut toucher ses vêtements, heureux qui peut du moins baiser les vestiges de ses pas imprimés sur le sable! Ne faut-il pas, s'écrient les peuples, que nous écoutions l'homme que Dieu a exaucé?

J'avoue, mes frères, et je le sens avec joie, que je succombe sous le poids des merveilles qui me restent à expliquer. Doux et tendres écrits, tirés et tissus du Saint-Esprit même; précieux monuments dont il a enrichi l'Eglise, rien ne pourra vous effacer; et la suite des siècles, loin de vous obscurcir, tirera de vous la lumière. Vous vivrez à jamais, et Bernard vivra aussi en vous. Par vous nous avons la consolation de le voir, de l'entendre, de le consulter et de recueillir ses oracles. Par vous, ô grand saint! a retenti toute l'Eglise entière de cette trompette mystérieuse qui évangélisait au milieu de Sion, et qui annonçait à Juda ses iniquités. Là les princes et les pasteurs du peuple, les chefs des ordres, les solitaires et les hommes du siècle, tous sont jugés. Il tonne, il foudroie, et les cèdres du Liban sont brisés par les paroles tranchantes qui sortent de sa bouche. Lettre à l'archevêque de Sens, livre *de la Considération*, *au Pape Eugène*, faut-il, hélas! faut-il que vous soyez encore, à notre confusion, une sentence d'anathème contre notre siècle, aussi bien que contre celui dont notre nouveau Jérémie déplorait les maux! Mais avec tant de force, comment est-ce que tant de douceur peut se faire sentir? Ici coule l'onction descendue des vives sources des prophètes et des apôtres pour inonder la maison de Dieu : ici je sens ces doux parfums de l'épouse qui distille l'ambre, et qui languit d'amour dans le sein de l'époux, enivrée de ses délices.

O âmes qui brûlez du feu de Jésus! venez, hâtez-vous d'apprendre dans son explication des Cantiques les consolations, les épreuves et le martyre des épouses que Dieu jaloux veut purifier. D'où vient qu'à la fin des siècles, qui semblent réservés à la malédiction, Dieu montre encore un homme qui aurait fait la gloire et la joie des premiers temps? C'est que l'Eglise, selon la promesse de son époux, a une immortelle beauté, et qu'elle est toujours féconde malgré sa vieillesse. Ne fallait-il pas, dans ces temps de confusion et de péché, un renouvellement de lumières? Mais, hélas! ces jours de péché ne sont pas finis. Que voyons-nous dans les nôtres, mes frères? Ce que nous serions trop heureux de ne voir jamais : vanité des vanités, et encore vanité, avec travail et affliction d'esprit sous le soleil. A la vue de tant de maux, je loue la condition des morts, et je plains les vivants. A quoi sommes-nous réservés? Tandis qu'au dehors tant de sectes superbes et monstrueuses que le Nord enfanta dans le siècle passé, se jouent du texte sacré des Ecritures pour autoriser toutes les visions de leur cœur; tandis qu'elles tournent leur bouche vers le ciel pour blasphémer contre l'Eglise; les enfants de l'Eglise même déchirent ses entrailles, et la couvrent d'opprobres. On est réduit à compter comme des miracles de grâce, quelques chrétiens sauvés du déluge de la corruption, et que l'ambition ne rend pas frénétiques. La multitude adore des divinités de chair et de sang, dont elle espère ce qu'on nomme fortune. *L'avarice, qui est une idolâtrie*, selon saint Paul, tient le cœur asservi. On n'adore plus, comme saint Chrysostome le remarque, des idoles d'or et d'argent; mais l'or et l'argent mêmes sont adorés, et c'est en eux que l'on espère. Bien loin, bien loin de vendre tout, ajoute ce Père, comme les premiers chrétiens, on achète sans fin : que dis-je, on achète? on acquiert aux dépens d'autrui, on usurpe par artifice et par autorité. Bien loin de soulager les pauvres, on en fait de nouveaux. Des créanciers sans nombre languissent, et sont ruinés faute d'avoir leur bien. Voyez-vous les chrétiens qui se mordent, qui se déchirent, qui aiguisent leurs langues envenimées, et arment leurs mains pour les tremper dans le sang de leurs frères? Les voyez-vous eux-mêmes rongés par les noires fureurs de l'envie et de la vengeance? Les voyez-vous noyés sans pudeur dans les sales plaisirs, et abrutis par des passions monstrueuses? Dieu se retire; et dans sa colère il les livre aux désirs de leur cœur. Ils croient tout voir, ils croient tout entendre, et ils ne voient ni n'entendent rien. Ils marchent à tâtons sur le bord de l'abîme; l'esprit d'ivresse et de vertige les assoupit; ils mourront sans savoir ce qu'ils sont, ni qui les a faits.

Où est-il donc, mes frères, ce bienheureux temps des persécutions où Tertullien disait aux persécuteurs : Entrez dans les prisons, et si vous trouvez dans les fers quelqu'un qui soit accusé d'autre crime que de la confession du Seigneur Jésus, assurez-vous qu'il n'est pas chrétien : car le vrai chrétien est celui qui, marchant dans la voie droite de l'Evangile, n'est accusé que pour la foi. Oserions-nous maintenant faire ce défi aux nations païennes, et nous surpassent-elles en crimes? Hélas! les chrétiens sont maintenant accusés de tous les excès : que dis-je, accusés? ils s'accusent eux-mêmes, ou plutôt ils se vantent de tous les maux. Leur

front ne sait plus rougir : le vice triomphe dans les places publiques, et la vertu honteuse va se cacher. Ce n'est plus pour éviter les louanges qu'elle se cache, c'est pour se dérober à l'insulte, à la dérision. Les bonnes œuvres sont devenues des œuvres de Satan et de ténèbres, et c'est le mal qui cherche la lumière. Je vois un autre vice encore plus affreux que ce vice brutal et impudent : c'est un vice hypocrite, qui veut faire le mal avec règle, et qui prend un air de sagesse pour autoriser sa folie. Il appelle le mal bien, et le bien mal. Il s'érige en réformateur, et rit de la simplicité des enfants de Dieu. Il ne rejette pas l'Evangile ; mais, sous prétexte d'éviter le zèle indiscret, il énerve l'Evangile et anéantit la croix. Voilà l'iniquité qui croît sans mesure, et qui montera bientôt jusqu'à son comble. Quels discours viennent chaque jour frapper mes oreilles et déchirer mon cœur ! J'entends, j'entends qu'on se moque de la piété. Dans un royaume où le prince veut faire régner Jésus-Christ, la vérité souffre encore violence. Les faibles rougissent de l'Evangile, comme du temps du paganisme. On insulte aux âmes touchées, et on leur demande, comme à David : Où est votre Dieu ?

Qui êtes-vous, ô hommes profanes qui riez ainsi lorsque vous voyez un pécheur renouvelé en Jésus-Christ, qui va contre le torrent de toutes ses passions ? Quoi donc, vous ne sauriez souffrir qu'on se déclare hautement pour le Dieu qui nous a créés ! Selon vous, c'est une faiblesse que de craindre sa justice éternelle et toute-puissante, et que de n'être pas ingrat à ses bontés. Selon vous, c'est une folie que de vivre selon la foi, dans l'espérance d'une vie éternellement bienheureuse. Qui êtes-vous donc, ô hommes qui vous jouez ainsi de la religion, aussi bien que des hommes qui la veulent suivre ? Etes-vous d'une autre religion ? n'en croyez-vous aucune ? Allez donc hors de nos églises, loin de nos mystères, vivre sans espérance, sans Sauveur, sans Dieu : allez où votre désespoir impie et brutal vous va précipiter. Mais, hélas ! qui pourrait le croire ? vous êtes chrétiens, et vous avez promis de renoncer au monde et à ses pompes, de porter la croix avec Jésus-Christ, et de mépriser tout ce qui se voit, pour aspirer à ce qu'on ne voit pas. Encore une fois, vous l'avez promis, vous n'oseriez nier votre promesse, vous n'oseriez renoncer au salut, vous tremblez quand la mort prochaine vous montre l'abîme qui s'ouvre à vos pieds. Malheureux ! insensés ! vous voulez qu'on vous croie sages, et vous traitez de fous ceux qui, espérant des biens auxquels vous ne prétendez pas renoncer, travaillent à s'en rendre dignes ! O renversement du sens humain ! ô folie monstrueuse ! O démons ! vous les possédez : ce n'est pas eux qui parlent ; et quand ils ne songent qu'à rire, c'est vous qui blasphémez en eux.

Il faudrait, mes frères, un autre Bernard pour ramener la vérité et la justice parmi les hommes : encore ne sais-je si cette impiété inconnue à son siècle, et si enracinée dans le nôtre, ne résisterait pas à sa parole et à ses miracles. Ne vous parle-t-il pas tous les jours par ses écrits et par les histoires du temps, qui attestent tout ce qu'il a fait ? Ecoutons-le, mes frères.

Du moins, du moins en ce jour gardez-vous d'endurcir vos cœurs, ô mes enfants (C'est ainsi qu'il vous parle, et qu'il a droit de vous parler, lui qui a renouvelé votre nation dans la grâce de l'Evangile) ! O mes enfants ! faudra-t-il donc que je m'élève contre vous au jugement de Dieu ? La lumière que vos pères ont vue, et qui de génération en génération a rejailli jusque sur vous, ne servira-t-elle qu'à éclairer vos iniquités ? Que n'ai-je point souffert pour vous présenter tous ensemble comme une seule vierge sans tache à l'époux sacré ? Mais que vois-je au milieu de vous, ô mes enfants ! Je vous ai offert ma bénédiction, et vous l'avez rejetée : la malédiction viendra, elle viendra, et vous en serez inondés ; elle distillera sur vos têtes goutte à goutte jusqu'à la fin. Non, je ne serai plus votre père, j'endurcirai mon cœur et mes entrailles pour vous rejeter à jamais ; je vous méconnaîtrai, je rougirai de vous au temps de Jésus-Christ ; je demanderai vengeance de mes paroles, ou plutôt de la sienne tant de fois méprisée.

Homme de Dieu, donné à la France et à toute l'Eglise, que vos mains paternelles ne se lassent jamais de s'élever vers Dieu en notre faveur ! Que nous restera-t-il, si le cœur même de notre père est irrité, et si l'instrument des miséricordes appelle contre nous les vengeances ? O père ! voyez notre désolation ; voyez, et hâtez-vous ; voyez et fléchissez notre souverain Juge, afin que, quand vous viendrez avec lui dans la gloire, vous puissiez nous présenter au pied de son trône comme vos enfants ; que vous soyez suivi d'une troupe sainte qui marche les palmes à la main, et que nous recevions avec vous la couronne qui ne flétrit jamais ! Ainsi soit-il.

SERMON

POUR LA FÊTE DE SAINTE THÉRÈSE

Sur l'ardeur et les effets de son amour envers Dieu.

De excelso misit ignem in ossibus meis, et erudivit me.

Il m'a envoyé le feu d'en haut jusque dans mes os, et il m'a instruite (*Jerem.*, *Thren.*, I, 13).

C'est ainsi, mes frères, que parle Jérémie au nom de Jérusalem, pour exprimer tout ce que cette cité, devenue infidèle, ressent quand Dieu la frappe pour la convertir. Il dépeint un feu dévorant, mais un feu envoyé d'en haut, et que la main de Dieu même allume de veine en veine pour pénétrer jusqu'à la moelle des os ; c'est par ce feu que Jérusalem doit être instruite et purifiée. Le voilà ce feu qui brûle sans consumer, et qui, loin de détruire l'âme, la renouvelle. Le voilà ce feu de douleur et d'amour tout ensemble : c'est lui que Jésus est venu apporter sur la terre ; et que veut-il, sinon em-

braser tout l'univers? Thérèse, vous le sentez, il brûle votre cœur, et votre cœur lui-même devient une fournaise ardente. *De excelso misit ignem in ossibus meis.*

Considérons, mes frères, dans ce discours, ce que le feu de l'amour divin a fait dans le cœur de Thérèse, et ce que le cœur enflammé de Thérèse a fait ensuite dans toute l'Eglise. Au dedans, ce feu consume toute affection terrestre; au dehors, il éclaire, il échauffe, il anime. Venez donc, vous tous, accourez à ce spectacle de la foi; venez, et voyez d'abord le martyre intérieur de Thérèse; puis admirez tout ce qu'elle a fait dès qu'elle est morte à elle-même. Ainsi vous apprendrez, par son exemple, et à mourir à vous-mêmes par le recueillement, et à vous sacrifier courageusement à Dieu dans l'action. Voilà tout le sujet de ce discours.

O Sauveur qui l'avez instruite en la brûlant de votre amour, brûlez nos cœurs, et nous serons instruits comme elle! Envoyez le feu de votre Esprit, et tout sera créé encore une fois, et vous renouvellerez la face de la terre! Que, de mes entrailles, la céleste flamme s'épanche sur ma langue, et de ma langue jusqu'au fond des cœurs! Marie, c'est la gloire de votre Fils que nous demandons, intercédez pour nous! *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Ce que Dieu prend plaisir à faire lui-même dans les âmes qu'il a scellées de son sceau éternel, il prend aussi plaisir à le contempler, et il jouit de la beauté de son ouvrage. Il regarde avec complaisance sa grâce, qui, comme dit saint Pierre, prend toutes les formes suivant les cœurs où il la fait couler (I *Petr.*, IV, 10). Elle n'a pas moins de variété que la nature dans tout ce qu'elle fait. Où trouverez-vous sur la terre deux hommes qui se ressemblent entièrement? Les justes ne sont pas moins différents entre eux que les visages des hommes; et Dieu tire de ses trésors de miséricorde de quoi former chaque jour l'homme intérieur avec des traits nouveaux. Oh! si nous pouvions voir cette variété de dons! Nous les verrons un jour dans le sein du Père qui en est la source. Cependant, pour nous cacher nous-mêmes à nous-mêmes, Dieu enveloppe son ouvrage dans la nuit de la foi; mais cet ouvrage de la grâce ne s'avance pas toujours régulièrement comme celui de la nature. Il s'en faut bien, mes frères; ce n'est pas moi, c'est Thérèse qui fait cette belle remarque; il s'en faut bien que les âmes ne croissent comme les corps. L'enfant n'est jamais un moment sans croître jusqu'à ce qu'il ait l'âge et la taille de l'homme parfait; mais l'âme, encore tendre et naissante dans la piété, interrompt souvent son progrès; c'est non-seulement par la diminution de tous les désirs du vieil homme, mais souvent par l'anéantissement du péché même, que Dieu lui fait trouver dans l'humilité un plus solide accroissement.

Celle qui parle ainsi l'avait senti, mes frères. Vous l'allez voir pendant vingt ans qui tombe et se relève, qui tombe encore, et se relève enfin pour ne plus tomber. Vous allez voir un mélange incompréhensible de faiblesse et de grâce, d'infidélité et d'attrait à la plus haute perfection. Dès sa plus tendre enfance, elle avait goûté le don céleste, la bonne parole et la vertu du siècle futur. Il me semble que je l'entends lisant avec son jeune frère l'histoire des martyrs. A la vue de l'éternité où ils sont couronnés, elle s'écrie : Quoi! toujours, toujours! L'esprit du martyre souffle sur elle; elle veut s'échapper pour aller chez les Maures répandre son sang. O Thérèse! vous êtes réservée pour d'autres tourments, et l'amour sera plus fort que la mort même pour vous martyriser.

Retenue par ses parents, elle bâtissait de ses propres mains, avec ce jeune frère, de petits ermitages. Ainsi cette douce image de la vie angélique des anachorètes dans le désert la consolait d'avoir perdu la gloire du martyre; et les jeux mêmes de son enfance faisaient déjà sentir en elle les prémices du Saint-Esprit. Qui ne croirait, mes frères, qu'une âme si prévenue sera préservée de la contagion? Non, non, elle ne le fut pas; et c'est ici que commence le secret de Dieu. La mère de Thérèse, quoique modeste, lisait les aventures fabuleuses, où l'amour profane, revêtu de ce que la générosité et la politesse mondaine ont d'éblouissant, fait oublier qu'il est ce vice détestable qui doit alarmer la pudeur. Le poison que la mère tenait inconsidérément dans ses mains, entra jusque dans le cœur de la fille; et les enchantements du mensonge lui firent perdre le pur goût de la vérité. O vous qui voulez vous tromper vous-mêmes par des lectures contagieuses, apprenez, par ce triste exemple, que plus le mal est déguisé sous un voile qui en ôte l'horreur, plus il est à craindre! Fuyez, fuyez ce serpent qui se glisse sous l'herbe et parmi les fleurs!

A cette mère indiscrète succéda bientôt une parente vaine, qui acheva de gâter son cœur. La vanité, hélas! quel ravage ne fit-elle pas sur toutes les vertus que la grâce du baptême venait de faire naître! Est-ce donc là cette fille si enflammée de l'amour du martyre, et dont tout le sang, jusqu'à la dernière goutte, cherchait à couler pour la foi? maintenant la voilà pleine d'elle-même et des désirs du siècle. O Dieu patient! ô Dieu qui nous aimez, quoique nous rejetions votre amour, et lorsque, ennemis de nous-mêmes aussi bien que de notre bien, nous languissons loin de vous dans les liens du péché! O Dieu! vous l'attendiez cette âme infidèle, et, par une insensible miséricorde, vous l'ameniez, les yeux fermés, comme par la main, chez un oncle plein de votre esprit. D'abord elle ne s'y engagea que par complaisance; car alors, éblouie par l'espérance d'un époux mortel, elle marchait, d'un pas présomptueux, sur un sentier bordé de précipices. Là, elle prit, sans savoir ce qu'elle faisait; vous seul le saviez, Seigneur, vous qui le lui faisiez faire; elle prit les Epîtres de saint Jérôme; elle lut, et sentit la vérité;

elle l'aima, elle ne s'aima plus elle-même, et des torrents de larmes amères coulèrent de ses yeux.

Qu'est-ce qui vous trouble, Thérèse? de quoi pleurez-vous? Hélas! je pleure de n'avoir pas pleuré assez tôt; je m'afflige de ces déplorables plaisirs qui ont enivré mon cœur. Les ris du siècle me semblent une folie, et je dis à la joie : Pourquoi m'avez-vous trompée?

Pour se punir d'avoir trop aimé le monde, elle se condamne à ne le voir jamais. En un moment tous ses liens se brisent, et elle se jette dans un cloître. *Alors*, dit-elle, *je sentis tous mes os qui allaient se détacher les uns des autres, et j'étais comme une personne qui rend l'esprit. C'est que dans ce combat la nature était encore forte, et mon amour faible.* N'importe, elle demeura immobile dans la maison de Dieu, et elle y prit l'habit. Tandis que tous les assistants admiraient sa joie et son courage, elle sentait son âme nager dans l'amertume. *Apprenez donc*, continue-t-elle, *par mon exemple, à n'écouter jamais les craintes de la nature lâche, et à ne vous défier pas des bontés de Dieu quand il vous inspire quelque haut dessein.*

Ce sacrifice si douloureux fut béni d'en haut, et la manne céleste coula sur elle dans le désert. A peine lisait-elle deux lignes pour se nourrir de la parole céleste de la foi, que l'Esprit, se saisissant d'elle, livrait ses sens et les puissances de son âme pour l'enlever hors de sa lecture.

Elle voyait d'une vue fixe Jésus seul, et Jésus crucifié. Sa mémoire se perdait dans ce grand objet, son entendement ne pouvait agir, et ne faisait que s'étonner en présence de Dieu, abîme d'amour et de lumière; elle ne pouvait ni rappeler ses idées, ni raisonner sur les mystères; nulle image sensible ne se présentait ordinairement à elle; seulement elle aimait, elle admirait en silence : elle était suspendue, dit-elle, et comme hors d'elle-même.

O hommes dédaigneux et incrédules, qui osez tout mesurer à vos courtes spéculations! ô vous qui corrompez les vérités mêmes que Dieu nous fait connaître, et qui blasphémez les mystères intérieurs que vous ignorez! taisez-vous, esprits impies et superbes; apprenez ici que nul ne peut sonder les profondeurs de l'esprit de Dieu, si ce n'est l'esprit de Dieu même.

A cette oraison éminente furent ajoutées les plus rudes croix. Plusieurs maladies mortelles vinrent fondre sur ce corps exténué; elle ressemble à l'Homme de douleurs, et elle est écrasée comme lui dans l'infirmité (*Isai.*, LIII, 3, 10). Pendant une paralysie de trois ans, où l'on croit à toute heure qu'elle va expirer, elle lit le Commentaire de saint Grégoire sur le livre de Job, dont elle représente la patience, et dont elle souffre toutes les peines.

A ce coup ne croiriez-vous pas que le vieil homme va succomber, et que la grâce s'affermit déjà sur les ruines de la nature? Tremblez, âmes faibles; tremblez encore une fois, mes frères. Thérèse ne s'élève si haut que pour faire une plus grande chute; et cet aigle qui fendait les airs pour s'élever jusqu'aux nues, et dont le vol était si rapide, s'appesantit peu à peu vers la terre. D'abord ce n'est qu'une conversation innocente; mais la plus innocente conversation cesse de l'être dès qu'elle dissipe et qu'elle amollit; et une vierge, épouse du Sauveur, ne doit penser qu'à ce qui peut plaire à l'époux, pour être sainte de corps et d'esprit. O insensible engagement dans une vie lâche, qu'on craint toujours trop tard, combien êtes-vous plus à craindre que les vices les plus grossiers! Thérèse, qui dans sa ferveur ne pouvait se résoudre à craindre, tombe dans un relâchement où elle n'ose plus espérer. Jusques à quand, ô vierge d'Israël! serez-vous errante et vagabonde loin de l'Époux? Vous le fuyez, mais il vous poursuit par une secrète miséricorde. Vous voudriez pouvoir l'oublier; mais, avouez-le, il vous est dur de résister à sa patience et à son amour. Hélas! s'écrie-t-elle, mon plus cruel tourment était de sentir la grâce de Dieu malgré mon infidélité, et de voir qu'au lieu de me rebuter, il m'attirait encore pour confondre mon ingratitude. Je ne pouvais être en paix sans me recueillir, et j'avais honte de me recueillir, à cause du superflu et des amusements auxquels je tenais encore.

Le voilà, mes frères, ce feu jaloux et vengeur que Dieu allume quelquefois dès cette vie; ce purgatoire intérieur de l'âme, qui la ronge, qui la persécute, et qui lui fait ressentir une ardeur si cuisante, jusqu'à ce qu'il ait consumé tout ce qui est terrestre. L'âme, dit-elle, est dans ce feu, sans savoir quelle en est l'origine, ni qui l'allume, ni par où en sortir, ni comment l'éteindre; et c'est comme une espèce d'enfer.

En cet état, elle se croit indigne de prier, et quoiqu'elle conseille l'oraison à son père, elle n'ose plus y puiser elle-même la joie de son Dieu. Jusque-là, dans toutes ses fragilités, elle avait dit au fond de son cœur : Béni soit Dieu, qui n'a ôté de moi ni sa miséricorde, ni mon oraison! Mais à ce coup l'Esprit qui gémit dans les enfants de Dieu par des gémissements ineffables, s'éteint en elle. Le voilà tombé cet astre qui brillait au plus haut des cieux. Un an entier se passe, sans qu'elle se rapproche de Dieu. O époux des âmes! voici ce que vous avez dit par la bouche d'un de vos prophètes, et je ne puis le répéter sans tressaillir de joie : L'épouse qui, parmi les hommes, a abandonné son époux, reverra-t-elle encore son époux revenir à elle? Non, non, elle lui est infidèle, son cœur est corrompu. Et néanmoins, ajoutez-vous, Seigneur, ô vierge d'Israël! ô mon épouse! quoique tu aies livré ton cœur aux créatures, quoique tu sois ingrate et infidèle, quoique je sois jaloux, reviens, et je te recevrai!

Thérèse lut les Confessions de saint Augustin, où Dieu a donné, pour la suite de tous les siècles, une source inépuisable de consolations aux âmes les plus pécheresses. Accourez-y avec Thérèse, vous tous qui

sentez aujourd'hui la plaie de votre cœur! Augustin, tiré des profondeurs de l'abîme, ne peut néanmoins entièrement apaiser la crainte de Thérèse. L'exemple d'aucun saint, disait-elle, ne doit me rassurer; car je ne puis en trouver aucun dont les infidélités aient été aussi fréquentes que les miennes. Le voilà, mes frères, le fruit de ses chutes qui nous ont tant de fois étonnés. Vous le comprenez maintenant le conseil de Dieu, qui creuse dans le cœur de Thérèse cet abîme d'humiliation, pour y poser l'inébranlable fondement d'un édifice qui s'élèvera jusqu'au ciel au milieu des extases, où il ouvrira son sein à Thérèse, et où il se plaira aussi à lui découvrir la place qu'elle a méritée dans l'étang de soufre et de feu.

Dix-huit ans s'étaient passés au milieu de sa solitude dans ce feu dévorant de la peine intérieure qui purifie l'âme en la détournant sans cesse contre elle-même. Mon cœur, dit-elle, était sans cesse déchiré. Aux craintes du dedans se joignirent les combats du dehors; les dons intérieurs augmentèrent en elle. De cette oraison simple où elle était déjà, Dieu l'enlève jusque dans la plus haute contemplation; elle entre dans l'union où se commence le mariage virginal de l'époux avec l'épouse; elle est toute à lui, il est tout à elle. Révélations, esprit de prophétie, visions sans aucune image sensible, ravissements, tourments délicieux, comme elle le dit elle-même, qui lui font jeter des cris mêlés de douleur et de joie, où l'esprit est enivré, et où le corps succombe, où Dieu lui-même est si présent, que l'âme épuisée et dévorée tombe en défaillance, ne pouvant sentir de près tant de majesté; en un mot, tous les dons surnaturels découlent sur elle. Ses directeurs d'abord se trompent. Voulant juger de ses forces pour la pratique des vertus par le degré de son oraison, et par le reste de faiblesse et d'imperfection que Dieu laissait en elle pour l'humilier, ils concluent qu'elle est dans une illusion dangereuse, et ils veulent l'exorciser. Hélas! quel trouble pour une âme appelée à la plus simple obéissance, et menée, comme Thérèse, par la voie de la crainte, lorsqu'elle sent tout son intérieur bouleversé par ses guides! J'étais, dit-elle, comme au milieu d'une rivière, prête à me noyer, sans espérance de secours. Elle ne sait plus ce qu'elle est, ni ce qu'elle fait quand elle prie. Ce qui faisait sa consolation depuis tant d'années, fait sa peine la plus amère. Pour obéir, elle s'arrache à son attrait; mais elle y retombe, sans pouvoir ni en sortir ni se rassurer. Dans ce doute, elle sent les horreurs du désespoir; tout disparaît, tout l'effraye, tout lui est enlevé. Son Dieu même, en qui elle se reposait si doucement, est devenu un songe pour elle. Dans sa douleur, elle s'écrie comme Madeleine : *Ils me l'ont enlevé, et je ne sais où ils l'ont mis* (*Joan.*, XX, 13).

O vous, oints du Seigneur! ne cessez donc jamais d'apprendre, par la pratique de l'oraison, les plus profondes et les plus mystérieuses opérations de la grâce, puisque vous en êtes les dispensateurs. Que n'en coûte-t-il pas aux âmes que vous conduisez, lorsque la sécheresse de vos études curieuses, et votre éloignement des voies intérieures, vous font condamner tout ce qui n'entre point dans votre expérience! Heureuses les âmes qui trouvent l'homme de Dieu, comme Thérèse trouva enfin les saints François de Borgia et Pierre d'Alcantara, qui lui aplanirent la voie par où elle marchait! Jusqu'alors, dit-elle, j'avais plus de honte de déclarer mes révélations, que je n'en aurais eu de confesser les plus grands péchés. Et nous aussi, mes frères, aurons-nous honte de parler de ces révélations, dans un siècle où l'incrédulité prend le nom de sagesse? Rougirons-nous de dire à la louange de la grâce ce qu'elle a fait dans le cœur de Thérèse? Non, non, tais-toi, ô siècle! où ceux mêmes qui croient toutes les vérités de la religion, se piquent de rejeter sans examen, comme fables, toutes les merveilles que Dieu opère dans ses saints. Je sais qu'il faut éprouver les esprits, pour voir s'ils sont de Dieu. A Dieu ne plaise que j'autorise une vaine crédulité pour de creuses visions! mais à Dieu ne plaise que j'hésite dans la foi quand Dieu se veut faire sentir! Celui qui répandait d'en haut, comme par torrents, les dons miraculeux sur les premiers fidèles, en sorte qu'il fallait éviter la confusion parmi tant d'hommes inspirés, n'a-t-il pas promis de *répandre son Esprit sur toute chair* (I *Cor.*, XIV, 26, *seq.*)? n'a-t-il pas dit, *sur mes serviteurs et sur mes servantes* (*Act.*, II, 17, 18)? Quoique les derniers temps ne soient pas aussi dignes que les premiers de ces célestes communications, faudra-t-il les croire impossibles? la source en est-elle tarie? Le ciel est-il fermé pour nous? N'est-ce pas même l'indignité de ces derniers temps qui rend ces grâces plus nécessaires, pour rallumer la foi et la charité presque éteintes?

N'est-ce pas après ces siècles d'obscurcissement, où il n'y a eu aucune vision manifeste, que Dieu, pour ne se laisser jamais lui-même sans témoignage, doit ramener enfin sur la terre les merveilles des anciens jours? Hé! où en est-on, si on n'ose plus, dans l'assemblée des enfants de Dieu, publier les dons de leur père? Pourquoi ce ris dédaigneux, hommes de peu de foi, quand on vous raconte ce que la main de Dieu a fait? Malheur à cette sagesse charnelle qui nous empêche de goûter ce qui est de l'Esprit-Saint! Mais que dis-je? Notre raison est aussi faible que notre foi même. N'y a-t-il donc qu'à refuser de croire, pour s'ériger en esprit fort? N'est-on pas aussi faible et aussi aveugle en ne pouvant croire ce qui est qu'en supposant ce qui n'est pas? Le seul mot de miracle et de révélation vous choque, ô faibles esprits qui ne savez pas encore combien Dieu est grand, et combien il aime à se communiquer aux simples avec simplicité! Devenez simples, devenez petits, devenez enfants; abaissez, abaissez-vous, âmes hautaines, si vous voulez entrer au royaume de Dieu. Cependant taisez-vous, et loin de douter des grâces que Thérèse a reçues en nos jours, pensez sérieuse-

ment à faire qu'elles rejaillissent jusque sur vous.

Si votre fragilité vous décourage, si vous êtes tentés de désespoir à cause de l'abus de tant de grâces méprisées; jetez les yeux sur cet exemple consolant, sur Thérèse tant de fois infidèle, et qui tant de fois a contristé le Saint-Esprit. Si votre cœur est partagé entre Dieu et le monde, regardez encore Thérèse, qui sentit si longtemps en elle le même partage. Qui cherchez-vous dans ce partage de vos affections? Vous craignez, avouez-le de bonne foi, une vie triste et malheureuse en vous donnant sans réserve à Dieu. O hommes tardifs et pesants de cœur pour croire les mystères de Dieu! hé! ne voyez-vous pas, et ne sentez-vous pas que c'est ce partage même, cette réserve des joies mondaines, qui vous ôte la paix, et qui commence dès cette vie votre éternel malheur?

Ainsi vous prenez pour remède le poison même. Malheureux, et dignes de l'être, vous ne goûtez librement ni les plaisirs de la terre, ni les consolations d'en haut. Rebutés de Dieu et du monde, et déchirés tout ensemble par vos passions et par vos remords; portant en esclaves le joug rigoureux de la loi divine, sans l'adoucissement de l'amour; en proie à la tyrannie du siècle et à la crainte des jugements éternels de Dieu : lâches, vous soupirez dans votre esclavage, et vous craindriez de le rompre! vous savez où est la source du vrai bonheur, et vous n'osez vous y plonger! Ah! insensés! que faites-vous? quel jugement pend sur votre tête! Qui me donnera des paroles pour l'exprimer? Il me semble que j'entends celles de Thérèse qui vous parle, et qui vous dit encore ce qu'elle disait après que Dieu lui eut montré les peines éternelles : Que ne pouvez-vous, s'écriait-elle, verser des ruisseaux de larmes, et pousser des cris jusqu'aux extrémités de la terre, pour faire entendre au monde son aveuglement!

Elle avait passé, mes frères, environ vingt ans dans ce partage et dans ce trouble où vous vivez; jamais personne ne sut mieux qu'elle ce qu'il en coûte pour vouloir être encore à soi et aux créatures, quand Dieu nous veut sans réserve à lui. Ici je ne parle point pour Dieu; écoutez-moi, je ne parle que pour vous-mêmes, et pour vous-mêmes, non par rapport à la vie future, mais par rapport à la présente. Voulez-vous être heureux, et l'être dès à présent? Ne ménagez rien, ne craignez pas de trop donner en donnant tout; jetez-vous, les yeux fermés, entre les bras du Père des miséricordes et du Dieu de toute consolation : plus vous ferez pour Dieu, plus il fera pour vous.

Oh! si vous compreniez combien il est doux de le goûter, quand on ne veut plus goûter que lui seul, vous jouiriez du centuple promis dès cette vie; votre paix coulerait comme un fleuve, et votre justice serait profonde comme les abîmes de la mer. Thérèse, qui avait été si longtemps malheureuse comme vous, tandis qu'elle voulait encore quelque bonheur sensible ici-bas, commence à être dans la paix et dans la liberté, dès qu'elle achève de se perdre en Dieu. Hâtons-nous, mes frères, hâtons-nous de la considérer dans ce second état de vie, où, étant morte à elle-même intérieurement, elle fait au dehors de si grandes œuvres.

SECOND POINT.

Pour bien comprendre la différence de ces deux états, dont l'un est un état de peine intérieure qui purifie Thérèse, et l'autre, un état de paix où elle est intimement unie avec Dieu; rappelez, mes frères, ce qu'elle dit de ce feu qui ronge l'âme infidèle : *On ne sait ni qui l'allume, ni par où en sortir, ni comment l'éteindre; et c'est une espèce d'enfer.* Puis ajoutez ce qu'elle ajoute : *Il y a un autre feu si doux, qu'on craint toujours qu'il ne s'éteigne. Les larmes, loin de l'éteindre, ne servent qu'à l'allumer de plus en plus. Le premier feu est un amour naissant et mêlé de crainte, qui applique l'âme à elle-même malgré elle-même; il force l'âme à se voir toujours dans toute sa laideur; il fait qu'elle retombe toujours sur elle-même, qu'elle devient son propre supplice, et qu'à force de se voir elle s'arrache enfin à toute complaisance propre. Le second feu est le pur amour, dont la flamme éclaire et anime sans consumer. Le pur amour, au contraire de l'autre, pousse sans cesse l'âme hors d'elle-même dans le sein de Dieu. L'amante, sentant son cœur blessé par ce trait de feu, court dans toutes les places publiques, où elle dit à tous ceux qu'elle trouve :* N'AVEZ-VOUS POINT VU MON ÉPOUX? *Elle sent au fond de ses entrailles cette flamme que sentait Jérémie; elle ne peut ni la supporter, ni la renfermer au dedans d'elle-même; il faut qu'elle s'exhale et qu'elle éclate : et c'est alors qu'elle conçoit les plus hauts desseins.*

Dieu met au cœur de Thérèse le désir de la réforme de son ordre selon la règle primitive, sans mitigation, et selon les statuts du cardinal Hugues de Sainte-Sabine, confirmés par le pape Innocent IV. La réforme d'un ordre ancien, combien, mes frères, est-elle plus difficile que la fondation même d'un ordre nouveau! Il n'est pas question de semer, d'arroser, de faire croître les jeunes plantes encore tendres; il s'agit de plier les tiges dures et tortueuses des grands arbres. Elle soutient tout à la fois les contradictions et des supérieurs de l'ordre, et de ses propres directeurs, et des évêques, et des magistrats de toutes les villes. Quelle est donc cette fille que rien ne peut décourager? C'est, dit-elle, une pauvre carmélite chargée de patentes, et pleine de bons désirs. Sans appui, sans maison, sans argent, elle passe de tous côtés pour une insensée. En effet, elle doit paraître telle aux yeux des sages de la terre, et il n'y a que l'inspiration qui la puisse justifier. Mais le monde, vous le savez, mes frères, ne peut ni recevoir ni reconnaître l'esprit dont elle est animée. Cet esprit qui la pousse, tend également à établir l'œuvre par elle, et à se servir de l'œuvre pour la crucifier. D'abord rien ne lui paraît difficile; et Dieu lui fait sentir une telle certitude pour le suc-

cès, qu'elle espère contre toute espérance, et qu'elle commence par des engagements. Mais à peine est-elle engagée, que Dieu se retire. Le ciel, si pur et si serein pour elle, s'obscurcit tout à coup; elle ne voit plus autour d'elle que nuages, qu'éclairs, que renversements causés par l'orage. Mais, immobile comme la montagne sainte de Sion, elle oppose un front tranquille à tous les coups de la tempête. La voyez-vous, mes frères, qui marche de ville en ville, dans une rude voiture, presque toujours accablée de maladies, dans les rigueurs des saisons, et parmi des accidents périlleux? On ne peut lire l'histoire de ses fondations, qu'elle a écrite si naïvement et avec tant de vivacité, sans se représenter les travaux, les fatigues et les dangers des apôtres pour planter la foi.

Entrant dans les villes, après tant de peines, semblable au Fils de l'homme, elle n'y trouve pas où reposer sa tête. N'importe, elle se couche sur la paille, couverte de son manteau; elle espère en silence, et son espérance n'est jamais confondue. Quand Dieu ouvre les cœurs des habitants des villes pour lui donner quelques secours, elle dit à ses filles : On nous ravit la pauvreté qui était notre trésor. Hélas! lui répondent ses filles, étonnées de cette diminution de pauvreté qui leur paraît déjà une abondance, nous ne sommes plus pauvres!

A ce propos, mes frères, écoutez-la elle-même qui se rend avec simplicité un grand témoignage : *Dieu m'est témoin*, dit-elle, *que je n'ai jamais refusé aucune fille, faute de biens : le grand nombre de pauvres que j'ai reçues en est la preuve; les pauvres mêmes qui s'y présentaient me donnaient plus de joie que les riches. Si nous avons eu ce désintéressement quand nous n'avions ni maisons ni argent, que devons-nous faire maintenant, que nous avons de quoi vivre? O mes filles!* dit-elle enfin, *c'est par tant de pauvreté et de travaux que nous avons procuré ce repos dont vous jouissez.*

Ces travaux furent sans relâche pendant le reste de sa vie. Trente-deux monastères dans les principales villes d'Espagne ont été l'ouvrage de ses mains, qu'elle a eu la joie de voir avant de mourir; et le roi Philippe II, admirant ses vertus, recevait avec respect les lettres qu'elle lui écrivait pour l'engager à protéger son ordre.

Voilà, mes frères, ce que la sagesse mondaine, à qui l'esprit évangélique paraît une folie, n'aurait osé penser. Voilà ce que les richesses mêmes des grands de la terre n'auraient pu faire. Thérèse marchant de ville en ville, la croix en main pour toute possession et pour tout appui, l'a accompli aux yeux de ces faux sages, pour les confondre par ses bienheureuses folies.

Mais étaient-ce là des communautés formées à la hâte, et composées sans choix? Non, non, c'étaient les anges de la terre, qui ne tenaient rien d'ici-bas; des vierges de corps et d'esprit, qui suivaient l'Agneau partout où il va, jusque dans les plus âpres sentiers de la pénitence. Leur ferveur ajouta même plusieurs pratiques à la sévérité de leur règle. Les dons surnaturels étaient fréquents dans toutes ces maisons; croyez Thérèse même qui nous l'assure. Quoique elle fût si expérimentée dans la perfection, et si jalouse de celle de ses filles, on la voit, dans ses écrits, toujours étonnée de leurs oraisons et de leurs vertus.

Ici les hommes, sans rougir, marchent humblement sur les traces des filles. Je les vois, les Antoine de Jésus, les Jean de la Croix, ces hommes dont le ciel avait enrichi l'Espagne au siècle passé; je les vois devenir enfants aux pieds de Thérèse leur mère. C'est elle qui les conduit comme par la main pour la réforme de leur ordre, et ils recueillent dans leur sein enflammé les paroles de sagesse qui découlent de sa bouche. D'une source si pure, les ruisseaux de grâce s'épanchent dans toute l'Eglise; de l'Espagne ils vont inonder les autres royaumes. O Eglise de France! dès le commencement de ce siècle, on vous voit soupirer après cette nouvelle bénédiction, et vous en voyez, comme anges du Seigneur, traverser les Pyrénées pour nous apporter ce trésor! Heureux ceux à qui nous devons les filles de Thérèse! Heureuses tant de villes où la puissante main de Dieu les a multipliées! Soyez à jamais, ô filles d'une telle mère, la bonne odeur de Jésus-Christ, et la consolation de toute l'Eglise. Et vous, ô grand monastère, féconde tige, qui avez poussé tant de rejetons pour orner notre terre, et pour y faire fleurir toutes les vertus, soyez d'âge en âge, et de siècle en siècle, la gloire d'Israël et la joie des enfants de Dieu! Que les temps, qui ruinent les plus solides ouvrages, ne fassent que vous rendre plus vénérable; que vous portiez dans votre sein, comme dans un asile sacré, les âmes tendres qui viennent s'y réfugier, et que vous couvriez encore de votre ombre tout ce qui espère en Dieu autour de vous! Que vos oraisons nourries encore par le jeûne, pour parler comme Tertullien, soient comme un encens qui monte sans cesse jusqu'au trône de la grâce! Que la mortification de tous les sens facilite ici le recueillement, ou plutôt que le recueillement et la sévère jalousie de l'âme contre elle-même pour se réserver toute à l'époux, fasse la vraie mortification!

Peuple fidèle qui m'écoutez, ce n'est plus moi qui dois vous parler de Thérèse; il faut que je me taise, et que ses œuvres seules la louent. Jugez d'elle par ce qu'elle a fait, et que Dieu met aujourd'hui au milieu de vous. Les voilà les filles de Thérèse; elles gémissent pour tous les pécheurs qui ne gémissent pas, et ce sont elles qui arrêtent la vengeance prête à éclater. Elles n'ont plus d'yeux pour le monde, et le monde n'en a plus pour elles. Leurs bouches ne s'ouvrent plus qu'aux sacrés cantiques; et hors des heures des louanges, toute chair est ici en silence devant le Seigneur. Les corps tendres et délicats y portent jusque dans l'extrême vieillesse, avec le cilice, le poids du travail.

Ici ma foi est consolée; ici on voit une

noble simplicité, une pauvreté libérale, une pénitence gaie, et adoucie par l'onction de l'amour de Dieu. Seigneur, qui avez assemblé vos épouses sur la montagne, pour faire couler au milieu d'elles un fleuve de paix, tenez-les recueillies sous l'ombre de vos ailes; montrez au monde vaincu celles qui l'ont foulé aux pieds. Hélas! ne frappez point la terre, tandis que vous y trouverez encore ce précieux reste de votre élection.

Mais plutôt m'oublier moi-même, que d'oublier jamais ces livres si simples, si vifs, si naturels, qu'en les lisant on oublie qu'on lit, et qu'on s'imagine entendre Thérèse elle-même! Oh! qu'ils sont doux ces tendres et sages écrits, où mon âme a goûté la manne cachée! Quelle naïveté, mes frères, quand elle raconte les faits! Ce n'est pas une histoire, c'est un tableau. Quelle force pour exprimer ses divers états! Je suis ravi de voir que les paroles lui manquent, comme à saint Paul, pour dire tout ce qu'elle sent. Quelle foi vive! Les cieux lui sont ouverts, rien ne l'étonne, et elle parle aussi familièrement des plus hautes révélations que des choses les plus communes. Assujettie par l'obéissance, elle parle sans cesse d'elle, et des sublimes dons qu'elle a reçus, sans affectation, sans complaisance, sans réflexions sur elle-même : grande âme, qui, se comptant pour rien et qui ne voyant plus que Dieu seul en tout, se livre sans crainte elle-même à l'instruction d'autrui. O livres si chers à tous ceux qui servent Dieu dans l'oraison, et si magnifiquement loués par la bouche de toute l'Église, que ne puis-je vous dérober à tant d'yeux profanes! Loin, loin, esprits superbes et curieux, qui ne lisez ces livres que pour tenter Dieu, et pour vous scandaliser de ses grâces! Où êtes-vous, âmes simples et recueillies, à qui ils appartiennent? Mais que vois-je, que vois-je de tous côtés, mes frères, sinon des chrétiens aliénés de la voie de Dieu? L'esprit de prière n'est plus sur la terre. Où est-ce que nous le trouverons? Sera-ce dans ces hommes si pleins d'eux-mêmes et du monde, qu'ils sont toujours vides de Dieu? Quel est donc, mes frères, le grand péché qui est la source de tous les autres, et qui couvre la face de la terre d'un déluge de maux? Vous me direz, c'est l'impureté, c'est l'avarice, c'est l'ambition. Non, non, mes frères; c'est la dissipation seule qui produit ces crimes et tous les autres. Il n'y a plus d'homme sur la terre qui pense, retiré en lui-même au fond de son cœur. Non, non, il n'y en a plus. Tous pensent selon que la vanité égare leurs pensées; tous pensent hors d'eux-mêmes, et le plus loin d'eux qu'il leur est possible. Quelques-uns s'appliquent à régler leurs mœurs; mais c'est commencer l'ouvrage par le dehors; mais c'est couper les branches du vice, et laisser la tige qui repousse toujours. Voulez-vous couper la racine? rentrez au dedans de vous-mêmes, réglez vos pensées et vos affections, bientôt vos mœurs se régleront comme d'elles-mêmes. Attaquez cette dissipation, qui ne saurait être innocente, puisqu'elle ouvre votre cœur, comme une place démantelée, à toutes les attaques de l'ennemi. Ne me dites pas : Je récite des prières. Est-ce le sacrifice de votre cœur, ou celui de vos lèvres que Dieu demande? O Juifs, qui portez indignement le nom de chrétiens! si la prière intérieure ne se joint aux paroles que vous prononcez, votre prière est superstitieuse, et vous n'êtes point adorateurs en esprit et en vérité. Vous ne priez pas, mais vous récitez des prières, comme dit saint Augustin : voulez-vous que Dieu vous écoute, si vous ne vous écoutez pas vous-mêmes?

Oserez-vous alléguer vos occupations pour vous dispenser de prier? Malheureux, qui oubliez ainsi l'unique nécessaire pour courir après des fantômes! les faux biens que vous cherchez s'enfuient, la mort s'avance. Direz-vous donc aussi au Dieu vivant, dans les mains de qui vous allez tomber : Je n'ai pu penser ni à votre gloire ni à mon salut, parce que je leur ai préféré les songes inquiets de ma vie? Et ne savez-vous pas, ô hommes insensés et ennemis de vous-mêmes, que c'est par le recueillement que l'on se met en état d'agir avec plus de sagesse et de bénédiction? Les heures que vous réservez à la prière seront les plus utilement employées, même pour le succès de vos affaires temporelles. Encore une fois, qui est-ce qui vous empêche de prier? Avouez-le, ce n'est pas le travail pour le nécessaire, c'est l'inquiétude pour le superflu, c'est la vanité pour des amusements.

Je vous entends, vous vous plaignez de votre sécheresse intérieure. Retranchez-en la source, quittez les vaines consolations qui vous rendent indignes de goûter celles de la foi. Vous vous trouvez vides de Dieu dans l'oraison, faut-il s'en étonner? Qu'avez-vous fait, qu'avez-vous souffert pour vous en remplir? Combien de fois, dit saint Augustin, l'avez-vous fait attendre! Combien de fois l'avez-vous rebuté lorsqu'il frappait amoureusement à la porte de votre cœur! N'est-il pas juste qu'à la fin il vous fasse attendre, et que vous vous humiliiez sous sa main? Mais, direz-vous, j'ai des distractions perpétuelles. Eh bien, si votre imagination est distraite, que votre volonté ne le soit pas. Quand vous apercevez la distraction, laissez-la tomber d'elle-même sans la combattre directement, tournez-vous doucement vers Dieu sans vous décourager jamais. Soutenez, soutenez, comme dit l'Écriture, les longues attentes de Dieu, qui viendra enfin. Arrêtez votre esprit par le secours d'un livre, si vous en avez encore besoin. Ainsi attendez Dieu en paix, et sa miséricorde luira enfin sur vous. Oh! si vous aviez le courage d'imiter Thérèse! mais moi-même je n'ai pas le courage de vous proposer son exemple, tant votre lâcheté me rebute. Elle ne demanda jamais à Dieu qu'une seule fois en sa vie le goût et la consolation sensible dans l'oraison. A peine l'eut-elle fait, que son cœur le lui reprocha, et qu'elle en eut honte. C'est qu'elle savait qu'il s'agit, dans la vie intérieure, non d'imaginer, non de

sentir, non de penser beaucoup, mais de beaucoup aimer. L'union avec Dieu consiste, dit-elle, non dans les ravissements, mais dans la conformité sans réserve à la souveraine volonté de Dieu ; non dans les transports délicieux, mais dans la mort à toute volonté propre.

Oh ! combien d'âmes s'égarent dans l'oraison, parce qu'elles se cherchent elles mêmes en croyant chercher Dieu, et que, prenant ses dons pour lui-même, elles se les approprient ! âmes mercenaires, qui ne cherchent Dieu qu'autant qu'il est doux, et qui ne peuvent veiller une heure en amertume avec Jésus agonisant ! Elles ne cherchent dans l'oraison que le charme des sens, que la ferveur de l'imagination, que les images magnifiques, que les tendres sentiments, que les hautes pensées : aveugles, qui prennent le charme grossier pour Dieu, et qui croient que Dieu leur échappe quand ce beau fantôme s'évanouit : aveugles, qui ne voient pas quelle est la vraie et simple oraison, que Tertullien marque en disant : Nous prions seulement de cœur. Où sont ceux que Dieu mène par le pur amour et par la pure foi, qui croient sans voir, qui aiment sans se soucier de sentir, et à qui Dieu seul suffit également dans tous les changements intérieurs ? Où sont-elles ces âmes plus grandes que le monde entier, et dont le monde n'est pas digne ? Dieu les voit, Dieu les voit, mes frères ; et je le prie de vous donner des yeux illuminés du cœur pour être dignes de les voir aussi.

Thérèse, qui avez prié sur la terre pour les pécheurs avec une si tendre compassion, votre charité, loin de s'éteindre, ne mourra jamais dans le sein de Dieu. Remettez donc devant ses yeux, en notre faveur, les soupirs et les larmes que l'iniquité d'ici-bas vous a tant de fois arrachés. Vous ne pouvez plus, dans la gloire, pleurer sur nos misères ; mais vous pouvez nous obtenir la grâce de pleurer sur nous-mêmes. En attendant que vous nous obteniez des vertus, du moins obtenez-nous des larmes. Pleurer, frapper nos poitrines, nous prosterner contre terre à la face de notre Dieu, sera notre consolation. Envoyez-le, Seigneur, cet esprit de contrition et de prière, envoyez-le sur vos enfants. C'est Thérèse qui vous le demande avec nous ; Thérèse, des entrailles de qui vous avez fait couler des fleuves d'eau vive sur les hommes des derniers temps. Nous en sommes altérés, Seigneur, c'est notre soif qui parle pour nous ; c'est Thérèse elle-même, animée de votre gloire qui joint ses vœux aux nôtres. Faites donc, ô mon Dieu, et ne tardez pas ; formez vous-même dans vos enfants ce cri si tendre et si touchant : O Père ! ô Père ! demandez vous-même à vous-même, demandez en nous et pour nous, afin que notre prière ne soit qu'amour, et que nous passions enfin, de cet amour de foi, en l'amour de l'éternelle jouissance. C'est, mes frères, ce que je vous souhaite, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

SERMON

POUR LA FÊTE D'UN MARTYR,

Sur l'exemple des martyrs, et sur le culte qui leur est dû.

Ossa pullulent de loco suo : nam corroboraverunt Jacob, et redemerunt se in fide virtutis.

Que les os refleurissent en leur place : car ils ont fortifié Jacob, et ils se sont rachetés eux-mêmes par la vertu de leur foi (*Eccli.*, XLIX, 12).

C'est ainsi que l'auteur de ce livre sacré, après avoir parlé de l'homme juste que le Seigneur a donné à la terre, loue douze prophètes qui ont instruit le peuple de Dieu. Que cette louange convient, mes frères, aux reliques des saints martyrs qui font la gloire de l'Eglise ! On ne trouve plus ici-bas que des ossements desséchés, tristes victimes de la mort et de la corruption ; mais ces ossements, presque réduits en poudre, se relèveront au grand jour où Jésus-Christ les ranimera. Que dis-je ? je les vois déjà dans les mains des sacrés ministres ; ils sont hors des tombeaux, parce qu'ils ont fortifié Jacob, parce qu'ils ont soutenu l'Eglise par leur invincible courage, parce qu'ils se sont rachetés eux-mêmes, et que la vertu de leur foi, qui était le don de Dieu, les a délivrés de la tentation.

Précieuses dépouilles du martyr que nous célébrons, vous sortez de ces lieux souterrains où la nouvelle Rome, mère des martyrs, porte dans ses entrailles ceux que l'ancienne Rome idolâtre et enivrée du sang des saints a persécutés. Heureuse la France, qui vous ouvre son sein avec cette pieuse pompe ! heureux le jour qui éclaire cette fête ! heureux nous-mêmes, mes frères, à qui Dieu donne de la pouvoir célébrer ! Fleurissez, revêtez-vous de gloire, sacrés ossements, et répandez dans toute la maison de Dieu une odeur de martyre : *Ossa pullulent de loco suo.*

Ne tardons pas, mes frères, à expliquer le vrai esprit de cette fête. Voici deux biens qui nous sont présentés : d'un côté, l'exemple d'un martyr ; de l'autre, ses reliques. Son martyre, c'est l'exemple qu'il faut imiter ; le dépôt de ses reliques demande notre culte. Considérons donc dans les deux points de ce discours : premièrement, ce que c'est qu'un martyr ; secondement, le culte qui est dû à son corps.

O Sauveur, qui l'avez formé ce martyr, qui du haut du ciel avez regardé son combat avec complaisance, qui êtes descendu dans la lice pour combattre et pour vaincre en lui, qui l'avez enfin couronné ; venez en moi, donnez-moi une bouche enflammée et digne de louer celle du témoin qui vous a si glorieusement confessé. Marie, mère du chef de tous les martyrs, intercédez pour nous. *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Quand on lit, mes frères, les magnifiques promesses faites à l'Eglise, on y trouve *des rois* de la terre qui *en seront les nourriciers*, et qui *viendront* en silence *baiser ses sacrés*

vestiges (*Isai.*, XLIX, 23); on aperçoit *la plénitude des nations* qui doit venir à elle, et entrer en foule dans la porte de l'Evangile (*Isai*, LX). A ce spectacle disparaissent jusqu'aux moindres images de persécution. On est tenté de croire que Dieu, qui tient les cœurs des princes dans ses mains, et qui aime son Eglise comme tout homme aime son propre corps, doit tenir en bride toutes les puissances humaines, pour conserver à ses enfants une éternelle paix. Mais *autant*, dit Dieu aux hommes, *que le ciel est élevé au-dessus de la terre, autant mes voies et mes pensées sont au-dessus des vôtres* (*Isai.*, LV, 9). Voici donc ce qu'il a pensé, lui à qui seul appartient la sagesse. Il a trouvé dans ses profonds conseils qu'il est meilleur de permettre que les maux arrivent, pour les changer en biens, que de ne les permettre jamais. Et en effet, qu'y a-t-il de plus divin que de commander au mal même, et de le rendre bon? Comment le fait-il, mes frères? dit saint Augustin. C'est qu'il donne à l'iniquité le cours qu'il lui plaît, selon ses desseins. Il ne fait pas l'iniquité; mais en la laissant échapper d'un côté plutôt que d'un autre, il la règle, il la domine, il la fait entrer dans l'ordre de sa providence. Ainsi il laisse la fureur s'allumer dans le cœur des princes païens : force leur est donnée contre les sacrifices, et ils affligent les saints du Très-Haut. Mais ne craignez rien, la persécution ne peut être que bonne dans la main de Dieu. Le sang des martyrs sera une semence féconde pour multiplier les chrétiens. Le vaisseau sera agité par une cruelle tempête, mais les vagues ne pourront l'engloutir. L'Eglise s'étendra sur les nations jusque aux extrémités de l'univers, pendant même qu'elle répandra tant de sang. Quand, après trois cents ans de persécution, elle aura lassé les persécuteurs, et montré qu'elle est indépendante de toutes les puissances humaines, alors elle daignera recevoir à ses pieds les Césars pour les soumettre à Jésus-Christ. Cependant ceux qui s'imaginent renverser le vrai Dieu, c'est par lui qu'ils sont soutenus; c'est lui qui se joue de tous leurs projets, et qui fait servir leur rébellion même à l'accomplissement des siens. Par la persécution, il prépare à la vraie religion des témoins, mais des témoins qui en scelleront la vérité de leur propre sang. Par la persécution, il prépare aux persécutés l'expiation de leurs fautes passées, car leur sang lave tout. Quelle autorité pour la religion, lorsque ceux qui l'ont embrassée ne craignent point de mourir pour elle! Enfin le même coup qui brise la paille, comme remarque saint Augustin, sépare le pur gain que Dieu a choisi.

Dans ce dessein, Dieu les encourage par Jésus, qui marche à leur tête la croix en main. Le voilà ce modèle de tous les martyrs; il boit le calice de sa passion, et il le boit jusqu'à la lie la plus amère, et il le présente ensuite à tous ceux dont il est suivi; ils le boiront à leur tour, mes frères, et le disciple ne sera point au-dessus du maître.

Il leur prédit avec sa mort celle que Dieu leur a réservée. Ils vous feront, dit-il, toutes sortes de calomnies et d'outrages *à cause de mon nom. Vous serez odieux* à toute la terre; *ils croiront faire un sacrifice à Dieu* en vous égorgeant (*Matth.*, XXIV, 9; *Joan.*, XVI, 2). Voici ce qu'il ajoute pour relever le courage des siens : *Ne craignez pas ceux qui ne peuvent tuer que le corps* (*Matth.*, X, 28). Hé! que faut-il donc craindre, ô Sauveur? Quoi, les maîtres de l'univers, qui d'une seule parole ou d'un seul regard font trembler le reste des hommes; ces princes qui, au dehors par leurs armées, et au dedans par leurs édits, portent partout à leur gré ou la mort ou la vie, ne méritent-ils pas d'être craints? Non, non; ils ne sont redoutables qu'autant qu'ils tiennent le glaive de Dieu contre les méchants : et c'est Dieu seul qu'il faut craindre en eux. Hors de là, leur puissance n'est que faiblesse, leurs coups ne portent que sur le corps déjà condamné à la corruption; ils ne peuvent détruire que ce qui se détruit de soi-même; ils ne peuvent qu'écraser ce qui n'est que cendre : ils ne peuvent que prévenir de peu de jours une mort qui confondra bientôt la cendre des persécuteurs avec celle du persécuté. Quand ils ont tué le corps, qui de lui-même tombait déjà en ruine, leur force est épuisée, ils ne peuvent plus rien : car pour l'âme du juste persécuté, elle est dans la main de Dieu, asile inaccessible à la fureur humaine; et le tourment de la mort ne la touche point. Oh! qu'ils sont faibles ces hommes dont la puissance épouvante tout le genre humain, et qui en sont misérablement éblouis eux-mêmes! Gardez-vous bien, ô mes disciples, gardez-vous bien de les craindre jamais. Je vous montrerai celui qu'il faut craindre; réservez toute votre crainte pour celui qui peut non-seulement briser comme eux ce corps de terre, mais encore donner à l'âme la mort éternelle. Que la juste crainte du Dieu tout-puissant étouffe en nous, mes frères, cette crainte lâche des hommes qui ne peuvent rien.

Vous comprenez maintenant, mes frères, pourquoi Dieu veut fonder son Eglise sur la persécution. Par là, toute puissance humaine est confondue; la vérité est confirmée, et les enfants de Dieu sont purifiés. Les voilà donc qui seront menés à la boucherie, et leur sang ruissellera de tous côtés.

Représentons-nous, mes frères, comment ils vivaient dans le temps des persécutions. Leur vie était un perpétuel martyre; l'attente de la mort était la préparation à la mort même. Aucun jour d'assuré, aucun moment où l'on ne pût être trahi, accusé, traîné devant les juges, et mené au supplice. Tout à craindre des voisins, des amis, des proches. Le père accuse sa fille, l'époux son épouse, le frère sa sœur; ainsi le glaive, selon la parole de Jésus-Christ (*Matth.*, X, 34, 35), divise les familles.

La persécution un peu ralentie se rallume, tantôt par la politique des empereurs, tan-

tôt par la rage du peuple capricieux auquel les chrétiens sont livrés. Ainsi quoique les édits n'ordonnent pas toujours la persécution, elle continue presque toujours par les emportements d'une populace insensée. Etrange effet d'une injustice aveugle! souvent une fausse clémence des empereurs défendait de rechercher les chrétiens; mais elle ne défendait pas de les punir sitôt qu'ils étaient découverts. Quel était donc ce crime, qu'on craignait de punir et qu'on n'osait épargner? Ainsi la persécution, comme certains feux mal éteints, se rallumait de moments à autres. C'est ce qui paraît par je ne sais combien de familles chrétiennes, où l'on trouve de suite plusieurs générations de martyrs: nouveau genre de noblesse jusqu'alors inconnu au monde; noblesse acquise par l'opprobre du supplice, mais dont la foi montre le prix, et dont l'Eglise chantera la gloire jusqu'à la fin des temps.

Dans les persécutions rien n'est à couvert. On traîne dans l'amphithéâtre de vénérables vieillards de près de cent ans, pour être dévorés par les bêtes et pour servir de spectacle au peuple.

Oh! quelle indignité! les petits enfants par leur âge si tendre et si innocent ne trouvent aucune compassion. Les jeunes vierges même les plus nobles sont le jouet de la plus cruelle impudence, et on n'épargne pas même les femmes enceintes.

Mais est-ce ici une nécessité inévitable qui assujettit le peuple chrétien? Etait-il impossible, mes frères, de se délivrer des tyrans? Il ne fallait qu'un mot pour apaiser les persécuteurs, et pour faire disparaître tous les tourments: que dis-je? il ne fallait pas même parler; il suffisait en se taisant de donner les livres sacrés; il suffisait d'ouvrir la main et de laisser tomber un seul grain d'encens dans le feu allumé sur l'autel des faux dieux; il suffisait de donner de l'argent pour avoir un libelle qui servait de décharge vers les magistrats. Hélas! à quels lâches artifices n'auriez-vous pas eu recours pour vous garantir du martyre, vous qui cherchez maintenant de honteuses subtilités et de maudits raffinements pour éluder la loi de Dieu, si peu qu'elle vous gêne!

Au reste, mes frères, ne croyez pas qu'on tente les confesseurs par les menaces, sans les tenter aussi par les promesses. Les empereurs et ceux qui ont leur autorité font reluire les espérances les plus magnifiques. Pourquoi, disaient ils d'ordinaire aux accusés, voulez-vous vous perdre? N'avez-vous point de honte de vivre dans cette vile secte d'hommes désespérés? Adorez les dieux de l'empire, et vous serez comblés d'honneurs. Que n'auraient-ils point donné, ces empereurs, honteux d'être vaincus par l'Evangile, pour vaincre certains martyrs célèbres, pour leur faire trahir les mystères qui leur avaient été confiés! Souvent un martyr était réduit à ne pouvoir mourir. La mort même, qui aurait fini ses maux, s'enfuyait devant lui. On mêlait les plaisirs avec les tourments, pour amollir ceux qu'on ne pouvait vaincre. Les exils, les rudes travaux, les longues prisons, les supplices lents, aussi bien que les plus cruels, et dont l'appareil était le plus terrible, étaient employés. Il semblait que la rage de l'enfer animait les hommes, pour inventer de nouvelles douleurs et des morts inconnues à la nature. Que disiez-vous alors, ô hommes dignes d'être éprouvés comme l'or dans la fournaise ardente? que disiez-vous? Je suis chrétien; et encore: Je suis chrétien. C'était souvent leur unique réponse. On leur demandait le nom de leurs pasteurs et des autres fidèles. Nous n'avons garde, répondaient-ils, d'accuser ceux qui servent Dieu.

J'entends saint Polycarpe qui dit aux persécuteurs: Pourquoi abandonnerais-je un si bon maître que je sers depuis plus de quatre-vingts ans? J'entends la sentence prononcée à saint Cyprien: Que Cyprien ait la tête tranchée. Il répond: *Deo gratias*, et paye le bourreau. Bien plus, je vois de simples femmes, l'une qui emporte son fils mourant pour le mettre avec les autres sur le bûcher, de peur qu'il ne vive et qu'il ne soit privé de la couronne; l'autre qui court hors de la ville d'Antioche avec ses petits enfants qu'elle mène par la main. Où allez-vous, lui dit-on, avec tant de hâte? Je cours, dit-elle, vers le faubourg, où j'apprends qu'on martyrise les chrétiens, de peur qu'on ne meure pour Jésus-Christ sans moi et sans les miens.

Mais admirez la patience des saints. Ce ne peut pas être la crainte qui les retient; car qui ne craint point la mort est au-dessus de tout. Ils ne craignent point de mourir, mais ils craignent qu'il ne leur échappe une seule parole d'aigreur ou d'impatience. Vrais disciples d'un maître qui a prié pour ses persécuteurs, jamais ils ne disent un mot qui tende à la menace ou à la sédition. *Nous ne vous craignons point*, disait Tertullien aux empereurs (*Ad Scap.*, c. 4), *et vous n'avez pas sujet de nous craindre. Nous remplissons vos villes et vos provinces; tout, excepté vos temples, où nous ne daignons entrer. Si nous vous quittions, votre empire serait un désert* (*Apolog.*, c. 37). Les légions entières des chrétiens se laissent exterminer sans se plaindre. L'armée de Julien est toute chrétienne, comme il parut après sa mort, lorsque Jovien fut couronné; elle peut tout, mais elle ne sait que souffrir, et elle obéit à un persécuteur apostat.

Voilà, mes frères, un portrait des martyrs. Tel fut celui que nous honorons. Qu'importe que la mémoire de sa sainte vie et de sa courageuse mort soit ensevelie dans les débris de tant de corps sacrés? Celui qui les ranimera au dernier jour saura les distinguer et séparer toutes leurs cendres. Il n'a pas oublié ce que celui-ci a fait et souffert. Il a compté toutes ses douleurs, et maintenant il le couronne. Pour nous, mes frères, il nous suffit de savoir que c'est un de ces généreux fidèles qui ont livré leur âme pour le nom du Seigneur Jésus-Christ. Fiole pleine du sang qu'il a répandu, et vous palmes qu'il

a méritées par son martyre, vous serez à jamais, dans les assemblées des justes, la marque de sa gloire et du triomphe de la vérité.

Parlez-moi d'un docteur qui a éclairé toute l'Eglise par la science des Ecritures; je demanderai : A-t-il été humble? Racontez-moi les austérités d'un anachorète qui a vécu dans les déserts comme un ange dans un corps mortel; je demanderai encore : A-t-il persévéré? Mais quand on parle d'un martyr qui dans la vraie Eglise a répandu son sang, il ne reste plus de demande à faire. Le martyre est l'abrégé de toutes les vertus : qui dit martyr, dit tout; et qui a donné sa vie, a consommé le sacrifice d'holocauste dont la bonne odeur monte jusqu'à Dieu.

Gardez-vous bien, mes frères, de regarder avec indifférence ce pieux spectacle. Rien ne doit tant consoler la foi que la vue d'un martyr : mais rien ne doit tant faire frémir la chair et le sang, rien ne doit tant consterner la nature. Un martyr est un homme faible et sensible comme nous, dont le courage vient faire rougir notre lâcheté. Loin donc, loin du martyr et de ses reliques, celui qui aime encore la vie, et qui n'oserait mourir pour la foi!

Je vous entends, mes frères. Vous dites : Il est plus facile de mourir que de vivre pour Jésus-Christ. Le combat du martyre est court, au lieu que la pénitence chrétienne est un combat dont les peines et les dangers se renouvellent tous les jours; un combat où l'on est sans cesse aux prises avec le monde et avec soi-même. Vous vous trompez, mes frères. Ces martyrs, qui viennent vous confondre, mouraient tous les jours par leur détachement et par leurs souffrances, avant que d'expirer dans les supplices. Ils n'étaient même préparés au martyre qu'autant qu'ils mouraient par avance à tout. Faut-il s'étonner, disait Tertullien, s'ils sont prêts à quitter la terre, puisqu'ils ont déjà rompu tous leurs liens? Il ne faut pas être surpris, disait saint Cyprien, si ceux qui achetaient et qui goûtaient encore les douceurs de la vie pendant la paix, sont tombés pendant la persécution. Vous le voyez, mes frères, c'est en vain que vous voudriez mourir pour Jésus-Christ sans vivre pour lui : le sacrifice du martyre est le fruit d'une vie où l'on a déjà sacrifié sans réserve ses passions.

Oh! combien d'hommes s'imaginent, par une erreur grossière, qu'ils sauraient mieux mourir que vivre pour Jésus-Christ! Ils feraient l'un aussi mal que l'autre. Ils sont lâches dans les petites tentations; ils sont mous dans les plaisirs : comment pourraient-ils être constants et invincibles dans les douleurs? Ils ne peuvent sacrifier à Dieu un plaisir honteux d'un moment, un vil intérêt qu'ils n'oseraient nommer, une ombre, une fumée de réputation qui s'évanouit; et ils lui donneraient leur sang, leur vie, et tout avec elle? O hommes lâches! taisez-vous; la foi ne peut attendre rien de vous. Une froide raillerie vous fait rougir de l'Evangile, et vous seriez victorieux des opprobres et des tourments? Non, non; taisez-vous, encore une fois; la foi ne peut attendre rien de vous qui soit digne d'elle. Vos mœurs et vos sentiments ne promettent que l'apostasie; et sans attendre la persécution, ne démentez-vous pas déjà votre foi?

Et vous, ô chrétiens indignes de ce nom! qui dites que les martyrs étaient des hommes extraordinaires qu'on ne doit pas prétendre d'imiter, sachez qu'ils devaient à Jésus-Christ tout leur sang qu'ils lui ont donné; sachez que dans les mêmes circonstances vous n'en pourriez moins faire, sans renoncer à votre salut. C'est pourquoi l'Apôtre disait : *Je ne préfère point ma vie à mon âme* (*Act.*, XX, 24). Mais sans attendre les occasions du martyre, souvenez-vous que le même esprit qui a fait les martyrs doit vous animer dans les tentations les plus communes de la vie.

Est-il question d'étouffer un ressentiment, de sacrifier un intérêt injuste, de fouler aux pieds les grandeurs mondaines, d'abhorrer un plaisir impur, pour observer la loi de Dieu; ô martyr de la vérité et de la justice! armez-vous de courage. Plutôt répandre votre sang jusqu'à la dernière goutte, en combattant contre le péché.

Le péché de l'idolâtrie n'est pas le seul contre lequel il faut combattre jusqu'à livrer sa vie. Tout ce que préfère la créature au Créateur, est abomination : tout ce qui nous tente contre la loi, est l'idole qu'il faut briser. Mourons, mes frères, mourons pour la loi de notre Dieu et pour le testament de notre père. Où êtes-vous, ô martyrs de la chasteté, ô martyrs de la charité, ô martyrs de la justice, ô martyrs de la pénitence, qui devez succéder aux martyrs de la foi? Revenez, je ne craindrai point de le dire, revenez, bienheureux temps des persécutions. Une longue paix a amolli les cœurs. O paix, ô longue paix, que vous êtes amère, vous dont la douceur a été si longtemps désirée! C'est vous qui ravagez l'Eglise plus que la persécution des tyrans; c'est vous qui nous coûtez tant de relâchements et de scandales. Mais la persécution ébranlerait les faibles, il est vrai; n'importe : du moins elle réveillerait la foi; le Seigneur éprouverait ceux qui sont à lui; la tempête, qui enlèverait la paille, laisserait le pur grain; l'Eglise serait purgée des faux chrétiens; les âmes fragiles s'humilieraient, et les forts seraient couronnés.

O Dieu! à quoi sommes-nous donc réduits! à vous demander que le glaive revienne sur nous. Frappez, Seigneur, et guérissez. Que votre sanctuaire soit désolé, pourvu que les cœurs, vrais sanctuaires, soient purs. Plutôt tout voir, Seigneur, que de voir encore tout ce que nous voyons. Heureux vous et moi, mes frères, si nous pouvions être comme ce martyr! Je vous ai montré ce que son exemple nous doit inspirer; hâtons-nous de voir encore le fruit qu'il faut tirer du culte de ses reliques.

SECOND POINT.

Voulez-vous savoir, mes frères, la date précise du culte des reliques des martyrs? Il est aussi ancien que le martyre même. Nous

en avons des preuves qui sont de quarante ans presque immédiatement après la mort des apôtres. Il n'y avoit rien que les tyrans ne fissent pour dissiper leurs cendres et pour les dérober à l'empressement des fidèles ; ils les faisaient jeter au vent ou dans la rivière. Les fidèles s'exposaient souvent aux supplices pour les recueillir, et ils allaient quelquefois jusqu'aux extrémités de l'empire pour les acheter chèrement. C'était sur leurs monuments ou tombeaux que l'on célébrait les mystères. De là s'est conservé l'usage de renfermer des reliques dans nos autels quand on les consacre. Et en effet, qu'y a-t-il de plus convenable que d'offrir le sang de Jésus-Christ sur le corps de ses disciples qui ont répandu le leur pour lui ? Sans doute Jésus-Christ se plaît à mêler ainsi son sacrifice avec celui de ses martyrs, qui ne sont avec lui qu'une même victime. Au lieu qu'on priait pour les autres morts, ceux-ci étaient priés, comme le remarque saint Augustin. Saint Jérôme, parlant au nom de tous les chrétiens contre l'impie Vigilance, nous dépeint les honneurs qu'on rendait alors aux reliques, si semblables à ceux qu'on leur rend en nos jours, qu'en les lisant on croit voir nos châsses et nos processions. Il n'est pas nécessaire de prouver ces faits; nous les tirons même de la bouche de nos frères errants. L'Eglise, dès ces premiers jours si voisins des apôtres, regardait les cendres des martyrs comme étant pleines de la vertu de Dieu. Etait-ce trop donner aux martyrs? Non, non, mes frères; c'était donner tout à Dieu, qui veut être admirable dans ses saints, et les faire régner, même d'un règne temporel, dans son Eglise, avec son Fils Jésus dont ils sont les membres, comme saint Jean nous l'a appris. Celui qui donna aux os d'un prophète la vertu de rappeler un mort à la vie ; celui par qui le linge et la ceinture de Paul, l'ombre même de Pierre, guérissaient les malades, ne peut-il pas encore attacher sa vertu à ces membres déchirés et épars, sur lesquels reluit à jamais la grâce du martyre ? O hommes de peu de foi! pourquoi doutez-vous? Le bras du Tout-Puissant est-il raccourci ?

Raconterai-je, mes frères, les miracles faits à Milan en faveur des corps de saint Gervais et de saint Protais, rapportés par saint Ambroise et par saint Augustin? Ajouterai-je ceux que les reliques de saint Etienne répandaient dans la côte d'Afrique, et que saint Augustin a décrits pour faire taire l'infidélité? Mais l'univers entier a retenti du bruit de ces merveilles, et c'est à force de les voir que le monde entier a enfin ployé sous le joug de la religion. Ainsi, après que les martyrs ont vaincu le monde par la constance de leur foi, ils l'ont encore vaincu, pour lui inspirer la foi même, par la vertu miraculeuse que Dieu a attachée à leurs saintes reliques. Les martyrs qui ont haï leur chair pendant qu'elle était encore ici-bas le corps du péché, aiment maintenant cette chair, qui est devenue l'instrument de leur gloire. C'est elle qui a souffert, c'est elle qui portera à jamais dans le ciel les stigmates de Jésus-Christ ; c'est elle qui paraîtra lavée et blanchie dans le sang de l'Agneau : autant, autant donc qu'ils l'ont haïe et persécutée ici-bas, autant l'aiment-ils dans le ciel, autant désirent-ils de la glorifier.

Mais remarquez, mes frères, quelle est leur puissance. Il leur est donné de régner sur la terre avec le Sauveur. *J'ai vu*, dit saint Jean, *des trônes, et ils s'y sont assis. Le jugement leur a été donné. Je les ai vues, ces âmes de ceux qui ont été tués, décollés pour le témoignage de Jésus-Christ* (*Apoc.*, XX, 2, 4, 5). Voilà, mes frères, un règne sensible sur la terre, sans attendre le dernier jour, un règne qui viendra avec la paix, quand le *dragon sera enchaîné*, et ce règne temporel s'appelle *la première résurrection*. Ne le voyez-vous pas ce triomphe des martyrs, réservé à la paix de l'Eglise? C'est alors que, régnant avec Jésus-Christ, ils mettent sous leurs pieds tous ses ennemis, et répandent sur les fidèles les bienfaits du Père céleste. Et en effet, saint Augustin assure que les miracles des temps apostoliques se renouvelaient à la face de toutes les nations, en faveur des corps des martyrs, dans le commencement de la paix de l'Eglise, où les peuples barbares venaient comme au-devant de l'Evangile. Voilà la douce vengeance que les saints martyrs avaient demandée de leur sang; voilà le règne sensible qui leur était promis. Ils avaient rendu témoignage à Dieu par leur propre sang, et Dieu, à son tour, leur rendait témoignage par ses miracles. Ce témoignage réciproque était le triomphe de la vérité; c'était le règne des martyrs et de Jésus-Christ tout ensemble.

Faut-il donc s'étonner si les Basile, les Grégoire et les Chrysostome ont appelé les corps des martyrs des forteresses qui protégeaient les villes assez heureuses pour les posséder? O ville de Rome! s'écrie saint Chrysostome, c'est la présence de Paul qui fait que je vous aime. Quel présent ferez-vous au Sauveur, lorsqu'on verra l'apôtre sortir du sacré monument, pour être enlevé dans les airs au-devant du Sauveur même! Mais maintenant qui me donnera la consolation d'aller me prosterner aux pieds de Paul, et de demeurer attaché auprès de son tombeau? Serai-je assez heureux pour voir les cendres de ce corps qui accomplit en lui ce qui manquait aux souffrances de Jésus-Christ?

O ville de Paris! dirons-nous aujourd'hui, que tu es heureuse et enrichie par la présence de ce nouveau martyr! Qui me donnera de baiser ces sacrées dépouilles qu'il a laissées sur la terre, après l'avoir vaincue par la sublimité de sa foi!

Enfants de Dieu, écoutez les paroles que Dieu prononce par ma bouche, et votre âme vivra. Vous n'ignorez pas maintenant quelle est la puissance des saints martyrs, dont Dieu veut glorifier la chair, pour en tirer sa propre gloire. Vous avez entendu les paroles de l'Ecriture et le pieux usage de l'Eglise naissante. De plus, vous trouvez au dedans de vous-mêmes le germe de piété qui porte

naturellement l'Eglise à un culte si édifiant. Ici la grâce et la nature sont d'accord. La nature demande ce qui frappe les sens, pour affermir sa foi, et voici à quoi sert la présence des corps des martyrs. Ils réalisent tout ce que l'histoire ne fait que raconter; ils mettent devant nos yeux les choses mêmes que nous révérons.

Hélas! si les enfants qui n'ont pas dégénéré ne peuvent voir le tombeau de leur père sans verser des larmes, sans être attendris et sans rappeler les plus purs sentiments de vertu que ce père leur a laissés comme en héritage; nous, enfants de ces premiers chrétiens qui nous montrent la voie du ciel teinte de leur sang, pourrions-nous venir sur leurs cendres bénites et révérées de tous les siècles, sans verser des larmes, non sur eux, mais sur nous-mêmes, sans frapper nos lâches poitrines, sans ranimer notre foi et notre espérance par le souvenir de leurs combats et de leurs victoires?

Oh! si jamais ces spectacles capables de percer nos cœurs furent nécessaires, c'est maintenant; ils l'étaient bien moins dans les temps où c'était presque la même chose d'être fidèle et d'être martyr. Maintenant que le sang chrétien refroidi dans nos veines a oublié de couler pour la cause de l'Evangile, ne faut-il pas le réchauffer par la vue de celui des anciens martyrs? Mais voici d'autres fruits, mes frères, que nous pouvons tirer tous les jours du culte des corps des saints.

Ces corps, comme nous l'avons vu, ont été persécutés par le martyre même avant que de l'être par les tyrans. C'est le cilice, c'est le jeûne, c'est le travail des mains, et une longue suite de veilles, de sueurs, de larmes, qui les a préparés à vaincre les chevalets, les croix, les chaudières bouillantes, les roues armées de rasoirs. La vue de ces corps si mortifiés avant que de mourir, ne pourra-t-elle point vous confondre, vous qui, par une vie toute sensuelle, vous préparez une mort lâche et impénitente? Souvenez-vous de la célèbre Aglée, qui faisant partir de Rome Boniface, son domestique, pour aller en Asie chercher des corps des martyrs, lui dit: Sachez, ô Boniface! que les corps des fidèles qui vont recueillir ceux des martyrs doivent être purs et sans tache. Ce ne serait plus un honneur que vous viendriez ici rendre au martyr, ce serait une insulte, une dérision sacrilége, un triomphe impie de la chair et du sang contre le martyr; tout au moins ce serait une superstition. Car qu'y a-t-il de plus superstitieux que d'honorer les martyrs et d'attendre qu'ils nous seront propices, sans désirer de les imiter?

Les corps que la cruauté des tyrans et la corruption ont réduits en cendres, se ranimeront au jour de Jésus-Christ; et de là vient que ces corps si défigurés, qui nous saisiraient de frayeur et d'horreur s'ils avaient souffert tant de supplices pour quelques crimes, ou même s'ils étaient morts d'une mort naturelle après une vie commune, ne nous inspirent que tendresse, vénération, joie et confiance. C'est que nous savons que celui pour qui ils sont morts tient dans ses mains les clefs du tombeau, et qu'il est lui-même la résurrection et la vie. Ainsi cette cendre, toute cendre qu'elle est, quoiqu'on n'y voie plus que de tristes débris foudroyés par la mort, exhale encore une odeur de vie, et nourrit dans nos cœurs une espérance pleine d'immortalité.

Voilà, disons-nous, ces membres qui paraissaient morts, mais qui sont encore vivants dans la main de Dieu. Voilà ces os brisés et humiliés, qui tressailliront de joie quand la trompette sonnera pour rassembler toute chair aux pieds de Jésus-Christ. Voilà ces pieds et ces mains qui ont été dans les chaînes: ces pieds qui n'ont point fui lorsqu'il a fallu confesser Jésus-Christ, ces mains pleines de bonnes œuvres. Voilà ces yeux qui ont regardé la terre entière avec mépris, et qui n'ont daigné s'ouvrir à la vanité; voilà ces oreilles qui ont moins écouté les menaces des tyrans que les promesses de Jésus-Christ. La voilà cette bouche qui a béni les persécuteurs, qui, confessant Jésus-Christ, a fait taire l'iniquité païenne, et par qui Jésus-Christ même a parlé. Le voilà ce cœur plus grand que tout le monde, et qui n'a pu être rempli que par l'amour de Dieu.

Pourquoi donc, mes frères, craindre la mort en marchant sur les pas de celui qui est si heureux de l'avoir soufferte? O hommes aveugles! vous regardez la mort comme si elle était éternelle! C'est la vie qui est éternelle, la mort n'est qu'un court sommeil. Bientôt il n'y aura plus de mort pour ceux qui n'auront pas craint de mourir. Trop heureux d'aller au-devant de la mort, et de mêler nos cendres avec celle du saint martyr de ces lieux! car jamais ce précieux dépôt ne nous sera ravi. De ces lieux, son corps, suivi des nôtres, s'élèvera au milieu des nuées vers Jésus-Christ qui descendra à nous. O mort! ô impuissante mort! ta victoire est détruite, grâce à Jésus-Christ, ses vrais enfants ne te craignent plus.

Enfin, mes frères, ces corps des saints martyrs reçoivent parmi nous un culte qui est l'image de la gloire dont ils jouiront, faible image, à la vérité, mais néanmoins digne de leur complaisance, et qui leur établit un règne sensible sur les cœurs, selon la promesse de Jésus-Christ. O cendres des martyrs! vous voilà donc déjà glorifiées ici-bas, en attendant une autre gloire que Dieu seul peut donner! Qui pourrait donc, mes frères, en considérant aujourd'hui cette pieuse pompe et cette douce joie de toute l'Eglise, n'élever pas son cœur vers le triomphe de la céleste Jérusalem, où tous ceux qui, suivant l'Agneau, sont venus de la grande tribulation, verront la main de Dieu qui essuiera leurs larmes, et chanteront éternellement le cantique de leur victoire?

Mais que vois-je, mes frères? Quelle foule de chrétiens qui approchent du martyr, non pas avec un cœur plein du désir du martyre, mais avec une conscience aussi corrompue que celle des persécuteurs! O

chrétiens mes frères ! voulez-vous encore affliger cette cendre qui n'est pas insensible à ce que la foi souffre et à l'opprobre que vous faites à l'Evangile? N'entendez-vous pas cette voix secrète du martyr, qui vous dit intérieurement : Qu'êtes-vous venus faire ici ? Osez-vous apporter une foi vaine et superstitieuse aux pieds de ces ossements ? Ils sont inanimés, ils n'ont aucune vertu pour vous, ils n'ont plus aucun sentiment que pour vous abhorrer. Allez, allez loin de ces lieux où la foi seule doit entrer. Si vous cherchez des cendres, honorez celles des grands pécheurs que vous imitez ; honorez ces affreux cadavres que l'ambition, l'impureté, la vengeance et l'avarice ont agités pendant leur vie, et qui sont vos modèles. Allez sur ces corps malheureux, dévoués à l'étang de soufre et de feu dont la fumée monte jusqu'aux siècles des siècles, allez y recueillir jusqu'aux dernières étincelles d'une flamme impure, dont votre cœur cherche à s'embraser ; allez dans cette poussière des tombeaux des pécheurs, où leurs vices, qui ont pénétré jusqu'à la moelle de leurs os, dorment avec eux ; mais laissez reposer en paix, parmi les vœux des fidèles et des âmes saintes, les cendres de celui qui n'est mort dans les tourments que pour ne vivre pas comme vous vivez.

O vous qui nous entendez du haut de ce trône où vous êtes assis avec Jésus-Christ, bienheureux martyr ! vous nous aimerez désormais, et vous nous avez même déjà aimés, puisque vous n'avez pas dédaigné de nous confier ce précieux dépôt. Nous vous conjurons par vos chaînes, par vos tourments, par votre mort, enfin par vos cendres ici présentes, de demander à Dieu qu'il ressuscite notre foi : je dis, qu'il la ressuscite, car elle est morte, et tout s'éteint en nous pour la vie chrétienne. Elles seront, ces cendres, notre trésor et notre joie ; il en sortira, par la grâce de Jésus-Christ, un esprit de martyre qui nous endurcira contre nous-mêmes, contre le monde tyrannique et contre tous les traits enflammés de Satan. Ainsi, ô homme de Dieu par qui la vertu de l'Evangile se fait sentir ! nous participerons à votre victoire et à votre couronne dans le règne de l'Agneau vainqueur. Ainsi soit-il.

SERMON

POUR LA PROFESSION RELIGIEUSE D'UNE NOUVELLE CONVERTIE.

Venite, audite, et narrabo, omnes qui timetis Deum, quanta fecit animæ meæ.

O vous tous qui craignez le Seigneur, venez, écoutez, et je raconterai tout ce qu'il a fait à mon âme (*Ps.* LXV, 16).

L'eussiez-vous cru, ma chère sœur, que l'Epoux des vierges vous attendait dans cette solitude dès les jours de l'éternité ? C'était donc là ce qu'il voulait de vous, lorsqu'il tirait tant de profonds gémissements de votre cœur, et que vous ne saviez pas encore vous-même pourquoi vous gémissiez ? O mystère de grâce ! ô voies de Dieu dans le cœur de l'homme, inconnues à l'homme même ! ô Dieu, abîme de sagesse et d'amour !

Fille chrétienne, élevez votre voix ; appelez à ce spectacle les hommes et les anges. Dites dans un humble transport : ô vous tous qui craignez le Seigneur, hâtez-vous de venir : vous me verrez, et vous verrez la grâce en moi. Peuples, assemblez-vous, accourez en foule ; que les extrémités de la terre l'entendent, que toute chair admire et tressaille : car il a regardé la bassesse de sa servante, et il a fait en moi de grandes choses, celui qui est puissant. Enfants de Dieu, rendez gloire à son œuvre. Que la terre et les cieux soient pleins de son nom ; que tout en retentisse jusqu'au fond de l'abîme ; que tout s'unisse à moi pour chanter le tendre cantique, le cantique toujours nouveau des éternelles miséricordes. *Venite, audite*, etc.

Découvrons donc, ma chère sœur, dans les deux parties de ce discours, non à votre gloire, mais à celle de Jésus-Christ, ce qu'il a opéré dans votre conversion, et ce qu'il a préparé dans votre sacrifice. Par l'un, vous instruirez le monde des richesses de la grâce ; par l'autre, vous serez instruite vous-même de ce que la grâce doit achever en vous dans la solitude. Voilà tout le sujet de ce discours.

O Esprit, ô flamme céleste, qui allez embraser la victime, soyez vous-même dans ma bouche une langue de feu. Que toutes mes paroles, comme autant de flèches ardentes, percent et enflamment les cœurs. Donnez, donnez, Seigneur, c'est ici la louange de votre grâce. Marie, mère des vierges, priez pour nous. *Ave, Maria.*

J'adore souvent en tremblant, mes frères, ce jugement qui est un abîme, ce profond conseil par lequel Dieu permet que tant d'enfants soient livrés à l'erreur. Quoi ! cet âge si tendre, si simple, si innocent, suce avec le lait le poison ; et les parents que Dieu lui choisit, par leur tendresse aveugle causent son malheur ! Faut-il que sa docilité même le rende coupable ! O Dieu ! vous êtes pourtant juste. Nous savons par vous-même que vous ne haïssez rien de tout ce que vous avez fait ; que vous êtes le Sauveur de tous ; que toutes vos voies sont vérité et miséricorde : à vous seul louange dans votre secret ; à nous le silence, le tremblement et l'adoration. Mais sans pénétrer trop avant, mes frères, concluons avec saint Augustin, que Dieu voit dans un cœur une malignité subtile, que nos yeux, trop accoutumés à une corruption plus grossière, souvent ne découvrent pas. Il voit l'orgueil naissant qui abuse déjà des prémices de la raison, et qui mérite qu'un tourbillon de ténèbres vienne la confondre ; l'abus des richesses, des plaisirs, des honneurs, de la santé, des grâces du corps et même de l'esprit. C'est la vanité qui abuse des choses presque aussi vaines qu'elle. Mais abuser de la raison dans le point essentiel de la religion, c'est résister au Saint-Esprit, c'est l'éteindre, c'est lui faire injure, c'est tourner le plus grand don de Dieu contre Dieu même.

Jeune créature, flattée et éblouie de vos

propres rayons, ce que le monde admire en vous est ce que Dieu déteste. Sous ces jeux innocents de l'enfance se déploie déjà un sérieux funeste, une raison faible qui se croit forte, une présomption que rien n'arrête, et qui s'élève au-dessus de tout, un amour forcené de soi-même, qui va jusqu'à l'idolâtrie. Voilà ce que Dieu juste frappe d'aveuglement.

Erreur d'une âme enivrée d'elle-même, bientôt punie par mille autres erreurs! La voyez-vous qui court après les idoles de son invention? Ne croyez pas qu'elle soit docile, du moins elle ne l'est qu'à la flatterie. On lui dit: Lisez les Ecritures, jugez par vous-même, préférez votre persuasion à toute autorité visible; vous entendrez mieux le texte que l'Eglise entière, de qui vous tenez et les sacrements et l'Ecriture même; le Saint-Esprit ne manquera pas de vous inspirer par son témoignage intérieur; vos yeux s'ouvriront; et en lisant avec cet esprit la parole divine, vous serez comme une divinité. On le lui dit, et elle ne rougit point de le croire. Prêter l'oreille à ces paroles empoisonnées du serpent, est-ce docilité? Non, c'est présomption; car ce n'est pas déférer à l'autorité, c'est au contraire fouler aux pieds la plus grande autorité que la Providence ait mise sous le ciel, pour s'ériger dans son propre cœur un tribunal suprême. Voilà, mes frères, le premier coup qui a donné la mort a cette jeunesse, d'ailleurs si innocente et si digne de compassion; voilà le frein d'erreur que Dieu dans sa colère met dans la bouche des hommes superbes, pour les précipiter dans le mensonge.

Telle fut, ma chère sœur, cette première demarche qui vous égara des anciennes voies, et qui mit insensiblement un mur entre vous et la vérité. Jusque-là tout était catholique en vous; tout, jusqu'à cette soumission même si simple que vous aviez pour les faux pasteurs. Votre baptême, quoique administré hors de l'enceinte de l'unité par des mains révoltées, était pourtant l'unique baptême qui partout où il se trouve appartient à l'Eglise unique, et qui tient sa vertu non de la disposition du ministre, mais de la promesse immuable de Jésus-Christ. Vous fîtes même dans l'unité tout ce que vous fîtes sans vouloir la rompre; vous ne commençâtes à être véritablement protestante qu'au moment fatal où vous dîtes dans votre cœur en pleine liberté: oui, je confirme la séparation de mes pères; et en lisant les Ecritures, je juge que l'Eglise d'où nous sommes sortis ne les entend pas.

A cette parole si dure et si hautaine, c'en est fait; l'Esprit, qui ne repose que sur les doux et humbles de cœur, se retire; le lien fraternel se rompt; la charité s'éteint; la nuit entre de toutes parts; l'autorité si claire dans l'Evangile pour prévenir les plus subtiles distinctions, si nécessaire pour soutenir les faibles, pour arrêter les forts, pour tenir tout dans l'unité; cette autorité sans laquelle la Providence se manquerait à elle-même pour l'instruction des simples et des ignorants, ne paraît plus qu'une tyrannie. Quels maux affreux viennent de cette source! Confiance téméraire en l'élection divine, inspirée à chaque particulier, au préjudice de la crainte et du tremblement avec lequel on doit opérer son salut; mépris de l'antiquité, lors même qu'on fait semblant de la suivre; audace effrénée qui traite les Pères d'esprits crédules et superstitieux, d'introducteurs de l'Antechrist; parole du Sauveur, qui devait être un lien d'éternelle concorde, devenue le jouet d'une vaine subtilité dans des disputes scandaleuses; divins oracles livrés aux visions et aux songes impies de toutes les sectes qui se multiplient à l'infini et qui s'entre-déchirent cruellement. O ma bouche! n'achevez pas.

Voilà ce que la Réforme enfante dans le Nord depuis le dernier siècle; fruits par lesquels on doit juger de l'arbre. Quel remède à ces maux? Sera-ce l'Ecriture, mes frères? Hé! c'est elle dont on abuse. Semblable à Dieu même qui l'a inspirée, bien loin d'instruire les superbes, elle leur résiste, et elle ne donne la vérité qu'aux humbles. Aussi les protestants sont-ils contraints d'avouer que l'Ecriture, même pour les points fondamentaux, n'est pas claire sans grâce, c'est-à-dire qu'elle ne l'est que pour les humbles, qui ont seuls l'esprit de Dieu.

Ainsi, vous le voyez, mes frères, toute la certitude de leur foi et de leur intelligence des Ecritures n'est fondée que sur la certitude de leur humilité. Etrange certitude! car qu'y a-t-il de plus superbe que de se croire humble? Où sont-ils ces petits à qui les mystères sont révélés, pendant qu'ils sont cachés aux grands et aux sages du siècle? Peut-on appeler les protestants petits, eux, qui sont, par leurs principes, dans la nécessité de se croire humbles et pleins du Saint-Esprit! eux qui par conséquent sont si grands à leurs propres yeux! eux qui ne craignent point de se tromper en expliquant les Ecritures, quoiqu'ils assurent que l'Eglise entière s'y est trompée pendant tant de siècles!

Remarquez encore, mes frères, que ce n'est pas précisément la parole de Dieu, mais leur propre explication, qui est le fondement de leur foi: car il n'est pas question du texte, dont tous conviennent également comme de la règle suprême, mais du vrai sens qu'il faut trouver; et ce vrai sens chacun d'eux s'en assure par son propre discernement, qui est ainsi l'unique appui de sa foi, comme s'il avait personnellement l'infaillibilité qu'il ôte à l'Eglise.

O profondeur! s'écrie saint Augustin sur sa propre expérience dans sa conversion; ô livres inaccessibles à l'orgueil des sages du siècle! vous êtes le glaive à deux tranchants; vous répandez une lumière vivifiante; mais aussi de vous sortent les ténèbres vengeresses. Pendant que les petits tremblent dans le sein de leur mère, se défiant de tout par l'humilité, les sages, par l'orgueil, tournent tout en poison. Je vois des chrétiens, qui, comme les Juifs, se

croyant, dès le ventre de leur mère, la race sainte, les héritiers de l'alliance, les interprètes des oracles, vous lisent toujours avec un voile sur le cœur. Ils disent sans cesse, l'Ecriture, l'Ecriture, l'Ecriture ! comme les Juifs disaient, le temple, le temple, le temple! Mais l'esprit de l'Ecriture, qui seul peut vivifier, et qui n'est promis qu'au corps de l'Eglise, les a quittés quand ils l'ont quittée, et la lettre les tue.

Ainsi, ma chère sœur, la lumière luisait en vous au milieu des ténèbres, et les ténèbres ne la comprenaient point. La coutume, qui peut toujours plus qu'on ne croit sur ceux mêmes qui auraient honte de lui céder; la confiance en vos ministres, qui, sous une apparence de liberté, tenaient tous les esprits assujettis aux finales résolutions de leurs synodes nationaux; les liens de la chair et du sang, ah! tristes liens! liens que je ne puis nommer sans faire saigner la plus douloureuse plaie de votre cœur! enfin une haine héréditaire de l'Eglise, haine qui, au seul nom de Rome, soulevait vos entrailles et se nourrissait jusque dans la moelle de vos os, ne vous laissait pas à vous-même. Vous écoutiez, non pour examiner, mais pour répondre. Un silence nonchalant, ou un ris dédaigneux, ou une réponse subtile, repoussait les raisons dont vous ne sentiez pas encore la force. Mais pour celles qui vous accablaient, que faisaient-elles, ma chère sœur? Je ne craindrai pas de le dire; car je sais quelle joie je donnerai à votre cœur en racontant avec vos misères les célestes miséricordes. Rappelons donc ces larmes d'un orgueil impuissant et irrité de son impuissance.

Qui le croirait, mes frères, que l'examen, unique fondement de cette réforme, fût néanmoins ce qu'il est plus difficile d'obtenir d'elle? Enquérez-vous, dit-elle, diligemment des Ecritures. Ne penseriez-vous pas qu'elle ne dispense personne de l'examen? Elle veut qu'on lise et qu'on juge, mais à condition que le juge demeurera toujours prévenu. Car, si vous allez de bonne foi dans cet examen jusqu'à mettre en doute la religion protestante, jusqu'à vous rendre entièrement neutre entre les deux Eglises, c'en est fait, s'écrient-ils, vous êtes perdus; c'est à la voix de l'enchanteur que vous prêtez l'oreille. Quoi donc! le juge ne doit-il pas prêter l'oreille, pour savoir si ce qu'on lui dit est un enchantement ou une vérité? O Réforme! n'était-ce pas assez d'inspirer à chaque particulier la témérité de se faire juge? fallait-il encore, pour comble de témérité, vouloir que chacun soit juge à l'aveugle? Vous qui préférez l'examen et le jugement du particulier à toute autorité, comment osez-vous dire qu'on se perd dès qu'on examine? Quelle est donc cette religion qui tombe dès qu'on la regarde avec des yeux indifférents et avec l'intégrité d'un juge qui doit se défier également de toutes les parties? Mais la réforme sent bien qu'elle tomberait sans ressource à ce premier ébranlement.

Combien de fois ai-je éprouvé ce que je vais dire! Vous avez convaincu sur tous les articles, vous croyez avoir tout fait; mais vous ne faites rien, si, par un puissant attrait de piété, vous n'enlevez l'âme à elle-même, pour lui faire sentir ce que c'est que d'être humble; si vous ne bouleversez le fond d'une conscience; si vous ne tenez un cœur en suspens et comme en l'air au-dessus de ses préjugés. En vain à coups redoublés vous frappez ce grand arbre, dont la tige immobile monte jusqu'au ciel, et dont les racines vont se cacher dans les entrailles de la terre: vous n'en enlevez que les faibles rameaux; encore repoussent-ils toujours. Mais attaquez ces racines vives, entrelacées, profondes; le voilà qui tombe de son propre poids.

Vous aimiez le mensonge, ma chère sœur: mais la vérité vous aimait; vous étiez à elle avant la création du monde, et vous deviez enfin l'aimer. Vous étiez loin de Dieu; mais il était auprès et au milieu de vous: vous le fuyiez sans le vouloir entendre; mais sa miséricorde vous poursuivait. Son heure vient, il tonne, foudroie, écrase l'orgueil indompté; et voilà les écailles qui tombent de ces yeux fermés à la lumière.

Seigneur, que voulez vous que je fasse? s'écrie-t-elle comme Saul. Que vois-je? où suis-je? que sont-ils devenus tous ces objets que j'ai cru voir si clairement? Tout s'évanouit, tout m'échappe, tout ce qui m'appuyait se fond dans mes mains. Ma vie entière n'a donc été qu'un songe, et voici mon premier réveil. Où êtes-vous, livres en qui j'ai espéré? et maintenant je rougis des fables que j'ai admirées. Est-ce donc là ce qui a enchanté si longtemps mon cœur? Donc, donc jusqu'ici j'ai vécu égarée de la voie de la vérité; le soleil de la sagesse ne s'était point levé sur ma tête, et la lumière de l'intelligence n'a jamais lui sur moi.

Hélas! continue-t-elle avec saint Augustin, quand on veut se servir de guide à soi-même, peut-on manquer de tomber dans le précipice? Seigneur, que ceux que vous n'avez pas encore mis à vos pieds en abattant leur orgueil, rient de ma faiblesse et de mon inconstance; rien ne m'empêchera de confesser, à la gloire de votre nom, ma honte et mes erreurs. Ils diront que je n'ai jamais été humble. Et comment l'aurais-je été, moi à qui ma religion défendait de l'être, puisqu'elle m'obligeait à préférer ma persuasion au commun accord et consentement de toutes les Eglises; comme si ma persuasion eût été infailliblement le témoignage du Saint-Esprit même! Ils ajouteront que vous m'aveuglez, ô Saint-Esprit, pour punir mon orgueil. Ah! je le mériterais, Seigneur: mais vous le guérissez cet orgueil que vous devriez punir, et qu'ils ont nourri; du moins vous me le faites désirer. O Père tout ensemble des lumières et des miséricordes! ô Dieu de toute consolation! vous me faites entrer dans toute vérité par le seul sentiment que vous me donnez de ma misère et de mon impuissance. Qu'à jamais soit béni celui qui m'arrache à la puissance des ténèbres, pour me transférer au royaume de son Fils bien-

aimé! *O vous tous qui craignez le Seigneur, venez, écoutez, et je raconterai tout ce qu'il a fait à mon âme.*

Dès ce moment Dieu lui mit au cœur l'onction qui enseigne tout, je veux dire la consolation de se soumettre. Aimable repos, disait-elle, réservé à ceux qui veulent être doux et humbles de cœur! Je n'ai plus besoin de raisonnement; voici l'enfance marquée dans l'Evangile, la voie abrégée pour les pauvres d'esprit, que Jésus-Christ nomme bienheureux; les yeux fermés, ne sentir plus que son ignorance et la bonté de Dieu, qui ne laisse jamais ses enfants dans son Eglise un seul instant sans guide visible et assuré. Bien loin que cette voie soit difficile aux ignorants, plus on est ignorant, plus on en est capable; car c'est l'ignorance même, pourvu qu'elle soit humble, qui y mène naturellement. En voilà assez pour supposer, sans lecture ni examen, la nécessité d'une providence perpétuelle sur l'Eglise, conforme aux promesses. Mais quelle sera cette Eglise? Hé! peut-on hésiter un moment dans ce choix? En peut-on écouter une autre que celle d'où toutes les autres avouent qu'elles sont sorties, et qui seule s'attribue, en vertu des promesses, la pleine autorité dont tous les humbles sentent qu'ils ont besoin pour être conduits?

Dieu lui donna aussi de goûter le mystère d'amour, qui révolte les sens grossiers et l'esprit superbe. L'Ecriture, disait-elle, n'est pas moins formelle pour la présence de Jésus-Christ au sacrement, que pour l'incarnation. Tout est réel dans les dons de Dieu. Cette chair que son Fils a prise réellement pour les hommes en général, par une suite naturelle du mystère, que les saints Pères en ont appelée l'extension, il la donne à chacun de nous en particulier dans l'eucharistie avec la même réalité. Quiconque aime et sent combien nous sommes aimés (car je ne parle point à ceux qui ne sentent rien); quiconque aime et sent combien nous sommes aimés, n'a qu'à se taire et qu'à adorer. Qu'on ne m'importune donc plus. Ici l'amour simple prend tout à la lettre. Cette chair véritable est véritablement viande. O mes frères! pourquoi vous efforcer de m'ôter Jésus-Christ, et de ne me laisser que sa figure? Pourquoi tant de troubles? Que craignez-vous? De l'avoir lui-même, et de trouver qu'il nous a aimés jusqu'à nous donner sa propre chair? Pourquoi dites-vous donc qu'il nous donne sa propre substance? Nous donne-t-il ce qui n'y est pas? La substance d'un corps, n'est-ce pas le corps même? Pourquoi parler comme les catholiques, sans croire comme eux? pourquoi ne croire pas naturellement comme on parle? C'est renverser l'autorité du texte que vous aimez tant, et en rendre le sens arbitraire, que de lui donner vos explications forcées et trop allégoriques. Si on ne prend religieusement à la lettre dans l'Ecriture tout ce qui peut y être pris sans contredire manifestement d'autres endroits plus clairs, on anéantit les mystères. Appliquez à la Trinité et à l'incarnation le sens de figure que vous donnez avec aussi peu de fondement à l'eucharistie, le christianisme n'est plus qu'un nom; l'Ecriture, qu'un amas d'allégories susceptibles de toute sorte de sens; et l'impiété socinienne triomphe. Mais qu'il est doux de la croire cette présence de Jésus-Christ! qu'elle attendrit! qu'elle anime! qu'elle retient! par conséquent qu'elle est convenable à nos besoins et digne de celui qui nous a tant aimés!

Tais-toi, philosophie curieuse et superbe, sagesse convaincue de folie, vils éléments d'une science terrestre! Loin de moi, chair et sang qui ne révélez point les mystères! Bienheureux ceux qui croient sans voir! Hommes charnels, hommes de peu de foi, répondez. De quoi doutez-vous? ou de la bonté, ou de la puissance de Jésus-Christ, qui, pour définir ce qu'il nous donne, dit si expressément: *Ceci est mon corps?* Craignez-vous que le Verbe, qui s'est anéanti en se faisant chair sans cesser d'être Dieu, ne sache pas encore nous donner cette même chair sans lui rien ôter de sa gloire, en quelque indécence que l'impiété ou le hasard mette le voile corruptible sous lequel il se cache? Votre scandale montre que vous ne connaissez pas encore ni la majesté de Jésus-Christ, également inaltérable par elle-même en tous endroits, ni l'excès de son amour.

Ce fondement posé, le reste ne lui coûte plus rien. Voici ce qu'elle ajoute: La réforme, qui doit être si jalouse de conserver l'intégrité des figures, puisqu'elle réduit à deux figures tout le sacrement, n'a pas laissé d'en retrancher une en faveur de ceux qui ont de l'aversion pour le vin: comment donc ose-t-elle reprocher ce même retranchement aux catholiques, à ceux qui cherchent moins, dans l'eucharistie, les figures que Jésus-Christ lui-même, vivant et par conséquent tout entier sous chacune des deux espèces?

Qu'est-ce qui peut manquer à celui qui reçoit tout Jésus-Christ, unique source de toutes les grâces? Mais enfin l'intégrité du sacrement étant ainsi sauvée sous une seule espèce, de l'aveu même des protestants dans leur pratique, reste le point de discipline, pour savoir les cas où cette communion, bonne et entière en elle-même, doit être permise.

Sera-ce un attentat de faire, pour conserver le lien inviolable de l'unité en obéissant à la vraie Eglise, qui a les promesses, ce qu'on fait chez les protestants en faveur d'une répugnance? Après tout, si, indépendamment des préjugés et de la coutume, on prenait la liberté de raisonner sur le baptême, comme nous faisons sur l'eucharistie, il faudrait inévitablement conclure qu'il n'y a plus sur la terre, depuis plusieurs siècles, aucune vraie Eglise, ni visible ni invisible, et par conséquent que les promesses ont été trompeuses; qu'enfin il ne reste plus d'autres chrétiens que les anabaptistes. Car enfin Jésus-Christ n'a pas dit formellement: Donnez la coupe à toutes les nations; comme il

faut avouer que la rigueur des termes porte: Endoctrinez toutes les nations, les plongeant dans l'eau. Douterai-je des promesses de Jésus-Christ à son Eglise? condamnerai-je mon baptême? me ferai-je rebaptiser? A Dieu ne plaise! Cette extrémité de doute fait horreur. Pourquoi donc ne serai-je pas contente, étant aussi assurée de bien communier sans la coupe, que d'avoir été bien baptisée avant l'usage de raison et sans plongement?

Les fidèles du temps des Machabées, et leurs offrandes envoyées à Jérusalem, lui mirent devant les yeux des âmes justes et prédestinées, qui, pour des fautes à expier, ont encore besoin d'un secours et d'une délivrance après cette vie. Voilà, dit-elle, un des fondements de la prière pour les morts, que l'Eglise judaïque pratiquait avec tant de piété avant Jésus-Christ, et que les anciens Pères nous ont laissée comme un dépôt reçu par toutes les Eglises de l'univers de la main même des apôtres.

Mais pourquoi ne demander pas leur suffrage à nos frères du ciel, comme à ceux de la terre, afin que cette partie de nos frères qui est déjà recueillie au séjour de la paix, et qui ne fait qu'une même Eglise avec nous, s'unisse à nos vœux; qu'ainsi nous ne formions tous ensemble qu'un seul cœur et qu'une seule voix en priant par Jésus, commun et unique médiateur? Sans doute cette Eglise céleste, qui est toute en joie dès qu'un seul d'entre nous fait pénitence, nous voit et nous entend dans le sein du Père des lumières, où elle repose.

A Dieu ne plaise, s'écrie-t-elle encore, que je prenne une image morte et incapable par elle-même de toute vertu, pour le Dieu vivant et invisible que j'adore; ni qu'elle me paraisse jamais lui ressembler! car il est esprit et n'a point de figure. Seulement elle m'édifie, elle m'attendrit. Par exemple, elle met si vivement devant mes yeux Jésus nu, étendu, percé, déchiré, sanglant, expirant sur la croix, que je me sens comme transportée sur le Calvaire, et je crois voir l'Homme de douleurs. Saint Paul veut que j'en aie toujours une image empreinte au dedans: pourquoi n'en aurai-je pas une aussi au dehors, puisqu'elles sont précisément de même nature, de même usage, et que l'une est si utile à conserver l'autre? O aimable représentation du Sauveur mourant pour mes péchés! Je n'ai garde de la servir, car je suis jalouse de ne servir que celui dont elle est l'image: mais, pour l'amour de lui, je me sers d'elle, et je l'honore comme le livre des Evangiles, qui est aussi une image des actions et des paroles du Sauveur; ou comme on salue un pasteur, devant qui on se met quelquefois à genoux, même parmi les protestants.

Mais que vois-je, mes frères? rien n'étonne sa foi, tant elle est vive et étendue. Elle entre dans notre culte comme dans son propre héritage qu'on lui avait enlevé. On a laissé, dit-elle, l'office dans l'ancienne langue de l'Eglise, qui ne change jamais, et qui est la plus universelle dans toutes les nations chrétiennes: on l'a fait pour l'uniformité, pour donner à tant de peuples de diverses langues un lien de communication dans les mêmes prières, enfin pour prévenir les altérations du texte sacré, si dangereuses dans le continuel changement des langues vivantes. Peut-on appeler une langue inconnue, à laquelle on ne peut en conscience répondre *Amen*, une langue qui est familière à la plupart des personnes instruites, et dont on met des versions fidèles dans les mains du reste du peuple? Le latin est-il plus inconnu aux peuples chrétiens que le français du siècle passé ne l'est aux paysans de Gascogne et de tant d'autres provinces, qui, dans la réforme, ne chantaient les Psaumes et n'avaient la Bible qu'en cette langue si éloignée de la leur, et devenue si barbare?

Puis, observant nos cérémonies: Est-ce donc là, ajoute-t-elle, ce que j'appelais des superstitions? Je n'y vois que des représentations sensibles de nos mystères, pour mieux frapper les hommes attachés aux sens. C'est ne les point connaître que de leur donner un culte sec et nu, tel qu'était le nôtre. Ici, quelle simplicité! quel goût de l'Ecriture! C'est l'Ecriture elle-même qui, sous ces représentations, passe successivement aux yeux du peuple dans le cours de l'année: spectacle qui instruit, qui console, qui, bien loin de détourner du culte intérieur, anime ses enfants à adorer le Père en esprit et en vérité. O Dieu! j'ai blasphémé ce que j'ignorais. Je craignais au dehors les idoles; et, malheureuse que j'étais, je ne craignais pas au dedans mon propre esprit, dont j'étais idolâtre. J'ai abusé des connaissances que Dieu a mises dans mon esprit, comme les femmes vaines et immodestes abusent des grâces du corps. Non, je ne veux plus songer à d'autre réforme qu'à celle de moi-même.

Aussitôt un torrent de larmes coule de ses yeux, et rien ne lui est doux sinon de pleurer. Oh! qu'elles sont précieuses ces larmes d'un cœur contrit et humilié! qu'elles sont différentes, ma chère sœur, de ces larmes amères que l'orgueil avait fait couler! Qu'est-il devenu, mes frères, cet air de confiance? Où sont-ils ces yeux altiers dont parle l'Ecriture? Je ne vois plus que l'âme courbée, tremblante, et petite à ses propres yeux, sur qui Dieu arrête les siens avec complaisance. Elle gémit, elle se tait. Ses mains armées d'indignation frappent sa poitrine, et rien ne la console que sa foi, qui goûte la pure joie de la vérité découverte. Elle n'acquiesce point à la chair et au sang. Seigneur, vous seul savez avec quelle violence elle s'arrache à cette intime portion d'elle-même qu'elle ne peut attirer à vous. N'oubliez pas le sacrifice qu'elle vous en fit. Mettez devant vos yeux ses larmes, ses pénitences, ses os brisés, et ses entrailles déchirées. Faites, Seigneur, et ne tardez pas; donnez-lui l'unique désir de son cœur. Ce qu'elle vous demande, c'est votre gloire; rendez-lui, comme à Abraham, cette chère tête que sa foi vous a immolée.

Dès lors je la vois ferme sur le rivage, tendant la main aux autres qui sortent du naufrage après elle, et épanchant sur eux un cœur sensible à la douleur commune. J'entends de tous côtés les cris de ceux qui disent : N'est-ce pas celle qui courait après le mensonge parmi les sentiers ténébreux ? et maintenant elle marche aux rayons de la vérité, à la lumière du Dieu de Jacob ; elle qui ravageait le troupeau, la voilà qui évangélise.

Mais tout à coup une voix secrète l'appelle, l'Esprit la ravit, et elle marche sans savoir où tendent ses pas. Enfin se présente de loin à ses yeux la sainte montagne où les vierges suivent l'Agneau partout où il va, et où distillent nuit et jour les célestes bénédictions. Elle court, elle admire, elle ne peut rassasier ses yeux et son cœur.

Que trouve-t-elle dans ce désert ? Des plantes qu'un fleuve de paix et de grâce arrose, et où fleurissent les plus odoriférantes vertus ; des yeux qui ne s'ouvrent jamais à la vanité, et qui ne daignent plus voir ce que ce soleil passager éclaire ; un silence semblable à celui de la céleste Jérusalem, qui n'est interrompu que par le cantique des noces sacrées de l'Agneau; la joie douce et innocente du paradis terrestre, avec la pénitence du premier homme, qui travaille à la sueur de son front ; la sainte pâleur du jeûne avec la sérénité de l'amour de Dieu peint sur tous les visages ; une seule volonté, qui étant inspirée d'en haut, et conduite par la règle, tient toutes les autres volontés en suspens ; un seul mouvement de tous les corps, comme s'ils n'avaient qu'une âme, une seule voix, un seul cœur; Dieu qui se rend sensible, et s'y fait tout en tous. De là partent les saints désirs ; de là s'élancent les vœux enflammés ; de là montent jusqu'au trône de doux parfums qui apaisent la justice divine; de là ces âmes vierges, rompant leurs liens terrestres, s'envolent dans le sein de l'Epoux, et déjà elles entrevoient les portes éternelles qui s'ouvrent, avec la palme et la couronne qui les attendent.

Hélas ! dit-elle, voilà ce que nos pères ont voulu réformer, voilà ce qu'ils ont appelé invention de Satan ! Ce n'était pas tailler les branches mortes, c'était ravager les fleurs et les fruits ; c'était arracher le tronc vif jusqu'à la racine. L'état pauvre, pénitent et solitaire des anciens prophètes, de saint Jean-Baptiste, de Jésus-Christ même, de tant de vierges, de tous ces anges de la terre qui ont peuplé autrefois les déserts, n'est ni téméraire ni superstitieux.

Il y a, dira-t-on, des faiblesses dans les cloîtres les plus austères. Hé ! faut-il s'étonner de trouver dans l'homme quelque reste de l'humanité ? Mais ces imperfections, bien loin de corrompre la racine de la vertu, mettent la vertu à l'abri de l'orgueil, en humiliant les personnes qui éprouvent ainsi leur fragilité. Mais ces imperfections, qu'on méprise tant, sont plus innocentes devant Dieu que les vertus les plus éclatantes dont le monde se fait honneur. O beauté des anciens jours, que l'Eglise qui ne vieillit jamais montre encore à la terre après tant de siècles ! ô douce image de la céleste patrie, qui console les enfants de Dieu dans les misères de cet exil et parmi tant de corruption ! faut-il que je vous aie connue si tard ! et que n'ai-je point perdu en vous ignorant !

O mes frères qui n'êtes pas encore sortis de la nuit où j'étais comme vous ! qui me donnera de vous montrer ce que je vois ? Seigneur, achevez votre ouvrage. Le monde n'est guère moins la région des ténèbres que la société d'où vous m'avez tirée. J'entends la voix de l'Epoux qui m'appelle. Qu'elle est douce ! elle fait tressaillir mes os humiliés, et je m'écrie : O Dieu ! qui est semblable à vous ? Ici les jours coulent en paix. Un de ces jours purs et sereins, à l'ombre de l'Epoux, vaut mieux que mille dans les joies du siècle.

Que reste-t-il, ma chère sœur, sinon que celui qui a commencé achève ? Réjouissez-vous donc au Seigneur, mais réjouissez-vous avec tremblement au milieu de ces dons. Qu'ils sont consolants, mais qu'ils sont terribles !

O dons de Dieu ! quel jugement préparez-vous à l'âme qui vous reçoit, et qui vous néglige ! La voilà la malédiction qui pend déjà sur la terre ingrate que la main du Seigneur cultive, et qui ne lui rend aucun fruit. Hâtez-vous donc, ma chère sœur, de fructifier ; n'attendez pas les grandes occasions, trop rares et trop éclatantes. C'est dans le détail des occasions communes, qui reviennent à tout moment, où l'orgueil n'est point préparé, où l'humeur prévient, et où la nature fatiguée s'abandonne à elle-même, que la véritable piété peut seule s'éprouver et se soutenir. Souvenez-vous que le joug de la religion n'est pas un fardeau, mais un soutien. L'obéissance, bien loin d'être une servitude, est un secours donné à notre faiblesse. On obéit à Dieu en gardant la subordination nécessaire dans toute société, et en obéissant à l'homme qui le représente. Souvent même les défauts des supérieurs nous sont plus utiles que leurs vertus ; car nous avons encore plus besoin de croix pour mourir à nous-mêmes, que de bons exemples pour être édifiés. La règle n'est qu'un simple régime de l'âme pour atteindre à la perfection évangélique dans la retraite avec plus de facilité, moins de tentations et moins de périls. Le cloître n'est pas un lieu de captivité, mais un asile. Quel est l'homme qui regarde comme une prison la forteresse où il se retranche contre l'ennemi pour sauver sa vie ? Le soldat prêt à combattre prend-il ses armes pour un fardeau? Ici, ma chère sœur, on n'obéit aux supérieurs que pour obéir à la règle, et à la règle que pour obéir à l'Evangile. On n'obéit à cette autorité douce et charitable que pour n'obéir pas au monde, au péché et aux passions les plus tyranniques. Si on se dépouille des faux biens, c'est pour se revêtir de Jésus-Christ, qui nous a enrichis de sa pauvreté. La virginité même du corps ne tend qu'à

celle de l'esprit. Qu'il est beau de réserver avec jalousie, dans un profond recueillement, tous ses désirs et toutes ses pensées à l'Epoux sacré ! N'en doutez pas, ma chère sœur, la mesure de votre ferveur sera celle de votre joie. Gardez-vous donc bien de la perdre. La perfection, loin de vous surcharger, vous donnera des ailes pour voler dans les voies de Dieu. Seigneur, s'écrie saint Augustin, je ne suis à charge à moi-même qu'à cause que je ne suis pas encore assez plein de vous.

Croyez, ma chère sœur, et vous recevrez selon la mesure de votre foi ; commencez par la foi courageuse, et par le pur amour, qui ne réserve rien de sensible. Ne craignez rien dans cette privation ; donnez, donnez à Dieu. Après tout, que lui donnerez-vous ? L'écume dont la tempête se joue, la fumée que le vent emporte, le songe que le réveil dissipe, la vanité des vanités, qui vous rendrait non - seulement coupable, mais encore malheureuse dès cette vie. O monde ! rends ici témoignage contre toi-même; c'est de ta bouche profane que Dieu arrache la vérité. Qu'est-ce que j'entends parmi les enfants des hommes, depuis celui qui est dans les fers jusqu'à celui qui est sur le trône, sinon les plaintes amères de cœurs oppressés ? Que n'en coûte-t-il pas pour vivre dans ton esclavage ! Tout y déchire le cœur, jusqu'à l'espérance même, par laquelle seule on y est soutenu. Mais Dieu, ma chère sœur, Dieu fidèle dans ses promesses, Dieu riche en miséricordes, Dieu immuable dans ses dons, vous donnera tout, et épuisera en vous tout désir en se donnant à jamais lui-même. Mais vous qui vous donnez à lui, gardez-vous bien de vous reprendre.

Le tentateur dira peut-être : Oh! que ce sacrifice est long! Tais-toi, ô esprit impur ! Tout ce qui doit finir est court. La vie s'écoule comme l'eau ; les temps se hâtent d'arriver. Où est-il cet avenir qu'on croit donner? nous ne savons s'il sera heureux ou funeste; une sombre nuit nous le cache : il n'est pas même encore à nous ; peut-être n'y sera-t-il jamais. Mais n'importe : qu'il vienne au gré de nos désirs, et avec les enchantements les plus fabuleux ; sera-t-il plus solide et moins rapide dans sa fuite que le présent et le passé? Non, non; dans le moment même que nous parlons, le voilà qui arrive; et je ne puis dire, il arrive, sans remarquer qu'il n'est déjà plus.

O folie monstrueuse ! ô renversement de tout l'homme ! est-ce donc là à quoi l'on tient tant? Quoi ! cette ombre fugitive que rien n'arrête, et qui nous entraîne avec elle, est-ce donc là ce qu'on abandonne avec tant de douleurs? est-ce donc là ce qu'on n'a point de honte de dire qu'on donne à Dieu ! *Encore un peu*, ce n'est pas moi, c'est l'Apôtre, c'est le Saint-Esprit qui parle : *Encore un peu, et celui qui doit venir viendra, il ne tardera guère : cependant tout juste vit de la foi* (*Hebr.*, X, 37, 38). Vivez-en donc, ma chère sœur. Que le monde aveugle s'écrie : Faut-il toujours se faire violence? Pour nous qui croyons, qui espérons, et qui savons que notre espérance ne sera jamais confondue, nous aurions horreur d'appeler ce moment si court et si léger, des tribulations d'ici-bas. Nous disons au contraire: Ah! quelle proportion entre les souffrances présentes et le poids immense de gloire qui va être révélé en nous ? Souffrir si peu, et régner toujours.

Elle vient, elle vient, la fin ; je la vois, la voilà qui arrive. O homme qui as enseveli ta folle espérance dans la corruption, et dont le cœur s'est nourri de mensonges ! qui te délivrera à cette dernière heure ? qui te délivrera de toi-même et de ton éternel désespoir ? qui te délivrera des ténèbres, des pleurs, des grincements de dents, du ver rongeur qui ne peut mourir, des flammes dévorantes, des mains du Dieu vivant, qui se nomme lui-même le Dieu des vengeances ?

Pour vous, ma chère sœur, pauvre et crucifiée, vous ne tiendrez à rien ici-bas. Pendant que toute la nature écrasée frémira d'horreur, vous lèverez la tête avec confiance, voyant descendre votre rédemption. Le souverain Juge, à la face duquel s'enfuiront le ciel et la terre, viendra comme époux essuyer vos larmes de ses propres mains, vous donner le baiser de paix, et vous couronner de sa gloire.

Seigneur, qui mettez ces paroles de vie sur mes lèvres, et dans le cœur de votre épouse, hâtez-vous de la plonger dans les flammes de votre Esprit. Que votre louange ne tarisse jamais dans sa bouche ! Que du trésor de son cœur elle l'épanche sur nous tous ! Voilà que votre main l'enlève à la terre, jusqu'au jour où vous viendrez juger toute chair. Nous ne la verrons plus ; elle s'ensevelit, comme morte, toute vivante. Mais sa vie sera cachée avec Jésus-Christ votre Fils en vous, pour apparaître bientôt avec lui dans la même gloire. Du cilice et de la cendre de ce cloître, son âme s'envolera dans les joies éternelles. De cette terre de larmes, son corps sera enlevé au milieu de l'air, dans les nuées, au-devant du Sauveur, pour être à jamais avec lui. Cependant nous n'entendrons plus dans ces profondes et inaccessibles retraites qu'une voix qui racontera vos merveilles. Faites, Seigneur, que cette voix console et anime les justes ; que tous ceux qui vous craignent et qui vous goûtent, courent ici après l'odeur de vos parfums ; qu'ils viennent, qu'ils entendent, et qu'ils se réjouissent en vous glorifiant.

Mais faites aussi, Seigneur, que cette voix soit pour les âmes dures le marteau de votre parole qui brise la pierre ; que tous ceux qui donnent encore à votre Eglise le nom de Babylone, viennent les larmes aux yeux reconnaître ici les fruits de Sion. A eux, Seigneur, à eux la multitude de vos miséricordes. Hélas! jusques à quand, ô Dieu terrible dans vos conseils sur les enfants des hommes ! jusques à quand frapperez-vous votre troupeau ? Après plus d'un siècle de nuit, les temps de colère et d'aveuglement ne sont-ils pas encore écoulés? O bon pasteur ! voyez vos brebis errantes et dispersées sur toutes

les montagnes, à la merci des loups dévorants ; courez après elles jusqu'aux extrémités du désert ; rapportez-les sur vos épaules, et invitez tous ceux qui vous aiment à s'en réjouir avec vous.

Nous vous le demandons, Seigneur, par les entrailles de votre inépuisable miséricorde ; par les promesses de vie tant de fois renouvelées à vos enfants ; par le sacrifice de cette vierge qui vous demandera ici nuit et jour les âmes de ses frères, et qui ne cessera de s'offrir à être anathème pour eux ; par les larmes de votre Eglise, qui ne se console jamais de leur perte ; par le sang de votre Fils qui coule sur eux ; enfin par l'intérêt même de votre gloire. C'est cette gloire, mes frères, qui fera la nôtre ; et que je vous souhaite, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

ENTRETIEN

SUR LA PRIÈRE.

De tous les devoirs de la piété chrétienne, il n'y en a point de plus négligé, et néanmoins de plus essentiel, que celui d'attirer en nous la grâce par la prière. La plupart des gens ne regardent plus cet exercice de piété que comme une espèce de cérémonie ennuyeuse, qu'il est pardonnable d'abréger autant que l'on peut. Cette admirable ressource est ainsi méprisée et abandonnée par ceux-là mêmes qui auraient le plus pressant besoin d'y avoir recours pour apaiser Dieu. Les gens mêmes que leur profession, ou le désir de faire leur salut, engage à prier, prient avec tant de tiédeur, de dégoût, et de dissipation d'esprit, que leur prière, bien loin d'être pour eux une source de bénédictions et de grâces, devient souvent le sujet le plus terrible de leur condamnation. Où est maintenant ce zèle si pur et si ardent des premiers chrétiens, qui trouvaient toute leur consolation dans leur application à la prière ? Où trouverons-nous des imitateurs de l'admirable saint Basile, qui, nonobstant ses profondes études et ses travaux continuels pour le service de l'Eglise, avait néanmoins, comme nous l'assure son saint et fidèle ami Grégoire de Nazianze, une assiduité sans relâche dans l'oraison, et une ferveur invincible dans les veilles des nuits où l'on chantait les louanges de Dieu ?

Confus à la vue d'un tel exemple, tâchons de ranimer notre foi et notre charité, qui sont presque éteintes. Considérons que notre salut dépend des grâces que nous recevrons, et de la fidélité avec laquelle nous suivrons les impressions de l'esprit de Dieu.

Or les grâces ne s'obtiennent que par la prière ; la ferveur ne s'excite et ne se maintient que par la prière ; donc une âme qui a peu de ferveur doit regarder l'usage de la prière comme le moyen auquel Dieu attache les grâces nécessaires à notre salut.

Nous établirons par ce discours, 1° la nécessité générale de la prière ;

2° Les besoins particuliers que chacun a de prier dans sa condition ;

3° La manière dont nous devons prier pour rendre notre prière fructueuse et agréable à Dieu.

Il faut prier, c'est un devoir indispensable pour tous les chrétiens.

Il faut prier, chacun en a besoin pour pouvoir remplir sa vocation.

Il faut prier, et c'est la manière dont nous prierons qui décidera de notre salut.

PREMIÈRE PARTIE.

Dieu seul peut nous instruire de l'étendue de nos devoirs, et de toutes les maximes de la religion que nous avons besoin de connaître. Les instructions des hommes, quelque sages et bien intentionnés qu'ils soient, se trouvent néanmoins faibles et imparfaites, si Dieu n'y joint les armes des lumières intérieures, dont parle saint Paul (*Rom.*, XIII, 12), et qui assujettissent nos esprits à la vérité.

Les défauts mêmes qui paraissent dans tous les hommes font tort dans notre esprit aux vérités que nous apprenons d'eux. Telle est notre faiblesse, que nous ne sommes jamais irrépréhensibles. Telle est la faiblesse de ceux qui ont besoin d'être corrigés, qu'ils ne reçoivent point avec assez de respect et de docilité les instructions des autres hommes qui sont imparfaits comme eux.

Mille soupçons, mille jalousies, mille craintes, mille intérêts, mille préventions nous empêchent de profiter de ce que les autres hommes veulent nous apprendre ; et quoiqu'ils aient l'autorité et l'intention de nous annoncer les vérités les plus solides, ce qu'ils font affaiblit toujours ce qu'ils disent. En un mot, il n'appartient qu'à Dieu de nous instruire parfaitement.

Plût à Dieu, disait saint Bernard en écrivant à une personne pieuse, plût à Dieu qu'il daignât par sa miséricorde faire distiller sur moi, qui ne suis qu'un misérable pécheur, quelques gouttes de cette pluie volontaire et précieuse qu'il réserve à son héritage (*Psal.* LXVII, 10) ! je tâcherais de la verser dans votre cœur. Mais si vous cherchez moins à satisfaire une vaine curiosité qu'à vous procurer une instruction solide, vous trouverez plutôt la vraie sagesse dans les déserts que dans les livres ; le silence des rochers et des forêts les plus sauvages vous instruira bien mieux que l'éloquence des hommes les plus sages et les plus savants. Non-seulement les hommes qui vivent dans l'oubli de Dieu, et qui courent après les vanités trompeuses du monde, mais encore les gens qui s'appliquent aux objets de la foi, et qui vivent selon cette règle, ne trouvent point en eux-mêmes, quelque bon esprit qu'ils puissent avoir, les véritables principes qui leur sont nécessaires. Nous n'avons, dit saint Augustin, de notre propre fonds que mensonge et que péché ; tout ce que nous possédons de vérité et de justice est un bien emprunté, il découle de cette fontaine divine qui doit exciter en nous une soif ardente dans l'affreux désert de ce monde, afin qu'étant rafraîchis et désaltérés par quelques

gouttes de cette rosée céleste, nous ne tombions pas en défaillance dans le chemin qui nous conduit à notre bienheureuse patrie.

Tout autre bien, dit ailleurs ce Père, dont notre cœur cherchera à se remplir, ne fera qu'en augmenter le vide ; sachez que vous serez toujours pauvre, si vous ne possédez pas le véritable trésor qui seul peut vous enrichir.

Toute lumière qui ne vient point de Dieu est fausse, elle ne fera que nous éblouir, au lieu de nous éclairer dans les routes difficiles que nous avons à tenir au milieu des précipices qui nous environnent. Notre expérience et nos réflexions ne peuvent nous donner dans toutes les occasions des règles justes et certaines ; les conseils de nos amis les plus sensés et les plus sincères ne le seront jamais assez pour redresser notre conduite et nos sentiments ; mille choses leur échapperont, et mille autres qui ne leur auront pas échappé leur paraîtront trop fortes pour nous être dites ; ils les supprimeront, ou du moins ils ne nous en laisseront entendre que la moindre partie : elles passent tantôt les bornes du zèle de ces amis pour nous, et tantôt celles de notre confiance pour eux. La critique même de nos ennemis, toute vigilante et sévère qu'elle est, ne peut aller jusqu'à nous désabuser de nous-mêmes ; leur malignité sert même de prétexte à notre amour-propre, par l'indulgence qu'il veut nous inspirer en faveur de nos plus grands défauts ; et l'aveuglement de cet amour-propre va tous les jours jusqu'à trouver moyen de faire en sorte qu'on soit content de soi, quoiqu'on ne contente personne.

Que faut-il conclure parmi tant de ténèbres ? Qu'il n'appartient qu'à Dieu de les dissiper ; que lui seul est le maître non suspect et toujours infaillible ; qu'il faut le consulter, et qu'il nous apprendra, si nous sommes fidèles à l'invoquer, tout ce que les hommes n'oseraient nous dire, tout ce que les livres ne peuvent nous apprendre que d'une manière vague et confuse, tout ce que nous avons besoin de savoir, et que nous ne saurions jamais nous dire à nous-mêmes.

Concluons que le plus grand obstacle à la véritable sagesse est la présomption qu'inspire la fausse, que le premier pas vers cette sagesse si précieuse est de soupirer après elle, de sentir le besoin où nous sommes de l'acquérir, et de nous convaincre enfin fortement, selon les termes de saint Jacques (*Jac.*, I, 5), que ceux qui cherchent cette sagesse si peu connue doivent s'adresser au Père des lumières, qui la donne libéralement à tous ceux qui la lui demandent de bonne foi. Mais, s'il est vrai que Dieu seul peut nous éclairer, il n'est pas moins constant qu'il ne le fera point, si nous ne l'y engageons en lui demandant cette grâce. Il est vrai, dit saint Augustin, que Dieu nous prévient par le premier de tous les dons, qui est celui de la foi ; il le répand en nous sans nous-mêmes, quand il nous appelle à être chrétiens : mais il veut, et il est bien juste, que nous ayons le soin de le prévenir à notre tour pour les autres qu'il veut nous faire dans tout le cours de notre vie. Sa miséricorde nous les prépare : mais, de peur de les prodiguer, elle attend que nous les souhaitions ; c'est-à-dire, en un mot, qu'il ne nous les accorde qu'autant que nous savons nous en rendre dignes par notre empressement à les demander.

Est-il rien, dit encore ce Père, de plus convenable aux maximes mêmes de notre justice, rien dont nous ayons moins sujet de nous plaindre, que cette dispensation que Dieu fait de ses grâces ? Il nous veut donner ses richesses ; mais il ne les donne qu'à ceux qui les lui demandent, de peur de les donner à ceux qui ne les veulent pas.

N'est-on pas trop heureux, quand il s'agit de posséder un si grand bien, de n'avoir qu'à le désirer ? En peut-il moins coûter, puisqu'il ne faut que le vouloir ? Nulle des peines qu'on se donne pour acquérir les faux biens du siècle n'est nécessaire pour obtenir de Dieu les véritables biens. Que ne fait-on point, que n'entreprend-on point, que ne souffre-t-on point, dans le monde, et souvent sans aucun succès, pour acquérir des choses méprisables et dangereuses qu'on serait fort heureux de n'avoir jamais ? dit saint Chrysostome. Il n'en est pas de même des biens du ciel ; Dieu est toujours prêt à les donner à qui les demande et souhaite sincèrement ce qu'il demande.

Faut-il donc s'étonner si saint Augustin nous assure souvent que toute la vie chrétienne n'est qu'une longue et continuelle tendance de notre cœur vers cette justice éternelle pour laquelle nous soupirons ici-bas ? Tout notre bonheur est d'en être toujours altérés. Or cette soif est une prière : désirez donc sans cesse cette justice, et vous ne cesserez point de prier. Ne croyez pas qu'il faille prononcer une longue suite de paroles, et se donner beaucoup de contention afin de prier Dieu. Etre en prière, c'est lui demander que sa volonté se fasse, c'est former quelque bon désir, c'est élever son cœur à Dieu, c'est soupirer après les biens qu'il nous promet, c'est gémir à la vue de nos misères et des dangers où nous sommes de lui déplaire et de violer sa loi. Or cette prière ne demande ni science, ni méthode, ni raisonnements ; ce ne doit point être un travail de la tête ; il ne faut qu'un instant de notre temps, et un bon mouvement du cœur. On peut prier sans aucune pensée distincte ; il ne faut qu'un retour du cœur, d'un moment ; encore ce moment peut-il être employé à quelque autre chose ; la condescendance de Dieu à notre faiblesse est si grande, qu'il nous permet de partager pour le besoin ce moment entre lui et les créatures. Oui, dans ce moment, occupez-vous selon vos emplois : il suffit que vous offriez à Dieu, ou que vous fassiez avec une intention générale de le glorifier, les choses les plus communes que vous êtes engagés à faire.

C'est cette prière sans interruption que demande saint Paul (I *Thess.*, V, 17) : prière

dont le seul nom épouvante les lâches chrétiens, pour qui c'est une rude pénitence que d'être obligés de parler à Dieu et de penser à lui ; prière que beaucoup de gens de piété s'imaginent être impraticable, mais dont la pratique sera très-facile à quiconque saura que la meilleure de toutes les prières est d'agir avec une intention pure, en se renouvelant souvent dans le désir de faire tout selon Dieu et pour Dieu.

Hé ! qu'y a-t-il de gênant et d'incommode dans cette loi de la prière, puisqu'elle se réduit toute à acquérir l'habitude d'agir librement dans une vie commune pour faire son salut et pour plaire au souverain Maître?

Les gens du monde, qui s'appliquent à leur fortune, s'avisent-ils jamais de se plaindre que c'est une sujétion incommode que d'avoir à penser toujours à son propre intérêt, et à chercher continuellement les moyens de plaire au prince et de parvenir? ne s'en fait-on pas une habitude, et une habitude qu'on aime? Si donc on était sensible au salut éternel et au bonheur d'être agréable à Dieu, regarderait-on l'habitude d'agir pour lui et selon son esprit comme une habitude fâcheuse à acquérir? Au contraire, cette habitude n'aurait-elle pas quelque chose qui nous consolerait, qui nous animerait, qui nous soulagerait dans les peines et dans les tentations que l'on a à surmonter quand on est déterminé à faire le bien?

Est-ce trop exiger des hommes que de les vouloir assujettir à demander souvent à Dieu ce qu'ils ne peuvent trouver en eux-mêmes? Est-il rien de plus juste que de ne sortir point de cet état où l'on vit avec dépendance de Dieu, et où l'on sent à tout moment et sa propre faiblesse et le besoin qu'on a de son secours? Il suffit d'être chrétien, dit saint Augustin, pour être obligé de se croire pauvre, et pour être réduit à demander à Dieu une aumône spirituelle. Or la prière est une espèce de mendicité, par laquelle nous nous attirons la compassion de Dieu. C'est pour cela que l'Esprit qui forme les saints prie en eux et pour eux avec des gémissements ineffables (*Rom.*, VIII, 26) ; c'est pour cela que, possédant les prémices de l'Esprit-Saint, nous soupirons après la plénitude de cet Esprit, et gémissons en attendant le parfait accomplissement de l'adoption divine, qui sera la délivrance de nos corps. En un mot, selon les termes de l'Apôtre, toute créature gémit, se sentant sujette malgré elle à la vanité (*Ibid.*, 20, 22, 23).

Serons-nous les seuls à ne point gémir? et oserions-nous espérer que Dieu nous fît des grâces que nous ne daignerions ni demander ni désirer? Imputons-nous donc à nous-mêmes tout le mauvais succès de nos résolutions passées. Quiconque ne veut point avoir recours à la prière, qui est le canal des grâces, rejette les grâces mêmes ; et nous devons conclure que c'est notre négligence à prier dont nous sommes justement punis, et qui nous fait sentir tant d'obstacles à notre avancement spirituel, tant de tentations violentes, tant de dégoûts pour la piété, tant de faiblesse pour exécuter ce que nous promettons à Dieu, tant d'inconstance dans nos sentiments, tant de fragilité dans les occasions, tant de découragement lorsqu'il s'agit de mépriser les discours du monde, et de vaincre nos propres passions pour entrer dans la liberté des enfants de Dieu.

La dernière vérité qui doit nous confondre est que non-seulement Dieu se venge de nos mépris, et nous abandonne quand nous ne voulons pas avoir recours à lui, mais encore il nous invite à y avoir recours par sa fidélité à exaucer nos justes demandes. Il nous assure lui-même que celui qui cherche est sûr de trouver (*Matth.*, VII, 7, 8). Ce sont vos promesses, ô mon Dieu ! dit saint Augustin ; hé ! qui peut craindre de se tromper en se fiant à des promesses faites par la vérité même?

Promesses consolantes, après lesquelles il est honteux d'avoir les inquiétudes et les défiances pour l'avenir qui étaient pardonnables aux nations privées de la connaissance d'un Dieu si bon et si sensible à tous nos besoins ! promesses dont nous éprouverions tous les jours l'accomplissement, si ce défaut de foi ne nous en avait rendus trop indignes!

C'est la charité, dit saint Augustin, qui prie et qui gémit au dedans de nous. Celui qui nous inspire cette charité n'a garde d'être sourd aux cris et aux gémissements qu'elle forme, puisqu'il ne nous donne lui-même le désir de lui demander ses grâces qu'afin de pouvoir les répandre sur nous avec abondance ; pouvons-nous craindre qu'il nous les refuse, lorsque nous lui ferons cette demande qu'il attend?

Ainsi, dit encore saint Augustin, ne doutez point de la vérité de ces paroles du roi-prophète: Béni soit le Seigneur, qui n'a ôté du fond de mon cœur ni ma prière ni sa miséricorde (*Ps.* LXV, 23) ! Assurez-vous, dit-il, que l'un ne peut manquer, tandis que vous ne manquerez pas à l'autre.

Les prières de Tobie et de Corneille le centenier sont montées comme un parfum très-agréable jusqu'au trône de Dieu. Josué parle avec confiance, et Dieu se rend aussitôt obéissant à la voix de cet homme pour arrêter le cours du soleil.

Il ne tient qu'à nous de rendre nos prières aussi puissantes et aussi efficaces ; non pas pour des prodiges qui renversent les lois de la nature, mais pour le changement de notre cœur, en le soumettant à celles de Dieu. Croyons comme eux, espérons comme eux, désirons comme eux, et Dieu ne sera jamais moins intéressé ni moins engagé à écouter nos vœux et nos soupirs, que ceux de ces justes.

La loi de la prière est réciproque entre Dieu et nous. Je ne crains point de dire, suivant le sentiment des Pères, que, comme on est obligé indispensablement de demander à Dieu de nous conduire dans ses voies, et toutes les grâces qui sont nécessaires pour y marcher, Dieu ne s'est pas moins obligé de son côté à exaucer l'homme, puisqu'il lui a promis d'être toujours prêt à l'écouter et à le secourir.

En vérité, pouvons-nous croire que la prière ait cette vertu, et en abandonner l'exercice? Cependant où voyons-nous maintenant des chrétiens qui mettent sérieusement cette affaire au nombre des leurs, et qui destinent une partie de leur temps à cette heureuse application? On s'imagine que les embarras et les occupations que chacun a dans son état le dispensent d'y être assidu, et on renvoie dans le fond des cloîtres et des solitudes cette vertu de religion qui applique une âme à Dieu, et que l'on croit impraticable dans le monde.

Combien voyons-nous de chrétiens qui n'en font ni n'en connaissent pas les fonctions! des chrétiens aliénés de la vie de Dieu, comme parle saint Paul (*Ephes.*, IV, 18); des chrétiens qui ne pensent presque jamais à Dieu, qui ne savent ce que c'est que de lui ouvrir leur cœur pour lui exposer leurs faiblesses et leurs besoins, qui cherchent partout ailleurs les conseils d'une fausse sagesse et des consolations vaines et dangereuses, et qui ne sauraient se résoudre à chercher en Dieu, par une humble et fervente prière, le remède à leurs maux, la connaissance exacte de leurs défauts, la force nécessaire pour vaincre leurs inclinations et leurs habitudes vicieuses, et la consolation dont ils ont besoin pour ne se point décourager dans une vie régulière!

Mais je n'ai point, dit-on, d'attrait ni de goût pour l'intérieur; je m'ennuie, je ne suis point touché, et mon imagination, accoutumée à des objets plus sensibles et plus agréables, s'égare d'abord malgré moi. Je suppose que ni l'estime des grandes vérités de la religion, ni la majesté même de Dieu présent, ni l'intérêt de votre salut, ne peuvent arrêter votre esprit et le rendre attentif et appliqué dans la prière; du moins condamnez avec moi votre infidélité, ayez quelque honte de votre faiblesse, souhaitez que votre esprit devienne moins léger et moins inconstant; ne craignez pas de vous ennuyer, puisque l'ennui est moins à craindre que cette inapplication funeste aux choses de Dieu. En assujettissant votre esprit à cet exercice vous en acquerrez insensiblement l'habitude et la facilité, en sorte que ce qui vous gêne et vous fatigue maintenant fera dans la suite toute votre joie, et que vous goûterez alors avec une paix que le monde ne donne point, et que le monde ne pourra aussi vous ôter, combien le Seigneur est doux. Faites courageusement un effort sur vous. Hé! s'il fut jamais juste d'en faire, n'est-ce pas pour un tel besoin; puisque non-seulement c'est manquer à l'essentiel de la religion de n'être pas fidèle à la prière, mais encore que vous ne pouvez remplir tous vos devoirs, particulièrement dans votre vocation, si vous ne priez?

Outre que le christianisme est une religion toute fondée sur la foi, et où l'on doit compter bien davantage sur la ressource de la prière que sur toutes les autres ressources que la prudence et l'industrie humaine peuvent nous procurer; de plus, il est certain que les difficultés particulières que chacun trouve dans son état pour y remplir sa vocation, ne peuvent être surmontées sans le secours de la prière. C'est le second motif qui engage tout chrétien à prier.

SECONDE PARTIE.

Pour donner à cette preuve toute son étendue, il faudrait parcourir toutes les conditions de la vie, et en expliquer tous les écueils, afin de convaincre ceux qui s'y trouvent, par cette expérience sensible, du besoin où ils sont de recourir à Dieu : mais, afin de me retrancher dans de justes bornes, je me contenterai de remarquer que dans toutes sortes de conditions on est obligé de prier : 1° à cause des vertus dont on a besoin; 2° à cause des dangers et des faiblesses qu'on éprouve en soi; 3° à cause des grâces et des bénédictions qu'il faut obtenir en faveur des œuvres auxquelles on s'intéresse. J'explique clairement ces trois réflexions.

Il n'est point d'état où nous n'ayons beaucoup à faire pour acquérir les vertus qui nous manquent, et pour nous corriger de nos défauts. Il se trouve même toujours ou dans notre tempérament, ou dans nos habitudes, ou dans le caractère de notre esprit, certaines qualités qui ne conviennent point à nos occupations et à nos emplois.

Cette personne, qui se trouve engagée dans le mariage, a une humeur chagrine et inégale qui la rend presque incompatible; cette autre a un naturel si prompt et si brusque, qu'elle fait beaucoup souffrir son prochain par ses imprudences et par ses emportements, et qu'elle en souffre beaucoup elle-même. Ce magistrat a tant de paresse dans les affaires, et tant de facilité pour de certains amis, qu'il n'a ni assez d'application pour démêler la vérité, ni assez de courage pour la soutenir inviolablement. Cette personne, qui est dans l'autorité, a quelque chose de si fier et si hautain, qu'elle ne garde aucune règle de modération et de condescendance. Cette autre, qui est exposée au commerce contagieux du monde, est si sensible à l'air de vanité qu'elle y respire, qu'elle s'y empoisonne d'abord, et que ses bons désirs s'évanouissent. Cette autre avait promis à Dieu d'étouffer ses ressentiments, de vaincre ses aversions, de souffrir avec patience certaines croix, et de réprimer son avidité pour les biens; mais la nature a prévalu, elle est toujours vindicative, farouche, impatiente et intéressée. D'où vient donc que ces résolutions sont si infructueuses, que chacune de ces personnes voulant se corriger et prendre une conduite plus régulière selon Dieu et selon le monde, espère toujours de le faire et ne le fait pourtant jamais? C'est qu'il n'appartient ni à notre propre force ni à notre propre sagesse de nous corriger. Nous entreprenons de faire tout sans Dieu, et Dieu permet que nous n'exécutions jamais rien de tout ce que nous avons résolu avec nous-mêmes sans lui. C'est au pied des autels qu'il faudrait prendre des conseils praticables : c'est avec Dieu qu'il faudrait concerter

tous nos projets de conversion et de piété, puisque c'est lui qui peut seul les rendre possibles, et que sans lui tous nos desseins, quelque bons qu'ils paraissent, ne sont que des illusions et des témérités.

Appliquons-nous, dit saint Cyprien, de telle sorte à la prière, qu'en priant on apprenne et ce qu'on est, et ce qu'on devrait être : *Sic discat orare, et de orationis lege qualis esse debeat noscere* (*de Orat. Dom.*). C'est là que nous découvrirons non-seulement le nombre et le mauvais effet de nos défauts, car cette étude toute seule ne servirait qu'à nous décourager, mais encore toutes les vertus auxquelles nous sommes appelés, et les moyens de les pratiquer. C'est là qu'éclairés du rayon de cette lumière si douce et si pure qui console les âmes humbles, nous comprendrons que tout est possible à quiconque est bien convaincu qu'on ne peut rien sans Dieu. Ainsi non-seulement les personnes qui s'ensevelissent dans la solitude pour ne vaquer qu'au culte de Dieu, à l'étude d'eux-mêmes et à leur propre perfection, sont obligées de s'appliquer à la prière; mais encore les gens qui vivent dans l'agitation du monde et des affaires, ne peuvent se dispenser de réparer par le recueillement et par la ferveur à prier, la dissipation que cause le commerce des créatures : on peut même ajouter que le recueillement étant bien plus difficile à conserver dans leurs fonctions que dans la vie simple et dégagée des solitaires, aussi ils ont besoin d'un recours à Dieu plus fervent et plus assidu.

Quand même les occupations que l'on se donne seraient saintes et nécessaires, il ne faudrait s'y engager qu'avec beaucoup de précaution. Ce que vous faites est louable, je le suppose, dit saint Bernard au pape Eugène (*De Consider.*, *lib.* I, *c.* 5, *n.* 6); mais, en faisant du bien aux autres, prenez garde de ne vous point faire de mal à vous-même; ne soyez pas le seul privé des soins que votre zèle vous inspire; en pensant à autrui, gardez-vous bien de vous oublier : ne vous donnez pas tout entier ni toujours à l'action, mais réservez pour la méditation des vérités éternelles une partie de votre cœur et de votre temps.

Aussi voyons-nous que Jésus-Christ invite ses disciples à s'aller reposer et recueillir dans le désert après leur retour des lieux où ils avaient annoncé l'Evangile (*Marc.*, VI, 31). A combien plus forte raison avons-nous besoin de recourir à la source de toutes les vertus dans la prière, pour y faire *ressusciter*, selon le terme de saint Paul (II *Tim.*, I, 6), notre foi et notre charité presque éteintes, lorsque nous sortons du soin des affaires où notre cupidité s'est irritée, lorsque nous revenons de ces compagnies où l'on parle et où l'on agit comme si on n'avait jamais connu Dieu !

Nous devons regarder la prière comme un remède destiné à guérir nos faiblesses, et à réparer nos fautes. Jésus-Christ nous enseigne, dit saint Cyprien, que nous péchons tous les jours de notre vie, en nous ordonnant de prier chaque jour pour obtenir le pardon de nos fautes. Que si celui qui était sans péché, continue ce Père, priait si assidument ; combien, nous qui sommes pécheurs, sommes-nous obligés d'être fidèles à la prière !

C'est pourquoi saint Paul recommande que le prêtre mortel, qui représente Jésus-Christ, étant sujet aux faiblesses humaines, offre le sacrifice pour ses propres péchés en même temps que pour ceux du peuple (*Hebr.*, V, 3).

Mais outre que la prière est donc ainsi le remède qui guérit les plaies que nous avons déjà reçues, elle est encore un préservatif pour nous garantir des dangers presque infinis qui nous menacent en cette vie.

Nous trouvons des piéges dans l'exercice même de la charité. Souvent cette vertu nous expose à se hasarder elle-même pour les intérêts du prochain : souvent elle nous appelle à certains travaux extérieurs où elle se dissipe et dégénère ensuite en amusement, dit l'auteur du livre *de la Singularité des clercs.*

C'est par cette raison que saint Chrysostome remarque que rien n'est si important que de garder toujours une proportion exacte entre le fonds intérieur de vertu et les pratiques extérieures que l'on entreprend; sans cela on se trouve bientôt comme les vierges folles de l'Evangile (*Matth.*, XXV), qui avaient consumé l'huile de leurs lampes, sans avoir eu le soin d'y en remettre dans le moment que l'époux arriva. La crainte de ce Père allait jusqu'à souhaiter que les laïques, qui alléguaient leurs occupations domestiques pour se dispenser de la prière, remplaçassent pendant la nuit, sur les heures destinées à leur repos, ce que le soin de leurs affaires leur avait fait perdre pour l'oraison pendant le jour. Si ces conseils, dignes de la ferveur des premiers siècles, semblent d'une pratique trop difficile aux chrétiens relâchés du nôtre; si nous sommes maintenant réduits à ne pouvoir qu'à peine nous persuader que les anciens fidèles auraient cru vivre mollement et dans l'oubli de Dieu, s'ils n'eussent interrompu leur sommeil pour réciter des psaumes et pour invoquer le Seigneur ; si nous sommes épouvantés quand les histoires nous apprennent qu'ils priaient à toutes les heures, et que nulle action considérable n'était commencée ni finie chez eux que par des invocations et des actions de grâces : du moins ayons quelque honte de notre relâchement; et si nous n'avons pas le courage de suivre ces grands exemples, regardons-les, quoique de loin; soupirons, humilions-nous.

Le besoin où nous sommes que Dieu bénisse nos travaux, qu'il nous accorde le succès que nous attendons de sa providence, est encore un puissant motif pour nous engager à prier.

L'instance avec laquelle Moïse pria le Seigneur arrêta sa colère et sauva son peuple; et les saints Pères nous assurent qu'il faut obtenir dans le ciel, par la vertu secrète de la prière, certaines choses que nous ne pouvons espérer de gagner sur la terre dans les cœurs des hommes, ni par nos soins, ni par nos discours.

En vain attendrez-vous la conversion de cet impie qui scandalise tout le monde, et dont le vice contagieux infecte les compagnies ; en vain une femme chrétienne gémira-t-elle de se voir sous l'autorité d'un mari, qui, méprisant la foi qu'il lui a donnée, dissipe follement ses biens, abandonne leurs enfants communs, et vit indignement lui-même sous les lois d'une impudente créature ; en vain ce père infortuné soupire voyant ses enfants libertins et dénaturés plongés dans l'oubli de Dieu et de toute vertu, qui consument par avance sa succession, quoiqu'elle soit le fruit de tant de peines et de soins, et qui lui causent tous les jours une douleur mortelle par leur conduite dissolue et honteuse : tous les remèdes humains sont trop faibles contre de tels maux.

Il faut avoir recours à celui qui seul est capable de guérir les cœurs ; et, quoiqu'il s'agisse de l'intérêt de sa gloire dans la conversion de ses créatures, il veut néanmoins, et il est de sa grandeur de vouloir que nous lui demandions sa propre gloire, et que l'accomplissement de sa volonté soit l'objet de nos vœux et de nos soupirs : *Adveniat regnum tuum; fiat voluntas tua* (*Matth.*, VI, 18). Jésus-Christ, avant que de choisir et de former ses douze apôtres, employa une nuit à prier son Père (*Luc.*, VI, 22). Saint Paul, qui soutenait avec tant de zèle l'Eglise naissante, nous apprend qu'il ne cessait de prier pour tous les fidèles, afin que Dieu daignât les remplir de la connaissance de ses volontés (*Coloss.*, I, 9) ; et Cassien remarque, comme un exemple plein d'instruction pour nous, dans sa sixième conférence, que Job, qui ne comptait, dans le temps même de son plus grand bonheur, que sur la protection de Dieu, offrait chaque jour des sacrifices pour purifier toute sa famille, de peur que la licence que la prospérité donne, n'irritât le ciel contre ses enfants (*Job*, I, 5). C'est ainsi que chacun devrait s'appliquer à obtenir la protection de Dieu en faveur de sa famille ou des affaires dont il est chargé ; car, quand on a un peu de foi, ne doit-on pas être convaincu que c'est bien moins notre travail, notre prévoyance et notre industrie, que la bénédiction de Dieu, qui fait réussir nos ouvrages ? Aussi combien voit-on de gens qui bâtissent en vain leur maison, et sur des fondements ruineux, parce que Dieu ne règle ni ne conduit point leur travaux ! Sa justice permet, pour les confondre, que leurs mesures se trouvent fausses, leurs espérances vaines, leurs ressources sujettes à une infinité de mécomptes, leurs biens dissipés, leur famille en désordre et sans bénédiction. D'où viennent tant de maux ? Que chacun s'en prenne à soi-même et à cette négligence si criminelle de recourir à Dieu. Rentrons en nous-mêmes ; et après nous être convaincus du besoin où nous sommes d'implorer le secours de Dieu, examinons les règles que nous devons y observer.

TROISIÈME PARTIE.

La prière que nous faisons à Dieu ne peut lui être agréable ni efficace pour nous-mêmes, si elle n'est faite avec les conditions que l'Ecriture et les saints Pères nous ont expliquées. Je vais les exposer en peu de mots.

1° Il faut prier avec attention. Dieu écoute, dit saint Cyprien, la voix de notre cœur, et non pas celle que forme notre bouche. Il faut, ajoute-t-il, veiller et s'appliquer de tout son cœur à la prière ; que tout objet humain et profane disparaisse aux yeux de notre esprit ; que cet esprit s'attache uniquement à ce qu'il demande. A qui, dit-il, devez-vous parler avec attention, si ce n'est à Dieu ? Peut-il moins demander de vous que de vouloir que vous pensiez à ce que vous lui dites ? Comment osez-vous espérer qu'il daigne vous écouter, si vous ne vous écoutez pas vous-mêmes ? Vous prétendez qu'il se souvienne de vous pendant que vous le priez, vous qui vous oubliez vous-mêmes au milieu de votre prière. Bien loin de fléchir Dieu, vous offensez cette majesté présente, par votre négligence dans une action qui est pourtant la seule propre à vous rendre le ciel favorable.

Il est vrai, dit saint Augustin, que j'aperçois la posture humble de votre corps, mais je ne sais où est votre esprit, ni s'il est arrêté et appliqué à ce qu'il témoigne d'adorer.

Avouons que ce reproche de saint Augustin n'est pas assez fort pour les chrétiens de notre siècle. La posture de leurs corps ne marque que trop la légèreté et l'irréligion de leurs âmes. A les voir au milieu d'une église, pendant le redoutable sacrifice, occupés des objets les plus immodestes, curieux et empressés pour les bagatelles les plus indécentes, oubliant la sainteté du lieu et la majesté des mystères, pour entrer dans des conversations profanes, peut-être même criminelles, qui croirait que leur foi n'est pas absolument éteinte ? et qui pourrait s'imaginer qu'ils aient intention de prier et d'adorer Dieu dans un état si plein d'irrévérence et de scandale ?

Cette attention à la prière, qu'il est si juste d'exiger des chrétiens, peut être pratiquée avec moins de difficulté qu'on ne pense. Ce n'est pas qu'il n'arrive aux âmes même les plus fidèles des distractions involontaires et inévitables ; on n'est pas toujours maître de son imagination, pour lui imposer silence et avoir l'esprit tranquillement uni à Dieu. Ces sortes de distractions, qui arrivent malgré nous, ne nous doivent point donner de scrupules, et elles servent même plus utilement à notre perfection que les oraisons les plus sublimes et les plus affectueuses, pourvu que nous tâchions de les surmonter, et que nous supportions humblement cette expérience de notre faiblesse.

Mais s'arrêter volontairement aux objets les plus vains et les plus frivoles, dans le temps même de la prière, parce qu'on ne veut pas se donner assez de sujétion pour être attentif aux vérités divines ; mais se remplir la tête des images trompeuses du monde, et puis ne faire aucun effort sur soi

pour arrêter cette imagination volage et déréglée, qui vient sans nul respect troubler les opérations de l'Esprit de Dieu dans une âme, n'est-ce pas vouloir vivre toujours amusé par les sens, toujours inappliqué à Dieu ?

Ce qui pourrait beaucoup soulager notre esprit et lui faciliter cette attention si nécessaire serait la règle simple que saint Augustin nous propose : Suivez, dit-il, autant que vous pouvez y assujettir votre esprit, tous les sentiments et toutes les instructions que vous fournissent les prières, les cantiques et les autres louanges de Dieu, qui sont en usage dans son Eglise; unissez-vous en esprit avec votre sainte Mère; demandez à Dieu lorsque l'office qu'on prononce est destiné à demander; gémissez lorsqu'il inspire le gémissement; espérez dans les endroits où il excite l'espérance; réjouissez-vous quand ses paroles sont pleines de joie; affligez-vous, craignez, quand il tâche d'imprimer en vous la tristesse et la crainte. En un mot, conformez tous vos sentiments à toutes ses paroles : cette conformité est la plus excellente prière. Assister aux divins offices avec cet esprit est une excellente oraison.

2° Il faut demander avec foi. Cette foi, dit saint Jacques, doit être si ferme, qu'on n'hésite jamais : car celui qui hésite est semblable aux flots de la mer, toujours poussés au gré des vents. Que celui donc, continue-t-il, qui prie sans cette confiance, n'espère pas d'être exaucé. Et, en effet, qu'est-ce qui est plus capable de toucher le cœur de Dieu en notre faveur, que notre confiance en sa miséricorde ? Peut-il rejeter ceux qui ont mis tout leur trésor en lui, et qui ne veulent rien tenir que de sa bonté? Quand nous prions Dieu, dit saint Cyprien, avec confiance, et même avec une espèce de familiarité, c'est lui-même qui nous donne cet esprit de prière. Il faut donc que le Père reconnaisse les paroles de son propre Fils quand nous les prononçons, et que celui qui habite dans le fond de nos cœurs forme et règle lui-même toutes nos prières.

C'est Jésus-Christ qui prie en nous; c'est par lui que nous prions son Père; et toutes nos prières finissent par son auguste nom, parce qu'il n'y a point d'autre nom qui puisse nous sauver (*Act.*, IV, 12), et que c'est par la seule abondance infinie de ses mérites que nous pouvons espérer quelque grâce de Dieu.

Aussi, avec une prière si puissante, nous devons croire que nous pouvons tout. Nous entrons dans les droits de ce divin médiateur, nous sommes les cohéritiers de son royaume, nous parlons à Dieu en qualité de ses enfants. Hé! qui d'entre nous, s'écrie saint Cyprien, eût osé nommer Dieu son père, s'il ne nous avait ordonné lui-même de prendre cette liberté, quand il nous a appris la manière dont il veut que nous le priions? Cependant cette confiance filiale (ne faut-il pas l'avouer?) manque presque à toutes nos prières. La prière n'est notre ressource qu'après que toutes les autres nous ont manqué.

Si nous sondons bien notre cœur, nous trouverons que nous demandons à Dieu les secours dont nous avons besoin, comme si nous n'en avions jamais reçu aucun de lui; et qu'un certain fonds d'infidélité secrète et injurieuse à la bonté de Dieu nous rend indignes d'en recevoir des marques. Craignons que Jésus-Christ ne nous fasse dans son jugement le même reproche qu'il fit à saint Pierre : *Homme de peu de foi*, nous dira-t-il, *pourquoi avez-vous douté* (*Matth.*, XIV, 31)? Pouviez-vous demander des marques plus fortes de ma bonté pour vous en convaincre, que celles que vous avez tant de fois ressenties? Pourquoi donc arrêter le cours des grâces que je vous préparais, en refusant de les espérer? il ne fallait que les attendre pour les recevoir. Pourquoi vous défier de moi, après que je me suis moi-même fié sans réserve à vous dans mes sacrements? Ame défiante et ingrate, pourquoi avez-vous douté?

3° Il faut joindre l'humilité à la confiance. *Grand Dieu*, dit Daniel, *lorsque nous nous prosternons à vos pieds, nous fondons nos espérances pour le succès de nos prières, non sur votre justice, mais sur votre miséricorde* (*Dan.*, IX, 18). Sans cette disposition de notre cœur, toutes les autres, quelque pieuses qu'elles soient, ne peuvent plaire à Dieu. Le malheur de saint Pierre, comme saint Augustin l'a remarqué, ne vint pas de ce que son zèle pour Jésus-Christ n'était pas sincère. Saint Pierre aimait son maître de bonne foi; de bonne foi il voulait mourir plutôt que de l'abandonner; mais son erreur consistait en ce qu'il comptait sur ses propres forces pour faire ce qu'il sentait qu'il désirait : c'est pourquoi, dit saint Augustin, il ne suffit pas d'avoir reçu de Dieu un esprit droit, une connaissance exacte de la loi, un désir sincère de l'accomplir; il faut encore à tout moment renouveler ses connaissances et ses désirs, il faut puiser sans cesse dans la fontaine de la lumière pure et éternelle.

La prière du premier homme, selon ce Père, était une action de louange à Dieu. Pendant qu'il demeurait dans cet heureux séjour que la main de Dieu même lui avait préparé il n'avait pas besoin de gémir, parce qu'il était dans un état d'union et de jouissance; mais maintenant ses enfants, chassés de cette terre délicieuse, doivent pousser des cris vers le ciel, afin que Dieu daigne se rapprocher d'eux à cause de leur humilité, comme il avait abandonné leur père à cause de son orgueil.

C'est la préparation de notre cœur, selon le terme de l'Ecriture (*Ps.* IX, 17; *Hebr.*, X, 17), qui engage Dieu à nous écouter. Cette préparation doit être sans doute un abaissement intérieur, un aveu sincère de notre néant, à la vue des grandeurs de Dieu. C'est ce cœur contrit et humilié que Dieu ne méprise jamais (*Ps.* L, 19); mais quelque effort que le superbe fasse pour fléchir Dieu, Dieu, se-

ton sa parole, résiste toujours au superbe (*Jac.*, IV, 6). Prenez donc garde, dit saint Augustin, que si vous n'êtes pas dans un état de pauvreté, c'est-à-dire, si vous ne sentez pas votre faiblesse et votre indigence, si vous n'êtes pas vil et méprisable à vos propres yeux, vous ne serez point exaucé; car cette pauvreté intérieure est votre seul titre pour obtenir.

Souvenez-vous de la différence que l'Evangile nous fait remarquer entre la prière du pharisien superbe et présomptueux, et celle du publicain humble et pénitent (*Luc.*, XVIII, 10 *et seq.*). L'un raconte ses vertus, l'autre déplore ses faiblesses; l'un remercie Dieu des bonnes œuvres qu'il a faites, l'autre s'accuse des fautes qu'il a commises; la justice de l'un se trouve confondue, tandis que l'autre est justifié. Il en sera de même d'une infinité de chrétiens. Les pécheurs humiliés, à la vue de leurs propres déréglements, seront des objets dignes de la miséricorde de Dieu, tandis que certaines personnes qui auront fait profession de piété seront condamnées rigoureusement pour l'orgueil et la présomption qui auront infecté toutes leurs œuvres.

Parce que ces personnes s'adonnent à de bonnes œuvres, elles disent dans leur cœur à Dieu : Seigneur, je ne suis pas comme le reste des fidèles. Elles s'imaginent être des âmes privilégiées; elles se complaisent vainement dans la haute idée qu'elles se forment d'elles-mêmes; elles prétendent que c'est à elles seules de pénétrer les mystères du royaume de Dieu; elles s'en font une science et une langue chimérique; elles croient que tout est permis à leur zèle, et ne craignent rien de ce qu'il faut craindre. Leur genre de vie, régulier en apparence, ne sert alors qu'à favoriser leur vanité; hors de là, elles sont indociles, inquiètes, indiscrètes, délicates, sensibles, incapables de se mortifier pour remplir leurs devoirs. En un mot, en allant à la prière, avec ce fonds d'orgueil et de présomption, elles n'en rapportent qu'un esprit gâté, plein d'illusion sur elles-mêmes, et presque incurable.

Malheur à ceux qui prient de la sorte! malheur à nous, si nos prières ne nous rendent plus humbles, plus soumis, plus vigilants sur nos défauts, plus disposés à vivre dans l'obscurité et dans la dépendance!

4° Il faut que nous priions avec amour. C'est par l'amour, dit saint Augustin, qu'on demande, qu'on cherche, qu'on frappe, qu'on trouve et qu'on demeure ferme dans ce qu'on a trouvé. C'est pourquoi, dit-il dans un autre endroit, vous cesserez de prier Dieu dès que vous cesserez de l'aimer et d'avoir soif de la justice. Le refroidissement de la charité est le silence de notre cœur à l'égard de Dieu.

Sans cela vous pourrez prononcer des prières, mais vous ne prierez point véritablement. Car d'où nous pourrait venir, dit encore saint Augustin, la véritable application à méditer la loi de Dieu, si elle ne nous est donnée par l'amour de celui-là même qui nous a imposé cette loi? Aimons donc, et nous prierons. Heureux, à la vérité, dit ce Père, de penser sérieusement aux vérités de la religion! mais mille fois plus heureux encore de les goûter et de les aimer!

Au reste, dit-il, il faut que ce soit une douleur sincère de n'être pas assez fidèle à Dieu, et non pas le dégoût naturel que les créatures vous donnent d'elles, qui tourne votre cœur du côté de Dieu, qui vous fasse prier et gémir. Il faut désirer ardemment que Dieu vous accorde les biens spirituels, et que l'ardeur de votre désir vous rende dignes d'être exaucés : car si vous ne priez que par coutume ou par faiblesse, dans le temps de la tribulation; si vous n'honorez Dieu que des lèvres, pendant que votre cœur est éloigné de lui; si vous ne sentez point en vous d'affection et d'empressement pour le succès de vos prières; si vous demeurez toujours dans une indifférence et dans une froideur mortelle en approchant de ce Dieu qui est un feu consumant; si vous n'excitez point en vous le zèle de sa gloire, la haine du péché, l'amour de votre perfection, n'attendez pas que des prières si languissantes puissent être efficaces. Le cœur de Dieu ne se laissera jamais toucher que par l'amour qui s'allumera dans le vôtre.

5° Il faut prier avec persévérance. Saint Bernard dit qu'il est indigne de cette haute majesté de se laisser trouver, à moins qu'on ne la cherche avec un cœur parfait. Le cœur parfait est celui qui ne se lasse jamais de chercher Dieu. Aussi saint Augustin nous assure-t-il qu'on ne peut mériter d'obtenir dans la prière ce que l'on demande, si on ne le cherche avec l'assiduité et la patience qu'un si grand bien mérite.

Appliquons-nous cette règle, et faisons-nous, malgré notre amour-propre, une justice exacte. Faut-il s'étonner si Dieu nous laisse si souvent dans des états d'obscurité, de dégoût et de tentation? Les épreuves purifient les âmes humbles, elles servent aux âmes infidèles à expier leurs fautes; elles confondent celles qui veulent flatter dans l'oraison même leur lâcheté et leur orgueil.

Si une âme innocente, détachée des créatures et appliquée avec assiduité à Dieu, souffrait les délaissements intérieurs, elle devrait s'humilier, adorer les desseins de Dieu sur elle, redoubler ses prières et sa ferveur. Comment des personnes qui ont à se reprocher tous les jours des infidélités continuelles, oseront-elles se plaindre que Dieu leur refuse ses communications? Ne doivent-elles pas avouer que ce sont leurs péchés, selon le terme de l'Ecriture (*Thren.*, III, 44), qui ont formé un épais nuage entre le ciel et elles, et que Dieu s'est justement caché à leurs yeux?

Cent fois Dieu ne nous a-t-il pas recherchés dans nos égarements? cent fois, ingrats que nous sommes, n'avons-nous pas été sourds à sa voix et insensibles à ses bontés? Il veut nous faire sentir à son tour combien nous étions aveugles et misérables en le fuyant; après s'être lassé à nous prévenir,

il veut enfin que nous le prévenions ; il nous réduit à acheter par notre patience les faveurs qu'il nous prodiguait autrefois, et dont nous ignorons le prix. N'est-ce pas une vanité et une délicatesse honteuse que de supporter impatiemment un tel procédé, que nous avons eu nous-mêmes à son égard ? Combien nous a-t-il attendus! n'est-il pas juste qu'il se fasse attendre?

Qui est celui qui peut se vanter d'avoir fait sans réserve tout ce qu'il doit, d'avoir réparé toutes ses négligences passées, d'avoir purifié son cœur, d'être en droit d'attendre que Dieu l'écoute favorablement? Hélas! tout notre orgueil, quelque grand qu'il soit, ne saurait suffire pour nous inspirer cette présomption, tant le sentiment de notre misère nous presse! Si donc le Seigneur nous soustrait les grâces sensibles, adorons sa justice, taisons-nous, humilions-nous devant lui, prions sans cesse.

C'est cette humble persévérance qui l'apaisera, c'est cette espèce d'importunité qui obtiendra de lui ce que nous ne méritons pas d'obtenir nous-mêmes, et qui nous fera heureusement passer des ténèbres à la lumière. Car sachez, dit saint Augustin, que Dieu est présent, lors même qu'il paraît éloigné de nous. Il se cache pour faire augmenter nos désirs, et il ne diffère, lui qui est le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, à adoucir toutes nos peines, que pour ne point fonder l'ouvrage de notre perfection sur une volonté faible, impatiente et attachée aux choses sensibles.

Qu'il est facile d'aimer Dieu lorsqu'il se montre à nous dans toutes ses beautés, et qu'il nous soutient, par le plaisir même, dans cette union étroite avec lui! Combien voyons-nous d'âmes lâches qui ne veulent le servir que par intérêt, et qui se découragent dès que Dieu cesse de les flatter! Loin de nous une piété si faible et si mercenaire! attachons-nous à Dieu pour Dieu même.

Souvenons-nous que c'est dans l'état d'obscurcissement et de privation que la solide charité s'éprouve et se soutient elle-même; sans cela, les consolations intérieures anéantiraient le mystère de la croix, qui doit s'accomplir en nous ; sans cela en vain Jésus-Christ serait monté au ciel pour dérober à ses disciples sa présence. Hé! que peut-on attendre d'une âme qui attend elle-même que Dieu la console pour se donner à lui?

Enfin, il faut prier avec pureté d'intention. Il ne faut point, dit saint Bernard, mêler dans nos prières les choses vaines avec les véritables, les périssables avec les éternelles, des intérêts bas et temporels avec ceux de notre salut. C'est bien prier, dit saint Augustin, que de ne chercher que Dieu seul; c'est mal prier que de chercher par lui d'autres biens. Ne prétendez pas, dit-il, rendre Dieu le protecteur de votre amour-propre et de votre ambition, mais l'exécuteur de vos bons désirs. Vous recourez à Dieu afin qu'il satisfasse vos passions, et souvent afin de vous garantir des croix dont il connaît que vous avez besoin. Quand il vous aime, dit encore ce Père, il vous refuse ce que votre amour-propre vous fait demander ; dans sa colère, il vous accorde ce qu'il est dangereux que vous obteniez. N'allez donc point porter au pied des autels des vœux indécents, des désirs mal réglés et des prières indiscrètes. Ne demandez rien qui ne soit digne de celui à qui vous le demandez. Gardez-vous bien de soupirer après des biens faux et nuisibles; répandez votre cœur devant le Seigneur, afin que son Saint-Esprit demande en vous, par des gémissements ineffables, les véritables biens qu'il veut que vous demandiez.

Comment Dieu, dit saint Augustin, vous accorderait-il ce que vous ne voulez pas vous-même qu'il vous accorde? Vous lui demandez tous les jours l'accomplissement de sa volonté et l'avénement de son règne. Pouvez-vous lui faire cette prière de bonne foi, vous qui préférez votre volonté à la sienne, qui sacrifiez ses intérêts aux vôtres, et qui faites céder sa loi aux vains prétextes dont votre amour-propre se sert pour l'éluder? Pouvez-vous lui faire cette prière, vous qui troublez son règne dans votre âme par tant d'infidélités, par tant de vains désirs, par tant d'amusements indignes du christianisme ; vous enfin qui craignez l'arrivée de ce règne, et qui ne voudriez pas que Dieu vous accordât tout ce que vous faites semblant de souhaiter? Car, lorsque vous lui demandez qu'il change votre cœur, s'il vous prenait au mot, et s'il vous offrait de vous rendre humble, mortifié, ennemi des plaisirs et des consolations, empressé pour les croix et pour son amour, votre amour-propre et votre orgueil se révolteraient pour vous empêcher d'accepter cette offre ; et, consentant au retranchement de certains défauts qui vous incommodent, vous voudriez réserver vos passions dominantes, et faire vos conditions pour accommoder la piété à votre humeur et à vos vues.

Au reste, quoique les méthodes pour prier, qui nous viennent des personnes pieuses et expérimentées, méritent beaucoup de respect, et que nous les devions suivre, autant que nos expériences et le conseil des gens sages que nous consultons nous en découvrent l'utilité pour nous soulager et faciliter notre application à Dieu, nous devons regarder comme l'essentiel dans la prière de demander à ce Dieu de miséricorde, qui connaît mieux que nous nos besoins, ce qu'il faut que nous lui demandions. Son Esprit-Saint, à qui il appartient véritablement de nous enseigner à prier, donne quand il lui plaît des conduites particulières; mais ce qui est très-important, est de se persuader que la manière de prier la plus simple, la plus humble et la plus éloignée des raisonnements et des vues abstraites, est sans doute la plus assurée et la plus conforme aux paroles du Fils de Dieu et des apôtres. Dans cette prière nous trouverons de la lumière et de la force pour remplir nos devoirs avec paix et humilité, dans quelque condition que nous soyons. Sans elle, en vain

formerons-nous de belles résolutions; privés de la nourriture intérieure, nous nous trouverons sans force dans toutes les occasions difficiles et dans toutes les tentations de la vie.

ENTRETIEN

SUR LES CARACTÈRES DE LA VÉRITABLE ET SOLIDE PIÉTÉ.

Il faut que les pécheurs fassent une exacte recherche des péchés dont ils sont coupables (1), afin de s'en humilier et de s'en punir. Il faut aussi que les personnes qui font profession de piété, et qui vivent dans la retraite, exemptes des désordres grossiers du monde, examinent attentivement devant Dieu l'imperfection et le peu de solidité des vertus qu'elles ont acquises. Sans cet examen qui sert à nous retenir dans l'humilité, dans la crainte et dans la défiance de nous-mêmes, nos vertus mêmes nous deviennent nuisibles ou du moins dangereuses; elles nous inspirent une confiance présomptueuse, elles font que nous sommes contents de nous (*Apoc.*, III, 17), et que nous passons notre vie dans un état plein d'illusions.

Combien voit-on de gens qui, sur cette vaine confiance en leur bonne intention, s'engagent dans de fausses conduites; de gens qui sont grossièrement abusés d'eux-mêmes (2), et qui choquent et scandalisent leur prochain, en s'imaginant lui plaire et l'édifier! Rien n'est plus redoutable que ces exemples, rien n'est plus propre à nous rappeler sérieusement en nous-mêmes, pour nous faire étudier soigneusement ce que nous sommes. Peut-être sommes-nous semblables à ces personnes abusées d'elles-mêmes dont nous avons pitié; peut-être que d'autres nous regardent avec la même compassion. Ces gens-là ont bonne intention et croient être dans une conduite droite aussi bien que nous. Ne sommes-nous point dans l'erreur, et ne nous flattons-nous pas comme eux? C'est l'amour-propre qui les flatte et les éblouit; n'avons-nous point en nous ce même séducteur? Craignons donc d'être dans cette voie, dont les commencements paraissent sûrs et droits, mais qui aboutit enfin à la mort (*Prov.*, XIV, 12). Nous devons ce zèle et ce soin à la dévotion, de la rendre en nous irrépréhensible. Tant de gens lui font tort par les faiblesses et les indiscrétions qu'ils y mêlent, que nous devons régler la nôtre d'une manière qui répare ce scandale et ce déshonneur.

Que ne devons-nous point à la piété (3)? c'est elle qui nous a délivrés d'une infinité d'erreurs, et qui nous a fait vaincre nos passions et nos mauvaises habitudes; qui nous a dégoûtés des plaisirs empoisonnés du monde; qui nous a convaincus et touchés des vérités salutaires de la religion, et qui nous a garantis des piéges funestes dont le siècle est rempli. Serons-nous ingrats après tant de bienfaits reçus? N'aurons-nous point le courage de sacrifier à la piété toutes nos inclinations déréglées, quoi qu'il en puisse coûter à notre amour-propre? Au reste, gardons-nous bien de juger de notre vertu par les apparences. Les balances trompeuses du monde, que l'Ecriture appelle abominables, sont bien différentes de celles dont la justice de Dieu se sert pour peser toutes nos actions (*Psal.* LXI, 10; *Prov.*, XI, 1; *Ose.*, XII, 7). Souvent Dieu, qui pénètre les plus secrets replis des cœurs (*Psal.* VII, 10; *Hebr.*, IV, 13), y voit et y condamne certaines passions déguisées, pendant que les dehors paraissent vertueux et exemplaires aux yeux du monde (*Apoc.*, III, 1).

Or il est sûr que Dieu ne s'arrête jamais à cet extérieur, et qu'une vertu superficielle ne saurait l'éblouir. Gardons-nous donc bien de nous contenter d'une conduite extérieurement régulière; voyons si l'essentiel de la piété se trouve dans nos sentiments et dans nos actions.

Piété utile à tous, piété simple et désintéressée, piété constante, piété qui fait le bien et qui le cache, piété qui ne cherche point à plaire aux hommes, ou du moins qui ne veut leur plaire que pour plaire à Dieu (*Galat.*, I, 10); piété enfin qui va jusqu'à s'oublier soi-même pour n'être appliquée qu'à la correction de ses défauts et à l'accomplissement de ses devoirs (4).

Encore une fois, examinons en présence de Dieu si la nôtre est faite de la sorte, et faisons cet examen par rapport à Dieu, par rapport à nous-mêmes, par rapport au prochain. Ces trois considérations feront le sujet de ce discours.

PREMIER POINT.

Chacun de nous doit s'examiner soi-même pour découvrir s'il est dans les dispositions où il doit être à l'égard de Dieu, et sans lesquelles toute sa piété, quelque fervente qu'elle paraisse au dehors, ne saurait avoir de solidité. Voyons donc si nous aimons à souffrir pour Dieu, si nous sommes disposés à mourir pour nous unir à lui, si nous sommes bien aises de nous occuper de lui, et enfin si nous sommes déterminés à nous abandonner à lui. C'est dans l'examen de ces quatre choses que nous reconnaîtrons le véritable état de notre cœur.

I. Aimons-nous à souffrir pour Dieu? Je ne parle point d'un certain amour vague des souffrances qui paraît dans les paroles et qui manque dans les actions; d'un amour des souffrances qui ne consiste qu'en une coutume de parler magnifiquement et affectueusement du prix et de l'excellence des croix, pendant qu'on les fuit avec délicatesse et qu'on recherche tout ce qui peut rendre la vie molle et sensuelle. Encore une fois, je

(1) Je repasserai devant vous toutes les années de ma vie dans l'amertume de mon cœur (*Isai.*, XXXVIII, 15).

(2) Souvent notre esprit se flatte et se persuade d'aimer dans le bien ce qu'il n'aime pas en effet (S. Greg., *Reg. Past*, *part.* I, *cap.* 9, *n.* 27)

(3) La piété est utile à tout (I *Tim.*, IV, 8).

(4) Je tâche de plaire à tous en toutes choses, ne cherchant point ce qui m'est avantageux, mais ce qui l'est à plusieurs pour être sauvés (I *Cor.*, X, 33).

ne parle point de cette spiritualité imaginaire qui fait qu'on ne s'entretient que de résignation, de patience, de joie dans les tribulations, pendant qu'on est sensible aux moindres incommodités, et qu'on tend par toute sa conduite à ne souffrir jamais de personne et à ne manquer de rien. Saint Paul avait des sentiments bien contraires à ceux des lâches chrétiens qui vivent de la sorte, lorsqu'il disait qu'il se sentait comblé de toute sorte de joie et de consolation, lors même que son corps ne jouissait d'aucun repos et qu'il éprouvait les plus rudes tribulations, les combats au dehors, les frayeurs au dedans (II *Cor.*, VII, 4, 5).

Il ne faut pas s'imaginer que ce zèle du grand Apôtre ne doive point être imité, sous prétexte que les âmes des chrétiens de nos jours sont moins fortes et moins élevées. C'est la grâce, dit-il à tous les fidèles, qui vous est donnée, non-seulement de croire en Jésus-Christ, mais encore de souffrir pour lui (*Philipp.*, I, 29). C'est comme s'il disait : Si vous ne soumettez que votre esprit à Dieu par une croyance de tous ses mystères, votre sacrifice sera imparfait, et votre volonté demeurera toujours libre et immortifiée. Ne vous contentez pas d'offrir à Dieu une foi stérile, ajoutez-y l'offrande d'un cœur humilié (*Psal.* L, 19) et souffrant pour lui. En vain suivez-vous Jésus-Christ si vous ne portez la croix avec lui (*Matth.*, XVI, 24); en vain espérez-vous sa gloire et son royaume, si vous n'acceptez ses opprobres et ses douleurs (*Luc.*, XXIV, 26).

Ces deux états ont une liaison nécessaire; on ne peut arriver à l'un que par l'autre : c'est le chemin qu'il a tenu; il n'a point voulu vous en laisser d'autre (I *Petr.*, II, 21). Oseriez-vous vous plaindre d'une loi appuyée sur un tel exemple ? Qu'il doit être doux à une âme fidèle de souffrir pendant cette vie, puisqu'elle sait qu'elle souffre après Jésus-Christ, qu'elle souffre pour l'imiter, pour lui plaire et pour mériter la joie qu'il a promise à ceux qui pleurent (*Matth.*, V, 5, 21; *Luc.*, VI, 21) !

C'est là tout notre bien, que de souffrir des maux en ce monde avec l'espérance d'une éternelle consolation. Les faux biens de ce monde sont faits pour ceux qui n'en espèrent ou qui n'en cherchent point de plus véritables : les maux de ce monde sont destinés, par la miséricorde de Dieu, aux âmes élues qu'il veut détacher de ce monde si corrompu pour les préparer à des biens d'une durée et d'un prix immenses. Chercher donc son bonheur ici-bas, c'est s'oublier dans son exil, c'est renoncer aux espérances de sa patrie. Aussi saint Cyprien disait-il à tous les chrétiens, qu'en prenant ce nom vénérable ils se dévouaient eux-mêmes à toutes sortes de souffrances présentes et sensibles, pour attendre les biens invisibles et éternels; qu'enfin il n'était pas permis aux héritiers d'un Sauveur crucifié de craindre ni les supplices ni la mort.

Il les nomme les héritiers du Crucifié, parce que le Sauveur, en se sacrifiant pour l'amour des hommes, n'a rien laissé en ce monde à ses véritables enfants que la croix, c'est-à-dire, que la douleur et la honte en partage. Quel affreux héritage, bon Dieu ! que celui de Jésus soûlé d'opprobres, comme parle l'Ecriture (*Thren.*, III, 30), attaché nu et mourant sur la croix ! Cependant il faut renoncer à son héritage céleste, si on n'accepte pas cet héritage temporel de souffrance et d'humiliation. Nul des enfants de Jésus-Christ ne peut se dispenser d'entrer dans cette succession si onéreuse de son père.

Voilà les vérités que nous disons souvent aux autres, mais que nous ne nous disons peut-être guère à nous-mêmes. Comparons un peu de bonne foi les véritables sentiments de notre cœur avec ces principes de la religion que nous professons.

Si j'étais sérieusement persuadé que la vie chrétienne est une vie de patience et de renoncement continuel à nos propres inclinations ; si j'aimais de bonne foi Jésus-Christ souffrant et humilié pour moi, refuserais-je de m'humilier et de souffrir pour l'amour de lui ? me contenterais-je de parler des croix, lorsqu'il ne s'agit d'en porter aucune? en ferais-je des leçons aux autres sans me les appliquer à moi-même dans les occasions (1)? Serais-je si impatient dans les moindres infirmités, si découragé dans les traverses de la vie, si inquiet dans les embarras, si délicat et si sensible dans les mécomptes des amitiés humaines ; si jaloux, si soupçonneux, si incompatible avec les gens que je dois ménager ; si sévère pour corriger les défauts d'autrui ; si lâche et si immortifié quand il s'agit de corriger les miens? Serais-je si prompt à murmurer dans les mépris et dans les contradictions, qui sont autant de croix dont Dieu me charge pour me sanctifier?

N'est-ce pas un scandale digne de larmes et de gémissements, de voir que les gens mêmes qui font profession de suivre et de servir Jésus crucifié, soient néanmoins, par leur délicatesse, les ennemis irréconciliables de la croix, selon les termes de saint Paul (*Philipp.*, III, 18)? Hélas ! pouvons-nous séparer Jésus-Christ de la croix sur laquelle il s'est sacrifié pour nous, et sur laquelle il a prétendu nous attacher à jamais à lui? Comment pouvons-nous aimer ce Sauveur si aimable, sans aimer aussi cette croix qui sera la marque éternelle de son amour infini pour nous? O précieuse croix ! faut-il que vous ne soyez ainsi honorée qu'en paroles et en apparence ! faut-il que ceux qui ne peuvent espérer aucun bien que par vous, vous craignent et vous fuient avec tant d'inquiétude et de lâcheté !

Jusqu'à quand nous fera-t-on ce reproche honteux, ce reproche qui n'est peut-être que trop juste contre nous, et qui fait croire à tant de gens que la dévotion n'est qu'un langage; ce reproche si ordinaire qu'on nous fait, en disant que les gens qui font profes-

(1) Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il a ne peut être mon disciple (*Luc.*, XIV, 33, *et* IX, 23.)

sion de piété sont les plus délicats et les plus sensibles ; que leur piété dégénère peu à peu en mollesse ; qu'ils veulent servir Dieu avec toutes sortes de commodités ; soupirer après l'autre vie, en jouissant de toutes les douceurs de celle-ci ; et déclamer toujours avec zèle contre l'amour-propre, prenant néanmoins toutes sortes de précautions pour ne le mortifier jamais en eux ?

II. Sommes-nous disposés à mourir pour nous unir à Jésus-Christ ? Saint Paul, qui formait ce noble désir (*Philipp.*, I, 23), voulait qu'un chrétien, rempli des espérances de la religion, gémît et soupirât sous la pesanteur de son corps mortel (*Rom.*, VII, 24, 25). Et saint Augustin, expliquant cette vérité dans toute son étendue, dit que la sainteté de la vie et l'amour de la mort sont deux dispositions inséparables. Les deux amours des deux vies, dit-il, se combattent dans une âme imparfaite. L'amour de cette vie passagère est si fort dans les chrétiens imparfaits, qu'ils la possèdent avec plaisir et qu'ils ne la perdent qu'avec regret. La perfection des âmes bien fidèles à Dieu fait au contraire qu'ils supportent la vie avec peine, et qu'ils attendent la mort comme leur véritable bien. Au reste, continue-t-il, que les imparfaits ne me disent point qu'ils désirent de vivre encore pour faire quelques progrès dans la vertu ; qu'ils parlent plus sincèrement et qu'ils avouent qu'ils souhaitent de prolonger leur vie parce qu'ils ne sont point assez vertueux pour aimer la mort. Ne vouloir pas mourir, ce n'est pas aspirer à un plus haut degré de vertu, mais c'est n'en avoir guère acquis. Qu'on n'allègue donc point la crainte des jugements de Dieu pour justifier celle de la mort. Si nous ne craignions que les jugements de Dieu dans notre passage à l'éternité, cette crainte, inspirée par le Saint-Esprit, serait une crainte modérée, paisible et religieuse. La perfection de notre amour pour Dieu, comme dit saint Jean (I *Epist.*, IV, 17), consiste à avoir une entière confiance en lui pour le jour de son jugement. Si nous l'aimions comme notre père, le craindrions-nous comme notre juge, jusqu'à fuir sa présence ? Aurions-nous ces craintes lâches qui nous troublent, qui nous abattent ; ces vaines alarmes que nous ressentons sitôt que le Seigneur frappe à notre porte, et qu'il nous apprend par la maladie que la mort s'approche ?

Ne serions-nous pas convaincus que plus la vie dure, plus le nombre de nos infidélités croît ; que le compte que nous devons à Dieu se rend toujours difficile de plus en plus ; que l'avenir servira bien moins à payer nos anciennes dettes qu'à en contracter de nouvelles, et à nous rendre peut-être insolvables ; et que quiconque aime Jésus-Christ doit craindre la durée d'une vie où l'on est exposé continuellement à perdre sa grâce et son amour ?

Mais il y a je ne sais quelle infidélité secrète dans le fond de nos cœurs, qui étouffe tous ces sentiments. Nous pleurons la mort de ceux que nous aimons, et nous craignons la nôtre, comme si nous n'avions aucune espérance. A voir les vains projets que nous faisons pour cette vie, et le soin que nous prenons pour la rendre agréable et longue, qui croirait que nous attendons une autre vie heureuse et éternelle, et que celle-ci, misérable et fragile, ne sert qu'à retarder notre bonheur ? Hélas ! dit saint Cyprien (*de Mortal.*), je ne m'étonne pas si ceux qui se trouvent bien en ce monde y veulent demeurer, que ceux qui bornent leurs espérances à cette vie en craignent la fin. La mort est un vrai mal pour ceux qui ne veulent pas s'unir à Jésus-Christ, et qui n'espèrent pas de régner avec lui dans l'éternité. Mais ceux à qui la religion découvre une voie assurée pour arriver à une nouvelle vie ; mais ceux dont l'espérance, comme dit le Sage (*Sap.*, III, 4), est pleine d'immortalité, comment peuvent-ils accorder des espérances si hautes et si solides avec les amusements qui arrêtent leur cœur ici-bas ?

Concluons donc que notre foi et notre piété sont bien faibles et bien languissantes, puisqu'elles ne peuvent vaincre notre timidité à l'égard de la mort. Il faut que nous n'envisagions la ressource éternelle du christianisme contre la mort, et tous les biens qui nous attendent au delà de cette vie passagère, que d'une vue bien confuse et bien superficielle, si nous ne sentons en nous aucune impatience de finir nos misères et de jouir de tous ces biens.

Voilà précisément sur quoi il faut que chacun de nous s'examine : Suis-je prêt à mourir ; et s'il fallait mourir tout à l'heure, ne regretterais-je aucune des créatures dont je me vois environné ? N'y a-t-il point quelque chose que j'ai cru jusqu'ici m'être indifférente, et dont je ne pourrais néanmoins me détacher sans peine ? Mon âme languit-elle dans les tristes liens qui la tiennent ici-bas captive, ou plutôt ne fait-elle point de ses liens l'objet de ses amusements, et n'est-elle point aveuglée jusqu'à aimer son esclavage ?

Il ne s'agit point ici de me tromper moi-même par un faux courage. Est-il bien vrai que l'ardeur de mon amour pour Jésus-Christ surmonte dans mon cœur la crainte et l'horreur naturelle que j'ai pour la mort ? Usé-je de ce monde, selon le terme de saint Paul (I *Cor.*, VII, 31), comme n'en usant point ? Le regardé-je comme une figure trompeuse qui passe ? Ai-je impatience de n'être plus sujet à sa vanité ? N'y a-t-il rien qui arrête mes désirs et qui flatte mon amour-propre ? Ne cherché-je point à rendre ma vie douce par des amusements que je crois innocents, mais qui forment dans mon cœur, contre les desseins de Dieu sur moi, certaines attaches que je ne veux pas rompre ? Enfin, me préparé-je sérieusement chaque jour à la mort ? Est-ce sur cette méditation que je règle le détail de ma vie ? Et la mort elle-même, quand elle arrivera, quand elle me fera sentir ses rigueurs par la douleur et par la faiblesse, me trouvera-t-elle prêt à recevoir constamment le coup fatal qu'elle me donnera ? Ne tremblerai-je point à ses approches ? Que devien-

dra ma fermeté dans ces derniers moments où je me verrai entre le monde qui s'évanouira pour jamais à mes yeux, et l'éternité qui s'ouvrira pour me recevoir?

L'espérance de voir Jésus-Christ, cet objet si aimable et si consolant, doit sans doute nous rassurer à la vue de cet autre objet si redoutable à la nature. D'où vient donc que souvent les gens qui font profession de mépriser la vie ne craignent pas moins la mort que les autres, que les moindres infirmités les alarment et les consternent, et qu'on remarque quelquefois en eux plus de précaution et de délicatesse que dans les gens du monde pour leur conservation? Ne faut-il pas avouer que c'est un scandale, et qu'en vain se prépare-t-on à la mort par une vie pieuse et retirée, si cette préparation n'aboutit qu'à être surpris et troublé, à quelque heure que cette mort puisse arriver?

III. Sommes-nous bien aises de nous occuper de Dieu? c'est-à-dire, sentons-nous une joie sincère quand nous le prions et quand nous méditons en sa présence les vérités de la religion?

La prière, dit saint Augustin, est la mesure de l'amour. Selon que nous sommes plus fervents à prier, nous sommes aussi plus élevés dans l'amour divin. Qui aime beaucoup prie beaucoup, qui aime peu prie peu. Celui dont le cœur est uni étroitement à Dieu n'a point de plus douce consolation que celle de ne perdre point la présence de l'objet qu'il aime : il goûte un plaisir sensible de pouvoir parler à Dieu, penser à ses vérités éternelles, adorer sa grandeur, admirer sa puissance, louer sa miséricorde et s'abandonner à sa providence. Dans ce commerce de la créature avec Dieu, elle verse dans le sein de ce père si charitable toutes les peines dont son propre cœur est rempli; c'est sa ressource dans tous les maux : elle se fortifie, elle se soulage, en lui exposant avec confiance ses faiblesses et ses désirs. Or, comme nous sommes pendant cette vie toujours imparfaits, comme nous n'y sommes jamais exempts de péché, il faut que toute la vie chrétienne se passe en pénitence de nos fautes et en reconnaissance des bontés de Dieu; et c'est dans l'exercice de la prière que nous pouvons nous appliquer ainsi à demander pardon à Dieu de notre ingratitude et à le remercier de sa miséricorde.

Outre cette nécessité de la prière, saint Chrysostome nous en explique une autre d'une manière également solide et touchante.

C'est que ce Père avait souvent remarqué que la piété ne s'affermit jamais parfaitement que par la fidélité à la prière. Dieu veut, dit-il, nous faire sentir par cette expérience qu'on ne peut tenir son amour que de lui-même, et que cet amour, qui est le véritable bonheur de nos âmes, ne peut s'acquérir ni par les réflexions de notre esprit, ni par les efforts naturels de notre cœur, mais par l'effusion gratuite du Saint-Esprit. Oui, cet amour est un si grand bien, que Dieu seul, par une espèce de jalousie, en veut être le dispensateur; il ne l'accorde qu'à mesure qu'on le lui demande.

Ainsi c'est dans une application fidèle et constante à lui demander cet amour qu'on peut s'en remplir. Il faut nous en prendre à nous-mêmes si notre piété n'a point cette solidité et cette consistance, qui est le fruit assuré de la bonne prière; car sans cet exercice, où l'on s'imprime fortement toutes les vérités de la religion, où l'on s'accoutume heureusement à les goûter et à les suivre, tous les sentiments de piété que nous pouvons avoir ne sont que des ferveurs trompeuses et passagères.

Prions donc, mais prions toujours en vue de nos devoirs. Ne faisons point des oraisons élevées, abstraites et qui ne se rapportent point à la pratique des vertus. Prions, non pour être plus éclairés et plus spirituels en paroles, mais pour devenir plus humbles, plus dociles, plus patients, plus charitables, plus modestes, plus purs, plus désintéressés dans le détail de notre conduite.

Sans cela notre assiduité à la prière, bien loin d'être fructueuse et efficace, sera pleine d'illusion pour nous et de scandale pour le prochain. D'illusion pour nous. Combien en avons-nous d'exemples! combien voit-on de gens dont les oraisons ne servent qu'à nourrir l'orgueil et qu'à égarer leur imagination! De scandale pour le prochain. Car y a-t-il rien de plus scandaleux que de voir une personne qui prie toujours sans se corriger, et qui, au sortir de ses oraisons, n'est ni moins légère, ni moins vaine, ni moins inquiète, ni moins chagrine, ni moins intéressée qu'auparavant?

IV. Sommes-nous déterminés à nous abandonner à Dieu sans réserve? Regardons-nous les soins de sa providence sur nous comme notre meilleure ressource? ou plutôt n'avons-nous pas pour nos intérêts propres une certaine providence de politique, une providence timide et inquiète, et qui nous rend indignes du secours de celle de Dieu?

La plupart des personnes qui veulent se donner à Dieu font comme le jeune homme que l'Evangile nous dépeint (*Matth.*, XIX, 16; *Marc.*, X, 17). Il avait passé sa jeunesse dans l'innocence; et, accoutumé depuis son enfance à une observation exacte de la loi, il aspirait à tout ce que les conseils du Sauveur pouvaient lui faire pratiquer de plus parfait et de plus héroïque. Jésus-Christ même, qui l'envisagea, fut d'abord touché d'un sentiment d'inclination pour lui. Tout semblait concourir heureusement à élever cette âme à une sainteté éminente; mais un attachement secret aux faux biens de ce monde renversa tout l'ouvrage de sa perfection, dans le moment où il semblait devoir s'affermir. Sitôt que Jésus-Christ lui eut proposé de quitter ses richesses pour le suivre, cette âme, dominée par l'intérêt, fut tout épouvantée à la vue d'un état où il ne lui serait plus permis de rien posséder. Il s'en alla tout triste et confus. Triste, disent les saints Pères, de ne pouvoir accorder dans

son faible cœur l'amour de ses richesses avec l'amour de Jésus-Christ.

La disposition essentielle pour une âme qui se consacre à Dieu est donc de se défier de toutes les ressources humaines sur lesquelles la prudence de la chair s'appuie, de ne vouloir rien, de ne ménager rien qui puisse troubler les desseins de Dieu.

Il faut réprimer à chaque moment l'avidité de la nature, qui craint toujours que ce qu'elle a ne lui échappe, et qui forme sans cesse des désirs immodérés pour posséder ce qu'elle n'a pas.

Il faut être continuellement sur ses gardes pour prévenir notre amour-propre, qui tâche de se dédommager insensiblement, par l'amusement aux petites choses, du sacrifice qu'il a fait à Dieu de plus grandes. Car est-il rien de plus déplorable que de voir une personne qui, après avoir fait les principales démarches vers la perfection, regarde lâchement derrière elle et appréhende d'en trop faire?

Cependant pouvons-nous dire qu'il y ait beaucoup d'âmes exemptes de cette lâcheté? N'est-il pas vrai qu'on cherche tant de précautions dans le don qu'on a fait de soi-même à Dieu, ou dans la manière de le servir, qu'on réduit insensiblement ce don et ce service presque à rien? On fait toujours dépendre le spirituel du temporel : on veut accomplir ses devoirs et satisfaire à sa conscience; mais on le veut à tant de conditions, mais on craint avec tant d'inquiétude qu'il en coûte trop en se donnant à Dieu, mais on prévoit tant d'inconvénients, mais on veut s'assurer de tant de secours et de tant de consolations, qu'on anéantit insensiblement la piété chrétienne, et qu'on ne la pratique que d'une manière languissante et sans aucun fruit.

D'où vient que tant de gens entreprennent de bonnes œuvres sans aucun succès? C'est qu'ils les entreprennent avec peu de foi, c'est qu'ils ne renoncent point à eux-mêmes dans ces entreprises, c'est qu'ils se regardent toujours eux-mêmes par quelque endroit, et qu'ils ne veulent point préférer en tout l'intérêt de l'ouvrage, qui est celui de Dieu, à leurs inclinations mal réglées, à leur humeur inquiète, à la faiblesse de leur cœur, qui cherche de vaines consolations, à des amitiés indiscrètes qu'il faudrait retrancher, à une jalousie d'autorité et de considération qui gâte les meilleures choses : en un mot, c'est qu'on veut toujours servir Dieu avec sûreté pour soi-même, qu'on ne veut rien hasarder pour sa gloire, et qu'on se croirait malheureux si on s'exposait à quelque mécompte pour l'amour de lui. Ce n'est pas qu'il ne soit permis de prendre modérément les justes mesures pour la conduite des bonnes œuvres; mais en vérité il y a bien loin entre ne vouloir pas tenter Dieu, et l'irriter par une injurieuse défiance de sa bonté. Peut-on attendre de ces âmes craintives et mercenaires la générosité et la force qui est nécessaire pour soutenir les desseins de Dieu? Quand on ne se confie point à la Providence, on est indigne d'en être l'instrument.

Non, non, Dieu ne daignera jamais bénir ces conduites, qui sont trop humaines : et c'est de cette source malheureuse qu'est venu le relâchement et le désordre de tant de communautés ferventes et régulières. Il répand, comme dit saint Paul (*Rom.*, X, 12), ses divines richesses avec profusion; mais c'est sur les personnes qui l'invoquent et qui ne veulent se confier qu'en lui, et non point sur ceux qui veulent prévenir la Providence et n'être jamais réduits à se fier à elle.

Il est temps d'examiner nos dispositions par rapport à nous-mêmes : c'est la seconde partie de ce discours.

SECOND POINT

Examinons si notre zèle n'est point une imprudence autorisée du prétexte de la religion, si notre prudence n'est point une politique charnelle, si notre dévotion n'est point un effet de l'humeur, si notre charité n'est point un amusement. Voilà quatre questions que nous devons nous faire à nous-mêmes.

I. Notre zèle n'est-il point imprudent? Que toute racine d'amertume, dit saint Paul, soit détruite en vous (*Ephes.*, IV, 31; *Hebr.*, XIV, 15). Il y a un zèle amer qu'il faut corriger; il va à vouloir corriger le monde entier et à réformer indiscrètement toutes choses : à l'entendre, on croirait que tout est soumis à ses lois et à sa censure. Il ne faut connaître que son origine et ses effets pour découvrir combien il est mal réglé. L'origine de ce prétendu zèle est honteuse; les défauts de notre prochain choquent les nôtres; notre vanité ne peut souffrir celle d'autrui; c'est par fierté que nous trouvons celle de notre prochain ridicule et insupportable; notre inquiétude nous soulève contre la paresse et l'indolence de celui-ci; notre chagrin nous irrite contre les divertissements excessifs de celui-là; notre brusquerie, contre la finesse de cet autre. Si nous étions sans défauts, nous sentirions bien moins vivement ceux des personnes avec qui nous sommes obligés de vivre.

Il est même certain que cette contrariété et cette espèce de combat entre nos défauts et ceux du prochain grossissent beaucoup les derniers dans notre imagination déjà préoccupée. Or peut-on découvrir une source plus basse et plus maligne de ce zèle critique que je viens de marquer? Si nous voulions avouer de bonne foi que nous n'avons pas assez de vertu pour supporter patiemment tout ce qu'il y a dans notre prochain d'imparfait et de faible, nous paraîtrions faibles nous-mêmes : et c'est ce que notre vanité craint. Elle veut donc que notre faiblesse paraisse au contraire une force, elle l'érige en vertu, elle la fait passer pour zèle : zèle imaginaire et souvent hypocrite. Car n'est-il pas admirable de voir combien on est paisible et indifférent pour tous les défauts d'autrui qui ne nous incommodent point, tandis que ce beau zèle ne s'allume en nous que contre ceux qui excitent notre jalousie ou qui lassent notre patience? Zèle

commode, qui ne s'exerce que pour soi et pour se prévaloir des défauts du prochain, afin de s'élever au-dessus de lui. Si notre zèle était véritable et réglé selon le christianisme, il commencerait toujours par notre propre correction; nous serions tellement occupés de nos défauts et de nos misères, que nous n'aurions guère le temps de penser aux défauts d'autrui. Il faudrait que ce fût une obligation de conscience qui nous engageât à examiner la conduite de notre prochain; lors même que nous ne pourrions pas nous dispenser de veiller sur lui, nous le ferions avec beaucoup de précaution pour nous-mêmes, selon le conseil de l'Apôtre : Corrigez, dit-il (*Galat.*, VI, 1), votre frère avec douceur, prenant garde à vous en parlant à lui, de peur que vous ne soyez tenté en le voulant délivrer de la tentation : en voulant corriger sa mauvaise humeur, vous courez risque de vous abandonner à la vôtre; en voulant réprimer son orgueil et ses autres passions, vous vous laisserez peut-être entraîner par votre naturel impatient et impérieux. Gardez-vous donc bien de vous appliquer tellement à sa perfection, que vous n'ayez pas soin de pourvoir à votre sûreté particulière.

Ce serait un zèle bien imprudent, que d'oublier vos propres besoins pour ne vaquer qu'à l'examen de la conduite de vos frères. Il est vrai que ce zèle qui anime un chrétien pour la correction fraternelle, quand il est pur et prudent tout ensemble, est un zèle très-agréable à Dieu : mais on ne doit pas croire qu'il soit désintéressé, ni selon la science, à moins qu'il ne soit toujours doux et modéré; car ce zèle qui s'allume contre le prochain, et qui ne veut lui rien pardonner, ne sert qu'à troubler la paix et qu'à causer beaucoup de scandale.

Tout ce qui se dit ou qui se fait avec chaleur n'est point propre à la correction du prochain. Où voyons-nous les fruits de ces conduites dures ? Il faut gagner les cœurs quand il s'agit de religion; et les cœurs ne se gagnent que par des marques de charité et de condescendance. Il ne suffit pas d'avoir raison; c'est gâter la raison, c'est la déshonorer, que de la soutenir d'une manière brusque et hautaine. C'est par la douceur, par la patience et par l'affection, que l'on ramène insensiblement les esprits, qu'on les dispose à entendre la vérité, qu'on les fait entrer en défiance de leurs anciennes préoccupations, qu'on leur inspire la confiance nécessaire, et qu'on les encourage à vaincre leurs habitudes déréglées.

Quand celui qui a besoin d'être corrigé voit que celui qui le corrige suit son humeur, il n'est guère disposé à corriger la sienne. L'amour-propre ne manque pas de se révolter contre des instructions faites avec chagrin : Dieu même ne bénit point ces sortes de conduites. La colère de l'homme, comme dit saint Jacques (*Cap.* I, *v.* 10), n'opère point la justice de Dieu.

II. Notre prudence n'est-elle point une politique charnelle? Cette prudence aveugle que la chair inspire n'est que mort, comme dit l'Apôtre (*Rom.*, VIII, 6); elle n'est point soumise à la loi de Dieu, et elle ne le saurait jamais être. Il y a une incompatibilité absolue entre cette sagesse des hommes et celle des véritables enfants de Dieu; c'est elle qui résiste en nous au Saint-Esprit, qui le contriste et qui traverse tous les desseins qu'il a pour la sanctification de nos âmes.

Cette sagesse par laquelle un chrétien se renferme en lui-même et se confie à ses propres lumières, le prive des plus grands dons de Dieu. Cette sagesse si réprouvée dans l'Evangile est néanmoins enracinée dans le cœur de presque tous les fidèles. Combien voyons-nous tous les jours de considérations humaines qui arrêtent le cours des œuvres de Dieu ! Combien de bienséances imaginaires auxquelles on fait céder indignement ce que la religion a de plus saint et de plus vénérable !

Autrefois les chrétiens étaient des gens qui méprisaient les mépris mal fondés du monde, pour servir Dieu avec liberté; aujourd'hui les chrétiens et les gens même qui font profession de piété, et ceux qui ont quitté entièrement le monde, sont néanmoins d'ordinaire des gens qui craignent les jugements du monde, qui veulent avoir son approbation, et qui règlent leurs procédés sur certains préjugés bizarres suivant lesquels le monde loue ou condamne tout ce qu'il lui plaît. Or il me semble que cette timidité à l'égard des jugements du monde n'a jamais été poussée jusqu'à la faiblesse et à la bassesse que l'on y remarque aujourd'hui.

On fait dépendre les œuvres générales qui regardent la gloire de Dieu, et les pratiques de vertu pour chaque personne en particulier, de mille raisons purement humaines; on n'ose entreprendre pour l'intérêt de Dieu que des choses qui sont au goût de tout le monde. Oui, le monde même, tout ennemi de Dieu qu'il est, on le consulte tous les jours, quand il s'agit des choses les plus saintes : non-seulement on le consulte pour ne le point scandaliser, ce qui est nécessaire, mais on le consulte pour s'accommoder à ses vaines maximes, et pour faire dépendre nos bonnes œuvres de ses décisions. Cette prudence mondaine s'est même glissée jusque dans les communautés régulières. Combien d'âmes y sont occupées de retours inutiles sur elles-mêmes, de vains désirs de se ménager avec les personnes qui ont de l'autorité ! Que de petits soins pour se procurer de l'estime et pour s'acquérir de la considération et de la confiance ! que d'inquiétudes ! que de défiances ! que d'empressements pour s'assurer de ces vaines consolations ! que d'alarmes lorsqu'elles échappent ! Ainsi les particuliers se font comme un monde nouveau au milieu même de la solitude, où ils ont leurs intérêts, leurs espérances, leurs désirs, leurs craintes.

Quand on ne sert Dieu qu'avec ces réserves, on ne le sert que bien faiblement : on partage son cœur et ses soins entre lui et mille choses indignes d'entrer en concur-

vence avec Dieu même. Il faut, en cet état, que Dieu attende les occasions desquelles on fait dépendre son service. Non-seulement il faut qu'il attende, mais il est souvent refusé. On cherche sa gloire, on veut le bien ; mais on ne le veut qu'à certaines conditions qui font évanouir tous nos bons desseins. On traîne, dit saint Augustin, une volonté faible et languissante pour la pratique des vertus, qui amuse notre esprit sans changer notre cœur. Qui d'entre nous veut la perfection comme il la faut vouloir ? qui d'entre nous veut la perfection plus que son plaisir, plus que son honneur ? Encore une fois, qui d'entre nous veut la perfection, jusqu'à lui sacrifier tous les amusements qui lui sont contraires ?

Tâchons de faire en sorte désormais que notre prudence soit réglée par l'Esprit de Dieu ; que ce ne soit point une prudence présomptueuse, une prudence accommodée à la dissimulation du siècle. Soyons prudents pour faire le bien, mais simples pour fuir et même pour ignorer le mal (*Rom.*, XVI, 19). Soyons prudents, mais soyons pleins de docilité pour notre prochain, et de défiance de nous-mêmes. Soyons prudents, mais d'une prudence qui ne soit employée qu'à glorifier Dieu, qu'à ménager ses intérêts, qu'à faire respecter la religion parmi nos frères, et qu'à nous faire oublier nous-mêmes.

III. Notre dévotion n'est-elle point l'effet de notre humeur ? L'Apôtre, prédisant les malheurs dont la religon était menacée, dit qu'il s'élèvera des hommes vains qui s'aimeront eux-mêmes (II *Tim.*, III, 2). C'est ce que nous voyons tous les jours : des gens qui ne quittent le monde et ses vanités que pour se retrancher dans des amusements encore plus vains ; des gens qui ne cherchent la retraite et le silence que par tempérament et pour favoriser leur naturel sauvage et bizarre, des gens qui sont modestes et tranquilles, plutôt par faiblesse que par vertu. On voit des dévotions de toutes les humeurs. Quoiqu'il n'y ait qu'un seul Evangile, chacun l'ajuste à ses inclinations particulières ; et au lieu que tous les chrétiens devraient continuellement faire violence à leur naturel pour le conformer à cette règle sainte, on ne s'applique qu'à faire plier cette règle, et souvent qu'à la rompre, pour la conformer à nos inclinations et à nos intérêts.

Je sais que la grâce de Jésus-Christ prend plusieurs formes, comme dit l'apôtre saint Pierre (I *Epist.*, IV, 10), et qu'elle s'accommode aux tempéraments sous lesquels elle veut se cacher pour exercer la foi des hommes : mais, après tout, l'essentiel de la religion doit être partout le même ; et quoique les manières d'aller à Dieu et de lui obéir soient différentes, selon les différents caractères de l'esprit, il faut néanmoins toujours que les diverses pratiques de la religion se réunissent en un point fixe, qu'elles nous fassent observer la même loi, et nous tiennent dans une entière conformité de sentiments.

Cependant où pouvons-nous trouver cette admirable conformité ? On voit partout des gens qui défigurent la religion en voulant la régler suivant leurs fantaisies et leurs caprices. L'un est fervent à la prière, mais il est dur et insensible aux misères et aux faiblesses de son prochain ; l'autre ne parle que d'amour de Dieu et de sacrifice, pendant qu'il ne saurait souffrir le moindre contre-temps ni la moindre contradiction. Cet autre ne veut prier qu'en cherchant des consolations dangereuses, et qu'en se remplissant l'imagination d'objets stériles et chimériques. Cet autre, comme remarque saint Jérôme, se privera sévèrement des choses mêmes qui sont permises, pour s'autoriser dans la jouissance de celles qui ne le sont pas ; ne comprenant pas, dit ce Père, que ce qu'on offre à Dieu au delà de la justice ne doit jamais se faire au préjudice de la justice même.

Cette personne sera fervente et scrupuleuse pour les œuvres de surérogation, pendant qu'elle sera relâchée et infidèle pour les obligations même les plus précises et les plus rigoureuses. Ainsi une personne qui mortifiera son corps par toutes sortes d'austérités, et qui jeûnera hors des temps où elle doit le faire, n'aura aucun soin de mortifier et d'adoucir son humeur brusque et incompatible. Ainsi une personne qui sera inquiète sur les règles générales d'une maison, sera souvent négligente et inappliquée pour ses propres fonctions. Ainsi, une personne qui ne se lassera jamais de prier et de méditer en son particulier, sera distraite, dissipée et ennuyée dans les offices communs de l'église où son devoir l'appelle.

Très-souvent même le déréglement de notre esprit fait que nos œuvres de surérogation nous inspirent une confiance téméraire. Quand on fait plus qu'on n'est obligé de faire, aisément on passe jusqu'à se croire dispensé des règles communes pour les choses d'obligation. Cette personne qui afflige son corps par des pénitences extraordinaires s'imagine qu'elle est en droit de mortifier les autres ; comme si, en retranchant les plaisirs et les commodités de son corps, il lui était permis de donner à son esprit cette liberté de censurer et de contredire. N'est-ce pas une chose déplorable que de voir des gens qui veulent s'en faire accroire, parce qu'ils pratiquent certaines vertus, et qui regardent la violence qu'ils se sont faite comme un titre de gêner les autres, et de se flatter eux-mêmes dans leurs inclinations dominantes ? Il vaudrait certes mieux se borner à ses obligations, et les remplir simplement et fidèlement, que de prendre ainsi un essor mal réglé.

Il vaut mieux que vous vous fassiez grâce à vous-même, et que vous la fassiez aussi aux autres, que d'être si zélé et si incommode tout ensemble. Mettez chaque vertu dans le rang qui lui est destiné : pratiquez, selon la mesure de votre grâce, les vertus les plus difficiles ; mais ne prétendez pas les pratiquer aux dépens d'autrui. La charité et la justice sont les premières de toutes les vertus humaines : pourquoi vous attacher aux autres au préjudice de celles-là ? Soyez austère,

mais soyez humble: soyez plein de zèle pour la réformation des abus; mais soyez doux, charitable et compatissant. Faites pour la gloire de Dieu tout ce que son amour pour lui vous inspirera; mais commencez par les devoirs de l'état où il vous a mis : sans cela vos vertus ne seront que des fantaisies; et, en voulant glorifier Dieu, vous scandaliserez tout le monde.

Mais non-seulement on remarque dans la dévotion de notre siècle cette présomption et cette bizarrerie, on y trouve encore un fonds pitoyable de mollesse et d'amusement.

Qu'est-ce qui décrie la piété parmi les gens du monde? C'est que beaucoup d'esprits mal faits la réduisent à des pratiques basses et superflues, et abandonnent l'essentiel. En cet état indigne d'elle, le reproche qu'on faisait autrefois avec tant de malignité et d'injustice aux premiers chrétiens, en les appelant des hommes fainéants et fuyant la lumière, se pourrait faire maintenant à propos aux chrétiens de notre siècle. La dévotion est pour eux un prétexte de vie douce, oisive et obscure; c'est un retranchement commode, où leur vanité et leur paresse sont à l'abri de l'agitation et des tyrannies du monde.

Hé! quelle peut être cette piété sans pénitence et sans humiliation? Ils ne veulent être dévots que pour se consoler et que pour trouver dans la dévotion un adoucissement aux peines et aux tribulations de la vie; mais ils ne cherchent point de bonne foi dans la dévotion cet esprit courageux qui anime et qui soutient constamment un chrétien au milieu des plus rudes croix.

Non, non, dit saint Jérôme, nous ne consentirons jamais que le monde ait de la piété une idée si basse et si indigne d'elle. De quelque manière que certaines gens veuillent la pratiquer, nous soutiendrons toujours à leur honte qu'elle n'est ni molle ni paresseuse. Le Fils de Dieu l'a dit, que le royaume qu'il nous promet ne peut être obtenu que par la violence (*Matth.*, XI, 12).

IV. Enfin notre charité n'est-elle point un amusement? nos amitiés ne sont-elles point vaines et mal réglées? n'est-il point vrai, selon la pensée de saint Chrysostome, que nous sommes plus souvent infidèles à Dieu par nos amitiés que par nos inimitiés? Car au moins, dit ce Père, il y a une loi terrible qui nous défend de haïr notre prochain; et lorsque nous nous surprenons nous-mêmes dans les sentiments de haine et de vengeance, cette animosité nous fait horreur, et nous nous hâtons de nous réconcilier avec notre frère: mais pour nos amitiés, il n'en est pas de même; nous trouvons qu'il n'est rien de plus doux, de plus innocent, de plus naturel, de plus conforme à la charité, que d'aimer nos frères; la religion même sert de prétexte à la tentation.

Ainsi nous ne sommes point assez sur nos gardes pour nos amitiés : nous les formons souvent presque sans choix et sans nulle autre règle qu'une inclination ou une préoccupation aveugle.

Donnons-nous dans notre cœur à chaque chose que nous aimons le rang qu'elle y doit avoir? Nos amitiés sont-elles réglées par notre foi? Aimons-nous, par préférence à tout le reste, les personnes que nous pouvons porter à Dieu, ou qui sont propres à nous y porter? N'y cherchons-nous pas un vain plaisir?

Hélas! que d'amusements dans nos amitiés! que de temps perdu à les témoigner d'une manière trop humaine, et souvent peu sincère! que d'épanchements de cœur inutiles et dangereux! que de confiances qui ne servent qu'à augmenter les peines et qu'à exciter les murmures! que d'attachements particuliers qui blessent la charité et l'union générale dans une maison! que de préférences qui détruisent cette égalité d'affection sans laquelle la paix n'est jamais durable dans une communauté!

Je sais qu'il est permis d'aimer avec plus d'affection certaines personnes que leur mérite distingue des autres, ou que la Providence a liées à nous d'une manière plus étroite; mais qu'il faut être sobre et retenu dans ces amitiés! Il faut qu'elles soient dans le fond du cœur; mais qu'elles y soient discrètes, modérées, soumises, toujours prêtes à être sacrifiées à la loi générale de la charité; et qu'enfin elles ne paraissent dans l'extérieur, qu'autant qu'il est nécessaire pour marquer l'estime, la cordialité et la reconnaissance qu'on doit avoir, sans jamais laisser échapper ces mouvements de tendresse aveugle, ces empressements indiscrets, ces caresses indécentes, ces ardeurs, ces préventions, ces soins affectés qui causent infailliblement dans le cœur d'autrui des peines, des jalousies et des défiances presque irréparables. Il faut que les amitiés les plus saintes demeurent dans ces justes bornes.

L'attachement même qu'on a pour les directeurs les plus zélés et les plus parfaits doit être toujours plein de précautions. Comme un directeur ne doit servir qu'à accomplir les desseins de Dieu sur une âme, et qu'à le faire glorifier dans la communauté, il n'est permis d'être attaché à lui qu'autant qu'il est propre, dans les circonstances présentes, à produire ces bons effets.

Mais non-seulement il faut ainsi examiner les sentiments de notre cœur, il faut encore étudier le détail de nos actions par rapport au prochain.

TROISIÈME POINT.

Pour notre conduite extérieure, nous avons trois choses à faire à l'égard du prochain : nous abaisser, agir et souffrir.

I. Nous abaisser. Le fondement de la paix avec tous les hommes est l'humilité. Dieu résiste aux superbes; et les hommes qui sont superbes les uns aux autres se résistent aussi sans cesse, dit saint Chrysostome. Ainsi il est essentiel, pour toutes sortes d'ouvrages où il faut travailler de concert, que chaque particulier s'humilie. L'orgueil est incompatible avec l'orgueil. De là naissent toutes

les divisions qui troublent le monde; à plus forte raison les œuvres de Dieu, qui sont toutes fondées sur l'humiliation, ne peuvent être soutenues que par les moyens que le Fils de Dieu a choisis lui-même pour son grand ouvrage, qui est l'établissement de la religion.

Il faut être soumis à toute créature, comme dit saint Pierre (I *Epist.*, I, 13); il faut vaincre toutes sortes de difficultés par une patience et par une humilité perpétuelle; il faut être toujours prêt aux fonctions les plus viles et les plus méprisables selon le monde; craindre celles qui sont élevées et auxquelles sont attachés quelque honneur et quelque autorité : il faut aimer sincèrement l'obscurité et l'oubli du monde; regarder cet état comme un heureux abri, et éviter toutes les choses qui peuvent nous en tirer, et nous procurer quelque éclat : il faut renoncer dans son cœur à toute réputation d'esprit, de vertu et de mérite, qui donnent une complaisance secrète, vile et indigne récompense des sacrifices qu'on a faits à Dieu : en un mot, il faut dire dans une humble retraite ce que le roi-prophète disait en s'abaissant pour honorer Dieu au milieu même de son triomphe : Je me rendrai vil de plus en plus à mes propres yeux, afin de plaire à ceux de Dieu (II *Reg.*, VI, 22).

Si on n'aime de bonne foi la dépendance; si on ne s'y assujettit pas avec plaisir; si on n'obéit pas avec une humble docilité, on ne fait que troubler l'ordre et la régularité d'une maison, si fervente qu'elle puisse être. Car n'est-ce pas cet orgueil subtil et déguisé; déguisé, dis-je, et aux autres, et à soi-même, qui sape peu à peu les fondements du spirituel d'une maison, et qui corrompt peu à peu les fruits de la vertu? Ne sont-ce pas ces esprits présomptueux, critiques, dédaigneux, bizarres, extrêmes dans leurs sentiments, qui, voulant redresser toutes choses selon leurs vues, s'égarent eux-mêmes et sont incapables de s'accommoder à d'autres esprits pour concourir aux œuvres de Dieu?

Il faut étouffer dans le fond de son cœur les jalousies naissantes, les petites recherches de son propre honneur, les vains désirs de plaire, de réussir, d'être loué; les craintes de voir les autres préférés à soi; l'envie de décider et d'agir par soi-même; la passion naturelle de dominer et de faire prévaloir ses sentiments sur ceux d'autrui.

Depuis que Jésus-Christ a égalé dans la vocation des hommes, selon la doctrine de l'Apôtre (I *Cor.*, VII, 21, 22, 25), toutes les conditions humaines, il s'ensuit, dit saint Chrysostome, que toutes ces différences qui flattent l'ambition des hommes sont ruinées dans le christianisme. Après que Dieu a confondu tous les hommes par l'égalité de ses dons les plus précieux, qui sont ceux de la foi, c'est en vain, dit ce Père, que les uns prétendent se distinguer des autres par des avantages qui ne sont point réels.

Que chacun oublie donc ce qu'il a été, pour ne penser qu'à ce qu'il est; que nulle personne consacrée à Dieu n'ose se distinguer par des titres profanes qu'elle a dû oublier en quittant le monde; qu'elle renonce même aux avantages qu'elle peut tirer de son talent et de son savoir-faire; et qu'elle ne se préfère jamais en rien aux personnes les plus dépourvues de toutes les qualités surnaturelles ou acquises, qui attirent l'amitié et l'estime d'autrui; qu'elle prévienne les autres par honneur et par déférence, comme dit saint Paul (*Philipp.*, II, 3), et qu'elle les regarde toujours, avec une humilité sincère, comme ses supérieurs.

Ces règles sont bientôt données; mais on ne les observe pas avec la même facilité. Il faut que la nature soit bien détruite par la grâce dans le fond d'un cœur, pour garder toujours en détail, et sans se relâcher jamais, une conduite si simple et si humble.

Non-seulement l'orgueil, mais encore la hauteur et la délicatesse naturelle de certains esprits, leur rendent cette pratique bien difficile; et au lieu de respecter le prochain avec un véritable sentiment d'humilité, toute leur charité n'aboutit qu'à supporter autrui avec certaine compassion qui ressemble fort au mépris.

II. Il est nécessaire d'agir. Pendant que le temps si précieux et si court de cette vie nous est donné, hâtons-nous de l'employer. Pendant qu'il nous en reste encore, ne manquons pas de le consacrer à de bonnes œuvres. Car lorsque tout le reste s'évanouira pour jamais, les œuvres des justes seront leurs compagnes fidèles jusqu'au delà de cette vie; elles les suivront, dit le Saint-Esprit (*Apoc.*, XIV, 13). Aussi est-il certain, selon les belles paroles de saint Paul (*Ephes.*, II, 10), que nous avons été créés en Jésus-Christ pour les bonnes œuvres, afin d'y marcher, c'est-à-dire, selon le langage de l'Ecriture, de passer toute notre vie dans cette heureuse application.

Faisons donc le bien selon les règles de l'état où Dieu nous a mis, avec discernement, avec courage, avec persévérance. Avec discernement : car encore que la charité ne cherche qu'à s'étendre pour augmenter la gloire de Dieu, elle sait néanmoins se borner quand il le faut, par la nature des œuvres mêmes, ou par la condition de celui qui les entreprend; elle n'a garde de s'engager inconsidérément dans des desseins disproportionnés. Avec courage; car saint Paul nous exhorte (*Galat.*, VI, 9; II *Thess.*, III, 13) de ne tomber point, en faisant le bien, dans une défaillance qui vient de ce qu'on manque de zèle et de foi. Avec persévérance : parce qu'on voit souvent des esprits faciles, légers et inconstants qui regardent bientôt en arrière.

Nous trouverons partout des occasions de faire le bien; il se présente partout à nous; presque partout la volonté de le faire nous manque; les solitudes mêmes où nous paraîtrons avoir le moins d'action et de commerce ne laisseront pas de nous fournir les moyens d'édifier nos frères, et de glorifier celui qui est leur maître et le nôtre.

Il est vrai qu'il faut agir avec précaution, par conseil et avec dépendance, de peur qu'en voulant sanctifier les autres nous ne travaillions insensiblement à notre réprobation. Mais néanmoins ne soyons pas du nombre de ces dévots qui rapportent tout à eux-mêmes, et qui, se retranchant dans leur propre sûreté, ne se soucient que de leur salut, et sont insensibles à celui des autres. La charité, quoique prudente, est moins intéressée. Lorsque Dieu daigne se servir de vous, lorsqu'il confie en quelques occasions les intérêts de sa gloire à vos soins, appréhendez-vous qu'il oublie les vôtres?

III. Enfin, il faut souffrir. Et je finis ce discours par une des principales vérités que j'ai expliquées dès le commencement. Oui, il est nécessaire de souffrir, non-seulement pour se soumettre à la Providence, pour expier nos fautes et pour nous sanctifier par la vertu des croix; mais il est encore nécessaire de souffrir pour faire réussir les œuvres de Dieu auxquelles nous avons quelque part.

Les apôtres, selon le portrait que le grand Apôtre nous en a fait lui-même, étaient des hommes qui se livraient à toutes sortes d'injures, d'outrages et de tourments pour la prédication de l'Evangile (*Act.*, XV, 26; II *Cor.*, IV, 11; I *Thess.*, II, 8). Quelques gens envieux et pleins d'artifice prêchaient l'Evangile, pour susciter une persécution plus cruelle à saint Paul, et pour rendre sa captivité et ses fers plus rudes. Mais qu'importe, dit-il (*Philipp.*, I, 17, 18), pourvu que leur malice et ma patience dans mes travaux servent à faire connaître partout Jésus-Christ?

Voilà les sentiments que nous devons avoir pour les desseins de Dieu, dont il nous fait les instruments. Quand il ne faut, pour en assurer le succès, que souffrir, souffrons avec joie : heureux que Dieu attache ainsi sa cause à la nôtre; et que, nous faisant souffrir pour les intérêts de sa gloire, il soit intéressé par sa gloire même à nous consoler et à essuyer nos larmes!

Quiconque veut servir Dieu doit s'attacher à souffrir la persécution, comme dit saint Paul (II *Tim.*, III, 12). Et le Sage nous dit: Mon fils, en vous engageant dans cette heureuse servitude de Dieu, préparez votre âme à la tentation (*Eccli.*, II, 1). Faites provision de courage et de patience; vous souffrirez des tribulations et des traverses qui vous ébranleront, si vous n'avez une foi et une charité bien affermies; le monde vous blâmera, vous tentera, et ne vous laissera pas même jouir de la tranquillité de votre retraite; vos amis et vos ennemis, tout paraîtra de concert pour vous perdre, ou du moins pour ruiner vos pieux desseins; les gens mêmes avec qui vous serez uni pour glorifier Dieu, vous livreront, en leur manière, une espèce de tentation. Des oppositions d'humeurs et de tempéraments, des vues différentes, des habitudes toutes contraires, feront que vous aurez beaucoup à souffrir de ceux-là mêmes que vous regardiez comme votre appui et comme votre consolation ; leurs défauts et les vôtres se choqueront perpétuellement, parce que vous serez à toute heure ensemble. Si la charité n'adoucit ces peines, si une vertu plus que médiocre ne vous ôte l'amertume de cet état, si une ferveur constante ne rend léger ce joug du Seigneur, il s'appesantira tellement sur vous, que vous en serez accablé. En cet état, vous serez assez occupé de vos propres maux. Au lieu de travailler dans une parfaite union avec les autres à l'ouvrage commun, vous serez réduit à chercher et à mendier à toute heure des conseils et des consolations pour appuyer votre faiblesse parmi tant de dégoûts; et bien loin de procurer la gloire de Dieu, tout ce que vous pourrez faire sera d'éviter le relâchement, la division et le scandale.

Voilà une peinture qui n'est que trop fidèle des dangers où nous sommes. Je n'ignore pas les grâces que Dieu vous fait pour vous en préserver; mais, encore une fois, plus vous aurez reçu de dons de Dieu, plus vous devez craindre de lui être infidèles. Cette crainte même fera une partie de votre fidélité. C'est à vous, comme dit saint Cyprien, à donner autant de gloire et de joie à l'Eglise que les mauvais chrétiens lui causent de honte et de douleur; c'est à vous à la consoler parmi tous les maux dont elle est accablée; c'est à vous à essuyer ses larmes, à la consoler par vos vertus, et à secourir ses enfants les plus égarés, par la vertu de vos prières. Fasse le ciel que vous vous éleviez toujours de vertus en vertus, et qu'étant de la plus illustre portion du troupeau de Jésus-Christ, selon le terme du même Père, vous soyez aussi ses épouses bien-aimées dans l'éternité!

ENTRETIEN

SUR LES AVANTAGES ET LES DEVOIRS DE LA VIE RELIGIEUSE.

Le monde entier n'est rien, parce que tout ce qui est mesuré va finir. Le ciel, qui vous couvre par sa voûte immense, est comme une tente, selon la comparaison de l'Ecriture (*Job*, XXXVI, 29) : on la dresse le soir pour le voyageur, et on l'enlève le matin. Quelle doit être notre vie et notre conversation ici-bas, dit un apôtre (II *Petr.*, III, 10, 11), puisque ces cieux que nous voyons, et cette terre qui nous porte, vont être embrasés par le feu? La fin de tout arrive, la voilà qui vient; elle est presque déjà venue. Tout ce qui paraît le plus solide n'est qu'une image creuse, qu'une figure qui passe et qui échappe quand on en veut jouir, qu'une ombre fugitive qui disparaît. *Le temps est court*, dit saint Paul, parlant des vierges : *donc il faut user de ce monde comme n'en usant pas* (I *Cor.*, VII, 29, 31); n'en user que pour le vrai besoin ; en user sobrement sans vouloir en jouir; en user en passant sans s'y arrêter et sans y tenir. C'est donc une pitoyable erreur que de s'imaginer qu'on sacrifie beaucoup à Dieu quand on quitte le monde pour lui; c'est renoncer à une illusion pernicieuse; c'est renoncer à de vrais maux, déguisés sous une vaine apparence

de bien. Perd-on un appui quand on jette un roseau fêlé, qui, loin de nous soutenir, nous percerait la main si nous voulions nous y appuyer? Faut-il bien du courage pour s'enfuir d'une maison qui tombe en ruine et qui nous écraserait dans sa chute? Que quitte-t-on donc en quittant le monde? Ce que quitte celui qui, à son réveil, sort d'un songe plein d'inquiétude. Tout ce qui se voit, qui se touche, qui se compte, qui se mesure par le temps, n'est qu'une ombre de l'être véritable. A peine commence-t-il à être qu'il n'est déjà plus. Ce n'est rien sacrifier à Dieu, que de lui sacrifier toute la nature entière; c'est lui donner le néant, la vanité, le mensonge même.

D'ailleurs ce monde si vain et si fragile est trompeur, ingrat et plein de trahisons. Oh! combien dure est sa servitude! Enfants des hommes, que ne vous en coûte-t-il pas pour le flatter, pour tâcher de lui plaire, pour mendier ses moindres grâces! Quelles traverses, quelles alarmes, quelles bassesses, quelles lâchetés pour parvenir à ce qu'on n'a point honte d'appeler les honneurs! Quel état violent, et pour ceux qui s'efforcent de parvenir, et pour ceux même qui sont parvenus! Quelle pauvreté effective dans une abondance apparente! Tout y trahit le cœur, jusqu'à l'espérance même dont il paraît nourri. Les désirs s'enveniment; ils deviennent farouches et insatiables; l'envie déchire les entrailles. On est malheureux, non-seulement par son propre malheur, mais encore par la prospérité d'autrui : on n'est plus touché de ce qu'on possède; on ne sent que ce qu'on n'a pas. L'expérience de la vanité de ce qu'on a ne ralentit jamais la fureur d'acquérir ce qu'on sait bien être aussi vain et aussi incapable de rendre heureux. On ne peut, ni assouvir ses passions, ni les vaincre. On en sent la tyrannie, et on ne veut pas en être délivré.

Oh! si je pouvais traîner le monde entier dans les cloîtres et dans les solitudes, j'arracherais de sa bouche un aveu de sa misère et de son désespoir. Hélas! va-t-on dans le monde l'étudier de près dans son état le plus naturel, on n'entend dans toutes les familles que gémissements de cœurs oppressés. L'un est dans une disgrâce qui lui enlève le fruit de ses travaux depuis tant d'années, et qui met sa patience à bout; l'autre souffre dans sa charge des dégoûts et des désagréments : celui-ci perd, l'autre craint de perdre; cet autre n'a pas assez, il est dans un état violent. L'ennui les poursuit tous, jusque dans les spectacles; et au milieu des plaisirs ils avouent qu'ils sont misérables. Je ne veux que le monde pour apprendre aux hommes combien le monde est digne de mépris.

Mais, pendant que les enfants du siècle parlent ainsi, quel est le langage de ceux qui doivent être les enfants de Dieu? Hélas! ils conservent une estime et une admiration secrète pour les choses les plus vaines, que le monde même, tout vain qu'il est, ne peut s'empêcher de mépriser. O mon Dieu! arrachez, arrachez du cœur de vos enfants cette erreur maudite. J'en ai vu même de bons et de sincères dans leur piété, qui, faute d'expérience, étaient éblouis d'un éclat grossier; ils étaient étonnés de voir des gens avancés dans les honneurs du siècle leur dire : Nous ne sommes pas heureux. Cette vérité leur était nouvelle, comme si l'Evangile ne la leur avait pas révélée; comme si leur renoncement au monde n'avait pas dû être fondé sur une pleine et constante persuasion de sa vanité. O mon Dieu! le monde, par le langage même de ses passions, rend témoignage à la vérité de votre Evangile, qui dit : *Malheur au monde* (*Matth.*, XVIII, 7)! et vos enfants ne rougissent point de montrer que le monde a encore pour eux quelque chose de doux et d'agréable!

Le monde n'est pas seulement fragile et misérable; il est encore incompatible avec les vrais biens. Ces peines que nous lui voyons souffrir sont pour lui le commencement des douleurs éternelles. Comme la joie céleste se forme peu à peu dès cette vie dans le cœur des justes, où est le royaume de Dieu, les horreurs et le désespoir de l'enfer se forment aussi peu à peu dans le cœur des hommes profanes, qui vivent loin de Dieu. Le monde est un enfer déjà commencé : tout y est envie, fureur, haine de la vérité et de la vertu, impuissance et désespoir d'apaiser son propre cœur, et de rassasier ses désirs. Jésus-Christ est venu du ciel sur la terre foudroyer de ses malédictions ce monde impie, après en avoir enlevé ses élus. *Dieu nous a arrachés*, dit saint Paul, *à la puissance des ténèbres, pour nous transférer au royaume de son Fils bien-aimé* (*Coloss.*, I, 13). Le monde est le royaume de Satan, et les ténèbres du péché couvrent cette région de mort. *Malheur au monde à cause de ces scandales* (*Matth.*, XVIII, 7)! Hélas! les justes mêmes sont ébranlés. Oh! qu'elle est redoutable cette puissance de ténèbres qui aveugle les plus clairvoyants! c'est une puissance d'enchanter les esprits, de les séduire, de leur ôter la vérité, même après qu'ils l'ont crue, sentie et aimée. O puissance terrible, qui répand l'erreur, qui fait qu'on ne voit plus ce que l'on voyait, qu'on craint de le revoir, et qu'on se complaît dans les ténèbres de la mort! Enfants de Dieu, fuyez cette puissance; elle entraîne tout, elle tyrannise, elle enlève les cœurs. Ecoutez Jésus-Christ qui crie (*Matth.*, VI, 24) : *On ne peut servir deux maîtres*, Dieu et le monde. Ecoutez un des apôtres, qui ajoute : *Adultères, ne savez-vous pas que l'amitié du monde est ennemie de Dieu* (*Jac.*, IV, 7)? Point de milieu; nulle espérance d'en trouver : c'est abandonner Dieu, c'est renoncer à son amour, que d'aimer son ennemi.

Mais en renonçant au monde, faut-il renoncer à tout ce que le monde donne? Ecoutez encore un autre apôtre, c'est saint Jean : *N'aimez ni le monde, ni les choses qui sont dans le monde* (I *Joan.*, II, 15); ni lui, ni ce qui lui appartient. Tout ce qu'il donne est aussi vain, aussi corrompu, aussi empoisonné que lui. Mais quoi! faut-il que les chré-

tiens vivent dans ce renoncement? Ecoutez-vous vous-même du moins, si vous n'écoutez pas les apôtres. Qu'avez-vous promis dans votre baptême, pour entrer, non dans la perfection d'un ordre religieux, mais dans le simple christianisme et dans l'espérance du salut? Vous avez renoncé à Satan et à ses pompes. Remarquez quelles sont ces pompes : Satan n'en a point de distinguées de celles du siècle. Les pompes du siècle, qu'on est tenté de croire innocentes, sont donc, selon vous-même, celles de Satan; et vous avez promis de les détester. Cette promesse si solennelle, qui vous a introduit dans la société des fidèles, ne sera-t-elle qu'une comédie et une dérision sacrilége? Le renoncement au monde, et la détestation de ses vanités, est donc essentielle au salut de chaque chrétien. Celui qui quitte le monde, qu'y ajoute-t-il? Il s'éloigne de son ennemi; il détourne les yeux pour ne pas voir ce qu'il abhorre; il se lasse d'être aux prises avec cet ennemi, ne pouvant jamais faire ni trêve ni paix. Est-ce là un grand sacrifice? N'est-ce pas plutôt un grand soulagement, une sûreté douce, une paix qu'on devrait chercher pour soi-même, dès qu'on désire d'être chrétien, et n'aimer pas ce que Dieu condamne? Quand on ne veut point aimer Dieu; quand on ne veut aimer que ses passions, et s'y livrer sans religion, par ce désespoir dont parle saint Paul (*Ephes.*, IV, 19), je ne m'étonne pas qu'on aime le monde et qu'on le cherche; mais quand on croit la religion, quand on désire de s'y attacher, quand on craint la justice de Dieu, quand on se craint soi-même, et qu'on se défie de sa propre fragilité, peut-on craindre de quitter le monde? Dès qu'on veut faire son salut, n'y a-t-il pas plus de sûreté, plus de facilité, de secours, de consolation dans la solitude?

Laissons donc pour un moment toutes les vues d'une perfection sublime; ne parlons que d'amour de son salut, que d'intérêt propre, que de douceur et de paix dès cette vie. Où sera-t-il cet intérêt, même temporel, pour une âme en qui toute religion n'est pas éteinte? Où sera-t-elle cette paix, sinon loin d'une mer si orageuse, qui ne fait voir partout qu'écueils et naufrages? Où sera-t-elle, sinon loin des objets qui enflamment les désirs, qui irritent les passions, qui empoisonnent les cœurs les plus innocents, qui réveillent tout ce qu'il y a de plus malin dans l'homme, qui ébranlent les âmes les plus fermes et les plus droites? Hélas! je vois tomber les plus hauts cèdres du Liban, et je courrai au-devant du péril, et je craindrai de me mettre à l'abri de la tempête! N'est-ce pas être ennemi de soi-même, rejeter le salut et la paix, en un mot, aimer sa perte et la chercher dans un trouble continuel?

Après cela faut-il s'étonner si saint Paul exhorte les vierges à demeurer libres (I *Cor.*, VII, 25 *et seq.*), n'ayant d'autre époux que l'Epoux céleste? Il ne dit pas : c'est afin que vous soyez dans une oraison plus éminente; il dit : Afin que vous ne soyez point dans un malheureux partage entre Jésus-Christ et un époux mortel, entre les exercices de la religion et les soins dont on ne peut se garantir quand on est dans l'esclavage du siècle; c'est afin que vous puissiez *prier sans empêchement;* c'est que vous auriez, dit-il dans le mariage, *les tribulations de la chair; et je voudrais vous les épargner;* c'est, dit-il encore, que *je voudrais* vous voir *dégagées de tout embarras.* A la vérité, ce n'est pas un précepte; car cette parole, comme Jésus-Christ le dit dans l'Évangile (*Matth.*, XIX, 11), ne peut être comprise de tous. Mais heureux, je dis heureux même dès cette vie, ceux à qui il est donné de la comprendre, de la goûter et de la suivre! Ce n'est pas un précepte, mais un conseil de l'Apôtre plein de l'esprit de Dieu : c'est un conseil que tous n'ont pas le courage de suivre, mais qu'il donne à tous en général, afin qu'il soit suivi de ceux à qui Dieu mettra au cœur le goût et la force de le pratiquer.

De là vient qu'en ouvrant les livres des saints Pères je ne trouve de tous côtés, même dans les sermons faits au peuple sans distinction, que des exhortations pressantes pour conduire les chrétiens en foule dans les solitudes. C'est ainsi que saint Basile fait un sermon exprès pour inviter tous les chrétiens à la vie solitaire. Saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome, saint Jérôme, saint Ambroise, l'Orient, l'Occident, tout retentit des louanges du désert et de la fuite du siècle. J'aperçois même, dans la Règle de saint Benoît, qu'on ne craignait point de consacrer les enfants avant qu'ils eussent l'usage de la raison. Les parents, sans craindre de les tyranniser, croyaient pouvoir les vouer à Dieu dès le berceau. Vous vous en étonnez, vous qui mettez une si grande différence entre la vie du commun des chrétiens vivant au milieu du siècle, et celle des âmes religieuses consacrées dans la solitude; mais apprenez que, parmi ces vrais chrétiens, qui ne regardaient le siècle qu'avec horreur, il y avait peu de différence entre la vie pénitente et recueillie que l'on menait dans sa famille, ou celle qu'on menait dans un désert. S'il y avait quelque différence, c'est qu'ils regardaient comme plus doux, plus facile et plus sûr de mépriser le monde de loin que de près. On ne croyait donc point gêner la liberté de ces enfants, puisqu'ils devaient, comme chrétiens, ne prendre aucune part aux pompes et aux joies du monde : c'était leur épargner des tentations, et leur préparer une heureuse paix, que de les ensevelir tout vivants dans cette sainte société avec les anges de la terre.

O aimable simplicité des enfants de Dieu, qui n'avaient plus rien à ménager ici-bas! O pratique étonnante, mais qui n'est si disproportionnée à nos mœurs qu'à cause que les disciples de Jésus-Christ ne savent plus ce que c'est que porter sa croix avec lui! Malheur, malheur au monde! On n'a point de honte d'être chrétien et de vouloir jouir de sa liberté pour goûter le fruit défendu, pour aimer le monde que Jésus-Christ dé-

teste. O lâcheté honteuse, qui était réservée pour la consommation de l'iniquité dans les derniers siècles! On a oublié qu'être chrétien, et n'être plus de ce monde, c'est essentiellement la même chose. Hélas! quand vous reverrons-nous, ô beaux jours, ô jours bienheureux, où toutes les familles chrétiennes, sans quitter leurs maisons et leurs travaux, vivaient comme nos communautés les plus régulières? C'est sur ce modèle que nos communautés se sont formées. On se taisait, on priait, on travaillait sans cesse des mains, on se cachait, en sorte que les chrétiens étaient appelés un genre d'hommes qui fuyaient la lumière. On obéissait au pasteur, au père de famille. Point d'autre joie que celle de notre bienheureuse espérance pour l'avénement du grand Dieu de gloire; point d'autres assemblées que celles où l'on écoutait les paroles de la foi; point d'autre festin que celui de l'Agneau, suivi d'un repas de charité; point d'autre pompe que celles des fêtes et des cérémonies; point d'autres plaisirs que celui de chanter des psaumes et les sacrés cantiques; point d'autres veilles que celles où l'on ne cessait de prier. O beaux jours! quand vous reverrons-nous? Qui me donnera des yeux pour voir la gloire de Jérusalem renouvelée? Heureuse la postérité sur laquelle reviendront ces anciens jours! De tels chrétiens étaient solitaires et changeaient les villes en déserts.

Dès ces premiers temps nous admirons, en Orient, des hommes et des femmes qu'on nommait ascètes, c'est-à-dire exercitants: c'étaient des chrétiens dans le célibat, qui suivaient toute la perfection du conseil de l'Apôtre. En Occident, quelle foule de vierges et de personnes de tout âge, de toute condition, qui, dans l'obscurité et dans le silence, ignoraient le monde et étaient ignorées de lui, parce que le monde n'était pas digne d'elles!

Les persécutions poussèrent jusque dans les plus affreux déserts les patriarches des anachorètes saint Paul et saint Antoine; mais la persécution fit moins de solitaires que la paix et le triomphe de l'Église. Après la conversion de Constantin, les chrétiens, si simples et si ennemis de toute mollesse, craignirent plus une paix flatteuse pour les sens qu'ils n'avaient craint la cruauté des tyrans. Les déserts se peuplèrent d'anges innombrables, qui vivaient dans des corps mortels sans tenir à la terre: les solitudes sauvages fleurirent; les villes entières étaient presque désertes. D'autres villes, comme Oxyrinque dans l'Egypte, devenaient comme un monastère. Voilà la source des communautés religieuses. Oh! qu'elle est belle! qu'elle est touchante! que la terre ressemble au ciel, quand les hommes y vivent ainsi!

Mais, hélas! que cette ferveur des anciens jours nous reproche le relâchement et la tiédeur des nôtres! Il me semble que j'entends saint Antoine qui se plaint de ce que le soleil vient troubler sa prière, qui a été aussi longue que la nuit. Je crois le voir qui reçoit une lettre de l'empereur, et qui dit à ses disciples: Réjouissez-vous, non de ce que l'empereur m'a écrit, mais de ce que Dieu nous a écrit une lettre, en nous donnant l'Evangile de son Fils (*Vit. S. Anton., n. 81, apud S. Athanas.*). Je vois saint Pacôme, qui, marchant sur les traces de saint Antoine, devient, de son côté, dans un autre désert, le père d'une postérité innombrable. J'admire Hilarion, qui fuit de pays en pays, jusqu'au delà des mers, le bruit de ses vertus et de ses miracles qui le poursuit. J'entends un solitaire qui, ayant vendu le livre des Evangiles pour donner tout aux pauvres et pour ne posséder plus rien, s'écrie: J'ai tout quitté, jusqu'au livre qui m'a appris à quitter tout. Un autre, c'est le grand Arsène, devenu sauvage, s'il m'est permis de parler ainsi, consolait les autres solitaires, qui se plaignaient de ne le point voir, leur disant: Dieu sait, Dieu sait, mes frères, si je ne vous aime point; mais je ne puis être avec lui et avec vous. Voilà les hommes que Dieu a montrés de loin au monde dans les déserts, pour le condamner et pour nous apprendre à le fuir. Sortons, sortons de Babylone persécutrice des enfants de Dieu, et enivrée du sang des saints: hâtons-nous d'en sortir, de peur de participer à ses crimes et à ses plaies.

Ici je parle devant Dieu, qui me voit et qui m'entend; je parle au nom de Jésus-Christ, et c'est sa parole qui est dans ma bouche: je vous dis la vérité; je vous la donne toute pure, sans exagération. Que celui qui est attaché au monde par des liens légitimes que la Providence a formés, y demeure en paix; qu'il en use comme n'en usant pas; qu'il vive dans le monde sans y tenir ni par plaisir ni par intérêt: mais qu'il tremble, qu'il veille sans cesse, qu'il prie et adore les desseins de Dieu. Je dis bien davantage: qui n'a jamais cherché le monde, et que Dieu y appelle par des marques décisives de vocation, y aille, et Dieu sera avec lui: *Mille traits tomberont à sa gauche, et mille à sa droite, sans le toucher; il foulera aux pieds l'aspic, le basilic, le lion et le dragon* (*Ps.* XC, 7, 13): rien ne le blessera, pourvu qu'il n'aille qu'à mesure que Dieu le mène par la main. Mais ceux que Dieu n'y mène point, iront-ils s'exposer d'eux-mêmes? craindront-ils de s'éloigner des tentations et de faciliter leur salut? Non, non; quiconque est chrétien et libre doit chercher la retraite: quiconque veut chercher Dieu doit fuir le monde, autant que son état lui permet de le fuir.

Mais que faire dans la retraite? quelles en sont les occupations? quel en sera le fruit? C'est ce qui me reste à vous expliquer.

SECOND POINT.

Toutes les communautés régulières ont trois vœux, qui font l'essentiel de leur état; pauvreté, chasteté, obéissance. La correction des mœurs et la stabilité marquée dans la règle de saint Benoît reviennent au même

but, qui est de tenir l'homme dans l'obéissance jusqu'à la mort. Pour vous, Mesdames, vous avez un autre engagement ajouté à ceux que je viens de vous dire; c'est celui d'élever de jeunes demoiselles. Examinons en peu de mots tous ces divers engagements.

Rien n'effraye plus que la pauvreté; c'est pourquoi Jésus-Christ, qui est venu révéler des vérités cachées depuis l'origine des siècles, comme dit l'Evangile (*Matth.*, XIII, 35), commence ses instructions en renversant le sens humain par la pauvreté. *Bienheureux les pauvres!* dit-il (*Luc.*, VI, 20). Ailleurs il est dit: *Bienheureux les pauvres d'esprit* (*Matth.*, V, 3)! mais c'est la même chose; c'est-à-dire, bienheureux ceux qui sont pauvres par l'esprit, par la volonté, par le mépris des fausses richesses, par le renoncement à tout bien créé, à tout talent naturel, au trésor même le plus intime, et dont on est le plus jaloux; je veux dire, sa propre sagesse et son propre esprit! Heureux qui s'appauvrit ainsi soi-même, et qui ne se laisse rien! heureux qui est pauvre jusqu'à se dépouiller de tout soi-même! heureux qui n'a plus d'autre bien que la pauvreté du Sauveur, dont le monde a été enrichi, selon l'expression de saint Paul (II *Cor.*, VIII, 9).

On promet à Dieu d'entrer dans cet état de nudité et de renoncement; on le promet, et c'est à Dieu; on le déclare à la face des saints autels, mais après avoir goûté le don de Dieu, on retombe dans le piége de ses désirs. L'amour-propre, avide et timide, craint toujours de manquer; il s'accroche à tout, comme une personne qui se noie se prend à tout ce qu'elle trouve, même à des ronces et à des épines, pour se sauver. Plus on ôte à l'amour-propre, plus il s'efforce de reprendre d'une main ce qui échappe à l'autre; il est inépuisable en beau prétextes, il se replie comme un serpent, il se déguise, il prend toutes les formes; il invente mille nouveaux besoins pour flatter sa délicatesse et pour autoriser ses relâchements; il se dédommage en détail des sacrifices qu'il a faits en gros; il se retranche dans un meuble, un habit, un livre, un rien qu'on n'oserait nommer; il tient à un emploi, à une confidence, à une marque d'estime, à une vaine amitié. Voilà ce qui lui tient lieu des charges, des honneurs, des richesses, des rangs que les ambitieux du siècle poursuivent. Tout ce qui a un goût de propriété, tout ce qui fait une petite distinction, tout ce qui console l'orgueil abattu et resserré dans des bornes si étroites, tout ce qui nourrit un reste de vie naturelle, et qui soutient ce qu'on appelle *moi*, tout cela est recherché avec avidité. On le conserve, on craint de le perdre, on le défend avec subtilité, bien loin de l'abandonner: quand les autres nous le reprochent, nous ne pouvons nous résoudre de nous l'avouer à nous-mêmes: on est plus jaloux là-dessus qu'un avare ne le fut jamais sur son trésor. Ainsi la pauvreté n'est presque qu'un nom, et le grand sacrifice de la piété chrétienne se tourne en pure illusion et en petitesse d'esprit: on est plus vif pour des bagatelles que les gens du monde ne le sont pour les plus grands intérêts; on est sensible aux moindres commodités qui manquent; on ne veut rien posséder, mais on veut tout avoir, même le superflu, si peu qu'il flatte notre goût.

Non-seulement la pauvreté n'est point pratiquée, mais elle est inconnue. On ne sait ce que c'est que d'être pauvre par la nourriture grossière, pauvre par la nécessité du travail, pauvre par la simplicité et la petitesse des logements, pauvre dans tout le détail de la vie. Où sont ces anciens instituteurs de la vie religieuse, qui ont voulu se faire pauvres par sacrifice, comme les pauvres de la campagne le sont par nécessité? Ils s'étaient proposé pour modèle de leur vie celle de ces ouvriers champêtres qui gagnent leur vie par le travail, et qui par ce travail ne gagnent que le nécessaire. C'est dans cette vraie et admirable pauvreté qu'ont vécu tant d'hommes capables de gouverner le monde, tant de vierges délicates nourries dans l'opulence et dans les délices, tant de personnes de la plus haute condition.

C'est par là que les communautés peuvent être généreuses, libérales, désintéressées. Autrefois les solitaires d'Orient et d'Egypte non-seulement vivaient du travail de leurs mains, mais faisaient encore des aumônes immenses: on voyait sur la mer des vaisseaux chargés de leurs charités. Maintenant il faut des revenus prodigieux pour faire subsister une communauté. Les familles accoutumées à la misère épargnent tout; elles subsistent de peu, mais les communautés ne peuvent se passer de l'abondance. Combien de centaines de familles subsisteraient honnêtement de ce qui suffit à peine pour la dépense d'une seule communauté, qui fait profession de renoncer aux biens des familles du siècle pour embrasser la pauvreté! Quelle dérision! quel renversement! Dans ces communautés, la dépense des infirmeries surpasse souvent celle des pauvres d'une ville entière. C'est qu'on est de loisir pour s'écouter soi-même dans ses moindres infirmités; c'est qu'on a le loisir de les prévenir, d'être toujours occupé de soi et de sa délicatesse; c'est qu'on ne mène point une vie simple, pauvre, active et courageuse.

De là vient, dans les maisons qui devraient être pauvres, une âpreté scandaleuse pour l'intérêt. Le fantôme de communauté sert de prétexte pour couvrir tout; comme si la communauté était autre chose que l'assemblage des particuliers qui ont renoncé à tout, et comme si le désintéressement des particuliers ne devait pas rendre toute la communauté désintéressée. Ayez affaire à de pauvres gens chargés d'une grande famille; souvent vous les trouverez droits, modérés, capables de se relâcher pour la paix, et d'une facile composition; ayez affaire à une communauté régulière, elle se fait un point de conscience de vous traiter avec rigueur. J'ai honte de le dire, je ne le dis qu'en secret et en gémissant; je ne le dis que comme à l'oreille, pour instruire les épouses de Jésus-

Christ ; mais enfin il faut le dire, puisque malheureusement il est vrai : on ne voit point de gens plus ombrageux, plus difficultueux, plus tenaces, plus ardents dans les procès, que ces personnes qui ne devraient pas même avoir des affaires. Cœurs bas ! cœurs rétrécis ! est-ce donc dans l'école chrétienne que vous avez été formés ? Est-ce ainsi que vous avez appris Jésus-Christ, Jésus-Christ qui n'a pas eu de quoi reposer sa tête, et qui a dit, comme saint Paul nous l'assure : *On est bien plus heureux de donner que de recevoir* (*Act.*, XX, 35) ?

Entrez dans les familles de la plus haute condition, pénétrez au dedans de ces palais magnifiques ; le dehors brille, mais le dedans n'est que misère, partout un état violent ; des dépenses que la folie universelle a rendues comme nécessaires ; des revenus qui ne viennent point ; des dettes qui s'accumulent et qu'on ne peut payer ; une foule de domestiques dont on ne sait lequel retrancher ; des enfants qu'on ne peut pourvoir : on souffre, et on cache ses souffrances ; non-seulement on est pauvre selon sa condition, mais pauvre honteux, mais pauvre injuste, et qui fait souffrir d'autres pauvres, je veux dire des créanciers ; pauvre prêt à faire banqueroute, et à la faire frauduleusement. Voilà ce qu'on appelle les richesses de la terre ; voilà ces gens qui éblouissent les yeux de tout le reste du genre humain.

Vierges pauvres, épouses de Jésus-Christ attaché nu sur la croix, oseriez-vous vous comparer avec ces riches ? Vous avez promis de tout quitter ; ils font profession de chercher et de posséder les plus grands biens. Ne faites point cette comparaison par leurs biens et par les vôtres, mais par vos besoins et par les leurs. Quels sont vos vrais besoins auxquels on ne satisfait point ? Combien de besoins de leur condition auxquels ils ne peuvent satisfaire !

Mais encore leur pauvreté est honteuse et sans consolation ; la vôtre est glorieuse, et vous n'y avez que trop d'honneur à craindre. Cette pauvreté (si toutefois on peut la nommer telle, puisque vous ne manquez de rien) c'est pourtant ce qui effraye, ce qui fait murmurer, ce qui fait qu'on porte impatiemment le joug de Jésus-Christ. Qu'il est léger, qu'il est doux ce joug ! et on s'en trouve pourtant accablé ! Quelle commodité de trouver tout dans la maison où on se renferme, sans avoir besoin du dehors, sans recourir à aucune industrie, sans être exposé aux coups de la fortune, sans être chargé d'aucune bienséance qui tyrannise, sans courir risque de perdre, sans avoir besoin de gagner, enfin étant bien sûr de ne manquer jamais que d'un superflu qui donnerait plus de peine que de plaisir ! Qui est-ce qui pourrait se vanter d'en trouver autant dans sa famille ! Qui est-ce qui ne serait pas plus pauvre, au milieu de ses prétendues richesses, qu'on ne l'est en se dépouillant ainsi de tout dans cette maison ?

O mon Dieu ! quand est-ce que vous donnerez des cœurs nouveaux, des cœurs dignes de vous, des cœurs ennemis de la propriété, des cœurs à qui vous puissiez suffire, des cœurs qui mettent leur joie à se détacher et à se priver de plus en plus, comme les cœurs ambitieux et avares du monde s'accoutument de plus en plus à étendre leurs désirs et leurs possessions ? Mais qui est-ce qui osera se plaindre de la pauvreté ? Qu'il vienne, je vais le confondre ; ou plutôt, ô mon Dieu ! instruisez, touchez, animez, faites sentir jusqu'au fond du cœur combien il est doux d'être libre par la nudité, combien on est heureux de ne tenir à rien ici-bas.

Au vœu de pauvreté on joint celui de chasteté. Mais vous avez entendu l'Apôtre, qui dit : *Je souhaite que vous soyez débarrassés*. Et encore : Ceux qui entrent dans les liens du mariage *souffriront les tribulations de la chair, et je voudrais vous les épargner* (I *Cor.*, VII, 28, 32). Vous le voyez, la chasteté n'est pas un joug dur et pesant, une peine, un état rigoureux ; c'est au contraire une liberté, une paix, une douce exemption des soucis cuisants et des tribulations amères qui affligent les hommes dans le mariage. Le mariage est saint, honorable, sans tache, selon la doctrine de l'Apôtre (*Hebr.*, XIII, 4) : mais, selon le même apôtre, il y a une autre voie plus pure et plus douce ; c'est celle de la sainte virginité. Il est permis de chercher un secours à l'infirmité de la chair : mais heureux qui n'en a pas besoin et qui peut la vaincre ; car elle cause de sensibles peines à quiconque ne peut la dompter qu'à demi.

Demandez, voyez, écoutez ; que trouverez-vous dans toutes les familles, dans les mariages mêmes qu'on croit les mieux assortis et les plus heureux, sinon des peines, des contradictions, des angoisses ? Les voilà ces tribulations dont parle l'Apôtre. Il n'en a point parlé en vain. Le monde en parle encore plus que lui. Toute la nature humaine est en souffrance. Laissons là tant de mariages pleins de dissensions scandaleuses ; encore une fois, prenons les meilleurs. Il n'y paraît rien de malheureux ; mais pour empêcher que rien n'éclate, combien faut-il que le mari et la femme souffrent l'un et l'autre ! Ils sont tous deux également raisonnables, si vous le voulez (chose très-rare, et qu'il n'est guère permis d'espérer) ; mais chacun a ses humeurs, ses préventions, ses habitudes, ses liaisons. Quelque convenance qu'ils aient entre eux, les naturels sont toujours assez opposés pour causer une contrariété fréquente dans une société si longue, où l'on se voit de si près, si souvent, avec tous ses défauts de part et d'autre, dans les occasions les plus naturelles et les plus imprévues, où l'on ne peut point être préparé. On se lasse, le goût s'use ; l'imperfection toujours attachée à l'humanité se fait sentir de plus en plus. Il faut à toute heure prendre sur soi, et ne pas montrer tout ce qu'on y prend. Il faut à son tour prendre sur son prochain et s'apercevoir de sa répugnance. La complaisance diminue, le cœur se dessèche, on se

devient une croix l'un à l'autre : on aime sa croix, je le veux ; mais c'est la croix qu'on porte. Souvent on ne tient plus l'un à l'autre que par devoir tout au plus, ou par une certaine estime sèche, ou par une amitié altérée et sans goût, qui ne se réveille que dans les fortes occasions. Le commerce journalier n'a presque rien de doux ; le cœur ne s'y repose guère : c'est plutôt une conformité d'intérêt, un lien d'honneur, un attachement fidèle, qu'une amitié sensible et cordiale. Supposons même cette vive amitié, que fera-t-elle? où peut-elle aboutir? Elle cause aux deux époux des délicatesses, des sensibilités et des alarmes. Mais voici où je les attends. Enfin il faudra que l'un soit presque inconsolable à la mort de l'autre, et il n'y a point dans l'humanité de plus cruelles douleurs que celles qui sont préparées par le meilleur mariage du monde.

Joignez à ces tribulations celles des enfants, ou indignes et dénaturés, ou aimables, mais insensibles à l'amitié ; ou pleins de bonnes ou de mauvaises qualités, dont le mélange fait le supplice des parents, ou enfin heureusement nés et propres à déchirer le cœur d'un père et d'une mère, qui dans leur vieillesse voient, par la mort prématurée de cet enfant, éteindre toutes leurs espérances. Ajouterai-je encore toutes les traverses qu'on souffre dans la vie par les domestiques, par les voisins, par les ennemis, par les amis mêmes; les jalousies, les artifices, les calomnies, les procès, les pertes de biens, les embarras des créanciers? Est-ce vivre? O affreuses tribulations! qu'il est doux de vous fuir dans la solitude!

O sainte virginité! heureuses les chastes colombes qui, sur les ailes du divin amour, vont chercher vos délices dans le désert! O âmes choisies et bien-aimées, à qui il est donné de vivre indépendantes de la chair! Elles ont un époux qui ne peut mourir, en qui elles ne verront jamais aucune ombre d'imperfection, qui les aime, qui les rend heureuses par son amour. Elles n'ont rien à craindre que de ne l'aimer pas assez, ou d'aimer ce qu'il n'aime pas.

Car il faut l'entendre, Mesdames, la virginité du corps n'est bonne qu'autant qu'elle opère la virginité de l'esprit; autrement ce serait réduire la religion à une privation corporelle, à une pratique judaïque. Il n'est utile de dompter la chair que pour rendre l'esprit plus libre et plus fervent dans l'amour de Dieu. Cette virginité du corps n'est qu'une suite de l'incorruptibilité d'une âme vierge, qui ne se souille par aucune affection mondaine. Aimez-vous ce que Dieu n'aime pas? aimez-vous ce qu'il aime d'un autre amour que le sien? vous n'êtes plus vierges : si vous l'êtes encore de corps, ce n'est rien; vous ne l'êtes plus par l'esprit. Cette fleur si belle est flétrie et foulée aux pieds. L'indigne créature, le mensonge impur et honteux enlève l'amour que l'époux voulait seul avoir, et vous irritez toute sa jalousie. O épouse infidèle! votre cœur adultère s'ouvre aux ennemis de Dieu : revenez, revenez à lui; écoutez ce que dit saint Pierre : *Rendez votre âme chaste par l'obéissance à la charité* (*I Petr.*, I, 22); c'est-à-dire qu'il n'y a que la loi de l'amour, qui rapporte tout à Dieu, par laquelle l'âme puisse être vierge et digne des noces de l'Agneau sacré.

Si donc on invite les vierges à conserver cette pureté virginale, ce n'est pas pour leur demander plus qu'à d'autres; et quand même on leur demanderait quelque chose au-dessus du commun des chrétiens, ne doivent-elles pas donner à Dieu à proportion de ce qu'elles reçoivent de lui? Heureuses, s'il leur est donné de suivre l'Agneau partout où il va! Mais de plus cette virginité céleste n'est point une perfection rigoureuse qui appesantisse le joug de Jésus-Christ : au contraire, Mesdames, vous l'avez vu par les paroles de l'Apôtre et par la peinture sensible des gens qui languissent dans les liens de la chair, cette virginité du corps n'est utile que pour rendre l'esprit vierge et sans tache, que pour mettre l'âme dans une plus grande liberté de vaquer à Dieu. L'Eglise désirerait que tous pussent tendre à cet état angélique, et elle dit volontiers, comme saint Paul, à tous ses enfants (*II Cor.*, XI, 2) : *Je vous aime d'un amour de jalousie, qui est la jalousie de Dieu même : je vous ai tous promis à un seul époux, comme ne faisant tous ensemble qu'une seule épouse chaste; et cet époux, c'est Jésus-Christ.* Je sais bien qu'il n'est pas donné à tous de comprendre ces vérités; mais enfin heureux ceux qui ont des oreilles pour les entendre, et un cœur pour les sentir!

La troisième promesse qu'on fait en renonçant au monde, c'est d'obéir toute sa vie aux supérieurs de la maison où on se voue à Dieu. L'obéissance, me direz-vous, est le joug le plus dur et le plus pesant. N'est-ce pas assez d'obéir à Dieu et aux hommes de qui nous dépendons naturellement, sans établir de nouvelles dépendances? En promettant d'obéir, on s'assujettit non-seulement à la sagesse et à la charité, mais aux passions, aux fantaisies, aux duretés des supérieurs, qui sont toujours des hommes imparfaits et souvent jaloux de la domination. Voilà, Mesdames, ce qu'on est tenté de penser contre l'obéissance. Ecoutez en esprit de recueillement et d'humilité ce que je tâcherai de vous dire.

A proprement parler, ce n'est point aux hommes qu'il faut obéir; ce n'est point eux qu'il faut regarder dans l'obéissance. Quand ils exercent le ministère avec fidélité, ils font régner la loi; et, loin de régner eux-mêmes, ils ne font que servir à la faire régner. Ils deviennent soumis à la loi comme les autres; mais ils deviennent effectivement les serviteurs de tous les serviteurs. Ce n'est point un langage magnifique pour couvrir la domination : c'est une vérité que nous devons prendre à la lettre, aussi sérieusement qu'elle nous est enseignée par saint Paul et par Jésus-Christ même. Le supérieur vient servir, et non pas pour être servi. Il faut qu'il entre dans tous les besoins; qu'il se proportionne

aux petits; qu'il se rapetisse avec eux; qu'il porte les faibles; qu'il soutienne ceux qui sont tentés; qu'il soit l'homme non-seulement de Dieu, mais encore de tous les autres hommes qu'il est chargé de conduire; qu'il s'oublie, se compte pour rien, perde la liberté, pour devenir par charité l'esclave et le débiteur de ses frères; qu'en un mot il se fasse tout à tous. Jugez, jugez, Mesdames, si ce ministère est pénible, et s'il vous convient, comme dit l'Apôtre (*Hebr.*, XIII, 17), d'être cause, par votre indocilité, que les supérieurs l'exercent avec angoisse et amertume.

Mais, direz-vous, les supérieurs sont imparfaits, et il faut souffrir leurs caprices; c'est ce qui rend l'obéissance rude. J'en conviens; ils sont imparfaits : ils peuvent abuser de l'autorité; mais s'ils en abusent, tant pis pour eux; il ne vous en reviendra que des biens solides. Ce qui est caprice dans le supérieur, par rapport aux règles de son ministère, est par rapport à vous, selon les desseins de Dieu sur vous, une occasion de vous humilier et de mortifier votre amour-propre trop sensible. Le supérieur fait une faute; mais en même temps qu'il la fait, Dieu la permet pour votre besoin. Ce qui est donc en un sens la volonté injuste et capricieuse du supérieur est, dans un autre sens plus profond et plus important, la volonté de Dieu même sur vous. Cessez donc de considérer le supérieur, qui n'est qu'un instrument indigne et défectueux d'une très-parfaite et très-miséricordieuse providence; regardez Dieu seul, qui se sert des défauts des supérieurs pour corriger les vôtres. Ne vous irritez pas contre l'homme; car l'homme n'est rien. Ne vous élevez pas contre celui qui vous représente Dieu même, et en qui tout est divin pour votre correction, même jusques aux défauts par lesquels il exerce votre patience. Souvent les défauts des supérieurs nous sont plus utiles que leurs vertus, parce que nous avons encore plus de besoin de mourir à nous-mêmes et à notre propre sens, que d'être éclairés, édifiés et consolés par des supérieurs sans défauts.

De plus, quelle comparaison entre ce qu'on souffre, dans une communauté, des préventions ou, si vous le voulez, des bizarreries des supérieurs, et ce qu'il faudrait souffrir dans le monde d'un mari brusque, dur et hautain, d'enfants mal nés, de parents épineux, de domestiques indociles et infidèles, d'amis ingrats et injustes, de voisins envieux, d'ennemis artificieux et implacables, de tant de bienséances gênantes, de tant de compagnies ennuyeuses, de tant d'affaires pleines d'amertume? Quelle comparaison entre le joug du siècle et celui de Jésus-Christ, entre les sujétions innombrables du monde et celles d'une communauté!

Dans la communauté, la solitude, le silence et l'obéissance exacte à la règle et aux constitutions vous garantissent presque de tout ce qu'il y aurait à souffrir des humeurs tant de vos supérieurs que de vos égaux. Tout est réglé; en le suivant, vous en êtes quittes. La règle et les constitutions ne sont point des fardeaux ajoutés au joug de l'Evangile; ce n'est que l'Evangile expliqué en détail et appliqué à la vie de communauté. Si la règle n'est que l'explication de l'Evangile pour cet état, les supérieurs ne sont que les surveillants, pour faire pratiquer cette règle évangélique : ainsi tout se réduit à l'Evangile.

Lors même que les supérieurs, passant au delà de leurs bornes, traitent durement leurs inférieurs, que peuvent-ils contre eux? A le bien prendre, ce n'est presque rien. Ils peuvent mortifier le goût dans de petites choses, leur retrancher quelques vaines consolations, les reprendre un peu sèchement; mais cela ne peut aller loin comme les affaires du monde. Ici tout est réglé, tout est écrit, tout a ses bornes précises. Les exercices journaliers ne laissent presque rien à décider; il n'y a qu'à chanter les louanges de Dieu, travailler, se trouver ponctuellement à tout, ne se mêler jamais des choses dont on n'est point chargé, se taire, se cacher, chercher son soutien en Dieu, et non dans les amitiés particulières. Le pis qui vous puisse arriver, c'est de n'être point dans les emplois de confiance, qui sont pénibles et dangereux, qu'on est fort heureux de n'avoir jamais, et qu'on est obligé de craindre. Le pis qui vous puisse arriver, est que les supérieurs vous humilient, et vous mettent en pénitence; comme si vous ne deviez pas y être toujours; comme si la vie chrétienne et religieuse n'était pas un sacrifice d'amour, d'humiliation et de pénitence continuelle.

Où est-il donc ce joug si dur de l'obéissance? Hélas! je dois bien plus craindre ma volonté propre que celle d'autrui. Ma volonté, si bonne, si raisonnable, si vertueuse qu'elle soit, est toujours ma propre volonté, qui me livre à moi-même, qui me rend indépendant de Dieu, et propriétaire de ses dons, si peu que je m'y arrête. La volonté d'autrui qui a autorité sur moi, quelque injuste qu'elle soit, est à mon égard la volonté de Dieu toute pure. Le supérieur commande mal; mais moi j'obéis bien : heureux de n'avoir plus qu'à obéir! De tant d'affaires, il ne m'en reste qu'une, qui est de n'avoir plus ni volonté ni sens propre, et me laisser mener comme un petit enfant, sans raisonner, sans prévoir, sans m'informer. Tout est fait pour moi, pourvu que je ne fasse qu'obéir dans cette candeur et cette simplicité enfantine. Je n'ai qu'à me défendre de ma vaine et curieuse raison, qu'à n'entrer point dans les motifs des supérieurs, qu'à décharger ma conscience sur la leur.

O douce paix! ô heureuse abnégation de soi-même! ô liberté des enfants de Dieu, qui vont, comme Abraham, sans savoir où! O pauvreté d'esprit, par laquelle on se dépouille de sa propre sagesse et de sa propre volonté, comme on se dépouille de son argent et de son patrimoine? Par là tous les vœux pris dans leur vraie perfection se réunissent. La même pureté d'amour qui fait qu'on se renonce soi-même sans réserve, rend l'âme

vierge aussi bien que le corps, appauvrit l'homme jusqu'à lui ôter ses volontés, enfin le met dans une désappropriation de lui-même où il n'a plus de quoi se conduire, et où il ne sait plus que se laisser conduire par autrui. Heureux qui fait ces choses ! heureux qui les goûte, heureux même qui commence à les entendre et à leur ouvrir son cœur !

Qu'on ne dise donc plus que l'obéissance est rude ; au contraire, ce qui est rude est d'être livré à soi-même et à ses désirs. Malheur, dit l'Ecriture (*Prov.*, I, 31), à celui qui marche dans sa voie et qui se rassasie du fruit de ses propres conseils ! Malheur à celui qui se croit libre quand il n'est point déterminé par autrui, et qui ne sent pas qu'il est entraîné au dedans par un orgueil tyrannique, par des passions insatiables et même par une sagesse qui, sous une apparence trompeuse, est souvent pire que les passions mêmes ! Non, qu'on ne dise plus que l'obéissance est rude : au contraire, qu'il est doux de n'être plus à soi, à ce maître aveugle et injuste ! Que volontiers je m'écrie avec saint Bernard : *Qui me donnera cent supérieurs au lieu d'un pour me gouverner ? Ce n'est pas une gêne, c'est un secours ; plus je dépendrai de mes supérieurs, moins je serai exposé à moi-même.* Il en est des supérieurs comme des clôtures. Ce n'est pas une prison qui tienne en captivité; c'est un rempart qui défend l'âme faible contre le monde trompeur et contre sa propre fragilité. A-t-on jamais pris la garde d'un prince pour une troupe d'hommes qui lui ôtent la liberté ? Celui qui se renferme dans une citadelle contre l'ennemi conserve par là sa liberté, bien loin de la perdre.

Mais il est temps de finir; hâtons-nous de considérer le dernier engagement de cette maison, qui est celui d'instruire et d'élever saintement de jeunes demoiselles.

TROISIÈME POINT.

Saint Benoît n'a point cru troubler le silence et la solitude de ses disciples en les chargeant de l'instruction de la jeunesse. Ils étaient moines, c'est-à-dire solitaires, et ne laissaient pas d'enseigner les lettres saintes aux enfants qu'on voulait élever loin de la contagion du siècle. En effet, on peut s'occuper au dedans d'une solitude de cette fonction de charité, sans admettre le monde chez soi. Il suffit que les supérieurs aient avec les parents un commerce inévitable, qui est assez rare quand on le réduit au seul nécessaire. Tout le reste de la communauté jouit tranquillement de la solitude. On se tait toutes les fois qu'on n'est point obligé d'enseigner. On ne parle que par obéissance, pour le besoin, et avec règle. Ce n'est ni amusement ni conversation ; c'est sujétion pénible, c'est travail réglé. Ce travail doit être mis en la place du travail des mains pour les personnes qui sont si chargées de l'instruction, qu'elles ne peuvent travailler à aucun ouvrage. Ce travail demande une patience infinie : il y faut même un grand recueillement ; car si vous vous dissipez en instruisant, vos instructions deviennent inutiles. Vous n'êtes plus qu'un airain sonnant, comme dit l'Apôtre (I *Cor.*, XIII, 1), qu'une cymbale qui retentit vainement. Vos paroles sont mortes ; elles n'ont plus d'esprit de vie : votre cœur est desséché ; il n'a plus ni force, ni onction, ni sentiment de vérité, ni grâce de persuasion, ni autorité effective; tout languit, rien ne s'exécute que par forme.

Ne vous plaignez donc pas que l'instruction vous dessèche et vous dissipe; mais, au contraire, ne perdez jamais un moment pour vous recueillir et vous remplir de l'esprit d'oraison, afin que vous puissiez résister dans vos fonctions à la tentation de vous dissiper. Quand vous vous bornez à l'instruction simple, familière, charitable, dont vous êtes chargées par votre état, votre vocation ne vous dissipera jamais. Ce que Dieu fait faire n'éloigne jamais de Dieu; mais il ne faut le faire qu'autant qu'il y détermine, et donner tout le reste au silence, à la lecture et à l'oraison. Ces heures précieuses qui vous resteront, pourvu que vous les ménagiez fidèlement, seront le grain de sénevé marqué dans l'Evangile (*Matth.*, XIII, 31, 32), qui, étant le moindre des grains de la terre, croît jusqu'à devenir un grand arbre, sur les branches duquel les oiseaux du ciel viennent se percher. Tantôt un quart d'heure, tantôt une demi-heure, puis quelques minutes : tous ces moments entrecoupés ne paraissent rien; mais ils font tout, pourvu qu'en bon ménager on sache les mettre à profit. De plus grands temps que vous auriez à vous vous laisseraient trop à vous-mêmes et à votre imagination ; vous tomberiez dans une langueur ennuyeuse ou dans des occupations choisies à votre mode, dont vous vous passionneriez. Il vaut mieux rompre sans cesse sa volonté dans les fonctions gênantes, par la décision d'autrui, que de se recueillir selon son goût et par sa volonté propre. Quiconque fait la volonté d'autrui, par un sincère renoncement à la sienne, fait une excellente oraison, et un sacrifice d'holocauste qui monte en odeur de suavité jusqu'au trône de Dieu.

Ne craignez point de n'être point assez solitaires. Oh ! que vous aurez de silence et de solitude, pourvu que vous ne parliez jamais que quand votre fonction vous fera parler ! Quand on retranche toutes les visites du dehors, excepté celles d'une absolue nécessité, qui sont très-rares; quand on retranche au dedans toutes les curiosités, les amitiés vaines et molles, les murmures, les rapports indiscrets, en un mot, toutes les paroles oiseuses dont il faudra un jour rendre compte ; quand on ne parle que pour obéir, pour instruire et pour édifier, ce qu'on dit ne dissipe point.

Gardez-vous donc bien, Mesdames, de vous regarder comme n'étant point solitaires, à cause que vous êtes chargées de l'instruction du prochain : cette idée de votre état serait pour vous un piége continuel. Non, non, vous ne devez point vous croire

dans un état séculier : ce n'est qu'à force d'avoir renoncé au monde et à son commerce que vous serez propres à en préserver cette jeunesse innocente et précieuse aux yeux de Dieu. Plus vous avez d'embarras par cette éducation de tant de filles qui ont de la naissance, plus vous êtes exposées par le voisinage de la cour et par la protection que vous en tirez, moins vous devez avoir de complaisance pour le siècle. Si l'ennemi est à vos portes, vous devez vous retrancher contre lui avec plus de précautions, et redoubler vos gardes. Oh ! que le silence, que l'humilité, que l'obscurité, que le recueillement, que l'oraison sans relâche sont nécessaires aux épouses de Jésus-Christ, qui sont si près de l'enchantement de la cour et de l'air empesté des fausses grandeurs! Contre des périls si terribles, vous ne sauriez (je ne craindrai pas de le dire) être trop sauvages, trop alarmées, trop enfoncées dans vos solitudes, trop attachées à toutes les choses extérieures qui vous sépareront du goût du monde, de ses modes et de sa vaine politesse. Vous ne sauriez mettre trop de grilles, trop de clôtures, trop de formalités gênantes et ennuyeuses entre lui et vous. Non-seulement il ne faut pas craindre de passer pour religieuses, mais il faut craindre de ne passer pas assez pour de vraies religieuses, qui n'aiment que la réforme et l'obscurité, qui oublient le monde jusqu'à lui vouloir déplaire par leur simplicité : autrement vous vivez tous les jours sur le bord du plus affreux des précipices.

Mais un autre piége que vous devez craindre, c'est votre naissance. Epouses de Jésus-Christ ! écoutez et voyez ; oubliez la maison de votre père (*Ps.* XLIV, 11). La naissance, qui flatte l'orgueil des hommes, n'est rien : c'est le mérite de vos ancêtres, qui n'est point le vôtre : c'est se parer des biens d'autrui que de vouloir être estimées par là. De plus, ce n'est presque jamais qu'un vieux nom oublié dans le monde, et avili par beaucoup de gens sans mérite, qui n'ont pas su le soutenir. La noblesse n'est souvent qu'une pauvreté vaine, ignorante, grossière, oisive, qui se pique de mépriser tout ce qui lui manque. Est-ce là de quoi avoir le cœur si enflé ? Jésus-Christ, sorti de tant de rois, de tant de souverains pontifes de la loi judaïque, de tant de patriarches, à remonter jusqu'à la création du monde; Jésus-Christ, dont la naissance était la plus illustre, sans comparaison, qui ait paru dans tout le genre humain, est réduit au métier grossier et pénible de charpentier pour gagner sa vie. Il joint à la plus auguste naissance l'état le plus vil et le plus méprisé, pour confondre la vanité et la mollesse des nobles, pour tourner en ignominie ce que la fausse gloire des hommes conserve avec tant de jalousie. Détrompons-nous donc. Il n'y a plus en Jésus-Christ de libre ni d'esclave, de noble ni de roturier. En lui tout est noble par les dons de la foi. En lui tout est anéanti par le renoncement aux vaines distinctions et par le mépris de tout ce que le monde trompeur élève. Soyez noble comme Jésus-Christ, n'importe, il faut être charpentier avec lui ; il faut, comme lui, travailler à la sueur de son front dans l'obscurité et dans l'obéissance. Vous qui étiez libres, vous ne l'êtes plus, la charité vous a faites esclaves : vous n'êtes point ici pour vous-mêmes ; vous n'y êtes que les servantes de ces enfants qui sont ceux de Dieu. N'entendez-vous pas l'Apôtre qui dit : *Etant libre, je me suis fait l'esclave de tous, pour les gagner tous* (*I Cor.*, IX, 19). Voilà votre modèle. Cette maison n'est point à vous; ce n'est point pour vous qu'elle a été bâtie et fondée; c'est pour l'éducation de ces jeunes demoiselles qu'on a fait cet établissement. Vous n'y entrez que par rapport à elles et pour le besoin qu'elles ont de quelqu'un qui les conduise et les forme. Si donc il arrivait (ô Dieu ! ne le souffrez jamais ; que plutôt les bâtiments se renversent !), si donc il arrivait jamais que vous négligeassiez votre fonction essentielle ; si, oubliant que vous êtes en Jésus-Christ les servantes de cette jeunesse, vous ne songiez plus qu'à jouir en paix des biens consacrés ici; si l'on ne trouvait plus dans cette humble école de Jésus-Christ que des dames vaines, fastueuses, éblouies de leur naissance, et accoutumées à une hauteur dédaigneuse qui éteint l'esprit de Dieu et qui efface l'Evangile du fond des cœurs ; hélas ! quel scandale! le pur or serait changé en plomb, l'épouse de Jésus-Christ, sans rides et sans tache, serait plus noire que des charbons, et il ne la connaîtrait plus.

Accoutumez-vous donc, dès vos commencements, à aimer les fonctions les plus basses, à n'en mépriser aucune, à ne rougir point d'une servitude qui fait votre unique gloire. Aimez ce qui est petit. Goûtez ce qui vous abaisse. Ignorez le monde, et faites qu'il vous ignore. Ne craignez point de devenir grossières à force d'être simples. La vraie, la bonne simplicité fait la parfaite politesse, que le monde, tout poli qu'il est, ne sait pas connaître. Il vaudrait mieux être un peu grossières, pour être plus simples, plus éloignées des manières vaines et affectées du siècle.

Il me semble que je vous entends dire : Puisque nous sommes destinées à l'instruction, ne faut-il pas que nous soyons exactement instruites? Oui, sans doute, des choses dont vous devez instruire ces enfants. Vous devez savoir les vérités de la religion, les maximes d'une conduite sage, modeste et laborieuse ; car vous devez former ces filles ou pour des cloîtres, ou pour vivre dans des familles de campagne, où le capital est la sagesse des mœurs, l'application à l'économie, et l'amour d'une piété simple. Apprenez-leur à se taire, à se cacher, à travailler, à souffrir, à obéir et à épargner. Voilà ce qu'elles auront besoin de savoir, supposé même qu'elles se marient. Mais fuyez comme un poison toutes les curiosités, tous les amusements d'esprit ; car les femmes n'ont pas moins de penchant à être vai-

nes par leur esprit que dans leur corps. Souvent les lectures qu'elles font avec tant d'empressement se tournent en parures vaines et en ajustements immodestes de leur esprit : souvent elles lisent par vanité, comme elles se coiffent. Il faut faire de l'esprit comme du corps ; tout superflu doit être retranché : tout doit sentir la simplicité et l'oubli de soi-même. Oh ! quel amusement pernicieux dans ce qu'on appelle lectures les plus solides ! On veut tout savoir, juger de tout, parler de tout, se faire valoir sur tout : rien ne ramène tant le monde vain et faux dans les solitudes, que cette vaine curiosité des livres. Si vous lisez simplement pour vous nourrir des paroles de la foi, vous lirez peu, vous méditerez beaucoup ce que vous aurez lu. Pour bien lire, il faut digérer sa lecture, et la convertir en sa propre substance. Il n'est pas question d'avoir compris un grand nombre de vérités lumineuses ; il est question d'aimer beaucoup chaque vérité, d'en laisser pénétrer peu à peu son cœur, de s'y reposer, de regarder longtemps de suite le même objet, de s'y unir moins par des réflexions subtiles que par le sentiment du cœur. Aimez, aimez, vous saurez beaucoup en apprenant peu ; car l'onction intérieure vous enseignera toutes choses. Oh ! qu'une simplicité ignorante qui ne sait qu'aimer Dieu sans s'aimer soi-même, est au-dessus de tous les docteurs ! L'Esprit lui suggère toutes les vérités sans les lire en détail ; car il lui fait sentir, par une lumière intime et profonde, une lumière de vérité, d'expérience et de sentiment, qu'elle n'est rien, et que Dieu est tout. Qui sait cela sait tout. Voilà la science de Jésus-Christ, en comparaison de laquelle toute la sagesse mondaine n'est que perte et ordure, selon saint Paul (*Philipp.*, III, 8).

Par cette simplicité vous parviendrez, Mesdames, à instruire le monde sans avoir aucun commerce dangereux avec lui. Vous arroserez, vous redresserez, vous ferez croître et fleurir ces jeunes plantes, dont les fruits se répandront ensuite dans tout le royaume. Vous formerez de saintes vierges, qui répandront dans les cloîtres les doux parfums de Jésus-Christ. Vous formerez de pieuses mères de famille, qui seront des sources de bénédictions pour leurs enfants, et qui renouvelleront l'Eglise. Par elles le nom de Dieu sera connu de tous ceux qui le blasphèment, et son royaume s'établira. Vous ne verrez point le monde, mais le monde se changera par vos travaux. Voilà à quoi vous êtes appelées.

Seigneur, répandez votre esprit sur cette maison qui est la vôtre ; couvrez-la de la vertu de votre ombre ; protégez-la du bouclier de votre amour ; soyez tout autour d'elle comme un rempart de feu pour la défendre de tant d'ennemis, tandis que votre gloire habitera au milieu, comme dans son sanctuaire. Ne souffrez pas, Seigneur, que la lumière se change en ténèbres, ni que le sel de la terre s'affadisse et soit foulé aux pieds. Donnez des cœurs selon le vôtre, l'horreur du monde, le mépris de soi-même, le renoncement à tout intérêt propre, sur toutes choses votre amour, qui est l'âme de toutes les véritables vertus. O amour si ignoré, mais si nécessaire ! amour dont ceux même qui en parlent et qui le désirent ne comprennent point l'étendue, qui est sans bornes ; amour sans lequel toutes les vertus sont superficielles, et ne jettent jamais de profondes racines dans les cœurs ; amour qui fait seul la parfaite adoration en esprit et en vérité ; amour, unique fin de notre création ! ô amour, venez vous-même : aimez, régnez, vivez ; consumez tout l'homme par vos flammes pures : qu'il ne reste que vous pour l'éternité. *Amen.*

PLANS DE SERMONS

SUR DIVERS SUJETS.

I.

LA RELIGION SOURCE UNIQUE DU VRAI BONHEUR.

Estote ergo imitatores Dei, sicut filii carissimi ; et ambulate in dilectione, sicut et Christus dilexit nos (*Ephes.*, V, 1, 2).

Quelle haute perfection ! Imiter Dieu même : aimer comme Jésus-Christ. *Quis ergo poterit salvus esse* (*Matth.*, XIX, 25) ? — *Faut-il* désespérer ? Non. Ecoutez.

Division. Malheur de vivre sans religion. Malheur de ne *pas* vivre selon *la* religion. Bonheur à proportion qu'on suit *la* religion.

O Dieu ! dirai-je *ces terribles vérités?* Je tremble. *Peut-être ceux qui vont les entendre en* seront plus coupables. Mais malheur à moi si je ne *les dis*. O Dieu miséricordieux, ne me faites dire qu'à proportion que vous leur ferez sentir ! *Ave*, etc.

Premier point. Malheur *de vivre* sans religion.

Impuissance *d'être heureux sans religion*. Insuffisance de chaque bien. Amour de Dieu, aliment du cœur : amour-propre, faim qui ronge. Douleur de ce qu'on n'a *pas* : *Exemple de* Mardochée. — Incompatibilité avec autrui. — Incompatibilité de passions avec *la* raison, *et* de passions entre elles.

Supposition chimérique de bonheur *sans religion*. Envie, déchaînement du monde entier. — Ecoulement rapide de ce bonheur. Mort incertaine *pour le temps*, certaine *en elle-même*, prochaine. Tyran : glaive suspendu. *Siccine separat amara mors* (I *Reg.*, XV, 32) ?

Désespoir à la mort, *à cause du* doute. Certitude de Dieu infiniment parfait, qui ne peut confondre *le* juste *et l'*impie : justice

toute-puissante. Le doute suffit *pour rendre malheureux :* quel tourment que de craindre *un malheur éternel ! — Se consolera-t-on par l'espérance* de l'anéantissement? Comparaison de *la douleur causée par la* perte d'ami intime, d'épouse chérie, de fils unique; combien plus *la perte du* moi! comparaison d'un homme condamné pour demain, *et* d'un homme qui sent *la* terre s'ouvrir sous ses pieds. *L'*espérance *est* l'unique vie du cœur ici-bas.

Second point. Malheur de ne *pas* vivre selon *la* religion.

Impuissance, pour *les* passions, de les assouvir, de les détruire, de les modérer, de les cacher. — Pour la religion, *impuissance* d'étouffer les remords de conscience, d'étouffer *la* crainte de l'éternité. — Pour la raison, *impuissance* de la contenter par ses propres forces, et de la tromper en se déguisant

Crainte sans amour. Dans les peines, nulle consolation. Dans les prospérités, contre-coup de peine. Comme amour sans crainte *est un* paradis, crainte sans amour *est un* enfer commencé. Plus de mérite, que *ceux des* impies : *Exemple de* Sodome : *Tolerabilius erit*, etc. (*Matth.*, X, 15). *Væ tibi Corozaïn*, etc. (*Matth.*, X, 21; *Luc.*, X, 13).

Approches de la mort. Vengeance augmente : *Thesaurizas tibi iram*, etc. (*Rom.*, II, 5). Vengeance approche : *Juxta est dies perditionis* (*Deut.*, XXXII, 35). — Impénitence : exemple d'Antiochus. — Juge qui dit : Vous avez cru, *et non pratiqué :* vous vous jugez vous-mêmes. Je ne *vous* refuse que ce que vous n'avez *pas* voulu.

Justice toute-puissante. — *Conclusion.* Je veux vivre, combattre et mourir pour celui qui est maître de *mon* cœur. Il ne vous doit *rien :* il se doit à lui-même *de venger son amour méprisé.* Si vous ne pouvez *accomplir sa loi*, comment pourrez-vous *soutenir son jugement? — Témoignage de* saint Cyprien. Concile.

Troisième point. Bonheur de vivre selon la religion.

Paix avec Dieu, commencement de paradis. Paix avec *soi-même :* auparavant fugitif. Paix avec *le* prochain : patience inépuisable.

Espérance, mesure de bonheur présent; *son* accroissement journalier : *elle est un* avant-goût de *la* béatitude céleste.

La mort *est* l'entrée dans nos biens, la fin de toutes les tentations, l'union avec le bien-aimé.

Est-il possible, *direz-vous, de* pratiquer *des devoirs si pénibles? Cela est possible*, non à l'homme, mais à Dieu : Essayez, priez. — Il faudrait être ange! Plus vous le serez, plus vous serez content : moins vous voudrez qu'il vous en coûte, plus il vous en coûtera. — La voie *est* étroite. Oui, à l'amour-propre; mais *le* joug *est* doux et *le* fardeau *est* léger à l'amour de Dieu. Centuple dès cette vie. — Le peut-on croire? demandez à ceux qui ont l'expérience. On se fait *des* fantômes.

O Dieu! jusques à quand laisserez-vous vos enfants, etc.

II

POUR LE PREMIER DIMANCHE DE CARÊME.

Sur les tentations.

Tunc Jesus ductus est in desertum a spiritu, ut tentaretur a diabolo (*Matth.*, IV, 1).

Matière capitale. *Tentatio est vita hominis super terram* (*Job.*, VII, 1)...... *Qui perseveraverit in finem, hic salvus erit* (*Matth.*, X, 22). — *Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitæ* (*Apoc.*, II, 10). — Jésus-Christ notre modèle et *notre* ressource dans la tentation : *Debuit per omnia fratribus similari, ut misericors fieret....; in eo enim in quo passus est ipse et tentatus, potens est et eis qui tentantur auxiliari* (*Heb.*, II, 17, 18). — *Non enim habemus pontificem qui non possit compati*, etc. (*Heb.*, IV, 15).... *Et quidem cum esset Filius Dei, didicit ex eis quæ passus est obedientiam* (*Heb.*, V, 8)..... *Et consummata omni tentatione*, etc.

Division. Nécessité des tentations, conduite sur *les* tentations. Tentation bien soutenue *est* tout notre bien : tentation mal soutenue, comble des maux.

O vous qui n'avez pas dédaigné de souffrir *la* tentation, apprenez-nous à souffrir, à résister, à vaincre. *Ave*, etc.

Premier point. Nécessité des tentations.

1° *Elles sont attachées à* l'état de pèlerinage.

Explication de la liberté *donnée à l'homme.* Différence entre une volonté libre pour choisir, et *une volonté* nécessitée. — Exemples : Se tuer tout à l'heure sans désespoir ni trouble : aller jouer ou au sermon. Homme laissé dans la main de son conseil : feu et eau, bien et mal, vie et mort.

Raison de *la* liberté *accordée à l'homme.* Mérite : *Pœna injusta esset et præmium, si homo voluntatis non haberet libertatem*...... *Non enim esset optimum, si Dei præceptum necessitate, non voluntate servaret.*

Justice de *la* liberté *accordée à l'homme. Si eris in tuâ potestate, aut miser non eris, aut tu ipse, te injuste regendo, juste eris miser.... Ab eo accepit, ut (vita) sit misera si non fecerit, et beata si fecerit.*

Bonté *de Dieu en accordant à l'homme la liberté.* Dieu n'avait besoin du bonheur d'aucun homme; *sa* gloire *est* dans *sa* justice. Il donne à tous de quoi conserver *l'*innocence, *et* la réparer après *la* perte. *Il* permet *le* péché pour *donner lieu au* mérite, pardonne *le* péché, attend *le* pécheur, récompense *nos* mérites, qui sont ses dons.

Nature des mérites. Dons de Dieu, mais pourtant véritables mérites. Première grâce, première pensée, circonstances de *la* vie, grâce congrue, tentation modérée, abrégée. — Concile contre les protestants. *Qui potuit transgredi* (*Eccli.*, XXXI, 10).

2° *Les tentations sont attachées à l'état* d'homme malade.

Si Adam sain a succombé à la tentation, combien plus l'homme malade et affaibli, *environné d'ennemis.*

Chair rebelle. *Non enim quod volo bonum, hoc facio.... quod habitat in me peccatum..... Infelix ego homo* (*Rom.*, VII, 19, 20, 24) ! Punition d'esprit par corps révolté. Exemple d'homme ivrogne, qui ruine famille, santé, réputation, salut ; *d'homme* impudique qui s'expose à la misère ; *d'homme* emporté qui est au désespoir. *Si is qui frater nominatur, est aut idolis serviens, aut ebriosus.... nec cibum sumere* (I *Cor.*, V, 11). *Neque idolis servientes, neque ebriosi regnum Dei possidebunt* (I *Cor.*, VI, 9, 10).

Esprit orgueilleux. Pudeur sur orgueil. Vanité qu'il faut couvrir. Incontinence d'amour-propre. Exemples : hauteur haïssable à tout le monde : jalousie et envie lâche et malheureuse : folie d'avarice *et* d'ambition. *Omne quod in mundo est, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ* (I *Joan.*, II, 16).

Monde, flux et reflux de tentations. Hommes pestiférés, contagion mutuelle : exemples , discours : honte de ne *pas* pécher. *Mundus totus in maligno positus est.... Væ mundo a scandalis..... Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi inimica est Deo... Creaturæ Dei in odium factæ sunt, et in tentationem animabus, et in muscipulam pedibus insipientium.* — Tout *dans le monde se tourne en* tentation. *La* prospérité : *Surrexit populus ludere; histoire* du veau d'or : *Ego dixi in abundantia*, etc ...... *Incrassatus, impinguatus, dereliquit Deum factorem suum.* — L'adversité : murmure contre Dieu, désespoir, chute dans l'idolâtrie et l'impureté : *Desperantes*, etc. — De même pour l'intérieur : goût, paix, facilité, illusion : *Bonum est nos hic esse.* Obscurité, sécheresse, découragement : J'ai perdu mon Dieu.

Démon, dieu de ce siècle. Esprits répandus en l'air. Vaine force d'esprit de ne croire pas : *Circuit quærens*, etc. Oh ! que de tentations ! — Pourquoi on ne les sent pas *toujours ?* Eau rapide qu'on suit ; vent *qui souffle* par derrière.

3° Profit des tentations. Lumières ; connaissance de Dieu et de soi : *Qui non est tentatus, quid scit ?* Tout de Dieu, rien de nous : *Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus, ut sublimitas sit virtutis Dei, et non ex nobis..... Perficere bonum non invenio.....* Saint Paul demande trois fois *d'être délivré de la tentation ; virtus in infirmitate perficitur..... Quia acceptus eras Deo*, etc..... *Beatus vir qui suffert tentationem*, etc.... *Fili, accedens ad servitutem*, etc. — Défiance de soi-même. De qui avez-vous vu autant de légèreté, d'inconstance, de corruption, de défauts incorrigibles, etc ? Etes-vous jamais désabusé de vous par tant d'expériences ? Espérer en Dieu seul : nulle ressource en soi : *exemple de* Job. La perfection de cette vie est la connaissance de son imperfection, *dit* saint Jérôme.

Second point. Conduite par rapport aux tentations.

1° Recours à Dieu. *Et facere quod possis, et petere quod non possis* (S. Aug.). *Non illidetur quasi in procella navis.... Credit legi Dei, et lex illi fidelis..... Vigilate et orate, ut non intretis.* etc..... *Et ne nos inducas in tentationem..... Hic est Filius meus dilectus ..... Tunc Jesus ductus est, cum jejunasset, ,.... et accedens tentator.*

2° Ne *pas* tenter Dieu. Pacte rompu, si l'on tente Dieu : *Credit legi Dei, et lex illi fidelis.... Angelis suis mandavit : et in tentatione ambulabit cum eo.* — Tenter Dieu, c'est faire la loi à son secours : *Et qui estis vos qui tentatis Dominum.....? Posuistis vos tempus miserationis Domini, et in arbitrium vestrum diem constituistis ei.... Non in solo pane*, etc..... *Si Filius Dei es, mitte te deorsum.* On tente Dieu par péril superflu : spectacles, occasions prochaines.

3° Ne *pas* se tenter soi-même. *Tentatio vos non apprehendat, nisi humana.... Fidelis autem Deus*, etc..... *Considerans teipsum, ne et tu tenteris....! Intentator malorum est.* — Fuite du péril : *Qui amat periculum*, etc. — Prière, faute de quoi, ou privation de grâce pour l'acte, ou grâce *non quomodo scit.*

4° Se tenter pour fidélité : *Fili, in vita tua tenta animam tuam, et si fuerit nequam, non des illi potestatem.* De là tant d'anachorètes dans le désert, de chrétiens *lucifugæ*, tant d'austérités : jeûne du carême.

Omne gaudium existimate, fratres, cum in tentationes varias, etc..... *Vade retro, Satanas; scriptum est*, etc..... *Sed in his omnibus superamus, propter eum qui dilexit nos.*

III.

POUR LE MÊME DIMANCHE.

Sur la parole de Dieu.

Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei (*Matth.*, IV, 4).

La parole de *la* vérité est pour *l'âme* ce que *le* pain *est* pour *le* corps. *Et vita erat lux hominum :* aliment nécessaire.

Division. Nécessité de la parole extérieure, qui conserve l'état de foi, *la* subordination, *l'unité. Nécessité de la* parole intérieure, qui persuade l'âme, et opère la bonne volonté.

O vous, Parole éternelle, parlez à la pierre, et elle donnera des eaux. *Ave*, etc.

Premier point. Nécessité de la parole extérieure.

1° Etat d'un sauvage, *et d'un* ignorant. *Fides ex auditu..... Quomodo audient sine prædicante ?* — Exemple d'un homme transporté pendant son sommeil au milieu d'inconnus : surprise, curiosité, recherche. *Exemple d'un homme* jeté par naufrage en île déserte.

Secours de Dieu : *Si enim aliquis taliter nutritus, ductum naturalis rationis sequeretur in appetitu boni et fuga mali, certissime est tenendum, quod ei Deus, vel per internam inspirationem revelaret ea quæ sunt ad credendum necessaria, vel aliquem fidei prædicatorem ad eum dirigeret, sicut misit Petrum ad Cornelium* (1). *Non tibi deputatur ad culpam quod invincibiliter ignoras, sed quod*

(1) S. Thom., *Quæst. disp. de Veritate*, quæst. 14, art. 11, ad 1.

negligis quærere quod ignoras..... Quod ergo ignorat quid sibi agendum sit, ex eo est quod nondum accepit ; sed hoc quoque accipiet, si hoc quod accepit bene usa fuerit (S. Aug.). Combien plus *les* peuples chrétiens !

Proportion de moyens *à la capacité de chacun*. Comparaison de sauvage et d'enfant qui apprennent langue et mœurs, personnes et lieux, chansons et nouvelles ; arts, comme agriculture *et* navigation, fraudes pour *leurs* intérêts. *Statuam te contra faciem tuam.*

2° Etat d'homme instruit, dégoût sans nourriture. Je sais, dit-on, ma religion. On ne sait point quand on ne croit et on n'aime *point la* vérité. Comparaison de personne parfaite, qu'on n'aimerait. Comparaison d'homme qui ne voudrait semer. Erreur d'homme qui nie : *Bienheureux les pauvres d'esprit*, etc. Orgueil qui présume de savoir ; on s'impose.

Je n'ai pas le temps, fainéantise honteuse. Dimanche, cabaret, place, assemblées : *Qui ex Deo est, verba Dei audit.* Etat des familles sans instruction.

L'exemple des pasteurs *empêcherait, dit-on, le fruit de leurs leçons.* Voulez-vous *avoir* un ange *pour prédicateur ?* Le méritez-vous ? voulez-vous vous damner si *un* ange *vous* manque ? — Vérité plus forte qui condamne celui qui dit avec celui qui écoute. — Saint Paul renvoyé à Ananias : ordre pour humilier. Suivez *les* paroles, non *les* actions.

Critique de sermon *en empêche le fruit. Le sermon est la* parole non de l'homme, mais de Dieu : écoutez Dieu, non l'homme : comparaison d'envoyé du roi. — Sermon méprisé vaut mieux que le plus beau livre profane. — Sermon méprisé vaut cent fois mieux que votre vie. — Rejetteriez-vous *un* trésor de pièces mal fabriquées, *ou une* liqueur amère qui sauverait *la* vie, et rendrait immortel ?

Second point. Nécessité de la parole intérieure.

Erreur de Pélage. *La* grâce, disait-il, *n'est autre chose que* doctrine, exemple, illustration d'entendement. Il faut, disait l'Eglise, *un* secours intérieur. *La* grâce est la parole intérieure.

Ecriture *sainte* sur parole intérieure : *Audiam quid loquatur in me Dominus... Loquere, Domine, quia audit servus tuus... Domine, ne sileas a me.*

Saint Augustin : *Justus docet magister; cathedram habet in cælo.* Il parle sans cesse, mais il n'est pas toujours écouté ; l'homme parle : l'écoutant consulte *la* vérité intérieure, et juge par elle.

Silence de l'âme : *Sileat anima mea ipsa sibi* (S. Aug.). Silence intérieur comme extérieur (S. Basile).

Fruits de ce silence. Consultation docile du Verbe : *Doce me*, etc... *Paratum cor*, etc... *Quid me vis facere ?* etc. — Suspension d'action propre : comparaison d'homme qui parle sans écouter ; d'homme qui se remue au lieu de suivre. — Abandon sans réserve d'amour-propre.

Prière de foi. Point de fanatisme : *Suggeret vobis omnia quæcumque dixero vobis.* Rien qu'amour de Dieu en la place d'amour-propre : *Abneget semetipsum*, etc. On ne dit à Dieu que ce qu'on apprend de lui : on parle de devoirs, de défauts. Présence amoureuse, où on retranche distractions volontaires.

Dieu ne me parle *pas, direz-vous. — Il ne vous* dit *pas, il est vrai, des* choses extraordinaires ; ce serait illusion. — Vous ne l'écoutez pas : taisez-vous, vous faites trop de bruit. — Votre conscience vous reproche : c'est Dieu qui parle : que ne dirait-il point, *si vous aviez le cœur pur ?* — Il vous a attendu : attendez à votre tour. — L'ennui même se tourne en prière : on imagine lumière, transport, etc.

Je n'ai point de goût, *dites-vous encore.* — Faites de prière pénitence, bientôt de pénitence *viendra* prière et consolation, fleuves d'eau vive, etc. — *La* prière consiste, non en plaisir, mais en volonté sèche, nue : *nunc delectatur*, etc. — Comment auriez-vous *le* goût de Dieu, vous qui ne voulez quitter aucun autre goût ?

Je crains l'illusion, *direz-vous enfin.* — C'est bien fait ; mais que mettez-vous en place *de la prière ?* Jeu, conversation, médisance, etc. O quelle illusion ? — Nulle oisiveté d'âme qui se prête pour mourir à soi, qui ne donne volontairement rien, ni aux curiosités d'imagination, ni aux recherches d'amour-propre. Vous n'y pouvez durer.

Oh ! si l'esprit de prière animait les hommes ! l'onction enseignerait tout. *Les* petits auraient *la* sagesse : grands, petits et pauvres d'esprit, tout Israël *serait quasi vir unus. Alors* plus de procès, ni de disputes, ni de guerres. Quand recevrons-nous *cet esprit ? Nunc dimittis*, etc

IV.

POUR LE DEUXIÈME DIMANCHE DE CARÊME.

En quoi consiste le vrai bonheur.

Levantes autem oculos, neminem viderunt, nisi solum Jesum (*Matth.*, XVII, 8).

L'évangile *de ce jour nous* représente *la* splendeur *du visage de Jésus-Christ*, plus *grande* que *celle du* soleil ; *la* blancheur éclatante *de ses* habits ; Elie et Moïse, loi et prophètes présents ; nuée lumineuse, voix descendue *du ciel* : C'est mon Fils bien-aimé ; Pierre ne sachant ce qu'il dit : *Bonum est nos hic esse.*

Division. Faux bonheur d'*une* vie flatteuse et mondaine (Thabor). Vrai bonheur d'une vie de foi, où l'on ne voit que Jésus-Christ (Calvaire).

O vérité ! je vous annonce. Croiront-ils ? Non : *ils* se croiront *eux-mêmes.* Délivrez-*nous*, etc. *Ave*, etc.

Premier point. Faux bonheur d'*une vie flatteuse et mondaine.*

Spectacle éblouissant d'*une vie mondaine. Nesciebat quid diceret...* Ames pieuses, *ha-*

bemus firmiorem propheticum sermonem. Autrement *le* Thabor *n'est qu*'illusion.

Illusion *des biens du monde*. *Nesciebat quid diceret*. Demandez aux grands *du monde* : Etes-vous heureux ? Réponse, gémissements, recherche de ce qui manque. Ne l'avez-vous essayé? *Risum reputavi errorem*.— On ne peut ni quitter, ni être content. *exemple d'un* amant insensé, *d'un* ivrogne qui se tue. — On ne rassemble jamais tout *ce qu'il faudrait pour être heureux ; exemple de* Mardochée.

Pourquoi les mondains ne sont pas heureux :

1° Opposition à autrui. Tous *les biens du monde* ne suffiraient pas à un seul : comment *suffiraient-ils* à tant d'hommes? Jalousie, guerres, procès procédés épineux.—Amour de soi, haine d'autrui. — *Le* monde trompe ceux qui veulent le tromper.

2° Opposition à soi-*même*. Passions incompatibles et insatiables : volupté et avarice : avarice et ambition. — Vanité honteuse et dépiteuse. — Raison qui condamne passions.

3° Opposition à Dieu. Remords de conscience pendant la vie. — Infirmités que Dieu envoie, dont on s'irrite : vous, dégoûté du monde ; monde, dégoûté de vous. — *A la* mort, prospérité se tourne en désespoir : exemple d'Agag : *Siccine separat amara mors ?* Vue de Dieu juste vengeur : *neminem viderunt nisi solum Jesum... Deserti pompa sæculi*, etc.

Je ne songe pas *à la mort, dites-vous : cette pensée troublerait mon bonheur*. — Folie de ne *pas* voir le coup prêt, etc. — Il est faux que vous n'y songiez pas. — Vous y songerez bientôt *malgré vous*.

Je jouis *du présent, dites-vous encore*. — *Vous jouissez* un moment. — Et encore ce n'est *pas* une jouissance.

Que mettrais-je en place de *la* vanité ? *dites-vous*. — Dieu : écoutez-le (*Transition*).

Second point. Vrai bonheur *d'une vie de foi, où l'on ne voit que Jésus-Christ*.

1° Bonheur sûr en Dieu. *Quid petis amplius quam ut beatus sis ?* — Que trouvez-vous de meilleur que Dieu ? — Il ne faut pour l'avoir que le vouloir : Dieu est infiniment aimable, infiniment aimant, infiniment puissant pour se faire aimer. — Il ne faut pour le vouloir qu'en désirer la volonté. — Les dégoûts involontaires n'empêchent point ce vrai désir. — Bonheur présent, qui croît tous les jours, et dont *le* comble approche.

Comparaison de Dieu *et du* monde. Le monde se fait chercher : Dieu vous prévient. Le monde ne vous veut que par intérêt : Dieu vous veut impuissant, dégoûtant, abandonné, restes du monde. Le monde n'excuse rien : Dieu excuse toute faute, *aussitôt qu'on s'en repent :* femme adultère. Le monde tient par crainte; Dieu par amour.

2° Consolation en Dieu : *dans les* peines de la vie extérieure. Je suis crucifié avec Jésus-Christ. J'aime mieux la volonté de Dieu que la mienne. Encore un peu, et celui qui doit venir viendra. etc.

Dans les peines de la vie intérieure. — Je préfère le Calvaire au Thabor, *et la* vue du seul Jésus au spectacle qui ravit. Pure foi; *habemus firmiorem*.

A la mort. — *Properantes in adventum Domini*, etc. *Veni, Domine Jesu. Etiam: venio cito :* ravissement de l'Epouse. Le chrétien *est* pour *le* second avénement de Jésus-Christ, comme *les* patriarches pour le premier.

Qui est-ce qui pense ainsi ? *dites-vous*.— On n'est digne de connaître *ces âmes* que quand on leur ressemble (S. Aug.). Mais cherchez-les, et vous en trouverez.

La vie chrétienne, *dites-vous encore, est bien* dure : voie étroite. — Dure à la crainte, douce à l'amour : *Ama, et fac quod vis* (S. Aug.).

C'est surcharger l'homme, *dites-vous*.— Comparaison de plumes et d'ailes d'oiseau (S. Aug.). — *On ne vous commande* ni vertus à pratiquer, ni douleurs à souffrir, que ce que *la* raison demande. Quoi de surajouté? Consolation de l'amour, *et* attente de vie éternelle.

O centuple! je ne m'étonne point. Mais les hommes n'ont ni yeux pour voir, ni oreilles pour entendre, ni cœur pour sentir. O Dieu! donnez-*nous* ce sens : *Dedit nobis sensum*, etc. Faites, ô Jésus! que nous ne voyions que vous seul, etc.

V.

POUR LE MÊME DIMANCHE.

Sur le même sujet.

Bonum est nos hic esse : Si vis, faciamus hic tria tabernacula (*Matth.*, XVII. 4).

Je ne vous parlerai point de Jésus-Christ transfiguré, ni de sa face plus éclatante que le soleil, ni de Moïse et d'Elie parlant de *sa* passion, ni de cette voix qui sortit d'une nuée brillante et d'une gloire magnifique, et qui dit : C'est mon Fils bien-aimé. Je parlerai encore aujourd'hui, après l'avoir déjà fait tant d'années, de l'erreur de saint Pierre: *Nesciebat quid diceret... Præceptor, bonum est nos hic esse*. Jésus-Christ dit au contraire: *Væ vobis qui habetis consolationem vestram in hoc mundo... Dicebant excessum*, etc.

Division. Je vais montrer, 1° *le* bonheur impossible par l'amour-propre ; 2° *le* bonheur dans nos mains par l'amour de Dieu.

O vous, qui nous montrâtes par miséricorde votre gloire sur le Thabor, ne permettez pas que nous en soyons éblouis comme Pierre. Apprenez-nous à nous détacher même de vos dons passagers, pour ne tenir qu'à vous. *Ave*, etc.

Premier point. Bonheur impossible par *l'*amour-propre.

Amour insensé de faux biens pour nous : passions farouches et incompatibles. *Jussisti, Domine, et sic est; ut omnis anima inordinata, sit pœna sibi*. — Nature de la chose : insuffisance de tels biens : *Qui biberit ex aqua*, etc. Ecoulement rapide de ces biens : déraison d'amour-propre.

Il n'y a eu, il n'y a, il n'y aura jamais *de*

vrai bonheur par amour-propre. S'il y avait bonheur *en cela*, la mort le renverserait.

1° Il n'y a *jamais* eu *de bonheur par amour-propre*. Examinez *les* divers âges, enfance, jeunesse, âge mûr. Question à chacun, comme roi, etc. Image de la cour, où chacun veut avec inquiétude ; discours naturels des hommes sur leur condition, sur les gens de leur société : jalousie, envie, incompatibilité, ressentiment. *Malgré ces malheurs*, on ne veut *pas la* mort, il est vrai, mais on espère *une* vie plus douce. *Un* vieillard, *par exemple*, ne peut *pas* mourir sans se croire heureux. Comparaison de cet état avec enfer *et* purgatoire : état d'enfer commencé, moins doux que purgatoire.

2° Il n'y a *pas de bonheur par amour-propre*. Qui est-ce que l'expérience corrige sans religion, pour chercher *le* bonheur où il n'est *pas ? In pulvere dormient*. On a beau être éclairé, il faudrait guérir et fortifier le cœur. *Les* passions augmentent *avec l'âge : vous avez* autant de mollesse et d'ambition qu'à vingt ans, plus d'avarice, de fraude et de malignité.

3° Le bonheur ne sera *jamais par amour-propre*. Combat d'un amour-propre avec tous les amours-propres voisins : difficulté de parvenir : danger de perdre à toute heure. — Homme incorrigible. Dites à un homme au confessionnal *de se corriger ;* il répond : Je ne puis : refondrez-vous un homme ? Exemple d'homme qui a faim canine, d'homme hydropique qui boit.

4° S'il y avait bonheur *par l'amour-propre*, la mort le renverserait. Bonheur court, dont un morceau échappe sans cesse, n'est *pas un* vrai bonheur. Vue de mort prochaine. Exemple *d'un* homme condamné qu'on veut divertir en prison. Nuit d'hôtellerie : *Siccine separat amara mors ? — Spe gaudentes :* Le contraire est *la* tristesse du désespoir : alternative d'anéantissement ou d'enfer. — Plus l'homme s'aime, plus son amour fait son supplice. — Vains efforts pour s'étourdir : jeunesse s'enfuit rapidement : infirmités fréquentes : morts d'amis : tous les plaisirs d'une longue vie ne valent pas horreur de mort.

Quoi ! *direz-vous*, ne projeter rien pour *notre* bonheur ? — Tous ces beaux projets *sont des* toiles d'araignée : c'est une écume que la première vague emporte. *Verumtamen in imagine pertransit homo*, etc. *Tous nos projets sont un* tourment ajouté aux maux de la vie.

Quoi ! *dites-vous encore*, penser sans cesse à la mort ? — N'y pensez point : ô quel réveil ! Trahissez-vous vous-même : ô quel désespoir *au moment de la mort ! —* N'y pensez jamais : ne voyez mourir personne : ne soyez *jamais* malade : ne soyez plus homme. — Comment ne pas voir ce qui saute aux yeux ? Comparaison d'un homme qu'on va empoisonner ou assassiner.

Certains philosophes ont dit : *Manducemus et bibamus*, *cras enim moriemur*. C'est le comble de l'extravagance. Faux courage, comme de gens qui s'enivrent pour *aller* au combat. *La* certitude de *la* mort et l'incertitude d'une autre vie doivent suffire pour bien vivre.

Second point. Bonheur dans nos mains par amour de Dieu.

L'amour réglé du bien infini *est* notre centre et *notre vie* : amour toujours paisible et d'accord avec soi : amour auquel Dieu fidèle attache la joie du Saint-Esprit : amour rassasiant : *Et omnis mihi copia*.

Consolation de *la* brièveté de cette vie. Disproportion *entre le temps et l'éternité : momentaneum et leve*, etc... *Non sunt condignæ*, etc... *Adhuc modicum*, etc... *Tempus breve est*, etc... *Nunc enim propior est nostra salus*, etc. Exemple *d'un* homme qui est mal dans une hôtellerie : chaque heure le console.

Consolation dans *la pratique de la vertu*. Témoignage de la conscience. Douceur d'agir pour ce qu'on aime. Différence d'agir par crainte et gêne contre son cœur. Ne souffrir que ce qu'on souffrirait : le souffrir avec adoucissement. Plus on aime, moins il en coûte. Détails *à ce sujet :* homme riche, homme pauvre, bienséances, travail.

Consolation à la mort. Tout est fait : habitudes, passions, restitutions, détachement, instruction. On entend à demi-mot, et on goûte l'amour. — On est en garde contre la tendresse des parents, on empêche les flatteries des médecins, on prévient *le* confesseur et les sacrements. *On regarde la* mort même comme le comble de grâces : *Raptus est ne malitia*, etc. J'en ai vu avoir douleur de revenir en *santé : Quis me liberabit ?* etc.

Je n'ai courage, *dites-vous*, pour mourir à *l'amour-propre*, etc. O Seigneur ! faites *mourir ce funeste amour*, etc.

VI.

POUR LE TROISIÈME DIMANCHE DE CARÊME.

L'amour de Dieu source unique du vrai bonheur.

Qui non est mecum, contra me est (*Luc.*, XI, 23).

Notre évangile nous offre de grandes instructions. Démon muet : possédé délivré : règne de Dieu prouvé par *le* renversement de celui de Satan : rechute funeste du pécheur converti : femme qui s'écrie : Bienheureuses les entrailles, etc. — Mais je vois un point capital que j'ai déjà souvent traité. N'importe : je répéterai jusqu'à ce que vous fassiez : ce point seul suffit. *Qui non est mecum, contra me est.*

Division. Partage entre Dieu et le monde, comble des maux. Amour de Dieu sans partage, comble des biens.

O Dieu ! qui mettez si souvent cette vérité dans ma bouche, faites-la passer dans les cœurs. Faites qu'on la croie : faites qu'on l'aime. *Ave*, etc.

Premier point. Partage entre Dieu et le monde, comble des maux.

Illusion de croire ce partage *légitime*. On loue un homme de n'avoir *point* horreur de *la* piété : cette neutralité n'est que distraction et indifférence *pour Dieu* : si l'on connaissait son fond, on ferait effort contre l'impiété de *cette conduite*.

Car 1° *ce* partage *est* inégal. On ne donne à Dieu que *des* cérémonies qui ne coûtent guère : comparaison de compliments *stériles*. *On ne donne à Dieu que des démarches* par crainte en maladie mortelle : *on ne lui donne* rien contre intérêt, honneur, plaisir, goût. — On donne au monde *les* peines infinies d'une vie dure : que n'en coûte-t-il pas pour pécher (S. Chrys.)? *On lui donne le* sacrifice du salut éternel : *on lui donne* adoration et amour : Vous êtes mon Dieu, *lui dit-on*, *adorans et petens*, etc.

2° Partage injuste, entre Dieu qui nous a faits, à qui tout est dû, qui nous veut tout donner, et un monde impuissant, faux, indigne : *odientes*, *odibiles :* un monde qui est l'ennemi de Dieu, *qui est* la vanité même, *qui* ne nous aime pas, ni ne peut nous donner *rien de solide*. — *Partage* entre la vanité qui va disparaître et l'éternité qui se hâte d'arriver; entre la vertu avec sa gloire et sa récompense, et l'ordure d'un impudique, l'épargne d'un avare. *Faciam membra meretricis?*

3° Partage impossible. Ces deux amours sont incompatibles ; *Adulteri*, *nescitis*, etc. *Aut unum odio*, etc. — Religion impossible sans grâce : point de grâce pour ce partage. Alors l'homme se rend les commandements impossibles : c'est tenter Dieu.

4° Partage malheureux. Guerre civile dans les entrailles : être contraire à soi. Comparaison *d'un* homme qui a deux passions incompatibles, deux amis irréconciliables : toute douleur vient de là.

Quoi ! *direz-vous*, rien pour le monde? — *Vous* vous trompez : Dieu *vous* commande charité pour *le* prochain, bienséance pour *votre* réputation. L'amour de Dieu fait aimer *le* prochain comme *soi-même*. *Il opère le* retranchement de servitude, d'idolâtrie, d'artifice, etc. Heureux qui est libre.

Quoi, *dites-vous encore*, *vous nous prêchez une* perfection de solitaire? — Non, *mais je vous prêche une* perfection sociable, complaisante, etc. Je ne demande que préférence de Dieu au mensonge. Vous auriez plus besoin de perfection, vous, faible dans le torrent des tentations, que *des* solitaires affermis loin du péril.

Mais enfin, *direz-vous*, c'est faire haïr *la* piété, et jeter dans le désespoir. — *La* jalousie de Dieu doit *vous* consoler, en *vous* montrant son amour. Jalousie douce, qui ne veut qu'amour et bonne foi.

Soyez *donc* parfait ; du moins croyez, désirez, commencez.

Second point. Amour de Dieu sans partage, comble des biens.

1° Ne fait aucun changement au dehors. Nul retranchement des vrais besoins de la nature, des bienséances réelles de la condition ; seulement du superflu, qui ruine *les* familles, détruit *la* santé et les mœurs. — Nul accroissement des croix attachées aux infirmités de la nature, aux règles des mœurs selon la raison, aux peines de providence dans la société : *unusquisque in qua vocatione vocatus est*, etc.

2° Ne fait faire que ce qu'il fait aimer. Douleur de faire ou souffrir par crainte servile, par esprit mercenaire, par bienséance, pour honneur; *alors* l'amour n'est pas content. — Joie de faire ce qu'on aime. Le bonheur ne consiste qu'à suivre et contenter son amour. Exemples d'hommes qui ont les biens qu'ils aiment : charge, mariage, fortune. Exemples d'hommes qui ont les peines qu'ils aiment : servir un malade cher, voyager sur mer, aller au combat. — Que diriez-vous, si l'on vous offrait un état où vous aimeriez tout ce qui arriverait, où rien n'arriverait contre amour?

Amour forcé, dira-t-on. — Non, on n'a pas ce qu'on aimerait ; mais on aime librement ce qu'on a : on ne voudrait pas qu'il fût autrement.

3° Facilité de plus en plus en augmentant l'amour. D'où vient le malheur? d'avoir ce qu'on n'aime *pas*. D'où vient le trouble ? de deux amours qui se déchirent. Plus *est* grand l'amour, plus *est* forte *la* nourriture; plus *est* grand *le* plaisir, plus *il y a* de paix par plus grande unité au dedans. Exemple de deux hommes, l'un qui aime assez pour servir, l'autre qui n'aime pas assez pour se contraindre. O erreur de craindre *la* perfection! Quoi! *on craint* d'aimer trop ce qu'on a! Quoi! *on craint* trop de ferveur dans la vertu!

4° Espérance d'éternité. Au lieu du désespoir des impies, qui croît avec leur amour-propre, *les* justes ont l'espérance d'un bien infini et éternel; espérance prochaine qui s'avance chaque jour; espérance qui croît par l'accroissement de l'amour.

N'est-ce point un beau songe, une image flatteuse? Quoi! notre unique bien est-il une illusion ? Quoi! le christianisme, descendu du ciel sur la terre avec le Fils de Dieu, promis par les prophètes, annoncé par les apôtres, vérifié par tant de miracles, confirmé par tant de martyrs, cette religion seule digne de Dieu, cette doctrine visiblement céleste qui a formé tant d'hommes merveilleux sur la terre, n'est-ce qu'un songe ? Si le christianisme est vrai, quiconque n'est pas pour Jésus-Christ est contre lui.

Mais, ô mon Dieu! pourquoi me faites-vous dire ces choses, si vous ne les faites pas croire? Non, ils ne me croiront pas. Il faudrait des miracles. Faites-en dans les cœurs : renouvelez les anciennes merveilles ; ouvrez les yeux, changez les cœurs, donnez *des* cœurs nouveaux, apprenez ce qu'est amour, etc.

VII.

POUR LE QUATRIÈME DIMANCHE DE CARÊME

Nécessité de servir Dieu par amour.

Jesus ergo, cum cognovisset quia venturi essent, ut raperent eum, et facerent eum regem, fugit iterum in montem ipse solus (*Joan.*, VI, 15).

Jésus-Christ n'est-il pas venu régner? *Tu dicis quia rex sum ego. Ego in hoc natus sum, et ad hoc veni in mundum...... Regnum meum non est ex hoc mundo.... Ejice ancillam et filium ejus... . Non sumus ancillæ filii, sed li-*

beræ, qua libertate Christus nos liberavit.

Division. Oui, *nous voulons bien un* règne extérieur *qui fait les esclaves :* non, *nous ne voulons pas un* règne intérieur *qui consiste dans l'amour.* — *Il ne suffit pas d'être* esclaves par crainte, *il faut être* libres par amour.

O vous qui comptez pour rien *la* crainte sans amour! donnez-moi *des* paroles fortes et douces : flèches perçantes. Persuadez *l'a*mour. *Ave*, etc.

Premier point. Insuffisance du règne extérieur *qui fait les esclaves.*

Illusion du démon : fausse idée de l'indépendance de Dieu : vraie servitude d'orgueil *et* de passions : état malheureux.

Distinction entre *la* crainte filiale qui est l'amour de Dieu même, *et la* crainte servile qui est l'amour de soi-même. Exemple d'épouse infidèle, et d'épouse fidèle. (S. Aug.)

Besoin de crainte servile : *elle sert de* contrepoids aux passions : *Initium sapientiæ timor Domini..... Confige timore tuo carnes meas.* Elle diminue les tentations : grâce (S. Aug.). — *Elle est* commandée, en ce qu'elle a d'innocent : *quo utilius concutiuntur* (Concil. Trid.). *Si non amor justitiæ, timor pœnæ* (S. Aug.).

Insuffisance de crainte servile. Dieu veut amour, ne prend le change : *Dilige Dominum Deum tuum*, etc...... *Diligentes me diligo...... Qui non diligit, manet in morte..... Nec colitur nisi amando.* — Exemple de maître, ami, etc. — Amour source de crainte : c'est amour suprême de soi : on tremble comme *les* démons.

Indignité de crainte servile. *C'est* l'amour suprême de soi, où l'on tient la place de Dieu. — Ingratitude de ne *pas* rendre amour pour amour. — Disposition de vouloir pécher, si on le pouvait impunément, d'être fâché de ne le pouvoir pas : haine de ce qui trouble amour. *Invitus facit..... dolet non licere.* — Disposition où l'on craint ce qu'il faut aimer, où l'on aime ce qu'il faut craindre.

Impuissance de *la* crainte servile contre le péché. Amour suprême de soi, idolâtrie : c'est le grand péché. — Amour-propre, faible, aveugle, passionné, incontinent : *Ad ea quæ sunt extra se pellitur a se.* Crainte, passion triste et douloureuse : *Dolet non licere*, etc. *Fuga animi.* — Inégalité. — Exemple d'écolier, de voleur, de tout homme qui pèche.

Malheur de crainte servile. Combat continuel entre *l'*amour suprême de soi et du mal, et *la* crainte de Dieu et du bien. Passions. Remords de conscience. — Alternative d'anéantissement ou d'enfer. Terre s'enfonce : abîme. Ressource dans *le* désespoir. Sentence prononcée. — Augmentation de malheur par l'augmentation de *la* crainte, dans l'augmentation d'âge, de péché, d'habitude et de faiblesse.

Quoi! *dites-vous*, plus de crainte? — En quel abîme tomberait-on? Sentiments bas, ressource nécessaire. *La* crainte *est* pour l'amour, comme *l'*aiguille pour *la* soie; mais *elle* ne suffit *pas*.

Quoi! *dites-vous encore*, vous nous désespérez! — Je ne dis rien *de moi-même :* l'Evangile parle, et me juge autant que vous. — Est-ce *vous* désespérer de vous proposer l'amour d'un père infiniment aimable, en qui seul est le bonheur? — Est-ce vous désespérer de vous proposer de changer *les* amertumes *de la* crainte, en douceur d'amour *divin ?*

La crainte, *dites-vous enfin*, arrête *suffisamment* le péché. — *Elle* n'arrête *pas* le grand péché, *c'est-à-dire* l'amour-propre; idolâtrie *et* ingratitude monstrueuse. Elle n'arrête *pas* cent autres péchés. — Elle fait vouloir le bien et quitter le mal, comme *le* voleur laisse la bourse, *et* comme *le* loup laisse *la* brebis, *par la crainte du châtiment* (S. Aug.).

Second point. Avantages du règne intérieur, *qui nous fait libres par amour.*

1° Délivrance d'amour-propre. Chacun a son amour suprême pour un objet qui est son Dieu. L'amour-propre fait le moi mon Dieu : présence continuelle; rapport de tout. Amour par passion comme d'amoureux : *Erunt seipsos amantes.* — Amour-propre *est* un nécessiteux, insuffisant à soi, *toujours* affamé; que le mensonge ne peut rassasier, qui ne peut accorder ses passions ensemble, qui est incompatible avec les autres amours-propres qui l'environnent. — L'amour-propre empoisonne toute la vie : *Contritio et infelicitas in viis eorum.* — Comparaison d'un homme déraisonnable, qu'on ne peut jamais contenter. — Bonheur de régler l'amour de soi par celui de Dieu.

2° Délivrance de crainte servile. *La* crainte filiale ne laisse aucune autre crainte : (tonnerre gronde, mer élève ses vagues) ôte amour-propre. — *L'*amour de Dieu chasse *la* crainte servile : *Perfecta charitas foras mittit timorem.* Paix, liberté : *Non amabitur in homine nisi Deus .... Nihil in me relinquatur... Melior cum obliviscitur*, etc. — Suppositions impies d'homme heureux sans voir Dieu ici-bas, heureux dans le péché impuni, heureux dans le péché ignoré de Dieu : *Peccatum timet charitas, etiamsi sequatur impunitas.* — Exemples de saint Cyprien, saint Martin, saint Ambroise. J'en ai vu.

3° Délivrance de toute crainte. Impossibilité d'avoir tout ce qu'on veut : au moins vouloir tout ce qu'on a. — *Sous le règne de l'amour*, on veut tout ce qu'on fait pour ses devoirs, *et tout ce qu'on* souffre de croix : centuple dès cette vie. — Le paradis est le parfait amour : *Gaudium de veritate.* Plus on aime, plus *le* paradis se forme. — O hommes insensés! *Regnum Dei intra vos est* · ô joie! ô paix!

C'est là, *dites-vous*, *un* projet flatteur et fabuleux. — Quoi! *la* religion *n'est qu'une* fable? Elle n'est que là. Tenez, lisez. — *La* pratique *est* contraire, parce qu'on prend *la* religion de travers. — *Gustate et videte* : venez, essayez la voie de l'amour.

Je n'ai point l'amour, *dites-vous*, et j'ai *la* crainte. — Vous n'avez guère plus *la* crainte que l'amour. Vous cherchez à dissiper la crainte. Vous ne craignez *pas* quand vous êtes en amusements. — Comment sentiriez-

vous l'amour, vous qui ne le désirez même pas? Vous ne voudriez pas même l'avoir, si Dieu venait vous l'offrir.

Cette morale, *dites-vous encore*, m'afflige et me trouble. Oh! plût à Dieu que *votre* tristesse fût salutaire! *Memorare lacrymarum tuarum, ut gaudio implearis*. Tout le reste est bon, mais ne va pas à la source du mal. — L'amour réunit *la* douceur et *la* perfection. *Ama, et fac quod vis*.

O amour! faites-vous aimer : ô feu céleste! embrasez la terre. Voyez l'amour-propre : que ne fait-il pas? On est malheureux en ce monde : on se dévoue à l'être dans l'autre. On commence l'enfer *ici-bas*. On fait des péchés énormes. O amour! quand ferez-vous que les hommes veuillent être bons, libres et heureux, etc.

VIII.

POUR LE DIMANCHE DE LA PASSION.

Sur la communion.

Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi (*Joan.*, VIII, 46)?

Il faut se hâter de parler sur *la* communion; *les* fidèles ont besoin d'être réveillés.

Division. Si je vous dis la vérité sur l'importance de *la* communion pascale, pourquoi ne me croyez-vous pas sur *la* préparation?

O vérité! ô parole! si jamais, etc. Vous savez que je ne veux rien pour moi, rien que pour votre gloire et pour leur salut. *Ave*, etc.

Premier point : Je vous dis *la* vérité *sur l'importance de la communion*.

1° Sur la présence réelle. La croyez-vous? Interrogez votre foi. *Putasne*, etc. On n'ose contredire *cette vérité :* on ne la croit *pas*. Comparaison *de cette vérité* avec *les* vérités de géométrie. — Supposition de Chinois qui verrait messe. Supposition de protestant qui verrait la communion ; *non dijudicans corpus Domini*. Supposition de Jésus-Christ dans une ville à trente lieues d'ici. Supposition de *la* manne dans un désert.

2° Sur l'*Eucharistie considérée comme* pain de vie. Comparaison de *Jésus-Christ avec un* homme qui donne *un* pain *matériel*. Exemple de Jésus-Christ qui fait des miracles. Comparaison *d'un* homme qui donnerait *un* remède. Comparaison d'un homme qui rendrait immortel. — Froideur, lâcheté, dégoût, fuite.

3° Sur l'*Eucharistie considérée comme* pain quotidien. Renouvellement de nourriture *nécessaire* pour l'esprit comme pour *le* corps. — Tentations journalières *nécessitent* pain quotidien. — Défaillance sans aliment : exemple du jeûne. — Nécessité de croître : pèlerinage. — Temps de persécution : pleines corbeilles : communion des propres mains des fidèles (S. Basile). Usage ancien de *la* communion quotidienne en beaucoup de lieux : plusieurs fois la semaine ailleurs : quatre fois la semaine (S. Basile). -- Punition selon *les* canons apostoliques, *pour ceux qui s'en éloignent*.

4° Sur *la* communion pascale. Temps fixé au moins pour commencer : autrement excommunication volontaire, pire que forcée. — Scandale. — Causes de refuser *le* pain de vie. — Etat de privation au milieu de périls : *c'est s'exposer à* mourir de faim.

5° Sur *le* danger de sacrilége. *Reus erit corporis et sanguinis Domini*..... *Judicium sibi manducat et bibit*. — Baiser de Judas pour trahir *son maître*. *Amice, ad quid venisti?* — Effet du sacrilége : *per buccellam intravit Satanas*. Epreuve : *probet seipsum* : vie d'amour. — Qui est-ce qui communiera ainsi? *Et dormiunt multi*.

6° Sur l'inconvénient des deux extrémités : mourir empoisonné, mourir de faim. — *Il faut* joindre nourriture *et* digestion. — Faire dépendre, non *la* communion de *la* vie, mais *la* vie de *la* communion. Si je vous dis *la* vérité, etc.

Ma vie ne convient *pas, dites-vous, à une communion fréquente*. — Donc il faut changer *de* vie : la fréquente communion règle *la* bienséance des mœurs.

Je n'ai pas *le* temps *de communier souvent*. — Pourquoi n'en avez-vous pas *le temps? Compelle intrare*.

Je suis dégoûté. — Malade en dégoût de la nourriture, état terrible. — Que fait-on alors? On purge, on use de régime.

Second point. Pourquoi ne me croyez-vous pas *sur la préparation?*

1° Sur *la préparation à la* confession. Choix de directeur. Plan de vie. Examen du passé. Disposition essentielle. Incorporation : *Vivo ego*, etc.

2° Sur *la préparation à la* communion, comme première, comme quotidienne, comme dernière. Combien mourront *après la communion pascale?*

Supposition d'homme nourri de manne. — Supposition d'homme nourri de pain miraculeux de Jésus-Christ. — Supposition d'homme nourri d'eucharistie avec Jésus-Christ visible. — Etat des saints en paradis : *Sicut in cœlo et in terra*. *Péchés de* fragilité dont on frappe sa poitrine. Péchés quotidiens, paille, feu d'amour. — Fruit d'une bonne communion.

J'y penserai dans douze jours, *dites-vous*. — La première affaire est mise la dernière. Retardement et précipitation.

Je ne veux pas aller trop loin, *dites-vous encore*. — Vous n'irez nulle part, vous tromperez l'Eglise, comme *les* autres années.

Je satisferai au précepte, *dites-vous*. — Oui, pour éviter l'excommunication, et sauver la terre sainte ; non, pour vous nourrir et *vous* soutenir en tentation.

O sacrement d'amour! personne ne veut aimer : O Jésus! quel mépris! O amour! faites-vous aimer : ne cachez pas vos grâces : faites-les éclater *pour l'édification commune*, etc.

IX.

POUR LE MÊME DIMANCHE.

Sur la confession.

Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi (*Joan.*, VIII, 46)?

Je vous ai fait plusieurs fois ce raisonnement au nom de Jésus-Christ, comme il le faisait aux Juifs, pour vous prouver la vérité

de la religion tout entière. Aujourd'hui, pressé par le temps, je me borne à le faire pour la communion pascale. Si je vous dis la vérité pour vos pâques, pourquoi ne me croyez-vous pas ?

Division. Si je vous dis la vérité pour *la* préparation à *la* confession ; si je vous dis la vérité pour l'exécution de *la* confession, pourquoi ne me croyez-vous pas ?

O vous qui avez établi *dans le sacrement de pénitence une* fontaine d'eau vive ! ô vous qui nous invitez *à nous y plonger !* donnez à moi *des* paroles, à eux *des* sentiments, etc. *Ave*, etc.

Premier point. Vérité sur *la* préparation *à la confession.*

1° Diligence. Nécessité de s'instruire, de prier, de former *un* plan *de vie*, de s'éprouver. — Comparaison de voyage, de mariage, d'achat de charge. — Faute de préparation *prompte*, on se confesse à l'extrémité, tout est encore à commencer.

2° Choix de confesseur non rigoureux : *celui qui est trop rigoureux* gêne pour actions extérieures, ne donne à proportion de ce qu'il demande, ne mène *pas* à la vraie perfection intérieure. Pharisaïsme.

Confesseur non relâché. *Ceux qui le sont trop mettent des* coussins sous les coudes : veulent élargir *la* voie étroite : je maudirai vos bénédictions, *dit le Seigneur*, — A quoi sert leur absolution ? — Oh ! si j'en connaissais, etc. !

Milieu, qui est d'attendre *patiemment* sans autoriser *le pécheur*, de tolérer *certaines* imperfections, *sans cesser d'être* ferme pour le fond, de gagner *le* dehors par le dedans. *Un sage confesseur* inspire non *la* crainte, mais *l'a*mour.

Confesseur supérieur à vous, qui vous mène, que vous ne meniez *pas ;* qui vous décide sans l'être par vous ; qui se charge *de vous* par pure charité. Choisissez-*le* entre mille : *le* meilleur n'est *pas* trop bon.

Choisissez-*le* après prières : foi (saint Thomas); homme en terre inconnue. *Choisissez-le* sur réputation publique, après essai de consultation, tel que vous le désirez pour *le moment de la* mort, *et que vous le* craignez pour *le règlement de votre* vie.

3° Examen *de la conscience*. Crainte de n'être *pas* assez connu, *et* de ne savoir se faire connaître : *crainte de l'*illusion. *Si tu te accusas, conjungeris Deo* (S. Aug.).

Confession ou revue générale. Péchés d'état : ignorance ; faiblesse, contre puissances, amis, etc. ; dépense excessive. — Péchés d'omission : perte de temps, fautes négligées, enfants sans éducation. — Péché favori, qu'on ne veut voir ni laisser toucher. — Péché unique et total : idolâtrie de soi, nul amour de Dieu : vie entière, un seul péché : *Ama*, *et fac quod vis.*

4° Plan de vie. Nouvel homme, vie nouvelle : vous dites : Si j'étais dévot, je ferais, etc. Représentez-vous *un* homme ressuscité. Précautions contre *le* torrent du monde : erreurs, amours, terreurs *du monde. Précautions* contre soi-même : trahison perpétuelle. — Exemples : projet de voyage, de mariage, de déménagement.

5° Epreuve. Plan flatteur sans pratique. — *La* discipline *de l'Eglise* n'exclut *pas* l'épreuve. Degrés de pénitence dans l'antiquité. — Vous voulez qu'on se fie à vous, vous qui ne devez vous y fier. Quoi ! vous ne pouvez vous résoudre à commencer huit jours ce que vous promettez de faire toute la vie ?

Second point. Vérité sur l'exécution *ou les qualités de la* confession.

1° Nécessité d'amour *dans le sacrement de pénitence.* Différence de contrition *et* d'attrition. — *Contrition*, amour de Dieu plus que de toute créature, plus que de soi-même. Je l'admets à tout degré : *Qui diligit me, diligetur a Patre meo..... Diligentes me diligo.* — *Attrition:* je ne veux que le concile de Trente. *Cum spe veniæ..... voluntatem peccandi de cætero excludens :* amour suprême d'espérance *est requis.* Amour suprême de charité *est requis*, sinon en commençant, au moins en finissant : *ce n'est que* différence de quart d'heure. — Nécessité de se préparer et de désirer cet amour. Il ne s'agit pas d'un acte formel, mais d'*une* disposition habituelle, comme d'amour pour *un* père et pour soi-même.

2° Qualités de *cet* amour. — Amour *qui renferme la* haine du péché. Tout amour est *la* haine du contraire : exemples. La haine n'est que l'amour qui ne veut perdre *son objet :* exemples. *Oportet ut oderis in te opus tuum, ut ames in te opus Dei.* Amour réparant, *qui* veut corriger son intérieur, réparer *le* scandale extérieur, s'enraciner dans le bien, montrer satisfaction au bien-aimé. Exemple d'*un* homme qui a offensé son ami : exemples *de* saint Pierre : *flevit amare.* De saint Paul : *Blasphemus fui.... Continuo non acquievi*, etc. De femme pécheresse : *ut cognovit*, etc. De saint Augustin : Confessions : défi aux donatistes. — Amour craintif : craint de déplaire, craint de n'aimer pas *assez*, craint pour l'avenir : trésor en vase d'argile : exemples d'un malade pour rechute, d'un marchand sur précautions, d'un homme qui porte un *grand* trésor. — Amour jaloux : il veut le contentement de l'époux, pour l'époux : *il* se tourne contre soi pour se punir : *il* croirait dérober toute affection qui n'irait droit *au bien-aimé.*

3° Soutien par l'amour. On ne fait que ce qu'on aime le mieux faire : *Secundum id operemur necesse est*, etc. (S. August.). On nourrit cet amour par l'oraison : il croît : paradis qui se forme. On prend plaisir à écarter tout ce qui affaiblirait l'amour (Tertullien, *de Spect.*).

Mais, *dites-vous*, vous demandez trop. — Quoi ? trop : amour, bonne foi.

Vous *nous* jetez en désespoir. — Quoi de moins désespérant que *la* consolation d'aimer ?

Vous dites qu'on se confesse, et vous en éloignez. — Oui, *j'éloigne* de confession sacrilége : je presse pour bonne confession : voulez-vous toujours *faire de ces* confessions où l'on se joue de Dieu ?

O Seigneur! je vous demande un cœur contrit et humilié. Pour toute pénitence, qu'ils viennent, non pressés par le temps, mais touchés *de votre grâce*. Je tremble pour pénitents et pour confesseurs : tout vient, rien ne change. O Dieu! combien qui ne verront, etc. Oh! si je pouvais, je ferais comme saint Ambroise.

X.

POUR LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

Sur la communion.

Dicite filiæ Sion : Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus (*Matth.*, XXI, 5).

L'entrée triomphante *de Jésus-Christ dans Jérusalem est la* figure de *la* communion pascale : *Hosanna*, etc. Je suis chargé de dire à la fille de Sion : *Ecce Rex tuus*, etc. Mais le dirai-je? combien qui en abuseront!

Division. Conditions de *la* bonne communion, nécessité de *la* communion. *Deux écueils à* éviter : danger de sacrilége, danger d'exclusion volontaire.

O Roi plein de douceur, venez, parlez à *la* fille de Sion. Charmez, attendrissez, faites aimer : il n'y a que l'amour qui fasse bien communier : *Ave*, etc.

Premier point. Conditions de *la* bonne communion.

1° *Dispositions éloignées.* Bonne confession. — Choix de confesseur tel qu'on voudrait l'avoir à la mort, auquel on se livre de suite.

Examen de conscience : commissions, omissions. *Justus prior est accusator sui..... Si tu te accusas, conjungeris Deo* (S. Aug.).

Douleur du passé. Contrition, attrition. *Sine magnis nostris fletibus et laboribus, divina id exigente justitia*, etc. (S. Greg.). *Laboriosus quidam Baptismus.* — Amour, source de toute joie, et de toute douleur. *Pœniteat amasse quæ Deus non amat.* Comparaisons.

Amour d'espérance, qui préfère *le* pardon à tout *autre* bien : *cum spe veniæ;* et qui exclut tout péché : *si voluntatem peccandi excludat.*

Amour de charité. Amour de Dieu plus que de soi (oh! que vous l'aimerez alors!) en sorte qu'on ne s'aime que pour Dieu, en sorte qu'on ne s'aime que de son amour, en sorte qu'on l'aime comme on s'aimait.

Vie nouvelle : *vitæ novæ propositum et inchoatio.* — Oraison pour nourrir *l'*amour qui soutient tout. — Vertus de l'Etat, croix à porter, détachement de la vie présente : plus de possession de ce qu'on aime, plus que tentation à vaincre, plus que péché inévitable.

2° *Dispositions prochaines pour la* bonne communion.

Honte et crainte de communier : *Domine, non sum dignus.* — Impatience de communier : *Unus sit dolor hac esca privari* (S. Chrys.). — Docilité pour communier, quand *le* directeur pousse. — Communier comme à première communion fervente d'un enfant très-pur, comme devant le faire chaque jour, comme viatique à la mort, au moins comme dernières pâques : oh! combien, etc.

Mauvaise communion : si on n'a douleur et détestation de tout péché, même péché favori; si on ne désire sa conversion plus que tous les biens d'ici-bas; si on n'a dégradé le moi, pour mettre Dieu en sa place; si on ne commence à vivre de son amour, *et* selon son amour. *Probet autem seipsum*, etc..... Judas communia, dit saint Augustin : *Et post buccellam introivit in eum Satanas.... Amice, ad quid venisti? osculo Filium hominis tradis!*

Vous éloignez des sacrements, *dites-vous.* — Vous allez voir le contraire *dans le second point* : personne ne les demande plus que moi. Je veux *seulement que vous ayez envers Dieu la* bonne foi que vous demanderiez dans tous les hommes.

Qui osera communier? — Tous ceux qui ne voudront trahir *Jésus-Christ*, comme Judas.

Vous exigez trop de perfection, *dites-vous.* — Je ne demande que ce qui est demandé par ceux qu'on accuse de relâchement. Comparez *ce que j'exige* avec l'ancienne discipline *de l'Eglise.*

Second point. Nécessité de *la* communion *fréquente.*

1° Nature *de l'*eucharistie, pain quotidien. Oraison dominicale : nous demandons à être perpétuellement avec Jésus-Christ, et à n'être jamais séparés de son corps (Tertull.). Nous demandons ce pain tous les jours, comme l'aliment du salut, de peur de demeurer loin du salut (S. Cypr.), *nisi manducaveritis*, etc. Demande du pain quotidien répétée chaque jour (S. Hilaire). Si c'est pain quotidien, pourquoi ne le mangez-vous qu'au bout de l'an (S. Ambr.)? Si les péchés ne sont pas tellement grands qu'on juge que le coupable doive être excommunié, il ne doit point se priver du remède quotidien (S. August.). Vie et santé de l'âme (concile de Trente). — Comparaisons de pain *matériel* : jeûne. — Proportion avec *le* travail des tentations (S. Cyprien).

2° Pratique de l'ancienne Eglise. Les fidèles persévéraient dans la communion de la fraction du pain. Assidûment tous les jours rompant le pain, etc... (*Act.*, II, 46). Ceux qui ne communient, privés de la communion à cause du trouble et du scandale (*Can. ap.*, 10). — Communion de tous les fidèles présents; puis *les* diacres portent aux absents (S. Justin). L'aliment qu'on prend avant tout autre (Tertullien). Quiconque ne communie pas est en pénitence, ne doit pas assister aux prières (S. Chrys.). — Pleines corbeilles en *temps de* persécution. — Enfants communiaient avec le vin.

3° Danger de *la* privation de l'eucharistie. Persuasion de l'antiquité. De peur que nous qui sommes en Jésus-Christ, et qui recevons tous les jours l'eucharistie comme l'aliment du salut, ne soyons séparés de ce corps par l'obstacle de quelque délit plus grief... (S. Cypr.). Recevoir l'eucharistie par le droit de communion... (*Id.*). Avec cette

pureté, approchez tous les jours : sans elle, jamais (S. Chrys.).

Raison. Excommunication volontaire *de celui qui s'éloigne de l'eucharistie*. Que peut faire l'Eglise de plus terrible, *que de vous imposer cette privation?* Peinture *de l'excommunication*. Vous vous excommuniez vous-mêmes. Comparaison du jeûne du corps en carême, *et du jeûne* de l'âme toute l'année.

Je ne suis pas digne, *dites-vous, d'approcher si souvent*.—Obstacle de délit plus grief (Saint Cyprien, *dans le texte déjà cité*). Péché si grand qu'il faille excommunier : autrement ne priver du remède quotidien (S. Aug.). Notre remède est dans le céleste et vénérable sacrement (S. Ambr.).

Je ne veux communier qu'une fois *par an:* l'Eglise le permet. — L'Eglise veut *au moins une fois*, et gémit du péril *de ceux qui n'en font pas davantage*. — C'est ce qui trouble tout : vous vous imaginez que le mérite consiste, non dans *la* pureté de conscience, mais dans le plus long intervalle *entre les communions* (S. Cypr.). En vain on offre le sacrifice, si personne n'y participe (*Id.*). La pâque continue toute l'année (*Id.*). Qui ne mérite de la manger chaque jour, ne le mérite pas au bout de l'an (S. Ambr.).

La vie du monde *ne me permet pas une communion si fréquente. — La vie du monde* augmente *le* besoin : diminuez *votre* dissipation. Réglez votre vie sur *vos* communions, *et* non *vos* communions sur *votre* vie.

Nulle affection au péché véniel, *disposition trop difficile, dites-vous*. — Posez amour dominant : *il* ne reste qu'affection involontaire et *peu* aperçue. Si *vous* apercevez *cette* affection, sacrifiez-la, et communiez.

O Seigneur! je voudrais qu'il y eût à votre sainte table *un* chérubin armé d'un glaive de feu, pour garder le fruit de vie. Je voudrais que tous vos enfants vinssent s'enivrer du torrent de délices de votre festin. Oh! ne permettez pas que ces pâques, etc. Hélas! combien encore, etc.

XI.

POUR LE JOUR DE PAQUES.

En quoi consiste la vie nouvelle que nous devons prendre aujourd'hui avec Jésus-Christ?

Quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus (*Rom.*, VI, 4).

La résurrection du corps de Jésus-Christ, source et modèle de la résurrection de nos âmes. *Christus resurgens ex mortuis, jam non moritur. Ad cognoscendum illum, et virtutem resurrectionis ejus*, etc.

Division. On mène *cette vie nouvelle et* immortelle en fuyant le monde par la retraite. en se défiant de soi par la vigilance, en se confiant à Dieu seul par la prière.

O vérité éternelle! vous savez de quel cœur je vous ai annoncée pendant *la sainte* carrière. J'ai tout dit : achevez votre ouvrage. Donnez-*moi des* paroles qui soient *un* glaive, etc. *Ave*, etc.

Premier point. Fuir le monde.

1° A cause de *son* opposition à Dieu. —Babylone opposée à Jérusalem : Babylone fondée sur l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu : Jérusalem fondée sur l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi. *Societas impiorum... Civitas diaboli*. — Babylone, société de marchands, commerce de plaisirs et d'intérêt, assemblée d'amours-propres jaloux, de passions incompatibles : *son* commerce roule sur *la* fraude : *Erunt seipsos amantes, odientes, odibiles*. — *Babylone* jalouse comme Dieu contre tout partage. *Mihi mundus crucifixus est*, etc. *Adulteri, an nescitis*, etc... *Quem mundus non potest accipere... Non pro mundo rogo.*

2° A cause de *la* force de ses discours. *Le* langage du monde se prend insensiblement comme l'accent d'*un pays*. — Impression insensible des préjugés de chaque pays. — Langage éblouissant : infamie cachée sous les fleurs. Masque à tout vice.—Discours des bons mêmes ; langage de la foi hors d'usage.

3° A cause de l'autorité de *ses* exemples. Force des mœurs de ceux avec qui on vit, et qu'on estime. Mode pour *les* jugements et pour *les* mœurs, comme pour *les* habits. Horreur naturelle de *la* singularité : déférence pour le commun consentement.

4° A cause des tentations *qu'on y rencontre nécessairement*. Crainte d'offenser *le monde;* besoin à remplir : on veut réputation, crédit : on craint contradiction, mépris, persécution. — Ambition de plaire au monde, pour fortune, pour *satisfaire la* vanité *qui* cherche des distinctions.

5° A cause de *la* conformité du monde avec notre cœur. Comparaison d'un traître qui flatte toutes nos passions : comparaison d'*une* place où l'ennemi a *des* intelligences.

Conclusion. Si vous aimez le monde, hâtez-vous de le fuir : *Exite de illa, popule meus.* Si vous ne l'aimez, quel plaisir *pouvez-vous y trouver?* Combat sans relâche, course sur *le* bord d'un précipice, course contre *un* torrent, respiration d'air empesté.

Irai-je *donc* me cacher au désert, dites-vous? — *Non : Unusquisque, in qua vocatione vocatus est permaneat*. Désert dans votre chambre. — *Le désert consiste pour vous dans le* retranchement de faux amis et d'occupations pernicieuses.

Je *me* dois au monde, *dites-vous encore*. — Rendez-lui davantage *en travaillant* pour *le* bien public, *et* pour *le* soutien de *votre* famille, par *des* voies légitimes.

Je mourrais de tristesse, *dites-vous, si je fuyais le monde*. — Quels ennuis *et* quel désespoir le monde *ne* cause-t-il *pas?* Comparez-*les* avec l'ennui de *la* retraite. Comparez mise et recette pour le monde. — Joie des enfants de Dieu que vous ignorez : *Gustate et videte.*

Second point. Se défier de soi.

1° *A cause de notre* impuissance à tout bien sans *la* grâce. *Sine me nihil potestis facere... Nemo potest dicere, Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto... Ad singulos actus*, etc. — Nulle grâce sans demande; *la demande* même *est faite* par *la grâce*. — Résistance fréquente à la grâce. — Péchés quotidiens.

2° *Volonté souvent* fausse *et apparente*. A

autrui : tout n'est que pour se déguiser. A soi : *Mens sæpe sibi de seipsa mentitur*, etc. A Dieu : *Adveniat regnum tuum*.

3° Vanité. Complaisance pour le passé. — Présomption pour l'avenir. Jalousie contre *le* prochain. Dépit de se voir.

Je ne puis, dites-vous, quitter ce moi comme M. (*un manteau*). — Non, mais vous pouvez vous défier *de ce moi* qui vous a trompé si souvent. On est toujours prêt à s'y fier. On en souffre cent fois plus que d'autrui.

Troisième point. Se confier à Dieu seul.

1° Nécessité de l'oraison. L'oraison n'est que *le* désir de Dieu. *Le* désir attire ce bien : le désir est *un* commencement de ce bien. — Qui désire, prie : qui ne désire *pas*, ne prie *pas*. — Sans oraison, *il n'y a* ni pénitence ni persévérance.

2° Fréquence d'oraison. Nécessité de grâce *ad singulos actus*. Ouvrir le cœur *à l'oraison*, comme *à la* respiration : *Oportet semper orare et non deficere... Sine intermissione orate*. — La grâce *est* comme *la* manne : nulle provision : *panem nostrum quotidianum*, etc. — Exemple de saint Antoine et autres anachorètes. — Voir Dieu à travers d'autres objets.

3° Simplicité d'oraison. On y cherche tant de façons qu'on s'en rebute, *et* qu'on la cherche l'ayant. On ne conçoit *pas* la bonté de Dieu. Il ne s'agit ni de voir, ni de sentir, mais de vouloir : être avec Dieu comme avec un bon ami. Oraison produit communion.

Sanabit te; opus est ut sanari velis. Sanat omnino ille quemlibet languidum, sed non sanat invitum. Quid autem te beatius, quam ut tanquam in manu tua, sic habeas in voluntate sanitatem tuam (*S. Aug., in ps.* CII, *n.* 6)?

O Seigneur! oserai-je espérer que votre parole fructifiera dans ma bouche! O pâques! ô pâques! Dirai-je : J'ai délivré mon âme? Non. Et quand je l'aurais délivrée, je ne serais point consolé en ne sauvant point mon cher troupeau. Retirez-moi donc, ou montrez-moi votre œuvre, etc.

XII.

POUR LE MÊME JOUR

Sur le même sujet.

Jesum quæritis Nazarenum : surrexit, non est hic; ecce locus ubi posuerunt eum (*Marc.*, XVI, 6).

Sortie du tombeau : *Christus resurgens*, etc... *In novitate vitæ ambulemus*.

Division : Veillez, priez. — O mes frères, donnez-moi l'attention de vos oreilles, et livrez votre cœur à Dieu.

Premier point. Veillez.

1° Sur vous. — *A cause de votre* fragilité. D'où vient défiance de soi. Amour de soi. *Quod nolo bonum*, etc... *Infelix ego homo!* Expérience du mal qu'on se fait *par la confiance en soi-même* : exemple d'une mère flatteuse : *hostes animæ... Miserere animæ*. Homme contraire à sa propre raison. Trahison intérieure.

A cause de votre inconstance. Comparaison d'air et de mer. Impuissance de persévérer *sans combattre cette inconstance naturelle*. Ivresse de toutes les passions.

A cause de votre présomption. Qu'importe d'être vaincu par impatience ou par vanité? *Vivo quod triumphas*.

2° Sur ce qui vous tente sans nécessité. Plus il y a de tentations *nécessaires*, plus il faut retrancher *les* superflues. — Qu'est-ce que tenter Dieu? — *Ad mensuram permittitur tentatio diaboli..... Tantum permittitur tentare, quantum tibi prodest ut exercearis, ut proberis, ut qui te nesciebas a te ipso inveniaris* (S. Aug.).— *Sobrii estote et vigilate... Sed ut sapientes, redimentes tempus*, etc. — Détail de tentations multipliées : homme faible veut juger : homme qui a *le* nécessaire veut *du* superflu : homme vain veut grand monde.

3° Sur ce qui est de devoir. *Tentatio est vita hominis super terram*. Comparaison d'homme qui fait *un* voyage nécessaire. — Vous êtes plus coupable, si vous faites mal ce qui est bon. — *Justus cor suum tradet ad vigilandum diluculo ad Dominum*.

La vigilance, *dites-vous*, est impossible. *Si elle est impossible*, pourquoi Dieu la demande-t-il? *La* vigilance par amour-propre est-elle impossible? Dieu donne ce qu'il demande.

Cette vigilance, *dites-vous encore, est trop* épineuse. — Comparaison *d'un* homme qui évite *le* bord d'un précipice, *qui* prend *une* escorte contre *les* voleurs, *qui* évite un chemin dangereux. L'amour adoucit *les difficultés*

Cette vigilance, *dites-vous enfin*, dérangerait tout. — *Dites plutôt qu'elle* rangerait tout. Ordre, proportion. *Le* dérangement *ne vient que* des précautions omises.

Second point. Priez.

1° Nécessité de prier. Pourquoi prier: *C'est que la* religion est dans *la* volonté. *Ma* volonté *est* plus à moi que toute autre chose. Faiblesse de *la* volonté, même en Adam; bien plus en nous.

Comment naviguer sans navire? L'amour *s'obtient* par *la* grâce, *et la* grâce par *la* prière : *Petite et accipietis*. Sans *la* prière, *la* vigilance ne serait que désespoir.

2° Choix de prière. Prière vocale. Prière pour biens temporels : prière pour biens spirituels en l'autre vie. Prière pour *obtenir l'*amour *et le* détachement.

3° Forme de prière. Méthodes : prières vocales, lectures, présence de Dieu : comment aimer : saint François de Sales. Faites taire l'imagination pour écouter Dieu.

Prétextes qui détournent de l'oraison.

La crainte de l'illusion. Vous craignez l'illusion dans l'amour de Dieu, et non dans l'amour-propre. Vous craignez l'illusion dans la société avec Dieu, et non *dans la société* avec le monde.

La crainte de l'oisiveté. Est-ce temps perdu que de parler à Dieu, *et* d'écouter Dieu sur *nos* devoirs? *Quid hic statis tota die otiosi?*

La vie réglée, *dit-on encore*, suffit *sans oraison*. *Mais la vie* n'est *pas* réglée sans amour *de Dieu*. Comparaison d'homme qui

dirait : Il suffit de travailler sans manger.

O vous qui m'écoutez avec foi ! ô vous pour qui nulle parole n'est perdue ! ô vous pour qui la parole de Dieu ne s'arrête point à l'oreille, mais entre jusqu'au fond du cœur ! ô vous, qui craignez moins de mourir mal que de ne vivre pas bien, parce que vous savez que la bonne vie prépare la bonne mort, vivez bien, vivez bien au milieu des méchants.

XIII.

POUR LE DIMANCHE DE QUASIMODO.

Sur les moyens de persévérer.

Christus resurgens ex mortuis jam non moritur (*Rom.*, XI, 9).

Nous avons tout dit. Que reste-t-il, sinon de vous demander *la* persévérance ? Mais peut-on l'espérer ?

Division. Je ne demande que trois points. Vouloir de bonne foi, fuir *le* danger, prier pour soutenir *votre* faiblesse.

O Seigneur ! donnez-moi la grâce de faire entendre ces trois vérités.

Premier point. Vouloir de bonne foi.

N'y a-t-il qu'à vouloir ? Exemples *d'un* marchand pour richesses, *d'un* militaire pour fortune, *d'un* particulier pour mariage avantageux. *Ils veulent sincèrement : disons de même du fond du cœur :* Je veux me sauver.

La volonté est tout en religion. *Non nisi voluntate peccatur. Et cum sit tam magnum bonum, velle solo opus est, ut habeamus. — Fili, præbe mihi cor tuum. — Vis sanus fieri ?*

Mais on n'a souvent pour persévérer qu'une volonté imaginaire. *Mens de seipsa sibi sæpe mentitur.* Nul commencement d'exécution. Nul projet de vie nouvelle. Nulle ouverture à *un* homme de Dieu.

Volonté double. Velléité : exemple de malade *pour* médecine amère, régime; *d'*avare *pour la* dépense ; *de* paresseux *pour le* travail. *Vult et non vult piger. Via pigri quasi sepes spinarum.* — Concours de deux volontés contraires : Je voudrais honneur, mais je veux davantage plaisir.

Il faut une volonté unique. Exemples : avare *ne veut que son* trésor ; ambitieux *ne veut que sa* fortune. Amour de soi-même. Comparaison de *volonté pour le* bien *et pour le* mal. *Vouloir se sauver*, quoi qu'il en coûte.

Je ne sens *pas* cette volonté, *dites-vous.* Différence de sentir *et* consentir. Comparaison d'homme qui a deux enfants.

Je ne veux pas, *direz-vous.* Désirez au moins de vouloir : douleur de ne vouloir est volonté. Demandez.

Second point. Fuir *le danger.*

Opposition entre ces deux choses : En guerre, courage *et* force ; en piété, défiance de soi ; trésor en vase d'argile. Peut-on moins demander que *la* fuite *du danger ?* Combien de solitaires au désert, etc. On ne demande que vie réglée.

Pourquoi *tant de* peine à *fuir le danger ?* Amour de l'occasion. Jalousie de liberté. Présomption qui mérite chute. Exemple de saint Pierre. *Petrus demonstratus est sibi ; quando Domini imminente passione præsumpsit, et veniente ipsa passione titubavit* (S. Aug.).

Comparaisons d'homme qui revient de naufrage, d'homme qui revient de combat, d'homme qui a été avec assassin, d'homme qui sort de lieu pestiféré.

Troisième point. Prier.

Bonne volonté vient de la grâce : *Operatur velle. Præparatur voluntas a Domino. Notre* vie *est* d'emprunt, *comme* lumière, respiration. Grâce attachée à *la* prière : *Petite*, etc. Prière composée d'aveu d'impuissance, de désir d'avoir : *Exemple* de mendicité.

J'ai, dites-vous, la volonté d'obtenir *les* vrais biens. Mensonge ! vous ne voudriez *pas le* renoncement : *vous faites des* vœux pour santé, procès, etc. ; non pour vertus. *Adveniat regnum tuum : fiat voluntas tua : panem nostrum quotidianum*, etc.

Persévérer en prière. *Semper orare, et non deficere. Sine intermissione orate.* Esprit qui prie en nous.

Je veux me sauver, *dites-vous ;* mais *la* prière *est sujette à* illusion. *Lequel est plus à craindre*, ou illusion dans amusements ou illusion dans union à Dieu ? Si vous ne priez, nulle racine.

Comment prier ? *dites-vous encore.* Prière de Jésus-Christ aux apôtres ; *Domine, doce nos orare.* Amour aime. Saint François de Sales.

Je n'ai *pas, dites-vous,* le goût de la prière. Malade dégoûté. Pénitence. Facilité, simplicité, liberté.

O maître ! apprenez à prier : je mourrais content.

XIV.

Sur les marques de la vocation à l'état ecclésiastique.

Et ad hæc quis tam idoneus?

Mais qui est-ce qui est propre à faire ces choses (II *Cor.*, II, 16) ?

Saint Paul parle de sa fonction, où il est l'odeur de mort à ceux qui meurent, et de vie à ceux qui vivent. Fonction difficile. Il désespère de trouver quelqu'un : *Et ad hæc*, etc. Je cherche ; je heurte à la porte de chaque cœur. Hélas ! qui sera assez propre, etc.

I. Marques intérieures de vocation :

1° Talent naturel. Esprit droit, net, tête réglée.

Voulez-vous *donc* compter sur *les* dons naturels ? *me direz-vous.* Oui : écoutez saint Augustin : Dieu prépare ainsi *les* fondements *de l'édifice spirituel.*

Voulez-vous rendre *le* sacerdoce impossible ? *direz-vous encore.* Voyez *les* fonctions *importantes du sacerdoce :* Instruire *les* ignorants, détromper *le peuple de ses erreurs* en foi, en morale : corriger, consoler, perfectionner.

Troupeau, famille : père, législateur.

Comparaison de magistrat. Bon sens de douter.

2° Courage. Plus de martyre : persécution indirecte en paix. Guerre livrée à passions des hommes. *Ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos. Non enim subterfugi quominus*, etc. *Nullam requiem habuit caro nostra.*

3° Douceur. C'est un ministère de contradiction : *Argue cum omni importunitate :* d'autant plus de douceur.

Rien ne se fait si vous n'avez *la* confiance : il ne s'agit que de faire aimer Dieu : rendez-le aimable.

Politesse, complaisance, ménagement : *Discite a me quia mitis sum.*

Vous en demandez trop, *direz-vous.* — Ce n'est pas moi ; c'est l'Evangile.

Où en trouvera-t-on *de ce caractère?* Des pierres *Dieu peut faire* enfants d'Abraham. — A peine douze? Douze convertiraient le monde comme *les* apôtres.

II. Marques extérieures.

1° Réputation. Que personne n'ait à critiquer, à soupçonner : *Vereatur, nihil habens contradicere.* Que le peuple désire : Oh ! si nous l'avions, etc. Que l'Eglise croie avoir besoin de lui, et use de son droit. *Indecenter appetitur*, etc.

2° Conduite pour *les* ordres. Ne *les point* chercher : *Indecenter appetitur : ex præsumptione fit indignus.* Fuir sincèrement : exemples de tant de saints. Abandon à un bon directeur, par lequel l'Eglise décide.

3° Pratique. Demeure dans le séminaire : oraison, recueillement, docilité, règlement; modèle de vie. — Séjour hors du séminaire. Habitude de persévérer.

Perfection de l'ancienne Eglise. Difficulté plus grande aujourd'hui : impies au dedans : relâchement autorisé : discipline et juridiction abattue. Persécution ranimait.

Peut-on espérer ? O Seigneur ! suis-je obstacle ? Je crois : transportez montagnes.

XV.

Sur les moyens de connaître la vocation et d'y correspondre.

Obsecro itaque vos, ego vinctus in Domino, ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis (*Ephes.*, IV, 1).

Division. Ne soyez prêtres malgré Jésus-Christ, en trompant l'Eglise. Si vous êtes prêtres, soyez prêtres véritables. Pour l'être, demandez de le devenir.

Premier point. Ne soyez prêtres malgré Jésus-Christ.

Marques de vocation. 1° Science. 2° Vertus. 3° Conduite.

Consultez Dieu, *et un* homme de Dieu.

Second point. Si vous êtes prêtres, soyez-le donc.

1° Travail. 2° Courage dans les contradictions. 3° Désintéressement. 4° Aimer jusqu'à faire aimer.

Troisième point. Pour l'être, priez.

1° Besoin de prière : pour soi, pour troupeau, pour intelligence d'Evangile.

2° Nature de *la* prière : commencement d'amour, recherche d'amour, union avec *le* bien-aimé.

3° Manière de prier. Comme on peut. —Désirer *les* biens spirituels. Parler à Dieu, attendre Dieu.

O souverain pasteur ! voyez troupeau : voyez pasteur.

XVI.

Sur la nécessité de la charité dans les ministres du sanctuaire.

Quis ergo nos separabit (*Rom.*, VIII, 35)?
Charitas Christi urget nos (II *Cor.*, V, 14 *et* VI, 2).

Division. L'amour-propre rend *le* ministère impossible : l'amour de Dieu rend *le* ministère doux.

Premier point. L'amour-propre rend le ministère impossible.

1° On ne peut aimer *le* ministère. *Quod amplius nos delectat secundum id operemur necesse est* (S. Aug.). *Amor meus pondus meum.* Combat perpétuel d'amour-*propre* dominant, et de ministère : exemples d'emplois contraires à l'amour-*propre.*

2° On ne peut l'exercer bien. Exemples d'emplois mal exercés qu'on n'aime pas. Détail de sermons, exhortations de mourants, de confessions à entendre, d'oraison à enseigner. L'essentiel du ministère *est la* persuasion.

3° On ne peut acquérir l'autorité *nécessaire.* Mœurs irrégulières par quelque endroit : vie intérieure ne s'imite point : juste défiance des hommes.

4° *Mille difficultés insurmontables à l'amour-propre.* Difficultés de la part des pasteurs. Point de miracles comme *les* apôtres. Point de vie extraordinaire *comme les* prophètes, saint Jean-Baptiste, *les* apôtres. Vie occupée du temporel, ou des formalités.

Difficultés de la part des peuples. Indocilité du troupeau : irréligion secrète. Scandales contre *le* clergé. — Jalousie entre ministres.

Nature du ministère : *tout* amour de Dieu : *Quidquid patet, quidquid latet*, etc. L'amour-propre ne peut le persuader. Vie propre ne peut inspirer mort à soi.

Je n'ai pas cet amour *de Dieu, dites-vous.* —Ou fuyez *le* sacerdoce, ou obtenez cet amour.

Je le désire. — Ce n'est *pas* assez. *Tout* chrétien doit l'avoir déjà. Vous ne le désirez point.

Je l'acquerrai.—Attendez donc à être prêtre. En attendant vie de prière.

J'ai besoin..... — Comparaison de capitaine, de président : j'ai besoin. L'Eglise a besoin de bons ouvriers. *Charitas Christi urget nos.*

Second point. L'amour de Dieu rend le ministère doux.

Le sacerdoce est un ministère de mort, contre lequel tous s'élèvent. L'amour *de Dieu* fait aimer cette mort, et souffrir *les* contradictions.

1° L'amour de Dieu adoucit toute peine. Exemple des guerriers, des marchands, etc.

Raison : on ne fait que ce qu'on veut : on souffrirait de ne le faire. Tout le bonheur est de faire ce qu'on aime.

2° L'amour de Dieu veut faire aimer le bien-aimé. (Exemples.) S'allume comme un feu : plus il brûle, plus il veut brûler. L'amour peut s'éteindre, mais non se lasser.

3° L'amour de Dieu est *le* renoncement à soi : *le* mépris, *la* douleur, *la* pauvreté, n'attaquent que le moi.

4° L'amour de Dieu *fait acquérir* prudence en conduite, science des dogmes, talent de prêcher.

O prêtre ! qui êtes avec Jésus-Christ, amour sacrificateur et victime d'holocauste : pendant la vie, l'amour est *votre* consolation ; à la mort, *le* commencement de *votre* béatitude.

XVII.

PANÉGYRIQUE DE SAINT CHARLES BORROMÉE.

Sacerdos magnus qui in vita sua suffulsit domum (*Eccli.* L, 1).

Division. Vocation, racine de l'arbre. Œuvres, fruits de la vocation.

Premier point. Vocation *prouvée par*,

1° Innocence ;

2° Examen *sérieux*, défiance de soi, docilité, indifférence ;

3° Désintéressement. Mort de *son* frère Frédéric. Désir de famille. Quatre-vingt mille livres de rente. Honneurs.

Second point. Œuvres.

Sortie de Rome avant *la* mort de *son* oncle.

Travaux pour *le* concile de Trente.

Conciles : six provinciaux, onze diocésains.

Vie dure.—Prédication.— Contradictions. Peste.—Aumônes ; Princip. Doira. Autres : vingt mille écus d'or.

XVIII.

PANÉGYRIQUE DE SAINTE CATHERINE DE BOLOGNE.

Æmulamini autem charismata meliora, et adhuc excellentiorem viam vobis demonstro (I *Cor.* XII, 31).

Division. Sainte Catherine de Bologne a fait ces deux choses : elle a mérité les plus grands dons de grâce : elle a préféré la voie encore plus excellente de la charité.

Premier point. Mérite des dons.

1° A onze ans *elle* se renferme. On ne donne *à Dieu* que vieillesse, langueur, agonie. Pécheurs refusent pénitence : innocence l'embrasse.

2° Souffrance de tentations. Illusion de désespoir. Préparez *votre* âme à *la* tentation. On se prépare à succomber.

3° Cinq ans de peine pour *une* vaine complaisance : faut-il s'en étonner ? Exemple de Lucifer. Dieu rigoureux *à l'égard des* grandes âmes : à vous lâches, indulgent. Péchés intérieurs, les plus redoutables, les plus négligés.

4° Stabilité dans l'état présent. Inquiétudes, illusions, vains projets. Dégoût, négligence d'état où l'on est. Vraie mort que de mourir à l'inconstance.

5° Oraison au préjudice de sommeil. *Vigilate in oratione*. Acémètes. Saint Antoine. Solitaires.

6° Supériorité. Se dévoue par ordre de Dieu. Vie où rien pour elle. Sacrifice comme martyre.

7° Sept maximes. Pureté. Gloire de Dieu. Oubli de bonnes œuvres passées. Ardeur pour futures. Se défier de soi et de sa pensée. Espérer en Dieu seul. Présence continuelle de Dieu.

C'est ainsi qu'elle mérita les dons de conversions, de révélations, de prophétie. L'Apôtre prescrit aux Corinthiens, *une* discipline pour régler *les* dons merveilleux : sainte Thérèse sur ses filles.

Second point. Préférence de charité à dons.

1° Dons ne se méritent que par charité. Régularité de vertus. Pureté d'esprit.— Mortification du cœur. Oraison continuelle. Tentations pénibles.

2° Vertus plus miraculeuses que ces dons. Homme ressuscité. Grain de blé renaît et se multiplie dans la terre. Enfant qui se forme tous les jours. Qui fait, peut refaire. Homme qui s'aime éperdument, se renonce. *Mortui resurgunt : pauperes evangelizantur*. Résurrection sera à la fin pour corps : pourquoi aujourd'hui pour âme ? Nulle résistance de cadavre. Garde de volonté pécheresse.

3° Etat où l'on se détache des dons miraculeux. *Habemus firmiorem propheticum sermonem*. Maximes du bienheureux Jean de la Croix. Saint Louis, qui ne veut voir miracle. Sainte Catherine de Bologne dit avoir été en illusion.

Je ne veux faire miracles, *dites-vous*. C'en serait un grand, si, etc.

Je crains illusion.—Craignez celle de vie lâche, molle, vaine.

Je me contente de vie commune. Bon, dans les vertus évangéliques : mais dans tiédeur mondaine, c'est s'égarer.

O filles de Catherine ! priez : c'est fonction d'apôtres : priez pour vous-mêmes, priez pour Eglise, priez pour moi. Gardez *le* silence : grande instruction.—Obéissez : nation des justes ; obéissance. amour.

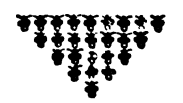


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN

15

Paris. — Imprimerie J.-P. MIGNE.




3 2044 010 645 448
THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.
SEP 10 1990
JUL 26 1990